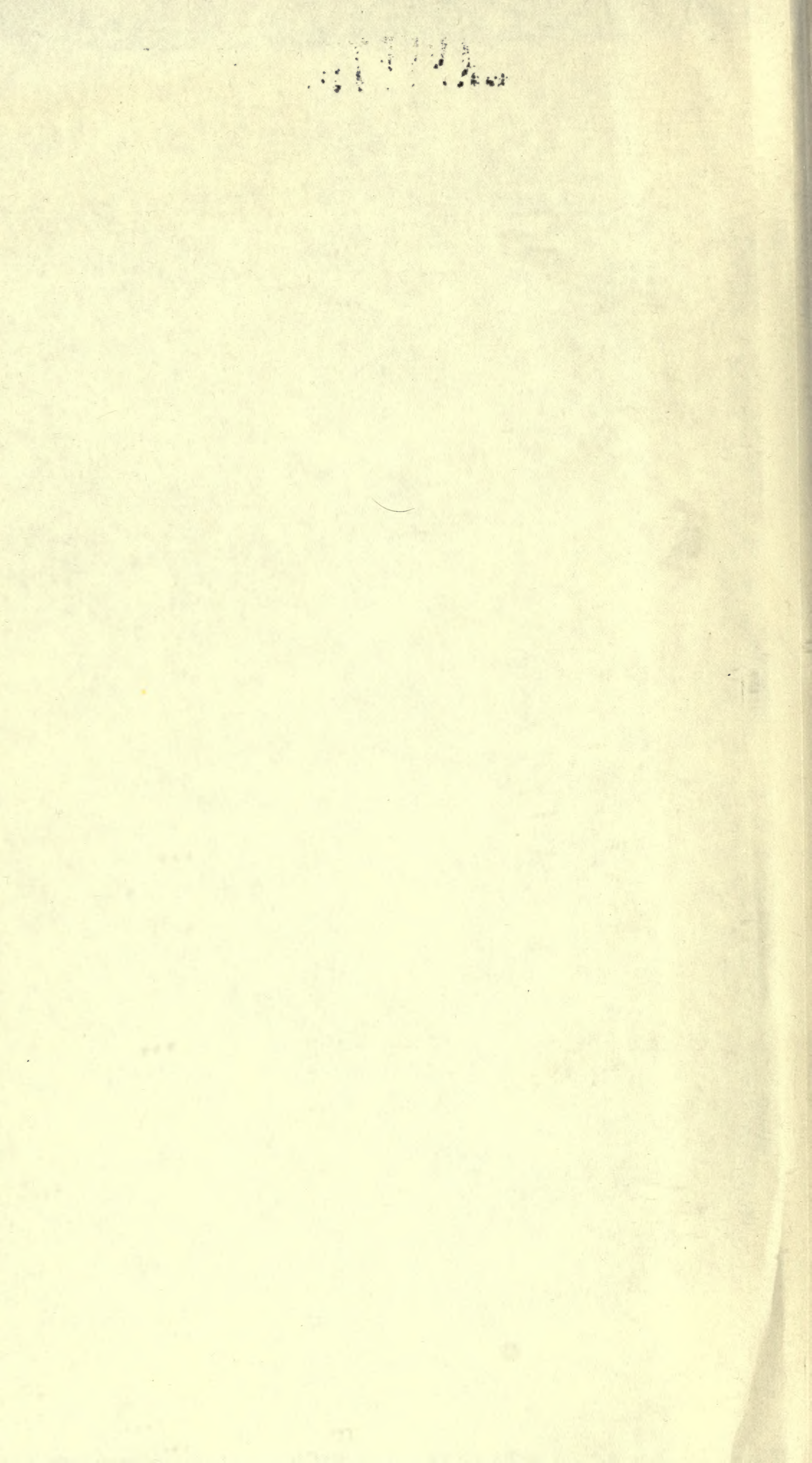
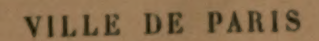




VILLE DE PARIS



PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALEXANDRE TUETEY

TOME SIXIÈME

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(TROISIÈME PARTIE)



Armes de la Municipalité de Paris, en 1790.

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

11, RUE CADET

1908

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'administration municipale laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises dans les ouvrages publiés sous les auspices de la Ville de Paris.

VILLE DE PARIS

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALEXANDRE TUETEY

TOME SIXIÈME

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(TROISIÈME PARTIE)



Armes de la Municipalité de Paris, en 1790.

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

11, RUE CADET

1902

INTRODUCTION

Les Prisons de Paris en 1792

Dans le discours que Bailly adressait à l'Assemblée nationale, le 18 novembre 1790, sur l'état des prisons de Paris, le représentant de la Municipalité montrait sous les couleurs les plus sombres « ces repaires du crime, de la misère et de toutes les douleurs, où le temps était infini dans sa durée, où un mois semblait un siècle »; il déclarait que les prisons étaient pleines et que, malgré la création de nouvelles maisons de détention, les prisonniers s'y trouvaient entassés. « Tous ces désespérés, ajoutait Bailly, tourmentés par le malheur, chaque jour en demandaient la fin; n'y avait-il pas lieu de craindre que ces désespoirs renfermés ne finissent par se soulever contre leurs gardiens et que l'insurrection ne parvint à se répandre dans la capitale? (imprimé Arch. nat., AD III, 51.) Au milieu de l'année 1791, la situation, déjà si menaçante, tendait encore à s'aggraver; le 31 mai, les membres des six Tribunaux criminels, établis par la loi du 14 mars 1791, appelèrent l'attention de l'Assemblée sur l'état effrayant des prisons de Paris, pouvant à peine contenir une foule d'infortunés qui, depuis de longs mois réclamaient en vain leur jugement; en effet, d'après la déclaration du lieutenant civil Tanon, reçue par l'Assemblée nationale le 17 mai, il était entré au Châtelet, dans une seule année, près de deux tiers d'accusés de plus que les années précédentes. De ce fait, les juges qui allaient entrer en fonctions se trouvaient en présence de 1,200 à 1,500 procès, entachés de nullité dès l'origine, dont l'instruction était plus ou moins avancée, et qu'il fallait recommencer sur de nouveaux frais. « Bientôt, disaient-ils, il faudra fermer à la fois

toutes les prisons, qui n'offriront plus de place à tous ceux que l'erreur, la misère et le crime y plongent tous les jours. » Les lenteurs inévitables de ces instructions nouvelles pouvaient entraîner des malheurs incalculables, que laissaient présager les explosions de désespoir dont les juges étaient journellement témoins à leurs audiences. « Tous ces prisonniers, croupissant dans leurs sombres demeures, observaient les nouveaux magistrats dans leur adresse à l'Assemblée nationale (imprimé, Arch. nat., AD III, 51), sont dans une agitation qui tend à l'insubordination et à la révolte. Tourmentés par la captivité, par la douleur, par les maladies, par tous les genres de calamités qui se réunissent sur eux et qui les pressent, les uns sont abattus et se consument lentement ; les autres s'irritent et se raidissent violemment contre leurs fers ». Mûs par le désir de faire impression sur le Corps législatif, les membres des six Tribunaux criminels ne dissimulaient point la gravité de la situation. « Le temps presse, s'écriaient-ils, la justice souffre, les accusés languissent, les prisons regorgent : ces demeures souterraines, qui recèlent dans leur sein les éléments de tous les crimes, travaillées depuis longtemps d'une fermentation sourde, peuvent s'entrouvrir par une explosion subite et vomir sur Paris tous les désordres à la fois. »

Le 2 juin, Camus prit la parole au nom des Comités de constitution et de législation, et, tout en reconnaissant les lenteurs et les inconvénients du renouvellement des procédures, tout en manifestant le vif désir de soulager les malheureux prisonniers et d'abréger la longueur de leur détention, proposa de ne point prendre en considération l'adresse des juges des six Tribunaux criminels de Paris.

Le Directoire du Département de Paris, de qui relevaient les prisons parisiennes considérées au point de vue matériel, comprit dès le principe que l'état d'abjection et de souffrance dans lequel vivaient les détenus, appelait une réforme radicale et que cette réforme n'était pas une simple question d'humanité, mais prenait toute l'importance d'un problème social. Au début de la session du Conseil général du Département, le 16 novembre 1791, M. Germain-Garnier, chargé, au nom du Directoire, du rapport sur les différentes branches de l'Administration, s'exprimait en ces termes au sujet des prisons et maisons de détention :

« Les prisons, qu'on ne doit plus affecter de rendre hideuses et malsaines, mais qu'il faut regarder comme les hôpitaux du crime et de l'infortune, appellent aussi tous les soins de l'Administration.

« Les visites fréquentes qui ont été faites par la Commission des hôpitaux et par les membres de la Société royale de médecine dans celles de la Conciergerie, du Châtelet, de la Force et de l'Abbaye-Saint-Germain, indiquent partout de nombreux

abus et des réformes pressantes. Le nombre exorbitant des prisonniers qui y sont entassés, en rend la surveillance et la garde extrêmement difficiles, et les moyens sont affaiblis par la diminution des ressources qui fournissaient à cet entretien. Le Directoire a remédié aux désordres de la comptabilité et à quelques défauts de police intérieure en faisant revivre des règlements absolument négligés, mais les vices principaux auxquels il faut remédier exigent une réforme générale. » (Arch. nat., F[1c] III, Seine, 13.)

Cette réforme, ajoutait Germain-Garnier, s'opérera par la nécessité de substituer incessamment aux anciennes prisons les maisons de détention établies par les lois des 22 juillet, 29 septembre et 6 octobre, sous les noms de : 1° *maisons de correction* pour les jeunes gens au-dessous de vingt et un ans; 2° *maisons d'arrêt et de justice* près de chaque Tribunal de district ou de chaque Tribunal criminel pour les individus y envoyés par mandat d'officiers de police, ou contre lesquels serait intervenue une ordonnance de prise de corps; 3° enfin de *prisons* pour les criminels condamnés par jugement. La Municipalité de Paris devait désigner plusieurs édifices appropriés à ces différentes destinations.

Quel était en 1791 l'état matériel des prisons du Département de Paris? M. Giraud, architecte du Département, fut chargé, cette même année, de faire une visite générale des prisons, d'en lever tous les plans, d'en examiner tous les vices et de proposer les moyens d'y remédier promptement. Le résultat de son enquête fut consigné dans un rapport intitulé : *Observations sommaires sur toutes les prisons du Département de Paris*, rapport qui fut imprimé le 6 février 1793. (Arch. nat., AD III, 51.)

La prison de l'Abbaye, resserrée dans un espace très exigu et ne pouvant contenir que cent cinquante prisonniers, était considérée comme très humide et très malsaine, surtout le rez-de-chaussée, où se trouvaient les chambres *de paille*, le guichet; quant aux chambres supérieures, elles étaient pour la plupart mal aérées; les cachots souterrains faisaient courir aux prisonniers qui y étaient renfermés de tels dangers au point de vue de la salubrité, que défense expresse fut faite au concierge de s'en servir, sauf dans des cas très urgents, et que cette défense fut étendue à toutes les autres prisons possédant de semblables cachots, notamment au Châtelet. Divers aménagements furent proposés pour rendre la prison de l'Abbaye plus saine et plus sûre, notamment la surélévation du rez-de-chaussée, afin de faire disparaître toute l'humidité, et l'établissement d'un double chemin de ronde, le premier dans le bas, le second au sommet du toit, de 4 pieds de large seulement. Giraud émettait l'avis que la prison de l'Abbaye, ne recevant que des criminels d'Etat et des soldats, qui venaient non seule-

ment de tous les départements, mais de l'Europe entière, pouvait, à ce titre de prison politique et militaire, être envisagée comme nationale, et que les dépenses des travaux à y exécuter devraient logiquement être supportées par la nation entière. L'encombrement de la prison de l'Abbaye dans le cours de l'année 1792, par suite des circonstances, ne permit pas de commencer les travaux projetés. Vers le milieu de septembre 1792, lorsque la prison se trouva à peu près vide (il n'y avait plus le 14 septembre que dix-sept prisonniers), le concierge Delavaquerie profita de l'occasion pour rappeler au ministre que le Département de Paris avait décidé l'établissement d'un chemin de ronde pour isoler la prison, et le percement, extrêmement urgent, de dix croisées dans les chambres donnant sur le jardin abbatial, qui n'étaient pas aérées et étaient par conséquent très insalubres.

La prison de la Conciergerie, suivant le témoignage de Beaulieu, rédacteur du *Courrier français,* qui y avait été incarcéré, était la plus affreuse, la plus malsaine de toutes. Les détenus y vivaient, soit à la *pistole,* soit à la *paille*, ou dans les cachots. Les chambres de la *pistole* étaient seules habitables ; les privilégiés qui les occupaient avaient le luxe d'un lit, loué par le concierge-greffier, 27 livres 12 sols pour le premier mois, et 22 livres 10 sols pour les mois suivants. Le mobilier des chambres de la pistole appartenait en toute propriété au concierge-greffier, qui tirait d'assez beaux revenus de cette location. Lorsque Toussaint Richard fut installé le 25 mars 1792 comme concierge-greffier de la Conciergerie, son prédécesseur Adrien Hubert revendiqua ce mobilier et prétendit qu'il devait continuer à percevoir les locations de ces chambres jusqu'à ce qu'une entente fût intervenue avec ledit Richard. Les chambres de la *paille,* occupées par de nombreux prisonniers, manquaient d'air, et la paille, sur laquelle couchaient ces malheureux, était la plupart du temps pourrie et infestée de vermine. Quant aux cachots souterrains, qui ne s'ouvraient que pour donner la nourriture, faire les visites et vider les seaux des prisonniers, ils exhalaient une telle puanteur que dans le greffe même on en était incommodé. L'architecte Giraud passe sous silence l'assainissement, pourtant si nécessaire, de cette prison, et ne parle que du chemin de ronde, qui, dans son projet, ne serait pas à ciel ouvert, à cause des voûtes du Palais de Justice, mais réunirait néanmoins tous les avantages de nature à garantir la sûreté et la salubrité.

L'insalubrité de la prison du Châtelet, en raison de l'absence à peu près complète d'ouvertures sur les façades, et de la difficulté de renouveler l'air par l'extérieur et le haut de l'édifice, était irremédiable. Giraud, après en avoir levé le plan, avait absolument renoncé à présenter aucun projet

de travaux, ayant reconnu l'impossibilité d'apporter aucune amélioration notable à l'intérieur du vieil édifice, si incommode et si délabré. Aussi la prison du Châtelet, fatalement condamnée à disparaître, fut-elle totalement abandonnée après les journées de Septembre. L'architecte Giraud déclara qu'il n'avait jamais éprouvé plus vive satisfaction qu'au moment où il fit desceller les grilles et les portes de ces « infâmes cloaques », et démolir les voutes des principaux cachots. Effectivement, le Conseil général de la Commune décida, le 4 septembre, que le Châtelet serait démoli par adjudication.

En résumé, toutes les prisons de Paris, au rapport de Giraud, étaient plus ou moins malsaines, mal distribuées et peu sûres, malgré l'énorme et inutile épaisseur des murs de quelques-unes d'entre elles, et la multiplicité de leurs grilles ; toutes, au surplus, manquaient de chemins de ronde.

L'incendie qui, dans la nuit du 21 janvier 1792, consuma une partie des bâtiments de la Force, compliqua et aggrava considérablement la situation. Voici les réflexions suggérées à Joseph Dussaulx par ce sinistre : « L'incendie de la Force appelle impérieusement l'attention sur la police intérieure des prisons. Ces terribles maisons sont devenues les arsenaux de tous les crimes : fabrication d'effets publics, débauches qui font frémir la nature, pratiques de tout genre pour s'échapper, qui n'ont été que trop souvent heureuses. (*Chronique de Paris*, n° du 29 janvier 1792.) Le Département de Police, dans une lettre adressée, le 15 avril 1792, au Directoire du Département, exposa que, depuis ce dernier événement, les prisons de la capitale regorgeaient de prisonniers ; que l'espace manquait pour recevoir les prévenus écroués chaque jour en grand nombre ; que la sûreté publique, autant que l'humanité, exigeaient l'emploi des moyens les plus prompts pour remédier à l'insuffisance des maisons de détention ; en conséquence, le Directoire du Département arrêta, sur le rapport de M. Giraud, que le couvent des Madelonnettes, qui pouvait recevoir deux cents prisonniers, serait immédiatement converti en prison, et demanda, vu l'urgence, à être dispensé des formalités de la mise en adjudication, quoique la dépense fût assez considérable, puisqu'elle se montait à 110,175 livres ; le ministre de l'intérieur transmit, le 3 mai, cet arrêté à l'Assemblée nationale, qui le renvoya, le 5, au Comité de l'ordinaire des finances. D'après l'architecte du Département, quinze jours devaient suffire pour l'exécution des travaux d'aménagement. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n°s 787-789.)

Après la Révolution du 10 Août, le nouveau Conseil général de la Commune, malgré la multiplicité et l'urgence des questions soumises à ses délibérations, ne négligea point celle des prisons ; dans sa séance du 21 août, il nomma une Commission de six membres, pris dans son sein

(Léonard Bourdon, Coulombeau, Truchon, Godard et Jacob), spécialement chargés de surveiller les prisons, de donner tous leurs soins à ce que les individus fussent sainement et sûrement détenus, de faire toutes les démarches nécessaires pour découvrir les fabrications et distributions de faux assignats, trop communes dans ces repaires du crime, d'examiner la conduite des geôliers, enfin de prendre tous les renseignements propres à assurer la punition des coupables et la justification des innocents. A la même époque, Manuel, dans une lettre adressée le 22 août au ministre de la justice, jeta un nouveau cri d'alarme relativement à la situation des prisons de Paris, entre autres de celle de la Force, qui regorgeaient de prisonniers, et déclara qu'il était urgent d'adopter des mesures pour se débarrasser de ceux qui devaient être reconduits dans leurs départements. Dans un post-scriptum de sa main, le procureur de la Commune ajoutait ces mots : « Nos prisons regorgent, il faut que chaque citoyen rentre dans son département, un décret est de toute justice et tient au bon ordre. Adieu, mon ami. » (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 150.)

A la suite de cette lettre, le ministre de la justice demanda d'urgence, le 23 août, aux concierges et geôliers des prisons et maisons de détention l'envoi immédiat d'un état détaillé de toutes les personnes confiées à leur garde, état qui serait dressé en 4 colonnes et devrait indiquer les noms, prénoms, professions, dates des jugements et causes de la détention. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 151.) Roland, de son côté, à la veille des terribles journées de Septembre, crut devoir rappeler à son collègue Danton que dans toutes les prisons de Paris, notamment dans celles de la Force et du Châtelet, se trouvaient des individus détenus depuis 6, 12, 24 et même 30 mois sans avoir été interrogés une seule fois, beaucoup d'entre eux ne l'avaient été que d'office et restaient oubliés depuis longtemps ; ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'il signalait ce fait : il avait déjà, lors de son précédent ministère, saisi M. Duranthon de la question. Roland adressa en même temps à Danton une liste de prisonniers de la Conciergerie et du Châtelet, qui se plaignaient de leur détention arbitraire et demandaient avec impatience d'être jugés. Le grand nombre des réclamants, observait Roland, permettrait à son collègue de se rendre compte de l'engorgement des prisons de la capitale, de leurs causes et des moyens à employer pour le faire cesser, aussi sanctionnait-il d'avance les mesures qu'adopterait Danton pour accélérer le jugement des détenus et leur ôter par là tout prétexte de tenter journellement des évasions. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 152.)

Les concierges-greffiers des prisons du Châtelet, de la Conciergerie et de la Force, probablement trop absorbés par les devoirs de leurs charges,

dans cette période critique d'août 1792, ne se pressèrent pas de répondre au désir exprimé par le ministre, qui leur envoya, le 27 août, une lettre de rappel, où il réclamait d'urgence les états demandés, menaçant les geôliers de prendre les mesures nécessaires pour que son administration ne souffrît pas plus longtemps d'une négligence que rien ne paraissait justifier. Watrin, concierge du ci-devant Châtelet, répondit, le 28, en s'excusant de n'avoir pu dresser plus tôt l'état des personnes détenues audit Châtelet, parce qu'il avait des occupations continuelles qui ne pouvaient souffrir un instant de retard et qui étaient la cause première de ce reproche de négligence auquel il était très sensible. Dans une nouvelle lettre en date du 30 août, le même Watrin assura qu'il lui était impossible de faire parvenir un état plus détaillé que celui qu'il avait l'honneur d'adresser au ministre, attendu que le Tribunal de police municipale, celui de police correctionnelle et les administrateurs du Département de Police ne mentionnaient jamais les motifs d'arrestation dans leurs ordres d'écrou, et que les commissaires de police ainsi que ceux des sections énonçaient rarement la nature des délits. Aux termes de cette lettre, toutes les femmes incarcérées au Châtelet avaient été transférées au petit hôtel de la Force. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 154.)

Toussaint Richard, geôlier de la Conciergerie, adressa, le 29 août, un état des prisonniers arrivés à la Conciergerie depuis le 10 août, comprenant notamment l'état-major des gardes suisses, transféré de l'Abbaye par ordre de M. Santerre, et un certain nombre de voleurs arrêtés au château des Tuileries dans la journée du 10 Août. Le concierge Richard exposa que la quantité de détenus, dont la Conciergerie se trouvait surchargée, ne lui laissait pas un instant de liberté, en raison de la surveillance continuelle qu'il devait exercer pour déjouer toutes tentatives d'évasion, qu'en outre le service continuel des tribunaux, eu égard à la proximité du Palais, ne lui donnait pas de répit, ce qui l'obligeait à solliciter un délai de huit jours pour préparer l'état général qu'on lui avait demandé. (Arch. nat., AA 30, n° 918.)

Le sieur Bault, concierge de la Force, commença par déclarer qu'il lui était impossible de dresser un état exact des détenus se trouvant en cette prison, parce qu'un grand nombre de prisonniers venaient du Châtelet et qu'il n'en avait pas l'écrou, le sieur Landragin, son prédécesseur, ayant emporté avec lui, lors de sa destitution, tous les mandats d'arrêt conservés au greffe ; en réponse à ces allégations, le ministre le mit en demeure, le 25 août, de faire « ce qu'il pourrait et ce qu'il devait » ; c'est alors que Bault adressa, le 29 août, l'état de tous les prisonniers entrés depuis le 10 août, comprenant 222 noms, observant, à l'égard de la liste générale

des prisonniers qu'on exigeait de lui, qu'il ne pourrait la fournir avant le 2 septembre. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 156.) Par une cruelle ironie du sort, les massacres, qui allaient ensanglanter les prisons, se chargeaient de simplifier la tâche des concierges-greffiers. Le Châtelet, la Conciergerie et la Force, dont on déplorait tant l'encombrement, devaient bientôt se trouver complètement vides. A la suite de ces tragiques événements, au Châtelet, 223 malheureux furent mis à mort, 54 en liberté; à la Conciergerie, 378 prisonniers furent massacrés, 111, dont 75 femmes, recouvrèrent la liberté; à la Force, il périt 104 personnes sur 375. La majeure partie des individus détenus au Châtelet et à la Conciergerie étaient des criminels, ou tout au moins des accusés de droit commun.

Lorsque l'effervescence populaire fut un peu calmée, le Conseil général de la Commune ordonna, par un arrêté du 15 septembre, à ses commissaires, de se transporter tous les jours dans les prisons et d'y examiner les motifs de détention des prisonniers, afin de mettre à même les tribunaux de prononcer leur élargissement, s'il y avait lieu. De son côté, la Convention nationale, par décret du 8 octobre, chargea son Comité de sûreté générale de visiter toutes les prisons et maisons d'arrêt de Paris, et de faire son rapport sur le nombre des détenus, les causes de leur détention et les actes en vertu desquels ils avaient été arrêtés. Le 23 octobre suivant, des citoyens de la section du Marais présentèrent à la Convention une pétition relative à l'état des prisons de Paris, qui fut renvoyée au Comité de sûreté générale. Delaunay d'Angers rendit compte, le 15 novembre, du résultat de la visite faite par les commissaires du Comité dans les prisons de Saint-Lazare, de la Salpêtrière, de Sainte-Pélagie, de la Conciergerie et de Bicêtre.

A Sainte-Pélagie existaient 14 prisonniers, dont un enfant de quinze ans, détenu pour avoir voulu vendre à un orfèvre une pièce d'or tombée de la poche d'un officier suisse tué dans la journée du 10 Août.

A l'Abbaye étaient enfermés 50 soldats, dont 23 déserteurs et 27 pour indiscipline, plus 2 anciens gardes du corps arrêtés à Dunkerque, et 4 particuliers accusés de fabrication de faux assignats.

A la Force 13 voleurs.

Bicêtre comptait 249 prisonniers, la plupart détenus pour faits de police correctionnelle, en attendant le jugement du Tribunal criminel.

Il se trouvait à la Conciergerie 213 prisonniers, dont 33 passaient pour des émigrés, qui étaient en réalité des déserteurs du régiment de Berwick, ayant quitté leurs drapeaux pour rejoindre l'armée française.

Le nombre total des détenus dans les diverses prisons de Paris s'élevait, à la date du 15 novembre 1792, à 533.

La surveillance des prisons de Paris appartenait au Département de Police de la Municipalité, qui faisait faire des rondes très fréquentes par les commissaires de police des sections, assistés soit de détachements de gardes nationaux, soit de gendarmes des deux compagnies de gendarmerie spécialement chargées de la garde des prisons. L'un des administrateurs, M. Vigner, qui s'occupait plus particulièrement de ce service, était continuellement sur pied et, soit de jour, soit de nuit, visitait les principales prisons. Malgré cette étroite surveillance, les évasions devinrent de plus en plus hardies, de plus en plus fréquentes. Celle du 9 octobre, où 24 prisonniers réussirent à s'échapper du Châtelet, fit sensation, et motiva une lettre de M. Duport, ministre de la justice, à son collègue De Lessart. Aux termes de cette lettre, en date du 17 octobre, M. Duport se plaignait de ces évasions répétées, qui lui étaient signalées, soit par les commissaires du Roi, soit par les tribunaux du Département de Paris, soit par le concierge du Châtelet, et invita le ministre de l'intérieur à transmettre les ordres les plus précis à la Municipalité, investie par la loi de la police des prisons, par conséquent responsable de cette négligence, si encourageante pour les malfaiteurs et si funeste pour la tranquillité de la capitale. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 272.)

Le 30 octobre suivant, fut concerté un règlement pour la police intérieure des prisons, surtout en ce qui concernait les communications avec les détenus, entre les accusateurs publics, les commissaires du Roi près les tribunaux et le Département de Police. En vertu de ce règlement les conseils des prisonniers ne devaient désormais être admis dans les prisons que sur la présentation du procès-verbal de leur nomination et ne pourraient voir leurs clients que dans la chambre du Conseil, toutes permissions accordées jusqu'à ce jour à des avoués étaient et demeuraient révoquées. Les commissaires de police seraient à l'avenir tenus de s'assurer de la parenté des personnes autorisées à visiter les prisonniers et devaient envoyer à la Force tous individus arrêtés par leurs soins, savoir : les hommes au Grand Hôtel, les femmes au Petit; joindre en outre aux procès-verbaux les signalements des délinquants, dont vérification serait faite lors de leurs écrous par les concierges ou les guichetiers. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3300.)

Diverses causes rendaient très difficile, pour ne pas dire illusoire, la surveillance exercée sur les prisonniers. En premier lieu, le nombre insuffisant des gendarmes chargés de la garde des prisons, qui, malgré leur zèle et leur activité, ne pouvaient suffire à un service écrasant. Les deux compagnies servant auprès des tribunaux et des prisons de Paris avaient à leur tête deux anciens officiers de la Maréchaussée, rompus au métier :

MM. Fortin et Archier, qui, tout en se multipliant pour remplir leurs délicates fonctions, ne réussissaient pas toujours à assurer le service. C'est ainsi que dans les premiers jours d'octobre 1791, un fabricateur de faux assignats, détenu à la Conciergerie, ayant profité du sommeil d'un cavalier de gendarmerie préposé à sa garde pour s'évader, M. Beuvain de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, par une lettre adressée le 7 octobre au ministre de la justice, demanda la mise à la retraite d'office de ce gendarme, déjà puni de prison pour ce moment d'oubli, et reconnut toutefois qu'eu égard à tous les genres de séduction tentés tant au dehors qu'au dedans par les prévenus de contrefaçon d'assignats, il fallait tout le zèle et toute l'intelligence de MM. Fortin et Archier, pour que plusieurs de ces faussaires ne se fussent encore échappés; mais il déclara que ces officiers devaient de toute nécessité être soutenus par tous les moyens de prudence et de sûreté qu'exigeaient les circonstances et avoir la possibilité de s'entretenir de temps à autre avec le ministre, pour le tenir au courant des manœuvres employées. M. Duport transmit, le 10 octobre, à son collègue Duportail, la lettre de M. de Montillet, en lui représentant que l'effectif des compagnies de gendarmerie était trop peu nombreux pour suffire aux exigences du service. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3453.) La mission des gendarmes était d'autant plus pénible, que l'ancien corps de la Maréchaussée, d'où sortaient leurs officiers et sous-officiers, était tenu pour suspect et que l'on ne manquait pas l'occasion de les battre en brèche afin d'arriver graduellement à leur substituer la garde nationale. D'après une note relative au régime des prisons, qui fut insérée dans la *Chronique de Paris,* le 21 décembre 1791, Manuel, procureur de la Commune, donnait à entendre que les prisons, si mal gouvernées, étaient encore plus mal gardées. On n'avait pas besoin, disait-il, de l'ange qui délivra saint Pierre pour se sauver de la Force, de la Conciergerie ou du Châtelet. Il citait à l'appui de ses insinuations deux sentinelles, de l'ancienne robe courte, surprises auprès du Châtelet, par des patrouilles de gardes nationaux, l'une dormant dans sa guérite, l'autre titubant sur ses jambes. Ces accusations de négligence piquèrent au vif les gendarmes; l'un de leurs officiers, ancien exempt de robe courte, lieutenant d'une des deux compagnies de gendarmerie nationale servant près les tribunaux, prit leur défense et envoya, le 24 décembre, une réponse à Manuel, où il exposa la lourde tâche incombant aux gendarmes, qui montaient la garde dans les douze tribunaux, aux portes des greffes, des prisons de la Conciergerie, du Châtelet, des Galériens, de la Force, et qui, pour se *reposer* de leurs fatigues, devaient journellement transférer les prisonniers de la Conciergerie et

du Châtelet aux six Tribunaux provisoires, sans compter les transfèrements à l'intérieur, qui, du 1er janvier au 30 novembre 1791, avaient atteint le chiffre de 12,208.

Afin de parer à l'insuffisance de ces deux compagnies de gendarmerie, un décret du 17 juin 1792 ordonna de les compléter avec les anciens gardes de la Ville et des Ports. Les événements du 10 août désorganisèrent ces compagnies, dont l'état-major et les officiers, devenus suspects, furent licenciés et durent être remplacés par de nouveaux officiers laissés au choix des gendarmes. Le 13 août, M. Millet, président du Tribunal du Ier arrondissement, crut devoir exposer au ministre de la justice que, par suite de l'impossibilité d'obtenir, depuis le vendredi précédent, des gendarmes nationaux pour amener au Palais des prévenus de fabrication ou d'émission de faux assignats, détenus dans diverses prisons, toute instruction avait été suspendue, et que du reste le transfèrement de ces prisonniers au Palais ne pourrait se faire sans danger tant que la tranquillité publique ne serait pas complètement rétablie. Danton s'émut de cette interruption du cours de la justice et transmit la lettre de M. Millet à son collègue Roland, le priant de prendre les mesures nécessaires pour assurer le transfèrement de ces prisonniers et éviter ainsi la suspension de la justice criminelle. Le 21 août, le ministre de l'intérieur s'adressa au maire de Paris, montrant les graves inconvénients de cette suspension, et déclara « qu'il s'en rapportait à sa sagesse ainsi qu'à sa connaissance de l'esprit de la liberté pour les moyens à employer afin de suppléer à l'appareil militaire par la force morale, celle du respect à la Loi, dont quelque signe frappant pourrait sans cesse rappeler l'observation au peuple, lors de la conduite des prisonniers ». (Cf. le t. VI de notre Répertoire, nos 3494, 3495.)

Une autre raison qui contribuait à accroître les difficultés de la surveillance résultait du choix peu satisfaisant des gardiens des prisons et du peu de confiance que les concierges-greffiers pouvaient avoir dans le personnel inférieur placé sous leurs ordres. Le 12 octobre 1791, un sieur Lagoutte demandait une audience au ministre de la justice pour lui signaler de vive voix ce qu'il avait déjà exposé par écrit, touchant la conduite abominable des guichetiers du Châtelet ainsi que le régime défectueux de cette prison, et il l'informait de l'envoi d'un mémoire aux administrateurs de la Municipalité pour leur dénoncer les actes incroyables qui se commettaient tant à la Force qu'au Châtelet. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3395.) La situation n'était pas meilleure à la Conciergerie, dont le concierge-greffier, Adrien Hubert, déclarait, le 5 mars 1792, qu'il avait beaucoup de peine à maintenir les guichetiers dans le devoir, que la plupart d'entre eux étaient très souvent ivres, que, la veille notamment,

l'un d'eux, le sieur Cocqueret se trouvait dans un état d'ivresse le rendant incapable d'aucun service. En présence de faits aussi regrettables, le greffier-concierge tenait à dégager sa responsabilité et demandait au Département de Police d'aviser aux moyens les plus prompts pour remédier aux dangers qui pourraient survenir par suite de l'inconduite ou de la négligence de ses guichetiers. (Déclaration du sieur Adrien Hubert, cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2819.) Dans cette même prison de la Conciergerie, par suite d'un étrange abus, les postes de garçons de guichet, momentanément du moins, avaient été confiés à des prisonniers, on laisse à penser quelles garanties pouvaient offrir ces détenus qu'on improvisait gardiens. Aussi avec cette complicité tacite les prisons de Paris non seulement s'étaient transformées en tabagies et en lieux de débauche, mais encore étaient devenues de véritables ateliers de faussaires, où se fabriquaient sur une vaste échelle des assignats, des billets de la Caisse patriotique et de la Maison de secours, depuis les assignats de 2,000, 1,000, 500, 300 livres jusqu'aux petits billets de 40 sols. Cette fabrication ininterrompue, qui inondait Paris de faux billets, était un sujet de vives préoccupations et explique sans les justifier toutes les mesures qu'on crut devoir prendre pour y mettre obstacle; on ne craignit point d'accepter le concours des détenus qui proposaient, dans le but d'obtenir une décharge de leurs peines, de fournir des renseignements sur ces ateliers clandestins des prisons; ainsi, le 22 novembre 1791, le Département de Paris transmit à M. Lavoisier, l'un des commissaires de la Trésorerie nationale, l'offre du sieur Hugues Cholat, impliqué dans une fabrication de faux billets de la Caisse d'Escompte et détenu au Châtelet, qui se flattait de découvrir à bref délai les contrefaçons d'assignats en préparation dans cette prison, estimant que les services de cet homme pourraient être très utiles et ne voyant pas d'inconvénient à lui accorder les adoucissements qu'il sollicitait; le 26 novembre, les commissaires de la Trésorerie nationale adressèrent, à ce sujet, au ministre de la justice, une lettre très caractéristique, où l'on voit combien le mal qu'il s'agissait de combattre avait de profondes racines. Ils assistaient, disaient-ils, de toutes leurs forces M. Grouvelle, commissaire de police de la section des Gravilliers, qui s'occupait de surprendre et d'arrêter les faussaires du Châtelet, mais malheureusement, d'après des rapports qu'on ne pouvait révoquer en doute, les guichetiers des prisons s'entendaient avec les falsificateurs, leur facilitaient la vente des faux assignats, ou se prêtaient à leur émission; grâce à cette connivence, en dépit de toutes les précautions, les faussaires étaient toujours avertis par des signaux convenus, toutes les fois qu'on se présentait pour pro-

céder à des visites; il s'ensuivait que les perquisitions, quoique fréquemment renouvelées, restaient presque toujours infructueuses et ne servaient qu'à inspirer plus de méfiance aux falsificateurs en les engageant à se tenir davantage sur leurs gardes. En résumé, tant que la collusion criminelle, qui existait entre les faussaires détenus et les guichetiers des prisons, subsisterait, il ne fallait point s'attendre à déraciner le mal; c'était aux administrateurs municipaux du Département de Police qu'il appartenait d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour le détruire. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, nos 3399, 3400.)

La question fut discutée dans un comité tenu chez le ministre de la justice, le mercredi 30 novembre, et jugée assez grave pour provoquer un malaise général, susceptible même d'amener le renversement de la Constitution. Il fut reconnu que les prisons elles-mêmes où se trouvaient détenus les fabricateurs de faux assignats, étaient les endroits où ces faussaires exerçaient avec le plus d'activité leur dangereux talent, prenant plaisir d'initier les autres prisonniers à leur détestable industrie; les commissaires de la Trésorerie, par une lettre du 5 décembre, suggérèrent au ministre de la justice l'idée d'incarcérer et d'isoler tous les prévenus de cette fabrication dans une seule et même prison, celle de Saint-Éloi, rue Saint-Paul, où les faussaires pourraient être renfermés dans des chambres séparées, sous la surveillance de gardiens sûrs, sans pouvoir communiquer entre eux ni avec les personnes du dehors. M. Duport, se rangeant à l'avis des commissaires de la Trésorerie, écrivit immédiatement à M. Pétion, le priant d'engager la Municipalité à faire faire dans cette prison les réparations exigées par sa nouvelle destination. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, nos 3401, 3402.)

Comme les perquisitions dans les prisons, grâce aux moyens d'information dont disposaient les détenus, ne donnaient la plupart du temps que des résultats très incertains, fréquemment les renseignements les plus précis étaient fournis, au moment où l'on s'y attendait le moins, par des dénonciations de prisonniers. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1791, un prisonnier de la Conciergerie révéla, en présence de M. Boulanger, juge du 5e Tribunal criminel, une particularité importante, c'est que les faussaires tiraient le papier propre à la fabrication des faux assignats de deux manufactures, celles de L'Escallier, près d'Angoulême, et de Jouy-en-Lorraine. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3404.) Le même magistrat adressa, le 8 mars 1792, au ministre de la justice deux déclarations relatives aux contrefaçons de plus en plus fréquentes dans les prisons, déclarations qui mettaient au courant de faits vraiment effrayants pour la confiance et la sûreté publique. M. Duport invita immédiatement le Dépar-

tement de Police à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour remédier à une situation aussi critique. Les administrateurs municipaux répondirent, le 23 mars, en protestant de leur zèle et de leur vigilance. « Nous n'avons cessé, disaient-ils, et nous ne cesserons de nous occuper des recherches qu'exige ce genre de délit, en effet bien commun dans les prisons. Les visites que nous y faisons sont très fréquentes, les découvertes qui en résultent sont consignées dans les procès-verbaux des commissaires de police dont nous requérons l'assistance, et nous les renvoyons aussitôt aux accusateurs publics des tribunaux qui en doivent connaître. M. Vigner, l'un de nos collègues, qui s'est particulièrement chargé de ces détails, est continuellement dans les prisons; il a fait, la nuit du 17 au 18 de ce mois, dans celle de l'hôtel de la Force, une perquisition, par l'événement de laquelle on a découvert plusieurs assignats et l'on s'est procuré de fortes présomptions contre deux prisonniers, que l'on a presque pris sur le fait de la fabrication. » (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3417.)

Les commissaires de la Trésorerie, envisageant la situation à un autre point de vue et soucieux des atteintes portées au crédit public par cette masse d'assignats et de faux billets de toute nature jetés dans la circulation, ne perdaient pas de vue les principaux réceptacles de ces sortes de fabrications; aussi, lorsqu'ils furent informés par le Département de Police des découverte et saisie faites, le 9 février, dans la prison du Châtelet, de planches en bois gravées, de faux assignats, de papiers et de beaucoup d'autres objets employés par les auteurs des contrefaçons, ils applaudirent à un résultat en quelque sorte inespéré, l'adresse des faussaires ayant constamment déjoué les mesures prises contre eux, et, le 25 février, ils s'empressèrent d'écrire au ministre de la justice, pour qu'il recommandât tout spécialement à M. Polverel, accusateur public du Tribunal du 1[er] arrondissement, de déployer dans son instruction toute la célérité possible, attendu que les administrateurs du Département de Police, chargés par les commissaires de la Trésorerie de remettre une gratification au dénonciateur anonyme, regardaient la promptitude dans l'instruction et le jugement comme le seul moyen d'effrayer les prisonniers qui se mêlaient de ce genre de fabrication. Ce ne fut que le 20 mars que M. Duport, probablement absorbé par d'autres préoccupations, invita M. Polverel à poursuivre activement cette affaire, et pourtant il reconnaissait dans sa lettre que la fabrication des faux assignats s'étendait d'une manière alarmante et que les prisons devenaient de vastes ateliers de faussaires. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3478.)

En somme la situation empirait de jour en jour, par suite surtout de

l'indifférence et de l'inertie de la Municipalité, au moins c'est ce qui semble ressortir d'une lettre des plus judicieuses adressée, le 27 mars, à M. Duport, à la veille de sa retraite, par M. Moreau, accusateur public du 5e Tribunal criminel, qui retrace dans un tableau fort intéressant ce qui se passait alors dans les prisons et indique les moyens de porter remède au mal. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3418.)

Voici en quels termes s'exprimait M. Moreau :

« Tous les jours, je reçois de nouvelles déclarations relatives à la fabrication des assignats : les fabricateurs se multiplient, je vous prie de prendre un parti vigoureux sur la police des prisons. La patrie est menacée de toutes parts, l'émission des faux assignats est un fléau ; tous les jours, des marchands d'argent se présentent à la prison, emportent les faux assignats et les billets patriotiques, ils les distribuent.

« *Empêcher que des étrangers s'introduisent dans les prisons, réunir dans une seule prison les fabricateurs qui sont tous connus et désignés, les artistes, en confier la garde non à des prisonniers, mais à des personnes sûres, faire tous les jours deux perquisitions, écarter tous marchands de vin, simplifier la forme des procédures, juger avec célérité :* seraient des moyens propres à arrêter la fabrication. Beaucoup de prisonniers sont incapables de travailler à la fabrication, mais ils font sentinelle pendant le travail, favorisent l'émission. Les fabricateurs communiquent leurs travaux, les prisonniers qui ont du talent profitent de leurs idées, le mal se propage.

« L'intérêt réunit tous les prisonniers, il est difficile de les prendre sur le fait et de s'emparer de leur planche. La multiplicité des prisonniers ne permet pas qu'on se livre journellement à des perquisitions exactes, elles sont le plus souvent infructueuses.

« Si les fabricateurs et les artistes étaient réunis dans une seule prison, il serait plus facile de les surveiller, d'empêcher leur correspondance avec les étrangers. S'ils étaient jugés en peu de temps, leur exemple intimiderait les hommes avides qui se livrent à la fabrication dans l'espoir de s'enrichir.

« En confiant la garde des prisonniers à d'autres prisonniers, c'est obliger ces derniers à favoriser la fabrication, à tromper l'Administration ; ils craignent d'être assassinés, s'ils sont dénonciateurs, et, s'ils trompent l'Administration, ils sont bien récompensés, ils partagent ; plus il se fabrique de billets, plus les prisonniers sont riches, plus les marchands de vin fournissent de vin ; aussi les prisonniers sont-ils le plus souvent ivres, lorsqu'ils paraissent au Tribunal. Les prisons sont des tabagies, des lieux de débauche.

« Je vous soumets ces réflexions, vous suppliant de prendre un parti. Je conviens qu'il serait cruel d'empêcher un père de voir son fils. L'intérêt majeur de la société l'emporte sur toutes les considérations. Que le prisonnier ait une bonne nourriture et qu'il respire un air pur, voilà ce qu'il peut exiger ; mais, sous prétexte de parens, tous les étrangers mauvais sujets abondent, fournissent du pain et des matériaux aux ouvriers ; jusques dans une pelotte de fil, dans les pieds de chaise on fait passer des assignats. L'avidité est telle que des citoyens qu'on aurait cru honnêtes, se livrent à la fabrication.

« Je ne puis vous en dire davantage, l'inaction de la Municipalité m'irrite, c'est à vous qu'il appartient de donner des ordres précis et les faire exécuter. »

M. Roland, chargé par intérim, après le départ de M. Duport, du Ministère de la Justice, transmit, le 10 avril, ces observations non au

département de la Police municipale, mais au Directoire du Département de Paris, qui répondit immédiatement (le 12 avril). Tout d'abord, le Directoire exprima le regret que l'état des prisons de la capitale ne permît pas d'en affecter une spécialement aux fabricateurs de faux assignats, qu'on placerait en tout cas sans tarder dans un quartier particulier. Il déclara, en outre, que c'était par l'effet d'une tolérance abusive qu'à la Conciergerie, le service des garçons de guichets avait été confié à des prisonniers, et que, pour couper court à cet abus, le nombre des guichetiers venait d'y être augmenté. En troisième lieu, la gendarmerie faisait très souvent des perquisitions dans les prisons, comme en témoignaient de nombreux procès-verbaux et rapports, mais il était très difficile, pour ne pas dire impossible, dans la législation actuelle, d'interdire l'accès des prisons aux personnes qui désiraient voir les prisonniers ; le Directoire ayant du reste maintes fois recommandé aux administrateurs du Département de Police de se montrer très sévères pour la délivrance des permissions. En ce qui concernait les marchands de vins, il n'en existait point à l'intérieur des prisons, mais on ne pouvait leur interdire d'apporter du vin aux guichets, c'était d'ailleurs aux officiers municipaux qu'il appartenait de surveiller et réglementer le commerce des marchands de vins. Le Directoire terminait sa lettre en observant que la simplification des procédures et la célérité des jugements, que M. Moreau indiquait comme moyens de répression efficaces, ne le regardaient point, et que, si les procès s'instruisaient et se jugeaient avec trop de lenteur, le ministre de la justice seul pouvait stimuler le zèle des juges des tribunaux. (Arch. nat., BB[3] 198.)

Vers la même époque, un autre accusateur public auprès du 4[e] Tribunal criminel, M. Salivet signalait à l'attention du ministre de la justice plusieurs prisonniers qui, paraît-il, se trouvaient à même de fournir quelques renseignements sur des contrefaçons d'assignats, notamment un certain Léonard, détenu de la Force, qui lui avait indiqué les moyens d'arrêter un individu, « jouissant par état de la confiance des tribunaux » et favorisant l'émission des faux assignats, puis un nommé Lallemand-Lheury, condamné par son tribunal à huit ans de fers, qui avait promis de procurer l'arrestation de fabricateurs d'assignats, entre autres d'un graveur et possesseur de timbre sec. Le ministre répondit à M. Salivet, en l'invitant à se concerter de suite avec le directeur du jury du Tribunal du 1[er] arrondissement, chargé de connaître des procès pour crimes de faux assignats, afin de recevoir les déclarations qui pourraient être faites par les prisonniers en question. M. Salivet revint à la charge et représenta, le 8 mars, au ministre, combien il importait d'engager, par des récompenses ou des faveurs, les prisonniers, *seuls témoins* des fabrications de faux assignats, à se rendre

dénonciateurs, citant comme exemple, un certain Boivin, dont le procès s'instruisait à son tribunal, et qui offrait, à condition d'obtenir sa grâce, de faciliter les captures les plus importantes, déclarant en outre que la voie du jury, indiquée par le ministre, ne convenait nullement en pareille circonstance et que l'intérêt public exigeait souvent qu'on s'écartât des formes légales. M. Duranthon saisit le président de l'Assemblée nationale de la question, demandant s'il pouvait gracier les dénonciateurs des contrefaçons d'assignats, ou tout au moins leur promettre leur grâce, et laisser aux juges la faculté d'employer tous les moyens que leur dicterait leur sagesse pour arriver à la découverte des instruments de ces crimes. M. Lacuée, président de l'Assemblée, dans sa réponse, exprima le regret de ne pouvoir légalement accorder une autorisation de cette nature, et conseilla au ministre de s'adresser au Comité de législation, qui sans aucun doute s'empresserait de seconder ses vues. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n°s 3482, 3483.) M. Blésimare, accusateur public près le tribunal du district de Saint-Germain-en-Laye, qui avait combiné ses efforts avec ceux de M. Salivet pour surprendre la fabrication de faux assignats qui se faisait au Châtelet, prenait la liberté, dans une lettre adressée, le 24 mai, au ministre Duranthon, de lui « recommander les personnes qui leur avaient servi et leur serviraient dans ces découvertes, et qui avaient été les ressorts actifs dont ils ne pouvaient se passer », entre autres un prisonnier du 4e Tribunal qui avait prêté un précieux concours. Il ajoutait que si cinq ou six planches avaient été confisquées au Châtelet, cet heureux résultat n'était pas le seul à obtenir, il restait encore à se saisir de celles qui s'employaient dans l'intérieur de Paris, d'où il sortait tous les jours pour 50,000 livres d'assignats faux (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3485.)

La rigueur du châtiment infligé aux faussaires n'effrayait et n'arrêtait pas plus les fabricateurs que les distributeurs des faux assignats; il ne s'écoulait pas de semaine sans que le Tribunal criminel du Département de Paris ne prononçât plusieurs condamnations capitales contre des individus prévenus de fabrication ou de distribution de faux assignats et de faux billets de la Caisse patriotique, même dans les périodes les plus critiques de la Révolution. Nous citerons, parmi ces nombreuses condamnations, celle qui frappa les nommés Charles-François Lamy-Évette, Antoine Dunand et Joseph-François Vidaud, convaincus d'avoir fabriqué trois faux assignats de 2,000 livres. Ces faussaires furent condamnés par jugement du Tribunal du 1er arrondissement, rendu le 19 décembre 1791, à être pendus et étranglés à une potence qui serait plantée sur la place du Palais-Royal. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 3502.) Cette condamnation, qui devait être entourée d'un appareil inusité, ne fut jamais exécutée ; en effet, l'un des condamnés,

le sieur Dunand se trouvait à la fin de juin à l'infirmerie de la Conciergerie et fut mis en liberté par le peuple, le 2 septembre, ainsi que Lamy-Evette, qui joua un certain rôle dans le vol du Garde-Meuble et contribua à la découverte des pierres précieuses provenant du vol ainsi qu'à l'arrestation de complices subalternes.

L'Abbaye.

L'Abbaye formait une sorte de quadrilatère irrégulier, reconnaissable aux deux petites tourelles qui flanquaient les angles d'une des façades, et se composait de trois corps de logis très élevés, au milieu desquels se trouvait une petite cour. D'après le rapport lu, le 30 août 1791, en séance publique de la Société royale de médecine, cet édifice comprenait un grand nombre de logements et de chambres de dimensions inégales et dont la salubrité laissait plus ou moins à désirer. Tandis que les pensionnaires de première classe occupaient des appartements sains et commodes, les malheureux dénués de ressources étaient entassés dans des chambres de *paille*, quatre pièces de dimensions très restreintes, et qui, outre l'air corrompu de la cour, recevaient les exhalaisons d'une espèce de cloaque leur servant de vestibule, le docteur Doublet, auteur du mémoire présenté à la Société royale de médecine demandait la suppression de ces chambres de *paille*, d'autant plus dangereuses que l'air humide et stagnant de la cour, habitée durant le jour par les prisonniers, était incapable d'en corriger les mauvais effets.

Il est juste de reconnaître qu'au début même de la Révolution les pouvoirs publics songèrent à rendre plus salubre la prison de l'Abbaye, en l'agrandissant au moyen de l'acquisition de maisons voisines. Un décret, du 30 juin 1791, ordonna l'expropriation et la démolition d'une maison de la rue Sainte-Marguerite, attenante aux bâtiments de l'Abbaye, maison appartenant à un ancien officier de marine, Robert-Denis Millard, et qui fut acquise par la Municipalité pour le prix de 34,811 livres. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n[os] 309, 311, 315, 316, 328, 330, 332, 334.)

L'Abbaye, où l'on envoyait sous l'ancien régime les gardes françaises, frappés de peines disciplinaires, et les débiteurs de marque, resta, sous la Révolution, prison militaire, et reçut aussi les criminels de lèse nation, et en général tous personnages dont l'arrestation avait une cause politique. Elle servit également de maison d'arrêt pour les membres de l'Assemblée nationale, coupables d'infractions graves au règlement, notamment Jouneau, qui faillit être l'une des victimes des journées de Septembre. Le récit des tragiques événements qui se passèrent à l'Abbaye est trop

connu pour qu'on puisse y ajouter quelque détail nouveau ; nous signalerons pourtant un document important qui semblerait avoir échappé aux principaux historiens de ces journées, en particulier à Mortimer-Ternaux et à Granier de Cassagnac, il s'agit d'une lettre adressée à Pétion par Roland, le 4 septembre, alors que les massacres des prisons continuaient encore, on nous saura gré d'en donner le texte :

Paris, le 4 septembre 1792, l'an IV de la Liberté.

Monsieur Pétion, maire de Paris, par le ministre,

Il y a dans ce moment, Monsieur, dans une église et un réfectoire des ci-devant moines de l'Abbaye plus de deux cents Suisses transférés du Palais Bourbon, en faveur de qui le peuple a témoigné hier les sentiments les plus généreux. Ces Suisses doivent s'enrôler dans chaque section et prendre les armes pour la cause de la Liberté et de l'Égalité. Je crois dangereux, Monsieur, de les laisser trop longtemps dans cet asile. La fermentation dure encore, le sang coule encore à grands flots : une tête échauffée, une mauvaise nouvelle, vraie ou fausse, enfin la cause la plus imprévue peut rendre inutile le pardon accordé par le peuple, et les Suisses épargnés par sa colère peuvent d'un moment à l'autre devenir victimes d'une nouvelle scène d'horreur. Je vous engage, Monsieur, à prendre les mesures les plus promptes pour mettre ces malheureux à couvert de toute insulte et pour les diviser dans chaque section, de manière qu'ils puissent tenir le serment qu'ils ont fait de mourir pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité. (Minute, Arch. nat., F^7 3299^{14}.)

Le régime intérieur de la prison de l'Abbaye contrastait singulièrement avec celui des autres prisons, il était sensiblement meilleur ; nous en possédons un aperçu très exact, qui fut consigné par écrit, le 15 novembre 1792, par le concierge-greffier Delavaquerie et envoyé au ministre de l'intérieur pour répondre aux vues économiques du Comité des finances, qui voulait réduire la dépense quotidienne de chaque détenu. Quoique ce tableau soit du mois de novembre 1792, il y a tout lieu de supposer que le régime des prisonniers à cette date était à peu de chose près le même qu'antérieurement, en tout cas il constitue un précieux document que nous croyons utile de reproduire in extenso :

Détail de l'intérieur de la prison de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés

Présenté le 15 novembre 1792.

Cette maison, connue sous la dénomination de prison d'arrêt, n'est point construite comme les autres, et son régime a toujours été différent.

Les prisonniers y sont fermés sous clefs et n'ont point de préau.

Une partie des chambres contient 4 et 6 personnes, et plusieurs autres 2 et 3. Il n'y en a que deux qui ne peuvent contenir qu'une personne.

Tous les effets meublants et linges appartiennent au concierge et sont à sa charge.

Tous les prisonniers ont pour lit deux matelas, une couverture et une paire de draps. Il leur est fourni de plus 2 serviettes, feu et lumière.

Il a été accordé jusqu'à présent à chaque prisonnier, comme dans une prison d'Etat, 5 livres 10 sols par jour, tant pour leur nourriture que frais de chambre et de geôle.

Ils ont par jour, et chacun, une bouteille de bon vin, soupe, bouilli et entrée.

Quand ils sont plusieurs dans la même chambre, ils ont des plats de plus, et pour souper ce qu'ils veulent.

Il y a eu des prisonniers qui ont été transférés des autres prisons comme ayant fait découvrir des fabrications d'assignats, et rendus d'autres services, l'Administration de Police leur a accordé un traitement particulier de 30 sols par jour et même 3 livres, suivant l'importance de la chose.

Pour mettre leurs vies en sûreté, il y a dans ladite prison un corps de logis séparé, lequel a toujours servi de prison militaire, et un autre pour les prisonniers particuliers.

Signé : Delavaquerie, greffier-concierge.

(Original, Arch. nat., F[7] 3299[14].)

Le Châtelet.

La prison du Châtelet, dont les bâtiments occupaient l'espace compris entre la rue Trop-va-qui-Dure, du côté du quai, de la Joaillerie au sud-est, de la Triperie à l'est et de la Pierre-à-Poisson au nord, formait une construction massive, à peu près dépourvue d'ouvertures extérieures, son entrée se trouvait sous la voûte et rue Saint-Leufroy. D'après le mémoire adressé en 1776 par un magistrat au Roi et à la Reine, cette prison ne pouvait s'aérer que par le haut, ce qui fournissait une colonne d'air à peine suffisante pour ne pas étouffer, l'enceinte en était trop petite, ainsi que le préau, les murs trop élevés et les cachots abominables. La déclaration du 30 août 1780 devait apporter de véritables améliorations à l'état de cette prison. « Nous comptons pouvoir, y était-il dit, avec quelques réparations et de nouvelles distributions, faire arranger l'intérieur de cette prison d'une manière convenable, et surtout détruire alors tous les cachots pratiqués sous terre, ne voulant plus risquer que des hommes, accusés ou soupçonnés injustement et reconnus ensuite innocents par les tribunaux, aient essuyé d'avance une punition rigoureuse par leur seule détention dans des lieux ténébreux et malsains, avec la pensée d'adoucir même pour les criminels ces souffrances inconnues et ces peines obscures qui, du moment qu'elles ne contribuent pas au maintien de l'ordre, deviennent inutiles. » A partir de cette époque, le Grand-Châtelet fut affecté spécia-

lement, ainsi que la Conciergerie, aux prisonniers poursuivis en matière criminelle, et on ne devait y recevoir que les seuls individus, « détenus pour ester à droit en personne à l'effet de l'instruction et du jugement de leur procès ». Sous la Révolution, la destination du Châtelet fut maintenue, comme le prouve une lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, adressée le 5 décembre 1791 au commissaire de police de la section du Palais-Royal. Le ministre de la justice se plaignait de ce que des particuliers arrêtés pour simples délits de police eussent été incarcérés à la Conciergerie ; en conséquence, M. Desmousseaux rappelait au commissaire qu'il n'y avait que deux prisons où il pouvait envoyer des prisonniers, celle du Châtelet, lorsqu'il s'agissait de crimes ou de délits assez graves pour mériter une instruction criminelle, et celle de la Force pour les délits de police. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3398.)

Les réparations et les aménagements nouveaux, annoncés dans l'ordonnance de 1780, restèrent vraisemblablement à l'état de projet, ou tout au moins ne semblent pas avoir amélioré sensiblement la condition des prisonniers du Châtelet. Si l'on s'en rapporte au témoignage de Pierre-Mathieu Parein, homme de loi, l'un des vainqueurs de la Bastille, qui avait pu, par expérience personnelle, apprécier les douceurs du régime de la Conciergerie et du Châtelet, où il avait enduré deux années d'une captivité aussi cruelle qu'inconcevable, le Grand-Châtelet était une prison horrible (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3377) ; aussi lorsque Parein fut échappé « du gouffre pestilentiel des cachots, comme Daniel de la fosse aux lions », il crut devoir signaler à M. Maugis, commissaire des prisons, les procédés révoltants dont il avait été le spectateur et peut-être même la victime, et, en ce qui concerne spécialement le Châtelet, tout en passant sous silence les abus sans nombre qui s'y commettaient, peut-être moins criants qu'à la Conciergerie, grâce au caractère doux et conciliant du concierge Watrin, néanmoins, il ne craint pas de déclarer qu'il se gardera bien de s'appesantir sur la nécessité urgente de détruire cette *caverne hideuse et pestiférée* du Grand-Châtelet qui défigure la capitale (1).

Comme c'était au Châtelet que la plupart des individus arrêtés sur la voie publique pour un délit quelconque étaient incarcérés, en attendant leur interrogatoire et leur jugement, il est fort difficile de se rendre un compte exact du nombre des prisonniers qui pouvaient s'y trouver, ce

(1) P. Mathieu Parein, *Les crimes des Parlements ou les horreurs des prisons judiciaires dévoilées*. Paris, 1791, p. 46.

nombre variant sans cesse en raison des transfèrements fréquents dans d'autres prisons ; cependant le chiffre de 800 prisonniers en 1790, que donne M. Ad. Guillot, dans son volume sur les *Prisons de Paris*, nous semble un peu exagéré, on voit bien, au moment de la présentation d'une adresse, le 17 juillet 1791, à l'Assemblée nationale par les prisonniers du Grand-Châtelet, pour se plaindre de leur état misérable, qu'ils étaient alors plus de 500, mais leur nombre tendit plutôt à diminuer; à l'époque des massacres de Septembre le chiffre des détenus ne dépassait pas 300, et c'était à peu près le chiffre normal.

La situation des prisonniers du Châtelet était à peu de chose près la même que celle des prisonniers de la Conciergerie, ils étaient répartis en certaines catégories désignées dans l'arrêt de règlement du 17 septembre 1777, proportionnellement à leurs facultés (1). Au bas de l'échelle sociale se trouvaient les malheureux dénués de toutes ressources et obligés de se contenter de la paille, que dans le langage des prisons on appelait souvent des *pailleux*. Ces misérables recevaient un gîte dans les chambres dites de la *paille*. S'il faut ajouter foi au témoignage de l'architecte Giraud, chargé de visiter les prisons du Châtelet et qui présida plus tard à leur démolition, 120 individus, paraît-il, étaient entassés sur un seul grabat de 7 mètres 18 centimètres de largeur, avec un vide au milieu d'un mètre 33 centimètres et autour un passage de 33 centimètres. Quoiqu'il soit bien difficile de contrôler de telles assertions, eu égard au peu de renseignements précis que l'on rencontre dans les procès-verbaux dressés par les commissaires de police des sections lors de leurs visites au Châtelet, il est cependant loisible de constater que l'installation des chambres de *paille* n'était pas aussi défectueuse. Les prisonniers ne semblent pas y avoir été entassés sur un grabat unique formé de bottes de paille à demi-pourrie, remplies de vermine.

La seule chambre de *paille* du Châtelet, pouvant contenir un nombre aussi considérable de prisonniers, est celle connue sous le nom de *Beauvais*, vaste salle voûtée au rez-de-chaussée du grand pavillon carré, qui existait depuis un temps immémorial. « Chacune personne emprisonnée es prisons de Beauvez, est-il dit dans les anciens statuts de la geôle du

(1) L'article 12 de ce règlement autorisait les geôliers à exiger de ceux qui voulaient coucher seuls dans un lit 5 sols par jour, 3 sols de ceux qui coucheraient à deux, 3 livres 15 sols s'ils voulaient être à la pension du geôlier et occuper une chambre particulière, même 4 livres, si la chambre était pourvue de cheminée. En vertu de l'article 28, le défaut de payement des frais de gîte et de nourriture donnait le droit au geôlier de faire passer à la *paille* les prisonniers de la pension et des chambres.

Châtelet, cités par Desmaze, doivent 2 deniers par chacune nuit, et leur doit le geolier querre couche de paille ou de feurre, par paiant 4 deniers la nuit. »

Un procès-verbal de visite du commissaire de police de la section de Henri IV, en date du 8 juin 1792, nous fournit par un heureux hasard de curieux renseignements sur cette chambre de *paille* dite *Beauvais*. Le sieur Étienne Lambert s'y transporte à onze heures du soir et fait lever tous les prisonniers, au nombre de plus de cent, qui, après avoir été fouillés, sont transférés dans une petite cour à l'entrée de ladite chambre, ensuite, ainsi que s'exprime le commissaire, « il a été fait une perquisition et recherche, telle qu'on pouvait la faire dans une chambre qui contient des lits les uns au-dessus des autres et des hamacs attachés au pourtour des murs. » Néanmoins, cette perquisition, quelque malaisée qu'elle fût, ne resta pas infructueuse, elle amena la découverte, derrière un lit au fond de la chambre, de 64 carrés de papier découpés et disposés pour fabriquer des billets de la Maison de secours ; sur une planche au-dessus du premier lit à gauche fut trouvé dans un sac de toile un petit sac de peau contenant 27 gros sols en étain, avec un moule en plâtre ; près de l'escalier et derrière un lit des morceaux de buis servant à la fabrication de faux billets de la Caisse patriotique. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2832.)

Il ressort clairement de ce procès-verbal que la chambre en question était garnie de quantité de couchettes, peut-être très rapprochées, mais à peu près en rapport avec le nombre des prisonniers.

Une autre chambre de *paille*, dite la *Royale*, également au rez-de-chaussée, donnait sur la cour ; on peut se rendre compte de sa situation exacte par ce détail, à savoir que, les 18 et 23 janvier 1792, les prisonniers qui l'occupaient tentèrent à deux reprises de s'évader et pratiquèrent dans le mur de leur chambre un trou carré, à 2 pieds de terre, qui se trouva aboutir dans un corps-de-garde de la rue de la Joaillerie.

Fréquemment les procès-verbaux mentionnent une troisième chambre de *paille*, celle dite du *Chêne*, dont l'entrée donnait sur la cour de la *paille* des femmes ; selon toute apparence cette chambre était la même que celle dénommée les *Chesnes* dans l'instruction de la geôle du Châtelet de 1373. Enfin, on comptait encore deux autres chambres de *paille*, connues sous les noms de *Saint-Nicolas* et du *Triolet* ou *Kiolet*, celle-ci au troisième étage, à proximité de l'infirmerie, toutes deux paraissant réservées aux femmes.

Si, comme il y a lieu de le supposer, la même gradation existait au Châtelet qu'à la Conciergerie, après les prisonniers de la *paille*, venaient ceux de la *pistole*. Les détenus de cette catégorie occupaient deux chambres situées au premier étage : la chambre *Sainte-Élisabeth*, sur la

cour, éclairée par plusieurs fenêtres et assez spacieuse, puisque, suivant un procès-verbal du 13 mai 1792, elle renfermait 17 prisonniers; à la suite, la chambre *Sainte-Anne*, contenant 4 lits et 5 prisonniers. A l'étage supérieur, la chambre dite de la *Dauphine*, garnie de 15 lits et habitée par 15 prisonniers ; en regard de celle-ci, la chambre *Saint-Laurent*, ayant vue sur la cour, avec 27 lits et un nombre à peu près équivalent de prisonniers.

Les prisonniers privilégiés habitaient la *pension*, qui formait un bâtiment à part, desservi par un escalier distinct, et séparé de la terrasse par un grand couloir. Les chambres dites de la *pension* ne pouvaient recevoir qu'un nombre assez restreint de prisonniers. La chambre *Saint-Simon*, composée de 2 pièces, n'était occupée, au mois d'avril 1792, que par 2 prisonniers, le sieur Cochery, joaillier-bijoutier, et Pierre Graindesel, marin. Au deuxième étage, se trouvaient la chambre *Neuve* et à côté celle dite du *Palais-Royal*, où résidaient habituellement 4 à 5 prisonniers, ayant comme annexe une petite chambre dite la *Tour*. Le troisième étage, indépendamment de l'infirmerie des hommes et de celle des femmes, comprenait la chambre *Saint-Martin*, où l'on accédait par un escalier à gauche du premier guichet ; à cette chambre attenaient la chambre *Saint-Jacques*, comptant 5 lits et 5 prisonniers, et la chambre dite le *Fort-Bardy*, avec 3 lits et 4 prisonniers. Très vraisemblablement, la chambre du *Paradis* était pareillement située à cet étage. Il serait difficile d'indiquer l'emplacement des chambres *Saint-Julien*, *Saint-Étienne*, *Saint-Mathurin* et *Sainte-Marie*, qui, selon toute probabilité, renfermaient des prisonniers à la *pension*.

On serait tenté de croire qu'à la suite de l'ordonnance de 1780, les cachots avaient été supprimés ; peut-être quelques-uns de ces épouvantables réduits d'autrefois, véritables lieux de torture, furent-ils abandonnés, mais un certain nombre d'entre eux furent maintenus et réservés aux malfaiteurs dangereux, condamnés à mort ou à des peines infamantes. Le 23 janvier 1792, le guichetier Deschamps, chargé du service des cachots, en faisant sa ronde, trouva dans l'un d'eux, un nommé Castri, condamné aux galères à perpétuité, pendu à une petite corde qu'il s'empressa de couper, transporta ce malheureux dans le guichet, où un chirurgien pratiqua une saignée, puis le fit monter à l'infirmerie des hommes au troisième étage. Le commissaire de police de la section du Louvre, mandé en toute hâte, s'approcha de son lit, et procéda, séance tenante, à un interrogatoire sommaire. Le prisonnier, revenu à la vie, déclara se nommer Charles Gazan et non Castri, et reconnut que, s'il avait cherché à se détruire au moyen d'une corde tissée avec des morceaux de vieux linge,

c'était en raison de la longueur extrême de sa détention et qu'il demandait à être jugé. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3028.) Si les cachots du Châtelet inspiraient une véritable horreur aux malheureux qui préféraient la mort à ce lugubre séjour, à plus forte raison n'osait-on point y renfermer des femmes. Voici un fait qui le démontre avec la dernière évidence : le commissaire de police de la section de l'Oratoire ayant ordonné, le 5 février 1792, la mise au secret d'une marchande de fruits et de légumes, incarcérée au Châtelet pour émission de faux billets patriotiques, le concierge Watrin fit observer qu'il n'avait d'autre secret que le cachot, sur ce, on en référa au Département de Police, qui décida que l'inculpée serait immédiatement transférée sous bonne et sûre garde à la Force pour y être détenue au secret. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3235.)

Le régime des prisonniers était tout autre à cette époque qu'aujourd'hui, on se tromperait singulièrement si l'on se figurait que les détenus restaient cloîtrés dans leurs chambres respectives sous la surveillance étroite des guichetiers, sans avoir aucune communication entre eux. Il est vrai que, pour la nuit, on les mettait rigoureusement sous clef, mais, dans la journée, ils jouissaient de la plus grande liberté et pouvaient circuler sans contrainte d'une pièce à une autre, même d'un étage à un autre. Ainsi, lors d'une visite faite au Châtelet, le 12 avril 1792, le commissaire de police de la section de Henri IV constata la présence dans la chambre du *Palais-Royal*, indépendamment des 4 prisonniers qui y résidaient habituellement, de 5 autres prisonniers de différentes chambres, l'un venant de celle de la *pension*, n° 2, un autre habitant la chambre de *paille* de *Beauvais*, un troisième celle de *paille* de la *Royale*, et les deux autres occupant l'une des chambres de la *pension* dite *Saint-Laurent*, lesquels déclarèrent tous être entrés dans la chambre du *Palais-Royal*, pour voir leurs camarades. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2827.)

Un procès-verbal, dressé par le commissaire de la section de Mauconseil, qui fit le même jour une descente de police dans la chambre *Saint-Martin*, nous révèle une liberté d'allures étrange et une familiarité extraordinaire. Le premier soin du commissaire en entrant dans cette pièce fut d'interdire la sortie des individus des deux sexes, qu'il y rencontra et de les faire fouiller avec soin ; il s'occupa ensuite d'établir leur état-civil et de leur demander à quel titre ils se trouvaient dans la chambre *Saint-Martin*. Quinze personnes furent successivement passées en revue : le n° 1, un marchand forain, détenu dans la chambre *Saint-Jacques*, déclara qu'en allant aux latrines, il était entré dans la chambre *Saint-Martin*, sur l'invitation qui lui avait été adressée de boire un verre de vin ; le

n° 2, une culottière, âgée de trente et un ans, venait voir le nommé Daltamps, avec une permission périmée du Département de Police; le n° 3, une fleuriste, rendait visite à un détenu de la chambre du *Paradis*, au moyen d'une permission qui lui avait été prêtée par la femme du prévôt (1) de la chambre *Saint-Martin;* le n° 4, une couturière en robes, était détenue depuis sept mois à la chambre de *paille* du *Triolet;* le n° 5, une certaine Françoise Nattet, se donnant pour femme du sieur François Bussy, l'un des prisonniers de la chambre *Saint-Martin*, avait obtenu, le 19 octobre, du Département de Police la permission de voir son pseudo-mari trois fois par semaine. L'examen d'un portefeuille saisi sur cette particulière fit découvrir une lettre à l'adresse de M[lle] Nattet, chez sa mère, rue du Vertbois, d'où il était permis de conclure, observa le commissaire, qu'elle n'était point, ainsi qu'elle l'avait déclaré, l'épouse du sieur Bussy, et, circonstance aggravante, au moment où l'on pénétra dans la chambre, la demoiselle en question se trouvait couchée sur un lit au fond de la pièce Le n° 6, Louise Brossard, femme d'un mercier, détenue depuis deux ans dans une chambre près de celle *Royale*, était venue dans la chambre *Saint-Martin*, demander à une autre femme quatre couverts d'étain qu'elle lui avait prêtés; le n° 7, une femme de laboureur, prisonnière de la chambre du *Triolet* et s'occupant depuis sa détention de blanchir le linge des prisonniers, était entrée dans la chambre *Saint-Martin*, afin de réclamer ce qui lui était dû pour son blanchissage; les n[os] 8 et 9, un certain Julien Ligot, marchand forain, détenu depuis neuf mois dans ladite chambre, et sa femme, prisonnière elle-même depuis huit mois à la *paille*, dans la chambre *Saint-Nicolas;* les n[os] 10 à 15, un compagnon ébéniste, un peintre en bâtiment, un commis chez le fleuriste de la Reine, un menuisier en bâtiment, un épicier, un feudiste de M. de Penthièvre pour le terrier de Rambouillet, étaient tous les hôtes habituels de la chambre *Saint-Martin* (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3189).

Comme les procès-verbaux des commissaires permettent de le constater, non seulement les détenus et détenues circulaient librement d'une chambre à une autre, mais encore ils pouvaient recevoir des visites du dehors, grâce aux permissions plus ou moins régulières qu'accordait avec assez de facilité le Département de Police. Quoique l'article 7 du règlement de 1717 eût interdit formellement aux geôliers et guichetiers, sous peine de destitution, de laisser entrer dans les prisons aucunes femmes ou filles, autres

(1) Le *prévôt* était un prisonnier investi de la confiance de l'Administration et responsable de ce qui se passait dans chaque chambrée.

que les mères, femmes, filles ou sœurs des prisonniers, lesquelles ne pouvaient leur parler dans leurs chambres, même celles de la pension, mais seulement dans le préau ou la cour, en présence d'un guichetier, jamais on ne tint la main à l'observation de ce règlement, et journellement les prisonniers recevaient dans leurs chambres les femmes qui se présentaient pour leur rendre visite, sans même que l'on s'informât du degré de parenté qui pouvait les lier aux détenus, ou qu'on leur demandât si elles leur étaient aucunement parentes; la plupart du temps, c'étaient des *amies* qui venaient adoucir les rigueurs de la captivité de leurs *amis*.

Les relations de voisinage entre prisonniers n'étaient pas toujours cordiales et amicales, tant s'en faut; le conflit des intérêts en jeu, des passions déchaînées, amenait parfois des scènes qui menaçaient de tourner au tragique. Ainsi, lors d'une visite de police faite, le 12 avril 1792, en présence de M. Vigner, dans la chambre *Neuve*, pour surprendre une fabrication de faux assignats et de papiers-monnaie, on apprit par la déclaration d'un prisonnier que, la veille, une violente dispute avait éclaté entre détenus de la chambre du *Palais-Royal*, à l'occasion d'une planche de cuivre pour faux billets de 20 livres de la Caisse patriotique, que prétendait garder l'un d'eux, dispute qui dégénéra en voies de fait au point que ce malheureux faillit être pendu par ses camarades exaspérés; quelques-uns de ses compagnons eurent grand'peine à l'arracher de leurs mains et à l'emmener dans la chambre *Neuve*, voisine de celle du *Palais-Royal*. Le prisonnier en question, qui avait ainsi échappé à la brutalité de ses camarades, était resté détenteur de la planche de cuivre et de dix-huit ou vingt billets faux de 20 livres; mais, dès l'ouverture de la chambre, à neuf heures du matin, quatre prisonniers de la chambre du *Palais-Royal* accoururent pour le battre et enlever l'objet du litige; alors intervint un arrangement amiable, aux termes duquel le possesseur de la planche gravée devait la conserver, moyennant payement de 30 livres, qu'il se procurerait en écoulant au dehors les faux billets déjà fabriqués. (V. le t. V de notre Répertoire, n° 2827.)

Les prisonniers du Châtelet trouvaient moyen de correspondre non seulement avec leurs amis ou parents du dehors, mais encore avec des détenus et surtout des détenues d'autres prisons, notamment de la Force. Le 16 août 1792, un volontaire de la section du Louvre arrêta une femme passant dans le Louvre avec des paquets de linge sale et portant dix-huit lettres, lesquelles furent décachetées par les commissaires de la section et divulguèrent l'existence d'une correspondance suivie entre les prisonniers de la Force et ceux du Grand-Châtelet. Cette particulière, femme d'un guichetier de la Force, elle-même commissionnaire de cette prison, venait

chaque jour chercher les lettres et paquets qui lui étaient remis, entre les deux guichets du Châtelet, par un garçon de guichet, à l'adresse des prisonnières de la Force; le jour même de son arrestation, elle déclara avoir reçu ces divers paquets, le matin même, « avec un lapin, pour être par elle portés à l'hôtel de la Force, où chaque femme saurait bien reconnaître ce qui lui était envoyé ». Parmi les lettres dont la messagère en question s'était chargée, se trouvait une missive adressée par un nommé Delabarre, imprimeur, détenu au Châtelet, sous l'inculpation d'émission de faux billets, à *la Petite-Rose, à la Force*. Dans cette galante épître, le sieur Delabarre donnait des instructions « à sa chère petite femme et tendre amie », qui se morfondait sous les verrous à la Force, pour le même délit, à l'effet d'imaginer le moyen de charger une certaine femme Otto, et de se disculper ainsi des accusations qui pesaient sur eux. Si cette commissionnaire de la Force fut, par un malheureux hasard, arrêtée dans la rue, c'est que depuis le 10 août on se montrait beaucoup plus méfiant, on scrutait les allures des passants; elle reconnut elle-même, dans son interrogatoire, que depuis le 10, jour de la Révolution, toutes les lettres introduites à l'hôtel de la Force étaient décachetées par les guichetiers, qui les examinaient et, lorsqu'ils les jugeaient suspectes, les portaient à la dame Hiancre, concierge de la Petite-Force, qui décidait si ces lettres devaient être remises ou non aux détenues, mais parfois, lorsque le guichetier ne savait pas lire, ce qui était le cas de son mari, il arrivait qu'elles étaient distribuées sans avoir été décachetées. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3108.)

Le défaut capital des prisons sous l'ancien régime, c'était l'absence de tout travail; à l'exception de Bicêtre, où l'on faisait travailler une certaine catégorie de détenus, l'oisiveté la plus complète régnait dans les autres prisons, avec tous les inconvénients, on peut même dire tous les vices, qu'elle entraînait à sa suite. Les prisonniers, désœuvrés et livrés à eux-mêmes, s'ingéniaient à se créer des occupations et, comme beaucoup d'entre eux avaient été incarcérés sous l'inculpation de fabrication et d'émission de faux billets, tout naturellement ils cherchaient à utiliser leurs talents en continuant leur coupable industrie, et en même temps initiaient leurs co-détenus, témoins obligés de leurs travaux, à leurs procédés plus ou moins habiles de contrefaçon.

Aussi ne saurait-on s'étonner de voir le Châtelet devenu un vaste atelier de faussaires, où se fabriquaient en quelque sorte à jet continu des masses d'assignats nationaux, de billets jaunes, rouges et bleus de la Caisse patriotique, de la Maison de secours, de la Compagnie de commission et des sections,

billets qui étaient répandus à profusion dans le commerce parisien et y jetaient une véritable perturbation. Une lutte incessante se trouva engagée entre le Département de Police, qui multipliait ses investigations, cherchant à surprendre les faussaires en flagrant délit, à saisir à la fois les faux billets fabriqués ainsi que les instruments de cette fabrication, et les prisonniers qui rivalisaient de ruse et d'ingéniosité pour dissimuler adroitement leurs travaux clandestins. A chaque instant, tantôt de jour, tantôt de nuit, les commissaires de police des sections étaient requis pour se transporter à l'improviste au Châtelet, afin d'y faire des perquisitions dans les chambres des prisonniers ; de nombreux procès-verbaux rendent compte de ces opérations avec les plus minutieux détails. Le 17 mars 1792, entre onze heures et midi, les commissaires de police des sections des Arcis et du Temple, mis en mouvement par M. Vigner, administrateur au Département de Police, firent une descente au Grand-Châtelet, mais sans résultat appréciable. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 2291, 4097.) Celle qui eut lieu, le 12 avril suivant, entre trois et quatre heures de relevée, en vertu des ordres du même administrateur, par les soins des commissaires de police des sections de Henri IV et de Mauconseil, fut beaucoup plus fructueuse. M. Vigner, qui, suivant son habitude, assistait à la perquisition, ramassa un papier qu'un prisonnier de la *paille* avait précipitamment jeté par terre, au moment de l'entrée des magistrats, ce papier renfermait une planche de cuivre rosette propre à la fabrication des faux billets de 20 livres de la Caisse patriotique, c'était le corps principal du délit, quant aux billets eux-mêmes, on en trouva dans les chambres *Neuve* et du *Palais-Royal* un certain nombre entièrement achevés, et d'autres non encore teints et dépourvus de signatures. La visite des chambres *Saint-Martin* et *Saint-Simon* par M. Blanc, commissaire de police de la section de Mauconseil, amena la découverte de 121 billets jaunes de 30 sols de la Maison de secours, qu'on venait de jeter dans la cheminée et qui furent retirés à temps par un agent de police, et de 23 feuilles de papier fleurdelisé, propre à la fabrication de ces faux billets. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 2827, 3189.)

Le dimanche 13 mai, à dix heures du matin, les commissaires des sections Beaubourg, de la Place Vendôme, de la Place Louis XIV, de Sainte-Geneviève, de la Rue de Montreuil, toujours en vertu d'un mandat du Département de Police, se rendirent simultanément au Châtelet à l'effet de perquisitionner dans les diverses chambres de la prison. Le commissaire de la section Beaubourg, chargé de visiter la chambre *Saint-Laurent*, trouva cachés sous un lit, dans le plomb et sur la fenêtre, trois mains de papier royal fleurdelisé, un morceau de terre glaise avec l'effigie du Roi,

plusieurs morceaux de buis sculpté portant la griffe de Guillaume et des vignettes, sans compter 7 à 8 livres pesant de caractères d'imprimerie et diverses substances employées pour la fabrication des billets de la Maison de secours. Les prisonniers de la chambrée, au nombre de vingt-trois, sommés de faire connaître les propriétaires et manipulateurs de ces objets suspects, refusèrent de répondre, ensemble ou individuellement, obéissant selon toute évidence, à un mot d'ordre. Pourtant l'un d'eux, appelé à part, trahit le secret ; mais il déclara n'être pour rien dans la manipulation de ces faux billets ; en revanche, il divulgua le siège de la fabrication qui se trouvait dans la chambre *Dauphine,* en face, et dénonça deux détenus de la chambre *Saint Laurent*, les sieurs Mestre, dit l'Ancien Avocat, et Guenier, comme associés pour la contrefaçon des billets de 40 sols de la Maison de secours. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2394.)

Pendant ce temps, Jacques Rameaux, commissaire de la section de la Place Vendôme, qui avait également reçu mission de rechercher les traces de la fabrication de faux assignats de toutes valeurs et de faux papiers-monnaie de différentes maisons, entrait inopinément dans l'infirmerie des hommes. Sa venue occasionna un grand remue ménage : quatre ou cinq prisonniers se précipitèrent comme affolés vers les commodités pour y jeter un mouchoir roulé en forme de paquet ; mais ils en furent empêchés par les gendarmes, qui ramassèrent à l'entrée des lieux d'aisance une poignée de billets jaunes de 30 sols de la Maison de secours, imprégnés de matière fécale, et saisirent sur la table des morts (1) le mouchoir suspect qui contenait 300 billets faux ; le tout fut emporté par le commissaire comme pièce à conviction. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3857.) De son côté, le commissaire de la section de la Place Louis XIV ne rapporta de son expédition qu'une grosse clef de plomb et un paquet de lettres jetés dans la cour ; celui de Sainte-Geneviève fit déshabiller et fouiller par un gendarme et un agent les cinq prisonniers de la chambre *Sainte-Anne*, mais en pure perte.

Le 8 juin, à onze heures du soir, nouvelle descente de police dans la principale chambre des *pailleux*, contenant plus de cent prisonniers, le commissaire de la section de Henri IV confisqua, entre autres objets suspects, soixante-quatre carrés de papier découpés pour des billets de la Maison de secours, vingt-sept gros sols en étain, avec un moule en plâtre,

(1) Nous n'avons rencontré aucune mention, sous la Révolution, du cercueil banal, resté légendaire sous le nom de la *croûte de pâté*, qui, depuis plus de 80 ans, recevait les corps des prisonniers décédés au Châtelet, et dont parle Séb. Mercier dans son *Tableau de Paris*.

et des morceaux de buis gravés, servant à fabriquer des billets de la Caisse patriotique. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2852.)

Le 18 juin suivant, à neuf heures du matin, trois commissaires de police, savoir, le sieur Déneux, de la section des Arcis, Lieudon, de la section Beaubourg, et Dufour, de la section du Marché des Innocents, requis par MM. Vigner et Panis, administrateurs au Département de Police, se transportèrent respectivement dans les chambres *Sainte-Anne*, *Saint-Laurent* et *Dauphine*, avec un détachement de garde nationale, dont le commandant avait ordre de surveiller les fenêtres d'où l'on pourrait jeter dans la cour des paquets renfermant, soit de faux assignats, soit de faux billets de la Caisse patriotique et de la Maison de secours; en effet, il arrivait fréquemment que les prisonniers, surpris par l'arrivée de la police, pour se débarrasser d'objets compromettants, se hâtaient de les lancer par les fenêtres dans la cour intérieure du Châtelet. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2297.)

Il faut bien le reconnaître, si les visites de police aboutissaient à quelque résultat, c'est que, le plus souvent, elles avaient été précédées de dénonciations spontanément faites par des prisonniers, désireux de se concilier les bonnes grâces de l'Administration et d'obtenir pour prix de leurs indications, sinon une commutation, au moins une réduction de leurs peines.

Le 18 mai 1792, un habile faussaire incarcéré au Châtelet, le sieur Phelipponneau, amené au Palais dans l'ancien local de la Cour des Aides, où siégeait le Tribunal du 1er arrondissement, fit au commissaire de police de la section de Henri IV une déclaration des plus importantes ; il signala l'existence au Châtelet depuis plus de huit mois de deux planches de cuivre pour la fabrication de faux billets de 25 livres et de 5 livres de la Caisse patriotique, dont les prisonniers avaient le débit assuré, il annonça également que ceux de la chambre *Sainte-Anne* se proposaient de lancer sous peu des assignats des Domaines nationaux, de la valeur de 5 livres, et spéculaient d'avance sur le produit considérable qu'ils espéraient retirer de l'émission de ces billets; que plusieurs détenus de la *pension* s'occupaient de fabriquer : 1° des faux billets de 20 livres avec une planche qu'ils prêtaient à leurs voisins; 2° des billets de 30 sols de la Maison de secours. En communiquant ces renseignements, le susdit Phelipponneau indiquait la ligne de conduite qu'il croyait devoir adopter. « Pour ne donner aucune suspicion, observait-il, et parvenir à dénoncer toutes les fabrications qui se faisaient au Châtelet, il était nécessaire qu'il entrât dans tous les projets des prisonniers, qu'il les approuvât et leur donnât de la confiance en lui par l'exemple, en travaillant comme eux et en suivant toutes leurs démarches, que par

là il se trouverait assez instruit pour donner à l'Administration des connaissances non équivoques qui serviraient à s'emparer de tous les objets nécessaires à la fabrication, des objets même, fabriqués, et des fabricateurs, persuadé que l'Administration aurait égard aux dangers qu'il courait et le mettrait à l'abri d'être maltraité par ceux qu'il dénonçait ». (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2333.) Phelipponneau ajoutait qu'il se trouvait depuis trop peu de temps au Châtelet pour connaître tous les prisonniers qui s'occupaient de contrefaçons, mais qu'il était cependant parvenu à savoir les noms des principaux faussaires, le sieur Chevalier, de la chambre *Sainte-Anne*, et le sieur Cochery, graveur, détenu dans l'une des chambres de la *pension*, qui avait gravé toutes les planches dont on se servait et faisait lui-même des assignats de 300 livres. Pour se mettre à l'abri de toute surprise, ils confiaient leurs planches à une certaine Nannette, servante à l'infirmerie des femmes, qui, paraît-il, se chargeait de les cacher dans sa chambre, mais qui, prise de peur, parce qu'une de ses camarades avait menacé de la dénoncer, n'avait plus voulu les recevoir. Le même Phelipponneau rapporte un fait qui montre la ténacité incroyable des faussaires : il y avait quelques jours à peine (le dimanche 23 mai) que l'on avait découvert et confisqué dans la chambre *Dauphine* une grande quantité de faux billets de 30 sols, l'un des hôtes de cette chambre, sur lequel avait été pratiquée la saisie, continuait imperturbablement ses opérations et avait prié le sieur Phelipponneau de lui graver les deux griffes de Protot et Guillaume apposées au bas de ces billets. C'est ce qui ressort également de la déclaration que fit le 8 juin, au Parquet du 3e Tribunal criminel, le sieur Alexis Levaché, où il dénonça le même prisonnier de la chambre *Dauphine*, toujours adonné à la même fabrication. La chambre de pension dite du *Fort-Bardy* servait pareillement d'atelier où se réunissaient des prisonniers de diverses chambres pour travailler ensemble à la fabrication des faux billets de la Caisse patriotique et de la Maison de secours. La chambre *Sainte-Anne* était aussi une officine où s'élaboraient des billets de 5 et de 20 livres de la Caisse patriotique, comme du reste la chambre *Sainte-Élisabeth*, où, détail piquant, le nommé Phelipponneau est dénoncé à son tour comme dessinant les vignettes de ces faux billets. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2851.)

Le 9 juin 1792, alors que le commissaire de police de la section du Louvre se trouvait au Châtelet pour vérifier si le bon ordre y régnait, un certain Lambert, détenu dans la chambre dite du *Palais-Royal*, vint déclarer entre les deux guichets de la prison, que, pour ne pas être compromis dans la contrefaçon des billets patriotiques de 10 livres, qui occupait les loisirs de ses camarades, il dénonçait un certain Casimir comme

faisant de ces billets à la main, et comme ayant gravé à l'eau-forte une planche en cuivre de billets de 30 sols de la Maison de secours, dont il avait tiré une épreuve qu'il ne trouvait pas bonne, et qu'il se promettait de recommencer. Le même Lambert signalait également une fabrication de faux billets de 3 livres de la section de la Bibliothèque et terminait sa déclaration en priant qu'on voulût bien le transférer à la Force, parce que, disait-il, refusant de coopérer à la fabrication desdits faux billets, il était tous les jours en butte à des menaces de mort de la part de ses compagnons qui le considéraient comme suspect. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3075).

Le 22 juin, un autre prisonnier, Philippe Chapelle, détenu dans la chambre *Saint-Laurent*, mis en présence du commissaire de police de la section de Henri IV, dans l'une des salles du Tribunal du 1er arrondissement, lui dit confidentiellement qu'il aurait des révélations importantes à faire pour le salut de la chose publique, mais qu'il ne le pouvait dans le moment, en raison des dangers auxquels il se trouverait exposé, qu'il offrait, aussitôt sa liberté obtenue, de fournir des renseignements de nature à faciliter l'arrestation de ceux qui fabriquaient des faux billets au Châtelet et de ceux qui se chargeaient de leur émission, qu'en conséquence il invitait le commissaire à solliciter auprès du second Tribunal provisoire le jugement de son affaire (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2858).

A la date du 1er juillet, un certain François Breton, sorti la veille du Châtelet et précédemment détenu à la Force, se présenta spontanément devant le commissaire de la section des Arcis et dénonça, on ne sait trop dans quel but, les contrefaçons variées dont il avait été le témoin, et qui se préparaient surtout dans les chambres de la *Dauphine* et *Saint-Laurent*, c'étaient, paraît-il, les prévôts de ces chambres qui étaient détenteurs des planches (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2298).

Deux prisonniers de la chambre du *Chêne*, Jauvron et Mangin, s'avisèrent d'adresser au ministre de la justice un mémoire pour dénoncer leurs compagnons qui s'occupaient de la fabrication des faux billets ; ils confirmèrent leurs déclarations, le 2 août, en présence du commissaire de la section de Henri IV, et entrèrent dans les détails les plus précis. D'après leur assertion, quatre pensionnaires de la chambre de la *Dauphine* travaillaient à de faux billets en parchemin de 5 à 20 sols et à de faux billets de la Maison de secours; dans celles de *Saint-Laurent* et du *Fort Bardy* d'autres fabriquaient des billets analogues de la même Maison, ainsi que des billets jaunes de 3 livres de la section de la Bibliothèque et de 25 sols de la section des Quatre-Nations. Pour s'assurer de l'exactitude de leurs affirmations, il fallait, disaient les dénonciateurs, procéder à une perqui-

sition dans ces trois chambres, à onze heures, et faire fouiller cinq femmes qui, lorsqu'elles venaient voir leurs prétendus maris, emportaient dans leurs poches pour des sommes considérables de faux billets, ajoutant que, les jours où ces particulières n'entraient pas dans la prison, elles attendaient chez Paul, marchand de vins, vis-à-vis le Châtelet, les lettres qu'on leur envoyait avec de faux billets (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2869).

Suivant le témoignage d'un autre détenu, le sieur Colombier, on se livrait aussi, dans la chambre *Saint-Laurent*, à la fabrication d'assignats sur une planche gravée par le sieur Miromont, prisonnier de la chambre *Saint-Martin*, que l'on cachait soigneusement dans quelques recoins ou dans des trous de l'escalier (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2870).

La Révolution du 10 août ne modifia en rien les habitudes des prisonniers, qui continuèrent après comme avant leurs ténébreuses opérations; si les détenus ne se lassaient point de fabriquer des faux billets, les dénonciations ne chômaient pas non plus. Nous voyons, le 22 août, un certain Robert La Fosse, suivre l'exemple des sieurs Jauvron, Mangin et Colombier, et faire dans le corps-de-garde de la gendarmerie, cour du Châtelet, d'importantes révélations au commissaire de police de la section de Henri IV, ne se bornant pas à spécifier la nature des faux billets fabriqués dans telle ou telle chambre, mais indiquant avec une précision minutieuse les cachettes où l'on dissimulait les faux billets et les planches employées pour leur fabrication. Dans la chambre de la *Dauphine*, les planches des billets de 15 et de 30 sols que fabriquaient neuf prisonniers, se trouvaient sous les carreaux au pied de la fenêtre en entrant à main droite, ainsi que dans les murs, où il y avait des creux recouverts de suif et où des bouchons servaient de points de repères. La planche des billets de 20 sols qui se faisaient dans la chambre *Saint-Laurent* était cachée sous les carreaux d'un fourneau, à main gauche; dans la chambre *Sainte-Anne*, où s'élaboraient des billets de 20 sols en parchemin, c'était à l'entrée de la chambre à droite près de la porte, que les prisonniers serraient le produit de leur fabrication. Le délateur recommandait d'examiner avec soin dans l'infirmerie et apothicairerie les fenêtres et commodités, l'intérieur d'un tabouret et diverses boîtes de drogues. Dans la chambre dite *Neuve* une cachette pratiquée dans le mur recélait une planche de faux billets de 30 sols, elle était indiquée par des bouchons collés sur la muraille, sous forme de lettres figurant cette inscription : *Vive la Nation!*

Si le susdit La Fosse croyait devoir faire toutes ces déclarations, « c'était, disait-il, pour rendre hommage à la vérité et pour prouver à

l'Administration de Police l'intérêt qu'il prenait sur les fabrications de billets au Châtelet, espérant qu'après avoir donné un témoignage de son amour pour l'intérêt général, l'Administration voudrait bien prendre en considération son intérêt particulier ». Comme on le voit par cette naïve confession, le bout de l'oreille perçait toujours, et chez tous ces dénonciateurs, l'intérêt personnel primait l'intérêt général.

Les précieux renseignements fournis par les quatre prisonniers que nous venons de mentionner permirent au sieur Lambert, devenu juge de paix de la section du Pont-Neuf, d'opérer, le 29 août, en présence des dénonciateurs extraits de la Conciergerie, une perquisition générale au Châtelet, qui amena la découverte de tout un matériel à l'usage des faussaires, et de 529 faux billets depuis 20 livres jusqu'à 15 sols. Le magistrat trouva notamment au cours de ses longues et laborieuses recherches 4 planches en cuivre, dont une gravée des deux côtés, et sur la plus grande deux genres de billets différents, une forme prête pour l'impression, garnie de toutes ses pièces, pour le tirage de billets de 20 sols, 7 livres de caractères d'imprimerie, 7 morceaux de buis propres à faire des billets de la Maison de secours, quantité d'outils de graveurs et de substances, telles que encre de Chine, rouge, alun, noir de fumée, enfin un gros rouleau de papier fleurdelisé (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2873).

Comment les prisonniers parvenaient-ils à lancer dans la circulation cette énorme quantité de faux billets, fabriqués journellement, pour ainsi dire sans interruption? La facilité extrême avec laquelle les personnes du dehors pouvaient entrer au Châtelet et communiquer avec les prisonniers et l'absence de toute surveillance expliquent aisément le peu d'obstacles que pouvaient rencontrer les faussaires pour l'écoulement de leurs produits. Les femmes surtout, admises dans l'intimité des prisonniers, savaient s'en acquitter à merveille. Les déclarations reçues par les commissaires (notamment celle d'Alexis Levaché, par le commissaire de la section de Henri IV), abondent en renseignements à ce sujet. Ainsi une femme Torchet venait journellement au Châtelet voir son fils détenu et emportait chaque fois quantité de faux billets, son jeune fils, âgé de neuf ans, l'accompagnait, circulait librement dans toutes les chambres, et à sa sortie se chargeait également de fausses coupures, sa fille en faisait autant. Plusieurs particulières, femmes ou maîtresses des détenus, dont elles prenaient les noms, à chacune de leurs visites, n'étant jamais fouillées, ne sortaient pas sans se munir de faux billets. Il va sans dire que les billets mis en circulation par toutes ces femmes étaient la plupart du temps des papiers-monnaie, soit de la Maison de secours, soit de la Caisse patriotique, soit de la Compagnie de commission de la rue des Bons

Enfants, soit enfin des sections, dont la valeur ne dépassait guère 25 livres et représentait souvent 25 à 40 sols. Ces petits billets avaient de plus faciles débouchés chez les petits commerçants. Lorsqu'il s'agissait d'assignats, les négociations engagées par les détenus prenaient le caractère de véritables opérations de banque. Nous en avons un curieux exemple dans le marché qu'essaya de conclure un certain Bernard Tessier, détenu au Châtelet sous l'inculpation de contrefaçon d'assignats. Cet habile faussaire, continuant sous les verroux sa criminelle industrie, avait proposé à un citoyen de la section de Bonne-Nouvelle de lui vendre de faux assignats et de faux billets de la Caisse patriotique de toute valeur; le patriote en question feignit d'accepter cette offre et eut plusieurs entrevues avec le sieur Tessier, ils prirent jour pour le 23 novembre 1791 et le faussaire s'engageait à livrer 10,000 livres de faux assignats contre 5,000 livres en bons assignats; les contractants, s'en rapportant à leur bonne foi réciproque, devaient échanger leurs assignats de la main à la main sous forme d'un rouleau. La vente et livraison en question fut dénoncée, le jour même de la conclusion du marché, à L. Marc Caffin, commissaire de police de la section de Bonne-Nouvelle (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2459).

Le matériel nécessaire à la fabrication des faux billets n'était pas très compliqué. S'il était relativement facile de se procurer des planches de cuivre ou de bois, et les matières colorantes, jaune, rouge ou bleue, pour les billets de la Caisse patriotique et de la Maison de secours, d'où les prisonniers tiraient-ils le papier? C'était chez le nommé Paul, marchand de vins en face du Châtelet, que l'on se fournissait; on y apportait des mains de papier fleurdelisé, vendu à raison de 12 livres la main, que le garçon de ce traiteur se chargeait d'introduire clandestinement au Châtelet; un marchand mercier de la rue Saint-Denis, témoin de ce trafic, vit le garçon serrer ce papier dans sa chemise et l'entendit raconter qu'il allait faire plusieurs voyages au Châtelet, où l'on travaillait à force sur celui entré la veille; plusieurs femmes attablées chez le même cabaretier disaient entre elles, le 1er juillet, qu'il sortirait aujourd'hui, vers six heures, de la marchandise (c'est-à-dire des billets) et qu'il fallait le temps de les sécher.

Les prisonniers occupaient également leurs loisirs à rédiger et à expédier des lettres circulaires, connues dans l'argot des prisons sous le nom de *lettres de Jérusalem*, qui avaient généralement pour objet de tromper la crédulité de ceux à qui elles étaient adressées, en leur promettant, tantôt la découverte de prétendus trésors, tantôt l'indication de papiers importants, ou la révélation de graves conspirations; mais toujours invariablement subordonnées à l'envoi préalable de certains subsides.

Les fables ridicules contenues dans ces lettres ne manquaient pas de faire des dupes ; trop souvent, grâce à ces subterfuges grossiers, les prisonniers parvenaient à extorquer des sommes plus ou moins importantes. Pétion, par un avis inséré dans *la Chronique de Paris*, du 17 mars 1792, mit le public en garde contre ces pièges tendus par les habitués des prisons : « Citoyens vertueux, disait-il, n'y soyez plus trompés, tout est faux dans ces lettres, jusqu'au nom de celui qui les signe, et si jamais vous en recevez, contentez-vous de les envoyer sous enveloppe au maire de Paris. » Les commissaires de police des sections, qui se transportèrent au Châtelet, signalèrent plus d'une fois dans leurs procès-verbaux l'existence de ces *lettres de Jérusalem* et des réponses obtenues par les prisonniers. Notamment, le 12 avril 1792, lors d'une perquisition faite par Etienne Lambert, commissaire de police de la section de Henri IV, M. Vigner, qui y assistait, ramassa un papier jeté par terre, contenant des adresses et des notes particulières utilisées pour écrire des lettres, « qui ont paru être celles que l'on nomme communément *Jérusalem*. » Le même jour, à dix heures du soir, M. Blanc, commissaire de police de la section de Mauconseil, en visitant un grand couloir entre la terrasse et le bâtiment de la pension, trouva un carnet et trois lettres signées des noms fantaisistes de Ratel de la Montagne et de Buisval la Pointe, lettres qui paraissaient toutes trois de la même main. Le commissaire supposa avec assez de vraisemblance que c'étaient les deux prisonniers qui occupaient la chambre *Saint-Simon* (le joaillier-bijoutier Cochery et le marin Grain de Sel), ou l'un d'eux seul, qui tenaient, sous des noms supposés, la correspondance dite des *lettres de Jérusalem*. Une découverte analogue fut faite, le 13 mai suivant, par le commissaire de police de la section Beaubourg, qui au cours d'une perquisition dans la chambre *Saint-Laurent*, rencontra dans un lit une lettre missive de ce genre, en double exemplaire, et sur un lit voisin, trois lettres à l'adresse d'un détenu de la chambre *Dauphine*, paraissant des réponses à celles vulgairement désignées sous le nom de *lettres de Jérusalem*. Bien entendu, aucun des prisonniers ne connaissait ces lettres et ne savait comment ni par quel hasard elles se trouvaient là.

Au début de l'année 1793, les escroqueries pratiquées par les prisonniers, surtout par ceux de Bicêtre, au moyen de ces *lettres de Jérusalem*, atteignirent de telles proportions et causèrent un tel scandale que le ministre de l'intérieur s'en émut et adressa, le 7 février, une circulaire aux administrateurs du Département de Paris, à l'effet de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour arrêter la circulation de ces lettres mensongères. Depuis le mois de novembre, une douzaine de prisonniers de Bicêtre avaient réussi à extorquer plus de 10.000 livres ;

l'un d'eux, gratifié de 500 livres le 6 février, eut le cynisme de convenir que tout l'argent qui lui était envoyé était escroqué, et que l'expéditeur de ces 500 livres se berçait du vain espoir d'obtenir un million, qu'il n'aurait jamais qu'en imagination.

Malgré la surveillance active exercée par le concierge-greffier et les guichetiers du Châtelet, en dépit des rondes et perquisitions fréquentes qui se faisaient à toute heure du jour et même de la nuit, les prisonniers cherchaient constamment à s'évader, c'était une idée fixe chez la plupart d'entre eux, rien ne les décourageait, les tentatives d'évasion, à chaque instant déjouées, étaient renouvelées immédiatement et trop souvent se trouvaient couronnées de succès. Le dimanche 9 octobre 1791, à 7 heures du soir, 24 prisonniers parvinrent à s'échapper en fracturant la porte du greffe. Le concierge Watrin, avisé aussitôt de l'évasion, sans perdre un instant, avait fait crier *à la garde! aux voleurs!* et courir à toutes les issues; l'un de ses guichetiers, apercevant deux particuliers, qui descendaient le grand escalier, dont l'un baissait la tête et se cachait le visage avec son mouchoir, leur sauta au collet et les arrêta, mais les autres avaient pris l'avance et ne purent être rejoints. Le commissaire de police de la section des Arcis se transporta au Châtelet et fit l'inspection des lieux; il lui fut aisé de constater que dans une chambre au second étage, une grille en fer avait été forcée, et que la fenêtre de la chambre donnait sur « une espèce de tour d'échelle » entre deux murs, puis en passant la tête, il découvrit une corde attachée à un morceau de fer, collier d'un tuyau de descente, et put restituer toute la scène de l'évasion. Les prisonniers s'étaient laissés glisser le long de cette corde, en s'aidant des pierres d'attente du mur de la prison, jusqu'à la hauteur d'un petit cabinet du greffe; une ouverture pratiquée à travers une faible cloison de planches leur avait permis de s'introduire dans le greffe, d'où ils s'étaient échappés en forçant la porte à l'aide d'une pince de fer, sans que l'on eût rien entendu, la sentinelle autrefois de faction à cette porte ayant été retirée. Les deux prisonniers arrêtés au passage jurèrent leurs grands dieux qu'ils n'avaient eu aucune connaissance des projets d'évasion formés par leurs camarades et qu'ils avaient été contraints de les suivre; l'un d'eux, Corpedant dit la Houssaye, vieil habitué des prisons, où il jouait le rôle d'espion et qui pour sa sûreté occupait un cachot particulier, fit remarquer qu'en raison de ses attaches avec la police, il n'en fallait pas davantage pour que ses compagnons ne lui eussent rien communiqué de leurs projets. D'après l'enquête à laquelle il fut procédé, on n'avait remarqué aucunes allées et venues suspectes autour de la prison, sinon, vers 4 heures après midi, un garçon du buvetier aperçut une dame habillée de vert, qui stationna longtemps

près de la porte du greffe, en ayant l'air de lire des affiches et qui, à certain moment, frappa du doigt plusieurs coups à la porte en guise de signal ou d'avertissement. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2274.)

Au nombre des prisonniers évadés figuraient des Italiens, voleurs de portefeuilles; un chandelier de la rue de Saint-Germain-l'Auxerrois trouva, le 12 octobre, à 5 heures et demie du matin, devant sa boutique, une grosse clef qui, suivant le témoignage du geôlier et des guichetiers, était la clef de leur chambre. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3003.) Le 29 octobre, l'un des guichetiers du Châtelet, informé de la présence d'un de ces prisonniers, attablé tranquillement dans un cabaret au coin de la rue de l'Hirondelle, requit la garde et le fit arrêter.

Fort heureusement toutes les tentatives d'évasion ne réussissaient pas comme celle du 9 octobre, qui d'ailleurs fit sensation. Le 18 janvier 1792, les prisonniers d'une des chambres de *paille*, dite *la Royale*, au rez-de-chaussée, essayèrent de s'échapper en creusant avec des outils informes, tels que 4 gros clous, une patte fendue et une scie à ressort, un trou carré assez large pour y passer le bras, de 2 pieds de profondeur, donnant dans un corps de garde de la rue de la Joaillerie. Le concierge Watrin, averti à temps, prit les mesures nécessaires pour faire échouer ce projet de fuite. Au bout de huit jours à peine, les prisonniers de la même chambre, avec une ténacité vraiment extraordinaire, recommencèrent leur travail et percèrent au même endroit, à 2 pieds de terre, au moyen d'un ciseau en fer, un trou de 2 pieds de large; ce qui donna l'éveil cette fois, ce fut la chute des gravois qui dégringolèrent dans ce même corps de garde. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 3027, 3028.)

Le 8 juin 1792, l'Administration apprit, grâce à la dénonciation d'un prisonnier, que ses camarades de la chambre de *paille*, dite *Beauvais*, devaient travailler, la nuit suivante, à creuser un trou pour préparer leur évasion au moyen des équerres de leurs lits, converties en pinces, de scies et de ciseaux qu'ils cachaient dans une paillasse suspendue à droite de l'entrée. Toute tentative, ainsi dévoilée à la police, ne pouvait qu'avorter misérablement. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2851.)

Le samedi 28 juillet, à 6 heures du matin, le commissaire de police de la section du Louvre, requis par le concierge Watrin, vint constater de nombreuses effractions faites pendant la nuit dans divers endroits de la prison, ou pour mieux dire une série de dégradations commises plutôt dans un esprit de méchanceté systématique qu'en vue de machiner une évasion quelconque. Dans la chambre *Sainte-Élisabeth*, il y avait au bas de la porte un trou de 2 pieds et demi de haut et d'environ 8 pouces de

large ; les serrures des chambres *Saint-Laurent* et *Sainte-Anne* avaient été forcées, et un pan de bois se trouvait arraché. Au cabinet de l'infirmière des femmes, on avait enlevé trois barreaux de fer, démoli à l'intérieur plusieurs madriers et dégradé le mur. Les quatre portes donnant accès au grenier avaient été forcées, les serrures brisées, les cadenas arrachés. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3098.)

Quoiqu'il n'y eût au Châtelet aucun détenu pour cause politique et que la plupart des prisonniers y fussent incarcérés, soit pour vols, soit pour fabrication et émission de faux billets, les massacreurs de Septembre n'eurent garde de l'oublier ; ce fut dans la soirée du 2 septembre que le peuple envahit la prison et mit à mort 223 de ces malheureux. Peltier, dans son *Tableau de Paris*, recueillit la relation d'un des rares prisonniers qui parvinrent à échapper au massacre, un beau-frère de M. d'Esprémenil : ce témoin oculaire lui raconta, peu de jours après ces terribles événements, qu'il se sauva miraculeusement par l'entremise d'un garde national de Bordeaux et sortit du Châtelet sous le déguisement et avec les armes d'un tueur. Il enfonçait, paraît-il, jusqu'au genou dans un ruisseau de sang et dut passer plus de deux heures à la fontaine Maubuée pour enlever les taches qui maculaient ses vêtements, afin de ménager la sensibilité des personnes chez lesquelles il allait chercher un refuge. Les cadavres des prisonniers furent entassés sur les parties latérales du pont au Change, comme d'ailleurs ceux des victimes de la Conciergerie, puis des chariots d'écurie, escortés par des individus dégouttant de sang, les emportèrent aux carrières de Montrouge. La basse plèbe, qui envahit la prison, ne se contenta pas de massacrer, elle mit tout au pillage ; les guichetiers, qui s'estimèrent heureux d'avoir la vie sauve, se plaignirent d'avoir perdu 450 livres déposées dans un tronc commun, provenant des gratifications qui leur étaient accordées tous les trois mois par la Compagnie de charité, sans compter leurs portefeuilles, leurs habits, leurs montres, jusqu'à deux cochons et quatre lapins vivants. Quant au concierge Watrin, plusieurs fois menacé de mort et qui resta néanmoins à son poste, il déclara qu'on avait brisé tous les meubles garnissant les chambres, volé les draps de lit, déchiré les couvertures, bu son vin. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 240.) Si le concierge-greffier et les guichetiers eurent plus particulièrement à souffrir de ces excès populaires, c'est que dans le nombre des assaillants se trouvaient certainement de leurs anciens clients, qui n'étaient pas fâchés de satisfaire de vieilles rancunes et de tirer vengeance de leurs gardiens. Le 3 septembre au matin, les prisons du Châtelet étaient complètement vides, tous les détenus, comme le marque le

registre d'écrou, ayant été, soit mis à mort, soit délivrés par le peuple ; ce même jour, deux officiers municipaux, délégués par le Conseil général de la Commune, se rendirent au Châtelet, reconnurent après une exacte perquisition qu'il n'existait plus un seul prisonnier dans cette prison et arrêtèrent le registre d'écrou. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 443). Le 18 septembre, Nicolas-Joseph Watrin annonçait au ministre de la justice que, depuis l'événement de la nuit du 2 au 3 septembre, il n'y avait plus aucun prisonnier dans la maison confiée à sa garde, et qu'il allait même sortir du Châtelet, dont la démolition venait d'être décidée par le Conseil général de la Commune. Tel est le dernier acte officiel se rapportant à cette antique prison, où s'étaient passés derrière ses grilles tant de drames douloureux. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 241.)

La Conciergerie.

La Conciergerie est pour ainsi dire la seule des anciennes prisons de Paris qui subsiste aujourd'hui, elle a même conservé jusqu'à un certain point son aspect d'autrefois, quoique l'intérieur ait subi de profondes modifications. Pour se rendre compte de ce qu'elle était au début de la Révolution, il convient de rapprocher des documents d'archives diverses sources qui nous apportent de précieux éléments d'information. D'une part, le rapport lu, le 30 août 1791, en séance publique de la Société royale de médecine, fournit des indications du plus haut intérêt sur l'état de cette prison. « Si le préau, mis à la disposition des prisonniers, était vaste et aéré, si les galeries étaient spacieuses, le parloir commode, les chambres des pensionnaires assez salubres, on est révolté, dit l'auteur de ce mémoire, du tableau que présentent les lieux qui servent d'asiles au plus grand nombre de prisonniers. Les uns sont accumulés pendant toute la nuit dans des caveaux noirs où règne une humidité pourrissante et où l'air du dehors ne peut pas pénétrer, les autres sont resserrés perpétuellement dans des cachots à demi-méphitiques et n'y reçoivent d'autre lumière que celle d'un caveau sombre qui les précède. Ces cachots sont pratiqués dans le fond de plusieurs tours, appelés *grands et petits Césars* ». D'autre part, si l'on veut connaître avec quelque détail le régime intérieur de la Conciergerie, il faut se reporter à la brochure due à la plume acerbe de Pierre-Mathieu Parein du Mesnil, qu'il publia en février 1791 sous le titre : *Les crimes des Parlements, ou les horreurs des prisons judiciaires dévoilées.* Quoique cette notice ait le caractère d'un pamphlet, elle renferme de cu-

rieux détails dont on peut vérifier l'exactitude en les contrôlant au moyen des indications que l'on rencontre dans les procès-verbaux des commissaires.

Les prisonniers de la Conciergerie se trouvaient répartis dans les mêmes catégories que ceux du Châtelet. Les chambres dites de la *paille*, sortes de caveaux obscurs réservés aux malheureux que la misère contraignait à coucher sur la paille, étaient au nombre de 13. Chacune d'elles contenait de 15 à 30 prisonniers, que l'on entassait par 2, par 3 et quelquefois même par 4 dans des grabats, dépourvus de draps, pour mieux dire sur des paillasses, que le concierge devait renouveler au moins tous les mois et qu'il ne remplaçait que tous les ans, aussi la vermine y grouillait. Six de ces chambres, dénommées *Saint-Vincent*, *Saint-Christophe*, la *Grenade*, *Belair*, le *Grand-Nord* et le *Petit-Nord*, étaient relativement salubres. Dans les sept autres, connues sous les noms de chambres du *Paradis*, *Claire*, des *Femmes*, et sous les n°s 5, 6, 7 et 8, régnait un air pestiféré; le n° 7 était particulièrement affecté aux galeux et aux prisonniers venant du Châtelet, tous considérés comme de mauvais sujets. Telles étaient les chambres de la *paille*, que mentionne Parein, nous en avons rencontré d'autres, la chambre *Notre-Dame*, occupée par 25 prisonniers, la chambre *Bonbec*, et celles numérotées 3, 4 et 12.

Après les *pailleux* venaient les prisonniers de condition plus relevée, divisés eux-mêmes en catégories; d'abord les détenus de la *pistole*, qui payaient 7 livres 10 sols de loyer par mois, puis ceux de la *demi-pension*, taxés 22 livres 10 sols, enfin au sommet de l'échelle ceux de la *pension*, à 45 livres par mois. Les chambres de la *pistole*, au nombre de cinq, que l'on voit fréquemment appelées de la *pension*, étaient très humides, elles se trouvaient occupées quelquefois par 10 ou 12 prisonniers, le plus souvent par 6 ou 8, et désignées sous les noms de chambres de la *Royale*, de la *Galliotte*, des *Anglais*, des *Hollandais*, de l'*Ancienne pharmacie*, et probablement aussi des *Cailloutins*. Ce qui distinguait les chambres de la demi-pension et pension de celles de la pistole, c'est qu'elles n'étaient habitées que par 3 ou 4 personnes, et celles de la pension par une seule. Les lits des pensionnaires et demi-pensionnaires étaient garnis de deux matelas, ceux des prisonniers à la pistole n'en avaient qu'un, mais toutes ces chambres privilégiées ne disposaient d'aucun moyen de chauffage, ceux qui voulaient se chauffer devaient acheter de leurs deniers et des poêles et du bois. Nous ne savons dans quelle catégorie il conviendrait de ranger diverses chambres que nous voyons désignées sous les noms suivants : chambre des *Lapins*, attenant au corridor des infirmeries ; chambre du *Gros-Caillou*, à côté de la chambre *Royale* ; chambre du *Noviciat*, abritant

11 prisonniers, et quatre petites pièces basses au-dessous des chambres de paille de *Paradis* et *Claire*. Toutes les chambres sans distinction, même celles de la *paille*, s'ouvraient à 6 heures du matin, de Pâques à la Toussaint, et, à 7 heures, de la Toussaint à Pâques ; mais l'heure de la fermeture variait suivant la nature des chambres ; celles de la *paille* fermaient en été à 7 heures, en hiver, à la chute du jour ; celles de la *pension* et *demi-pension* à 9 ou 8 heures du soir, suivant la saison, et celles de la *pistole* une heure plus tôt.

Tous ces prisonniers avaient la faculté de se promener dans la journée, sur le préau, protégé contre la pluie par des auvents, et pendant l'hiver pouvaient se réfugier dans un chauffoir ; ils n'étaient tenus de réintégrer leurs cellules que la nuit ; en plein jour, la liberté dont ils jouissaient était même excessive, personne ne les empêchait de circuler dans l'intérieur de la prison et de vaguer d'une chambre à une autre. On en voit d'aucuns qui, grâce à la bienveillance suspecte d'un guichetier, obtinrent la permission de venir du préau dans le corridor des cachots visiter les *cachotiers*, et, qui plus est, par une singulière tolérance, firent bombance dans ce corridor et mangèrent ensemble du boudin et des saucisses, arrosés de beaucoup de vin et d'eau-de-vie. Ces curieux détails furent révélés à l'Administration par un détenu, élevé au grade de porte-clefs, qui crut devoir faire observer à ce guichetier qu'il agissait contrairement aux règlements et qui s'attira cette réponse brutale : « Tais-toi, cela ne te regarde pas ; je suis ton supérieur, tu n'as rien à dire. »

Les cachots, dits le *César* et la *Tour*, se trouvaient au rez-de-chaussée, les murs avaient au moins 10 ou 12 pieds d'épaisseur, autrefois l'air y circulait par une espèce de lucarne, que le concierge Hubert fit obstruer ; les grabats sur lesquels reposaient les prisonniers ressemblaient à des auges de porcs ; en guise de matelas, de la paille renouvelée de loin en loin et le plus souvent réduite en fumier par l'humidité. Ces taudis infects ne s'ouvraient que pour apporter la nourriture aux prisonniers, faire les visites et vider les *griaches* (seaux de nécessités). Comme nourriture, on leur donnait, les jours gras, une mauvaise soupe et de la viande à moitié cuite ; les jours maigres, des haricots ou deux œufs à la coque, et trois fois par semaine, un demi-setier de vin, du cervelas et du tabac ; les distributions se faisaient par les soins des guichetiers et garçons de guichet, le matin, à 10 heures, et le soir, à 4 ou 5 heures. Aussi les prisonniers des cachots ne résistaient pas longtemps à ce régime ; le 26 juin 1792, les guichetiers durent porter secours à l'un de ces infortunés, un certain Dunand, qu'on trouva très affaibli et presque sans vie ; l'apothicaire de la Conciergerie examina le malade en présence de M. Sergent, administrateur au

Département de Police, et de M. Lambert, commissaire de police de la section de Henri IV, et ne dissimula point la gravité de son état, qui nécessitait son transport immédiat à l'infirmerie. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2859.) Comme les prisonniers transférés dans les cachots étaient la plupart du temps des condamnés à mort, dans cette angoissante perspective, ils cherchaient à se détruire. C'est ce qui se produisit, le 25 juillet 1792, à 9 heures du soir, les guichetiers faisant le service des cachots, trouvèrent pendu à la grille du premier cachot, après le greffe, le sieur Antoine Béverlet, étudiant, qui avait été condamné à mort le 17 juin précédent, pour contrefaçon d'assignats de 50 livres dans la prison même, par le Tribunal criminel du Département de Paris. Ce malheureux pour réaliser son dessein avait fabriqué une corde avec de la grosse toile de pantalon ; il fut décroché aussitôt et transporté à l'infirmerie, où les officiers de santé Soupé et Delacour lui administrèrent tous leurs soins pour tâcher de le ranimer (car il avait perdu connaissance, son pouls était très mauvais et la respiration très laborieuse), ils le saignèrent au bras et lui firent boire par petites cuillerées de l'eau émétisée, mais sans pouvoir répondre de sa vie. Le commissaire de police de la section de Henri IV, qui était présent, décida l'envoi d'une expédition de son procès-verbal aux administrateurs du Département de Police, au président du Tribunal criminel du Département de Paris et à celui du Tribunal de cassation pour leur représenter « le danger d'avoir à la surveillance d'un concierge, 24 personnes condamnées à mort, qui, prévenues de leur sort, cherchent à chaque instant du jour à attenter à leur vie. » (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2867.)

La Conciergerie possédait une infirmerie de 30 lits pour les hommes et une de 10 lits pour les femmes; quoique, d'après la déclaration du 30 août 1780, ces nouvelles infirmeries, où tous les malades étaient seuls dans chaque lit, devaient être aérées et spacieuses, le rapport lu à la Société de médecine le 30 août 1791 constatait que, si elles étaient assez grandes, par contre, elles étaient froides et humides, que les croisées n'y jetaient qu'un jour funèbre et qu'on y guérissait difficilement du scorbut. L'infirmerie des hommes, qu'on vantait comme un lieu privilégié pour les détenus, était en réalité l'hôpital le plus horripilant qui existât au monde. Suivant le témoignage du comte Beugnot, qui y séjourna en 1793, cette infirmerie, éclairée aux extrémités par deux fenêtres dans la voûte, formait un long boyau de cent pieds de longueur sur 25 de large ; 40 à 50 grabats en garnissaient les deux parois, et on voyait jetés sur ces grabats, deux à deux et souvent trois à trois, des malheureux atteints de maladies différentes; c'était une atmosphère de méphytisme et de corrup-

tion, entretenue par la présence des commodités au milieu de l'infirmerie, insuffisantes en raison du grand nombre des malades et auxquelles suppléaient les environs, c'est-à-dire l'infirmerie elle-même. *Mémoires du comte Beugnot*, t. I, p. 166, 167.)

Les prisonniers, qui s'accordaient parfaitement, soit pour combiner des évasions, soit pour fabriquer des faux billets, n'entendaient pas raillerie, lorsqu'ils soupçonnaient l'un d'entre eux d'avoir trahi leurs secrets; ils exerçaient même des représailles terribles contre les faux frères ou présumés tels. Nous en voyons un exemple caractéristique dans le traitement barbare que les prisonniers de la chambre du *Paradis* infligèrent à l'un de leurs compagnons : le 26 mars 1792, à neuf heures du matin, au moment où s'ouvrait cette chambre, ils se saisirent du nommé Jean Leclerc, le couchèrent sur une table, le dépouillèrent de ses vêtements et le fustigèrent avec des mouchoirs remplis de pierres et de gros sols. Le patient, voulant s'échapper de la chambre pour se rendre au préau, reçut, comme il franchissait le seuil, un coup de pied qui le fit dégringoler une douzaine de marches et occasionna une blessure à la tempe et à l'œil; non contents de ce, trois prisonniers, armés de couteaux, le lardèrent en cinq endroits de son corps et le laissèrent en si piteux état qu'il fallut le transporter à l'infirmerie, où le chirurgien Soupé pansa ses nombreuses blessures, mais sans pouvoir se prononcer sur leur degré de gravité. Le malheureux victime de ces mauvais traitements déclara qu'il ne savait à quel motif attribuer l'animosité des prisonniers, si ce n'est qu'ils le soupçonnaient d'avoir informé le concierge des percements de trous par eux faits dans leur chambre, et il demanda d'être mis sous la protection immédiate de la loi. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2820.)

Certains détenus nourrissaient parfois de sinistres desseins à l'égard de leurs compagnons d'infortune; on en voit qui cherchaient à se procurer des poisons. A la fin de juin 1792, l'un des commissionnaires de la Conciergerie remit au commissaire de police de la section de Henri IV une lettre à l'adresse d'un épicier droguiste du Cimetière Saint-Jean, qui lui avait été confiée par un sieur Chevalier, dit *la Grosse Gorge*, malade à l'infirmerie, à l'effet de demander l'envoi « de sublimé verdelet, ou, à défaut, de corrosif de la première violence, pour ronger les chairs et découvrir les os ». Comme cette lettre équivoque semblait manifester l'intention d'attenter aux jours de quelque prisonnier et que le susdit Chevalier avait pour voisin de lit un certain Dunand, condamné à mort, on crut nécessaire d'instruire le Département de Police de ces faits, tant soit peu louches. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2862.)

A la Conciergerie, comme au Châtelet, la plus grande latitude était laissée aux prisonniers, qui pouvaient recevoir toutes les visites à leur convenance, sans qu'on s'inquiétât le moins du monde des liens de parenté qui pouvaient rattacher les visiteurs et surtout les visiteuses aux détenus. Rien ne saurait mieux démontrer l'incroyable négligence des guichetiers qu'un procès-verbal de visite du commissaire de police de la section de Henri IV. Ce magistrat avait reçu du Département de Police l'ordre de procéder, dans la nuit du 18 au 19 janvier 1792, à une perquisition rigoureuse dans toutes les chambres de la Conciergerie, à l'effet de surprendre la fabrication des faux billets, de la fausse-monnaie, ainsi que les travaux de percements effectués en vue d'évasion. A une heure du matin, il se rendit à la prison, assisté de 10 commissaires du comité de la section et d'un fort détachement de chasseurs soldés et de gendarmerie nationale, afin de perquisitionner en même temps dans toutes les chambres, tant de la *pistole* que de la *paille*. L'un des commissaires de section fut chargé spécialement de visiter les chambres du corridor à l'entrée de la Conciergerie; quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il aperçut une femme couchée avec un prisonnier, il la fit lever et l'interrogea ; elle déclara se nommer Thérèse Causse, couturière en linge, rue de l'Arbre-Sec, être entrée à midi pour rendre visite à son cousin, et en constatant lors de la fermeture qu'on ne la faisait pas sortir, être restée. Dans une autre chambre, il trouva non pas une, mais deux femmes également couchées avec des prisonniers; l'une, Marianne Lafeton, femme du musicien Dorville, détenu à la Conciergerie, était venue à une heure avec une permission du Département de Police voir son mari et, remarquant qu'on l'avait oubliée, s'était bien gardée de réclamer; l'autre, Marguerite Petit, ouvrière en linge, femme d'un peintre absent, était aussi entrée à la prison pour rendre visite à un détenu du nom de Jean Langlois, avait conversé toute la journée avec lui et s'était déterminée à y passer également la nuit, puisqu'on ne s'inquiétait nullement d'elle. Ce sans-gêne incroyable déplut au Département de Police qui fit expédier les trois particulières au Petit hôtel de la Force. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2866.)

L'une des principales occupations des prisonniers de la Conciergerie, et en même temps un moyen commode de se procurer les ressources qui leur faisaient défaut, était de fabriquer des faux assignats et surtout des faux billets de la Caisse patriotique, de la Maison de secours et des sections, véritable papier-monnaie, qui, sous forme de petites coupures de 25 livres à 10 sols, était d'un écoulement facile dans les transactions commerciales de tous les jours. L'auteur des *Mémoires d'un détenu*, incarcéré

à la Conciergerie le 4 octobre 1793, raconte qu'il se trouva durant sa captivité en rapport avec nombre de repris de justice, habitués de cette prison, qui l'initièrent à leurs procédés. Voici les curieux détails que donne Honoré Riouffe à ce propos :

> L'industrie de ces hommes est étonnante. Il en était peu d'entre eux qui ne se fussent sauvés de prison plusieurs fois. J'appris d'eux-mêmes qu'en 1791 et 1792 ils trouvaient le moyen de contrefaire des billets des Maisons de secours et même des assignats, jusque dans leurs cachots, et de les mettre ensuite en circulation. Ils se servaient d'un clou ou d'un ardillon de boucle pour graver les planches. Pour se procurer de la lumière, ils pressuraient leur salade, dont ils exprimaient l'huile, et effilaient leurs chemises, dont ils tressaient des mèches. Des marchands, ainsi que je l'ai appris de leur bouche, en achetaient pour cent francs par jour de leurs femmes, qui les emportaient avec adresse de la Conciergerie.

Surprendre les secrets de la fabrication des faux billets dont Paris était inondé et, dans ce dessein, faire à l'improviste, tantôt le jour, tantôt la nuit, des perquisitions dans les diverses chambres de la Conciergerie, qui représentaient autant d'ateliers clandestins, telle était la tâche ardue qui incombait au commissaire de police de la section de Henri IV, spécialement chargé de la surveillance de cette prison ; les procès-verbaux qu'il adressa au Département de Police sont remplis de renseignements curieux :

Le 7 novembre 1791, l'un des guichetiers, en procédant à la visite de la chambre du *Belair,* trouva un châssis garni d'un papier huilé à calquer, sur lequel était le calque d'un billet de 25 livres de la Caisse patriotique, avec le billet qui avait servi de modèle ; comme ce châssis était appuyé contre le lit du nommé Julien Lefort et contre celui du prévôt de la chambre, ils furent interrogés l'un et l'autre. Le premier nia énergiquement toute participation à ce calque, le second, ayant déclaré ne rien savoir, fut vertement tancé pour avoir toléré, alors qu'en qualité de prévôt il avait la police de la chambre, qu'on détachât un châssis pour travailler. Tous deux furent envoyés au cachot. Le même Lefort subit un nouvel interrogatoire, le 12 novembre, en présence de M. Maugis, administrateur au Département de Police, persista dans ses dénégations, et, pour expliquer la présence d'assignats dans son portefeuille, prétendit qu'il avait gagné 250 livres au jeu, « à la triomphe et au piquet ». Malheureusement pour lui, ses affirmations furent démenties par un camarade de chambrée, qui l'avait vu travailler à la planche de 25 livres et le certifia. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 2788, 2791.)

Sur ces entrefaites, le commissaire de la section de Henri IV, ayant appris par une dénonciation que l'on travaillait à une contrefaçon d'assignats dans la chambre dite du *Noviciat*, s'y rendit le 8 novembre, entre 11 heures et minuit, fit lever les onze prisonniers qui y étaient couchés,

fouilla leurs lits, sonda les murs, le plafond et le plancher, mais en pure perte. Quatre jours plus tard, une nouvelle perquisition dans la chambre du *Belair* amena la découverte de papiers préparés pour faux billets de 25 livres de la Caisse patriotique, dont les vignettes seules étaient achevées. M. Maugis, qui assistait à cette opération, autorisa d'une façon générale le commissaire de la section de Henri IV à visiter toutes les chambres de la Conciergerie aux jours et heures qu'il jugerait convenables, en prenant la précaution de faire préalablement évacuer chaque chambre. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 2790, 2791.)

Le 5 décembre suivant, à 6 heures 1/2 du soir, deux guichetiers s'étant transportés dans une des chambres de la *pistole*, dite la *Royale*, pour faire la recherche d'un trou creusé par les prisonniers, dérangèrent un lit et sentirent le sol se dérober sous leurs pas; ayant soulevé les carreaux, ils retirèrent d'une excavation trois rouleaux contenant un certain nombre de billets de 20 livres de la Caisse patriotique, sur papier blanc, et 16 billets de même valeur, teintés en rouge, c'est-à-dire, avec leur couleur normale, de plus, un cachet de la grandeur d'une pièce de 6 sols, où était figuré un œil avec des rayons et portant la légende : *Caisse patriotique*. L'enveloppe de l'un de ces rouleaux se composait d'une lettre à l'adresse de M. *Lerouge le Dragon, dans la Cour des hommes, celui qui est le bien aimé à Quaterine*. Il ne fut pas difficile avec ce signalement de retrouver le propriétaire de ces rouleaux. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2794.)

Le 11 décembre, un observateur de police, qui filait depuis quelque temps la femme d'un prisonnier de la Conciergerie, soupçonnée de porter chez le sieur Maigret, homme de loi, rue et hôtel de Saint-Thomas-du-Louvre, des lettres contenant de faux billets, l'arrêta au sortir de la Conciergerie et saisit entre ses mains une lettre où furent trouvés 13 billets de 25 livres de la Caisse patriotique. Le commissaire de la section de Henri IV procéda aussitôt à une enquête en règle et interrogea d'abord le mari de la particulière arrêtée, un compagnon carreleur, qui déclara que dans la chambre *Saint-Christophe*, où il couchait, plusieurs prisonniers se livraient à la fabrication de faux billets, qu'ils y travaillaient aussitôt que le garçon de guichet était rentré, se recouchaient au moment de la visite et se relevaient à deux heures du matin pour reprendre leur besogne jusqu'à huit heures. Par la même occasion, le détenu en question dénonça l'un de ses compagnons, nommé Jacobé, qui lui semblait fort suspect, ayant passé tout d'un coup de la détresse à une sorte d'aisance et distribuant même de l'argent aux prisonniers. Ce Jacobé, pressé de questions, soit par peur, soit par remords, fit les aveux les plus complets,

se reconnut l'auteur des faux billets insérés dans la lettre et confessa que, réduit à une noire misère, « il s'était laissé entraîner aux conseils perfides de travailler à la fabrication des faux billets, mais que, pour réparer sa faute, il offrait de faire découvrir la trame et la fabrication des faux billets qui se faisaient journellement dans la prison, ce qui ne pouvait être indifférent, d'autant qu'il était certain qu'il s'en fabriquait et en sortait tous les jours de la prison pour 15,000 livres ». Il promettait, si l'on voulait bien le laisser circuler librement sur le préau, de faire surprendre les contrefacteurs au moment de leurs travaux, résultat qui serait d'autant plus appréciable que jusqu'à présent on n'avait trouvé le moyen que de fabriquer des billets patriotiques de 25 livres et de 10 livres, de couleur jaune pour les uns, et de couleur bleue pour les autres, qu'il n'en avait pas encore été fait de 20 livres, attendu la difficulté d'appliquer la couleur rouge, mais qu'un détenu, peintre en miniature, venait de découvrir le secret de fixer cette couleur, qu'il devait en être émis certaine quantité sous peu de jours, qu'il s'en distribuait beaucoup à raison de 20 sols la feuille, et que lui-même en avait acheté cinq feuilles à ce prix. MM. Maugis et Vigner, administrateurs au Département de Police, qui recueillirent les confidences de ce Jacobé, décidèrent qu'il serait autorisé à rester sur le préau pour l'exécution de ses promesses (Cf le t. V de notre Répertoire, n° 2797.)

L'Administration ne négligeait aucun moyen de s'éclairer et de savoir ce qui se passait dans les prisons. Le 24 décembre 1791, M. Cuvillier, commissaire de police de la section de Henri IV, fut appelé au greffe de la Conciergerie pour recevoir la déclaration qu'un prisonnier, célèbre faussaire, Jacques-César Riston (1), croyait devoir remettre entre ses mains, « tant pour le salut public que dans son intérêt personnel » ; comme cette déclaration, malgré sa forme de plaidoyer, fait connaître, avec les détails les plus curieux, le régime intérieur de la Conciergerie et le mode de travail des contrefacteurs de billets, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt d'en donner un extrait :

Depuis 22 mois, dit Riston, je suis prisonnier; depuis 3 mois, en raison de l'absence du concierge, j'ai surveillé tout ce qui se passait à la Conciergerie, j'ai été autorisé en cela autant par la confiance que m'a donné M. Maugis, Mme Hubert et M. Hubert fils que par le désir que j'avais d'être, quoique détenu, utile à la société; j'ai découvert

(1) Ce Riston, qui se trouvait à la Conciergerie depuis 1790, fut condamné aux galères comme faussaire par le 5e Tribunal criminel (son procès se trouve aux Archives nationales, Z3 92, 93); depuis 1791, il attendait le résultat de son pourvoi au Tribunal de cassation. Il eut la chance d'échapper aux massacres de Septembre, et le 17 de ce mois, fut transféré à la Force par ordre de MM. Dangu et Dubail.

qu'il se fabriquait dans la prison, non seulement des faux assignats, mais encore des billets patriotiques, que les guichetiers et garçons de guichet, au moins par leur insouciance, favorisaient ces fabrications. M. Maugis, M. le commissaire de la section de Henri IV et les notables adjoints requis ont vérifié par eux-mêmes la plupart de ces faits; j'ai passé différentes nuits avec ces Messieurs à ces recherches, dont quelques-unes ont été fructueuses et d'autres inutiles, soit à raison de l'intelligence des garçons de guichet avec les fabricateurs, soit à raison de l'insouciance des guichetiers. Ce sont ces motifs qui ont décidé M. Maugis à donner, en ma présence, à M. le commissaire de la section de Henri IV, une ordonnance portant réquisition de se transporter, à telle heure du jour et de la nuit il le croirait nécessaire, à la Conciergerie pour y faire toutes les perquisitions nécessaires, à raison desdites fabrications. Ces perquisitions ont eu lieu plusieurs fois jusqu'à 4 ou 5 heures du matin, et toujours avec plus ou moins de succès; comme elles ne produisaient pas encore tout l'effet qu'on devait en attendre, c'est-à-dire que les fabricateurs s'occupaient de leurs travaux la nuit et brûlaient au moindre bruit qu'ils entendaient les billets qu'ils avaient faits, et détruisaient jusqu'à la trace de leur délit, j'ai proposé, comme unique moyen d'arrêter le cours de ces crimes, d'établir sur le préau un corps de garde de 9 hommes qui, pendant la nuit seulement, fournirait un service de 2 sentinelles qui veilleraient à ce qu'il n'y eût aucune lumière dans aucune chambre et devant aucune croisée aucune couverte qui puisse empêcher la communication de la lumière, s'il en existait; il devait résulter de cette opération bien simple, sinon la destruction totale des fabrications, du moins les empêcher pour les deux tiers, parce que les fabricateurs ne travaillant que sur le calcage et à l'aide d'une lumière qu'ils mettent sous le vitreau, il leur est impossible le jour de fabriquer. Ce moyen a été communiqué à M. le maire de Paris, qui, par sa lettre du 19 de ce mois, m'a demandé les moyens sûrs d'arrêter les fabricateurs. Je lui ai répondu que cela était impossible, à raison de l'indiscrétion ou de l'insouciance des guichetiers, et j'ai persisté à demander l'exécution du moyen que j'avais proposé. MM. les administrateurs ont cru qu'il était plus convenable d'avoir dans la maison des espions; ils se sont affidés ou des gens subalternes ou des prisonniers qui les trompent tous les jours; ils sont trompés à tel point qu'il n'est pas de jour où il n'y ait une émission assez considérable de ces faux dans la ville, par le fait même des prisonniers en qui ils ont mis leur confiance, ce qui n'aurait pas lieu, si le procédé indiqué avait été suivi. Ces gens, ces prisonniers, mécontents de ma surveillance, autant que MM. les administrateurs doivent être satisfaits de mon zèle désintéressé, sont parvenus à capter la confiance au point qu'il a été défendu de faire aucune perquisition dans les prisons; aussi j'ai cessé de m'occuper de ces objets et de répondre à l'invitation de M. Petion portée par sa lettre du 19 de ce mois. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2801.)

Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1792, une descente de police, entourée de tout un appareil de force armée, fut faite à la Conciergerie, spécialement dans le but de découvrir les contrefaçons d'assignats, de billets de la Caisse patriotique et des sections, de monnaie, ainsi que les outils employés par les faussaires. La perquisition, commencée à une heure du matin, ne prit fin qu'à sept heures et demie. Toutes les chambres de la prison, tant de la *pistole* que de la *paille*, furent successivement parcourues et visitées avec le plus grand soin par les commissaires de la section de Henri IV, qui assistaient le commissaire de police, et le procès-verbal dressé à cette occasion énumère en détail non seulement les billets faux

trouvés sur les prisonniers ou dans leurs lits, les planches de cuivre gravées pour billets de 5 livres de la Caisse patriotique, cachées dans la chambre de l'un des garçons de guichet, mais encore les ingrédients variés servant à la fabrication de ces mêmes billets, tels que paquets d'alun, de cochenille, de bois de Brésil, carmin, encre de Chine, bouteille de couleur bleue, pierre ponce, carrés de papier préparés, et beaucoup d'autres. Les quatorze prisonniers détenteurs de ces objets suspects furent envoyés au cachot. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2806.)

Aucune considération ne pouvait arrêter le zèle des officiers de police chargés de procéder aux perquisitions, pas même celle d'humanité; ainsi, le Département de Police ayant été avisé, le 20 janvier 1792, de l'existence à l'infirmerie, dans les lits d'un prisonnier et de l'infirmier, de planches et outils propres à la fabrication de faux billets et même de faux billets, y envoya à onze heures du soir le commissaire de la section de Henri IV, qui trouva un certain Roussel gravement malade, tellement affaibli même qu'il y avait lieu de craindre pour sa vie. Pour vérifier les faits dénoncés, le commissaire fit apporter par les guicheliers un matelas sur lequel fut délicatement déposé le malade; la recherche la plus minutieuse dans ses vêtements et dans sa paillasse, dont toute la paille fut enlevée, ne produisit aucun résultat, pas plus que la fouille opérée sur la personne de l'infirmier, qui fut déshabillé de pied en cap (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2807.)

Quoique le faussaire Riston se fût engagé, le 24 décembre 1791, à ne plus s'inquiéter, directement ou indirectement, d'aucune fabrication de faux billets, ce fut pourtant à son instigation et sous sa conduite que l'un des guicheliers monta, le 29 janvier, à la chambre dite des *Lapins*, attenante à l'infirmerie, et surprit en flagrant délit plusieurs contrefacteurs de billets. L'un des trois prisonniers occupant cette chambre, qui était dans son lit, tenait chiffonnés dans ses mains trois billets de la Caisse patriotique de 10 livres, sans préjudice de deux autres billets analogues, mouillés et teints, et d'un autre billet non encore teint; mais la découverte la plus importante fut faite dans les ordures de la chambre par l'infirmier Picard, qui remit au commissaire un morceau de buis gravé pour la fabrication de billets patriotiques de 25 livres et sept billets de 40 sols de la Maison de secours. Une planche de buis identique fut retrouvée, le 1er février, sur l'une des corniches du préau; ce qui donna l'éveil, c'est qu'on vit, au moment de la fermeture, les prisonniers attroupés autour d'un pilier de la cour, s'enfuir à l'approche du concierge et rentrer précipitamment dans leurs chambres. (Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 2810, 2811.)

L'un des membres du comité de la section de Henri IV, remplaçant le commissaire de police absent, vint, le 7 février 1792, à minuit et demi, dans la chambre *Bonbec*, à l'effet de rechercher des barres de fer et fausses clefs que l'on disait devoir exister sous le dallage, mit la main sur 2 planches de buis gravées pour la fabrication de faux assignats de 200 livres, cachées sous un pavé au milieu de gravois, avec 10 billets de la Caisse patriotique de 10 livres, 5 de 20 livres, 9 de 25 livres, 4 de 5 livres. En examinant une corniche au-dessus de la porte de la *Paillère*, conduisant au cachot, le maçon La Jeunesse fit tomber un rouleau de papier qui contenait 35 billets patriotiques de 20 livres, teints en gros rouge, et 10 de même valeur, non encore teints. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2812.)

Cette surveillance étroite, qui enveloppait comme dans les mailles d'un réseau les prisonniers de la Conciergerie, ne se relâchait jamais un instant. Ainsi, le 12 février, c'est la gendarmerie qui remarque d'une des fenêtres du Palais que l'on travaille dans une chambre de la prison à la fabrication de billets de la Caisse patriotique, y fait irruption et surprend les prisonniers en plein travail; le 27 février, à minuit, ce sont les guichetiers qui, en passant l'inspection du préau, trouvent derrière les piliers de la galerie un moule en plâtre pour les assignats de 300 livres; le lendemain matin, à l'ouverture des cellules, les mêmes guichetiers aperçoivent un prisonnier travaillant à la fabrication de faux billets qu'il se hâte de déchirer; mais sont empêchés par ses compagnons d'en recueillir les morceaux. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 2814, 2818.)

A la Conciergerie, de même qu'au Châtelet, il ne manquait pas de délateurs pour renseigner l'Administration et la tenir pour ainsi dire jour par jour au courant des tentatives de contrefaçons. D'après une de ces déclarations faite le 29 mars 1792 par le sieur Lhostellier, au bureau de la Gendarmerie nationale, cour de la Sainte-Chapelle, les faux billets de la Caisse patriotique et de la Maison de secours se fabriquaient dans toutes les chambres de la *paille*, et même dans quelques-unes de la *pistole*, notamment celle de la *Galiotte*. Le dénonciateur prenait soin de désigner nominativement chacun des prisonniers occupés à cette fabrication et conseillait de se présenter dans les chambres avant leur ouverture, c'est-à-dire avant 8 heures, et de fouiller tout le monde, sans oublier les femmes qui avaient accès dans la prison et qui emportaient avec elles quantité de faux billets. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2823.)

Suivant le rapport d'un autre détenu, le sieur Jean-Baptiste Vauquelin, en date du 21 mai, on travaillait, dans la chambre de pension *la Royale*, à la contrefaçon d'assignats de 5 livres, mais les prisonniers possesseurs de la planche avaient interrompu leur travail et attendaient pour le continuer

la réception très prochaine de nouveau papier, celui qu'ils avaient employé pour la première épreuve ne leur convenant pas. L'auteur de cette dénonciation, désireux de se concilier les bonnes grâces de l'Administration, faisait valoir « le service qu'il rendait à la chose publique en dénonçant une fabrication de cette importance », et promettait de divulguer les heures de travail et les cachettes des objets employés par les faussaires. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2834.) Le 22 mai 1792, les administrateurs du Département de Police, en personne, reçurent les révélations pleines d'intérêt du nommé Ferlet-Dumesnil, révélations qui ne laissaient rien à désirer pour l'abondance et la précision des renseignements. A sa connaissance, deux planches, l'une d'assignats de 5 livres, l'autre de billets de 40 sols de la Maison de secours, circulaient, tant la nuit que le jour, de chambre en chambre ; elles se trouvaient généralement le jour dans la chambre dite *la Royale* et la nuit dans celle de *Saint-Christophe*, où avait été ménagée une cachette au-dessus de la porte. Pour plus de sûreté, afin d'échapper aux risques des perquisitions, la planche d'assignats restait entre les mains d'un garçon de guichet, nommé Gilbert, qui avait toute la confiance des prisonniers, leur fournissant le papier nécessaire pour le tirage des billets, ainsi que le vermillon servant à la teinture, et les prévenait des visites projetées. La fabrication des faux billets de 40 sols devait se faire dans d'assez vastes proportions, puisqu'elle avait exigé l'emploi de 4 mains de papier fleurdelisé. Deux femmes, habituées de la Conciergerie, se chargeaient de l'émission de ces billets au dehors dans différents cabarets et de l'introduction du papier vendu par un quidam qui, pour chaque main, recevait 2 douzaines de billets tout fabriqués. Au nombre de ceux qui mettaient en circulation les faux assignats ou billets, figurait un acteur du Vaudeville, du nom de Maigret. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2835.) Le jour même où ces indications parvenaient à la Police, le fils du concierge Richard trouvait, au moment de la fermeture des chambres, 34 faux assignats de 5 livres, dans un trou au pied d'un pilier sous la galerie à gauche donnant sur le préau. Les révélations du sieur Ferlet-Dumesnil furent confirmées et corroborées, le 1er juin, par l'un de ses compagnons, Jean Mary, qui dénonça une officine de faux assignats de 5, 50 et 100 livres dans les chambres *Saint-Christophe*, *Notre-Dame* et dans celle dite du 4, désignant les trous où l'on cachait les billets fabriqués et objets servant à la fabrication, et déclarant que c'était à 4 heures du matin que les faussaires se mettaient à l'œuvre. Dans une chambre de pension à côté de celle des *Anglais*, deux prisonniers travaillaient également au point du jour à des assignats faits à la main, que se chargeait d'écouler un individu ayant ses entrées à la Conciergerie en qualité

d'avocat-conseil. Dans la chambre de la *Galiotte* se fabriquaient, toujours de grand matin, des assignats de 200 et 300 livres. Enfin, dernier détail assez original, l'un des pensionnaires de la chambre *la Royale* remplissait, paraît-il, l'office de banquier pour tous les billets fabriqués à la Conciergerie, ayant mandat de faire passer les faux billets et d'en recevoir les fonds qu'il distribuait à chacun de ceux qui y avaient travaillé (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2844.)

Le garçon de guichet Gilbert qui, d'après la dénonciation du prisonnier Ferlet-Dumesnil, semblait l'agent dévoué des prisonniers, jouait en réalité un double jeu ; tout en paraissant faire cause commune avec les détenus, il servait en même temps les intérêts de l'Administration. Le 1er juin, il avisa le concierge Richard du dépôt d'un paquet d'assignats de 5 livres qu'il avait reçu d'un pensionnaire de la chambre des *Anglais* et de la réclamation de ce même dépôt, et demanda en grâce que l'on prît toutes les précautions nécessaires pour ne pas le compromettre et l'empêcher de continuer son service comme garçon de guichet. Le commissaire de police Lambert acquiesça à ce désir et, afin de ne laisser planer aucun soupçon sur la conduite du sieur Gilbert, procéda, escorté d'un détachement de gendarmerie, à la visite des diverses chambres de la *pension*, notamment de la *Galiotte*, de *la Royale*, des *Cailloutins*, des *Anglais* et de celle des guichetiers. Arrivé sur le préau, en présence des prisonniers, il fit appeler les garçons de guichet, leur demanda les clefs de leurs chambres pour y perquisitionner. Tout naturellement, au cours de cette perquisition, se trouva dans la paillasse du sieur Gilbert un paquet noué par un ruban de soie, contenant 206 faux assignats de 5 livres, dont quelques-uns portaient déjà l'empreinte du timbre sec, mais n'étaient pas numérotés. Afin de pousser jusqu'au bout la comédie, le commissaire donna ostensiblement l'ordre de conduire le même Gilbert au cachot et le fit sortir un instant après par la porte donnant sur la cour du May, près du corps de garde, le dispensant de son service de garçon de guichet pendant deux jours, temps fixé pour son séjour au cachot. En adressant son procès-verbal aux administrateurs du Département de Police, le commissaire de la section de Henri IV demanda pour le sieur Gilbert une récompense proportionnée au service qu'il venait de rendre à la chose publique, qui serait en même temps un stimulant pour les guichetiers et garçons de guichet. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2843.)

Le 7 juin, le commissaire de la même section, lors de sa tournée de surveillance faite après minuit, trouva dans une des chambres de *paille*, entre le premier et le second lit, un rouleau enveloppé d'un morceau d'étoffe, renfermant entre autres objets 15 carrés de papier du format

des petits assignats de 5 livres, dont l'encadrement était déjà fait, et deux lettres à l'adresse de l'accusateur public et du greffier du 3ᵉ Tribunal criminel, auxquelles étaient joints trois assignats faux de 5 livres, d'une part, et quatre, d'autre part, tous faits à la main. Une autre perquisition faite le 13 juin, à 10 heures du soir, dans la chambre de *paille* de *Notre-Dame*, procura la découverte de 5 billets faux de la Caisse patriotique, entièrement finis, et de 11 ébauchés, n'ayant encore que les encadrements, avec des carrés de papier et des morceaux de buis portant gravés les mots *Caisse patriotique ;* dans la chambre du *Grand-Nord*, il fut trouvé dans les joints d'une pierre de la croisée, 7 carrés de papiers préparés et, sous un lit, un faux billet rouge de 20 livres. (Cf. le t. V de notre Répertoire, nᵒˢ 2850, 2855.) Le 29 juin, un détenu du nom de Vingternier déclara qu'il lui avait été proposé, la veille, 2 assignats faux de 5 livres, et qu'il croyait pouvoir certifier l'existence, dans une des chambres de la *pistole*, d'une planche à l'aide de laquelle se fabriquait une quantité considérable de billets, notamment de 5 livres, mais qu'il ignorait les moyens employés pour les livrer à la circulation. (Cf. le t. V de notre Répertoire, nᵒ 2861.)

Lorsqu'à la suite des massacres de Septembre, l'on dut procéder au nettoiement de la Conciergerie, les guichetiers trouvèrent dans les chambres et remirent à M. Letellier, commissaire de la section du Pont-Neuf, les tristes épaves délaissées par les prisonniers, en particulier maintes traces de leur criminelle industrie, notamment dans une paillasse de la chambre *Notre-Dame*, 2 paquets de billets de 20 sols en parchemin ; dans la chambre *Saint-Christophe*, 2 assignats de 50 et 100 livres, une planche en bois pour fabriquer des billets de 40 sols de la Maison de secours, 23 billets de 25 livres de la Caisse patriotique, 2 de 5 livres ; dans la chambre *Claire*, derrière un lit, une planche pour billets de 20 sols sur parchemin, 61 billets de 20 sols, sur parchemin, non timbrés, 110 morceaux de parchemin préparé ; dans la chambre basse nᵒ 6, une planche en cuivre jaune pour mêmes billets. En prenant livraison de tous ces objets et en clôturant son procès-verbal, le 20 septembre, le commissaire Letellier invitait les membres du Comité de surveillance et de salut public « à donner les ordres les plus précis pour que les différentes réparations qui sont à faire en la prison soient faites dans le plus bref délai ; qu'il y en a beaucoup, tant en maçonnerie qu'en serrurerie, et qu'il est instant que ces réparations aient lieu avant qu'un plus grand nombre de prisonniers fussent en icelle, attendu qu'avec une surveillance très active, ils viennent encore à bout de se procurer les outils qui leur sont nécessaires par les ouvriers, qui, négligents, les laissent traîner ». (Cf. le t. V de notre Répertoire, nᵒ 2888.)

Quoique l'arrêt du Parlement de Paris, du 4 mars 1608, eût déclaré que tous prisonniers de la Conciergerie qui chercheraient à s'évader et seraient surpris faisant effraction aux murailles et portes, seraient pendus, sans autre forme ni figure de procès, à une potence plantée à cet effet au milieu du préau de la prison, il se passait peu de semaines sans que quelque prisonnier ne s'échappât, ou tout au moins ne tentât de s'échapper de la Conciergerie. On ne saurait croire les prodiges d'adresse, de ruse et d'audace mis en œuvre par ces malheureux captifs pour essayer de recouvrer leur liberté; rien ne pouvait les rebuter, les tentatives d'évasion, sans cesse déjouées, étaient sans cesse renouvelées avec une énergie désespérée; les détenus, sans jamais se lasser, perçaient les murs, les plafonds, le sol de leurs cellules, creusaient de longs souterrains, sciaient des barreaux, fabriquaient des fausses clefs et réussissaient fréquemment à tromper la surveillance exercée autour d'eux.

Le 9 novembre 1791, l'Administration s'émut vivement de prétendues confidences faites à un gendarme par un prisonnier qu'il conduisait à Melun, confidences qui furent envoyées de Montgeron à M. Archier, lieutenant de la gendarmerie. D'après la lettre de ce gendarme, tous les prisonniers de la Conciergerie devaient incessamment prendre la fuite par un souterrain de 30 toises de long, partant du seuil de la porte de la chambre *Claire* et devant aboutir au bord de la Seine. Le 10 novembre, à cinq heures, Pierre-François Cuvillier, commissaire de police de la section de Henri IV, après avoir pris connaissance de la lettre en question, entra dans le préau avec le poste de gendarmerie, ordonna de renfermer les prisonniers dans leurs chambres et fit procéder à de minutieuses recherches par les guichetiers, assistés du maçon La Jeunesse, aux alentours des chambres *Claire* et du *Paradis*, ainsi que dans quatre petites pièces basses situées sous ces deux chambres; tout fut trouvé en bon état. L'examen de la chambre du *Belair* permit toutefois de constater que deux barreaux de la porte avaient été sciés, de même que la traverse des barreaux d'une des croisées. Pour acquérir la certitude absolue qu'aucune fouille n'avait été exécutée, le commissaire enjoignit au maçon La Jeunesse d'examiner les fosses d'aisance et de voir s'il n'y avait pas été jeté de terre ou de gravois. Le résultat des investigations fut négatif. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2790.)

Le 6 décembre, le commissaire de la section de Henri IV fut avisé d'une tentative d'évasion peu banale et même assez insolite, qui ne pouvait être faite avec quelque chance de réussite que par un prisonnier à peine sorti de l'adolescence et imberbe. En effet, il s'agissait d'un jeune homme de 17 ans, détenu depuis le 21 août, qui s'était déjà échappé

une fois et qui se présenta au guichet, sous un déguisement féminin, il essaya de sortir, mais fut reconnu et arrêté au passage par l'un des guichetiers. Interrogé par le commissaire, il déclara avoir trouvé les habits de femme dont il était revêtu dans un tuyau des lieux d'aisance, et que, s'il avait cherché à s'évader, c'est qu'il n'avait pas encore été interrogé et qu'il était las d'attendre. Lorsqu'il fut déshabillé, on constata qu'il s'était affublé d'une camisole et jupe d'indienne fond rouge et blanc, d'un tablier à carreaux rouge et bleu et d'un bonnet rond garni de linon. Le pauvre diable n'avait sur lui qu'une pièce de 30 sols, gagnée en faisant dans la prison le commerce de fromage et de tabac ; le résultat de son équipée fut qu'on l'expédia au cachot. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2795.)

Le 7 décembre, à 11 heures et demie du soir, eut lieu une nouvelle descente du commissaire de police de la section de Henri IV, motivée par une dénonciation contenue au rapport du capitaine Gamé, commandant le poste du Palais ; il fut procédé à un examen minutieux des trois chambres au-dessous de la chambre du Conseil du Tribunal de cassation, qui donnaient toutes sur le préau de la prison, on ne remarqua aucune trace de trous ni dans les murs, ni dans les voûtes ; les barreaux des fenêtres ainsi que les grilles intérieures des lieux d'aisance furent sondés et trouvés intacts. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2796.) Quelques jours après, le 15 décembre, se produisit une tentative d'évasion, cette fois couronnée de succès. Certains prisonniers réussirent à pratiquer dans la voûte de l'un des cachots, du côté de *Belair*, un trou qui aboutit dans l'antichambre du Bureau de paix, l'ancienne Chancellerie ; l'un d'eux, le nommé Deshayes parvint à s'enfuir, mais ne jouit pas longtemps de sa liberté, au bout de deux jours il fut arrêté chez un logeur de la rue de la Coutellerie ; un autre, le sieur Hardy, terrassier, détenu depuis 16 mois, tant à la Force qu'au Châtelet et à la Conciergerie, voulut le suivre, mais fut rattrapé et mis au cachot par ordre de M. Vigner. Cette double évasion occasionna une vive fermentation parmi les prisonniers ; le commissaire Cuvillier, averti, fit entrer un détachement de gendarmes, commandé par MM. Fortin et Rivoire, et commença par faire sortir tous les étrangers et rentrer dans le préau tous les détenus se trouvant au parloir, « ce qui se fit avec un peu d'humeur de la part des prisonniers » ; alors on prit le parti de les renfermer dans leurs chambres. L'exécution de cette mesure provoqua une violente bagarre, les prisonniers très surexcités, principalement ceux d'entre eux qui étaient pris de boisson, jetèrent des tessons sur les gendarmes, leur assénèrent des coups de poing, au point que l'un des gendarmes faillit rester sur le carreau ; le désordre prit même un caractère si grave que la gendarmerie se vit obligée d'employer

la force et que 5 ou 6 prisonniers furent assez grièvement blessés, tant à coups de sabres qu'à coups de bayonnettes. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2798.)

Le hasard mit le commissaire de police de la section de Henri IV sur la trace d'une nouvelle tentative d'évasion des plus sérieuses : le lendemain de Noël, vers six heures et demie du soir, ce magistrat était venu requérir la garde du poste du Palais, à l'effet d'expulser une troupe de vagabonds qui rôdaient continuellement, surtout le soir, à travers le Palais, et y brisaient les boutiques en insultant les marchands ; on l'avertit sur ces entrefaites que l'on entendait frapper sous le pavé de la salle des libraires, du côté de la Conciergerie ; il s'y transporta sur le champ, en même temps que M. Rivoire, officier de gendarmerie, et un détachement de gendarmes ; à peine arrivés ils virent un carreau du plancher se soulever. M. Cuvillier, estimant que la force armée dont il disposait serait insuffisante pour empêcher l'évasion des prisonniers, si elle se faisait à main armée, comme le bruit s'en était répandu, demanda du renfort à M. Carle, commandant en chef du bataillon de Henri IV, qui accourut avec une vingtaine de grenadiers. Introduits par les guichetiers dans la chambre *Notre-Dame*, qu'occupaient 25 prisonniers, ils aperçurent dans la voûte un trou carré d'un pied et demi, et au-dessous un échafaudage formé avec les bancs, la table et plusieurs paillasses l'une sur l'autre, les pierres et démolitions extraites du trou répandues sur les paillasses. Quant aux prisonniers, après avoir été fouillés, ils furent renfermés dans trois cachots, et une perquisition faite dans la chambre amena la découverte d'un outil tout neuf, propre à percer la pierre, nommé trépan, d'une scie à main, d'un ciseau recourbé, de 2 fortes pinces et d'une petite lime. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2802.)

Le 7 janvier 1792, au matin, huit prisonniers parvinrent à s'échapper par la boutique d'un opticien du quai de l'Horloge. Pour arriver à leurs fins, ils avaient dû se livrer à un travail herculéen, qui confond l'imagination ; mais il n'est pas inutile de faire remarquer que tous étaient des malfaiteurs dangereux, relégués au fond des cachots, trois d'entre eux même condamnés à mort, par conséquent ils ne devaient reculer devant aucun effort pour se soustraire au sort qui les attendait. Voici la besogne de mineurs accomplie par ces prisonniers : Enfermés tout d'abord dans le cachot de la *Tour*, ils se mirent en devoir de creuser un *houzard;* mais un détenu porte-clefs s'en étant aperçu par les gravats qu'il trouva dans les *griaches* (seaux d'ordures), ils furent transférés dans le cachot du *César*, où ils reprirent de plus belle leur travail souterrain. Ces infatigables pionniers percèrent au-dessous de la grille de la fenêtre un trou

de 2 pieds 1/2, qui leur donna accès au corridor conduisant aux latrines, descendirent dans ce corridor au moyen de 2 cordes de paille nattée et roulée, pratiquèrent ensuite au-dessus de la grille des latrines un trou de 2 pieds, puis une excavation de 6 à 7 pieds de long faisant le coude vers la droite et aboutissant au mur d'un caveau sous la boutique du sieur Desmarquets, opticien du quai de l'Horloge. On retrouva dans cette dernière excavation les instruments dont s'étaient servi les prisonniers, savoir, une mèche de vilebrequin, longue de 2 pieds et demi, une scie à main de 2 pieds de long, une barre de fer de même longueur et de la grosseur d'un pouce, provenant d'un barreau de grille. Chose extraordinaire, on ne découvrit aucune trace de gravois de démolition, ni dans le cachot du *César*, ni dans le caveau de l'opticien, et cependant il avait dû en être extrait plus d'une voie, le mur étant plein dans toute son épaisseur. Tout ce travail colossal avait été exécuté sans bruit, sans donner l'éveil à personne, pas même à l'opticien, qui de sa chambre à l'entresol au-dessus de sa boutique n'avait rien entendu et avait été fort étonné, le matin, de voir la porte de sa boutique ouverte, avec une chandelle allumée ; on avait seulement pris la précaution de boucher avec une chemise de grosse toile le judas donnant de la boutique dans sa chambre. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2803.) Gorsas annonçant cette évasion dans son *Courrier des 83 Départements* (numéro du 8 janvier 1792), donnait à entendre que « ces pestes publiques (les scélérats évadés) étaient soutenues par des leviers puissants, » et le lendemain, encore plus affirmatif, ne craignait pas d'insinuer que « l'or de la Liste civile faisait tomber les verrous de la Conciergérie et du Châtelet et corrompait les préposés à la garde de ces prisons. » Le public pouvait à bon droit s'alarmer de ces évasions de prisonniers, surtout lorsqu'elles se produisaient coup sur coup. En effet, le 7 janvier, nous voyons huit prisonniers prendre la fuite par un souterrain, le lendemain, deux autres suivaient leur exemple, mais cette fois par les toits. Ce jour même, à 5 heures du matin, la gendarmerie informa M. Cuvillier, commissaire de police de la section de Henri IV, que plusieurs prisonniers de la Conciergerie s'évadaient par le quai de l'Horloge, à l'aide d'une échelle de corde ; le commissaire se transporta sur-le-champ au Palais, gravit un escalier près du Tribunal de cassation et, d'une petite fenêtre donnant sur cet escalier, aperçut sur le toit un individu qu'un gendarme tenait en respect en le mettant en joue. Le maçon du Palais, appelé aussitôt, descella le châssis dormant de l'escalier et rompit l'un des barreaux de la fenêtre, ce qui permit au fugitif transi de froid de redescendre et de réintégrer sa prison. L'enquête à laquelle il fut procédé, séance tenante, établit que deux barreaux et une traverse

de la chambre du *Petit Nord* avaient été sciés, laissant une ouverture d'un pied et demi, qu'à cette ouverture correspondait une échelle de corde entremêlée de manches à balais, et que les prisonniers avaient dû, pour gagner le toit, se livrer à une gymnastique des plus périlleuses, ayant parcouru la moitié du pourtour de la prison sur les barres de fer, qui servaient de grillages aux fenêtres supérieures, et étaient ainsi arrivés aux grilles des fenêtres des Archives, dont les traverses formaient autant d'échelons et permettaient d'atteindre la toiture. Du toit les prisonniers étaient descendus, au moyen d'une échelle de corde, sur le quai des Morfondus; c'est d'ailleurs ce qu'avait pu observer la dame Nébel, femme d'un mathématicien du quai de l'Horloge, qui, alarmée en raison du bruit qu'elle avait entendu toute la nuit, n'avait pu fermer l'œil, à 4 heures du matin, elle avait aperçu devant sa croisée un homme suspendu dans le vide, qui se laissa glisser dans la rue, avant que le sieur Nébel, réveillé par sa femme, eût pu s'y opposer; au même instant, un second prisonnier, opérant sa descente, fut obligé de lâcher la corde saisie par ledit Nébel, sauta sur un auvent et retomba sur le pavé, mais, quoique grièvement blessé, parvint à se relever et prit la fuite en abandonnant un de ses souliers. L'inspection de la chambre du *Petit Nord* faite par M. Maugis, administrateur au Département de Police, et l'appel des prisonniers révélèrent, en effet, l'absence de deux d'entre eux, le sieur Laroche, condamné en première instance par le 6e Tribunal au carcan et à trois ans de galères, et un certain Rochez, dit Deruelle, jugé en première instance par le même Tribunal. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2804.) Ces évasions répétées à un si court intervalle semblèrent peu naturelles, l'opinion publique, prompte à s'émouvoir, accusa la dame Hubert, concierge de la prison, de les avoir favorisées et d'avoir reçu pour sa complicité 180,000 livres; elle fut traduite devant le Tribunal de Sainte-Geneviève, qui l'acquitta, faute de preuves. Les journaux ayant répandu le bruit que les huit prisonniers évadés dans la nuit du 6 au 7 janvier étaient des contrefacteurs d'assignats, M. Jauffret, rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*, par une lettre adressée, le 12 janvier, à la *Chronique de Paris*, crut devoir protester contre cette assertion, qui tendait à ruiner le crédit public, et pria d'informer les lecteurs du journal que les trois prisonniers condamnés à mort n'étaient nullement des faussaires, mais des voleurs de grand chemin, et que les cinq autres n'étaient pas davantage prévenus du crime de contrefaçon.

Encouragés et enhardis par la réussite de ces diverses évasions, les prisonniers de la Conciergerie renouvelèrent à bref délai leurs tentatives, et, dans la soirée du 16 janvier, essayèrent de nouveau de s'échapper par les toits, mais, cette fois, ne furent pas aussi heureux; la gendarmerie

mise sur pied, à la lueur des flambeaux, donna la chasse aux malfaiteurs; l'un d'eux fut tué d'un coup de fusil, le second tomba de frayeur et se blessa grièvement, le troisième disparut. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2806).

Depuis quelque temps, une sourde agitation existait dans la prison de la Conciergerie, par une singulière coïncidence qui permettrait de croire à une sorte de complot général, elle dégénera en mutinerie et rébellion, le jour même de l'incendie allumé par la malveillance, qui consuma une partie de la Force. Le 21 janvier, à huit heures du matin, le commissaire de police de la section de Henri IV, averti qu'une grande fermentation régnait à la Conciergerie, tant dans le corps de logis occupé par les hommes que dans celui réservé aux femmes, s'y transporta en toute hâte et vit dans la cour du May et autour de la prison quantité de gardes nationaux en armes. Voici, d'après ce qu'il apprit, quelle fut l'origine du conflit : la guichetière chargée de mettre sous clefs les femmes, ayant découvert que les verrous d'une porte avaient été limés en vue de préparer une évasion, fut prise à partie par les prisonnières qui, exaspérées, se jetèrent sur elle et faillirent l'assassiner. Dès l'abord, le commissaire, accompagné d'un fort détachement de volontaires, étant entré dans la cour des femmes, trouva toutes les détenues dans un état de surexcitation extrême et se répandant en vociférations pour obtenir qu'on leur livrât celle qui les avait trahies; il essaya de les calmer, les engageant à se comporter avec plus de ménagement, mâis ce fut en vain; alors il prit le parti de faire renfermer ces furies dans leurs chambres jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli. Le commissaire passa ensuite dans la cour occupée par les hommes et constata qu'ils étaient beaucoup plus tranquilles que les femmes; mais il crut remarquer « que ce calme n'était qu'apparent, que l'agitation était dans leur cœur et l'explosion prête à éclater, tous demandant à grands cris et avec celui du désespoir à être jugés, qu'on termine leur sort ; s'ils sont coupables, qu'on les punisse, mais qu'on ne les fasse pas languir éternellement dans une prison en attendant un jugement dont ils ne voient pas le terme; les uns se plaignent que depuis 15, 18, 20 et 22 mois ils n'ont pas encore été interrogés, ou, s'ils l'ont été, ce n'est encore qu'une fois; d'autres se plaignent que, leur jugement étant prêt à être prononcé, ou l'étant, on les laisse encore dans les prisons, sans sçavoir quel sera le terme de leur sortie, ou les condamnations prononcées contre eux ». M. Baudin de La Chesnaye, chef de la 6ᵉ légion de garde nationale, arriva au moment où « ces malheureux prisonniers exposaient leur peine, et fut, observa le commissaire, comme nous dépositaire de leurs douleurs ». M. Cuvillier resta toute la journée en permanence à la Conciergerie, se portant à chaque instant, soit dans la partie occupée par

les hommes, soit dans celle habitée par les femmes, et finit par rétablir le calme. A 7 heures du soir, après la fermeture de toutes les chambres, escorté d'un détachement de 25 hommes auxquels s'étaient joints M. Croissant, inspecteur des bâtiments du Palais, deux compagnons maçons et un serrurier, le même magistrat pénétra dans la chambre dite de *Bonbec*, expédia au chauffoir les 20 prisonniers qui y étaient couchés, puis fit sonder par les ouvriers les pavés et les parois de la chambre, qui furent trouvés intacts; il procéda ensuite à la même opération dans la chambre de *Notre-Dame* et de la *Galiotte* et se retira, le dimanche 22, à une heure du matin. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2808.)

L'alerte avait été trop chaude, les inquiétudes trop vives pour que l'Administration se relâchât de sa surveillance. M. Cuvillier revint non seulement plusieurs fois dans la journée du dimanche pour s'assurer de la tranquillité des prisonniers, mais encore, à 11 heures du soir, retourna de nouveau sur le préau pour voir si tout était dans l'ordre; comme quelques bruits vagues semblaient sortir de la chambre de *la Royale*, une perquisition en règle y fut faite, tout ce qu'on y trouva, dans une paillasse, fut un barreau de fer de 3 pieds paraissant provenir d'une grille de croisée. Le lendemain soir, à 9 heures, le sieur Hubert, fils du concierge de la prison, ayant sur le préau ouï parler d'un projet d'évasion par la *Paillère* et par la porte des anciens guichets, en avisa le commissaire qui, après avoir prévenu MM. Maugis et de La Chesnaye, s'empressa tout d'abord de visiter 2 cachots sous *Belair*, où la sentinelle du Palais avait cru entendre frapper à coups redoublés. Le bruit en question n'existait que dans l'imagination du factionnaire, car rien de suspect ne fut découvert. De là, le commissaire, accompagné de l'inspecteur des travaux, sortit de la prison par un souterrain qui traversait les anciens guichets et constata que les 3 premières portes étaient bien fermées, mais que le verrou de la porte d'entrée de la *Paillère*, donnant accès au cachot et au passage de l'ancien guichet, était resté ouvert. M. Cuvillier ne rentra chez lui qu'à 1 heure 1/2 du matin, non sans avoir recommandé à la garde nationale d'organiser des patrouilles sur le quai de l'Horloge. Dans le cours de cette visite, sur la plainte des guichetiers, le commissaire dut pénétrer à main armée dans la chambre dite des *Femmes*, pour expulser et expédier au cachot un prisonnier surnommé le *Dragon*, qui, soutenu par toute la chambrée, s'était porté à des voies de fait sur la personne d'un des guichetiers. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2809.)

Le 1er février, le commissaire de police de la section de Henri IV eut vent d'un nouveau projet d'évasion formé par les prisonniers de la chambre des *Femmes*, au nombre de 24; il s'y transporta avec l'inspec-

teur des travaux du Palais et trouva effectivement au-dessus de la fenêtre un trou commencé dans la voûte de la pièce, d'environ un pied de profondeur sur 6 pouces d'ouverture : ce trou, qui était masqué par un papier couleur de la muraille, devait aboutir à l'entrée du Tribunal provisoire, mais on ne découvrit aucun outil, à part une scie à main toute neuve d'un pied et demi de long. Comme il était impossible de réintégrer les prisonniers dans cette chambre avant d'avoir réparé les dégâts, on les fit descendre dans les cachots du *César*. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2811.)

Quelques jours plus tard, certain prisonnier ayant dénoncé la présence dans la chambre *Bonbec* de barres de fer et de fausses clefs qui devaient être cachées sous des pavés, le sieur Bailleul, commissaire de la section de Henri IV, en l'absence de M. Cuvillier, se rendit le 7 février, à minuit et demi, à la Conciergerie, accompagné d'un détachement de gendarmerie, fit lever tous les prisonniers de la chambre en question qu'il envoya au chauffoir, puis procéda à une visite en règle, mais sans résultat. En continuant la perquisition sur la corniche des colonnes de la cour, le maçon La Jeunesse découvrit, au-dessus de l'entrée de la *Paillère*, une fausse clef d'étain qui ouvrait et fermait parfaitement cette porte. Avant de se retirer, le commissaire Bailleul jugea à propos de déclarer « que l'ordre observé depuis quelques jours dans la prison par le soin de la dame Hubert doit se continuer avec la plus grande sévérité, autant pour empêcher la communication des personnes du dehors avec les prisonniers et de leur passer des outils, que pour empêcher la circulation des faux billets qui se fabriquent dans l'intérieur », et, ajoutait-il, « attendu qu'il nous a été dit par la dame Hubert qu'il existait encore des fausses clefs, nous croyons qu'il est indispensable de faire changer les gâches de toutes les serrures des portes et des passages ». (Cf le t. V de notre Répertoire. n° 2812.)

Le lendemain de cette visite, c'est-à-dire le 8 février, à neuf heures du soir, le commissaire de police était de nouveau requis de se transporter à la Conciergerie, où les guichetiers venaient de constater que deux barreaux des fenêtres de la chambre du *Nord* avaient été sciés, l'un de la fenêtre donnant sur le parloir, l'autre d'une fenêtre ouvrant sur le corridor, et qu'un prisonnier s'était même glissé dans le préau par cette issue; tous les détenus occupant cette chambre, au nombre de 30, furent obligés de se lever et furent conduits au cachot de la *Tour* jusqu'à ce que les réparations nécessaires eussent été effectuées. Le 10 février, à huit heures du matin, la dame Hubert montra au commissaire une échelle de corde trouvée lors de la visite faite à minuit, échelle qui se composait de cou-

vertures roulées et de traverses de bois provenant de manches à balais. (Cf le t. V de notre Répertoire, n° 2813.) Le 12 février, dans la matinée, les guichetiers surprirent plusieurs prisonniers de la chambre de *la Royale* occupés à percer un trou dans la muraille et s'emparèrent de leurs outils, savoir, d'un levier en fer fait avec des barreaux de croisées arrachés, d'un petit ciseau et d'une mèche de vilebrequin; le soir, à sept heures, le commissaire étant revenu, comme d'habitude, pour s'assurer si la fermeture s'était opérée sans incidents, entra au préau, où il put voir une échelle de corde fabriquée avec du linge coupé en bandes et des morceaux de manches à balais, qui avait été attachée au moyen d'un crochet de fer aux barreaux en herse existant au pourtour de la prison ; il la fit décrocher et ordonna de vérifier dans toutes les chambres si le nombre des prisonniers était au complet. (Cf le t. V de notre Répertoire, n° 2814.) Il ne se passait pour ainsi dire pas de jour que l'on ne découvrît des échelles de corde analogues cachées, soit dans les paillasses, soit derrière les lits, ainsi, le 14 février, les guichetiers en trouvèrent une formée de morceaux de couverture roulés dans la chambre du *Belair*.

Dans la matinée du 17 février, des circonstances fortuites permirent de déjouer une tentative d'évasion des plus graves, plus de cent prisonniers parvinrent, en ouvrant deux portes avec des fausses clefs, à s'introduire dans l'ancien guichet, mais, surpris par les guichetiers, ils s'enfuirent en désordre dans la cour; ils s'étaient attaqués à la porte donnant accès au parquet des huissiers du Tribunal de cassation, avaient forcé la serrure et un cadenas, mais s'étaient vus arrêtés par une résistance imprévue, la porte se trouvant assujetie en arrière par une barre de fer. En présence du peu de sécurité qu'offrait la prison de ce côté, attendu que toutes les portes pouvaient facilement s'ouvrir à l'aide de fausses clefs, le commissaire de police fit poser un factionnaire et requit M. Croissant, inspecteur des bâtiments, de faire faire d'urgence les travaux nécessaires pour garantir la clôture de la prison, car on courait journellement le risque de laisser évader tous les prisonniers fréquentant le préau. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2815.)

Tout le mois de mars s'écoula sans qu'aucune tentative d'évasion fût signalée, mais les prisonniers, toujours hantés par leur idée fixe, n'avaient nullement renoncé à leurs projets ; ceux qui habitaient la chambre dite des *Femmes* et qui en sortaient tous les matins, trouvèrent le moyen d'y rentrer dans la journée à l'aide d'une fausse clef, à l'effet d'y creuser un souterrain; le prévôt de la chambre, s'étant aperçu de ce manège, le dénonça au concierge qui organisa une surveillance discrète, de façon à intervenir au moment opportun. Le travail était tellement avancé le

28 mars que les prisonniers comptaient s'évader la nuit même; c'est ce que vint constater M. Lambert, commissaire de police de la section de Henri IV, en présence de M. Vigner. Une excavation très profonde avait été pratiquée sous un lit à l'aide d'une tarière d'un pied et demi de long et d'une scie de 2 pieds de long, qui furent découvertes avec une échelle de corde sous des pierres près de la croisée. Le prévôt de la chambre, pressé de questions, remit la clef d'étain qui avait servi aux prisonniers pour rentrer subrepticement dans leur demeure, clef qu'on avait jetée à ses pieds au préau, mais déclara ne rien savoir de plus, étant suspect à ses compagnons. L'un des détenus, compagnon couvreur, auquel le commissaire demanda s'il connaissait ceux qui avaient creusé ce trou, répondit négativement, ajoutant que, lors même qu'il le saurait, il ne le dirait pas, attendu le danger auquel il serait exposé de la part des prisonniers, que d'ailleurs un ouvrage de cette nature supposait une collaboration commune. Réponse analogue fut faite par un autre prisonnier, garçon brocanteur, qui simula l'ignorance la plus complète, poussant le cynisme jusqu'à déclarer qu'il avait été très surpris, lorsqu'on lui avait permis d'entrer dans la chambre pour y prendre son pain, de voir sous ses yeux un travail aussi considérable fait en si peu de temps. Le commissaire ordonna d'enfermer tous ces prisonniers dans le cachot de la *Tour*, tant que dureraient les réparations. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2822.)

Le 4 avril, le commissaire Lambert fut obligé de se tenir en permanence à la Conciergerie, les prisonniers de diverses chambres s'étant, en quelque sorte, donnés le mot pour préparer leur évasion par l'infirmerie; il passa une bonne partie de la nuit (de 1 heure à 3 heures du matin), à visiter les chambres du *Belair* et de *Bonbec;* les 31 prisonniers de la première avaient dégradé le bas de la croisée; trois de la seconde, d'ailleurs en état de récidive, s'occupaient de percer un souterrain; à l'infirmerie, un barreau d'une des croisées avait été scié et une pierre descellée, tous ces travaux concourant au même but. Le commissaire revint à midi et fut immédiatement avisé d'une nouvelle tentative d'évasion que le hasard seul fit échouer. Six prisonniers de la chambre de la *Grenade* et deux de celle de la *Galiotte* se seraient certainement échappés par un trou creusé dans la première de ces chambres, dont l'orifice extérieur venait aboutir dans les détours du Palais, sans la vigilance et l'énergie du gendarme Sanson, de faction en cet endroit, qui les tint en respect et les empêcha de sortir. Lorsque le commissaire de la section de Henri IV entra dans la chambre de la *Grenade*, il y fut témoin d'un spectacle extraordinaire, il aperçut la moitié du corps d'un prisonnier engagé dans le trou, ne pouvant ni avancer ni reculer, et gigottant de telle sorte qu'on voyait bien

qu'il étouffait; un ouvrier agrandit le trou à l'aide d'une pioche, ce qui permit au malheureux de sortir de cette fâcheuse situation. Comme il était impossible de laisser les prisonniers dans leur chambre avec un trou béant, ils furent répartis dans plusieurs pièces, mais ceux qui s'étaient évadés et avaient été rattrapés furent mis au cachot. Le commissaire Lambert envoya son procès-verbal au Département de Police, avec invitation aux administrateurs de prendre le plus promptement possible les mesures que leur suggérerait leur sagesse pour empêcher le renouvellement de semblables évasions, et il l'accompagna de réflexions très judicieuses :

Nous croyons devoir observer, d'après la connaissance personnelle que nous avons de la Conciergerie et de la manière d'exister des détenus, qu'il sera toujours impossible d'empêcher les évasions, tant que l'on ne s'occupera pas à faire réparer incessamment les endroits qui ont toujours été indiqués par M. Cuvillier, mon prédécesseur; témoin de ses peines et du soin qu'il mettait à la conservation de cette maison, nous pouvons, plus que personne, donner à l'Administration des renseignements sur cet objet important.

Le public, toujours prêt à juger sans avoir examiné, ne sait pas si les évasions qui se commettent journellement proviennent du vice de la localité, il les attribue seulement au défaut de surveillance et plus encore à une intelligence secrète entre le concierge, ses guichetiers et les prisonniers.

Qu'il sera toujours impossible de savoir exactement des prisonniers les auteurs des trous faits pour les évasions, parce que ceux qui déceleraient savent que tous leurs camarades, même des autres prisons (qui sont toujours instruits de ce qui se passe) les maltraiteraient, et que d'ailleurs tous les projets d'évasion se font en général. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2824.)

Le 23 avril suivant, à 11 heures du soir, le même commissaire, après sa visite des rues, cafés et cabarets de la section de Henri IV, entra, comme de coutume, à la Conciergerie pour s'assurer de l'état de cette prison. Il y apprit que cinq prisonniers occupant un petit cachot, près du greffe, cherchaient à s'évader, qu'ils avaient scié une planche de leur lit à l'aide de deux mauvais eustaches et étaient parvenus à faire une brèche dans le haut de la croisée pour desceller les barreaux; comme deux de ces détenus étaient de redoutables malfaiteurs, qui avaient déjà réussi à s'échapper des prisons où ils se trouvaient enfermés, et que, sans la vigilance du concierge, ils se seraient encore évadés, entraînant dans leur fuite leurs compagnons, le commissaire estima que, pour la sûreté de la Conciergerie, ils devraient être transférés dans d'autres prisons. L'éloignement de ces repris de justice qui déjouaient toute surveillance et initiaient les autres détenus à leurs manœuvres criminelles, apparaissait comme le seul moyen de mettre un terme à ces tentatives sans cesse renouvelées. Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées que le commissaire Lambert avait une fois de plus à constater de nouveaux percements faits par les

prisonniers; cette fois les *pailleux* du n° 3 avaient creusé à l'entrée de la porte un trou d'un pied et demi de profondeur et se proposaient de suivre le canal conduisant aux latrines et de gagner ainsi le bord de l'eau; il fut procédé à une visite minutieuse des autres chambres de *paille* et des cachots, où l'on ne découvrit rien qui pût faire appréhender quelque prochaine tentative d'évasion. M. Lambert accompagna son rapport de nouvelles et instantes objurgations à l'effet de remédier sans retard à une situation qui semblait pleine de périls :

Nous observons à Messieurs les administrateurs du Département de Police, disait-il, que, quoique le danger ne soit pas apparent dans ce moment, il est de leur prudence de prendre pour l'avenir les précautions nécessaires pour éviter les évasions; nous leur avons déjà représenté la faiblesse du local de cette prison, combien il serait instant de s'occuper sans délai de sa sûreté. Il a déjà été fait différentes visites par le sieur Giraux, architecte nommé par le Directoire du Département, qui, dit-on, a fait un plan pour la construction d'une autre prison ; sans doute, il serait à désirer que cette prison se fit aussi vite que le projet, mais, comme c'est là chose impossible, nous réitérons notre demande et nous ne cesserons de le faire jusqu'à ce que l'Administration ait pris le moyen de parer aux évasions qui sont chaque jour sur le point de se faire ; pour y parvenir, c'est de faire transférer dans d'autres prisons les prisonniers les plus dangereux, ceux qui déjà se sont évadés et d'autres qui connaissent trop bien la maison et qui ont plus de moyens pour réaliser leurs projets. Nous en avons désigné cinq dans notre procès-verbal du 23 de ce mois, nous prions Messieurs les Administrateurs de déférer à notre demande. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2829.)

Est-il besoin d'ajouter qu'il n'y eut rien de changé dans le régime de la prison! Les prisonniers continuèrent après comme avant à déployer toutes les ruses et à mettre en œuvre tous les moyens pour recouvrer leur liberté. Le 10 mai 1792, à minuit, le commissaire, prévenu de l'existence dans la chambre de *paille*, n° 3, d'une pince de fer provenant d'un barreau de grille, y arriva sans bruit; dès son entrée, un prisonnier levé courut se recoucher, tandis qu'un autre éteignait sa chandelle. Il s'agissait de découvrir cette pince qui, depuis longtemps, circulait de chambre en chambre et qui était soigneusement cachée au n° 3; ce fut l'un des guichetiers qui, en tâtant le sol, mit la main sur un trou imperceptible, et qui, après avoir dégagé un amas de gravats battu par les pieds, retira un barreau de fer en forme de pince d'environ 3 pieds de haut; il trouva également un trou commencé et qui avait été rebouché. Les prisonniers, qu'on avait mis en chemise sous la galerie pendant ces explorations, allèrent terminer leur nuit au cachot du *Grand-César*. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2830.)

Le mardi 22 mai, à minuit et demi, le commissaire de la section de Henri IV étant entré à la Conciergerie pour sa ronde habituelle, le concierge Richard l'avertit qu'on avait scié un barreau à l'entrée de la

chambre de *paille* n° 5; un prisonnier de la chambre n° 3, dénoncé par ses camarades du n° 5, se reconnut spontanément l'auteur du méfait en question, mais assura que ses compagnons n'y avaient participé en rien et qu'il remettrait au concierge le barreau scié, si on voulait bien ne leur infliger ainsi qu'à lui-même aucune punition. Le commissaire fit ensuite sonder les murs de la chambre de *paille* n° 4; on découvrit, comme on s'y attendait, au-dessus de deux lits, un trou bouché avec du papier gris, couleur de la muraille, et mastiqué avec de la mie de pain bis; le papier ayant été arraché, le trou apparut béant, pouvant avoir un pied d'ouverture et 2 pieds et demi de profondeur. Conformément à la coutume traditionnelle, les prisonniers de cette chambre, à l'exception de trois arrivés dans la journée, furent expédiés au cachot du *Grand-César*. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2836.)

Le lendemain soir, à l'heure de la ronde habituelle, le commissaire put constater, grâce à la dénonciation d'un prisonnier, que, dans la chambre de *paille* n° 12, une forte pierre de taille du mur d'appui de la croisée se trouvait entièrement descellée, et que les joints avaient été recouverts de mie de pain pétrie comme de la pâte, qu'il ne fallait plus que peu de travail pour se glisser dans la cour des femmes, et qu'en suivant les barreaux de fer autour du préau, les prisonniers comptaient s'introduire dans un petit jardin adjacent au bureau de police et de là prendre la clef des champs; en vertu d'une convention conclue entre les détenus de cette chambre, ceux qui avaient préparé l'évasion, au nombre de 8, devaient s'enfuir les premiers, et les autres seraient obligés d'attendre leur départ. Tous les délinquants furent conduits au cachot du *César*, sauf un malade envoyé à l'infirmerie, et le délateur qui fut placé dans la chambre des *Lapins*. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2837.)

Rien n'égalait l'audace des prisonniers toujours aux aguets, qui profitaient habilement des moindres circonstances pour mettre à exécution des projets d'évasion à l'état latent. C'est ainsi que le 2 juin, à 6 heures du soir, pendant que les guichetiers, accompagnés de deux gendarmes, faisaient le service des cachots, trois prisonniers des chambres *Belair* et *Notre-Dame* ouvrirent à l'aide d'une fausse-clef d'étain la porte de la *Paillère*, donnant accès du préau à l'entrée des cachots, et, après avoir fermé au verrou l'endroit où se trouvaient les guichetiers et gendarmes, franchirent deux autres portes et suivirent un corridor ou passage régnant derrière la prison et aboutissant à la cour du May, à côté du corps de garde de la gendarmerie. Mais on s'aperçut à temps de leur fuite et on se mit à leur poursuite : deux des prisonniers furent rattrapés à l'entrée du Pont-au-Change; le troisième, nommé Pierre Deshayes, coutumier du

fait, puisqu'il s'était déjà évadé le 15 septembre 1791, pour être, il est vrai, repris le 19, disparut. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2846.)

Dans la nuit du 3 juin, le commissaire de police de la section de Henri IV, qui avait couché à la Conciergerie afin de visiter à l'improviste, de grand matin, certaines chambres, fut réveillé à une heure par l'officier de gendarmerie de garde au Palais, qui le prévint que, depuis longtemps, un gendarme de faction dans les détours du Palais entendait un bruit insolite paraissant provenir des chambres avoisinant la morgue, comme si l'on travaillait à quelque démolition, et d'un instant à l'autre il croyait voir apparaître les individus occupés à cette besogne. Le commissaire, escorté de l'officier et de ses hommes, parcourut les chambres de *Saint-Vincent*, *Saint-Christophe*, de la *Grenade* et des *Anglais*, toutes voisines de la morgue, et y trouva tout en parfait état, même les prisonniers endormis; il descendit également dans les cachots du quai de l'Horloge et remarqua que tous les détenus étaient tranquilles. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2847.)

Dans l'après-dînée du 12 juin, une sentinelle en faction dans les circuits du Palais s'aperçut qu'un trou venait d'être pratiqué dans l'une des marches de l'escalier conduisant à la chambre du Conseil du Tribunal de cassation, et vit tout à coup des mains sortir de l'orifice, s'accrocher aux marches pour tenter de se hisser au dehors; mais elle tint en respect avec son arme celui ou ceux qui tentaient de s'évader. Le concierge Richard, avisé du fait, constata que le trou en question avait été creusé dans le plafond d'une chambre de la *pension*, dite des *Anglais*, occupée par deux prisonniers, qu'on avait scié des poutres et percé deux planchers, que pour y travailler plus commodément l'on avait échafaudé sur un bois de lit deux bancs et une petite table. L'interrogatoire des deux pensionnaires de cette chambre par le commissaire Lambert ne fournit aucun renseignement utile; à les entendre, ils ne savaient absolument rien, étaient sortis de très bonne heure de leur logis, obligés bon gré malgré de laisser le champ libre à d'autres prisonniers; on trouva bien par terre une mèche d'acier anglais d'un pied de long, un clou de 6 pouces, instruments qui avaient dû être employés pour ce travail, ainsi que plusieurs feuilles de papier collées ensemble, à l'effet de dissimuler la cavité commencée. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2853.)

Si les prisonniers niaient toujours effrontément toute participation à des préparatifs d'évasion, ils étaient bien obligés de se rendre à l'évidence lorsqu'on les surprenait en flagrant délit. C'est ce qui arriva le 27 juin; à 2 heures de relevée, le fils du concierge Richard, en passant dans les circuits du Palais, près d'une chambre contenant des tapisseries, crut

entendre le bruit d'un instrument qui sciait le plafond; il donna immédiatement l'éveil et, assisté de gendarmes, alla tout droit à la chambre *Saint-Vincent,* qu'il trouva fermée. Quatre prisonniers, tous des *pailleux*, y étaient occupés à percer un trou au plafond; déjà tout le plâtre était enlevé, une poutre sciée; on se saisit des quatre délinquants et de leurs outils, très perfectionnés; c'étaient une scie à main de plus d'un pied de long et de 3 pouces de large, une pince d'un pied et demi de long, recourbée d'un côté et affilée de l'autre, 3 mèches de différentes grosseurs; ces audacieux malfaiteurs avaient également en leur possession une fausse clef d'étain qui leur avait servi à ouvrir la porte de la chambre *Saint-Vincent*. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2857.)

Dans la nuit du 22 juillet 1792, deux prisonniers de la *pension* combinèrent une évasion qui témoigne d'une agilité et d'une audace extraordinaires, et qui s'accomplit sans le moindre bruit, sans que les guichetiers se fussent doutés de rien, car ils furent stupéfaits de voir la gendarmerie leur ramener, à 4 heures 1/2 du matin, un de leurs pensionnaires, enfermé par eux la veille au soir dans sa chambre. Voici ce qui s'était passé : Un détenu de la chambre de l'*Ancienne pharmacie*, qui avait concerté un plan d'évasion avec un de ses camarades de la chambre de *la Royale*, vint le chercher en ouvrant la porte avec une fausse clef; de là tous deux se rendirent dans le préau et, à l'aide de manches à balais et d'une corde, montèrent sur une petite croisée éclairant l'ancien escalier qui conduisait à l'infirmerie, ensuite, au prix de mille efforts attestés par les traces de leurs pieds contre la muraille, escaladèrent les grilles régnant tout le long des croisées du préau, et atteignirent de la sorte une fenêtre du troisième Tribunal criminel, entrèrent dans la chambre en brisant un carreau, qu'ils eurent même la précaution de recouvrir de papier blanc fixé avec de la mie de pain, comme l'étaient les autres carreaux, pour empêcher le public de voir les prisonniers sur le préau, enfin prirent la fuite. Malheureusement pour eux, le concierge du troisième Tribunal, averti à 4 heures du matin que la porte d'une des chambres de ce Tribunal se trouvait ouverte, se leva et aperçut du côté de la grande salle des libraires deux individus qui se sauvaient; il courut après eux en criant de les arrêter; l'un d'eux fut en effet rejoint sur le quai de l'Horloge, mais l'autre se perdit dans le dédale des rues de la Cité. Les prisonniers évadés se proposaient d'entraîner à leur suite deux de leurs camarades, mais ils avaient été contraints de renoncer à ce projet, n'ayant pu ouvrir leur porte, parce que la fausse clef d'étain dont ils venaient de faire usage s'était brisée dans la serrure. Le commissaire de police, en dressant procès-verbal de cette évasion, insista auprès du Département de Police pour qu'il fût

placé un factionnaire sur le préau ; à son avis cette précaution était d'autant plus nécessaire que les sentinelles se trouvant dans les détours et les salles du Palais ne pouvaient pas toujours voir ni entendre ce qui se passait sur le préau. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2866.)

Il arrivait parfois qu'un prisonnier isolé méditât un projet d'évasion et en préparât la réalisation, sans prendre aucun de ses compagnons pour confident. Ce fait, très rare d'ailleurs, se produisit à la fin de juillet 1792. Le 30 de ce mois, un guichetier étant entré dans la chambre de *paille*, dite de *Saint-Christophe*, découvrit dans un lit une échelle de corde formée de draps et de morceaux de bois en guise d'échelons et munie à l'extrémité d'un morceau de couverture qui enveloppait un chandelier de plâtre destiné à servir de contrepoids pour fixer l'échelle aux grilles de la cour: ce qui intrigua surtout le guichetier, ce fut de rencontrer une échelle composée au moyen de draps dans une chambre où il n'y en avait pas ; ses recherches se portèrent naturellement sur les chambres de la *pension*, et il finit par trouver dans un des lits de la chambre *la Royale* un drap, dont on avait coupé une bande, afin de fabriquer cette échelle, et précisément la marque T. P., qui manquait à ce drap, existait dans l'échelle à un bout de la toile qui n'avait pas été cordée. Le prisonnier occupant le lit de la chambre *Saint-Christophe*, un sieur Pérignon, passait ses journées dans la chambre *la Royale;* il ne fit aucune difficulté d'avouer qu'il avait fabriqué l'échelle en question avec le drap d'un des lits de cette chambre, mais que personne n'en avait connaissance, parce qu'il voulait s'en aller seul, et qu'il possédait d'ailleurs une fausse clef lui permettant de sortir de la chambre où il couchait. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2868.)

La dernière tentative des prisonniers de la Conciergerie, dont les procès-verbaux du commissaire de la section de Henri IV fassent mention, se rapporte au 7 août. Le concierge Richard s'aperçut en visitant le chauffoir des hommes, qu'on avait, au moyen d'une mèche, percé un trou de 33 pouces de long, correspondant à une boutique inoccupée du quai de l'Horloge, et dans la crainte que les prisonniers ne profitassent de l'occasion pour s'évader, il demanda que l'état du local en question fût vérifié. Le commissaire Lambert s'y transporta avec le concierge et un officier de gendarmerie, et procéda à la plus minutieuse perquisition dans la cave, la boutique et la pièce au-dessus, tout fut trouvé intact. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2871.)

Quoique la Conciergerie fût une prison réservée aux criminels de droit commun et que l'incarcération des officiers Suisses et d'autres person-

nages marquants, tels que M. de Laporte, dans la seconde moitié d'août 1792, eût pour motif leur mise en jugement par le Tribunal du 17 août, les massacreurs des prisons s'y transportèrent dans la soirée du 2 septembre et y remplirent leur sanglant office. Ils ne s'arrêtèrent que lorsque la prison fut vide : 378 prisonniers y trouvèrent la mort, 36 furent mis en liberté, sans compter les femmes, au nombre de 75, à l'exception de l'infortunée *bouquetière du Palais-Royal*, qui subit un supplice horrible. Dans la nuit même du 2 septembre, quelques-uns des rares survivants rendirent témoignage de leur délivrance inespérée par le peuple. Un certain Nicolas Carpentier, jardinier, détenu pour vol depuis le 20 mars, fut amené à 3 heures du matin au Comité de la section des Gardes-Françaises, et déclara que les portes de la chambre dans laquelle il se trouvait renfermé furent ouvertes, qu'après l'appel de son nom il sortit, et que trois citoyens l'accompagnèrent pour le mettre en lieu sûr chez un logeur. Un autre détenu, Edme-Claude Clairin, volontaire au bataillon de Versailles, qui ignorait le motif de son incarcération, n'ayant jamais été interrogé, raconta devant le même Comité, à 5 heures du matin, que, les portes s'étant trouvées ouvertes, il fut invité à sortir, après qu'un grand nombre de personnes réunies eurent crié qu'il n'était pas coupable et qu'il était libre. Avant de quitter la Conciergerie, il eut le temps de confier à M[me] Richard, femme du concierge, une montre d'or et 250 livres en assignats. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n[os] 3243, 3244.)

Le concierge Richard courut les plus grands dangers ; le 3 septembre au soir, la section du Pont-Neuf fit demander au Conseil général de la Commune l'envoi de commissaires, afin de suspendre la vengeance du peuple, qui voulait immoler le geôlier en question, accusé d'avoir coopéré à la fabrication de la fausse monnaie et des faux assignats. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 208.) Deux commissaires apposèrent les scellés, le 3 septembre, sur la porte du greffe ; Nicolas-Etienne Cochois, délégué du Conseil général de la Commune, les leva le lendemain, à 6 heures du matin, procéda à la reconnaissance des clefs de la prison, qui furent toutes retrouvées et confiées au concierge provisoire, le sieur Rouillon. Il fallut tout aussitôt s'occuper de remettre en état la Conciergerie et de nettoyer à fond les chambres souillées et dévastées par le peuple ; ce fut un commissaire de la section du Pont-Neuf, Fr.-Hippolyte Letellier, qui, du 10 au 24 septembre, vint présider à cette opération. Un mois à peine s'était écoulé depuis les massacres que la Conciergerie était prête à recevoir de nouveaux hôtes.

La Force.

Lorsque la suppression du Petit Châtelet et du For-l'Évêque fut décidée au mois d'août 1780, on songea à remplacer ces prisons incommodes et malsaines par un local plus spacieux, mieux aménagé, ne laissant rien à désirer sous le rapport de la sûreté et de la salubrité, et où les prisonniers seraient séparés par catégories, ce fut l'ancien hôtel de Saint-Paul, devenu l'hôtel de la Force à la fin du XVIII[e] siècle, acquis en 1754 et non utilisé, qui fut approprié à ce nouvel usage : situé entre les rues du Roi-de-Sicile, Culture et Neuve-Sainte-Catherine, Pavée-Saint-Antoine, il avait son entrée principale, rue du Roi-de-Sicile, et une autre en face la petite rue des Ballets, qui donnait sur la rue Saint-Antoine. La nouvelle prison, ouverte en 1782, devait dans le principe servir à l'incarcération des débiteurs insolvables, répartis jusqu'alors entre la Conciergerie, le Grand et le Petit Châtelet et le For-l'Évêque; mais elle reçut bientôt une destination plus étendue et fut divisée en cinq sections ou départements : le premier affecté aux pères de famille détenus pour non payement de mois de nourrice, le second aux débiteurs civils, le troisième aux prisonniers d'ordre du Roi et de Police, le quatrième aux femmes coupables de crimes ou délits, le cinquième à un dépôt de mendicité. On lui adjoignit, en 1785, l'hôtel de Brienne, contigu à celui de la Force, qui remplaça la prison de Saint-Martin et devint une maison d'arrêt pour les femmes de mauvaise vie; cet édifice prit le nom de la *Petite-Force* pour le distinguer de la prison de la Force proprement dite, connue sous l'appellation de la *Grande-Force*. Dans le cours de l'année 1792, lorsque les événements politiques amenèrent l'incarcération de nombreux suspects, la Force reçut le trop plein de l'Abbaye et du Châtelet, et elle vit arriver, après le 10 Août, un nombre assez considérable de personnages politiques, quelques prêtres, sans compter une quarantaine de voleurs arrêtés le 10 Août au château des Tuileries, et deux Suisses prévenus d'avoir tiré sur le peuple, qui pour la plupart furent les premières victimes des massacres de Septembre.

L'ouverture de la prison de la Force ne constituait pas seulement un progrès au point de vue de la situation matérielle des prisonniers, mais elle devait être accompagnée d'une réglementation nouvelle, à l'effet de prévenir, autant que faire se pouvait, l'oisiveté, la débauche et l'abus des pouvoirs subalternes. Le Parlement fut chargé d'élaborer ce règlement, qui fut mis en vigueur le 19 février 1782; mais, s'il reçut quelque

application dans les dernières années de l'ancien régime, ce fut pour bien peu de temps; la Révolution vint modifier complètement les conditions d'existence des prisonniers, qui, au lieu d'être répartis dans des départements distincts, se trouvèrent désormais confondus. Il n'y eut plus à vrai dire que deux catégories bien tranchées : les détenus pourvus de ressources assez abondantes pour vivre à la *pistole* et ceux hors d'état de payer et obligés de subir le régime de la *paille*. Les malheureux, incapables d'acquitter un loyer quelconque, couchaient, séparés par des planches, dans d'immenses dortoirs; ils devaient réglementairement avoir chacun un lit garni de matelas, de traversin et de couvertures, mais combien était plus lamentable la réalité que nous révèlent les procès-verbaux des commissaires de police, témoins non suspects des souffrances endurées par les prisonniers. Ainsi, suivons le commissaire de police de la section de l'Arsenal, qui, dans la nuit du 25 au 26 février 1792, procéda par ordre de M. Vigner, administrateur au Département de Police, à une visite générale de la Force. Arrivé dans une cour dite de la *paille*, ce magistrat pénètre dans trois salles remplies de prisonniers : la première, dite de *Saint-Joly*, contenant 41 personnes; la seconde, dite de *Saint-Nicaise*, 32, et la troisième, dite de *Saint-Richard*, 30, et, quoi qu'il fût bronzé par le spectacle quotidien des misères humaines, ce qu'il eut sous les yeux lui laissa une impression poignante. « Il remarqua avec bien de la douleur, dit-il, qu'un très grand nombre de ces malheureux étaient sans chemise (1) et sans habits, qu'ils couchaient tête-bêche dans des espèces d'auges de bois contenant un peu de paille, protégés du froid par quelques mauvaises couvertures, ce qui nous a fait, malgré nous, faire de tristes réflexions, que la plupart n'étaient peut-être coupables d'aucun crime punissable, et, n'étant point encore condamnés par la Loi, se trouvaient cependant dans une situation bien cruelle ».

Deux autres chambres recevaient les prisonniers de la *paille*, celle dite du *Petit Châtelet* et celle de l'*Etoile*, où le commissaire de police de la section Beaubourg, procédant à une perquisition dans la nuit du 18 au 19 janvier 1792, constata la présence de 47 prisonniers. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2390.) Dans le bâtiment de la Dette se trouvaient les chambres *Saint-Alexandre*, n° 9, avec 2 lits, *Saint-Robert*, n° 11, avec 3 lits et 5 prisonniers; *Saint-Urbain*, n° 12, avec 3 lits et 3 prisonniers; celle de la *Liberté*, avec 5 lits et 5 détenus. Le Département des ordres du Roi ou de

(1) Il existait pourtant une Compagnie de charité qui se chargeait de fournir du linge aux prisonniers et qui veillait à ce que chaque détenu reçût une chemise par semaine. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 282-284.

Police comprenait quantité de chambres, sous l'invocation de tous les saints du paradis, renfermant en moyenne de 3 à 10 prisonniers, la plupart du temps plus de prisonniers que de lits, savoir : les chambres *Saint-Germain*, 14 prisonniers; *Saint-Joseph*, 12 prisonniers; *Saint-Gervais*, 10 prisonniers; *Parfait et Saint-Jean*, 9 prisonniers; *Royale*, 8 prisonniers; *Dauphine* et *Saint-Louis*, 7 prisonniers; *Saint-Michel*, 6 prisonniers; *Petit et Grand Saint-Jacques*, 6 prisonniers; *Saint-Laurent*, 5 prisonniers. Du reste, le nombre des prisonniers était très variable; ainsi dans la chambre dite *des Gardes*, on rencontre un jour 28 prisonniers, et plus tard seulement 7, pour 8 lits. La chambre dite *Neuve* comptait au 26 février 6 lits et 7 prisonniers, et au 1er juin, 8 lits avec 9 prisonniers. On peut juger de ce qu'étaient en général les chambres de la Force par la description peu séduisante de la chambre *Neuve*, transmise à la postérité par l'un de ses habitants, qui ne dissimule pas son écœurement :

« La chambre *Neuve*, dit-il, me fut offerte, mais quelle fut ma surprise en voyant ce dégoûtant local. C'était cependant la moins affreuse, quatre murailles bien noires, sur lesquelles l'ennui et la douleur gravèrent de sévères maximes, où l'ineptie barbouilla de dégoûtantes images. Une fenêtre grillée et barrée, huit grabats, un baquet pouvant recevoir tous les besoins de la nuit et une chaise pour le repos du jour. »

Nous signalerons encore une chambre dite de *la Bastille*, au premier étage du bâtiment neuf, dans le département dit du dépôt du Châtelet.

Les prisonniers privilégiés à la Force occupaient des chambres à la *pistole;* on peut citer, dans le corridor Saint-Thomas, la chambre *Saint-Honoré*, où logeait le fameux abbé Bardy, escroc et libertin, inculpé de l'assassinat de son frère et qui errait de prison en prison; une pièce voisine, habitée par le chevalier d'Imbert; la chambre *Saint-Hilaire*, n° 4, servant de domicile au faussaire Remy d'Autun de Champclos.

Les femmes incarcérées au Petit-Hôtel de la Force vivaient à peu près sous le même régime que les détenus de la Grande-Force. Le procès-verbal d'une perquisition faite le 26 juin 1792, à 6 heures du matin, par le commissaire de police de la section de la Place-Royale, fournit les indications les plus précises sur les salles et chambres occupées par les prisonnières, suivant leur situation de fortune, par conséquent par celles qui étaient logées à la *pistole*, et par celles qui se trouvaient à la *paille*. Au premier étage, le commissaire entra d'abord dans la chambre *Sainte-Constance*, n° 5, avec 6 lits et 5 détenues, puis dans celle dite *Sainte-Rosalie*, où étaient renfermées 27 femmes. Au 2e étage, la chambre *Sainte-Marceline* comptait 7 lits et autant de prisonnières; dans une autre pièce, sous le même vocable et au même étage, furent rencontrées 13 prisonnières.

Au 3e étage, la chambre *Sainte-Véronique* contenait 5 lits et recevait 4 détenues; une chambre à la suite, n° 3, n'avait qu'une pensionnaire. Le 4e étage était celui qui renfermait le plus grand nombre de prisonnières et semblait réservé à celles de la *paille;* la chambre *Sainte-Françoise*, n° 4, en avait 24; celle dite le *Petit César*, en comprenait 11, et une grande galerie en contenait 44. A l'infirmerie, il n'y avait que 8 malades, dont 4 convalescentes.[1] (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3788.)

Plusieurs préaux servaient de promenoirs aux détenus; le plus gai, planté d'arbustes, était désigné sous le nom bizarre de *Vit au lait*, il avait été dans le principe réservé aux prisonniers incarcérés pour non payement de mois de nourrice; un autre, au centre, dans le Département de la Dette, était affecté aux prisonniers politiques; on y disposait de 2 chauffoirs, l'un pour les *pistoliers*, l'autre pour les *pailleux.* L'infirmerie de la Grande Force comptait plusieurs chambres; une autopsie y fut pratiquée, le 8 mai 1792, à 8 heures du soir, par deux chirurgiens de la section de l'Arsenal, en présence du commissaire Virvaux, à l'effet d'établir les causes de la mort subite d'un prisonnier, le sieur Corpedant, dit la Houssaye, qui y avait été transféré, la veille, de la Conciergerie. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2345). Cette autopsie, qui était un fait extraordinaire, fut motivée par l'accusation contenue dans une lettre adressée au concierge de la Force, où l'on prétendait que le sieur La Houssaye, très bien portant à sa sortie de la Conciergerie, était probablement mort des suites des coups qu'il avait reçus en arrivant à la Force, et que si on ouvrait son corps, on trouverait « l'estomac fracassé ». Le cadavre du prisonnier fut étendu sur une table dans l'une des pièces de l'infirmerie, et l'opération fut faite en présence de nombreux malades. Les chirurgiens visitèrent d'abord le corps à l'extérieur et n'y remarquèrent aucune trace de coups; l'ouverture de la poitrine, du bas-ventre et l'examen de tous les viscères, qui furent trouvés parfaitement sains, ne firent découvrir aucun indice de poison ou de mort violente. Dans la crainte que quelque percussion à la tête n'eût déterminé la formation d'un abcès interne, les chirurgiens procédèrent ensuite à un examen attentif du cerveau et du cervelet, et conclurent à une mort naturelle, provoquée selon toute apparence par quelque accès de colère, ce qui fut confirmé par les déclarations du concierge Bault et d'autres personnes, témoins des emportements dudit La Houssaye, notamment la veille, où il avait été amené à la Force déjà malade; car l'ordre de transfèrement émané du Département de Police portait que ce prisonnier devait être remis au capitaine de gendarmerie de service pour être placé à l'infirmerie de la Force. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 784.)

Par une singulière coïncidence, alors que, le vendredi 20 janvier 1792, des mouvements populaires, occasionnés par le renchérissement des denrées coloniales, s'étaient produits au faubourg Saint-Marcel, dans la nuit du 20 au 21, vers trois heures du matin, un violent incendie se déclara inopinément dans le comble de l'hôtel de la Force et causa une émotion d'autant plus vive que les esprits surexcités attribuèrent, non sans raison, ce sinistre à la malveillance. L'un des guichetiers de la prison, qui ne s'était couché qu'à une heure et demie du matin, après avoir fait sa ronde dans la cour, n'avait aperçu de lumière nulle part et avait constaté que tout était tranquille; vers deux heures un quart, il fut réveillé par un camarade, qui lui apprit que le feu était dans la maison ; une heure après, tout le comble, tant du bâtiment faisant face à la rue des Ballets que de ceux en aile sur les rues Pavée et Culture-Sainte-Catherine, était embrasé. Les commissaires de police des sections de la Place-Royale et de l'Arsenal, accourus aussitôt, se préoccupèrent à la fois d'organiser les secours pour arrêter les progrès de l'incendie et de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'empêcher l'évasion des prisonniers. Tandis que M. Fontaine, commissaire de la section de la Place-Royale, dans la crainte que le feu ne se communiquât au théâtre du Marais, visitait la salle depuis le parterre jusqu'au cintre, M. Virvaux, commissaire de police de la section de l'Arsenal, tentait de pénétrer dans la prison par la porte ordinaire ; mais la chute du plomb en fusion et des ardoises qui volaient en éclats l'empêcha d'approcher; il monta au grenier d'une maison en face et se rendit compte que le calme de la nuit et l'éloignement du foyer de l'incendie écartaient tout danger des maisons voisines ; alors il se transporta rue Pavée et s'aperçut que les prisonniers avaient tenté de percer un trou dans une partie des murs de la prison assez éloignée de l'entrée du corps de bâtiment des femmes, mais que la brèche était trop petite pour leur permettre de s'échapper. D'après les journaux de l'époque, l'évasion que tentèrent 200 prisonniers n'échoua que parce qu'ils se trompèrent et qu'au lieu de s'enfuir par le théâtre du Marais, comme ils l'espéraient, ils tombèrent sur une ruelle fermée de murs. Le commissaire Virvaux fit agrandir le trou par un maçon et, s'étant élancé au travers, suivi de deux gendarmes, tomba au milieu d'un grand nombre de prisonniers qui attendaient le moment propice, mais qui n'opposèrent aucune résistance ; ils furent saisis un à un, chargés de menottes, et conduits dans le bâtiment des femmes. Revenu dans la cour de la Dette, le commissaire constata, non sans surprise, que, par suite du désarroi causé par l'incendie, les prisonniers se trouvaient confondus avec la troupe; il fit, de concert avec l'officier commandant du poste, parquer dans un coin de la cour tous les détenus, en traçant une

ligne de démarcation qu'ils ne pourraient franchir, opération qui ne s'accomplit pas sans être obligé d'user de rigueur à l'égard de quelques mutins. Pendant que l'on s'efforçait de maintenir l'ordre parmi les prisonniers dans la cour de la Dette, l'un d'eux, l'abbé Bardy, se plaignit d'être accusé d'avoir mis le feu, déclarant qu'il était bien douloureux pour un honnête homme de se voir traité de la sorte ; le commissaire lui répondit que tous ceux qui avaient quelque chose à déposer seraient entendus, et qu'alors malheur à ceux qui se trouveraient chargés; l'abbé Bardy ne sut plus que dire et se tint coi. Les plus graves soupçons planaient en effet sur ce dangereux personnage ; le guichetier, qui l'un des premiers avait aperçu et signalé les flammes surgissant de la toiture au-dessus de la chambre de l'abbé en question, s'était précipité avec l'un de ses collègues pour ouvrir les chambres du corridor Saint-Thomas ; il avait trouvé la première pièce pleine de fumée ; la seconde, celle de l'abbé Bardy, en feu, et l'abbé tout habillé, frisé, prêt à partir, avec un paquet de ses effets sous le bras; mais l'incendie n'avait pas encore gagné la troisième chambre, occupée par le chevalier d'Imbert (1). (Déclaration du sieur Nottaire, guichetier de la Force, cf. le t. V de notre Répertoire, n° 4095.) Du reste, c'était un bruit public que l'incendie de la Force avait été allumé par les prisonniers, afin de profiter de la confusion pour s'échapper. Le commissaire Virvaux le déclare formellement à la fin de son rapport ; ce magistrat, qui resta sur le théâtre de l'incendie jusqu'au lendemain, à 4 heures de l'après-midi, et rendit compte verbalement de ce qu'il pensait de ce sinistre au Maire, à la Municipalité et au troisième Tribunal, termina son procès-verbal en ces termes :

(1) A la suite de l'incendie l'abbé Bardy fut transféré à l'Abbaye, et par faveur spéciale il obtint la permission de se faire apporter ses repas par une ouvrière lingère, Victorine ou Adelaïde Freminot, âgée de 18 ans, dont il avait fait la connaissance au Châtelet. Ayant commis l'imprudence, le 17 février, de glisser dans la mie de son pain un billet et quelques papiers-monnaie, le concierge Delavaquerie intercepta l'envoi et la fille Freminot fut arrêtée. L'interrogatoire qu'elle subit au Bureau central des juges de paix, à propos de ses relations avec l'abbé Bardy, est très instructif; on voit que cet abbé s'était lié avec la jeune lingère, lorsqu'elle venait avec sa sœur voir un individu nommé le Petit Morel, et qu'ils avaient festoyé les 4 ensemble au Châtelet ; qui plus est, elle reconnut avoir couché plusieurs fois avec l'abbé Bardy, ajoutant qu'il lui était facile d'esquiver la visite des guichetiers qui fermaient les yeux, et que beaucoup de femmes couchaient comme elle dans la prison. Dans un mémoire qu'adressa Adelaïde Freminot pour obtenir sa liberté, elle déclara que ses mœurs et son honnêteté se trouvaient cruellement compromises dans une prison (la Conciergerie) où elle était confondue avec une foule de personnes prévenues de toutes sortes de crimes, dont la présence et le commerce étaient déjà pour elle une affreuse peine. Cette jeune personne *si honnête* était au contraire fort dépravée, si l'on en juge par les livres qu'elle avait empruntés à l'abbé Bardy et qu'on trouva lors de la perquisition faite dans son logis de la rue Sainte-Marguerite en face l'Abbaye; elle lisait le *Rideau levé* ou *l'Education de Laure*, et le *Cantique des cantiques, enfin expliqué*, avec estampes obscènes, que le commissaire saisit comme indécents et contraires aux bonnes mœurs. (Arch. nat. Z[3] 116, dossier d'Adelaïde Freminot.) Rappelons en terminant que l'abbé Bardy fut l'une des premières victimes des massacres de la Force.

« Nous regardons ce feu comme un fait exprès, et nous pouvons dire que nous avons vu partout beaucoup d'ordre, beaucoup d'activité et de zèle, tant de la part des pompiers, qui se sont montrés avec autant d'intelligence que d'intrépidité, que de celles des gardes nationales et de la gendarmerie, que les soins ont été tels et les précautions si bien prises que, malgré le tumulte inévitable dans un tel moment, aucun prisonnier n'a pu échapper, enfin que tous ceux qui ont été chargés de quelque partie que ce soit, se sont comportés d'une manière digne d'éloges. » (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2329.)

D'après le procès-verbal dressé par M. Fontaine, commissaire de police de la section de la Place-Royale (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3776), sur les 6 heures 1/2 du matin, les pompiers, grâce à leur courage, se rendirent maîtres du feu et coupèrent toutes communications avec les maisons voisines, notamment avec l'hôtel Peletier, rue Culture-Sainte-Catherine ; à peu près à ce moment arrivèrent M. Vigner, administrateur au Département de Police ; M. Rœderer, procureur général syndic du Département ; M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, et enfin M. Petion. Le commissaire de la section ne quitta la prison et ses alentours qu'après 2 heures ; il attesta également que tout s'était passé dans le plus grand ordre, eu égard à un moment aussi funeste, et qu'aucun des prisonniers n'était parvenu à s'échapper. Louis XVI fut averti du sinistre par une lettre que lui adressa, vers 8 heures 1/2 du matin, M. De Lessart, qui pria le Roi de convoquer les ministres aux Tuileries dans la matinée. M. Petion ne semble point s'être ému outre mesure de l'événement ; il ne jugea même pas à propos de réunir le Corps municipal, et, dans une lettre qu'il envoya le 22 janvier à la municipalité de Versailles, au sujet des mouvements populaires qui semaient l'inquiétude dans les esprits, il marquait que ces agitations partielles n'avaient eu d'autre effet que d'occasionner pour environ cent mille écus de réparations à la Ville de Paris, par suite de l'incendie de l'hôtel de la Force, ajoutant qu'aucune personne n'avait péri, aucun prisonnier ne s'était sauvé, aucune propriété n'avait été violée. (Cf. le t. IV de notre Répertoire, n°s 115, 116.)

La Force, recevant des criminels de droit commun et, dans le nombre, beaucoup d'individus prévenus de contrefaçons, était, comme le Châtelet et la Conciergerie, un centre de fabrication de faux billets de toutes espèces et de toutes couleurs. Le 28 décembre 1791, à 7 h. 1/2 du matin, M. Rameaux, commissaire de police de la section de la Place-Vendôme, requis par MM. Jolly et Vigner, administrateurs au Département de Police,

procéda, dans diverses chambres de la Force, à une perquisition qui n'amena aucune découverte, si ce n'est dans une chambre de la *pistole*, occupée par un habile faussaire, le sieur d'Autun de Champclos, d'une quantité considérable de fausses lettres de change, représentant pour près d'un million de valeurs, qui furent saisies avec les plumes et encres dont s'était servi le sieur de Champclos. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3833.) Le 18 janvier suivant, à minuit et demi, nouvelle descente de police, faite par le commissaire de la section Beaubourg, en vertu d'une ordonnance de M. Boulanger, juge du cinquième Tribunal criminel, et d'un ordre du Département de Police ; cette visite provoqua un violent conflit entre le commissaire de police Lieudon et le sieur Landragin, concierge de la Force, et donna lieu à un échange de propos très vifs et peu respectueux pour l'autorité. Ce concierge, d'un caractère peu endurant, couvrit d'injures les gendarmes qui venaient le chercher de la part du commissaire et poussa l'outrecuidance jusqu'à demander à ce magistrat en vertu de quel mandat il s'était permis d'entrer dans la maison ; l'exhibition de l'ordre du Département de Police ne produisit aucune impression sur le concierge, qui, très surexcité, continua même à vociférer de plus belle et à insulter la gendarmerie, disant « qu'il ne craignait point les galons d'argent et que les commissaires de police ne lui faisaient pas peur ». Sans se laisser déconcerter par ce langage agressif, le commissaire Lieudon se mit en devoir de remplir consciencieusement sa mission. Après avoir placé un gendarme dans chaque guichet pour surveiller les guichetiers, il se fit ouvrir deux des chambres de *paille*, celles de l'*Étoile* et de la *Bastille* ; une perquisition attentive, opérée dans la chambre de l'*Etoile*, fit découvrir des morceaux de papier préparés pour fabriquer de faux billets patriotiques de 10 et de 25 livres, à vrai dire de simples ébauches, avec des godets contenant de l'encre de Chine et de la couleur rouge ; naturellement, pas un des 47 prisonniers logés dans cette chambre ne voulut se reconnaître propriétaire de ces objets. Le commissaire Lieudon étant passé, pour continuer ses recherches, dans la chambre de la *Bastille*, le concierge Landragin affecta de se tenir à l'écart sur l'escalier et de rester étranger aux opérations de la police, et ne changea d'attitude que sous la menace de sa mise en état d'arrestation. C'est alors seulement qu'il se radoucit et consentit à renseigner le commissaire au sujet de planches et faux billets de la Caisse patriotique se trouvant en sa possession. D'après sa déclaration, le 12 ou 13 janvier, deux guichetiers de service dans le bâtiment neuf avaient surpris entre les mains de deux prisonniers, qui en trafiquaient, 59 billets de ladite Caisse, et le procureur de la Commune avait été immédiatement avisé du fait, ce qui expliquait

le silence gardé à cet égard. Landragin ajouta qu'il avait également mis la main sur des billets de 30 sols des sections des Lombards et de l'Arsenal, et sur une planche de cuivre rouge, cachée dans les interstices d'un mur; enfin, dans la crainte que son étrange conduite à l'égard d'un fonctionnaire de police dans l'exercice de ses fonctions ne lui attirât quelque désagrément, il éprouva le besoin de se justifier. Tout d'abord, à l'entendre, il était tenu à la plus grande circonspection, une circulaire du 20 décembre 1791, signée de M. Maugis, administrateur au Département de Police, lui interdisant de laisser faire aucune perquisition par les commissaires de police, à moins d'autorisation spéciale de l'Administration; en outre il avait tout lieu d'être choqué des procédés des gendarmes qui, au moment où il venait à la rencontre du commissaire, l'avaient pris au collet et empêché d'avancer, avec force propos deshonnêtes et menaçants; assurément, s'il avait de justes motifs de plaintes contre la gendarmerie, il n'avait jamais entendu manquer au commissaire, personne ne respectant plus que lui les officiers publics. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2390.)

Le 25 février 1792, vers minuit, Jean-Mathias Fontaine, commissaire de police de la section de la Place-Royale, sur réquisition de M. Vigner, se transporta, avec une forte patrouille de volontaires du bataillon des Minimes, à l'hôtel de la Force, et passa toute la nuit, jusqu'à 5 heures du matin, à rechercher des planches de faux billets, tant nationaux que patriotiques. Diverses chambres furent visitées de fond en comble, on fouilla partout, dans les lits et sous les lits, on palpa tous les vêtements des occupants, mais sans faire la moindre découverte. Du reste, ce ne fut pas une opération isolée; le commissaire de la section de l'Arsenal se rendit également à la Force vers 1 heure du matin et y rencontra M. Vigner en personne, qui annonça son intention de faire une visite générale de la prison, « afin de trouver les fabricateurs de faux assignats qui troublaient infiniment le commerce et jetaient dans la défiance les citoyens »; c'était dans ce but qu'il avait donné rendez-vous à un certain nombre de commissaires, afin de se partager la besogne et d'opérer plus promptement. M. Virvaux, commissaire de la section de l'Arsenal, visita, pour sa part, plusieurs chambres avec le même luxe de précautions, fouillant les lits, paillasses, hardes des prisonniers, faisant sonder les carreaux pour s'assurer qu'il n'y avait point de cachettes ménagées à l'effet de soustraire aux recherches les faux assignats; il ne fut pas plus heureux que son collègue de la Place-Royale et ne put rien signaler de répréhensible. (Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 3777, 2334.)

Le vendredi 1er juin, vers 11 heures du soir, le commissaire Fontaine, sur la réquisition qui lui fut adressée par M. Du Teillier, son collègue de

la section du Roi-de-Sicile, se rendit avec une patrouille de 10 gardes nationaux, à la Force, afin de vérifier si les prisonniers ne se trouvaient pas détenteurs de faux assignats et s'ils n'avaient point en leur possession de planches ou d'ustensiles propres à la fabrication. Onze chambres furent visitées de la façon la plus complète, le commissaire ordonna non seulement d'explorer les lits, paillasses et les moindres coins et recoins, mais encore de soumettre les vêtements et papiers des prisonniers à un examen minutieux; en outre, chaque détenu fut fouillé de pied en cap, suivant l'expression employée par le commissaire, jusque dans les cheveux, on ne découvrit rien de relatif à la fabrication ni au commerce des faux assignats, la perquisition se termina vers 3 heures du matin sans résultat. Le même commissaire, requis de nouveau par MM. Panis, Sergent et Vigner, administrateurs au Département de Police, revint le 9 juin, vers 6 heures du soir, à la Force, et fit une autre perquisition dans différentes chambres du Département de la Dette, perquisition qui, cette fois, fut beaucoup plus fructueuse. Indépendamment de la saisie sur 3 prisonniers de trois portefeuilles contenant de nombreux assignats et billets de Caisse, le commissaire eut l'occasion de faire une constatation importante, celle de la trouvaille dans la cour de la Dette, au milieu des pierres, par un sieur Willaume, bijoutier de la rue des Gravilliers, détenu de la chambre *Saint-Alexandre,* d'un paquet de sept assignats faux de 2,000 livres chaque, qui, d'après la déposition d'un autre prisonnier, le sieur Huguet d'Orville, maître de danse et de musique, auraient été remis, séance tenante, par ledit Willaume à un nommé Giraudet, lequel se serait vanté de les faire passer par sa femme, et aurait dit qu'il n'avait d'autre moyen d'existence que d'écouler des faux assignats. Le même Huguet d'Orville, « ne voulant rien avoir sur la conscience et s'étant toujours bien comporté pour le bien et la sûreté publique », déclara spontanément qu'il avait surveillé les allées et venues de ce Giraudet et qu'il avait remarqué ses allures embarrassées, l'ayant vu tourner autour des briques et pierres déposées dans la cour, comme s'il voulait y cacher quelque chose. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n[os] 3784, 3785.)

La plupart du temps, à la Force comme dans les autres prisons parisiennes, on n'arrivait à découvrir les faussaires que grâce aux renseignements fournis par quelques détenus, jouant le rôle d'indicateurs. Ainsi, à la date du 12 juin, le commissaire de police de la section de Henri IV reçut au Palais de Justice, dans le cabinet du président du Tribunal du 1[er] arrondissement, la déclaration du sieur Charles Leroux, détenu de la chambre *Sombre*, dans le Département de la Dette, inspirée uniquement, si l'on en croyait le prisonnier, « par l'intérêt qu'il prenait

comme citoyen à la chose publique ». Leroux dénonça deux de ses compagnons, les sieurs Alexandre et Deschanest, comme faisant à la main des assignats de 100 et de 200 livres, au moyen d'un transparent et d'autres ustensiles appropriés à ce genre de travail, assignats mis en circulation par les soins de deux autres prisonniers, les nommés Baptiste et Caraco, et, pour attester la véracité de ses paroles, le délateur exhiba un assignat de 100 livres provenant de cette fabrication, qu'il avait acheté du sieur Baptiste pour 25 livres, prix courant de ces assignats. Le Département de la Dette, au rapport du même Leroux, était un véritable atelier de faux assignats ; dans une des chambres, un certain Rateau, ancien officier du régiment Royal-Cravate, avait formé avec les nommés Dulis, graveur, Jocet, boutonnier, Bonnard, coiffeur, et d'autres détenus, une association pour la création de faux billets de 300 livres, à l'aide d'une planche gravée par le sieur Dulis ; ces associés mettaient en commun les billets fabriqués et les confiaient au même Baptiste, qui se chargeait de les lancer dans la circulation. Une particularité, révélée par la déclaration de ce Leroux, laisse entrevoir les ramifications mystérieuses existantes entre les diverses prisons de la capitale : un instant avant la descente de police faite le samedi précédent à la Force, la femme d'un certain Barra, prisonnier de la Conciergerie, courut à l'hôtel de la Force et avertit les prisonniers, notamment un sieur Lefèvre, de serrer leur planche, parce que l'on allait procéder à une perquisition. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2854.) Le dimanche 15 juillet, le sieur Antoine Bault, fils du concierge de la Force, vint déclarer au commissaire de la section de la Place-Royale, que, la veille, vers 5 heures du soir, en faisant une ronde dans le bâtiment neuf, dépendant du dépôt du Châtelet, il avait trouvé, sur une fenêtre de la chambre de la *Bastille*, quantité de papier rouge destiné à la fabrication de billets de 20 sols de la Maison de secours, et dans cette même chambre, derrière une planche, des morceaux de parchemin devant servir à faire de faux billets de la Compagnie de commission de la rue des Bons-Enfants ; plusieurs de ces billets étaient achevés, d'autres seulement ébauchés. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3790.)

On ne se bornait pas, comme l'on pourrait croire, à perquisitionner dans le Grand Hôtel de la Force, le Petit Hôtel, quoique exclusivement réservé aux femmes, n'était pas oublié dans les visites de police ayant pour objet de s'assurer de l'existence de faux billets ou du matériel servant à leur fabrication. Le 26 juin, à six heures du matin, le commissaire de la section de la Place-Royale, en vertu d'un mandat du Département de Police, se transporta en la prison des femmes, accompagné de M. Parent, commandant en second du 5e bataillon de la première légion, de grena-

diers et de volontaires armés, se fit ouvrir toutes les chambres, même l'infirmerie, et ne se bornant pas à rechercher sur les lits, sous les lits, dans les paillasses, il enjoignit aux gardes nationaux et gendarmes qui assistaient à ces opérations de déshabiller et de fouiller les prisonnières. Tout ce déploiement de force armée, tout cet appareil ne servit qu'à la découverte d'un méchant billet de 30 sols faux, de la Maison de secours, d'une pièce fausse de 15 sols percée, égarée dans la poche d'une pauvre détenue, et d'un gros sol faux, trouvé entre le bois de lit et la paillasse d'une autre malheureuse, dite la *Poissarde*. Deux billets bleus de 10 livres de la Caisse patriotique et deux de 5 livres, jetés du haut d'une croisée dans la cour et ramassés par les volontaires, furent remis au commissaire par le commandant Parent. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3788.)

La situation des divers corps de bâtiments dont se composait la prison de la Force et la multiplicité des chambres affectées aux différentes catégories de prisonniers rendaient la surveillance beaucoup plus difficile que dans les autres prisons. Déjà, lors d'une descente de police faite dans la nuit du 25 au 26 février, le commissaire de la section de l'Arsenal avait pu constater que, plusieurs chambres n'étant séparées que par des cloisons, les prisonniers y avaient pratiqué des trous, de façon à pouvoir communiquer entre eux à tout instant du jour et de la nuit, ce qui avait paru de dangereuse conséquence. (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2334.) Le 16 mai 1792, vers 10 heures du soir, Mathias Fontaine, commissaire de police de la section de la Place-Royale, mandé par le concierge Bault, qui avait eu vent de projets d'évasion des prisonniers de la *paille*, se rendit à l'hôtel de la Force, et resta près d'une heure dans le passage des ordres du Roi, à écouter le bruit de travaux souterrains qui semblaient s'exécuter du côté de la cave du sieur Berthault, marchand de vins; enfin, pour sortir d'incertitude, il prit le parti d'opérer une descente dans cette cave, assisté d'un détachement de gendarmerie nationale, et se trouva en présence d'un prisonnier qui s'y était introduit par un trou percé dans le mur de la chambre *Saint-Richard*, l'une des trois chambres occupées par les *pailleux*. On procéda aussitôt dans cette pièce à une perquisition, qui fit découvrir une excavation de 3 pieds de long sur 2 pieds de large, et, par terre, une barre de fer de 2 pieds et demi de long, coudée par un bout et encore pleine de plâtre. Dans une chambre voisine, dite de *Saint-Nicaise*, on ramassa également une barre de fer plate de 3 pieds et demi de long, ayant servi à percer des trous dans les murs de refend, à l'effet de faciliter la communication de

ces instruments de travail d'une chambre à une autre. Le prisonnier saisi en flagrant délit, un certain Chauvigny, menuisier de profession, fut interrogé au greffe, que l'on considérait comme « lieu de liberté », et ne fit point difficulté d'avouer qu'il se trouvait dans la cave du sieur Berthault avec le ferme dessein de s'évader, attendu qu'il était prisonnier depuis un an et qu'il n'avait pas encore été interrogé. Il reconnut en même temps qu'il avait, ainsi que les autres détenus, travaillé au percement de l'excavation. Comme, lors de son arrestation, il avait été blessé, le commissaire l'envoya à l'infirmerie pour y recevoir des soins, avec 4 ou 5 autres de ses compagnons, qui se prétendirent aussi blessés. Toutes les chambres de la *paille* furent évacuées, leurs habitants envoyés au chauffoir, où l'on fit étendre des paillasses. En terminant son procès-verbal à 2 heures du matin, le commissaire déclara qu'il lui paraissait urgent de faire combler la cave du sieur Berthault, pour la sûreté tant des prisonniers que du concierge et des guichetiers. (Cf. le tome V de notre Répertoire, n° 3782.) On ne tint aucun compte de cet avis, car, un mois plus tard, le samedi 23 juin 1792, le concierge Bault et un prisonnier nommé Léonard informèrent le même commissaire de nouveaux préparatifs de fuite commencés par certains prisonniers au moyen de pinces de fer, toujours du même côté, c'est-à-dire par la cave du sieur Berthault, et crurent pouvoir affirmer, d'après divers indices, que l'évasion, qu'on annonçait comme très prochaine, serait concertée avec des gens du dehors. Le commissaire prit acte de ces déclarations et, comme il avait été averti que les prisonniers, auteurs de ces projets, étaient pour la plupart des condamnés à mort, il jugea nécessaire d'en donner promptement connaissance au Département de Police et au Département de Paris, « afin d'éviter de pareilles évasions et pourvoir au plus prompt moyen d'aviser que les prisons de la Force ne sont pas assez sûres pour y mettre des prisonniers condamnés à mort, attendu qu'ils ne cherchent que leurs libertés, et que la cave du sieur Berthault serait commode à leurs évasions, comme étant très suspect ». (Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3787.)

Les événements politiques qui allaient se précipiter ne devaient laisser, ni au Département de Police, ni au Département de Paris, le loisir de prendre les mesures réclamées à la fois par le greffier-concierge de la Force et le commissaire de police de la section de la Place-Royale.

La prison de la Force fut celle des prisons de Paris où les massacres se prolongèrent le plus longtemps; ils commencèrent, en dépit des patrouilles ordonnées par Santerre, dans la nuit du 2 au 3 septembre et ne prirent fin que le 7 septembre. On voit, par les procès-verbaux du Conseil

général de la Commune, que le 5 septembre, après lecture d'une lettre de Petion, qui annonçait la continuation des exécutions de la Force, deux membres du Conseil s'y transportèrent avec le Maire pour rappeler les citoyens à l'exécution de la Loi qui protégeait les personnes et les propriétés; le lendemain, Petion demandait à Santerre s'il avait envoyé des renforts à la Force, déclarant que si les massacres continuaient, il fallait s'emparer des coupables. Comme l'on sait, les égorgeurs faisaient sortir les victimes par le guichet donnant sur la rue des Ballets; c'est dans cette petite rue aboutissant à la rue Saint-Antoine que furent immolés les malheureux condamnés par le *Tribunal du peuple*, qui siégea en permanence à la Force; d'après les listes qui furent dressées à l'époque, 171 détenus de cette prison furent mis à mort. Les dames de la Reine, ainsi que celles du service des Enfants de France, échappèrent au massacre : elles furent mises en liberté, dans la nuit du 2 au 3 septembre, par suite d'un ordre du Conseil général de la Commune, dont l'exécution fut confiée aux commissaires Truchon et Duval d'Estain, qui relaxèrent également les détenus pour dettes de la Force et de Sainte-Pélagie Quant aux prisonniers survivants de la Force, ils furent conduits à Saint-Louis-de-la-Culture et transférés à Sainte-Pélagie, le 5 septembre, en vertu d'un arrêté du Conseil général de la Commune, qui chargea de ce soin 2 commissaires, les sieurs Baudouin et Camus, escortés par la force armée. Deux de ces prisonniers transférés de Saint-Louis-de-la-Culture à Sainte-Pélagie, s'étant révoltés contre les guichetiers de cette prison qui avaient voulu les faire rentrer dans leurs chambres, furent expédiés à la Conciergerie, le 21 septembre, par ordre de M. Le Camus, officier municipal. (Cf. le t. VI de notre Répertoire, n° 779.)

Ici se termine notre exploration des principales prisons de Paris, entreprise à l'aide des documents contemporains, notamment ceux que nous ont laissé les commissaires de police des sections ; leurs procès-verbaux, dont l'exactitude et la véracité ne peuvent être révoqués en doute, fournissent les meilleurs éléments d'information pour étudier l'existence intime des prisonniers. L'impression éprouvée par tous ceux qui, en 1792, visitaient ces asiles du crime et du malheur, se retrouve exactement la même quatre ans plus tard, dans la bouche d'un personnage officiel, M. Thierrye-Grandpré, chef du département des prisons au ministère de l'intérieur, qui s'exprimait en ces termes, le 18 juin 1796 :

« Lorsque je jette les yeux sur le régime des prisons, je ne vois que des infortunés périssant de froid, de misère et de faim, accablés sous le pénible fardeau d'une oisiveté continuelle, se vautrant sur une paille

infecte, livrés à toutes les horreurs du désespoir et invoquant à grands cris la mort comme un bienfait. Ces malheurs, ajoutait Grandpré, prennent leur source, non seulement dans l'insalubrité et le mauvais état des prisons, mais encore dans le désespoir auquel la nudité, la misère et la faim réduisent les prisonniers. »

Tout esprit impartial qui comparera le régime des prisons de Paris au début de la Révolution, avec celui des prisons modernes, ne pourra que reconnaître les améliorations obtenues et les progrès réalisés depuis un siècle.

Au moment où s'achève l'impression de ce volume, l'avant-dernier de l'Assemblée législative, il nous semble juste de rappeler que notre *Répertoire* a été commencé sous les auspices de M. Gustave Servois, directeur des Archives nationales; nous lui adressons, à la veille de son départ, l'expression émue de notre vive et respectueuse gratitude, pour la bienveillance toute particulière avec laquelle il a suivi et encouragé nos longs et pénibles travaux, elle seule nous a permis de mener à bonne fin six volumes d'un inventaire qui a rendu et rendra les plus grands services à tous ceux qui étudient l'histoire de la Révolution.

ALEXANDRE TUETEY.

Mars 1902.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

POLICE ET ESPRIT PUBLIC

§ 1. — Clubs et Sociétés populaires.

1. — Liste des Sociétés populaires, dressée par les soins de la commune de Paris.

Sans date (1792).

Minute, *B. N.*, Mss., fonds français 6574, fol. 68.

2. — Notes de police sur les clubs et assemblées aristocratiques, notamment sur le Club monarchique et le Club de Valois, extraites des papiers de Soltho-Douglas, préposé de la Police.

(1791-1792.)

Minute, *A. N.*, W 251.

3. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre de la justice rendra compte, le lendemain matin, des mesures qu'il a prises pour l'exécution de la loi du 9 octobre précédent, concernant les Sociétés populaires.

1er juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C* I 60, fol. 5014.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 20.

A. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION OU CLUB DES JACOBINS

4. — Procès-verbaux des séances du Comité d'administration de la Société des Amis de la Constitution.

13 février 1791-24 vendémiaire an III.

Registre original, *A. N.*, F7 4430.

(Une partie de ce volume comprend les procès-verbaux du 1er octobre 1791 au 18 août 1792.)

5. — Lettre du Comité de correspondance de la Société des Amis de la Constitution à la Société affiliée de Lisieux, l'engageant à s'armer de la Constitution pour combattre les ministres des cultes turbulents et à maintenir la publicité de leurs séances, qui est la sauvegarde de la liberté, blâmant l'admission, par la Société de Rennes, de M. Le Chapelier, qui n'est point un ami de la Constitution et qui ne cherche qu'à corrompre et à diviser,

et l'approuvant d'avoir rompu toutes relations avec cette Société.

16 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 47, n° 1374.

6. — Lettre de M. J.-B. Savy, trésorier de la Société des Amis de la Constitution, à M. Daujon, ecclésiastique et électeur, lui annonçant sa proclamation comme membre de la Société, et l'avisant qu'il peut se présenter dès le lendemain au secrétariat pour retirer sa nouvelle carte.

4 mars 1792.
Original signé, Bibl. de la ville de Paris, Coll. Liesville, XIX.

7. — Lettre du Comité de correspondance de la Société des Amis de la Constitution à la Société affiliée de Lisieux, au sujet de ses deux pétitions, la première relative à la circulation des petits assignats, qui rend inutiles les billets de la Caisse patriotique, la seconde concernant la formation de certains établissements publics.

12 mai 1792.
Original, signé de M. Joseph Gaillard, président, et autres, *A. N.*, AA 45, n° 1356.

8. — Lettre de la Commission de correspondance de l'Assemblée nationale au Comité de correspondance de la Société des Jacobins, le priant de lui faire parvenir la liste de ses nombreuses affiliations, la Commission ayant l'intention de distribuer une adresse-circulaire aux Sociétés populaires relativement aux événements du 10 août, et se proposant d'envoyer le premier exemplaire de cette adresse à la Société-mère, celle des Jacobins de Paris.

22 août 1792.
Copie, *A. N.*, D* XL 48, fol. 14.

B. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION, SÉANTE AUX FEUILLANTS

9. — Liste des membres de l'Assemblée nationale réunis dans l'église des Feuillants, et qui ont pris la résolution de se présenter à la Société des Amis de la Constitution, séante aux Feuillants, le dimanche.

4 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F7 4386.

C. — SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN OU CLUB DES CORDELIERS

10. — Délibération de la Société des Amis des Droits de l'Homme et du Citoyen, déléguant MM. Fournier et Garrin, en qualité de commissaires, à l'effet de solliciter auprès des Comités militaire, de législation et diplomatique, le rapport des pétitions : 1° en faveur des anciens gardes-françaises; 2° contre la guerre; 3° enfin contre le Directoire du Département.

1er janvier 1792.
Extrait, signé de Boucher Saint-Sauveur et Virchaux, *A. N.*, F7 6504.

11. — Lettre du président du Club des Cordeliers à M. Antonelle, député des Bouches-du-Rhône, déclarant que les citoyens de Paris avaient compté sur lui pour dévoiler tous les crimes commis dans ce département, et que son silence opiniâtre alarme tous les patriotes, l'avisant que la publication de cette lettre aux journaux de la capitale sera suspendue encore pendant quelques jours, pour lui permettre de se laver des soupçons qui pèsent sur lui et qui feraient croire qu'il est inféodé à la Liste civile.

18 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F7 4623 (papiers Buirette-Verrières).

12. — Délibération de la Société des Amis des Droits de l'Homme et du Citoyen, arrêtant : 1° qu'il sera fait mention civique, dans son procès-verbal, de la lettre de l'*Ami du Peuple*, du sage Marat; 2° nommant MM. Verrières, Vincent, Momoro et l'abbé Roux en qualité de commissaires, à l'effet de contribuer à la publicité du prospectus de l'ouvrage annoncé sous le titre : *De l'École des citoyens*, en le faisant parvenir à toutes les Sociétés patriotiques.

18 mars 1792.
Extrait non signé, *A. N.*, F7 4623 (papiers Buirette-Verrières).

D. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES DEUX SEXES, SÉANTE AUX JACOBINS

13. — Adresse individuelle des citoyens composant la Société fraternelle, séante

à la bibliothèque des Jacobins-Saint-Honoré, à l'Assemblée législative, l'invitant à lancer un décret d'accusation contre tous ceux qui ont sollicité ou provoqué les puissances étrangères à s'armer contre la France, et demandant la répression du délit ou plutôt du crime de lèse-Nation dont se sont rendus coupables les membres du Directoire du Département de Paris, signataires de la pétition au Roi.

(Décembre 1791.)
Original, avec 4 pages de signatures, *A. N.*, C 141, n° 135.

14. — Arrêté de la Société fraternelle des deux sexes, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, accordant l'affiliation fraternelle à la Société du Luxembourg, et envoyant cinq commissaires, frères et sœurs, à la première séance de cette Société, pour offrir deux cartes d'entrée et resserrer les liens de civisme et d'amitié.

9 mars 1792.
Extrait signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 164.

15. — Adresse de la Société fraternelle des deux sexes, séante à la bibliothèque des Jacobins-Saint-Honoré, à la Société du Luxembourg, faisant l'éloge des Sociétés patriotiques, et envoyant, en échange des deux cartes d'entrée qu'elle a reçues, deux cartes analogues pour les séances qu'elle tient ordinairement les mardis, jeudis et tous les dimanches.

10 avril 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 153.

E. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES HALLES

16. — Adhésion de la Société fraternelle des Halles à l'adresse envoyée par ses frères de la Société du Luxembourg, l'invitant à persévérer dans les mêmes sentiments d'énergie et le même esprit de vigilance qu'ils n'ont cessé de manifester depuis leur établissement.

3 juin 1792.
Original, signé de M. Delaunay, président, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 174.

17. — Adresse de la Société fraternelle des Halles à ses frères de la Société du Luxembourg, les remerciant de leur démarche patriotique et y répondant par l'envoi de deux cartes d'entrée aux séances, qui seront remises par les frères Géraud, Largé, Corré, et les sœurs Lagrange, Grantille et Duhamel.

Sans date (1792).
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 152.

F. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES MINIMES DE LA PLACE ROYALE

18. — Invitation de la Société fraternelle des Minimes de la Place Royale à celle du Luxembourg, pour l'envoi de commissaires, le lundi 19, à 6 heures du soir, en vue des préparatifs d'une fête civique pour la réception des soldats de Châteauvieux.

(Avril 1792.)
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 156.

G. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DE SAINTE-GENEVIÈVE

19. — Délibération de la Société fraternelle de Sainte-Geneviève, séante rue Saint-Jean-de-Beauvais, votant des remerciements à la Société du Luxembourg et lui envoyant deux cartes d'entrée aux séances de la Société, qui se tiennent les dimanches et mercredis, à 6 heures de relevée.

29 avril 1792.
Extrait signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 141.

20. — Adhésion de la Société fraternelle de Sainte-Geneviève, séante rue Saint-Jean-de-Beauvais, à la pétition adressée à l'Assemblée nationale, à l'effet de demander que le camp de 20,000 hommes décrété ne puisse être assis à une distance moindre que 30,000 toises de la ville de Paris.

10 juin 1792.
Copie conforme, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 176.

H. — SOCIÉTÉ DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

21. — Arrêté de la Société des Défenseurs des Droits de l'Homme, séante Grande-Rue-Saint-Antoine, décidant l'envoi de deux de ses membres à la Société patriotique du Luxembourg, pour exprimer son désir de fraterniser avec elle.

16 avril 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2705, fol. 168.

I. — SOCIÉTÉ DE L'ÉGALITÉ DE LA SECTION DE NOTRE-DAME

22. — Récépissé par le sieur Gillet, trésorier de la Société de l'Égalité, séante à la salle ci-devant capitulaire du chapitre de Notre-Dame, de deux cartes d'entrée remises par les délégués de la Société patriotique de la section du Luxembourg.

19 avril 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 172.

J. — SOCIÉTÉ DES INDIGENTS, AMIS DE LA CONSTITUTION

23. — Arrêté de la Société des Indigents, Amis de la Constitution, séante rue Christine, n° 11, décidant qu'elle accorde avec joie l'affiliation à la Société de la section du Luxembourg et nommant deux commissaires chargés de remettre des cartes d'entrée à ses séances, en échange de celles qu'elle a reçues.

10 avril 1792.
Extrait signé, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2705, fol. 167.

24. — Discours adressé, au nom de la Société des Indigents, à celle de la section du Luxembourg, déclarant que leur titre est réel et que, sans fortune, ils sont riches de patriotisme, ajoutant que son affiliation à cette Société lui est doublement acquise et par sa conduite et par sa démarche, et remerciant de l'envoi de deux cartes d'entrée.

Sans date (avril 1792).
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 169.

K. — SOCIÉTÉ DES NOMOPHILES

25. — Adresse de la Société des Nomophiles à la Société patriotique de la section du Luxembourg s'excusant, vu son changement de local, de n'avoir pu envoyer une députation pour la remercier de l'envoi de ses pièces patriotiques ainsi que de ses discours et resserrer les liens de la plus fraternelle intimité, et traçant le programme de leurs travaux.

13 mai 1792.
Original, signé de M. Lauvin, président, et de deux des secrétaires, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 173.

26. — Nomination, par la Société des Amis de la Constitution, dite des Nomophiles, siégeant au Marché Sainte-Catherine, cour de l'ancien prieuré, de commissaires envoyés auprès de la Société des Défenseurs des Droits de l'Homme, séante au Musée, rue Dauphine, à l'effet de lui témoigner le désir d'entretenir avec elle union et fraternité.

3 juin 1792.
Extrait conforme, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr., 2705, fol. 175.

27. — Délibération de la Société des Amis de la Constitution, dite des Nomophiles, portant qu'elle a organisé une collecte pour venir en aide à M. Duchastel, ancien garde-française, malade, se trouvant dans le besoin et, vu l'insuffisance de cette quête, le recommandant à la Société patriotique du Luxembourg.

3 juillet 1792.
Extrait signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 177.

L. — SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE LA SECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

28. — Lettre du sieur Lefèvre, secrétaire de la Société patriotique de la section de la Bibliothèque, à celle de la section du Luxembourg, annonçant que le siège de la Société est transféré de la rue de la Michodière à la rue Saint-Marc, n° 35.

26 mars 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 165.

29. — Discours que doivent prononcer les commissaires de la Société patriotique de la section de la Bibliothèque, à la Société de la section du Luxembourg, le vendredi

27 avril 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 171.

M. — SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE LA SECTION DU LUXEMBOURG

30. — Acte du dépôt au secrétariat du greffe de la Municipalité, par M. Jean-Baptiste-Marie-Charles Meusnier, de l'Académie des sciences, demeurant place Saint-Sulpice, section du Luxembourg, de 14 déclarations de citoyens de cette section, notifiant leur intention de s'assembler dans l'une des salles du Comité, à l'effet de délibérer sur les objets détaillés auxdites déclarations, dépôt fait en conformité de la loi sur la police municipale.

13 janvier 1792.

Copie conforme, signée de M. Royer, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 87.

31. — Acte du dépôt, au secrétariat de la Municipalité, d'une nouvelle déclaration portant que l'assemblée, séante dans l'une des salles du Comité de la section du Luxembourg, le 13 janvier, a l'intention de se réunir de nouveau, le 28 janvier, à 3 heures après-midi, dans la chapelle des Allemands, à Saint-Sulpice.

28 janvier 1792.

Original, signé de M. Lemoine, secrétaire greffier adjoint, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 88.

32. — Déclaration des citoyens de la section du Luxembourg, qui ont fait deux notifications pour les assemblées tenues les 13 et 28 janvier, portant qu'ils ont l'intention de se réunir désormais deux fois par semaine, le mardi et le samedi, dans une des salles du séminaire de Saint-Sulpice, pour y prendre une instruction commune sur les différents objets d'intérêt public.

29 janvier 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 89.

33. — Acte du dépôt, au secrétariat de la Municipalité, par M. Pache, demeurant rue de Tournon, d'une déclaration des citoyens de la section du Luxembourg, portant que le local fixé pour leur réunion est l'une des salles du séminaire de Saint-Sulpice, et qu'ils s'assembleront deux fois par semaine, les mardi et samedi, à 6 heures du soir.

30 janvier 1792.

Original, signé de M. De Joly, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 90.

34. — Acte du dépôt, au greffe de la Municipalité, d'une nouvelle déclaration des citoyens de la section du Luxembourg, réunis avec l'intention de former une Société patriotique dans l'une des salles du séminaire de Saint-Sulpice, portant qu'ils remettent leur assemblée ordinaire du mardi prochain au jeudi suivant.

19 février 1792.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 92.

35. — Procès-verbaux des séances de la Société patriotique de la section du Luxembourg.

15 mars-18 avril 1792.

Originaux signés (3 p.), *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2704, fol. 148-151.

36. — Délibérations de la Société patriotique de la section du Luxembourg, promulguant un nouveau règlement pour les admissions de ses membres.

19 mars-4 avril 1792.

Minutes signées, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 229-232.

37. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à la Société patriotique de la section du Luxembourg, accompagnant l'envoi de diverses lettres-circulaires adressées aux corps administratifs et municipalités, priant de leur donner toute la publicité possible, la publicité étant l'âme de la confiance et la confiance étant le ressort du gouvernement.

9 avril 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2705, fol. 93.

38. — Lettre de M. F. Polverel fils au président de la Société du Luxembourg, déclarant qu'étant de service à l'Arsenal, il ne peut se rendre à la séance du soir, et envoyant 24 exemplaires de la ronde nationale composée pour la fête de la Liberté et chantée par les musiciens.

17 avril 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2704, fol. 76.

39. — Acte du dépôt, au secrétariat de la Municipalité, par M. Lejeune, citoyen de la section du Luxembourg, d'une déclaration de la Société patriotique de la même section, portant qu'elle tiendra, à l'avenir, ses séances au séminaire de Saint-Sulpice, et que ces assemblées auront lieu indifféremment tous les jours de la semaine.

21 avril 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 94.

40. — Lettre de la dame A. Gomé, de la section du Luxembourg, à la Société patriotique de cette section, déclarant avoir assisté, le vendredi 27, pour la première fois à une séance de la Société, et discutant diverses questions mises à l'ordre du jour, telles que : l'abolition projetée des clochers, l'absence de messes dans les fêtes nationales, et cherchant à établir que les idées exprimées par l'orateur qu'elle a entendu sont de nature à déchaîner la guerre civile religieuse.

4 mai 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 98.

41. — Discours prononcé à la Société patriotique de la section du Luxembourg, à l'effet de démontrer que carte blanche doit être donnée aux généraux, et que cette carte blanche doit éloigner les soupçons inquiets, les noires défiances et toutes les alarmes qui agitent le cœur du soldat et dont l'ennemi peut tirer un si grand avantage.

15 mai 1792.
Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 102.

42. — Lettre du sieur Rochon au président du Comité de la société patriotique de la section du Luxembourg, au sujet de l'envoi de deux membres de l'association à Orléans, qui ne pourront y apporter que des discours aussi vagues de mots que d'effet.

28 mai 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2704, fol. 80.

43. — Lettre du sieur Ballet au sieur Meusnier, critiquant les dispositions défectueuses, à ses yeux, de la salle des réunions de la Société patriotique de la section du Luxembourg, où le public monte sur les bancs sans égard pour les dames et empêche de rien entendre, et proposant comme modèle la salle de réunion de la section de la Croix-Rouge, beaucoup plus petite, mais moins incommode.

1er juin 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 104.

44.—Lettre du sieur Fouquet à M. Meusnier, président de la Société patriotique de la section du Luxembourg, déclarant qu'il trouve insultante pour la Municipalité la présentation d'une pétition à l'Assemblée nationale, à l'effet de dépeindre les troubles du jeudi précédent, et de prévenir ceux qui pourraient se produire le jeudi suivant, et le priant de se faire le défenseur des grands principes de liberté en matière de religion, ce qui rendra service à quelques-uns des membres de la Société qui, malgré la Loi, ont assisté en armes à la procession et qui n'auraient rien à se reprocher, s'ils y eussent participé en chappes.

9 juin 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 106.

45. — Adresse de la femme Gillon au club de la section du Luxembourg, s'élevant contre le projet de supprimer la procession de la Fête-Dieu, solennité qui existe depuis plusieurs siècles, et demandant que la garde nationale soit autorisée

à assister en armes à la procession du Saint-Sacrement.

12 juin 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 11.

46. — Convocation des commissaires pour la fête de la Liberté, à la date du mardi 10 juillet, dans la salle de l'Évêché, adressée à la Société patriotique de la section du Luxembourg.

8 juillet 1792.
Imprimé rempli, avec notes manuscrites, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 19.

47. — Lettre de M. Godard au président de la Société patriotique de la section du Luxembourg, séante au Grand-Séminaire, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, et envoyant l'adresse à l'Assemblée nationale contre M. de Lafayette, en priant de mettre en tête le titre d'adresse ou pétition, comme la Société le jugera à propos.

15 juillet 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2704, fol. 39.

48. — Lettre du sieur Porcher au secrétaire de la Société séante au séminaire de Saint-Sulpice, au sujet du mémoire qu'il lui a envoyé concernant les accaparements, déclarant qu'il se propose de faire un second mémoire touchant les objets de première nécessité, autres que le pain et la viande de boucherie.

22 juillet 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 178.

49. — Liste des Sociétés affiliées à la Société patriotique de la section du Luxembourg.

Minute, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2705, fol. 336.

N. — CLUB DE VALOIS

50. — Procès-verbal d'apposition de scellés, à 3 heures du matin, par les commissaires de la section de la Butte-des-Moulins, au club de Valois, dit des Cinquante, passage de Valois, avec récépissé des deux registres du club, par le sieur Jean Conte.

16 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 133.

51. — Procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés apposés au premier étage du club de Valois, pourtour du Palais-Royal, n° 177, dans les salon de lecture, salle de billard, grand salon de compagnie, salle à manger, chambre du secrétaire, avec visite par les commissaires de la section de la Butte-des-Moulins, MM. Hion, Choderlos, Robert et Stévenet.

26 août 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 151.

52. — Procès-verbal de la levée des scellés apposés au club de Valois, pourtour du Palais-Royal, n° 177, par les commissaires de la section de la Butte-des-Moulins.

26 août 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr 2667, fol. 151.

§ 2. — Feuilles périodiques.

RAPPORTS DE LA PRESSE AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE

53. — Pétition des membres de la Société logographique, au nombre de 15, chargés de publier le *Journal logographique*, à l'Assemblée législative, à l'effet d'être maintenus en possession de la tribune qui leur a été accordée par l'Assemblée constituante, aux termes du décret du 18 juin 1790.

(6 octobre 1791).
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 109.

54. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur une pétition des membres de la Société logographique, décidant qu'elle

les maintient en possession de la tribune qui leur avait été accordée par l'Assemblée constituante, en considération de l'utilité de leurs procédés pour la chose publique.

6 octobre 1791.

Extrait, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 109.

55. — Pétition des expéditionnaires, rédacteurs et traducteurs des procès-verbaux des séances de l'Assemblée législative, à l'effet d'être gratifiés d'un emplacement pour quatre personnes dans un petit retranchement sous les galeries de la salle, exposant qu'ils expédient, à l'heure du courrier, non seulement dans les départements, mais encore à l'étranger, le résultat des séances de l'Assemblée, traduit en espagnol, en allemand, en anglais et en italien, notamment aux citoyens des départements du Haut et du Bas-Rhin, afin de les prémunir contre les instigations des prêtres réfractaires et des malveillants, avec lettre d'envoi à M. Pastoret, président de l'Assemblée.

11 octobre 1791.

Originaux (2 p.), *A. N.*, AA 40, n° 1228.

56. — Adresse envoyée par le *Rôdeur* à l'Assemblée nationale sur la réforme des lois civiles et le perfectionnement de l'administration publique, transmise au Comité de législation.

5 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, AA 1, n° 163.

57. — Mémoire sur l'établissement d'une *Gazette officielle et nationale de France*, présenté à M. Cahier, ministre de l'intérieur, par M. Bayard, avec une évaluation des frais de rédaction, d'impression et de distribution de ladite gazette, tirée à 3,000 exemplaires.

17 décembre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, AA 14, n° 719.

58. — Lettre d'Étienne Feuillant, rédacteur du *Journal du soir, sans réflexions*, au président de l'Assemblée électorale, l'avisant de la rectification de la faute d'impression qui s'est glissée dans l'arrêté du Corps électoral du 16 de ce mois, et envoyant un numéro du journal où se trouve ladite rectification.

22 décembre 1791.

Original signé et imprimé (2 p.), *A. N.*, AA 44, n° 1331.

59. — Mémoire de M. J.-B. Vern, auteur du *Moniteur anglo-français*, aux commissaires-inspecteurs de la salle, représentant qu'on lui avait accordé au mois de juin 1791, en vue de la publication du *Journal national*, la permission de faire construire une loge dans un angle de la salle au-dessus de celle du *Postillon par Calais*, que l'imprimeur Rivet, son associé, a brusquement quitté la capitale au mois de décembre, et emporté, avec ses économies, le pouvoir qui lui avait été accordé, et en sollicitant le renouvellement, avec seconde requête, déclarant que s'il n'obtenait pas l'autorisation demandée, il se trouverait dans l'impossibilité de continuer le journal du soir, intitulé : *Moniteur anglo-français*.

29 décembre 1791, 21 janvier 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, AA 40, n° 1228.

60. — Lettre d'Etienne Feuillant, rédacteur et propriétaire du *Journal du soir de la rue de Chartres*, aux commissaires de l'Assemblée chargés de l'administration de la salle, demandant cinq places en face de la tribune, pour lui, ses 2 rédacteurs avec 2 copistes, et faisant valoir que son journal se tire chaque soir à 10,000 exemplaires et est lu au moins par 40,000 personnes, que l'imprimerie de cette feuille occupe 5 presses, en aura bientôt sept et emploie 60 ouvriers, sans compter les 100 colporteurs qui gagnent leur vie en débitant son journal dans les rues de Paris.

12 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

61. — Lettre de M. Jean-Baptiste Taillefer, canonnier volontaire du bataillon de l'Oratoire, au Comité des inspecteurs de la salle, demandant l'entrée dans une des tribunes de l'Assemblée nationale, afin

d'y prendre des notes essentielles pour la rédaction de la feuille intitulée : *Journal du Père Gérard*, feuille uniquement destinée à l'instruction des gens de la campagne.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

62. — Pétition des auteurs de la *Gazette universelle* aux commissaires-inspecteurs de l'Assemblée, à l'effet d'obtenir une loge particulière dans la nouvelle distribution de la salle, et faisant observer qu'aucun papier n'est plus répandu, soit en France, soit à l'étranger, et qu'on a toujours cherché à y consigner avec fidélité les opérations de l'Assemblée nationale.

20 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

63. — Pétition de M. Chazot, ex-président de la section de l'Oratoire, rédacteur du journal intitulé : *le Courrier premier arrivé*, aux commissaires-inspecteurs de la salle, à l'effet d'obtenir deux places dans la salle, exposant tout l'intérêt d'éclairer les citoyens peu aisés, que les ennemis de la Révolution n'ont que trop de moyens d'égarer et de séduire, et rappelant qu'il a été longtemps chargé de la rédaction d'un journal intitulé : *Correspondance de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale.*

21 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

64. — Pétition de M. Sanchamau, homme de loi, correspondant du journal anglais intitulé *Morning Chronicle*, aux commissaires de la salle, représentant qu'il avait obtenu une place dans la loge des suppléants sous l'Assemblée Constituante, et sollicitant une petite place dans les nouvelles loges que l'Assemblée nationale destine aux journalistes.

22 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

65. — Lettre de M. Chazot aux commissaires-inspecteurs de la salle, leur rappelant la promesse qu'ils ont bien voulu faire à l'un des collaborateurs du *Courrier premier arrivé*, et déclarant qu'il fera tourner au profit de l'intérêt public la faveur qui lui sera accordée comme journaliste patriote.

28 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.
En tête se trouve cette note : Il a été promis par le Comité une place à M. Chazot.

66. — Pétition des rédacteurs traducteurs des séances de l'Assemblée nationale aux commissaires-inspecteurs de la salle, se plaignant de la suppression des 4 places qu'ils occupaient, par suite des changements opérés dans la salle.

26 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

67. — Adresse à l'Assemblée législative, dénonçant deux de ses membres qui se sont avilis au point de faire un trafic honteux de leur plume et de se travestir en rédacteurs de gazettes, et demandant la promulgation d'un décret qui interdise aux représentants de la Nation de se consacrer à la rédaction d'une gazette, feuille ou cahier périodique, tant que durera la Législative.

29 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 251.
Renvoyé au Comité de législation par le Comité des pétitions, le 8 février 1792.

68. — Lettre de M. Renard, volontaire patriote de la section du Luxembourg, au président de l'Assemblée nationale, faisant hommage du prospectus d'un journal qu'il entreprend sous le titre de *Journal du commerce de l'Europe*, et priant de vouloir bien en accepter 2 exemplaires, l'un pour le Comité de commerce, et l'autre pour celui des colonies, avec le numéro du journal en question.

16 mars 1792.
Original et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 145, n° 291.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 68.

69. — Résiliation par la Société logographique du traité passé avec M. Lehodey, le 10 septembre 1791, à la suite du transport fait par celui-ci à M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, de l'entreprise du *Journal logographique*, à la charge de conserver un caractère d'indé-

pendance et d'impartialité et de faire parler tous les orateurs nominativement.

22 mars 1792.

Copie, signée de M. Plocque, administrateur de la Société, *A. N.*, AA 40, nº 1228.

70. — Pétition de M. Sainthorent, rédacteur du *Journal hebdomadaire des municipalités villageoises et des juges de paix*, aux commissaires-inspecteurs de la salle, sollicitant une place dans la loge des journalistes, fond des Feuillants, du côté des Tuileries, précédemment occupée par M. Marta, associé à un journal anglais, et s'engageant à faire remettre régulièrement au bureau des commissaires son journal, où ils ne trouveront que le désir ardent de propager les principes de paix et de liberté.

22 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, AA 40, nº 1228.

Une note en marge porte : Accordée la place du milieu de la tribune, le 24 avril 1792, Calon.

71. — Décision de l'Assemblée législative, renvoyant aux commissaires de la salle la vérification des faits allégués contre la Société logographique, et à la Commission extraordinaire des Douze l'examen des plaintes relatives aux autres journaux, signalés comme feuilles incendiaires.

2 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, nº 271.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 28.

72. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités des inspecteurs de la salle et de l'instruction publique réunis de la proposition d'un député (M. Lejosne) tendant à interdire les loges affectées au *Journal des Débats* et au *Logographe*, rédigés dans l'esprit le plus hostile et absolument contraire aux principes de la Révolution française.

12 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, nº 296.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 77.

73. — Pétition du Conseil général de la commune de Beaune à l'Assemblée législative contre les auteurs des écrits périodiques qui avilissent le Corps législatif et les lois, demandant que l'Assemblée écrase « ces vils insectes » et les décrète tous indistinctement d'accusation.

16 août 1792.

Original, *A. N.*, C 158, nº 332.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 288.

74. — Pétition des anciens rédacteurs du *Logographe* à l'Assemblée législative, présentant le plan d'un nouveau journal qu'ils intituleraient : *l'Historien fidèle ou le Journal de la Révolution de 1792*, et sollicitant un local commode d'où ils puissent tout entendre et tout transmettre à leurs concitoyens.

18 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, AA 40, nº 1228.

75. — Renvoi par l'Assemblée législative, à la Commission extraordinaire et au Comité des inspecteurs de la salle, de la pétition des ci-devant rédacteurs du *Logographe*, présentant le plan d'un nouveau journal et demandant un local à portée de l'Assemblée.

18 août 1792.

Minute de la main de M. Sédillez, *A. N.*, AA 40, nº 1228.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 349.

76. — Lettre de M. La Chapelle, secrétaire de la rédaction du *Moniteur*, demandant au Comité de correspondance de l'Assemblée nationale une indemnité de 12 livres par mois pour le commissionnaire qui porte chaque jour les six exemplaires de ce journal destinés à l'Assemblée, avec lettre du Comité de correspondance, déclarant que ces six exemplaires sont pour chacune des Commissions envoyées auprès des armées, et que la demande parait légitime.

16, 17 septembre 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, AA 40, nº 1228.

77. — Lettre de M. Lanthenas aux administrateurs des Postes, les prévenant qu'il a chargé l'auteur du *Thermomètre du jour* de distribuer à ses souscripteurs

600 exemplaires des 12e et 13e recueils, 600 du compte rendu de M. Roland et 600 de la lettre du maire de Paris, du 6 septembre, et les priant de n'exiger que le prix ordinaire du port de la feuille.

18 septembre 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 6243, fol. 156.

78. — Lettre de M. Beaulieu, rédacteur du *Journal general du soir*, au président de l'Assemblée législative, demandant la conservation de la place qui lui avait été accordée, en 1790, par l'Assemblée constituante, pour lui et deux de ses collaborateurs dans la loge dont le surplus est occupé par le *Moniteur*.

(1792.)

Original signé, *A. N.*, AA 40, n° 1228.

§ 3. — Libelles et pamphlets.

79. — Lettre anonyme signalant à M. Pétion le n° XXXIX de *l'Orateur du Peuple*, par Martel, où le Roi est qualifié de *chef des conjurés*, de *roi des fripons*, de *protecteur des scélérats*, et demandant l'arrestation des colporteurs de cette feuille, d'autant plus dangereuse qu'elle circule parmi le peuple, avec réponse, déclarant que c'est aux jurés qu'appartient la connaissance de ces feuilles incendiaires.

26 décembre 1791, 4 janvier 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, W 357, n° 750, 1re partie.

80. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le Comité de surveillance fera son rapport, séance tenante, sur les placards incendiaires, affichés, le matin, dans les places publiques de Paris, qui provoquent au meurtre de plusieurs membres du Corps législatif.

31 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C* I 58, fol. 4401 v°.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 400.

81. — Plaintes portées par MM. François Bertrand de Moleville, ministre d'Etat, et Montmorin, devant Jean-Baptiste Etienne La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, au sujet des imputations calomnieuses qui les représentaient comme faisant partie du Comité autrichien, imputations propagées notamment par Carra dans le *Journal des Débats*, par les rédacteurs du *Patriote français* et de la *Chronique de Paris*, avec information ouverte à ce sujet et interrogatoire subi par Jean-Thomas-Elisabeth Richer de Serizy, Victor-Pierre Malouet, Louis-Etienne Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), Pierre-Louis Rœderer, Claude Basire, Jean-Louis Carra, Antoine Merlin, François Chabot, et la princesse de Lamballe.

11-18 mai 1792.

Copie conforme (un cahier in-folio), *A. N.*, D III 248.

82. — Note de M. Champion, administrateur au Département de Police, signalant le n° 6 du journal intitulé : *A deux liards, à deux liards, mon journal*, contenant une calomnie bien établie, dont les administrateurs pourront faire justice.

9 juin 1792.

Minute et imprimés (3 p.), *A. N.*, W 357, n° 750, 1re partie.

Il est fréquemment question de ce journal rédigé par l'abbé Bouyon dans la correspondance échangée entre M. Pouteau, premier commis de la Liste Civile, et M. Cazotte.

83. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, aux administrateurs de la Police, transmettant une lettre, en date du 9 juin, par laquelle le Directoire du Département dénonce un libelle atroce intitulé : *Têtes à prix*, qui se vend publiquement, avec un exemplaire de cet imprimé de 28 pages, qui se termine par la *Liste de toutes les personnes avec lesquelles la Reine a eu des liaisons de débauche*, et la lettre du Directoire du Département.

10 juin 1792.

Originaux signés et imprimé (3 p.), *A. N.*, W 357, n° 750, 1re partie.

84. — *L'Ami des Citoyens* et *l'Ami des Parisiens*, placards in-4° imprimés ; le premier signé de P.-F. Dovard, citoyen, donnant tous deux un tableau très sombre de la situation politique pour la période comprise entre juin et juillet 1792.

Juin et juillet 1792.
Imprimés (2 p.), *A. N.*, W 257.

85. — Dénonciation à l'Assemblée législative de certains numéros du journal de Mallet du Pan, et décret renvoyant cette dénonciation au pouvoir exécutif, qui sera chargé de rendre compte dans trois jours des mesures prises pour réprimer la licence des libellistes, renvoyant également au Comité de surveillance les numéros du journal incriminé.

8 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 272.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 244.

86. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant qu'il n'y a point lieu à délibérer au sujet des poursuites demandées contre l'abbé Louis Séguin (aumônier des petites écuries du Roi), arrêté pour avoir fait circuler des libelles incendiaires, le délit qui lui est imputé n'étant pas de la compétence de l'Assemblée, et qu'il n'y a point sujet d'interrompre le cours de la justice ordinaire.

8 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 272.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 243.

87. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin de réprimer les abus de la liberté de la presse, que le pouvoir exécutif sera expressément chargé de poursuivre l'abbé Parent, auteur de différents libelles, ainsi que le libraire Senneville, distributeur desdits libelles, et d'informer l'Assemblée nationale dans la huitaine des mesures prises à cet égard.

20 juillet 1792.
Minute, signée de M. Jouffret, *A. N.*, C 153, n° 278.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 683.

88. — Lettre de M. De Joly, ministre de la justice, au président de l'Assemblée législative, faisant connaître que, conformément au décret du 20 juillet, il a dénoncé au commissaire du Roi près le Tribunal criminel l'abbé Parent, auteur de divers libelles, ainsi que le libraire Senneville, distributeur desdits libelles, qu'il lui a envoyé notamment un pamphlet attribué au sieur Parent, intitulé *les Finances ou le Pot au feu national du Grand Mirabeau*, et qu'il lui a enjoint de presser les poursuites contre ce libelliste et ceux qui inondent le pays d'un déluge d'écrits séditieux, mais faisant observer que toute mesure de rigueur sera entièrement illusoire, tant que l'Assemblée n'aura pas déterminé quelles sont les peines qui sont applicables aux auteurs de ces écrits.

26 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 52, n° 1480.
L'abbé François-Nicolas Parent, qui embrassa avec ardeur les principes de la Révolution et renonça même à la prêtrise le 14 brumaire an II, est connu par sa collaboration au *Journal des Campagnes* et au *Courrier français*.

89. — Procès-verbal de levée et de reconnaissance des scellés apposés chez M. Moreau de Mersan, incarcéré à l'Abbaye, comme prévenu de correspondance criminelle avec les émigrés de Coblentz et d'avoir ouvert une souscription pour l'ouvrage intitulé l'*Almanach des Trois Ordres*, ledit procès-verbal dressé par MM. Didier Jourdeuil et François Bonneville, commissaires de la section de Marseille.

20 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 257.

90. — Procès-verbal de saisie par les commissaires de la section du Contrat social (anciennement des Postes) chez M. Nicolas-Louis Mansard, afficheur, rue de la Huchette, de trois affiches intitulées *le Jugement dernier, les Dangers de la Victoire et la Révolution de 1792*, formant une masse de 25 cahiers emportés au Comité de la section.

21 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 192, n° 160[18], n° 8.

91. — Lettre du Conseil général de la

commune de Rouen à l'Assemblée législative, à l'effet de se plaindre des calomnies répandues sur leur compte par des journaux de Paris, qui les accusent de favoriser la retraite de Louis XVI dans cette ville, de faire venir des voitures chargées de poignards et d'espingolles et d'influencer les élections dans les assemblées électorales, et afin de solliciter la promulgation d'une loi qui contraigne les libellistes à représenter les originaux des lettres qu'ils publient dans leurs feuilles, avec une lettre sous forme de placard, imprimée dans le *Journal du soir*, du 6 au 7 septembre 1792.

10 septembre 1792.

Original signé et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 166, n° 401.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 643.

92. — Saisie par M. Chigot, commissaire de la section de la Croix-Rouge, sur un colporteur, d'un imprimé de 8 pages, intitulé : *Mort véritable de François-Joseph-Charles, empereur, roi de Bohême.*

Sans date (1792).

Minute, *A. N.*, W 357, n° 750, 1re partie.

§ 4. — Organisation et fonctionnement de la Police.

A. — POLICE DE SURETÉ GÉNÉRALE

93. — Registre d'inscription des arrestations opérées par les soins de M. Jean-François Morel, officier de paix, trouvé parmi ses papiers, la fin du cahier comprenant la période du

1er octobre 1791-25 juin 1792.

Minute, *A. N.*, W 248, n° 4.

94. — Certificat du Département de Police de la municipalité de Paris, attestant que M. Soltho-Douglas est l'un des préposés de la Municipalité, avec invitation de M. Herbault-Despavaux, juge de paix de la section du Marché-des-Innocents, à M. Soltho-Douglas, à l'effet de continuer ses recherches et de rendre compte de tout ce qui viendra à sa connaissance intéressant l'ordre public, ainsi que la sûreté des citoyens.

1er janvier, 13 février 1792.

Original, signé de M. Perron, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

95. — Rapports de police adressés par M. Soltho-Douglas, au sujet de la surveillance à exercer à Chatou autour de Mme de Feuquières au sujet de la succession de son mari.

10-19 janvier 1792.

Minutes (10 p.), *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

96. — Mémoire présenté à l'Assemblée législative au nom des 12 préposés et 24 commis chargés par le Maire et le Département de Police de la visite des hôtels garnis, maisons abandonnées par les émigrés, maisons de jeu et de prostitution, et de la recherche des fabricateurs de faux assignats, lesquels préposés, à raison de deux par arrondissement, rendent compte journellement de tous les délits et seraient désireux 1° d'avoir leur nomination assurée par décret, 2° de recevoir comme marque distinctive, une petite baguette noire, avec pommeau blanc, portant ces mots : *Obéissance à la Loi.*

22 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

97. — Arrêtés de la section du Théâtre-Français : 1° improuvant la nomination, par le Conseil municipal, de trois officiers de paix (le sieur Thierry, chassé du bataillon de Saint-André-des-Arts comme ayant exercé le vil métier d'espion, et les sieurs Morel et Laborde, suspects également d'avoir pratiqué l'espionnage) et chargeant ses 3 notables d'en poursuivre la destitution; 2° nommant 4 commissaires à l'effet de prendre des informations sur les 21 autres officiers de paix échappés à la censure.

28 janvier, 1er février 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, F^7 4628 (papiers Buirette-Verrières.)

98. — Lettre des administrateurs du Département de Police à la section de la

Bibliothèque, en réponse aux mémoires par elle adressés relativement à la propreté des rues, à la sûreté des passants, aux voitures de place, exprimant le regret de ne pouvoir lui donner entière satisfaction, faute de fonds.

17 février 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 27.

99. — Rapport de police de l'observateur Bertin sur la conduite du sieur Vivaldy, officier au service de l'Empereur, arrivé à Paris le 25 janvier et probablement chargé de quelque mission secrète, se faisant adresser des lettres poste-restante sous 4 ou 5 noms différents et ayant un coffre-fort garni de 1,500 louis au moins et de beaucoup d'assignats de 300 et 500 livres.

20 février 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 235.

100. — Lettre de M. Guyot à M. Soltho-Douglas, l'assurant qu'il n'oublie pas les promesses à lui faites de la part de ses commettants pour les bons services qu'il a rendus dans l'affaire Pinet, sollicitant de nouveau son concours et lui faisant espérer 300,000 livres.

27 février 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas.)

101. — Rapport au Comité des inspecteurs de la salle à l'occasion du tapage fait dans la tribune publique de l'Assemblée nationale du côté des Feuillants, par le sieur Joachim Berée, citoyen de la section des Champs-Elysées, chantre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Chaillot, et ordre de le conduire à l'Hôtel de la Mairie pour le déférer à la police correctionnelle.

8 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 177, n° 478.

102. — Pétition du sieur Santerre, armurier, rue de Bussy, touchant les précautions à prendre pour prévenir les malheurs qui arrivent journellement par le port d'armes cachées, proposant de poinçonner toutes les armes au moyen d'une marque aux armes de la Ville et s'offrant pour procéder à ce poinçonnage, pétition accompagnée d'une lettre au président de l'Assemblée nationale.

17 mars 1792.

Originaux (2 p.), *A. N.*, D III 250.

103. — Lettre de M. de Belair, chef de la 1re légion de garde nationale (à M. Soltho-Douglas), l'avisant de son départ précipité par ordre du Roi pour aller inspecter les bataillons de volontaires dans l'armée de Luckner, priant de suspendre les observations qu'il lui adresse jusqu'à son retour, et rendant hommage à l'exactitude et à la vigilance dont il fait preuve en tout ce qui intéresse la tranquillité publique.

23 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas.)

104. — Résumé de rapports de police du 24 janvier au 22 mars 1792 (faits par les agents Minot, Bachelu et Bertin) relatant diverses particularités, la présence du prince de Condé et de M. d'Autichamp à Paris, la frappe de monnaie, moitié aux armes du Roi, moitié à nouveau coin, les enrôlements pour la garde du Roi par M. de Brissac, la venue à Paris d'ouvriers de Lyon par la barrière de La Villette, la sortie d'une voiture chargée d'effets de Mesdames, les terreurs inspirées au Roi.

(Fin mars 1792.)

Minute, *A. N.*, D III 235.

105. — Lettre de M. Bosquillon, juge de paix de la section de l'Observatoire, à M. Soltho-Douglas, le convoquant pour le dimanche suivant, afin de conférer sur un objet important.

21 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas.)

106. — Rapport de police des sieurs Bachelu et Deroche, préposés du Département de Police, au sujet de la découverte chez M. Lanisson, d'une correspondance importante avec les émigrés de Coblentz, et d'un plan d'attaque, en partant du Luxembourg jusqu'à Lille.

27 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 235.

107. — Quittances délivrées à M. Soltho-Douglas par M. Devillers, sous-agent de police, pour ses appointements.

Avril-août 1792.

Originaux signés (5 p.), *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas.)

108. — « Tableau de l'ordre des mouchards patentés, ou liste des 24 officiers de paix de la ville de Paris », par C.-B. Verrières, citoyen actif et commissaire de la section du Théâtre-Français.

Avril 1792.

Imprimé de 20 pages, *A. N.*, F⁷ 4622 (papiers Buirette-Verrières.)

109. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression des rapport et projet de décret présentés au nom des Comités de législation, des Douze et de surveillance réunis, sur les mesures à prendre relativement à la police de Paris.

15 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, nº 230.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 424.

110. — Décret de l'Assemblée législative, obligeant toute personne arrivée à Paris depuis le 1er janvier à déclarer dans la huitaine, devant le Comité de la section qu'elle habite, son nom, son état, son domicile ordinaire, ainsi que sa demeure à Paris, et d'exhiber son passeport, si elle en a un, déclarant que cette disposition n'est applicable qu'à ceux qui feront à Paris un séjour de plus de 3 jours et déterminant la pénalité pour le manque de déclaration ou les fausses déclarations.

18 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 148, nº 236.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 550, 551.

111. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la section du Comité de législation, chargée de l'examen des lois sur la police municipale, et spécialement de celles qui concernent la police municipale de Paris, fera son rapport dans huit jours.

18 mai 1792.

Copie collationnée, *A. N.*, A 199.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 545.

112. — Adoption par l'Assemblée législative d'un article additionnel au décret du 18 mai sur la police de Paris, spécifiant que ses dispositions seront suivies dans les deux districts extérieurs de Saint-Denis et de Bourg-la-Reine.

20 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, nº 231.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 591.

113. — Délibération de la section du Théâtre-Français, adjoignant MM. Vincent et Verrières aux deux commissaires par elle précédemment nommés pour se réunir à la Maison Commune et y recueillir le vœu des sections sur l'organisation de la police de Paris.

21 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, signé de M. Vincent, *A. N.*, F⁷ 4622 (papiers Buirette-Verrières.)

114. — Etat des appointements dus aux préposés et commis de la Police, désignés nominativement, à raison de 1,500 livres les préposés et 800 livres les commis, du 24 novembre 1790 au 24 mars 1792.

23 mai 1792.

Minute, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas.)

115. — Rapport fait à l'assemblée générale de la section de Bondy par les commissaires nommés pour examiner les questions relatives à l'organisation de la police de Paris, et arrêté pris en conséquence (demandant : 1º que l'exercice de la police de sûreté ne soit jamais confiée à la Municipalité ni à aucun fonctionnaire agissant sous son autorité ; 2º que cette police soit exercée par des agents de l'ordre judiciaire au nombre de 48, institués *ad hoc* et élus par les sections ; 3º que les commissaires de police soient supprimés et que leurs fonctions soient exercées par les commissaires de chaque section).

24 mai 1792.

Imprimé in-4º de 28 pages, *A. N.*, F⁷ 4622 (papiers Buirette-Verrières.)

116. — Lettre convoquant les commissaires de la section du Théâtre-Français

afin d'assister à la lecture définitive et clôture du travail relatif à la Police en l'assemblée qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, le 25 mai, à 5 heures.

24 mai 1792.

Original, signé de M. Blanchet, doyen d'âge, président, *A. N.*, F[7] 4622 (papiers Buirette-Verrières.)

117. — Déclarations des sieurs François-Nicolas Touvignon et Jean-Pierre Dufour, reçues par M. Sergent, administrateur au Département de Police, au sujet des manœuvres suspectes de M. Cappy, officier de paix, qui, de concert avec son collègue Laborde et M. Buob, juge de paix de la section Poissonnière, avait embauché des bandes de manifestants, chargés d'applaudir les orateurs du côté droit de l'Assemblée et d'organiser une manifestation en faveur du juge de paix Etienne La Rivière et de ses partisans.

26 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, AA 46, n° 1363.

118. — Rapport de police de l'observateur Bachelu, constatant que, dans la nuit précédente, on a voulu scier le mât planté près de la rotonde du café de Foy, auquel est attaché le bonnet de la Liberté, annonçant l'arrivée, à Paris, de MM. Rochambeau, père et fils, tous deux démissionnaires, et déclarant que le Faubourg Poissonnière regorge de scélérats qui y commettent journellement des vols et assassinats.

27 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 235.

119. — Rapport de police de l'observateur Bachelu, déclarant que l'on est résolu d'expulser de la garde du Roi tous les patriotes, de susciter des émeutes dans Paris pour fatiguer la garde nationale, de faire venir de la troupe de ligne qui, à un moment donné, s'unira à la garde du Roi pour écraser la garde nationale, ajoutant que le Roi est informé de tout ce qui se passe à Paris et au Département de Police, ayant un espion qui assiste tous les jours à son lever et a ses entrées à toute heure chez M. de Brissac, qu'enfin que M. de Laporte s'est rendu la veille à Sèvres, où durant 5 heures et demie il a brûlé des papiers qu'on croit être la correspondance du Comité autrichien.

28 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 235.

120.—Procès-verbal dressé par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix de la section des Postes, sur la déclaration de M. Sergent, administrateur au Département de Police, contre les sieurs Antoine-François-Joseph Cappy et Jean-Constantin Laborde, officiers de paix, accusés d'avoir enrôlé et soudoyé des individus qui étaient chargés d'approuver ou d'improuver les membres de l'Assemblée nationale, de circuler dans les groupes sur la terrasse des Feuillants et d'entendre ce qui se disait sur les affaires publiques, avec l'interrogatoire des sieurs Cappy, Laborde et autres, perquisition de M. Jean-Pierre Civet, commissaire de police de la section du Faubourg-Saint-Denis, au domicile du sieur Jean-Baptiste Cacaud, commis du greffier du juge de paix de la section Poissonnière.

29 mai-7 juin 1792.

Expédition conforme, *A. N.*, F[7] 4590.

121. — Pétition de citoyens de Paris à l'Assemblée législative, la priant de prescrire de promptes mesures pour l'établissement d'une police de surveillance dans toutes les sections de Paris, afin de leur rendre cette activité qui sauva la Patrie en 1789, et de rallier tous les citoyens amis de l'ordre et de la liberté.

31 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 251.

122. — Renvoi au Comité de législation des lettre et mémoire adressés à l'Assemblée législative, par la section de Bondy, sur la question de savoir si la police de sûreté générale sera confiée à la Municipalité ou aux juges de paix.

8 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 688.

123. — Lettre de M. Deroz, commissaire de la section du Jardin-des-Plantes, accompagnant l'envoi de ses vues sur

l'organisation du service de la sûreté publique à Paris, consistant dans l'établissement d'un bureau central, vues adoptées en partie par l'Assemblée nationale.

9 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 252.

124. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, à la section de la Bibliothèque, portant convocation à une assemblée pour le recensement des arrêtés de toutes les sections sur la Police.

11 juin 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 39.

125. — Lettre de convocation adressée à M. Buirette-Verrières, commissaire pour l'objet de la Police, à la Maison commune, le 13 juin, à 8 heures du matin, à l'effet de procéder au recensement des arrêtés de toutes les sections de la capitale touchant la Police.

12 juin 1792.
Minute, signée de M. De Favanne, secrétaire-greffier, *A. N.*, F⁷ 4622 (papiers Buirette-Verrières).

126. — Convocation de M. Soltho au Comité de l'administration de Police, pour le 18 juin 1792, à 2 heures.

17 juin 1792.
Original, signé de Panis et Sergent, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

127. — Commission d'inspecteur du château des Tuileries, délivrée au sieur Soltho-Douglas par le Maire et les administrateurs du Département de Police.

19 juin 1792.
Original, signé de Pétion, Panis, Perron et Vigner, *A. N.*, BB³ 1 (dossier *Officiers municipaux*).

128. — Observations ou rapports de police de M. Soltho-Douglas.

19-21 juin 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

129. — Rapport du sieur Bachelu, agent de police, adressé à M. Perroud, assesseur du juge de paix de la section de l'Oratoire, déclarant qu'en passant avec M. Leprince, officier de paix, dans la cour Royale des Tuileries, il entendit beaucoup de bruit chez le Suisse, et force paroles injurieuses contre M. Pétion, M. Sergent et M. Vigner qui se trouvaient chez ce Suisse, paroles proférées par les officiers de l'Etat-Major, observant que l'un d'eux dit à M. Sergent qu'il était un j...f..., vil agent de Manuel, encore plus j...f... que lui, que M. Sergent fut accablé d'injures et même de coups et fut dégagé par M. Vigner, au milieu de la foule qui criait : *A la lanterne, à la Grève*, que M. Leprince, revêtu de ses insignes, ne parvint à apaiser le tumulte qu'en criant au nom de la Loi, respect à la Loi.

24 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 4590.

130. — Mémoire de M. Buirette-Verrières communiqué à la Commune de Paris, assemblée pour délibérer sur un nouveau régime de la Police, mémoire intitulé : « Mon opinion sur la Police ».

Sans date (juin 1792).
Minute, *A. N.*, F⁷ 4622 (papiers Buirette-Verrières).

131. — Rapport de police, renseignant sur ce qui s'est passé en comité secret aux Jacobins, déclarant que, malgré les moyens mis en œuvre pour détourner, le 12 juillet, les ouvriers de leurs occupations, Paris et les faubourgs sont calmes, et que les Jacobins sont affligés de voir l'indifférence de la majeure partie des fédérés à leur égard.

12 juillet 1792.
Original non signé, *A. N.*, C 190, n° 160³ (36).

132. — Lettre de M. De Joly, ministre de l'intérieur par intérim, aux Maire et officiers municipaux, demandant au nom du Roi s'il est vrai que la Municipalité ait délivré aux sieurs Soltho-Douglas, Niquille, Chassal et autres des commissions d'inspecteurs du château des Tuileries.

18 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 1 (dossier *Officiers municipaux*).

133. — Lettre des administrateurs du Département de Police au ministre de la

justice, en réponse à la lettre de M. De Joly, reconnaissant que le sieur Soltho-Douglas leur a représenté une commission, signée de Louis XVI et contresignée de Brissac, le chargeant d'inspecter l'intérieur du château des Tuileries, et, qu'à sa requête, on lui en a délivré une de l'administration de Police, mais en lui adjoignant deux agents, les sieurs Niquille et Chassal, investis du mandat de suivre ses démarches, mais ajoutant qu'ils ont été si peu satisfaits de son travail que, depuis quelque temps déjà, ils lui ont retiré leur confiance et ont inutilement fait réclamer la commission qu'ils lui avaient donnée.

23 juillet 1792.
Original, signé de Panis et de Sergent, *A. N.*, BB[3] 1 (dossier *Officiers municipaux*).

134. — Note de l'administration de Police, faisant connaître que les agents Niquille et Chassal ont deux commissions semblables et entrent par la porte des Princes, en outre, qu'ils sont munis de cartes de députés extraordinaires, rouges et rondes, signées de Lecointre.

(23 juillet 1792.)
Minute, *A. N.*, BB[3] 1 (dossier *Officiers municipaux*).

135.— Lettre de M. Guyot, réclamant une correspondance compromettante (pour M. de Lafayette), rappelant qu'il avait donné à cet effet près de 15,000 livres, et déclarant que depuis l'affaire du 20 juin, M. Soltho n'allait plus à la Police.

24 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

136. — Mémoire de M. Deroz sur l'organisation de la police de sûreté, renvoyé aux Comités de législation et des secours le

25 juillet 1792.
Original, *A. N.*, D III 252.

137. — Déclaration de MM. Pierre-Charles Mingot et Claude About, officiers de paix, reçue par le Département de Police, portant que le sieur d'Angremont leur a proposé 10 livres par jour à chacun pour enrôler une troupe de dix hommes, à la tête desquels ils se rendraient tous les jours dans les endroits publics pour y prêcher la Constitution, l'obéissance à la Loi et aux autorités constituées, proposition à laquelle ils auraient répondu par un refus basé sur ce qu'ils ne pouvaient avoir pour cet objet de relations qu'avec les magistrats du peuple.

31 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

138. — Déclaration faite au Département de Police par MM. Laurent-François-René Cordebar et Antoine Arcel-Brigalland, constatant qu'ils ont été avisés par M. About des enrôlements suspects qui se pratiquaient chez M. d'Angremont, rue des Saints-Pères, et que, désireux de savoir si l'on n'ourdissait pas quelque trame contre la Patrie, ils allaient s'enrôler et rendraient compte de ce qu'ils pourraient apprendre.

31 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

139. — Déclaration faite au Département de Police par M. François Cabanis, enrôlé comme sous-chef, à raison de 3 livres par jour, pour écouter ce qui se disait dans les groupes, calmer les esprits trop chauds, faire comprendre aux citoyens que l'Assemblée n'était pas compétente pour prononcer la déchéance du Roi, lequel Cabanis demande l'autorisation de rester dans ce parti pour être à portée de fournir de nouveaux renseignements et de faire enrôler l'un de ses amis, le sieur Jean-Jacques Falieu, dans le même but.

5 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

140. — Déclaration faite au Département de Police par le sieur Jean-Baptiste Janiot, au sujet de l'enrôlement qui se pratique au Palais-Royal, sous la direction du sieur Delatte, ci-devant garde du Roi, et qui doit comprendre 3 à 4,000 hommes par brigades de dix, avec mission de se porter dans les endroits publics et de soutenir dans les groupes les intérêts du Roi et de Lafayette, ajoutant qu'il a été enrôlé par un sieur Cabanis, renvoyé de la garde

nationale parisienne, et qu'il a l'intention de faire embaucher de ses amis, afin de découvrir s'il n'y a pas d'autres projets.

5 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

141. — Avis d'un citoyen de bon sens et de bonne foi, ami de la Constitution, à l'effet de faire exécuter l'arrêté du Département qui interdit les attroupements, et d'enjoindre à toutes les sections de procéder à l'appel nominal des membres délibérants pour expulser les gens sans état et sans aveu, qui y jettent le trouble et mettent en danger la vie des citoyens honnêtes, seul moyen d'empêcher les pétitions infâmes, dépourvues de bon sens et contraires à la Constitution.

(6 août 1792.)
Minute, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

142. — Rapports de police, faits par les sieurs Charles Goret et Bachelu, rendant compte de l'esprit public, relatant principalement ce qui se passe et se dit au Palais-Royal, sur la terrasse des Feuillants et au Faubourg Saint-Antoine.

7, 8 août 1792.
Originaux signés (13 p.), *A. N.*, C 190, n° 160[4].

143. — Rapport de police du sieur Charles Goret, sur l'état de Paris, inculpant le duc d'Orléans comme chef des factieux, qui cherche à dissoudre les compagnies de grenadiers et de chasseurs, signalant l'effervescence des Marseillais et des Bretons, qui sont endoctrinés aux Cordeliers par Danton, et qui ont fait, la veille au soir, en se tenant par-dessous les bras avec les canonniers, le tour de la terrasse des Feuillants, où l'on se répand en horreurs contre la famille royale, ajoutant que le Faubourg Saint-Antoine, conjointement avec celui de Saint-Marceau, compte descendre jeudi du côté du château, afin de l'entourer avec les Marseillais et en chasser les Suisses.

8 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

144. — Rapport de MM. Niquille et Gautier, agents du Département de Police, au sujet de leur transport au domicile de M. Soltho-Douglas, afin de lui réclamer sa commission d'inspecteur des Tuileries, révoquée depuis 6 semaines pour malversations dans son service, constatant la rébellion du sieur Soltho, qui a blessé l'un des citoyens présents et a voulu sauter par la fenêtre, et nomination de commissaires de la section du Louvre chargés de perquisitionner dans ses papiers.

11 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

145. — Déclarations faites devant le Département de Police et la Commission de salut public par M. Charles-Luc Soltho-Douglas, au sujet de ses fonctions d'inspecteur de police du château des Tuileries et de la correspondance compromettante pour Lafayette, vendue pour 30,000 livres par M. de Rucourt, procès-verbal de perquisition chez ledit sieur Soltho, rue Saint-Germain-de-l'Auxerrois, par le commissaire de la section du Louvre, et interrogatoire subi par le même Soltho.

11, 12 août 1792.
Minute, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

146. — Déclaration de la femme Courbin au service du sieur Soltho-Douglas, portant que la dame Belon, maîtresse du sieur Soltho, venait très souvent chez lui et qu'elle est partie depuis 8 jours.

12 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

147. — Circulaire de M. Roland, rappelé au département de l'intérieur, aux corps administratifs, demandant à être mis au courant de l'état de l'esprit public et de lui signaler les émigrés.

12 août 1792.
Imprimé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 111.

148. — Ordre du Comité de police et de surveillance, à l'effet de procéder à l'arrestation du particulier appelé d'Angremont,

caché, dit-on, chez le sieur Josse, traiteur à Sèvres, avec invitation aux citoyens armés de Sèvres d'aider leurs frères de Paris dans cette expédition, qui est de la plus grande importance pour le salut du peuple, en recommandant à tous, au nom de la Patrie, de mourir plutôt que de ne pas amener cet homme sain et sauf par devant le Comité, avec injonction de saisir et apporter tous ses papiers, ledit ordre se terminant par ces mots : « Allons, marche, et que nous ayons tout de suite ce grand criminel, si intéressant à avoir. »

12 août 1792.
Original, signé de Panis, Réal, Chartrey, Rossignol, Duffort et Daujon, *A. N.*, C 190, n° 160⁴.

149. — Procès-verbal de l'arrestation de M. Collenot, dit d'Angremont, dressé par la municipalité et le juge de paix de Sèvres, ledit d'Angremont trouvé chez le sieur Josse, traiteur, où il était depuis la veille, avec son interrogatoire, celui de Jeanne-Marie Girardot, sa femme, celui de sa fille, et de la dame Arnaud, visite de leurs effets et transfèrement du prisonnier à Paris.

12 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160⁴.

150. — Interrogatoire subi au Département de Police par M. Victor Durivaux, arrêté en raison de ses relations avec M. d'Angremont et conduit au Comité de la section de la Fontaine-de-Grenelle, lequel a déclaré être arrivé à Paris le 4 juin et avoir fait connaissance du sieur d'Angremont au café Conti, rue Dauphine.

12 août 1792.
Original incomplet, *A. N.*, C 190, n° 160⁴.

151. — Interrogatoire subi au Département de Police par le sieur Christian de Montmarin, lieutenant de la garde licenciée du Roi, arrêté en raison de ses relations avec M. d'Angremont et conduit à la section de la Fontaine-de-Grenelle, lequel a déclaré n'avoir eu avec lui que des liaisons d'honnêteté et n'avoir rien su des enrôlements de citoyens pour le maintien de la Constitution, avec ordre du Comité de la section de la Fontaine-de-Grenelle.

12 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, C 190, n° 160⁴.

152. — Déclarations faites par MM. Pierre-Balthazar de Valens et Le Rat de Magnitot, receveur de l'enregistrement, au sujet de la demande de trois passeports à la municipalité de Sèvres pour trois inconnus (l'un d'eux étant M. d'Angremont), le sieur de Valens rapportant qu'à son arrivée à Paris, vers le 10 août, des femmes lui avaient proposé d'aller aux Tuileries pour défendre la Patrie, où il n'était pas venu, faute d'armes, avec l'interrogatoire du sieur Le Rat de Magnitot, relativement aux trois personnes pour lesquelles des passeports avaient été demandés, lequel a reconnu s'y être prêté pour obliger un certain M. Bouron.

12 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160⁴.

153. — Interrogatoire subi à l'Hôtel de Ville, devant la Commission extraordinaire de salut public, par le sieur Joseph Fouras, homme de loi, en relations d'amitié avec Collenot d'Angremont, et employé par lui à rédiger des notes sur les rapports qui lui étaient fournis par les personnes que son ami chargeait de recueillir ce qui se disait et se passait dans les groupes, au Palais-Royal, aux Tuileries et dans les faubourgs, lequel Fouras désigne parmi les personnes qui se rendaient journellement chez M. d'Angremont, les sieurs Dossonville et Auger, officiers de paix, et déclare avoir vu un registre pour l'enrôlement des individus composant les brigades à la solde de M. d'Angremont, dont les chefs recevaient 10 livres par jour et les autres employés 50 sols.

12 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160⁴.

154. — Déclaration du sieur Bachelu, agent de police, attestant qu'il a été chargé par M. d'Angremont d'enrôler et de payer cent hommes, à l'effet de se mêler dans les groupes, d'empêcher les motions in-

cendiaires et de rappeler le peuple au respect de la Constitution.

12 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

155. — Interrogatoire subi au Département de Police par le sieur François-Joseph Moreau, ex-sous-brigadier aux entrées de Paris, depuis employé à la Maison de secours, qui avait été enrôlé, au nom de M. d'Angremont, pour se rendre dans les lieux publics et les groupes, lequel déclare que, le matin du 10 août, il se trouvait au Carrousel, qu'on lui dit qu'une fausse patrouille venait d'être arrêtée, et que déjà les têtes étaient au bout des piques, mais qu'au moment où il voulait voir les corps, une décharge d'artillerie et les cris aux armes l'obligèrent à prendre la fuite, parce qu'il était sans armes.

13 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

156. — Mandat donné par le Comité de surveillance à M. Wettermann, à l'effet d'arrêter M. Doyen, vice-président du département du Bas-Rhin, saisir tous ses papiers, et l'autorisant à requérir la force publique.

15 août 1792.
Original, signé de Daujon et Duffort, *A. P.*, Arrestations II, n° 43.

157. — Ordre du Département de Police donnant mandat à M. François Cabanis à l'effet de procéder à l'arrestation de tous ceux qui ont pu tremper dans le complot du sieur d'Angremont, avec invitation aux commandants du peuple et au peuple lui-même de prêter main-forte au citoyen Cabanis.

16 août 1792.
Original, signé de Panis et de Sergent, *A. N.*, W 248, n° 6.

158. — Engagement contracté par les sieurs Jourdain, Huré, Bachelu et quatre autres agents, à l'effet de se porter journellement, soit au Palais-Royal, soit sur la terrasse des Feuillants, ou dans les cafés, et généralement partout où il y avait des groupes, pour y combattre ceux qui débiteraient des maximes erronées, contraires aux lois et à la Constitution, qui chercheraient à égarer le peuple, en l'exhortant à se livrer à des excès contre les personnes et les propriétés, qui tenteraient de discréditer l'Assemblée nationale, le Roi et les autorités constituées, les contractants déclarant renoncer à leurs émoluments et gratifications quelconques et à n'accepter que le montant de leurs déboursés.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

159. — Ordre du Département de Police donnant mandat à M. François Cabanis à l'effet de procéder à l'arrestation du sieur Duchâtelet.

2 septembre 1792.
Original, signé de Duffort, Leclerc, Panis, Jourdeuil, Sergent et Cally, *A. N.*, W 248, n° 6.

160. — Lettre de M. Merlin (de Thionville) à M. Roland, le priant de payer la dépense de son courrier (montant à 300 livres) et déclarant que, si l'on trouve partout des ressources comme à Amiens et à Beauvais, les Prussiens ne resteront pas longtemps dans le département de la Moselle et que les Français seront bientôt chez eux.

3 septembre 1792.
Original, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 6243, fol. 145.

161. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant de procéder dans chaque section à l'élection d'un commissaire de police et décidant que la municipalité de Paris se conformera aux dispositions de la loi du mois d'août 1792 sur la police de sûreté générale. (Art. 11 et 12 du décret relatif aux mesures de sûreté pour la ville de Paris.)

19 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, A 202.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 138.

162. — Ordre des administrateurs du Comité de police et de surveillance de lever la consigne des gardes mis chez le sieur Delalain, ancien commis de la guerre.

passage de Valois, et de l'amener à la Mairie.

20 septembre 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2686, fol. 46.

163. — Dénonciation du sieur Courbin, employé chez Soltho-Douglas, renseignant sur les faits et gestes de cet agent de police.

(1792.)

Original signé, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

164. — Pétition de M. Soltho-Douglas, citoyen actif de la section du Louvre et garde national de ce bataillon, au Maire et aux administrateurs du Département de Police, à l'effet d'être maintenu dans sa place de préposé, et déclarant que depuis 18 mois qu'il est attaché au Département de Police, il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour le bien de la chose publique.

Sans date (1792).

Original signé, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

165. — Rapport de police sur les fabriques de faux assignats à Londres, à Meaux, à la prison de la Force dans Paris, avec l'indication des noms de ceux qui fabriquent et émettent ces faux assignats, ainsi que des maisons de jeu où ils sont mis en circulation.

Sans date (1792).

Original, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

166. — Observations subsidiaires des commissaires de police sur l'état actuel de la police de la ville de Paris, signées de M. Dufour, pour ses collègues.

1792.

Imprimé in-4° de 18 pages, *A. N.*, F7 4622 (papiers Buirette-Verrières).

167. — Observations des commissaires de police de la ville de Paris sur les dernières lois du Corps constituant relatives à la Police, signées de M. Turquet, pour ses collègues.

1792.

Imprimé in-4° de 20 pages, *A. N.*, F7 4622 (papiers Buirette-Verrières).

B. — POLICE MILITAIRE

168. — Arrêté du Corps municipal, réglementant le service de police militaire, confié à M. Sommelier et à M. Carpentier, son adjoint, fixant leurs attributions en ce qui concerne la surveillance des recruteurs, des recrues et des soldats de passage, les patrouilles à faire après 10 heures du soir, et leur accordant la somme de 15,000 livres, tant pour leur traitement que pour frais de bureau.

4 novembre 1791.

Copie, *A. N.*, D VI 62.

169. — Rapport des administrateurs du Département de Police au Corps municipal, montrant l'importance du service de police militaire, confié à M. Sommelier, ancien officier de grenadiers, et à M. Carpentier, également ancien officier de grenadiers, son adjoint, et tout l'intérêt qu'il y a à maintenir ce service.

4 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, D VI 62.

170. — Certificat du Département de Police militaire de la municipalité de Paris, constatant l'allocation à M. Sommelier, lieutenant à la suite de l'état-major de la garde nationale, de 24,000 livres par an, pour le service de la police militaire, avec un bon de 6,000 livres, payables par M. Dufresne, directeur du Trésor public, pour le quartier d'octobre à décembre 1791.

31 décembre 1791.

Original, signé de Pétion et de Vigner, *A. N.*, D VI 62.

171. — Rapport du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, demandant le versement par le Trésor public dans la caisse de la Municipalité de 15,000 livres chaque année, montant de la dépense nécessaire pour le fonctionnement de la police militaire, qui était de 30,000 livres sous l'ancien régime, et qui a été successivement réduite à 24,000, puis à 15,000 livres, et faisant ressortir toute l'importance à Paris de cette police militaire qui comprend le

recrutement de l'armée, la surveillance des semestriers et la recherche des déserteurs qui viennent se réfugier dans la capitale.

14 janvier 1792.

Original, signé des administrateurs du Département, et minute pour duplicata, signée de Blondel, secrétaire du Département (2 p.), *A. N.*, D VI 62.

172. — Rapport et lettre du ministre de l'intérieur à l'Assemblée nationale, à l'effet de statuer sur la demande d'un crédit annuel de 15,000 livres, payable par le Trésor à la Municipalité pour les frais de la police militaire, qui en raison de son intérêt général (Paris fournissant à l'armée 6 à 7,000 soldats par voie de recrutement tous les ans) ne peut être envisagée comme une dépendance de la police ordinaire des municipalités.

(28 janvier 1792.)

Originaux et minute pour duplicata, signés de Cahier (3 p.), *A. N.*, D VI 62.

173. — Lettre de M. Sommelier au maire de Paris, lui faisant parvenir l'extrait du rapport du Département de Police et l'arrêté du Corps municipal du 4 novembre 1791, relativement à la police militaire dont il est chargé depuis 25 ans, et déclarant que le Directoire du Département a fait, le 14 janvier, un rapport au ministre de l'intérieur concluant au maintien de ce service et au payement de la dépense par le Trésor public par l'intermédiaire de la Municipalité, rapport transmis le 28 janvier au président de l'Assemblée nationale, et priant le Maire d'écrire au président à l'effet de solliciter un décret d'urgence, ajoutant qu'il a déjà avancé plus de 10,000 livres pour les soldats, tant nationaux que de ligne, de passage dans la capitale.

(Février 1792.)

Original signé, *A. N.*, D VI 62.

174. — Requête de M. Sommelier au Comité de l'ordinaire des finances, à l'effet d'ordonner que le quartier d'octobre 1791 lui soit payé sur l'ancien pied et qu'à partir du 1er janvier 1792, il soit versé par le Trésor national, dans la caisse de la Municipalité, 1,250 livres par mois pour le service de la police militaire de Paris.

Sans date (février 1792).

Minute, *A. N.*, D VI 62.

175. — Rapport constatant que M. Sommelier, chargé de la police militaire, a de lui-même réduit ses frais à 15,000 livres par des économies sur son personnel, réalisées grâce à la garde nationale qui l'accompagne dans ses patrouilles, énumérant les fonctions qui lui sont confiées et demandant que le payement du quartier d'octobre 1791, ainsi que le versement de 15,000 livres par an, dans la caisse de la Municipalité, soient assurés par un décret, dont on sollicite la promulgation.

Sans date (février 1792).

Minute, *A. N.*, D VI 62.

176. — Lettre du ministre de la guerre à M. d'Affry, commandant la 17e division militaire, lui signalant la présence, à Paris, dans une auberge que connaît le sieur Sommelier, inspecteur de la police militaire, de 21 soldats du régiment d'Alsace, qui ont quitté leur corps sans congé ni permission et qui sont considérés comme déserteurs, et lui enjoignant de les faire arrêter sur-le-champ.

(Février 1792.)

Copie, *A. N.*, C 143, n° 166.

177. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de la guerre, annonçant que les 12 soldats du 53e régiment se sont rendus chez l'officier chargé de la police militaire, qui leur a remis un certificat de route pour rejoindre leurs drapeaux.

29 février 1792.

Original signé, Arch. hist. de la Guerre. Correspondance générale.

178. — Lettre de M. Pétion au président de l'Assemblée législative, sollicitant d'urgence la promulgation d'un décret, afin de donner de la stabilité à la police militaire, qui, circonscrite en apparence dans l'enceinte de la capitale, a cependant des rapports médiats, mais essentiels, avec toute l'armée dont elle facilite ou

protège le recrutement, et prévient ou arrête la désertion.

15 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 62.
En tête se trouve cette mention : Renvoyée au Comité de l'Ordinaire des finances, le 14 juin 1792.

179. — Rapport présenté à l'Assemblée législative, au nom du Comité de l'Ordinaire des finances, sur la question d'une allocation annuelle de 15,000 livres pour la police militaire, déclarant que si la partie du recrutement n'a plus de raison d'être, néanmoins la police militaire de Paris est nécessaire à beaucoup d'autres points de vue, d'une assez haute importance pour la tranquillité publique pour ne pouvoir être négligés sans danger, et concluant à la prise en considération de la demande présentée par le Directoire du Département, avec projet de décret.

10 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, D VI 62.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 298.

§ 5. — Dénonciations adressées au maire de Paris et au Comité de surveillance de l'Assemblée nationale.

180. — Mémoires du sieur Trémist, exposant la gravité de la situation en ce qui touche les émigrés, au nombre de plus de 60,000, tant à Worms qu'à Coblentz, qui devaient rentrer en France, protégés par 40,000 Autrichiens, révélant l'accaparement et l'envoi à l'étranger des louis d'or, et proposant diverses mesures de salut public, notamment l'interdiction de la sortie du numéraire, l'augmentation de la valeur des espèces d'or et d'argent, la frappe des pièces avec le métal des cloches, enfin le rétablissement de quelques impôts indirects, des octrois et des droits sur les cuirs.

8 novembre 1791, 16 janvier 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, D III 235.

181. — Dénonciations contre les ministres, adressées par un anonyme qui s'intitule défenseur des Droits de l'Homme, l'une d'elles sous forme de lettre à M. Claude Fauchet, député.

25 novembre 1791.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, F7 4590.

182. — Dénonciation anonyme contre le sieur Sauvage, ex-employé des fermes de l'hôtel de Bretonvilliers, qui est parti pour les frontières après avoir vendu son mobilier, dénonciation remise au sieur Fagniart, portier des Archives et des Comités aux Capucins.

28 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, D III 235.

183. — Déclaration du sieur Robin, soldat volontaire de la section du Marché des Innocents, au sujet des prétendues dispositions de Léopold, roi de Hongrie, qui refuserait de prendre part à la guerre contre la France, et des projets de départ de Louis XVI.

13 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

184. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, lui faisant passer une lettre d'une dame Lucas, qui dénonce un certain Langlois, attaché à la famille de Talleyrand-Périgord, comme employé par les émigrés à faire de Bruxelles à Paris des voyages pour leur procurer du numéraire.

19 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D III 235.

185. — Lettre de M. Virvaux, commissaire de police de la section de l'Arsenal, au président du Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, l'instruisant d'un complot qui se trame dans son arrondissement, déclarant que les conspirateurs

se réunissent tous les jours, font des orgies, mais ont des espions très adroits pour ne pas se laisser surprendre, avec rapports de M. Bachelu, agent de police, sur ces rassemblements suspects, qui ont lieu rue de Fourcy, chez M. de Vienne, architecte, ancien inspecteur des travaux publics.

29 décembre 1791.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, D III 235.

186. — Dépôt au Comité de surveillance par MM. Capitaine, commandant le bataillon de Saint-Jacques près de l'Observatoire, et Gilles, capitaine au même bataillon, d'une lettre datée de Tournai, du 10 décembre 1791 (relative à des embauchages).

(Décembre 1791).
Original signé, *A. N.*, D III 235.

187. — Dénonciation par un sieur Regnault, au nom des citoyens de la rue de la Jussienne, de l'arrivée et sortie quotidienne, chez le sieur Davilliers, agent de change, de numéraire dans des barils, que l'on prétend affecté à la solde de l'armée et que le peuple surexcité croit destiné aux émigrés.

(Fin 1791.)
Original signé, *A. N.*, D III 235.

188. — Dénonciation par le sieur Prière, volontaire au bataillon des Carmes du Luxembourg, de la présence à Paris du valet de chambre de M. Raymond, autrefois de Modène, gouverneur du Luxembourg, intime de Louis-Stanislas-Xavier, prince français, et ennemi de la Constitution, revenu à Paris avec le sieur Francique, homme de confiance de M. de Boisgelin, logés tous deux au Luxembourg.

9 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

189. — Déclaration des inspecteurs des tribunes de l'Assemblée nationale, portant qu'un inconnu leur a offert 12 livres pour ne laisser entrer dans les tribunes, au jour par lui fixé, que des personnes qui donneraient 3 livres.

26 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

190. — Dénonciation par les officiers du bataillon de l'Arsenal d'un complot que trameraient des aristocrates se réunissant à l'Arsenal, entre 4 et 5 heures du matin, chez M. de Montbarrey, ce qui présente d'autant plus de dangers que le magasin à poudre est contigu au logement de M. de Montbarrey et très mal gardé, lesdits officiers demandant que l'on fouillât la maison sur-le-champ et que l'on mît les poudres à l'abri d'un coup de main.

30 janvier 1792.
Original, signé de M. Virvaux, commissaire de police, de M. Delalette, commandant du bataillon, et d'autres officiers.

191. — Déclaration du sieur Pierre-Alexandre Royer, canonnier du bataillon de Bonne-Nouvelle, et de la dame Papillon au sujet de la présence secrète du prince de Lambesc et de 40 individus dans le donjon des Tuileries au-dessous du Roi.

30 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

192. — Dénonciation par le sieur Garnier, domicilié passage des Petits-Pères, de la présence à Paris de plusieurs officiers, notamment de M. de Las Cases, ancien colonel du régiment de Languedoc-infanterie, et du comte de Félix, neveu de l'ex-major des gardes du corps M. d'Agoult, colonel du régiment de la Sarre, lesquels sont venus toucher leurs appointements et doivent rejoindre incessamment l'armée des émigrés.

8, 9 février 1792.
Original, *A. N.*, D III 235.

193. — Lettres de M. Le Chevalier, commissaire de police de la section du Faubourg-Montmartre, au maire de Paris, lui faisant part de ses inquiétudes au sujet d'une réunion de 12 chevaliers de Saint-Louis et d'autres qui se tient, rue Cadet, chez un jeune officier, originaire de Reims, ayant quitté les drapeaux, et signalant les assemblées que convoque chez lui M. de La Rochefoucauld, évêque de Rouen, de concert avec les évêques de Conserans et de Clermont.

17 février 1792.
Copie, *A. N.*, D III 235.

194. — Avis donné par M. Rutteau à MM. Fauchet et Lecointre (du Comité de surveillance), révélant l'existence d'un complot pour exterminer les patriotes à Versailles, auquel devaient prendre part des anciens gardes du corps, des Suisses armés de fusils et d'espingoles chargés de balles coupées en quatre, les chasseurs du régiment de Lorraine, des jeunes gens avec quantité de femmes armées de fourches de fer.

5 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

195. — Lettre du sieur L. Caulle, marchand de vins en gros, rue Pastourelle, au maire de Paris, l'informant qu'un nommé Drumelle, depuis 2 mois et demi, courait la poste entre Paris et Genève pour la maison Cerbère, l'un des plus riches juifs de France, mais que ces courses n'étaient point en faveur de la Révolution.

6 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

196. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, lui faisant passer un avis donné par M. Caulle, marchand de vins, au sujet des voyages fréquents, entre Paris et Genève, d'un particulier, mandataire de la maison Cerbère.

13 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 49, n° 1391.

197. — Lettre d'un sieur Quesneaut au Comité de surveillance, dévoilant la trame infernale ourdie par le ministère expirant pour avilir le Corps législatif, en insinuant que plusieurs députés, chauds patriotes, notamment MM. Merlin, Fauchet et Lecointre, étaient stipendiés par la Liste civile, mesure abominable conseillée par M. Delessart dans une lettre apportée d'Orléans par un exprès et remise à la Reine le 12 mars.

13 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^7 4590.

198. — Dénonciation des sieurs Nicolas-Henri Colin, épicier à Rueil, et Mazet, doreur sur métaux, canonnier du bataillon de l'Oratoire, contre les gardes Suisses casernés à Rueil, qui se flattaient de faire avant peu la loi aux paysans, de tout massacrer et de se joindre à leurs camarades de Courbevoie et de Paris, attestant qu'il se méditait quelque chose dé sinistre contre les patriotes.

15 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

199. — Dénonciation adressée à M. Brissot, député à l'Assemblée nationale, par le sieur Beauvais, citoyen de la section de la Grange-Batelière, au sujet du fils d'un garçon du château des Tuileries, peintre en miniature, employé à Coblentz, qui avait reçu, il y a deux mois, la croix de Saint-Louis avec un brevet d'officier au régiment de La Marck, et était logé au château.

26 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

200. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, lui transmettant la copie d'une lettre des Amis de la Constitution du Mans, qui dénonçait le départ pour Paris de plus de 300 prêtres réfractaires, munis de passeports, pour la plupart sous l'uniforme national, ou déguisés en marchands, et l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour surveiller « cette horde de vampires », comme les qualifie la Société des Amis de la Constitution du Mans.

2 avril 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, AA 49, n° 1391.

201. — Déclaration de M. Louis Gerbu, soldat de la section de Henri IV, révélant l'arrivée à Paris de nombreux étrangers, presque tous en uniformes de gardes nationaux, munis de passeports délivrés par des officiers municipaux aristocrates, et signalant les propos indécents tenus par de jeunes abbés sur la fête des Suisses de Châteauvieux, ce qui ferait craindre quelque coup d'éclat.

3 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

202. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, adres-

sant copie d'un avis anonyme qui recommande la plus grande surveillance pour tenir tous les citoyens armés et se mettre en garde contre la guerre civile que l'on voudrait déchaîner à Paris.

4 avril 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, D III 235.

203. — Dénonciation par le sieur Charles Dulac de la présence à Paris du nommé Demazau, ancien secrétaire des commandements du duc de Penthièvre, ancien capitaine de dragons au régiment de Penthièvre, qui avait émigré et qui se trouvait actuellement logé à l'hôtel de Toulouse, avec son signalement.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

204. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, adressant copie : 1° D'une lettre du sieur Guérin, soldat au 62e régiment en garnison à Strasbourg, qui donne des détails sur une émeute dans un village et sur le discrédit des assignats en Alsace ; 2° d'une lettre du sieur Delamarre, pâtissier, rue de Mirabeau, dénonçant comme suspect M. de Lucenay fils, qui fait très souvent des voyages, probablement en Allemagne, et assiste en grand négligé au lever du Roi.

27 avril 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, D III 235.

205. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, lui envoyant copie d'une lettre anonyme qui dénonce M. de Lambelle, chevalier de Saint-Louis, comme ayant des intelligences secrètes avec le comte d'Artois, qu'il doit rejoindre sous peu, afin de prendre, de concert avec le Département de Police, les mesures nécessaires pour découvrir et suivre le fil de cette intrigue.

27 avril 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, D III 235.

206. — Déclaration du sieur Berteau, vicaire à Chantilly, exposant que le curé constitutionnel et lui courent le risque d'être assassinés, que la municipalité est à la dévotion du ci-devant prince de Condé et travaille avec ardeur à la contre-révolution, et dénonçant un dépôt de 600 fusils avec 18 obusiers, cachés derrière un mur au château de Baillon entre Chantilly et Royaumont.

9 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

207. — Lettre du Département de Police au président du Comité de surveillance de l'Assemblée, envoyant copie de 2 lettres, la première, des officiers municipaux de La Fère, qui annonçait le départ pour Paris d'un grand nombre d'officiers d'artillerie de cette place, la seconde, de la Société des Amis de la Constitution de Bordeaux, qui signalait à M. Pétion le voyage à Paris de quantité de nobles et d'abbés sous l'uniforme de garde national, animés des intentions les plus suspectes, attendu que le relevé des passeports pour Paris, du 16 avril au 1er mai, contenait les noms de 66 personnes, dont 22 indiquées comme bonnes à surveiller, mais, ajoutait la lettre des Amis de la Constitution de Bordeaux : « nous allons dormir en paix, car les patriotes sont tranquilles quand le brave Pétion veille ».

13 mai 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, D III 235.

208. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, annonçant, d'après une lettre de M. Bouglier des Fontaines, que les prêtres et les nobles se livraient à de nouvelles manœuvres à Argentan pour y exciter des troubles, et faisant allusion aux rassemblements de gens suspects qui se dirigeaient sur les grandes villes.

16 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 49, n° 1391.

209. — Dénonciation anonyme envoyée au Comité de surveillance, à l'effet de signaler la distribution, dans tout le royaume, des feuilles incendiaires par l'intermédiaire des conducteurs de dili-

gences et courriers des postes, en particulier de celui de Vannes.

17 mai 1792.
Minute, *A. N.*, D III 235.

210. — Dénonciation par l'agent Niquille, d'un fourbisseur demeurant au pont Saint-Michel, à l'enseigne de la Tête-Noire, qui avait commandé au sieur Guénau, serrurier, rue de l'Hirondelle, un certain nombre de lames de poignards de 12 pouces à deux taillants, ledit fourbisseur, Prussien d'origine, par principe ennemi juré de la Révolution.

18, 24 mai 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, D III 235.

211. — Dénonciation par M. Devergile, négociant, rue de Charonne, de l'expédition à bord du bateau de Jacques Le Normant, au port Saint-Nicolas, d'environ 30 caisses contenant 1,500 fusils, à destination de Rouen et du Havre et à l'adresse de M. Ballière, directeur des voitures par eau, expédition qui montre la nécessité de surveiller les traîtres dont on est environné.

19 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

212. — Dénonciation par M. Roubaud, docteur en médecine, rue du Bouloi : 1° contre le sieur Barizon, riche volontaire du bataillon de Paris à l'armée de Rochambeau, revenu avec un simple billet d'hôpital, et, animé des sentiments les plus hostiles contre les Jacobins, disant que ce serait une œuvre méritoire de détruire tous ces scélérats; 2° contre le sieur Sainte-Hélène, qu'il avait traité au cours d'une maladie et qui lui avait offert un traitement de 10,000 livres pour recruter des médecins et chirurgiens et les envoyer à Bruxelles.

21 mai 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, D III 235.

213. — Rapport d'un sieur Minot au maire de Paris, déclarant que l'on est exaspéré partout de la conduite du nommé Etienne La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, accusé dans le public d'être d'intelligence avec le Comité autrichien, et signalant la quantité de faux dévots et de fausses dévotes qui fréquentent assidûment les offices célébrés par des prêtres irlandais, rue du Cheval-Vert, ce qui excite l'indignation de tout le quartier contre ces hypocrites dont on devrait purger la société.

21 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

214. — Dénonciation adressée au maire de Paris par Catherine Laurent, dame Ravier, et François-Michel-Sébastien Delaporte, député à l'Assemblée nationale, contre le sieur Cappy, officier de paix, qui leur a demandé de lui procurer des observateurs chargés de surveiller les faiseurs de motions en place publique et de faire arrêter ceux qui parleraient mal du Roi, de la Reine et des généraux, observateurs qui seraient payés, à raison de 3 livres par jour, par les gens riches de Paris et par la Liste civile, déclarant que certains de ces agents devaient s'insinuer chez le maire de Paris, d'autres chez le duc d'Orléans, d'autres enfin avaient reçu mission de parcourir le Faubourg Saint-Antoine pour sonder l'opinion du peuple sur Santerre, ajoutant qu'ils devaient, le jour de l'affaire d'Etienne La Rivière, se porter en masse à l'Assemblée nationale et s'opposer à son arrestation, qu'enfin ces observateurs étaient en relations avec les sieurs Laborde, Boucher et Buob.

22 mai 1792.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, D III 235.

215. — Lettre du sieur Taboureaud et autres, dénonçant les complots qui se trament à Saint-Denis, dans le couvent des Ursulines, où se réunit un club autrichien, qui rêve de dissoudre l'Assemblée nationale, avec la connivence de la municipalité et de la garde nationale de cette ville.

22 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

216. — Dénonciation par le sieur Moreau, contre M. de Nivernois, membre du Comité autrichien, qui réunit à Saint-Ouen les plus aristocrates de Paris et est

ennemi acharné du nouvel ordre de choses, invitant à surveiller « cet homme-là et sa clique de Saint-Ouen, c'est à peu près les mêmes acteurs qui jouent la même pièce à Auteuil et autres lieux ».

23 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

217. — Dénonciation par le sieur Lemaire, citoyen de la rue des Gravilliers, du Comité autrichien, où le Roi se rend à peu près tous les jours, Comité qui se tiendrait à la Briche, près Saint-Denis, à la buanderie de la Reine, et d'un foyer de contre-révolutionnaires qui se réunissent le dimanche et le mercredi chez M. Juville, bandagiste des hôpitaux, lequel fréquente tous les matins le café de Foy, où il tient les discours les plus incendiaires.

23 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

218. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, communiquant une lettre d'un sieur Petit, citoyen de la section du Luxembourg, qui dénonce les fréquents voyages faits par M. de Béthune-Charost de Paris à Douai.

23 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D III 235.

219. — Déclaration du sieur Noël-Marie Lefèvre, commissaire de la section des Tuileries, signalant la présence, le mercredi 23 mai, au bois de Boulogne, dans une grande allée conduisant au château de Madrid d'une centaine de voitures d'où descendirent quantité de gens titrés qui tinrent les propos les plus menaçants contre les patriotes, disant qu'ils trouveraient bien le moyen de les faire bientôt sauter, observant que les patriotes, inquiets du passage d'un nombre prodigieux de voitures allant au bois de Boulogne, Saint-Cloud et Bagatelle, avaient demandé la permission d'organiser des patrouilles, mais que les municipalités de Passy, d'Auteuil et de Boulogne avaient refusé, n'étant pas dans les principes de la Révolution.

25 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

220. — Dénonciation par M. Cochet, député du département du Nord, (au Comité de surveillance) de menées contre-révolutionnaires, mais sur des indices trop vagues pour permettre d'y donner suite.

25 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 49, nº 1409.

221. — Déclaration du sieur Claude Guérin, maître en chirurgie, au sujet de la scène tumultueuse provoquée au café de la terrasse des Feuillants par trois particuliers, l'un d'eux, aide de camp de Lafayette, qui s'étaient répandus en injures, disant notamment qu'il fallait mettre le feu aux Jacobins, que l'Assemblée nationale était un composé de brigands, tels que Merlin, Basire, Chabot, etc., que le peuple devrait pendre; un citoyen les ayant alors traité d'imprudents, ils répondirent qu'ils crachaient dans leurs mains pour en barbouiller la figure de ceux qui les qualifiaient d'imprudents et qu'ils leur f...aient des giffes, et ayant appliqué un soufflet à un garde national, le peuple arrêta ces furieux qui furent conduits au Comité central.

27 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

222. — Déclaration de M. François Malbeste de Champertois, ancien commandant du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, citoyen de la section de Bonne-Nouvelle, portant que 3 particuliers, assis au café situé au milieu de la terrasse des Tuileries du côté de la salle de l'Assemblée, ont vomi les injures les plus atroces contre nombre de membres de l'Assemblée, contre les membres de la Société des Amis de la Constitution et tous les patriotes en général, menaçant avec d'horribles imprécations de les exterminer tous, ajoutant que ces furieux ont fort maltraité un particulier et sa femme, l'un de ces énergumènes ayant l'uniforme de lieutenant de l'un des régiments formés avec les gardes françaises, et un autre paraissant être un aide de camp de la section des Filles-Saint-Thomas.

27 mai 1792.
Original, *A. N.*, D III 235.

223. — Déclaration de M. Micaud, peintre de la manufacture de Sèvres, accompagné de M. Berger, commissaire de la section du Théâtre-Français, au sujet du brûlement dans les fours de la manufacture, le samedi 25, de ballots de papiers chargés sur 3 charrettes et apportés par un prêtre, opération qui se prolongea de 7 heures du soir à 1 heure du matin, et qui avait été précédée quelques jours auparavant d'un entretien de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, avec le directeur de la manufacture.

27 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

224. — Déclaration de MM. Claude Cholat, vainqueur de la Bastille, marchand de vins rue des Noyers, et Claude-Jean-Baptiste Chatelain, graveur en taille-douce, au collège de Reims, signalant, d'après le témoignage de M. Quillé, attaché au bureau des commissaires ordonnateurs des guerres, le départ clandestin chaque nuit de courriers déguisés, chargés d'expéditions chiffrées, l'incivisme des premiers commis qui ne portent pas de cocardes nationales, en ayant sans doute de blanches dans leur poche en prévision de mouvements contre-révolutionnaires, enfin, la publication dans 15 jours d'un manifeste très violent et le dessein d'égorger tous les patriotes de l'armée et de la garde nationale.

28 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

225. — Déclaration de MM. Louis-Denis Zendre et Pierre Loddez, volontaires du bataillon de Sainte-Marguerite, reçue par M. Sergent, administrateur de Police, exposant qu'étant à se rafraîchir au Bœuf-Rouge, à la Nouvelle-France, un caporal de gardes Suisses, buvant à côté d'eux avec son camarade en uniforme, se mit à crier: *Vive le Roi et m... pour la Nation*, que lassés, ils se vengèrent en poussant le cri: *Vive la Nation*, que l'un des Suisses les menaça de leur plonger son sabre dans le ventre, disant qu'ils étaient de f... gueux, qu'ils soutenaient le Palais-Royal et les Jacobins, qu'alors ils sortirent pour se battre, mais que d'autres Suisses arrangèrent l'affaire, qui se termina pacifiquement en buvant ensemble une bouteille de vin.

28 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

226. — Dénonciation par M. J. Bourdeaux de propos par lui entendus au sortir de la rotonde du Palais-Royal, dite du café de Foy, où des personnages connus comme fauteurs de désordres avaient affecté de dire hautement « que cela ne se passerait point comme cela, qu'on verrait », ce qui dénotait des intentions malveillantes.

29 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

227. — Déclaration du sieur Cornet, propriétaire d'une maison rue de Mézières, nº 881, des sieur et dame Williame, menuisier, et d'autres locataires, au sujet de bruits souterrains entendus pendant la nuit, et des discours tenus par un abbé du clergé de Saint-Sulpice, qui aurait dit que sous peu on les ferait sauter.

29 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

228. — Déclaration du sieur Goubert, relative à l'existence de souterrains qui permettraient de communiquer du couvent des Capucins à celui des Feuillants et de miner la salle de l'Assemblée nationale, ledit Goubert proposant, pour déjouer tous projets hostiles, d'établir au-dessous des caves une citerne ovale pleine d'eau.

29 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

229. — Dénonciation par M. Chaney, patriote Suisse et victime de l'aristocratie helvétienne, de l'ex-ministre Montmorin, pour n'avoir pas fait exécuter les décrets de l'Assemblée constituante relatifs aux Autrichiens à Porrentruy, et y avoir envoyé le sieur Bacher, secrétaire d'ambassade, connu par son attachement aux despotes de la Suisse, plutôt qu'à sa patrie, en outre pour avoir entretenu des intelligences secrètes avec le prince-évêque de

Bâle, dont le mandement incendiaire avait été brûlé sur la place publique de Belfort.

30 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

230. — Dénonciation par le sieur J.-M. Dubreuil de deux gardes du corps qui, arrêtés au coin de la rue Saint-Nicaise, près de l'hôtel de Coigny, discouraient en allemand, l'un d'eux ayant dit qu'il allait acheter le journal qu'on criait afin de passer pour des patriotes, l'autre ayant répondu : « C'est égal, si nous sommes réformés, notre camarade, cy-devant brigadier des gardes du corps, fera toujours sauter la salle de l'Assemblée. »

30 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

231. — Déclaration du sieur Houtin de Craon, ancien garde du Roi, portant que, le mardi 20, il avait été mis en faction avec l'un de ses camarades dans la cour des Princes, à l'escalier des appartements de la Reine, avec consigne de ne laisser passer que des chevaliers de Saint-Louis ou des cordons bleus et rouges, et que, le soir, on leur avait donné une paye supplémentaire de 10 sols, qui avait été refusée par plusieurs d'entre eux, aussi que, le lendemain, M. de Brissac avait dit que ceux qui refusaient cet argent n'aimaient pas leur Roi.

30 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

232. — Dénonciation faite au Comité de surveillance de l'Assemblée, par les sieurs Jean-Jacques Petit et Jean-Louis Monnoye, polisseurs en acier, embauchés à 3 livres par jour par MM. Cappy, officier de paix, et Buob, juge de paix, pour huer à l'Assemblée nationale les députés patriotes, distribuer et laisser tomber aux Tuileries, au Palais-Royal et autres endroits publics certains libelles, notamment la *Correspondance de MM. de Montmorin et Bertrand sur le Comité autrichien*, enfin pour se trouver à la chapelle du Roi et crier sur son passage : *Vivent le Roi, la Reine et les princes français*, les mêmes déclarant qu'il y avait dans le moment actuel quantité d'affiches incendiaires contre l'Assemblée nationale, et qu'il s'ourdissait des trames criminelles contre l'Assemblée.

(Mai 1792.)
Original signé, *A. N.*, D III 235.

233. — Déclaration du sieur Bonneserre, grenadier-gendarme auprès de l'Assemblée nationale, rapportant une conversation en italien tenue par cinq particuliers sous les arbres du jardin des Tuileries, presqu'en face l'escalier du passage des Feuillants, lesquels auraient dit qu'il serait facile de faire sauter l'Assemblée en mettant des barriques de poudre dans les caves du sieur Parent, Suisse et traiteur, et que cette opération aurait pour effet de détruire 7 à 800 mauvais sujets.

1er juin 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

234. — Déclaration du sieur Bedrunne, ancien officier du comte d'Artois, au Comité de surveillance, rapportant une conversation par lui entendue à Bruxelles, entre la princesse de Brionne et un évêque français, de laquelle il résultait que le Roi avait un parti formidable à Paris, qu'une révolution se produirait au premier jour, « qu'il n'y avait que ces coquins de jacobins qu'on ne pouvait pas gagner, mais qu'on réduirait par la force », et indiquant un plan de campagne à suivre en Belgique contre les Autrichiens.

1er juin 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 235.

235. — Lettre des administrateurs du Département de Police à M. Basire, membre du Comité de surveillance, lui adressant un extrait de lettres envoyées au maire de Paris, du 27 mai au 1er juin : 1° par les officiers municipaux de La Flèche, l'avisant du départ de l'abbé Franche, très suspect, pour Paris, sous un déguisement de garde national, devant descendre chez l'abbé Dubois, maître de pension, quartier de Ménilmontant ; 2° par le sieur Duchesne, citoyen d'Anse près de Villefranche, au sujet d'assemblées de gens qui, au premier signal, prendront les armes pour égorger les patriotes ; 3° par la Société des Amis de la

Constitution de Saint-Jean-d'Angely, envoyant le signalement des sieurs Antoine Valentin, ancien maire, et Charles Chartenet-Laferrière, qui venaient de partir pour la capitale; 4° par les officiers municipaux de Verneuil (Eure), annonçant l'arrestation de trois jeunes suspects, porteurs d'un écrit mentionnant leur recrutement pour la compagnie de M. Blanchard, 102e régiment, rue Neuve-Sainte-Geneviève, afin de savoir si ce ne serait pas un embaucheur pour les émigrés; 5° par M. Lulier, signalant le retour à Paris de M. de Villarnois, ancien maître des requêtes, émigré, qui vit dans l'intimité de Du Rozoy et va souvent chez le Roi, et relatant les propos menaçants de son domestique; 6° par le maire d'Alençon, l'instruisant des demandes de passeports pour Paris par des prêtres déguisés; 7° par les officiers municipaux de Pinsac près Souillac, dénonçant le départ pour Paris de plusieurs individus, avec le dessein d'entrer dans la garde du Roi.

6 juin 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F7 4590.

236. — Lettre des administrateurs du Département de Police à M. Basire, membre du Comité de surveillance, adressant un extrait de lettres envoyées, du 23 mai au 1er juin, au maire de Paris : 1° par les officiers municipaux du Château, dans l'Ile d'Oloron, invitant à surveiller le sieur Henri Lacarre, capitaine de la garde nationale de leur ville, connu pour son incivisme et réfugié à Paris, ainsi que son beau-frère, le sieur Germain; 2° par le sieur Rigault, secrétaire du district de Beauvais, signalant le départ pour Paris de presque tous les prêtres réfractaires de Beauvais; 3° par M. Fresneau, commandant de bataillon à Saint-Dyé-sur-Loire, déclarant que le rendez-vous des officiers déserteurs n'était plus à Coblentz, mais à Paris; 4° par Anaxagoras Chaumette, avisant M. Pétion de la découverte d'un complot affreux pour enlever de nuit et massacrer les patriotes en mettant en mouvement de faux juges de paix et de fausse garde nationale, et signalant la présence de nombreux prêtres et de chevaliers de Saint-Louis dans l'enclos des Chartreux; 5° par François-Joseph Legros, détenu de Bicêtre, faisant connaître la sortie de Raymond Chabrit, l'un des chefs des brigands d'Arles et d'Avignon, réfugié chez un sieur Fondgravier, rue Vivienne, très aristocrate.

8 juin 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F7 4590.

237. — Lettre des administrateurs du Département de Police à M. Basire, membre du Comité de surveillance, lui envoyant un extrait de différentes dénonciations adressées au maire de Paris, du 30 mai au 3 juin : 1° par le sieur Dauphigny, de l'Imprimerie nationale, au sujet d'une commande de 5,000 sabres de cavalerie à M. Rabaud, fourbisseur, rue de la Huchette; 2° par le sieur Charles Donat, sous-officier invalide à Tours, au sujet de l'affluence à Paris des escrocs et bandits de tout le royaume; 3° par la femme Monvoisin, ayant repassé une cravate avec emblème séditieux, dont elle donne la description; 4° par M. Toublanc, commissaire de police, au sujet de rassemblements clandestins dans l'Ile Saint-Louis; 5° par le sieur Guérin, de Marseille, dénonçant divers individus très suspects et très dangereux de cette ville, liés avec le sieur Jean-François Lieutaud, ancien commandant de la garde nationale, qui se sont rendus à Paris.

10 juin 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F7 4590

238. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, lui adressant un extrait des déclarations faites par les sieurs Alexandre Nicolas et Auguste-Edme-Marie Blondeau, frères, graveurs, auxquels un sieur Mesnil, limonadier, déjà compromis dans une affaire de faux assignats, avait proposé de lui graver une planche propre à la fabrication des petits billets de 8 sols en parchemin de la Maison de secours.

13 juin 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F7 4590.

239. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, envoyant l'extrait de 9 lettres ou notes adressées tant au maire qu'au Département de Police : 1° le 6 juin, par un particulier du département de Seine-et-Marne, qui se plaint de la cherté excessive du pain et déclare que ses concitoyens partiront pour Paris, afin de se joindre à leurs frères du Faubourg Saint-Antoine et de renverser l'Assemblée nationale; 2° le 2 juin, par la Société des Amis de la Constitution de Nogaro; 3° le 4 juin, par les officiers municipaux de Cognac, annonçant le départ de malintentionnés pour Paris; 4° le 4 juin, par un patriote, qui envoie copie d'une lettre au Roi, le prévenant que ses jours sont en danger et l'engageant à se retirer à Fontainebleau ou Compiègne; 5° le 4 juin, par la Société des Amis de la Constitution de Montpellier, dénonçant des suspects d'émigration; 6° le 4 juin, par M. Justy, juge de paix de Castres, révélant un complot tramé dans le pays; 7° le 5 juin, par M. Guérin, citoyen de Marseille, signalant les mauvais sujets de cette ville partis pour Paris afin d'y opérer une contre-révolution; 8° en juin, par la commune d'Arles, avisant la municipalité de Paris de la retraite dans la capitale des chefs de la faction des *Chiffonniers;* 9° le 9 juin, par les officiers municipaux de Mortagne au sujet d'ennemis de la Révolution, émigrés de leur ville à Paris.

14 juin 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F⁷ 4590.

240. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, faisant passer l'extrait de lettres adressées, en juin 1792, tant au maire de Paris qu'aux administrateurs de Police : 1° par les Amis de la Constitution de Montréal, envoyant la liste de personnes émigrées de cette ville, la plupart officiers, qu'on suppose réfugiées à Paris; 2° par un anonyme de Bordeaux qui, d'après des lettres interceptées à Bayonne, révèle l'existence d'un complot contre la Constitution, devant éclater au mois d'août, et mentionne les efforts des ministres et clubs jacobites de Paris pour soulever le peuple et les sans-culottes des faubourgs contre le château des Tuileries; 3° par les Amis de la Constitution de Montauban, qui recommandent à la surveillance du maire de Paris le sieur Goudaille, ci-devant Cieurac, leur ancien maire, scélérat très dangereux pour la chose publique, promoteur des crimes commis à Montauban, le 16 mai 1790, et fort lié avec Royou, dans le journal duquel il fait insérer des calomnies contre les Montalbanais.

18 juin 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F⁷ 4590.

241. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de surveillance, transmettant une lettre qui lui a été adressée par le sieur Lambert d'Obville, en Beauce, lequel manifeste ses inquiétudes au sujet de la cherté du pain dans le département de Seine-et-Oise, dit que le peuple est prêt à se soulever et en indique les causes.

18 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F⁷ 4590.

242. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président du Comité de surveillance, lui adressant une lettre qu'il vient de recevoir de M. Ducazel, de Sarlat, par laquelle il l'informe des troubles qui agitent les pays méridionaux.

20 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F⁷ 4590.

243. — Arrêté de la section des Tuileries, prenant acte de l'attestation de M. Delaroche, d'après laquelle M. de Ramainvilliers aurait reçu, le 20 juin, de la Municipalité l'ordre d'enjoindre aux gardes nationaux de se réunir aux citoyens des Faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau pour marcher sur les Tuileries, ordre qu'il n'aurait pas exécuté, et déclarant que l'état-major de la garde nationale parisienne a par son incivisme et sa conduite, perdu depuis longtemps la confiance publique et que son licenciement sera demandé à l'Assemblée nationale.

28 juin 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F⁷ 4590.

244. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, adressant l'extrait de plusieurs lettres envoyées tant à eux qu'au maire de Paris, du 22 au 24 juin : 1° par le commissaire de police de la section de Montmorency, qui transmet la déclaration de M. Raffeneau de Lille, notaire, refusant de recevoir la pétition à l'Assemblée nationale ; 2° par le sieur Boisfleury du Tarn, écrivain, place Saint-Michel, qui a entendu, chez un notaire de la rue de Condé, des particuliers concluant à la destitution de Pétion, digne d'après eux des plus affreux supplices; 3° par Chaumette, qui rend grâces à M. Pétion d'avoir empêché l'effusion du sang, en respectant la vie des citoyens, et ajoute, avec développements à l'appui, que la journée du 20 juin doit inspirer des inquiétudes, demandant que le tocsin de la liberté sonne, que le canon d'alarme tonne, observant, enfin, que le bataillon de Saint-André-des-Arts est pourri par le contact de ses chefs ; 4° par le sieur Cosson, commis de M. Santerre, qui répond le 22 juin à M. Pétion, que le peuple est assez tranquille, mais que les ennemis du Maire cherchent à l'échauffer; 5° par M. Santerre qui adresse à Pétion son rapport sur la journée du 20, le prévient que leurs deux têtes sont à prix et reproduit le langage par lui tenu à la Reine dans la chambre du Conseil; 6° par le sieur Le Creps, demeurant rue de Grenelle, qui avise le Maire de son refus de signer une pétition qu'on lui a présentée, colportée de maison en maison, à l'effet de demander la suppression de l'état-major de la garde nationale et un décret d'accusation contre le Maire et les meilleurs patriotes; 7° par le sieur Fossard, horloger, tenant l'une des boutiques de la Bastille, qui annonce avoir appris le projet de mettre le feu au magasin à poudre, au moyen d'un souterrain ; 8° par la Société des Amis de la Constitution d'Arles, qui envoye une liste de 35 personnes, conspirateurs et rebelles, qu'on croit s'être réfugiés à Paris.

29 juin 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F7 4590.

245. — Déclaration des particularités, ou plutôt des forfaits ou griefs, dont le régiment des gardes Suisses, véritable pépinière d'aristocrates, s'est rendu coupable, faite par un ancien soldat de ce régiment, le sieur Pourchet, de la compagnie d'Affry, employé jadis à surveiller les approvisionnements en Normandie, et qui donne des renseignements circonstanciés sur les marchés de la région.

(Juin 1792.)

Originaux (2 p.), *A. N.*, D III 235.

246. — Déclaration de M. Jean-Baptiste Grivet, ancien grenadier au régiment Royal-Marine, entré dans la garde du Roi, portant que, le 30 mai, jour du licenciement de la garde, les officiers dirent aux soldats, à l'Ecole militaire, que ceux qui voudraient rester sous leurs ordres seraient payés comme à l'ordinaire, ajoutant qu'en cette occasion les soldats patriotes déclarèrent qu'ils obéiraient toujours à la Nation et se retirèrent avec leurs habits et leurs sabres.

(Juin 1792.)

Original, signé du sieur Grivet et contresigné de Pépin Dégrouhette, *A. N.*, D III 235.

247. — Déclaration du sieur Claude Roujot, attestant au Comité de surveillance que, depuis le licenciement des gardes du Roi, plusieurs d'entre eux lui ont proposé maintes fois de passer à Coblentz et lui ont affirmé qu'ils seraient payés comme avant, et que, si on voulait les chasser, ils se battraient jusqu'à la dernière extrémité.

(Juin 1792.)

Original signé, *A. N.*, D III 235.

248. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, envoyant un extrait des lettres adressées au maire de Paris du 22 au 25 juin : 1° par le sieur Pinon-Briard, avisant M. Pétion de se tenir sur ses gardes, que dans la nuit du 23 s'est tenue une assemblée à son sujet chez M. Anson, homme de loi ; 2° par le sieur Fraumont, à l'occasion des propos injurieux tenus sur le compte de M. Pétion par les commis des impositions, qui l'accusaient d'avoir tenté de faire assassiner le Roi dans la journée

du 20 juin et déclaraient que, si on lui avait rendu justice, il serait pendu depuis longtemps ; 3° par les Amis de la Constitution de Saint-Servan, qui instruisent M. Pétion du départ du chevalier de Blossac et d'autres ennemis de la Révolution de Saint-Malo pour Paris ; 4° par les sieurs Boulland et Pâris qui se plaignent de leur emprisonnement arbitraire ; 5° par un anonyme, qui dénonce 2 scélérats dangereux à Pâris, les sieurs Montauban et La Boissière, le premier arrêté aux Tuileries, le jour du licenciement de la garde du Roi, pour avoir arboré la cocarde blanche ; 6° par le sieur Litais, homme de loi, qui prévient que la plupart des signatures apposées au bas d'une pétition contre le Maire sont mendiées et extorquées ; 7° par M. Dietrich, maire de Strasbourg, qui envoie le signalement de 2 suspects partis pour Paris ; 8° par la veuve Lindet, rue Mouffetard, qui a entendu à la porte Saint-Marcel, le 23 juin, des femmes tenir des propos affreux et manifester le désir d'outrager et même d'assassiner la Reine, d'insulter le Roi et d'attenter à sa liberté.

1er juillet 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F⁷ 4590.

249. — Écrit trouvé dans les papiers de Saint-Huruge, indiquant la seule façon de faire marcher l'armée, proposant le remplacement de Luckner par Biron, de Lafayette par Dumouriez et parlant de l'affaire de Courtrai, ainsi que de la participation des Brabançons aux opérations militaires.

2 juillet 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F⁷ 4590.

250. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, envoyant un extrait de plusieurs lettres et mémoires adressés au maire de Paris : 1° par un anonyme, qui expose la situation critique de Paris et du royaume, menacé du sort le plus affreux avant la fin d'août ; 2° par les Amis de la Constitution de Soissons, déclarant être prêts à voler à Paris, avec leurs frères les Marseillais, pour confondre les calomniateurs de Pétion ; 3° par un anonyme, qui prétend que les désordres commis, le 20 juin, par les habitants du Faubourg Saint-Antoine sont l'œuvre de plusieurs factieux, notamment du sieur Fournier, qui exerce le plus grand empire sur les masses, que le Faubourg s'est coalisé avec plusieurs autres pour s'emparer de l'Arsenal et des poudres ; 4° par les sieurs Paté-Dupré et Jolly-Braque-Hayel, qui engagent M. Pétion à ne s'exposer dans aucune émeute, sa tête étant mise à prix par les Tuileries ; 5° par le sieur Geinat-Bonneval, secrétaire de la Société fraternelle, séante aux Jacobins, qui informe M. Pétion d'une coalition perfide contre la Société, les deux premiers magistrats de la Municipalité et M. Robespierre, et dénonce M. Salliort, ex-commissaire de la section de la Place-Louis XIV, lequel excite les aristocrates et cherche à insinuer que Robespierre, n'étant pas riche, se joint aux Faubourgs pour mettre Paris au pillage ; 6° par un anonyme qui prétend que, le 27 juin, Lafayette a assisté à une importante réunion, tenue chez M. de Narbonne, avec MM. de La Rochefoucault, Théodore Lameth, Carle et autres ; 7° par M. Cohendy, président du Comité de la section du Faubourg Montmartre, qui fait part des inquiétudes causées par la construction, aux Menus-Plaisirs, d'une tente très riche, formant un salon ovale et deux cabinets, dont il donne la description, destinée, d'après les propos mis en circulation, à un Anglais opulent, désireux de donner des fêtes sur les bords du lac de Genève ; 8° par le sieur Quinette, rappelant que les ennemis de la Nation et les liberticides se sont attroupés auprès du chef du pouvoir exécutif, prêts à immoler le peuple, ainsi que ses magistrats et représentants ; 9° par les Amis de la Constitution de Montpellier, qui envoyent à M. Pétion une adresse, avec prière de la communiquer aux 48 sections, traçant un tableau de la situation dans le Midi et désignant nominativement les suspects et principaux chefs des révoltes qui ont éclaté à Montpellier.

5 juillet 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F⁷ 4590.

251. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, le mettant au courant des informations qu'ils prennent au sujet de la confection, à Paris, d'une grande quantité d'uniformes étrangers par les sieurs Baron et de Presles, marchands tailleurs, chargés de l'entreprise de ces uniformes qu'ils disent destinés à une Légion batave, déclarant notamment qu'ils ont demandé des renseignements à ce sujet au ministre de la guerre.

6 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, F7 4590.

252. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, envoyant un extrait des lettres adressées tant au maire de Paris qu'à eux : 1° par le sieur Lebrun, ex-employé aux Travaux publics, qui dénonce comme suspects les 4 premiers valets de chambre du Roi, notamment M. de Septeuil, et assure que le pavillon de Mesdames aux Tuileries est occupé par des prêtres factieux ; 2° par un anonyme, qui prévient M. Pétion que la Reine se rend tous les jours, seule, travestie en homme, au Comité autrichien qui se tient au bois de Boulogne et qu'elle ne rentre aux Tuileries qu'à 9 ou 10 heures du soir, et que les contre-révolutionnaires s'assemblent chaque jour au Salon français ; 3° par le citoyen Tessier, qui révèle, d'après les confidences d'un chirurgien, tout un plan de la contre-révolution qui devait éclater le 25 juillet, et qui devait résider surtout dans l'établissement de 2 Chambres et la réintégration du Roi dans toutes ses prérogatives ; 4° par le sieur Biccard au sujet de l'audace croissante des factieux et des calomnies aussi indécentes que grossières répandues contre M. Pétion ; 5° par M. Ferreiny La Jonquière, administrateur du département de l'Ariège, communiquant une lettre anonyme envoyée de Paris par un sieur Bernard, ancien curé du diocèse de Rieux, connu pour son libertinage, avec des papiers-nouvelles intitulés : *Correspondance politique ou tableau de Paris*, lettre qui contient un persiflage indécent contre les opérations de l'Assemblée, celles des généraux et les efforts des bons patriotes pour l'affermissement de la Constitution.

8 juillet 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F7 4590.

253. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, envoyant un extrait des lettres adressées au maire de Paris du 24 juin au 5 juillet 1792 ; 1° par M. D'Antoine, lieutenant de frégate, demeurant rue de la Harpe, petit hôtel d'Harcourt, à l'effet de signaler la présence de nombreux étrangers qui cherchent à semer la discorde par leurs discours incendiaires et tiennent des propos menaçants contre le Maire ; 2° par M. Le Sieur, demeurant cul-de-sac Sainte-Marine, qui dénonce les malveillants cherchant à armer les citoyens les uns contre les autres et demandant dans les rues *de quel parti l'on est !* 3° par les Amis de la Constitution de Condom, désignant comme suspect un particulier du nom de Goyon, domicilié à Paris, ayant ses 2 frères à Coblentz, et ayant été expulsé de la garde nationale ; 4° par le sieur Julien Le Roy, signalant nombre d'Américains domiciliés à Paris, qui se sont à l'avance munis de passeports et qui emporteraient, le cas échéant, beaucoup de numéraire ; 5° par M. Lofficial, ancien député, juge au tribunal de Parthenay, dénonçant un complot qui doit éclater, à Paris, du 5 au 10 juillet, ajoutant que, le jour de la Fédération, l'on doit enlever le Roi et l'emmener à Lyon ; 6° par le sieur Postel, rapportant les incidents de la venue de M. de Lafayette à l'Assemblée nationale, certains propos tenus dans le passage des Feuillants et des réunions secrètes chez MM. Villemotte et Parent.

11 juillet 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F7 4590.

254. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, envoyant un extrait des notes et lettres adressées au maire de Paris : 1° par M. Poullard, vicaire épiscopal du

département de l'Orne, avisant M. Pétion du départ, pour Paris, du sieur Hain, chassé pour son incivisme de la place de secrétaire de la municipalité de Seez; 2° par le sieur Riqueur, commis au bureau des vivres, prévenant M. Pétion d'un horrible complot qui doit éclater le jour de la Fédération, où l'Assemblée nationale, le Roi en tête, se fera entourer des gardes nationaux fédérés et conduire à Bordeaux; 3° par le sieur Cholé, domicilié rue Saint-Marc, avisant M. Pétion des menées d'anciens gardes du Roi, qui se répandent dans les cabarets à l'effet de préparer un coup de force pour le samedi 14 juillet; 4° par un anonyme, dénonçant à M. Pétion la présence, aux Tuileries, de M. de Lafayette, le 29 juin, c'est-à-dire le cinquième jour de son arrivée, ajoutant que les projets dont on parle au château font horreur et que tout le monde y chante : *Ça ira, à la Lanterne, les patriotes!* 5° par un autre anonyme, signalant à M. Pétion la conduite des habitants de Péronne, qui se proposent de venir au secours du Roi, blâmant la trop grande tolérance des braves Parisiens et déclarant que, tant qu'il y aura des prêtres et des nonnes en France, on ne pourra y être heureux.

16 juillet 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F[7] 4590.

255. — Déclaration faite au Comité de surveillance par le sieur Jacques Polbos, limonadier, rue de Valois, qui dénonce les conciliabules clandestins se tenant dans la maison d'un notaire, entre l'hôtel de Noailles et les Feuillants, conciliabules auxquels assistent plusieurs aristocrates des plus famés, M. de Narbonne, ancien ministre, et nombre de députés de l'Assemblée nationale.

18 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

256. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, lui envoyant un extrait des lettres et notes adressées au maire de Paris, du 8 au 18 juillet 1792 : 1° par M. Garnier, président de la section des Tuileries, au sujet des passeports demandés par MM. de Favières, suppléant de M. Ruct, et Douyet, député, en cachant leurs qualités; 2° par le tribunal de police de Nancy, au sujet du passeport pour Paris qui lui a été demandé par le sieur Antoine Minette-Saint-Martin, ancien garde du corps du roi de Pologne; 3° par un anonyme, chevalier de Saint-Louis, qui félicite M. Pétion de l'éclatant hommage que le peuple a rendu à ses vertus civiques le jour de la Fédération, et déclare qu'il a refusé d'apposer sa signature à une pétition colportée contre lui; 4° par le sieur Charles-César Petit, graveur, rue Saint-Germain-de-l'Auxerrois, qui dénonce les propositions à lui faites par des inconnus, de fabriquer une planche d'assignats, et qui voulaient le mener dîner, le jour de la Fédération, chez le suisse du Bois de Boulogne, pour conclure leur marché; 5° par les officiers municipaux de Dôle, envoyant à M. Pétion les noms et signalements des nobles de leur ville, qui viennent de prendre des passeports pour se rendre à Paris, sous l'uniforme de gardes nationaux; 6° par le sieur Lefèvre, député du département du Nord, avisant M. Pétion de l'arrestation, dans la recette de Malbo-rouck, à la Nouvelle-France, d'un courrier chargé de dépêches, par quatre particuliers de bonne mine, qui lui ont pris ses dépêches et lui en ont remis d'autres.

22 juillet 1792.

Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F[7] 4590.

257. — Déclaration faite au Comité de surveillance par M. Jean-Baptiste Henry, commissaire de la section des Tuileries, signalant la présence habituelle, chez M[me] de Staël, fille de M. Necker, rue du Bac, de l'ancien ministre Narbonne, qu'il a vu descendre vers 9 heures du soir.

1[er] août 1792.

Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

258. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président du Comité de surveillance, envoyant une lettre qui lui est adressée par un sieur Michel, citoyen

actif du Faubourg Saint-Antoine, qui réclame la réduction de la Liste civile, déclare que les états-majors sont gangrenés d'aristocratie, et demande, au nom des enfants du Faubourg, qui se sont engagés à l'insu de leurs parents, que le commandement soit retiré aux traîtres généraux et donné à de bons patriotes.

4 août 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[7] 4590.

259. — Déclaration du sieur Leblanc, traiteur à l'Ecole militaire, faite au Comité de surveillance par le sieur Louis-Anne Pouchain, adjudant-major du bataillon de Saint-Victor, au sujet du départ, de l'Ecole militaire, de 24 à 30 gardes du Roi, tous de la cavalerie, mandés à 7 heures du soir par un officier.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

260. — Déclaration faite au Comité de surveillance par les sieurs Jean-Vincent Kerlinger et Joseph-Gabriel Décosse, lieutenants invalides, demeurant à l'hôtel des Invalides, au sujet des propos à eux tenus par un nommé Slick, ancien garde du Roi, qui leur a annoncé une prise d'armes très prochaine, lors de laquelle lui et ses camarades, armés de leurs sabres et des fusils et pistolets qu'ils trouveraient au château des Tuileries, attaqueraient le peuple de Paris et l'Assemblée nationale qu'ils dissoudraient, que *le Pétion, le maire de Paris, aurait chaud*, ajoutant qu'au lieu des 24 sols 6 deniers par jour qu'ils recevaient avant leur licenciement, ils en touchaient maintenant 45, payés par le Roi.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

261.—Déclarations faites au Département de Police par les sieurs Antoine-Arcel-Brigallaud, Laurent-François-René Cordebar, Antoine-Louis Barré, Jean Guiard, Jean-Claude Bonnet, Louis-Raphael Mellini et Laurent Chaverot, citoyens enrôlés sous les auspices de M. d'Angremont, pour se mêler aux groupes, prendre la défense du Roi et de ses ministres, soutenir le parti royaliste et chercher à déjouer le parti jacobin, avec révélations sur le rôle joué par ces affidés au Palais-Royal, qui, comme signe de ralliement, se pinçaient le bout de l'oreille droite, paraissaient être pour la plupart des ex-employés des fermes, avaient reçu la garantie de la complicité des juges de paix et, dans le cas où ils assommeraient ou tueraient quelqu'un, d'être aussitôt relâchés, l'un des chefs de brigade étant un sieur Arrouard, qui les mit en faction au Palais-Royal.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

262. — Déclaration faite au Comité de surveillance par le sieur Blondet, garçon de bureau au Comité diplomatique, qui, se trouvant en faction à la porte des Feuillants, a vu arriver, entre minuit et une heure du matin, un courrier à cheval, lequel lui a demandé l'adresse de M. Ducastel, député, et a vu ce même courrier se rendre d'abord à l'hôtel du ministre de la justice, puis au Département.

5 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

263. — Déclaration faite au Comité de surveillance par M. Jacques Polbos, limonadier, rue de Valois, portant qu'au dire d'un cocher, M. de Narbonne, avec deux de ses aides-de-camp en uniforme, est descendu aux Tuileries, au Pont-Tournant, sur les 2 heures du matin.

5 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

264. — Déclaration faite au Comité de surveillance par M. Alexandre Herrmann, caporal des grenadiers du bataillon du Petit-Saint-Antoine, certifiant qu'étant de faction au petit escalier dérobé qui donne sur la terrasse près des appartements du Roi, vers minuit, il a vu entrer deux ministres chez le Roi, et que près de 70 personnes se sont succédées, qu'il a été témoin d'une grande agitation chez les Suisses, qui disaient en allemand : *S'ils viennent par là, il faut les massacrer;* que deux compagnies de grenadiers Suisses ont été placées sur le grand escalier qui

conduit aux appartements, que chaque homme avait son fusil chargé et 25 cartouches.

5 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

265. — Déclaration constatant que le sieur Paul Languille, postillon de la poste de Rouen, porteur d'une lettre du directoire du Département pour M. Ducastel, député, est reparti avec les dépêches de M. Ducastel; qu'arrivé sur la place Louis XV, il a été entouré par la foule qui s'est emparée de ses paquets et l'a conduit au Comité de surveillance, où ses paquets décachetés lui ont été rendus et remis par le sieur Magnon, secrétaire du Comité.

5 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

266. — Lettre des administrateurs du Département de Police au Comité de surveillance, envoyant un extrait des lettres adressées au maire de Paris : 1° par un anonyme qui annonce que toutes les personnes attachées à la Cour ont pris des passeports et n'attendent, pour partir, qu'un moment favorable; 2° par la section des Gravilliers, au sujet d'un dépôt d'armes sous le dôme des Invalides; 3° par les officiers municipaux de Figeac, faisant connaître la délivrance d'un passeport à un prêtre assermenté; 4° par M. Champion, ministre de l'intérieur, qui annonce à M. Pétion qu'il a donné des ordres, au nom de Louis XVI, pour que les gardes du Roi, qui s'étaient retirés à Meudon, en partissent sur-le-champ pour rentrer chez eux.

7 août 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.* F[7] 4590.

267. — Déclaration faite au Comité de surveillance par le sieur Ravineau, domicilié rue Saint-Honoré, d'après laquelle la caisse de la Liste civile, dont M. de Laporte est trésorier, serait cachée sous son lit et sous le parquet.

11 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

268. — Lettre écrite de Manchester par le sieur Sylvestre, ami de la liberté et ennemi du désordre, qualifiant Fauchet d'extravagant, Chabot de fou farci de sottises, Merlin d'ignorant sans principes et sans éducation, Lacroix d'hypocrite, Brissot de scélérat.

11 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

269. — Déclaration relative à un sieur Lambrieux, demeurant petit hôtel d'Harcourt, rue de la Harpe, soupçonné de pratiquer des enrôlements aux abords du Palais-Royal, qui, averti des recherches de la police, a déménagé sans rien dire, avec son signalement.

Sans date (août 1792).
Minute, *A. N.*, F[7] 4590.

270. — Dénonciation contre le comte de Montfort, possesseur d'un hôtel au Faubourg Saint-Germain, et d'un particulier, venu en sa compagnie de Coblentz et en ayant rapporté un million et demi, lesquels sont suspectés de pratiquer des enrôlements et doivent retourner à l'étranger la semaine suivante.

Sans date (1792).
Minute, *A. N.*, D III 235.

271. — Dénonciation par le sieur Lemaire, habitant la rue des Gravilliers, d'un embaucheur qui expédie tous les jours 4, 5 et souvent 6 voitures de recrues pour Coblentz, lesquelles recrues reçoivent chacune 500 livres, armes et bagages, lesdites voitures partant du haut du Faubourg Montmartre, à 7 heures du matin.

Sans date (1792).
Minute, *A. N.*, D III 235.

272. — Dénonciation par un imprimeur en taille-douce d'un sieur De Marsan, demeurant rue de Cléry, qui a fait venir tout un matériel pour imprimer en taille-douce, que l'on a entendu travailler la nuit, et qui probablement doit se livrer à la fabrication de quelque papier-monnaie, supposition que rend vraisemblable le grand train mené par cet individu et sa générosité à l'égard de ses domestiques.

Sans date (1792).
Minute non signée, *A. N.*, D III 235.

273. — Dénonciation par M. Courtois, arquebusier, rue de la Saunerie, du sieur Camus, revendeur, rue Saint-Honoré, qui lui a acheté une paire de pistolets à quatre coups, lui en a demandé beaucoup d'autres, même des fusils, dont il se serait déjà procuré 200, pour le compte de la Reine et de Madame Elisabeth.

Sans date (1792).
Original, *A. N.*, D III 235.

274. — Dénonciation par le sieur Bourettes, citoyen de la section de Henri IV, du marquis D'Aguesseau, qui va tous les matins chez le Roi pour lui donner des nouvelles de l'opinion publique, ajoutant que ses quatre secrétaires et ses domestiques se répandent dans les cafés et disent tout haut qu'il y aura du nouveau avant peu, qu'il est question de dissoudre l'Assemblée nationale.

Sans date (1792).
Original signé, *A. N.*, D III 235.

275. — Dénonciation par un sieur Balliers, domicilié rue d'Anjou, remise à M. Basire, des allures suspectes de certain comte, demeurant même rue, qui est parti le matin à 4 heures par la porte Saint-Antoine, emportant une somme de cinq millions en or.

Sans date (1792).
Minute, *A. N.*, D III 235.

276. — Dénonciation contre le sieur Dannonville, sous-gouverneur du prince Royal, qui se trouverait au Temple auprès de la Reine en qualité de valet, et qui était au château des Tuileries, lors du 10 août.

Sans date (1792).
Minute, *A. N.*, F[1] 4590.

277. — Dénonciation par le sieur Sarrazin, citoyen de la section de Mauconseil, de particuliers porteurs d'une cocarde tricolore spéciale et qui, en causant entre eux, s'étaient écrié : « Ces bougres-là n'y connaîtront rien, c'est toujours du bleu, du blanc et du rouge », particuliers qui fréquentaient chez Florance, comédien français, aristocrate, comme le sont tous les comédiens de Paris, principalement les femmes, qui reçoivent chez elles, la nuit, des étrangers.

Sans date (1792).
Original signé, *A. N.*, F[7] 4590.

§ 6. — Prisons, maisons de réclusion et de correction.

278. — Lettre de M. Duport, ministre de la justice, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, se plaignant des évasions trop fréquentes dans les prisons, qui lui sont signalées, soit par les commissaires du Roi près les tribunaux du Département de Paris, soit par le concierge du Châtelet, notamment le 9 octobre, où 24 personnes se sont échappées, et l'invitant à transmettre les ordres les plus précis à cet égard à la Municipalité chargée par les lois de la police des prisons, par conséquent responsable de cette négligence, si encourageante pour les malfaiteurs et si funeste pour la tranquillité de la capitale.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[16] 111.

279. — Renvoi par l'Assemblée nationale, au Comité des secours publics, d'une lettre de M. Bailly, maire de Paris, au sujet de l'exécution du décret relatif à la mise en liberté, aux frais du Trésor, des prisonniers détenus pour mois de nourrice.

18 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 273.

280. — Dépôt, sur le bureau du Comité des secours publics, de 6 exemplaires imprimés d'un *Mémoire sur la nécessité d'établir une réforme dans les prisons*, par M. Doublet, médecin de la Faculté de Paris, qui en avait fait hommage à l'Assemblée nationale.

9 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal des séances du Co-

mité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 7.

281. — Décret de l'Assemblée législative rendu en interprétation de celui du 15 septembre précédent, portant qu'il sera fourni par la Trésorerie nationale, au ministre de l'intérieur, une somme de 225,788 livres 5 sols 3 deniers pour être employée à l'acquittement de la dette contractée par les pères de famille de Paris qui, à l'époque du 15 septembre dernier, se trouvèrent en état d'arrestation ou de contrainte pour non payement de mois de nourrice.

1er décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 125.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 503.

282. — Rapport sur la demande adressée par la Compagnie charitable à l'Assemblée législative, afin d'obtenir le remboursement des sommes par elle avancées pour la fourniture, le blanchissage et l'entretien des chemises que l'on distribue toutes les semaines aux prisonniers, somme montant à 9,688 livres 12 sols, et la continuation du payement annuel de 6,500 livres pour son administration de la lingerie des prisons, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative.

4 décembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F16 111.

283. — Renvoi par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, de la demande par la Compagnie charitable du payement des sommes par elle avancées pour la dépense des chemises des prisonniers de Paris.

6 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 601.

284. — Renvoi par l'Assemblée législative, au Comité de l'ordinaire des finances, d'une lettre du ministre de l'intérieur, qui met sous les yeux de l'Assemblée une demande de fonds présentée par la Compagnie charitable qui s'occupe de l'assistance des prisonniers de la capitale.

13 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 123.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 77.

285. — Renvoi par l'Assemblée législative, aux Comités des secours publics et de l'extraordinaire des finances réunis, de la réclamation par M. Boissy, trésorier de la Société de bienfaisance, des avances que lui faisait autrefois le gouvernement pour la délivrance des prisonniers débiteurs des mois de nourrice et pour la lingerie des prisons.

21 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 143.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 573.

286. — Mandat d'arrêt lancé par M. Jean-Baptiste-Etienne La Rivière, juge de paix de la section de Henri IV, contre Pierre Artus, cocher de M. de Pontchartrain, prévenu d'avoir tenu des propos incendiaires dans un moment de tumulte.

22 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 103.

287. — Remise par le Comité des secours publics au Directoire du Département, à titre de prêt, sur la demande de M. de Quatremère, député de Paris, de l'ouvrage de Jérémie Bentham, sur les prisons.

29 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal des séances du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 41.

288. — État des mandats d'arrêt et décrets de prise de corps décernés par MM. les juges de paix et directeurs du jury des tribunaux de district contre des prévenus de délits, qui ont déclaré être domiciliés à Paris.

3 février-22 novembre 1792.
Extrait du registre des condamnés de la province, fol. 127-131, *A. P.*, n° 23.

289. — Renvoi par l'Assemblée législative, au Comité militaire, d'une lettre du Directoire du Département de Paris et

d'un mémoire sur les besoins du service de deux compagnies de gendarmerie nationale, chargées, par la loi du 16 février 1791, de la garde des prisons.

6 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, nº 117.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 466.

290. — Ordre du premier Tribunal criminel de relaxer le sieur Denis Colombeau des prisons où il est détenu, en vertu d'un jugement du 1er mars, suivant réquisitoire de M. de Ferrière.

2 mars 1792.
Original, signé de M. Solvet, *A. P.*, Mises en liberté, XX, nº 52.

291. — Décret de l'Assemblée législative relatif à la réorganisation de la gendarmerie nationale, décidant que les deux compagnies servant près des tribunaux et des prisons de Paris resteront sous le commandement immédiat du lieutenant-colonel, chef de la 1re division, et seront soumises à la même inspection (tit. II, art. 8).

14 avril 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, nº 205.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 644.

292. — Renvoi par l'Assemblée nationale, au Comité des secours publics, d'une lettre du ministre de la justice, relative à l'augmentation de la ration de pain fixée pour les prisonniers.

29 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, nº 202.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 504.

293. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, le prévenant que l'un des décrétés de prise de corps dans l'affaire d'Avignon, qui se sont échappés des prisons de cette ville, se trouve à Paris, où il a été envoyé en qualité de courrier, et le priant de faire donner, par le Directoire du Département, les ordres nécessaires pour qu'il soit recherché et arrêté, avec réponse demandant le nom de l'individu en question.

21, 22 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F16 111.

294. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, l'invitant à donner les ordres nécessaires pour que l'individu, échappé des prisons d'Avignon, soit recherché et arrêté, avec réponse de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, portant qu'il a avisé les officiers municipaux chargés de la Police de l'arrivée à Paris de l'un des décrétés de prise de corps dans l'affaire d'Avignon, et priant d'envoyer son signalement, qui faciliterait singulièrement les recherches, avec les signalements des prisonniers échappés des prisons d'Avignon.

21 mai 1792.
Minute, original signé et imprimé (3 p.), *A. N.*, F16 111.

295. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, déclarant que tous les décrétés de prise de corps, constitués prisonniers ou non, doivent être arrêtés, et le priant d'en prévenir la Municipalité, afin que la Loi ne puisse pas devenir, pour les uns, un titre d'impunité, tandis qu'elle pourra être pour les autres un monument de sévérité, ajoutant que, si le crime est égal, le sort du coupable doit être le même, avec lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département dans le même sens.

22 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F16 111.

296. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, à M. Roland, ministre de l'intérieur, annonçant que le particulier décrété de prise de corps dans l'affaire d'Avignon, que l'on recherche, se nomme Mollin, mais que l'on ignore son signalement, et lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, transmettant cet avis, mais priant d'agir avec toute la discrétion possible, afin

d'éviter des méprises, attendu le défaut de signalement.

23, 24 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[16] 111.

297. — Renvoi par l'Assemblée législative, au Comité de l'ordinaire des finances, d'une lettre du ministre de l'intérieur, qui rappelle la demande, par la Compagnie charitable établie pour l'assistance des prisonniers, du remboursement des avances qu'elle fait pour le blanchissage, entretien et achat du linge nécessaire aux prisonniers.

9 juin 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 1.

298. — Décret de l'Assemblée législative autorisant, sur le rapport du Comité militaire, le Département de Paris à choisir, parmi les anciens gardes des ports et de la Ville, le nombre de 158 hommes pour porter au complet, décrété le 10 avril dernier, les deux compagnies de gendarmerie nationale faisant le service près les tribunaux et les prisons.

17 juin 1792.
Minute, signée de M. Bezançon-Perrier, *A. N.*, C 150, n° 261.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 324.

299. — Ordre de M. Jehanne, commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, au gardien de la maison de justice, de mettre en liberté le sieur François Dufour, en vertu de jugement, avec note exprimant le regret de la trop longue détention du sieur Dufour.

1er juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 58.

300. — Décret de l'Assemblée législative, portant que l'état-major, les officiers et sous-officiers de la gendarmerie nationale parisienne, faisant le service près des tribunaux criminels et des prisons, sont et demeurent licenciés, et autorisant les gendarmes à réorganiser leur état-major.

11 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 305.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 32.

301. — Mandat d'arrêt décerné par M. André-Eustache Chambry, juge de paix du canton de Villejuif, contre les sieurs Longpré, dit la Violette, et Jacques Simon, dit Jacques, qui seront écroués dans les prisons du Tribunal du 5e arrondissement et provisoirement détenus dans celles du bourg de Vitry, en attendant que les circonstances permettent de les transporter à Paris avec sûreté.

11 août 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 21.

302. — Mandat d'arrêt décerné par François Ragny, juge de paix du canton de Bourg-la-Reine, contre le sieur François Villefroy, dit le Normand, postillon de la poste aux chevaux de Paris, prévenu d'avoir injurié la garde nationale et la municipalité d'Antony, avec ordre de le conduire devant le juge de paix, séant au Palais, cour du May.

12 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations II, n° 35.

303. — Arrêté du Conseil général de la Commune, ordonnant l'élargissement immédiat de M. Leconte, ancien président de la section de Mirabeau.

15 août 1792.
Extrait conforme, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 66.

304. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que M. Mesquinet de Saint-Félix sera mis en liberté sur-le-champ, sous le cautionnement de M. Lulier, commissaire du Conseil général de la Commune.

27 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 71.

305. — Certificat du Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, portant que M. Lenoir, trésorier des dons et aumônes, a été arrêté par son ordre comme suspecté d'employer les fonds de la

Caisse des aumônes au payement de frais d'impression de libelles et placards incendiaires, mais qu'il n'existe aucune preuve des faits articulés contre ledit Lenoir, et décidant qu'il sera mis en liberté.

28 août 1792.

Original, signé de Cl. Fauchet, Basire et autres, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 77.

306. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant, sur le rapport du Comité militaire, le Département de Paris à compléter les deux compagnies de gendarmerie faisant le service des tribunaux et des prisons.

31 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 321.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 137.

307. — Déclaration des administrateurs du Département de Police et de surveillance, constatant qu'après examen de l'interrogatoire subi par M. Gérard-Trophime Lally-Tollendal devant les commissaires de la section du Luxembourg, ainsi que de ses papiers, il n'existe aucune charge contre lui, pas plus qu'au Comité de surveillance de l'Assemblée, et ordonnant sa mise en liberté immédiate.

31 août 1792.

Original, signé de Leclerc, Joly et Duffort, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 81.

308. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, ordonnant la mise en liberté du sieur Lemoine-Sainte-Marie, dont l'innocence a été parfaitement reconnue, le procès-verbal de son arrestation et son interrogatoire n'ayant révélé aucune preuve contre lui.

15 septembre 1792.

Original, signé de Deforgues, Lenfant, Cally, Duffort, Duplain et Jourdeuil, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 104.

A. — PRISON DE L'ABBAYE

309. — Arrêté du Directoire du Département, fixant, d'après l'estimation faite le 25 juillet, par M. Poyet, architecte de la Municipalité, à 34,811 livres l'indemnité allouée à M. Millard, propriétaire d'une maison attenante aux prisons de l'Abbaye, démolie en vertu du décret du 30 juin, et à 12,000 livres celle du sieur Delaporte, principal locataire.

26 septembre 1791.

Copie conforme, *A. N.*, F16 111.

310. — Ordre de M. Lhéritier, juge du Tribunal du 2e arrondissement, à l'effet d'écrouer, jusqu'à nouvel ordre, le nommé Dufossé.

8 octobre 1791.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 71.

311. — Lettre du Département des Domaines et Finances de la Municipalité à M. Delessart, ministre de l'intérieur, plaçant sous ses yeux le détail des opérations accomplies par la Municipalité pour l'exécution du décret ordonnant la démolition d'une maison attenante aux prisons de l'Abbaye, et le priant de faire payer par le Trésor public les indemnités dues aux propriétaire et locataire de la maison en question.

13 octobre 1791.

Orignal signé, *A. N.*, F16 111.

312. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, de recevoir de M. Fortin, commandant de gendarmerie, le sieurs Mantelant et Bonnote du Zembourg, qu'il incarcérera séparément.

14 octobre 1791.

Original, signé de Perron, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 22.

313. — Etat des personnes détenues dans la prison de l'Abbaye-Saint-Germain, par ordre du Comité des rapports de l'Assemblée nationale, état comprenant neuf noms, certifié par M. Delavaquerie, greffier-concierge de la prison.

18 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, F16 111.

314. — Ordre du Département de Police au concierge de la prison de l'Abbaye de recevoir des mains de M. Fortin, commandant de la gendarmerie, les sieurs Pontdevaux et Châtelain, qui y seront

transférés du Châtelet et seront mis séparément et au secret.

20 octobre 1791.
Original, signé de Maugis, *A. P.*, Transfèrements n° 23.

315. — Lettres du ministre de l'intérieur au Département de Paris, faisant observer, au sujet du payement des indemnités pour la maison attenante aux prisons de l'Abbaye à effectuer sur le Trésor, qu'il ignore si la fixation de ces indemnités a été faite contradictoirement avec le propriétaire et le principal locataire, formalité prescrite par le décret, dont il doit être informé, et déclarant que la Municipalité doit également obtenir des lettres de ratification indiquant si les dettes et hypothèques du vendeur ont été payées.

23 octobre, 30 décembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{16} 111.

316. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, adressant le procès-verbal de visite et d'estimation de la maison attenante aux prisons de l'Abbaye, avec copie de l'arrêté qui fixe le montant des indemnités dues.

11 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{16} 111.

317. — Mandat de M. Perron, administrateur de la Police, donné en vertu des ordres de l'Assemblée nationale, au sieur Jacques-Jean-Bernard Boûyn, lieutenant de la gendarmerie nationale, à l'effet d'écroner (conformément au décret de l'Assemblée nationale de ce jour) dans les prisons de l'Abbaye-de-Saint-Germain le sieur Claude Varnier, qui y sera mis au secret.

12 novembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 76.

318. — Lettre de M. Varnier (ancien receveur général des fermes à Paris), au président de l'Assemblée législative, se plaignant de n'avoir pas encore subi d'interrogatoire depuis huit jours qu'il est à l'Abbaye, et de n'avoir même pu connaître le motif de son incarcération, et priant de faire lever le secret.

19 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 85.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 159.

319. — Lettre adressée de Londres par M. Vertot-Dubuisson à M. Varnier, à l'Abbaye-de-Saint-Germain-des-Prés, se répandant en injures contre les vils coquins qui forment l'Assemblée prétendue nationale, déclarant, à propos du tribunal qu'on doit créer pour le juger, que si la populace aveuglée osait verser le sang d'un citoyen fidèle à son Roi, il serait vengé d'une manière terrible, exprimant l'espoir que cette lettre lui parviendra, à moins que les infâmes, qui se font un jeu de la tyrannie, ne violent les secrets de l'amitié, comme ils ont violé toutes les lois divines et humaines.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 85.

320. — Adresse du sieur Mathieu, prisonnier à l'Abbaye depuis plus de six mois, protestant contre sa détention et sa mise au secret ordonnées par le Tribunal du 1er arrondissement, et déclarant que son seul crime est d'avoir voulu garantir à jamais son pays de toute contrefaçon d'assignats, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée nationale.

21 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 140, n° 117.

321. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il y a lieu à accusation contre M. Delattre, professeur de droit de la Faculté de Paris, en raison d'une lettre adressée, le 22 octobre, à M. de Calonne, conseiller d'Etat, à Coblentz, et qu'il sera, en conséquence, incarcéré dans les prisons de l'Abbaye.

24 novembre 1791.
Copie collationnée, *A. N.*, C 168, n° 417.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 356.
La lettre de M. Delattre à M. de Calonne est reproduite dans le même volume, p. 347.

322. — Attestation de M. Delavaquerie, greffier-concierge de la prison de l'Abbaye, portant que le sieur Delattre a été amené par M. Levasseur, lieutenant des grenadiers de la gendarmerie nationale, pour y être détenu au secret, en vertu du décret de l'Assemblée nationale.

24 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 117.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 363.

323. — Lettre de M. Varnier au président de l'Assemblée législative, se plaignant d'être toujours au secret, demandant un adoucissement à sa détention, en autorisant le concierge de l'Abbaye à lui procurer les papiers publics, et rappelant qu'il avait sollicité la permission d'écrire à sa mère.

24 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 85.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 335.

324. — Lettre de M. J.-B. Poupart-Beaubourg au président de l'Assemblée législative, déclarant que c'est à tort que l'on accuse le sieur Varnier d'avoir correspondu avec les émigrés d'au-delà du Rhin et d'avoir tenté des embauchements, et qu'il est seul coupable et criminel envers la Loi.

24 novembre 1791.
De la Bastille nationale, dite prison de l'Abbaye.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 85.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 310.

325. — Lettre de M. Poupart-Beaubourg au président de l'Assemblée législative, protestant contre l'insertion dans le *Moniteur* et autres feuilles publiques, d'une lettre de lui tronquée et altérée en tout point, et demandant à être entendu par deux commissaires de l'Assemblée.

24 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 85.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 448.

326. — Rapport du sieur Delavaquerie, greffier-concierge de l'Abbaye, faisant passer au président de l'Assemblée nationale deux lettres adressées à M. Varnier et une note envoyée par Mme Delattre à son mari, et demandant des instructions à ce sujet, attendu l'impossibilité de rien remettre sans autorisation aux personnes qui sont au secret.

27 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 85.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 140.

327. — Ordonnance du Tribunal du 5e arrondissement, décidant qu'à la suite d'un procès-verbal du commissaire de police de la section des Thermes-de-Julien, le sieur Pierre Belloncle sera écroué et détenu à la prison de l'Abbaye.

29 novembre 1791.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 80.

328. — Lettres de M. Delaporte, marchand fayencier, rue Sainte-Marguerite, exposant qu'il a été dépossédé d'une maison attenante aux prisons de l'Abbaye, dont il était principal locataire et dont la démolition a été ordonnée par décret du 30 juin 1791, et réclamant avec instance le payement de l'indemnité qui lui a été allouée le 26 septembre.

30 novembre-19 décembre 1791.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F16 111.

329. — Ordre du Comité de la section du Théâtre-Français pour l'écrou et la mise au secret du sieur François Le Tailleur, en vertu des instructions du Département de Police.

6 décembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 81.

330. — Mémoire du sieur Robert-Denis Millard, ancien officier de marine, propriétaire de la maison attenante aux prisons de l'Abbaye, au ministre de l'intérieur, à l'effet d'être payé le plus promptement possible du prix d'estimation de cet immeuble, démoli en vertu du décret du 30 juin, ainsi que des intérêts à compter du 1er juillet, avec lettre d'envoi de M. de la Merlière à M. Jurien.

20 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F16 111.

331. — Ordre de M. de Ferrières, accusateur public près le Tribunal du 1er ar-

rondissement, à M. Fortin, de faire transférer des prisons de la Force en celles de l'Abbaye le nommé Boucault, ancien huissier au Châtelet.

22 décembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 25.

332. — Lettre du ministre de l'intérieur, invitant les commissaires de la Trésorerie nationale à payer au sieur Delaporte, marchand fayencier, rue Sainte-Marguerite, principal locataire d'une maison attenante aux prisons de l'Abbaye, la somme de 12.600 livres qui lui a été allouée par arrêté du Directoire du Département, du 26 septembre 1791, à titre d'indemnité pour sa dépossession de cette maison, démolie en vertu du décret du 30 juin.

24 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[16] 111.

333. — Pétition de Rosalie Couppey, femme Vanney, à l'Assemblée législative, se plaignant de l'arrestation arbitraire de son mari (inculpé de fabrication de faux assignats) et de sa détention au secret, à l'Abbaye, depuis le jour de son arrestation, et réclamant la levée du secret ainsi que son jugement.

25 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 141, n° 136.
Une note en tête porte : L'Assemblée a décrété que le ministre de la justice rendra compte par écrit, dans trois jours, de cette affaire : Gensonné.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 382.

334. — Correspondance échangée par M. Millard, propriétaire de la maison attenante aux prisons de l'Abbaye, avec le ministre de l'intérieur et M. Jurien, premier commis du ministère, au sujet des formalités exigées pour le payement de son indemnité, notamment des lettres de ratification, scellées seulement en juillet 1792.

29 décembre 1791-26 juillet 1792.
Originaux et minutes (7 p.), *A. N.*, F[16] 111.

335. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Millard, déclarant que les lettres de ratification exigées par le ministre de l'intérieur ne pourront être obtenues sans le procès-verbal d'estimation de la maison attenante aux prisons de l'Abbaye, et que les officiers municipaux n'ont qu'à s'adresser au Directoire du Département pour se faire délivrer cette pièce.

10 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F[16] 111.

336. — Ordre de M. Vincent, commandant en chef du bataillon de Saint-Germain-des-Prés, au concierge de la prison militaire de l'Abbaye, à l'effet d'écrouer disciplinairement le nommé Mottin, grenadier volontaire du 8e bataillon de la 6e légion.

11 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 87.

337. — Ordre de M. Maugis, administrateur du Département de Police, afin d'écrouer le sieur Lhoste, qui sera amené par le sieur Fortin.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 94.

338. — Ordre de M. de La Chesnaye, chef de la 6e légion, au concierge des prisons de l'Abbaye, de rendre la liberté au sieur Mottin, grenadier volontaire du 8e bataillon de la 6e légion.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 50.

339. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, accompagnant l'envoi du procès-verbal d'estimation de la maison de M. Millard, priant de le remettre à la Municipalité, et manifestant son étonnement qu'elle n'ait pas réclamé plutôt cette pièce, ce qui eut évité des retards, également préjudiciables au propriétaire et à la Nation, qui voit chaque jour s'accroître le montant des intérêts dus jusqu'au jour du remboursement du capital.

16 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[16] 111.

340. — Ordre d'écrouer les sieurs Bardy, Champclos, Grandmaison, Philipponneau,

Simonneau et Colombeau, délivré par le Département de Police.

22 janvier 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Arrestations, I, n° 106.

341. — Ordre du Département de Police à M. Fortin, commandant de la gendarmerie nationale au poste du Palais, de transférer des prisons de la Force en celles de l'Abbaye, les nommés Bardy, Champclos, Grandmaison, Philipponneau, Simonneau et Colombeau.

22 janvier 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 28.

342. — Ordre d'écrou, par le Département de Police, des sieurs Jean-Baptiste-Louis La Neuville et Jean-Pierre Bidal, qui seront détenus jusqu'à nouvel ordre.

25 janvier 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Arrestations, I, n° 142.

343. — Ordre du Département de Police à l'effet d'écrouer, à l'Abbaye, le nommé Joseph Vidault, qui y sera transféré du Châtelet.

30 janvier 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 30.

344. — Ordre du Département de Police à l'effet d'écrouer, à l'Abbaye, le nommé Maurel, qui sera amené des prisons de la Conciergerie par M. Fortin, commandant de la gendarmerie nationale.

31 janvier 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 31.

345. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, de recevoir de M. Fortin le sieur Legrand de Campjean, prisonnier de la dette, de le mettre au secret et de le garder à ses dépens jusqu'à nouvel ordre.

1er février 1792.

Original, signé de Perron, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 33.

346. — Lettre du Département de Police à M. Delavaquerie, concierge de la prison de l'Abbaye, l'autorisant à renfermer seul, dans une chambre et à la paille, le prisonnier Mathieu, pour le punir de sa conduite et servir d'exemple à tous ceux qui seraient tentés de se livrer à quelques excès analogues.

7 février 1792.

Original, signé de Perron, *A. P.*, Arrestations, I, n° 179.

347. — Ordre de M. Drié, premier commis-greffier criminel, au greffier des prisons de l'Abbaye, de mettre en liberté le nommé Jean-Louis Bailly, déchargé d'accusation, en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal du 5e arrondissement.

10 février 1792.

Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 51.

348. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean Menjaud, juge de paix, ordonnant de transférer, de la Conciergerie à l'Abbaye, les nommés Pierre Bunet et Boudier.

12 février 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 32.

349. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis Daucourt, juge de paix, contre le sieur Pierre-Joseph Roussel, prévenu d'évasion de la Conciergerie, avec ordre de l'écrouer à l'Abbaye et de le mettre provisoirement au cachot, attendu les circonstances et l'impossibilité de le garder sûrement.

21 février 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 36.

350. — Ordre de M. Dartis, greffier du Tribunal du 6e arrondissement, au concierge des prisons de l'Abbaye, de mettre, sur-le-champ, en liberté, M. de la Jumelière, en vertu d'un jugement du même Tribunal.

9 mars 1792.

Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 53.

351. — Mandats d'arrêt décernés par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix : 1° contre le sieur Dufour, négociant, avec

ordre de le tenir au plus grand secret; 2° contre le sieur Guillot, imprimeur, prévenu de complicité dans la fabrication de faux assignats.

13 mars 1792.
Imprimés remplis (2 p.). *A. P.*, Arrestations, I, n°s 239, 242.

352. — Ordre du Tribunal du 5e arrondissement, séant à Sainte-Geneviève, de mettre en liberté le sieur Pierre Belloncle, en vertu de jugement.

21 mars 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 51.

353. — Mandat d'arrêt décerné par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre l'abbé Sauvade, « prévenu de fabrication de papier pour une émission immense de faux assignats », avec injonction de le tenir au secret jusqu'à nouvel ordre.

21 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 252.

354. — Ordre du Département de Police au concierge des prisons de l'Abbaye, de mettre au cachot le nommé Phelipponeau, et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre.

22 mars 1792, 1 heure du matin.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Arrestations, I, n° 254.

355. — Ordre de M. Vigner, administrateur du Département de Police, à l'effet d'écrouer à l'Abbaye le nommé Gomard, prisonnier de la Force, qui y sera transféré par la gendarmerie.

24 mars 1792, 1 heure du matin.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 39.

356. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Antoine Delorme, juge de paix, contre le sieur Charles-Bon-Esprit-Fidèle Protot, administrateur de la Maison dite de secours, prévenu d'avoir coopéré à la spoliation de la caisse de la susdite maison, pour être détenu à la Conciergerie jusqu'à ce qu'il soit ultérieurement ordonné.

6 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 273.

357. — Mandat d'amener décerné par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre le sieur Dufour, détenu à l'Abbaye, pour être entendu sur les inculpations dont il est l'objet.

10 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 279.

358. — Ordre du Département de Police au concierge des prisons de l'Abbaye, d'écrouer le sieur d'Orville, transféré des prisons de la Force, et de le tenir au secret jusqu'à plus ample informé.

13 avril 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 41.

359. — Lettre de M. A.-D. Laffon, président du Comité de l'ordinaire des finances, au ministre de l'intérieur, déclarant que c'est à lui qu'il incombe de viser ou de faire viser par le Directoire du Département ou par la Municipalité les états de dépenses occasionnées à l'Abbaye par les prisonniers détenus en vertu des ordres de l'Assemblée nationale.

14 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[16] 111.

360. — Ordre de M. Laurens, commissaire du Roi près le 5e Tribunal criminel, au greffier-concierge des prisons de l'Abbaye, de mettre en liberté le sieur Jacques-César Riston, en vertu d'un jugement de ce jour.

21 avril 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 55.

361. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis-François Verpy, juge de paix, et ordre d'écrouer à l'Abbaye, comme maison d'arrêt pour les militaires, le sieur Léonard Perou, prévenu de désertion du bataillon de la Haute-Vienne, en garnison à Vély, district de Soissons.

22 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 293.

362. — Mandats d'arrêt décernés par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre le sieur La Villette, l'abbé Sau-

vade, le sieur Dufour et le sieur Guillot, prévenus de fabrication de faux assignats, dans l'affaire de Passy, avec ordre de les tenir au secret.

25 avril 1792.

Imprimés remplis (4 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 298-301.

363. — Mandat d'arrêt décerné par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le sieur Gaud Bert, ancien paulmier, prévenu de distribution de faux assignats, avec ordre de l'écrouer à l'Abbaye et de le mettre au secret.

15 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 337.

364. — Lettre et mémoire de l'abbé Sauvade, prisonnier de l'Abbaye, à l'effet de se plaindre de la conduite barbare et arbitraire à son égard du sieur Bosquillon, juge de paix de la section de l'Observatoire.

21 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 250.

365. — Ordres du Département de Police au concierge de l'Abbaye, à l'effet d'écrouer les sieurs Noël Lebreton et Blondel, envoyés de la prison de la Conciergerie.

25, 30 mai 1792.

Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Transfèrements, XVI, nos 56, 57.

366. — Mandat d'arrêt décerné par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le sieur Geoffroy-Pierre Béalle de la Perrière, prévenu de distribution de faux assignats, avec ordre de l'écrouer à l'Abbaye et de le tenir au secret.

30 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 353.

367. — Ordre de M. Denonvilliers, commis-greffier, au concierge-greffier des prisons de l'Abbaye, de mettre en liberté les sieurs Antoine de Rives et Alphonse-Pierre-Jacques Comeau-Pontdevaux.

8, 20 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Mises en liberté, XX, nos 56, 57.

368. — Ordre de M. Leclercq, commandant de bataillon de la garde nationale, pour l'incarcération, pendant 24 heures et par mesure disciplinaire, du sieur Charles, grenadier volontaire.

8 juin 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 360.

369. — Ordre du Département de Police, au concierge de l'Abbaye, d'écrouer le sieur Huguet d'Orville, envoyé de la prison du Châtelet.

12 juin 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 60.

370. — Mandat d'arrêt décerné par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le sieur Jean-Baptiste Allègre, avoué au Tribunal de cassation, prévenu de faux.

14 juin 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 365.

371. — Ordres du Département de Police au concierge de l'Abbaye, à l'effet d'écrouer le sieur Pierre Bonnin, venant de la prison de la Force, et les sieurs Grimon, Chastin, François Duvois, Louis-Paterne Certeux, André Hoffmann, Jean-Pierre Filtz et Joseph Crauza, envoyés de la Conciergerie.

23, 30 juin, 7, 24 juillet, 16 août 1792.

Originaux signés (6 p.), *A. P.*, Transfèrements, XVI, nos 64, 66, 69, 70, 73, 74.

372. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-François Samson-Duperron contre le sieur Guillaume Boulland de Vaugeley, prévenu de propos incendiaires tendant à troubler la tranquillité intérieure de l'Etat et à fomenter des complots et conspirations propres à exciter la guerre civile.

26 juin 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 379

373. — Ordre du Département de Police, à l'effet d'écrouer à l'Abbaye le sieur Hamilton, qui sera amené par le sieur Adenot, caporal de la garde nationale, de service au poste de la Mairie.

28 juin 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 381.

374. — Ordre du Département de Police pour l'écrou des sieurs Pierre Rabot et Louis Chalot, donné en la chambre du Conseil de la prison de Sainte-Pélagie.

21 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 410.

375. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre le sieur Edme-Jean Lefèvre, prévenu de fabrication de fausses lettres de change, pour être écroué à l'Abbaye et mis au secret.

23 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 413.

376. — Ordre de M. Daucourt, juge de paix de service au Bureau central, enjoignant au concierge des prisons de l'Abbaye de rayer l'écrou du sieur Joseph Benoît, mis en liberté sous la caution de son frère.

25 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 59.

377. — Ordre de M. De La Fleutrie, commissaire du Roi près le Tribunal du 5e arrondissement, au concierge de l'Abbaye, de mettre immédiatement en liberté MM. Paris et Boulland, en exécution d'un acte du Corps législatif, rendu à l'instant, et qui vient d'être transmis par le ministre de la justice.

26 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 60.

378. — Mandat d'arrêt décerné par M. Nicolas-Vincent Legris, juge de paix, contre le sieur Henry Naudet, menuisier et canonnier volontaire du bataillon de Saint-Laurent, prévenu de vente d'une planche de faux assignats, avec ordre de le tenir au secret pendant 48 heures.

28 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 420.

379. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean Menjaud, juge de paix, contre le sieur Pierre-Denis Rochez, sapeur au bataillon de la Trinité, prévenu d'avoir tiré son sabre contre des grenadiers volontaires dans la rixe aux Champs-Elysées du 30 juillet précédent.

8 août 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, n° 17.

380. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean Menjaud, juge de paix, contre le sieur Antoine Colin, avoué dans les tribunaux, prévenu d'avoir provoqué au meurtre et de complicité dans l'assassinat du sieur Duhamel, du 30 juillet dernier, aux Champs-Elysées.

8 août 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, n° 18.

381. — Certificat constatant l'écrou à l'Abbaye du sieur Michel-Amable Richier, arrêté sur le pont Louis XVI, avec une canne à dard et amené par les sieurs Adrien-Louis Cresson, fusilier de la compagnie Gagner, section du Luxembourg, et Briart, même section.

10 août 1792.
Original, *A. P.*, Arrestations, II, n° 19.

382. — Ordres de M. André-Pierre Roger, juge de paix de la section du Palais-Royal, à l'effet d'écrouer à l'Abbaye les sieurs Jean-Baptiste Musy et Jean Douzalla, mis sous la sauvegarde de la Loi par le décret du 10 août 1792, l'an 4e de la Liberté.

11 août 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 25, 26.

383. — Ordre de M. Panis, administrateur provisoire du Département de Police, au concierge de la prison de l'Abbaye, de mettre en liberté, « d'après les ordres de la Commission du peuple », séante à la Commune, ses trois concitoyens, Kauffmann, brigadier, Le Coq et Bouisson, gendarmes.

11 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 64.

384. — Autorisation de l'Assemblée générale de la section de la Croix-Rouge au concierge de l'Abbaye, afin de mettre en liberté le sieur Claude-Antoine Fleury, arrêté avec différents gardes du Roi dans la plaine de Grenelle, et conduit, le 10 août au soir, à l'Abbaye, sur la présentation

des certificats de la section des Tuileries, attestant que ce particulier n'avait jamais servi dans la garde du Roi et qu'il était élève de l'Académie de peinture, logeant chez son père, rue de Chartres.

11 août 1792, 4 heures.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 65.

385. — Ordre de l'Assemblée générale de la section du Luxembourg, à l'effet d'écrouer à l'Abbaye le sieur François La Fize, arrêté dans la maison du sieur Peigner, comme homme suspect et sans aveu, ayant rendu très mauvais compte de sa conduite lors de l'interrogatoire subi par lui dans l'Assemblée de la section du Luxembourg.

12 août 1792.
Original, signé de Ceyrat, *A. P.*, Arrestations, II, n° 30.

386. — Mandat du Comité de surveillance à l'effet d'écrouer à l'Abbaye et de garder, jusqu'à nouvel ordre, le sieur Bachelux.

12 août 1792.
Original, signé de Panis, Duffort et Goret, *A. P.*, Arrestations, II, n° 29.

387. — Arrêté du Conseil provisoire de la Commune, portant que M. Gilles-Michel Lecomte, président du Comité de la section de la Grange-Batelière, sera envoyé sur-le-champ à l'Abbaye, et que les scellés seront apposés sur ses papiers.

12 août 1792.
Extrait conforme, *A. P.*, Arrestations, II, n° 32.

388. — Invitation de M. Boucher, commandant du bataillon des Capucins-du-Marais, au concierge de l'Abbaye, à l'effet de mettre en liberté le nommé Edme Dandrillon.

12 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 63.

389. — Ordre de M. Huguenin, président du Conseil général de la Commune, au concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté les sieurs Colin et Rochet, en vertu d'arrêté pris par le même Conseil de la Commune.

12 août 1792.
Original, signé de Huguenin et Coulombeau, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 62.

390. — Ecrou à l'Abbaye de M. d'Angremont, amené par le sieur Colombe, brigadier de la gendarmerie nationale à cheval, à 2 heures et demie du matin.

13 août 1792.
Original, signé de M. Delavaquerie, greffier-concierge, *A. N.*, C 190, n° 160[4].

391. — Mandat donné par le Conseil général de la Commune au sieur Fallet, sergent de la garde nationale, afin de conduire à l'Abbaye le nommé Rousseau, qui s'était fait passer pour le domestique de son ami, M. Clément, sur un passeport délivré par M. Clavière.

14 août 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 39.

392. — Ordre des commissaires de la section des Gobelins, à l'effet d'écrouer à l'Abbaye le sieur Pierre-Thomas Gibaut, en vertu du procès-verbal dressé par eux.

16 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 46.

393. — Mandat du Comité de Police et de surveillance, chargeant MM. Mamin et Cabanis d'entrer à l'Abbaye, pour y constater les effets, lettres et papiers qui se trouveront sur la personne de M. de Montmorin, maire de Fontainebleau, et de les apporter au Comité.

18 août 1792.
Original, signé de Panis, Lenfant et Real, *A. N.*, C 190, n° 160[9].

394. — Ordre du Comité de surveillance au concierge des prisons de l'Abbaye, de recevoir le nommé Joseph Donzelot, et de lui délivrer la nourriture prescrite par les ordonnances.

18 août 1792.
Original, signé de Leclerc et de Cally, *A. P.*, Arrestations, II, n° 50.

395. — Décision du Comité de surveillance, à l'effet d'écrouer à l'Abbaye le sieur Soleyrac et de le garder jusqu'à nouvel ordre.

18 août 1792.

Original, signé de Leclerc, Lenfant, Duffort et Panis, *A. P.*, Arrestations, II, n° 51.

396. — Ordre du Comité de surveillance de la section des Quatre-Nations au concierge des prisons de l'Abbaye, de recevoir les nommés Pierre-Antoine Delaunay et François-Antoine Emard, et de les garder chacun séparément.

18 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 53.

397. — Ordres du Comité de surveillance au concierge de l'Abbaye, d'écrouer les sieurs Perart, Coureur et Fincken et de les garder jusqu'à nouvel ordre.

19 août 1792.

Originaux, signés de Chartrey, Duchesne, Leclerc, Lenfant et Goret (3 p.), *A. P.*, Arrestations, II, n°s 56, 57, 58.

398. — Ordre du Comité de surveillance au sieur Delavaquerie, concierge de l'Abbaye, de recevoir le sieur Louis-Edouard-Constance Julien.

20 août 1792.

Original, signé de Duffort et Leclerc, *A. P.*, Arrestations, II, n° 63.

399. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, de laisser parvenir M. Cayre au Comité de surveillance pour y être interrogé.

21 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 68.

400. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge de l'Abbaye, d'écrouer le sieur Perron.

21 août 1792.

Original, signé de Panis, Duchesne et Goret, *A. P.*, Arrestations, II, n° 69.

401. — Arrêté de la section du Mail, décidant la mise en liberté, le dimanche matin 26 août, du sieur Fincken, détenu aux prisons de l'Abbaye, arrêté visé par les administrateurs du Département de Police.

25 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 70.

402. — Lettre de M. François Jaucourt, député, au président de l'Assemblée législative, se plaignant d'avoir été arrêté le 22 août, au matin, et incarcéré à l'Abbaye, alors que sa démission avait été lue et acceptée le 30 juillet, et que l'inviolabilité des députés subsiste un mois après la cessation de leurs fonctions, déclarant que la multiplicité des affaires n'a point permis de l'interroger à la Mairie, et demandant à être traduit à la barre de l'Assemblée, pour que sa conduite y soit examinée.

25 août 1792, à l'Abbaye.

Original signé, *A. N.*, C 158, n° 327.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 7.

403. — Ordre du Comité de police et de surveillance au concierge de l'Abbaye, d'écrouer et de tenir au secret le nommé Fouquet jusqu'à nouvel ordre.

26 août 1792.

Original, signé de Lenfant, Duffort et Panis, *A. P.*, Arrestations, II, n° 75.

404. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, de recevoir le sieur Potier, que l'on a été chercher le matin, pour assister à la levée des scellés qui avaient été apposés chez lui.

26 août 1792.

Imprimé rempli, signé de Leclerc, Rossignol et Martin, *A. P.*, Arrestations, II, n° 80.

405. — Jugement du Tribunal criminel du 17 août, acquittant Jean-Baptiste Dossonville et ordonnant sa mise en liberté.

27 août 1792.

Extrait signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 74.

406. — Ordre du Comité de surveillance au concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté MM. Bourgardt et Moslé, sergents aux gardes Suisses, arrêtés à Neuilly.

27 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 72.

407. — Ordre du Comité de surveillance au concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté le sieur Michel-Alphonse Lepelletier.

27 août 1792.

Original, signé de Goret et Leclerc, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 73.

408. — Mandat donné à MM. Poulain et Lenoir par l'Assemblée générale de la section du Luxembourg, à l'effet de retirer, de la maison d'arrêt des Carmes, le sieur de La Vieuville, pour le transférer sous bonne garde dans les prisons de l'Abbaye.

27 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 78.

409. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, à l'effet d'écrouer le sieur Lally-Tolendal.

27 août 1792.

Original, signé de Bernard et Lenfant (appartenant à M. Georges Cain).

410. — Ordre du Comité de surveillance au concierge de l'Abbaye, de faire conduire au Comité le sieur Jean Potier.

28 août 1792.

Original, signé de Goret et Daujon, *A. P.*, Arrestations, II, n° 86.

411. — Ordre d'écrou à l'Abbaye pour le sieur de Saint-Mart, donné par le Département de Police.

28 août 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, n° 88.

412. — Ordre du Comité de surveillance au gardien de l'Abbaye, de mettre en liberté le sieur Jean-Georges Lang, accordeur d'instruments.

28 août 1792.

Original, signé de Daujon, Cally et Joly, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 75.

413. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, de mettre sur-le-champ en liberté le sieur Parizot, commissaire de la Comptabilité.

28 août 1792.

Original, signé de Joly et Duchesne, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 76.

414. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, à l'effet d'écrouer l'abbé de Boisgelin.

22 août 1792.

Original, signé de Rossignol (appartenant à M. Georges Cain).

415. — Autorisation du Comité de surveillance au concierge de l'Abbaye, afin d'élargir le nommé Honoré Fercy-Lefèvre, cocher de fiacre, détenu depuis le 24 août.

29 août 1792.

Original, signé de Duchesne, Daujon et Sergent, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 79.

416. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté le nommé Jean-Augustin Drouet.

29 août 1792.

Original, signé de Sergent, Daujon et Bernard, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 80.

417. — Ordre du Comité de surveillance et de police au concierge de l'Abbaye, de remettre aux mains de l'officier de garde le sieur Delalain, pour assister à la levée des scellés apposés chez lui (hôtel Châtillon, passage de Valois).

29 août 1792.

Original, signé de Goret, Cally, Duchesne et Sergent, *A. P.*, Arrestations, II, n° 89.

418. — Ordre du Comité de la section du Roule au concierge de l'Abbaye, de recevoir le sieur Pierre Delaiget, amené par M. Le Chevalier, juge de paix.

30 août 1792.

Original, signé de M. Legendre, président du Comité, Barbier, président de l'Assemblée, et Chevalier, commissaire du Conseil général de la Commune, *A. P.*, Arrestations, II, n° 95.

419. — Ordre du Comité de surveillance au concierge-greffier Delavaquerie, d'écrouer le sieur Missillier.

30 août 1792.

Imprimé rempli, signé de Martin et Duffort, *A. P.*, Arrestations, II, n° 94.

420. — Ordre du Département de Police au concierge de l'Abbaye, d'écrouer

et de tenir séparément les sieurs Cousin et Lemaire, prévenus d'enrôlement.

30 août 1792.

Original, signé de Goret et Panis, *A. P.*, Arrestations, II, n° 92.

421. — Autorisation du Comité de surveillance au concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté l'abbé Brissard.

1er septembre 1792.

Original, signé de Duffort et Goret, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 82.

422. — Ordres de MM. Jean Dauvergne et François Grou, commissaires de la section de l'Arsenal, à l'effet d'écrouer à l'Abbaye le sieur René-Hippolyte Lombard-Noirmont, propriétaire à Saint-Domingue, demeurant rue Beautreillis, n° 4, prévenu d'entretenir des correspondances contraires à la sûreté de l'État, ainsi que le sieur Pierre-François Masson, son domestique, prévenu de complicité.

1er septembre 1792.

Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 97, 98.

Cf. notre *Répertoire*, t. V, n° 2384.

423. — Ordre du Comité de police et de surveillance au sieur Delavaquerie, concierge des prisons de l'Abbaye, de mettre en liberté les sieurs Mathieu, Guincètre et Michel, dont les deux premiers sont enrôlés et le troisième est dans l'intention de s'enrôler sans délai.

6 septembre 1792.

Original, signé de Sergent, Lenfant et Duffort, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 84.

424. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au sieur Delavaquerie, concierge des prisons de l'Abbaye, de mettre en liberté le sieur Fuzée Aublé.

10 septembre 1792.

Original, signé de Panis, Lenfant et Deforgues, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 87.

425. — Ordre du Comité de police et de salut public au citoyen Delavaquerie, de mettre en liberté le sieur Noyer, détenu pour cause d'incivisme et d'aristocratie, et de lui rendre ses effets.

11 septembre 1792.

Original, signé de Jourdeuil, Deforgues, Sergent et Lenfant, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 95.

426. — Ordre des officiers et commissaires municipaux au concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté le nommé Jean-Baptiste Georges, attendu que, par décision de la Commune, ils ont été laissés arbitres de sa liberté, et que sa détention n'a pour cause qu'une désobéissance aux ordres qui lui ont été donnés.

11 septembre 1792.

Original, signé de Danyé, officier municipal, Lesguillon, commissaire municipal à la Force, Le Bègue, Duret et Jams, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 96.

427. — Ordre du Comité de surveillance au sieur Delavaquerie, concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté les sieurs Abertur, Magnien et Werber, Suisses de nation, qui demandent à servir dans la légion des Allobroges, et leurs femmes nommées Julien et Louison, qui se sont constituées prisonnières, ainsi que le sieur Panier, ci-devant garde-française.

12 septembre 1792.

Original, signé de Panis, Lenfant et Deforgues, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 97.

428. — Arrêté de la section du Finistère, décidant, après l'interrogatoire d'un sieur Touvenin, qui s'était permis d'injurier les commissaires de la section, envoyés à la Salpêtrière pour y rétablir l'ordre, ainsi que l'officier de garde, qu'il sera expédié sur-le-champ, sous bonne et sûre garde, aux prisons de l'Abbaye.

12 septembre 1792.

Extrait conforme, *A. P.*, Arrestations, II, n° 100.

429. — Ordre du Comité de surveillance au concierge de l'Abbaye, de mettre en liberté le sieur Charier et sa femme.

12 septembre 1792.

Original, signé de Marat, Deforgues et Cally, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 98.

430. — Ordre du Comité de sûreté générale de l'Assemblée nationale, portant que, d'après un nouvel examen des pièces concernant Mme de la Touche et le sieur Villeneuve, attaché à son service, tous

deux détenus à l'Abbaye, il n'y avait pas lieu de les dénoncer à l'accusateur public ni de prolonger plus longtemps leur détention, et décidant leur mise en liberté.

19 septembre 1792.

Original, signé de Vardon, J. Rovère, Cl. Fauchet, Lomont, Antonelle, Archier, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 113.

B. — PRISON DE BICÊTRE

431. — Registre d'écrou de la maison de Bicêtre.

31 décembre 1777-30 juillet 1793.

Original (registre grand in-fol.), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

En regard de chacun des noms est indiquée l'époque de la sortie; plusieurs des noms des prisonniers sont accompagnés de la mention suivante : Mort le 3 septembre 1792 dans l'affaire qui a eu lieu ledit jour en cette maison, ou : Sorti en liberté dans l'affaire qui a eu lieu du 3 au 4 septembre.

432. — Requête des ouvriers des boutiques de la maison de Bicêtre au maire de Paris, à l'effet de se plaindre de la suppression des trois demi-septiers de vin qu'ils recevaient par jour, et pour lesquels il ne leur est accordé qu'une indemnité de 60 livres par an.

20 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, F^{15} 242.

Ed. A. Tuetey, *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 312.

433. — Requête de la compagnie des gardes de Bicêtre au maire de Paris, déclarant insuffisante l'indemnité de 60 livres accordée à chacun d'eux pour tenir lieu du vin supprimé.

20 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, F^{15} 242.

Ed. A. Tuetey, *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 313.

434. — Lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la justice, le priant d'adoucir le sort d'un malheureux, emprisonné à Bicêtre depuis 15 ans, dont la conduite est exemplaire.

28 mai 1792.

Minute, *A. N*, F^{16} 101^3.

Ed. A. Tuetey, *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 314.

435. — Lettre de M. Létourneau, économe de la maison de force de Bicêtre, au sujet de la réclamation d'effets par le sieur Louis Bury, détenu, déclarant qu'il a tout lieu de le soupçonner d'être de mauvaise foi, comme beaucoup d'autres de son espèce, « qui viennent ici sans bas, sans souliers et même sans chemise, et qui souvent ne rougissent pas, en sortant, de nous demander leur paquet, comme s'ils en avaient effectivement apporté ».

12 juin 1792.

Copie, *A. N.*, Z^3 81 (dos. Bury).

436. — Lettre de M. Renard, capitaine de la compagnie de service au château de Bicêtre, au président de l'Assemblée législative, rappelant que, depuis 4 mois et plus, il a fait remettre à M. Lolivier, rapporteur du Comité militaire, les pièces et mémoires relatifs à la demande adressée par sa compagnie pour obtenir une organisation stable, assurant l'existence de braves militaires dont le service est pénible et de première importance, et sollicitant leur admission à la barre pour le dimanche suivant.

22 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 152, n° 270^3.

V. dans les *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 527, le rapport présenté par Lolivier sur cette pétition, avec projet de décret.

437. — Mémoire adressé par la compagnie des gardes de Bicêtre, forte de 85 hommes, au ministre de la guerre, exposant la nature de son service, qui consiste surtout dans la visite des cabanons, salles de force et infirmeries, pour empêcher les dégradations et vérifier la solidité des portes et des barreaux des fenêtres, dans la réception et l'escorte des prisonniers, la police de l'intérieur des cours, et sollicitant l'organisation de cette compagnie sur le même pied que la gendarmerie nationale qui fait le service près les tribunaux de Paris.

28 juin 1792.

Original, *A. N.*, C 154, n° 286.

438. — Lettre de M. Lajard, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée

nationale, transmettant le mémoire qui lui est adressé par la compagnie de la garde et sûreté des prisons de Bicêtre, pour obtenir une organisation militaire analogue à celle de la gendarmerie nationale près les tribunaux, et faisant ressortir les fonctions pénibles et dangereuses qu'exercent les officiers, sous-officiers et fusiliers de cette compagnie.

9 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 154, n° 286.
Une note en tête porte : Passé à l'ordre du jour, le 11 juillet 1792, soir. Vincens, secrétaire.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 359.

439. — Lettre de M. Létourneau, économe de Bicêtre, au ministre de l'intérieur, lui annonçant l'envoi prochain de l'état des prisonniers détenus dans la maison, qu'il avait demandé.

29 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[16] 101[4].
Éd. A. Tuetey, *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 315.

440. — Ordre du Département de Police au concierge de la maison de Bicêtre, de remettre le sieur Jean Grangier, réclamé par la section des Droits-de-l'Homme.

14 septembre 1792.
Original signé, Bibl. de la ville de Paris, Coll. Liesville, VII.

C. — PRISON DU CHATELET

441. — Registres du greffe du Châtelet, servant à inscrire les écrous et recommandations, contenant également les mentions d'entrée des cadavres à la basse-geôle du Châtelet.

16 mars 1790-8 janvier 1792.
Original in-folio de 126 feuillets, *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

442. — Requête de M. Watrin, greffier-concierge des prisons du Châtelet, aux juges du 4e Tribunal criminel, demandant l'autorisation de procéder à l'inhumation du sieur François Poirier, décédé à l'infirmerie.

26 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Z[3] 70.

443. — Registres du greffe des prisons du Châtelet, servant à inscrire les écrous et recommandations, paraphés par Pierre-Jean Agier, juge-président du Tribunal du 2e arrondissement, contenant également les inscriptions des cadavres à la basse-geôle.

1er avril 1791-2 septembre 1792.
31 mars 1792-24 frimaire an VI.
Originaux in-folio de 64 et 195 feuillets, *A. P.*, Registres de la morgue du Châtelet.
En regard de la plupart des noms inscrits au premier registre se trouve la mention : Mis à mort ou mis en liberté par le peuple, le 3 septembre 1792.
Le 3 septembre 1792, Jean-Michel David et Antoine-Thomas Traverse, officiers municipaux, délégués par le Conseil général de la Commune, sur la réquisition du sieur Watrin, concierge, après la plus exacte perquisition faite dans la prison, reconnurent qu'il n'y existait plus un seul prisonnier, arrêtèrent le registre. Du 3 septembre 1792 au 24 frimaire an VI, il n'y a plus que les inscriptions des cadavres déposés à la basse-geôle.

444. — Ordre du Département de Police à M. Fortin, capitaine de la gendarmerie nationale, de transférer de la Conciergerie au Châtelet, les nommés Gaillard, Dubois, Lami et Laurent.

17 avril 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 43.

445. — Ordre du Département de Police à M. Fortin, commandant de gendarmerie nationale, de faire transférer de la Conciergerie au Châtelet le nommé Martin-Anselme Auger, pour y rester jusqu'à nouvel ordre.

17 avril 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 42.

446. — Lettre du sieur Alexandre La Haye, détenu au Châtelet, chambre de la Dauphine, à M. Buirette-Verrières, le priant de vouloir bien se transporter au Grand Châtelet, pour entendre ses explications au sujet de son affaire, l'ayant choisi pour défenseur.

17 mai 1792.
Original, *A. N.*, F[7] 4623.

D. — PRISON DE LA CONCIERGERIE

447. — Registre du greffe de la Conciergerie du Palais.

20 janvier 1789-26 janvier 1792.
Original (registre in-fol.), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

448. — Registre d'écrou des personnes qui sont amenées dans les prisons de la Conciergerie, pendant la nuit, paraphé par M. Gabriel Maugis, l'un des administrateurs au Département de Police.

29 juillet 1791-27 juillet 1792.
Original (registre petit in-folio), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

449. — Registre de la maison de justice du Département de Paris (d'écrou de la Conciergerie), paraphé par M. J.-B. Treilhard, président du Tribunal criminel du Département.

6 mars 1792-19 prairial an III.
Original (registre in-fol.), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

---

450. — Ordre de M. Cellier, accusateur public près le 4e Tribunal criminel, au concierge des prisons de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer le sieur Noël Gobet, prisonnier au Châtelet, et de le garder jusqu'au jugement de son procès.

6 octobre 1791.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, no 21.

451. — Ordre de M. Junié, commissaire de police de la section des Gobelins, afin d'écrouer à la Conciergerie le nommé Christophe-Théodore Simon.

22 octobre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, no 72.

452. — Ordre de M. Naudon, commissaire de police de la section du Jardin-des-Plantes, d'écrouer à la Conciergerie le nommé Berthelin, prévenu d'avoir donné un coup de couteau au sieur Bro.

31 octobre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, no 73.

453. — Ordres de M. Charpentier, commissaire de police de la section des Invalides, d'écrouer à la Conciergerie les sieurs François Gachet et Pierre Fèvre.

2, 5 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 74, 75.

454. — Ordre de M. Cellier, accusateur public près le 4e Tribunal criminel du Palais, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie les sieurs Jacques Duchêne et consorts, appelants d'un jugement du tribunal de Montfort-l'Amaury.

23 novembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, no 77.

455. — Ordre d'écrou de M. Naudon, commissaire de police de la section du Jardin-des-Plantes, pour le sieur François Hubert, originaire d'Abbeville.

29 novembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, no 78.

456. — Ordre de M. Le Pelletier, juge du 1er Tribunal criminel, au concierge des prisons de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer les sieurs Jean-Baptiste Duret et Michel Desval, pour y rester pendant l'instruction de leur procès, et de leur faire donner le pain qu'ils prétendent n'avoir pas reçu à la Force, d'où ils viennent.

2 décembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, no 24.

457. — Ordre de M. Le Pelletier, juge du 1er Tribunal criminel, pour l'écrou à la Conciergerie du sieur Jean Batvillat, pendant l'instruction de son procès.

9 décembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, no 82.

458. — Mandat d'arrêt décerné à Charenton contre sept délinquants, arrêtés en flagrant délit de dévastation du bois de Vincennes, qui seront écroués à la Conciergerie.

11 décembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, no 83.

459. — Ordre d'écrou à la Conciergerie du sieur Noël Breton, pour faciliter l'instruction de son procès, et recommandation

de veiller, d'une manière particulière, à la sûreté de sa personne.

17 décembre 1791.
Original, signé de MM. Solvet et Marquès, juges, *A. P.*, Arrestations, I, n° 84.

460. — Mandat de M. Salivet, accusateur public du 4e Tribunal criminel établi au Palais, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le sieur Jean-Michel Thellier et de le garder jusqu'à nouvel ordre.

25 décembre 1791.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 86.

461. — Ordre d'écrou à la Conciergerie, par le Tribunal de police correctionnelle, des sieurs Louis Brouin et Antoine-François Mathieu, et renvoi des pièces à l'accusateur public du Tribunal criminel.

9 janvier 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 89.

462. — Ordre d'écrou à la Conciergerie par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix, des sieurs Charles Auger, Charles Néau et François Landois, avec leurs signalements.

10 janvier 1792.
Imprimés remplis (3 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 90, 91, 92.

463. — Ordre d'écrou à la Conciergerie du sieur François-Nicolas Perrault par le Tribunal de police correctionnelle.

11 janvier 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 93.

464. — Ordre de M. Bayard, accusateur public du 2e Tribunal criminel, pour l'écrou à la Conciergerie des sieurs Le Roi, Langoene et Clochet, condamnés à mort par le 6e Tribunal criminel.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 95.

465. — Ordres d'écrou à la Concierdes sieurs Philippe La Bonne, Jean-Baptiste Guerdoux, Edme Vallée et François Caron, prévenus d'escroquerie de marchandises, payées en 51 assignats faux de 2,000 livres chaque, ordres décernés par M. Claude Le Seigneur, juge de paix..

14 janvier 1792.
Imprimés remplis (4 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 97-100.

466. — Invitation de M. Boulanger au concierge de la Conciergerie, de garder les nommés Antoine-Barthélemy Destrées et Marc Dubois, venant de la Force.

18 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 26.

467. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, de recevoir le nommé Pierre Verron, venant de l'hôtel de la Force.

18 janvier 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 27.

468. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie les sieurs Jean-Baptiste Maudy, Henri Burdiat, Charles Nau, Louis-Nicolas Morlot, Collin Perrault, Alexandre-Bernard, François Davènes, Jean-Louis Bailly, Joseph Courtois et Claude-Philippe Lefèvre, donné par le Département de Police.

22 janvier 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Arrestations, I, n° 107.

469. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie quatorze individus suspects, décerné par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix.

22 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 105.

470. — Ordre d'écrou à la Conciergerie du sieur Jean Delié, lieutenant invalide, prévenu de vol au café d'Artois, délivré par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix.

22 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 104.

471. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie le nommé Labarthe, prévenu d'escroquerie, délivré par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière.

22 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 102.

472. — Ordre d'écrou à la Conciergerie du sieur Gabriel Grospeau, prévenu d'escroquerie, délivré par M. René Mortier, juge de paix.

22 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 101.

473. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie et de mettre à l'infirmerie, attendu ses blessures, le sieur Charles-Jacques Lacuisse, prévenu de vol de lard et de porc frais, donné par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 108.

474. — Ordre d'écrou à la Conciergerie par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, du sieur de Beaumont, prévenu de filouterie.

22 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 119.

475. — Ordre d'écrou à la Conciergerie par M. Paul Beaufils, juge de paix, du sieur Jacques-Adam Boutcher, prévenu de vol d'argenterie chez son beau-frère.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 114.

476. — Ordre d'écrou par M. J.-B. Jossier, juge de paix de la section des Gravilliers, en la prison de la Conciergerie, « attendu l'événement arrivé à celle ordinaire dite hôtel de la Force », d'un particulier amené par François Messemer, sergent de chasseurs, dont le signalement est donné, pour y rester déposé, avec sa canne, jusqu'à l'audience du Tribunal de police correctionnelle.

23 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 113.

477. — Ordre d'écrou à la Conciergerie par M. Paul Beaufils, juge de paix, du nommé Antoine Brionnet, prévenu d'avoir fait résistance à la garde nationale.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 112.

478. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie le sieur Nicolas Félix, compagnon balancier au Marché Saint-Martin, prévenu d'avoir ameuté le peuple contre les épiciers et d'avoir aussi excité à jeter des pierres sur la garde, ordre donné par le sieur Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 111.

479. — Ordre d'écrou à la Conciergerie du sieur Jean-François Le Clerc, prévenu de jouer et de donner à jouer sur les quais, décerné par M. Paul Beaufils, juge de paix.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 110.

480. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie le sieur Etienne Duchesne, prévenu d'escroquerie chez un marchand de vins de la rue Dauphine et comme suspect, ne paraissant compris sur aucun recensement, ordre émanant de M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 109.

481. — Ordre d'écrou à la Conciergerie par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, du sieur Louis-Stanislas Mercier, accusé d'avoir tenté de voler un portefeuille (conduit à Bicêtre pour six mois, le 6 février 1792).

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 115.

482. — Ordres d'écrou à la Conciergerie par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, du sieur Etienne Chanu, comme suspect, et de Marie-Louise Mullard, comme fille publique.

23 janvier 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 116, 117.

483. — Ordre d'écrou à la Conciergerie, par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, de neuf filles, prévenues de délits contre les bonnes mœurs.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 118.

484. — Mandat d'arrêt à la Conciergerie décerné par M. Paul Beaufils, juge

de paix, contre Jacques Deque, prévenu de vol dans une boutique d'épicerie, rue Traversière, et conduit à Bicêtre pour 6 mois, en exécution d'un jugement de police correctionnelle.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 120.

485. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix, contre Pierre Marnier, garçon tailleur, prévenu d'avoir insulté une sentinelle, conduit à Bicêtre pour 6 semaines, le 25 février 1792, à compter du jour de sa détention.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 121.

486. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix, contre François Vivien, boulanger, soldat du centre du bataillon de Saint-Merry, prévenu de vol dans la rue avec violences.

23 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 122.

487. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix : 1° contre Jacques-Adrien Courtgibet, prévenu de tumulte et d'attroupement ; 2° contre Nicolas Burnet, prévenu de sédition contre la garde nationale ; 3° contre Michel Le Vilain, prévenu d'escroquerie.

23, 24 janvier 1792.
Imprimés remplis (3 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 123, 124, 126.

488. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Alexandre-Auguste Acheney, juge de paix, contre Maurice-Jacques Billiard, compagnon tablettier, prévenu d'avoir manqué de respect à la garde nationale en fonctions.

24 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 125.

489. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix de la section des Gravilliers, contre le sieur Claude Blaye-Villeneuve et Jeanne-Marguerite-Lizette-Pauline Borcet, sa femme, prévenus « d'avoir fomenté la durée et la chaleur de l'attroupement, rue Saint-Martin, près de la rue du Cimetière-de-Saint-Nicolas-des-Champs ; d'avoir, par des gestes et paroles, excité ledit attroupement contre la force publique », et en particulier la femme Blaye-Villeneuve, d'avoir jeté de sa fenêtre des pierres sur une patrouille.

24 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 137.

490. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-Guillaume Locré, juge de paix, contre les sieurs Joseph Ravaud, commissionnaire, Antoine-Auguste-Joseph Laborde, prévenus de violences et d'insultes graves envers la garde nationale, contre le sieur Charles Routier, accusé de vol de mouchoirs, et le sieur Nicolas Boudier, prévenu de violences et d'excès envers divers particuliers.

24 janvier 1792.
Imprimés remplis (4 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 128, 129, 132, 134.

491. — Mandats d'arrêt décernés par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre les nommés Etienne Prieur et Jean-Baptiste Mol, imprimeur, prévenus de sédition et d'insultes envers la garde nationale, qui sont écroués en la Conciergerie.

24 janvier 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 130, 135.

492. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix, contre la nommée Bazile, veuve Lambert, suspecte, pour être jugée par la police correctionnelle.

24 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 131.

493. — Mandat d'arrêt décerné par M. Charles-Louis Bosquillon, juge de paix, contre Marguerite-Jeanne Renet, prévenue de vol et écrouée en la Conciergerie.

24 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 133.

494. — Mandat d'arrêt décerné par M. Charles-Gabriel-François Phelippon, juge de paix de la section de l'Arsenal, contre le sieur Pierre-Adrien-Christophe Lancey, sans état et suspect, qui est écroué à la Conciergerie.

24 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 136.

495. — Mandat d'arrêt décerné par M. Alexandre-Auguste Acheney, juge de paix, contre le sieur Pierre-Alexis Froideveau, serrurier, prévenu de vol, qui est écroué à la Conciergerie.

24 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 138.

496. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix de la section des Gravilliers, contre le sieur Pierre-François Blondin, prévenu du vol d'un mouchoir dans la poche d'un particulier, qui est écroué à la Conciergerie.

24 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 127.

497. — Mandat d'arrêt décerné par M. Alexandre-Auguste Acheney, juge de paix, contre le sieur Portaneris, prévenu de désertion du 81e régiment, parti pour Calais le 15 février, en vertu d'un ordre du Roi.

25 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 144.

498. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis-Gilles-Camille Fayel, juge de paix, contre le sieur Jean-Louis Marmande, prévenu de vols d'effets chez des logeurs et écroué à la Conciergerie.

25 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 143.

499. — Mandat d'arrêt décerné par M. Alexandre-Auguste Acheney, juge de paix, contre les nommés Louis Marais, jeune, et Etienne Marais, prévenus de complicité d'enlèvement d'argent, d'assignats et d'effets, qui sont écroués à la Conciergerie.

25 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 140.

500. — Ordre d'écrou à la Conciergerie par le Tribunal de police correctionnelle des nommés Laurent Urbain, Jean Rault, Louis de Balmont, dit du Trône, et Javotte Paris.

25 janvier 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 139.

501. — Mandats d'arrêt décernés par M. Louis-Gilles-Camille Fayel, juge de paix, contre le sieur Pierre Foissard, à titre provisoire, Lubin Gatineau et Alexandre Martin, François Jesperier, Louis Brocault, prévenus de cocaugerie et écroués à la Conciergerie.

25 janvier 1792.
Imprimés remplis (3 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 141, 145, 146, 147, 148.

502. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix de la section des Gravilliers, contre M. Jean-François Mermilliod, prévenu de baccanal, d'avoir usé de violence envers le maître chez lequel il travaillait et de l'avoir blessé, ainsi qu'un autre particulier conduit à Bicêtre pour 2 mois.

25 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 149.

503. — Mandat d'arrêt décerné par M. Charles-Gabriel-François Phelippon, juge de paix de la section de l'Arsenal, contre M. Jean-François-Benoist Boyer, compagnon poêlier, prévenu d'avoir maltraité de dessein prémédité sa femme, d'avoir résisté avec violence à la garde nationale et d'avoir causé différentes scènes scandaleuses, lequel est écroué à la Conciergerie.

25 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 150.

504. — Mandat d'arrêt décerné par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix, contre Jean-Baptiste Theurcuy, dit Dubouchet, prévenu de vol et d'escroqueries et écroué à la Conciergerie.

25 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 151.

505. — Mandat d'arrêt décerné par M. Nicolas-Séverin Anquetil, juge de paix,

contre les nommés Claude-Joseph Leroux et Etienne Thévenet, enfants de 12 à 14 ans, prévenus de vol, d'ailleurs, sans feu ni lieu, pour être statué sur leur sort, ainsi qu'il appartiendra, le premier mis en liberté, le second placé à la Pitié, le 24 février 1792.

26 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 152.

506. — Ordre d'écrou donné par le commandant de la brigade de gendarmerie nationale de Vaugirard, contre les nommés Nicolas Mony, fumiste, et Jean Monier, compagnon maçon et carrier, arrêtés dans la paroisse de Vanves par la garde nationale pour émission de faux billets et envoyés à la Conciergerie.

26 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 153.

507. — Mandats d'arrêts décernés par M. Nicolas-Séverin Anquetil, juge de paix, contre : 1° le sieur Henry Dupré, prévenu d'insultes à la garde nationale ; 2° contre les sieurs Vuillems Coutchil et François Morel, prévenus de vol avec effraction, rue de la Tixeranderie, et écroués à la Conciergerie.

26 janvier 1792.
Imprimés remplis (3 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 154, 155, 156.

508. — Ordre d'écrou à la Conciergerie, par le Tribunal de police correctionnelle, du nommé Jean-Baptiste Morelle.

27 janvier 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 157.

509. — Mandat d'arrêt, décerné par M. Louis Daucourt, juge de paix, contre le sieur Joseph Duval, prévenu du vol d'une montre d'argent et incarcéré à la Conciergerie.

28 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 159.

510. — Ordre du Département de Police d'écrouer à la Conciergerie le sieur Maurel, qui y sera transféré de Sainte-Pélagie.

28 janvier 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 29.

511. — Mandats d'arrêt décernés par M. Toussaint-Léon Wisnick, juge de paix, contre le sieur Michel Dupré, accusé de troubler l'ordre public ; 2° contre Pierre-François-Joseph Loiseau, prévenu de meurtre envers une femme, rue Saint-Honoré ; 3° contre Anne Debry, prévenue de vol domestique chez M. Fabre d'Eglantine, tous écroués à la Conciergerie.

28 janvier 1792.
Imprimés remplis (3 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 160, 161, 162.

512. — Mandat d'arrêt décerné par M. Ch. Gabriel-François Phelippon, juge de paix, contre le sieur Antoine-Nicolas Leriche, sans état, ni domicile, prévenu du vol d'une nappe chez un marchand de vins et écroué à la Conciergerie.

29 janvier 1792.
Minute signée, *A. P.*, Arrestations, I, n° 163.

513. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis Daucourt, juge de paix, contre le sieur Louis-Bertrand Montet, prévenu d'avoir provoqué et insulté un particulier sous les arcades du Palais-Royal, lequel est envoyé à la Conciergerie.

29 janvier 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 164.

514. — Mandat d'arrêt décerné par M. Le Pelletier, président du 2e Tribunal criminel, contre Marie-Anne Potiquet, qui est écrouée à la Conciergerie.

30 janvier 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 165.

515. — Mandats d'arrêt décernés par M. Claude Le Seigneur, juge de paix : 1° contre Pierre Olivrel, charretier au Gros-Caillou, pour avoir blessé la veuve Maury, en passant avec sa voiture rue du Bac ; 2° contre le sieur Joseph Pougnon, cocher de place, pour s'être introduit, sans raison plausible, dans un grenier au bureau des Voitures du quai d'Orsay, lesquels sont écroués à la Conciergerie.

1er février 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 167, 169.

516. — Mandat d'arrêt décerné par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre le nommé Etienne Bénard, garçon jardinier, prévenu de vol avec effraction et envoyé à la Conciergerie.

3 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 172.

517. — Mandats d'arrêt décernés par M. Nicolas-Séverin Anquetil, juge de paix de la section du Roule : 1° contre le sieur André de Saint-Léger, garçon bourrelier, prévenu du vol de coussins d'une voiture de place, à la porte Saint-Honoré; 2° contre le sieur Laurent-François Jaquet, accusé du vol de serviettes, lesquels sont écroués à la Conciergerie.

3, 4 février 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 171, 174.

518. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie le sieur Etienne Prieur, donné par le Tribunal de police correctionnelle.

3 février 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 173.

519. — Mandat d'arrêt lancé par M. Blandin, juge de paix, contre le sieur Jean-Antoine Baudouin, prévenu du viol d'une jeune fille de 10 ans et demi et écroué à la Conciergerie.

5 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 175.

520. — Ordre de recevoir à l'infirmerie de la Conciergerie le nommé Jean Granges, prévenu de vol de plomb, très malade, donné par M. Bosquillon, juge de paix de service au Bureau central.

5 février 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 176.

521. — Mandat d'arrêt lancé par M. Paul Beaufils, juge de paix, contre les nommés Michel Cava, Benoît Merjet, Louis Moris, Nicolas-François Courtex, François-Charles Laplace et Claude-Antoine Recoupe, prévenus d'avoir causé du désordre par des attroupements dans les Champs-Elysées et envoyés à la Conciergerie.

5 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 177.

522. — Ordre par M. François-Edouard La Couture, juge de paix du canton de Passy, au brigadier de gendarmerie de Vaugirard, d'écrouer à la Conciergerie le sieur Vincent Marie, détenu depuis 24 heures dans la maison d'arrêt de la municipalité d'Issy.

6 février 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 178.

523. — Mandat d'arrêt lancé par M. Michel-Julien Mathieu-Lepidor, juge de paix, contre le nommé Louis Bureau, domestique, prévenu de complot contre la vie de M. de Montigny, son maître, et écroué à la Conciergerie.

8 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 180.

524. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-François Sanson du Perron, juge de paix de la section de Mauconseil, contre le sieur Pierre-Antoine Grumeaux, cuisinier sans condition, prévenu du vol de 2 cuillères et d'une fourchette d'argent portant la marque du sieur Tarte, chez lequel il servait en qualité de garçon de salle, ledit Grumeaux envoyé à la Conciergerie.

9 février 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 181.

525. — Ordres du Tribunal de police correctionnelle, d'écrouer à la Conciergerie cinq individus et le sieur Pierre Roumier, dit Fontaine, prévenu du vol d'un cheval.

9, 10, 14 février 1792.
Extraits signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 182, 183, 191.

526. — Certificat de la remise par les officiers municipaux de Bercy au brigadier de gendarmerie, du sieur Jean-Baptiste Sainville, prévenu de vol de linge à la Rapée, lequel est écroué à la Conciergerie.

10 février 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 184.

527. — Mandat d'arrêt lancé par M. Jean Menjaud, juge de paix, contre le sieur Pierre Petit, domestique, prévenu de vol domestique et écroué à la Conciergerie.

12 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 185.

528. — Mandat d'arrêt décerné par le commissaire de la section du Roule contre le nommé Pierre Mussard, prévenu de bruit et de violences dans un cabaret, écroué à la Conciergerie et mis en liberté, le 16 février, par ordre de M. Vigner.

12 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 186.

529. — Mandats d'arrêt lancés par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre les sieurs Pierre Le Roux, Jean-Baptiste Jouan, Natalis Duquesne et Antoine Béverlet, prévenus de fabrication de faux billets patriotiques et de faux assignats et envoyés à la Conciergerie.

13 février 1792.
Imprimés remplis (4 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 187-190.

530. — Ordres d'écrou à la Conciergerie de divers individus par le Tribunal de police correctionnelle.

18, 29 février, 17, 19, 20, 22 mars 1792.
Extraits signés (11 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 197, 205, 206, 209, 211-215, 247, 248, 250, 251, 255.

531. — Ordre du Département de Police, d'écrouer à la Conciergerie cinq individus n'ayant pu être jugés à l'audience du Tribunal de police correctionnelle du jour.

16 février 1792.
Original, signé de Jolly, *A. P.*, Arrestations, I, n° 193.

532. — Mandat d'arrêt décerné par M. Alexandre-Auguste Acheney, juge de paix, contre le sieur Joseph Guot, garçon de quartier au collège du Plessis, prévenu de vols domestiques et écroué à la Conciergerie.

17 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 195.

533. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix, contre Pierre-Joseph Roussel, marchand de vins, prévenu de fabrication de faux assignats, écroué à la Conciergerie, avec ordre de le mettre au secret, attendu qu'il s'agit d'un délit grave commis dans la prison.

17 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 194.

534. — Mandat d'arrêt décerné par M. Nicolas-Séverin Anquetil, juge de paix, contre le sieur Nicolas-Claude Bordier, prévenu de vol et envoyé à la Conciergerie.

18 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 196.

535. — Mandat d'arrêt décerné par M. Nicolas-Séverin Anquetil, juge de paix, contre Adélaïde Freminot, prévenue d'intelligence et correspondance secrète avec un prisonnier de l'Abbaye-Saint-Germain et envoyée à la Conciergerie.

18 février 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 199.

536. — Mandats d'arrêt décernés par MM. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, Gilles-Camille Fayel et Jean-Louis Decaudin, juges de paix, contre Jean-Louis Adrien-Magnanime Lejeune, dit des Rosiers, Anne-Marie Montenot, femme de Jacques-François Dunot, Reine Frizon, femme de J.-B. Berger, Marie-Claude Lefèvre, femme de Joseph-Humbert Vautier, et Marie Peruchon, prévenus d'émeute et sédition au Faubourg Saint-Marcel et écroués à la Conciergerie.

18 février 1792.
Imprimés remplis (5 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 200, 201, 202, 203, 204.

537. — Ordre de Louis XVI, contresigné de Narbonne, à l'effet de transférer des prisons de Rouen en celles de la Conciergerie à Paris, la nommée Marie-Anne Danjou, veuve de Jacques Pessan.

19 février 1792.
Original, signé de Louis XVI et contresigné de Narbonne, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 34.

538. — Ordre du Département de Police à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le

nommé Jean-Antoine Tricolet, qui y sera transféré de l'hôtel de la Force pour être jugé par le 1er Tribunal criminel.

19 février 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 35.

539. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Etienne-Nicolas Harmand, juge de paix, contre le sieur Jean-Baptiste-Joseph Dochy, prévenu du vol d'un portefeuille dans le théâtre de la rue de Richelieu.

22 février 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 208.

540. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis-François Verpy, juge de paix, contre le sieur François Michel, prévenu de vol avec effraction, pour être écroué à la prison civile (Conciergerie).

22 février 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 207.

541. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, délivré par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre le nommé Jacobé Béju, avec ordre de le tenir au secret, son interrogatoire n'étant pas terminé.

23 février 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 210.

542. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix, contre le sieur François Planque, dit Languedoc, prévenu de vol.

2 mars 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 217.

543. — Ordre, par le Tribunal de police correctionnelle, de maintenir en état d'arrestation Luce Nelly et Pierre Boivin, renvoyés par devant le Tribunal criminel.

2, 3 mars 1792.

Extraits signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 216, 218.

544. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Vincent Gruter, juge de paix, contre Nicolas de Vitré, remplaçant volontaire du bataillon des Filles-Saint-Thomas, prévenu d'avoir blessé mortellement, d'un coup de sabre, la dame Postal, maîtresse du café appelé *la Taverne*, au Palais-Royal.

4 mars 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 219.

545. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Vincent Gruter, juge de paix, contre Jean-Baptiste Boucher, cuisinier, prévenu d'avoir donné un coup de couteau à un particulier.

4 mars 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 220.

546. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Vincent Gruter, juge de paix, contre Claude-Michel Desbrosses, suppléant volontaire du bataillon des Filles-Saint-Thomas, prévenu d'avoir fait du bruit dans un café, au Palais-Royal, et de s'être trouvé avec deux particuliers qui ont frappé et blessé de leurs sabres le maître et la maîtresse dudit café, avec ordre de le placer à l'infirmerie de la Conciergerie, attendu l'état où ses blessures l'ont mis, lors de la rixe de la veille, au café appelé *la Taverne*.

4 mars 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n° 221.

547. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Vincent Gruter, juge de paix, contre Charles Cachart, remplaçant volontaire du bataillon des Filles-Saint-Thomas, prévenu d'avoir blessé le sieur Postal, maître du café appelé *la Taverne*, au Palais-Royal, et de s'être trouvé avec un nommé de Vitré, qui a mortellement blessé la dame Postal.

4 mars 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 223.

548. — Lettre du sieur Louis Carlemont, prisonnier de la Conciergerie, condamné par le 1er Tribunal criminel à 4 années de détention et 6 heures de carcan, pour vol d'un sabre de garde national, à M. Buirette-Verrières, lui faisant connaître qu'il a interjeté appel au 4e Tribunal criminel,

et qu'il compte sur son talent pour éclairer les nouveaux juges.

4 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4623.

549. — Mandat d'arrêt lancé par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix, contre Jean-Antoine Lenoir, prévenu de distribution de faux assignats et billets, et ordre de le tenir au secret à la Conciergerie.

5 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 224.

550. — Ordres d'écrou à la Conciergerie des sieurs Edme Chapotin, Nicolas Boudier, Jean-Jacques Personne, Pierre Vialat, Pierre Doussot, Jean-Baptiste Dollat, Laurent Coutant et Louis Houtelle, donnés par le Tribunal d'appel de la police correctionnelle.

5, 8, 9 mars 1792.
Originaux signés (8 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n[os] 226, 228, 232, 233, 236, 237, 238.

551. — Ordre du Département de Police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie la nommée Jeanne Etienne, veuve de Jean-Baptiste Panier, qui y sera transférée du petit hôtel de la Force.

6 mars 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 37.

552. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. François-Marie Botot, juge de paix, contre Jean-Baptiste Clouet, prévenu d'avoir pris et vendu du plomb appartenant à l'Etat.

7 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 229.

553. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, lancé par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre les nommés Jean Godin, Edme Geugniot, Jeanne-Louise Marchal, femme de Jean Giret, Annette Blancot, femme Godin, et Jean Carel, prévenus de distribution de faux assignats (le 1[er] signalé comme s'étant évadé le matin de la prison du Bureau central).

8 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 230.

554. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre Alexandre Delahaye, dit Desroche, prévenu de s'être introduit dans une chambre à l'aide d'une fausse clef.

9 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 235.

555. — Supplique adressée à M. Buirette-Verrières par le jeune François-Louis Lenoir, âgé de 12 ans, incarcéré à la Conciergerie, pour avoir donné en payement à une marchande de poires un billet de 50 sols qu'il avait trouvé, et qui, paraît-il, était faux, à l'effet d'obtenir qu'il veuille bien se charger de sa défense.

10 mars 1792.
Original, *A. N.*, F[7] 4623.

556. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre le nommé Vimal, comme prévenu de fabrication de papier pour faux assignats.

13 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 240.

557. — Lettres du sieur Antoine Flon, détenu à la Conciergerie, chambre Saint-Christophe, à M. Buirette-Verrières, lui annonçant que plein de confiance en sa réputation et connaissant son zèle à défendre les malheureux, il a pris la liberté, lors de l'interrogatoire qu'il a subi au 3[e] Tribunal, de le choisir pour défenseur, et lui expliquant les motifs de son arrestation, le 27 octobre précédent.

14, 21 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[7] 4623.

558. — Mandat d'arrêt lancé par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix, contre le sieur Claude Rollet, prévenu d'avoir assassiné sa femme à Brest, qui doit être conduit à la Conciergerie, avec ordre de le tenir au secret.

16 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 243.

559. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Charles-Fran-

çois Bosquillon, juge de paix, contre Pierre-François Labbé, prévenu de vol dans une chambre, à Sainte-Geneviève.

16 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 249.

560. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Etienne-Nicolas Harmand, juge de paix, contre François Charrière, prévenu de vol de cuillers d'argent dans différents cafés, rue Saint-Martin.

17 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 246.

561. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jacques-René Mortier, juge de paix, contre les nommés Delorme et Ferlet, dit Dumesnil, prévenus de vol.

17 mars 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°ˢ 244, 245.

562. — Lettre de M. (R. Buirette-Verrières, défenseur officieux) au président de l'Assemblée législative, lui adressant et recommandant une pétition intitulée : *Dénonciation des Tribunaux de Paris à l'Assemblée nationale et à tous les Parisiens*, ou « Pétition d'une mère et *de 17 enfants* », qui réclament justice contre la coupable inaction des tribunaux, qui a assassiné son mari et leur père, mort dans les prisons de la Conciergerie du Palais, le vendredi 9 mars 1792 (le citoyen Jean-François Perbald, boucher, rue Sainte-Marguerite, incarcéré le 4 décembre sous l'inculpation d'émission de faux assignats).

17 mars 1792.
Original signé et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 145, n° 191.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 59, 81.

563. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Pierre-Henri Blandin, juge de paix, contre Antoine Pertus, chaudronnier, prévenu de complicité de vol dans une maison, rue Papillon, à l'aide de fausses clefs.

21 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 253.

564. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix de la section de Bonne-Nouvelle, contre Marie-Nicole-Eugénie Prieur et Louis-Joseph Blondel de Beauregard, prévenus de distribution de faux assignats.

23 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°ˢ 256, 257.

565. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Etienne-Nicolas Harmand, juge de paix, contre Sophie Moreau, domestique sans place, prévenue de vol de linge dans le marché Saint-Germain.

23 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 258.

566. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Michel-Julien Mathieu-Lepidor, contre Nicolas Carpentier, prévenu de vol.

24 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 259.

567. — Ordre d'écrou en la Conciergerie de Pierre-Jacques Gillebert, garçon limonadier, par M. Aubert, juge du 6ᵉ Tribunal criminel.

24 mars 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 260.

568. — Nomination par le Directoire du Département de Toussaint Richard, en qualité de concierge-greffier des prisons de la Conciergerie, avec une liste des personnes attachées au service desdites prisons et tableau de leurs gages.

24 mars 1792.
Copie conforme, signée de Richard, *A. N.*, F¹⁶ 601.

569. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Nicolas-Alexandre Herbaut-Despavaux, juge de paix, contre le nommé Alexandre Coindé, prévenu du crime de sodomie.

26 mars 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 261.

570. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jacques-René Mortier, juge de paix de la section du Jardin des Plantes, contre le sieur Claude-François Michaux, chirurgien, prévenu de supposition de personne et d'avoir à l'aide de ladite supposition fait mettre en état d'arrestation pour dettes le sieur Lefort, détenu depuis 4 mois tant à la Force qu'à Sainte-Pélagie.

4 avril 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 271.

571. — Mandat d'arrêt lancé par M. Jean-Antoine Delorme, juge de paix, contre le sieur François Guillaume, pour être détenu à la Conciergerie jusqu'à ce qu'il en soit ultérieurement ordonné.

5 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 272.

572. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean Bruneau, juge de paix, contre Marie-Anne Joinville, femme de Louis-François Mannequin, prévenue d'avoir voulu échanger un faux assignat dont elle a rendu mauvais compte.

6 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 274.

573. — Mandat d'arrêt lancé par M. Jean-Vincent Gruter, juge de paix de la section des Enfants-Rouges, contre Jean-Nicolas-Armand Lagache, domestique à Paris, prévenu de complicité dans l'incendie de la ferme de Villermont, qui sera détenu en la Conciergerie jusqu'à sa translation dans la maison de justice de Laon.

7 avril 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 275.

574. — Lettres du sieur Michel Tison, détenu à la Conciergerie depuis 11 mois, à M. Buirette-Verrières, le priant de vouloir bien se charger de sa défense, parce qu'il est connu pour avoir pitié des pauvres malheureux, et le priant de venir, sans retard, conférer avec lui, devant être jugé dans le courant de la semaine.

7, 17 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F⁷ 4623.

575. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Pierre-Marie Simon, juge de paix, contre le sieur Edme Renard, prévenu de vol de sacs vides chez un boulanger.

9 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 276.

576. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, lancé par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix, contre le sieur Jean Soulliac, prévenu de vol de papiers dans l'hôtel de l'administration des Postes.

9 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 277.

577. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, lancé par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix, contre Jean-Baptiste Bourel, prévenu de vol de papiers et de soustraction de lettres.

9 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 234.

578. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, lancé par M. Etienne-Nicolas Harmand, juge de paix, contre le sieur Eustache-François Manteau, évadé des prisons où il était détenu, sur décret de prise de corps.

10 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 278.

579. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, lancé par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre le sieur François La Chambre, prévenu d'attaque et de vol de montre près des Invalides.

11 avril 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 280.

580. — Ordre du Département de Police au concierge des prisons de la Conciergerie, de recevoir le sieur François Lenoir, venant de celles du Châtelet, et de le placer dans la Chambre des Douze.

12 avril 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 40.

581. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix : 1° contre le

sieur Joseph Gaillard, prévenu d'avoir levé les ais d'une boutique; 2° contre le sieur Edouard Maume, dit Jackson, prévenu du vol d'une montre d'or au sieur Debure, lequel sera mis au secret.

14 avril 1792.

Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 281, 282.

582. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix, contre le nommé Pain, prévenu d'avoir voulu se procurer des outils pour s'évader, et ordre de le mettre au secret.

14 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 283.

583. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean Bruneau, juge de paix, contre le sieur Louis-Nicolas Vachette, prévenu de distribution de faux écus.

16 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 284.

584. — Ordres d'écrou, en la Conciergerie, donnés par le Tribunal de police correctionnelle pour Françoise Sagner, femme Pinard, Jean Granger et Pierre Raymond.

16, 18 avril 1792.

Extraits signés, *A. P.*, Arrestations, I, nos 285, 288.

585. — Ordre du Département de Police de recevoir à la Conciergerie le nommé Agemère, malade et ayant besoin de secours, mais qui devra être très surveillé, parce qu'il est soupçonné de fabrication d'assignats.

16 avril 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Arrestations, I, n° 286.

586. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. François-Marie Botot, juge de paix, contre Nanette Requin, âgée de 14 ans, prévenue de vol dans une maison où elle était commensale.

17 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 287.

587. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière contre Thérèse Victoire de Rivecampt, prévenue de vol.

19 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 289.

588. — Lettre du sieur Tourel, prisonnier de la Conciergerie, à M. Buirette-Verrières, lui annonçant qu'il l'a choisi pour son défenseur, avec prière de venir le voir pour une communication intéressante.

19 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F7 4623.

589. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Louis Daucourt, juge de paix, contre les sieurs Ignace Courbet et Nicolas-Firmin Royer, prévenus de fabrication et de distribution de fausse monnaie.

20 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, nos 290, 291.

590. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean Bruneau, juge de paix, contre le nommé Jacques Doyen, prévenu de distribution de fausse monnaie.

21 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 292.

591. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie les sieurs Jean Lair, père et fils, et Louis Danger, appelant d'un jugement du district de Mantes au Tribunal du 4e arrondissement.

23 avril 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 294.

592. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jacques-Denis Cazin, juge de paix du canton de Choisy-le-Roi, contre le sieur Jacques-Marthe Kromenacker, auteur d'un vol avec effraction commis à Grignon chez le sieur François Malgranche, ancien brigadier des chasses du Roi, et ordre de l'écrouer dans la maison d'arrêt du Tribunal criminel du 5e arrondissement.

23 avril 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 295.

593. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie d'écrouer

le nommé Pierre Bourdelet, qui y sera amené du château de Bicêtre.

24 avril 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 44.

594. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Etienne de La Rivière, juge de paix, contre le sieur Nathan Gerson, juif, prévenu de distribution de faux billets et de faux assignats.

24 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 296.

595. — Mandats d'arrêt décernés par M. Pierre-Charles Bosquillon, juge de paix, contre la fille Lhomme et le sieur Vimal, prévenus de fabrication de faux assignats et de complicité dans l'affaire de Passy, avec ordre de les écrouer à la Conciergerie et de les tenir au secret.

25 avril 1792.

Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 297, 302.

596. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Louis-François Verpy, juge de paix, contre les nommés Jean Ardoin, marchand de salade, François Doucet, dit Saintonge, et Va-de-Bon-Cœur, prévenus du vol d'une barre de fer et pris en flagrant délit.

25 avril 1792.

Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 303, 304.

597. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. J.-B. Etienne de La Rivière, juge de paix, contre le nommé Claude Houblon, prévenu d'avoir tué un particulier, rue Salle-au-Comte.

25 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 305.

598. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Claude Le Seigneur, juge de paix, contre Marianne David, femme de Lambert Colson, loueur de carrosses, prévenue d'avoir fait commerce de faux assignats et d'en avoir fait passer dans le public.

27 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 306.

599. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-Baptiste Etienne de La Rivière, juge de paix, contre la nommée Marguerite Sabatier, femme Jessolin, et le sieur Jean Leroux, prévenus de distribution de faux assignats.

27 avril 1792.

Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 307, 308.

600. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Nicolas-Vincent Leverdier, juge de paix, contre le nommé Jacques Souchard, prévenu de vol de filets au Palais-Royal.

28 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 309.

601. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Michel-Julien Mathieu-Lépidor, juge de paix, contre Louis-Hilaire Labbé, faiseur de portefeuilles, prévenu de distribution de faux assignats.

29 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 310.

602. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Pierre Moreau de Mersan, juge de paix, contre le sieur Pierre-Antoine Legrand, prévenu du vol d'un coupon de drap exposé à la foi publique.

30 avril 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 311.

603. — Lettre du sieur Jean-Baptiste Franché, fondeur, prisonnier en la chambre Bonbec, à M. Buirette-Verrières, réclamant sa protection pour le séparer de la société des malheureux et ne point faire rougir deux de ses frères ecclésiastiques, déclarant qu'il avait choisi autrefois M. Gaillard de la Ferrière pour défenseur, lorsqu'il était au Châtelet.

(Avril 1792.)

Original signé, *A. N.*, F^7 4623.

604. — Lettre du sieur Jean-Baptiste Durand, prisonnier de la Conciergerie, à M. Buirette-Verrières, réclamant son secours pour faire connaître au 6e Tribunal

la cruelle détention d'un malheureux, qui, depuis 17 mois, n'a pas été interrogé.

(Avril 1792.)
Original, *A. N.*, F7 4623.

605. — Lettre du sieur Louis Chauvigny, détenu à la Conciergerie depuis 11 mois sans avoir commis aucun délit, au greffier du Tribunal du 4e arrondissement, implorant sa pitié, et déclarant qu'il a toujours été malade du scorbut et de la gale, occasionnés par le chagrin d'une si longue détention aussi imméritée.

(Avril 1792.)
Original signé, *A. N.*, F7 4623.

606. — Ordre de recevoir à la Conciergerie, pour une matinée seulement, le nommé Doisy.

1er mai 1792.
Original, signé de M. Millet, *A. P.*, Arrestations, I, n° 312.

607. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. François-Marie Botot, juge de paix, contre le sieur François Bretin, prévenu de vol dans une maison où il avait été reçu pour faire un travail salarié.

1er mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 313.

608. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-François Sanson du Perron, juge de paix, contre le nommé François Ernout, comme prévenu de vol de farine sur le Port-au-Blé, exposée à la foi publique.

1er mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 314.

609. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-François Sanson du Perron, juge de paix, contre le sieur Antoine-Nicolas Godard, prévenu de vol de laine de matelas chez le sieur Marchand, portier de la maison Couette, cloître Notre-Dame.

2 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 315.

610. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Antoine Delorme, juge de paix, contre le sieur Guillaume, prévenu d'avoir participé au vide existant dans la caisse de la Maison de secours, dont il était le directeur.

2 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 316.

611. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. J.-B. Etienne de La Rivière, juge de paix, contre le sieur Antoine Alexandre, dit Souplet, prévenu de vol de vases sacrés et d'effraction des prisons de Louviers, où il était détenu.

4 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 317.

612. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean Bruneau, juge de paix, contre le nommé Jean-Baptiste Fournier, prévenu de vol d'habit, du dessein de dérober une montre d'or et d'autres délits.

4 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 318.

613. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, d'écrouer l'abbé Geoffroy, qui y sera transféré de l'Abbaye, et de le faire mettre au cachot.

5 mai 1792.
Original, signé de Perron, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 45.

614. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix, contre le sieur Gilles Legagneur, aîné, soldat du 14e bataillon, compagnie Le Preux, prévenu de vol d'effets dans le sac de son camarade, dans la chambrée.

5 août 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 319.

615. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Thomas Defresne, juge de paix, contre le sieur Michel Le Roy, sans domicile, prévenu de vol d'outils avec effraction, chez le sieur Capin, serrurier, rue Royale.

5 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 320.

616. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis Decaudin, contre le sieur Mollin de Monbrune, prévenu de distribution de faux assignats, et ordre de le mettre à l'infirmerie.

5 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 321.

617. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Guillaume Locré, juge de paix, contre le sieur Marc-Antoine Lebrun, marchand de chevaux, prévenu de vol avec effraction, et ordre de le tenir au secret.

5 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 322.

618. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre le sieur Antoine Gonthon, prévenu de vol avec effraction, armé d'une pince de fer.

6 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 323.

619. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Antoine Delorme, juge de paix, contre le sieur Dominique Dabadié, prévenu d'avoir cherché à s'introduire chez son ancien maître par le moyen d'une fausse clef.

6 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 324.

620. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Acheney, juge de paix de service au Bureau central, contre le sieur François Castellini, chirurgien de Bastia (Corse), prévenu du vol d'un portefeuille.

7 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 325.

621. — Ordre du sieur Lucher, huissier du 2e Tribunal, au concierge des prisons de la Conciergerie, afin d'écrouer le nommé Honoré Legros, venant de Bicêtre et devant être jugé le lendemain, pour tenir lieu de l'ordre de l'accusateur public du 2e Tribunal, resté à Bicêtre.

7 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 49.

622. — Procès-verbal constatant le dépôt, en la chambre d'arrêt de la commune de Vaugirard, du nommé Gabriel, qui sera transféré par la gendarmerie à la Conciergerie.

7 mai 1792.

Extrait conforme, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 53.

623. — Ordre du Département de Police, au concierge des prisons de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer le nommé Pichon, transféré de celles du Châtelet.

7 mai 1792.

Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 47.

624. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer les nommés Lamy-Evette, Durand, Marcou et Vidaut et de les mettre au cachot.

7 mai 1792.

Original, signé de Sergent, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 46.

625. — Ordre donné par M. Pétion, en l'absence des administrateurs de Police, à l'effet de recevoir à la Conciergerie, pour une nuit à titre de dépôt, le nommé Pierre-Jacques Dupré, amené de Meaux par le sieur Claude-Nicolas Liénard, facteur du bureau des Messageries, et partant le lendemain pour Melun.

8 mai 1792, 10 h. 1/4 du soir.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 326.

626. — Ordres d'écrou, à la Conciergerie, de Robert Redon, Antoine Thomas, Julie Curée et Germain Royan, par le Tribunal de police correctionnelle.

9, 10 mai 1792.

Extraits signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 327, 329.

627. — Ordre d'écrouer, à la Conciergerie, André Morel et Hugues Chanlot jusqu'à la fin de l'instruction de leur procès, donné par M. Montillet, commissaire du Roi du Tribunal du 1er arrondissement.

9 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 328.

628. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis

Decaudin, juge de paix, contre le sieur Jean-Baptiste Lefèvre, dit le Gueulard, charretier, prévenu d'être l'auteur de l'insurrection sur les ports et chez les voituriers.

11 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 330.

629. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer Jeanne-Claude Ferniote, femme d'Alexandre Hugues, envoyée du petit hôtel de la Force.

12 mai 1792.

Original, signé de Perron, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 50.

630. — Ordre donné par M. Dobsent, président du 6e Tribunal criminel, d'enfermer, dans le cachot de la Conciergerie le plus sûr, le nommé Jean Le Roi, condamné par jugement, en dernier ressort, à être pendu, et qui se donne aujourd'hui sous le nom de Georges Ouillon.

12 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 331.

631. — Ordre de M. Guérard-La-Couture, juge de paix du canton de Passy, à M. Louis-Sauveur Chénier, commandant de gendarmerie, de conduire à la Conciergerie les nommés Jean-Charles Langot, journalier, et Jean-Charles-Albert Germain, blanchisseur au Point-du-Jour.

12 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 332.

632. — Lettre du sieur A. Flon, prisonnier de la Conciergerie, à M. Buirette-Verrières, l'informant que son affaire devait passer au 3e Tribunal et le priant de venir l'éclairer de ses conseils qui pourront lui être fort utiles pour prouver son innocence.

12 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F^7 4623.

633. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Pierre-Henry Blandin, juge de paix, contre le sieur Antoine Sozié, prévenu du vol d'un tablier en étalage à la porte d'une fripière.

13 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 333.

634. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix, contre le sieur Jacques Marinel, garçon couvreur, prévenu de vol de plomb.

13 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 334.

635. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le nommé Antoine François, sellier, prévenu de fabrication de faux assignats.

13 mai 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 335.

636. — Ordre du greffier du Tribunal criminel au gardien de la maison de justice (Conciergerie), de recevoir le nommé Jean-Baptiste Zéphir, transféré de la maison de Bicêtre.

14 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 51.

637. — Écrou, à la Conciergerie, du sieur Pierre-Jacques Dupré, prisonnier venant de Meaux pour être conduit au tribunal du district de Melun, déposé avec les pièces de la procédure, par le sieur Melesse, brigadier de la gendarmerie nationale.

15 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 52.

638. — Mandat d'arrêt décerné par M. François Ragny, juge de paix du canton de Bourg-la-Reine, contre le sieur Jean-Antoine Ticier, terrassier, à Paris, rue de Lourcine, prévenu du vol d'un cheval, commis à Sceaux-Penthièvre, lequel sera incarcéré à la maison d'arrêt du Tribunal du 6e arrondissement (Conciergerie).

15 mai 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 336.

639. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis-Anne Vinfrais, capitaine de la 1re division de gendarmerie nationale, à Bourg-la-Reine, contre le sieur Georges Biehler, garçon d'office, afin de l'incar-

cérer en la maison d'arrêt du tribunal de Sainte-Geneviève (Conciergerie).

15 mai 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 338.

640. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. François-Marie Botot, juge de paix, contre Michel David, dit Boucher, et Louis Varin, prévenus d'émission de faux assignats de 5 livres.

16 mai 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, n°s 339, 340.

641. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre la fille Madeleine Lorin, domestique sans place, prévenue de sédition.

16 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 341.

642. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer les sieurs François Fournier et Jean Théduit, venant de Bicêtre, et qui seront jugés le vendredi suivant.

17 mai 1792.
Imprimé rempli, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 51.

643. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre le sieur Musquinet de Saint-Félix, prévenu de sédition contre les autorités constituées et prêchant une morale qui excite le public à la désobéissance aux lois.

17 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 342.

644. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre le sieur Jean Hamard, palefrenier de Louis-Philippe d'Orléans, prince français, prévenu d'avoir tenu des propos séditieux et provoqué au meurtre contre des fonctionnaires publics.

19 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 343.

645. — Ordre d'écrouer, à la Conciergerie les nommés Gromet et André Claude Fievé, prisonniers, appelant d'un jugement du tribunal du district de Versailles et dont les procès ont été apportés au greffe du Tribunal du 1er arrondissement.

19 mai 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 344.

646. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Baptiste-André Huart, juge de paix du canton de Châtillon, contre le sieur Jourdain, compagnon maçon, prévenu de complicité d'un vol avec effraction commis en la maison de la veuve Macé, à Fontenay-aux-Roses, qui sera conduit dans la maison d'arrêt du tribunal du 6e arrondissement (Conciergerie).

19 mai 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 345.

647. — Ordre d'écrou, en la Conciergerie, décerné par le Tribunal du 1er arrondissement contre le nommé Louis Paradel, appelant d'un jugement criminel du tribunal du district de Senlis.

22 mai 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 347.

648. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Nicolas Lemire, maire de Vaugirard, contre le sieur Nicolas Chapuy, prévenu de tentative de meurtre dans une rixe avec un particulier, de rebellion et de menaces faites à la garde nationale.

22 mai 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 348.

649. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean Bruneau, juge de paix, contre le sieur Pierre-Adrien de Grainne, prévenu de s'être décoré d'une médaille de gardes françaises, d'avoir pris un faux nom, une fausse qualité, d'avoir commis un faux en écriture privée et injurié la garde nationale.

23 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 349.

650. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre le sieur Pierre Crosnier, ancien fermier, de Congy, prévenu de sédition.

24 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 350.

651. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer Anne-Ursule Cadot, venant de l'hôtel de la Force.

25 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 55.

652. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Antoine Delorme, juge de paix, contre le sieur François Cholet, marchand d'argent, prévenu de vol et de recel.

29 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 351.

653. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jacques-René Mortier, juge de paix, contre le sieur Bastien Chrétien, accusé de vols de morceaux de planches de cuivre rouge et de lingots de même métal, provenant de la fonderie des cloches aux Barnabites.

30 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 352.

654. — Ordres du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer le sieur Coffinet, venant de la prison de la Force, et de le mettre au secret.

2 juin, 31 juillet 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 58.

655. — Ordre de M. Séguin, commissaire du Roi près le tribunal du district de Senlis, pour le transfèrement du nommé Louis Paradel des prisons de Senlis en celles du Tribunal du 1er arrondissement à Paris.

3 juin 1792.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 59.

656. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Thomas Defresne, juge de paix, contre Marie-Anne Merlin, femme de Jean-Baptiste Guillaume, prévenue de vol d'effets dans une maison où elle avait été reçue à titre d'hospitalité.

3 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 354.

657. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Claude Le Seigneur, juge de paix, contre le sieur Pierre Naupou, perruquier à l'Ecole-Militaire, prévenu de vol d'effets dans l'intérieur de l'Ecole-Militaire.

4 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 355.

658. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean Bruneau, juge de paix, contre le sieur Jean Fromanteau, prévenu de vol avec fausses clefs et effraction dans l'hôtel de Marseille où il était domestique.

5 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 356.

659. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-François Sanson du Perron, juge de paix, contre le sieur Etienne Bourgeois, tailleur, et contre le sieur Denys, prévenus de complicité de vol dans l'intérieur de l'hôtel garni des Américains, rue Beaurepaire.

7 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, nos 357, 358.

660. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le nommé Féron, prévenu de distribution de faux assignats.

7 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 359.

661. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Nicolas-Vincent Leverdier, juge de paix, contre le sieur Pierre Jouvet, prévenu de vol d'assignats.

9 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 361.

662. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-François Sanson du Perron, juge de paix, contre le sieur Louis Thabourin, prévenu de distribution de faux billets de la Caisse patriotique.

9 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 362.

663. — Lettre du sieur Antoine Sigismond, prisonnier de la Conciergerie, à M. Buirette-Verrières, lui faisant part de son transfèrement inattendu de la Force à la Conciergerie, après la visite de 2 jeunes gens, qui lui ont lu et présenté un écrit à signer, et priant son défenseur de vouloir bien le tirer d'inquiétude.

10 juin 1792.
Original, *A. N.*, F⁷ 4623.

664. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix, contre la femme Catherine Vielpot, prévenue d'émission de billets de la Maison de secours, présumés faux.

11 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 363.

665. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre le sieur Pierre Sausse, prévenu de complicité dans un vol de vases servant au culte catholique.

12 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 364.

666. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix, contre le sieur Xavier Dartois, chapelier, prévenu de distribution et vente de faux assignats.

14 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 367.

667. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le sieur Claude Barizon, commis à l'hôtel de Soubise, prévenu de complicité de distribution de faux assignats.

14 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 366.

668. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer les nommés Féty et Maulin Adem, envoyés de la prison de la Force.

15 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 61.

669. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. François-Marie Botot, juge de paix, contre le sieur Joly, prévenu de faux.

15 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 368.

670. — Mandat d'arrêt décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix de la section des Gravilliers, contre deux femmes publiques de la rue des Fossés-du-Temple, prévenues d'avoir essayé ensemble de mettre en circulation un assignat faux de 200 livres et d'avoir soutenu avec persévérance que l'assignat en question était vrai, lorsqu'on leur assurait qu'il était faux, les deux femmes incarcérées à la maison d'arrêt du Tribunal criminel du département de Paris (Conciergerie).

16 juin 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 369.

671. — Lettre du sieur Antoine Sigismond, prisonnier de la Conciergerie, à M. Buirette-Verrières, son défenseur, l'avisant que son affaire sera jugée le 21 au Tribunal d'appel de la police correctionnelle, et exprimant le vœu qu'il puisse présenter sa défense.

18 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 4623.

672. — Ordres du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer les nommés Cochois, Chapuiseau, Sibillotte et Claude-François Michaux, envoyés de la prison de la Force.

18, 19 juin 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Transfèrements, XVI, n°s 62, 63.

673. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Louis Daucourt, juge de paix, contre le sieur Sylvain-Léonard Neula, prévenu de vol de caisses de bougies sur le port Saint-Nicolas.

19 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 370.

674. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Louis Daucourt, juge de paix, contre le sieur Joseph Mesure, prévenu du vol d'une fourchette d'argent.

19 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 371.

675. — Ordonnance du sieur Aubert, juge du 6e Tribunal criminel, pour l'incarcération, à la Conciergerie, de la nommée Marie-Henriette Hautelin.

19 juin 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 372.

676. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis-Anne Vinfrais, capitaine de la 1re division de gendarmerie nationale à Bourg-la-Reine, contre le sieur Louis-Joseph Corne, convaincu d'avoir fabriqué un faux extrait de baptême, qui sera envoyé à la Conciergerie.

21 juin 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 373.

677. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Pierre-Henri Blandin, juge de paix, contre le nommé François Duvois, ancien meunier, faisant le commerce d'argent, Marguerite Lyon et Mathieu Lyon, prévenus de vol à l'aide de fausses clefs et effraction dans l'intérieur d'un appartement.

21, 23 juin 1792.
Imprimés remplis (3 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 374, 375, 376.

678. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Pierre-Marie Simon, juge de paix, contre le nommé Pierre Le Beau, prévenu de vol avec effraction.

24 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 377.

679. — Ordre d'écrou, à la Conciergerie, décerné par le Tribunal du 1er arrondissement contre le nommé Charles Bargues, appelant d'un jugement criminel du tribunal du district de Dreux.

25 juin 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 378.

680. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer la nommée Nannette Roulx, dite Rozalie, envoyée de la prison de la Force des femmes.

25 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 65.

681. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-Louis Delarsille, juge de paix, contre le nommé Claude Turel, prévenu de distribution de faux assignats, et Maurice Billion.

26, 28 juin 1792.
Imprimé rempli et minute (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 380, 382.

682. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix, contre les sieurs Balthazar Châtel et Germain-Dominique Grimau, accusés de provocation au meurtre.

29 juin 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 383, 384.

683. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Pierre-Joseph Frézard contre le sieur Jean-Baptiste Fournier, domestique sans place, prévenu de mise en circulation de faux assignats de 200 et de 100 livres et de billets de 40 sols de la Maison de secours.

29 juin 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 385.

684. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la maison du Tribunal criminel du 2e arrondissement (Conciergerie), décerné par M. Gabriel-Denis Lanneau, juge de paix de Saint-Denis, contre le sieur Alexandre Portebled, journalier chez les cultivateurs,

prévenu de vol en la maison de la femme de Pierre Quoniam.

29 juin 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 386.

685. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. François-Antoine-Robert Guérard-La-Couture, juge de paix du canton de Passy, contre le sieur Jacques Chaulet et la nommée Marie-Catherine Briette, trouvés nantis de faux billets de 30 sols, qu'ils échangeaient dans le village de Boulogne.

30 juin 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 388.

686. — Ordre d'écrou, à la Conciergerie, du sieur Jean Party, donné par le Tribunal de police correctionnelle.

30 juin 1792.
Extrait signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 387.

687. — Ordre des maires de Vanves et Issy aux gendarmes de la brigade de Vaugirard, de conduire à la Conciergerie le sieur Pierre Charuel, savetier à Issy, prévenu d'avoir voulu faire passer et distribuer un faux assignat de 50 livres.

1er juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 389.

688. — Ordre de M. Le Scène-Desmaisons, juge de paix, d'écrouer à la Conciergerie le sieur Jean Cholet pour être remis au jury.

4 juillet 1792.
Minute signée, *A. P.*, Arrestations, I, n° 390.

689. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean Bruneau, juge de paix, contre les sieurs Pierre Dupont et Jean-François Langlier, prévenus de s'être introduits à l'aide de fausses clefs dans la chambre du sieur Paté, marchand de vins.

5 juillet 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 391, 392.

690. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-François Sanson du Perron, juge de paix, contre le sieur Jacob Gaffrey, marchand, prévenu de s'être introduit dans l'hôtellerie du Compas et d'y avoir volé deux montres, qu'il a remises ensuite à celui qui les réclamait.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 393.

691. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Louis Daucourt, juge de paix, contre le nommé Antoine Muse, prévenu de vol d'assignats et d'argent.

6 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 394.

692. — Ordre du Département de Police d'écrouer, à la Conciergerie, les nommés François Raban et Marie-Françoise La Roche, femme Thierry.

6 juillet 1792.
Original, signé de Perron, *A. P.*, Arrestations, I, n° 395.

693. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Charles-Pierre Bosquillon, juge de paix, contre le sieur Jean Renault, prévenu de distribution de faux assignats.

7 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 396.

694. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, de remettre entre les mains des gendarmes 13 prisonniers dont les noms sont indiqués, lesquels seront réintégrés après avoir été guéris des maladies dont ils sont attaqués.

7 juillet 1792.
Original, signé de Perron, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 67.

695. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix, contre Geneviève Martin, d'Arpajon, sans profession, prévenue de distribution d'assignats et billets, tant par la raison qu'elle s'en est trouvée munie et qu'elle en a rendu mauvais compte, que parce qu'elle avait affecté de les cacher dans ses vêtements.

8 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 397.

696. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par le sieur Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le nommé Louis Alexandre, gardien d'objets saisis chez le sieur Dupas, salpêtrier, prévenu de complicité de vol d'objets confiés à sa garde.

10 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 398.

697. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Tissier, juge de paix de la section des Gravilliers, contre le sieur François Boquet, vigneron, prévenu d'avoir tenté, dans plusieurs boutiques, de passer un assignat faux de 300 livres, quoiqu'il eût été averti la veille que ledit assignat était faux.

11 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 400.

698. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Louis Decaudin, juge de paix, contre le sieur Pierre Poutrelle, prévenu de vol d'effets confiés à la foi publique.

11 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 401.

699. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Thomas Defresne, juge de paix, contre le sieur Georges Navet, prévenu du vol d'un drap dans une maison où il logeait.

11 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 402.

700. — Ecrou, à la Conciergerie, de cinq prisonniers de la Force et d'un prisonnier de l'Abbaye, en vertu d'un décret de prise de corps de M. Archambault, directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, notifié au concierge de la prison de la Conciergerie par M. Charles Cosson, huissier-audiencier audit Tribunal.

13 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 68.

701. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-Valentin Buob, juge de paix, contre le sieur Antoine-Toussaint-Amable Lavallette et Thérèse Clément, épouse du sieur Jean-Charles Martin jeune, prévenus de complicité dans la banqueroute frauduleuse dudit Martin, marchand-drapier à Paris.

13, 14 juillet 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 403, 404.

702. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix, contre le sieur Pierre Lebeau, marchand forain, prévenu de s'être trouvé muni de faux assignats, s'en étant chargé tout en les connaissant faux, avec ordre de ne lui fournir ni encre, ni plume, ni papier pour écrire.

15 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 405.

703. — Mandat d'arrêt décerné par M. Louis-Anne Vinfrais, capitaine de gendarmerie nationale à Bourg-la-Reine, contre le sieur Guillaume Ladroux, couvreur, qui sera écroué en la maison d'arrêt du tribunal de Sainte-Geneviève (Conciergerie).

15 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 406.

704. — Mandats d'arrêt décernés par M. Henry Breton, juge de paix de Charenton : 1° contre le sieur Jean Sedaine, compagnon maçon, coupable d'homicide sur la personne du sieur Spire-Louis Bouillart, grenadier de la garde nationale de Charenton-Saint-Maurice, pour être écroué dans les prisons du Tribunal criminel du 4e arrondissement; 2° contre un particulier coupable de vol, du nom de Jean-Marie.

15 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, nos 407, 408.

705. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Jossier contre le sieur Jean Brandon, ancien marchand de peaux de lapin, entremetteur, prévenu d'avoir mis en circulation un assignat faux de 200 livres, se trouvant sans domicile et en ayant indiqué un faux à Montereau.

18 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 409.

706. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix, contre Alexandre-Isidore Pierrel, orateur public, prévenu d'avoir tenté, à plusieurs reprises, sur l'amphithéâtre de la rue Saint-Martin, d'arrêter l'effet de la Loi sur le danger de la Patrie et les enrôlements, « en disant qu'on n'habilloit pas, qu'on seroit malheureux comme les pierres, et qu'on ne mangeroit pas beaucoup, et en détournant sous ces différents prétextes plusieurs jeunes gens de s'enrôler ».

22 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 411.

707. — Mandat d'arrêt décerné par M. François Desprez, juge de paix du canton d'Issy, contre Jean-François Avise et Julien Avise, son frère, prévenus d'émission de faux billets de la Maison de secours, pour être écroués dans la maison d'arrêt du 6e Tribunal du district de Paris (Conciergerie).

23 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 414.

708. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Toussaint-Léon Wisnick, juge de paix, contre le sieur François Croissy, ouvrier à l'hôtel des Monnaies, prévenu de vol de pièces de monnaie dans l'atelier où il travaillait.

24 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 415.

709. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Nicolas-Alexandre Herbault-Despavaux, juge de paix, contre : 1° le sieur Jacques-Joseph Gilbert; 2° le sieur Louis-Philippe-Auguste-César Deveaulx, prévenus de vol avec effraction.

24 juillet 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 416, 417.

710. — Mandat d'arrêt décerné par M. François Desprez, juge de paix du canton d'Issy, contre Marianne Leguet, femme Ginniard, prévenue d'avoir volé une nappe chez la femme Hotée, à Vaugirard, pour être écrouée en la maison d'arrêt du Tribunal du district de Paris (Conciergerie).

24 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 418.

711. — Mandat d'arrêt décerné par M. Gabriel-Denis Lanneau, juge de paix de Saint-Denis, contre le sieur Jacques-Indou, nègre, détenu au dépôt, prévenu d'avoir frappé d'un coup de couteau le sieur Barthélemy Carré, l'un des porte-clefs de la maison, pour être écroué en la maison d'arrêt du Tribunal du 2e arrondissement (Conciergerie).

26 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 419.

712. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Alexandre-Auguste Acheney, juge de paix de la section des Thermes-de Julien, contre le sieur Louis-Joseph Wallon, chirurgien, prévenu d'escroquerie, mis en liberté, le 20 février 1793, par le Tribunal de police correctionnelle.

28 juillet 1792 (lisez 28 janvier).
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 158.

713. — Mandat d'arrêt décerné par M. François Desprez, juge de paix du canton d'Issy, contre le sieur François-Célestin Soudain, domestique du sieur Richard, prévenu d'avoir, en passant sans cocarde devant le corps de garde d'Issy, insulté le factionnaire qui lui demandait pourquoi il n'en avait pas, en lui montrant son derrière et en frappant dessus, et lui avoir répondu : « Tiens, voilà pour ta cocarde! » avec ordre de l'écrouer en la maison d'arrêt du district de Paris (Conciergerie).

28 juillet 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, I, n° 421.

714. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Nicolas-Vincent Legier, juge de paix, contre le sieur Louis Fucy, prévenu de vol chez son logeur.

29 juillet 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, I, n° 422.

715. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Jean-Bap-

tiste Jossier : 1° contre le sieur Louis Simon, garçon maçon, à Paris, prévenu d'émission de faux assignats de 5 livres; 2° contre le sieur Jean-Baptiste Pelletier, marchand de fromages de Marolles, prévenu d'émission d'un assignat faux de 5 livres et même de 9 autres assignats de 5 livres dans un paquet trouvé à ses pieds.

29, 31 juillet 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, I, nos 423, 424.

716. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Claude Le Seigneur, juge de paix, contre les nommées Marie-Jeanne-Elisabeth Guebhar, revendeuse à la Halle, Marguerite Chapelain, marchande de marée, les sieurs Marcel-Théophile Payen, chapelier, Louis Le Rat, mercier, et François Ballet, marchand d'habits, prévenus de fabrication de faux assignats.

1er août 1792.
Imprimés remplis (4 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 1, 2, 3, 4, 6.

717. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. François Desprez, juge de paix du canton d'Issy, contre le nommé Louis Fourel, prévenu de vol de bois.

1er août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 5.

718. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Claude Le Seigneur, juge de paix, contre la nommée Catherine Lahure, marchande d'huîtres, et Pierre Dartois, brocanteur, prévenus de distribution de faux billets de la Maison de secours.

2 août 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 7, 8.

719. — Ordre du Département de Police au concierge des prisons de la Conciergerie, de mettre en liberté le sieur Nicolas Mangin, détenu pour raison des mauvais traitements par lui exercés sur les femmes Flamand et Mourgue, à cause de leur désistement.

2 août 1792.
Original, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 61.

720. — Mandat d'arrêt décerné par M. Gabriel-Denis Lanneau, juge de paix de Saint-Denis, contre le sieur Jean-Charles Labussière, orfèvre à Paris, prévenu du crime de faux, avec ordre de l'écrouer en la maison d'arrêt du Tribunal du 2e arrondissement (Conciergerie).

2 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 9.

721. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix, contre le nommé François Lordonneu, prévenu d'effraction d'une porte.

3 août 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, n° 10.

722. — Ordres de mettre au secret, à la Conciergerie, les sieurs Lesort, dit Chevalier, et Sacher, prévenus de distribution de faux billets, donnés par M. Antoine-Vincent Formentin, juge de paix.

4 août 1792.
Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 11, 12.

723. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Louis-Gilles-Camille Fayel, juge de paix, contre le sieur Jean-Baptiste Farcy, prévenu de fabrication et de distribution de faux assignats, avec ordre de le tenir au secret jusqu'à son interrogatoire par le directeur du jury d'accusation.

5 août 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, n° 13.

724. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer les nommées Regnault, mère et fille, venant des prisons des femmes de la Force, et le sieur Alexandre Archelle, envoyé de la prison du Châ-

telet, qui sera mis dans la chambre dite des Lapins.

6, 23 août 1792.

Imprimés remplis (2 p.), *A. P.*, Transfèrements, XVI, nos 72, 75.

725. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Etienne-Nicolas Harmand, juge de paix, contre le sieur Pierre Vignault, tailleur de pierres, prévenu d'avoir distribué un faux billet de 30 sols et d'avoir été trouvé nanti de deux faux assignats de 5 livres.

6 août 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, no 14.

726. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste-André Huart-Duparc, juge de paix de Châtillon, contre le sieur Jacques Fourel, autrement dit Louis-Jean Rouque, ancien garçon de moulin chez le sieur Beurier, meunier, à la Tour-des-Rosiers, prévenu du vol d'un demi-sac de farine audit moulin.

7 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, no 15.

727. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Jean-Baptiste Jossier, juge de paix, contre le sieur Denis Mongé, fils, ci-devant commis de bâtiments, sans profession, prévenu d'avoir projeté de tromper sur son état civil ou de le changer, d'avoir insulté au respect essentiellement dû par un enfant à son père, d'avoir invoqué la mort contre son père et d'avoir conçu quelques desseins contre ses jours.

7 août 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, no 16.

728. — Ordre par M. François-Marie Botot, juge de paix, de conduire à la Conciergerie, en dépôt seulement et pour leur sûreté, les sieurs André Hoffmann, Jean-Pierre Filtz et Joseph Crauza.

10 août 1792.

Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, no 20.

729. — Mandat d'arrêt décerné par M. Gabriel-Denis Lanneau, juge de paix de Saint-Denis, contre le sieur Jean Luteau, matelot, suspect d'avoir volé différents effets, qui sera écroué dans la maison d'arrêt du Tribunal du 2e arrondissement (Conciergerie).

11 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, no 22.

730. — Ordre d'écrou, à la Conciergerie, délivré par le Département de Police, pour les prisonniers Godebert, Urbain Guillot, Huet d'Orville, Jomart, Boucot et Labourdine, avec ordre en conséquence au commandant de gendarmerie.

11 août 1792.

Originaux, de la main de Panis (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 23, 24.

731. — Ordre d'écrou, à la Conciergerie, du sieur Jean-Jacques Legras, signé du sieur Lorin.

14 août 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, no 42.

732. — Décision du Conseil général de la Commune, portant que MM. Gonnard, Pilé, Mouveau, Louis Bouillé, Ciboule et Nicolas Créquy, citoyens d'Ivry, détenus depuis près de 3 mois dans les prisons de la Conciergerie, seront sur-le-champ mis en liberté.

15 août 1792.

Extrait, signé de Huguenin, *A. P.*, Mises en liberté, XX, no 67.

733. — Ordre du Département de Police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie et de mettre au cachot le nommé Picard, compagnon menuisier, travaillant à l'hôtel de la Force.

16 août 1792.

Original, signé de Panis et Sergent, *A. P.*, Arrestations, II, no 47.

734. — Ordre de la Commission de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le sieur Louis Fourneret, dit la Jeunesse, et de le garder jusqu'à nouvel ordre.

16 août 1792.

Original, signé de Lenfant et Chartrey, *A. P.*, Arrestations, II, no 45.

735. — Ordre du Conseil général de la Commune, afin d'écrouer à la Conciergerie les sieurs Blandin et Gillet, prévenu

de fabrication de faux assignats, qui seront incarcérés séparément et au secret.

16 août 1792.
Extrait conforme, *A. P.*, Arrestations, II, n° 44.

736. — Ordre de l'Assemblée générale de la section du Palais-Royal au poste du Palais-Royal, de conduire à la Conciergerie le nommé Laurent Grière.

18 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 54.

737. — Ordre de M. Callières de l'Estang, directeur du jury, de procéder à l'arrestation du nommé La Colinière et de l'écrouer à la Conciergerie.

19 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 55.

738. — Ordre de M. Béhourt, président du Comité de la section des Thermes-de-Julien, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le sieur Libert, prévenu de complicité du vol d'une montre.

20 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 65.

739. — Ordre du Comité de surveillance et de police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie les nommés François Muguet et François Gaudibert, et de les enfermer séparément et au secret.

20 août 1792.
Original, signé de Goret et de Panis, *A. P.*, Arrestations, II, n° 66.

740. — Ordres de M. Sergent, administrateur du Département de Police, au concierge de la prison de la Conciergerie, de mettre en liberté M. Anson.

20 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 68.

741. — Ordre du sieur Richard, concierge de la maison de justice au Palais, de recevoir en dépôt, dans la chambre des Douze, les nommés Lafosse, Colombier, Gavron et Mangin.

22 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 73.

742. — Ordre du Département de Police et de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le nommé Bernier, autrement dit Boulanger, qui ne fait qu'une seule et même personne.

22 août 1792.
Original, signé de Duffort et de Panis, *A. P.*, Arrestations, II, n° 71.

743. — Autorisation du Comité de surveillance et de salut public à M. Richard, concierge des prisons du Palais, de mettre en liberté le sieur Jacques-Léonard Roger, dit Picart, qui y avait été conduit par ses ordres.

22 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 69.

744. — Ordre de M. Jean-Baptiste-Charles Mathieu, président du Tribunal criminel établi par la loi du 17 août, d'écrouer à la Conciergerie M. de Laporte, intendant de la Liste civile, provenant de la prison de l'Abbaye.

23 août 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 76.

745. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, d'écrouer séparément les sieurs Louis-Edme-Claude Clairin et Jean-Baptiste Varey.

26 août 1792.
Imprimé rempli, signé de Goret et de Daujon, *A. P.*, Arrestations, II, n° 81.

746. — Réquisitoire du commissaire provisoire du pouvoir exécutif près le tribunal du district de Melun, à l'effet de faire transférer, en la maison de justice du Tribunal criminel du Département de Paris, les sieurs Marin et Mauny, détenus en celle du Tribunal criminel du département de Seine-et-Marne.

27 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 77.

747. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie la femme Marguerite Poinsignon, veuve Martin, prévenue d'avoir détourné un drap de lit et une chemise, donné

par M. Béhourt, président du Comité de la section des Thermes-de-Julien.

27 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 84.

748. — Ordre d'écrouer à la Conciergerie le sieur Jean-Claude Frizard, commissionnaire en vins, prévenu d'avoir introduit dans le commerce de faux assignats de cent sols, ordre émané du commissaire de police de la section des Thermes-de-Julien.

29 août 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 90.

749. — Ordre du Département de Police au concierge des prisons de la Conciergerie, de mettre en liberté le sieur Laurent Grillet.

29 août 1792.
Original, signé de Sergent et de Joly, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 78.

750. — Lettre du sieur Richard, concierge de la Conciergerie, au ministre de la justice, déclarant que le sieur Monget se plaint d'être l'objet d'une arrestation arbitraire, victime de la tyrannie.

1er septembre 1792.
Original, Arch. du Min. de la justice.

751. — Ordre de M. Scellier, commissaire national près le Tribunal criminel du 17 août, au citoyen Richard, concierge de la maison de justice dite de la Conciergerie, de mettre sur-le-champ en liberté le nommé Edme Lavocat, conformément au jugement rendu le jour même.

2 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 83.

752. — Décret de prise de corps et ordre d'écrou en conséquence à la Conciergerie, décerné contre le sieur François-Marie Botot, échappé de l'Abbaye, le 2 ou le 3 septembre.

15 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 102.

753. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le sieur Roussey, prévenu d'abus de confiance et d'escroquerie.

16 septembre 1792.
Imprimé rempli, signé de Pierre Duplain, Panis, Leclerc et Cally, *A. P.*, Arrestations, II, n° 103.

754. — Ordre des officiers municipaux de Courbevoie, à l'effet de remettre à la gendarmerie et d'écrouer, à la Conciergerie, le nommé Guillemain.

16 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 104.

755. — Ordre du Comité de surveillance au sieur Rouillon, concierge provisoire de la Conciergerie, à l'effet d'écrouer les 11 individus dénommés dans l'ordre, notamment les sieurs de Biré, père et fils, Lecointre, etc.

16 septembre 1792.
Original, signé de Leclerc, Panis et Jourdeuil, *A. P.*, Arrestations, II, n° 105.

756. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par M. Aimé-Prosper Dubail, juge de paix, commis par M. Lavau, président de la seconde section du Tribunal criminel du 17 août, contre le sieur Roussel, prévenu d'embauchage.

17 septembre 1792.
Imprimé rempli, *A. P.*, Arrestations, II, n° 106.

757. — Ordre du Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie les sieurs Mingot et Gérard, accusés de distribution et de fabrication de faux assignats.

17 septembre 1792.
Original, signé de Basire, Rovère, Lomont, Antonelle, Musset, Maribon-Montaut, *A. P.*, Arrestations, II, n° 107.

758. — Ordre du commissaire de police de la section des Tuileries, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie la nommée Jeanne Fermy, dite Clairville (impliquée dans le vol du Garde-Meuble).

17 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 108.

759. — Mandat d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décerné par la section

des Tuileries contre le sieur Francisque ou François Depeyron, ancien officier de marine, vivant avec une femme, place du Chevalier-du-Guet.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 109.

760. — Mandats d'arrêt, avec écrou en la Conciergerie, décernés par M. Famin, juge de paix de la section des Tuileries, contre le sieur Jean-Jacques Chambon, valet de chambre, coiffeur sans place, et Joseph Douligny, prévenus de vol avec effraction au Garde-Meuble, qui seront amenés par le sieur Raffet, commandant du poste de la section armée des Tuileries.

17 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 110, 111.

761. — Ordre des commissaires de la section de Bonne-Nouvelle, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie les sieur et dame Hagard, arrêtés en vertu d'un ordre du Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, et qui seront amenés par M. Desmarets, adjudant-major de la section armée de la Halle-aux-Blés.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 112.

762. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, à l'effet d'écrouer, à la Conciergerie, le sieur Charles Poillion, ci-devant noble, demandant l'aumône avec insolence et menaces.

17 septembre 1792.
Original, signé de Jourdeuil et de Lenfant, *A. P.*, Arrestations, II, n° 113.

763. — Ordre des commissaires de la section du Panthéon français, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le nommé Jacques Besnard, dit Labbé, prévenu de s'être introduit dans une maison de la rue Saint-Victor, pour y faire effraction, et nanti de pinces de fer.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 114.

764. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie 18 individus dont les noms sont indiqués, « tous prévenus d'indices contre-révolutionnaires », la plupart d'entre eux impliqués dans le vol du Garde-Meuble.

17 septembre 1792.
Original signé de Leclerc, Panis, Duffort, et Lenfant, *A. P.*, Arrestations, II, n° 115.

765. — Ordres du Comité de surveillance et de salut public, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie les nommés Seroze, Baudoin fils, Bertrand Montel-Dubois et Madeleine Dantier, soupçonnés de complicité de vols.

18 septembre 1792.
Imprimés remplis, signés de P. Duplain et de Lenfant (4 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 116, 117, 118, 119.

766. — Ordres de M. Letellier, commissaire de police de la section du Pont-Neuf, et des administrateurs de Police et de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le nommé Dominique Treuil, accusé de vol.

18 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, nos 120, 121.

767. — Ordre du Département de Police au concierge de la Conciergerie, de recevoir Jean-François Bonnemain et Jean Lionnais, et de les garder durant 24 heures par mesure de correction, pour avoir insulté la garde qui les conduisait au bureau des administrateurs.

18 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant, Jourdeuil et Duffort, *A. P.*, Arrestations, II, n° 122.

768. — Ordre des administrateurs de police du Comité de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le sieur Nicolas Reignier, prévenu « de s'être réjoui d'un faux succès de nos ennemis », dont il répandait la nouvelle, et d'avoir donné un soufflet au sieur Couture, négociant, qui s'indignait de cette joie.

19 septembre 1792.
Original, signé de Jourdeuil, Panis et Pierre Duplain, *A. P.*, Arrestations, II, n° 124.

769. — Ordre du Comité de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le

nommé Aubereau, prévenu d'incivisme et de machinations contre la sûreté de l'État, et de le garder jusqu'à nouvel ordre.

19 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant, Cally et Sergent, *A. P.*, Arrestations, II, n° 125.

770. — Ordre de M. Sergent, administrateur de Police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie les sieurs Charles-Alexandre Ozanne, Alexis-Louis Roger et la dame Ozanne, tous prévenus de fabrication de faux assignats.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 129.

771. — Ordre du Département de Police et de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie six individus prévenus de vols.

19 septembre 1792.
Original, signé de Panis et de Lenfant, *A. P.*, Arrestations, II, n° 128.

772. — Ordre du Comité de la section des Arcis, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie la nommée Marie-Anne Hervel.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 127.

773. — Ordre du Département de Police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le sieur Bardol, prévenu de vols et assassinats, qui lui sera amené par la section des Champs-Elysées.

19 septembre 1792.
Imprimé rempli, signé de Jourdeuil, Lenfant et Duplain, *A. P.*, Arrestations, II, n° 130.

774. — Ordre du Comité de police et de surveillance, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie Jean Soury-Chaussy, prévenu de vols.

20 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant, Jourdeuil, Cally et P. Duplain, *A. P.*, Arrestations, II, n° 132.

775. — Ordre du Comité de surveillance et de police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie Michel-Daniel Ménard, accusé de s'être trouvé, dans la journée du 10 août, combattant contre la Nation, et d'avoir tenu, depuis cette époque, des propos anticiviques.

20 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant, *A. P.*, Arrestations, II, n° 133.

776. — Ordre du Comité de surveillance et de police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie les sieurs Pierre Delrieux et Tridon, prévenus d'émission de faux assignats.

20 septembre 1792.
Originaux, signés de Lenfant, Cally, Leclerc et Duffort (2 p.), *A. P.*, Arrestations, II, n°s 134, 135.

777. — Ordre du Comité de surveillance et de police, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le sieur Chenaux.

20 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant, Leclerc, P. Duplain et Cally, *A. P.*, Arrestations, II, n° 136.

778. — Ordre du Comité de la section de la Halle-aux-Blés, à l'effet d'écrouer à la Conciergerie le nommé Jean Badarel, sous l'inculpation de complicité des vols commis au Garde-Meuble.

20 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 137.

779. — Ordre de M. Le Camus, officier municipal, siégeant en tribunal à Sainte-Pélagie, au concierge de cette prison, de faire conduire à la Conciergerie les nommés Edme Jomard et André Morelle, prisonniers, y transférés de Saint-Louis-de-la-Culture, qui s'étaient porté à des excès et s'étaient révoltés contre les guichetiers, lesquels avaient voulu les faire rentrer dans leurs chambres.

21 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 85.

E. — PRISON DE LA FORCE

780. — Registre d'écrou de la prison de la Force.

12 juillet 1791-9 mai 1792.
Original (registre grand in-folio de 382 folios), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

781. — Registre d'écrou de la prison de la Force.

8 septembre 1792-27 septembre 1793.
(Les 6 premiers folios seulement comprennent le mois de septembre 1792.)
Original (registre in-fol.), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

782. — Registre d'écrou des personnes qui seront amenées et détenues à l'hôtel de la Force, paraphé par M. J.-B. Treilhard, président du Tribunal criminel du Département de Paris.

8 septembre 1792-12 fructidor an II.
Original (registre gr. in-fol. de 310 folios), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

---

783. — Lettre du Département de Police au commandant de la gendarmerie nationale à Ménilmontant, à l'effet d'être renseigné sur le motif de l'arrestation, par sa brigade, du sieur Laurent Briant, écroué à la Force le 7 octobre.

25 octobre 1791.
Original, signé de M. Maugis, *A. N.*, Z³ 51.

784. — Ordre du Département de Police au concierge des prisons du Palais, de remettre au capitaine de gendarmerie de service le nommé Joseph Carpedant, dit La Houssaye, pour le transférer à l'infirmerie de la Force.

7 mai 1792.
Original, signé de Vigner, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 48.

785. — Lettre de M. Dubreuil, détenu à la Force, à M. Buirette-Verrières, exprimant le désir de se concerter avec lui au sujet des assurances données par le sieur Ligier, relativement aux billets qu'il n'avait faits ni signés, et pour lesquels il ne pouvait être incriminé.

8 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 4623.

786. — Lettre du sieur Antoine Barthélemy à M. Buirette-Verrières, annonçant son transfèrement de la Conciergerie aux prisons de la Force, dans le département des mois de nourrice, et le priant, puisqu'il avait bien voulu se charger de sa défense, de venir conférer avec lui.

10 juin 1792.
Original, *A. N.*, F⁷ 4623.

F. — PRISON DES MADELONNETTES

787. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, décidant, à l'effet de remédier à l'insuffisance des maisons de détention et en raison de l'affluence des prisonniers, que le local ci-devant appelé des Madelonnettes, rue des Fontaines, au Marais, qui peut en quinze jours être approprié comme prison, sera incessamment mis en état de servir à cet usage, et chargeant M. Girault, architecte, de placer dans deux jours, sous les yeux du Directoire, l'aperçu des dépenses nécessaires, avec lettre d'envoi de cet arrêté au ministre de l'intérieur par le Directoire, qui estime que, dans cette circonstance, la voie de l'adjudication ne peut être employée pour les travaux à faire, parce qu'elle en retarderait l'exécution de plus d'un mois.

21, 24 avril 1792.
Copies (2 p.), *A. N.*, D VI 62.

788. — Aperçu des dépenses à faire aux Madelonnettes pour convertir ce couvent en prison, se montant à 110,175 livres, présenté au Département par M. Girault, architecte, qui juge nécessaire de racheter une portion de l'hôtel Schomberg et d'une petite maison, rue de la Croix, vendus par la Municipalité à M. de Montereau, et de prendre 50 toises superficielles dans le jardin potager des Dames-de-Sainte-Elisabeth, afin que le chemin de ronde embrasse la totalité de la prison.

3 mai 1792.
Copie, *A. N.*, D VI 62.

789. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, représentant que, depuis l'incendie d'une grande partie de l'hôtel de la Force, toutes les prisons regorgent de prisonniers, le priant de soumettre le plus promptement possible, à la décision de l'Assemblée, la proposition du Direc-

toire du Département, tendant à convertir en prison le local des Madelonnettes, qui pourrait recevoir 200 prisonniers, opération qui occasionnerait une dépense de 110,175 livres.

3 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, D VI 62.

Renvoyé au Comité de l'ordinaire des finances, le 5 mai 1792.

G. — PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE

790. — Lettre du sieur Gravier, détenu pour dettes à Sainte-Pélagie, au président de l'Assemblée nationale, se plaignant de ce que lui et ses compagnons d'infortune ont fait parvenir cinq pétitions à l'Assemblée, qu'aucune n'ait été lue, et que les Comités les aient toutes enfouies, déclarant que le mépris dont on les accable augmente leur désespoir, que, dans cette situation, l'insurrection est le plus saint de leurs devoirs, et demandant à être admis à la barre pour présenter et lire une pétition.

23 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 162, n° 361 (3).

Note : On passe à l'ordre du jour.

791. — Invitation des membres du Comité de surveillance, d'après l'attestation des commissaires de la section des Quinze-Vingts, au Comité de Saint-Louis-de-la-Culture, à l'effet de mettre en liberté le sieur Louis-Denis Baquet, emprisonné pour rixe, avec certificat des commissaires de la section de l'Arsenal, constatant que ledit particulier avait été transféré à Sainte-Pélagie.

7 septembre 1792.

Original, signé de Guermeur, Lenfant et Panis, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 85.

792. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que le citoyen Marchand, détenu à Sainte-Pélagie, sera sur-le-champ mis en liberté, d'après la demande authentique de la section du Faubourg-Montmartre.

7 septembre 1792.

Extrait signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 86.

793. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, à l'effet de remettre au porteur le sieur Guédon, pour être interrogé par le Comité.

7 septembre 1792.

Original, signé de Panis, Sergent et Deforgues, *A. P.*, Arrestations, II, n° 98bis.

794. — Délibération de la section du Contrat-Social, ordonnant la remise, entre les mains des commissaires par elle désignés, du sieur Lefèvre d'Argencé, détenu dans les prisons de Sainte-Pélagie, contre lequel il n'existe aucun sujet de plainte, et le prenant sous sa sauvegarde spéciale.

9 septembre 1792.

Extrait signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 89.

795. — Ordre de MM. A. Lavau, officier municipal, et Tallien, procureur de la Commune, au concierge de Sainte-Pélagie, de retirer du secret d'abord, puis de laisser sortir M. de Bonnières, dont la mise en liberté a été prononcée.

9, 10 septembre 1792.

Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 90.

796. — Ordre du Département de Police et de surveillance au concierge de la prison de Sainte-Pélagie, de mettre sur-le-champ en liberté Mme de Noailles, Mlle de Proisy et les deux femmes de chambre de Mme de Noailles.

10 septembre 1792.

Original, signé de Duplain, Sergent et Guermeur, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 91.

797. — Ordre du Comité de sûreté générale et de surveillance de l'Assemblée nationale, portant que l'examen des papiers du sieur René Desmonstiers de Mérinville, ex-évêque de Dijon, n'a rien révélé qui puisse justifier les soupçons sur sa conduite, et déclarant qu'il se mettra en devoir de sortir du royaume, avec engagement du sieur Mérinville, contracté devant la section de la Croix-Rouge, et ordre de M. Tallien, procureur de la

Commune, de le laisser sortir des prisons de Sainte-Pélagie.

10 septembre 1792.

Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 98ter.

798. — Ordre de M. Tallien, procureur de la Commune, au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de faire conduire à l'Hôtel-Dieu le nommé Charles Peauliot, pour l'y faire soigner.

10 septembre 1792.

Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 83.

799. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au sieur Bachot, concierge de la prison de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le nommé Chevalier, y détenu.

11 septembre 1792.

Original, signé de Deforgues et Guermeur, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 93.

800. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le sieur Prudhomme, avoué aux tribunaux, y détenu.

11 septembre 1792.

Original, signé de Panis et Deforgues, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 94.

801. — Ordre du Département de Police au concierge de la prison de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le sieur Jean Godier.

11 septembre 1792.

Original, signé de Gouniou, Sergent et Deforgues, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 92.

802. — Ordre du Comité de surveillance et de police au sieur Bochot, concierge de Sainte-Pélagie, de laisser sortir des prisons le sieur Gite ou Maire, pour être transféré en sa maison, rue Sainte-Avoye, et y procéder en sa présence à la levée des scellés.

11 septembre 1792.

Original, signé de Duplain, Marat, *l'Ami du peuple*, et Jourdeuil, *A. P.*, Arrestations, II, n° 101bis.

803. — Ordre du Département de police, de surveillance et de salut public au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le nommé Guth.

12 septembre 1792.

Original, signé de P. Duplain, Deforgues et Duffort, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 99.

804. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au sieur Bochot, concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le nommé Pierre Rosset, âgé de 15 ans.

12 septembre 1792.

Original, signé de Lenfant, Leclerc et Cally, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 100.

805. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le sieur Vimeux, dont l'innocence a été reconnue, d'après le certificat de la section du Contrat-Social.

12 septembre 1792.

Original, signé de Duffort, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 101.

806. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au sieur Bochot, concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le nommé Joseph Gazob.

13 septembre 1792.

Original, signé de Sergent et Duffort, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 102.

807. — Ordre des officiers municipaux au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de faire conduire, à l'Hôtel-Dieu, le nommé Julien Goy, pour y être soigné.

13 septembre 1792.

Original signé, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 79.

808. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le citoyen Bazin, jeune homme de 16 ans, réclamé par la section du Finistère.

14 septembre 1792.

Original, signé de P. Duplain, Panis et Jourdeuil, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 103.

809. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge des pri-

sons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le sieur Jean-Baptiste Jamard.

15 septembre 1792.
Original, signé de Deforgues, Jourdeuil, Lenfant et Panis, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 105.

810. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le sieur Léonard Neula.

15 septembre 1792.
Original, signé de Deforgues et Lenfant, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 106.

811. — Ordre des commissaires de la Municipalité, de service à Sainte-Pélagie, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de recevoir et de faire traiter, jusqu'à parfaite guérison, les sieurs Thomas Tristan et François Petit, prisonniers de ladite prison.

15 septembre 1792.
Originaux, signés de Le Camus et Delavoiepierre (2 p.), *A. P.*, Transfèrements, XVI, n°s 80, 81.

812. — Ordonnance de M. Guillaume Leroy, directeur du jury d'accusation près le Tribunal du 17 août, prescrivant la mise en liberté du nommé François-Marie-Philippe Roland, détenu à Sainte-Pélagie.

17 septembre 1792.
Copie conforme, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 108.

813. — Ordonnance de M. Guillaume Leroy, directeur du jury d'accusation près le Tribunal du 17 août, portant que les nommés Claude-Antoine Recoupé et Michel-Daniel Ménard, détenus à Sainte-Pélagie, seront mis en liberté.

17 septembre 1792.
Copie conforme, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 109.

814. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le nommé Charles Gourdault.

17 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant et de Jourdeuil, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 107.

815. — Ordre du sieur Aimé-Prosper Dubail, juge de la seconde section du Tribunal criminel du 17 août, de faire comparaître devant lui le sieur Roussel, détenu aux prisons de Sainte-Pélagie.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 115bis.

816. — Ordre des commissaires municipaux, de service à Sainte-Pélagie, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de recevoir le nommé Jean-Marc Thiret, prisonnier, pour le faire guérir des fièvres dont il est attaqué.

18 septembre 1792.
Original, signé de Goudochaux et de Le Camus, *A. P.*, Transfèrements, XVI, n° 84.

817. — Ordre de M. Victor Carette, officier municipal, au concierge de Sainte-Pélagie, de remettre le sieur Morande aux mains des gendarmes, pour être conduit à son domicile et procéder à la levée des scellés apposés chez lui.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 130bis.

818. — Ordre donné par M. Jean-Baptiste Bigaut, officier municipal, au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, à l'effet de remettre entre ses mains le sieur La Villette, l'un des prisonniers, pour procéder en sa présence à la reconnaissance et levée des scellés à son domicile.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Arrestations, II, n° 129bis.

819. — Ordre de M. Manuel, procureur de la Commune, au concierge de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le citoyen Arthur Dillon.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 112.

820. — Ordre du Comité de sûreté générale et de surveillance de l'Assemblée nationale, prescrivant aux geôliers de la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie de mettre en liberté le nommé Villeneuve.

domestique de Mme La Touche, y écroué par ordre du Comité.

19 septembre 1792.
Original, signé de Lomont, J. Rovère, Musset, Goupilleau, Ingrand, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 111.

821. — Ordre du Comité de surveillance au concierge de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le nommé Joseph Lacroix.

19 septembre 1792.
Original, signé de Jourdeuil et Lenfant, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 110.

822. — Ordre du Comité de surveillance et de salut public au concierge des prisons de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le sieur Solleirac, interrogé par les administrateurs du Département de Police qui ont examiné le procès-verbal de levée des scellés apposés chez lui, ainsi que l'inventaire de sespapiers, et n'ont rien trouvé de condamnable aux yeux des lois existantes, quoiqu'il fût accusé par le cri public.

21 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant, Jourdeuil, Panis et Duplain, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 116.

823. — Ordre du Comité de police et de surveillance au concierge de Sainte-Pélagie, de mettre en liberté le chevalier d'Estey, la vérification de ses papiers ayant démontré son innocence.

(Septembre 1792.)
Original, signé de Leclerc, Duplain, Lenfant, Marat, *l'Ami du peuple*, et Cally, *A. P.*, Mises en liberté, XX, n° 88.

H. — PRISONS DIVERSES

824. — Registre pour servir au concierge du château de la Tour Saint-Bernard à l'enregistrement des noms, surnoms, âges et signalements des condamnés aux galères qui y sont amenés.

Septembre 1782-août 1792.
Original (registre in-folio), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

825. — Registre d'écrou de la prison de Saint-Martin-des-Champs, paraphé par J.-B.-Maximilien-Pierre Titon, conseiller au Parlement.

4 août 1787-28 novembre 1791.
Original (registre in-fol.), *A. P.*, Livres d'écrou des prisons.

826. — Registre d'écrou des prisons de l'Hôtel-de-Ville.

1791-25 fructidor an II.
Original (1 vol.), *A. N.*, Z1h 376.

§ 7. — Mendicité et vagabondage.

827. — Lettre du Département de Police à M. Cellier, accusateur public près le Tribunal criminel, au sujet de l'arrestation du sieur Jacques Champenois, pour avoir demandé l'aumône avec insolence, lequel s'est dit déserteur des troupes de ligne, et en vertu de décision du Tribunal de police, est reconduit à 40 lieues de Paris par la gendarmerie nationale.

18 novembre 1791.
Original, signé de Perron (doss. Champenois), *A. N.*, Z3 70.

828. — Lecture au Comité des secours publics d'un mémoire de M. Deperret sur les dépôts de mendicité et sur les moyens de les rendre plus utiles en les destinant à recevoir : 1° les femmes, filles ou veuves prêtes d'accoucher, à l'effet d'y former ainsi une école d'accouchement; 2° les personnes de l'un et de l'autre sexe, attaquées de maladies vénériennes, et qui y seraient soumises à un traitement méthodique; 3° enfin, les insensés, auxquels on appliquerait les procédés curatifs confirmés par l'expérience.

19 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal des séances, *A. N.*, AF* II 39, fol. 14 v°.

829. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le Comité des secours publics présentera à l'Assemblée, dans le plus court délai, un plan de travail sur

l'organisation générale des secours à donner aux pauvres, valides et invalides, sur l'administration des hôpitaux et sur la répression de la mendicité (article 4).

17 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 142.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 151.

830. — Lettres du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, accusant réception des lettres qui annonçaient que le dépôt de Saint-Denis avait été compris pour 1,000 livres dans l'état de distribution des fonds assignés pour le service de la mendicité pendant le mois de février, mais déclarant qu'il allait prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'emploi de cette somme au profit des ouvriers, fournisseurs et employés, aussitôt que la légitimité de leurs créances aura été vérifiée.

7, 24 avril, 12 juin 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F^{16} 939.

831. — Mandat confié par le Comité des secours publics à M. Lacoste pour faire, dans le délai de 3 jours, un rapport sur l'expulsion des vagabonds et gens sans aveu qui se trouvent dans la ville de Paris.

18 mai 1792.
Extrait du procès-verbal des séances, *A. N.*, AF* II 39, fol. 72.

832. — Lecture au Comité des secours publics, par M. Lacoste, de son rapport sur les moyens de disperser les vagabonds et gens sans aveu se trouvant dans la ville de Paris, et arrêté du Comité, décidant que M. Lacoste se concertera avec les Comités de législation, de surveillance et des Douze.

22 mai 1792.
Extrait du procès-verbal des séances, *A. N.*, AF* II 39, fol. 72.

833. — Discussion au Comité des secours publics du rapport de M. Lacoste, sur les moyens de réprimer le vagabondage à Paris, et à la suite de l'observation faite par un membre que la disposition pénale du projet de décret semblait trop sévère, décision du Comité, engageant le rapporteur à y apporter des modifications et à communiquer son projet au maire de Paris.

24 mai 1792.
Extrait du procès-verbal des séances, *A. N.*, AF* II 39, fol. 72.

834. — Présentation à l'Assemblée législative, au nom du Comité des secours publics, d'un rapport relatif aux mendiants valides et gens sans aveu qui infestent la ville de Paris, avec projet de décret en plusieurs articles, et, eu égard aux difficultés soulevées, ajournement de ce projet.

28 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 232.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 210.

§ 8. — Police des mœurs.

835. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Jean-Baptiste Martigny, maître d'armes, et Geneviève Mathiot, femme du monde, arrêtés pour avoir volé, de concert avec plusieurs quidams qui s'étaient échappés, un portefeuille contenant 180 livres en billets, à un sergent de la garde nationale qui avait bu avec eux dans un cabaret de la rue Planche-Mibray.

Novembre 1791-mai 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z^3 57.

836. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre le sieur Ignace Colignon, savetier, attaqué de la maladie vénérienne et accusé du viol d'une petite fille de 7 ans et demi.

Novembre 1791-février 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z^3 84.

837. — Procédure instruite au 6e Tribunal criminel contre Jeanne-Adelaïde Duguet, fille du monde, prévenue d'avoir eu connaissance ou favorisé la mort vio-

lente du sieur Montenot, soldat d'une compagnie du centre, trouvé mort dans la rue Percée, avec lequel ladite Duguet avait des liaisons et habitudes familières.

Décembre 1791-mars 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 109.

838. — Procédure instruite au 4e Tribunal criminel contre le nommé Jean-Antoine Oudard, marchand regrattier de fruits en été, de faïence en hiver, et les filles Claudine Marchand, dite la Bourbonnaise, Rosalie Tordeux, dite la Picarde, et Elisabeth Martin, dite la Lorraine, prévenus d'avoir accosté un maçon, de l'avoir entraîné dans une maison de la rue de la Mortellerie, où ledit Oudard lui avait porté un coup d'épée et les filles l'avaient dépouillé, avec jugement portant que le sieur Oudard sera attaché à un poteau place de Grève, surmonté de cet écriteau : *Homme violent et agresseur à main armée,* et les filles enfermées à la Salpêtrière, pour un et deux ans.

26 janvier 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 69.

839. — Plainte adressée au Tribunal criminel du 1er arrondissement par M. Jean de Goisson, capitaine au régiment de cuirassiers, contre la fille La Marck, couturière de profession, intrigante et libertine, pour avoir capté l'esprit de M. de Balan, conseiller à la Cour des Aides.

16, 17 février 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 112.

840. — Procès-verbal d'arrestation et interrogatoire par M. Nicolas-Alexandre Herbault-Despavaux, juge de paix et officier de police de service au Bureau central, du sieur Alexandre Coindé, domestique chez un banquier, saisi en flagrant délit de débauche contre nature, dans le jardin des Tuileries, par des volontaires du bataillon de l'Arsenal de garde chez le Roi, sous les derniers arbres du quinconce du côté de la terrasse, au milieu de groupes d'acteurs et de spectateurs, et incarcération du sodomiste en question à la Conciergerie.

25 mars 1792.
Copie conforme, *A. N.*, W 251 (dossier Soltho-Douglas).

841. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre le sieur Cyr-Thomas-Lucien Bénard, prévenu du crime de viol sur une petite fille de 10 ans et demi et condamné à 12 ans de fers.

30 mars 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 51.

842. — Procédure instruite au 4e Tribunal criminel contre le sieur François Fausset, dit Sans-Chagrin, prévenu de tentative de viol sur une petite fille de onze ans et demi, rue Contrescarpe, et, après interrogatoire, déchargé d'accusation.

30 mars 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 69.

843. — Procédure instruite au 6e Tribunal criminel contre le sieur Louis Tiringère, dit Frédéric, journalier sans ouvrage, prévenu d'avoir violé et infecté du mal vénérien trois petites filles, dont la plus âgée n'a que cinq ans.

Mars 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 110.

844. — Procédure instruite au premier Tribunal criminel contre le sieur Pierre-François-Joseph Loiseau, conseiller en l'élection de Caen, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur la fille Marie-Philippine Minique, dite Chevalier, fille publique, qui a été gravement blessée, ledit Loiseau acquitté comme ayant agi par imprudence.

17 avril 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 16.

845. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Marie Léger, femme du monde, prévenue d'avoir volé un drap à son logeur, rue de la Tannerie, et de l'avoir vendu 3 livres à une fripière de la Halle.

Avril 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 55.

846. — Lettre de M. Duranthon, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, demandant que le Corps législatif règle par une loi la pénalité à infliger aux femmes et filles débauchées qui seront surprises avec les soldats, dans leurs quartiers, lorsqu'ils seront de service, ou après la retraite militaire, et qui, d'après la loi du 10 juillet 1791, devaient être arrêtées et remises à la police civile, pour être jugées conformément aux lois.

12 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 52, n° 1478.

847. — Procédure instruite au 4e Tribunal criminel contre Marie-Anne Hervel, femme du monde, dite Nanette la Folle, prévenue d'avoir emmené chez elle, rue de la Levrette, un marchand de bœufs et d'avoir abusé de son ivresse pour lui voler un portefeuille contenant pour 28,000 livres de différents billets et effets.

15 mai 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 68.

848. — Procédure instruite au 1er Tribunal criminel contre le sieur Edme Drigon, major de la garde nationale de la Côte-d'Or, prévenu de s'être permis, sous les galeries du Palais-Royal, des actions contraires à la décence et à la tranquillité publique.

21 juin 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 19.

849. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Louise Collin, fruitière regrattière et femme publique, dite Rosalie la Brune, inculpée d'avoir emmené un individu dans un cabaret de la rue de la Tannerie, et de lui avoir volé sa montre dans son gousset pendant qu'il dormait.

Juin 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 53.

850. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Marguerite Dubois, ravaudeuse et femme du monde, âgée de 50 ans, prévenue du vol d'un parapluie dans un café de la rue Jean-de-l'Epine.

Juillet 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, Z³ 55.

§ 9. — Police des jeux.

851. — Pétition de M. J. Charon, ancien président de la Fédération, officier municipal de Paris, à l'Assemblée législative, appelant son attention sur la frénésie des jeux, exposant combien il importe au salut public que « ces antres ténébreux, où se rassemblent tant d'hommes perdus », soient promptement fermés, proposant à cet effet la nomination d'une Commission spéciale et faisant hommage de 10 exemplaires de son Essai sur les jeux.

29 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 117.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 419.

852. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le Comité de législation de faire son rapport, le 15 décembre, sur un projet de loi propre à réprimer les excès de la passion du jeu.

5 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 591.

853. — Procès-verbal de transport de M. Salliort, commissaire de police de la section de la Place-Louis XIV, à l'entresol de l'hôtel de Radziwill, à l'effet de constater la tenue de jeux prohibés, avec l'interrogatoire des individus rencontrés dans les salles de jeu.

14 décembre 1791.
Copie collationnée et signée, *A. N.*, F⁷ 4623.

854. — Lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, à M. Buirette-Verrières, défenseur officieux,

déclarant qu'il n'a point reçu le rapport du commissaire Salliort, qui constate une saisie de jeux prohibés, hôtel de Radziwill, le priant de lui faire connaître les noms des particuliers arrêtés, et l'assurant qu'au Département de Police il trouvera tous les renseignements désirables.

20 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F7 4623.

855. — Tableau des maisons de jeu du Palais-Royal, donnant les noms et qualités des teneurs de jeux, avec de curieux détails sur les clubs de la Liberté et des Arts et la *Compagnie joyeuse* ou des *Croquanjeurs*, dressé par M. Soltho-Douglas, agent de police.

1791-1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, W 251.

856. — Lettre de M. J. Charon, officier municipal de Paris, au président de l'Assemblée législative, appelant de nouveau l'attention de l'Assemblée sur les débordements sans nombre dont les jeux sont la cause, que chaque jour voit renaître et qui méritent une répression sévère.

20 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 142, n° 153.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 549.

857. — Lettre de M. J. Charon, officier municipal de Paris, au président de l'Assemblée nationale, déclarant que la capitale attend toujours de la sagesse des Législateurs des lois répressives sur les jeux, ainsi qu'une meilleure organisation de la Police, et adressant les réflexions rapides qu'il a consignées à ce sujet dans l'écrit intitulé : *Des officiers de paix et de police et de la police correctionnelle.*

30 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 142, n° 154.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 13.

858. — Dénonciation à l'Assemblée législative par M. Charon, officier municipal, d'un assassinat commis sur la personne d'un citoyen par son domestique, avec la plus froide et la plus atroce cruauté, en observant que la fureur du jeu a été la cause de ce forfait, avec décret de l'Assemblée nationale, portant que son Comité de législation lui présentera incessamment un projet de loi sur les moyens de réprimer les excès et la passion du jeu.

19 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 650.

859. — Lettre d'un sieur Bois au président de l'Assemblée législative, indiquant, comme moyen infaillible de détruire les tripots dans Paris, l'affichage des noms de ceux qui y seraient trouvés, avec leur signalement et leur domicile, en même temps que l'arrêt condamnant les souteneurs de tripots.

20 février 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 242.

§ 10. — Postes et messageries.

860. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours publics de la pétition présentée par la femme du premier postillon de la poste aux chevaux de Paris, qui demande une pension.

23 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 370.

861. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités d'agriculture et de commerce réunis des lettre et pétition de quatre maîtres de poste, au nom de ceux des routes de Paris à Marseille et Montpellier, à l'effet d'obtenir une augmentation de 5 sols par cheval pour chaque poste.

12 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 284.

862. — Décret de l'Assemblée législative, supprimant la franchise et le contreseing des lettres par la poste.

6 juin 1792.

Minute, *A. N.*, C 150, n° 259.

Cf. le rapport imprimé de M. J. Lambert sur le mode d'exécution de ce decret, proposant notamment la suppression du droit de contreseing dont jouissait le maire de Paris, *A. N.*, AD IX. 561.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 662.

863. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport du Comité de l'ordinaire des finances, supprimant le privilège de poste royale ou poste double dont jouissent les maîtres de poste de Paris, Versailles, Lyon et Brest, ainsi que les *petites guides* qui se payaient aux postes de Paris à Sèvres.

3 septembre 1792.

Minute de la main de M. J. Lambert, *A. N.*, C 160, n° 373.

V. le rapport imprimé de M. J. Lambert, député, *A. N.*, AD IX, 561.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 323.

§ 11. — Police des halles et marchés.

864. — Renvoi par l'Assemblée législative au Directoire du Département de la plainte des marchands étalant sur les quais de l'Infante et de l'Ecole, au sujet de l'arrêté de la Municipalité supprimant les échoppes.

18 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 265.

865. — Requête présentée à l'Assemblée législative par les propriétaires des 28 échoppes sises place du Carrousel et sur le quai, et adossées au château des Tuileries, afin d'obtenir la conservation de ces échoppes, supprimées par ordonnance de police, faisant valoir : 1° qu'ils ne gênent nullement la circulation et que, se trouvant dans un endroit désert le soir, ils ont, par leur présence, évité bien des vols et assassinats; qu'ils vendent journellement à des prix minimes, à un grand nombre de pauvres ouvriers et de mères de famille la viande provenant de la desserte du château des Tuileries, et que la suppression de leurs échoppes priverait les pauvres d'un grand secours.

21 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 174, n° 449.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 329.

866. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, relativement au mémoire par lequel les marchands en échoppes réclamaient contre l'arrêté de la Municipalité portant suppression des étalages et des échoppes, faisant connaître que le Corps municipal, par un second arrêté, accueille ces réclamations, en conservant les étalages dans tous les endroits où ils ne gêneront point la voie publique, et en remettant à une époque plus reculée la suppression des échoppes fixes.

3 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 140, n° 118.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 619.

867. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, au président du Comité de commerce, accusant réception du mémoire présenté à l'Assemblée nationale par les Dames du marché aux poissons de la ci-devant Abbaye-de-Saint-Germain, à l'effet d'obtenir la conservation de leurs places, malgré la construction projetée de trois corps de garde, déclarant que pareil mémoire avait été adressé au Directoire du Département, qui avait demandé des éclaircissements aux officiers municipaux et les attend.

10 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{12} 1239.

868. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de commerce de la pétition

des Dames de la Halle, en faveur de l'établissement connu sous le nom de Caisse du commerce.

19 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 652.

869. — Pétition des marchandes du marché des Innocents à l'Assemblée législative, protestant contre le privilège exclusif des parasols qu'on voudrait faire revivre, et qui pèse sur la classe la plus nombreuse et la plus indigente de la capitale.

12 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 411.

En tête : Rapport du Comité des domaines sera fait sur-le-champ. 12 septembre, Lequinio, secrétaire.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 578.

870. — Décret de l'Assemblée législative, décidant la résiliation du bail emphythéotique fait aux sieurs Courvoisier et Cie, du droit exclusif de louer des parasols et autres abris, étaux ou ustensiles quelconques à l'usage des marchands et marchandes étalant sur le carreau, soit du marché dit des Innocents, soit de tout autre emplacement des Halles de Paris, et ordonnant le remboursement du cautionnement versé par le sieur Courvoisier.

12 septembre 1792.

Minute de la main de M. Goujon, *A. N.*, C 163, n° 377.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 579.

871. — Pétition des propriétaires d'étaux et boucheries de la ville de Paris à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir la répression des abus commis dans le commerce de la boucherie, et l'examen par l'un des Comités de l'Assemblée de la pétition présentée, en 1791, à l'Assemblée constituante, qui fut renvoyée au Comité d'agriculture et de commerce.

(1792.)

Original signé, *A. N.*, F^{12} 781^1.

§ 12. — Librairie et imprimerie.

872. — Lettre de M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, au président, demandant la nomination de commissaires pour surveiller les impressions que l'Assemblée jugera à propos d'ordonner, et assurant de son zèle et de ses efforts pour rendre le service de l'imprimerie aussi prompt et aussi agréable que possible.

6 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 139, n° 101.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 108.

873. — Lettre de M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, au président, annonçant que la liste des députés par ordre alphabétique de départements est entièrement composée, à l'exception de la Corse, de façon à pouvoir être distribuée incessamment, et ajoutant qu'il s'occupe de l'impression d'une seconde liste par ordre alphabétique de noms, avec la demeure de chacun des députés, qui ne pourra être prête que lorsque tous les représentants se seront fait inscrire au bureau de l'imprimerie, cour des Capucins-Saint-Honoré.

12 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 139, n° 101.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 200.

874. — Motion de M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, au sujet de l'impression de la liste des Comités, à l'effet d'imprimer seulement le nom de chaque député sous le titre du Comité qu'il a choisi, avec le numéro de ce département en marge, et adoption de cette proposition.

18 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.

875. — Hommage à l'Assemblée législative par le sieur Dejabin, seul éditeur de

la collection complète des portraits gravés en taille douce des députés de l'Assemblée nationale de 1789, du second volume de cet ouvrage, le premier ayant été offert au mois de novembre 1790.

(15 octobre 1791.)
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 245.

876. — Hommage à l'Assemblée législative par le sieur P. Labarthe de l'ouvrage intitulé : *Mirabeau peint par lui-même*, ou recueil des discours qu'il a prononcés, tant dans le sein des communes qu'à l'Assemblée nationale constituante.

21 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 367.

877. — Adresse de M. L. Regnier, l'un des directeurs de l'imprimerie du Cercle social, à l'Assemblée législative, faisant hommage de la première livraison de la Constitution polyglotte, et demandant que cet ouvrage, dont les traductions sont dues à des hommes de mérite, soit déclaré classique dans la nouvelle éducation nationale.

22 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.

878. — Lettre de M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, au président de l'Assemblée, exprimant tous ses regrets du retard dans la distribution d'un rapport fait au nom du Comité militaire et imprimé depuis deux jours, avec note déclarant que la distribution au domicile des députés éprouve beaucoup de difficultés à cause des fausses indications d'adresses et des changements d'adresses non notifiés, de même que l'impression des procès-verbaux est retardée par le défaut d'envoi du manuscrit.

5 novembre 1791.
Originaux (2 p.), *A. N.*, C 140, n° 117.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 649.

879. — Lettre de M. Garnery, libraire, soldat citoyen, à l'Assemblée législative, la priant d'agréer le premier exemplaire sur vélin de la Constitution, imprimée dans le plus petit format avec les beaux caractères de Didot, et déclarant que ce premier exemplaire appartient au souverain, et que le Roi n'aura que le second.

10 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 109.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 6.

880. — Lettre des directeurs de l'imprimerie du Cercle social au président de l'Assemblée législative, faisant hommage, pour son Comité des finances, de plusieurs exemplaires du premier cahier patriotique des auteurs de la *Chronique du mois*, contenant le compte qu'Etienne Clavière rend à la Nation de l'état actuel de ses finances.

18 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 117.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 131.

881. — Plainte de M. Jean-Baptiste Garnery, libraire, adressée au 6e Tribunal criminel, contre Louis-Gabriel Maugis, administrateur du Département de Police, et Pierre-François Cuvillier, commissaire de police de la section de Henri IV, en raison de la perquisition faite chez lui et chez le sieur Didot, son imprimeur, dans la nuit du 19 au 20 décembre, pour y rechercher les manuscrits et lettres du sieur Mirabeau, écrits lors de sa détention au donjon de Vincennes.

28 décembre 1791.
Original, *A. N.*, Z[3] 107.

882. — Hommage par Mme Debure, au président de l'Assemblée législative, de l'Almanach royal pour 1792.

(Décembre 1791.)
Minute, *A. N.*, C 141, n° 136.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 701.

883. — Lettre de M. Devaux, libraire au Palais-Royal, au président de l'Assemblée nationale, faisant hommage du recueil

complet de tous les décrets rendus par l'Assemblée constituante.

4 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 142, n° 152.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 76.

884. — Lettre des sieurs Le Petit et Guillemard aîné au président de l'Assemblée législative, faisant hommage d'un exemplaire des œuvres politiques de J.-J. Rousseau.

22 février 1792.
Original signé, *A. N.*, C 143, n° 167.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 45.

885. — Lettre de M. Jean-Baptiste Louvet au président de l'Assemblée législative, exprimant le désir de présenter une pétition tendant à obtenir une loi contre les contrefacteurs qui désolent la librairie et le ruinent personnellement.

23 février 1792.
Original signé, *A. N.*, C 143, n° 167.

886. — Lettre de M. Poinçot au président de l'Assemblée législative, faisant hommage de la suite des œuvres de J.-J. Rousseau, 6e livraison, contenant le 2e volume de l'*Emile* et le 2e volume des Sciences, arts et belles-lettres.

25 février 1792.
Original signé, *A. N.*, C 143, n° 167.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 103.

887. — Lettre de M. Evra, rédacteur de l'ouvrage intitulé : *Nouvelle législation ou Collection complète et par ordre de matières des travaux de l'Assemblée constituante*, et de M. Devaux, libraire au Palais-Royal, au président de l'Assemblée législative, faisant hommage des cinq volumes formant la suite des quatre premiers volumes précédemment offerts.

16 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, C 145, n° 191.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 38.

888. — Lettre de MM. Moucheron et Duval, imprimeurs à Bar-le-Duc, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'hommage de deux ouvrages, l'un intitulé : *Tableau social*, par M. Gérard, l'autre : *la Constitution française mise à la portée de tout le monde*, par M. Regnault.

21 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, C 147, n° 221.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 279.

889. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le ministre de l'intérieur, pour faciliter à M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée, l'impression de l'instruction aux gardes nationales, dont il s'était chargé au prix de 25 sols l'exemplaire, à lui faire une avance qui ne pourra dépasser 15,000 livres.

16 août 1792.
Minute, signée de M. Dupont, *A. N.*, C 156, n° 309.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 286.

§ 13. — Pompes à incendie.

890. — Renvoi, par l'Assemblée législative à son Comité d'inspection de la salle de l'examen de la proposition tendant à conserver les secrétaires commis, les garçons de bureau et les pompiers employés auprès de l'Assemblée constituante.

29 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 501.

891. — Renvoi par l'Assemblée législative à ses Comités militaires et des finances réunis de la demande présentée par les gardes-pompes de la ville de Paris pour l'organisation de leur corps.

31 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 301.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 147.

892. — Présentation à l'Assemblée législative, au nom du Comité militaire,

d'un projet de décret sur l'organisation des pompiers de Paris, impression et ajournement à trois jours dudit projet.

17 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 96.

Cf. Adresse à l'Assemblée nationale, relativement au projet de décret présenté par le Comité militaire concernant l'organisation de la compagnie des gardes-pompes de la ville de Paris, et projet de décret sur l'organisation des pompiers de Paris, présenté par M. Deusy. Imprimés, *A. N.*, AD XVIII[e] 184, n[os] 32, 33.

§ 14. — Agents de change.

893. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant que les anciens règlements des agents de change, quoique non enregistrés aux anciens Parlements, auront leur plein et entier effet pour tous les engagements et négociations qui ont eu lieu sur la foi de leur exécution.

27 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 275.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 208.

894. — Décret de l'Assemblée législative, obligeant les agents et courtiers de change, pourvus de patente, à tenir registre-journal pour les effets publics au porteur, qu'ils ne pourront négocier, s'ils n'ont été visés et si tous les endossements ne sont préalablement enregistrés.

27 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 157, n° 318.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 30.

§ 15. — Hôtels garnis.

895. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la pétition de 48 citoyens de Paris, tendant à obtenir le remboursement de 2,400 livres, montant des frais pour les recensement et visite par eux faits en juillet 1790 des hôtels garnis de la ville de Paris, attendu que ce recensement est un acte de police municipale et ne doit pas être à la charge du Trésor public.

25 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 127.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 373.

896. — Lettre de M. Arsandaux, juge suppléant du Tribunal du 4[e] arrondissement, à M. Pétion, signalant à son attention nombre d'étrangers qui, pour échapper à la surveillance des hôtels garnis, louent des chambres et appartements dans des maisons bourgeoises, et, citant l'exemple d'un inconnu qui avait voulu prendre en location un appartement dans sa maison et qui avait refusé obstinément de dire qui il était.

5 février 1792.
Copie, *A. N.*, AA 46, n° 1361.

897. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les maîtres des hôtels garnis dans la ville de Paris seront tenus de payer seulement la moitié du prix fixé pour le droit de patente par les articles 12 et 14 de la loi du 17 mars 1791, à raison du montant du loyer ou de la valeur locative de l'habitation.

3 septembre 1792.
Minute signée de M. Mallarmé, rapporteur, *A. N.*, C 163, n° 372.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 272.

CHAPITRE II

GARDE NATIONALE PARISIENNE

ET CORPS ANNEXES

§ 1. — Organisation de la garde nationale.

898. — Loi relative à la garde nationale parisienne, donnée à Paris, le 23 septembre 1791, transcrite sur les registres du Département, le 3 octobre 1791, et le même jour, sur ceux de la Municipalité.

23 septembre 1791.

Imprimé, avec corrections manuscrites, *A. N.*, D XV 6, nº 36.

Cf. l'arrêté du Corps municipal de Paris, concernant la nouvelle organisation de la garde nationale parisienne, en date du 3 octobre 1791, imprimé, Bibl. de la ville de Paris, recueil de pièces, nº 4771, in-8°.

899. — Loi relative à l'organisation de la garde nationale, donnée à Paris, le 14 octobre 1791, transcrite sur les registres du Département, le 31 octobre 1791, et le 7 novembre 1791 sur ceux de la Municipalité (décrétée par l'Assemblée nationale, le

29 septembre 1791.

Imprimé, avec corrections manuscrites, portant en tête le nom de M. de Belair, commandant général, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, nº 57, *A. N.*, D XV 6, nº 36.

900. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant qu'en raison de la démission donnée par M. de Lafayette, chacun des six chefs de division exercera provisoirement les fonctions de commandant général, pendant un mois, à tour de rôle, et qu'à partir du 9, M. Charton, chef de la 1re division, prendra le commandement de la garde nationale parisienne.

8 octobre 1791.

Imprimé, Bibl. de la ville de Paris, recueil de pièces, nº 4771, in-8°.

901. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir que les chasseurs volontaires de la garde nationale soient admis à présenter une pétition pour être conservés dans la nouvelle organisation déjà décrétée, attestant que les compagnies de chasseurs ont servi la patrie avec un zèle et un courage égal à celui des grenadiers, dont les compagnies sont conservées, et ont un droit égal à la bienveillance de l'Assemblée.

9 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 139, nº 102.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 150.

V. la pétition des citoyens enrôlés dans les 60 compagnies de chasseurs volontaires de l'armée parisienne, réunis sans armes dans la

salle de l'Evêché, le 9 octobre 1791, à l'Assemblée nationale, imprimé. Bibl. de la ville de Paris, recueil de pièces, n° 4771, in-8°.

902. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les membres de l'Assemblée constituante qui se sont inscrits sur les registres de la garde nationale de Paris, dans le mois de la translation de cette Assemblée à Paris, auront les mêmes droits à l'avancement que ceux qui ont servi dans la garde nationale depuis le commencement de la Révolution.

14 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, C 139, n° 97.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 221.

903. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition du sieur Domin, fourrier dans la garde nationale soldée de Paris, qui demande que les régiments formés de la garde nationale soldée parisienne portent sur leurs drapeaux une tour renversée, comme une marque éclatante de la destruction du despotisme et des services qu'ils ont rendus à la Révolution.

17 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 255.

904. — Lettre de M. Dubois de Crancé au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il est commandant de bataillon, mais, qu'en raison de son mandat de député, il n'a pu se faire inscrire dans la garde nationale dès le début de la Révolution, et demandant si, par le défaut de cette formalité, il doit perdre ses droits à l'avancement, accordés par l'Assemblée constituante aux officiers supérieurs de l'état-major parisien et aux commandants de bataillon, lors du décret d'organisation de la garde soldée de Paris.

18 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 173, n° 439.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 219.

905. — Délibération du Comité militaire, portant ajournement de la discussion relative à la pétition des chasseurs non soldés de la garde nationale, la question ne lui paraissant pas suffisamment élucidée.

2 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, AF[I] 5, n° 20, fol. 10.

906. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition de citoyens de Paris, demandant la conservation des compagnies du centre de la garde nationale et la suspension provisoire de leur dissolution, avec invitation à présenter un rapport dans les trois jours.

7 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 104.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 673.

907. — Rapport du Comité militaire à l'Assemblée législative sur les pétitions relatives à la formation des corps qui composaient la garde nationale soldée, et décret de l'Assemblée législative, portant qu'il n'y a pas lieu de prononcer la révocation ni la suspension de la loi des 3, 4 et 5 août dernier, sollicitée par la pétition individuelle d'un grand nombre de citoyens actifs, requérant la résidence à Paris des sept nouveaux corps qui vont être constitués avec la garde nationale soldée parisienne, et décidant qu'ils ne pourront en être éloignés qu'en vertu d'un décret du Corps législatif.

7 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 108.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 686.

908. — Délibération du Comité militaire sur le rapport de M. Lacombe-Saint-Michel, relatif à la pétition du sieur Domin, fourrier de la garde nationale soldée de Paris, à l'effet d'obtenir que les régiments formés de la garde nationale portent sur leurs drapeaux une tour renversée, estimant « que l'époque de la conquête de la liberté ne pouvait être trop conservée, et que cette preuve glorieuse de la reconnaissance de la patrie était bien due à ses premiers défenseurs ».

9 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, AF* I 18, fol. 7.

909. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre du ministre de la guerre, qui demande un règlement pour la garde nationale parisienne soldée.

19 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 105.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 168.

910. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée, l'informant que les administrateurs du Département de Paris viennent de lui mander que le travail relatif à la formation de la garde nationale soldée, en divisions de gendarmerie, en régiments de ligne et en bataillons d'infanterie légère, est terminée, et que ces différents corps n'attendent plus, pour être mis en activité, que l'exécution de l'article IX du titre VI de la loi du 28 août dernier concernant la nouvelle organisation de la garde nationale parisienne soldée.

24 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 106.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 349.

911. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre et d'un mémoire de M. Cahier, ministre de l'intérieur, relatifs à la formation du corps des gardes nationales volontaires parisiennes à cheval, autorisée par décret du 12 septembre dernier.

3 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 552.

912. — Admission à la barre de l'Assemblée législative de capitaines et d'autres officiers ayant rang de capitaine dans la garde nationale parisienne soldée, qui demandent des explications sur divers articles de la loi du 18 septembre, et renvoi de leur pétition au Comité militaire.

4 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 572.

913. — Délibération du Comité militaire, décidant que les chasseurs volontaires de la ville de Paris qui demandent leur conservation, seront formés en six bataillons sous la dénomination d'infanterie légère.

12 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, AF* I 5, n° 20, fol. 47 v°; extrait du procès-verbal, *A. N.*, AF* I 18, fol. 16 v°.

V. le rapport imprimé, présenté par M. du Petitbois, le 7 janvier 1792, sur la nouvelle formation des chasseurs volontaires de l'armée parisienne en six bataillons, *A. N.*, AD VI 51.

914. — Lettre de M. Boucher Saint-Sauveur au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'une pétition qui proteste contre la désorganisation des compagnies du centre, réduites de 5,200 hommes à 700, et contre le décret aussi insignifiant qu'illusoire qui déclare que les régiments de nouvelle formation ne pourront quitter Paris qu'en vertu d'un décret, régiments qui seront recrutés et commandés par des officiers très suspects.

26 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 141, n° 136.

915. — Pétition adressée à l'Assemblée législative, exposant que la désorganisation des compagnies du centre est l'effet d'une combinaison perfide de l'état-major avec les ministériels du Comité militaire de la Constituante, et sollicitant la convocation de toutes les sections pour délibérer sur l'organisation qui convient à la garde nationale soldée.

(26 décembre 1791.)

Copie, *A. N.*, C 141, n° 136.

916. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire : 1° d'une pétition tendant à obtenir des modifications au décret réglementaire des 4, 5 et 6 octobre dernier, relatif à l'organisation de la garde parisienne soldée; 2° d'une pétition des grenadiers du 1er bataillon de la seconde section, à l'effet de demander que les chasseurs de l'armée parisienne soient conservés, et décret ajournant au

lendemain soir le rapport sur l'organisation de l'armée parisienne.

1er janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 140.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 726, 727.

917. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'extraordinaire des finances de la motion faite par un député, pour que la garde nationale parisienne soldée soit exempte de la formalité prescrite par le décret du 13 décembre dernier sur les certificats de résidence.

24 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 143.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 159.

918. — Prestation de serment en présence de l'Assemblée nationale par les officiers des nouveaux régiments de ligne formés avec la garde nationale de Paris, présentés par le ministre de la guerre.

28 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 144.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 718.

919.—Pétition des chefs de légion réunis de la garde nationale (à la Municipalité), à l'effet d'obtenir que chacun d'eux fasse ses deux mois de commandement général de suite, priant le maire de demander à l'Assemblée nationale un décret pour que M. de Belair, chef de légion, actuellement commandant général, remplisse son second mois durant le mois de février.

8 février 1792.

Original, signé de Mandat, chef de la 4e légion, de Ramainvilliers, chef de la 3e légion, Aclocque, chef de la 2e légion, Pinon, chef de la 5e légion, et de la Chesnaye, chef de la 6e, *A. N.*, D XV 6, n° 36.

920. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président du Comité militaire, exposant les inconvénients de faire exercer, mois par mois, le commandement général de la garde nationale, ce qui, dans des moments critiques, permettrait difficilement à un chef nouvellement entré en fonction de rétablir l'ordre et la tranquillité, et transmettant la pétition des chefs de légion, approuvée par la Municipalité, pour faire prendre par l'Assemblée nationale une prompte décision.

8 février 1792.

Original signé, *A. N.*, D XV 6, n° 36.

921. — Rapport sur les vices de l'organisation de la garde nationale parisienne par suite du commandement général ambulatoire et du manque d'état-major général, qui fait croire que, n'ayant osé détruire la garde nationale, on a voulu la vouer à une honteuse nullité, proposant la création d'un commandant général, de 3 adjudants généraux pour l'état-major général, de 3 aides de camp, de 6 adjudants de légion, d'un secrétaire et de 60 adjudants de bataillon, dont le traitement serait à la charge du Trésor public, et les dépenses d'emplacement, de feu, de lumière, de papier, de tambours aux frais de la Commune.

(8 février 1792.)

Minute, *A. N.*, D XV 6, n° 36.

922. — Décret de l'Assemblée législative, portant que chacun des six chefs de légion de la garde nationale parisienne exercera le commandement général, à tour de rôle, pendant l'espace d'un mois sans interruption.

10 février 1792.

Minute, *A. N.*, C 143, n° 161.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 346.

923. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire de la pétition des sous-officiers et soldats du bataillon des Récollets pour entrer dans les régiments formés des ci-devant compagnies du centre.

14 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 509.

924. — Décret de l'Assemblée législative, statuant que les sous-officiers et

soldats de la garde parisienne soldée qui, en vertu de l'article 4 du décret du 18 septembre 1791, auront pris leur congé absolu et qui, se trouvant avoir droit à une pension de retraite, auront préféré une gratification une fois payée, toucheront, aussitôt la promulgation du présent décret, le quart comptant de cette gratification, et qu'à cet effet une somme de 300,000 livres sera mise à la disposition du ministre de la guerre, ajoutant que les trois autres quarts seront payés de la même manière auxdits sous-officiers et soldats trois mois après la date de leur congé.

15 février 1792.

Minute, *A. N.*, C 143, n° 162.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 529.

925. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'ordinaire des finances d'une pétition de soldats citoyens de la garde nationale parisienne soldée, à l'effet d'obtenir la conversion de leur pension de cent livres en une gratification une fois payée.

19 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 651.

926. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition individuelle de plusieurs officiers supérieurs non soldés de la garde nationale parisienne, qui ont été promus aux grades de colonels et lieutenants-colonels des corps de nouvelle formation.

25 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 77.

927. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif d'une lettre des sous-officiers et soldats de la garde nationale soldée de Paris, qui se plaignent du retard mis à l'exécution du décret du 15 février, leur accordant des gratifications.

14 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 109.

928. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre des sous-officiers et soldats de la garde nationale soldée, relative à des réclamations de pensions, déjà exposées dans une pétition, qui fut, lors de sa présentation, renvoyée au Comité de l'ordinaire des finances.

29 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 221.

929. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que tout garde-française ou autre soldat, tant des compagnies de grenadiers que des compagnies du centre ou de chasseurs de la garde soldée parisienne, résidant à Paris, qui prétendra avoir été renvoyé sans avoir demandé son congé, et qui n'aura pas de brevet de pension ni de gratification, se présentera sous huitaine à la municipalité de Paris, qui en fera dresser un état nominatif qu'elle enverra au ministre de la guerre, lequel, après vérification à opérer dans le délai de trois jours, devra faire toucher à ces soldats la solde dont ils jouissaient dans leurs compagnies, à partir du jour de leur renvoi.

3 mars 1792.

Minute de la main de M. J.-B. Delmas, rapporteur, *A. N.*, C 144, n° 181.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 362.

930. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de liquidation d'une lettre du ministre de l'intérieur, qui envoie son travail sur les pensions d'une partie des officiers de la garde nationale soldée de Paris, en instance pour obtenir leur retraite.

8 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 358.

931. — Décret de l'Assemblée législative, accordant au Département de Paris l'un des 10 bataillons de gardes volontaires nationaux, créés en vertu des dé-

crets des 5 et 14 mai, pour porter à 214 le nombre desdits bataillons.

21 mai 1792.

Minute de la main de M. Lacuée, *A. N.*, C 148, n° 236.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 634.

932. — Adoption par l'Assemblée législative d'une proposition, portant que le Comité militaire devra faire, le lendemain soir, un rapport sur la nouvelle organisation de la garde nationale de Paris et sur le mode d'y employer les ci-devant gardes-françaises.

4 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 541.

933. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de liquidation d'une pétition des officiers non remplacés de l'ancienne garde nationale soldée de Paris, qui demandent à jouir de leurs pensions ou traitements, conformément à l'article 1er du décret du 18 septembre 1791.

6 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 636.

934. — Demande adressée au Comité militaire par M. Carré, capitaine des chasseurs de Paris, à l'effet de savoir si le décret qui maintient provisoirement les chasseurs, conserve également les tambours qui étaient attachés à chaque compagnie, avec réponse faite par le président du Comité, déclarant que le Comité ne pouvait se permettre de donner une décision, mais qu'il croyait pourtant pouvoir renvoyer le pétitionnaire à l'esprit de la loi qui n'avait prononcé aucune suppression.

7 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, AF* I 18, fol 53.

935. — Arrêté du Corps municipal, portant convocation des 48 sections pour le 27 juin, afin de délibérer sur la question de savoir s'il sera fait à l'Assemblée nationale une adresse pour demander que les 60 bataillons de la garde nationale soient réduits à 48.

18 juin 1792.

Imprimé, Bibl. de la ville de Paris, recueil de pièces, n° 4771, in-8°.

936. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre du ministre de la guerre, relative à la suppression et à la recréation des différents corps de la garde nationale soldée parisienne.

27 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 258.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 607.

937. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'ordinaire des finances d'une lettre du ministre de la guerre, concernant les traitements et gratifications accordés par la loi du 9 octobre 1791 aux sous-officiers et soldats de la garde nationale parisienne soldée.

4 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 271.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 102.

938. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, acompte des fonds extraordinaires qui seront décrétés pour ce département, la somme de 917,071 livres 17 sols 6 deniers, pour le payement des trois quarts des gratifications qui restent actuellement à payer aux sous-officiers et soldats de la garde parisienne soldée.

10 juillet 1792.

Minute signée de M. A.-D. Laffon, *A. N.*, C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 300.

939. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Blanchard, président du Comité militaire, annonçant qu'il a transmis au Département de la Garde nationale la pétition présentée par le sieur Bourtin au Comité militaire, et qu'il la renverra avec tous les renseignements recueillis à son sujet.

17 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D XV 6, n° 78.

940. — Décret de l'Assemblée législative, décidant le renvoi aux commissaires en exercice à la Maison commune de la pétition d'un citoyen tendant à l'organisation d'un comité central se composant d'un citoyen soldat pris dans chaque bataillon pour régler le service militaire, afin que les commissaires présentent sans retard leurs observations sur les changements à apporter à l'organisation de la garde nationale parisienne.

12 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 296.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 67.

941. — Décret de l'Assemblée législative, stipulant que les soldats des anciennes compagnies du centre de la garde nationale parisienne, arrêtés aux Champs-Elysées au mois de janvier 1790 et renvoyés le 1er avril suivant, jouiront des avantages que doit leur assurer leur temps de service, et pourront, en se rangeant sous les drapeaux de la Liberté et de l'Égalité, parvenir à tous les grades et emplois militaires, ainsi que les autres soldats des compagnies du centre, ordonnant que le décompte de la paye attachée à leurs grades respectifs sera fait, à dater du jour qu'elle a cessé de leur être soldée, à ceux d'entre eux qui voudront continuer leur service, et calculé jusqu'à leur replacement dans leurs grades, et ouvrant un nouveau crédit de 15,000 livres pour subvenir à leur solde.

19 août 1792.

Minute signée de M. Choudieu, secrétaire, *A. N.*, C 156, n° 313.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 379.

942. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la garde nationale de Paris sera divisée en 48 sections, sous la dénomination de sections armées, avec règlement pour son organisation, et déclarant qu'il y aura un commandant général élu pour trois mois par tous les citoyens composant les sections armées.

19 août 1792.

Projet présenté par M. Le Tourneur (copie), *A. N.*, C 155, n° 298.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 393.

943. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant de faire, sur la totalité des sections armées de Paris et proportionnellement à leur force, une levée de volontaires d'un nombre égal à celui qu'aurait produit la réquisition des demi-compagnies de grenadiers et de chasseurs, supprimées par l'organisation des sections armées.

1er septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 364.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 172.

944. — Renvoi par l'Assemblée législative, au Comité militaire, pour en faire rapport séance tenante, d'une pétition des grenadiers et chasseurs de la 5e légion, qui réclament au sujet du silence observé dans le décret concernant la nouvelle organisation de la garde nationale parisienne relativement aux compagnies de grenadiers et de chasseurs, silence pouvant être interprété comme une suppression.

1er septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 370.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 164.

945. — Décret de l'Assemblée législative, dispensant du service personnel, dans la garde nationale, les ouvriers travaillant à l'Hôtel des monnaies de Paris, aux ateliers de l'impression et du timbrage des assignats des Augustins et des Petits-Pères, et ordonnant que l'état nominatif de ces ouvriers sera fourni dans trois jours à la Commune de Paris, qui le fera passer au Commandant général de la force publique pour y avoir égard lors de la formation des listes de service des citoyens.

2 septembre 1792.

Minute signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 163, n° 371.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 220.

§ 2. — Casernement

946. — Lettre de M. Poyet au Département des Travaux publics, envoyant un état général des casernes et corps de garde occupés par l'armée nationale parisienne, état dressé par M. Galimard, et qui pourra subir des modifications après l'organisation définitive de la garde nationale parisienne.

7 octobre 1791.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[13] 781.

947. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire, d'une lettre du ministre de l'intérieur, qui adresse à l'Assemblée un rapport, accompagné de différentes pièces justificatives, sur la demande de payement des loyers des casernes de la garde nationale de Paris.

13 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 123.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 76.

948. — Ordonnance de payement de 60 livres délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de Mme de Guénaud, propriétaire d'une chambre, cour de la Fonderie à l'Arsenal, servant de corps de garde et de logement à l'officier du poste de la Fonderie, pour le loyer de ladite chambre, durant six mois, avec quittance.

2 janvier 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

949. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur du sieur Aubin Vachette, balayeur des corps de garde des château et jardin des Tuileries, pour la somme de 48 livres 10 sols, montant de ses gages pendant les mois de décembre, février et avril, avec attestation de M. de Belair, commandant général.

4 janvier, 2 mars, 12 avril 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F[13] 788.

950. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur d'Antoine-Joseph Savantré, chargé de l'entretien du corps de garde de la réserve de l'Hôtel de Ville, de 104 livres pour ses gages du 9 octobre au 31 décembre et pour mars 1792, à raison de 20 sols par jour.

7 janvier, 2 avril 1792.
Minutes (4 p.), *A. N.*, F[13] 788.

951. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur du sieur Leprince, marchand cirier, pour la somme de 45 livres, montant de la fourniture de 15 livres de bougies à 3 livres la livre, par lui faite le 7 novembre, suivant ordre de M. Viguier de Curny, pour l'éclairage des officiers des postes de l'Hôtel de Ville.

10 janvier 1792.
Minutes (3 p.), *A. N.*, F[13] 788.

952. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire des guerres des troupes du Département de Paris, au ministre de l'intérieur, le priant de faire allouer à la Commune le supplément de fonds dont elle a besoin pour subvenir aux frais du casernement de la garde nationale et au payement du loyer des casernes, réclamé par les propriétaires des locaux, avec réponse de M. Cahier, déclarant qu'il a adressé un rapport à ce sujet à l'Assemblée nationale, le 14 du mois précédent, et lettre d'envoi par M. Viguier de Curny au Directoire du Département.

11, 28, 30 janvier 1792.
Copies (3 p.), *A. N.*, F[13] 784.

953. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Viguier de Curny, au sujet du payement du loyer des casernes de la garde soldée, demandant les motifs qui ont déterminé

la Municipalité à suspendre le payement des loyers dus à M. Goupy.

13 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F13 784.

954. — Ordonnance de payement de 1,254 livres 8 sols, délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Dupain, marchand de bois, montant de la fourniture faite depuis le 1er juillet 1791, pour le chauffage des corps de garde de la garde nationale parisienne.

14 janvier, 27 mars 1792.
Minutes signées (4 p.), *A. N.*, F13 788.

955. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Bourdin, aîné, marchand de bois, de la somme de 648 livres, montant des fournitures de bois par lui faites pour le chauffage des corps de garde de la garde nationale parisienne.

18 janvier, 27 mars 1792.
Minutes (4 p.), *A. N.*, F13 788.

956.—Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur du sieur Laplaine, concierge de l'hôtel de la Mairie, de la somme de 102 livres 16 sols, pour l'entretien des deux corps de garde de l'hôtel de la Mairie pendant trois mois, avec mémoires à l'appui.

19 janvier, 4 avril 1792.
Minutes signées (4 p.), *A. N.*, F13 788.

957. — Ordonnance de payement par le Département de la Garde nationale parisienne, de 5,635 livres 6 sols 3 deniers, pour l'éclairage des différents corps de garde de la garde nationale parisienne.

21 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F13 788.

958.—Ordonnance de payement de 77 livres 16 sols, délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Lefèvre, concierge du Châtelet, chargé du soin et de l'entretien du corps de garde du Châtelet, établi pour la sûreté des prisons, avec mémoire de fournitures.

24 janvier 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F13 788.

959. — Arrêté du Corps municipal, considérant que les compagnies du centre ont évacué ou doivent incessamment quitter les casernes où elles étaient établies, et chargeant les commissaires de la garde nationale, ainsi que les administrateurs du Domaine et des Travaux publics, de se concerter avec le procureur de la Commune, pour faire cesser incessamment les locations des casernes évacuées ou à évacuer, et faire rentrer les propriétaires des maisons où ont été établies gratuitement des casernes, notamment de celle de la rue du Roi-de-Sicile, appartenant à l'ordre de Malte, dans la pleine et entière disposition de leurs immeubles.

8 février 1792.
Extrait conforme, signé de M. De Joly, *A. N.*, F13 784.

960. — Lettre du Département des Travaux publics au Département du Domaine, déclarant que, comme tous les arrangements pris par le Comité du casernement pour la location des maisons dans lesquelles a été logée la troupe du centre, ont été renvoyés aux administrateurs provisoires du Domaine, il attendra leur avis pour concourir avec eux à l'exécution de l'arrêté du Corps municipal, du 8 février, pour la suppression de la charge des loyers des casernes évacuées par suite de la nouvelle organisation des compagnies du centre.

14 février 1792.
Minute, *A. N.*, F13 784.

961. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au Département de la Garde nationale parisienne, transmise par M. Pétion, demandant l'envoi d'un état général des loyers dus aux propriétaires des maisons louées pour le casernement de la garde soldée, accompagné de pièces justificatives et d'une attestation de la Municipalité, avec réponse de M. Viguier de Curny, portant que le montant des loyers dus depuis le 1er juillet 1791 est de 170,415 livres, que les pièces justificatives se composent de baux dont les propriétaires ne peuvent se dessaisir, et que les

frais du casernement, consistant en bois et lumières, sont toujours acquittés comme dépenses courantes.

27 février, 1er, 7 mars 1792.
Copies (3 p.), *A. N.*, F[13] 784.

962. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Foraison, maître menuisier, de la somme de 1,000 livres acompte de ce qui peut lui être dû pour ses travaux et fournitures dans les différentes casernes et corps de garde, à l'occasion des emménagements et déménagements.

2 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 788.

963. — Arrêté du Bureau municipal, constatant que plusieurs casernes occupées par les compagnies du centre de la garde nationale se trouvent vacantes depuis la nouvelle organisation de cette garde, et que les loyers de ces casernes courent sans objet, et chargeant le Département des Domaine et Finances ainsi que le procureur de la Commune de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ces loyers et parvenir à la résiliation des baux de ces casernes.

2 mars 1792.
Extrait conforme, signé de M. Lemoine, secrétaire-greffier adjoint, *A. N.*, F[13] 784.

964. — Lettre du Département des Travaux publics au commissaire général de la garde nationale, lui demandant un état des casernes qui forment l'objet de l'arrêté pris le 2 mars par le Bureau municipal, en vue des réparations locatives qui seront réclamées par les propriétaires de ces casernes.

9 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F[13] 784.

965. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Vassort, chef d'atelier pour le déménagement des casernes, des sommes de 1,500 et de 1,200 livres, acompte de ce qui peut lui être dû pour frais de déménagement des casernes de la troupe soldée.

17 mars, 23 avril 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

966. — Lettres de M. Danton, substitut du procureur de la Commune, à M. Le Roulx de La Ville, administrateur des Travaux publics, et un autre de ses collègues, les convoquant pour le mardi 20 et le jeudi 29, au parquet de la Commune, afin de se concerter sur les moyens de faire cesser le plus tôt possible les locations des casernes évacuées ou à évacuer, conformément à l'arrêté du Corps municipal du 8 février.

17, 27 mars 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F[13] 784.

967. — Etat général des sommes dues pour les loyers des casernes de la garde nationale parisienne, depuis le 1er juillet 1791 au 1er avril 1792, état arrêté à la somme de 170,415 livres, par les commissaires au Département de la Garde nationale.

1er avril 1792.
Original sous forme de tableau, signé de MM. Pétion, Viguier de Curny, Leroux et Lemoine, *A. N.*, C 152, n° 270ter.

968. — Etat des casernes occupées ci-devant par les compagnies du centre de la garde nationale et des loyers qui seront dus depuis le 1er avril 1792 jusqu'au 1er avril 1793.

1er avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 784.

969. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur du sieur Jacques-Pierre Desbordes, dit Pierrot, chargé d'entretenir les corps de garde de l'intérieur de l'Hôtel de Ville, de la somme de 36 livres pour deux mois de ses gages.

2 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 788.

970. — Mémoire des citoyens du boulevard Montmartre à la Municipalité, exposant que le défaut de corps de garde sur le boulevard, entre les Faubourgs du

Temple et de la Madeleine, est un danger pour la sûreté publique, en raison des attaques nocturnes contre les passants et des vols avec effraction, et demandant l'établissement d'un nouveau corps de garde dans la maison de M. Larmoyer, au carrefour de la rue Montmartre et du boulevard, avec lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, transmettant ce mémoire à M. de Curny.

6 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

971.—Rapport adressé par M. de L'Epine, commissaire général adjoint de la Garde nationale, à M. Viguier de Curny, sur son invitation, déclarant qu'il résulte d'un examen de la boutique proposée pour servir de corps de garde sur le boulevard Montmartre, qu'elle forme un boyau où pourraient prendre place à peine 4 ou 5 hommes, et que le prix de la location demandé (800 livres) est excessif, par conséquent qu'il y a lieu de chercher un autre local, avec lettre de M. de Curny à M. Manuel à ce sujet.

13, 18 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

972. — Etat des sommes dues à divers propriétaires des casernes occupées par les troupes soldées, depuis le mois de juillet 1791 jusqu'au mois d'avril 1792, pour les six divisions et les compagnies détachées, montant à la somme de 164,415 livres.

(Avril 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{13} 784.

973. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités de l'ordinaire des finances et militaire réunis, du rapport présenté par le ministre de l'intérieur, sur la demande formée par la municipalité de Paris en vue du payement des sommes dues depuis le 1er juillet 1791, pour le loyer des casernes de la garde nationale soldée.

2 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C* I 57, fol. 3650.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 670.

974. — Rapport de M. de L'Épine, commissaire général adjoint de la garde nationale, constatant qu'une visite du quartier du boulevard Montmartre, faite avec M. de Lagrange, lieutenant général des armées, n'a amené la découverte d'aucun local, que l'établissement d'un poste de 8 à 10 hommes, attendu la fréquence des vols, attaques et assassinats, est de première nécessité, et proposant de louer la boutique du boulevard, dans la maison de M. Larmoyer, dont la position est très avantageuse, la Municipalité n'ayant à supporter qu'un loyer de 500 livres, une souscription couverte en quelques heures ayant réuni les 300 livres supplémentaires pour le loyer exigé par M. Lacroix, limonadier, qui demande une décision dans les 48 heures.

9 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

975. — Rapport de M. de L'Épine, commissaire général adjoint de la garde nationale, déclarant qu'il vient, conformément à la soumission souscrite par les sieurs Pierre Porcher et Claude Lacroix, père et fils, de louer pour 500 livres par an la boutique du boulevard Montmartre, devant servir de corps de garde, M. Domagnat, voisin très patriote et riche, s'étant engagé à garantir les 300 livres supplémentaires pour toute la durée de la jouissance par la Municipalité de ladite boutique.

16 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

976. — Lettre de M. Pâris, commissaire de la section de l'Observatoire, à M. Chambon, administrateur au Département du Domaine, le priant de lui donner des éclaircissements sur le laps de temps durant lequel on louera les différentes casernes qui servaient aux ci-devant compagnies du centre et qui sont restées à la charge de la Commune, question qui l'intéresse, parce qu'il occupe un logement dans celle située rue Mouffetard et rue Neuve-Sainte-Geneviève, et invoquant pour obtenir réponse sa qualité de jacobin patriote.

22 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

977. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, adressant l'état des casernes vacantes, occupées ci-devant par les compagnies du centre de la garde nationale, et restées à la charge de la Municipalité, dont il serait intéressant de faire résilier les baux, état demandé le 21 mai, par lettre des administrateurs des Travaux publics.

22 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

978. — Lettre du Département des Travaux publics à celui de Police, exprimant le regret de n'avoir pas été averti en temps utile du départ des compagnies du centre occupant les casernes, et de n'avoir pu empêcher les déprédations et pillages qui ont eu lieu dans presque toutes les casernes abandonnées, où se sont installés nombre de particuliers sans aucune autorisation légale, ce qui occasionnera une dépense beaucoup plus forte pour les réparations, et priant, pour que pareils faits ne se renouvellent plus, que leurs collègues du Département de Police les avisent de tout déplacement de troupes.

12 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 784.

979. — Lettre de M. de L'Epine, commissaire général adjoint de la garde nationale, à la Municipalité, représentant l'urgence de garnir de troupes le nouveau corps de garde établi sur le boulevard Montmartre, en raison des instances de tous les habitants du boulevard, entre autres de M. de Lagrange, demeurant à l'hôtel Montholon, dont il envoie le billet, cette partie du boulevard étant très dangereuse par les vols, les attaques et les meurtres même qui s'y sont commis avec impunité depuis quelque temps.

16 juin 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

980. — Lettre-circulaire du Département des Travaux publics aux différents propriétaires des casernes tenues à bail par la Municipalité et devenues vacantes depuis la nouvelle organisation des compagnies du centre, afin de connaître s'ils sont dans l'intention de résilier leurs baux, et quels seraient les arrangements qu'ils croiraient convenables de proposer, tant pour les indemnités que pour les réparations locatives à la charge de la Commune.

18 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 784.

981. — Rapport sur les casernes de la garde nationale soldée parisienne, par M. Calvet, député de l'Ariège, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, avec projet de décret portant que la Trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 170,415 livres, pour être employée au payement des loyers des casernes de la garde soldée parisienne, et que le loyer de la caserne de la rue Meslay, occupée par la 29e division de gendarmerie nationale, sera acquitté par le Département.

26 juin 1792.
Imprimé avec additions manuscrites, signé de Calvet, *A. N.*, C 150, n° 263.

982.—Mémoire des dépenses et déboursés faits pour l'entretien et la propreté des corps de garde de l'ancienne Mairie pendant le quartier d'avril 1792, par le sieur Delaplaine, concierge de l'hôtel de la Mairie, montant à 47 livres 19 sols, mémoire arrêté par M. Pétion, avec lettre d'envoi et ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale audit Delaplaine.

26, 30 juin 1792.
Originaux et minute (3 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

983. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Sagnier, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, l'informant que la Commune s'occupe de mettre en location les différentes casernes qu'elle tient à bail et qui sont vacantes depuis la nouvelle organisation des compagnies du centre, et lui demandant s'il serait dans l'intention de résilier son bail et à quelles conditions.

30 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 784.

984. — Arrêté du Bureau municipal, autorisant à faire comprendre dans un état supplémentaire de dépenses pour le casernement, qui devra être envoyé au Comité de l'ordinaire des finances :

1° Mme Françoise-Catherine Delongchamp, veuve de Pierre de Varennes, pour 410 livres, montant des réparations locatives de la maison occupée par la compagnie du centre du bataillon de Saint-Marcel ;

2° La propriétaire du casernement de la compagnie du centre du bataillon des Filles-Dieu, pour 1,888 livres, montant des réparations locatives de cette maison, rue du Faubourg-Saint-Denis ;

3° La Congrégation de Saint-Lazare, pour 1,879 livres, montant des réparations locatives d'une maison, barrière Saint-Martin, servant de caserne à la compagnie du centre du bataillon des Récollets ;

4° La propriétaire de l'hôtel dit de Richelieu, pour 1,733 livres, montant des réparations locatives pour la partie de cet hôtel occupée par la compagnie du centre du bataillon des Filles-Saint-Thomas ;

5° L'administration de l'Hôtel-Dieu, pour 3,429 livres, montant des réparations à faire dans la maison dite le Bureau de l'Hôtel-Dieu, parvis Notre-Dame, où était casernée la compagnie du centre du bataillon de Notre-Dame.

10 juillet 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F^{13} 784.

985. — Ordonnance de payement de 60 livres délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de Mme de Guénand, pour six mois de loyer d'une chambre servant à l'officier de la poudrière de l'Arsenal.

16 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 788.

986. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Givry, marchand de bois, l'un des quatre soumissionnaires de la fourniture des corps de garde pendant l'hiver de 1791 à 1792, pour la somme de 1,554 livres 8 sols 9 deniers, représentant le quart de sa fourniture, savoir de 332 voies de bois.

17 juillet 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

987. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Thévenin, marchand de bois, l'un des quatre soumissionnaires de la fourniture des corps de garde pendant l'hiver de 1791 à 1792, pour la somme de 288 livres 6 sols, acompte sur sa fourniture de 62 voies 1/2 de bois.

17 juillet 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

988. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Dupain, marchand de bois, l'un des quatre soumissionnaires de la fourniture des corps de garde pendant l'hiver de 1791 à 1792, pour la somme de 3,357 livres 4 sols 3 deniers, acompte de celle de 13,428 livres 17 sols, montant de sa fourniture de 295 voies et demi de bois.

17 juillet 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

989. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Bourdin, marchand de bois, l'un des quatre soumissionnaires de la fourniture des corps de garde pendant l'hiver de 1791 à 1792, pour la somme de 2,074 livres 6 sols 3 deniers, acompte de celle de 8,297 livres 5 sols, montant de sa fourniture de 448 voies 1/2 de bois.

17 juillet 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

990. — Lettre des administrateurs des Travaux publics au maire de Paris, appelant son attention sur les promptes mesures nécessaires pour prévenir, à la suite du départ précipité des régiments de ligne, la dégradation et dilapidation non seulement des grandes casernes, mais encore des postes particuliers desservis par la troupe, attendu qu'il existe quantité d'effets mobiliers susceptibles

d'être pillés, comme cela est déjà arrivé lors des derniers mouvements des compagnies du centre, et le priant de s'occuper de la résiliation ou continuation des baux des casernes.

18 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 784.

991. — Lettre de M. Moreau à M*, au sujet du règlement des loyers dus aux propriétaires des casernes, estimant qu'au lieu d'expédier des ordonnances partielles pour chacun, M. Jurien, premier commis de l'intérieur, préférerait n'en expédier qu'une seule pour la Municipalité, à charge par elle de payer toutes les parties, et priant de lui rendre réponse le jour même, quoique cette combinaison soit très préjudiciable à ses propres intérêts.

19 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

992. — Lettre du Département des Travaux publics au maire de Paris, déclarant qu'il importe essentiellement que la répartition de la somme de 170,415 livres, destinée à l'acquittement des loyers des casernes, soit dirigée par la Municipalité, et que les ordonnances de payement soient expédiées dans ses bureaux, et le priant de faire en sorte que la somme en question soit versée sans délai dans la Caisse municipale, avec nouvelle lettre insistant pour un prompt règlement de cette affaire, en raison des réclamations quotidiennes adressées par les propriétaires ou principaux locataires.

19, 27 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

993. — Rapport et projet d'arrêté du Bureau municipal, à l'effet d'allouer au sieur Perrin, concierge de l'état-major au château des Tuileries, et au sieur Vachette, qui lui est adjoint pour l'entretien des corps de garde de la garde nationale, une somme de 3 livres par jour, avec requête du sieur Perrin, faisant observer que le sieur Vachette avait le soin de cinq postes, savoir le grand corps de garde, ceux de la cour des Princes, de la Porte-Royale, de la cour de Marsan, du Pont-Tournant et de la Terrasse du bord de l'eau, note du sieur De Calonne, chargé de la comptabilité de la garde nationale, et ordonnance de payement.

20 juillet 1792.
Minutes signées (4 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

994. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en vertu d'un arrêté du Bureau municipal du 6 juin 1791, à M. Paulmier, marchand, rue Saint-Denis, de 9,774 livres, pour parfait règlement d'un mémoire de fournitures de laine, toile et paille, faite à l'occasion du rebattage des matelas et paillasses de la garde nationale soldée, avec pièces à l'appui.

30 juillet 1792.
Minutes (1 dos.), *A. N.*, F^{13} 788.

995. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Département des Travaux publics, accompagnant l'envoi de la lettre adressée le 30 juillet, par M. Champion, ministre de l'intérieur, au sujet du payement de 170,415 livres pour le loyer des casernes.

1er août 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

996. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Département des Travaux publics, annonçant qu'il a écrit au procureur général syndic du Département, relativement aux mesures à prendre pour prévenir la dégradation et dilapidation des casernes et des postes occupés par la troupe de ligne, et que le Directoire du Département s'est empressé d'en aviser le ministre de la guerre.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

997. — Certificat du Département de la Garde nationale, attestant qu'il est dû à M. Favreux, marchand de bois, la somme de 147 livres pour fourniture, par lui faite en janvier et février 1791, de 6 voies de bois, à raison de 24 livres 10 sols la voie, pour le chauffage des corps de garde de la garde nationale parisienne.

6 août 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 785.

998. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, aux maire et administrateurs du Département des Travaux publics, au sujet de la liquidation des loyers des casernes de la garde nationale soldée, faisant observer que l'état des sommes dues pour ces loyers, montant à 170,415 livres, a été envoyé, revêtu de toutes les formalités nécessaires, à la Trésorerie nationale, le 30 juillet précédent, que les différentes personnes ayant droit à la répartition y sont dénommées et n'ont qu'à se présenter à la Trésorerie pour recevoir le montant de leurs créances.

22 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

999. — Ordres de fournitures de chandelles pour l'éclairage des corps de garde de l'Hôtel de Ville, donnés par le Département de la Garde nationale à M. Guillaume Devey, chandelier, rue du Chantre-Saint-Honoré, du 29 mars au 16 mai 1792, avec mémoire desdites fournitures montant à 170 livres, d'une part, et à 85 livres, d'autre part, tant pour les corps de garde que pour les bureaux du Département, et quittance délivrée par le sieur Devey.

30 août 1792.
Originaux signés (6 p.), *A. N.*, F[13] 788.

PREMIÈRE DIVISION

1° *Bataillon de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.*

1000. — Rapport de M. Poyet, architecte, au Département des Travaux publics, sur la valeur de la location annuelle d'une petite boutique, sise rue du Faubourg-Saint-Jacques et attenante à l'ancienne caserne, demandée par le sieur Pierre Daniel, menuisier, et qui est estimée 80 livres, à charge des réparations nécessaires.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

2° *Bataillon de Saint-Victor.*

1001. — Arrêté du Bureau municipal, autorisant le payement par les commissaires au Département de la Garde nationale, de 53 livres à M. Guillotte, capitaine de la compagnie du centre du bataillon de Saint-Victor, pour menues réparations faites par son ordre à la caserne, avec mémoires, rapport et ordonnance de payement.

20 décembre 1791, 2 janvier 1792.
Minutes et extrait conforme (6 p.), *A. N.* F[13] 788.

1002. — Certificats du Département de la Garde nationale, constatant qu'il est dû à M. Poincet, propriétaire d'une maison rue du Jardin-du-Roi, qui a servi de caserne à la ci-devant compagnie du centre du bataillon de Saint-Victor, la somme de 1,100 livres pour 6 mois de loyer de cette caserne.

27 avril, 7 août 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

3° *Bataillon de Saint-André-des-Arts.*

1003. — Lettre de M. Mérault, supérieur de la maison de l'Oratoire, rue d'Enfer, au Département des Travaux publics, exposant les raisons qui militent en faveur de la conservation du bail de leur maison, rue d'Enfer, qui sert de caserne au bataillon de Saint-André-des-Arts : 1° la nécessité de conserver cette caserne, qui se trouve à l'une des extrémités de la ville, en pays perdu, indispensable pour la surveillance; 2° les grands et utiles changements faits par la Ville pour convertir la maison en caserne et les frais qu'exigerait la remise en état des locaux, stipulée par le bail.

21 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

4° *Bataillon de Saint-Marcel.*

1004. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Poivret, principal locataire d'une maison, rue de Lourcine, dans laquelle est établi le corps de garde des volontaires du bataillon de Saint-Marcel, de la somme de 250 livres pour 6 mois de loyer.

6 mars, 20 avril 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

1005. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, aux administrateurs des Travaux publics, les priant de faire procéder d'urgence à l'estimation des réparations de la caserne du bataillon de Saint-Marcel, dont le bail expire le 1er octobre, tout retard empêchant la Commune de se libérer des loyers de cet immeuble et le propriétaire de la louer.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

1006. — Ordre du Département des Travaux publics à M. Poyet, afin de charger M. Galimard de dresser un devis estimatif de la dépense que pourront occasionner les réparations à la maison servant de caserne au bataillon de Saint-Marcel, avec avis de M. Poyet, signalant l'erreur commise par la Régie des Domaines nationaux, qui considère à tort cette maison comme sa propriété, a même loué le corps de logis de derrière à M. Petiot, fabricant de gazes, et se disposerait en outre à la vendre comme bien national.

5, 31 mai 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1007. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Baldue, agent de la Régie des Domaines nationaux, demandant ce qu'il y a d'exact dans le projet de vente par la Régie de la maison qu'occupait la compagnie du centre du bataillon de Saint-Marcel, rue Mouffetard, qui appartiendrait à Françoise-Catherine Delongchamp, veuve de Pierre de Varenne, laquelle l'aurait louée pour 27 années, expirant le 1er octobre, au régiment des gardes-françaises, avec réponse de M. Baldue, déclarant que la Régie s'est bornée à louer le 30 mars, au sieur Petiot, cette maison, dont la propriété est revendiquée par Mme de Varenne.

1er, 12 juin 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1008. — Lettre de M. Poyet, architecte, accompagnant l'envoi à M. Le Roulx de La Ville, administrateur au Département des Travaux publics, de l'état des réparations locatives à faire dans la maison de la dame de Varenne, rue Mouffetard, occupée précédemment par la compagnie du centre du bataillon de Saint-Marcel, réparations de deux sortes : la première, pour le corps de logis donnant sur la rue, montant à 409 livres 15 sols 5 deniers, incombant à la Municipalité ; la seconde, pour le corps de logis du fond, loué par la Régie nationale, s'élevant à 431 livres 15 sols 10 deniers, à la charge de ladite Régie, avec l'état de ces réparations dressé le 11 juin par M. Galimard.

18 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1009. — Rapport du Département des Travaux publics et arrêté du Bureau municipal pris en conséquence, à l'effet de faire comprendre dans un état supplémentaire de dépenses pour le casernement soumis au Comité de l'ordinaire des finances la dame de Varenne pour une somme de 410 livres, montant des réparations locatives de sa maison, rue Mouffetard, occupée par la compagnie du centre du bataillon de Saint-Marcel, sans préjudice de 432 livres pour les réparations du corps de logis de derrière, qui doivent être supportées par la Régie des Domaines nationaux.

10 juillet 1792.
Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

5e *Bataillon de Saint-Louis-en-l'Ile.*

1010. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Pinguet, principal locataire du corps de garde des volontaires du bataillon de Saint-Louis-en-l'Ile, de la somme de 60 livres pour 3 mois de loyer de ce corps de garde.

12 janvier 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

1011. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de législation d'une pétition de gardes nationaux du bataillon de l'Ile-Saint-Louis, qui réclament contre des citoyens de leur section, en raison

de leur refus de faire leur service et d'acquitter la somme due aux factionnaires qui les remplacent, et demandent une loi autorisant les juges de paix à prononcer à cet égard des condamnations de payement.

29 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, nº 144.

1012. — Délibération du Bureau municipal prenant en considération les réclamations des sieurs Maigrot et Maucuy, principaux locataires d'une maison, rue des Deux-Ponts, Ile-Saint-Louis, où la compagnie du centre du bataillon de ce nom a été casernée en quittant le quai d'Anjou, et leur accordant pour les indemniser des repétitions que pourraient former contre eux les locataires obligés de vider les lieux précipitamment, au premier, 1,322 livres, et au second, 162 livres 10 sols, à comprendre dans les dettes arriérées de la Commune.

13 mars 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[13] 784.

1013. — Certificats des commissaires au Département de la Garde nationale, constatant qu'il est dû à MM. Maigrot et Maucuy, principaux locataires d'une maison, rue des Deux-Ponts, Ile-Saint-Louis, dans laquelle a été casernée la compagnie du centre du bataillon de Saint-Louis-en-l'Ile, au premier, une somme de 1,322 livres, au second, une somme de 162 livres 10 sols, à titre d'indemnité pour solde de toutes repétitions que pourraient former contre eux leurs sous-locataires à raison de leur sortie précipitée à bref délai des locaux qu'ils occupaient dans ladite maison.

31 mars 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

1014. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale, en faveur de M[lle] Eustache, propriétaire d'une maison, rue Saint-Louis-en-l'Ile, dans laquelle est établi le corps de garde des volontaires du bataillon de Saint-Louis-en-l'Ile, de la somme de 75 livres pour 6 mois de loyer dudit corps de garde, et en faveur de M. Pinguet, de 120 livres.

10, 27 avril, 20 juillet 1792.
Minutes signées (3 p.), *A. N.*, F[13] 788.

1015. — Mémoire produit pour les sieurs Clin et Lesueur (Pierre-Jacques-François), propriétaires de la maison servant de caserne, rue des Deux-Ponts, et le sieur Maigrot et consorts, demandant à la Municipalité de commettre un architecte pour évaluer : 1º les indemnités dues au sieur Maigrot pour la cessation du bail ; 2º les dépenses auxquelles donneront lieu le rétablissement des locaux et les agencements nécessaires, concluant au payement d'indemnités de 1,322 livres au sieur Maigrot et de 162 livres au sieur Maucuy, plus de 2,700 livres pour 4 termes de loyer échus le 1[er] avril, avec lettre de M. Manuel à M. Panis, transmettant ces réclamations, sur lesquelles il est instant de prendre un parti.

9, 18 mai 1792.
Copies (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1016. — Lettre des administrateurs du Département de Police et de la Garde nationale à ceux des Travaux publics, leur envoyant 32 pièces concernant la caserne du bataillon de l'Ile-Saint-Louis, sise, rue des Deux-Ponts, pour les mettre à même de connaître les dispositions qui ont été prises à cet égard.

9 juin 1792.
Original, signé de MM. Perron, Sergent et Vigner, *A. N.*, F[13] 784.

1017. — Lettres de M. Manuel, procureur de la Commune, au Département des Travaux publics, recommandant tout particulièrement la réclamation de M. Maigrot, relativement aux loyers et indemnité qui lui sont dus pour la caserne de l'Ile-Saint-Louis, déclarant que ce malheureux, attaché à la garde de l'Hôtel de Ville depuis plus de 25 ans, est lui-même poursuivi pour ses loyers et réduit à la plus affreuse position, et priant de présenter le plus promptement possible au

bureau municipal le rapport de cette affaire.

15 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1018. — Rapport du Département des travaux publics, reconnaissant que la compagnie du centre du bataillon de l'Ile-Saint-Louis a occupé la maison de la rue des Deux-Ponts depuis le mois de janvier 1791, et proposant d'autoriser le Département du Domaine à faire payer aux sieurs Maigrot et Maucuy la somme de 1,188 livres, montant des deux ordonnances délivrées par le Département de la Garde nationale.

19 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 784.

1019. — Lettre de M. Billaud-Varenne, procureur de la Commune, au Département des Travaux publics, l'invitant à désigner et envoyer sur-le-champ, d'accord avec le propriétaire, un expert chargé d'évaluer les réparations nécessaires pour remettre en état la maison de la rue des Deux-Ponts, actuellement occupée par la gendarmerie nationale.

31 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

6e *Bataillon du Val-de-Grâce.*

1020. — Certificat du Département de la Garde nationale, attestant qu'il est dû à M. Deruelle, principal locataire d'une maison, sise rue Mouffetard, où est établi le corps de garde des volontaires du bataillon du Val-de-Grâce, la somme de 50 livres pour 3 mois de loyer de ce corps de garde, avec ordonnance de payement de 100 livres pour 6 mois de ce loyer.

24, 26 juillet 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

7e *Bataillon de Saint-Étienne-du-Mont.*

1021. — Lettre de M. Guillaume Guiraud, maître charpentier, propriétaire d'une maison, rue Neuve-Sainte-Geneviève, district du Val-de-Grâce, affectée à une caserne par le Département des Travaux publics, déclarant qu'il ne peut songer à reprendre cette maison, spécialement aménagée pour l'usage d'une caserne, et qui nécessiterait une dépense d'au moins 30,000 livres si on voulait la convertir en maison bourgeoise, observant de plus qu'il a dépensé 200,000 livres tant pour l'achat du terrain que pour la construction, dont 80,000 livres par emprunt, avec copie du bail fait à la Ville le 20 février 1790.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

8e *Bataillon de la Sorbonne.*

1022. — Lettre de M. Balduc, agent de la Régie des Domaines, à M. Lardin, lui adressant plusieurs mémoires contenant des demandes en indemnité de la part de locataires obligés de déménager précipitamment pour la formation du corps de garde du bataillon de Sorbonne, indemnité qui doit être à la charge de la garde nationale.

2 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 788.

1023. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Deshayes, propriétaire d'une maison, rue Saint-Jacques, dans laquelle est établi le corps de garde des volontaires du bataillon de Sorbonne, de la somme de 125 livres pour 3 mois de loyer de ce corps de garde.

16 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 788.

1024. — Lettre du Directoire du Département aux administrateurs de la Régie des Biens nationaux, au sujet de la demande d'indemnité du sieur Foussereau, principal locataire de domaines nationaux, rue et porte Saint-Jacques, en raison du déménagement précipité de ses sous-locataires lors du placement d'un corps de garde dans la chapelle Saint-Thomas des Jacobins, à laquelle étaient adossées leurs boutiques, observant que cette indemnité doit être à la charge du Département de la Garde nationale.

31 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F[13] 788.

1025. — Lettre des administrateurs des Domaine et finance à ceux de la Garde nationale, transmettant les pièces relatives à la demande d'indemnité formée par le sieur Foussereau, pour le déménagement précipité de ses sous-locataires, les sieurs Hugues, Dusser, les demoiselles Carrette et Herbé, occupant 2 petites chambres et 2 petites boutiques adossées à une chapelle dépendant de l'église des Jacobins (lesquels sollicitent la jouissance momentanée de chambres vides dans la maison du cloître de Saint-Etienne-des-Grès), avec requêtes du sieur Foussereau, fruitier.

16 février 1792.

Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

1026. — Arrêté du Bureau municipal, autorisant les commissaires au Département de la Garde nationale à faire payer par la Caisse municipale à M. Foussereau, fruitier, la somme de 57 livres pour remboursement du loyer non payé par 4 locataires de boutiques, rue Saint-Jacques, adossées à une chapelle dépendant de l'église des Jacobins, prises pour la formation d'un corps de garde, avec ordonnance de payement,

5, 20 avril 1792.

Extrait conforme et minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

1027. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Deshayes, ancien propriétaire d'une maison, rue Saint-Jacques, dans laquelle a été établi le corps de garde des volontaires du bataillon de Sorbonne, de la somme de 125 livres pour 3 mois de loyer de ce corps de garde.

20 avril 1792.

Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

2e DIVISION

3e Bataillon des Cordeliers.

1028. — Arrêté du Bureau municipal, décidant qu'en raison de la nécessité d'établir un nouveau corps de garde pour le bataillon des Cordeliers, en remplacement de celui qui existait, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, et de l'impossibilité de laisser plus longtemps les volontaires sous le vestibule du Théâtre-Français, ce corps de garde sera installé dans les deux boutiques de la cour du Commerce, proposées par M. Vielle, commandant du bataillon, moyennant un loyer annuel de 400 livres.

7 février 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, F^{13} 788.

1029. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de MM. Legrain et Ducellier, propriétaires de la maison dans laquelle se trouve établi le corps de garde des volontaires du bataillon des Cordeliers, sur l'acquit de M. Thierson, fondé de pouvoir, de 200 livres pour 6 mois de loyer et 100 livres pour l'aménagement du local par le propriétaire en corps de garde.

16 juillet 1792.

Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

4e Bataillon de Notre-Dame.

1030. — Lettre de M. Thion de la Chaume, administrateur du Département de Paris, à M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, le remerciant de la diligence avec laquelle le déménagement des effets laissés par la compagnie qui occupait le bâtiment sis parvis Notre-Dame s'est opéré, priant de procéder à la vérification de l'état des lieux et lui recommandant la requête du comité de la section, à l'effet d'obtenir un local au Marché-Neuf, requête renvoyée aux Comités militaire et des Travaux publics.

11 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

1031. — Lettre de M. Viguier de Curny à M. Le Roulx de La Ville, le priant de charger l'un de ses inspecteurs de vérifier l'état des lieux par suite de l'évacuation du Bureau de l'administration de l'Hôtel-Dieu, parvis Notre-Dame, servant ci-devant de caserne au bataillon de Notre-Dame, invitation de M. Le Roulx de La Ville à M. Poyet en conséquence, avec réponse de M. Le Roulx de La Ville à

M. Viguier de Curny, portant qu'il résulte de l'état estimatif, signé des sieurs Galimard et Lebrun, que les réparations à la charge du casernement montent à la somme de 3,089 livres, non compris la peinture, et que cette estimation pourra servir de base pour l'indemnité qui devra être allouée à l'administration de l'Hôtel-Dieu.

17, 20 février, 9 mai 1792.

Minutes et originaux signés (5 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1032. — Ordre du Département des Travaux publics à M. Poyet, architecte de la Ville, de faire vérifier et estimer les réparations à la charge de la Municipalité dans un petit corps de garde situé rue Haute-des-Ursins, servant jadis au bataillon de Notre-Dame et vacant depuis près de 2 ans, et de faire transporter au Palais-Cardinal les lits de camp garnissant ce corps de garde, avec rapport de M. Poyet, envoyant l'état estimatif des réparations, montant à 67 livres 7 sols, et déclarant qu'il est juste de faire payer à la dame de l'Enclos, propriétaire de cette maison, le montant de ces réparations pour l'indemniser des dégradations résultant du séjour de la troupe.

8, 15 juin 1792.

Minutes et originaux signés (3 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1033. — Lettre du Département de Police et de Garde nationale à celui des Travaux publics, l'avisant que le procureur de la Commune a fait donner congé du corps de garde, sis rue Haute-des-Ursins, et le priant de faire retirer de ce poste les lits de camp et objets qui le meublent, et de faire procéder aux réparations à la charge de la Commune, avec ordre en conséquence à M. Poyet.

19, 23 juin 1792.

Original, signé de MM. Perron et Panis, et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1034. — Arrêté du Bureau municipal, décidant, conformément au rapport du Département des Travaux publics en date du 27 juin, qu'il sera alloué à l'administration de l'Hôtel-Dieu une somme de 3,089 livres, montant des réparations à faire dans la maison dite le Bureau de l'Hôtel-Dieu, parvis Notre-Dame, où était casernée la compagnie du centre du bataillon de Notre-Dame.

10 juillet 1792.

Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1035. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de Mme veuve Canclaux, propriétaire d'une maison, rue Haute-des-Ursins, dans laquelle se trouve établi l'un des corps de garde des volontaires du bataillon de Notre-Dame, de la somme de 50 livres pour 6 mois de loyer, avec requête de Mme de Bragelongne de Canclaux, du 20 mai 1792.

25 juillet 1792.

Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

7° *Bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain.*

1036. — Délibération du Bureau municipal, autorisant les commissaires au Département de la Garde nationale à délivrer à M. de Villeder une ordonnance de payement de 300 livres pour un terme et demi du loyer du corps de garde du bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain, rue Saint-André-des-Arts, avec l'ordonnance de payement en question.

22, 31 mars 1792.

Extrait conforme et minute signée (2 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

8° *Bataillon des Jacobins-Saint-Dominique.*

1037. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, le priant de charger l'un de ses inspecteurs de procéder à la visite de la caserne du bataillon des Jacobins-Saint-Dominique, rue de Bourgogne, qui est évacuée, à fin de convenir avec l'architecte de M. Desjobert, propriétaire, des réparations nécessaires avant la remise de l'immeuble, avec lettre à M. Poyet en conséquence, et réponse à M. de Curny, constatant que, d'après le rapport de

M. Galimard, les réparations à la charge du casernement occasionneraient une dépense de 385 livres 5 sols 6 deniers, dont il propose de faire payer le montant.

20, 22 février, 12 mars 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

9e *Bataillon des Théatins.*

1038. — Lettre du sieur Pierre Montigny, maître peintre, au Département des Travaux publics, envoyant copie du bail de sa maison, rue Rousselet, louée le 2 décembre 1789 par la Ville pour y établir une caserne, et refusant la résiliation de son bail, en raison de la destruction des cloisons et lambris qu'il a dû faire à ce moment, malgré l'indemnité de 600 livres alors accordée par la Ville, et observant que l'on sera obligé de remettre les cloisons de distribution, telles qu'elles existaient avant la location.

21 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

3e DIVISION

1039. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Salmon, propriétaire d'une maison, rue Chapon, où est établi le corps de garde des volontaires de la 3e division, de la somme de 200 livres pour 6 mois de loyer.

24 janvier 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{13} 788.

1° *Bataillon des Récollets.*

1040. — Délibération du Bureau municipal, autorisant les commissaires au Département de la Garde nationale à faire payer des deniers de la Caisse municipale à M. Deruelle, entrepreneur des voitures de place, la somme de 200 livres, à laquelle a été estimée la dépense nécessaire pour l'établissement du corps de garde, rue Grange-aux-Belles, à l'usage des volontaires du 1er bataillon de la 3e division.

1er décembre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, F^{13} 785.

1041. — Lettre de M. Houyer, procureur de la maison de Saint-Lazare, à M. ***, au sujet du délabrement affreux dans lequel il a trouvé la maison de la barrière Saint-Martin occupée par la compagnie du centre du bataillon des Récollets, dont a été instruit M. Viguier de Curny, demandant 1° la désignation d'un architecte pour constater les réparations nécessaires; 2° la délivrance d'un congé en forme qui permît de louer cette maison.

28 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 784.

1042. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur du sieur Lebaigue, propriétaire d'une maison, rue Fontaine-au-Roi, où est établi le corps de garde occupé par les volontaires du bataillon des Récollets, de la somme de 123 livres 15 sols pour solde de quatre termes et demi de loyer.

27 avril 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{13} 785.

1043. — Lettre de M. Le Roulx de La Ville, administrateur du Département des Travaux publics, à M. Viguier de Curny, lui adressant le devis estimatif des réparations locatives à faire dans une maison du Faubourg Saint-Martin, appartenant à MM. de Saint-Lazare et occupée, de 1789 à 1792, par la compagnie du centre du bataillon des Récollets, réparations montant à 1,879 livres, à la charge du casernement, d'après le rapport de M. Poyet, ajoutant que cette estimation pourra servir de base à l'indemnité à accorder en raison des dégradations occasionnées par le séjour de la troupe.

23 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1044. — Arrêté du Bureau municipal, rendu sur le rapport du Département des Travaux publics, du 27 juin, comprenant, dans l'état supplémentaire des dépenses pour le casernement, la congrégation de Saint-Lazare, pour 1,879 livres, somme à laquelle sont évaluées les réparations locatives à faire à la maison de la bar-

rière Saint-Martin, servant de caserne à la compagnie du centre du bataillon des Récollets.

10 juillet 1792.

Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

3° *Bataillon de la Trinité.*

1045. — Arrêté du Bureau municipal, chargeant les administrateurs au Département des Travaux publics de visiter les locaux de la Trinité occupés par la compagnie du centre du bataillon de ce nom, afin de donner leur avis sur la valeur locative de ces locaux, que les administrateurs de l'hôpital de la Trinité portent à 6,000 livres par an, tandis que M. Viguier, jugeant ce chiffre exagéré, proposait de fixer le loyer à 3,000 livres.

27 octobre 1791.

Extrait conforme, *A. N.*, F[13] 784.

1046. — Mandat donné par le Département des Travaux publics à M. Poyet, à l'effet de se transporter avec M. Le Camus, dans les locaux occupés par la compagnie du centre du bataillon de la Trinité, pour donner son avis sur le chiffre du loyer.

4 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, F[13] 784.

1047. — Rapport de M. Poyet, architecte de la Ville, après visite de l'emplacement occupé par la caserne du bataillon de la Trinité, dans l'hôpital de ce nom, faite de concert avec M. Le Camus, administrateur au Département des Établissements publics, et Montauban, administrateur en celui des Travaux publics, fixant à 5,570 livres la valeur locative annuelle des 26 boutiques prises pour former ce casernement, sans préjudice du rétablissement des 14 escaliers qui servaient à leur distribution.

12 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1048. — Arrêté du Bureau municipal, rendu sur le rapport du Département des Travaux publics du 9 décembre, portant que le loyer de l'emplacement occupé dans l'enclos de la Trinité par la compagnie du centre du bataillon de ce nom sera payé à l'hôpital de la Trinité à raison de 5,500 livres par an, depuis le moment où l'on s'en est emparé jusqu'au jour où il sera évacué, et autorisant les administrateurs au Département des Travaux publics à faire faire les ouvrages nécessaires pour remettre les locaux dans l'état où ils étaient avant leur conversion en caserne, la dépense devant être comprise dans les dettes arriérées de la Commune, avec lettre d'envoi aux commissaires de la garde nationale.

10, 17 décembre 1791.

Copie conforme, signée de M. Lemoine, et mi-nute (3 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1049. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale en faveur de M. Belin, propriétaire d'une maison, rue de Tracy, dans laquelle est établi le corps de garde du bataillon de la Trinité, de la somme de 400 livres pour une année du loyer de ce corps de garde.

20 juillet 1792.

Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

5° *Bataillon des Carmélites.*

1050. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Antoine Mermet, principal locataire d'une maison, rue Beaubourg, dans laquelle est établi le corps de garde des volontaires du bataillon des Carmélites, de la somme de 75 livres pour 3 mois de loyer dudit corps de garde.

12 janvier 1792.

Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

1051. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Antoine Mermet, capitaine de dragons, principal locataire d'une maison, rue Beaubourg, dans laquelle est établi le corps de garde des volontaires du bataillon des Carmélites, de 150 livres pour 6 mois de loyer, avec requêtes du sieur Mermet et rapport de M. de L'Epine.

20 avril 1792.

Minutes signées (5 p.), *A. N.*, F[13] 788.

6e Bataillon des Filles-Dieu.

1052. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, transmettant un état des réparations à effectuer dans la maison servant autrefois de caserne au bataillon des Filles-Dieu, Faubourg Saint-Denis, près de l'ancienne foire Saint-Laurent, et priant de le faire vérifier par l'un des inspecteurs des bâtiments de la Ville, avec lettre en conséquence à M. Poyet.

26, 28 avril 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1053. — Lettre du Département de Police et de Garde nationale à celui des Travaux publics, faisant passer une lettre du sous-propriétaire de la caserne du bataillon des Filles-Dieu, tendant à obtenir que les réparations locatives de la caserne lui soient payées comptant avant la résiliation du bail, disposition qui paraît d'autant plus juste qu'elle déchargerait la Municipalité des loyers de cette caserne.

9 juin 1792.

Original, signé de MM. Vigner, Sergent et Perron, *A. N.*, F[13] 784.

1054. — Lettre du sieur Gilet, fondé de procuration de M. Le Franc, locataire de la maison servant de caserne au bataillon des Filles-Dieu, à M. Le Roulx de La Ville, administrateur des Travaux publics, demandant, pour la résiliation de son bail, une indemnité d'une année, le montant des réparations, à condition que la maison lui soit rendue pour le 1er septembre, vu le risque de perdre le restant de la saison, les maisons de ce quartier ne se louant que dans le beau temps à cause de la position des jardins et de l'éloignement du centre de Paris.

2 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1055. — Arrêté du Bureau municipal, rendu sur le rapport du Département des Travaux publics, du 27 juin, autorisant à comprendre dans un état supplémentaire de dépenses pour le casernement le propriétaire de la maison où était casernée la compagnie du centre du bataillon des Filles-Dieu, pour la somme de 1,888 livres, montant des réparations locatives de cette maison, d'après l'estimation de l'architecte de la Ville, au lieu de celle de 2,793 livres à laquelle elles étaient portées dans l'état dressé par l'architecte du propriétaire.

10 juillet 1792.

Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1056. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Raymond, fondé de pouvoir du Comité de la section du Faubourg-Saint-Denis, principal locataire du local servant de corps de garde aux volontaires du bataillon des Filles-Dieu, rue du Faubourg-Saint-Denis, de la somme de 112 livres 10 sols pour un terme de loyer de ce poste.

30 juillet 1792.

Minute signée, *A. N.*, F[13] 788.

9e Bataillon de Saint-Laurent.

1057. — Etat des réparations locatives à faire dans une maison sise rue du Faubourg-Saint-Laurent, occupée ci-devant par une compagnie de gardes nationaux, maison acquise récemment par M. Nicolas Anvert de M. Louis-Vincent-Roger de Chalabre, avec rapport du Département des Travaux publics, constatant que ces réparations, à la charge du casernement, montent à la somme de 1,440 livres.

23 août, 1er septembre 1792.

Original et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

4e DIVISION

Grenadiers.

1058. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, à M. Le Roulx de La Ville, le priant de faire constater, le plus tôt possible, les réparations nécessaires en la maison servant jadis de caserne à une compagnie de grenadiers de la garde nationale, rue Pavée-Saint-Sauveur, avec lettre du

Département des Travaux publics à M. Poyet à ce sujet.

1er, 3 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.). *A. N.*, F[13] 784.

1059. — Lettre du sieur Pingard au Département de la Garde nationale, offrant de prendre à loyer pour 2 mois, à raison de 80 livres, le réfectoire de la caserne des grenadiers, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur.

24 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1060. — Rapport de M. Savart, commissaire général adjoint de la garde nationale, rendant compte de son inspection du réfectoire de la caserne, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, que veut louer le sieur Pingard pour y mettre, pendant 2 mois, 25 balles de café, estimant le loyer de 72 à 80 livres, déclarant qu'un épicier de la rue Pavée, depuis 2 mois, s'est emparé de la remise où l'on mettait les canons pour y entreposer une vingtaine de pièces d'huile, et qu'un ancien lieutenant de chasseurs de la compagnie de Hulin est venu s'établir dans la maison sans autorisation, lui et sa femme, et occupe le très joli logement du lieutenant des grenadiers, lequel est là depuis 3 mois, quoiqu'il eût promis à M. Coron de s'en aller au bout de 15 jours, et concluant qu'il y a lieu de faire payer 20 sols par pièce d'huile par mois, et à l'officier son loyer à raison de 200 livres par an.

24 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1061. — Rapport de M. de L'Epine, renvoyant la lettre de la veuve Blin et du sieur La Haye aîné, qui offrent de prendre en location, pour 120 livres, deux hangars dans la maison servant jadis de caserne aux grenadiers de la 4e division, afin d'y entreposer des tonnes de tabacs, et proposant d'accepter cette offre avantageuse.

30 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1062. — Liste des noms des personnes qui habitent partie de la ci-devant caserne, rue Pavée-Saint-Sauveur, dans la maison appartenant à M. Sauvage.

(Avril 1792.)
Minute, *A. N.*, F[13] 784.

1063. — Lettre de M. de L'Epine, commissaire général adjoint de la garde nationale, à M. Le Roulx de La Ville, envoyant la soumission de la veuve Blin pour la location de 2 hangars, jusqu'au 30 septembre, pour le prix de 120 livres, qu'il considère comme une bonne fortune, et déclarant que M. Legris, ex-lieutenant de la compagnie de Hulin, qui s'est installé dans un appartement au premier dans l'ancienne caserne, ne l'occupe qu'à titre provisoire jusqu'à la liquidation de sa pension, se trouve même dans une situation très précaire, n'ayant pas touché un sou depuis 4 mois, et sa femme étant sur le point d'accoucher.

2 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1064. — Lettre de M. de L'Epine, commissaire général adjoint de la garde nationale, à M. Le Roulx de La Ville, déclarant avoir loué pour 5 mois, moyennant 60 livres, au sieur Louis Botmi, canonnier de la 4e division, compagnie Coron, imprimeur de son état, le petit logement au rez-de-chaussée de la caserne, rue Pavée-Saint-Sauveur, qu'occupait un sergent-major, et observant qu'il serait impossible d'en tirer parti.

6 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1065. — Lettre de M. Le Roulx de La Ville, administrateur au Département des Travaux publics, au procureur de la Commune, l'engageant à faire évacuer les logements occupés, sans autorisation légale, par 9 particuliers dans l'ancienne caserne des grenadiers de la rue Pavée-Saint-Sauveur, qui devra être rendue au propriétaire le 1er octobre, avec réponse de M. Manuel au Département des Travaux publics, déclarant que, pour empêcher l'enlèvement de certains effets dépendant de la maison de la rue Pavée par des individus qui s'y étaient indûment

installés, il conviendrait d'y mettre un portier, et envoyant un ordre afin de faire faire une sommation pour l'évacuation de l'immeuble, ledit ordre adressé au sieur Henry, portier de la maison.

22, 27, 28 juin 1792.
Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1066. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Poyet, architecte, le priant de vérifier si, en raison des réparations locatives qui doivent être faites dans l'ancienne caserne de la rue Pavée-Saint-Sauveur, il est possible d'accorder le délai sollicité par le sieur Pingal, épicier, et la dame Blin, marchande de tabac, pour l'évacuation des locaux qu'ils y occupent en vertu d'une convention avec le Département de la Garde nationale, avec réponse de M. Poyet, portant qu'il n'y a aucun inconvénient à laisser ces locataires qui se prêteront aux réparations nécessaires.

5, 10 juillet 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1067. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Poyet, insistant pour l'envoi immédiat, réclamé par le propriétaire, du devis estimatif des réparations locatives et dégradations causées par le séjour de la troupe dans la maison servant de caserne aux grenadiers de la 4e division, avec réponse de M. Poyet, déclarant qu'il a été jusqu'ici impossible de dresser l'état demandé, la maison en question ayant toujours été employée à loger différentes compagnies et étant actuellement occupée par une grande quantité de volontaires, ce qui occasionne journellement de nouvelles dégradations, mais que, le bail expirant le 1er octobre et la maison étant louée, il serait urgent de pourvoir ces volontaires d'un autre local pour être à même de constater les réparations locatives.

5, 14 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1068. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, le priant de se concerter avec le Commandant général de la garde nationale pour faire évacuer, sans délai, la caserne de la rue Pavée-Saint-Sauveur, occupée par des volontaires, pour permettre de constater les réparations locatives avant le 1er octobre, époque de l'expiration du bail.

15 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 784.

1° *Bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital.*

1069. — Délibération de la section Mauconseil, attestant les fournitures de terrines faites par le sieur Honein, chandelier, pour la caserne de la rue de la Grande-Truanderie, et priant le Département du Casernement de vouloir bien allouer les 169 livres 12 sols réclamées par ledit Honein, avec ses mémoires.

5 janvier 1792.
Minutes (1 dos.), *A. N.*, F[13] 788.

1070. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, l'informant que les réparations nécessitées par les dégradations que le séjour de la compagnie du centre du bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital a occasionnées dans la caserne de la rue de la Grande-Truanderie, sont évaluées à la somme de 742 livres 14 sols, et proposant de s'arranger avec le propriétaire pour 600 livres.

2 février 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 784.

4° *Bataillon de Saint-Lazare.*

1071. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Quesnel, propriétaire d'une maison, sise rue des Petites-Ecuries, Faubourg Saint-Denis, dans laquelle est établi le corps de garde des volontaires du bataillon de Saint-Lazare, de la somme de 150 livres pour une année de loyer dudit poste.

24 janvier, 23 juillet 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

1072. — Lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, au Département des Travaux publics, insistant pour la prompte évacuation de la maison de la rue des Deux-Ponts, occupée à titre provisoire par l'une des compagnies de la gendarmerie nationale, et le priant d'engager M. d'Ermigny à transférer cette troupe dans la maison de Saint-Lazare, dès que la garde nationale qui en occupe une partie l'aura quittée, avec réponse de M. Levasseur, administrateur au Département des Travaux publics, portant qu'il ne dépend pas d'eux de procurer aux volontaires du bataillon de Saint-Lazare un nouveau local, et suggérant l'idée d'écrire aux religieux de Saint-Lazare pour qu'ils veuillent bien autoriser l'établissement, dans le rez-de-chaussée de leur maison, du corps de garde de ces volontaires.

25, 27 juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1073. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au Département des Travaux publics, adressant le consentement donné, le 29 juillet, par le supérieur de Saint-Lazare, à l'installation du corps de garde des volontaires de la section Poissonnière dans l'ancienne apothicairerie de la maison.

30 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

5e *Bataillon de Sainte-Opportune.*

1074. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, à M. de L'Epine, accusant réception de son rapport concernant les dégradations commises dans la caserne du bataillon de Sainte-Opportune, rue de la Chanvrerie, et les moyens de tirer parti du local en le louant, et jugeant nécessaire d'établir un portier ou gardien de cette maison.

3 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 788.

1075. — Lettre de M. Gaucher, président du Comité de la section du Marché-des-Innocents, à M. de L'Epine, recommandant la requête du sieur Gontier, portier de la caserne de la rue de la Chanvrerie, à l'effet d'obtenir le payement de ses gages, depuis le 7 avril, formant, à raison de 15 sols par jour, une somme de 79 livres, avec la supplique dudit Gontier, et lettre de M. de L'Epine, déclarant que M. Gaucher est dans l'erreur, et qu'il n'a été convenu que de 12 sols par jour pour les gages dudit Gontier.

24 juillet 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

1076. — Rapport au sujet de la demande présentée par le sieur Gontier, portier de la caserne de la rue de la Chanvrerie, pour le payement de ses gages, concluant au payement de 78 livres 12 sols, montant de 131 journées, pendant lesquelles il a été chargé de la surveillance des effets se trouvant dans ladite caserne, avec ordonnance de payement délivrée en sa faveur par le Département de la Garde nationale.

23 août 1792.
Minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 738.

9e *Bataillon de Saint-Magloire.*

1077. — Lettre de M. Moreau au président de l'Assemblée législative, insistant pour le rétablissement de son nom au lieu de celui de M. Coupigny, sur l'état des loyers des casernes de Paris, la Municipalité ayant reconnu son erreur et l'ayant rectifiée.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 152, n° 270ter.

1078. — Arrêté du Bureau municipal, portant que, par suite d'une erreur dans l'état approuvé par la Municipalité, contenant le détail des loyers dus aux propriétaires de casernes, la maison de la rue de Cléry servant de caserne au bataillon de Saint-Magloire, a été inscrite pour 5,000 livres de loyer et sous le nom de M. Coupigny, principal locataire, tandis que le loyer en est réellement de 5,700

livres, et que le sieur Moreau en est le principal locataire.

6 juillet 1792.
Copie conforme, signée de M. Champion, administrateur au Département des Travaux publics, *A. N.*, C 152, n° 270ter.

10e *Bataillon de Saint-Joseph.*

1079. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de la veuve Louvet, propriétaire d'une maison, rue des Martyrs, dans laquelle est établi un corps de garde de volontaires du bataillon de Saint-Joseph, de la somme de 75 livres pour six mois de loyer dudit poste.

17 août 1792.
Minute, *A. N.*, F13 788.

5e DIVISION

Grenadiers.

1080. — Arrêté du Bureau municipal, évaluant à 819 livres 19 sols le prix des réparations à faire, aux dépens de la Commune, dans une maison place de la Porte-Saint-Antoine, ci-devant occupée par la compagnie des grenadiers de la 5e division, maison appartenant à M. Damoye, avec ordonnance de payement du Département de la Garde nationale, et certificats à l'effet d'allouer à M. Damoye 3,750 livres pour 9 mois de loyer, plus 2,500 livres pour solde dudit loyer.

17, 19 mars 1792.
Extrait conforme et minutes signées (4 p.), *A. N.*, F13 788.

1081. — Rapport de M. Poyet, architecte, au Département des Travaux publics, au sujet du prix de location d'une maison, place de la Porte-Saint-Antoine, au coin de la rue d'Aval, louée par M. Damoye pour le casernement des grenadiers de la 5e division, déclarant que M. Galimard, envoyé par lui le 3 février auprès du propriétaire, n'a pu obtenir aucun renseignement, et qu'il lui paraît peu probable que le Département n'ait pas convenu d'un prix et n'ait point passé de bail pour cette location, dont le sieur Damoye demande 5,000 francs.

6 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F13 784.

1082. — Lettre de M. Viguier de Curny à M. Le Roulx de La Ville, le priant de charger l'un des inspecteurs du Département des Travaux publics de faire, contradictoirement avec M. Damoye, propriétaire de la maison ci-devant occupée par les grenadiers de la 5e division, un état des lieux et des réparations nécessaires, avec lettre du Département à M. Poyet dans ce sens, et réponse à M. Viguier de Curny, déclarant que les réparations à la charge du casernement sont évaluées à la somme de 819 livres 19 sols, et proposant d'allouer cette somme à M. Damoye, plutôt que de faire les réparations en question.

29 février, 3, 10 mars 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F13 784.

1er *Bataillon de Sainte-Marguerite.*

1083. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, le priant de faire procéder à la vérification des réparations nécessaires dans la maison de M. Bonnaud, sise au Trône, servant de caserne au bataillon de Sainte-Marguerite, avec ordre en conséquence à M. Poyet, et réponse du Département à M. Viguier de Curny, déclarant que, d'après le devis estimatif dressé par M. Galimard, les réparations à la charge du casernement formeront un objet de dépense de 1,066 livres 16 sols, et jugeant plus avantageux de faire payer cette somme à M. Bonnaud.

23, 25 février, 30 mars 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F13 784.

4e *Bataillon de Saint-Gervais.*

1084. — Lettres des commissaires de la section de l'Hôtel-de-Ville à M. Manuel, procureur de la Commune, lui demandant des éclaircissements au sujet du

bruit répandu, d'après lequel le bataillon de Saint-Gervais allait être obligé de quitter son corps de garde de la rue Geoffroy-l'Asnier, alors que ni la section, ni le commandant du bataillon de Saint-Gervais, n'avaient reçu la moindre notification à cet égard, avec lettre de M. Manuel au Département des Travaux publics, priant de l'informer des dispositions prises à ce sujet et de lui marquer quel est le local destiné à servir de corps de garde à la section de l'Hôtel-de-Ville.

20, 24 mai 1792.
Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1085. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, déclarant qu'aucune mesure n'a été projetée ni proposée, en ce qui concerne la caserne occupée par la compagnie du centre du bataillon de Saint-Gervais, et le priant d'engager les commissaires nommés par ce bataillon à faire choix d'un local où il y ait surtout peu de dépenses à supporter.

25 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 784.

5e *Bataillon de Saint-Jean-en-Grève.*

1086. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, envoyant un état des réparations nécessaires à effectuer dans la maison du Grand Bureau des pauvres, place de Grève, où se trouvait établie la caserne du bataillon de Saint-Jean-en-Grève, état dressé par M. Baron, architecte, et priant de procéder à l'évaluation contradictoire de ces réparations, avec lettre de M. Le Roulx de La Ville à M. Poyet en conséquence.

14, 16 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1087. — Rapport de M. Galimard, constatant la vérification par lui faite, de concert avec M. Baron, architecte, de l'état des réparations locatives dans l'ancien Grand Bureau des pauvres, occupé par la compagnie du centre du bataillon de Saint-Jean-en-Grève, et l'estimation de ces réparations qui s'élèvent à 1,195 livres 1 sol, et faisant observer qu'il a compris dans ces réparations les cloisons de distribution, détruites, lors de l'arrivée des soldats, pour les loger plus commodément, qui ne sont mentionnées dans aucun état, mais dont les traces sont encore apparentes.

19 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1088. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Viguier de Curny, adressant l'état estimatif des réparations à faire dans la maison occupée par la compagnie du centre du bataillon de Saint-Jean-en-Grève, mais observant que sur la somme de 1,195 livres 1 sol, il ne doit rester à la charge du casernement que 1,147 livres 12 sols, à raison des objets qui doivent être à la charge du Comité de la section et du sous-lieutenant de la compagnie, avec accusé de réception et remerciements de M. Viguier de Curny.

28 mars, 3 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

7e *Bataillon des Blancs-Manteaux.*

1089. — Arrêté du Bureau municipal, décidant, sur le compte rendu par le Département des Travaux publics, le 27 juin, qu'il sera alloué aux religieux de la maison des Blancs-Manteaux, une somme de 1,500 livres pour 6 mois de loyer, échus le 28 septembre 1790, de la partie de leur maison occupée par la compagnie du centre du bataillon des Blancs-Manteaux.

10 juillet 1792.
Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

8e *Bataillon de Popincourt.*

1090. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale, en faveur de la veuve André, propriétaire d'une maison, rue de Ménilmontant, dans laquelle est établi l'un des corps de garde des volontaires du ba-

taillon de la section de Popincourt, de la somme de 75 livres pour le montant de 6 mois de loyer de ce corps de garde, avec certificat de M. Le Comte, commandant en chef du bataillon de Popincourt.

22 août 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

10e *Bataillon des Enfants-Trouvés.*

1091. — Ordonnance de payement de 250 livres délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de la dame Barraux, principale locataire d'une maison, Grande-Rue-du-Faubourg-Saint-Antoine, pour 6 mois de loyer du corps de garde des volontaires du bataillon des Enfants-Trouvés.

28 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 788.

6e DIVISION

4e *Bataillon de Saint-Philippe-du-Roule.*

1092. — Rapport de M. de L'Épine, commissaire général adjoint de la garde nationale, proposant, en raison de l'évacuation du corps de garde du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, installé dans la caserne de la rue Verte, de le transférer rue des Saussaies, au coin de la rue de l'Ancien-Marché, dans un local qui serait loué par M. Poulet, serrurier, au prix très élevé de 550 livres par an, mais très bien situé au centre même de la section, de façon à exercer une surveillance dans toutes les rues qui y aboutissent, déclarant que les frais d'installation s'élèveraient à 2 ou 300 livres, avec soumission du sieur Poulet.

24 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1093. — Ordonnance de payement délivrée par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de M. Le Guay, propriétaire d'une maison, rue du Faubourg-Saint-Honoré, de la somme de 37 livres 10 sols pour 3 mois de loyer du corps de garde des volontaires du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, établi dans cette maison.

10 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 788.

1094. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale en faveur de M. Auger, propriétaire d'une maison à la Petite-Pologne, rue de la Bienfaisance, où est établi le corps de garde des volontaires du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, de la somme de 100 livres pour 6 mois de loyer.

28 avril 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

5e *Bataillon de Saint-Germain-de-l'Auxerrois.*

1095. — Lettre de M. Viguier de Curny au Département des Travaux publics, le priant de faire procéder d'urgence à la visite des réparations à effectuer dans la maison ayant servi de caserne, rue Saint-Germain-de-l'Auxerrois, n° 41, qui vient d'être vendue par Mme Dyen à M. Hurtrelle, commissaire de la Régie nationale de l'Enregistrement, lettre de M. Petit, architecte du propriétaire, à M. Le Roulx de La Ville, dans le même sens, invitation conforme du Département à M. Poyet, et réponse du Département à M. Viguier de Curny, déclarant que, d'après le rapport de l'architecte de la Ville, les réparations se monteront à la somme de 471 livres 7 sols 6 deniers, qu'il proposerait d'allouer à M. Hurtrelle.

13-23 avril 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1096. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Pierre-Guillaume Franckaer, propriétaire d'une maison, rue Thibautodé, dans laquelle a été casernée la compagnie du centre du bataillon de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, de la somme de 2,500 livres pour 6 mois de loyer de ladite caserne, plus, de 975 livres

pour les dégradations commises dans la maison et les réparations nécessaires.

20 juillet 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

7° *Bataillon de Saint-Honoré.*

1097. — Lettre de M. Tarbé, ministre des contributions publiques, au Directoire et procureur général syndic du Département, rappelant que la Ferme générale s'est trouvée engagée à faire l'avance des dépenses nécessaires à l'établissement de la caserne du district de Saint-Honoré, et a effectué un payement de 10,800 livres pour l'indemnité réclamée par le propriétaire de l'immeuble, mais que les travaux exécutés sous la direction de M. Cellerier n'ont pas encore été payés, et que le montant des mémoires des entrepreneurs, suivant règlement, est de 23,950 livres 12 sols 2 deniers, avec lettre d'envoi à M. Bailly.

16, 19 octobre 1791.
Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1098. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, aux administrateurs du Département des Travaux publics, transmettant, avec une lettre du Directoire du Département, l'état des mémoires des ouvrages faits dans l'hôtel de Notre-Dame, rue du Bouloi, pour établir la caserne de la compagnie du centre du bataillon de Saint-Honoré, et les priant de vouloir bien donner leur avis sur ces travaux, pour que le Directoire puisse en rendre compte au ministre.

21 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

8° *Bataillon des Filles-Saint-Thomas.*

1099. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, adressant un rapport de M. de L'Epine, du 28 mars, sur les dégradations commises au ci-devant hôtel de Richelieu, qui servait de caserne au bataillon des Filles-Saint-Thomas, et faisant observer que, cet hôtel étant vendu et devant être démoli pour le percement d'une rue, il ne s'agissait que d'une indemnité à verser à la succession Richelieu.

3 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1100. — Lettre de M. Viguier de Curny au Département des Travaux publics, insistant pour faire faire promptement la visite et l'estimation des réparations nécessaires à l'hôtel de Richelieu, qui vient d'être vendu, avec lettre dans ce sens du Département à M. Poyet.

17, 18 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1101. — Rapport de M. Poyet, architecte, au Département des Travaux publics, déclarant que, d'après l'évaluation de M. Galimard, les réparations à la charge de la Municipalité, dans l'hôtel de Richelieu, se montent à 1,733 livres, et que cette estimation peut servir de base à l'effet de fixer l'indemnité qu'il est juste d'accorder aux héritiers de M. de Richelieu, pour les dégradations commises par la compagnie du centre du bataillon des Filles-Saint-Thomas, avec lettre en conséquence à M. Viguier de Curny, rapport du Département au Bureau municipal et l'état des réparations.

30 avril, 1er mai 1792.
Original signé et minutes (4 p.), *A. N.*, F[13] 784.

9° *Bataillon des Capucins-Saint-Honoré.*

1102. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale, en faveur de M. Painblanc, principal locataire d'une maison, sise Grande-Rue-de-Chaillot, dans laquelle est établi le corps de garde des volontaires du bataillon des Capucins-Saint-Honoré, de la somme de 75 livres pour 6 mois de loyer de ce corps de garde.

20 avril, 16 juillet 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

§ 3. — Artillerie.

1103. — Lettre de M. L.-P. Dufourny, délégué des commissaires de la majorité des sections, au président de l'Assemblée législative, demandant leur admission à la barre, à l'effet d'intercéder en faveur des braves canonniers soldés qui ont concouru à la conquête de la Liberté en juillet 1789, et de solliciter l'établissement d'instructeurs des volontaires dans le service de l'artillerie.

13 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 235.

1104. — Lettre de M. Dufourny, adressée (au président de l'Assemblée législative) au nom des commissaires de la majorité des sections, à l'effet de protester contre l'inexactitude du procès-verbal du 15 octobre, qui a dénaturé le sens de leurs paroles, à l'occasion de la pétition qu'il avait présentée pour obtenir que les canonniers volontaires de chaque bataillon reçussent une organisation particulière qui les rendît inséparables de leur bataillon.

16 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.

1105. — Compte rendu par les commissaires des canonniers volontaires de la garde nationale parisienne, du résultat des opérations dont ils ont été chargés par les canonniers.

28 janvier 1792.
Imprimé, Bibl. de la ville de Paris, n° 4771, in-8°.
En tête se trouvent la pétition à l'Assemblée nationale du 18 décembre 1791, une pétition au Corps municipal, avec arrêté du même Corps du 11 janvier 1792, décidant d'appuyer la pétition auprès de l'Assemblée nationale et lettre d'envoi par M. Pétion au président du 17 janvier, un arrêté du Corps municipal du 16 décembre 1791, décidant la délivrance des brevets de leurs grades aux officiers des canonniers.

1106. — Rapport et projet de décret sur les canonniers gardes nationaux, fait et présenté au nom du Comité militaire par M. J.-G. Lacuée, député du département de Lot-et-Garonne (à la suite de la pétition présentée le 19 janvier, par les canonniers volontaires de la garde nationale parisienne, à l'effet d'obtenir une organisation différente de celle décrétée par le Corps constituant, le 26 septembre 1791).

13 mars 1792.
Imprimé, signé de M. Lacuée, avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 144, n° 182.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 395, 678.

1107. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, faisant passer un mémoire du sieur Beuchelle, cordonnier, devenu propriétaire d'une maison, rue de Sèvres, servant de caserne à la 1re compagnie des canonniers soldés, avec l'état estimatif des réparations locatives à faire dans cette maison, montant à 3,081 livres 4 sols 6 deniers, ledit Beuchelle proposant de se charger de ces réparations, si on lui abandonne les deux années de jouissance du bail restant à courir jusqu'au 1er avril 1794.

28 mai 1792.
Originaux signés et copie (3 p.), *A. N.*, F^{13} 784.

1108. — Prestation devant l'Assemblée législative, par les canonniers de la garde nationale, du serment de périr jusqu'au dernier, plutôt que de consentir à transiger avec leurs droits.

2 juin 1792.
Minute, *A. N.*, C 152, n° 270[5].
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 478.

1109. — Adresse des canonniers volontaires parisiens à l'Assemblée législative, annonçant leur dessein de former une école gratuite du génie, avec des officiers et soldats volontaires pour professeurs, qui donneront une première leçon sur

l'art des fortifications, et demandant à fixer leur demeure habituelle sur les montagnes qui entourent Paris, pour de là protéger les convois, menacer les despotes, les tyrans et leurs esclaves.

(2 juin 1792.)

Original, signé du commandant des canonniers du bataillon de Saint-Gervais, *A. N.*, C 152, n° 270[5].

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 478.

1110. — Rapport de M. Poyet sur le mémoire du sieur Beuchelle, propriétaire d'une maison, rue de Sèvres, ayant servi de caserne à la 1re compagnie des canonniers soldés, déclarant qu'à la suite de la vérification de l'état des réparations locatives faite par les sieurs Galimard et Deschamps, architectes, le chiffre de 3,081 livres a été réduit à 2,064 livres 11 sols 6 deniers, estimant qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les propositions du sieur Beuchelle, et qu'il y aurait avantage pour la Commune à faire faire les réparations nécessaires et à accorder, comme indemnité, le montant de 6 mois de loyer, avec lettre de renvoi du mémoire par le Département des Travaux publics, en date du 1er juin.

5 juillet 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 784.

1111. — Lettre des canonniers du bataillon des Filles-Saint-Thomas à leurs frères, les canonniers de l'armée citoyenne, proposant de reporter la fête des canonniers du 4 décembre au 11 juillet.

26 juillet 1792.

Imprimé, Bibl. de la ville de Paris, recueil de pièces, n° 4771.

1112. — Renvoi par l'Assemblée législative à la Commission des armes d'une proposition tendant à étendre à toutes les compagnies de canonniers du royaume le décret rendu en faveur des canonniers de Paris, qui leur accorde les canons et munitions nécessaires pour s'exercer ainsi que la solde des gardes nationaux.

27 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 300.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 50.

1113. — Admission à la barre de l'Assemblée législative de la compagnie des artilleurs de la section du Temple, qui offre de partir sur-le-champ pour les frontières.

4 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 332.

1114. — Mémoire de la dépense faite par les canonniers de l'expédition d'Orléans, depuis le 10 septembre jusqu'au 24 octobre 1792, chez le citoyen Pimpernelle, aubergiste, à l'hôtel du Bon Laboureur, rue Mouffetard, y défrayé par ordre de la section du Finistère, montant à la somme de 1,030 livres 2 sols.

(10 septembre 1792.)

Original, *A. N.*, F[9] II, Seine, 1.

1115. — Arrêté du Corps municipal, rendu sur le rapport du Département des Travaux publics, en date du 21 juillet, accordant au sieur Beuchelle, propriétaire de la maison servant de caserne à la 1re compagnie des canonniers soldés, une indemnité de 1,550 livres pour 6 mois de loyer de sa maison, et 2,065 livres pour les réparations locatives, d'après l'estimation de M. Poyet, sommes dont le payement sera effectué sur les fonds destinés aux dépenses du casernement.

12 septembre 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, F[13] 784.

§ 4. — Cavalerie.

1116. — Lettre du commissaire des guerres des troupes du Département de Paris à M. Savart, commissaire général adjoint, le priant de visiter le local signalé comme propre à recevoir un corps de garde de cavalerie, rue du Faubourg-du-Temple,

et de lui faire passer ses observations à cet égard.

4 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F[13] 785.

1117. — Rapports adressés à M. Viguier de Curny par M. de Châteauneuf, premier aide-major de la cavalerie, au sujet de différentes réparations nécessaires dans plusieurs postes de la cavalerie et de l'infanterie, notamment ceux de la Conférence et de la porte Saint-Antoine.

12 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1118. — Lettre de M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale, au Département des Travaux publics, à l'effet de garnir de carreaux les châssis neufs mis au poste de cavalerie établi à la Conférence.

15 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 785.

1119. — Etat des réparations à faire dans les postes du corps de la cavalerie nationale parisienne, dressé par M. de Châteauneuf, premier aide-major de la cavalerie.

18 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F[13] 785.

1120. — Lettre de M. Boyard de Saint-Paul, ancien procureur au Parlement, à M. de L'Epine, commissaire général adjoint de la garde nationale, indiquant, pour l'établissement d'un poste de gendarmerie à cheval, un terrain spacieux à la porte Saint-Honoré, appelé Cour-des-Coches, où l'on pourrait loger 60 cavaliers, avec rapport de M. de L'Epine, déclarant que l'occupation de ce terrain sis rue du Faubourg-Saint-Honoré, entre les rues de la Madeleine et d'Anjou, entraînerait d'énormes dépenses, ce qui empêcherait de le proposer à la Municipalité, quoiqu'il conviendrait beaucoup pour y établir une compagnie de gendarmes à cheval.

20 octobre 1791, 19 février 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1121. — Rapport relatif à la demande par M. de Châteauneuf, premier aide-major de la cavalerie, de réparations aux poêles de plusieurs postes de cavalerie, au Gros-Caillou, rue de Seine-Saint-Victor, rue d'Angivilliers, rue Cadet et porte Saint-Antoine.

29 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1122. — Ordre du commissaire des guerres à M. de Sainte-Agathe, garde-magasin du Département de la Garde nationale, de se transporter à l'ancien poste de cavalerie de la rue de Montreuil, pour en retirer le lit de camp et la table qui y étaient restés lors de l'évacuation de ce poste, afin de déposer ces objets dans les magasins de l'Arsenal, avec rapport de M. de Sainte-Agathe, du 24 octobre 1791.

7 novembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1123. — Offre à la Municipalité par le sieur Poincet, propriétaire de la caserne de la compagnie du centre du bataillon de Saint-Victor, rue du Jardin-du-Roi, du côté de la rue Poliveau, de cet immeuble pour l'établissement d'un poste de cavalerie, où il se chargerait de construire à ses frais des écuries et greniers à fourrages, avec plan.

7 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1124. — Rapport au sujet de la réclamation par les entrepreneurs des voitures de la Cour, d'une somme de 950 livres 4 sols 6 deniers pour les avances en bois, chandelles et ustensiles qu'ils ont faites au poste de cavalerie établi dans leur local depuis 1789, représentant que ces fournitures de chauffage et d'éclairage excèdent de moitié celles habituellement livrées aux postes.

16 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[13] 785.

1125. — Rapport de M. Savart, commissaire général adjoint de la garde nationale, sur la proposition faite par M. Poincet de céder et aménager sa maison, rue du Jardin-du-Roi, servant de

caserne à la compagnie du centre du bataillon de Saint-Victor, pour un poste de cavalerie, déclarant que cette maison pourrait facilement recevoir 100 hommes et 130 chevaux, qu'elle offre l'avantage de la proximité de la Seine pour baigner les chevaux, et du marché aux chevaux, dont on peut se servir journellement pour les grandes manœuvres de cavalerie, sans préjudice du manège qu'on peut établir dans la cour, avec lettre d'envoi du commissaire des guerres des troupes du Département de Paris au Directoire du Département et plans.

16, 19 novembre 1791.
Original signé et minutes (4 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1126. — Rapport de M. Savart, commissaire général adjoint de la garde nationale, au sujet de l'établissement projeté d'un corps de garde de cavalerie, chez un sieur Chevalier, marchand de vin, rue du Faubourg-du-Temple, au coin de la rue Carême-Prenant, objectant la largeur insuffisante de l'écurie, et déclarant qu'il serait préférable d'établir un poste du côté de la barrière Saint-Louis, de façon à dominer toute la campagne, habitée par des maraîchers qui ne sont d'aucun secours dans ce quartier, où presque tous les jours il se passe des scènes affligeantes.

20 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 785.

1127. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire de la pétition de trois aides-majors de la garde nationale parisienne, à l'effet de conserver leur situation dans la division de gendarmerie à cheval en formation.

11 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 123.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 21.

1128. — Procès-verbal de transport des commissaires de la section du Jardin-des-Plantes au corps de garde de la cavalerie, rue de Seine-Saint-Victor, constatant qu'il ne s'y trouve ni bois ni charbon, que le poêle et les tuyaux sont hors d'usage, et que le maréchal-des-logis de service en est réduit à se chauffer dans la loge du portier de la maison, qu'il manque dans ce local tout ce qui peut rendre l'habitation possible dans la saison rigoureuse, que l'écurie n'est pas en meilleur état, la cloison étant brisée en plusieurs endroits et les croisées ouvertes, au point que les chevaux sont exposés à périr de froid.

11 décembre 1791.
Original signé, en triple exemplaire (3 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1129. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Viguier de Curny, lui adressant le procès-verbal des commissaires de la section du Jardin-des-Plantes, qui constate le mauvais état où se trouvent: 1° le corps de garde du poste de cavalerie, rue de Seine-Saint-Victor, qui manque de bois de chauffage et dont le poêle délabré est hors d'usage : 2° l'écurie destinée aux chevaux du détachement, ouverte de tous côtés, et où les chevaux ne sont même pas à l'abri des intempéries, priant M. de Curny de se concerter avec le Département des Travaux publics pour les fournitures et réparations nécessaires, et réponse de M. Viguier de Curny, déclarant qu'il vient d'écrire au Département des Travaux publics pour faire exécuter les réparations indispensables, notamment établir une cloison en plâtre et mettre plusieurs châssis pour empêcher la pluie de pénétrer, placer un poêle et fournir le bois nécessaire.

14 décembre 1791.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1130. — Lettre de M. Rublière, chef de la division de cavalerie, à M. de Lajard, accompagnant l'envoi du procès-verbal qui vient de lui être adressé par la section du Jardin-des-Plantes, au sujet du corps de garde de la rue de Seine-Saint-Victor, et demandant s'il doit le transmettre à M. de Châteauneuf, avec réponse de M. Viguier de Curny, annonçant qu'il a écrit à ce sujet au Département des Travaux publics.

14 décembre 1791.
Original signé et minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 785.

1131. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Viguier de Curny, demandant, au nom du Comité de la section du Jardin-des-Plantes, que l'on fasse, sans retard, les fournitures de chauffage et les réparations urgentes qu'exigent le corps de garde du poste de cavalerie de la rue de Seine-Saint-Victor et l'écurie de ce corps de garde.

18 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 785.

1132. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur du sieur Flichy, sous-locataire d'une partie de maison, carré de la porte Saint-Martin, dans laquelle est établie une écurie servant de corps de garde et de pied-à-terre à la cavalerie, de la somme de 90 livres pour 6 mois de loyer.

7 janvier, 10 avril 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

1133. — Ordonnances de payement délivrées par le Département de la Garde nationale parisienne, en faveur de la veuve Grévin, principale locataire d'une maison, porte Saint-Martin, à la Planchette, dans laquelle sont établis les corps de garde et poste de la cavalerie, de la somme de 75 livres pour 6 mois de loyer.

18 janvier, 10 avril 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 788.

1134. — Lettre du commissaire général de la garde nationale à M. Savart, son adjoint, lui soumettant un mémoire des habitants du Faubourg du Temple pour le rétablissement du corps de garde de la rue Fontaine-au-Roi, ou pour la formation d'un dépôt de cavalerie, et jugeant qu'il serait bon d'établir un corps de garde de cavalerie dans les environs de la rue Saint-Maur.

19 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 785.

1135. — Ordre de M. Ruhlière à M. Baude, lieutenant de cavalerie, de se rendre sur-le-champ à l'Abbaye, en raison de sa conduite, dont il rendra compte au général.

24 janvier 1792.
Original, Bibl. de la ville de Paris, fonds Charavay, n° 126.

1136. — Lettre du Directoire du Département aux maire et officiers municipaux de Paris, accusant réception du rapport à lui adressé sur l'utilité du casernement de la division de gendarmerie nationale à cheval, appréciant les avantages de ce casernement, tant pour le bien du service que pour l'amélioration du sort des gendarmes, avec lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Viguier de Curny, le priant de demander à la Municipalité, conformément au vœu du Directoire, un arrêté formel et précis à cet égard.

26, 31 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 785.

1137. — Lettre de M. Ruhlière, colonel de la 29e division de gendarmerie nationale, à M. Pétion, se plaignant de ce que, dans les différents postes occupés par la gendarmerie à cheval, les réverbères ne sont point allumés, ou s'éteignent de bonne heure, faute d'huile, avec lettre de M. Pétion à M. Viguier de Curny, lui transmettant ces plaintes, que M. de Curny renvoie au Département des Travaux publics.

15, 17, 20 février 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, F^{13} 785.

1138. — Arrêté du Bureau municipal, ordonnant le remboursement à M. de Châteauneuf, ancien premier aide-major de la cavalerie parisienne, de 321 livres 3 sols, montant de ses avances du 15 août 1791 au 1er janvier 1792, pour achat d'ustensiles et de divers objets destinés aux différents postes de la cavalerie nationale, avec un état de ces avances, lettre de M. de Châteauneuf et ordonnance de payement.

13, 22 mars 1792.
Extrait conforme et minutes (1 doss.), *A. N.*, F^{13} 788.

1139. — Lettre de M. Viguier de Curny à M. Savart, commissaire général adjoint de la garde nationale, lui faisant passer

une lettre de M. Ruhlière, qui demande, pour différents postes de la gendarmerie à cheval, des barres et des cordages pour la séparation des chevaux.

2 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 785.

1140. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre du ministre de la guerre, contenant une réclamation de deux cavaliers de l'ancienne garde nationale parisienne contre leur destitution.

19 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 130.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 574.

§ 5. — Service de la garde nationale.

A. — SERVICE INTÉRIEUR

1141. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, lui recommandant de faire placer deux sentinelles, l'une dans la rue Notre-Dame-des-Champs, l'autre dans la rue du Regard, à l'effet de surveiller au passage les voleurs qui se réfugient dans un terrain vague au bout du Luxembourg.

2 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AFII 48, n° 376.

1142. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, transmettant les plaintes portées par les inspecteurs du Champ de la Fédération, contre les soldats qui occupaient ce poste le 22 septembre, et qui, ayant trouvé le moyen de s'introduire pendant la nuit dans le magasin pratiqué sous l'autel de la patrie, en ont enlevé du bois pour se chauffer, l'invitant à supprimer ce poste, qui n'est plus nécessaire, et à donner aux chasseurs de la compagnie Hullin l'ordre de placer seulement une sentinelle pour la garde de l'autel de la patrie.

2 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AFII 48, n° 376.

1143. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, aide-major général de la garde nationale, pour accompagner l'envoi d'un rapport du poste de la Mairie, au sujet de l'arrestation d'un individu faisant, à son dire, ronde major, et ayant refusé d'avancer à l'ordre.

4 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, AFII 48, n° 376.

1144. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, l'invitant à commander une garde suffisante pour l'exécution d'un jugement du 5e Tribunal, qui condamne le nommé Antoine Colin à être appliqué au carcan, place de Grève, de façon à ce que cette exécution ne puisse être troublée.

8 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AFII 48, n° 376.

1145. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, lui transmettant les observations qui ont été faites sur la manière dont les marchands du Palais-Royal s'acquittent du service de la garde nationale.

10 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AFII 48, n° 376.

1146. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, envoyant une lettre du prince d'Hénin, qui se plaint des attaques fréquentes dans le quartier de la Barrière-Blanche, dirigées la nuit contre les passants par la classe d'individus qu'on appelait *les passeurs* avant la suppression des entrées.

13 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, AFII 48, n° 376.

1147. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, l'invitant, conformément à la réquisition du Département des Travaux publics, à placer une sentinelle pour la garde de la fontaine des Innocents, afin d'empêcher « la déprédation de ce monument » et les vols qu'on pourrait y commettre, avant qu'on ait posé la grille projetée.

13 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AF II 48, n° 376.

1148. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, le prévenant que, le lendemain à midi, un particulier sera attaché au carcan, place de Grève, l'espace de deux heures, et le priant de donner des ordres en conséquence.

16 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AF II 48, n° 376.

1149. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, au sujet de la fermentation qui, paraît-il, règne à la Halle, le priant de donner les ordres nécessaires pour y exercer une grande surveillance et d'y mettre du monde au besoin, pour y maintenir le bon ordre.

19 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AF II 48, n° 376.
Note en tête : Rien de nouveau.

1150. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. de Lajard, signalant les dégradations de la salle d'exercice dans la caserne de la Pépinière par les canonniers et chasseurs, qui brûlent les étais des magasins à blé existant dans cette caserne, avec prière d'ordonner une enquête et de faire cesser ce désordre.

23 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, AF II 48, n° 376.

1151. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par M. de La Salle, maréchal de camp, commandant de la garde nationale en 1789, à l'effet de fixer la date depuis laquelle commencera à courir la pension de 2,000 livres qui lui a été accordée pour prix de ses services pendant la Révolution.

28 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 173, n° 439.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 499.

1152. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. de Lajard, transmettant une requête des habitants des rues Blanche, Royale et de La Rochefoucauld, aux maire et administrateurs de Police, qui demandent, pour la sécurité du quartier infesté par les vagabonds et voleurs, l'établissement de patrouilles réglées et d'un corps de garde dans la rue Blanche.

1er décembre 1791.
Copie, *A. N.*, AF II 48, n° 376.

1153. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à l'état-major de la garde nationale, le priant de lui adresser chaque jour deux exemplaires de la feuille de rapport, signée de M. Clément, secrétaire, avec notice des objets principaux des événements de la nuit, afin d'en envoyer un à la Police, qui en a besoin pour faire redresser les torts constatés, se proposant de conserver l'autre exemplaire dans ses bureaux pour pouvoir y recourir en vue de la surveillance qui lui est imposée.

28 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, AF II 48, n° 376.

1154. — Lettre de M. Boucher, secrétaire de la Mairie, à l'état-major de la garde nationale, déclarant que le boulanger qu'il est question de protéger demeure à la Grande Pinte de Bercy, c'est-à-dire au delà du Faubourg Saint-Antoine, ajoutant que l'on pourrait, dès 7 heures, aller jusque chez lui pour escorter le pain qu'il va vendre au marché de Saint-Germain-des-Prés.

9 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, AF II 48, n° 376.

1155. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités militaire et de l'ordinaire des finances réunis d'une lettre du ministre de l'intérieur, à laquelle se trouve joint un mémoire contenant des

réflexions relatives au payement des frais du service extraordinaire de la garde nationale.

24 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 143.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 607.

1156. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de la justice, demandant, au nom des sections, la marche à suivre pour les citoyens qui demandent aux Comités des sections des certificats de prestation du serment civique, mais sans justifier de leur inscription au service de la garde nationale, ou du payement de leur contribution patriotique et de leurs impositions, avec réponse du ministre, déclarant que la justification préalable d'inscription dans la garde nationale, exigée par les sections, n'est point nécessaire.

26 janvier, 26 février 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB[3] 1.

1157. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de la justice, au sujet des plaintes à lui adressées par un adjudant de la garde nationale, en raison de ce que certains employés d'une administration publique refusaient de faire en personne leur service militaire ou de se faire remplacer, et prétendaient être exempts de ces obligations, avec réponse portant que la Loi dispense bien de tout service personnel, mais nullement du payement de la taxe ou du remplacement.

3, 14 février 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB[3] 1.

1158. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président du Comité militaire, envoyant un extrait du rapport général de la garde nationale, en date du 10 février, contenant qu'il s'est présenté au corps de garde de la place Maubert un particulier demandant l'hospitalité et muni d'un certificat du Comité, lequel aurait déclaré qu'il y avait dans Paris au moins 500 certificats de cette nature, avec réponse du Comité, attestant n'avoir jamais délivré de certificat qui puisse servir de prétexte pour demander l'hospitalité.

11, 19 février 1792.

Original signé, extrait et minute (3 p.), *A. N.*, AF[II] 5, n° 21, fol. 47-49.

1159. — Déclaration du Comité d'inspection de la salle à l'Assemblée législative, portant que, sur l'offre spontanée du Commandant général de la garde nationale parisienne, une garde d'honneur sera placée à l'Assemblée comme chez le Roi.

11 février 1792.

Minute, *A. N.*, C 143, n° 162.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 453.

1160. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il sera fait mention honorable, au procès-verbal, du zèle du Commandant général de la garde nationale.

12 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 454.

1161. — Discours adressé par Louis XVI à la garde nationale, le

16 mars 1792.

Imprimé in-4°, Bibl. de la ville de Paris, n° 4771.

Ce discours fut prononcé par Louis XVI à l'occasion de l'entrée en fonctions de la nouvelle garde militaire du Roi, pour remercier la garde nationale des marques de zèle et d'attachement qu'elle lui avait données.

Cf. *Journal de Paris*, numéro du 18 mars 1792, p. 317.

1162. — Rapports généraux de la garde nationale parisienne, faits jour par jour pour les 6 légions, MM. Walne et de Balaulne étant adjudants-majors généraux.

11 août, 20 septembre 1792.

Originaux, signés de M. Clément, secrétaire de l'état-major (1 doss.), *A. N.*, F[7] 4426.

1163. — Lettre de M. Milliet, commandant en chef du poste de la Ville, au président du Tribunal du 17 août, le priant de l'aviser si le renfort demandé est toujours nécessaire, afin, s'il est in-

suffisant, de donner des ordres en conséquence à la garde montante de la réserve.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 13.
Une note de M. Mathieu, président, porte : « Répondu d'augmenter la force armée auprès du Tribunal, en se concertant avec l'officier du poste. »

1164. — Ordre du Comité de police et de surveillance, portant que le sieur Louis Guillemain, ayant touché les 25 livres de la masse revenant à ses braves camarades qui vont défendre la Patrie aux frontières, sera reconduit de brigades en brigades, jusqu'à l'endroit où sont ses frères de Courbevoie, où il servira en qualité de volontaire.

12 septembre 1792.
Original, signé de Lenfant, Duffort et Cally, *A. P.*, Arrestations, II, n° 99.

B. — SERVICE EXTÉRIEUR

1165. — Réquisition adressée au ministre de l'intérieur par M. Jacques-Nicolas Vallée, président du district d'Evreux, député du département de l'Eure auprès de l'Assemblée nationale et du Roi, pour solliciter les secours les plus prompts en vue du rétablissement de l'ordre et obtenir l'envoi, à Evreux, de 220 hommes de la garde nationale de Paris, avec 2 pièces d'artillerie, qui seront employés à repousser et à faire cesser les rassemblements de gens armés dans l'étendue du département de l'Eure.

6 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F7 3675⁴.

1166. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les administrateurs du Département de Paris à envoyer, dans le département de l'Eure, 200 hommes de garde nationale, avec 2 pièces de canon, pour le rétablissement de l'ordre.

6 mars 1792.
Minute, *A. N.*, C 144, n° 181 ; copie conforme, *A. N.*, F7 3675⁴.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 428.

1167. — Lettre du ministre de l'intérieur au département de l'Eure, annonçant que les 200 hommes de garde nationale parisienne, accordés par le décret du 6 mars, partiront de Paris, le jour même, et feront toute diligence pour arriver dans le plus bref délai.

7 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F7 3675⁴.

1168. — Lettre du directoire du département de l'Eure au ministre de l'intérieur, déclarant que l'on n'attend que l'arrivée de la garde nationale parisienne et des 50 cavaliers, en garnison à Saint-Germain-en-Laye, annoncée par M. d'Affry, pour faire marcher contre les séditieux une masse imposante de force publique.

8 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F7 3675⁴.

1169. — Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil général du département de l'Eure, constatant : 1° que le commandant du détachement de la garde nationale parisienne, annoncé et introduit, a prévenu l'Assemblée de l'arrivée de sa troupe, au nombre de 250 hommes, avec 2 pièces de canon, et a assuré qu'elle était prête à voler contre les ennemis de la Patrie et de la tranquillité du département; 2° que l'Assemblée a reçu avec applaudissement l'assurance du dévouement de citoyens soldats dont le courage et le patriotisme épuré sont connus, et a prié le commandant de partager avec sa troupe sa reconnaissance comme son attachement.

10 mars 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F7 3675⁴.

1170. — Arrêté du Conseil général du département de l'Eure, chargeant M. Girard, officier municipal, de faire faire, de concert avec le capitaine commandant l'artillerie du détachement de Paris, les ustensiles nécessaires pour la facilité du transport des pièces de canon par les chemins de traverse et en mauvais état que l'artillerie doit parcourir.

13 mars 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F7 3675⁴.

1171. — Procès-verbal du directoire du département de l'Eure, constatant que

l'officier commandant l'artillerie du détachement de Paris est venu demander à l'Assemblée que sa ration fût celle d'un capitaine de cavalerie, ce qui lui a été accordé, et décision portant qu'il en sera référé à la municipalité d'Evreux.

14 mars 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[7] 3675[4].

1172. — Délibération du Conseil général du département de l'Eure, portant que M. de Grimoard, officier général commandant l'armée du département de l'Eure, lui ayant fait part du besoin qu'avait la troupe parisienne de souliers, cet officier se fera remettre l'état des soldats qui en manquent par le commandant du détachement de Paris, et décidant que, sur la production de cet état, il sera fourni des souliers au détachement.

20 mars 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[7] 3675[4].

1173. — Arrêté du Conseil général du département de l'Eure, statuant sur la demande d'une solde de 15 sols par jour adressée par la garde nationale parisienne, en sus des souliers et de l'étape par elle reçus, et décidant qu'il sera délivré, en guise d'indemnité, un mandat de 5,062 livres 10 sols à M. Valframbert, commandant du détachement, pour 275 hommes employés pendant 20 jours, savoir : 1 lieutenant-colonel, 3 capitaines, 3 lieutenants, 5 sous-lieutenants, 12 sergents, 18 caporaux, 227 fusiliers et 5 tambours.

21 mars 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[7] 3675[4].

1174. — Déclaration faite par M. de Grimoard, officier général, commandant les troupes du département de l'Eure, au Conseil général du département, annonçant qu'il fera partir le lendemain la garde nationale parisienne.

21 mars 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[7] 3675[4].

1175. — Lettre des membres du Bureau de correspondance du département de l'Eure au ministre de l'intérieur, déclarant que la fermentation a pris fin, que les chasseurs de Lorraine et la garde parisienne se sont comportés supérieurement, ont montré le plus grand zèle et la plus grande ardeur pour le bien général, étant prêts à sacrifier leur vie pour le salut de la Patrie, aussi le département leur en a-t-il témoigné la plus vive reconnaissance.

23 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F[7] 3675[4].

1176. — Rapport des députés des gardes nationales envoyées, le 7 mars 1792, dans le département de l'Eure, présenté au Conseil général de la Commune, avec réponse du maire de Paris.

5 avril 1792.
Imprimé, Bibl. de la ville de Paris, recueil de pièces, n° 4771, in-8°.

1177. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif de la pétition du 3e bataillon du Département de Paris, qui renouvelle les assurances de son dévouement à la Constitution et à la Patrie, et demande à être réuni à ses frères d'armes dans l'armée du Nord.

8 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 106.

1178. — Certificat du Comité de la section du Luxembourg, attestant que les nommés François Serre, François Gendry et François Bachelier se sont présentés pour être admis dans l'un des bataillons de la garde nationale volontaire du Département de Paris.

14 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, C 152, n° 270[3].

1179. — Lettre de M. Degon, volontaire chasseur du bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain, au général Lafayette, pendant sa présence à Paris, le priant de prescrire les recherches nécessaires afin de connaître le sort de son frère Nicolas Degon, sergent de la 5e compagnie du 2e bataillon des volontaires de la Côte-

d'Or, fait prisonnier dans l'affaire où Gouvion a trouvé la mort.

29 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, C 358, n° 1900.

1180. — Lettre de M. Outrequin, sous-lieutenant de la compagnie des chasseurs du bataillon de la Place-Royale, écrite de Pierrefitte-sur-Seine au général Lafayette, renouvelant le serment de vivre et mourir, fidèle à la Loi et au Roi.

1er juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 358, n° 1900.

1181. — Lettre du sieur L. Dhuez, ancien négociant, rue Simon-le-Franc, au général Lafayette, profitant de son passage à Paris pour recommander à sa bienveillance le jeune Galmiche, volontaire du bataillon de Henri IV, servant en qualité de sergent dans la compagnie des gardes volontaires parisiens commandée par le sieur Nicolet.

1er juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 358, n° 1900.

1182. — Lettre des commissaires de la section de Notre-Dame au général Lafayette, le priant de leur faire connaître « les noms du chef de la famille de leurs camarades morts le 11 juin pour la Patrie ».

28 juillet 1792.
Original, signé de M. Oudet, président de la section, *A. N.*, C 358, n° 1900.

1183. — Lettre de M. Queyssat, écrite de Péronne au général Lafayette, déclarant qu'il a quitté Paris, le 18 juillet, avec une précipitation sans exemple, que le bataillon placé sous son commandement est dans le plus grand désordre, mal armé, incomplètement habillé et réduit à un effectif sur le pied de paix, dont 40 hommes sont à l'hôpital à Paris.

25 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 358, n° 1900.

1184. — Lettre de M. P.-F. Laval, commandant du 3e bataillon de Paris, écrite du camp de Villers-le-Rond au général Lafayette, le suppliant de ne plus s'exposer à la tête de ses troupes, comme il l'a fait dans la dernière affaire, celle du 26 juillet, et lui représentant que son existence est trop précieuse.

30 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 358, n° 1900.

1185. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire, décidant que M. Billaud-Varennes, l'un des membres de la Municipalité provisoire, sera envoyé en qualité de commissaire du pouvoir exécutif à Châlons, à l'effet d'y annoncer l'arrivée des soldats citoyens de la capitale.

4 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, AFII 2, n° 8, fol. 14.
Ed. F.-A. Aulard. *Recueil des actes du Comité de salut public*, avec le *Registre du Conseil exécutif provisoire*, t. I, p. 46.

1186. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires de l'Assemblée à Châlons, annonçant que le départ des volontaires continue avec la même ardeur dans toutes les communes des environs de Paris, que dans le nombre des bataillons qui partent, il en est de très beaux, très bien exercés, armés et équipés comme la troupe de ligne, à même de commencer immédiatement la guerre.

9 septembre 1792.
Extrait du registre de la Commission de correspondance, *A. N.*, D XL* 48, fol. 20 v°.

1187. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire, chargeant le Commandant général de la garde nationale et tous autres officiers civils et militaires de veiller, avec le maire de Paris, au logement des volontaires passant par la capitale pour se rendre aux armées.

13 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, AFII 2, n° 8, fol. 32.
Ed. F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, avec le *Registre du Conseil exécutif provisoire*, t. I, p. 55.

1188. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires de l'Assemblée à Châlons, estimant qu'il serait peut-être dangereux de ralentir la marche des citoyens qui partent des diverses communes voisines de Paris, l'enthousiasme étant passager par sa violence même,

le Français susceptible d'ardeur l'étant aussi de découragement, et jugeant que si on ralentissait trop le mouvement, on ne serait pas sûr de le réveiller à volonté.

13 septembre 1792.

Extrait du registre de la Commission de correspondance, *A. N.*, D XL* 48, fol. 32.

1189. — Lettre de la Commission de correspondance aux commissaires de l'Assemblée à Châlons, déclarant avoir communiqué à M. Boetidoux, l'un des commissaires pour la revue et la mise sur pied de la force armée qui part de Paris, leurs observations sur la nécessité d'organiser régulièrement et uniformément ces troupes avant leur départ, observations dont il a reconnu la justesse, mais dont il a démontré l'impossibilité, eu égard au peu de docilité qu'on rencontre chez les citoyens, chaque section composant à sa guise la petite troupe qu'elle envoie aux frontières, et opposant la plus vive résistance, lorsqu'il s'agit de réformer quelques hommes ou d'égaliser les corps, attendu que chacun veut partir avec son voisin, son frère, son ami.

15 septembre 1792.

Extrait du registre de la Commission de correspondance, *A. N.*, D XL* 48, fol. 34.

§ 6. — Bataillons de la garde nationale par ordre de divisions.

1190. — Renvoi par l'Assemblée législative à la Commission centrale d'une pétition individuelle des commandants et adjudants des 10 bataillons qui composent la 2e légion de la garde nationale parisienne, relativement à l'exécution de la loi qui oblige les citoyens actifs à faire leur service en personne ou à payer un remplaçant.

14 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 495.

1191. — Prestation de serment devant l'Assemblée législative, par les commandants et adjudants de la 4e légion de la garde nationale parisienne.

13 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, C 167, n° 411.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 618.

1re DIVISION

4e *Bataillon de Saint-Marcel.*

1192. — Lettre de M. Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, au président de l'Assemblée nationale, demandant l'admission des soldats de son bataillon, avant leur départ pour les frontières, à l'effet de se plaindre de la réception peu convenable qui leur a été faite par les commis du Département.

25 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 150, n° 255.

5e *Bataillon de Saint-Louis-en-l'Ile.*

1193. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de liquidation de la pétition présentée par le bataillon de Saint-Louis-en-l'Ile relativement aux exemptions de service.

29 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 144.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 7.

1194. — Adresse de soldats du bataillon de l'Ile-Saint-Louis (9e de la seconde légion) à l'Assemblée législative, faisant serment sur les armes qui leur ont été confiées pour la défense de la Liberté, de ne pas souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la Constitution, et s'associant aux représentants qui ont pris pour devise la Constitution ou la mort.

1er février 1792.

Original, portant la signature de M. Barré, commandant en chef, avec 8 autres, *A. N.*, D III 256[5].

8e Bataillon de la Sorbonne.

1195. — Convocation de la compagnie de grenadiers du 8e bataillon (1re division) pour le dimanche 16 octobre, à Cluny, pour l'assemblée générale et la nomination des officiers et sous-officiers de la compagnie.

15 octobre 1791.

Imprimé rempli, Bibl. de la ville de Paris, Mss. doss. II, 4.

2e DIVISION

3e Bataillon des Cordeliers.

1196. — Règlement pour la compagnie des grenadiers du 3e bataillon de la 2e légion de la garde nationale parisienne.

13 février 1792.

Imprimé in-4°, Bibl. de la ville de Paris, n° 4771, n° 8.

7e Bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés.

1197. — Lettre de M. Vincent, commandant du bataillon de Saint-Germain-des-Prés, au président de l'Assemblée législative, demandant la permission de présenter une pétition sur un objet intéressant les gardes nationales et la sûreté publique.

26 mai 1792.

Original, *A. N.*, C 150, n° 255.

4e DIVISION

6e Bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie.

1198. — Convocation adressée à M. Le Guy, marchand de vins, rue Rochechouart, pour le samedi 26, au quartier général du 6e bataillon de la 4e légion, afin de procéder à la nomination du 2e sous-lieutenant manquant à la compagnie et d'autres sous-officiers.

24 mai 1792.

Imprimé rempli, Bibl. de la ville de Paris, Mss. doss. II, 4.

6e DIVISION

3e Bataillon des Filles-Saint-Thomas.

1199. — Lettre de M. Santerre, commandant général provisoire de la garde nationale parisienne, au président de la section de la Bibliothèque, à l'effet de convoquer une assemblée pour nommer sur-le-champ les officiers du bataillon.

15 août 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 117.

10e Bataillon de Saint-Roch.

1200. — Lettre de M. d'Espenan, soldat citoyen, arrêté par suite d'une dénonciation calomnieuse, au président du bataillon de Saint-Roch, le priant d'annoncer à ses frères d'armes qu'il vient d'être mis en liberté, et qu'on a reconnu son civisme.

16 août 1792.

Original, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 131.

1201. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de la section de Saint-Roch, accompagnant l'envoi d'un mémoire de Me Comeyras, à l'effet d'obtenir que ses fils soient admis à faire leur service dans le bataillon de Saint-Roch.

17 août 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 138.

§ 7. — Bataillon des Vétérans.

1202. — Discours prononcé à l'Assemblée législative par le commandant du bataillon des Vétérans, afin d'obtenir, en faveur du bataillon des Élèves militaires de la 4e division, section de la Place-Louis XIV, quelques pièces de petits canons, permettant de s'exercer dans l'art de l'artillerie, depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 18 ans, pour entrer tout formés dans les corps militaires.

4 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 570.

1203. — Admission à la barre de l'Assemblée législative du bataillon des Vétérans de la garde nationale de Paris, et protestation de dévouement par leur commandant, qui exprime en leur nom les sentiments les plus patriotiques et déclare qu'entourant sans cesse la salle des séances de l'Assemblée, ils vaincront ou périront avec les représentants de la Nation.

11 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 571.

1204. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire de la pétition des Vétérans de Paris, qui demandent la formation de 3 divisions, composées de vétérans volontaires pris dans chaque bataillon du royaume, pour aller combattre aux frontières les ennemis de la Liberté.

26 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 202.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 109.

1205. — Hommage à l'Assemblée législative par M. Roquet, ancien major du corps de l'Arquebuse, et Delabarre, électeur de la section de la Croix-Rouge, tous deux volontaires dans le bataillon des Vétérans, du plan d'un établissement d'une école militaire d'armes à feu, formé par eux sous les auspices de la Municipalité, avec renvoi aux Comités militaire et d'instruction publique réunis.

8 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 165.

1206. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport du Comité militaire, décidant que les citoyens âgés de plus de 50 ans pourront continuer à servir dans les bataillons des Vétérans, et renvoyant au pouvoir exécutif la requête de ceux qui demandent à marcher à leurs frais aux frontières.

29 mai 1792.

Minute, *A. N.*, C 148, n° 238.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 247.

§ 8. — Garde de Paris — Bataillon des Ports.

1207. — Pétition de 171 sous-officiers de l'ancienne garde de Paris, incorporés dans le bataillon des Ports, à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir la confirmation : 1° de la délibération du Corps municipal, du 22 septembre 1791, déclarant les sous-officiers fondés à réclamer le supplément de solde qui leur revient depuis le 1er février 1790 ; 2° de la décision du Comité militaire, du 30 mars 1791, rendue dans le même sens, et d'une autre du 28 septembre suivant, signée de Félix de Wimpfen, renvoyant la demande en question au Comité des finances pour faire décréter par l'Assemblée nationale le supplément de solde réclamé.

(Octobre 1791.)

Original, signé de 6 sous-officiers du bataillon des Ports, minute, signée de Félix de Wimpfen et extrait conforme (3 p.), *A. N.*, C 176, n° 449.

1208. — Réception par le Comité militaire d'une députation des sergents et soldats de la garde des Ports, qui a prié le Comité de vouloir bien s'occuper d'une pétition présentée par eux à l'Assemblée, et dont le renvoi a été ordonné par un décret.

31 octobre 1791.

Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 20, fol. 9.

1209. — Délibération du Comité militaire au sujet du rapport fait par M. Lolivier sur la pétition des gardes des Ports qui réclamaient la haute paye, dont le payement avait été suspendu depuis 1790, décidant que la loi qui avait réformé l'ancienne garde de Paris devait être mise sous ses yeux, et chargeant le rapporteur de prendre de nouveaux renseignements pour faire un autre rapport.

3 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 20, fol. 11.

1210. — Décision du Comité militaire, ajournant la question relative aux sous-officiers de la garde des Ports, jusqu'à ce que M. de Gouvion ait été entendu.

23 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 20, fol. 29.

1211. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, pour empêcher toute interruption dans le fonctionnement de la garde des Ports de Paris, qu'elle continuera provisoirement son service jusqu'au 1er février 1792.

29 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 635.

1212. — Délibération du Comité militaire, portant qu'avant de statuer sur le sort des gardes des Ports, M. Calvet se procurera des renseignements, afin de savoir si la gendarmerie nationale de Paris est suffisante pour garantir la sûreté publique de cette ville.

2 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 21, fol. 2.

1213. — Réception par le Comité militaire d'une députation du bataillon des Ports, qui a demandé que le Comité voulût bien faire promptement le rapport de l'affaire qui le concerne, attendu qu'à la fin du mois, il ne recevra plus aucun appointement.

11 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, AF* I 18, fol. 24 v°.

1214. — Décision de l'Assemblée législative, portant que la députation du bataillon des Ports, qui demande son admission à la barre, sera reçue le mardi suivant.

21 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 143.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 551.

1215. — Rapport du sieur Félix, sergent de la 4e compagnie du bataillon des Ports, au sujet de la situation du corps de garde de la Halle aux Vins, qui n'a été fait que pour 8 hommes et qui en contient 16, corps de garde que l'on installerait avec avantage dans celui que viennent de quitter les volontaires de la section du Jardin des Plantes, à proximité du port, et qui est loué par l'Hôpital général pour un prix modique.

22 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 785.

1216. — Admission par l'Assemblée législative d'une députation des ci-devant gardes des Ports, qui réclament avec force une justice depuis longtemps sollicitée et constamment refusée, et renvoi de la question au Comité militaire, avec ordre d'en faire rapport très incessamment.

24 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 143.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 634.

1217. — Réception par le Comité militaire du maire de Paris, qui a prié le Comité de vouloir bien accélérer le rapport sur la demande de la garde des Ports, dont le service importait essentiellement à la tranquillité de Paris et ne pouvait être confié à d'autres, avec délibération du Comité, arrêtant de proposer à l'Assemblée nationale la continuation provisoire des appointements de cette compagnie jusqu'au 1er avril, pendant lequel temps le Comité pourra préparer un rapport définitif.

27 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, AF* I 18, fol. 29.

1218. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les gardes des Ports de la ville de Paris continueront provisoirement leur service jusqu'au 1er avril prochain, et chargeant le Comité militaire de lui présenter incessamment son travail sur cet objet.

28 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, C 142, n° 149.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 730.

1219. — Lettre de M. Viguier de Curny aux administrateurs du Département de

Police, les prévenant que, dans le corps de garde du quai de l'Ecole, occupé par les soldats du bataillon des Ports, le brancard destiné à porter secours aux personnes blessées est hors d'état de servir, et qu'il est urgent d'y remédier pour permettre de secourir les citoyens qui auraient le malheur d'être blessés.

25 février 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 785.

1220. — Rapport du sieur Cousinat, signalant l'état de délabrement de la couverture du corps de garde du poste de la Conférence, occupé par les gardes des Ports, où la neige fondue produit une véritable inondation, avec lettre de M. Le Roulx de La Ville à M. Viguier de Curny, déclarant qu'il a donné l'ordre à M. Poyet de faire faire les réparations nécessaires.

25 février, 5 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 785.

1221. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de M. Lolivier, député de la Meuse, portant que les sous-officiers surnuméraires du bataillon des îles, ports et quais de la ville de Paris, jouiront du même traitement qu'ils avaient lorsqu'ils étaient en activité de service de sous-officiers, et qu'ils seront payés du supplément dont ils ont été privés à compter du 1er février 1790, sur des états dressés par des officiers de ce corps, visés et arrêtés par le commissaire des guerres.

15 mars 1792.
Imprimé avec additions manuscrites, *A. N.*, C 144, nos 181 et 182.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 30.

1222. — Lettre des administrateurs du Département des Domaine et Finances aux commissaires de la garde nationale, les priant de faire enlever les quelques objets mobiliers garnissant le corps de garde des soldats du bataillon des Ports, chargés de la conservation des matériaux provenant de la démolition du Pont-Rouge, ce local étant loué à partir du 1er avril au sieur Prouchette.

28 mars 1792.
Original, signé de MM. Chambon et Guinot, *A. N.*, F^{13} 785.

1223. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les ci-devant gardes des Ports de la ville de Paris continueront provisoirement leur service jusqu'au 1er mai, et que dans ce laps de temps le Comité militaire lui présentera son travail sur cet objet.

30 mars 1792.
Minute, *A. N.*, C 144, n° 186.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 697.

1224. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il sera pris dans les compagnies des gardes des Ports de la Ville, au choix du Département, le nombre d'hommes nécessaire pour compléter les 2 compagnies de gendarmerie nationale créées le 16 février 1791, en les portant à 360 hommes, mais que les sous-officiers des gardes des Ports ne pourront y entrer qu'en qualité de gendarmes, statuant en outre que les gardes des Ports et de la Ville, qui ne seront point admis dans les compagnies de gendarmerie, seront réformés et recevront une retraite proportionnée à leurs services, indépendamment de la liquidation qui sera due aux gardes de la Ville pour leurs charges.

7 avril 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, n° 204.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 319.

1225. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, adressant un état des demi soldes conservées aux sous-officiers, cavaliers et soldats de l'ancienne garde de Paris et payées en 1790 et 1791, représentant que ces demi-soldes sont des secours alimentaires de première nécessité pour les individus qui les ont obtenues comme prix de leurs services, et qu'il est bien intéressant pour eux qu'une prompte décision intervienne.

13 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, C 148, n° 240.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 689.

1226. — Etat (nominatif) des demi-soldes accordées par le Roi aux sous-officiers, soldats et cavaliers de l'ancienne garde

de Paris, pendant l'année 1792, montant en total à la somme de 41,907 livres.

13 avril 1792.
Original, *A. N.*, C 148, nº 240.

1227. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités militaire et de liquidation, pour en faire le rapport incessamment, de la lettre du ministre de l'intérieur relative à l'état des demi-soldes conservées aux sous-officiers, cavaliers et soldats de l'ancienne garde de Paris.

15 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, nº 201.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 689.

1228. — Consigne de M. Aclocque, commandant général de la garde nationale, au bataillon des Ports, pour qu'aucun des citoyens qui le composent ne quitte le bataillon, que lorsqu'ils en recevront l'ordre, et prévenant qu'il sera passé une revue pour constater les présents, avec ordre des adjudants Blanchetot et Varnier de faire circuler cette consigne de poste en poste, à la barrière des Sergents et place Maubert.

25 avril 1792.
Copie certifiée, *A. N.*, F⁹, Seine, II, nº 1.

1229. — Lettre du Commandant général de la garde nationale au ministre de l'intérieur, déclarant que la sûreté du service des ports exige impérieusement que le bataillon chargé de cette surveillance soit encore conservé jusqu'au 1er juin, observant que le licenciement du bataillon des Ports laisserait à la merci des voleurs tout ce qui se trouve le long de la rivière, que la gendarmerie n'est guère apte à ce service, ne connaissant pas les habitudes des ports et quais de Paris, priant enfin le ministre : 1° d'assurer la paye de ce bataillon ; 2° de considérer les meilleurs moyens pour la conservation des denrées et marchandises venant par la rivière.

9 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F⁹, Seine, II, 1.

1230. — Lettre du Directoire du Département à M. Roland, ministre de l'intérieur, annonçant que la revue des gardes de la Ville et des Ports, qui doit être suivie de leur licenciement, est fixée au 10, que les mesures ont été prises pour assurer le service au moyen d'un remplacement tiré d'une division de la gendarmerie nationale, mais estimant qu'il est de toute justice de continuer aux gardes des Ports leur solde jusqu'au moment où leur sort sera fixé, avec lettre du ministre au président de l'Assemblée nationale, portant renvoi de celle du Directoire, et réponse du ministre au même Directoire, demandant quel est l'obstacle qui a empêché le licenciement indiqué pour le 10 mai, et si tout le bataillon des Ports a continué son service comme par le passé.

9, 23 mai 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F⁹, Seine, II, 1.

1231. — Renvoi par l'Assemblée législative à son Comité des secours publics des lettres du ministre de l'intérieur et du Directoire du Département de Paris, qui annoncent le licenciement des gardes des Ports et de la Ville pour le 10 courant et sollicitent la continuation de la solde de ces deux corps jusqu'au moment où leur sort sera déterminé, ainsi que cela a été pratiqué pour la garde nationale soldée.

9 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, nº 229.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 176.

1232. — Requête des députés du bataillon des Ports à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant que, depuis le 30 avril, ils n'ont reçu aucune solde pour leur subsistance, qu'il leur est dû 2 prêts, du 1er au 10 mai et du 10 au 20, et demandant avec instance l'exécution de la loi qui ordonne leur licenciement, très urgent, attendu qu'ils sont tout nus et hors d'état de continuer leur service au-delà du terme fixé par l'Assemblée nationale.

23 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁹, II, Seine, 1.

1233. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur,

annonçant que le Maire et le Commandant général ne leur ont remis, que le 22, l'état des postes qui étaient occupés par les gardes des Ports, avec l'indication des soldats des régiments de ligne qui doivent les remplacer, ajoutant que rien ne s'oppose actuellement à leur licenciement, mais insistant auprès du ministre pour qu'il obtienne de l'Assemblée nationale la continuation de la solde de ces gardes des Ports, presque tous pères de famille, et qui n'ont que leur solde pour fournir à leur subsistance.

24 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁹ II, Seine, 1.

1234. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée législative, lui envoyant la lettre du Directoire du Département, en date du 24 mai, renouvelant le vœu déjà exprimé en faveur de l'ancien corps de la garde des Ports, dont les excellents services ont été si utiles à la capitale, et priant l'Assemblée de venir au secours de cette troupe en lui continuant sa solde.

28 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F⁹ II, Seine, 1.

1235. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le service des gardes des Ports de Paris sera continué jusqu'au 1er juillet, et que les citoyens qui y sont employés continueront d'être payés comme par le passé.

30 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, nº 232.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 356.

1236. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, proposant d'augmenter la 30e division de gendarmerie d'un 3e bataillon, composé, comme les autres, de 4 compagnies, qui serait spécialement affecté au remplacement de la garde des Ports, combinaison qui offrirait l'avantage de pouvoir employer ceux des gardes des Ports qui n'auraient pu entrer dans les 2 compagnies de gendarmerie chargées du service des tribunaux et de la garde des prisons.

15 juin 1792.
Copie, *A. N.*, C 154, nº 286.

1237. — Lettre (du ministre de l'intérieur) au Directoire du Département de Paris, en réponse à sa lettre au sujet des gardes des Ports, déclarant que le Comité militaire en a pris connaissance et a chargé l'un de ses membres d'en faire le rapport dans le plus court délai, ajoutant que d'ici à la fin du mois le Comité sera certainement en mesure de présenter à l'Assemblée nationale un projet de décret sur la formation d'une troupe destinée à la garde des ports de Paris.

24 juin 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, nº 23, fol. 51.

1238. — Décret de l'Assemblée législative, statuant qu'il est urgent de pourvoir à la subsistance des gardes des Ports et que leur solde sera continuée jusqu'au 1er septembre prochain.

2 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, nº 271.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 68.

1239. — Lettre de M. de Lajard, ministre de la guerre, au président de l'Assemblée législative, lui faisant passer copie de la lettre envoyée au ministre de l'intérieur par le Directoire du Département, pour la formation d'un 3e bataillon de la 30e division de gendarmerie, qui serait chargé de la garde des ports, et le priant de soumettre la question à l'Assemblée et de solliciter une prompte décision sur cet objet important du service public.

9 juillet 1792.
Original signé (griffe), *A. N.*, C 154, nº 286.

1240. — Délibération du Comité militaire, adoptant les conclusions du rapport de M. Albitte sur l'indemnité à accorder aux gardes des Ports pour raison de leur habillement et retraite.

4 août 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, nº 23, fol. 66.

§ 9. — Gendarmerie nationale parisienne (29e et 30e divisions).

1241. — Renvoi par l'Assemblée législative à son Comité militaire d'une pétition présentée par quelques officiers de la gendarmerie nationale, nommés par le Directoire du Département de Paris.

30 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 527.

1242. — Délibération du Comité militaire, arrêtant, à la suite du rapport de M. Delacroix sur la pétition des officiers de la gendarmerie du Département de Paris, les principaux articles à soumettre à l'Assemblée nationale, et chargeant trois de ses membres d'en présenter la rédaction.

10 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF* I 18, fol. 8; minute, *A. N.*, AF I 5, n° 20, fol. 19.

1243. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition de plusieurs officiers de la gendarmerie nationale du Département de Paris, relative à la diminution de traitement que la nouvelle formation leur fait éprouver.

18 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 123.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 226.

1244. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Tarbé, ministre des contributions publiques, lui envoyant l'extrait des mémoires des services extraordinaires de la compagnie de maréchaussée de l'Ile de France, en 1791, remis par M. Papillon, ex-prévôt général, avec un mémoire d'observations, afin de liquider les frais de ces services qui se payaient autrefois sur les fonds du Domaine.

10 février 1792.

Minute (2 p.), *A. N.*, F⁹, Seine, II, 1.

1245. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre des administrateurs du Directoire du Département de Paris, qui expose la demande, formée par les deux divisions de gendarmerie nationale, d'un secrétaire-greffier pour chaque division.

13 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 162.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 466.

1246. — Adoption par le Comité militaire des conclusions du rapport de M. Bezanson, sur la demande d'augmentation d'une compagnie de gendarmes, pour le service des tribunaux et des prisons de Paris, en observant qu'elle serait formée, partie avec les gardes des Ports et le surplus avec ceux de la Ville.

27 février 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF* I 18, fol. 33; minute, *A. N.*, AF I 5, n° 22, fol. 5.

1247. — Observations présentées au Comité militaire par M. Garnier, membre du Directoire du Département de Paris, sur la formation d'une 3e compagnie de gendarmerie pour la garde des tribunaux et des prisons, observations prises en considération par le Comité, qui a chargé M. Bezanson, rapporteur, de rédiger son projet de décret d'après les bases précédemment indiquées et suivant l'amendement qui a été formulé.

3 mars 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF I 5, n° 22, fol. 12.

1248. — Mémoire des maréchaux des logis et brigadiers de la compagnie de Froideville (gendarmerie à pied), afin de faire réparer la caserne qu'elle occupe au Faubourg Saint-Laurent, dont les bâtiments sont en très mauvais état, l'eau

pénétrant dans toutes les chambres, et l'un des escaliers venant de s'écrouler, avec lettre d'envoi de M. Viguier de Curny au Département des Travaux publics et lettre à M. Poyet.

5, 6, 7 mars 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F13 784.

1249. — Rapport présenté au Comité militaire par M. Jouneau, sur une pétition des grenadiers de la gendarmerie, tendant à obtenir une augmentation d'effectif, déclarant qu'après s'être concerté à ce sujet avec les commmissaires de la salle, d'après l'état du service que fait la gendarmerie nationale auprès de l'Assemblée, il est indispensable d'ajouter 50 grenadiers aux 78 en activité.

27 mars 1792.

Minute, *A. N.*, AF I, 5, n° 22, fol. 30.

1250. — Délibération du Comité militaire, arrêtant que les compagnies de gendarmerie, attachées au service de l'Assemblée nationale, du Tribunal de cassation, du Sceau et de la Haute-Cour nationale, ne seront pas sous le commandement immédiat du chef de la gendarmerie nationale de la division de Paris, comme c'est le cas pour les compagnies affectées à la garde des prisons.

4 avril 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF* I 18, fol. 40; minute, *A. N.*, AF I 5, n° 22, fol. 42.

1251. — Arrêté du Comité militaire, réuni aux commissaires de l'inspection de la salle, portant règlement pour l'augmentation de la gendarmerie nationale attachée au service de l'Assemblée nationale, du Tribunal de cassation, de la Haute-Cour nationale et du Sceau, qui comprendra 2 lieutenants, 2 maréchaux-de-logis, 2 brigadiers et 50 gendarmes de plus.

14 avril 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF* I 18, fol. 41 v°; minute, *A. N.*, AF I 5, n° 22, fol. 47.

1252. — Décret de l'Assemblée législative, réglant le mode d'avancement des maréchaux-des-logis des 29e et 30e divisions de gendarmerie, nommés aux postes d'adjudants, et décidant qu'un quartier-maître trésorier et un secrétaire greffier seront attachés à chacune de ces divisions, avec attestation de M. Blanchard, président du Comité militaire, portant que le projet de décret a été adopté à ce Comité le 13 juin.

23 juin 1792.

Minute, signée de M. J.-Jos. Jouneau, *A. N.*, C 150, n° 262.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 498.

1253. — Vote par l'Assemblée législative de l'ordre du jour motivé sur la demande, par le Directoire du Département de Paris, de fonds pour le casernement de la division de gendarmerie faisant le service à pied.

23 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 258.

Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. IX, p. 445.

1254. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités militaire et de l'ordinaire des finances réunis d'une pétition de gendarmes nationaux de la 29e division, employés au service de la capitale, qui réclament un supplément de solde à raison de la dépréciation des assignats et des services extraordinaires et dispendieux qu'ils sont obligés de faire.

22 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 274.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 45.

1255. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les gendarmes nationaux, qui ont eu des chevaux tués lors de la journée du 10 août, garderont provisoirement, en remplacement, ceux qu'ils ont pris à l'Ecole militaire.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 295.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 675.

1256. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire de la pétition

des soldats et sous-officiers de la gendarmerie nationale pour le licenciement de leur état-major, et décret portant que les officiers de la gendarmerie, contre lesquels il y a eu des dénonciations, seront traduits par devant la cour martiale.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 295.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 15.

1257. — Ordre du jour voté par l'Assemblée législative sur la pétition de la 29e division de la gendarmerie à cheval, qui demande que son état-major soit licencié et que les gendarmes aient le droit de nommer leurs officiers.

12 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 296.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 78.

1258. — Décret de l'Assemblée législative, portant que tous les officiers des corps de gendarmerie existant à Paris sont licenciés, que les gendarmes nationaux sont autorisés à se réunir pour procéder à la nomination de nouveaux officiers, et qu'ils pourront, cependant, élire ceux des officiers actuellement en exercice, qui, par leur patriotisme, ont pu mériter leur confiance.

13 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, n° 306.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 88.

1259. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur la réclamation des sous-officiers de la gendarmerie nationale parisienne, spécifiant que le licenciement de l'état-major et des officiers de la gendarmerie nationale du Département de Paris ne s'applique pas aux sous-officiers de ce corps.

13 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 296.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 98.

1260. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition des gendarmes nationaux, tendant à faire confirmer les récentes élections des officiers et sous-officiers.

14 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 117.

1261. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il sera procédé par les sous-officiers et gendarmes des différents corps de la gendarmerie de Paris à la nomination au scrutin des officiers de l'état-major et de leurs compagnies respectives, et réglementant le mode d'élection.

15 août 1792.

Minute, visée par M. Romme, *A. N.*, C 156, n° 308.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 172.

1262. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire du procès-verbal d'élection des officiers de la gendarmerie de Paris, apporté par plusieurs gendarmes, qui demandent la solution de certaines difficultés.

20 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 298.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 414.

1263. — Dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale, par deux membres de la Commune, à la tête des nouveaux officiers de la gendarmerie servant près les tribunaux, des procès-verbaux d'élection de ces officiers, qui prêtent le serment de l'Égalité.

20 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.

Cf, *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 626.

1264. — Admission au sein de l'Assemblée législative de la gendarmerie nationale, commandée par M. Verrières, colonel de ce corps, et protestation de deux vétérans contre la nomination comme chefs de jeunes gens inexpérimentés,

avec demande de nullité de cette nomination.

23 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 661.

1265. — Renvoi par l'Assemblée législative au Conseil exécutif provisoire de la réclamation des sous-officiers et gendarmes de la compagnie D'Anbeuf, 30e division, casernés aux Blancs-Manteaux, relativement aux élections de leurs officiers.

30 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 301.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 120.

1266. — Décret de l'Assemblée législative, complétant l'organisation des deux compagnies de gendarmes nationaux à cheval de la 1re division du Département de Paris, qui devront se mettre en marche dès qu'elles en recevront l'ordre.

2 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 371.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 221.

1267. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le pouvoir exécutif à prendre dans la gendarmerie nationale à cheval de la 29e division le nombre de gendarmes qu'elle jugera nécessaire d'envoyer aux frontières, en se concertant pour cet objet avec la Commune de Paris, et décidant que ces gendarmes porteront, pendant la durée de la guerre, une aiguillette aux trois couleurs.

3 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 163, n° 372.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 264.

1268. — Dépôt à l'Assemblée législative par huit gendarmes de la gendarmerie à cheval de Paris de leurs mousquetons, à titre de don patriotique, avec demande de fixer l'endroit où leurs camarades devront déposer les leurs.

4 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.

1269. — Décret de l'Assemblée législative, rapportant la partie de son décret du 31 août, relative au quartier-maître de la 29e division de gendarmerie à cheval, et déclarant que cette place est au choix des gendarmes, comme les autres emplois militaires.

13 septembre 1792.

Minute, signée de M. Tartanac, *A. N.*, C 163, n° 378.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 625.

1270. — Lecture à l'Assemblée législative d'une lettre des administrateurs du district de Châteauthierry, annonçant que les deux compagnies de gendarmerie nationale à cheval de Paris ont nommé leurs officiers et qu'elles sont impatientes de se mesurer avec l'ennemi.

13 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 367.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 596.

1271. — Prestation de serment devant l'Assemblée législative par une députation de chacune des compagnies de la gendarmerie parisienne.

18 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 110.

1272. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition des gendarmes de la 29e division, résidant à Paris, à l'effet d'obtenir une augmentation de solde, justifiée par le renchérissement des fourrages.

19 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 126.

§ 10. — Gardes-françaises.

1273. — Pétition présentée à l'Assemblée législative en faveur des gardes-françaises, pour obtenir leur maintien à Paris et leur affectation à la garde de l'Assemblée, en raison des mariages par eux contractés et des liens étroits qui les attachent à la capitale, faisant valoir les services immenses par eux rendus à la cause de la Liberté.

Sans date (du 10 au 19 octobre 1791).
Original, revêtu de nombreuses signatures, *A. N.*, C 139, n° 97.
Parmi les signataires on peut citer en tête Mathieu, prêtre, fonctionnaire public, Boucher Saint-Sauveur, Virchaux, Rutledge, et en dernier lieu Thomas, fils d'un ancien brave garde-française.

1274. — Pétition de 98 citoyens de Paris à l'Assemblée législative en faveur des gardes-françaises, exposant les éclatants services qu'ils ont rendus, non seulement au moment de la prise de la Bastille, mais encore lors des scènes effrayantes de la chapelle de Vincennes, où leur prudence et leur patriotisme a préservé des milliers de personnes, protestant contre le décret qui les a fait sortir de la garde nationale, décret probablement surpris par l'intrigue à la Législature constituante, et demandant la conservation de l'état dont jouissent les gardes-françaises depuis la Révolution.

Sans date (14 octobre 1791).
Original signé, *A. N.*, C 174, n° 449.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 220.

1275. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire de la pétition en faveur des gardes-françaises, présentée par la section du Théâtre-Français et appuyée par plusieurs autres sections.

23 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 364.

1276. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition des chirurgiens des ci-devant gardes-françaises.

25 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 411.

1277. — Etat de la dépense que le Roi veut et ordonne être faite pour le payement des appointements et solde des sous-officiers, soldats et autres du ci-devant régiment des gardes-françaises, qui depuis sa réforme ne sont pas entrés dans d'autres troupes, pour le quartier de janvier 1792, avec ordre de payement à M. Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, trésorier de la Liste civile, de la somme de 16,796 livres, 17 sols 8 deniers.

20 janvier 1792.
Original, signé de Louis XVI et contresigné de M. de Laporte, *A. N.*, C 192, n° 160[18].

1278. — Présentation à l'Assemblée législative et renvoi au Comité militaire d'une pétition des gardes-françaises, qui se plaignent de ce que, malgré la parole qui leur avait été donnée par la Commune de Paris de les conserver, on leur délivre leurs congés malgré eux, et renvoi au même Comité d'une motion à l'effet de continuer provisoirement aux ci-devant gardes-françaises leur solde, comme s'ils n'avaient pas quitté le service.

26 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 143.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 682.

1279. — Lettre du sieur Chevalier au président de l'Assemblée législative, demandant, au nom des gardes-françaises et autres soldats congédiés de la troupe du centre de l'armée parisienne, la permission de présenter leurs doléances.

14 février 1792.
Original signé, *A. N.*, C 143, n° 167.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 489.

1280. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que tous les ci-devant gardes-françaises qui ont été renvoyés, sans avoir demandé leur congé, toucheront leur solde à compter du jour de leur renvoi, et continueront à la toucher, comme s'ils n'avaient pas cessé d'être en activité, jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur leurs réclamations.

14 février 1792.
Minute, *A. N.*, C 143, n° 167.
Id. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 510.

1281. — Mandat donné par les commissaires réunis pour le recensement des vœux des sections, relativement à la réintégration des gardes-françaises, à MM. Buirette-Verrières et Hion, à l'effet de surveiller l'impression du *projet d'articles* pour opérer cette réintégration.

7 avril 1792.
Original, signé de MM. Tallien, président des commissaires, et Joubert, secrétaire, *A. N.*, F[7] 4622.

1282. — Billet de M. Manuel, priant M. Lottin de communiquer à M. Verrières, l'épreuve de l'imprimé *Mode d'organisation sur les gardes-françaises*, pour la corriger.

9 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4622.

1283. — Plan de réintégration des ci-devant gardes-françaises et autres soldats de la Révolution dans la garde nationale parisienne, par M. (Buirette-) Verrières.

Sans date (9 avril 1792.)
Minute et copie (2 p.), *A. N.*, F[7] 4622 (papiers de Buirette-Verrières).
V. l'imprimé intitulé : Mode de réintégration des ci-devant gardes-françaises et autres ci-devant gardes nationaux soldés de la ville de Paris, préparée par les commissaires réunis, nommés par les sections, sur la convocation indiquée le mardi 13 mars 1792.
Bibl. de la ville de Paris, recueil de pièces, n° 1771, in-8°.

1284. — Rapport de M. Poyet, constatant qu'ayant chargé M. Galimard de vérifier les réparations à faire dans une caserne qui servait d'hôpital aux gardes-françaises, il a dû suspendre cette opération jusqu'après le départ de la compagnie de gendarmerie à pied, qui doit quitter cette caserne pour occuper celle de la rue du Boulol.

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 784.

1285. — Procès-verbal du recensement, par les commissaires des 48 sections, des délibérations prises par 34 sections, relativement au rappel et à la réintégration des gardes-françaises et autres soldats de la Révolution, et des vœux émis sur chacun des 21 articles touchant le mode de réintégration ainsi que le projet d'adresse à l'Assemblée législative, avec la désignation de 4 commissaires chargés de se rendre, le lundi, chez le maire de Paris et de là à l'Assemblée nationale.

28 avril 1792.
Minute et copie (2 p.), *A. N.*, F[7] 4622 (papiers de Buirette-Verrières).

1286. — Projet de pétition en faveur des jeunes citoyens, qui, n'étant ni gardes-françaises ni soldats de la ligne, ont fait partie des compagnies du centre et ont partagé le service des braves gardes-françaises, et qui constatent avec douleur qu'ils sont oubliés dans l'expression des vœux des différentes sections pour le rappel et la réintégration des compagnies du centre.

Sans date (fin avril 1792).
Copie, *A. N.*, F[7] 4622 (papiers de Buirette-Verrières).

1287. — Lettre du sieur Sabot, ci-devant garde-française, à M. Buirette-Verrières, le priant de convoquer ses camarades, anciens gardes-françaises, pour le dimanche 13 mai, de 9 heures du matin à midi, au club des Nomophiles, marché Sainte-Catherine, dans la cour du prieuré.

11 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 4622 (papiers de Buirette-Verrières).

1288. — Lettre du sieur Sabot, ancien garde-française, à M. Buirette-Verrières, lui envoyant le texte de la pétition qu'il avait préparée au club des Nomophiles, à

la requête de ses camarades, qui n'avaient pas voulu prendre le temps de la discuter, protestant de la pureté de ses intentions et se défendant d'être un intrigant, déclarant en outre qu'il ne craignait pas d'être dénoncé par un patriote et qu'il pouvait tout au plus redouter la dénonciation d'un mouchard de la Liste civile.

(Après le 13 mai 1792.)
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^7 4622 (papiers de Buirette-Verrières).

1289. — Rapport et opinion de M. Chevalier, l'un des commissaires, chargés, avec MM. Hion, Buirette-Verrières et Tallien, de se rendre à l'Assemblée nationale, pour la réintégration des gardes-françaises, au sujet de la pétition qu'il avait rédigée à la demande des gardes-françaises réunis au club des Nomophiles, dont il donne le texte, mais qui avait été rejetée, sous prétexte que le texte de la pétition à l'Assemblée était déjà arrêté.

Sans date (après le 13 mai 1792).
Original signé, *A. N.*, F^7 4622 (papiers de Buirette-Verrières).

1290. — Lettre du Comité militaire à M. Pétion, au sujet du projet de formation d'un corps militaire, particulièrement destiné à surveiller les propriétés des citoyens de la capitale, dans lequel, conformément au vœu des sections, les gardes-françaises, ayant subi la réforme, pourraient être incorporés, annonçant la nomination, par le Comité, d'un rapporteur chargé d'examiner cet utile projet et de le soumettre à la décision de l'Assemblée nationale.

20 mai 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 23, fol. 13.

1291. — Pétition de M. Claude-Remy Buirette-Verrières, commissaire de la section du Théâtre-Français et de la Commune de Paris, à l'Assemblée législative, à l'effet de défendre la cause des gardes-françaises et de protester contre le projet des *états-majors* de les incorporer dans des légions ou compagnies franches, sous les ordres directs du pouvoir exécutif, compagnies qui seraient dissoutes après la guerre, observant que cette mesure n'assurerait nullement le sort de ces braves défenseurs de la Liberté.

Sans date (1er juin 1792).
Original signé, *A. N.*, F^7 4623.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 370.

1292. — Lettre du Comité militaire au président du Comité de la section des Carmes, accusant réception de l'extrait de la délibération de cette section relative aux ci-devant gardes-françaises, et annonçant que le Comité l'a renvoyée à celui de ses membres chargé du rapport de cette affaire.

3 juin 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 23, fol. 34.

1293. — Arrêté du Comité militaire, décidant de proposer à l'Assemblée nationale une augmentation dans le nombre des compagnies franches pour y placer les ci-devant gardes-françaises, canonniers et soldats de divers régiments qui se sont réunis sous les drapeaux de la Liberté à l'époque du 1er juin 1789 et ont été inscrits ou enrôlés, soit à la Municipalité, soit dans les districts de Paris, à compter du 12 juillet 1789 jusqu'au 14 juillet 1790, ensemble les gardes des Ports, de la Ville et les Suisses des princes émigrés.

12 juin 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 23, fol. 44; AF I* 18, fol 54.

1294. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Poyet, le chargeant de faire vérifier et estimer les réparations, à la charge de la Municipalité, à effectuer dans la caserne occupée anciennement par les gardes-françaises, puis par une compagnie de gendarmerie nationale, attendu son évacuation, le bail en étant expiré le 1er avril.

13 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 784.

1295. — Pétition de la section du Théâtre-Français à l'Assemblée législative, à l'effet de lui renouveler le vœu de la Commune de Paris sur l'incorporation des gardes-françaises dans les bataillons

de la garde nationale parisienne, non pour les vouer à l'inactivité, mais pour les envoyer, comme une légion formidable, sur les frontières, où ils accompliront de nouveaux actes de valeur.

17 juin 1792.
Original, signé de M. Lebois, orateur et député de la section, A. N., C 152, n° 270[2].
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 327.

1296. — Lecture à l'Assemblée législative, au nom du Comité militaire, d'un rapport et projet de décret sur la pétition de la municipalité de Paris relative aux gardes-françaises, discussion ouverte à ce sujet et ajournement de la question jusqu'à l'impression du projet de décret.

22 juin 1792.
Extrait du procès-verbal, A. N., C 150, n° 258.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 466, 493.

1297. — Décret de l'Assemblée législative, portant (art. 2) que les offices de la prévôté générale des ci-devant bandes et régiment des gardes-françaises seront liquidés, conformément aux décrets des 21 et 24 décembre 1790, qui ont fixé les bases de la liquidation des officiers ministériels du royaume.

26 juin 1792.
Minute, A. N., C 150, n° 263.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 606.

1298. — Pétition présentée par M. Buirette-Verrières à l'Assemblée législative, à l'effet d'accélérer l'organisation des gardes-françaises et de les admettre immédiatement à s'inscrire au greffe de la municipalité de Paris, faisant remarquer qu'à la fête civique du 14 juillet, où plusieurs d'entre eux portaient l'uniforme du 14 juillet 1789, mille cris répétés leur ont adressé l'hommage d'un peuple reconnaissant, qui disait en les voyant : *Les voilà, ces braves gardes-françaises !*

15 juillet 1792.
Original signé, A. N., D XV 6, n° 84.

1299. — Renvoi au Comité de l'ordinaire des finances d'une lettre du ministre de la guerre, qui demande qu'il lui soit assigné de nouveaux fonds pour la solde des ci-devant gardes-françaises, lesquels en jouiront jusqu'à leur remplacement.

19 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, A. N., C 153, n° 273.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 647.

1300. — Pétition du sieur Ambroise Poux-Landry, ancien garde-française, couvert de blessures à la prise de la Bastille, présentée à l'Assemblée législative, à l'effet de dénoncer M. de Curny, commissaire des guerres de la garde nationale parisienne, pour avoir violé à son égard la loi du 11 mars 1792 concernant les ci-devant gardes-françaises et soldats du centre, avec certificat des officiers, sergents et caporaux de la compagnie de Beyssac, section de Bonne-Nouvelle, du 9 juillet 1792, constatant que le sieur Ambroise Poux-Landry a servi dans ladite compagnie, mais qu'en raison de sa blessure à la jambe, qui ne lui permettait de faire son service qu'avec beaucoup de fatigues, M. Beyssac, son capitaine, l'a mis à la chambre des arrêts pour le contraindre à prendre son congé, et que, par suite de l'enflure de sa jambe, il a dû quitter la compagnie le 29 octobre 1789, mais sans avoir accepté de congé.

29 juillet 1792.
Original signé et copie (2 p.), A. N. D XV 6, n° 86.

1301. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une adresse de deux commissaires chargés par la Commune de réclamer la justice qui est due aux ci-devant gardes-françaises et de demander l'organisation de la division de gendarmerie, pour laquelle 1,200 gardes-françaises sont déjà inscrits.

15 août 1792.
Extrait du procès-verbal, A. N., C 155, n° 297.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 167.

1302. — Arrêté du Conseil général de la Commune, convoquant pour le lendemain,

à 6 heures du matin, dans une des salles de l'Evêché, les gardes-françaises et autres soldats de 1789, à l'effet de procéder entre eux à la formation de leurs compagnies, en exécution du décret du 17 août.

18 août 1792.
Extrait conforme, signé de M. Tallien, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2667, fol. 141.

1303. — Décret de l'Assemblée législative, complétant l'organisation des trois divisions de gendarmerie formées avec les ci-devant gardes-françaises et autres soldats du centre.

2 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 371.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 221.

§ 11. — Gardes-Suisses.

1304. — Demande de renseignements au ministre de la guerre par le Comité militaire, au sujet du renvoi de quatre soldats du régiment des gardes-Suisses, congédiés le 1er mai 1790, et qui ont porté leur réclamation à l'Assemblée nationale.

1er décembre 1791.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 20, fol. 36.

1305. — Lettre du président du Comité militaire au ministre de la guerre, lui demandant de nouveau les éclaircissements dont le Comité a besoin relativement au renvoi de quatre soldats du régiment des gardes-Suisses.

7 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 20, fol. 43.

1306. — Arrêté du Comité militaire relatif à l'affaire de M. de Rivas, officier Suisse : 1° chargeant le Comité diplomatique d'écrire à M. d'Affry, administrateur des régiments Suisses, pour lui demander une copie du jugement rendu contre le sieur de Rivas; 2° proposant un projet de décret, par lequel l'Assemblée nationale accorderait au même de Rivas la qualité de citoyen français, en lui conservant, sa vie durant, ses appointements sous forme d'indemnité, à moins qu'il ne préférât être replacé dans l'armée de ligne en qualité de capitaine.

13 décembre 1791.
Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF* I 18, fol. 17.

1307. — Avis du Comité militaire, proposant de conserver aux quatre soldats Suisses, renvoyés arbitrairement de leur régiment, la solde qu'ils avaient à l'époque de leur renvoi, jusqu'au moment de leur replacement dans les troupes de ligne, avis qui sera communiqué au Comité diplomatique chargé de l'affaire de M. de Rivas, officier Suisse.

2 janvier 1792.
Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF* I 18, fol. 21 v°; minute, *A. N.*, AF I 5, n° 21, fol. 2.

1308. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité diplomatique d'une lettre de Louis XVI, relative au service et à la solde des gardes-Suisses.

11 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 148, n° 158.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 412.

1309. — Lettre du Comité militaire à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, le priant de lui faire passer tous les renseignements relatifs à l'établissement et à l'organisation des compagnies des Suisses de Monsieur et du comte d'Artois, frères du Roi.

4 mars 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 22, fol. 13.

1310. — Lettre du président du Comité militaire au Comité diplomatique, lui adressant toutes les pièces concernant l'affaire des quatre gardes-Suisses, qui se plaignent d'avoir été renvoyés arbitrairement de leur régiment, estimant, quoique leurs plaintes fussent parfaitement fondées, que cette affaire devait être décidée d'après

les traités et capitulations, et se trouvait par conséquent essentiellement du ressort du Comité diplomatique.

16 mars 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 22, fol. 24.

1311. — Lecture à l'Assemblée législative d'une lettre du ministre de la guerre, l'informant des ordres donnés pour faire partir d'Huningue une somme de 93,701 livres en numéraire qu'on y avait arrêtée, et qui était destinée au payement des pensions des officiers, sous-officiers et soldats Suisses retirés dans leur patrie.

29 mars 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 180.
(La lettre du ministre de la guerre, qui se trouvait parmi les pièces annexes de l'Assemblée législative, est en déficit.)
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 679.

1312. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une motion de M. Kersaint, sur la question de savoir s'il convient que les gardes-Suisses montent encore la garde chez le Roi.

25 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 202.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 379.

1313. — Lettre du Comité militaire à MM. de Grave et Dumouriez, déclarant que, devant rendre compte le plus tôt possible à l'Assemblée nationale du service qu'il convient de fixer au régiment des gardes-Suisses, il serait désireux d'avoir les renseignements relatifs à cet objet dépendant de leurs départements.

27 avril 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 22, fol. 60.

1314. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités diplomatique et militaire réunis, d'une pétition relative à la continuation du service des gardes-Suisses.

29 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 202.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 508.

1315. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre du ministre de la guerre, du 5 mai, par laquelle il insiste sur l'urgence de décider si le régiment des gardes-Suisses doit être payé par le ministre de la guerre ou par la Liste civile.

6 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 57.

1316. — Décret de l'Assemblée législative, portant que M. de Rivas, capitaine d'infanterie et lieutenant au régiment Suisse de Courten, devenu victime de son attachement à la Nation française et absolument dénué de fortune, recevra, à titre de retraite, la somme de 1,540 livres, totalité de ses appointements de lieutenant.

8 mai 1792.
Minute, signée de M. Lacombe-Saint-Michel, rapporteur, *A. N.*, C 148, n° 234.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 169.

1317. — Certificat des commissaires au Département de la Garde nationale, attestant que M. Lassia a fait diverses fournitures dans le cours de l'année 1791, pour meubler et entretenir le corps de garde de Chaillot occupé par les Suisses, fournitures montant à 143 livres, avec ordonnance de payement de cette somme, du 25 juillet 1792.

8 mai 1792.
Original, signé de MM. Viguier de Curny et Le Roux, et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 788.

1318. — Lettre du président du Comité militaire à M. Dumouriez, le priant d'envoyer au Comité la copie du règlement sur les gardes-Suisses, du 1er juin 1763, ainsi que la capitulation générale des régiments Suisses faite en 1764, qu'il importe de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale.

22 mai 1792.
Minute, *A. N.*, AF I 5, n° 23, fol. 18.

1319.— Demande adressée à l'Assemblée législative pour que le régiment des gardes-Suisses, encore pourvu du drapeau blanc, soit tenu, avant de quitter Paris, de prendre le drapeau national tricolore, et décret portant : 1° que le ministre de la guerre rendra compte, dans trois jours, de l'exécution de la loi qui ordonne que tous les régiments au service de la France auront

le drapeau tricolore; 2° que le Comité diplomatique fera, sous trois jours, son rapport soit sur les capitulations, soit sur la suppression de la place de colonel général des Suisses et des Grisons.

15 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 272.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 484.

1320. — Présentation à l'Assemblée législative, au nom du Comité diplomatique, d'un rapport conformément à l'invitation du Roi, au sujet du payement de la solde des gardes-Suisses, et vote de l'impression du rapport, de deux projets de décrets, ainsi que des traités et capitulations avec les Suisses.

20 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 273.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 678.

1321. — Adoption par l'Assemblée législative d'une motion portant que le ministre de la guerre sera tenu de rendre compte, dans les 24 heures, de l'exécution du décret qui oblige les deux tiers du régiment des gardes-Suisses à s'éloigner de Paris.

26 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 274.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 168.

1322. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité diplomatique de la question relative au départ des régiments Suisses, suspendu par suite des observations de M. d'Affry, afin de présenter un rapport, tant sur la conduite du ministre de la guerre que sur la détermination à prendre relativement aux observations de M. d'Affry.

4 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 293.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 482.

1323. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités diplomatique et de l'extraordinaire des finances réunis, de la proposition tendant à accorder une récompense aux gardes-Suisses, mais en décrétant que ceux qui resteront à Paris ne pourront faire le service de la garde du Roi que sur la réquisition des autorités constituées.

4 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 293.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 482.

1324. — Lecture du rapport présenté par M. Dumas au Comité militaire sur l'incorporation des officiers, sous-officiers et soldats Suisses dans les bataillons d'infanterie légère, et projet de décret en 10 articles.

23 août 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité militaire, *A. N.*, AF* I 18, fol. 59 v°.

1325. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le pouvoir exécutif : 1° d'employer tous les moyens à l'effet de faire exporter le numéraire arrêté à Huningue et destiné au payement des pensions et retraites des gardes-Suisses retirés dans leur patrie; 2° de produire l'état de tous les traitements, pensions et retraites dont jouissent actuellement les officiers, sous-officiers et soldats Suisses retirés, tant en France que dans leur patrie.

27 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 318 (au verso d'une lettre de Lebrun).

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 32.

1326. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire, chargeant le ministre de la guerre de se concerter avec la commune de Paris et le Comité de sûreté générale pour la levée des scellés apposés sur les registres et papiers de l'administration du régiment des gardes-Suisses, ainsi que sur la caisse, opération requise par le colonel d'Affry.

12 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, AF II 2, n° 8, fol. 30.

Ed. F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, avec le *Registre du Conseil exécutif provisoire*, t. I, p. 51.

CHAPITRE III

ASSISTANCE PUBLIQUE, HOPITAUX ET HOSPICES

§ 1. — Ateliers de charité ou de secours.

1327. — Discussion au sein du Comité des secours publics, provoquée par une pétition tendant à l'établissement d'ateliers de charité pour le soulagement des pauvres pendant l'hiver.

2 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 3 v°.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 541.

1328. — Exposé par le maire de Paris du nombre, de l'objet et des abus des ateliers de charité, demande, par M. Le Roulx de La Ville, de 40,000 livres pour solder les mémoires des fournisseurs et des employés de ces ateliers, et discussion ouverte à ce sujet au sein du Comité des secours publics.

9, 11, 19 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 8, 9, 15 r°.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 542.

1329. — Rapport adressé par M. Garnier au Directoire du Département de Paris sur l'état des travaux de secours, comprenant un état de situation des travaux ordonnés pour 1791, et un aperçu des travaux extraordinaires à faire en 1792 dans le Département de Paris.

16 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général du Département de Paris, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13 (fol. 24 v°, 85 v°, 89 v°).

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 544.

1330. — Lettre de M. J. Smith, chargé d'acquitter les dépenses des ateliers de charité, au ministre de l'intérieur, adressant un nouveau mémoire à l'appui de ses réclamations, pour obtenir le payement de son traitement et de ses avances, avec rapport sur sa demande.

21 janvier 1792.

Originaux (3 p.), *A. N.*, F[15] 126.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 548.

1331. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de liquidation d'une lettre du ministre de l'intérieur, accompagnée de diverses pièces relatives à la liquidation des ateliers de secours.

10 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 550.

1332. — Lettre du Département des Etablissements publics à M. Roland, ministre de l'intérieur, le priant de faire droit aux réclamations de M. Smith, qui, dans le principe, portaient sur une somme de 14,596 livres et ont atteint le chiffre de 28,000 livres, avec réponse.

9 mai, 8 juin 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[15] 126.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 549.

1333. — Lettre de M. Smith au ministre de l'intérieur, présentant un nouveau mémoire à l'appui de ses réclamations, pour remplacer celui envoyé à M. Cahier, le 21 janvier précédent, et qui semble s'être égaré.

23 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 126.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 552.

1334. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée législative, adressant un nouveau rapport sur les réclamations du sieur Smith, qui, à son avis, ne peuvent recevoir de solution que par décision de l'Assemblée.

28 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 126.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 553.

1335. — Décret de l'Assemblée législative, accordant aux nommés Soland, Lebrun et Fortin, ci-devant chefs-inspecteurs des ateliers de secours, supprimés par décret du 16 juin 1791, une indemnité de 100 livres à chacun, pour le mois qu'ils ont continué à travailler, sur la réquisition des sections, en considération de leurs services, le sieur Soland ayant empêché, en 1789, le pillage et l'incendie de l'Hôtel de Ville, le citoyen Lebrun ayant prévenu une insurrection dans le Champ de Mars, à l'époque où plus de 20,000 citoyens y étaient occupés pour la Fédération générale du 14 juillet 1790, enfin, le sieur Fortin, placé à la barrière du Maine avec ses ouvriers, ayant favorisé la perception des droits d'entrée à laquelle on s'opposait dans un atelier voisin.

16 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, C 153, n° 278.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 514.

1336. — Lettre du Département des Etablissements et Travaux publics au ministre de l'intérieur, accompagnant l'envoi d'un arrêté du Bureau municipal, du 23 juin, qui chargeait ce Département de la comptabilité des ateliers de secours au lieu et place de M. Smith, avec réponse.

19, 30 juillet 1792.
Original signé, copie conforme et minute (3 p.), *A. N.*, F[15] 126.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 554.

1337. — Lettre du ministre de l'intérieur au directeur général de la Liquidation, transmettant un mémoire du sieur Cointeraux, qui sollicite le règlement de ses dépenses dans les travaux de charité.

8 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 2646.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 557.

1338. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'extraordinaire des finances d'une lettre du ministre de l'intérieur, qui adresse la copie d'une lettre et d'un état de la municipalité de Paris, relatifs à la liquidation de ce qui est dû à raison des ateliers de secours supprimés.

19 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 298.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 557.

1339. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant : 1° le versement par le ministre de l'intérieur, dans la caisse du sieur Smith, caissier des ateliers de secours établis à Paris, de la somme de 43,631 livres 18 sols 6 deniers, à l'effet de liquider les dépenses faites pour les ateliers de secours supprimés par la loi du 19 juin

1791 ; 2° la résiliation de tous marchés passés à raison des mêmes ateliers.

2 septembre 1792.

Copie collationnée, *A. N.*, C 163, n° 371.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 558.

PROJETS DE MANUFACTURES

1340. — Avis donné à la municipalité de Paris par le sieur Delisle, pour la création de manufactures au dehors, avec lettre d'envoi.

3 octobre 1791.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F[15] 247.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 563.

1341. — Demande à la Municipalité par les sieurs Dubois et Lenain, entrepreneurs de la manufacture de toile peinte du clos Payen, sur la Bièvre, d'un prêt de 30,000 livres pour développer leur industrie.

7 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 565.

1342. — Requête présentée par le sieur L. Vollant, à l'effet d'obtenir la jouissance de la Halle aux Draps, pour y établir une manufacture de draps qui occuperait 800 à 1,000 ouvriers.

28 mars 1792.

Copie, *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 566.

1343. — Lettre du sieur G. Virchaux au maire de Paris, proposant la création d'écoles de filature pour perfectionner à Paris l'art de la filature.

15 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 568.

§ 2. — Ateliers de filature

A. — ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ATELIERS DE FILATURE

1344. — Mémoire anonyme adressé au Département de Paris sur les abus et dilapidations incalculables qui règnent dans les ateliers de filature, où 2,000 ouvrières font la loi et ont menacé de pendre leurs chefs, déclarant que chaque ouvrière reçoit, en plus de son salaire, un pain de 6 livres par semaine, est éclairée et chauffée, et que les dépenses de toute nature sont loin d'être en rapport avec le produit de la vente du travail, proposant de donner à filer à domicile et de ne conserver les ateliers que comme entrepôt.

(3 octobre 1791.)

Original, *A. N.*, F[15] 3592.

1345. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, aux administrateurs des Établissements publics, accompagnant l'envoi d'un mémoire anonyme adressé au Directoire du Département, qui a pour objet de signaler les inconvénients de la réunion dans une même maison d'un trop grand nombre d'ouvriers employés aux filatures, et les priant de lui faire passer leurs observations à cet égard, avec lettre du procureur général syndic, du 3 octobre.

6 octobre 1791.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F[15] 3592.

1346. — Lettre du Département des Établissements publics à M. Bailly, lui retournant le mémoire anonyme sur les abus existant dans les ateliers de filature, reconnaissant qu'au début certains abus, inséparables d'une organisation précipitée, se glissèrent dans ces établissements, mais observant que, depuis, bien des réformes y ont été introduites, notamment la réduction à 2 livres de pain par semaine de la quantité de pain distribuée aux pauvres, déclarant au surplus que l'Administration encourage de tout son pouvoir le travail à domicile, avec remarques en réponse

au mémoire, où l'on démontre que les dépenses des ateliers ne sont pas *incalculables* et qu'il n'y existe point de *dilapidations*.

20 octobre 1791.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3592.

1347. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. Le Camus, lui transmettant une lettre de la municipalité de Versailles, par laquelle elle demande des renseignements sur MM. Posse et Hugon, qui se proposent de fonder dans cette ville un établissement de filature pour le coton, le lin et le chanvre, avec réponse du maire et des officiers municipaux de Paris à la municipalité de Versailles, portant qu'en décembre 1790 MM. Hugon et Posse leur ont offert à certaines conditions de se charger des ateliers de filature, mais que l'existence des deux ateliers déjà formés à Paris et des raisons de stricte économie ne leur ont pas permis d'accepter les propositions desdits entrepreneurs.

16, 26 octobre 1791.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F^{15} 3592.

1348. — Règlement général pour les ateliers de filature, élaboré par le Département des Etablissements publics.

28 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F^{15} 3597.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 570.

1349. — Etats des payements faits aux paroisses et sections de Paris, pour filature et fabrication, par le magasin général de la filature, avec ordres de payement du Département des Etablissements publics.

Novembre 1791 - août 1792.

Minutes (1 liasse), *A. N.*, F^{15} 3583.

1350. — Remise au Bureau municipal par le Département des Etablissements publics du compte de gestion des filatures, du 1er novembre 1790 au 31 octobre 1791.

9 décembre 1791.

Extrait signé, *A. N.*, F^{15} 3587.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 577.

1351. — Arrêté du Corps municipal, autorisant le payement d'une augmentation du prix des chanvres destinés aux ateliers de filature.

15 décembre 1791.

Extrait conforme, *A. N.*, F^{15} 3587.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 578.

1352. — Déclaration du Bureau municipal, conférant pleins pouvoirs à M. Le Camus, administrateur au Département des Etablissements publics, pour les achats de cotons destinés aux ateliers de filature.

4 février 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F^{15} 3587.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 578.

1353. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, au maire de Paris, lui accusant réception du compte des sommes fournies par le Trésor public pour les ateliers de filature, du 1er novembre 1790 au 31 décembre 1791.

21 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{15} 3581.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 579.

1354. — Déclaration du Bureau municipal touchant les offres d'achats de 50 à 60 milliers de fils de chanvre par la maison de commerce Folloppe, du Havre.

2 mars 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F^{15} 3587.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 580.

1355. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Le Camus, lui adressant une lettre de la dame Boisgard, qui demande une place, soit dans les ateliers de filature, soit dans l'instruction publique, avec réponse portant que dans les ateliers de filature, seuls ateliers de travaux publics ouverts pour procurer du travail aux malheureux dénués de ressources, il n'existe aucune place disponible.

4, 10 mai 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F^{15} 3581.

1356. — Don patriotique de 949 livres pour contribuer aux frais de la guerre, fait à l'Assemblée nationale, au nom des ouvrières et des employés des ateliers de filature, par M. Le Camus, administrateur de la Commune de Paris.

18 mai 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 251.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 580.

1357. — Lettre au maire de Paris, accompagnant l'envoi de l'état des recettes et dépenses occasionnées par les ateliers de filature pendant un semestre, et faisant observer que, pour 3,000 individus journellement employés dans ces établissements, la dépense effective a été de 209,763 livres 13 sols 2 deniers.

4 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 3581.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 581.

1358. — Arrêté du Département des Etablissements et Travaux publics réunis, portant à 4,800 livres le traitement de M. Henault, chargé, au lieu et place de M. Smith, de la comptabilité des ateliers de filature.

11 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, F[15] 3581.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 582.

1359. — Lettre du Département des Etablissements publics à M. Hoppe, vérificateur des travaux de la Ville, le pressant d'envoyer les mémoires d'ouvrages faits pour les ateliers de filature, depuis le 1er juillet 1791, qui lui ont été adressés pour les vérifier et les régler, avec réponse, portant que, sur les vingt mémoires qu'il a reçus, il en a remis, le 10 juillet, onze chez M. Poyet, et qu'il s'occupe des neuf restants.

23, 24 juillet 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[15] 1578.

1360. — Décision du Bureau municipal touchant l'augmentation du prix de la filasse et l'achat de cotons pour les ateliers de filature.

16, 19 août 1792.
Extraits conformes (2 p.). *A. N.*, F[15] 3587.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 583.

1361. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Le Camus, lui accusant réception du compte des recettes et dépenses relatives aux ateliers et au bureau général de filature, pour les mois de mai à juillet, qui complète celui adressé au début de juillet, pour les neuf premiers mois de la seconde année de son administration.

4 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1362. — Lettre des administrateurs du Département des Etablissements et Travaux publics aux commissaires de la Trésorerie nationale, à l'effet d'obtenir 6,000 livres de petits billets de 10 à 50 sols pour le service des ateliers de filature, avec réponse.

8, 11 septembre 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[15] 3581, 3587.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 584.

1363. — Lettres des administrateurs des Etablissements et Travaux publics au Comité des finances, demandant la concession de 6,000 livres de petits assignats par semaine, avec réponse, portant renvoi de la requête au Comité des assignats et monnaies.

13, 16, 20 septembre 1792.
Minute et originaux (3 p.), *A. N.*, F[15] 3581, 3591.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 586.

1364. — Rapport de MM. Le Métayer et Roard, commissaires municipaux, sur le compte de gestion de M. Le Camus, administrateur des Etablissements publics, chargé des ateliers de filature, compte clos le 31 juillet 1792, avec projet d'arrêté approuvant ce compte.

28 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 3581.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 589.

B. — ATELIER DES RÉCOLLETS (OU DU NORD).

1365. — Ordonnances de payement de la somme de 768 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics au sieur Dubeau, marchand de bois, pour ses fournitures à l'atelier des Récollets, d'octobre 1791 à février 1792, avec mémoires à l'appui.

17 octobre 1791-14 février 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F^{15} 3562.

1366. — Ordonnance de payement de 235 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics à M. Josset, tourneur, pour fourniture à l'atelier des Récollets de 50 dévidoirs, à raison de 20 sols pièce, de 50 rouets, à raison de 3 livres pièce, et pour divers raccommodages, avec mémoire à l'appui.

25 octobre 1791.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3570.

1367. — Ordonnance de payement de 22 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics à M. Trottot, vannier, pour fournitures à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

25 octobre 1791.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3570.

1368. — Ordonnance de payement de 15 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics au sieur Compiègne, pour fourniture de cent épingliers à l'atelier des Récollets.

25 octobre 1791.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3570.

1369. — Ordonnances de payement de 1360 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à MM. Blot et Joron, pour fourniture d'huile et chandelle à l'atelier des Récollets, d'octobre 1791 à janvier 1792, avec mémoire à l'appui.

25 octobre 1791-5 janvier 1792.
Originaux (4 p.), *A. N.*, F^{15} 3562.

1370. — Ordonnances de payement de la somme de 1,012 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Guillot, papetier, pour ses fournitures à l'atelier des Récollets, d'octobre 1791 à juillet 1792, avec mémoire à l'appui.

26 octobre 1791-4 juillet 1792.
Originaux signés (8 p.), *A. N.*, F^{15} 3562.

1371. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Coquet, directeur de l'atelier de filature des Récollets, en remboursement de ses menues dépenses quotidiennes, d'octobre 1791 à septembre 1792, avec mémoires à l'appui.

28 octobre 1791-29 septembre 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, F^{15} 3570.
Parmi les menues dépenses du mois de septembre figure le remboursement de 3 faux billets de 20 sols sur parchemin, de la Maison de secours, annexés au mémoire.

1372. — Ordonnances de payement de la somme de 372 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics au sieur Mauriès, chaudronnier, et à sa veuve, pour fourniture et entretien des poêles de l'atelier des Récollets, avec mémoires à l'appui.

28 octobre 1791, 23 janvier, 20 avril 1792.
Originaux (6 p.), *A. N.*, F^{15} 3570.

1373. — Ordonnances de payement de 12,664 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Lachère, boulanger au Faubourg Saint-Laurent, pour fourniture des pains de 4 livres distribués aux ouvriers de l'atelier des Récollets, d'octobre 1791 à septembre 1792.

31 octobre 1791-29 septembre 1792.
Originaux signés (5 doss.), *A. N.*, F^{15} 3562.

1374. — Ordonnances de payement de 7,299 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Bourdin, marchand de chanvre forain, pour le montant de ses 8 fournitures à l'atelier des Récollets, de décembre 1791 à avril 1792, avec mémoires à l'appui.

4 novembre 1791-19 avril 1792.
Originaux signés (16 p.), *A. N.*, F^{15} 3565.

1375. — Ordonnances de payement de 41,082 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Herbel, négociant, pour le montant de onze fournitures de chanvre et lin à l'atelier des Récollets, de décembre 1791 à mars 1792, avec mémoires à l'appui.

4 novembre 1791-28 mars 1792.
Originaux signés (22 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1376. — Ordonnance de payement de 169 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics à M. Caron, pour fourniture de 305 livres de chanvre à l'atelier des Récollets, avec mémoire.

4 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1377. — Feuilles de travail des ouvriers de l'atelier de filature des Récollets, donnant par semaine le nombre des ouvriers, le produit de leur travail en chanvre et coton filé ou cardé, et la dépense en pain et en argent.

7 novembre 1791-7 septembre 1792.
Originaux, certifiés par M. Coquet, directeur de l'atelier, et contresignés de M. Le Camus (1 liasse), *A. N.*, F[15] 3564.

1378. — Rapport du Département des Etablissements publics au sujet de la fermentation intérieure de l'atelier des Récollets, exposant que, le 3 novembre, le directeur avait laissé sortir des ateliers environ 60 femmes qui étaient allées en troupe à la Ville, et qu'une vingtaine s'étaient transportées à l'atelier des Jacobins, où elles avaient jeté le trouble, que depuis la fermentation n'a fait que croître, et que, les 7 et 8 novembre, l'atelier a été dans une sorte de combustion, les femmes et les enfants ayant quitté leur travail, erré dans les salles et jardins, offert une couronne au directeur, en l'accompagnant des cris: *Vive le directeur, tel ou tel à la lanterne, ce sont des espions de l'Administration*, et jugeant que ces troubles, qui eussent dû être réprimés par le directeur de l'atelier, ont été fomentés par lui pour forcer l'Administration à lui abandonner une autorité absolue qu'il a toujours voulu avoir et dont il n'a que trop usé.

10 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[15] 3567.

1379. — Arrêté du Bureau municipal, décidant que les administrateurs au Département des Etablissements publics se transporteront, le samedi 12, à l'atelier de filature des Récollets, pour y destituer de son poste de directeur le sieur Coquet, et pour y installer le sieur Adrien-Nicolas Delamontre, ancien négociant, choisi à cet effet.

10 novembre 1791.
Expédition conforme, *A. N.*, F[15] 3567.

1380. — Mémoire justificatif de M. Antelmy aux administrateurs des Etablissements publics, contenant l'exposé des troubles qui viennent d'agiter l'atelier des Récollets, où les femmes, convaincues qu'il leur avait ôté 2 livres de pain, diminué la paye des fils et cotons, l'ont calomnié dans tout le quartier, le représentant comme l'ennemi des pauvres, l'espion de l'Administration, au point qu'une ployeuse de fil avait répété « qu'elle connaissait dans la maison un certain j. f., que s'il ne fallait qu'elle pour le mettre à la lanterne, elle serait la première à le tirer par les pieds », ajoutant que, le jour où les femmes des ateliers festoyèrent dans la maison et dans les cabarets voisins, elles se promenèrent triomphalement avec M. Coquet, aux cris de : *Vive notre directeur, à la lanterne le grand j. f. d'Antelmy* et en proférant d'autres imprécations analogues, qu'enfin les petits garçons se cotisèrent avec les femmes pour tirer le soir un feu d'artifice dans leur atelier rempli de coton, de paniers d'osier, de dévidoirs et de rouets, en présence de M. Coquet.

(10 novembre 1791.)
Original, approuvé et contresigné en marge par plusieurs employés de la filature des Récollets, *A. N.*, F[15] 3567.

1381. — Dénonciation du sieur Dey, magasinier à l'atelier de filature des Récollets, contre le sieur Coquet, en raison de ses indélicatesses, se plaignant d'avoir

été relégué dans deux cellules, l'accusant d'avoir fait sortir du petit magasin 400 livres de fer et, sur ses observations, de s'être vu traité de « vieille mâchoire et de polisson ».

15 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 3567.

1382. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Département des Etablissements publics, transmettant la protestation du directeur, du premier commis et de tous les employés de l'atelier des Récollets contre la nomination du sieur Antelmy en qualité de contrôleur de cet établissement.

25 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 3567.

1383. — Ordonnance de payement de la somme de 46 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics au sieur Moreau, ferblantier, pour fourniture, raccommodage et nettoyage de lampes à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

30 novembre 1791.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3570.

1384. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, pour les appointements des employés de la filature, savoir: M. Coquet, directeur, à raison de 250 livres par mois; Antelmy, commis vérificateur, de 100 livres; Gautier, teneur de livres, de 100 livres; Christophe, commis, de 62 livres 10 sols; Dey, chef de magasin, de 62 livres 10 sols; Lefèvre, chef d'atelier, de 62 livres 10 sols; M[lle] Gentil, M[mes] Plaisant et Duvivier, chefs d'atelier, de 66 livres 13 sols 4 deniers; Nolin, garçon de bureau, de 58 livres 6 sols 8 deniers; Darras, homme de peine, de 36 livres, et Becquet, portier, de 50 livres, pour les mois de novembre 1791 à juillet 1792.

30 novembre 1791-28 juillet 1792.
Originaux (3 doss.), *A. N.*, F^{15} 3562.

1385. — Lettres de M. Petit Des Roziers, président du Comité de la section de Bondy, et du Comité de la même section au Département des Etablissements publics, recommandant M. Pierre-Laurent Bézière, ancien soldat du bataillon de la section, pour la place de portier de la filature des Récollets, avec réponse, déclarant que la nomination à ce poste était faite depuis 8 jours.

11, 14, 19 décembre 1791.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F^{15} 3581.

1386. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Coquet, directeur de l'atelier de filature des Récollets, pour le règlement des feuilles de travail de ses ouvriers.

Décembre 1791-septembre 1792.
Minutes (4 doss.), *A. N.*, F^{15} 3564.

1387. — Lettre de M. Perron, administrateur du Département de Police, à M. Le Camus, son collègue au Département des Etablissements publics, le priant de procurer une place, soit à la Pitié, soit au dépôt de filature, au jeune Alexis Villars, âgé de 14 ans, dénonciateur d'une troupe de vagabonds et de voleurs, qui a été mis à la Force pour le soustraire à leur vengeance, avec réponse, consentant à son admission à l'atelier de filature des Récollets.

1er, 5 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3581.

1388. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des ateliers de filature, annonçant qu'il a fait barricader la porte du corps de garde des grenadiers, et déclarant qu'il est urgent de prendre des mesures pour empêcher le pillage de la maison, qui peut être favorisé par les gens fréquentant les ateliers.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 3591.

1389. — Ordonnance de payement de 1,176 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics à M. Brabant.

marchand de chanvre, pour sa fourniture de chanvre et de lin à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

16 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1390. — Remise par le sieur Bois, ferblantier, à l'atelier des Jacobins, de 19 lampes et de 8 plaques à réverbères de l'atelier de filature des Récollets, dont il offrait 50 livres, prix qui a été jugé trop modique par l'Administration.

18 janvier 1792.
Original, *A. N.*, F[15] 3567.

1391. — Ordonnance de payement de la somme de 1,157 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics au sieur Bois, ferblantier, pour fourniture de lampes et réverbères à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

26 janvier 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[15] 3570.

1392. — Ordonnance de payement de la somme de 182 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics au sieur Fourché, balancier-ajusteur, pour fournitures et ajustage à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

27 janvier 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[15] 3570.

1393. — Ordonnances de payement de 1,275 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics au sieur Bois, pour ses fournitures relatives à l'allumage des réverbères et lampes à l'atelier des Récollets, de janvier à avril 1792, avec mémoires à l'appui.

30 janvier-28 avril 1792.
Originaux signés (6 p.), *A. N.*, F[15] 3562.

1394. — Ordonnances de payement de 168 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Josset, tourneur, pour réparations faites à l'atelier de filature des Récollets, de janvier à juillet 1792, avec mémoires à l'appui.

30 janvier-25 juillet 1792.
Originaux (8 p.), *A. N.*, F[15] 3570.

1395. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des ateliers de filature, l'informant de la réception de 4 balles de coton Smyrne et de 16 balles de coton Saint-Marc, et déclarant que le boulanger prétend ne pouvoir livrer le pain à 10 sols.

21 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1396. — Ordonnances de payement de 3,425 livres, d'une part, et de 21,077 livres, d'autre part, délivrées par le Département des Etablissements publics à MM. Folloppe et C[ie] pour fourniture de vingt balles de coton, avec mémoires à l'appui.

23 février-1[er] mars 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1397. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des ateliers de filature, lui transmettant la marche observée aux Récollets, qui pourra être perfectionnée ou simplifiée d'après le fonctionnement de l'atelier des Jacobins, et joignant la dernière feuille de paye des chefs.

10 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1398. — Ordonnance de payement de 225 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à MM. Desprey et Calais, négociants à Condé-sur-Noireau, pour leur fourniture de lin et d'étoupes à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

13 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1399. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des ateliers de filature, lui apprenant que les religieux ont déclaré ne pouvoir vider les lieux que lorsque les chambres des Cordeliers seront en état de les recevoir, et que, selon toute apparence, ils resteront jusqu'au dimanche de Quasimodo.

4 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1400. — Lettre du Comité de la section de Bondy à M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, lui recommandant de veiller scrupuleusement à la conservation des boiseries et corps de bibliothèque qui garnissaient l'ancienne salle du Comité, déposés dans les magasins de la filature, et dont M. Ameilhon, bibliothécaire de la Commune, avait laissé la jouissance au Comité, afin de pouvoir les lui restituer à première réquisition.

5 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1401. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des établissements de filature, déclarant que les religieux n'ont pas encore déménagé, et lui rappelant les réparations de première nécessité qu'il a demandées.

19 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1402. — Lettre des administrateurs du Département des Établissements publics à M. Petit, architecte du Domaine, donnant leur adhésion à la mise en location des jardins et terrains annexes de la maison des Récollets.

25 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 3581.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 764.

1403. — Note de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, au sujet des mesures de précaution ou de salubrité à prendre, notamment pour qu'il ne soit rien jeté par les croisées donnant sur le cloître, ce qui infecte l'entrée de la maison, et qu'il soit fait défenses de s'introduire par un moyen quelconque dans la filature.

Avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 3591.

1404. — Ordonnances de payement de 22,487 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Herbel, négociant, pour le montant de ses 3 factures de fourniture de chanvre à l'atelier des Récollets, avec mémoires à l'appui.

3 mai-12 juillet 1792.
Originaux signés (6 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1405. — Etat du produit des échanges des assignats de 5 livres contre des billets de la Caisse de secours à l'atelier des Récollets, avec quittance délivrée par M. N. Le Camus à M. Coquet, directeur de l'atelier, de la somme de 550 livres 15 sols, représentant les bénéfices réalisés sur l'échange des assignats qui servaient à faciliter les payements des ouvriers.

5 mai 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[15] 3567.

1406. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Le Camus, administrateur municipal, l'informant que les ouvriers et ouvrières de son atelier ont manifesté le désir de se joindre aux employés, afin de présenter à l'Assemblée nationale le montant de leur offrande pour les frais de la guerre, qui est de 90 livres, les employés ayant de leur côté fourni 90 livres, ajoutant qu'ils ont l'intention de remettre la somme totale à la séance du 8 mai.

7 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1407. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des établissements de filature, annonçant la réception d'un envoi de lin fait par M. Folloppe, et déclarant que les ouvrières lui font quelquefois observer que le procès-verbal de l'Assemblée et les papiers publics ont oublié de mentionner leur don.

25 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1408. — Etats des objets de consommation (chandelle, huile à quinquet, bois de poêle) employés à l'atelier de filature des Récollets, du 1er février au 1er mai 1792, et ce qui en reste à cette époque, avec un autre état des mêmes objets au 1er août 1792.

Mai-août 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[15] 3567.

1409. — Ordonnances de payement de 1,306 livres, délivrées par le Département des Établissements publics à M. Bourdin, marchand de chanvre forain, pour le montant de ses quatre fournitures de chanvre à l'atelier des Récollets, avec mémoires à l'appui.

2 juin-21 juillet 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1410. — Ordonnance de payement de 1,967 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à MM. Folloppe et Cie pour fourniture à l'atelier des Récollets de 3,967 livres de lin brut, avec mémoire à l'appui.

13 juin 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1411. — Arrêté du Comité des Établissements et Travaux publics, dispensant l'adjudicataire du bail des jardin et enclos des Récollets d'établir une barrière en planches le long des ateliers de filature, et lui accordant la jouissance du passage couvert conduisant du grand clos au verger.

16 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3581.
Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 765.

1412. — Ordonnance de payement de 300 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à M. Smith pour le règlement du mémoire des travaux faits à l'atelier des Récollets par M. Bauer, serrurier.

30 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3568.

1413. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des établissements de filature, lui faisant part de l'embarras dans lequel se trouve le sieur Josset, qui avait commencé des démarches pour conserver son logement dans la maison et que son extrême misère empêche de déménager.

7 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1414. — Ordonnance de payement de 1,600 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à MM. Calais, frères, et Desprey, négociants à Condé-sur-Noireau, pour leur fourniture de chanvre à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

18 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1415. — Ordonnance de payement de la somme de 647 livres délivrée par le Département des Établissements publics à M. Dupain, marchand de bois, pour fourniture à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

23 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3562.

1416. — Lettre du Département des Établissements publics à M. Pétion, maire de Paris, au sujet de la suppression de l'emploi de M. Josset, tourneur à l'atelier des Récollets.

1er août 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 3581.
Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 767.

1417. — Ordonnance de payement de 1,200 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à M. Carrel, marchand forain de chanvre, pour fourniture de 1,200 livres de lin brut, avec mémoire à l'appui.

1er août 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1418. — Lettre de M. Coquet, directeur de l'atelier des Récollets, à M. Hénault, contrôleur des établissements de filature, exprimant le désir de voir le tourneur des Jacobins établir un métier de ployage de coton, celui des Récollets ne fonctionnant pas, et appuyant la requête du nommé François, ancien homme de peine de la maison, sans occupation « depuis la chute des moines Récollets ».

22 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1419. — Ordonnance de payement de 13,148 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à M. Herbel,

pour le montant de sa facture de filasse fournie à l'atelier des Récollets, avec mémoire à l'appui.

30 août 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

1420. — Ordonnance de payement de 1,301 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics à M. Massard, marchand forain, pour fourniture à l'atelier des Récollets de 516 livres de coton de Smyrne, avec mémoire.

30 août 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 3565.

C. — ATELIER DES JACOBINS (OU DU MIDI)

1421. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Doucet, directeur de l'atelier des Jacobins, pour le montant des journées d'ouvriers, du 24 septembre 1791 au 28 janvier 1792, savoir : pour octobre, 21,811 livres 8 sols 3 deniers, pour novembre, 10,178 livres 14 sols 6 deniers, pour décembre, 19,142 livres 10 sols 4 deniers, et pour janvier 1792, 18,959 livres 19 sols.

27 septembre 1791-31 janvier 1792.
Originaux (2 doss.), *A. N.*, F[15] 3572.

1422. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Etablissements publics aux boulangers Grezel, place Saint-Michel, Dusert, rue de la Harpe, Vosnier, rue Saint-Jacques, et Pourmarin, pour fourniture de pain aux ouvriers de l'atelier des Jacobins, de septembre 1791 à octobre 1792, montant ensemble à 37,851 livres, avec mémoires à l'appui.

20 septembre 1791-30 octobre 1792.
Minutes (5 doss.), *A. N.*, F[15] 3573.

1423. — Lettre du Département des Etablissements publics aux commissaires du Bureau d'agence des Biens nationaux, leur renvoyant le commandement adressé pour le payement de 484 livres, représentant les vingtièmes de l'année 1790 dus par le couvent des Jacobins, impositions que, d'une part, ces religieux ne doivent point payer, puisque le gouvernement les a forcés de quitter leur maison pour y établir des ateliers de filature, destinés à procurer du travail aux vieillards, femmes et enfants sans ressources, et que, d'autre part, l'établissement de charité formé aux Jacobins, qui est entretenu par le Trésor public, ne saurait prendre à sa charge, avec lettre analogue au maire de Paris.

4 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[15] 3575.

1424. — Lettre de M. Perron, administrateur de Police chargé de la sûreté de Paris, à M. Le Camus, son collègue, le priant d'admettre, à la filature des Jacobins, la femme Bonnier, domiciliée dans la section des Gobelins, qui, en raison du froid, ne peut travailler chez elle, et est dans l'impuissance de se procurer du bois.

26 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1425. — Ordonnances de payement de 134 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics à M. Martin, vannier, pour fourniture de paniers à l'atelier des Jacobins, avec mémoire.

26 octobre 1791-4 avril 1792.
Originaux (6 p.), *A. N.*, F[15] 3574.

1426. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Etablissements publics : 1° de 441 livres à M. Pagnier, tourneur, pour raccommodage de rouets à l'atelier des Jacobins, d'octobre 1791 à juillet 1792; 2° de 284 livres à Baledent, tourneur, pour raccommodage de rouets, d'octobre 1791 à juillet 1792; 3° de 35 livres à Gambier, tourneur, pour fourniture de broches et raccommodage de rouets; de 56 livres à Menu, tourneur, pour fournitures en octobre 1791; 5° de 45 livres à Le Sauteur, tourneur, pour fournitures, avec mémoires.

26 octobre 1791-24 juillet 1792.
Originaux (4 doss.), *A. N.*, F[15] 3574.

1427. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Établis-

sements publics : 1° au sieur Bois, ferblantier, pour fourniture d'huile et chandelle à l'atelier des Jacobins ; 2° au sieur Dupain, pour fourniture de bois à brûler ; 3° à Guillot, fils, papetier, pour fournitures de bureau ; 4° à Blot et Joron, pour fourniture de chandelles ; 5° à Coipel, pour enlèvement d'immondices ; 6° à Herbel, pour fourniture de ficelles ; 7° à M. Nicolas Le Camus, pour fourniture de toiles à sacs ; 8° à Henault, pour frais de bureau, d'octobre 1791 à septembre 1792, montant ensemble à 9,939 livres, avec mémoires.

26 octobre 1791-30 septembre 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, F^{15} 3574.

1428. — Ordonnance de payement de 800 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à M. Hénault, à titre de gratification, conformément aux intentions des lieutenant de maire et administrateurs du Département des Hôpitaux, afin de réparer l'omission qu'ils reconnaissent avoir faite, d'après leur certificat du 6 septembre 1791, en raison du surcroît de travail par eux imposé à M. Hénault, chargé de surveiller la comptabilité des ateliers de filature, de faire les achats des marchandises et de visiter assidûment les ateliers, ledit certificat, signé de MM. de Jussieu et Guignard.

29 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3611.

1429. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Établissements publics à M. Doucet, directeur de l'atelier des Jacobins, pour le remboursement de ses menues dépenses quotidiennes d'octobre 1791 à septembre 1792 (port de pain aux ateliers, port de sols, port de voies d'eau, nettoyage des latrines) avec mémoires à l'appui.

29 octobre 1791-29 septembre 1792.
Originaux (5 doss.), *A. N.*, F^{15} 3573.

1430. — Ordonnances de payement délivrées par le Département des Établissements publics : 1° de 500 livres à Barbier, poêlier, pour fourniture et raccommodage de poêles à l'atelier des Jacobins ; 2° à la veuve Mauriès, poêlier, de 123 livres pour le même objet ; 3° de 34 livres à Meller, poêlier, avec mémoires.

31 octobre 1791-25 avril 1792.
Originaux (4 doss.), *A. N.*, F^{15} 3174.

1431. — Ordonnances de payement délivrées à M. Smith par le Département des Etablissements publics pour solde des appointements des employés de l'atelier des Jacobins, d'octobre 1791 à septembre 1792, savoir : à M. Hénault, contrôleur de la comptabilité des ateliers de filature, à raison de 300 livres par mois ; à M. Doucet, à raison de 250 livres, à MM. Leducq et Roland, commis, ensemble, 175 livres ; au sieur Mermet, garçon de bureau, de 58 livres 6 sols 8 deniers ; au sieur Laurent, chef d'atelier des garçons, de 62 livres 10 sols ; aux sieurs Dautry et Landru, également chefs d'atelier, de 41 livres 13 sols 4 deniers, et 58 livres 6 sols 8 deniers ; aux sieurs Barrère et Verdure, chefs d'atelier du coton, de 58 livres 6 sols 8 deniers ; aux demoiselles Verdure, de 58 livres 6 sols 8 deniers ; aux dames Bertin, Villars et Verjon, chefs d'atelier du coton, à raison de 62 livres 10 sols ; aux dames Neuvéglise et Massinot, chefs d'atelier du chanvre, de 58 livres 6 sols 8 deniers ; à M. Goulesque, inspecteur et commis du magasin, de 62 livres 10 sols ; à Gaillard et Mallet, hommes de peine, de 45 livres, à Duhamel et Dolbeau, portiers, de 50 et 30 livres.

31 octobre 1791-29 septembre 1792.
Originaux (5 doss.), *A. N.*, F^{15} 3611.

1432. — Récépissés des fils et cotons livrés par l'atelier des Jacobins au magasin général de la filature.

Novembre 1791-15 septembre 1792.
Orignaux, signés de M. Nicolas Le Camus, directeur du magasin général de la filature (10 p.), *A. N.*, F^{15} 3596.

1433. — Lettre du Département des Etablissements publics à M. Champion, administrateur au Département des Travaux publics, lui marquant que l'atelier établi dans la maison des Jacobins occupe en ce moment environ 2,000 per-

sonnes, et que l'apprêt des aliments distribués chaque jour aux pauvres qui y sont employés nécessite une consommation d'eau si considérable qu'il faut en acheter, chaque mois, près de 3,000 voies, et demandant qu'il soit ajouté à la conduite d'eau, établie dans la maison des Jacobins, la quantité nécessaire à la consommation des 2,000 personnes qui y travaillent actuellement, et dont le nombre s'accroît chaque jour.

12 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{15} 3575.

1434. — Ordonnance de payement de 100 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics à M. Clamaron, pour un mois de travail extraordinaire au bureau de la comptabilité générale des ateliers, en raison de la reddition des comptes de l'année.

21 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 3611.

1435. — Lettre du Département des Etablissements publics aux commissaires de l'administration des Biens nationaux, signalant le mauvais état du pavé dans le passage des Jacobins, rue Saint-Jacques, qui présente des inégalités et des creux le rendant fort dangereux, surtout dans la mauvaise saison, et invitant l'Administration à faire réparer, le plutôt possible, le pavé de ce passage, qui est très fréquenté, afin de prévenir les accidents.

24 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{15} 3575.

1436. — Lettre du Département des Etablissements publics à celui des Travaux publics, signalant l'obscurité du passage des Jacobins, entre la rue Saint-Jacques et la rue de la Harpe, dans la partie située le long de l'ancienne église, celle du côté des ateliers étant suffisamment éclairée, et estimant qu'il est nécessaire d'y remédier par l'établissement d'un réverbère à 2 becs, cette obscurité étant de nature à favoriser des désordres.

24 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{15} 3575.

1437. — Ordonnances de payement de 800 livres, délivrées par le Département des Etablissements publics, à titre de gratification à répartir entre divers employés de l'atelier des Jacobins, en raison de leur zèle et eu égard à la modicité de leur traitement.

27 décembre 1791-2 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3611.

1438. — Lettre de M. Le Roulx de La Ville à M. Le Camus, son collègue, lui marquant que, dès le 16 novembre, les ordres avaient été donnés pour l'éclairage du passage de la rue Saint-Jacques, dans la cour des ci-devant Jacobins, et que ces ordres viennent d'être renouvelés à l'instant même.

12 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^{15} 3591.

1439. — Ordonnance de payement de 171 livres, délivrée par le Département des Etablissements publics à M. Fourché, balancier-ajusteur, pour fournitures de balances et accessoires à l'atelier des Jacobins.

26 janvier 1791-28 avril 1792.
Originaux (4 p.), *A. N.*, F^{15} 3574.

1440. — Lettre du Département des Etablissements publics à celui de Police, se plaignant de l'état de dégradation du pavé dans le passage des Jacobins, rue Saint-Jacques, ce qui le rend très dangereux et presque impraticable, et le priant de se joindre à lui pour obtenir de l'administration des Biens nationaux la réparation du pavé et l'enlèvement des boues et immondices qui s'y amoncellent, ce passage étant très fréquenté et les ateliers de filature établis dans le couvent des Jacobins y attirant journellement beaucoup d'indigents de tout âge.

28 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^{15} 3575.

1441. — Lettre de M. Baldue, agent de la Régie des Domaines nationaux, au Département des Etablissements publics, à l'occasion des plaintes portées par le Département de Police en raison du défaut

de balayage devant la maison conventuelle des Jacobins, faisant observer que, cette maison étant occupée par les ateliers de filature, le balayage ne regarde aucunement la Régie, mais le portier des ateliers.

24 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3575.

1442. — Ordonnance de payement de 700 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à M. Chassagnolle, inspecteur des Bâtiments de la Ville, particulièrement chargé de ceux des ateliers de filature, pour 7 mois des appointements à lui alloués sur la caisse des ateliers, conformément à l'arrêté municipal du 21 février 1792.

29 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3611.

1443. — Mémoire présenté au maire de Paris par les ouvrières de la filature des Jacobins, à l'effet de se plaindre des extorsions dont elles sont victimes de la part de leurs chefs.

2 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 242.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 783.

1444. — Lettre du Directoire du Département à M. Le Camus, administrateur des ateliers de filature, rue Saint-Jacques, recommandant à sa bienveillance la dame Lefèvre, occupée à l'atelier des Jacobins, sous la direction de la dame Bertin, et priant de lui faire donner une place de magasinière ou de portière, avec réponse, déclarant qu'il n'y a pas de place vacante, et qu'ensuite, l'âge avancé et la faiblesse de la vue de la dame Lefèvre ne permettraient pas de lui confier une place de portière ou de magasinière, qui exigent une surveillance continuelle et une extrême activité.

24, 27 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[15] 3575.

1445. — Ordonnance de payement de 36 livres, délivrée par le Département des Établissements publics à M. Farcy, plombier, pour dégorgement de tuyaux de descente à l'atelier des Jacobins.

25 avril 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[15] 3574.

1446. — Lettre de M. Carrel, fils, d'Amiens, à M. Hénault, lui annonçant l'envoi, pour l'atelier des Jacobins, de cinq ballots de cordon de fil de lin, pesant net 472 livres.

28 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3591.

1447. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Département des Établissements publics, recommandant de nouveau la dame Lefèvre, occupée à l'atelier de filature des Jacobins, et qui sollicite une place de portière, ou toute autre qui la rendît plus utile dans cet atelier.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 3575.

1448. — Projet d'arrêté du Bureau municipal sur le rapport du Département des Établissements publics, interdisant à toutes personnes, non employées à l'atelier de filature établi dans l'ancienne maison conventuelle des Jacobins, de venir puiser de l'eau à la fontaine située dans l'intérieur de cette maison, qui doit être uniquement réservée à l'alimentation des ateliers, en réponse aux prétentions des locataires des boutiques et échoppes du passage des Jacobins.

4 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 3575.

1449. — Lettre du Département des Établissements publics à celui des Travaux publics, priant de faire régler le plutôt possible trois mémoires de travaux de serrurerie exécutés aux ateliers de filature des Jacobins.

21 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 3578.

1450. — Lettre du Département des Travaux publics à celui des Établissements publics, accompagnant l'envoi de 18 mémoires, à l'effet de les faire vérifier et régler, montant à 38,397 livres 6 sols

11 deniers, la plupart, de travaux exécutés à la filature des Jacobins, avec un état de ces mémoires.

5 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 3578.

1451. — Renvoi de l'atelier des Jacobins de la femme Faverelle, ouvrière convaincue de vol de coton, par elle vendu à 3 reprises différentes à une femme Droslin, marchande au préau de l'Abbaye-Saint-Germain.

15 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F^{15} 3592.

1452. — Ordonnances de payement de 12,711 livres en plusieurs mémoires, délivrées par le Département des Etablissements publics : 1° A MM. Babel et Griffon, pour travaux de maçonnerie ; 2° à M. Payen, pour travaux de serrurerie ; 3° au sieur Griffon jeune, pour travaux de vitrerie ; 4° au sieur Florence, pour travaux de menuiserie ; 5° au sieur Kempf, pour travaux de charpente ; 6° au sieur Deffaux, pour travaux de couverture ; 7° au sieur Wibert, pour travaux de carrelage ; 8° au sieur Vavin, pour travaux de peinture ; 9° au sieur Farcy, pour travaux de plomberie ; 10° au sieur Gillet, pour travaux de pavage ; 11° au sieur Cheradame, pour enlèvement de gravois ; lesdits travaux exécutés à l'atelier des Jacobins de 1790 à 1792.

28 septembre 1792-16 février 1793.
Originaux (3 doss.), *A. N.*, F^{15} 3611.

§ 3. — Établissements hospitaliers.

A. — ŒUVRES DE CHARITÉ ET DE BIENFAISANCE

1453. — Arrêté du Corps municipal, déléguant le maire avec MM. Le Roulx de La Ville, Stouf, Le Camus, Jolly et Desmousseaux, à l'effet de donner au Comité des secours publics tous les renseignements désirables sur les ateliers de charité, les moyens de détruire la mendicité et les secours provisoires à distribuer aux indigents.

4 octobre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, F^{15} 3587.

1454. — Demande de secours adressée au maire de Paris par la femme Victoire Bidal, victime de la populace effrénée à Versailles, lors des 5 et 6 octobre 1789, afin de pouvoir se procurer un lit, n'ayant que de la paille pour se coucher.

6 octobre 1791.
Original, *A. N.*, F^{15} 247.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 497.

1455. — Nomination par le Conseil général de la Commune, en exécution de la loi du 5 novembre 1790, de commissaires chargés d'assister à la reddition des comptes des établissements destinés au soulagement des pauvres, avec lettre d'envoi, signée de M. Desmousseaux.

10 octobre 1791.
Imprimés (2 p.), *A. N.*, S 7051.

1456. — Réclamation du rapport préparé par le Département des Etablissements publics, pour réglementer l'usage des bains gratuits, en raison des abus qui se commettent par suite de la vente des billets délivrés aux pauvres.

10 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{15} 247.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 522.

1457. — Arrêté du Corps municipal, continuant dans ses fonctions la Commission de bienfaisance, et la chargeant de dresser un état général des biens et revenus appartenant aux pauvres des paroisses de Paris.

26 octobre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, F^{15} 3587.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 425.

1458. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours publics d'une pétition de divers citoyens, relative aux moyens de secourir la misère des malheureux sans ouvrage pendant l'hiver.

24 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 387.

1459. — Tableau des répartitions faites entre les commissions paroissiales de bienfaisance par la Commission municipale, depuis son établissement au mois d' octobre 1791.

Original, *A. N.*, F[15] 3590.

1460. — Arrêté du Bureau municipal, décidant l'abandon aux pauvres des sections de Paris des cerceaux et douves de tonneaux, existant dans les magasins de l'École militaire et de Saint-Martin-des-Champs.

5 novembre 1791.

Copie conforme, *A. S.*, D II, fonds de la Commune.

1461. — Réception par le Comité des secours publics d'une députation de 25 ouvriers de la ferme du tabac, au sujet de leur demande de secours adressée à l'Assemblée nationale et renvoyée au Comité.

9 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 8 v°.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 497.

1462. — Renvoi par l'Assemblée législative, au maire de Paris, d'une somme de 25 louis laissée par des solliciteurs sur le bureau de M. Etienne Poussielgue, commis de la Caisse de l'extraordinaire, sans qu'il s'en fût aperçu, à l'effet d'employer cette somme en secours pour les pauvres, avec lettre de M. Poussielgue au président de l'Assemblée, accompagnant le dépôt de ce rouleau d'or.

13 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 123.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 52, 56.

1463. — Dépôt à l'Assemblée législative d'une pétition en faveur des indigents par la section de la Fontaine-de-Grenelle, avec renvoi au Comité des secours publics.

1er janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 140.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 498.

1464. — Lettre de M. F. Lanthenas au maire de Paris, lui recommandant un indigent qui a besoin, pour sa santé, de bains gratuits.

15 février 1792.

Original, *A. N.*, F[15] 212.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 523.

1465. — Présentation au Comité des secours publics par les commissaires de la municipalité de Paris, d'une adresse, à l'effet d'obtenir des secours pour les indigents, en raison de la rigueur inattendue de la saison dans les derniers jours de février, et renvoi à l'Assemblée nationale.

28 février 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 50 v°.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 498.

1466. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours publics d'une pétition du sieur Dumont, dit Valdajon, qui, depuis plus de 20 ans, panse et traite chez lui gratuitement les pauvres estropiés de la capitale, au nombre d'environ 200 par semaine, et qui recevait de la Municipalité une indemnité annuelle pour ses médicaments et frais de pansement, à l'effet d'obtenir de l'Assemblée nationale la continuation du traitement gratuit des pauvres et le payement de ses indemnités sur le Trésor public.

11 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 563.

1467. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de M. Tartanac, député du département du Gers, à la suite

de la pétition présentée par la Municipalité de Paris pour obtenir un secours extraordinaire de 200,000 livres en faveur des indigents, dont la rigueur de la saison a diminué les ressources et augmenté les besoins, ouvrant un crédit de 150,000 livres pour subvenir aux besoins de la classe indigente du Département.

4 avril 1792.
Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 146, n° 203.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 499.

1468. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Roland, ministre de l'intérieur, le priant de prendre des informations auprès de l'intendant de la Liste civile, au sujet des distributions de secours qui se faisaient au Louvre, et qui seraient interrompues depuis 10 à 12 jours, suivant une lettre de M. Dumoulin, président de la section de Mauconseil, avec réponse de M. de Laporte au ministre.

7, 13 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F15 232.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 501.

1469. — Rapport fait à la Commission municipale de bienfaisance par l'un de ses membres dans sa séance du 11 mai 1792, avec un état sous forme de tableau des recettes de la Commission, depuis son établissement jusqu'au 1er mai 1792.

(11 mai 1792.)
Imprimé de 35 pages in-8°, *A. N.*, AD XVIIIc 190, n° 27.

1470. — Lettre du Département des Etablissements et Travaux publics au procureur de la Commune, afin de régler l'emploi des 120,000 livres mises à la disposition de la Municipalité, proposant : 1° d'affecter partie de cette somme (30,000 livres) à déblayer les boulevards des gravois et démolitions y déposés en fraude ; 2° d'employer 20,000 livres à la réparation d'une partie inhabitée et inhabitable du bâtiment conventuel des Jacobins, pour l'agrandissement des ateliers de filature ; 3° de remettre 40,000 livres à la Commission municipale de bienfaisance pour suppléer à l'insuffisance des fonds dont elle dispose ; 4° enfin de consacrer les 30,000 livres restant à la réparation du chemin qui conduit de la rue de Sèvres au Gros-Caillou.

4 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F15 3592.

1471. — Lettre de M. Manuel à M. Le Camus, administrateur au Département des Etablissements publics, approuvant l'emploi de la somme de 120,000 livres accordée à la Municipalité pour le soulagement des pauvres de la capitale, et déclarant que l'affectation de 50,000 livres, tant pour le déblaiement des boulevards que pour les réparations du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, présente le double avantage de concilier la bienfaisance avec l'utilité publique.

6 juin 1792.
Copie, *A. N.*, F15 3591.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 502.

1472. — Autorisation donnée par le Bureau municipal et confirmée par le Corps municipal, pour la reprise des travaux de la Commission municipale de bienfaisance.

12 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F15 3592.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 426.

B. — Administration hospitalière

1473. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire et procureur général syndic du Département de Paris et au ministre des Contributions publiques, à l'occasion de la réclamation des préposés à la recette des droits des hôpitaux sur les spectacles, qui, par suite de la suppression de ces droits, prétendent être assimilés à ceux qui faisaient la perception des impôts indirects et se trouvaient pourvus d'un traitement.

24 septembre, 7 octobre, 1er décembre 1791, 1er mars 1792.
Minutes (4 p.), *A. N.*, F15 2452.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 1.

1474. — Demande d'admission au sein de l'Assemblée législative, adressée par les élèves en chirurgie, à l'effet de lui présenter une pétition.

12 octobre 1791.

Original, signé du sieur Mauclerc, *A. N.*, C 139, n° 102.

1475. — Projet de décret de l'Assemblée législative, précédé d'un rapport (par M. Tenon), proposant la fusion des Comités de mendicité et de salubrité de l'Assemblée Constituante en un seul Comité, sous la dénomination de *Comité de mendicité, des hôpitaux et des maisons d'arrestation.*

14 octobre 1791.

Copie, *A. N.*, C 139, n° 97.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 224.

1476. — Décret de l'Assemblée législative, décidant la création du Comité des secours publics.

14 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 225.

1477. — Arrêté du Corps municipal, décidant la remise à MM. Maugis et Le Camus, pour en faire rapport, des délibérations des sections des Innocents, des Lombards, de Mauconseil, de Bondy, de Popincourt, des Thermes-de-Julien, du Ponceau et de l'Isle, qui demandent la convocation générale de la Commune, afin de délibérer sur l'administration des hôpitaux.

14 octobre 1791.

Extrait conforme, *A. N.*, F^{15} 3587.

1478. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique et des secours publics réunis, de la pétition présentée par les élèves en chirurgie, à l'effet d'obtenir que les hôpitaux, surtout l'Hôtel-Dieu, soient ouverts gratuitement aux étudiants.

16 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 247.

1479. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, adressant les tableaux raisonnés de l'administration du Département, distribués sous cinq chapitres, et comprenant dans celui des Etablissements publics l'administration des hôpitaux.

19 octobre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{1c} III, Seine, 13.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 3.

1480. — Rapport sur les hôpitaux, fait au Conseil général du Département de Paris par M. Germain-Garnier, au nom du Directoire.

16 novembre 1791.

Extrait, *A. N.*, F^{1c} III, Seine, 13.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 6.

1481. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours publics, d'une lettre du sieur Regnier, contenant des vues d'utilité publique sur les hôpitaux.

27 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 107.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 391.

1482. — Requête du sieur Chigot, docteur en médecine, à l'effet d'obtenir une place de médecin dans l'un des hôpitaux de Paris, avec réponse de M. de La Millière, vice président des Ponts et Chaussées, au duc de Nivernois, son protecteur.

14, 20 décembre 1791.

Originaux et minute (3 p.), *A. N.*, F^{15} 245.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 15.

1483. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours publics, du mémoire présenté par la veuve Vicaire, contenant le projet d'établissement d'un hospice en faveur d'indigents infirmes, pour le traitement, par son procédé, de toutes sortes de vices de conformation.

22 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 312.

1484. — Décret de l'Assemblée législative, suspendant l'adjudication définitive du bail de l'Ecole Militaire, qui devait recevoir l'un des hôpitaux projetés en remplacement de l'Hôtel-Dieu, et ordonnant de faire rentrer sans délai dans la Caisse des hôpitaux de Paris le dixième du produit de l'emprunt d'octobre 1787.

24 décembre 1791.
Imprimé annoté, *A. N.*, C 140, n° 127.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 17.

1485. — Réponses sommaires à quelques objections contre l'attribution de l'administration des hôpitaux à la municipalité de Paris (par M. Saillant, médecin de la Salpêtrière).

(Décembre 1791.)
Minute, *A. N.*, F¹⁵ 245².
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 18.

1486. — Mémoire de M. Escourbiac, chirurgien, à la municipalité de Paris, relatif à l'établissement de nouveaux hospices pour les aliénés, et à la création d'une maison de santé pour le traitement gratuit des infirmes, qui serait placée sous sa direction.

2 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F¹⁵ 242.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 20.

1487. — Lettre des prévôts du Collège de chirurgie au président de l'Assemblée nationale, demandant leur admission à la barre, afin de présenter une pétition.

6 janvier 1792.
Original, signé de MM. Bagot, Becquet et Maugras, *A. N.*, C 142, n° 152.

1488. — Pétition des membres du Collège de chirurgie à l'Assemblée législative, au sujet de l'interprétation à donner, en ce qui les concerne, à la loi du 17 mars 1791, portant suppression des maîtrises et jurandes et établissement des droits de patente, à l'effet de connaître si le seul payement de ce droit peut suffire à un individu quelconque pour exercer publiquement la chirurgie sans aucune espèce d'examen et sans attestation préalable d'expérience et de capacité.

(8 janvier 1792.)
Original, *A. N.*, C 142, n° 152.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 159.

1489. — Lettre du sieur G.-F. Blondel, architecte, au maire de Paris, proposant un système pour purifier l'air dans les hôpitaux et demandant une place d'observateur dans l'un de ces établissements.

14 janvier 1792.
Original, *A. N.*, F¹⁵ 242.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 26.

1490. — Décret de l'Assemblée législative, allouant la somme de 1,500,000 livres, comme secours provisoires, tant aux hôpitaux de Paris qu'aux autres hôpitaux du royaume.

17 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, C 142, n° 147.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 28.

1491. — Observations sur la gestion de la Commission des hôpitaux, présentées au Conseil général du Département de Paris par M. Imbert-Bourdillon, ancien chef du bureau des hôpitaux, relevé de ses fonctions.

9 février 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F¹⁵ 245.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 28.

1492. — Observations d'un sieur Albert, adressées à M. Pétion, sur la nécessité de placer hors Paris les hôpitaux, avec plan d'un lit, permettant de coucher, en les isolant, plusieurs malades, très près les uns des autres.

28 mars 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F¹⁵ 242.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 33.

1493. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui transmettant la demande faite par M. Greslé, d'une place vacante d'administrateur des hôpitaux, avec la lettre de

M. Creslé et réponse du Directoire, exprimant le regret de ne pouvoir accéder à cette requête, en raison de la suppression de ce poste.

11, 24 mai, 14 juin 1792.

Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, F[15] 245[2].

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 36.

1494. — Hommage à l'Assemblée législative, par le sieur Albert, citoyen de Paris, d'un projet sur les hôpitaux et maisons de force, qui est renvoyé au Comité des secours publics.

31 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, nº 232.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 360.

Cf. les *Réflexions sur les maisons de force, les hôpitaux et les désœuvrés, conformément aux plans qu'en a présenté Achille Galant, architecte, le projet des hôpitaux est du sieur Albert, correspondant, cour du Commerce...*, présenté à M. Pétion et accepté par lui le 1er mai 1792, imprimé de 8 pages in-8º, *A. N.*, AD XVIIIe 190, nº 28.

1495. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours publics, de la pétition de la dame Vicaire, qui demande un local, pour l'établissement, à ses frais, d'un hospice où elle se propose de guérir plusieurs maladies déclarées incurables, avec offre de caution pour le payement du loyer, en cas d'insuccès.

19 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, nº 257.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 363.

1496. — Présentation à l'Assemblée législative, par les officiers de santé et les employés de l'Hôtel-Dieu, des Enfants-Trouvés et de l'hôpital du Saint-Esprit, de trois volontaires armés et équipés à leurs frais.

10 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, nº 167.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 38.

1497. — Demande présentée par le sieur Albert à l'Assemblée législative, afin qu'elle s'occupe de la proposition qu'il a faite, avec ses frères, au sujet d'un projet de lit pour les hôpitaux et d'un autre projet d'établissement de maisons de bienfaisance hors Paris, dont le rapport confié au Comité des secours publics est prêt, avec renvoi de cette requête au même Comité.

14 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, nº 368.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 646.

1498. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au maire de Paris, renvoyant, avec pièces à l'appui, la réclamation par M. Pierre-Marie-Adrien Pâris, architecte, d'une somme de 72,000 livres à lui due, en qualité d'inspecteur des travaux de l'un des nouveaux hôpitaux.

18 septembre 1792.

Original signé et copies (4 p.), *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 39.

C. — HOTEL-DIEU

1499. — Registre des délibérations de l'ancien Bureau de l'Hôtel-Dieu (161e et dernier).

12 janvier 1791-11 janvier 1792.

A la date de janvier 1792 figure un extrait des registres de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Saint-Louis, indiquant le nombre des malades reçus en 1791 dans ces divers hôpitaux.

Original, Arch. de l'Assistance publique.

Éd. L. Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. II, Délibérations de l'ancien Bureau de l'Hôtel-Dieu, p. 277.

1500. — Lettre du sieur Régnier aux maire et officiers municipaux, signalant la situation lamentable des malades de l'Hôtel-Dieu, couchés deux, quatre et jusqu'à six dans un lit, et demandant que l'on établisse sans délai 1,200 lits dans l'ancienne Ecole militaire.

10 janvier 1792.

Original, *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 24.

1501. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, transmettant la demande d'une place gratuite d'élève accoucheuse à l'Hôtel-Dieu, adressée à la Reine par Jeanne-

Françoise Monroy, femme Vignier, avec réponse du Directoire, exprimant le regret de ne pouvoir accueillir cette demande, les règlements de l'Hôtel-Dieu fixant à 180 livres, payables d'avance, la pension des élèves qui, pour cet apprentissage, font un séjour de 3 mois dans la maison.

29 mars, 7, 19 avril 1792.

Minute et originaux signés (4 p.), *A. N.*, F^{15} 245.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 134.

1502. — Réclamation des médecins de l'Hôtel-Dieu contre les règlements nouveaux que le Directoire du Département veut introduire dans cette maison, et au sujet de la nomination d'une commission de 12 membres par la Commune de Paris, qui va se trouver en conflit avec le Directoire du Département.

19 août 1792.

Original, signé de M. Majault, doyen d'âge des médecins de l'Hôtel-Dieu, *A. N.*, F^{15} 245.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 136.

1503. — Lettre de M. Jean-Baptiste Mayet, médecin, au maire de Paris, attestant les hautes capacités de M. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, soit dans l'enseignement, soit dans les soins aux blessés, en réponse au projet de transférer à la Charité les blessés de l'Hôtel-Dieu, et proposant d'affecter le bâtiment des Chartreux à l'établissement d'un hôpital destiné à remplacer l'Hôtel-Dieu.

24 août 1792.

Original, *A. N.*, F^{15} 244.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 137.

D. — HOPITAL SAINT-LOUIS

1504. — Rejet, par le Directoire du Département de Paris, de la demande adressée au ministre de l'intérieur par le sieur Chirac, pour obtenir la place de concierge de l'hôpital Saint-Louis.

23 février 1792.

Minute, *A. N.*, F^{15} 245^2.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 197.

E. — HOPITAL DES INCURABLES

1505. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui renvoyant un mémoire de la sœur Joséphine, supérieure de l'hôpital des Incurables, par lequel elle se plaint du sieur Plantier, nouvel économe.

28 octobre 1791.

Minute, *A. N.*, F^{15} 245^2.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 217.

1506. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, adressant un mémoire relatif aux difficultés que soulève la nomination des lits fondés par les curés de Paris aux Incurables, en raison de la nouvelle circonscription des paroisses.

31 octobre 1791.

Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{15} 132.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 218.

1507. — Ordre du Directoire du Département, ordonnant la reconstruction du four de l'hôpital des Incurables dans le pavillon attenant à la salle Saint-Joseph, avec devis.

12 juin 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F^{13} 842.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 220.

1508. — Arrêté du Directoire du Département, prescrivant de nettoyer et de blanchir les dortoirs de l'hôpital des Incurables et d'y faire des aménagements nouveaux, notamment de créer une nouvelle salle pour les femmes, aux dépens du dortoir des ci-devant Sœurs grises, avec devis estimatifs.

12 juin 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F^{13} 842.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 221.

1509. — Lettre de M. Germain-Garnier, procureur général syndic suppléant du Département de Paris, à M. Journet, député de Seine-et-Oise, au sujet d'une demande de place, soit aux Incurables, soit aux Petites-Maisons, en faveur d'une veuve

Viennot, déclarant que ces places ne sont pas à la disposition du Directoire.

21 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 244.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 225.

1510. — Lettre du sieur Rozet, ancien bibliothécaire de Mirabeau, atteint d'une cruelle maladie, sollicitant une retraite aux Incurables, avec lettre de M. Maillet, receveur de cet hôpital, à M. Dernieau, premier commis des hôpitaux, indiquant la marche à suivre pour être admis aux Incurables.

11, 19 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[15] 245[2].
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 226.

F. — HOPITAL DE LA CHARITÉ

1511. — Pétition du sieur G.-J.-F. Bertot, doyen des élèves en chirurgie de l'hôpital de la Charité, aux administrateurs du Département de Paris, à l'effet d'obtenir que la place d'interne vacante ne soit pas laissée à la nomination du prieur des religieux de la Charité, mais donnée au concours.

17 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 242.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 605.

G. — HOSPICE DE SAINT-SULPICE

1512. — Dénonciation adressée au maire de Paris par le sieur Pierre Montat, garçon cordonnier, contre les Sœurs de l'hôpital Saint-Sulpice, qui circonvenaient les malades et qui, à son dire, après l'avoir endormi à l'aide d'un breuvage, lui auraient soustrait 25 livres.

9 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[15] 242.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 658.

H. — HOSPITALIÈRES DE LA PLACE-ROYALE

1513. — Rapport fait par M. Roard, commissaire à la liquidation des Biens nationaux, d'après la vérification des titres de propriétés, baux, contrats et autres pièces de nature à établir les revenus appartenant aux dames Hospitalières de la Place-Royale.

15 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 6148.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 744.

I. — HOSPITALIÈRES DE LA ROQUETTE

1514. — Demande par le Bureau de liquidation de l'état des revenus des Hospitalières de la Roquette, gérés par le sieur Trumeau, et décision du Bureau au sujet du secours de 18,000 livres sollicité par lesdites religieuses, imputable sur leurs revenus.

7, 16 novembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, S 6149.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 756.

1515. — Lettre de la sœur Sainte-Agathe, supérieure des Hospitalières de la Roquette, au Bureau de liquidation, adressant l'état qui lui a été demandé, rempli conformément aux indications données.

17 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 6149.

1516. — Tableau des revenus et charges des Hospitalières de la Roquette, et décision du Bureau de liquidation, portant fixation du revenu net de cette maison, qui monte à 21,946 livres 8 sols, et ordonnant le remboursement de 20,519 livres 12 sols pour le complément de ce même revenu.

8 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 6149.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 758.

J. — HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE, RUE MOUFFETARD

1517. — Exposé adressé au Département de Paris par les dames Hospitalières de la rue Mouffetard au sujet de leur situation critique, contenant l'état de la maison, de ses revenus et de ses charges,

avec lettre d'envoi de M. Dubois, curé de Saint-Médard.

14, 23 décembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 6145.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 766.

1518. — Rapport de M. P. Borie, commissaire à la liquidation des Biens nationaux, fait d'après la vérification des titres qui constatent les charges des dames Hospitalières de la rue Mouffetard, et décision du Bureau de liquidation, estimant qu'il y a lieu de leur rembourser 27,725 livres 2 sols 9 deniers pour le complément de leur revenu net, à compter du 1er janvier 1791 jusqu'au 1er juillet 1792.

1er juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 6145.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 772.

K. — HOSPITALIÈRES DE SAINT-ANASTASE OU SAINT-GERVAIS

1519. — Rapport fait par M. Borie, commissaire à la liquidation des Biens nationaux, d'après la vérification des titres et contrats de propriétés des biens appartenant aux dames Hospitalières de Saint-Anastase, dites de Saint-Gervais, établies Vieille-Rue-du-Temple, à Paris.

15 mai 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.* S 6118.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 732.

L. — HOSPITALIÈRES DE LA PROVIDENCE, RUE DE L'ARBALÈTE

1520. — Procès-verbal de transport de M. Lefebvre, membre du Conseil général de la Commune, chez les dames de la Providence, rue de l'Arbalète, à l'effet de signifier l'arrêté du Conseil général de la Commune, du 13 août, et celui de la section de l'Observatoire, du 28 août, ordonnant l'évacuation de la maison, et de dresser une liste des religieuses et de leur âge, avec observations de la supérieure notifiant que Mlles Léonarde-Françoise Chéruel et Marie-Anne-Marguerite Blanchard ont cédé leurs biens à la communauté, à charge d'être entretenues jusqu'à la fin de leurs jours, et déclaration portant que les Hospitalières ont encore la libre administration de leurs biens et ne peuvent quitter leur maison avant que l'on ait prononcé sur leur sort, avec lettre d'envoi au procureur général syndic du Département.

1er septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 6142.

1521. — Requête des Hospitalières de la Providence, rue de l'Arbalète, déclarant qu'on leur a signifié d'avoir à évacuer leur maison dans le délai du 15 septembre et, qu'ayant fait le sacrifice de tous leurs revenus, elles se retireront sans aucune ressource et seront exposées à périr de misère, rappelant que leur vie ne s'est point passée en pure contemplation, mais a été entièrement consacrée à l'éducation de la jeunesse.

6 septembre 1792.
Original, signé de sœur Charlotte Jolly, supérieure, et des autres religieuses, *A. N.*, S 6142.

1522. — Lettre du Directoire du Département aux commissaires à l'Agence des Biens nationaux au sujet de l'ordre d'évacuation, pour le 15 septembre, signifié à la congrégation séculière de la Providence, rue de l'Arbalète, déclarant que, comme elles n'ont pas prononcé de vœux solennels, elles ne doivent être considérées comme des religieuses et peuvent peut-être bénéficier de l'article 3 de la loi du 14 octobre 1790 en faveur des hôpitaux et autres établissements de charité, applicable aux congrégations séculières, dont l'instruction publique et gratuite est l'objet, en conséquence priant de surseoir à l'évacuation de toutes les maisons où l'on ne s'engageait point par des vœux solennels, jusqu'à la promulgation de la loi qui fixera les pensions des individus faisant partie des congrégations séculières.

11 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, S 6142.

1523. — Lettre de M. Lefebvre au procureur général syndic du Département,

déclarant qu'en raison de ce qui s'était passé à la communauté de Sainte-Aure, où l'on avait conçu le dessein d'enlever l'argenterie, il s'était transporté à celle de la Providence pour reconnaître et lever les scellés et emporter les objets d'argent, mais que, les religieuses ayant affirmé que leur maison serait conservée, il avait cru devoir suspendre l'opération, demandant à cet égard la décision du Directoire, attendu que l'assemblée de la section (de l'Observatoire) avait déjà disposé d'une partie de la maison pour l'instruction gratuite de jeunes citoyennes.

18 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6142.

1524. — Arrêté du Directoire du Département, décidant que les personnes composant ci-devant la congrégation de la Providence, rue de l'Arbalète, laquelle était vouée à l'instruction publique, devront être maintenues provisoirement dans la jouissance de leur maison d'habitation et dans l'exercice de leurs fonctions, sous la surveillance des autorités constituées.

21 septembre 1792.
Original, signé de MM. Berthelot, procureur général syndic, La Chevardière, vice-président, Leblanc, Cournaud et Raisson, *A. N.*, S 6142.

M. — HOPITAL DES CENT-FILLES-ORPHELINES

1525. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique d'une pétition présentée par des citoyennes, à l'effet d'obtenir que la maison hospitalière, dite des *Cent-Filles-Saint-Marcel*, soit exceptée de la suppression qui frappe les congrégations religieuses, attendu qu'elle fournit des secours à cent orphelines, et qu'elle soit conservée jusqu'à l'organisation de l'instruction publique.

26 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 300.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 15.

N. — HOPITAL DES QUINZE-VINGTS

1526. — Délibération du chapitre de l'hôpital des Quinze-Vingts, décidant qu'il sera procédé par le sieur Goulliart, chirurgien adjoint de la maison, à un nouvel examen des yeux des pensionnaires admis comme aveugles, en raison des supercheries commises.

5 novembre 1791.
Extrait, *A. N.*, F[15] 241.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 179.

1527. — Arrêté du Conseil général du Département de Paris, portant que le Directoire prendra une connaissance particulière des abus constatés dans l'administration des Quinze-Vingts, en fera le rapport au Conseil et proposera les moyens d'y remédier.

28 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général du Département de Paris, fol. 50, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 181.

1528. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, décidant qu'il se transportera, le 30 novembre, en l'hôpital des Quinze-Vingts, pour en faire la visite.

28 novembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F[15] 240.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 180.

1529. — Procès-verbal de l'examen fait, le 30 novembre, par les administrateurs du Département de Paris, des délibérations du chapitre de l'hôpital des Quinze-Vingts, avec constatation des infractions aux lois et règlements qui ont été commises, et arrêté du Conseil général du Département, recommandant au Directoire de continuer à remplir avec vigilance les fonctions qui lui sont dévolues par la retraite du grand aumônier, et de réformer les abus qui se sont introduits dans l'administration de l'hôpital.

3 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général du Département de Paris, fol. 56, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 181.

1530. — Pétition des aveugles aspirant à l'hôpital des Quinze-Vingts à l'Assem-

semblée législative, se plaignant d'être constamment supplantés par des protégés de l'Administration, qui sont, ou des *individus rentés*, ou des clairvoyants, sans que l'on tienne aucun compte de l'ancienneté d'inscription, avec lettre d'envoi.

19 décembre 1791.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{15} 240.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 184.

1531. — Lecture par M. Bouestard, au Comité des secours publics, d'un rapport sur deux affaires concernant l'administration des Quinze-Vingts, et renseignements donnés par les membres de l'administration de l'hôpital relativement à la pétition des aveugles aspirant aux Quinze-Vingts.

21, 28 décembre 1791.
Extrait des procès-verbaux du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 28-30.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 186.

1532. — Eclaircissements demandés par le rapporteur de l'affaire des Quinze-Vingts.

28 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{15} 241.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 186.

1533. — Décret de l'Assemblée législative, portant que l'agent du Trésor public fera toutes diligences pour assurer le recouvrement des créances dues au Trésor par les acquéreurs de l'ancien enclos des Quinze-Vingts, en raison de la vente prochaine des maisons acquises par ces derniers.

2 janvier 1792.
Imprimé, signé de M. Dieudonné, rapporteur, *A. N.*, C 142, n° 145.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 4.

1534. — Procès-verbal de transport du Directoire du Département en l'hôpital des Quinze-Vingts, à l'effet de prendre connaissance des revenus et dépenses fixes de l'hôpital, et, sur les observations de M. Maynier, maître administrateur de l'hôpital, ajournement de cette opération jusqu'après l'apurement des comptes arriérés.

10 février 1792.
Copie, *A. N.*, F^{15} 241.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 187.

1535. — Pétition individuelle présentée à l'Assemblée législative par les aveugles surnuméraires de l'hôpital des Quinze-Vingts, pour dénoncer les abus et les injustices commis par les administrateurs, qui repoussent des vieillards dans le dénûment et reçoivent des fabricants et des rentiers.

8 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 240.

1536. — Mémoire des aveugles aspirant aux Quinze-Vingts, adressé au Comité des secours publics, pour lui signaler les abus qu'il serait nécessaire d'anéantir : 1° l'existence de 70 places d'aveugles occupées par des clairvoyants sans aucun titre, au détriment de vrais aveugles ; 2° la présence parmi les 230 aveugles de fabricants et rentiers, qui mangent le pain des pauvres ; 3° la corruption de l'Administration, qui ne tient aucun compte de la liste des aveugles aspirants par ordre d'ancienneté et en reçoit d'autres par faveur ou par argent.

(8 avril 1792.)
Original signé, *A. N.*, F^{15} 240.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 192.

1537. — Pétition à l'Assemblée législative, présentée par les citoyens du Faubourg Saint-Antoine, en faveur de leurs frères, les aveugles des Quinze-Vingts, qui « gémissent sous la verge du despotisme », réclamant la suppression du chapitre et des vœux auxquels on assujettit les aveugles lors de leur réception, le droit de disposer de tous leurs biens, meubles et immeubles, et la réintégration dans tous leurs droits des citoyens chassés en vertu des jugements arbitraires du chapitre, tribunal jusqu'ici souverain.

8 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 240.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 189.

1538. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours publics de l'examen d'une dénonciation, par les citoyens du Faubourg Saint-Antoine, des abus qu'ils prétendent exister dans l'administration de l'hôpital des Quinze-Vingts.

8 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 364.

1539. — Procès-verbal de l'assemblée des aveugles des Quinze-Vingts, protestant contre la dénonciation de citoyens du Faubourg Saint-Antoine, qui demandent la suppression de l'hôpital et accusent son administration d'exercer une autorité despotique et arbitraire, tandis qu'en réalité elle n'est occupée que de la conservation des biens de l'hôpital et de découvrir les déprédations commises sous l'ancienne administration.

9 avril 1792.

Copie, *A. N.*, F[15] 241.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 194.

1540. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, continuant, à titre provisoire, le payement de leur prêt au sieur Gauthier, aveugle depuis 50 ans aux Quinze-Vingts, et à la femme Verrier, tous deux exclus de la maison.

10 mai 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F[15] 241.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 195.

1541. — Désaveu devant l'Assemblée législative par des aveugles de l'hôpital des Quinze-Vingts d'une pétition faite en leur nom, avec témoignage public de justice et de reconnaissance rendu à leurs administrateurs actuels.

24 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 60.

1542. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, déclarant illégales et annulant les délibérations inscrites sur les registres du chapitre des Quinze-Vingts depuis 1791, nommant des gouverneurs provisoires, chargés d'administrer sous l'autorité du directeur, et un trésorier de l'hôpital.

2 juin 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F[15] 241.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 196.

1543. — Procès-verbal de la mise à exécution de l'arrêté du Directoire du Département de Paris, du 2 juin, et de l'installation des nouveaux gouverneurs (MM. Montlinot, Thouret, Cabanis et Cousin) avec apposition des scellés par M. Vatrin, juge de paix de la section des Quinze-Vingts.

6 juin 1792.

Extrait, *A. N.*, F[15] 241.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 200.

1544. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, portant qu'il sera donné à M. Paillette les pouvoirs nécessaires pour effectuer les recouvrements dus à l'hôpital des Quinze-Vingts.

9 juin 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, F[15] 241.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 201.

1545. — Adresse des frères et sœurs aveugles de l'hôpital des Quinze-Vingts à l'Assemblée nationale, accompagnant la présentation d'une somme de 402 livres 15 sols, pour contribuer aux frais de la guerre.

18 juin 1792.

Original, *A. N.*, C 149, n° 252.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 203.

1546. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'ordinaire des finances d'une lettre des commissaires de la Trésorerie nationale, qui adressent un projet de transaction afin de liquider une créance très importante due à la Nation par les propriétaires de l'ancien enclos des Quinze-Vingts.

19 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 364.

1547. — Décret de l'Assemblée législative, approuvant et ratifiant un compromis, passé, le 18 juin, par devant Lefèvre de Saint-Maur et Aleaume, notaires à Paris, entre l'agent du Trésor public et Louis Pommeret, représentant les acquéreurs de l'ancien enclos des Quinze-Vingts.

26 juin 1792.

Imprimé, avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 150, n° 263.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 606.

1548. — Nouvelle demande des aveugles aspirant à l'hôpital des Quinze-Vingts, adressée à l'Assemblée législative, à l'effet de presser le rapport de la pétition qu'ils ont présentée, le 8 avril précédent, avec renvoi au Comité des secours publics.

30 juillet 1792.

Original, avec 2 pages de signatures de présidents et commissaires des sections de Paris, *A. N.*, F^{15} 240.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 204.

1549. — Arrêté du Conseil général de la Commune de Paris, nommant trois commissaires chargés de se transporter aux Quinze-Vingts pour y recueillir les plaintes des aveugles.

24 août 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F^{15} 241.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 205.

1550. — Procès-verbal de transport des commissaires de la Commune de Paris en la maison des Quinze-Vingts à l'effet de recevoir les mémoires des aveugles contre l'Administration, et entendre les aveugles aspirants qui réclament leur admission dans l'hôpital, avec un aperçu pour la réforme des abus et la police intérieure de la maison.

4 septembre 1792.

Copie et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 241.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 205.

1551. — Lecture au Comité des secours publics d'un rapport de M. Gastellier sur l'hôpital des Quinze-Vingts, et ajournement de la question jusqu'au moment où l'on statuera sur l'organisation générale des hôpitaux et des secours publics.

10 septembre 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité des secours publics, *A, N.*, AF* II 39, fol. 88.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 209.

1552. — Nouvelle requête des aveugles aspirant aux Quinze-Vingts adressée à l'Assemblée législative, à l'effet de rappeler leur pétition du 8 avril précédent, qui n'a pas encore été rapportée, et d'obtenir qu'elle ne soit point renvoyée à la Convention nationale, qui ne pourrait s'en occuper de sitôt.

14 septembre 1792.

Original, *A. N.*, F^{15} 240.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 209.

1553. — Pétition à l'Assemblée nationale présentée au nom des frères aveugles et voyants de l'hôpital des Quinze-Vingts, exposant le trouble jeté par le sieur Emy, commissaire de la Commune, qui a apposé les scellés sur la caisse de l'hôpital et s'est immiscé dans l'administration intérieure, outrepassant ses pouvoirs, comme l'avait déjà fait le Département, avec décision de l'Assemblée, renvoyant la pétition au pouvoir exécutif.

19 septembre 1792.

Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{15} 240.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 210.

1554. — Pétition à l'Assemblée législative par les aspirants aux Quinze-Vingts, tendant à obtenir un prompt rapport de leur affaire, et déclarant que, si l'on supprimait les abus et les folles dépenses de l'hôpital, on pourrait les retirer du triste état de mendicité auquel ils sont réduits, avec renvoi au Comité des secours publics.

Septembre 1792.

Original, *A. N.*, F^{15} 241.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 213.

1555. — Suspension des opérations des commissaires du Conseil général de la Commune et de la section des Quinze-Vingts, réunis pour continuer la vérifica-

tion des comptes et entendre les plaintes des aveugles, sur l'injonction formelle de M. Roland, ministre de l'intérieur, exprimée dans une lettre apportée par M. Maynier.

25 septembre 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F^{15} 241.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 213.

O. — ETABLISSEMENT DES AVEUGLES-NÉS DE M. HAUY

1556. — Observations présentées au Comité des secours publics par M. Bouestard sur l'établissement des Enfants Aveugles qu'il a été chargé de visiter, sur l'invitation de M. Haüy, admission de huit enfants aveugles, élèves de l'établissement de M. Haüy, qui ont fait divers essais de lecture dans des livres ou cahiers de musique imprimés en relief et préparés pour leur usage.

14, 19 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 11 v°.

Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 319.

1557. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique d'une pétition de plusieurs citoyens, qui rappellent le décret rendu par l'Assemblée constituante, le 21 juillet 1791, contenant l'engagement formel de venir au secours des Aveugles-nés.

12 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 161.

1558. — Lecture au Comité d'instruction publique d'une lettre de M. Haüy, instituteur des Aveugles-nés, protestant contre le prétendu projet de détruire son établissement, et remise de cette lettre à M. Gentil, rapporteur de la demande précédemment formée par M. Haüy.

10 avril 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 58.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 177.

1559. — Lecture au Comité d'instruction publique par M. Gentil de son rapport concernant MM Hauy et Sicard, instituteurs des Enfants Aveugles et des Sourds et Muets, et arrêté du Comité, le chargeant de rédiger un projet de décret pour être présenté à l'Assemblée nationale.

16 mai 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 76.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 297.

1560. — Démarche de MM. Hauy et Gobert, instituteurs des Aveugles-nés, auprès du Comité d'instruction publique, pour demander l'accélération du rapport concernant leur établissement.

21 mai 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 79.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 302.

1561. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par les fédérés des 83 départements réunis, en faveur des jeunes Aveugles qui ont exécuté avec succès, en leur présence, un morceau de musique en l'honneur des citoyens morts dans la journée du 10 août, à l'effet de faire remettre entre les mains de M. Haüy, leur instituteur, les fonds qui leur sont dus pour les années 1791 et 1792.

19 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

En tête se trouve la mention : Renvoyé au Comité des secours et d'instruction publique pour faire le rapport sous 8 jours.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 314.

1562. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par 11 Aveugles-nés de l'institution de M. Haüy, qui exposent leurs griefs contre leur maître, notamment les difficultés qu'ils ont éprouvées pour toucher les pensions accordées par la loi du 28 septembre 1791 à 30 aveugles, se plaignent d'avoir couché aux Célestins, durant plusieurs mois de l'hiver, dans une

tribune, par suite de la négligence du Département qui n'avait pas indiqué la partie du bâtiment affectée à l'enseignement et aux travaux des aveugles, qualifient l'établissement de M. Haüy « d'antre du charlatanisme », et demandent enfin à être entendus contradictoirement avec le même Haüy par le Comité des secours publics.

(9 septembre 1792.)

Original, avec les noms des aveugles empêchés par leur infirmité de signer, *A. N.*, C 167, n° 409.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 506.

1563. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les pensions gratuites, accordées, pour l'année 1791, à 24 élèves de l'établissement des Sourds et Muets, en vertu de la loi du 29 juillet, et à 30 élèves de l'établissement des Aveugles-nés, en vertu du décret du 28 septembre, continueront à leur être payées par la Trésorerie nationale jusqu'au moment de la nouvelle organisation de l'instruction publique, et chargeant le pouvoir exécutif de faire jouir, dans le plus bref délai, l'établissement des Aveugles-nés des sommes qui lui sont attribuées par le décret du 28 septembre dernier, de fixer également l'époque où doit commencer le traitement de chacun des maîtres, qui ont été ou sont encore en activité dans l'établissement, et de s'enquérir enfin du degré d'utilité de chacune des places qui restent à remplir.

10 septembre 1792.

Imprimé approuvé, *A. N.*, C 163, n° 376.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 549.

P. — ÉTABLISSEMENT DES SOURDS ET MUETS

1564. — Invitation de l'abbé Sicard et de M. Haüy à l'effet d'assister à la messe qui sera célébrée en l'honneur de la réunion de l'établissement des Sourds et Muets avec celui des Aveugles-nés, et liste des députés chargés de représenter l'Assemblée législative à cette cérémonie.

29 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 501.

1565. — Lettre du Directoire du Département à M. Cahier, ministre de l'intérieur, accusant réception d'un mandat de 5,275 livres, pour le quartier de juillet 1791, des 21,000 livres accordées à l'établissement des Sourds et Muets, et déclarant qu'il va donner des ordres pour le mettre à même de profiter de ce secours.

2 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F⁴ 1025.

1566. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, à M. Cahier, ministre de l'intérieur, rappelant qu'il lui a demandé, le 24 janvier, de mettre à la disposition du Département les fonds nécessaires pour le payement du trimestre d'octobre des honoraires des instituteurs des Sourds et Muets et des places gratuites accordées par l'article 4 de la loi du 29 juillet à 24 élèves sans fortune.

11 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F⁴ 1025.

1567. — Présentation à l'Assemblée législative par deux sourds et muets d'un plan de cérémonie funèbre pour honorer la mémoire de l'abbé de L'Epée.

10 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 204.

1568. — Décision du Comité d'instruction publique prise sur le rapport de M. Gentil, arrêtant d'ajourner, jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique, la proposition de mettre au concours les places des instituteurs des Sourds et Muets et en particulier de favoriser, par cette voie, l'admission du sieur Deydier à l'une de ces places.

20 juillet 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 96.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 367.

1569. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique d'une lettre des instituteurs des Sourds et

Muets et des Aveugles-nés, qui demandent pour leurs élèves les mêmes secours qui leur ont été accordés pour l'année 1791.

30 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 275.
Cf. Archives parlementaires, t. XLVII, p. 271.

1570. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la somme allouée à l'institution des Sourds et Muets ne sera accordée, pour l'année 1792, qu'après un rapport du Comité d'instruction publique, qui sera tenu de présenter des vues pour accorder aussi des secours à l'institution des Aveugles.

23 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 316.
Cf. Archives parlementaires, t. XLVIII, p. 638.

1571. — Motion présentée par M. Thuriot à l'Assemblée législative, proposant d'aliéner la maison des Célestins, affectée à l'établissement de l'abbé de L'Epée, dont la valeur est de 20,000 livres, et d'augmenter au besoin les sommes fournies par la Nation aux Sourds et Muets, avec renvoi de la proposition au Comité des domaines.

23 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 316.
Cf. Archives parlementaires, t. XLVIII, p. 638.

Q. — HOPITAL DE LA PITIÉ

1572. — Etat du linge blanchi pour la maison de la Pitié pendant l'année 1792, tant linge de la maison que de l'église.

Original signé, *A. N.*, F^{15} 244.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 282.

R. — HOPITAL DE LA SALPÊTRIÈRE

1573. — Lettre des administrateurs du Département de Police à M. Duport, ministre de la justice, annonçant qu'ils ont autorisé la supérieure de la Salpêtrière à recevoir parmi les Bons-Pauvres plusieurs détenues ayant obtenu décharge de leurs peines.

18, 25 octobre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, AA 54, n° 1501.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 477.

1574. — Lettre de M. Charles-Jacques Saillant, médecin de l'hôpital de la Salpêtrière, et de plusieurs de ses élèves, aides-chirurgiens et pharmaciens, au président de l'Assemblée législative, demandant leur prompte admission par l'Assemblée, en vue de rétablir le calme à l'hôpital de la Salpêtrière.

17 novembre 1791.

Original signé, en double (2 p.), *A. N.*, C 140, n° 117; F^{15} 245^{1-2}.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 478.

1575. — Protestation adressée à l'Assemblée législative par M. Charles-Jacques Saillant, médecin de l'infirmerie générale de la Salpêtrière, à raison de sa destitution arbitraire et de celle de plusieurs de ses élèves en chirurgie et pharmacie, en vertu d'un arrêté du Directoire du Département, avec une réclamation contre l'administration des hôpitaux de Paris et pièces à l'appui.

17-28 novembre 1791.

Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F^{15} 245^{1-2}.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 479-481.

1576. — Requête présentée au nom des pauvres de la Salpêtrière par deux femmes de cet hôpital, en faveur de M. Saillant, médecin de l'infirmerie, qui a entrepris de soigner et est parvenu à guérir une maladie infectant les pauvres depuis plus de vingt ans, la gale, et sollicitant sa réintégration.

(Fin novembre 1791.)

Original signé, *A. N.*, F^{15} 245^{1-2}.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 480.

1577. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif de la pétition présentée par M. Saillant, médecin de la Salpêtrière, qui se plaint d'avoir été expulsé de cet hôpital, arbitrairement et au mépris de la Loi, avec lettre de M. Duport, ministre de la justice, à M. Cahier, ministre de l'intérieur, lui adressant ce décret.

18 novembre, 4 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal et original signé (2 p.), *A. N.*, C 140, n° 117; F^{15} 245^{1-2}.
Ed. A. TUETEY, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 484.

1578. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui transmettant le mémoire de M. Saillant, avec pièces à l'appui de sa réclamation à l'Assemblée nationale, et demandant les motifs qui ont déterminé l'arrêté du Directoire, avec réponse, portant que la suppression de la place de M. Saillant a été dictée par des raisons d'économie, le Directoire ne pouvant laisser subsister deux médecins à la Salpêtrière, l'un en chef et l'autre attaché particulièrement à l'infirmerie.

8, 16 décembre 1791.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{15} 245^{1-2}.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 485-487.

1579. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, déclarant qu'il a rendu compte au Roi du mémoire de M. Saillant, présenté à l'effet de réclamer contre l'arrêté du Directoire, du 5 novembre, qui le prive de sa place à la Salpêtrière, ainsi que de la lettre explicative du 16 décembre, et que le Roi a jugé que l'arrêté du Directoire devait être exécuté.

20 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, F^{15} 245^{1-2}.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 488.

1580. — Rapport de M. de Beauvais au Comité des secours publics sur l'emprisonnement de plusieurs femmes de la Salpêtrière, suspectées d'avoir favorisé une insurrection dans cet hôpital.

30 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité des secours publics, *A. N.*, AF* II 39, fol. 20 v°.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 489.

1581. — Rapport adressé au Département de Paris par l'un de ses membres sur l'état des folles détenues à la Salpêtrière, et adoption d'un projet de règlement.

6 décembre 1791.

Extrait conforme du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 58-67, *A. N.*, F^{1c} III, Seine, 13.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 489.

1582. — Lettre de M. Duport, ministre de la justice, à M. Cahier, son collègue de l'intérieur, le priant de faire donner des ordres pour la mise à exécution, en faveur des femmes Legrand et Mauger, hospitalisées à la Salpêtrière, de la loi qui révoque toute détention arbitraire.

4 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{7} 3688^{1}.

1583. — Demande d'une place d'éducatrice des enfants à la Salpêtrière par la femme Marie-Françoise Duru, attachée à cet hôpital depuis 39 ans.

1er mars 1792.

Original, *A. N.*, F^{15} 242.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 506.

S. — HOPITAL DES ENFANTS-TROUVÉS

1584. — Lettre de la dame Feret au maire de Paris, à l'effet d'être exonérée du droit de recherche qu'elle a dû payer aux Enfants-Trouvés pour une orpheline dont elle est la marraine.

18 janvier 1792.

Original, *A. N.*, F^{15} 242.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 541.

1585. — Rapport de M. Delaporte, inspecteur des enfants-trouvés des hôpitaux de Paris mis en apprentissage, à l'effet de mettre un terme à la licence effrénée de ces enfants, et projet de règlement soumis à la municipalité de Paris, avec avis favorable du sieur Lièvre, officier de maréchaussée.

11 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{15} 242.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 542.

1586. — Mémoire des patrons ouvriers à la Commune de Paris, exposant l'impossibilité où ils se trouvent de tirer parti des enfants provenant des hôpitaux, en raison de leur inconduite, de leur mauvaise éducation et de leur ingratitude, ainsi que la nécessité de refréner leur esprit d'indiscipline, en accordant mainforte à l'inspecteur chargé de leur surveillance et en

obligeant ces enfants, en cas d'évasion, à retourner chez leurs maîtres, avec avis de Claude Lazowski, déclarant que la loi à intervenir devra lier également le maître et l'apprenti, et frapper sévèrement le maître ouvrier qui débauchera un apprenti.

11 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 545.

1587. — Lettre de M. Pucelle, député du département de la Somme (au Département des Établissements publics), se plaignant d'avoir été obligé de payer un droit de 12 livres 10 sols pour la recherche d'un enfant aux Enfants-Trouvés, droit qui lui paraît exorbitant, surtout lorsqu'il atteint un malheureux citoyen qui n'a pas d'autre ressource que ses bras pour vivre.

31 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 546.

1588. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Département des Établissements publics, transmettant et appuyant la demande des époux Otelin, à l'effet de retirer leur enfant mis aux Enfants-Trouvés, avec réponse du Département, déclarant que, d'après les règlements, aucun enfant ne peut être retiré sans le payement d'une pension ou indemnité quelconque, et que, pour en être dispensé, le sieur Otelin doit s'adresser au Directoire du Département.

28 juin, 4 juillet 1792.

Originaux signés et minute (2 p.), *A. N.*, F[15] 242.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 548.

1589. — Exposé fait à l'Assemblée législative par le sieur Montigny de ses vues sur le sort et l'éducation des enfants trouvés, et offre de former un établissement où ils seraient élevés de manière à les rendre utiles à la Patrie, en demandant pour tout secours un local convenable, tel que le terrain des Chartreux, dont il propose de suspendre la vente, avec vote de l'ordre du jour sur cette proposition, et décision chargeant le Comité des secours publics de présenter, dans le plus court délai, son rapport sur tout ce qui intéresse la condition des Enfants-Trouvés.

1er août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 293.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 374.

1590. — Adresse des Sœurs de l'hôpital des Enfants-Trouvés à l'Assemblée législative, déclarant que leurs jours ne sont plus en sûreté, en raison des insultes et menaces du peuple, et demandant des passeports pour se retirer dans leurs familles.

5 septembre 1792.

Original, signé de la sœur Dubois, supérieure de la maison, et minute (2 p.), *A. N.*, D XL, 14, n° 60; *A. N.*, C 163, n° 373.

Éd. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 550.

1591.—Renvoi à la Commission extraordinaire des 12 de la pétition des Sœurs de l'hôpital général des Enfants-Trouvés de Paris, qui ne croient pas devoir être comprises dans le décret prononçant la dissolution de toutes les associations religieuses, et appellent l'attention du Corps législatif sur les soins qu'elles donnent aux pauvres infortunés, qu'elles abandonneraient à regret.

5 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 357.

1592. — Décision de l'Assemblée législative, chargeant le Comité des secours publics de rendre compte d'un projet d'élever les enfants trouvés au moyen d'un allaitement artificiel.

7 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 416.

1593. — Protestation de la section des Quinze-Vingts, adressée à l'Assemblée législative, contre la prestation de serment des Sœurs de l'hôpital des Enfants-Trou-

vés, connues par leur incivisme, attendu qu'elles insinuent dans l'esprit des enfants les principes les plus dangereux et qu'elles donnent asile aux prêtres réfractaires, avec demande de leur expulsion et de leur remplacement par des femmes d'un civisme épuré.

11 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, C 167, n° 411.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 551.

1594. — Hommage patriotique à l'Assemblée législative par une députation des Enfants de la Patrie, qui, jaloux de concourir par leur zèle à la sûreté publique, se sont consacrés à la garde de quelques-unes des barrières de la Ville, avec prestation de leur serment de maintenir la Liberté et la sainte Egalité.

16 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 167, n° 412.
Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 552.

T. — MAISON DES ORPHELINS DU SAINT-ESPRIT

1595. — Pétition adressée à l'Assemblée législative en faveur de la maison d'éducation dite du Saint-Esprit, à l'effet d'obtenir que son administration soit séparée de celle de l'Hôpital général, de telle sorte que la maison des Orphelins du Saint-Esprit puisse être considérée comme un établissement nouveau, formé dans les principes de la Constitution, avec l'approbation du Comité de la section du Jardin-des-Plantes.

23 février 1792.
Original, revêtu de nombreuses signatures, notamment de celles de MM. Brongniart, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et Mortier, juge de paix, *A. N.*, F[17] 1692.

U. — HOTEL DES INVALIDES

1596. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur la requête du ministre de la guerre, que la Trésorerie nationale versera provisoirement dans la Caisse de l'Hôtel des Invalides 500,000 livres, destinées à la subsistance des invalides retirés à l'Hôtel.

7 novembre 1791.
Minute de la main de M. Lacuée jeune, *A. N.*, C 140, n° 108.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 676.

1597. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par les officiers, sous-officiers et soldats invalides du Département de Paris, à l'effet d'être mis sur le même pied que leurs camarades, pensionnaires de l'Hôtel des Invalides, qui reçoivent 50 à 60 livres pour 2 mois, tandis qu'eux ne touchent que 9 ou 12 livres, exposant qu'ils n'ont d'autre alternative que de rentrer à l'Hôtel pour y finir leur vie, ou en traîner les restes dans la misère et la pauvreté.

(27 novembre 1791.)
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 117.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 405.

1598. — Lettre du capitaine Chevalier, orateur d'une députation d'invalides de tout grade, au président de l'Assemblée législative, à l'effet d'être admis à présenter une pétition.

15 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 142, n° 153.

1599. — Décrets de l'Assemblée législative, réorganisant l'Hôtel national des Invalides, fixant, pour l'année 1792, à 300 le nombre des officiers, et à 1,700 celui des sous-officiers ou soldats qui y seront admis, et créant des pensions pour les officiers, sous-officiers et soldats invalides qui préféreront se retirer dans leurs familles.

29 février, 5-26 mars, 6-30 avril 1792.
Minute, signée de M. J.-G. Lacuée, rapporteur, *A. N.*, C 146, n° 207.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 555.

1600. — Lettre des invalides pensionnaires retirés dans le Département de Paris au président de l'Assemblée législative, demandant à présenter quelques observations respectueuses, mais impor-

tantes, relativement à leur organisation.

16 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 145, n° 191.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 57.

1601. — Exposé fait à l'Assemblée législative par des invalides, au sujet des inquiétudes que provoque le dépôt de caisses remplies d'armes dans l'Hôtel des Invalides, et déclaration d'un membre du Comité de surveillance, portant que ces armes sont destinées à la gendarmerie et à la troupe de ligne.

31 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 399.

1602. — Adresse des vétérans invalides retirés à l'Hôtel, à l'Assemblée législative, la priant de faire parvenir à leurs compagnons d'armes de l'armée l'adresse qu'ils lui remettent, en la faisant imprimer.

1er juin 1792.

Minute, *A. N.*, C 152, n° 270[2].

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 454.

1603. — Don patriotique à l'Assemblée législative de 860 livres en assignats et de 40 livres 3 sols en espèces par les officiers, sous-officiers et soldats retirés à l'Hôtel national des Invalides, et de 5 livres en assignats par les élèves-tambours du même Hôtel.

11 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 91.

1604. — Hommage patriotique et admission dans la salle de l'Assemblée législative d'environ 900 soldats invalides retirés à l'Hôtel national, qui, précédés de quelques-uns de leurs enfants déjà soldats, défilent au son des tambours et des fifres qui les accompagnent, au milieu des applaudissements réitérés.

11 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 91.

1605. — Don patriotique à l'Assemblée législative par un officier, retiré à l'Hôtel national des Invalides, de 25 livres en assignats, indépendamment de la somme qu'il a offerte, la veille, avec ses camarades.

12 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 123.

1606. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif d'une pétition des invalides habitant l'Hôtel, qui se plaignent de la non-exécution des lois nouvellement décrétées pour leur régime, avec invitation d'en rendre compte dans le plus bref délai.

19 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 364.

1607. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant le versement, par la Trésorerie nationale, de 400,000 livres dans la Caisse de l'Hôtel des Invalides, acompte sur la somme de 2 millions attribuée à cet Hôtel, et décidant que le ministre de l'intérieur rendra compte au Corps législatif des causes qui ont retardé l'exécution du décret relatif audit Hôtel.

24 juillet 1792.

Minute, signée de M. J.-G. Lacuée, rapporteur, *A. N.*, C 153, n° 279.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 100.

1608. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une lettre du ministre de l'intérieur, qui adresse à l'Assemblée l'exposé des mesures prises pour l'exécution de la loi du 16 mai relative à la nouvelle organisation de l'Hôtel national des Invalides.

1er août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 293.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 374.

1609. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif de la demande d'admission à l'Hôtel des Invalides formée par un citoyen revêtu de l'uniforme des

vétérans militaires invalides, qui se trouve dans la détresse par suite de l'erreur où il a été induit sur le véritable sens du décret concernant les Invalides, et ordre au pouvoir exécutif de rendre compte sous 3 jours des mesures prises pour l'exécution de la loi relative aux Invalides.

15 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 153.

1610. — Décision de l'Assemblée législative, ordonnant que le Département de Paris rendra compte, dans 3 jours, de l'exécution de la loi sur la nouvelle organisation de l'Hôtel des Invalides.

22 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 622.

1611. — Hommage à l'Assemblée législative par des invalides d'une petite batterie de siège, accompagnant leur serment patriotique.

22 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 622.

1612. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire d'une pétition des invalides qui n'habitent l'Hôtel que depuis le 25 mars 1791 et 1792, relativement à une défaveur résultant à leur égard du décret rendu sur les Invalides.

29 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 301.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 96.

1613. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité militaire du compte que la Commission administrative, élue par le peuple pour remplacer le Département de Paris, devait rendre en conséquence du décret du 22 août, des causes qui ont retardé l'exécution de la loi sur la nouvelle organisation de l'Hôtel des Invalides, compte adressé par le ministre de l'intérieur.

5 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 352.

1614. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant, sur la demande du ministre de l'intérieur, la Trésorerie nationale à verser une somme de 3,400,000 livres dans la Caisse d'administration de l'Hôtel militaire des Invalides, celle qui a été versée en juillet pour le même objet se trouvant épuisée.

15 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 368.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 6.

1615. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif de la pétition de deux citoyens réduits au besoin le plus urgent par les infirmités qui sont le résultat de leurs services militaires, à l'effet d'être admis à l'Hôtel des Invalides.

15 septembre 1792.

Minute de la main de M. Lequinio, secrétaire, *A. N.*, C 163, n° 380.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 8.

1616.— Rapport de M. Lacuée et décret de l'Assemblée législative, décidant, à l'effet de pourvoir au remplacement des Sœurs de charité qui s'étaient dévouées au service de l'infirmerie de l'Hôtel national des militaires invalides, que le conseil d'administration de cet Hôtel emploiera de préférence les veuves et orphelines des défenseurs de la Patrie tués à la guerre.

19 septembre 1792.

Minute, signée de M. J.-G. Lacuée, *A. N.*, C 164, n° 382.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 145.

V. — MONT-DE-PIÉTÉ

1617. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, autorisant le sieur Paillette, caissier de l'Hôpital général, à toucher du directeur du Mont-de-Piété une somme

de 200,000 livres, qui sera imputée sur les bénéfices des années 1789 et 1790.

10 janvier 1792.

Copie conforme, Arch. du Mont-de-Piété, n° 1599.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 370.

1618. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par des citoyens à l'effet de dénoncer les abus qui se commettent au Mont-de-Piété, notamment le refus par les préposés de recevoir en payement les assignats que leur donnent ceux qui viennent dégager leurs effets, avec renvoi de cette pétition au Comité des pétitions.

4 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F[4] 1059; extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 178.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 372.

1619. — Lettre d'un sieur Hébert au maire de Paris, indiquant les mesures à prendre au sujet des objets extorqués ou volés, qui se trouveraient engagés au Mont-de-Piété, suggérant notamment l'idée d'imposer l'obligation aux agents de ne payer le montant du prêt que 3 jours après le dépôt.

8 avril 1792.

Minute, *A. N.*, F[15] 242.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 373.

1620. — Adresse des employés du Mont-de-Piété à l'Assemblée législative, accompagnant l'offre d'un don patriotique pour la guerre, prélevé sur leurs appointements et se montant à 585 livres 8 sols, dont 540 livres en assignats et 45 livres en argent.

3 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 149, n° 247.

Ed. A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 374.

X. — LOTERIE NATIONALE

1621. — Prestation du serment civique par les administrateurs des Loteries, annoncée à l'Assemblée nationale.

31 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 180.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 37.

1622. — Ordre du jour voté par l'Assemblée législative sur l'adresse du sieur Michel-Nicolas Cousin, qui envoie le prospectus d'un nouvel établissement de loterie.

23 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 274.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 56.

1623. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'ordinaire des finances de la proposition faite par un député de la suppression des loteries dites royales, « véritables lèpres publiques », qui ont toujours coûté plus qu'elles n'ont rapporté, mais en assurant toutefois le sort des malheureux buralistes, qui, par cet anéantissement, perdraient la subsistance de leurs familles.

10 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 295.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 629.

1624. — Renvoi par l'Assemblée législative au ministre des Contributions publiques de projets de banque nationale et de loterie d'Etat, qui avaient été soumis au Comité de l'ordinaire des finances, et qui renferment des vues très avantageuses aux intérêts de la Nation, dignes par conséquent d'entrer dans le plan général que le pouvoir exécutif aura à présenter à la Convention nationale pour l'amélioration des finances.

16 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 289.

1625. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif d'une pétition du concierge de la Loterie de France, qui se plaint d'avoir été dénoncé comme ayant voulu désarmer un garde national, et d'avoir été emprisonné pour ce fait.

19 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 298.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 379.

1626. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'ordinaire des finances d'un précis des réclamations des employés de la Loterie nationale, adressé par M. Lefebvre, receveur des loteries, rue Saint-Honoré.

15 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 368.
Cf. *Archives parlementaires*, t L, p. 7.

1627. — Vote par l'Assemblée législative de l'ordre du jour sur un projet de décret relatif à l'augmentation du traitement des employés des Loteries.

17 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 95.

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS, THÉATRES

---

§ 1. — Instruction publique. — Établissements scientifiques.

A. — ENSEIGNEMENT PUBLIC ET ÉDUCATION NATIONALE

1628. — Lettre de M. Gadolle, citoyen de Clichy-la-Garenne, au président de l'Assemblée législative, faisant hommage de 24 exemplaires d'un opuscule intitulé : *Avis sur l'education de la jeunesse, dédié au bon sens par un ami du bien public*, et nouvelle lettre demandant le renvoi de son travail au Comité d'éducation.

8, 19 octobre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 1, n° 3.

1629. — Lettre de M. Vauréal, citoyen de la rue du Mail, au président de l'Assemblée législative, adressant 4 exemplaires de l'*Education nationale*, dont M. de Villedeuil fit saisir un nombre prodigieux d'exemplaires à la barrière, en 1783, et qui ont passé chez M. Villedo de la Tour et ensuite, paraît-il, à la Bastille, ouvrage où il avait déjà indiqué les plus saines vérités.

21 octobre 1791.

Original signé, A. N., F^{17} 1309, feuille 1, n° 5.

1630. — Rapport du Directoire du Département de Paris, concernant l'état des établissements de l'instruction publique au 1er octobre 1791, avec lettre d'envoi au ministre de l'intérieur.

29 octobre 1791.

Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{1c} III, Seine, 13.

1631. — Lettre de M. de Wouves, chevalier de Saint-Louis, rue de Valois, au Comité d'instruction publique, adressant 12 exemplaires d'un plan sur l'éducation publique, compris dans une brochure imprimée sous le titre : *Appel à l'opinion publique sur l'éducation nationale.*

30 octobre 1791.

Original et imprimé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 1, n° 9.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 3.

1632. — Lettre de M. Léonard Bourdon au Comité d'instruction publique, accompagnant l'envoi de son *Mémoire sur l'instruction et l'éducation nationale.*

1er novembre 1791.

Original, A. N., F^{17} 1309, feuille 1, n° 8

Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 10.

1633. — Plan d'une académie universelle gratuite en faveur des deux sexes.

pour l'étude des sciences, arts et belles-lettres, avec un *Avis* (imprimé) *très intéressant aux chefs de famille*, par M. Le Roux, physicien et instituteur à Paris, auteur du Journal d'éducation, ledit plan présenté à l'Assemblée nationale.

1er novembre 1791.

Original et imprimé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 4, n° 1.

1634. — Lettre de M. Jean Chevret, employé à la bibliothèque du Roi, au Comité d'instruction publique, adressant le *Tableau central des opinions et de l'éducation publique*, avec une explication y relative.

5 novembre 1791.

Original, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 1, n° 10.

Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 18.

L'ouvrage en question avait été présenté, le 22 octobre, par son auteur à l'Assemblée nationale, qui le renvoya au Comité d'instruction publique.

1635. — Lettre de M. Roylłet (ancien instituteur et artiste) au Comité d'instruction publique, adressant un mémoire contenant des considérations sur la ronde en caractères français à substituer aux autres caractères d'écriture en usage.

14 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 1, n° 12.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 23.

1636. — Adresse du sieur Mongeot, maître écrivain et de pension, à l'Assemblée législative, offrant d'enseigner gratuitement en sa classe, rue de Valois, nos 80 et 404, à lire, à écrire et l'arithmétique à 32 jeunes gens peu fortunés, ouvriers ou gagne-deniers, auxquels il fournira *gratis* livres et papiers, ainsi que l'éclairage et le chauffage, tous les jours ouvrables, le soir, et ajoutant que la piété et la religion tiendront toujours le premier rang auxdites instructions.

17 novembre 1791.

Original, avec prospectus imprimé à la seconde page, *A. N.*, D XXXVIII 2, n° XVII.

1637. — Demande au Comité d'instruction publique par le sieur d'Angremont, grammairien, d'un local avec 30 élèves de 6 à 7 ans, pour expérimenter sa méthode d'enseignement.

25 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 9.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 35.

1638. — Lecture par M. Léonard Bourdon au Comité d'instruction publique d'une adresse par laquelle il demande des encouragements publics pour établir une école d'expérience où viendraient des élèves de tous les départements.

25 novembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 9.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 35.

1639. — Projet d'établissement d'une maison, portant le nom d'institution nationale, pour 360 élèves, tant de province que de Paris, proposé à l'Assemblée nationale par le sieur Noël-Louis Boutet, homme de loi, projet renvoyé par le Comité des pétitions à celui d'instruction publique.

27 novembre 1791.

Imprimé annoté, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 4, n° 4.

1640. — Hommage au Comité d'instruction publique par 4 délégués des maîtres de pension de Paris d'*Observations sur le rapport de Talleyrand-Périgord, fait à l'Assemblée nationale sur l'instruction publique*.

2 décembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 12.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 42.

1641. — Protestations de zèle et de dévouement pour répandre les principes de la Constitution, faites à l'Assemblée législative par des citoyens, au nom des

maîtres et maîtresses de pension de la ville de Paris.

5 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 44.

1642. — Lettre du sieur Morgan Reès, ministre anglais à Paris, à l'Assemblée législative, proposant l'établissement d'un collège ou maison d'éducation pour y recevoir un nombre égal de Français et d'Anglais, où l'on enseignerait toutes les sciences nécessaires à l'éducation nationale, et offrant d'ouvrir à cet effet une souscription dans les principales villes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

5 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F[17] 1309, feuille 4, n° 7.

1643. — Adresse des maîtres et maîtresses de pension de la ville et des faubourgs de Paris à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils ont pris à tâche de régénérer l'éducation nationale et de contribuer au rétablissement des droits de la nature humaine, en faisant éclore dans le cœur de leurs élèves le germe impérissable des vertus qui les préserveront de l'esclavage.

5 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 141, n° 135.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 594.

1644. — Pétition et mémoire de la Société académique d'écriture et d'institution nationale à l'Assemblée législative, pour l'établissement d'une école gratuite à Paris, où l'on enseignerait « l'art de peindre rapidement les signes de la parole et d'éclairer sur les moyens de reconnaître toutes espèces de faux », renvoyés au Comité d'instruction publique.

11 décembre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[17] 1309, feuille 4, n° 16.

Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 88.

1645. — Plan d'éducation nationale, divisé en 3 classes : éducation de l'enfance, éducation scientifique et éducation morale, présenté à l'Assemblée législative par l'abbé Hazard, directeur de l'École militaire nationale de Nanterre, qu'il s'engage à remettre au Département de Paris.

14 décembre 1791.

Original, *A. N.*, F[17] 1309, feuille 4, n° 9.

1646. — Rapport fait au Comité d'instruction publique par M. Gentil sur la méthode d'enseignement de la grammaire de M. d'Angremont, proposant de demander la concession, par l'Assemblée nationale, d'un local avec 30 enfants pris à l'hôpital, et de prier M. d'Angremont de soumettre sa méthode à la Commission de gens de lettres, qui sera nommée pour examiner les méthodes d'enseignement et les ouvrages devant servir à l'instruction publique.

16 décembre 1791.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 18.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 55.

1647. — *L'Éducation nationale et publique, opuscule-esquisse par un père riche de six enfants*, adressé à l'Assemblée nationale par M. Thiroux, soldat citoyen de la section de la Place-Vendôme.

16 décembre 1791.

Imprimé in-8° de 26 pages, *A. N.*, F[17] 1309, feuille 4, n° 11.

1648. — Hommage à l'Assemblée législative par le sieur Palliou, chef d'une maison d'enseignement, rue de Braque, d'un prospectus indiquant les progrès annuels de ses élèves par un « exercice littéraire de nouvelle et entière éducation ».

23 décembre 1791.

Original signé et imprimé (2 p.), *A. N.*, F[17] 1692.

1649. — Pétition du sieur Maudru à l'Assemblée législative, offrant de soumettre à la sagesse du Comité d'instruction publique les vues sur l'instruction publique, suggérées par son expérience, pour contribuer à déchirer « l'habit gothique que l'éducation a reçu de l'igno-

rance et que lui a jusqu'ici conservé le préjugé. »

24 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 141, n° 136.

1650. — Dénonciation par le sieur Manesse, homme de loi, à l'Assemblée nationale, des anciennes histoires et des historiens, et offre de communiquer au Comité d'éducation publique une histoire manuscrite des révolutions françaises, depuis Jules-César jusqu'à Louis XVI.

26 décembre 1791.

Original, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 2, n° 22.

1651. — Lettre du sieur Charles-Claude Klairval, auteur du *Mentor constitutionnel*, ouvrage destiné à l'éducation de la jeunesse des deux sexes, au Comité des pétitions, demandant son admission à la barre de l'Assemblée nationale et se flattant, comme son ouvrage est analogue à l'*Almanach du Père Gérard*, de recevoir la même faveur que M. Collot-d'Herbois.

31 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

Renvoyé au Comité d'instruction publique.

Au Comité des pétitions, le 27 janvier 1792. Signé : Gossuin.

1652. — Mémoire du sieur Joseph-Honoré Valant, exposant à l'Assemblée nationale ses vues au sujet de l'établissement d'un cours gratuit d'éloquence patriotique (renvoyé au Comité d'instruction publique).

8 janvier 1792.

Original, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 3, n° 20.

1653. — Pétition de l'abbé Clouet, professeur de langues étrangères à l'Ecole des Mines, au Comité d'instruction publique, à l'effet d'être admis à professer les littérature et éloquence, française et étrangère, dans l'une des nouvelles chaires qui seront établies lors de la régénération de l'instruction publique, avec lettre d'envoi.

23 janvier 1792.

Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 2, n° 23.

1654. — Hommage au Comité d'instruction publique par l'abbé Para d'un Cours complet de physique, en 5 volumes in-8°, avec une notice générale de ses divers ouvrages philosophiques et littéraires et idée d'un cours classique de philosophie.

23 janvier 1792.

Original et imprimés (3 p.), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 2, n° 16.

Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 99.

1655. — Adresse du sieur Rengatsaki, étudiant en droit de l'Université de Paris, à l'Assemblée législative, demandant l'adoption d'un mode épuré d'éducation publique, qui n'admettra ni distinctions, ni privilèges.

26 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 2, n° 6.

1656. — Mémoire adressé par Mme de Bastide au Comité des secours publics en vue de l'établissement d'une école gratuite de typographie pour les femmes, qui serait installée dans une des maisons religieuses, avec demande d'une allocation pécuniaire, mémoire renvoyé au Comité d'instruction publique.

29 janvier 1792.

Minute et imprimé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 2, n° 17.

1657. — Plan d'éducation nationale par René-Joseph Litais, citoyen actif de la section du Théâtre-Français, divisé en 5 titres : 1° l'éducation du 1er âge; 2° l'éducation du 2e âge, de 9 à 11 ans; 3° l'éducation du 3e âge, de 11 à 16 ans; 4° des maisons d'éducation; 5° de l'éducation des femmes.

31 janvier 1792.

Original (cahier in-fol.), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 2, n° 18.

1658. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le Comité d'instruction publique fera, le samedi suivant, son rapport sur les écoles primaires de Paris.

2 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 157.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 92.

1659. — Lettres du sieur J. Rouyer à l'Assemblée législative, adressant le prospectus d'un ouvrage contenant les bases fondamentales de l'étude des langues, priant de le soumettre au Comité d'instruction publique et sollicitant les souscriptions individuelles des membres de l'Assemblée.

5 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1692.

1660. — Lettre du sieur Conord, ancien chapelain à l'Hôtel de l'Ecole militaire, à l'Assemblée législative, proposant la publication d'un ouvrage de sa composition, intitulé : *Base d'education, ou Abrégé des devoirs, demontrés par la raison et le sentiment naturel de tous les hommes et par l'accord de la religion avec la philosophie pour nous rendre vertueux et heureux*, et déclarant être prêt à en remettre le manuscrit.

7 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

1661. — Lettre de M. Jean-Henri Hassenfratz au président de l'Assemblée législative, faisant hommage d'une *Géographie élémentaire*, adaptée à la nouvelle Constitution française et composée de façon à renseigner sur les productions agricoles et commerciales de chaque pays.

9 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.
Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 145.

1662. — Pétition adressée à l'Assemblée législative par le sieur Julien Leroy, instituteur à Paris, et un grand nombre d'autres citoyens, qui demandent que l'Assemblée s'occupe incessamment de régler l'organisation de l'instruction publique.

10 mars 1792.
Original, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 5, n° 12.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 478.

1663. — Lettre du sieur Morgan Reès, ministre anglais à Paris, à l'Assemblée législative, rappelant qu'il a remis, il y a quelque temps, aux secrétaires, un plan pour l'établissement d'une maison d'éducation en français et en anglais, destinée à l'enseignement des arts libéraux.

21 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

1664. — Pétition envoyée de la Salpêtrière par le sieur Duplan à l'Assemblée nationale, à l'effet de proposer la réforme des méthodes, la plupart vicieuses, usitées dans les collèges pour l'étude des langues anciennes, avec offre de se charger de la refonte de toutes ces méthodes.

28 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D XXXVIII 1, n° XI.

1665. — Mémoire du sieur Miadet, menuisier, rue Galande, adressé d'abord à M. Pétion, maire de Paris (puis au Comité de surveillance et renvoyé à celui d'instruction publique), offrant de parcourir les villages et hameaux, de faire des instructions publiques, d'inviter les maîtres d'école à apprendre aux enfants le catéchisme national, de lire l'évangile de la Constitution et l'*Almanach du Pere Gerard*, de faire sentir la différence de l'impôt de l'ancien régime d'avec le nouveau, enfin d'éclairer les habitants et de les mettre en garde contre le fanatisme des prêtres réfractaires.

31 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

1666. — Lettre des enfants des écoles de la paroisse de Saint-Roch au président de l'Assemblée législative, demandant, au nom de leurs camarades, leur admission à l'effet de présenter leur hommage patriotique.

4 avril 1792.
Original, *A. N.*, C 147, n° 218.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 212.

1667. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, à l'effet de faire décider si l'obligation de prêter serment doit s'appliquer à toutes personnes chargées de professer l'instruction publique, notamment aux religieuses qui, par leur institut, sont chargées de l'enseignement, ou à toutes autres personnes, tenant, même

volontairement, et sans être salariées par la Nation, des écoles publiques et des pensions.

20 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 287.

1668. — Hommage d'une couronne civique à l'Assemblée nationale par les écoles de la paroisse de Saint-Roch.

22 avril 1792.

Minute, *A. N.*, C 147, n° 221.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 281.

1669. — Lettres du sieur Martel à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'un projet d'instruction gratuite et publique des enfants du peuple, avec mémoire à l'appui.

26 avril 1792.

Originaux (3 p.), *A. N.*, D XXXVIII 1, n° VIII; *A. N.*, D XXXVIII 2, n° XVII.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 471.

1670. — Arrêté du Comité d'instruction publique, décidant que la lettre imprimée de M. Maudru, contenant une exposition raisonnée d'un nouveau système de lecture applicable à toutes les langues, sera déposée au Comité et remise avec les tableaux y annexés à la Commission chargée de l'examen des livres élémentaires de l'instruction publique.

27 avril 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 64.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 256.

1671. — Lettre du sieur Goubert à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi d'une méthode pour apprendre aux personnes de la campagne, qui ne savent ni lire, ni écrire, à compter sans recourir à la plume.

6 mai 1792.

Originaux (2 p.), *A. N.*, D XXXVIII 2, n° XVII.

1672. — Adresse du sieur Maubach à l'Assemblée législative, accompagnant l'envoi de réflexions sur l'importance de l'instruction publique, renvoyée au Comité d'instruction publique.

19 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1310 (n° 2).

1673. — Mémoire adressé au Comité d'instruction publique par le sieur Bataillard, sous-garde du cabinet de minéralogie et professeur adjoint de langues étrangères à l'Hôtel de la Monnaie, offrant de collaborer à la composition des livres élémentaires, avec lettre d'envoi.

24 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D XXXVIII 2, n° XVII.

1674. — Hommage par le sieur Carpentier à l'Assemblée législative d'un ouvrage sur l'instruction publique.

27 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 232.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 171.

1675. — Admission à la barre de l'Assemblée législative du sieur Amyot, instituteur, accompagné de ses élèves, qui supplie l'Assemblée de décréter le plus promptement possible l'organisation définitive de l'instruction publique.

14 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 326.

1676. — Mémoire du sieur Duplan adressé au maire de Paris, contenant l'exposé de ses vues sur l'instruction publique, avec lettre d'envoi de M. Pétion au Comité d'instruction publique.

23, 27 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D XXXVIII 1, n° XI.

Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 345.

1677. — Pétition de M. Joseph-Jérôme Roussel, professeur de sténographie, sollicitant encouragement et protection (ren-

voyée à la Commission chargée de la composition des livres élémentaires[1].

2 juillet 1792.

[1] La pièce manque et n'est représentée que par une chemise signée de M. Baudin, *A. N.*, D XXXVIII 2, n° XVII.

Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 345.

1678. — Pétition présentée à l'Assemblée nationale par M. Vallée, citoyen de la section du Louvre, accompagné de pères de famille et d'enfants, à l'effet d'obtenir la réouverture de la salle de l'Evêché, arbitrairement fermée par le Département, où M. Osselin, officier municipal, a donné gratuitement, pendant plusieurs dimanches, d'inappréciables leçons sur l'éducation nationale.

15 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, F[17] 1692.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 497.

1679. — Lettre de M Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, transmettant une lettre de M. Brisson, relative aux écoles dominicales anglaises, seul moyen de retirer de son bourbier ce que l'on appelle vulgairement *la racaille* ou *canaille*.

16 juillet 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[17] 1692.

1680. — Invitation adressée par M. Léonard Bourdon au Comité d'instruction publique à l'effet d'assister à une assemblée publique relative à l'éducation physique des jeunes Français, le samedi suivant, à 5 heures du soir.

25 juillet 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 97.

Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 369.

1681. — Adresse de la section des Halles à l'Assemblée législative, la priant de doter le peuple d'écoles primaires et secondaires, dont l'organisation est urgente et ne paraît pas devoir donner lieu à de longues discussions, ni retarder les travaux de l'Assemblée, déclarant que, si on laisse ce soin à la Convention nationale, elle s'occupera d'abord de donner une Constitution à la France, et que le peuple restera dans l'ignorance et dans l'erreur.

6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, F[17] 1692.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 376.

1682. — Pétition de M. Benjamin-Sigismond Frossard, pasteur protestant à Lyon, à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir l'organisation de l'instruction publique et des secours publics.

13 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 367.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 376.

B. — UNIVERSITÉ DE PARIS

1683. — Rapport fait au nom du Directoire du Département par M. Garnier au Conseil général du Département, sur l'Université et les collèges, constatant que « tout ce vain appareil d'enseignement consommait annuellement un revenu de 1,336,775 livres », et annonçant que le Directoire a été déterminé par des motifs de prudence à faire fermer les écoles de théologie de Sorbonne et de Navarre, et à laisser vacantes quelques chaires de logique dans les collèges, dépourvues d'auditeurs.

16 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 5, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

1684. — Renvoi au Comité d'instruction publique de la demande de suppression de l'Université de Paris, présentée à l'Assemblée législative par le Conseil du Département de Paris.

28 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 471.

1685. — Lecture à l'Assemblée législative, au nom du Comité d'instruction

publique, du rapport de M. Pastoret, sur une pétition du Département de Paris, demandant la suppression du tribunal et des nations de l'Université et l'emploi des revenus à la formation des écoles primaires.

24 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 102.

Archives parlementaires, t. XXXIX, p. 69.

1686. — Lettre du Directoire du Département de Paris au président de l'Assemblée législative, l'informant que la distribution des prix de l'Université se fera le vendredi 3 août, et exprimant le vœu que l'Assemblée ajoute à l'éclat de cette cérémonie en nommant une députation pour y assister.

28 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, C 154, n° 292.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 251.

1687. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur l'invitation adressée par le Directoire du Département de Paris, qu'une députation de 12 membres assistera à la distribution solennelle des prix de l'Université, le vendredi 3 août.

29 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 275.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 251.

1688. — Compte rendu à l'Assemblée législative par l'un des membres de la députation chargée d'assister à la distribution des prix de l'Université, témoignant des sentiments patriotiques que les instituteurs inspirent à leurs élèves.

3 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 293.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 452.

1689. — Etat des maisons appartenant à la nation d'Allemagne en l'Université de Paris.

9 juin 1792.

Copie, *A. N.*, S 6181.

1690. — Compte que rend M. Jean-Nicolas Trusson, questeur de la nation d'Allemagne en l'Université de Paris, aux procureur, censeur et membres de ladite nation, du 28 août 1792 au 1er juillet 1793, ledit compte vérifié et approuvé le 24 brumaire an II.

Original signé, *A. N.*, S 6181.

1691. — Compte rendu à la nation de France par M. Jacques-Louis Guion, professeur de philosophie au collège Mazarin, au lieu et place d'Anne-Antoine Hure, questeur démissionnaire, des recettes et dépenses de ladite nation de France, ledit compte clos et arrêté le 1er mai 1792, avec pièces justificatives.

7 juin 1791-31 janvier 1792.

Original et minute (1 doss.), *A. N.*, H 2754a.

1692. — Conclusions de la maison de Sorbonne.

23 mars 1757-13 avril 1792.

Registre original, *A. N.*, MM 277.

C. — COLLÈGE DE FRANCE

1693. — Etat de distribution de la partie des gages des professeurs du Collège National payée par le Trésor public, pour l'année 1792, montant à 15,024 livres 6 sols, avec l'ordonnancement de ladite somme.

1792.

Original, signé de MM. Lalande et Cousin, syndic et trésorier du Collège, et visé par le Directoire du Département de Paris, le 26 mars 1793 (2 p.), *A. N.*, F17 1110.

1694. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, aux commissaires de l'Instruction publique au collège Mazarin, faisant passer une pétition du sieur Broyer, Suisse du Collège Royal, qui réclame contre une délibération lui ordonnant de quitter sa place dans la huitaine, pétition qui est accompagnée d'un certificat de plusieurs professeurs, attestant la bonne conduite du sieur Broyer.

13 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, H 2546b.

1695. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, aux commissaires de l'Instruction publique, transmettant une lettre du ministre de l'intérieur au Directoire, par laquelle il annonce que la place de professeur d'hébreu au Collège Royal, occupée par l'abbé Lourdet, est vacante, et demande des renseignements sur M. Lefèvre de Villebrune, candidat à cette chaire, avec prière de l'informer si M. Lourdet a donné sa démission, et de l'éclairer sur le mode suivi pour les derniers remplacements, notamment ceux des professeurs qui ont refusé de satisfaire à la loi du serment.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

1696. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, aux commissaires de l'Instruction publique, les priant de se charger de la vérification de l'état des gages des lecteurs et professeurs du Collège Royal, à la charge du Trésor public, conformément à une lettre du ministre de l'intérieur.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2549.

1697. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, aux commissaires de l'Instruction publique au collège Mazarin, transmettant une lettre par laquelle le ministre de l'intérieur demande à être renseigné sur la prétendue mission de M. Lourdet, professeur au Collège Royal, qui se trouverait à Venise depuis le mois de juin 1791, occupé au travail d'une Bible arménienne, dont il avait été chargé par le Roi.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

D. — Faculté de théologie

1698. — Arrêté du Directoire du Département, décidant, sur le rapport de l'évêque de Paris, que le séminaire diocésain sera provisoirement établi dans la maison de Saint-Magloire, et que tous les séminaires de la capitale seront supprimés.

3 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 55 v°, *A. N.*, F1c III, Seine, 13.

E. — Faculté de droit

1699. — Lettre de M. Goulliart, doyen de la Faculté de droit, au président de l'Assemblée législative, priant l'Assemblée de désigner deux commissaires qui, à défaut de conseillers du Parlement supprimés, devront assister à la désignation d'un agrégé de la Faculté de droit, choisi parmi les deux candidats à la suite du concours ouvert depuis 2 ans.

24 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, C 145, n° 191.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 456.

1700. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, aux commissaires de l'Instruction publique, transmettant une lettre du ministre de l'intérieur, qui demande des renseignements sur le payement que réclament les professeurs en droit de leurs gages pour l'année 1791, et priant de faire vérifier ce qui leur est dû.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

F. — Faculté de médecine

1701. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'extraordinaire des finances d'un mémoire présenté par dix commissaires de la Faculté de médecine de Paris, à l'effet d'exposer que les médecins ne doivent pas être assujettis au droit de patente.

16 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 201.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 726.

G. — Collèges, séminaires et congrégations enseignantes

Collège d'Autun.

1702. — Compte du collège d'Autun, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des bour-

siers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1703. — Compte de la fondation d'Oudard de Moulins dans le collège d'Autun, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2557.

1704. — Rapport des examinateurs des boursiers du collège Louis-le-Grand, au sujet du délit commis par le sieur Jacques Ferlut, boursier du collège d'Autun, âgé de 32 ans, prêtre et bachelier en licence, qui, par un certificat revêtu d'une fausse signature, avait escroqué au collège une somme de 116 livres 13 sols 4 deniers, concluant à la privation de sa bourse, avec lettre d'envoi de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, à M. Rœderer, et réponse du procureur général syndic, déclarant qu'il ne suffit pas de priver le délinquant de sa bourse, mais qu'il faut le dénoncer à l'accusateur public et le poursuivre en restitution de la somme escroquée.

20, 23, 25 avril 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.* H 2546b.

1705. — Engagement contracté par M. Jean-Louis Dupuis, épicier, locataire d'une maison, rue Saint-André-des-Arts, appartenant au collège d'Autun, de payer annuellement 260 livres, indépendamment des 1,600 livres de son loyer, aux administrateurs du collège Louis-le-Grand, à condition qu'ils feront faire les réparations et augmentations contenues dans le devis dressé par l'architecte du bureau d'administration du même collège.

17 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6234.

1706. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand à Marie-Marguerite Delaplanche, veuve de Simon-Antoine-Jean Loisel, vitrier, d'une maison, rue Saint-André-des-Arts, appartenant au collège d'Autun.

10 septembre 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6234.

Collège de Bayeux.

1707. — Compte du collège de Bayeux, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546a.

1708. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, lui transmettant un arrêté du directoire du département de Maine-et-Loire, qui nomme Philippe-Auguste Mame, fils de Charles-Pierre Mame, imprimeur du département, à la bourse, fondation du collège de Bayeux, vacante par la retraite de M. Vincent Dumonday et jadis affectée au diocèse d'Angers.

1er mai 1792.
Original signé et extrait (2 p.), *A. N.*, H 2565.

Collège de Beauvais-Dormans.

1709. — Compte du collège de Dormans-Beauvais (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546a.

1710. — Compte de la fondation Perrot dans le collège de Beauvais (16e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réu-

nis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2516a.

1711. — Compte de la fondation Bazin dans le collège de Beauvais (17e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2516a.

1712. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, transmettant la délibération du département de la Marne, du 1er juin 1791, qui nommait Antoine-Victor Hacquart à la bourse du collège de Dormans-Beauvais dont jouissait Louis-Charles Hacquart, son frère.

Novembre 1791.
Original et extrait signé (2 p.), *A. N.*, H 2527.

1713. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, approuvant la présentation, par la municipalité de Dormans, du sieur Charles Vannier à l'une des bourses fondées par Jean de Dormans, cardinal de Beauvais, au profit des enfants nés à Dormans, présentation ratifiée par le district d'Epernay et suivie de la nomination par arrêté du directoire du département de la Marne, avec la supplique du sieur Vannier.

20 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, H 2527.

1714. — Nomination par le Directoire du Département de Paris, sur la présentation faite par la municipalité de Dormans, de Nicolas Aubry, pour remplir au collège Louis-le-Grand l'une des bourses dite fondation du collège de Dormans, à laquelle présentait autrefois l'abbé de Saint-Jean des Vignes de Soissons et nommait le Parlement de Paris, ladite bourse vacante par la démission de Jean-Louis Colignon.

21 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2527.

Collège de Boissy.

1715. — Compte du collège de Boissy, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1716. — Compte des recettes et dépenses du collège de Boissy, depuis sa réunion à celui de Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

Octobre 1791-décembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 28134.

Collège des Bons-Enfants.

1717. — Compte du collège des Bons-Enfants (18e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2516a.

1718. — Compte des recettes et dépenses du collège des Bons-Enfants depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

4 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, S 6379.

1719. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, adressant l'acte de nomination à une bourse de la fondation Pluyette, faite par les marguilliers réunis de Fontenay et du Mesnil-Aubry, en faveur de Louis-Abel Le Flamand,

frère de Claude Le Flamand, ancien titulaire démissionnaire.

12 juin 1792.
Minute, *A. N.*, H 2546b.

1720. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, adressant les actes de nomination à deux bourses de la fondation Pluyette du collège des Bons-Enfants, en faveur de MM. Antoine-Etienne Pluyette et Auguste-Philippe-Hilaire Duverger de Villeneuve, bourses vacantes par les démissions de MM. Philippe Pluyette et Jean-Charles Pluyette du Perron, avec récépissé du principal.

19 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

Collège de Bourgogne.

1721. — Compte du collège de Bourgogne (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546a.

1722. — Compte des recettes et dépenses du collège de Bourgogne, depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

27 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2799[5].

1723. — Nomination par le Directoire du Département de Paris du sieur François Planty, pour remplir au collège Louis-le-Grand une bourse dite fondation du collège de Bourgogne, affectée à la province de ce nom, vacante par la démission de M. Christin Planty, son frère, bourse qui était à la nomination du chancelier de l'église de Paris et du gardien des Cordeliers du Grand Couvent.

21 avril 1792.
Original signé, *A. N*, H 2562.

1724. — Nomination par le Directoire du Département de Paris du sieur François-Marie Regnaudin, pour remplir au collège Louis-le-Grand une bourse dite fondation du collège de Bourgogne, affectée à la ci-devant province de Franche-Comté, vacante par la retraite du sieur Jean-Baptiste Sénard.

17 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2562.

Collège de Cambrai.

1725. — Compte du collège de Cambrai (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 28 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546a.

1726. — Compte des recettes et dépenses du collège de Cambrai depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

15 octobre 1791-20 octobre 1792.
Registre original, *A. N.*, 2796[7].

Collège du Cardinal-Lemoine.

1727. — Compte rendu par M. Mathieu-François Cousin, homme de loi, receveur général du collège du Cardinal-Lemoine, de ses recettes et dépenses, du 31 décembre 1790 au 31 décembre 1792, avec arrêté du Département de Paris, du 21 germinal an III, ordonnant le versement par ledit sieur Cousin, à la Trésorerie nationale, de 8,643 livres 6 sols 9 deniers, reliquat de son compte.

1791-1792.
Registre original et minute signée, *A. N.*, H 2793.

Collège des Cholets.

1728. — Compte du collège des Cholets (24e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau

d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), A. N., H 2546a.

1729. — Compte des recettes et dépenses du collège des Cholets depuis sa réunion à celui de Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

Octobre 1791-décembre 1792.
Registre original, A. N., H 280011.

1730. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au Directoire du Département de Paris, adressant un arrêté du directoire du département de l'Oise, qui portait nomination de MM. Louis Poinçot et Alexandre Gravel à deux bourses vacantes du collège des Cholets, et faisant observer que, dans cette fondation, il y avait 12 bourses affectées au diocèse de Beauvais pour des jeunes étudiants en théologie, mais que la destination de ces bourses a dû être changée par suite de la fermeture des classes de théologie en Sorbonne, avec réponse du Directoire, approuvant cette nomination.

6, 13 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), A. N., H 2546b.

1731. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, aux commissaires de l'Instruction publique, adressant un mémoire de M. Duméril qui demande à jouir, comme boursier du collège des Cholets, de la pension de 500 livres accordée aux boursiers terminant leurs études hors de la maison, ou à rentrer au collège pour y finir son droit, avec réponse des commissaires, portant que M. Duméril a été remplacé le 2 septembre 1784 et que son successeur a joui paisiblement de sa bourse jusqu'au moment présent.

23, 29 juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), A. N., H 2546b.

Collège de Cornouailles.

1732. — Compte du collège de Cornouailles (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), A. N., H 2546a.

1733. — Compte des recettes et dépenses du collège de Cornouailles depuis sa réunion à celui de Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

Octobre 1791-décembre 1792.
Registre original, A. N., H 28072.

Collège de Dainville.

1734. — Compte du collège de Dainville, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), A. N., H 2557.

1735. — Compte des recettes et dépenses du collège de Dainville, depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, pour les années 1791 et 1792, extrait du compte général de 1764 à 1793.

Registre original in-folio, A. N., H 27986.

1736. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, renvoyant la copie de la délibération du directoire du département de l'Oise, qui portait nomination du sieur Pierre-Eloy Guérard à une bourse de la fondation dite collège de Dainville, affectée au diocèse de Noyon, et donnant son adhésion à la réception de ce boursier.

18 février 1792.
Original signé, A. N., S 6237.

1737. — Bail passé par les administrateurs du collège Louis-le-Grand, chargés de l'administration du collège de Dainville, avec le sieur Jean-Baptiste Marie,

bourgeois de Paris, et Elisabeth Boudin, sa femme, pour une maison, sise rue Pierre-Sarrazin, dépendant dudit collège, moyennant un loyer annuel de 750 livres.

15 mars 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6237.

Collège des Dix-huit.

1738. — Compte du collège de Notre-Dame dit des Dix-Huit, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546b.

1739. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, portant nomination du sieur Benjamin Bisson à une bourse de la fondation du collège des Dix-Huit, vacante par l'absence de M. Jean-Antoine du Pouget de Nadaillac.

19 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2555.

1740. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand chargés de l'administration du collège des Dix-Huit, à Jean-Denis Boulard, jardinier-fleuriste, et Geneviève-Clotilde Legué, sa femme, de trois arpents de terre en marais, avec maison, sis rue des Fossés-Saint-Marcel et au Faubourg Saint-Marcel, appartenant au collège des Dix-Huit.

9 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, H 6238.

Collège de Fortet.

1741. — Compte du collège de Fortet, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1742. — Compte des recettes et dépenses du collège de Fortet, depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

10 octobre 1791-21 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2794³.

1743. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand à M. Jean-Baptiste Desvernhes, prêtre, ancien principal du collège de Fortet, Etienne-Joseph Rouvaux et Etiennette Rouvaux, sa sœur, d'une maison, dite le collège de Fortet, sise, rue des Sept-Voies.

15 mars 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6238.

1744. — Nomination par le Directoire du Département de Paris de M. Louis Gobert à une bourse du collège Louis-le-Grand, fondation du collège de Fortet, vacante par la démission de M. Augustin-Pierre Poitevin, bourse dont le chapitre de Notre-Dame désignait jadis le titulaire.

5 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2565.

Collège d'Harcourt.

1745. — Compte rendu par le citoyen Marin-Jean Le Seigneur, professeur de l'Université de Paris au collège d'Harcourt, des biens et revenus dudit collège pour deux années (1790-1792), clos et arrêté par M. Adrien-Fidèle Le Camus, administrateur au Département des Etablissements publics, le 23 mars 1793.

1er octobre 1790-1er octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2762b.

1746. — Bail à loyer par les proviseur, procureur et administrateurs du collège d'Harcourt, adjugé aux enchères au profit du sieur Michel-François Dimanche, et du sieur Jean-Claude Mallier, d'une maison rue Bordet, dépendant dudit collège, moyennant 800 livres et 430 livres par an.

20 mars 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6239.

1747. — Bail à loyer par les proviseur, procureur et administrateurs du collège

d'Harcourt, adjugé au profit du sieur Jean-Baptiste-Guillaume-Antoine Tourillon, bourgeois de Paris, d'une maison, sise rue des Francs-Bourgeois, vis-à-vis celle de Vaugirard, moyennant 2,336 livres par an.

20 mars 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6239.

1748. — Bail à loyer par les proviseur, procureur et administrateurs du collège d'Harcourt, d'une maison rue de la Harpe, n° 74, non adjugé, faute d'enchérisseurs.

24 avril 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6239.

Collège de Hubant ou de l'Ave-Maria.

1749. — Compte du collège de Hubant dit de l'Ave-Maria, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546[1].

1750. — Compte des recettes et dépenses du collège de Hubant dit de l'Ave-Maria, depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

1 novembre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2802.

Collège de Justice.

1751. — Compte du collège de Justice, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1752. — Compte de la fondation Haro dans le collège de Justice (14e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546[1].

1753. — Compte des recettes et dépenses du collège de Justice depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

3 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2795.

1754. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, approuvant la nomination par le département de la Seine-Inférieure du sieur Jean-Baptiste-François Toussaint à la bourse du collège de Justice, vacante par la démission de M. Félix Quentin, sous-lieutenant au 8e régiment ci-devant Austrasie.

16 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6240.

1755. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, approuvant la nomination par le département de la Seine-Inférieure de M. Christophe-Ferdinand Hallot à la bourse de la fondation du collège de Justice, vacante par suite de la retraite de M. Henry Charles.

10 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6240.

Collège de Laon.

1756. — Compte du collège de Laon, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546[1].

1757. — Compte de la fondation Cousin dans le collège de Laon, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand

maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2546[1].

1758. — Certificat de M. Le Camus de Mézières, architecte, constatant que le sieur Saillard, marchand cartonnier, locataire d'une maison, rue des Carmes, à l'angle de celle de Judas, appartenant au collège de Laon, a pris l'engagement, en 1788, de refaire un mur dégradé par son industrie.

10 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 6241.

1759. — Compte des recettes et dépenses du collège de Laon depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

14 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2803[19].

1760. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand d'une maison, rue des Carmes, appelée la Corne-de-Cerf, dépendant du collège de Laon, au sieur François Simon, menuisier, et Adelaïde Turpin, sa femme, moyennant 700 livres par an.

20 février 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6241.

1761. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, agréant la nomination par le département de l'Aisne de MM. Charles-Antoine et Simon-Joseph Leleu, fils du président du Tribunal criminel du département, à deux bourses de la fondation du collège de Laon.

28 février 1792.
Original et extrait signés (2 p.), *A. N.*, H 2560.

1762. — Bail à loyer par M. Denis Bérardier, grand maître temporel du collège Louis-le-Grand, représentant le bureau d'administration, d'une maison, située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, appelée la Rose-Rouge et appartenant au collège de Laon, à Marie-Françoise Baudouin, veuve du sieur Barthélemy Desrues, marchand mercier, moyennant 200 livres par an.

15 mars 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6241.

1763. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au Directoire du Département de Paris, annonçant la nomination par le directoire du département de l'Aisne de M. Antoine Valery d'Herbigny à une bourse de la fondation du collège de Laon, vacante en raison de l'acceptation d'une sous-lieutenance par le titulaire M. Peignier, bourse qui était affectée aux enfants du diocèse de Laon, avec réponse du Directoire du Département de Paris, autorisant la réception de ce boursier.

10, 12 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1764. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, agréant la nomination par le directoire du département de l'Aisne de M. Antoine Valery d'Herbigny à une bourse de la fondation du collège Laon, vacante par la démission de M. Peignier.

12 avril 1792.
Original et extrait signés (2 p.), *A. N.*, H 2560.

1765. — Lettre de M. Michel-Antoine Lair-Duvaucelles aux administrateurs du collège Louis-le-Grand, demandant à louer pour un an, sans bail, la partie des bâtiments du collège de Laon, louée au sieur Maillard et qui va être vacante, avec concession desdits bâtiments aux mêmes clauses et conditions, signée de MM. Devilliers et Laborde, le 5 juillet.

15 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6241.

1766. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, l'informant de la nomination par le directoire du départe-

ment de l'Aisne du sieur Adrien Letellier à une bourse de la fondation du collège de Laon, dont était pourvu M. Lafontaine, actuellement sous-lieutenant d'un régiment d'infanterie, et demandant des éclaircissements à ce sujet, avec arrêté du département de l'Aisne et approbation de la nomination.

8, 10 mai 1792.

Original et extrait signés (2 p.), *A. N.*, H 2560, S 6240.

Collège Louis-le-Grand.

1767. — **Délibérations du bureau d'administration du collège Louis-le-Grand.**

1789-1792.
1792-1793.
Registres originaux, *A. N.*, MM 318, 320.

1768. — Registre d'inscription des engagements contractés par les correspondants des boursiers du collège Louis-le-Grand.

1789-an VI.
Registre original, *A. N.*, MM 324.

1769. — **Mémoire instructif sur les collèges fondés dans l'Université de Paris, actuellement réunis au collège Louis-le-Grand, et dont les bourses étaient affectées aux ci-devant diocèses de Laon et de Soissons, mémoire annexé à une délibération du directoire du département de l'Aisne.**

23 septembre 1791.
Original, *A. N.*, H 2560.

1770. — Compte des recettes et dépenses faites par le sieur Héron, économe du collège Louis-le-Grand, présenté au bureau d'administration et arrêté le 16 janvier 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2555, H 2573¹.

1771. — **Compte de la fondation Braquet (16e) dans le collège Louis-le-Grand, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.**

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1772. — **Compte de la fondation Molony dans le collège Louis-le-Grand, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.**

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2552¹.

1773. — **Compte de la fondation Pourchet (12e) dans le collège Louis-le-Grand, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793.**

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2557.

1774. — **Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au Directoire du Département de Paris, en réponse à la pétition du sieur Tanqueray, au sujet de l'insubordination des étudiants en philosophie, et surtout de leur insurrection pendant la journée du dimanche 27 novembre, où la messe fut troublée par un charivari lors duquel toutes sortes de cris furent proférés, et où des scènes scandaleuses, accompagnées de huées à l'égard des professeurs et de voies de fait sur la personne du principal, eurent lieu dans la soirée, déclarant que le sieur Tanqueray était l'un des auteurs de ces troubles.**

2 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546.

1775. — **Lettre de M. Bérard (au procureur général syndic du Département) combattant la candidature de M. Filleul à la chaire vacante du collège Louis-le-Grand, basée sur les avances qu'il avait faites à la maison de Sainte-Barbe, et représentant que lui aussi s'était imposé de**

lourds sacrifices et avait refusé des postes avantageux, notamment celui de principal du collège de Clamecy, dans l'espoir très légitime d'occuper la première chaire vacante au collège Louis-le-Grand.

4 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

1776. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, à M. Rœderer, procureur général syndic du Département, en réponse à sa lettre qui demandait les motifs d'absence de plusieurs boursiers, déclarant que la liste des boursiers absents, au nombre de 31, a été soumise aux examinateurs du collège, qui ont décidé d'écrire tout d'abord aux parents des enfants absents, avec un extrait du registre des examinateurs.

16 mars 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1777. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au procureur général syndic du Département, annonçant le départ de M. Noël, professeur de seconde, qui vient d'entrer dans les bureaux des Affaires étrangères, exposant la nécessité de son prompt remplacement pour ne pas laisser introduire dans les études un relâchement qui ne gagne que trop tous les jours, et soumettant une combinaison qui ferait monter de classe les professeurs de 3e et de 4e, très méritants tous deux, MM. Delaplace et Marcandier, dont il énumère les titres, en ajoutant un autre candidat à cette chaire, M. Lallemant, sous-principal.

24 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

1778. — Lettres de M. De Lestré, principal du collège du Cardinal-Lemoine, à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, recommandant M. Bérard, agrégé de l'Université, sous-maître depuis dix ans dans cet établissement, pour la chaire que laisse vacante le départ de M. Noël.

28 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1779. — Exposé des titres de M. Jean-Baptiste Bérard, sous-maître au collège Louis-le-Grand, agrégé de l'Université, à la chaire vacante audit collège, à laquelle il peut d'autant plus prétendre qu'il a suppléé plusieurs professeurs, notamment celui de 4e, depuis février 1789 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

28 mars 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1780. — Pétition et lettre de M. Champagne, principal, et des trois professeurs du collège Louis-le-Grand au Directoire du Département, à l'effet d'obtenir qu'il soit pourvu au remplacement de M. Noël, professeur de seconde, de la manière suivante : M. François-Joseph Delaplace, professeur de 3e, passerait en seconde; M. Jérôme Marcandier, professeur de 4e, passerait en 3e, et M. Pierre De La Garde, professeur de 6e, passerait en 4e; M. Prévost, professeur de 5e ayant manifesté le désir de conserver sa classe, et représentant au Directoire que, d'après l'usage constant, le nouveau professeur nommé doit débuter par la dernière classe.

29 mars 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, H 2546b.

1781. — Extrait des demandes des différents postulants à la chaire de seconde du collège Louis-le-Grand, vacante par la démission de M. Noël, savoir : M. Boulanger, ancien maître au collège Louis-le Grand; M. Bérard, sous-maître audit collège; M. Lallemant, sous-principal; M. Coatpont, instituteur des jeunes élèves pour les langues orientales, et M. Filleul.

Sans date (fin mars 1792).
Minute, *A. N.*, H 2546b.

1782. — Démission donnée par M. Noël, professeur de seconde au collège Louis-le-Grand, et remise par lui entre les mains du Directoire du Département de Paris.

3 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

1783. — Exposé des titres de M. Jean-Baptiste-Victor Lebon, doyen d'âge des agrégés à la Faculté des arts, agent bo-

noraire des maîtres de pension de l'Université, candidat à la chaire de M. Noel, professeur au collège Louis-le-Grand.

5 avril 1792.
Minute, *A. N.*, H 2546b.

1784. — Lettres du procureur général syndic du Département : 1° à MM. Delaplace, Marcandier et De La Garde; 2° à M. Champagne, envoyant l'extrait des dispositions arrêtées par le Directoire du Département pour remplir la chaire de seconde au collège Louis-le-Grand, vacante par la démission de M. Noël.

7 avril 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1785. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au procureur général syndic du Département, rappelant que le Directoire, par son arrêté du 14 mai, a décidé le maintien au collège Louis-le-Grand des quatre examinateurs formant une sorte de tribunal de famille, nécessaire pour maintenir l'ordre et la subordination, et proposant au lieu et place de M. Noël, démissionnaire, la nomination de M. Prévost, professeur de cinquième, avec réponse du procureur général syndic, approuvant ce choix, M. Prévost étant le plus ancien professeur.

8, 15 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1786. — Acte de nomination par le bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, de M. Jean-Baptiste Marchais à la bourse de ce collège, précédemment occupée par M. Pierre-François-Marc-David De La Garde, nommé professeur de sixième, et vacante par la démission de M. Henry-Louis Gobert, qui en avait été pourvu le 1er mars, et déclarant ne voir aucun inconvénient à son admission.

16 avril 1792.
Extraits signés (2 p.), *A. N.*, H 2561².

1787. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, approuvant l'acte de nomination par le bureau d'administration du collège de M. Jean-Baptiste Marchais à la bourse vacante par la démission d'Henry-Louis Gobert.

17 avril 1792.
Minute, *A. N.*, H 2546b.

1788. — Lettre de M. Reboul, secrétaire du bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, à M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, le prévenant de la vacance : 1° d'une bourse *libre* dans le collège des Dix-Huit, par suite de la retraite de Jean-Antoine du Pouget de Nadaillac; 2° de 3 bourses dans le collège de Bourgogne, par suite de la retraite de MM. César-Auguste Courty de Romanges, Charles-François Bayard et J.-B. Sénard, bourses affectées à la province de Franche-Comté; 3° de 3 bourses dans le collège de Cambrai, par la retraite de MM. J.-B. Valicourt, Antoine-François Valicourt et Emmanuel-Marie Destrel, bourses affectées au ci-devant diocèse de Cambrai, aujourd'hui dans le département du Nord, et observant que les directoires des départements compris dans ces anciennes provinces, ou ces anciens diocèses, prétendaient avoir le droit de nomination à ces bourses.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

1789. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au Direcrectoire du Département de Paris, présentant, au nom du bureau, quelques observations au sujet des bourses du collège dites de *concours*, au nombre de 12, fondées en 1777, et manifestant le désir d'attribuer une de ces bourses, vacante par la nomination de M. Montjean à une sous-lieutenance dans le 37e régiment, au jeune fils de M. Plaisant, ancien lieutenant de maire chargé des ateliers de charité, qui a rendu des services essentiels et *gratuits* au collège, avec réponse du Directoire, déclarant que le bureau n'à qu'à prendre une délibération à ce sujet et qu'elle sera approuvée.

20, 24 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1790. — Renvoi par le Comité d'instruction publique au Comité de liquidation d'une demande de M. Beauchêne, à l'effet d'obtenir une récompense pour avoir préservé d'incendie le collège Louis-le-Grand.

2 juillet 1792.

Extrait des procès-verbaux du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 90.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 344.

1791. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, lui adressant l'acte de nomination par le bureau d'administration du collège de M. Armand-François Plaisant à une bourse de ce collège, vacante par la retraite de M. Louis-Etienne Bochet de la Terrie-Montjean, et ne voyant pas d'inconvénient à son admission.

5 juillet 1792.

Original signé et extrait (2 p.), *A. N.*, H 2561.

1792. — Mémoire de Jean-Charles-Antoine Duméril, à Amiens, possesseur d'une bourse au collège Louis-le-Grand et remplacé sans avis préalable, au Directoire du Département de Paris, à l'effet d'obtenir la pension de 500 livres accordée de tout temps aux boursiers qui finissent leur éducation hors de la maison, avec avis des commissaires de l'Instruction publique, portant que, le successeur de M. Duméril ayant joui, sans réclamation de sa part, de cette bourse depuis le 2 septembre 1784, il n'y a lieu à délibérer, et rapport conforme.

21, 29 juillet 1792.

Original et minute (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1793. — Pétition du sieur Huet de Guerville au Directoire du Département de Paris, à l'effet d'obtenir que son fils, Paul-Eustache Huet, boursier depuis 4 ans au collège Louis-le-Grand, qui vient d'être nommé sous-lieutenant au 88e régiment d'infanterie, puisse jouir pendant son absence du produit de la bourse qu'il occupe audit collège et reprendre ses études, lorsque le service de la Nation n'exigera plus impérieusement sa présence, avec arrêté du Directoire au bas de la pétition, décidant que le sieur Huet de Guerville, en acceptant une sous-lieutenance dans un régiment de ligne, est censé avoir renoncé à sa bourse, et que par conséquent il n'y a lieu à délibérer, et lettre au ministre de l'intérieur.

25 juillet, 21-30 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

1794. — Rapport et projet de décret présentés par M. Roux-Fazillac, au nom du Comité d'instruction publique, à l'Assemblée législative, sur la pétition de plusieurs étudiants du collège Louis-le-Grand, désireux de se rendre aux frontières pour la défense de la Patrie, en conservant leurs bourses dont ils jouiraient à leur retour.

30 juillet 1792.

Extrait du registre des rapports et projets de décrets du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 16, fol. 159.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 371.

1795. — Lettre du Directoire du Département de Paris aux administrateurs du département du Nord, déclarant que les trois bourses vacantes au collège Louis-le-Grand, qui étaient affectées au diocèse de Cambrai, sont demandées par M. Carlier, curé de Bavai, pour 3 de ses neveux, et qu'avant de nommer 3 sujets d'une même famille, il prie le directoire du Nord de donner son avis sur l'attribution de ces bourses.

31 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, H 2546b.

1796. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, rejetant la réclamation faite par M. Duméril, à l'effet d'obtenir la jouissance d'une bourse de la fondation des Cholets, au collège Louis-le-Grand, qu'il possédait il y a 8 ans, en se basant sur ce qu'on avait pourvu à son remplacement sans le prévenir et sans qu'il eût donné sa démission.

9 août 1792.

Copie conforme, *A. N.*, H 2546b.

1797. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au procureur général syndic du Département, au sujet de la demande par M. Crabère, médecin à Barèges, d'une bourse vacante de la fondation du médecin de Charles V, déclarant qu'il s'agit de la fondation de Gervais Chrétien, médecin de Charles V, en 1370, mais que les 24 bourses, créées en 1778 et affectées à tous les enfants du royaume, ont dû être supprimées par suite de la diminution des ressources, et que le nombre actuel des boursiers absorbe encore et au delà les revenus de la fondation, avec lettre du Directoire au ministre de l'intérieur, lui transmettant ces renseignements.

29 août, 4 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.). *A. N.*, H 2516b.

1798. — Lettre de M. Champagne, principal du collège de l'Egalité, ci-devant collège Louis-le-Grand, à M. Berthelot, procureur général syndic du Département, lui apprenant que la compagnie formée avec les élèves est parfaitement équipée et armée, qu'elle s'exerce sans relâche, que l'argent du prêt a été employé en équipement et qu'elle part dans 3 jours.

16 septembre 1792.
Original, *A. N.*, H 2516b.

Collège de Maître-Gervais.

1799. — Compte du collège de Notre-Dame de Bayeux, dit de Maître-Gervais, présenté par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.). *A. N.*, H 2516b.

1800. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, à M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, déclarant, en réponse à une recommandation du procureur général syndic du département de la Manche, en faveur d'un jeune étudiant en droit de ce département, que les seules bourses auxquelles le diocèse de Coutances ait droit, sont celles de la fondation du collège de Maître-Gervais, que la seule disponible est remplie par un étudiant en philosophie, et que d'ailleurs cette fondation ne peut recevoir de boursiers en ce moment, ayant perdu 14,000 livres de rentes en dîmes, avec lettre à M. Chantereyne, procureur général syndic du département de la Manche.

7, 12 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.). *A. N.*, H 2516b.

1801. — Lettre de M. Fondeur à M. Reboul, secrétaire du bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, déclarant qu'il poursuit la vente par licitation de deux maisons, l'une appelée le Grenault d'or, vis-à-vis Saint-Magloire, et l'autre en la rue de la Grande-Truanderie, pour lesquelles il a fait faire des offres de rachat au collège de Maître-Gervais, que ces maisons viennent d'être adjugées et que l'adjudicataire est chargé d'en effectuer le rachat, avec les offres en question.

14 mai 1792.
Minutes (3 p.), *A. N.*, S 6239.

Collège du Mans.

1802. — Compte du collège du Mans présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.). *A. N.*, H 2516b.

1803. — Comptes des recettes et dépenses du collège du Mans depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

4 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2894.

1804. — Lettre de M. François Blin, procureur général syndic du département de l'Aisne, à celui du Département de

Paris, lui adressant l'arrêté portant nomination du sieur Adrien Letellier à une bourse dépendant du collège du Mans, dont était pourvu le sieur Lafontaine, sous-lieutenant au régiment d'infanterie ci-devant Vintimille.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2546b.

1805. — Lettre de M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, au Directoire du Département de Paris, touchant la nomination de M. Tripier par le directoire du département de la Mayenne, à une bourse dite du collège du Mans, affectée aux enfants du diocèse de ce nom, et dont était titulaire M. Dessalet, professeur au collège de la ville du Mans, qui refuse de s'en démettre, avec réponse du Directoire, jugeant inadmissible qu'il puisse être en même temps professeur au Mans et boursier au collège Louis-le-Grand, qu'il reçoive d'un côté un traitement pour instruire et que de l'autre il jouisse d'une place pour être instruit.

16, 19 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, H 2546b.

Collège de la Marche.

1806. — Bail à loyer par MM. Jean-Baptiste Coisnon, principal, Nicolas-Chrysostôme Bourlier, professeur, et Nicolas Tassart, procureur du collège de la Marche, d'une maison, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nº 20, appartenant audit collège, à M. Jean-Charles Guillaume, chapelier, et Hélène Duclaud, sa femme, moyennant 1,000 livres par an, avec défenses de sous-louer à aucunes blanchisseuses, filles de mauvaise vie, ou gens de gros marteau, capables de porter atteinte à la solidité de la maison.

5 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6242.

1807. — Bail à loyer par MM. Jean-Baptiste Coisnon, principal, Nicolas-Chrysostôme Bourlier et Nicolas Tassart, professeur et procureur du collège de la Marche, d'une maison sise place Maubert, à l'enseigne de la ville de Châteauroux-Issoudun, appartenant audit collège, à M. Jean-Baptiste-Antoine Rousselot, marchand chandelier, et Jeanne Mongin, sa femme, moyennant 800 livres par an.

5 juin 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6242.

Collège Mazarin ou des Quatre-Nations.

1808. — Compte des recettes et dépenses du collège des Quatre-Nations, rendu par M. Joseph-Nicolas Brion, procureur de ce collège.

24 mai 1791-mai 1793.
Original signé (cahier in-folio), *A. N.*, H 2842.

1809. — Délibération de l'administration du collège Mazarin, assignant sur les revenus du collège une pension annuelle de 500 livres à M. Retel, sous-maître depuis 26 ans audit collège, qui est obligé de se retirer en raison de ses infirmités, avec lettre d'envoi des administrateurs du collège, du 18 avril 1792, et projet d'arrêté approuvant cette délibération.

6 octobre 1791.
Extrait conforme et minutes (4 p.), *A. N.*, H 2549.

1810. — Lettre de M. Dupuis au Directoire du Département, annonçant qu'il vient d'être nommé à une cure et qu'il se trouve obligé de donner sa démission à la fois de la place de chapelain et de celle d'administrateur du collège Mazarin.

10 février 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2549.

1811. — Certificat de M. Forestier, principal du collège Mazarin, constatant que le sieur Claude-Joseph-Emmanuel Jocabeil remplit audit collège une bourse, à laquelle il a été nommé par M. de Nivernois, le 2 novembre 1791.

18 février 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2551.

1812. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, nommant, sur la proposition des administrateurs, en date du

24 février, à la place d'administrateur au collège Mazarin, vacante par la démission de M. Dupuis, le sieur Resnier, sous-bibliothécaire au même collège.

1er mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, H 2549.

1813. — Lettre du procureur général syndic du Département aux administrateurs du collège Mazarin, les priant de le renseigner au sujet de la délibération qui accorde une pension de 500 livres à M. Retel, sous-maître du collège, afin de se rendre compte si c'est en vertu d'un droit acquis ou s'il s'agit d'une simple récompense.

28 avril 1792.
Minute, *A. N.*, H 2549.

1814. — Lettre du Directoire du Département de Paris aux inspecteurs du collège Mazarin, demandant des éclaircissements au sujet de la requête de M. Bruget, qui a été procureur pendant 26 ans du collège, à l'effet d'obtenir qu'il lui soit fait remise, soit à titre de gratification, soit à valoir sur sa pension de retraite, d'une somme de 1,800 livres dont il est redevable envers la maison.

8 mai 1792.
Minute, *A. N.*, H 2549.

1815. — Lettre des administrateurs du collège Mazarin au procureur général syndic du Département, faisant connaître que l'administration du collège a accordé une pension à M. Retel comme récompense de 26 ans de service dans l'éducation publique, mais qu'il n'y a aucun droit, avec réponse du Directoire, déclarant qu'il lui est impossible d'approuver la délibération qui accorde à M. Retel une pension de 500 livres sur les revenus du collège Mazarin, attendu qu'elle est contraire aux règlements.

9, 12 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, H 2549.

1816. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, aux commissaires de l'Instruction publique au collège Mazarin, les priant de lui communiquer l'arrêté du Directoire qui a nommé M. Lépine agent du procureur de ce collège, ainsi que les autres pièces pouvant exister entre leurs mains concernant l'administration du même collège.

7 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2549

1817. — Lettre de M. Leblond, administrateur du collège des Quatre-Nations, au procureur général syndic du Département, rappelant qu'il a présenté 2 mémoires, l'un convertissant la dépense pour la nourriture commune en une somme d'argent à répartir entre les commensaux, l'autre ayant pour objet le recouvrement de dîmes sur l'Ile-de-Rhé, entravé par le département de la Charente-Inférieure.

9 septembre 1792.
Extrait, *A. N.*, H 2546b.

1818. — Rapport des administrateurs du collège des Quatre-Nations au Directoire du Département de Paris, exposant que M. Geoffroy, l'un des deux professeurs de rhétorique du collège, connu comme le principal collaborateur du journal *l'Ami du Roi*, est caché et que les scellés ont été mis à son appartement, qu'il ne peut, sans inconvénient comme sans danger, demeurer fonctionnaire public et instituteur de la jeunesse, et réclamant en conséquence sa destitution, de crainte d'excès de la part des écoliers de rhétorique, faisant remarquer d'ailleurs que le collège des Quatre-Nations est le seul de l'Université où il se trouve deux professeurs de rhétorique.

29 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2549.

Collège Mignon.

1819. — Compte du collège Mignon, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1820. — Compte des recettes et dépenses du collège Mignon depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

20 octobre 1791-21 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2866.

1821. — Certificat de M. Cahier, ministre de l'intérieur, constatant que le Roi, en qualité de collateur, a nommé le sieur Jacques Guérin à la bourse du collège Mignon, vacante par la retraite de Claude-Joseph-Emmanuel Joubert.

2 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2554.

1822. — Attestation de M. Cahier, ministre de l'intérieur, portant que le Roi, en qualité de collateur, a nommé le sieur Jean-Louis Lourdel, dit Hénaut, à la bourse du collège Mignon, vacante par la retraite du sieur Etienne-François-Marie De Mars.

2 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2554.

1823. — Lettre du procureur général syndic du Département à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, transmettant une demande de bourse adressée par la dame Grasset et demandant s'il y en a une vacante, avec réponse de M. Champagne, déclarant qu'une bourse se trouve vacante au collège Mignon par la retraite de M. Henri-René Desvergnes, lettre à ce sujet du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, et notification de la nomination de M. Grasset.

12, 13, 19 juillet, août 1792.
Minutes et original signé (4 p.), *A. N.*, H 2546b.

Collège de Montaigu.

1824. — Compte des recettes et dépenses du collège de Montaigu, rendu par le sieur Christophe-Arnould Boucly, procureur du collège du Panthéon français, aux citoyens composant le Conseil général de la Commune de Paris.

3 mai 1791-1er janvier 1793.
Original (cahier in-folio), *A. N.*, H 2847.

Collège de Narbonne.

1825. — Compte du collège de Narbonne (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1826. — Compte des recettes et dépenses du collège de Narbonne depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

24 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2851[3].

Collège de Navarre.

1827. — Compte de l'administration des revenus de la maison de Navarre, établie à Boncourt, par M. Flood, docteur en théologie, procureur syndic de ladite maison, arrêté et approuvé le 2 août 1792, avec pièces justificatives.

1er juillet 1791-1er juillet 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2755, 2756, 2757, 2886.

1828. — Bail à loyer par M. Pierre Flood, professeur à la Faculté de théologie et procureur syndic des docteurs de Boncourt, au sieur Pierre Bacot, marchand de vins, rue Mouffetard, pour les caves pratiquées sous le bâtiment neuf de la maison de Boncourt, moyennant 300 livres par an.

16 décembre 1791.
Minute signée, *A. N.*, S 6233.

Collège de Presles.

1829. — Compte du collège de Presles (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1830. — Compte des recettes et dépenses du collège de Presles depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

20 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, S 6557[1].

1831. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, agréant la nomination de M. Benoît-Théodore Agadresme Mosnier à une bourse vacante de la fondation du collège de Presles.

14 janvier 1792.
Original signé et extrait (2 p.), *A. N.* H 2560.

1832. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, agréant la nomination de M. Antoine-Charles-Théophile Estave à une bourse de la fondation du collège de Presles, vacante par la démission de son frère, et la nomination par le Roi des sieurs Lourdel et Guérin à deux bourses vacantes du collège Mignon.

28 février 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2560.

1833. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, autorisant la nomination de M. Marie-Louis Guillot à une bourse du collège de Presles, vacante par la démission du sieur Massinot, et de M. Paul-Vincent Sommereux, au lieu et place de Pierre-Stanislas, son frère, agréés par le conseil d'administration du collège Louis-le-Grand.

21 avril 1792.
Original signé et extrait (2 p.), *A. N.*, H 2560.

1834. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, consentant à l'admission de M. Auguste-Louis-Marie Desgrigny à la jouissance de la bourse vacante du collège de Presles, à laquelle le conseil d'administration du collège vient de le nommer, le 19 avril.

26 avril 1792.
Original signé et extrait (2 p.), *A. N.*, H 2560.

Collège de Reims.

1835. — Compte du collège de Reims (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1836. — Compte de la fondation Ponsinet dans le collège de Reims (16e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557; registre, *A. N.*, H 2885.

1837. — Compte des recettes et dépenses du collège de Reims depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

8 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2880[a].

1838. — Compromis passé devant le bureau de conciliation du 5e arrondissement entre M. Bérardier, grand maître temporel du collège Louis-le-Grand, et le sieur Monchaux, locataire d'un magasin, rue Saint-Jacques, près de la place Cambrai, dépendant du collège de Reims, lequel reconnaît devoir et s'engage à payer 270 livres pour 6 années de loyer de ce magasin, échues le 1er octobre 1791.

6 mars 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, H 2552.

1839. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Champagne, principal du collège Louis-le-Grand, adressant l'acte de nomination à deux bourses dites fondations du collège de Reims, affectées au diocèse de ce nom, en faveur de Guillaume Grulet et de Guillaume-René-Charles Valther, lesdites bourses se trou-

vant vacantes par la retraite de MM. Charles-Louis-Auguste de Castres et Charles-Hubert Collardeau.

5 juin 1792.
Original, *A. N.*, H 2552; minute, *A. N.*, H 2546b.

1840. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand d'une maison à Paris, rue Charretière, appartenant au collège de Reims, au sieur Charles-François Bidou, prêtre, moyennant 600 livres par an.

10 septembre 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6244.

Collège de Sainte-Barbe.

1841. — Compte du collège de Sainte-Barbe, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Minute (1 doss.), *A. N.*, H 2546[1].

1842. — Compte de la fondation Ménassier dans le collège de Sainte-Barbe (9e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, H 2557.

1843. — Compte de la fondation Seurat dans le collège de Sainte-Barbe, présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 4 février 1793.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, H 2557.

1844. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand au sieur Jean Chicheraud, relieur à Paris, et à Jeanne-Françoise Butlin, sa femme, d'une maison, rue d'Ecosse, appartenant au collège de Sainte-Barbe.

6 octobre 1791.
Minute signée, *A. N.*, S 6234-6235.

1845. — Compte des recettes et dépenses du collège de Sainte-Barbe depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

10 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2808[4].

1846. — Délibération du bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, autorisant MM. Devilliers et Rochette à passer bail avec le sieur Jacques-Joseph Gamet, relieur, et Marie-Louise Bidault, sa femme, pour une maison sise à Paris, rue d'Ecosse, appartenant au collège de Sainte-Barbe, avec le bail en question.

15 mars 1792.
Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, S 6234-6235.

1847. — Projet de décret proposé par le Comité d'instruction publique, à l'effet d'autoriser le payement, par la Trésorerie nationale, de 4,840 livres 3 sols 9 deniers, à M. Filleul, administrateur provisoire de la communauté de Sainte-Barbe, pour le remboursement des avances par lui faites, du 28 avril au mois d'octobre 1791, pour l'entretien et l'éducation des enfants dont il a été chargé.

4 mai 1792.
Extrait, *A. N.*, AF* I 16, fol. 116.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 268.

1848. — Lettre de M. Filleul, administrateur du collège de Sainte-Barbe, au président de l'Assemblée législative, exposant qu'il a avancé, depuis un an, pour l'entretien du collège, une modique somme constituant toute sa fortune, qu'il a dû contracter des dettes et qu'il est poursuivi par ses créanciers, demandant en

conséquence que le rapport relatif à son affaire soit mis à l'ordre du jour.

15 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1692.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 269.

Collège de Saint-Michel.

1849. — Compte du collège de Saint-Michel (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1850. — Compte des recettes et dépenses du collège de Saint-Michel depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

8 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2869[5].

Collège de Séez.

1851. — Compte du collège de Séez (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1852. — Compte des recettes et dépenses du collège de Séez depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

7 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2858[5].

1853. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand à Marie-Marguerite Deguéry, veuve de Michel Lamy, bourrelier, d'une maison, rue de la Harpe, dite le collège de Séez, consistant en trois corps de logis et dépendances, moyennant 2,200 livres par an.

15 mars 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6245.

Collège de Tours.

1854. — Compte du collège de Tours (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1855. — Compte des recettes et dépenses du collège de Tours depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

17 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2867[7].

1856. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand d'une maison à Paris, rue Serpente, appelée le collège de Tours et appartenant au collège du même nom, à M. Jean-Baptiste Garnery, imprimeur-libraire, moyennant 2,424 livres par année.

19 janvier 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6246.

Collège de Tréguier.

1857. — Compte du collège de Tréguier (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1858. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand d'une maison dépendant du collège de Tréguier, rue de la Bûcherie, comprenant deux corps de logis de 3 étages chacun, à

M. Pierre Bercher, docteur régent et ancien doyen de la Faculté de médecine, domicilié dans ladite maison, moyennant mille livres par année.

6 octobre 1791.
Minute signée, *A. N.*, S 6246.

1859. — Compte des recettes et dépenses du collège de Tréguier depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

15 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2855[4].

1860. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand d'une maison à Paris, rue des Sept-Voies, appartenant au collège de Tréguier, au sieur Augustin Naissant, relieur, moyennant 280 livres par année.

8 juillet 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6246.

Collège du Trésorier.

1861. — Compte du collège du Trésorier (20e), présenté et affirmé véritable par M. Bérardier, grand maître temporel des boursiers réunis, clos et arrêté au bureau d'administration du collège Louis-le-Grand, le 9 février 1793, avec pièces justificatives.

1er octobre 1791-1er octobre 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, H 2557.

1862. — Compte des recettes et dépenses du collège du Trésorier depuis sa réunion au collège Louis-le-Grand, extrait du compte général de 1764 à 1793.

15 octobre 1791-24 septembre 1792.
Registre original, *A. N.*, H 2862[3].

1863. — Bail à loyer par les administrateurs du collège Louis-le-Grand à M. Etienne Charlet, bourgeois de Paris, et Madeleine Forgeot, sa femme, d'une maison à Paris, rue des Maçons, près de la place Sorbonne, appelée l'Hôtel des Trésoriers, comprenant 4 étages, appartenant au collège du Trésorier, moyennant 475 livres par année.

26 mai 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6246.

Bourses des collèges.

1864. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, le consultant au sujet de la conduite à tenir relativement à la nomination des bourses dans les collèges, qu'il a cru devoir suspendre, au moins pour celles étant à la disposition d'établissements qui n'existent plus, exception faite seulement pour les bourses appartenant à des particuliers, comme celles du collège de Mazarin au duc de Nivernois, et demandant la promulgation d'un décret de l'Assemblée qui règle provisoirement ces nominations.

7 octobre 1791.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F[17] 1162.

1865. — Observations de M. Hacquart, secrétaire de l'Imprimerie nationale, sur la lettre du Directoire, à l'effet de protester contre la suspension illégale des bourses des collèges, en particulier de celles du collège de Dormans-Beauvais, qui reste toujours la propriété des citoyens de Dormans, et de réclamer la translation d'une bourse dont jouit l'un de ses frères, sur la tête du plus jeune des mêmes frères, avec projet de réponse à faire par le ministre.

(Octobre 1791.)
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[17] 1162.

1866. — Rapport au ministre de l'intérieur, déclarant qu'il convient, en attendant l'organisation de l'instruction publique, de laisser aux corps administratifs, dans leurs ressorts respectifs, la disposition des bourses auxquelles des établissements supprimés avaient le droit de nommer, et lettre conforme du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris.

29 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[17] 1162.

Séminaire des Missions-Étrangères.

1867. — Bail à loyer par les directeurs du séminaire des Missions étrangères à Mme Louise-Julie-Sylvie de Maridort, veuve de Louis-Hubert de Champagne, d'une grande maison, rue du Bac, appartenant audit séminaire, et ci-devant occupée par M. de Saulx-Tavannes.

3 février 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 6867.

Séminaire du Saint-Esprit.

1868. — Déclaration que le séminaire, collège et communauté du Saint-Esprit, établi à Paris, rue des Postes, fait en exécution du décret de l'Assemblée nationale et de la loi du 18 août 1792, relative à la suppression des congrégations séculières et des confréries.

26 octobre 1792.
Original, signé de M. Pichon, *A. N.*, S 6847.

Séminaire de Saint-Firmin.

1869. — Déclaration que donnent aux administrateurs des Biens nationaux de la Commune de Paris les citoyens Etienne Delangre, J.-B. Ducroz, Louis Danois et Pierre-Joseph Le Roy, tous quatre membres de la ci-devant communauté du séminaire de Saint-Firmin, situé rue Saint-Victor, des biens et revenus, des charges et du mobilier dépendant dudit séminaire, tels qu'ils se comportaient à l'époque de leur sortie de la maison, qui a eu lieu le 3 septembre 1792.

17 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6850.

1870. — Etat des personnes composant le séminaire de Saint-Firmin, situé rue Saint-Victor, paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et des loyers de leurs maisons, présenté à M. Auger, à l'hôtel de Soubise, par M. Joseph-Mansuet Boullangier, procureur dudit séminaire.

28 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6850.

Séminaire de Saint-Louis.

1871. — Déclaration des revenus et charges du séminaire de Saint-Louis, faite devant les administrateurs des Biens nationaux par M. Pierre Poursat, procureur dudit séminaire, pour satisfaire à la loi du 18 août 1792.

10 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6853.

Séminaire de Saint-Marcel.

1872. — Etat particulier des dettes actives et passives du séminaire de Saint-Marcel (le passif s'élevant à 21,079 livres 11 sols 4 deniers).

(Décembre 1791.)
Original, signé de MM. Benière et Baron, commissaires de la Municipalité, *A. N.*, S 6980.

1873. — Requête de M. Buée, supérieur, et des fournisseurs du séminaire de Saint-Marcel, au Conseil général de la municipalité de Paris, représentant que, le séminaire se trouvant supprimé depuis le mois d'avril 1791, tant par défaut de sujets que par suite de la suppression du chapitre de Saint-Marcel auquel il était attaché, il leur est devenu impossible de recouvrer leurs avances, et demandant que les bâtiments assignés primitivement audit séminaire, provenant de l'ancienne communauté des chapelains de chœur de l'église de Saint-Marcel, deviennent le gage de leurs créances.

(Décembre 1791.)
Original signé, *A. N.*, S 6980.

1874. — Procès-verbal dressé par les commissaires de la Municipalité chargés de recevoir les comptes des établissements relatifs à l'enseignement public, de la déclaration faite par M. Buée, supérieur du séminaire de Saint-Marcel, constatant que les comptes de 1790 à 1791 se chiffrent par un déficit de 12,601 livres 7 sols 4 deniers, sans compter 8,478 livres 4 sols dues aux fournisseurs, ce qui forme une dette totale de 21,079 livres, et estimant convenable que le prix de la vente de leur habitation serve de gage de la

créance du comptable et des fournisseurs, ladite déclaration annexée au compte dudit séminaire.

13 décembre 1791.
Original signé de MM. Benière, curé de Chaillot, Baron, juge de paix, commissaires de la Municipalité, et de M. Buée, supérieur du séminaire, *A. N.*, S 6980.

Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

1875. — Registre des ecclésiastiques qui sont entrés au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour en suivre les exercices.

Juillet 1758-août 1792.
Registre original, *A. N.*, MM 480.

1876. — Livre des pensions de MM. les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

1er octobre 1769-1er août 1792.
Registre original, *A. N.*, MM 490.

Séminaire de Saint-Sulpice.

1877. — Lettre de M. Lardin, commissaire administrateur des Biens nationaux à l'Hôtel de Ville, au supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, demandant l'envoi immédiat d'un état contenant les noms, âges, états et qualités des professeurs, économes et autres agents qui composent la maison, avec le chiffre de leurs appointements et le nombre de leurs années de service.

29 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7006.

1878. — Lettre de MM. Benière, curé de Saint-Pierre de Chaillot, et Baron, juge de paix, commissaires de la Municipalité, au supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, l'invitant à prendre jour avec eux pour la reddition de ses comptes, conformément à la loi du 5 novembre 1790, qui ordonne que les administrateurs des collèges et séminaires rendront les comptes de leur administration antérieurs au 1er janvier 1791, en présence du Conseil général de la Commune, ou de ses délégués.

12 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7006.

1879. — Procès-verbal dressé par MM. Benière et Baron, commissaires de la Municipalité, qui ont reçu la déclaration du supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, dite le Grand Séminaire, portant qu'il n'avait aucune possession distincte des biens appartenant à la congrégation, à l'exception de deux bourses fondées par M. Michel Waro, prêtre du diocèse de Boulogne-sur-Mer, le 29 mai 1722, pour la dotation desquelles il avait légué au séminaire 950 livres de rente.

6 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7006.

1880. — Lettre de M. Vincens, membre du Comité des domaines de l'Assemblée nationale, au supérieur général de Saint-Sulpice, déclarant avoir besoin, pour le travail du Comité relatif aux congrégations, de l'état en masse des revenus propres de toute la congrégation, et priant de lui envoyer cette note, qui ne s'est pas trouvée au secrétariat de l'ancien Comité ecclésiastique.

3 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 7006.

1881. — Certificat du Directoire du Département de Paris, attestant que la maison de Saint-Sulpice, comme chef-lieu de congrégation séculière, a conservé la libre administration de tous ses biens, et que les arrérages des rentes qui en font partie doivent être payés au supérieur général de cette maison, lequel a qualité pour les recevoir.

14 juin 1792.
Original signé et scellé, *A. N.*, S 7006.

1882. — Feuille de la taxe provisoire des contributions de l'abbé Emery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, montant à 121 livres 14 sols 10 deniers, recouvrable par M. Bernard, receveur du 6e arrondissement de recette.

7 août 1792.
Original, signé de M. Chambon, officier municipal, *A. N.*, S 7006.

Congrégation de Saint-Lazare

1883. — Registre des recettes et dépenses de la congrégation de Saint-Lazare.

10 juillet 1757-26 août 1792.
Registre original, *A. N.*, H 3572.

1884. — Pétition des étudiants de Saint-Lazare au Directoire du Département, dénonçant la conduite anticonstitutionnelle des prêtres de cette maison, qui non seulement paraissent décidés à refuser le serment civique, mais encore projettent de se retirer sous peu, soit en Italie, soit en Espagne, avec leurs économies, représentant qu'ils sont, à cause de leurs opinions civiques, en butte aux railleries des frères, qui sans aucun doute aideront leurs chefs à duper les étudiants, et demandant à être autorisés à désigner deux d'entre eux pour participer à la gestion des biens dont la Nation leur laisse la jouissance provisoire.

20 novembre 1791.
Original, signé de MM. Godfroy et A.-V. Benoit, délégués de leurs confrères, *A. N.*, S 6590.

1885. — Lettre de M. Godfroy, étudiant de Saint-Lazare, au procureur général syndic du Département, déclarant n'avoir reçu aucune réponse du Directoire, qui ne s'est pas encore occupé de la pétition des étudiants de Saint-Lazare, et le priant d'accélérer la décision à intervenir.

1er décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 6590.

1886. — Pétition des clercs étudiants de Saint-Lazare à l'Assemblée législative, se plaignant d'être méprisés, vexés et calomniés par leurs supérieurs, qui conservent l'administration exclusive des biens de la congrégation, parce qu'ils ont abandonné l'étude de la théologie pour se livrer à celle des mathématiques et de la littérature, et parce qu'ils sont fermement résolus à se consacrer à l'éducation nationale, avec lettre du sieur Godfroy, étudiant, au président de l'Assemblée, demandant un instant d'audience pour remettre la pétition.

7 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 141, n° 135.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 627, 659.

1887. — Pétition adressée au Comité militaire de la section Poissonnière par les étudiants patriotes de Saint-Lazare, qui le remercient de leur inscription sur les registres de la garde nationale et demandent : 1° un militaire instruit qui les exerce tous les jours au maniement des armes et aux évolutions militaires; 2° un habillement militaire, qu'ils préfèrent à l'habillement ecclésiastique et qu'ils réclament à la maison de Saint-Lazare, protestant de leur intention formelle de ne jamais entrer dans les ordres sacrés.

31 décembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 6590.

1888. — Requête du supérieur de la congrégation de Saint-Lazare et de ses assistants au Directoire du Département de Paris, exposant le scandale auquel donne lieu la conduite inouïe de quelques élèves de la maison de Saint-Lazare, qui sortent tous les jours en habit laïque, rentrent à une heure indue, troublent l'ordre par leur ton impérieux et menaçant, portent des cannes à épées et des pistolets, emportent dans leurs chambres le vin du réfectoire, enfin ont déclaré hautement ne plus reconnaître de supérieurs et renoncer absolument à l'état ecclésiastique, et priant le Directoire d'employer son autorité pour les obliger à se retirer, invoquant d'ailleurs le témoignage du juge de paix et du commissaire de police de la section Poissonnière.

(14 janvier 1792.)
Original signé, *A. N.*, S 6590.

1889. — Procès-verbal dressé par M. Jacques-Antoine-Joseph Cousin, administrateur au Département des Etablissements publics, portant notification de l'arrêté du Directoire du Département aux étudiants de la maison de Saint-Lazare, y

visés, qui ont déclaré, par l'organe de M. Godfroy, qu'ils ne se croyaient plus dans la nécessité de se conformer à toutes les règles de la maison, en ajoutant que le Département n'était point compétent pour se mêler de ce qui concerne les affaires de la congrégation de Saint-Lazare, avec protestation du supérieur et des assistants de la communauté, qui ont réclamé l'exécution des règles de la maison et désapprouvé les observations ainsi que la conduite des étudiants.

11 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6590.

1890. — Lettre du procureur général syndic du Département aux maire et officiers municipaux des Etablissements publics, transmettant l'arrêté du Directoire, qui ordonne l'expulsion des étudiants de Saint-Lazare pour avoir refusé de se conformer aux règles de cette maison, et les chargeant d'en assurer l'exécution.

24 février 1792.
Minute, *A. N.*, S 6590.

1891. — Requête du supérieur général et de ses assistants formant le régime de la congrégation de la Mission dans la maison de Saint-Lazare au Directoire du Département, à l'effet d'ordonner que leurs délibération et arrêté du 27 janvier, qui excluait le sieur Godfroy (Jean-Cyprien) et consorts, reçoive son entier effet, afin de déjouer les tentatives par eux faites pour rentrer dans la maison.

(Mars 1792.)
Original signé, *A. N.*, S 6590.

1892. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au Directoire du Département de Paris, lui communiquant un nouveau mémoire des ecclésiastiques renvoyés de la maison de Saint-Lazare, qui demandent à y être provisoirement rétablis, et le priant d'examiner les nouveaux motifs qu'ils font valoir, et de lui transmettre le plus promptement possible son avis avec ses observations.

9 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6590.

1893. — Lettre du supérieur de la congrégation de Saint-Lazare au ministre de l'intérieur, en réponse à la réclamation des étudiants de Saint-Lazare contre l'arrêté qui a ordonné leur renvoi, rendant compte des faits qui ont motivé cette mesure, et montrant combien il était nécessaire d'opposer une digue à l'effervescence de ces jeunes révoltés, et combien leur exemple pouvait être dangereux dans la maison.

10 mars 1792.
Minute, *A. N.*, S 6590.

1894. — Lettre de M. Cayla de Lagarde, supérieur général de Saint-Lazare, à M. Rœderer, procureur général syndic du Département, représentant toute la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'acquiescer à la demande du ministre de l'intérieur et de rapporter l'arrêté pris contre des jeunes gens qui se faisaient un plaisir de violer ouvertement leurs engagements, qui troublaient de nuit et de jour l'ordre établi dans la maison, et qui, gâtés par leur séjour dans Paris, aigris par leur renvoi et fiers de leur victoire, ne mettront plus de bornes à leur insubordination.

21 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6590.

1895. — Mémoire du Directoire du Département, réfutant les sophismes des jeunes étudiants de Saint-Lazare, qui prétendent que la loi du 12 octobre 1791 ne se rapporte qu'aux maisons d'instruction publique, et non aux maisons d'institution, comme la congrégation de Saint-Lazare, déclarant que cette congrégation est un corps d'instruction publique, quoique momentanément privé de l'enseignement public, et concluant au maintien de l'arrêté pris contre ces étudiants.

(29 mars 1792.)
Minute, *A. N.*, S 6590.

1896. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Roland, ministre de l'intérieur, en réponse aux objections de M. Cahier qui prétendait, dans sa lettre du 21 mars, que la loi du 12 octobre 1791

n'était pas applicable à la maison de Saint-Lazare et que le Directoire du Département n'était point compétent, déclarant d'abord que la loi en question s'applique à tous les corps voués à l'instruction publique, et que la congrégation de la mission de Saint-Lazare rentre dans cette catégorie, ensuite que les étudiants de Saint-Lazare avaient eux-mêmes reconnu la compétence du Directoire, lorsqu'ils avaient invoqué son autorité contre leurs supérieurs, et soutenant que le supérieur est parfaitement en droit de renvoyer les élèves.

29 mars 1792.
Minute, *A. N.*, S 6590.

1897. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, au sujet du renvoi de 8 ecclésiastiques étudiants de la congrégation de Saint-Lazare pour insubordination, prononcé par arrêté du Département, du 27 janvier 1792, demandant si la loi du 12 octobre 1791, invoquée par le Département, est applicable à la congrégation de Saint-Lazare, assavoir si cette maison rentre dans la catégorie des établissements voués à l'instruction publique, attendu que, sans y professer publiquement l'instruction, on y forme cependant des jeunes gens destinés à professer dans les collèges et les séminaires.

7 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, D XXXVIII 1, n° 15.

1898. — Procès-verbal d'enlèvement et de transport à l'église paroissiale de Saint-Laurent d'un lutrin de bois doré, orné de deux pupitres de cuivre doré, se trouvant dans la sacristie de la communauté de Saint-Lazare, par le sieur Ambroise Bazin, commis au bureau de liquidation des Biens nationaux, assisté de commissaires de la section Poissonnière.

25 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6590.

1899. — Procès-verbal d'inventaire et d'enlèvement des titres de la maison de Saint-Lazare par MM. Joseph-Nicolas Pavillet et Jean-Nicolas Jeanson, archivistes des Domaines nationaux.

1er septembre 1792.
Original (cahier in-fol.), *A. N.*, M 716.

Congrégation de l'Oratoire.

1900. — Catalogue général contenant les noms, surnoms, âges, etc., des prêtres et confrères reçus dans la maison de l'Oratoire à Paris, à Lyon et à Aix, clos le 24 juillet 1792.

1697-1792.
Registre original, *A. N.*, MM 612.

1901. — Livre des recettes et dépenses de la sacristie.

1765-janvier 1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, H 3673[2].

1902. — Journal de caisse de la maison de l'Oratoire.

1er janvier 1787-31 décembre 1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, MM 602.

Pères de la Doctrine chrétienne.

1903. — Mémoires soldés de divers ouvriers pour la maison de la Doctrine chrétienne de Paris et pour celle de Bercy.

1780-1792.
Minutes (2 doss.), *A. N.*, H 3592, 3594.

Filles de l'Enfant-Jésus ou Sœurs des Écoles chrétiennes.

1904. — Déclaration constatant le refus par la communauté des Sœurs des Écoles chrétiennes de rendre leurs comptes aux commissaires de la Municipalité, refus basé sur les motifs suivants : 1° les Sœurs ne sont point patentées ; 2° ne font aucuns vœux et forment, non une communauté, mais une société particulière ; 3° elles ne possèdent aucuns biens fonds, mais seulement des rentes provenant des bienfaits de quelques personnes charitables, et ne reçoivent aucune rétribution pour leurs classes de charité ; 4° elles n'ont jamais rendu aucun compte de leur temporel à aucun administrateur ni supérieur.

8 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, S 7045.

1905. — Certificat de la supérieure générale et de l'assistante de la congrégation des Ecoles charitables de l'Enfant-Jésus, rue Saint-Maur, attestant que Mlle Catherine Morel a été agrégée à la congrégation, n'est sortie qu'en vertu du décret de l'Assemblée législative qui les dissout, et y est restée jusqu'au moment où elle a été obligée de partir en vertu des ordres émanés de la section de la Croix-Rouge, avec certificat analogue pour Marie-Anne-Charlotte-Françoise Rousseau.

9 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 7045.

Filles de l'Instruction chrétienne.

1906. — Registre de recettes des Filles de l'Instruction chrétienne.

1763-1792.
Registre original, *A. N.*, H 3703.

1907. — 1° Décret de l'Assemblée législative, portant suppression des congrégations de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, des Sociétés de Sorbonne et de Navarre, des Sulpiciens, Lazaristes, Josephistes, Eudistes, Spiritains, des corporations des Missionnaires et des Frères, dits des Ecoles chrétiennes, des communautés de Filles non cloîtrées, de l'Union chrétienne, de la Providence et de toutes autres associations séculières des deux sexes, qui avaient été provisoirement conservées;

2° Décret de l'Assemblée législative, portant règlement pour le traitement des membres des congrégations séculières supprimées.

18 août 1792.
Minute et imprimé annoté (2 p.), *A. N.*, C 156, n° 311.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 350.

Ecoles de charité de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont.

1908. — Lettre de M. Beaugrand, maître d'école, à la commission des Biens nationaux, déclarant que le curé de Saint-Étienne-du-Mont les a chargés, lui et ses collègues, depuis 4 ans des 3 écoles de charité de sa paroisse, moyennant 400 livres à chacun des maîtres, et les a logés dans le bâtiment qu'ils occupent, et priant, pour plus de détails, de s'adresser au trésorier de la paroisse qui doit avoir les titres.

20 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1909. — Pétition des 4 sœurs composant la communauté de Sainte-Geneviève, carré de Saint-Etienne-du-Mont, chargées des écoles pour l'instruction des enfants pauvres de la paroisse, aux administrateurs de la Caisse de bienfaisance, exposant que, malgré les décrets qui ordonnent la continuation des payements des revenus affectés aux établissements d'instruction publique, elles n'ont encore rien touché pour l'année 1791, observant qu'elles ne possèdent que 2,037 livres de rente pour subvenir à tous leurs besoins et payer les loyers, non seulement de leur logement, mais encore du local où se tiennent les écoles, et déclarant que leur situation est tellement critique qu'elles sont harcelées par le boulanger et le boucher qui, jusqu'à présent, leur ont fourni à crédit et qui refusent de continuer, s'ils ne sont payés de leur dû.

16 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 6118.

1910. — Délibération de la commission de l'administration des Biens nationaux sur le mémoire présenté par la communauté des Filles-de-Sainte-Geneviève, carré de Saint-Etienne-du-Mont, qui déclarent que, sans le payement des rentes à elles assignées sur les aides et gabelles, elles se trouvent dans l'impossibilité de vivre et de continuer les fonctions auxquelles elles se sont dévouées, délibération portant que, en leur qualité de communauté séculière, il n'y a pas lieu d'accorder de traitement auxdites Dames, et qu'elles doivent jouir de la totalité de leurs revenus.

15 juin 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, S 6118.

1911. — Lettre des commissaires de l'administration des Biens nationaux au Département de Paris, envoyant le mémoire présenté par les Dames de la communauté de Sainte-Geneviève relativement à leurs revenus, et y joignant leur avis motivé contenu dans la délibération de ce jour.

15 juin 1792.
Original, signé de M. Fallot, *A. N.*, S 6118.

Petites Ecoles hors Paris.—Fondation d'Eaubonne.

1912. — Etat des secours conservés aux maîtres d'école et Sœurs de charité du district de Bourg-la-Reine, montant à un total annuel de 1,967 livres 10 sols, certifié par le directoire du district.

6 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1913. — Lettre des commissaires de l'administration des Biens nationaux au Directoire du Département, adressant l'acte de donation par M. d'Eaubonne, chanoine de l'église de Paris, l'état de diverses fondations pour l'instruction de la jeunesse et un extrait des conclusions capitulaires du chapitre de l'église de Paris.

24 février 1792.
Original, signé de M. Lardin, *A. N.*, S 7048-7050.

1914. — 1° Etat des écoles situées dans le Département de Paris auxquelles il était payé des secours sur les revenus de la fondation d'Eaubonne, pour l'année 1791 et le premier trimestre de 1792; 2° Etat des sommes payées à titre de secours par le receveur du district de Bourg-la-Reine, en vertu d'arrêtés du Directoire du Département, aux maîtres d'école et Sœurs de charité de Bagneux, Fresnes, Issy, Rungis et Chevilly, pendant les 9 premiers mois de 1791.

(1792.)
Minutes (2 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1915. — Lettre des commissaires de l'administration des Biens nationaux de Paris aux commissaires de la Régie nationale de l'enregistrement, envoyant les contrats de 2 parties de rentes de 2,000 livres sur le domaine de la ville d'Orléans, faisant partie des revenus provenant de la fondation d'Eaubonne, avec réponse des commissaires de la Régie de l'enregistrement, déclarant qu'ils ont fait réclamer les 2 années d'arrérages de ces rentes à la municipalité d'Orléans.

23 avril, 3 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1916. — Lettre des commissaires de la Régie nationale de l'enregistrement au Directoire du Département, l'informant du résultat des démarches faites à Orléans au sujet des rentes sur le domaine de cette ville provenant de la fondation d'Eaubonne et Dorsanne en faveur des écoles de Paris et des villages circonvoisins, annonçant que le district d'Orléans a vendu ces rentes, le 25 avril 1791, et les a adjugées à la municipalité moyennant 35,000 livres, et déclarant que ces rentes, affectées à une fondation en faveur des écoles publiques, n'ont pu être valablement vendues par le district d'Orléans, en conséquence qu'il y a lieu de faire prononcer la nullité de l'adjudication, avec lettre de la municipalité d'Orléans, du 10 mai 1792, observant que les rentes en question ont cessé d'être propriété nationale le 11 mai 1791, et correspondance échangée à ce sujet entre la ville d'Orléans et la Régie de l'enregistrement.

21 mai-15 juin 1792.
Originaux signés (7 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1917. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'extraordinaire, estimant que la vente des rentes de la fondation d'Eaubonne à la municipalité d'Orléans est illégale et nulle, attendu que ces rentes n'étaient point une propriété du chapitre de Paris, mais une fondation dont l'objet était l'enseignement public, et que la municipalité d'Orléans devra être mise en demeure de continuer le payement des arrérages de ces rentes.

26 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, S 7048-7050.

1918. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, renvoyant le sieur Jean Jouaire, maître d'école de la paroisse de Bagneux, à se pourvoir devant le Directeur général de la Liquidation, pour obtenir la continuation du secours qui lui était annuellement alloué par le chapitre de l'église de Paris, et ordonnant le payement provisoire par le receveur du district de Bourg-la-Reine de 112 livres 10 sols pour les 9 mois de ce secours échus le 1er octobre, à charge de justifier de sa résidence dans la paroisse.

14 octobre 1791.
Original signé A. N., S 7048-7050.

1919. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, renvoyant les Sœurs de la Charité de la paroisse de Bagneux à se pourvoir devant le Directeur général de la Liquidation, afin d'obtenir la continuation du secours annuel de 150 livres qui leur était accordé par le chapitre de Paris, en leur qualité de maîtresses des écoles de ce lieu, et ordonnant le payement à titre provisoire, par le receveur du district de Bourg-la-Reine, de 112 livres 10 sols pour les 9 mois de ce secours échus le 1er octobre, à condition de justifier qu'elles remplissent leurs fonctions.

14 octobre 1791.
Original signé, A. N., S 7048-7050.

1920. — Lettre de M. Dufresne, directeur général de la Liquidation, au Directoire du Département, priant de lui faire connaître si le sieur Jouaire, maître d'école de Bagneux, compris dans les charges du chapitre pour 150 livres, ne l'était pas en raison des services qu'il rendait comme maître d'école, et si à ce titre cette charge ne doit pas être distraite du Trésor national et supportée par la municipalité de Bagneux, avec réponse du Directoire, portant que c'est par erreur que la demande de continuation du secours annuel accordé au maître d'école de Bagneux a été renvoyée au Directeur général de la Liquidation, ce secours annuel étant pris sur les revenus d'une fondation considérable faite en faveur de l'instruction publique par MM. Dorsanne et Lefèvre d'Eaubonne, chanoines de Notre-Dame, et déclarant que les établissements d'étude sont maintenus dans la jouissance de leurs revenus et percevront les rentes sur l'Etat dont ils étaient dotés.

7, 28 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), A. N., S 7048-7050.

1921. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, rapportant son arrêté du 16 août 1791, décidant que le receveur du district de Bourg-la-Reine n'acquittera plus les sommes qu'il avait été autorisé à payer aux Sœurs de la Charité de Chevilly, mais se réservant néanmoins de faire payer les 250 livres qui leur étaient servies sur les revenus de la fondation d'Eaubonne avec les arrérages de 2 parties de rentes provenant de cette fondation, dues par la ville d'Orléans et dont le recouvrement a été opéré.

12 juillet 1792.
Original signé, A. N., S 7048-7050.

1922. — Pétition de M. Cochelin, curé de la paroisse de Chevilly, aux administrateurs du Département de Paris, exposant que les Sœurs de charité entretenues par la fondation Lemasson pour l'instruction des filles et le soulagement des malades de la paroisse, qui recevaient 250 livres par année sur la fondation d'Eaubonne, et le maître d'école pour les garçons, qui touchait 350 livres par an, depuis le 1er avril, n'ont rien obtenu du district, qui les a renvoyés au Département de Paris, et se trouvent dans la situation la plus précaire.

6 août 1792.
Original signé, A. N., S 7048-7050.

1923. — Lettre des administrateurs du Département de Paris aux commissaires à l'agence des Biens nationaux, représentant que M. Lemasson a fait, en 1764, une fondation pour l'instruction de la jeunesse de la paroisse de Chevilly, dont l'exécution a été confiée au chapitre de Paris, et demandant les contrats constitutifs de la rente de 750 livres provenant de cette fondation, pour la faire rétablir

comme à un établissement consacré à l'instruction publique.

14 août 1792.
Minute, *A. N.*, S 7048-7050.

1924. — Lettre des commissaires à l'administration des Biens nationaux au Directoire du Département, adressant les grosses des contrats constitutifs d'une rente de 750 livres sur le Trésor public relative à la fondation de M. Gilles Lemasson, secrétaire du Roi, pour l'instruction de la jeunesse de la paroisse de Chevilly, avec réponse de la Commission élue par le peuple pour remplacer le Directoire du Département, accusant réception des 2 contrats et demandant l'envoi d'une copie certifiée de l'acte constitutif de cette fondation.

30 août, 4 septembre 1792.
Original, signé de M. Lardin, et minute (2 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1925. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, renvoyant les sieur et dame Bonnet, maître et maîtresse d'école de la paroisse d'Issy, à se pourvoir devant le Directeur général de la Liquidation des créances sur l'Etat pour obtenir la continuation des secours qui leur étaient accordés par le ci-devant chapitre de Paris, et ordonnant provisoirement le payement par le receveur du district de Bourg-la-Reine de 262 livres 10 sols pour les 9 mois de ce secours, échus le 1er octobre.

14 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1926. — Certificat des officiers municipaux d'Issy, constatant que le sieur Faron-Pierre-Antoine Bonnet et Catherine Soitin, sa femme, maître et maîtresse d'école d'Issy, y demeurent depuis 6 mois et y remplissent les fonctions qui leur sont assignées.

21 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1927. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, réformant son arrêté du 14 octobre 1791 et allouant, sur les arrérages des revenus de la fondation d'Eaubonne, aux sieur et dame Bonnet, maître et maîtresse d'école de la paroisse d'Issy, la somme de 262 livres 10 sols, représentant 9 mois, échus le 1er juillet, du traitement annuel qui leur était attribué par le chapitre de Paris, en leur qualité de maître et maîtresse d'école, sur les fondations Delaistre, Dorsanne et d'Eaubonne.

17 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1928. — Pétition de M. François-Joseph Hallé, maître d'école des garçons de la paroisse d'Orly, et d'Elisabeth Boudon, maîtresse d'école des filles de la même paroisse, aux administrateurs du Département de Paris, représentant que depuis plusieurs années les chanoines de l'église de Paris leur accordaient un secours annuel de 150 livres, dont les 6 mois échus le 1er juillet leur sont dus, et sollicitant l'allocation de ce secours, que rend nécessaire la modicité de leurs appointements.

25 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1929. — Lettre des commissaires de l'administration des Biens nationaux à M. Barbié au bureau des receveurs, demandant des éclaircissements au sujet de la demande du maître et de la maîtresse d'école de la paroisse d'Orly, avec réponse, en marge, de M. Barbié, attestant que le chapitre leur accordait un secours annuel de 150 livres sur la fondation d'Eaubonne, dont il n'était qu'administrateur, et que ce secours a été payé jusqu'au 31 décembre 1790, avec lettre d'envoi.

24, 25 janvier 1792.
Originaux, signés de M. Lardin (2 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1930. — Arrêté du directoire du district de Bourg-la-Reine, ordonnant le payement au sieur Joseph Hallé, maître d'école des garçons de la paroisse d'Orly, et à Elisabeth Boudon, maîtresse d'école des filles de la même paroisse, de 100 livres à l'un et 50 livres à l'autre pour l'année 1791, pour

les secours annuels qu'ils recevaient du chapitre de l'église de Paris, à charge par eux de justifier qu'ils ont rempli leurs fonctions pendant tout le cours de l'année, et décidant la continuation de ce même secours de 6 mois en 6 mois, avec lettre d'envoi du district au procureur général syndic du Département.

7, 8 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1931. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, renvoyant à se pourvoir devant le Directeur général de la Liquidation des créances sur l'Etat, le sieur Louis Hersant, maître des écoles de Rungis, pour la continuation du secours annuel de 120 livres qu'il recevait de l'ancien chapitre de l'église de Paris, et de 60 livres de la ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève.

14 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7046.

1932. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, déclarant qu'il ne peut faire payer au citoyen Hersant, maître des écoles de Rungis, le quartier échu du secours annuel de 60 livres qu'il recevait, et lui allouant 30 livres pour le subside qu'il recevait annuellement sur les revenus de la fondation d'Eaubonne, à prélever sur les arrérages des rentes de cette fondation, que le Directoire avait entre ses mains.

13 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 7046.

1933. — Pétitions de M. Antoine-François Chemelat, maître de pension à Paris, mandataire des maîtres des écoles de Saint-Cloud, Maisons, Ozouer-la-Ferrière et Créteil, ainsi qu'au nom de son fils, Antoine-François-Marie Chemelat, clerc minoré, au Directoire du Département de Paris et en particulier à M. Davous, rapporteur, à l'effet d'obtenir que l'arrêté du mois de juin 1791 soit exécuté et que le receveur de la Municipalité soit mis à même de toucher, dans le plus bref délai, la rente de 1,237 livres 5 sols 6 deniers pour l'année 1790, afin de la partager entre les intéressés.

11 octobre, 4, 5 novembre 1791.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1934. — Lettre du Directoire du Département aux administrateurs des Domaine et Finances de la Municipalité, demandant l'envoi des contrats constitutifs d'une fondation de 1,237 livres 5 sols 6 deniers en faveur des maîtres et maîtresse d'écoles des villages de Saint-Cloud, Créteil, Maisons et Ozouer-la-Ferrière, pour vérifier l'emploi des fonds fait par le grand chantre de l'église de Paris.

19 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, S 7048-7050.

1935. — Lettre de M. du Boisbasset, ancien grand chantre de Notre-Dame, déclarant n'avoir entre les mains aucun titre relatif aux écoles dites de la Chantrerie, ni l'acte de fondation de la rente constituée le 9 septembre 1719 au profit des maîtres d'écoles des paroisses de Saint Cloud, Maisons, Créteil, Ozouer-la-Ferrière, et de la maîtresse de Créteil, et observant qu'il n'a fait que suivre la tradition de ses prédécesseurs en payant chaque année 200 livres à chacun de ces maîtres, ainsi qu'à cette maîtresse d'école, et en distribuant les 200 livres restant à de jeunes étudiants de l'Université ou à des maîtres et maîtresses pauvres.

20 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 7048-7050.

1936. — Lettre du Directoire du Département au Département des Domaine et Finances de la Municipalité, adressant tous les éclaircissements nécessaires pour faire la distribution des 1,237 livres 5 sols 6 deniers de rentes appartenant aux maîtres d'école de Saint-Cloud, Créteil, Maisons et Ozouer-la-Ferrière, avec réponse desdits administrateurs, renvoyant copie de leur lettre du 29 octobre, et montrant l'impossibilité où s'est trouvé le trésorier de la Commune de toucher ces rentes en raison du refus des payeurs, basé sur

ce que les maîtres d'école devaient être payés par leurs districts respectifs.

9, 12 novembre 1791.
Minutes et originaux signés (4 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1937. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, déclarant que la totalité des 1,237 livres 5 sols 6 deniers de rentes provenant de la fondation faite par M. Delaistre, en 1719, doit être distribuée entre les maîtres et maîtresse des écoles de Saint-Cloud, Créteil, Maisons et Ozouer-la-Ferrière, et que c'est sans droit et contre la teneur du titre de fondation que le grand chantre de l'église de Paris a cru devoir ne donner que 1,000 livres et a affecté les 237 livres 5 sols 6 deniers d'excédent à d'autres œuvres de bienfaisance, arrêté précédé d'un rapport.

9, 28 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1938. — Lettre du Directoire du Département à MM. Nau et Delisle, commissaires pour les rentes du clergé, au sujet du refus par les payeurs de remettre au receveur de la Municipalité le montant des rentes dues aux écoles de Saint-Cloud, Créteil, Maisons et Ozouer-la-Ferrière, les priant de rétablir ces rentes sur les états de payement, ces écoles se trouvant dans le Département de Paris et les maîtres souffrant du retard de 18 mois qu'ils éprouvent, et faisant observer que c'est à tort que les rentes ont été immatriculées sur les registres des payeurs au nom seul des écoles de Saint-Cloud, tandis qu'elles doivent l'être à ceux des écoles de Saint-Cloud, Maisons, Créteil et Ozouer-la-Ferrière, collectivement et à titre indivis, quoique Saint-Cloud et Ozouer-la-Ferrière ne soient pas compris dans le Département de Paris.

18, 28 novembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1939. — Lettre des commissaires pour les rentes ecclésiastiques au Directoire du Département de Paris, adressant l'état des rentes destinées aux écoles de Saint-Cloud, Créteil, Maisons et Ozouer-la-Ferrière, d'après les immatricules des payeurs, et déclarant qu'ils ont rétabli sur leurs états les 1,237 livres 5 sols 6 deniers, et écrit à ces payeurs d'acquitter provisoirement les arrérages échus entre les mains du receveur de la municipalité de Paris qui en fera la répartition.

24 novembre, 2 décembre 1791.
Originaux, signés de MM. Nau et Julien Delisle, (2 p.), *A. N.*, S 7048-7050.

1940. — Mémoire relatif à l'administration des établissements nationaux, tels que la Bibliothèque, le Jardin des Plantes, les Académies de Paris, l'Observatoire, etc., à l'effet d'examiner et de décider : 1° A qui appartient la nomination des emplois ; 2° A qui appartient la revision des comptes de dépenses et d'emploi des fonds ; 3° A qui appartient la police habituelle desdits lieux, et de savoir si le Directoire est réduit à la simple surveillance de ces établissements.

Sans date.
Copie, *A. N.*, F17 1083.

H. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

1941. — Liste des personnes qui demandent des gratifications ou indemnités et qui sont comprises à cet effet dans l'arriéré de la Bibliothèque du Roi, conformément aux mémoires qu'elles ont présentés, l'état ayant été remis le 19 septembre 1791.

Minute, *A. N.*, F17 1065, n° 15.

1942. — Pétition du sieur Antoine Rabany, l'un des employés de la Bibliothèque chargés d'apporter les livres au public, exposant que ce service est très pénible et qu'il n'a que 800 livres d'appointements, sans logement ni l'indemnité de 150 livres, qui en tient lieu, et déclarant que la cherté des denrées lui ôte tout moyen de vivre, s'il n'obtient des bontés du ministre un secours quelconque, avec certificat de M. d'Ormesson, portant que le sieur Ra-

bany est le dernier employé, et qu'à ce titre il n'avait pas droit au logement.

1er octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1943. — Pétition du sieur de Sancy, garde des livres du Roi à Versailles, à l'effet d'obtenir, dans le cas où sa place serait supprimée, la conservation de ses appointements à titre de retraite, avec certificat de M. d'Ormesson, attestant qu'il a été occupé à la Bibliothèque du Roi, au Département des imprimés, de 1761 à 1768, aux appointements de 1,000 livres, et nommé alors garde des livres du Roi à Versailles, aux appointements de 1,200 livres, qui lui ont été payés sur les comptes de la Bibliothèque.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1944. — Mémoire de M. de Vilgruis, représentant qu'en 1783, il fut chargé par M. Le Noir de faire l'examen et le relevé chronologique d'un dépôt de manuscrits, travail auquel il a consacré cinq années et pour lequel M. Le Noir lui avait promis 3,000 livres, ajoutant qu'il n'a encore touché que 1,200 livres, avec certificat de M. d'Ormesson, attestant la véracité des dires de M. de Vilgruis.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1945. — Mémoire pour le sieur de Saint-Aubin, graveur du Roi et de la Bibliothèque, depuis 1777, sans appointements, représentant que, pour se loger à proximité de la Bibliothèque, il s'est imposé des sacrifices très onéreux, dans l'espoir d'être employé à des travaux de gravure qu'il n'a pas obtenus jusqu'ici, et demandant ou une indemnité, ou un traitement, si on préfère l'occuper, soit à la réparation des cuivres du cabinet des estampes, soit à la suite des gravures déjà commencées de la galerie Mazarine, soit au dessin des médailles.

17 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1946. — Requête présentée pour le sieur Pitorre, chargé de continuer les extraits des manuscrits Dupuy, dont la Bibliothèque du Roi doit fournir une copie à MM. Joly de Fleury, aux termes de l'acte de vente de ces manuscrits en 1754, à l'effet d'allouer à ce copiste 2,500 livres au lieu de 2,000, avec certificat de M. d'Ormesson, attestant que le travail de M. Pitorre, jusqu'à ce jour, a procuré l'expédition de plus de 30 manuscrits par an, et mémoire au nom de M. Joly de Fleury, exposant que le travail exécuté par M. Pitorre a porté sur 229 volumes in-folio et a produit 30 volumes.

17 octobre 1791.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1947. — Mémoire du sieur Gayant aîné, imprimeur en taille douce, imprimeur depuis deux ans des estampes du cabinet du Roi à la Bibliothèque, à l'effet d'être maintenu, de préférence à tous concurrents, à la tête de cette partie du travail et d'obtenir un logement analogue à celui des employés aux travaux de la Bibliothèque, avec certificat de M. d'Ormesson, attestant que le sieur Gayant travaille avec soin aux planches et tirages d'estampes, conformément aux prix convenus, et qu'on a toujours été satisfait de son ouvrage.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1948. — Pétition du nommé Philippe Gauthereau, frotteur de la Bibliothèque du Roi, entré en 1785, avec le titre d'inspecteur des frotteurs, moyennant 400 livres par an, afin d'obtenir que ses appointements soient portés à 700 livres, comme ceux des deux autres frotteurs, avec certificat de M. d'Ormesson, attestant que depuis 1790, le sieur Gauthereau a fait le même service que les autres frotteurs et que les nouveaux dépôts réunis à la Bibliothèque lui ont été confiés.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1949. — Pétition du sieur Cointreau, attaché au Département des médailles et

entré à la Bibliothèque depuis 19 ans, exposant qu'il n'a que 800 livres d'appointements, avec un très petit logement, et sollicitant une augmentation de 200 livres pour pouvoir suffire honnêtement à sa subsistance, avec certificat de M. d'Ormesson en sa faveur.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1950. — Mémoire du sieur Bénard, chargé de l'exécution d'un modèle de restauration et d'agrandissement de la Bibliothèque du Roi sur les dessins de M. Boullet, architecte du Roi, afin d'obtenir le remboursement de ses avances, et le payement de 2,400 livres pour ses honoraires, avec certificat de M. d'Ormesson, attestant que le modèle exécuté sur les dessins de M. Boullet est déposé dans les salles basses de la Bibliothèque, que M. Bénard a obtenu 3,000 livres, le 1er juillet 1788, sur les 9,893 livres 8 sols 3 deniers par lui déboursés, et que le reliquat est compris parmi les articles d'arriéré soumis au Directeur général de la Liquidation, en conséquence que la demande de M. Bénard se trouve réduite à 2,400 livres.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1951. — Lettre de M. Duport, ministre de la justice, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, lui envoyant une expédition en forme d'une loi relative à divers objets destinés pour la Bibliothèque nationale et le priant de la transmettre au Département de Paris, qui la réclame avec instance.

24 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1952. — Mémoire pour l'abbé Capperonnier, âgé de 45 ans, neveu de M. Capperonnier, garde des manuscrits, puis des imprimés, à la Bibliothèque du Roi, en 1762, et ayant depuis 1785, 1,800 livres d'appointements, afin que ce traitement modique soit porté à 2,000 livres, somme égale à celle des appointements de l'employé qui le suit immédiatement, avec certificat de M. d'Ormesson, attestant que la promesse d'une augmentation a été souvent faite à l'abbé Capperonnier, et qu'il vient de parvenir à des appointements plus considérables.

10, 30 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035, n° 15.

1953. — Pétition de M. Tobiesen Duby, employé depuis 7 ans à la Bibliothèque du Roi, d'abord au dépôt des manuscrits, ensuite au cabinet des estampes, exposant la modicité de ses appointements, qui sont de 800 livres par an, et demandant qu'ils soient portés à 1,200 livres, avec attestation de M. d'Ormesson, déclarant cet exposé exact et observant qu'à son avis, 800 livres sans logement suffisent difficilement pour vivre à Paris.

30 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1954. — Mémoire du sieur Joseph Béhénam, prêtre chaldéen, attaché à la Bibliothèque du Roi en qualité d'interprète pour les langues orientales, au traitement de 1,200 livres, à l'effet d'être payé : 1° de la somme de 7,000 livres, montant du prix d'achat de ses manuscrits par la Bibliothèque du Roi; 2° de 5,050 livres, représentant les intérêts de cette somme depuis 1782 à 9 pour cent, à moins de convertir ce payement en une rente viagère de 1,440 livres sur le pied de 12 pour cent, rappelant qu'on lui avait fait espérer un bénéfice qui ne lui a jamais été donné, avec certificat de M. d'Ormesson, déclarant qu'il ignore si le sieur Béhénam a obtenu sa place à la Bibliothèque, comme compensation du prix de ses manuscrits, ou s'il a fait réserve de leur payement.

30 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1955. — Eclaircissements adressés par M. d'Ormesson aux commissaires des Biens nationaux au sujet de la Bibliothèque du Roi, avec plan à l'appui, en réponse à leur lettre imprimée du 10 décembre.

17 décembre 1791.
Original signé et plan (2 p.), *A. N.*, M 797, n° 11.

1956. — Notice sur le cabinet des titres, constatant qu'il renferme 2,500 boîtes

rangées par ordre alphabétique, plus des collections de volumes reliés, des registres de naissance et de sépulture des anciennes paroisses, que ces titres proviennent, soit d'acquisition de collections particulières, soit des parchemins de la Chambre des Comptes, et qu'il reste une salle presque pleine de liasses de pièces qu'on classe successivement dans les 2,500 cartons, notice certifiée par M. d'Ormesson.

30 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1957. — 1° Aperçu abrégé des détails relatifs à la bibliothèque publique, rue de Richelieu, certifié véritable par M. d'Ormesson, bibliothécaire, avec un état des personnes attachées à la Bibliothèque et de leur traitement, ainsi qu'un plan également certifié par M. d'Ormesson.

2° Etat général des médailles anciennes et modernes, monnaies et jetons conservés au cabinet du Roi (comprenant 59,955 pièces, soit 46,669 antiques et 13,286 modernes).

3° Résultat du compte des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi, comptés dans chaque format les uns après les autres, les portefeuilles et les autres recueils de pièces comptés seulement pour un volume, quoique renfermant grand nombre d'ouvrages (en total 302,868 ouvrages ou pièces imprimés).

4° Détail abrégé et dénombrement des manuscrits de la Bibliothèque du Roi (soit 38,408 volumes et 161,592 pièces), ensemble 200,000 articles.

5° Etat du cabinet des titres comprenant 2,500 boîtes, sans compter les volumes reliés.

6° Etat numératif des volumes dont se trouve composée chacune des différentes parties du cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi.

31 décembre 1791.
Originaux, certifiés et signés de M. d'Ormesson (11 p.), *A. N.*, F^{17} 1083, F^{17} 1177.

1958. — 1° Etat des appointements et dépenses faites par le service de la Bibliothèque du Roi et du cabinet des médailles pendant l'année 1791, montant à 210,000 livres, somme fixée par le décret du 3 septembre 1791, et compte des dépenses de la Bibliothèque pour 1791.

2° Etat des appointements, traitements fixes et dépenses faites pour le service de la Bibliothèque du Roi et du cabinet des médailles pendant le quartier d'octobre à décembre 1791, montant à 27,546 livres 9 sols 9 deniers, état signé de M. d'Ormesson, bibliothécaire, avec rapport.

Originaux signés de M. d'Ormesson, bibliothécaire, et minute (4 p.), *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2; F^{4} 1301.

1959. — Observations sur les divers chapitres de dépenses de la Bibliothèque en 1791, établissant que la dépense courante de la Bibliothèque pourra s'élever à 100,000 livres en 1792, et qu'il ne restera qu'environ 10,000 livres disponibles pour les acquisitions d'imprimés, manuscrits, estampes, médailles et antiques, somme insuffisante à tous égards.

(Fin 1791.)
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1960. — Lettre de M. d'Ormesson, bibliothécaire du Roi, au Directoire du Département de Paris, en réponse à la lettre du 12 janvier, qui demandait le prompt envoi des détails les plus étendus sur l'établissement confié à ses soins, déclarant avoir remis entre les mains du ministre de l'intérieur des états détaillés, signés de lui et datés du 30 décembre 1791, et ajoutant que des états analogues avaient été adressés aux Comités de l'Assemblée constituante et depuis à celui de l'instruction publique.

13 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F^{17} 1083.

1961. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les Comités sont autorisés à prendre dans la Bibliothèque nationale les livres dont ils ont besoin et que ces livres seront à la disposition des membres de l'Assemblée, qui, sous aucun prétexte, ne pourront les déplacer.

6 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 157.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 241.

1962. — Observations présentées au ministre de l'intérieur par M. d'Ormesson, bibliothécaire, au sujet de 16 mémoires relatifs à la Bibliothèque du Roi et composant une partie de l'arriéré, dont l'examen avait été ajourné par le Comité de liquidation de l'Assemblée constituante, et qui ont été renvoyés au ministre, en faisant remarquer que les personnes intéressées sollicitent une prompte décision.

10 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1963. — Lettre de M. d'Ormesson, bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi, au Comité d'instruction publique, relativement à l'application du décret du 6 février, faisant observer que le public se sert habituellement des mêmes livres élémentaires que ceux dont les Comités de l'Assemblée désirent se servir, aussi qu'il serait plus simple de tirer ces livres des bibliothèques des corps ecclésiastiques ou laïcs supprimés et de ne prendre que ceux qui ne s'y trouveraient pas dans la bibliothèque confiée à ses soins, ajoutant que par ce moyen le public éprouverait une privation beaucoup moins grande, et qu'il serait plus commode, pour les travaux habituels des Comités, de se servir d'exemplaires moins précieux par la condition du papier ou la reliure.

12 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1187^2.

1964. — Rapport de M. d'Ormesson au ministre de l'intérieur, concernant les mouvements dans le personnel de la Bibliothèque du Roi, par suite du décès du sieur Le Prince, jeune garçon, c'est-à-dire dernier commis des imprimés, aux appointements de 800 livres, et du sieur Malin, doyen des commis aux imprimés, décédé le 16 décembre 1791, à l'âge de 94 ans, dont les appointements sont dévolus à l'abbé Capperonnier, son successeur immédiat, avec tableau de la répartition des 1,800 livres, provenant de la place de M. Capperonnier entre le sieur Van Praet et autres employés, rapport approuvé.

19 février 1792.
Original, *A. N.*, F^{17} 1083.

1965. — Requête de M. d'Ormesson, exposant que le bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi se trouve en relations : 1° avec le ministre de l'intérieur pour la nomination aux emplois, la police intérieure et l'ordonnancement des fonds, le tout dépendant du pouvoir exécutif; 2° avec l'intendant de la Liste civile pour les ordres particuliers du Roi, relativement aux bibliothèques de ses châteaux, ainsi que pour les réparations des bâtiments, et demandant la permission d'assister chez le Roi à la présentation du compte de 1791, par le ministre de l'intérieur, conformément à l'usage établi depuis l'origine de la Bibliothèque, c'est-à-dire depuis l'année 1365.

19 février 1792.
Original, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1966. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. d'Ormesson, bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi, lui adressant une ampliation du bon par lequel Louis XVI agrée la demande qu'il a faite d'assister à la présentation du compte de la Bibliothèque nationale pour l'année 1791, ainsi que celle d'une autre décision relative aux places de la Bibliothèque.

25 février 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1967. — Demande adressée par M. d'Ormesson, bibliothécaire du Roi, au ministre de l'intérieur, à l'effet d'autoriser les administrateurs du Trésor national à remettre entre les mains de M. de Villeneuve, trésorier de la Bibliothèque, les 100,000 livres votées le 27 septembre 1791, pour être employées à l'acquisition de manuscrits et d'imprimés provenant de bibliothèques particulières, comme celles de MM. de Mirabeau et de Brienne, la vente de M. de Brienne, seule restant à faire, devant commencer sous peu et devant nécessiter des payements comptant.

1er mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1968. — Récapitulation des dépenses déjà faites sur le crédit de 100,000 li-

vres, montant à 41,680 livres 3 sols 3 deniers.

(1er mars 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1969. — Mémoire de quelques livres rares (acquis par la Bibliothèque du Roi), notamment 12 volumes formant, avec les 3 existant déjà à la Bibliothèque, la collection complète des éditions de Colard Mansion, imprimeur à Bruges, au quinzième siècle, et d'autres impressions du même siècle, d'Anvers, d'Utrecht, d'Audenarde, etc., montant ensemble à 1,344 livres.

(1er mars 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1970. — Note des livres acquis à la vente de M. de Mirabeau, du 11 janvier au 27 février 1792, donnant les numéros du catalogue, les titres des ouvrages et les prix d'adjudication.

(1er mars 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1971. — Mémoire des livres achetés dans une vente qui s'est faite à l'hôtel de Bullion, le 6 février et jours suivants (savoir : un incunable de 1474, payé 169 livres 19 sols, un autre de 1470, imprimé sur velin, payé 3,505 livres. ensemble 3,674 livres 19 sols).

(1er mars 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1972. — État des livres achetés dans une vente qui s'est faite, les 16 et 17 janvier 1792, dans l'hôtel de Saint-Antoine, rue des Deux-Écus, donnant les numéros du catalogue, les titres des ouvrages ainsi que les prix d'adjudication, et formant un total de 1813 livres 12 sols.

(1er mars 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1973. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. d'Ormesson, bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi, en réponse aux demandes de diverses personnes, attachées au service de la Bibliothèque, qui réclament ou des gratifications ou des augmentations de traitement, déclarant qu'il se trouve forcé de remettre à statuer sur toutes ces demandes, jusqu'au moment probablement très prochain où la Bibliothèque nationale recevra une nouvelle organisation, et rejetant après discussion la plupart des autres réclamations.

3 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 15.

1974. — Reconnaissance de liquidation d'une indemnité de 8,250 livres, représentant une rente viagère de 800 livres, délivrée par le Directeur général de la Liquidation au sieur Pierre-Simon Jault, pour la cession d'une collection de titres originaux à la Bibliothèque du Roi, en 1780.

20 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{4} 1301.

1975. — Ordonnance de payement à M. de Villeneuve, trésorier de la Bibliothèque nationale, de la somme de 42,000 livres, pour être par lui employée au payement des acquisitions faites et à faire de manuscrits et imprimés provenant des bibliothèques des sieurs Mirabeau et Brienne, à valoir sur celle de 100,000 livres allouée par la loi du 23 octobre 1791.

23 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2; minute, *A. N.*, F^{17} 1165-1166.

1976. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'approuver l'ordonnancement de 26,373 livres 17 sols qui seront versées dans la caisse de M. de Villeneuve, trésorier de la Bibliothèque du Roi, pour les dépenses du trimestre de janvier 1792, rapport approuvé le

2 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1977.— Rapport établissant que le bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi n'a jamais joui d'aucun traitement sur la Bibliothèque, que les gages et émoluments attachés à cette charge étaient payés par différents trésoriers de la maison du Roi et pouvaient s'élever à 10, ou 12,000 livres,

et qu'un brevet de retenue était affecté à cette charge.

(Mai 1792.)

Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1978. — État des livres achetés à la vente de M. de Brienne, sur les 100,000 livres de secours extraordinaire accordé par le décret du 27 septembre 1791, certifié véritable par MM. Desaulnays et d'Ormesson.

6 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1165-1166, n° 2.

1979. — Relevé des articles achetés par la Bibliothèque nationale à la vente de M. de Brienne, suivant le procès-verbal de l'huissier priseur, montant en total à 39,615 livres 6 sols, certifié par MM. Desaulnays et d'Ormesson.

6 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1165-1166, n° 2.

1980. — État constatant « les arrangements économiques pris à la vente de M. l'évêque de Sens avec différents particuliers » pour la rétrocession, au prix de l'adjudication, de 9 articles achetés par eux et manquant à la collection des imprimés, montant à 6,953 livres, état certifié par MM. Desaulnays et d'Ormesson.

6 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1165-1166, n° 2.

1981. — Lettre de M. d'Ormesson, bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi, au ministre de l'intérieur, déclarant que les acquisitions importantes faites à la vente des livres de M. de Brienne, hôtel de Bullion, commencée le 12 mars et finie le 21 avril, ont atteint le chiffre de 46,568 livres 6 sols, suivant le détail contenu dans trois états joints à la lettre, et demandant l'ordonnancement de cette somme.

1er juin 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1165-1166, n° 2.

1982. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. d'Ormesson, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, accusant réception de sa lettre du 1er juin, et annonçant qu'il va faire ordonnancer le payement des 46,568 livres 6 sols, montant des acquisitions faites à la vente de M. de Brienne, qui, joint au payement ordonné le 17 mars précédent, forme un total de 88,568 livres, que, par conséquent, il ne reste disponible sur le crédit de 100,000 livres que 11,431 livres 14 sols, avec invitation, aussitôt que cette somme aura reçu une destination déterminée, de faire imprimer l'état de l'emploi de la somme totale, avec rapport et ordonnancement de la somme en question.

9, 17 juin 1792.

Minutes (3 p.), *A. N.*, F^{17} 1165-1166, n° 2; F^4 1302.

1983. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant, sur la demande de M. d'Ormesson, l'ordonnancement de 25,359 livres 2 sols 6 deniers, sur le crédit annuel de 110,000 livres affecté à la Bibliothèque nationale, somme qui sera versée dans la caisse de M. de Villeneuve, trésorier de la Bibliothèque, pour l'acquit des dépenses portées dans l'état du trimestre d'avril 1792, rapport approuvé par le ministre, le

16 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1984. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, ordonnant, en conformité de la loi du 12 juillet, qui prescrit l'évacuation de l'emplacement occupé par les archives du ci-devant clergé dans l'ancien couvent des Grands-Augustins, que ces archives seront transportées sans délai à la Bibliothèque nationale.

17 juillet 1792.

Extrait non signé, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1985. — Lettre de M. d'Ormesson, bibliothécaire, au ministre de l'intérieur, annonçant qu'il a fait effectuer promptement le transport des archives du clergé, qui a été achevé le soir même, mais déclarant, en raison de la précipitation occasionnée par l'établissement des presses d'assignats aux Augustins, qu'on n'a pu que les empiler sur le plancher, et qu'il sera nécessaire de faire la dépense de l'installation de tablettes, dont les matériaux sont déposés dans une des salles de

la Bibliothèque, et insistant sur l'intérêt de ces cartons qui renferment les minutes de toutes les rentes et des emprunts faits par le clergé, avec réponse du ministre, jugeant nécessaire de pourvoir à la conservation d'un dépôt qui intéresse la fortune d'un grand nombre de citoyens, et autorisant M. d'Ormesson à prendre à cet effet les dispositions nécessaires, d'autant plus volontiers que les frais seront de peu d'importance.

19, 25 juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2,

1986. — Brevet (en blanc) de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, délivré par le Conseil exécutif provisoire (en faveur de Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort et Jean-Louis Carra), avec fixation du traitement de chacun d'eux à 4,000 livres.

19 août 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1987. — Lettre de M. Tobiesen Duby, sous-garde du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, invoquant la recommandation de M. Brissot pour obtenir un avancement d'emploi, protestant de son ardent patriotisme et déclarant que M. Carra trouvera dans le département qu'il va diriger des fonctionnaires bien payés et pourtant ennemis de la Révolution, que quant à lui, s'il est réduit à un traitement de 800 livres, c'est qu'il n'a jamais courtisé M. Lenoir, qu'aussi il se trouve presque seul patriote, avec la ferme résolution de l'être toute sa vie.

25 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1988. — Pétition de M. Caussin, garde des manuscrits de la Bibliothèque nationale depuis 5 ans, au sujet des démarches qui seraient faites par certaines personnes pour obtenir des places à la Bibliothèque, représentant qu'il s'est toujours renfermé dans les occupations de la Bibliothèque, n'a assisté à aucune société anticivique, et n'a jamais signé aucune adresse du même genre, observant qu'il est professeur d'arabe au Collège-Royal, sans en retirer presqu'aucun émolument, et déclarant que si on lui enlève une place d'où dépend son existence, il ne lui restera d'autre parti à prendre que d'aller se faire tuer sur les frontières.

12 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1989. — Etat des appointements, traitements fixes et dépenses faites pour le service de la Bibliothèque nationale pendant le quartier de juillet, août et septembre 1792, certifié par M. Chamfort, bibliothécaire de la Nation, le

19 octobre 1792.
Original signé (cahier in-fol.), *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

1990. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'ordonnancement de la somme de 28,447 livres 7 sols 4 deniers à valoir sur le crédit annuel de 110,000 livres, somme qui sera payée par la Trésorerie nationale entre les mains de M. Chamfort, bibliothécaire, ou entre celles du caissier, pour l'acquit des dépenses du quartier de juillet 1792.

24 octobre 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083, n° 2.

I. — BIBLIOTHÈQUES ECCLÉSIASTIQUES

1991. — Lettre des commissaires de l'administration des Biens nationaux au Directoire du Département, annonçant qu'ils croient devoir différer l'exécution de sa lettre du 14, autorisant M. Ameilhon à remettre aux communautés religieuses, dont les membres conservent la vie commune, leurs bibliothèques jusqu'à ce que les religieux soient réunis dans des maisons déterminées, afin de ne pas faire double emploi et de ne pas laisser à la merci de 2 ou 3 individus des livres précieux.

22 octobre 1791.
Original, signé de M. Fallet, *A. N.*, M 797, n° 6.

1992. — Lettre de M. Ameilhon, commissaire du Département et de la Municipalité pour les bibliothèques, au Direc-

toire du Département, protestant contre l'exploit du sieur Louis Bellay, huissier à cheval, qui l'oblige à déguerpir de la bibliothèque des Célestins, déclarant qu'il ne remettra le corps de bibliothèque qui est sous sa garde, et qui a été attribué par décret de l'Assemblée nationale à la Bibliothèque du Roi, aujourd'hui Nationale, ainsi que les clefs du local, qu'à M. d'Ormesson, après décharge, et se plaignant des mauvais procédés de l'instituteur des Sourds-et-Muets, qui aurait pu faire une exception en sa faveur.

27 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 797, n° 6.

1993. — Lettre des commissaires de l'administration des Biens nationaux au Directoire du Département de Paris, manifestant leur surprise du congé donné par huissier à M. Ameilhon du bâtiment qu'il occupe aux Célestins, et déclarant que M. Ameilhon sera prévenu que cette signification de congé a été faite sans droit et qu'elle ne peut avoir aucune suite.

4 novembre 1791.
Original, signé de M. Fallet, *A. N.*, M 797, n° 6.

1994. — Rapport fait par M. Romme au Comité d'instruction publique au sujet d'une conférence qu'il a eue avec M. d'Ormesson sur les bibliothèques dévolues à la Nation, et sur le projet d'une bibliographie générale du royaume, avec arrêté du Comité, décidant que, relativement aux catalogues et à la conservation des monuments et bibliothèques, il entretiendra une correspondance suivie avec les directoires des districts, et non avec les directoires et les municipalités des villes à la fois.

5 novembre 1791.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 3.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 13.

1995. — Lettre de M. Ameilhon, bibliothécaire de la Municipalité et commissaire du Département, au Directoire du Département, exposant les graves préoccupations causées par l'ordre qu'il a reçu de déménager la bibliothèque des Grands-Augustins, le local étant réclamé pour servir au travail des assignats, par la nécessité de déplacer celle des Minimes de la Place-Royale, qui, en raison du délabrement de l'édifice, court le risque de souffrir beaucoup des pluies et des intempéries de l'hiver, ajoutant qu'il ne peut guère compter sur le dépôt des Petits-Augustins de la Reine-Marguerite, qui suffit à peine pour recevoir les tableaux et monuments antiques, et demandant qu'on lui abandonne l'église de Saint-Louis-de-la-Culture, pour y former un établissement analogue à celui des Capucins-Saint-Honoré.

14 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 797, n° 6.

1996. — Lecture par M. Jean de Bry au Comité d'instruction publique, au nom de la section des bibliothèques et des monuments, d'un rapport sur les moyens d'accélérer l'achèvement des catalogues des bibliothèques, avec projet de décret.

12 décembre 1791.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 16.
Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 51.

1997. — Lettre de M. Ameilhon, commissaire du Département pour les bibliothèques nationales, au Directoire du Département, demandant la ligne de conduite à tenir à l'égard des Carmes déchaussés de Charenton, qui ont jusqu'ici conservé la jouissance de leur bibliothèque, mais qui, étant devenus suspects au directoire de Bourg-la-Reine, en raison de leurs principes inconstitutionnels, pourraient être tentés de s'approprier partie des livres de ladite bibliothèque, avec réponse du Directoire, invitant M. Ameilhon à procéder sans délai à l'inventaire de cette bibliothèque, dont il devra se faire remettre les clefs, et à s'entendre avec le directoire du district de

Bourg-la-Reine pour la suite à donner à ses opérations.

12, 14 décembre 1791.
Original signé et minute sur la même pièce, *A. N.*, M 797, n° 6.

1998. — Lettre de M. Ameilhon au Directoire du Département, exposant qu'il peut, d'un jour à l'autre, se trouver dans le plus grand embarras pour recevoir diverses bibliothèques, comme celles des Capucins de la Chaussée-d'Antin et du Marais, des Petits-Augustins et des Théatins, et proposant de former, dans l'église Saint-Louis-de-la-Culture, un établissement analogue à celui qui existe dans l'église des Capucins-Saint-Honoré, considéré qu'il a déjà réuni 8 bibliothèques dans l'intérieur de ce couvent, qu'il y habite, et par conséquent qu'il aura plus de facilité pour veiller à la conservation des bibliothèques, observant qu'il n'aurait besoin que du chœur et de la sacristie, en attendant que la nef de l'église soit débarrassée des meubles communs pour les indigents, qui y sont déposés et qu'on doit débiter cet hiver.

28 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 797, n° 6.

1999. — Etat des bibliothèques des 82 maisons d'hommes et des 80 maisons de femmes du Département de Paris, donnant un total de 793,871 imprimés et 14,249 manuscrits.

(Fin 1791.)
Minute, *A. N.*, F^{17} 1187^{2}.

2000. — Décret de l'Assemblée législative : 1° portant que les administrations de district feront continuer, sans interruption, les travaux ordonnés pour la confection des catalogues et cartes indicatives des livres provenant des maisons religieuses et autres établissements supprimés, et qu'elles feront passer les états de frais occasionnés par le transport et la garde des livres provenant desdites maisons religieuses; 2° autorisant le Comité d'instruction publique à faire continuer dans son enceinte par personnes expertes le travail commencé sur les cartes et catalogues envoyés.

2 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 140.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 2.
J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 53.

2001. — Lettre de M. d'Ormesson à M. Langlade, lui adressant une note et déclarant qu'il l'instruira de vive voix de ce qui lui a été dit concernant l'exécution du décret relatif aux bibliothèques.

11 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1083.

2002. — Lettre du procureur général syndic du Département à M. d'Ormesson, bibliothécaire du Roi, lui envoyant copie de la lettre que le ministre de l'intérieur vient d'adresser au Directoire, relativement aux bibliothèques ecclésiastiques et religieuses, et le priant de mettre le Directoire à même de fournir au ministre les renseignements demandés.

19 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F^{17} 1083.

2003. — Lettre de M. d'Ormesson, bibliothécaire du Roi, au Directoire du Département de Paris, déclarant n'avoir plus à sa disposition aucuns détails sur le travail des bibliothèques ecclésiastiques et religieuses dont le ministre demande l'état actuel, ayant tout remis au Comité d'instruction publique, le 30 septembre dernier, à l'expiration de son mandat de député, et priant de s'adresser à M. Ameilhon, bibliothécaire de la Municipalité, dont il reconnaît et loue la capacité, les lumières et le travail aussi vaste qu'intéressant.

20 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1083.

2004. — Lettre du Comité d'instruction publique au Directoire du Département de Paris, demandant l'envoi par M. Ameilhon, son commissaire, des volumes du nouveau catalogue de Sainte-Geneviève, pour en faire la collation sur les cartes

achevées dans les bureaux du Comité pour Saint-Germain-des-Prés.

29 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[17] 1187[2].

2005. — Précis ou résultat des opérations relatives aux bibliothèques nationales, faites ou dirigées par le commissaire du Département et de la Municipalité, indiquant le travail bibliographique et les dépenses.

31 janvier 1792.
Original, *A. N.*, F[17] 1177.

2006. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les frais occasionnés par le transport et la garde des livres provenant des établissements supprimés, dans le Département de Paris, seront arrêtés économiquement par l'administration de ce Département, et les états de ces frais remis au ministre de l'intérieur, pour être payés par la Trésorerie nationale.

8 février 1792.
Minute, *A. N.*, C 143, n° 161.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 276.

2007. — Aperçu de ce qui reste à faire à dater du dernier janvier 1792 pour achever le travail des bibliothèques de Paris appartenant à la Nation, du temps et des sommes qu'il y faudra encore employer.

24 février 1792.
Original, signé de M. Ameilhon, commissaire du Département et de la Municipalité aux bibliothèques nationales, *A. N.*, F[17] 1177.

2008. — Lettres de la section des Bibliothèques du Comité d'instruction publique au Directoire du Département de Paris et au ministre de l'intérieur, les convoquant à une réunion pour s'occuper de commun accord de la continuation des travaux sur les bibliothèques.

Fin février 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[17] 1187[2].

2009. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'ordonnancement d'une somme de 15,087 livres 3 sols, montant des frais et dépenses alloués par le Département de Paris pour le transport, la garde des livres et la confection des catalogues des bibliothèques de Paris, compris en onze états.

21 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[4] 1301.

2010. — Rapports au ministre de l'intérieur, proposant l'ordonnancement : 1° de 1,271 livres, 2° de 1,902 livres allouées par le Département de Paris, sur l'avis du directoire du district de Saint-Denis, à l'abbé Rouesse, pour la confection des catalogues des bibliothèques nationales existant dans ce district.

5 mai, 4 août 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[17] 1302, 1304.

2011. — Lettre de M. Mellier, prieur de Saint-Louis-de-la-Culture, demandant que l'on veuille bien distraire de la bibliothèque du prieuré une bible et quelques livres de piété pour son usage personnel.

17 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[17] 1187[2].

2012. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique d'une proposition du ministre de l'intérieur, à l'effet de vendre la bibliothèque des Minimes de Passy, attendu la nécessité de débarrasser leur maison qui va être vendue, en observant que ces livres ne méritent pas d'être conservés.

25 juin 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 250.
Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 352.

2013. — Renvoi par le Comité d'instruction publique à la section des Bibliothèques de la lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, sollicitant un décret d'urgence pour la vente de la bibliothèque des Minimes de Passy, et de copie de celle du Directoire du Département de Paris à ce ministre, qui presse la vente de cette bibliothèque.

4 juillet 1792.
Extrait du registre des délibérations du Co-

mité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 92.

Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 346.

2014. — Lettre du Comité d'instruction publique à M. Terrier, ministre de l'intérieur, déclarant qu'il partage l'avis du Directoire au sujet de la vente des livres des Minimes de Passy, et annonçant avoir ordonné de procéder, toute affaire cessante, à la vérification des cartes ou notes détaillées des livres qu'on projette de vendre.

7 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1187[2].

2015. — Catalogue des manuscrits de M. l'abbé Capperonnier, professeur d'éloquence grecque au Collège-Royal, et catalogue des livres imprimés de M. Capperonnier, accompagné de notes manuscrites, certifié véritable par Mme J. Burgeaud, veuve Capperonnier, avec certificat de dépôt au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, signé de M. Caussin de Perceval.

11 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, C 145, n° 196.

2016. — Renvoi par le Comité d'instruction publique à la section des Bibliothèques, à la charge de se concerter avec le Comité de l'extraordinaire des finances, d'un rapport du ministre de l'intérieur sur les mesures à prendre relativement à l'emploi et à la distribution des livres des maisons religieuses supprimées.

16 juillet 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 95.

Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 365.

2017. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'ordonner qu'il soit versé par la Trésorerie nationale, dans la caisse du receveur du Département de Paris, la somme de 3,300 livres pour être employée, sous la surveillance du Directoire du Département, à acquitter les appointements des personnes employées pendant les mois de mai et de juin à la confection du catalogue des bibliothèques nationales provenant des maisons religieuses de Paris.

28 juillet 1792.

Minute, signée de M. Champion, *A. N.*, F^4 1303.

2018. — Lettre du Directoire du Département de Paris à la section du Comité d'instruction publique chargée de la partie bibliographique, annonçant l'envoi de deux cartons remis par M. Ameilhon, commissaire aux Bibliothèques nationales, l'un d'eux contenant 22 paquets de cartes des titres des volumes de la bibliothèque des Minimes de Passy, devant être conservés, et un paquet de cartes pour les manuscrits; l'autre contenant 21 paquets de cartes pour les imprimés de la bibliothèque des Barnabites de Passy, 20 paquets pour les imprimés de la bibliothèque des Pénitents de Courbevoie, avec 2 paquets pour les manuscrits de ces deux bibliothèques, plus un très petit paquet de cartes représentant les livres qui se sont trouvés appartenir au chapitre de Saint-Paul-de-l'Estrée à Saint-Denis.

2 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1187[2].

2019. — Lettre du Comité d'instruction publique au Directoire du Département de Paris, accusant réception des cartes indicatives des livres des Bons-hommes de Passy, qui ne paraissent pas devoir être conservés et pourront être vendus, et remerciant pour l'envoi des cartes indicatives des livres choisis des bibliothèques des Minimes, Barnabites de Passy, Pénitents de Courbevoie et chapitre de Saint-Paul-de-l'Estrée à Saint-Denis, cartes très bien exécutées.

7 août 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1187[2].

Bibliothèque des Bernardins.

2020. — Procès-verbal de la remise de la bibliothèque du séminaire des Bernar-

dins, composée d'environ 300 volumes, entre les mains de M. Ameilhon.

11 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 3658.

Bibliothèque Mazarine.

2021. — Lettre et pétition de M. Hooke au procureur général syndic et aux administrateurs du Département, à l'effet de protester contre sa destitution du poste de bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine, obtenue par les intrigues de l'abbé Leblond et de M. Dupuis, commissaire à l'instruction publique, poste qui était la récompense de toute sa vie, exposant que ses principes, tant politiques que religieux, sont connus, qu'il a prêté le serment civique le 1er mars 1790, et a fait une soumission de 2,000 livres de contribution patriotique, ajoutant enfin qu'il a été réduit à se retirer dans le grenier du procureur du collège Mazarin.

16 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, H 2549.

Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

2022. — Pétition du sieur Musy, suisse de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés depuis 18 ans, exposant qu'il se trouve très embarrassé en présence de la défense expresse par la Municipalité de rien laisser sortir de la ci-devant abbaye, et de la délivrance par les commissaires de la section de laissez-passer aux religieux, ce qui crée un conflit, et demandant si sa place de suisse lui sera conservée.

Sans date (fin 1791).
Original signé, *A. N.*, M 797, n° 13.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

2023. — Lettre des administrateurs du Département de Paris aux sieurs Pingré, Viallon, Ventenat et Mongez, chargés de la garde de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, déclarant que les Comités ecclésiastique et d'aliénation ont reconnu fondée la réclamation par les héritiers de Mme de Vezins des manuscrits du maréchal de Villars, déposés à Sainte-Geneviève, et que rien ne doit empêcher la restitution de ces manuscrits.

31 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, M 797, n° 13.

2024. — Lettre de M. Ameilhon, commissaire du Département, à M. Lambert, accompagnant l'envoi du premier volume du catalogue de Sainte-Geneviève, exécuté avec beaucoup de soin, et déclarant que les bibliothécaires, dans la crainte de quelque accident, désirent ne donner les volumes de leur catalogue que les uns après les autres.

10 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F17 11872.

2025. — Arrêté du Comité d'instruction publique, renvoyant au Département la réclamation faite par M. Pingré, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, des livres qui lui appartiennent et qui sont compris dans le catalogue général de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

21 mars 1792.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 50.
Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 154.

2026. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'ordonnancement de 1,200 livres, somme qui sera employée, sous la surveillance du Directoire du Département, à acquitter les dépenses relatives au catalogue de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, avec l'ordonnancement en question.

27 mai 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F4 1302.

2027. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'ordonnancement de 5,333 livres 10 sols pour les traitements et appointements des bibliothécaires, sous-bibliothécaires et employés de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, pendant le trimestre d'avril 1792, et pour les grilles posées aux croisées du dépôt

des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

10 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^4 1303.

J. — JARDIN DES PLANTES ET CABINET D'HISTOIRE NATURELLE

2028. — Lettre de M. de la Billarderie, intendant du Jardin du Roi, envoyant l'état des dépenses du Jardin du Roi, analogue à celui du 3e quartier de 1791, adressé il y a trois semaines à M. De Lessart, et priant de vouloir bien accélérer l'ordonnancement de la somme de 25,000 livres portée sur cet état, attendu qu'indépendamment des dépenses journalières qu'il faut payer au fur et à mesure, les officiers du Jardin, à commencer par l'intendant, ont le plus grand besoin de toucher ce qui leur est dû, avec le *bon* inscrit au bas de la lettre.

11 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^4 1241.

2029. — Lettre du sieur Dutrone, médecin, à l'Assemblée législative, faisant hommage d'un ouvrage sur les cultures des colonies, d'autant plus important que la culture de quelques plantes précieuses représente toute l'existence des colonies, et les produits de ces plantes constituent la seule richesse des colons, ainsi que la fortune des négociants français.

27 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 117.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 404.

2030. — Lettre de M. Patrin, explorateur, au président de l'Assemblée législative, demandant son admission à la barre de l'Assemblée, pour faire hommage d'une collection superbe et très considérable de minéraux de Sibérie, que M. Daubenton et d'autres minéralogistes de premier ordre ont jugée d'une grande importance.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 117.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 265.

2031. — Adresse présentée par M. Louis Patrin, voyageur en Sibérie, à l'Assemblée législative, déclarant avoir parcouru pendant 8 années l'Asie septentrionale jusqu'aux confins de la Chine, avoir visité et décrit toutes les mines dans une étendue de 1,200 lieues, et avoir rassemblé une collection de pierres précieuses d'un volume extraordinaire, tirée des mines d'or et d'argent, avec une suite de 2,000 morceaux choisis des minéraux les plus rares, dont il fait offre à la Nation, pour être destinée de préférence au Jardin des Plantes, cet établissement précieux qui fait tant d'honneur à la Nation française.

(21 novembre 1791.)
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 117.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 403.

2032. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'insertion au procès-verbal de la pétition de M. Louis Patrin, tendant à offrir à la Nation divers objets d'histoire naturelle, ainsi que de la réponse du président, et chargeant le Comité d'instruction publique de lui présenter ses vues sur l'emploi de ce don.

27 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 107; minute, *A. N.*, C 140, n° 117.
Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 44.

2033. — Lettre de M. Patrin au Comité d'instruction publique, le priant de joindre à son adresse, présentée la veille à l'Assemblée, le rapport qui a été fait sur sa collection par les commissaires de la Société d'histoire naturelle, qu'il envoie au Comité.

28 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692 (avril 1792).

2034. — Rapport des commissaires de la Société d'histoire naturelle sur la collection de minéraux apportée de Sibérie par M. Louis Patrin.

Sans date (28 novembre 1791).
Original, *A. N.*, F^{17} 1009^9.

2035. — Désignation par le Comité d'instruction publique de MM. Lacépède et Prieur, en qualité de commissaires chargés d'examiner l'offre à la Nation, par M. Patrin, de sa collection de miné-

raux, fruit de longs voyages, et la demande par lui adressée à l'Assemblée nationale, de placer cette collection au Jardin national des Plantes.

2 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 13.

Éd. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 43.

2036. — Décisions du Comité d'instruction publique : 1° chargeant MM. Prieur et Romme de faire un rapport sur la pétition de M. Richard, voyageur naturaliste, renvoyée au Comité ; 2° autorisant MM. Romme et Prieur à s'adjoindre MM. Lamarck et Bosc pour l'examen de la collection d'histoire naturelle de M. Richard, et nommant pour commissaire M. de Lacépède.

12, 16 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17 fol. 18, 19.

Éd. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 53, 56.

2037. — Lettre de M. de la Billarderie à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, déclarant qu'il y a plus de 3 mois qu'il a fait parvenir au Roi sa démission, et que, malgré la non-acceptation, il ne se regarde plus comme intendant du Jardin du Roi.

25 décembre 1791.

Original, *A. N.*, F^{17} 1227.
(Pièce absente.)

Éd. Dr HAMY, *Les derniers jours du Jardin du Roi*, p. 41.

2038. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, adressant un rapport avec devis justificatif sur la demande de M. de la Billarderie, intendant du Jardin des Plantes et Cabinet d'histoire naturelle, de 120,000 livres pour la dépense dudit Jardin, en 1792, somme qui excède de 20,000 livres celle fixée par l'Assemblée nationale, en juin 1791.

26 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1162.

2039. — Rapport du ministre de l'intérieur, à l'effet de justifier l'augmentation de 20,000 livres demandée par M. de la Billarderie, intendant du Jardin des Plantes et Cabinet d'histoire naturelle, pour la dépense de 1792, déclarant que l'un des articles de cette augmentation, qui s'élève à 7,730 livres, a pour objet des réparations urgentes aux serres chaudes, étayées depuis longtemps, ou à d'autres bâtiments dégradés, réparations qu'on ne peut ajourner sans exposer la Nation à supporter une dépense infiniment supérieure, qu'une autre somme de 2,400 livres est destinée à payer un 4e garde-bosquet et des gardes de nuit pour la sûreté des Jardin et Cabinet, où des vols ont été commis, et où le moindre vol peut excéder de beaucoup cette allocation nouvelle, qu'enfin un cinquième de l'augmentation doit être reversé sur chacun des employés pour rétablir leur traitement, tel qu'il était avant le prélèvement d'un dixième qui leur tenait lieu alors de toute contribution, et qu'il serait injuste de leur faire supporter, alors qu'ils sont assujettis aux impositions foncière et mobilière.

26 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1162.

2040. — Devis de la dépense du 4e quartier de l'année 1791 pour l'entretien du Jardin des Plantes et du Cabinet d'histoire naturelle, certifié par M. de la Billarderie, avec bon de payement des 25,000 livres comprises en cet état.

31 décembre 1791.

Original signé, *A. N.* F^{17} 1119.

2041. — Lettre de M. Thouin à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, lui envoyant des notions sur l'organisation ancienne et sur celle projetée du Jardin des Plantes, exprimant le vœu, dans le cas où il faudrait pourvoir à la place d'intendant, que M. Daubenton soit appelé à ces fonctions, et déclarant que M. Jurien lui a dit avoir remis au Comité des finances le devis de la dépense du Jardin des Plantes pour l'année 1792.

2 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1130.
(Pièce absente.)

Éd. Dr HAMY, *Les derniers jours du Jardin du Roi*, p. 45.

2042. — Lecture au Comité d'instruction publique par M. Prieur d'un rapport, présenté, tant en son nom qu'au nom de M. de Lacépède, sur le don d'une collection de minéraux précieux à la Nation par M. Patrin, avec projet de décret, proposant d'accorder à M. Patrin une récompense proportionnée à ses travaux, aux fatigues qu'il a essuyées, aux sacrifices qu'il a faits et à l'utilité dont peuvent être et sa collection qu'il cède à la Nation et ses écrits qu'il consacre à l'avancement de l'histoire naturelle.

20 janvier 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 28.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 90.

2043. — Lettre des officiers du Jardin des Plantes au ministre de l'intérieur, déclarant qu'ils étaient dans l'usage d'envoyer, lors de l'échéance de chaque quartier, le devis de la dépense de l'établissement à l'intendant, qui le signait et le remettait au ministre, mais que, la place d'intendant étant vacante par démission, ils prenaient la liberté de lui adresser directement ce devis.

28 mars 1792.

Original, signé de MM. Daubenton, Desfontaines, Lacépède, Thouin et Van Spaendonck, *A. N.*, F^{17} 1130.

2044. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, au sujet de l'envoi par les officiers du Jardin des Plantes du devis de la dépense du premier quartier de 1792, montant à 25,000 livres, demandant la promulgation d'un décret par l'Assemblée, afin que les dépenses puissent être acquittées aux époques ordinaires, jusqu'à ce que le Corps législatif ait statué sur l'organisation de cet établissement national.

7 avril 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1130.

2045. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, aux officiers du Jardin royal des Plantes, accusant réception du devis de la dépense du premier quartier de 1792, mais déclarant qu'il n'a pu pourvoir au payement des 25,000 livres compris dans ce devis, attendu qu'il n'existe aucune loi qui ait autorisé pour 1792 les dépenses de cet établissement, ajoutant qu'il vient d'en référer à l'Assemblée et de lui rappeler l'ajournement par l'Assemblée constituante de la dépense du Jardin du Roi, dont l'évaluation se trouve portée à 100,000 livres dans le compte rendu par M. de Montesquiou, en avril 1791, en demandant en même temps la promulgation d'un décret pour autoriser le règlement des dépenses de 1792.

7 avril 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1130.

2046. — Lettre du ministre de l'intérieur aux officiers du Jardin des Plantes, annonçant que, d'après la loi du 4 janvier, qui autorise le payement de diverses dépenses publiques pour le premier trimestre de 1792, il va faire ordonnancer le payement des 25,000 livres du premier quartier, et leur renvoyant le devis qui doit être certifié par eux, attendu la démission de l'intendant du Jardin, avec réponse des officiers, retournant le devis revêtu de leurs signatures, et priant M. Roland de le faire passer en finance sans retard, parce que beaucoup d'avances ont déjà été faites sur le quartier échu, lettre accompagnée d'un rapport au ministre pour l'ordonnancement de ce premier quartier.

8, 10 avril 1792.

Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, F^{17} 1130.

2047. — Mémoire de M. A.-L. Brongniart, démonstrateur de chimie au Jardin des Plantes, au ministre de l'intérieur, exposant qu'il ne pouvait être payé de ses émoluments que sur un certificat de l'intendant, qui affirmait la fourniture des drogues et autres objets relatifs au cours public, que les frais annuels du cours public se montant ordinairement à 1,500 ou 1,600 livres, et le traitement étant de

1,800 livres, il ne lui restait que 200 livres, dont il pouvait se contenter, tant qu'il jouissait de la place de premier apothicaire actuellement supprimée, et demandant une allocation de 1,500 livres pour le cours actuel, sans préjudice des indemnités qu'il a droit de prétendre pour les années 1790 et 1791.

9 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1130.

2048. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, lui soumettant les réclamations de M. Brongniart, démonstrateur de chimie au Jardin des Plantes, qui est obligé de supporter 1,500 à 1,600 livres de frais d'expériences à prélever sur son traitement de 1,800 livres, priant de vérifier l'exposé de M. Brongniart, de faire connaître si tous les fonds assignés pour le Jardin des Plantes sont employés, et enfin de donner son avis sur la question le plus promptement possible.

12 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1130.

2049. — Lettre des officiers du Jardin des Plantes à M. Langlade, premier commis au ministère de l'intérieur, adressant le devis de la dépense du Jardin pour le second quartier de 1792, avec rapport au ministre de l'intérieur et lettre du ministre, annonçant l'ordonnancement de 25,000 livres, montant des dépenses d'entretien du Jardin des Plantes pour ledit quartier, en vertu de la loi du 1er mai, qui ordonne la continuation du payement des dépenses publiques de 1792, non encore décrétées.

30 juin, 10 juillet 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F^{17} 1130.

2050. — Rapport du ministre de l'intérieur au Roi, proposant de nommer M. Bernardin de Saint-Pierre, savant distingué et estimé, à la place d'intendant du Jardin royal des Plantes et des Cabinets d'histoire naturelle, vacante depuis le commencement de l'année par la démission de M. Auguste-Charles-César Flahaut de la Billarderie, afin que cet établissement, qui a besoin d'une surveillance active, ne soit pas plus longtemps sans chef.

1er juillet 1792.
Original, revêtu du bon, *A. N.*, F^{17} 1227.

2051. — Brevet d'intendant du Jardin royal des Plantes et des Cabinets d'histoire naturelle, en faveur de M. Jacques-Henry Bernardin de Saint-Pierre, au lieu et place de M. Flahaut de la Billarderie, démissionnaire, qui en avait été pourvu le 18 avril 1788, et lettre du ministre de l'intérieur à M. Bernardin de Saint-Pierre, l'avisant de sa nomination.

1er, 3 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1227.
Éd. Dr Hamy, *Les derniers jours du Jardin du Roi*, p. 73.

2052. — Lettre des administrateurs composant le Directoire du Département de Paris à M. Terrier, ministre de l'intérieur, déclarant que, d'après l'avis donné le 17 juin par M. Daubenton, doyen des professeurs du Jardin des Plantes, M. Brongniart reçoit 1,100 livres pour le remboursement des avances nécessaires aux opérations du cours de chimie, qu'en raison de l'augmentation du prix des drogues et autres ingrédients, il paraîtrait convenable de majorer ce remboursement de 400 livres, somme qui pourrait être prise sur les appointements de la place d'intendant du Jardin, vacante par démission.

3 juillet 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1130.

2053. — Rapport avec projet de décret présenté au Comité d'instruction publique par M. Romme, député du Puy-de-Dôme, sur la pétition de M. Richard, naturaliste, concluant à l'allocation d'une gratification de 20,000 livres à M. Richard, pour son voyage en Amérique, à condition qu'il placera dans le Cabinet d'histoire naturelle du Jardin national des Plantes un échantillon de toutes les variétés de productions des trois règnes qu'il a rapportées d'Amérique, et qu'il donnera cent

exemplaires du récit de ses voyages, pour être distribués dans les bibliothèques consacrées à l'instruction publique.

6 juillet 1792.
Extrait du registre des rapports et projets de décrets du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 16, fol. 151.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 360.

2054. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, portant qu'après vérification, il a constaté que les appointements de la place d'intendant du Jardin des Plantes ont été compris dans les fonds des trimestres d'avril et de juillet 1792, versés entre les mains du trésorier du Jardin, et que par conséquent les officiers du Jardin des Plantes auront à pourvoir eux-mêmes au payement de l'indemnité de 1,200 livres revenant à M. Brongniart, à raison de 400 livres pour chacune des années 1790, 1791 et 1792.

10 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[17] 1130.

2055. — Rapport au ministre de l'intérieur, déclarant fondées les réclamations de M. Brongniart, démonstrateur du cours de chimie, et proposant de lui accorder, indépendamment des 1,100 livres qu'il a reçues pour les dépenses de son cours, une ordonnance de 1,200 livres pour l'indemniser de l'excédent de ces dépenses en 1790, 1791 et 1792, somme qui lui sera payée par la Trésorerie nationale sur les 5,000 livres se trouvant disponibles, la place d'intendant du Jardin des Plantes étant restée vacante pendant le premier semestre de 1792.

10 juillet 1792.
Original approuvé et minute (2 p.), *A. N.*, F[17] 1130.

2056. — Devis de la dépense du premier et du second quartier de l'année 1792, pour l'entretien du Jardin des Plantes et des Cabinets d'histoire naturelle, certifié par MM. Daubenton, de Lacépède et Thouin, avec rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'approuver l'ordonnancement de cette dépense, conformément à la loi du 1er mai 1792.

22 avril, 10 juillet 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, F[17] 1119.

2057. — Lettres du ministre de l'intérieur : 1° à M. Daubenton, garde et démonstrateur des Cabinets d'histoire naturelle au Jardin du Roi, l'informant de la nomination de M. Bernardin de Saint-Pierre, et le priant d'en instruire tous les officiers de l'établissement; 2° au Directoire du Département de Paris, annonçant la nomination en question et déclarant que M. Bernardin de Saint-Pierre prêtera le serment civique entre les mains de la Municipalité.

15, 16 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[17] 1227.

2058. — Décret de l'Assemblée législative, portant que, sans rien préjuger sur les droits à une indemnité de M. Richard, qui a voyagé pendant 8 ans comme naturaliste, par ordre du gouvernement, dans la Guyane française et les îles voisines, le ministre de l'intérieur était autorisé à veiller à la conservation des objets rapportés par ce voyageur et qui doivent être déposés dans les collections nationales.

5 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 363.
Archives parlementaires, t. XLIX, p. 371.

2059. — Renvoi par l'Assemblée législative à la Commission des armées d'une lettre du sieur Valant, citoyen français, qui annonce que dans le Jardin des Plantes il se trouve assez de fer et de plomb pour fabriquer 200,000 piques et 60,000 balles.

15 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 368.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 6.

2060. — Devis de la dépense du troisième quartier de l'année 1792 pour l'entretien du Jardin national des Plantes et

des Cabinets d'histoire naturelle, dressé et certifié par M. Bernardin de Saint-Pierre, intendant du Jardin, avec rapport du même.

26 septembre, 24 octobre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[17] 1130, F[17] 1119.

2061. — Lettre de M. Thouin au ministre de l'intérieur, adressant les réponses aux notes marginales de l'état estimatif de la dépense du Jardin national, y joignant un projet de règlement, lui faisant part des difficultés qu'il a rencontrées pour l'enlèvement dans les jardins de Trianon et de Monceau des plantes nécessaires au Jardin national, et le priant d'intervenir auprès de l'administration du district de Versailles de façon à opérer le transport de ces plantes délicates avant que les froids ne se fassent sentir.

6 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1130.

2062. — Extrait du devis des dépenses du Jardin national des Plantes pour le trimestre de juillet 1792, notes marginales de M. le ministre de l'intérieur, et réponses sur chacune par M. Thouin.

(6 octobre 1792.)
Minute, *A, N.*, F[17] 1130.

2063. — Observations sur les notes du ministre de l'intérieur, au nombre de 15, mises en marge du devis estimatif de la dépense du Jardin national des Plantes et du Cabinet d'histoire naturelle pour le quartier de juillet 1792.

Sans date (6 octobre 1792.)
Minute de la main de M. Thouin, *A. N.*, F[17] 1130.

K. — OBSERVATOIRE

2064. — Ordonnancement de 1,500 livres à M. Cassini, directeur de l'Observatoire royal, pour le quartier d'octobre 1791, des 6,000 livres annuellement accordées à cet établissement, savoir : 2,400 livres pour l'entretien et la réparation des instruments destinés aux observations astronomiques, 2,400 livres pour trois élèves employés aux observations, 600 livres pour les dépenses de la bibliothèque et 600 livres pour frais de bureau.

31 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[4] 1241.

2065. — Lettre de M. Cassini au ministre de l'intérieur, adressant le compte et les pièces justificatives de l'emploi des fonds de l'Observatoire pour 1791.

8 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1290.

2066. — Ordonnancement de 3,000 livres à M. Cassini, directeur de l'Observatoire, pour les 6 premiers mois de l'année 1792 du crédit annuel de 6,000 livres accordé à cet établissement, et de 1,350 livres pour 6 mois de ses appointements.

29 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[4] 1303.

L. — ACADÉMIES

Académie française.

2067. — Lettre de M. Marmontel, secrétaire de l'Académie française, demandant que les 6 premiers mois de ses droits de présence soient acquittés le plus tôt possible, et faisant observer qu'autrefois ses jetons lui étaient payés d'avance, avec 3 ordonnancements, l'un de 10,358 livres 10 sols pour le montant des jetons distribués aux membres de l'Académie pendant le premier semestre 1792, un autre de 450 livres pour le payement des écritures, et un autre de 1,500 livres pour les appointements de M. Marmontel.

30 mai, 1er juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[4] 1303.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

2068. — Ordonnancement de 1,000 livres à M. Gautier de Sibert, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour son travail pendant le second semestre de 1791 à l'inventaire des titres du Trésor des Chartes.

7 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[4] 1241.

2069. — Ordonnancement de 3,000 livres à M. Dacier, secrétaire de l'Académie des

inscriptions et belles-lettres, savoir : 2,000 livres pour son travail à l'histoire de France pendant les 6 derniers mois de 1791 et 1,000 livres pour son travail aux Chartes.

21 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^4 1241.

2070. — Reconnaissance de liquidation d'une somme de 2,000 livres, délivrée par le Directeur général de la Liquidation, représentant la gratification de 1,000 livres pour l'année 1791 et 1,000 livres pour 1792, accordée à dom Georges-François Berthereau, ex-bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, pour ses recherches des écrits arabes sur les Croisades, devant faire suite à la collection des Historiens de France, ouvrage dont MM. Silvestre de Sacy, de l'Académie des inscriptions, et Caussin de Perceval, garde des manuscrits à la Bibliothèque du Roi, ont rendu les témoignages les plus favorables.

20 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^4 1301.

2071. — Ordonnance de payement de 750 livres à M. La Porte-Dutheil, adjoint à M. Bréquigny, pour la rédaction de la Collection des Chartes, représentant son traitement pendant les 6 premiers mois de 1792.

8 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^4 1303.

2072. — Ordonnancement à M. Bréquigny, de l'Académie française, de 8,700 livres, pour son traitement pendant le premier semestre de 1792, savoir : 3,000 livres pour son travail sur les pièces relatives au Domaine et anciennes lois, rapportées d'Angleterre afin d'enrichir le Dépôt des Chartes, 3,000 livres pour la Collection des édits, déclarations et arrêts, et 1,200 livres pour la Table chronologique des Chartes.

8 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^4 1303.

2073. — Etat des sommes à payer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tant pour pensions que pour dépenses diverses, pendant les 6 derniers mois de 1792, dressé par M. Dacier et arrêté par les administrateurs du Département de Paris, avec l'ordonnancement des 21,954 livres comprises dans cet état.

15 février 1793.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1218^2.

2074. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'expédier une ordonnance de 21,954 livres, pour le payement des 6 derniers mois de 1792, tant des pensions que des dépenses fixes de l'Académie des belles-lettres, la vérification faite par le Directoire du Département de Paris ayant constaté que tous les pensionnaires sont résidents à Paris, qu'aucun d'eux n'a quitté le territoire de la République et qu'il n'y a d'émigrés que parmi les honoraires.

4 mars 1793.
Original, approuvé par M. Garat, *A. N.*, F^{17} 1218^2.

Académie des sciences.

2075. — Lettre de M. Dufresne de Saint-Léon, directeur général de la Liquidation, à M. Adanson, de l'Académie des sciences, lui annonçant qu'en vertu du décret du 27 juillet 1791, la pension de 1,475 livres dont il jouissait avait été convertie en rente viagère, et que l'indemnité de logement de 1,800 livres, qui lui était payée chaque année, à titre de frais de logement du Cabinet d'histoire naturelle vendu au Roi, lui était conservée.

26 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^4 1301.

2076. — Instructions demandées par les commissaires de l'Académie des sciences au Comité d'instruction publique, à l'effet de répondre à la lettre du Directoire du Département de Paris, qui désire connaître l'état des membres, de ceux d'entre eux qui sont pensionnés, des collections attachées à l'Académie, ainsi que de ses fonds et revenus, soit du Trésor public, soit de fondations, et afin de savoir s'ils doivent correspondre directement avec le Comité ou passer par l'intermédiaire du Département, avec arrêté du Comité

portant qu'ils adresseront l'état demandé au Département.

20 janvier 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. [illegible].

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 90.

2077. — Rapport à l'Académie des sciences en faveur de M. Le Monnier, premier pensionnaire de l'Académie dans la classe d'astronomie, doyen de la compagnie, à l'effet d'obtenir le remboursement du loyer de l'appartement qu'il occupe rue Saint-Honoré, cour des Capucins, dans lequel il a établi un observatoire et où il loge les instruments de l'Académie, faisant valoir que M. Le Monnier est âgé de 79 ans, paralytique, et qu'il est le seul académicien survivant de ceux qui ont été envoyés à l'équateur et au pôle pour la mesure du degré terrestre.

28 janvier 1792.

Copie, *A. N.*, F^{17} 1692 (février 1792).

2078. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités de commerce et d'instruction publique réunis d'une lettre du ministre de l'intérieur, proposant de décréter un moyen provisoire pour faire cesser la diversité des poids et mesures jusqu'à ce que l'Académie des sciences ait terminé son travail sur le mode définitif, et adoption d'une motion obligeant le pouvoir exécutif à rendre compte incessamment de l'état où se trouve, à cet égard, le travail en question commencé depuis longtemps.

3 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 100.

2079. — Pétition du sieur Brisson, de l'Académie des sciences, professeur de la chaire de physique expérimentale établie au collège de Navarre, à l'effet d'être payé de 1,600 livres complétant la somme de 3,000 livres, savoir : 2,400 livres pour son traitement et 600 livres pour frais d'expériences, sa chaire étant l'une des plus utiles de l'Université aux citoyens de toutes classes, militaires, artistes et artisans, 7 à 800 auditeurs se trouvant quelquefois à ses leçons, avec l'ordonnancement demandé.

25 avril, 6 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{4} 1302.

2080. — Compte rendu par l'Académie des sciences, sur la demande de M. Dufresne de Saint-Léon, en date du 26 avril, au sujet du mérite des ouvrages géographiques de M. Brion, l'un des ingénieurs géographes employés à lever la carte de France, avec une liste de ses ouvrages, dessins non gravés, atlas et cartes détachées, gravés.

5 mai 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F^{17} 1091.

2081. — Réception par le Comité d'instruction publique d'une députation de l'Académie des sciences, qui demande au Comité son avis sur le projet formé par l'Académie de faire construire un télescope de 40 pieds et de 4 pieds d'ouverture, à l'instar du télescope de Herschell, et de consacrer à cette construction une somme provenant de ses économies et de prix non distribués, dans la pensée que l'Assemblée nationale, en approuvant l'emploi des fonds dont l'Académie peut disposer, ordonnera la continuation de l'ouvrage aux dépens de la Nation, avec réponse du Comité, portant que l'ouvrage dont l'Académie présentait le projet était digne de la Nation et que, pour en assurer le succès, elle devait adresser une pétition à l'Assemblée nationale.

7 mai 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 69.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 271.

2082. — Présentation à l'Assemblée législative par M. Clavière, ministre des Contributions publiques, d'un extrait des registres de l'Académie des sciences, du 2 mai 1792, rendant compte de l'état du

travail dont elle a été chargée sur l'uniformité des poids et mesures, avec renvoi aux Comités d'instruction publique et de commerce réunis.

11 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 255, 260.

2083. — Nomination par le Comité d'instruction publique de M. Prieur en qualité de commissaire pour l'examen d'une lettre du ministre de l'intérieur renvoyée par l'Assemblée nationale, avec un extrait des registres de l'Académie des sciences, du 2 mai.

14 mai 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 75.

Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 294.

2084. — Lecture au Comité d'instruction publique d'une lettre des astronomes de l'Académie des sciences, qui demandent que l'Assemblée nationale leur procure la facilité de construire un télescope de 40 pieds de long, et nomination de M. de Lacépède, en qualité de commissaire pour en faire le rapport.

25 mai 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 81.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 312.

2085. — Présentation par M. de Lacépède au Comité d'instruction publique d'un rapport au sujet des renseignements recueillis, conjointement avec MM. Pastoret et Romme, sur le télescope de 40 pieds, et projet de décret tendant : 1° à autoriser l'Académie des sciences à disposer d'une somme de 30,000 livres qu'elle a en caisse pour la construction de cet instrument; 2° à autoriser le ministre de l'intérieur à payer en différents termes, sur les fonds destinés à l'encouragement des sciences et des arts, une somme de 60,000 livres pour le complément des dépenses qu'exigera la confection de ce télescope.

11 juin 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 86.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 331.

2086. — Arrêté du Comité d'instruction publique, pris sur la demande de l'Académie des sciences, et portant qu'il sera écrit par le président du Comité une lettre de recommandation à différentes administrations en faveur de MM. Méchain et Delambre, commissaires chargés par le gouvernement de mesurer la grandeur de l'arc du méridien terrestre, depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone.

13 juin 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 87.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 332.

2087. — Délibération du Comité d'instruction publique, chargeant M. Riboud d'examiner la pétition de M. Jeaurat, directeur de l'Académie des sciences, concernant le logement qu'il occupait à l'Observatoire.

4 juillet 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 92.

Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 346.

2088. — Mémoire de l'Académie des sciences au ministre de l'intérieur, rappelant qu'elle a droit, aux termes des décrets de l'Assemblée nationale, à une somme de 32,658 livres 10 sols, savoir : 16,000 livres pour frais d'expériences, 12,820 livres 10 sols pour jetons, 1,200 livres pour prix à l'ouvrage le plus utile dans les sciences, et le surplus pour les écritures, dépenses courantes, etc., et priant de la comprendre dans l'un des prochains états de distribution, avec ordonnancement de 16,129 livres 5 sols à M. Lavoisier, tréso-

…er de l'Académie, pour le payement des …penses de l'Académie pendant le pre…mier semestre 1792.

2 septembre 1792.

Minute, A. N., F[4] 1304.

2089. — Décret de l'Assemblée législa…ve, allouant à l'Académie des sciences …ne somme de 60,000 livres pour établir …n France l'unité des poids et mesures.

17 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 162, n° 169.

Éd. Archives parlementaires, t. L, p. 72.

2090. — État des sommes à payer aux …embres de l'Académie des sciences pour …urs traitements pendant l'année 1792, … l'ordonnancement de la somme de …1,000 livres.

26 mai 1793.

Minute, A. N., F[17] 1218[2].

2091. — Décret de l'Assemblée législa…ive, acceptant l'offre qui lui est faite par …M. Jacques-Alexandre-César Charles, pro…fesseur de physique à Paris, de son ca…binet de machines et d'instruments de …physique, dont l'inventaire exact et détaillé …sera dressé dans le plus bref délai par les …soins du ministre de l'intérieur, et déci…dant que M. Charles sera logé dans l'en…droit où son cabinet sera placé et conti…nuera à y donner des leçons de physique.

15 janvier 1792.

Minute, A. N., C 142, n° 147; extrait du procès-verbal, A. N., C 142, n° 142.

Éd. Archives parlementaires, t. XXXVII, p. 130, 131.

2092. — Compte demandé par l'Assem…blée législative au ministre de l'intérieur …des obstacles qui l'ont empêché de mettre …à exécution le décret du 15 janvier, avec …injonction de faire procéder, dans le plus …court délai, à l'inventaire des machines …et des instruments de physique du cabinet …de M. Charles.

12 février 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 143, n° 158.

Éd. Archives parlementaires, t. XXXVIII, p. 451.

2093. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique d'une lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, l'informant de sa visite du cabinet de M. Charles qui, à son sens, ne saurait être mieux placé qu'en la galerie d'Apollon, au Louvre, et annonçant qu'il a désigné deux personnes pour dresser l'état détaillé des objets dont se compose le cabinet de physique de M. Charles.

13 février 1792.

Extrait du procès-verbal, A. N., C 143, n° 158.

Éd. Archives parlementaires, t. XXXVIII, p. 480.

2094. — Procès-verbal de l'inventaire du cabinet de physique donné à la Nation par M. Jacques-Alexandre-César Charles, professeur de physique, et accepté par décret de l'Assemblée nationale du 15 janvier 1792, en 8 paragraphes, dressé par MM. Alexandre Ruelle, professeur d'astronomie à l'Observatoire, Nicolas Fortin, Pierre-François et Louis-Joseph Dumotiez, ingénieurs en instruments de physique.

8 mars 1792.

Original signé, A. N., C 144, n° 173.

2095. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il s'est concerté avec l'intendant de la Liste civile pour trouver un emplacement convenable à l'effet de recevoir le cabinet de physique de M. Charles, que leur choix s'est arrêté sur une partie de la galerie d'Apollon, dépendant du Louvre, et ajoutant que le Roi a approuvé cette désignation, que l'on travaille à y faire les aménagements nécessaires, et que le cabinet en question pourra y être incessamment installé.

13 mars 1792.

Original signé, A. N., C 144, n° 173.

Éd. Archives parlementaires, t. XXXIX, p. 687.

Académie de Chirurgie.

2096. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, transmettant un mémoire

accompagné d'une lettre par lesquels M. Peyrilhe, docteur en médecine et membre de l'Académie de chirurgie, sollicite l'impression, aux frais de la Nation, du 3e volume de l'*Histoire de la chirurgie,* dont l'impression gratuite à l'Imprimerie royale avait été ordonnée en 1773.

3 mars 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F^{17} 1692.

Société royale de médecine.

2097. — Lettre de M. Vicq-d'Azyr au Comité d'instruction publique, accompagnant l'envoi de billets pour la séance publique de la Société royale de médecine, qui aura lieu le mardi 28 février.

Février 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

2098. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'ordonnancement de 18,100 livres pour les 6 derniers mois de 1791 des pensions, traitements et dépens dus à la Société de médecine, avec u état de distribution des fonds accordés la Société royale de médecine, en vert du décret de l'Assemblée nationale d 20 août 1790, un état nominatif des pen sions et traitements, et une lettre d M. Vicq-d'Azyr.

20 mai 1792.
Minutes (5 p.), *A. N.*, F^4 1302.

2099. — Décret de l'Assemblée législa tive, portant que le logement occupé au Louvre par le secrétaire de la Société d médecine continuera d'être affecté au bu reau de correspondance, au dépôt de pièces, à la bibliothèque et au logemen du secrétaire de cette Société.

10 septembre 1792.
Minute, signée de M. Lejosne, *A. N.*, C 163 n° 376.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX p. 528.

§ 2. — Beaux-arts et monuments publics.

A. — CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES BATIMENTS DU ROI

2100. — Lettre des officiers municipaux de Rambouillet à l'intendant de la Liste civile, annonçant que les deux portraits du Roi, accordés à l'hôtel de ville, viennent d'être encadrés et placés, l'un dans la salle d'assemblée de la municipalité, l'autre dans la chambre du Conseil du Tribunal, et manifestant leur satisfaction de voir au milieu d'eux « l'image d'un Roi, le père de son peuple, que nous portons tous dans nos cœurs », avec accusé de réception.

22 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O^1 1920, n° 4.

2101. — Lettre des juges et commissaire du Roi du tribunal de Rambouillet à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, annonçant la réception du portrait du Roi, que M. d'Angiviller avait obtenu pour le tribunal de cette ville, et exprimant leur gratitude, avec accusé de réception.

10, 16 décembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O^1 1920, n° 4.

2102. — Lettre de l'abbé Bonnel à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, le priant de vouloir bien examiner les dessins des tableaux du Roi, dont la gravure a été autorisée, afin de savoir si le choix des dessinateurs et le format adopté sont justifiés par son approbation, avec réponse portant qu'il verra volontiers les dessins devant servir aux gravures, à l'exécution desquelles l'abbé Bonnel doit présider.

22, 25 décembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O^1 1920, n° 4.

2103. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Fredon, lui annonçant qu'eu égard à l'affaiblissement de sa vue par

suite de ses longs services dans les Bâtiments, le Roi lui a accordé une pension de 600 livres sur la Liste civile, avec réponse de M. Fredon, adressant l'expression de sa gratitude.

18, 22 janvier 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

2104. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, lui annonçant que le Roi a accordé à M. de Bertrand une copie de son portrait, ainsi que de celui de la Reine, et le priant de faire exécuter ces copies le plus promptement possible et de commander en même temps les bordures au sculpteur-doreur des Bâtiments.

17 mars 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

2105. — Lettre de M. Lacoste, ministre de la marine, à M. de Laporte, lui transmettant la décision rendue par le Roi en son Conseil, le 9 décembre 1791, qui accorde son portrait à M. de Missiessy-Quiez, capitaine de vaisseau, en considération du zèle et de l'intelligence avec lesquels il a rempli une mission importante auprès du Dey et de la Régence d'Alger, avec réponse de M. de Laporte, portant qu'il a pris les ordres du Roi au sujet du don de son portrait à M. de Missiessy et qu'on va travailler à l'exécution de cette copie ainsi que de la bordure qui attestera le don royal, et lettre du même à M. Vien, pour l'exécution de ce portrait.

16, 22, 30 avril 1792.
Original signé, minutes et extrait (4 p.), *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

2106. — Lettre de M. Laurent, graveur du Roi, à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, exposant que, lorsqu'il a demandé l'autorisation de graver les tableaux du Roi, il a omis d'y comprendre les dessins faisant partie de la riche collection confiée à la garde de M. Vincent, et demandant l'envoi d'une lettre officielle qui lui permette de les faire copier, avec réponse favorable et lettre à M. Vincent, garde des dessins du Roi, l'avisant de la permission accordée à M. Laurent, qui a surtout pour objet de procurer les moyens d'exercer leurs talents à quantité de graveurs de mérite dont le burin est en ce moment à peu près sans occupation, et le chargeant seulement de veiller à ce que les dessins choisis par M. Laurent, pour être gravés, ne courent point le risque d'être gâtés ou perdus.

21, 26 mai 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

B. — ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

2107. — Procès-verbaux des séances de l'Académie royale de peinture et de sculpture (10e volume).

1786-1793.
Copie, *A. N.*, O¹ 1926¹⁰.
Ed. A. DE MONTAIGLON, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. X.

2108. — Lettre de M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, annonçant la remise à l'un des commissaires du Département pour l'Exposition publique, des exemplaires du Livre du salon, faisant observer que 6,000 exemplaires sont déjà tirés, que 1,400 livrets, destinés à être offerts à l'Assemblée nationale, au Roi, à la famille royale et aux ministres, sont préparés, et appelant l'attention du ministre sur les frais dont l'Académie se trouve chargée par suite du changement inattendu qu'on a opéré à la veille de l'ouverture du Salon, frais qu'il serait injuste de lui faire supporter, avec lettre d'envoi à M. Montucla.

29 août 1791.
Copie et original signé, *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

2109. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, lui annonçant que, le Roi ayant accordé à M. de Liancourt une copie de son portrait, il le prie de la faire exécuter sans retard, non en pied ou en ovale, mais en buste, de manière à être placé dans une bordure carrée.

30 septembre 1791.
Minute, *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

2110. — Lettre de M. Doyen à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, le priant de demander l'agrément du Roi afin qu'il puisse, sur l'invitation de l'impératrice de toutes les Russies, passer 2 ou 3 ans à Saint-Pétersbourg, pour y former son académie de peinture, y professer l'histoire et y exercer les fonctions d'adjoint à recteur, avec le titre de premier peintre, et sollicitant la faveur de conserver la possession de son logement aux galeries du Louvre, ainsi que sa pension de 500 livres, avec réponse de M. de Laporte, déclarant que sa mission fait trop d'honneur à la Nation française et à l'Académie de peinture, pour que le Roi ait hésité à lui accorder un congé de 3 ans en lui conservant son logement aux galeries et sa pension.

3, 7, 8 octobre 1791.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, O[1] 1920, n° 4.

L'original, signé de M. de Laporte, a été remanié, sur la demande de M. Doyen, pour ne laisser aucune équivoque à la disposition qui aurait permis de croire qu'on lui conservait, seulement soit son logement, soit sa pension.

2111. — Lettre de M. Montucla, premier commis des Bâtiments, à M. de Rubeis, le priant de faire expédier la permission sous forme de certificat, demandée par M. Doyen, à l'effet de s'absenter de l'Académie pour voyager en Allemagne et en Russie.

6 octobre 1791.

Minute, *A. N.*, O[1] 1920, n° 4.

2112. — Discours prononcé par M. Lecomte, adjoint professeur, dans l'Assemblée extraordinaire des membres et des agréés.

8 novembre 1791.

Extrait du registre des procès-verbaux de l'Académie de peinture, *A. N.*, O[1] 1926[10], fol. 92.

Ed. A. de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. X, p. 147.

2113. — Lettre de M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, adressée, sur la demande de M. Vien, à M. Montucla, annonçant l'envoi d'une lettre officielle relativement à la suppression du nom de M. d'Angiviller, dans l'Almanach royal, pour la faire lire à l'Assemblée de l'Académie de peinture du samedi suivant.

23 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2114. — Lettre de M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, à M. Montucla, entrant dans quelques détails relativement aux artistes assemblés aux Cordeliers, qui tiennent leurs séances dans le local de la section du Théâtre-Français, et qui témoignent du désir d'occuper l'une des salles de l'Académie au Louvre, ayant en réalité le projet de mettre un pied dans l'Académie et d'y prendre racine, après avoir commencé par intercepter le Salon et la grande galerie, déclarant qu'on en parlait tout haut au sein de l'Académie et qu'on pensait que tout cela n'aurait pas de fin, ou n'en aurait qu'une très désagréable pour les artistes qui seraient menés avec une verge de fer.

29 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, O[1] 1920, n° 4.

2115. — Projet d'adresse de l'Académie de peinture au Roi, lui rappelant les belles productions dues aux artistes au début de son règne, et demandant qu'on veuille bien leur confier de nouveau l'exécution de tableaux d'histoire et de statues, en exprimant l'espoir que, « lorsque le temps aura calmé les excès d'une fausse liberté, les Français sentiront que les arts ne peuvent prospérer et fleurir en France qu'autant qu'ils seront sous la protection immédiate du chef de la Nation ».

24 mars 1792.

Minute, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

Une note en tête porte cette indication : « Ceci n'a pas eu lieu, quoique l'adresse ait paru très bien », et explique qu'il y a eu un projet de mémoire pour confier des commandes à 4 sculpteurs et à 5 ou 6 peintres, mais que les événements ont empêché la présentation de ce mémoire au Roi.

2116. — Lettre de M. Suvée, peintre du Roi, au Vieux Louvre, à M. de Laporte, déclarant que, s'il se trouve très honoré d'avoir été appelé au professorat par le suffrage unanime de l'Académie, il est

moins favorisé en ce qui concerne ses travaux, n'ayant pas eu de tableau commandé pour le Roi depuis le 28 mars 1788, tableau qui a été exposé au Salon du Louvre de cette année, ajoutant qu'il a commencé un tableau assez considérable pour le comte d'Artois, sans pouvoir le livrer, que M. d'Angiviller lui en avait fait espérer la commande pour le Roi, et qu'il pense que cet espoir ne sera point déçu.

8 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2117. — Lettre soumettant à l'approbation du Roi l'élection de M. Suvée, adjoint à professeur, à la place de professeur vacante par suite du décès de M. Brenet.

9 avril 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2118. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, lui annonçant que le Roi a approuvé le choix par l'Académie de peinture, de M. Suvée, pour remplir la place vacante dans la classe des professeurs, avec extrait du procès-verbal de l'Académie, du 31 mars 1792.

10 avril 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2119. — Rapport des commissaires de l'Académie de peinture, chargés de l'examen des ouvrages envoyés de Rome par les élèves pensionnaires.

15 avril 1792.
Extrait du procès-verbal de l'Académie de peinture, *A. N.*, O[1] 1926[10], fol. 101 v°.
Ed. A. de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. X, p. 171.

2120. — État des artistes choisis par sa Majesté pour exécuter des tableaux et des sculptures pour l'Exposition prochaine (savoir : MM. Ménageot, Suvée, Lagrenée jeune, Perrin et Monsiau, peintres ; MM. Caffieri, Berruer, Le Comte et De Seine, sculpteurs), avec note indiquant que, M. Caffieri étant mort sur ces entrefaites, il était question de lui substituer un autre sculpteur.

7 mai 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2121. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, lui annonçant que le Roi a jugé à propos de confier quelques travaux aux artistes de son Académie, et lui envoyant la liste des peintres et sculpteurs, dont le Roi a fait choix, avec les sujets des tableaux et sculptures dont on demande l'exécution, avec note en marge de la lettre, du 20 août, portant que « tout était arrangé dès la fin de mai, mais que le Roi a différé sa décision, sans qu'on ait pu en savoir les motifs, sinon qu'il n'en était pas encore temps, et est survenue la journée du 10 août qui a tout anéanti à cet égard ».

Mai 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2122. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Caffieri, lui annonçant que le Roi l'a chargé de l'exécution d'une statue en marbre, dont le sujet est la figure de Lebrun, pour laquelle, comme il en a été usé précédemment, le marbre sera fourni, et ne mettant pas en doute que ce nouvel ouvrage de son ciseau répondra à ce que son talent donne le droit d'attendre de lui.

Mai 1792.
Minute non signée, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2123. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Lagrenée jeune, lui annonçant que le Roi l'a chargé de l'exécution d'un tableau destiné à figurer dans la prochaine Exposition, lui laissant le choix du sujet qui paraîtra le plus propre à déployer son talent, et demandant un tableau de la dimension moyenne de ceux ordonnés les années précédentes.

Mai 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2124. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Ménageot, déclarant qu'il n'a point oublié le rang tenu par son *Méléagre* parmi les ouvrages dernièrement exposés au Louvre, et lui annonçant que le Roi lui a confié l'exécution d'un tableau, dont le sujet et la grandeur seront laissés à son choix, ne voulant point, en raison de l'état de sa santé, lui imposer à cet égard aucune gêne, et espérant, néanmoins,

qu'il figurera à la prochaine Exposition avec la même distinction qu'à la dernière.

Mai 1792.
Minute non signée, *A. N.*, O^1 1925^b, n° 17.

2125. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à MM. Monsiau et Perrin, leur annonçant que le Roi les a chargés de l'exécution d'un tableau destiné à figurer à l'Exposition prochaine, dont le sujet sera tiré de l'histoire de France, et qui sera de la grandeur de 10 pieds sur 8.

Mai 1792.
Minute non signée, *A. N.*, O^1 1925^b, n° 17.

2126. — Lettre de M. Lacoste, ministre de la marine, au directeur de l'Académie, annonçant qu'en vertu d'une décision du Roi, les 16 tableaux représentant les principaux combats de la dernière guerre, dont l'exécution a été confiée à M. de Rossel, capitaine de vaisseau, seront examinés et évalués par deux peintres de l'Académie, l'un nommé par le Roi et l'autre par cet officier, avec faculté de désigner un tiers arbitre, dans le cas où les 2 experts ne seraient pas d'accord au sujet de l'évaluation, et réponse de M. Renou, secrétaire.

30 juin, 8 juillet 1792.
Extrait du registre des procès-verbaux de l'Académie de peinture, *A. N.*, O^1 1920^{10}, fol. 101, 102.
Ed. A. de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. X, p. 171, 176.

2127.— Lettre et mémoire de Mme Guiard, de l'Académie royale de peinture, à M. de Laporte, à l'effet d'obtenir le logement aux galeries du Louvre, qui est vacant par la mort de M. Caffieri, faveur qu'elle sollicite uniquement par amour de l'art, avec le désir d'accroître sa réputation, déjà établie par les portraits qu'elle a faits dans la famille royale, en se consacrant à celui du Roi, ayant été appelée en 1791 en Angleterre et ayant rejeté les propositions étrangères qui lui étaient faites, dans l'espoir de peindre ce portrait.

5 juillet 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, O^1 1920, n° 4.

2128. — Lettre de M. Lacoste, ministre de la marine, au secrétaire de l'Académie, accusant réception de sa lettre du 8 juillet, qui lui annonce le choix de M. Vincent, peintre et professeur, en qualité d'arbitre dans l'affaire des tableaux de M. de Rossel, et déclarant que, s'il est nécessaire de désigner un tiers arbitre, l'Académie sera priée de le choisir.

17 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal de l'Académie de peinture, *A. N.*, O^1 1926^{10}, fol. 102.
Ed. A. de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. X, p. 177.

2129. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, l'informant que le Roi a donné son approbation aux différentes élections faites par l'Académie de peinture pour remplir les places en assez grand nombre vacantes parmi ses officiers, que rien ne s'oppose à ce que ces nouveaux officiers soient installés dans leurs fonctions respectives, et le félicitant en particulier d'être continué dans la place de directeur, qu'il remplit depuis plusieurs années avec tant de distinction, avec le tableau de ces élections, et rapport au Roi, portant approbation desdites élections.

19 juillet 1792.
Minutes (3 p.), *A. N.*, O^1 1925^b, n° 17.

2130. — Mémoire des ouvrages de serrurerie faits et fournis à l'Académie de peinture pour les boutiques du Pont-Neuf, par Fayet, rue du Chantre, de mars 1792 à juillet 1793, arrêté le

27 septembre 1793.
Original, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 22.

2131. — Mémoire des ouvrages de serrurerie faits et fournis à l'Académie de peinture au Louvre, pour le service des Écoles, par Fayet, rue du Chantre-Saint-Honoré, d'avril 1792 à janvier 1793, arrêté le

27 septembre 1793.
Original, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 22.

2132. — Mémoire des ouvrages de menuiserie faits et fournis à l'Académie

de peinture et de sculpture, en vertu des ordres du citoyen Le Comte, trésorier de l'Académie, dans les années 1792 et 1793, par Seigneur, menuisier, rue Bordet, arrêté le

27 septembre 1793.
Original, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 22.

2133. — Mémoire de ce qui est dû au citoyen Fricault, entrepreneur de l'illumination de Paris, pour avoir éclairé l'Académie de peinture et de sculpture au Louvre, depuis le 1er octobre 1791 jusqu'au 31 mars 1792, avec quittance du 24 brumaire an III.

24 brumaire an III.
Original, *A. N.*, F^{17} 1065, n° 22.

C. — ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

2134. — Procès-verbaux des conférences de l'Académie royale d'architecture (11e volume).

1786-1793.
Copie (registre), *A. N.*, O^1 1929^{11}.

2135. — Lettre de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, à M. Mique, directeur de l'Académie, lui envoyant le texte de l'article concernant l'Académie royale d'architecture, dans l'Almanach royal, tel qu'il a été arrêté par le Roi, avec extraits des registres de l'Académie au sujet de la rédaction de cet article, des 14 et 21 novembre 1791, et l'article de l'Almanach imprimé et corrigé.

16 novembre 1791.
Original signé, extraits conformes et imprimé (4 p.), *A. N.*, O^1 1933^a, n° 5.

2136. — Lettre du secrétaire de l'Académie d'architecture, en réponse à une lettre de la municipalité de Paris, qui demande l'état des livres possédés par l'Académie, déclarant que l'Académie occupe un local au Louvre pour tenir ses assemblées et son école, et qu'elle tient tout du Roi, jusqu'au peu de meubles dont elle est pourvue.

19 décembre 1791.
Extrait des registres de l'Académie, signé de M. Sedaine, *A. N.*, O^1 1933^a, n° 5.

2137. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directeur de l'Académie royale d'architecture, demandant, au nom du Comité d'instruction publique, un état circonstancié des revenus et dépenses de l'Académie, avec l'indication du nom du directeur, des différentes classes des académiciens, leurs noms, les fonds destinés aux prix et aux pensions, ainsi que la destination des chaires.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O^1 1933^a, n° 6.

2138. — État dressé par les commissaires, membres de l'Académie, contenant les noms des académiciens par classes, des honoraires associés libres, des correspondants, les charges et dépenses de l'Académie, montant à 19,748 livres, ainsi que l'état de son mobilier, avec lettre d'envoi de M. Mique, directeur de l'Académie.

18 janvier 1792.
Copie conforme (en double) et minute (3 p.), *A. N.*, O^1 1933^a, n° 6.

2139. — Lettre de M. Mique, directeur de l'Académie, à M. de Laporte, annonçant que l'Académie d'architecture, dans sa séance du 27 février, a pensé devoir suspendre la nomination à la place d'honoraire associé libre, vacante par la mort de M. de Maillebois, parce qu'il ne s'est présenté pour le remplacer qu'un seul concurrent, et a décidé, en raison de la vacance d'une place dans la première classe, par la mort de M. De Lépée, de se réunir le 5 mars pour désigner 3 académiciens de la seconde classe, présentés au choix du Roi pour en faire passer un à la première, et 3 aspirants également pour remplacer dans la seconde classe celui qui montera dans la première, avec extrait des registres de l'Académie.

28 février 1792.
Original signé et copie conforme (2 p.), *A. N.*, O^1 1933^a, n° 6.

2140. — Lettre de M. Sedaine (à M. de Laporte), déclarant qu'il avait cru devoir représenter que l'on n'avait pas le droit d'intervertir l'ordre des nominations, mais que l'Académie avait passé outre, ce que

l'on n'aurait pas osé faire, il y a un an, sans en référer à M. d'Angiviller.

28 février 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1933ª, nº 6.

2141. — Lettre de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, à M. Mique, au sujet de la délibération prise par l'Académie, de procéder à la présentation de 3 membres de la seconde classe, pour remplir la place vacante dans la première, par la mort de M. De Lépée, et ensuite de 3 sujets étrangers pour remplir la place que cette promotion fera vaquer dans la seconde, déclarant que cette délibération est entièrement conforme aux règlements, et qu'il mettra sous les yeux du Roi les noms des candidats, ajoutant qu'il a reçu un double de l'état demandé à l'Académie par le Comité d'instruction publique et que cet état lui a paru propre à remplir les vues du Comité.

3 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 1933ª, nº 6.

2142. — Demande par l'Académie du remplacement du professeur de trait, attaché à son école, qui est décédé, les leçons en cette partie étant suspendues depuis ce moment, et de son portier, avec un traitement annuel de 600 livres pour le premier et les gages ordinaires pour le second, avec bon pour le remplacement, signé de M. de Laporte.

4 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1933ª, nº 6.

2143. — Lettre de M. Mique à M. de Laporte, envoyant l'extrait des registres de l'Académie, du lundi 5 mars, et le résultat du scrutin, d'après lequel MM. Jardin, Guillaumot et Ledoux, académiciens de la seconde classe, ont été désignés au choix du Roi pour une place de la 1re classe, et les 3 architectes aspirants à la seconde élus sont MM. Renard, Trouard, fils et Guerne, le premier à la majorité des suffrages, avec l'extrait du registre et la feuille du scrutin, et lettre de présentation au Roi.

6 mars 1792.
Minutes et copie conforme (4 p.), *A. N.*, O¹ 1933ª, nº 6.

2144. — Lettre de M. de Laporte à M. Mique, lui annonçant qu'il a mis sous les yeux du Roi le résultat de la délibération de l'Académie d'architecture pour remplir les 2 places vacantes, et l'informant que le choix du Roi s'est porté pour la première classe sur M. Jardin, et pour la seconde, sur M. Renard, et qu'il en donne avis, afin que l'on procède à leur installation dans la prochaine séance.

10 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 1933ª, nº 6.

2145. — Lettres de M. de Laporte à M. Jardin, lui annonçant que le Roi l'a choisi pour remplacer M. De Lépée, dont le décès a fait vaquer une place dans la 1re classe, et à M. Renard, l'informant qu'il est désigné également pour occuper la place vacante dans la seconde classe, par le passage d'un des architectes de cette classe à la première, avec extrait de la délibération de l'Académie, relative à l'installation des 2 nouveaux membres.

11 mars 1792.
Minutes et copie conforme (3 p.), *A. N.*, O¹ 1933ª, nº 6.

2146. — Lettre de M. Mique à l'intendant de la Liste civile, l'informant que l'Académie, après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. de Montalembert, témoignant du désir d'entrer à l'Académie comme associé libre honoraire, avait décidé, dans sa séance du 19 mars, qu'il serait procédé à cette nomination le lundi 16 avril, avec réponse de M. de Laporte, portant qu'ayant pressenti le Roi au sujet de l'élection projetée, ses intentions n'étaient point que cette vacance fût remplie en ce moment.

7, 9 avril 1792.
Originaux signés, minute et extrait conforme (8 p.), *A. N.*, O¹ 1933ª, nº 6.

2147. — Lettre de M. Davy de Chavigné, ex-auditeur des Comptes, à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, l'informant qu'il se met sur les rangs pour la place d'honoraire associé libre, vacante par le décès de M. de Maillebois, et faisant hom-

mage des projets d'architecture de sa composition qu'il a fait graver, avec réponse de M. de Laporte, regrettant de ne pouvoir mettre son nom sous les yeux du Roi, qui, dans les circonstances présentes, a cru devoir se borner à remplir les places destinées aux artistes.

12 avril 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

2148. — Délibération de l'Académie d'architecture, portant que la convocation décidée à la séance du 19 mars pour l'élection à la place d'associé libre n'aura pas lieu, et que l'Académie attendra pour procéder à cette nomination la décision du Roi.

16 avril 1792.

Extrait certifié, *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

2149. — Lettre de M. Duchesne, prévôt des Bâtiments du Roi, annonçant qu'il se concertera avec M. Renard pour veiller à la propreté des rues aux portes et le long des hôtels et maisons du Roi, mais rappelant que les immondices ne sont pas les seuls embarras qui puissent se rencontrer, qu'il y a des étalages de petits marchands et dépôts de matériaux, de voitures démontées et même de tonneaux, notamment contre la galerie du Louvre, de telle sorte que, si les fenêtres n'étaient pas grillées, on pourrait s'introduire dans les logements des artistes, avec note à l'appui, confirmant ces faits et donnant à entendre qu'il faudrait s'adresser à la Municipalité, pour que les officiers de la section prissent les mesures nécessaires avec les officiers des Bâtiments, et observation à la marge, portant que les circonstances n'ont point paru favorables à M. de Laporte pour faire ces réquisitoires.

5 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

2150. — Programme donné par l'Académie d'architecture pour le concours du grand prix de Rome, comprenant le plan général, les coupe et élévation d'un marché public pour une grande ville, et choix de 9 esquisses, dont les auteurs, MM. Le Normand, La Barre, Dubut, Bergoignon, Dubois, François, Protin, Ritter, Levasseur, concourront pour le grand prix et remettront leurs dessins au net le lundi 20 août, avec la feuille du scrutin.

7, 8 mai 1792.

Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

2151. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Gondouin des Luais, annonçant que, le poste d'inspecteur de la Machine étant vacant par la mort de M. Brouard, il a choisi pour le remplacer M. Veroin, aîné, chef des charpentiers.

16 mai 1792.

Minute, *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

2152. — Délibération de l'Académie, faisant connaître qu'après lecture du rapport sur le concours des artistes qui se présentent pour être maîtres de trait, et après présentation de deux candidats, MM. Rieux et Rondelet, par les commissaires, le choix de l'Académie s'est arrêté sur M. Rieux.

21 mai 1792.

Extrait, certifié et signé de M. Sedaine, *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

2153. — Instructions données par l'Académie d'architecture à l'architecte qui a remporté le prix, qu'elle a décerné en 1791, et qu'elle charge d'élever le temple de Bacchus, aujourd'hui Sainte-Constance hors les murs, à Rome.

2 juillet 1792.

Copie certifiée, signée de M. Sedaine, *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

2154. — Lettre de Mique à M. de Laporte, accompagnant l'envoi des instructions de l'Académie pour l'architecte pensionnaire du Roi à Rome, qui a mérité le 1[er] prix, en 1791, avec accusé de réception par M. de Laporte, et lettre du même à M. Ménageot, lui transmettant ce projet, que cet élève doit exécuter pendant son séjour à Rome, en donnant à ce travail toute l'application nécessaire pour remplir les vues de l'Académie.

4, 13 juillet 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, O[1] 1933[a], n° 6.

École d'architecture rurale.

2155. — Hommage à l'Assemblée législative, par M. Cointeraux, professeur d'architecture rurale, des cinq premiers cahiers de l'Ecole d'architecture rurale, avec renvoi au Comité d'agriculture de la pétition du même, qui, rappelant qu'il a trouvé le moyen de mettre les maisons à l'abri de l'incendie, sollicite quelques avances.

3 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 453.

2156. — Pétition du sieur Cointeraux, au président et aux secrétaires de l'Assemblée nationale, exposant qu'il sollicite vainement de la municipalité de Paris le payement de son salaire, comme professeur d'architecture rurale, et déclarant que ce salaire, qui lui a été accordé par un arrêté, lui servirait à publier la suite de son traité d'architecture rurale.

5 décembre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 140, n° 135.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 526.

D. — EXPOSITION DU LOUVRE.

2157. — Rapport à l'Assemblée nationale, déclarant que, quoique l'Exposition publique du Salon du Louvre ait été prorogée par le décret du 19 octobre, le public cesse d'y aller et les artistes réclament leurs ouvrages, et estimant qu'il n'y a aucun inconvénient à ordonner la clôture avant que l'Assemblée ait entendu le rapport de son Comité d'instruction publique sur la pétition des artistes non académiciens, parce que la prolongation ou cessation de l'Exposition du Salon ne peut influer en aucune manière sur le sort de cette pétition.

Novembre 1791.

Minute, *A. N.*, C 140, n° 117.

2158. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, le prévenant que, l'Exposition des ouvrages de peinture et de sculpture étant terminée, il convient de retirer les tableaux appartenant au Roi et de les faire transporter aux Gobelins, où ils doivent être déposés, à l'exception des tableaux de MM. David et Vincent, qui désirent en prendre des copies.

3 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

David avait exposé au Salon de 1791 3 tableaux : *Le Serment des Horaces*, *les Licteurs rapportant à Brutus les corps de ses fils*, et *Socrate au moment de boire la ciguë*; les tableaux exposés par Vincent étaient : 1° *Un portrait d'enfant jouant avec des cartes ;* 2° le *Portrait de M. Desforges, auteur dramatique ;* 3° *Démocrite chez les Abdéritains ;* 4° *Le jeune Pyrrhus à la cour de Glaucius.*

2159. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Brébion, lui annonçant que le Roi a l'intention de faire, cette année au Louvre, dans l'ancien appartement des pairs, l'exposition des porcelaines de sa manufacture, ce qui exigera quelques arrangements pour les tables et tablettes nécessaires à cette exposition, et l'invitant à s'entendre, à cet effet, avec M. Regnier, comme il l'a fait en 1789.

3 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

2160. — Lettre de M. David à l'intendant de la Liste civile, exprimant sa gratitude pour la permission que le Roi lui a accordée de disposer de ses tableaux afin d'en faire les copies qui lui sont demandées, et sollicitant l'ordre nécessaire pour les enlever, avec réponse, portant que M. Vien est déjà informé des intentions du Roi, relativement à ses 2 tableaux qui ont paru à la dernière Exposition du Louvre, et que M. David pourra les retirer quand il le jugera à propos, vu le désir de rendre promptement la galerie et le Salon à leur usage accoutumé.

21, 25 décembre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 1920, n° 4.

2161. — Lettre du sieur G. Desfont, secrétaire de la députation des artistes qui ont exposé au Salon du Louvre de l'année dernière, au président de l'Assemblée nationale, à l'effet d'être admise

à la barre pour présenter une pétition individuelle.

26 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, C 150, n° 255.

Cf. Archives parlementaires, t. XLIV, p. 360.

2162. — Renvoi au Comité de l'ordinaire des finances, d'une lettre de M. Mourgues, ministre de l'intérieur, du 16 juin, relative aux dépenses faites en 1791 pour l'Exposition des tableaux dans le Salon du Louvre.

18 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Cf. Archives parlementaires, t. XLV, p. 333.

2163. — Lettre de M. Degault, peintre, rue Royale-Montmartre, près de la barrière, au ministre de l'intérieur, se plaignant de la perte de trois ouvrages imitant la sardoine onyx, faisant partie de son exposition au dernier Salon, et réclamant une indemnité, qui peut s'évaluer par la comparaison des pièces qui existent avec celles qui manquent, et invoquant le témoignage de M. Boizot, président des commissaires-juges pour la répartition des travaux d'encouragement, avec réponse du ministre, déclarant que M. Degault n'est point fondé à réclamer une indemnité pour cette perte, imputable à sa négligence.

18 juin, 12 juillet 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 2646.

2164. — Lettre du Directoire du Département à M. Terrier, ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 23 juin, au sujet de la réclamation d'une indemnité par M. Degault, peintre, pour la perte de 3 morceaux, imitant la sardoine onyx, exposés au Salon du Louvre, déclarant que le Département avait avisé officiellement les artistes d'avoir à retirer leurs tableaux dans le délai du 20 décembre, toute surveillance devant cesser à partir de cette date, que M. Degault a négligé de reprendre ses œuvres et est d'autant moins fondé à réclamer une indemnité qu'à la clôture de l'Exposition s'est ouvert dans le local, avec l'autorisation de l'intendant de la Liste civile, un cours public de géographie, professé par M. Mentelle, et que cette circonstance aurait dû engager M. Degault à ne pas laisser ses tableaux dans un lieu ouvert au public.

23, 28 juin 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 2646.

E. — ÉCOLE ROYALE GRATUITE DE DESSIN

2165. — Ordonnancement de 2,600 livres à M. Moutonnet, trésorier de l'École royale gratuite de dessin, pour les mois de novembre et décembre 1791, du secours annuel de 15,600 livres accordé à ladite École par le décret de l'Assemblée nationale du 4 septembre 1791.

10, 31 décembre 1791.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F^4 1241.

2166. — Renvoi, par le Comité d'instruction publique à la section du plan général, sur rapport de M. Vaublanc, du projet de décret concernant la réorganisation de l'École gratuite de dessin, qui avait été préparé par quelques-uns des membres de l'Assemblée constituante, à l'effet de permettre à M. Bachelier de présenter le projet d'une machine nouvelle.

30 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 24.

Éd. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 68.

F. — TRAVAUX D'ENCOURAGEMENT POUR LES ARTISTES

2167. — Lettre de M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, au ministre de l'intérieur, lui demandant le jour et le mode de convocation de l'assemblée, dans laquelle on doit distribuer les travaux d'encouragement, décrétés pour les artistes le 17 septembre.

28 septembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1290.

2168. — Adresse présentée à l'Assemblée législative par MM. Charles-François

Nivard, Pierre-Antoine Demachy et Charles Eschard, peintres du Roi, membres de l'Académie, à l'effet de protester contre le décret du 17 septembre, qui ne leur laisse point l'espoir de participer aux travaux et aux récompenses que la première législature a ordonnés pour l'encouragement des hommes de mérite, attendu que ce décret les livre à la férule de leurs inférieurs, déclarant que l'Académie peut seule connaître ceux qui sont dans le cas de bien mériter, et proposant de confier au pinceau des peintres de paysage le soin de peindre une série de tableaux représentant les principales villes de France, qui seraient de la même grandeur que les ports de mer de Joseph Vernet et enrichiraient le Muséum français.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 1, n° 16.

2169. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, le priant de prendre les dispositions nécessaires pour préparer l'exécution du décret du 17 septembre, de convoquer d'abord les artistes non académiciens qui ont exposé au Salon du Louvre pour choisir 20 d'entre eux, puis de réunir les membres de l'Académie de peinture, auxquels s'adjoindront ces 20 artistes et les 4 délégués de l'Académie des sciences et de celle des belles-lettres, à l'effet de procéder à la distribution des travaux d'encouragement.

13 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1290.

2170. — Lettres du ministre de l'intérieur à M. de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, leur communiquant le décret du 17 septembre, et invitant chacune de ces Académies à désigner deux de ses membres pour concourir à la distribution des travaux d'encouragement aux artistes.

13 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1290.

2171. — Lettre de M. Dacier, secrétaire de l'Académie des belles lettres, annonçant que l'Académie, se trouvant en vacances, a été convoquée extraordinairement et a fait choix de l'abbé Barthélemy et de M. de Bréquigny, tous deux présents à la séance, qui ont accepté la mission honorable à laquelle ils sont appelés et sont prêts à concourir à la distribution des travaux en faveur des artistes qui se sont fait connaître le plus avantageusement par leurs ouvrages dans l'Exposition de cette année.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1290.

2172. — Décret de l'Assemblée législative, refusant de prendre connaissance, séance tenante, de la pétition des artistes non académiciens, qui demandent l'interprétation du décret du 17 septembre 1791, relatif à l'encouragement des arts, mais décidant qu'ils seront reçus et entendus le lendemain à midi.

18 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 265.

2173. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant la pétition des artistes non académiciens, qui demandent l'interprétation du décret du 17 septembre 1791, au Comité d'instruction publique, et décidant qu'il sera sursis à la distribution des prix et que l'Exposition des tableaux au Louvre sera prolongée jusqu'à ce que le Comité d'instruction publique ait fait son rapport sur cette pétition.

19 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 284.

2174. — Lettre de M. de Condorcet, secrétaire de l'Académie des sciences, au ministre de l'intérieur, lui annonçant que l'Académie a nommé MM. Jeaurat et Leroy pour concourir à la distribution des travaux de peinture, sculpture et gravure, aux termes de l'article 3 du décret du 17 septembre 1791.

20 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1290.

2175. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des artistes unis, convoqués en vertu de la Loi et des ordres du ministre de l'Intérieur par M. Vien, commissaire du Roi en cette partie, aux termes duquel ils demandent à M. Vien, eu égard à la nécessité de continuer leurs travaux préliminaires, de donner des ordres pour que le local, où les artistes sont installés, soit réparé.

20 octobre 1791.

Extrait conforme. A. N., F^{17} 1290.

2176. — Procès-verbal de la séance de MM. les artistes non académiciens, qui ont exposé de leurs ouvrages cette année au Salon du Louvre, séance tenue dans les salles de l'Académie, sous la présidence de M. Restout.

20 octobre 1791.

Original, signé de M. Restout, président, et de MM. François et Lefebvre, secrétaires. A. N., F^{17} 1290.

2177. — Lettre de M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, au ministre de l'Intérieur, annonçant que, conformément à ses ordres, il a convoqué tous les artistes non académiciens dans les salles de l'Académie, qu'après la présentation du décret du 19 octobre, les artistes se sont emparés en quelque sorte du local et ont nommé un président et des secrétaires, que le président choisi est M. Restout, académicien, qui est venu sans être convoqué et a demandé à l'Assemblée la grâce de voter avec elle, et critiquant les dispositions du nouveau décret, qui, en appelant comme juges un nombre d'étrangers égal à celui des académiciens, a voulu atténuer l'influence des talents confirmés et faire triompher les talents encore faibles.

21 octobre 1791.

Original signé, A. N., F^{17} 1290.

2178. — Lettre de M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, au ministre de l'Intérieur, au sujet des prétentions des artistes qui paraissent déterminés à s'emparer des salles de l'Académie, comme d'un lieu qui leur est dévolu de droit, déclarant que si leurs assemblées doivent continuer, il serait bon de les limiter strictement à leurs élections afin de hâter la distribution des encouragements, de façon à ce que leurs réunions ne puissent gêner les comités ou assemblées de l'Académie, et ajoutant que, pour établir une ligne de démarcation, on pourrait leur prêter les salles du Louvre, où le garde des sceaux donnait ses audiences et où les amis des arts ont fait exposer des tableaux.

21 octobre 1791.

Original signé, A. N., F^{17} 1290.

2179. — Lettre du ministre de l'Intérieur à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles lettres, lui accusant réception de sa lettre du 17 octobre, par laquelle il fait connaître la nomination de MM. de Bréquigny et Barthélemy pour concourir à la distribution des travaux d'encouragement, et annonçant que, par suite de la suspension de cette distribution en vertu du décret du 19 octobre, ces deux académiciens seront ultérieurement convoqués.

22 octobre 1791.

Minute, A. N., F^{17} 1290.

2180. — Lettre du ministre de l'Intérieur à M. Vien, en réponse à ses deux lettres, déclarant que le décret du 19 octobre ne prononce pas textuellement la suspension des élections, mais seulement de la distribution des travaux d'encouragement, par suite de la pétition des artistes qui avait pour objet de réclamer contre la trop grande influence que les membres de l'Académie exerceraient par la supériorité de leur nombre dans cette distribution, statuant que les artistes devront, en attendant la décision de l'Assemblée nationale, sinon suspendre leurs assemblées, tout au moins se borner à faire les élections auxquelles ils sont autorisés, et ajoutant que le choix d'un académicien par les artistes pour présider leurs assemblées est formellement contraire au décret du 17 septembre, qui n'admet aucun académicien à voter dans l'Assemblée des artistes non académiciens.

23 octobre 1791.

Minutes, A. N., F^{17} 1290.

2181. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des artistes non académiciens, qui ont observé à M. Vien que M. Restout, en sa qualité d'exposant au Salon, était de droit membre de leur Assemblée et avait le droit d'y assister, et, après le départ du directeur de l'Académie de peinture, ont taxé d'inconvenante la conduite du ministre de l'intérieur, qui, au lieu de répondre à leur lettre, a affecté une correspondance avec M. Vien, qu'ils ne peuvent reconnaître comme supérieur, déclarant que leur Assemblée, convoquée pour faire des élections et tous les travaux y relatifs, est une assemblée primaire, même souveraine, qu'elle ne peut être appelée, ensuite suspendue ou rejetée arbitrairement au gré du ministre.

24 octobre 1791.
Copie, *A. N.*, F^{17} 1290.

2182. — Proposition de M. Quatremère au Comité d'instruction publique, relativement à la pétition des peintres non académiciens, qui ont exposé au Salon, tendant à ce que l'Assemblée nationale accordât un nombre égal de juges du concours aux académiciens et aux non-académiciens, et décision du Comité, chargeant M. Quatremère de lui présenter, à cet effet, dans sa première séance, un rapport et un projet de décret.

2 novembre 1791.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 1.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 2.

2183. — Pétition des artistes académiciens à l'Assemblée législative, protestant contre le décret du 17 septembre, qui les soumet au jugement incertain ou partial de 20 artistes non académiciens, et demandant que les membres de l'Académie ne soient jugés que par les juges ordinaires et compétents de ladite Académie, que les ouvrages ordonnés par la Nation pour l'encouragement des artistes soient répartis par l'Académie entre ceux qui en seront jugés dignes, sans toutefois pouvoir exclure ceux des artistes « savants » qui n'ont pas exposé au Salon de cette année, insistant, en outre, pour l'adoption du projet d'abord présenté à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative, par l'un des membres de l'Académie, M. Charles-François Nivard, afin de faire exécuter, aux frais de l'Etat, une série de tableaux représentant des vues des principales villes de France, de la même grandeur que les ports de mer de Joseph Vernet, proposant enfin, pour le jugement des œuvres des artistes non académiciens, d'adjoindre aux membres de l'Académie 20 artistes non académiciens, laissés à leur choix.

3 novembre 1791.
Original, *A. N.*, F^{17} 1691.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 16.
Archives parlementaires, t. XXXIV, p. 640.

2184. — Présentation au Comité d'instruction publique, par M. Quatremère, d'un rapport sur le mode de répartition des encouragements entre les artistes qui ont exposé au Louvre, et projet de décret, décidant que l'Académie de peinture élira parmi ses membres un nombre de 20 juges, pour, avec les 20 autres juges choisis par les artistes non académiciens, qui ont exposé cette année, et les 4 commissaires désignés par les Académies des sciences et des belles-lettres, concourir à la distribution des travaux d'encouragement.

3 novembre 1791.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 2.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 10.

2185. — Admission à la barre de l'Assemblée législative de députés de l'Académie de peinture et de sculpture, qui ont entrepris de justifier l'Académie du reproche de despotisme et de partialité, et ont demandé que les académiciens fussent dispensés de voter pour la distribution des encouragements, avec réponse du président de l'Assemblée à la députation et

jonction du mémoire des artistes non académiciens.

5 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 101.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 641.

2186. — Ajournement par le Comité d'instruction publique, de la question relative au projet de décret concernant la distribution des travaux d'encouragement entre les artistes qui ont exposé au Louvre, attendu que les artistes académiciens ont demandé à l'Assemblée nationale de ne pas concourir au jugement à porter sur les ouvrages exposés.

5 novembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 3.

Éd. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 12.

2187. — Compte rendu au Comité d'instruction publique, par M. Quatremère, de la pétition des membres de l'Académie de peinture au sujet des encouragements à accorder aux artistes qui ont exposé leurs ouvrages au Salon du Louvre, et adoption du projet de décret présenté dans la séance du 3 novembre.

7 novembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 4.

Éd. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 15.

2188. — Lettre de M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, au président de l'Assemblée nationale (M. Vergniaud), le priant de se pénétrer de l'esprit des statuts de l'Académie et de se rendre compte que l'Académie est divisée en 2 partis, celui des officiers, auxquels se sont joint plusieurs académiciens, et celui des académiciens ligués avec les agréés, sans compter un 3e parti, représenté par M. David, qui affecte une démocratie outrée et veut détruire l'Académie à force de calomnies, parce que le Roi ne l'a pas nommé directeur de l'Académie de France à Rome, mettant également en garde contre l'influence néfaste de M. Quatremère, qui aspire à se placer à la tête des arts en France, et demandant communication du plan proposé par le même Quatremère pour pouvoir en démontrer les côtés vicieux.

7 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F¹⁷ 1065, n° 25.

2189. — Lettre du sieur Philippe, amateur de peinture, au président de l'Assemblée législative, à l'effet de donner au décret du 17 septembre sa véritable interprétation, qui ne peut être en faveur des membres de l'Académie, puisque l'article 1er parle de *travaux d'encouragement* qui ne doivent être distribués *qu'à ceux qui se sont fait connaître dans l'Exposition* de cette année, ce qui ne peut s'appliquer aux académiciens, déjà connus par des expositions antérieures, et aucun des articles du décret ne laissant à entendre qu'ils prendront part à ces travaux, mais seulement à leur jugement, comme les 4 membres des Académies des sciences et des belles-lettres, ce qui semble d'autant plus évident que, d'après l'article 4, les agréés seront appelés à prendre part, non aux travaux, mais au jugement.

7 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F¹⁷ 1309, feuille 1, n° 16.

2190. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, lui communiquant les délibérations des artistes non académiciens, fort répréhensibles, et jugeant indispensable, pour le respect de la Loi, de les annuler, principalement celle du 24 octobre, où les artistes en question prétendent former une *assemblée primaire* et même *souveraine*, d'arrêter également les entreprises des artistes à l'égard des salles de l'Académie, ayant émis la prétention de s'y réunir 3 fois par semaine aux jours à leur convenance, avec réponse du Directoire, annonçant qu'il vient d'écrire aux officiers municipaux pour envoyer des commissaires auprès des artistes non académiciens, se faire délivrer les clefs

de la salle et remettre l'Académie de peinture en possession de son local.

12, 21 novembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[17] 1290.

2191. — Présentation à l'Assemblée législative, par un membre du Comité d'instruction publique (M. Quatremère), d'un rapport sur la répartition des encouragements à distribuer aux artistes, avec projet de décret, portant que l'Académie de peinture élira parmi ses membres 20 juges, qui, avec les 20 autres juges choisis par les artistes non académiciens et les 4 nommés par les Académies des sciences et des belles-lettres, concourront à la distribution des travaux d'encouragement, et ajournement de la discussion.

14 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 105.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 60, 62.

2192. — Adresse des artistes non académiciens, annonçant que les académiciens retirent leurs tableaux du Salon, semblant par là vouloir éluder tout jugement, et demandant à l'Assemblée nationale d'entendre de nouveau le rapport du Comité d'instruction publique, relativement à la répartition des travaux d'encouragement accordés par le Corps constituant.

27 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1692.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 391.

2193. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, sur la pétition des artistes non académiciens, que le rapport du Comité d'instruction publique, relatif à la répartition des travaux d'encouragement accordés par le Corps constituant, sera entendu mardi soir.

27 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 107.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 391.

2194. — Lecture par M. Romme au Comité d'instruction publique, d'un nouveau projet de décret sur la distribution des travaux d'encouragement entre les artistes qui ont exposé au Louvre, et arrêté, portant que ce projet sera présenté à l'Assemblée nationale au nom du Comité.

28 novembre 1791.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 11.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 38.

2195. — Exposé à l'Assemblée législative par le ministre des affaires étrangères, en qualité d'ancien ministre de l'intérieur, de la demande des commissaires du] Département, à l'effet de faire fermer le Salon, avec déclaration, portant qu'il n'a pas cru pouvoir en donner l'ordre à la suite du décret du 19 octobre, par lequel l'Assemblée a prorogé l'Exposition publique du Salon jusqu'après le rapport du Comité d'instruction publique, observations d'un membre dudit Comité, rappelant que le rapport sur les artistes académiciens et non académiciens est prêt depuis longtemps, et adoption d'une motion afin d'entendre le rapporteur dans la séance du soir.

29 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 107.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 438.

2196. — Rapport à l'Assemblée législative, au nom du Comité d'instruction publique, sur les encouragements qu'il convient de donner aux arts, et observations du rapporteur, établissant que, par l'effet des discussions au sein du Comité, l'avis de la minorité est devenu celui de la majorité, ce qui a entraîné la proposition d'un projet de décret différent du premier.

29 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 107.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 451.

2197. — Adresse des artistes non académiciens à l'Assemblée législative, au sujet de l'interprétation du second article du décret du 17 septembre, qui, en n'admettant que les artistes s'étant fait connaître

dans l'Exposition de cette année, semble préjuger une nullité de droit pour ceux qui étaient connus avant cette Exposition, demandant que les 4 commissaires des Académies des sciences et des belles-lettres n'aient que voix consultative, trouvant que le droit de répartition, qui avait été attribué par la Loi aux artistes étrangers à l'Académie, se trouvait lésé par une distribution anticipée de 10,000 livres sur les 30,000 livres d'encouragement à répartir entre les peintres dits de genre, et réclamant pour les exposants la mise au concours de la continuation des ports de France laissés par Joseph Vernet.

1er décembre 1791.

Original, revêtu de nombreuses signatures, entre autres de celles de Restout, Pajou fils et Sergent, *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 1, n° 16.

2198. — Décret de l'Assemblée législative, portant que tous les artistes qui ont exposé cette année au Salon du Louvre, tant académiciens, agréés que non académiciens, se réuniront dans la huitaine pour nommer ensemble 40 commissaires-juges, dont 20 seront pris parmi les académiciens et 20 parmi les non-académiciens, auxquels seront adjoints 5 commissaires nommés par le Directoire du Département, décidant que l'Assemblée des commissaires-juges désignera parmi les peintres d'histoire et statuaires exposants 16 artistes qui, à son jugement, se seront montrés les plus dignes d'encouragement, et 10 artistes parmi les peintres de genre, architectes et graveurs, que la somme de 70,000 livres, consacrée à des travaux d'encouragement pour la 1re classe d'artistes, sera divisée en 16 portions graduées entr'elles, de manière cependant qu'aucune de ces sommes partielles ne pourra dépasser 10,000 livres, ou être moindre de 3,000 livres, et, la somme de 20,000 livres attribuée à la seconde classe, sera divisée en 10 portions graduées de 3,000 à 1,000 livres.

3 décembre 1791.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 140, n° 125.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 555, 556.

2199. — Projet d'adresse à l'Assemblée nationale par des membres de l'Académie de peinture et de sculpture, à l'effet d'être dispensés de voter pour la distribution des travaux d'encouragement, contrairement au décret du 3 qui investit 20 académiciens du droit d'être élus arbitres, et déclarant que, s'ils se récusent comme distributeurs de travaux, ils se trouveront honorés d'être désignés par le suffrage des artistes pour l'exécution de ces mêmes travaux.

(Après le 3 décembre 1791.)

Minute, *A. N.*, O^1 1925b, n° 17.

2200. — Projet présenté à l'Assemblée législative par M. Charles-François Nivard, au nom de ses collègues les peintres de paysage et de marine de l'Académie, pour remplir une partie des vues de l'Assemblée en ce qui touche les travaux d'encouragement, proposant de reproduire par la peinture les villes et les ports les plus remarquables de France, notamment de transmettre à la postérité, dans un tableau représentant le port de Calais, l'action héroïque des citoyens de cette ville qui ont généreusement exposé leurs vies pour sauver celles de pêcheurs submergés par la tempête, déclarant que ces tableaux formeraient une suite de la collection des ports de mer de Joseph Vernet et intéresseraient autant les graveurs que les paysagistes, en raison des estampes qui multiplieraient ces chefs-d'œuvre; ajoutant que l'Académie choisirait avec les artistes les villes ou ports à rendre sur la toile et fixerait la valeur des tableaux, suivant le temps consacré et la dépense occasionnée.

18 décembre 1791.

Original (renvoyé au Comité d'instruction publique), *A. N.*, F^{17} 1309, feuille 1, n° 16.

2201. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, envoyant une expédition en forme de la loi du 7 décembre, relative à la distribution des travaux d'encouragement, et l'invitant à prendre toutes les dispositions néces-

saires pour l'exécution des deux premiers articles de cette loi.

20 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1290.

2202. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, le priant de convoquer, sans retard, les membres de l'Académie pour leur donner connaissance de la loi du 7 décembre (décret du 3 décembre) et le priant, pour l'exécution des deux premières dispositions de cette loi, de se concerter avec les administrateurs composant le Directoire du Département.

21 décembre 1791.
Extrait du registre des procès-verbaux de l'Académie de peinture, *A. N.*, O^1 1926^{10}, fol. 91.
Ed. A. DE MONTAIGLON, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. X, p. 142.

2203. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, lui adressant une expédition de la loi du 7 décembre (décret du 3) rendue sur les réclamations des artistes non académiciens, relativement à l'exécution de la loi du 29 septembre, concernant la distribution des travaux d'encouragement, et le priant de convoquer, sans retard, les membres de l'Académie, avec réponse de M. Vien, portant qu'il n'a point perdu de temps pour convoquer ses collègues, qui doivent se réunir le samedi 24 décembre et entendre la lecture de la loi sur les travaux d'encouragement.

21, 23 décembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1290.

2204. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, lui communiquant l'extrait d'une délibération de l'Assemblée des artistes, qui se plaignent d'être on ne peut plus mal placés aux Cordeliers et désireraient obtenir, pour leurs prochaines séances, l'une des salles de l'Académie de peinture, et exprimant le vœu de voir accorder aux artistes les facilités qu'ils désirent, sans toutefois désobliger l'Académie.

21 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1290.

2205. — Lettre de M. Lefebvre, président de l'Assemblée générale des artistes qui ont exposé au Salon de 1791, au ministre de l'intérieur, renouvelant ses instances pour avoir la disposition de l'une des salles de l'Academie de peinture, à l'effet d'y tenir les assemblées nécessaires aux opérations relatives aux prix d'encouragement, avec réponse du ministre, déclarant que l'église haute de la Sainte-Chapelle, où se réunissent les artistes, suffit pour terminer leurs opérations actuelles, et que, quant au local dont les commissaires élus pourraient avoir besoin, le Directoire du Département juge la demande prématurée.

27 janvier, 3 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1290.

2206. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 21 janvier, déclarant que l'Académie a répondu qu'elle ne pouvait disposer des salles par elle occupées, faisant observer que la Municipalité chargée, par le décret du 3 décembre, de fournir un local aux artistes, leur a d'abord indiqué le couvent des Cordeliers, puis l'église haute de la Sainte-Chapelle, où ils se réunissent maintenant, et qu'ils n'ont pas besoin d'un autre local pour terminer leurs opérations, l'Assemblée générale des artistes ne devant s'occuper que des élections, ajoutant que ce sera aux commissaires eux-mêmes, une fois nommés, à faire les démarches qu'ils croiront nécessaires, refusant enfin d'accéder à la demande d'un local par la Société du Point central des Arts et métiers, qui n'est pas un établissement public.

16 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1290.

2207. — Procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée des commissaires élus par les artistes exposants au

Salon de 1791, pour la répartition des ouvrages d'encouragement, comprenant : 1° des commissaires nommés par le Département ; 2° des commissaires académiciens et non académiciens, nommés par l'Assemblée des artistes, avec le résultat des séances des commissaires-juges chargés de la répartition des travaux d'encouragement.

27 février-3 juin 1792.

Originaux signés (4 cahiers), *A. N.*, F[17] 1056, n° 21.

2208. — Mémoire de l'Assemblée des 45 commissaires-juges pour la répartition des travaux d'encouragement, exposant qu'ils se sont réunis, le 17 février, dans le grand salon du Louvre, mais que ce local n'est nullement propre à tenir des assemblées à raison de son immensité, du froid qu'on y éprouve et de la répercussion des sons qui empêche d'entendre les opinants, et demandant l'une des salles de l'Académie de peinture pour leurs réunions, avec lettre d'envoi au ministre de l'intérieur de M. Vincent, président de l'Assemblée desdits commissaires-juges, et réponse du ministre, jugeant que le local connu sous le nom de salle ronde sera concédé volontiers par l'Académie pour la tenue des réunions en question.

4 mars 1792.

Copie, minute et original signé (3 p.), *A. N.*, F[17] 1290.

2209. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, estimant que l'Assemblée des commissaires-juges ne pourrait être plus convenablement placée que dans l'une des salles de l'Académie connue sous le nom de salle ronde, et pensant que l'Académie agréerait avec empressement cette disposition en faveur d'une assemblée dont la moitié des membres a été prise dans son sein, avec réponse de M. Vien, portant que les ordres du ministre ne rencontreront de sa part, ni de celle de l'Académie, aucune résistance, et qu'elle se conformera toujours aux volontés du Roi.

5, 7 mars 1792.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[17] 1290.

2210. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, demandant son agrément pour placer l'Assemblée des commissaires-juges chargés de la distribution des travaux d'encouragement dans une des salles de l'Académie de peinture, désignée sous le nom de salle ronde, arrangement qui ne fera éprouver aucune gêne à l'Académie dont le directeur est prévenu, avec réponse de M. de Laporte, déclarant avoir donné les ordres nécessaires, et annonçant que les commissaires pourront sans difficulté s'assembler dans cette salle de l'Académie.

6, 8 mars 1792.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[17] 1290.

2211. — Lettre de M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, à M. Huet de Froberville, député, relativement à son opinion sur la pétition des artistes, lui reprochant de ne point connaître les statuts de l'Académie et de ne point se rendre compte de la différence qui sépare les *agréés*, c'est-à-dire les artistes postulants, *non encore reçus*, des académiciens titulaires, lesdits *agréés* ne pouvant prendre séance qu'après avoir remis et fait accepter un morceau de réception, et par conséquent n'ayant pu légalement s'associer à la pétition rédigée dans une séance académique, déclarant enfin que la paix de l'Académie a été troublée par des ambitieux, notamment par une femme qui a semé parmi eux la plus dangereuse division.

24 mars 1792.

Copie, *A. N.*, O[1] 1925[b], n° 17.

2212. — Lettre du Directoire du Département aux commissaires chargés de la répartition des travaux d'encouragement, déclarant que les démarches faites par les artistes exposants sont absolument illégales et contraires à la Loi, que leur Assemblée n'est qu'une assemblée électorale et non délibérante, aussi que toutes les réunions qu'ils continuent à tenir et les délibérations qu'ils y prennent sont des infractions à la Loi, ajoutant que les artistes n'ont nullement le droit de prescrire aux

commissaires la marche à suivre pour leurs opérations, qu'ils n'ont qu'à accélérer le plus possible, en s'abstenant de recevoir des députations de citoyens sans caractère, avec lettre d'envoi de M. Vincent, président des commissaires, au ministre de l'intérieur.

27 mars, 13 avril 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F^{17} 1290.

2213. — Procès-verbal de l'Assemblée des artistes exposants au Salon du Louvre, légalement réunis en la salle de la section du Théâtre-Français, qui protestent contre le mode illégal de procéder adopté par les commissaires chargés de la répartition des prix d'encouragement, et demandent: 1° la communication de leurs procès-verbaux; 2° le droit pour tous les intéressés d'assister aux opérations des commissaires; 3° les jugements motivés; 4° la participation des étrangers aux concours; 6° l'exclusion des ouvrages déjà connus par les expositions des années précédentes, procès-verbal présenté par une députation au ministre de l'intérieur.

6 avril 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F^{17} 1290.

2214. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vincent, peintre du Roi, président de l'Assemblée des commissaires-juges, lui faisant passer copie du procès-verbal remis par une députation des artistes exposants au Salon du Louvre, afin qu'il puisse juger de la nature de leurs réclamations, et l'invitant à suspendre tout jugement au sujet de leurs ouvrages.

10 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1290.

2215. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui soumettant les réclamations des artistes exposants, contenues dans l'extrait de leur procès-verbal, et appelant l'attention du Directoire sur deux des questions soulevées par les artistes, qui: 1° regardent le mode de scrutin adopté par les commissaires comme absolument contraire à l'échelle de mérite établie par la Loi, et estiment qu'il est impossible de rendre un jugement motivé sans avoir les objets sous les yeux et les comparer entre eux; 2° prétendent que les ouvrages exposés cette année au Salon, et qui avaient déjà été exposés les années précédentes, ne peuvent donner aucun droit au concours actuel, comme ayant déjà recueilli le tribut d'honneur et les avantages pécuniaires qu'ils méritaient, réservés à ceux qui se sont fait connaître par des ouvrages exposés pour la première fois, déclarant enfin qu'il sera sans doute nécessaire de faire trancher la question par l'Assemblée nationale, avec réponse du Directoire, remontrant au ministre toute l'illégalité des démarches des artistes exposants, qui n'avaient que le droit de présenter des pétitions individuelles aux autorités constituées, et ne trouvant pas que leurs délibérations et protestations puissent servir de motifs à suspendre les travaux des commissaires-juges.

12, 24 avril 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1290.

2216. — Lettre de M. Gilbert, architecte, l'un des membres de la députation des artistes exposants, reçue le 10 avril par le ministre de l'intérieur, au même ministre, se plaignant de ce que la lettre du Directoire du Département, du 27 mars, ait été tenue secrète jusqu'au 12 avril, et de ce que les commissaires aient passé à l'ordre du jour sur la lettre du ministre, accompagnée de la pétition des artistes, et demandant à être entendus en même temps que les commissaires-juges.

14 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1290.

2217. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui transmettant la lettre écrite le 14 par M. Gilbert, au nom des artistes exposants, qui se plaignent de ce que, sans avoir égard à leurs réclamations, les commissaires-juges aient continué leurs opérations, et le priant de lui faire parvenir incessamment son avis, avec réponse du Directoire sur les 3 questions soulevées par les artistes, déclarant : 1° que les

commissaires peuvent seuls savoir s'ils sont en état de rendre leurs jugements d'après les connaissances recueillies pendant la durée de l'Exposition, ou s'ils ont besoin d'avoir les ouvrages sous les yeux ; 2° que la Loi n'ayant point prescrit de mode, suivant lequel ils doivent donner leur opinion, ils sont libres de choisir celui qui leur paraîtra le plus convenable; 3° que la disposition générale de la Loi semble s'appliquer à tous les artistes qui se sont distingués lors de l'Exposition de 1791 ; estimant enfin que ces différentes questions, tendant à l'interprétation de la Loi, doivent être soumises aux Législateurs.

18, 24 avril 1792.

Mémoire et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1290.

2218. — Lettre de M. Jacques-Louis David, peintre, à l'Assemblée législative, l'informant qu'il renonce, en faveur d'artistes déjà recommandables par leurs talents, à toute prétention aux travaux d'encouragement, et déclarant qu'ayant déjà des travaux ordonnés par la Nation, tel que le tableau représentant *le Serment du Jeu de Paume*, il ne pourrait en accepter d'autres sans transgresser la Loi.

2 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1290.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 668.
Musée des Archives nationales, n° 1261.

2219. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au pouvoir exécutif la demande de M. David, exprimée dans sa lettre et tendant à diviser en 3 portions, l'une de 3,000 livres et les 2 autres de 2,000 livres, la somme de 7,000 livres qui lui a été attribuée par les commissaires ses collègues, représentant le maximum fixé comme encouragement des travaux de peinture, sculpture et gravure, et à faire décerner ces 3 prix par les commissaires aux artistes les plus méritants (qui furent Mouchet, Naigeon et Belle, fils).

2 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, signé des secrétaires de l'Assemblée nationale, *A. N.*, F^{17} 1290.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 669.

2220. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vincent, président des commissaires pour les travaux d'encouragement, lui adressant un extrait du procès-verbal du 2 mai, afin de le communiquer à ses collègues, en les invitant à procéder à la distribution du prix auquel M. David a renoncé, suivant la répartition que cet artiste a proposée et que l'Assemblée nationale a adoptée, et le priant de faire connaître quels sont les prix accordés par les commissaires, pour quels travaux et à quels artistes, avec réponse de M. Boizot, président, successeur de M. Vincent, annonçant que l'Assemblée des commissaires va s'empresser de mettre à exécution le décret du 2 mai.

19, 23 mai 1792.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1290.

2221. — Pétition individuelle des artistes qui ont exposé de leurs ouvrages au Salon du Louvre, au ministre de l'intérieur, renouvelant leur protestation formelle du 10 avril, demandant que le ministre se fasse apporter les procès-verbaux des commissaires-juges et annule leur jugement, comme attentatoire à la réputation des artistes et contraire à la Loi, qu'il leur est impossible d'exécuter, puisque les cinq sixièmes des ouvrages ne sont plus sous leurs yeux, et se réservant de présenter à l'Assemblée nationale les moyens de distribuer les travaux d'encouragement accordés pour le soutien des Beaux-Arts, de la manière la plus propre à les porter au plus haut point de perfection dont ils sont susceptibles, enfin de mettre les artistes au niveau de la Révolution.

21 mai 1792.

Original, avec nombreuses signatures, *A. N.*, F^{17} 1290.

2222. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, adressant une nouvelle pétition des artistes exposants, où ils réclament, par les mêmes motifs précédemment allégués, l'annulation du jugement des commissaires-juges, et déclarant qu'il ne peut statuer sur cette pétition, qui doit être présentée à

l'Assemblée nationale, avec réponse du Directoire, donnant son avis sur la pétition des artistes, tendant à l'annulation des opérations des commissaires, comme contraires à la Loi, pétition qui ne lui semble pas de nature à être renvoyée à l'Assemblée nationale, estimant, en conséquence, que le ministre peut, comme le demandent les artistes, se faire représenter les procès-verbaux des commissaires-juges et décider si leurs opérations sont conformes ou non à la Loi.

26, 31 mai 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[17] 1290.

2223. — Lettre de M. Boizot au ministre de l'intérieur, lui annonçant que la commission des artistes nommés juges pour la répartition des travaux d'encouragement a terminé ses opérations, et le priant de fixer le jour auquel la députation pourra se présenter et remettre au ministre le résultat de son travail.

3 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1290.

2224. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des commissaires-juges, décidant : 1° Qu'il y aura un maximum de 10,000 livres pour une statue qui sera en marbre, et que le marbre sera fourni par la Nation au sculpteur ; 2° que les artistes recevront de suite la moitié du prix attribué à chacun des ouvrages et l'autre moitié après l'achèvement desdits ouvrages ; 3° reconnaissant légitime la réclamation par MM. Lefebvre, Vincent, Boizot, Mouchet et Robin, commissaires, des avances nécessaires pour la tenue de leurs assemblées, qui sera présentée à l'Assemblée, avec mandat donné à M. Vincent à l'effet de recevoir le montant total des mémoires réunis, et relevé des avances faites par les 5 commissaires désignés dans le procès-verbal, montant ensemble à 296 livres 2 sols.

5 juin 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F[17] 1290.

2225. — Pouvoir donné par MM. Lefebvre, Mouchet, Boizot et Robin à M. Vincent, à l'effet de recouvrer le montant des avances par eux faites à raison de la tenue des Assemblées des commissaires-juges pour les travaux d'encouragement, d'en donner quittance et de répartir les sommes dues à chacun d'eux.

5 juin 1792.
Original, *A. N.*, F[17] 1290.

2226. — Résultat des séances des commissaires-juges nommés pour la répartition des travaux d'encouragement, du 13 avril au 3 mai, donnant les noms des artistes gratifiés et le chiffre des allocations, savoir : 10 peintres d'histoire, se partageant 35,000 livres ; 8 sculpteurs, obtenant la même somme ; 6 peintres de genre, dotés de 11,000 livres ; 1 architecte, ayant 3,000 livres, et 3 graveurs, 6,000 livres.

8 juin 1792.
Original, signé de M. Vincent, président ; Lemoyne, Frère-Montizon et Robin, secrétaires, *A. N.*, F[17] 1290.

2227. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Roland, ministre de l'intérieur, lui adressant le procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée des commissaires-juges élus par les artistes exposants au Salon de 1791, pour la répartition des ouvrages d'encouragement.

9 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1290.

2228. — Pétition de MM. Belle, fils, et Chaudet, le premier peintre, le second sculpteur, aux Gobelins, à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant que l'Assemblée des commissaires pour la répartition des travaux d'encouragement leur a décerné, à l'un 2,000 livres pour un tableau historique, à l'autre 5,000 livres pour un groupe, et sollicitant un acompte de la moitié, faveur qu'ont obtenue plusieurs de leurs confrères.

21 septembre 1792.
Original, *A. N.*, F[17] 1290.

2229. — Compte et relevé des avances faites pour la tenue des Assemblées des commissaires-juges nommés pour la ré-

partition des travaux d'encouragement qui a été décrétée le 3 décembre 1791, visé par le Directoire du Département, ledit compte adressé au ministre de l'intérieur, avec réponse du ministre à M. Vincent, portant que la réclamation de ces dépenses lui paraît fondée et qu'il fait expédier une ordonnance pour le versement, par la Trésorerie, de la somme de 296 livres 2 sols dans la caisse de M. Baron, receveur du Département de Paris, et rapport à l'appui.

27 septembre, octobre, 3 novembre 1792.
Original signé et minutes (4 p.), *A. N.*, F^{17} 1290.

2230. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, lui renvoyant les procès-verbaux de l'Assemblée des commissaires-juges et le relevé des dépenses y relatives, muni de son visa.

6 novembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1290.

2231. — Rapport sur les opérations des commissaires nommés juges pour la répartition des travaux d'encouragement, concluant : 1° que tous leurs arrêtés sont contraires aux articles 2 à 7 du décret du 3 décembre ; 2° que les commissaires-juges ont trahi la confiance de ceux qui les ont honorés de leur choix ; 3° qu'ils ne peuvent, sans fouler aux pieds toute pudeur et toute justice, s'obstiner à vouloir juger du mérite d'ouvrages qu'ils n'ont point sous les yeux.

Sans date.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1290.

Secours et récompenses aux artistes.

2232. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la distribution de secours provisoires, depuis 100 jusqu'à 300 livres, aux artistes indigents, dont les travaux auront obtenu l'approbation de l'Académie des sciences.

10 septembre 1791.
Minute de la main de M. de Boufflers, *A. N.*, C 77, n° 769.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XXX, p. 403.

2233. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'allocation d'une gratification de 300 livres à M. Watel, graveur et émailleur, qui a soumis au Bureau de consultation, établi par la loi du 16 octobre, différentes pièces en émail, ciselure et gravure, accompagnées de certificats attestant son honorable pauvreté, lequel Bureau a été d'avis d'accorder au sieur Watel le maximum des gratifications particulières portées dans la loi du 12 septembre 1791, avec ordonnancement de ladite somme.

19, 26 février 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{4} 1301.

2234. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'allocation du maximum des gratifications, soit de 300 livres, à M. Gérardin, graveur, qui a perfectionné les instruments dont se servent les graveurs, particulièrement une règle pour tirer des lignes parallèles, un balancier pour graver le pointillé et une presse pour imprimer en taille douce.

4 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F^{4} 1301.

2235. — Rapport du ministre de l'intérieur, proposant d'accorder au sieur Mayer, graveur, octogénaire, « qui s'est occupé d'une manière utile de la perfection de l'art de lier ensemble un grand nombre de lettres d'une manière agréable », une récompense de 300 livres, avec ordonnancement de cette somme.

17 juin 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{4} 1302.

2236. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'ordonnancement de 6,000 livres à M. Hue, peintre de l'Académie, pour le complément de celle de 10,000 livres qu'il doit recevoir pour le prix du tableau du port de Lorient, ledit Hue ayant été chargé de continuer la collection des ports de France de M. Joseph Vernet, au prix de 10,000 livres chaque tableau, sans aucune répétition de frais de voyages, et ayant touché le 4 octobre 1791, 4,000 livres, avec l'ordonnancement des 6,000 livres.

21, 26 août 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{4} 1304.

G. — HOMMAGES ET PÉTITIONS DES ARTISTES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

2237. — Lettre de M. Moreau jeune, de l'Académie de peinture, au président de l'Assemblée législative, accompagnant l'hommage à l'Assemblée de 2 estampes, représentant, la première, *l'Ouverture des États Généraux, le 5 mai 1789;* la seconde, *le Serment prêté le 17 juin de la même année.*

27 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 439.

2238. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des secours, de la requête du sieur Guichard, sculpteur, qui présente un bouquet de fleurs taillé dans un bloc d'albâtre et sollicite un emploi.

6 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 104.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 659.

2239. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités réunis d'instruction publique et de commerce, d'une pétition d'artistes de diverses sociétés, introduits à la barre, tendant au rapport du décret du 17 septembre 1791.

4 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 570.

2240. — Pétition de M. de Rossel à l'Assemblée législative, annonçant qu'il a retracé en gravure le combat de Du Couédic, l'une des actions de mer les plus célèbres de la dernière guerre, faisant observer qu'il n'a pu achever que 3 des 18 gravures dont le Roi lui avait confié l'exécution, mais qu'il a terminé en 6 années les 18 tableaux formant la collection entière, et demandant à être indemnisé de ses avances et rapport de M. Quatremère.

4 décembre 1791, 25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, C 140, n° 135, AF I 16, fol. 2.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 593.
J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 173.

2241. — Lettre de M. Sergent, artiste, au président de l'Assemblée législative, demandant l'admission à la barre d'une classe d'artistes, à l'effet de présenter une adresse ou pétition, qu'ils ne liront que jusqu'au *mémoire* pour ne pas abuser des instants de l'Assemblée, leur désir étant que l'un des Comités soit chargé de l'examen et du rapport de ce mémoire qui assure leur propriété.

5 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 142, n° 152.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 67.

2242. — Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités de législation et d'instruction publique d'un mémoire présenté par des graveurs et propriétaires de planches gravées, qui demandent une loi assurant la franchise de leur art et la propriété de leurs travaux.

8 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 140.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 159.

2243.— Présentation à l'Assemblée législative, de la part du Directoire du département de la Drôme, de deux jumeaux, Pierre et Joseph Franques, âgés de 17 ans, qui ont annoncé dès leur jeunesse des talents précieux et des dispositions pour les arts, et adoption d'une proposition tendant à confier ces deux jeunes gens à M. David, qui honore son art et son talent en l'employant à fixer pour la postérité la première et la plus mémorable époque de la Liberté, le Serment du Jeu de Paume.

15 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 142.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 435.

2244. — Lettre de M. David, peintre, à l'Assemblée législative, annonçant que les deux jeunes enfants, que la nature semble avoir destinés à être peintres, et dont l'instruction a été confiée à ses soins, ont fait des progrès sensibles et promettent les plus heureux succès, et déclarant qu'il se

trouverait très mortifié si l'Assemblée voulait lui offrir un salaire quelconque pour ce travail patriotique.

5 février 1792.

Extrait du procès-verbal (du 7 février), *A. N.*, C 143, n° 157.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 247.

2245. — Lettre de M. Jeanson aîné, artiste, au président de l'Assemblée législative, annonçant que tout ce qui les concerne est prêt en vue de la cérémonie funèbre du 2 avril, en l'honneur de Mirabeau, et priant de le prévenir de l'heure de l'arrivée de la députation de l'Assemblée, afin qu'il puisse avertir les artistes qu'il a employés.

26 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 145, n° 191.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 517.

2246. — Hommage à l'Assemblée législative par une société d'artistes et de gens de lettres d'un ouvrage intitulé : *Voyage dans les départements de la France.*

11 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 200.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 467.

2247. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique du devis estimatif de M. Houdon, pour la dépense d'un monument qui doit être érigé à Jean-Jacques Rousseau, montant à 32,000 livres.

6 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 53.

2248. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par les artistes composant les sociétés de la Commune des arts et du Point central des Arts et métiers, s'élevant contre l'abus résultant des travaux commandés et payés par la Nation, qui sont confiés à des mains privilégiées, et proposant un projet de décret en 13 articles, d'après lequel tous les monuments ou travaux publics ne pourraient plus être exécutés arbitrairement, mais seraient donnés au concours, par voie d'affiches, avec un programme déterminé, concours qui serait jugé par 25 commissaires laissés au choix des artistes, pétition renvoyée au Comité d'instruction publique.

6 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 56.

2249. — Présentation à l'Assemblée législative par Claude Bouret, sculpteur, d'un projet de pyramide à élever à la mémoire de Gouvion.

18 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 352.

2250. — Pétition des artistes composant la société du Point central des Arts et métiers à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir l'ancienne salle du Grand Conseil pour y tenir leurs séances, en conséquence du décret de l'Assemblée constituante qui consacre aux arts le palais du Louvre, ladite pétition renvoyée au Comité d'instruction publique par décret du 13 août.

12 août 1792.

Original signé et extrait collationné (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1692.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 102.

2251. — Pétition du sieur Henriette, jeune artiste, soldat volontaire de la section des Quatre-Nations, combattant du 10 août, à l'Assemblée législative, applaudissant à la suppression des statues équestres et pédestres des Rois et proposant de les remplacer par autant de statues pédestres de la Liberté renversant et terrassant ces mêmes tyrans, en conséquence d'ouvrir à cet effet un concours jusqu'au 19 septembre, en employant pour la fonte de ces statues le bronze provenant de celles supprimées et des figures retirées, il y a quelque temps, de la place des Victoires, pétition renvoyée au Comité d'instruction publique.

13 août 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1692.

2252. — Renvoi par l'Assemblée législative à la Commission extraordinaire des Douze d'une proposition tendant à ce que

la loi, qui ordonne l'évacuation des maisons royales, ne puisse être appliquée aux artistes ou savants auxquels l'on a accordé des logements au Louvre.

15 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 154.

2253. — Décret de l'Assemblée législative, attribuant une gratification de 400 livres au sieur Guichard, sculpteur, qui, par son offrande faite à la Nation, a droit à une prompte récompense, avec ordonnancement de cette somme.

15, 26 août 1792.
Copie conforme et minute (2 p.), *A. N.*, $F^4$1304.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 152.

2254. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les secrétaires des Académies, les professeurs, les savants, les gens de lettres et artistes, qui, à ce titre, ont obtenu des logements au Louvre, les conserveront provisoirement, jusqu'à ce que le plan d'organisation d'instruction publique ait été décrété et mis en activité.

16 août 1792.
Minute, signée de M. Guadet, *A. N.*, C 156, n° 309.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 286.

2255. — Pétition de la veuve d'Antoine-Nicolas Martinière, peintre émailleur, auteur d'un almanach en émail, en 4 parties, qu'elle renouvelle tous les 3 mois et remet aux Tuileries, déclarant avoir donné, le 29 juin 1792, le trimestre de juillet à septembre, et demandant où elle doit déposer les 3 autres parties de cet almanach qui appartient au Roi, rappelant enfin qu'il lui est dû 9 mois de la pension qui lui a été attribuée, pétition renvoyée au Comité d'instruction publique pour en faire son rapport.

18 août 1792.
Minute signée, *A. N.*, C 161, n° 355.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 330.

2256. — Adresse de la société des artistes du Point central des Arts et métiers à l'Assemblée législative, exposant que, sur les réclamations du sieur de Rossel au sujet de la valeur des tableaux qu'il avait peints, deux experts de l'Académie de peinture, le premier, M. Vincent, les avait estimés 3,000 livres; le second, M. Demachy, 15,000, et qu'un troisième arbitre, M. Barbier, de la même Académie, avait réduit l'estimation à 10,000 livres, jugeant que cette expertise avait beaucoup exagéré la valeur de ces tableaux, que l'opinion générale ramène à 1,000 livres, priant l'Assemblée d'ordonner une nouvelle expertise de ces toiles et d'enjoindre au ministre de la marine de suspendre toute délivrance de fonds à M. de Rossel.

26 août 1792.
Original signé (en double) (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1692.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 37.

2257. — Hommage à l'Assemblée législative par le sieur Joseph Boiston, artiste statuaire, du département du Doubs, arrivant de Rome, d'un buste en marbre de Junius Brutus, essai de ses faibles talents, qu'il prie d'agréer et de faire placer dans la salle des séances de l'Assemblée nationale.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 167, n° 404 (27).
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 181.

2258. — Hommage à l'Assemblée législative par le sieur Helman, graveur, d'une grande estampe représentant *le Serment du Jeu de Paume*, pour faire pendant à ses trois gravures sur des sujets patriotiques : *l'Ouverture des Etats-Généraux*, *l'Abolition des privilèges* et *la Fédération du 14 juillet 1790*, avec mention honorable.

5 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 373.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 356.

H. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DES MONUMENTS

2259. — Procès-verbaux des séances de la Commission de la conservation des monuments relatifs aux arts et aux sciences.

8 novembre 1790-16 ventôse an II.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, *F^{17} 4.

2260. — Mémoire de M. Leblond, relatif à la formation de la Commission des monuments, contenant le résultat de ses travaux.

Sans date.
Original, *A. N.*, F^{17} 1039.

2261. — État des monuments, statues et colonnes qui sont entrés au Dépôt des Petits-Augustins pendant les années 1791 et 1792, dressé par M. Alexandre Lenoir.

Original (registre in-fol.), *A. N.*, *F^{17} 24^2.

2262. — Lettre de M. A. Lenoir à l'abbé Leblond, secrétaire de la Commission, le prévenant qu'il va, en conséquence des ordres du Département, aménager le bas des Petits-Augustins pour recevoir les statues qui doivent y être déposées, mais le priant de faire observer au Département qu'une partie du Dépôt est louée à un particulier, et qu'il serait nécessaire de prendre des mesures à cet égard, annonçant en outre qu'on est sur le point d'évacuer les Célestins et qu'il est urgent que le Comité s'occupe du transport des précieux monuments que ce couvent renferme, notamment des trois Grâces de Jean Goujon, enfin qu'il a lui-même présidé au transport du Stella de Saint-Germain-le-Vieux.

23 septembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1260^1.

2263. — Décret de l'Assemblée constituante, précédé d'un rapport fait au nom des Comités ecclésiastique et d'aliénation, donnant un témoignage public de satisfaction aux savants patriotes qui s'étaient livrés à des recherches approfondies sur les monuments, livres ou inscriptions, qui avaient proposé aux Comités réunis divers projets d'instructions, envoyés aux départements et districts, pour indiquer la manière de conserver les livres et tableaux, qui avaient surveillé le transport des monuments, et décidant que les noms de ces savants seront inscrits au procès-verbal, et que les frais de bureau du Comité des savants leur seraient remboursés, avec la liste alphabétique de ces savants.

23, 26 septembre 1791.
Minute, signée de M. Camus, *A. N.*, C 78, n° 776.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXI, p. 346.

2264. — Rapport de dom Poirier sur le tombeau de la reine Ingeburge de Danemarck, deuxième femme de Philippe-Auguste, morte en 1326 et inhumée dans l'église de la commanderie de Saint-Jean-de-l'Isle à Corbeil, qu'elle avait fondée.

29 septembre 1791.
Original, *A. N.*, F^{17} 1263.

2265. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des savants, exprimant la crainte qu'elle ne considère sa tâche comme terminée et qu'elle ne se dispose à cesser ses travaux, et la priant de les continuer dans l'étendue du Département, attendu l'intérêt qu'il y a pour les sciences et pour les arts de sauver de précieux monuments de l'oubli ou de la destruction, en faisant appel aux lumières de la Commission pour leur conservation.

7 octobre 1791.
Original, signé de M. Germain Garnier, suppléant du procureur général syndic du Département, *A. N.*, F^{17} 1035.

2266. — Lettre de M. d'Ormesson à M. Leblond, accusant réception d'un paquet qu'il s'empresse de porter aux Archives pour le joindre à la correspondance des Comités.

13 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2267. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des monuments, approuvant le choix de M. Lemonnier, peintre de l'Académie, comme adjoint demandé par M. Doyen, pour suppléer M. David, son collègue absent, consentant également au transport des tableaux, statues, bas-reliefs et autres monuments dont l'examen et l'inventaire ont été faits, notamment ceux des Jacobins-Saint-Jacques et des Célestins, aux Dépôts pro-

visoires des Petits-Augustins et de Saint-Martin-des-Champs.

19 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2268. — Lettre de M. Mouchy à M. Leblond, lui annonçant qu'il s'est présenté deux fois à l'Agence des Biens nationaux sans rencontrer personne, qu'il y retournera le lendemain et qu'il l'instruira du résultat de sa démarche.

2 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2269. — Lettre de M. de La Rochefoucauld, président du Département de Paris, à la Commission des savants, envoyant sa lettre imprimée sur les travaux du Comité d'aliénation et renouvelant l'hommage dû au zèle de la Commission, dont il continuera à suivre les intéressants travaux, en qualité d'administrateur du Département.

6 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2270. — Billet de M. de Bréquigny à M. Leblond, accompagnant l'envoi d'une lettre de M. Godefroy, intéressante surtout en ce qui concerne les archives des églises et abbayes.

9 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2271. — Lettre de M. Mouchy à M. Leblond, se plaignant des lenteurs de l'Agence des Biens nationaux pour le règlement des mémoires d'ouvriers et déclarant que, malgré son désir d'activer le transport des monuments, il se verra obligé de le suspendre, déclarant d'ailleurs qu'il n'a qu'à se louer de l'intelligence des ouvriers qu'il a employés, mais que ceux-ci n'ont pas lieu d'être satisfaits.

9 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2272. — Lettre de M. Germain Garnier à M. Leblond, l'informant qu'il a communiqué au Directoire la demande de la Commission relative au transport des monuments qui restent dans l'église des Grands-Augustins, que l'ordre envoyé à la Municipalité avait été motivé par la réclamation des Académiciens chargés de préparer l'unité des poids et mesures, qui prétendaient être distraits de leurs travaux par ceux qu'on faisait dans cette église.

11 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2273. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des savants, le prévenant que les commissaires pour les poids et mesures, qui devaient tenir leurs séances dans l'église des Grands-Augustins, ont renoncé à ce local, et que par conséquent rien ne s'oppose plus à ce que la Commission suive les opérations commencées dans l'église en question.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2274. — Lettre de M. Doyen, peintre, à la Commission des monuments, annonçant sa nomination par l'Académie impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg à la place de premier peintre d'histoire de l'impératrice et d'adjoint au recteur de cette Académie, et regrettant que son absence l'oblige pendant deux ou trois ans à suspendre sa présence aux séances de la Commission, dont il se glorifiera toujours de faire partie.

22 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2275. — État des tableaux du Dépôt provisoire des Petits-Augustins qui sont dans le cas d'une réparation provisoire et très urgente, telle que d'être remontés sur de nouveaux châssis et rentoilés, ladite réparation évaluée 1,928 livres.

22 novembre 1791.
Original, *A. N.*, F^{17} 1035.

2276. — Lettre de M. Mouchy, sculpteur, à son collègue Leblond, se plaignant de ce que, malgré ses soins pour la conservation des monuments de sculpture des églises supprimées, il éprouve maints désagréments et se présente en vain aux

bureaux de l'Agence pour y recevoir le montant des mémoires d'ouvriers employés par lui, qu'on le renvoie au Département, et le priant de l'y accompagner pour se rendre compte des causes de ce retard.

5 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2277. — Lettre de M. Mouchy à M. Leblond, lui marquant qu'il a passé une partie de la matinée aux Grands-Augustins pour assister au déplacement des deux fûts de colonne en marbre noir et qu'il va avertir les marbriers afin d'enlever les tables de marbre du grand autel avant d'établir l'échafaud pour recevoir ces colonnes.

13 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2278. — Questions déjà proposées au Directoire du Département et sur lesquelles la Commission des monuments attend une réponse, et autre série de questions et d'observations faites et à faire au même Directoire, touchant l'enlèvement des tableaux et sculptures dans les maisons religieuses, la vente de ceux de peu de valeur, l'expulsion des étrangers occupant des appartements dans le Dépôt provisoire des Petits-Augustins, la restauration urgente des tableaux précieux, et le payement des dépenses occasionnées par le transport des sculptures et marbres.

13 décembre 1791.
Originaux, signés de M. Leblond (2 p.), *A. N.*, M 797, n° 6.

2279. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des monuments, approuvant l'adjonction de MM. d'Ormesson, Regnault et Moreau, qui vont enrichir de leurs recherches et de leurs travaux le dépôt précieux confié aux soins de la Commission.

20 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2280. — Instructions données par le Bureau de liquidation des Biens nationaux à M. Lenoir, lui enjoignant de ne point permettre qu'aucun locataire des bâtiments attenant au couvent des Petits-Augustins fasse usage d'aucune clef ou passe-partout, et de requérir même le commissaire de la section.

22 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, *F^{17} 24^{3}, fol. 24.

2281. — Lettre de M. Brousse-Desfaucherets à M. Leblond, le prévenant qu'il se rendra volontiers à l'assemblée de la Commission du mercredi prochain, entre 11 heures et midi.

1er janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2282. — Lettre de M. d'Ormesson à l'abbé Leblond, l'avisant de la convocation de la section des Bibliothèques du Comité d'instruction publique, où il espère voir décider : 1° la mesure qui attribuera à la Commission des pouvoirs généraux dans le royaume; 2° une réunion de la section des Bibliothèques avec MM. de La Rochefoucauld et Desfaucherets au sujet des détails littéraires de Paris; 3° la reprise de la correspondance active avec tous les départements pour le travail des catalogues de livres et tableaux, ainsi que le travail de la Bibliographie générale, avec une autre lettre, annonçant que 2 membres sur 4 sont venus et que la réunion est remise au dimanche soir.

4, 5 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1035.

2283. — Instructions de la Commission des monuments pour l'enlèvement des objets d'art des maisons ecclésiastiques et religieuses supprimées.

10 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1035.

2284. — Mémoire de la Commission des monuments au Comité d'instruction publique, représentant la nécessité de retirer les tableaux et marbres de quelque prix qui se trouvent dans les églises des religieuses non supprimées, en raison de la

soustraction de plusieurs tableaux précieux à l'insu des religieuses.

(10 janvier 1792.)
Original, *A. N.*, F^{17} 1035.

2285. — Lettre de M. d'Ormesson à M. Leblond, s'excusant d'être en retard pour la remise du travail qu'il lui a promis, et observant que, par suite de la lenteur de ses copistes qui se lèvent plus tard que lui, il n'a pu le finir qu'à l'instant.

11 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2286. — Lettre de M. d'Ormesson à l'abbé Leblond, annonçant que, selon toute apparence, le Comité des Bibliothèques s'assemblera tous les mercredis et samedis matin, et que la Commission sera sans doute invitée à venir aux Capucins mercredi ou samedi prochain.

12 janvier 1792.
Original, *A. N.*, F^{17} 1035.

2287. — Demande par M. Brousse des Faucherets à M. Leblond d'une copie de la lettre, par laquelle le Directoire du Département a demandé au ministre de l'intérieur le remboursement des frais relatifs à la conservation des monuments, sur le produit de la vente du mobilier des maisons religieuses.

14 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1035.

2288. — Lettre de la section des Bibliothèques du Comité d'instruction publique à la Commission des monuments, la convoquant mercredi matin au Comité, où doivent se trouver le ministre de l'intérieur et les membres du Département, à l'effet de reprendre la suite des opérations communes, déclarant que le zèle et les soins de la Commission lui sont connus et qu'elle croit pouvoir compter sur ses lumières dans l'intérêt de la science.

15 janvier 1792.
Original, signé de MM. Quatresolz, Gaudin, Jean de Bry et Quatremère, *A. N.*, F^{17} 1252.

2289. — Lettre de M. Godelart, procureur des Feuillants, au Directoire du Département, se plaignant des procédés de MM. Leblond et Lenoir, qui ont d'abord fait enlever tous les tableaux de l'église, de la sacristie, même ceux qui servaient à décorer les salles où l'Assemblée nationale réunit ses comités et où le juge de paix tient l'audience, puis ont fait démolir et enlever les marbres et bronzes de divers monuments érigés dans les chapelles, en particulier dans celle de la famille de Rostaing, très curieuse et intéressante par la beauté des colonnes de marbre, des bustes et par les bronzes dont elle était décorée, et représentant que ces démolitions réduisent à rien ces monuments précieux, de plus que les individus qui sont chargés des ordres de MM. Leblond et Lenoir abusent même de leur confiance et vendent, à leur profit, à des chaudronniers, partie des ornements qu'ils détruisent, avec lettre d'envoi de M. Rœderer à M. Leblond.

16 janvier 1792.
Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1035.

2290. — Observations de la Commission des monuments adressées au Comité d'instruction publique, par lesquelles la Commission : 1° se plaint d'abord, d'avoir été fort mal reçue aux Chartreux et surtout à Saint-Martin-des-Champs par les religieux, par le sieur Carlier, commis du Bureau de liquidation, par le commissaire de police de la section, ainsi que par l'officier de garde, qui, tous semblaient s'être coalisés pour empêcher l'exécution du décret du 13 octobre 1790; 2° demande ensuite le transport à Saint-Louis-de-la-Culture des livres déposés dans la maison des Petits-Augustins, qui ne doit recevoir que des monuments; 3° réclame un dépôt provisoire pour recevoir les titres, archives et cartulaires qui se trouveraient dans les maisons supprimées, avec lettre d'envoi de M. Leblond.

18 janvier 1792.
Originaux, signés de M. Leblond (2 p.), *A. N.*, M 797, n° 6.

2291. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, lui envoyant une copie imprimée de la lettre adressée, le 4 janvier, par le ministre de l'intérieur au Directoire du Département, relativement aux monuments de sculpture et de peinture des maisons ecclésiastiques et religieuses, ainsi qu'à l'achèvement du catalogue des bibliothèques de ces mêmes maisons.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2292. — Mémoire des travaux faits par M. Cathelin, menuisier, aux Petits-Augustins, montant à 377 livres 14 sols 10 deniers, certifié par M. Aubert.

25 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2293. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, représentant que l'avis relatif à la présence de plusieurs tableaux de prix parmi les effets des églises paroissiales supprimées, déposés dans celle de Saint-Jean-en-Grève, suffisait pour justifier le transport en cette église des membres de la Commission.

26 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2294. — Lettre de M. Leblond à M. Rœderer, lui annonçant que deux membres de la Commission des monuments se sont rendus, le 28 janvier, dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, et y ont vu des tableaux provenant d'églises paroissiales de la Cité supprimées, qui doivent être transportés sans délai au Dépôt provisoire, où ils auraient dû être apportés tout d'abord, que ces 2 commissaires, ayant ouï dire que le groupe de marbre représentant le baptême du Christ par saint Jean, avait été accordé par le Directoire du Département au curé de Saint-Eustache, estiment que ce groupe, l'un des plus beaux ouvrages de M. Lemoine, sculpteur français, occuperait une place distinguée dans le Muséum et devrait en conséquence être transporté sans délai au Dépôt provisoire, insistant pour une prompte décision du Directoire, ce groupe devant être enlevé incessamment.

29 janvier 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{17} 1035.

2295. — Observations sur les archives des Etablissements ecclésiastiques, lues par le citoyen Poirier à la Commission des monuments, le mardi

30 janvier 1792.
Original, *A. N.*, F^{17} 1035 (en double), 2 p., *B. N.*, Mss., fonds français, 20842, fol. 86.
Ed. E. Boutaric, *le Vandalisme révolutionnaire, Revue des questions historiques*, 1872, t. XII, p. 344.

2296. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des monuments, demandant son avis au sujet du transport de meubles appartenant à l'Etat dans l'église de Notre-Dame-de-Nazareth, rue du Temple, transport susceptible d'endommager les objets précieux pouvant se trouver dans cette église.

31 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2297. — Lettre du Directoire du Département à M. Leblond, secrétaire de la Commission des savants, au sujet du mode de payement des frais occasionnés par le transport des monuments des maisons religieuses et établissements ecclésiastiques, rassemblés par les soins de la Commission, priant d'envoyer le plus tôt possible les états de frais de toute espèce résultant du transport des monuments, que le Directoire arrêtera, conformément à la loi du 15 février qui charge l'administration du Département d'arrêter économiquement les frais de transport et de garde des livres des établissements ecclésiastiques, et par assimilation ceux des monuments, états que le ministre de l'intérieur fera payer par la Trésorerie nationale.

3 mars 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1035, 1039, n° 1.

2298. — Lecture au Comité d'instruction publique et renvoi à la section des Bibliothèques, d'une lettre de la Commission des savants, par laquelle elle demande l'autorisation de vendre les mauvais tableaux qui encombrent actuellement, aux ci-devant Augustins, le Dépôt des monuments et tableaux du Département de Paris.

3 mars 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 44.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 137.

2299. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, à la Commission des savants, communiquant une lettre du Directoire du département du Finistère, relative à quelques antiquités qui se sont trouvées dans l'abbaye de Daoulas, district de Landerneau, avec description exacte et dessin des objets, priant d'en faire l'examen et de dire si, par leur nature et par l'âge auquel on peut les rapporter, ils méritent de prendre place dans la collection des antiquités provenant des maisons religieuses.

13 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1036.

2300. — Lettre de M. Poirier à l'abbé Leblond, appelant son attention sur l'enlèvement dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, de toutes les tombes de la grande chapelle de la Vierge, chef-d'œuvre d'architecture gothique du temps de saint Louis, déclarant que celles de Pierre de Montereau, l'architecte de la Sainte-Chapelle, et de sa femme mériteraient d'être conservées, et représentant que la surveillance de la Commission doit s'étendre non seulement sur les églises supprimées, mais aussi sur les monuments des églises qui doivent subsister, par conséquent, qu'aucun des monuments déplacés dans Saint-Germain-des-Prés ne devrait être détruit avant d'en avoir avisé la Commission.

14 mars 1792.

Minute signée, *A. N.*, F^{17} 1035.

2301. — Mémoire adressé à la Commission par M. Picault, ayant pour objet la restauration des tableaux provenant de maisons supprimées et la proposition d'un concours pour la restauration de ces tableaux.

(14 mars 1792.)

Original, *A. N.*, F^{17} 1035.

2302. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, à la Commission des savants, accompagnant l'envoi d'un état des monuments de sculpture et de peinture qui se sont trouvés dans les églises supprimées du district de Charolles (Saône-et-Loire) et priant de lui faire connaître si ces monuments méritent de prendre place parmi ceux dont la conservation peut intéresser les sciences et les arts.

17 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1252.

2303.—Note de M. Brousse des Faucherets à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, faisant observer : 1° que l'autorisation contenue dans la lettre du 19 octobre 1791 est très suffisante pour le transport des monuments des Célestins ; 2° qu'il vient d'être écrit à la Régie nationale de l'Enregistrement pour faire déloger M. Tallebot ; 3° que, la Commission ayant une mission générale pour se transporter dans toutes les maisons supprimées, ce serait supposer une limitation ou cessation de ses pouvoirs, que de lui donner une autorisation particulière pour visiter la maison de Saint-Lazare, dépendante de l'ordre du Saint-Esprit, que la Loi n'a point distinguée des autres établissements supprimés.

24 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2304. — Lettre de M. Scellier à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, annonçant qu'il commencera, le jour même, les ouvrages de marbrerie à faire aux Célestins, pour déplacer les monuments, comme cela a été convenu avec M. Mouchy, et déclarant qu'il n'y a pas eu d'interruption dans les travaux des

Célestins et que la besogne pourra être terminée à la fin de la semaine suivante.

24 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2305. — Avis donné par M. de Sacy, membre de l'Académie des belles-lettres, relativement au médaillier de M. Deschamps, conservé à la Chambre des comptes, et qu'il conviendrait de réclamer et de déposer à la Bibliothèque nationale.

27 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1035.

2306. — Lettre de M. Gaultier, officier dans la légion de la Moselle, au cantonnement de Saarbruck, aux citoyens composant la Commission chargée de la conservation des monuments des arts et des sciences au Muséum de la République, signalant un sarcophage antique qui sert d'autel près d'une des portes latérales de la cathédrale de Clermont-Ferrand, monument digne de fixer l'attention de la Commission, dont le transport au Muséum serait facile et peu coûteux, en l'embarquant sur l'Allier et en passant par le canal de Briare.

30 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2307. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, lui communiquant une lettre adressée au Directoire par la Régie nationale de l'enregistrement relativement à l'évacuation des portions habitées de la maison des Petits-Augustins, et demandant ses observations sur les réflexions contenues dans cette lettre au sujet du jardin loué au sieur Tallebot.

5 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2308. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, lui renvoyant les mémoires du marbrier et du maçon employés au transport et à l'arrangement des monuments dans le Dépôt provisoire des Petits-Augustins, avec un certificat attestant la remise du mémoire du menuisier, et faisant observer que ces mémoires et certificat ne peuvent être arrêtés par le Directoire sans être certifiés par ceux des membres de la Commission qui ont particulièrement dirigé les travaux, seul moyen de contrôle.

5 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2309. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, en réponse à sa demande d'autorisation pour faire enlever les colonnes et pilastres de marbre, ainsi que les vitraux de la maison des Bonshommes de Passy, dignes d'être conservés, déclarant que cette autorisation n'est pas nécessaire, vu le mandat illimité donné à la Commission des monuments pour le transport de tous les monuments dépendant des établissements supprimés.

16 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2310. — Avis signalant la vente du mobilier de la maison des Bonshommes de Passy, par la municipalité de ce lieu, et en particulier celle de quatre tableaux de Bourdon, acquis moyennant 101 livres par un marchand de tableaux au bout du Pont-Royal.

(16 avril 1792).
Minute, *A. N.*, F^{17} 1263.

2311. — Lettre du Comité d'instruction publique à la Commission des savants au collège des Quatre-Nations, l'invitant à poursuivre ses travaux avec la même activité, et à continuer ses recherches sur les monuments littéraires, ainsi que le dépouillement des auteurs dont le Comité possède une partie des notices.

16 avril 1792.
Original, signé de MM. Gaudin et Quatresolz de Marolles, l'un des commissaires de la section des Bibliothèques, *A. N.*, F^{17} 1252.

2312. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à

M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, le priant de lui envoyer les noms, qualités et demeures des propriétaires des maisons qui ont des portes d'entrée sur le jardin des Petits-Augustins, à l'effet de justifier des titres en vertu desquels ces ouvertures ont été pratiquées et d'en faire ordonner la clôture, s'il y a lieu.

19 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2313. — Lettre de M. Lenoir, garde du Dépôt des Petits-Augustins, au procureur-général syndic du Département, adressant la liste nominative des personnes qui habitent dans les maisons ayant une porte d'entrée sur le jardin des Petits-Augustins.

20 avril 1792.

Original, *A. N.*, F^{17} 1280[1].

Ed. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 9.

2314. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du département de Saône-et-Loire, transmettant l'avis de la Commission des savants au sujet du monument du dernier des Valois existant dans l'église des ci-devant Minimes-de-la-Guiche, signalé par lettre du 1er février, avis par lequel elle estime que ce n'est point un chef-d'œuvre de sculpture, que les frais de transport dépasseraient la valeur de ce mausolée, qu'on pourra placer dans quelqu'église du département, s'il ne se présente un acquéreur à un prix convenable, avec un état des monuments de peinture et de sculpture situés dans les églises supprimées du district de Charolles.

21 avril 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1000[9], n° 54.

2315. — Convocation adressée par M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, au Département, pour le jeudi 26 avril, à l'effet de conférer avec M. Brousse des Faucherets sur plusieurs objets très intéressants.

23 avril 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1035.

2316. — Lettre de M. Picault, restaurateur de tableaux, à M. Leblond, regrettant de n'avoir pas été prévenu de la visite de plusieurs artistes de la Commission à la galerie de tableaux de l'hôtel de Penthièvre, attendu qu'il aurait fait descendre des tableaux qui ont été restaurés pour permettre de juger de leur état, et priant les membres de la Commission de revenir en fixant le jour de leur visite.

24 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2317. — Mémoire du sieur Guillemard, successeur de son père dans l'état de restaurateur des tableaux du Roi, aux citoyens députés de la Commune des Arts du Département de Paris, rappelant qu'il a restauré les tableaux de la nef de Notre-Dame et le plafond de Saint-Roch peint par Pierre, et exposant ses vues sur le mode à établir dans un concours de restauration de tableaux.

(24 avril 1792.)

Minute, *A. N.*, F^{17} 1035.

2318. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des monuments, la priant de se transporter au château de Choisy, à l'effet de procéder à la visite des tableaux qui s'y trouvent et de faire enlever ceux qui mériteraient d'être réunis au Dépôt des Monuments.

30 avril 1792.

Original, signé de M. Rœderer, *A. N.*, F^{17} 1035.

2319. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le remboursement des frais de bureau du Comité des savants, montant à la somme de 131 livres, ordonné par le décret de l'Assemblée nationale constituante, du 26 septembre dernier, sera fait par la Caisse de l'Extraordinaire.

1er mai 1792.

Minute, signée de M. Ballet, rapporteur, *A. N.*, C 148, n° 223.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 596.

2320. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission, le priant de distraire des mémoires relatifs au transport et à l'arrangement des

monuments ceux qui concernent les monuments des églises paroissiales de Paris, qui ne peuvent rentrer dans les dépenses générales occasionnées par le transport et la conservation des monuments réunis au Dépôt des Petits-Augustins, et adressant en même temps un mémoire de fournitures de papeterie par M. Jolivet, en vertu d'ordres de M. Doyen.

1er mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2321. — Arrêté du Directoire du Département, décidant que la Commission des savants s'occupera sans délai et sans interruption de la visite des maisons religieuses et du mobilier qu'elles renferment, qu'elle dressera un état des monuments, morceaux d'art ou d'histoire naturelle, qui méritent d'être conservés, état qu'elle fera passer le plus tôt possible à la Commission municipale pour l'administration des Biens nationaux, en l'accompagnant d'un inventaire détaillé de ceux de ces objets qu'il importera de transporter au Dépôt général des Petits-Augustins, et réglant les conditions de ce transport, sauf les cas d'urgence, où la Commission sera autorisée à y procéder sans état préalable, avec lettre d'envoi du suppléant du procureur général syndic.

3, 4 mai 1792.
Copies conformes (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1035.

2322. — Lettre de M. Lemonnier à l'abbé Leblond, lui adressant, de Rouen, l'abbé Gourdin, ex-bénédictin, membre de l'Académie de cette ville, commissaire chargé de rassembler les bibliothèques du département de la Seine-Inférieure, qui a besoin d'être encouragé et désirerait aussi connaître M. Ameilhon, déclarant qu'il est essentiel de le pénétrer de la sécurité et de l'esprit d'ordre qui président à Paris aux opérations de la Commission, pour qu'il puisse certifier « qu'on n'en veut pas aux richesses qui sont répandues dans les départements et qu'on ne proposera jamais que des échanges pour des doubles », espérant ainsi obtenir pour le Muséum 2 ou 3 tableaux précieux de grands maîtres, inconnus à Paris, ce qui serait chose facile en offrant à titre d'échange des tableaux de Lebrun, de Mignard et de Champagne, qu'on a en abondance.

4 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2323. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les papiers déposés aux Augustins, appartenant aux ci-devant ordres de chevalerie et à la noblesse, seront brûlés en vertu des ordres du Département de Paris, après qu'il aura été distrait sous sa surveillance, par la Municipalité et la Commission des savants, les titres de propriétés, tant nationales que particulières, et les pièces qui pourraient intéresser les sciences et les arts.

12 mai 1792.
Minute, *A. N.*, C 148, n° 234.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 275.
E. Boutaric, *Le Vandalisme révolutionnaire*, *Revue des questions historiques*, 1872, t. XII, p. 348.

2324. — Lettres du Directoire du Département et du Comité d'instruction publique à la Commission des monuments, approuvant le choix qu'elle vient de faire de M. Boizot, pour l'associer à MM. Mouchy et Pajou dans la partie des travaux de la Commission dont ils sont chargés, afin de ne point ralentir des recherches utiles et très attendues.

12, 24 mai 1792.
Originaux, signés des membres du Directoire et de M. Romme, président du Comité d'instruction publique (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1252.

2325. — Etat des tableaux du château de Choisy qui sont bons à conserver au Dépôt des monuments, dressé par M. Regnault.

(15 mai 1792.)
Original, *A. N.*, F^{17} 1263.

2326. — Lettre du Directoire du Département à M. Leblond, au sujet du conflit d'opinion soulevé dans le sein de la Commission, relativement aux tableaux qui décorent le château de Choisy, demandant, afin de se rendre compte s'il faut faire un choix parmi ces tableaux ou les enlever tous, l'envoi détaillé dressé par

les membres de la Commission qui ont visité le château de Choisy.

15 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2327. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des monuments, annonçant que l'installation des presses pour l'impression des assignats dans la galerie servant de bibliothèque aux religieux du couvent des Grands-Augustins a nécessité le transport à la Bibliothèque nationale des archives de l'ordre du Saint-Esprit et des titres généalogiques de la ci-devant noblesse, déclarant qu'il ne reste plus que les tableaux placés dans deux chambres à part, et priant de les faire enlever et transporter le plus promptement possible au Dépôt des Petits-Augustins en dressant procès-verbal de ce transport.

17 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2328. — Lettre de M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, au Comité d'instruction publique, demandant son agrément pour le choix par la Commission de M. Boizot, de l'Académie de peinture et de sculpture, comme collègue devant partager les travaux de MM. Mouchy et Pajou.

17 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D XXXVIII 2, n° 27.

2329. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à la Commission des savants, lui communiquant une lettre du Directoire du département de Saône-et-Loire au sujet de la conservation des chartes demeurées dans l'abbaye de Cluny et tout particulièrement d'un monument précieux, abandonné depuis longtemps et enfoui dans une cave, celui de Turenne, qui fut exécuté à Rome, et demandant l'avis de la Commission relativement au projet de transport de ce monument au Panthéon, qu'il proposerait à l'Assemblée nationale, ainsi que les moyens d'assurer la conservation des chartes et collections restées dans le bâtiment de l'abbaye de Cluny, d'où il importe de les retirer pour les faire servir aux annales de l'histoire de France, avec réponse de la Commission, jugeant que les qualités éminentes et le grand nom de Turenne exigent le transport du monument en question à Paris, où sa place est marquée au Panthéon, et que les chartes de l'abbaye de Cluny doivent être retirées et transportées à la Bibliothèque nationale.

19, 25 mai 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1036, F^{17} 1000^1.

2330. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des monuments, l'invitant à procéder à l'examen d'un tableau de Daniel Volterre, représentant une *Descente de croix*, qui se trouve à la Pitié et qui se perd faute de soins.

21 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2331. — Lettre de M. A. Lenoir, garde du Dépôt provisoire des Petits-Augustins, à la Commission des monuments, la prévenant que, malgré l'ordre donné par la Municipalité pour faire déménager le sieur Tallebot et évacuer complètement la maison des Petits-Augustins, le sieur Tallebot y est toujours, et manifestant les craintes qu'il éprouve par suite du voisinage d'étrangers, vu l'encombrement du Dépôt, faute de place, et la présence des objets d'argenterie qui lui ont été confiés.

21 mai 1792.
Original, *A. N.*, F^{17} 1280^1.
Ed. *Archives du Musée des monuments français*, t. II, p. 10.

2332. — Nomination par le Comité d'instruction publique de M. Boizot, membre de l'Académie de peinture et de sculpture, présenté par la Commission des monuments, en qualité de membre de la Commission, au lieu et place de M. Doyen, passé en Russie.

23 mai 1792.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 80.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 304.

2333. — Lettre de M. Robin, membre de l'Académie de peinture, à M. Leblond, déclarant qu'il occupe par faveur chez les chanoines de Saint-Victor un atelier, et que c'est à tort que la Commission a compris parmi les ouvrages appartenant à la Nation un tableau, copie de la bataille de Constantin, qui est sa propriété et n'a jamais appartenu à la maison de Saint-Victor, et priant d'ajourner toute opération au sujet de ce tableau jusqu'à ce que MM. Pajou et Moreau aient rendu témoignage de sa véracité.

23 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

2334. — Lettre de M. Moreau à M. Leblond, le priant de suspendre l'envoi au Département de l'état des objets d'art à conserver, désignés lors de la visite des maisons de Saint-Victor et des Bernardins, ayant une réclamation à soumettre à la Commission.

23 mai 1791.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

2335. — Lettre du Directoire du Département à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, déclarant que la Commission n'a besoin d'aucune autorisation spéciale, ni de la Municipalité ni du Département, pour procéder à l'examen des tableaux et monuments se trouvant dans les maisons qui vont être évacuées par suite de la translation des religieux, qu'il ne faut pas confondre deux choses essentiellement distinctes, l'*examen* et le *transport*, que les autorisations demandées par la Commission ne deviendront nécessaires que lorsqu'il s'agira d'enlever les objets dignes d'être conservés, autorisations qui ne pourront être délivrées qu'après visite des monuments et sur un état détaillé, visé par la Commission.

24 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

2336. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des savants, représentant que la Commission n'est composée actuellement que de 23 membres, dont plusieurs sont chargés de fonctions qui les occupent continuellement, et proposant l'adjonction de M. (Laporte) du Theil, savant qu'il verrait avec plaisir participer aux opérations importantes confiées à la Commission.

26 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

2337. — Lettre du Directoire du Département à la Commission des monuments, la convoquant pour se concerter avec des commissaires de la Municipalité touchant l'exécution de la loi du 12 mai, qui ordonne le brûlement des papiers appartenant aux ordres de chevalerie et à la noblesse, ainsi que la distraction, tant des titres de propriété que des pièces pouvant intéresser les sciences et les arts, et faisant observer que, l'adjudicataire du château de Choisy pouvant d'un instant à l'autre demander à entrer en jouissance, il conviendrait d'enlever sans retard les tableaux réservés.

26 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

2338. — Lettre de dom Poirier à M. de Bréquigny, le prévenant de l'impossibilité où il se trouvera d'assister, jeudi, à l'assemblée de la Commission aux Quatre-Nations, et déclinant par avance toute candidature, dans le cas où l'on nommerait des commissaires pour le travail du triage des titres, ses occupations ne lui permettant point d'accepter ni de remplir cette mission.

29 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

2339. — Lettre du Directoire du Département à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, demandant l'avis de la Commission au sujet des 6 à 700 tableaux qui décorent deux salles aux Grands-Augustins, louées à la Société philanthropique, afin de savoir jusqu'à quel point ils mériteraient d'être conservés, et si la Commission serait d'avis de les transporter au Dépôt provisoire, comme

ceux qui ornaient le cabinet de M. Chérin, ainsi que les portraits des commandeurs et chevaliers des ordres du Roi.

31 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2340. — Lettre de M. Lenoir, garde du Dépôt provisoire des Petits-Augustins, à la Commission des monuments, envoyant un état de ses déboursés pour frais de transport et de déplacement de tableaux, montant à 159 livres 10 sols, qui, joint à un état précédent de 218 livres 11 sols, forme un total de 378 livres 1 sol, et se déclarant hors de situation de faire désormais aucune avance, annonçant l'entrée au Dépôt de 80 tableaux des châteaux de Choisy-le-Roi, ajoutant que les locataires des Petits-Augustins, malgré les ordres donnés, ne déménagent point, et narrant une alerte causée dans la nuit par la présence d'individus derrière une porte de communication avec une maison voisine, louée à Mme de Sancourt.

4 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1280[1].
Ed. *Archives du Musée des Monuments français*, t. I, p. 13.

2341. — Observations de M. Brovellio, officier municipal de Lille, au sujet de la conservation des livres, tableaux, estampes et autres monuments provenant des maisons supprimées dans le département du Nord, rapport présenté à la Commission des monuments.

5 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2342. — Observations de M. Camus sur le Cabinet des Ordres du Roi et sur ce qui est à faire pour l'exécution du décret du 12 mai 1792, ledit Cabinet comprenant 4,600 volumes imprimés, 162 tableaux ou portraits, 1,950 jetons d'argent, des manuscrits renfermés dans près de 3,000 cartons ou portefeuilles, ceux-ci rangés en 3 classes, dont la seconde seule, composée d'actes originaux, devra être conservée, tandis que les généalogies et travaux des officiers du Cabinet des Ordres sont voués à la destruction.

5 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.
Ed. E. Boutaric, *Le Vandalisme révolutionnaire, Revue des questions historiques*, 1872, t. XII, p. 367.

2343. — Projet de travail concernant le Cabinet des Ordres du Roi, présenté au Comité d'instruction publique par M. Camus, accompagné de députés de la municipalité de Paris et de la Commission des savants, et renvoi de ce projet par le Comité au Directoire du Département, aux termes du décret du 12 mai précédent.

6 juin 1792.
Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 84.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 327.

2344. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, transmettant une lettre, en date du 4 mai, par laquelle le département de Saône-et-Loire l'avise de l'existence à Cluny de chartes anciennes et d'un monument qui devait être élevé à la mémoire de Turenne par un cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, envoyant également la réponse de la Commission des monuments consultée à cet égard, qui est d'avis de placer le monument au Panthéon français et les chartes à la Bibliothèque nationale, et demandant que l'Assemblée veuille bien prendre une décision à cet égard.

9 juin 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1000[1].
Renvoyée au Comité d'instruction publique par décret du 12 juin 1792.

2345. — Arrêté du Comité d'instruction publique, décidant que MM. Pastoret, Prieur et Quatremère se rendront le lendemain au Dépôt des Petits-Augustins, sur l'invitation des membres de la Commission des monuments.

11 juin 1792.
Extrait du registre des délibérations du Co-

mité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 86.
Éd. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 331.

2346. — Lettre de M. Jean-Claude Morel, curé de la paroisse de Saint-Augustin, à la Commission des monuments, demandant, en échange d'un tableau de Galloche qui ornait la sacristie de son église, cinq tableaux faisant partie de ceux conservés au Dépôt provisoire.

(12 juin 1792.)
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2347. — Lettre de M. Lenoir, garde du Dépôt des Petits-Augustins, à M. Leblond, le priant de se rendre sur-le-champ aux Chartreux, avec l'ordre du Département, afin de lever l'opposition faite à l'enlèvement des objets.

16 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1280[1].
Éd. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 14.

2348. — Rapport de M. Bourdon à la Commission pour la surveillance des monuments publics, au sujet de la mission qu'il a reçue du Directoire du Département, à l'effet d'estimer les opérations exécutées par MM. Scellier, marbrier, et Boucault, charpentier, pour le déplacement des monuments se trouvant dans les églises supprimées et leur transport au Dépôt des Petits-Augustins, observant que le travail en question, consistant en main-d'œuvre, doit être évalué en raison du temps employé, des difficultés du local et des précautions nécessitées pour la conservation des monuments, et déclarant qu'il aura besoin désormais d'assister à chacune des opérations confiées à MM. Scellier et Boucault.

3 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2349. — Lettre de M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, au ministre de l'intérieur, l'informant au nom de la Commission de la vente des maison et église de Saint-Médard de Soissons, appelant son attention sur deux monuments qu'il décrit et dont il importe d'assurer la conservation, et demandant ce qui a été ordonné au sujet du monument de Turenne, déposé dans l'église souterraine de l'abbaye de Cluny, sur lequel M. Roland avait consulté la Commission.

4 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1082.

2350. — Lettre du ministre de l'intérieur au directoire du département de l'Aisne, signalant à son attention, d'après l'avis de la Commission des savants, plusieurs monuments dans la maison et dans l'église de Saint-Médard de Soissons, dignes d'être conservés, notamment un bas relief en marbre, une colonne milliaire, le tombeau de Clotaire Ier et de Sigebert, son fils, roi d'Austrasie, une ancienne épitaphe, 2 colonnes en granit, et priant de les retirer de la maison de Saint-Médard.

10 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2351. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, l'informant des instructions qu'il a données au Directoire du département de l'Aisne pour que les monuments existant dans la maison de Saint-Médard de Soissons, dont la conservation est intéressante, soient distraits de la vente de cette église, annonçant en même temps, au sujet du monument de Turenne dans l'abbaye de Cluny, que son prédécesseur, par lettre du 9 juin, a demandé à l'Assemblée nationale d'autoriser la dépense qu'occasionnera le transport de ce monument à Paris, ainsi que des collections de chartes trouvées dans l'abbaye de Cluny, qu'il importe de conserver pour l'histoire.

10 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1036.

2352. — Lettre de M. Bourdon, architecte-expert du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, relativement aux opérations très urgentes à faire à la couverture du

Dépôt des monuments, déclarant que les formalités usitées pour les réparations des domaines nationaux entraînent des longueurs trop préjudiciables, lors des accidents d'orages ou des pluies auxquels les tableaux sont exposés, longueurs qu'on pourrait éviter en comprenant dans les dépenses journalières du garde du Dépôt celles des réparations des toitures.

12 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2353. — Lettre de M. Rœderer, procureur-général syndic du Département, à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, le priant de communiquer à la Commission le rapport de MM. David et Moreau sur le tableau de Daniel de Volterre, représentant une *Descente de Croix*, qu'on voit dans la chapelle de l'hôpital de la Pitié, tableau en très mauvais état et méritant d'autant plus d'être conservé qu'il passe pour l'une des meilleures productions de Daniel de Volterre.

17 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2354. — Autorisation donnée par le Directoire du Département (au bas d'un extrait du procès-verbal de la séance de la Commission des monuments, du 26 juin) pour l'enlèvement et le transport au Dépôt des Petits-Augustins des colonnes et du petit monument restés dans l'église des Théatins, avec lettre d'envoi de M. Rœderer à la Commission.

17, 24 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1035.

2355. — Note de M. Ameilhon sur les bibliothèques nationales, représentant l'avantage qu'il y aurait de débarrasser les bibliothèques des livres inutiles, vrais bouquins, qui les encombrent, au moyen de ventes faites de temps en temps, livres consistant en vieux commentaires sur l'Ecriture Sainte, éditions surannées des Pères, vieux sermonaires latins et français, traités de théologie scholastique, ouvrages ascétiques ou mystiques, écrits polémiques sur les affaires du jansénisme, relégués pour la plupart dans les greniers à la merci des rats et des souris.

18 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2356. — Lettre de M. Héricart de Thury à l'abbé Leblond, réclamant l'épitaphe de son père appliquée au dehors de l'église de Saint-Benoît, en face de la porte du presbytère, ainsi qu'un autre monument placé dans la même église, celui de Jacques-Benigne Winslow, célèbre par ses ouvrages d'anatomie, mort en 1760.

23 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2357. — Lettre de la Commission des monuments au Comité d'instruction publique, annonçant qu'elle vient de recevoir les cartes des Minimes de Passy, dont le travail séparatif a été fait avec le plus grand soin par M. Ameilhon, ce qui peut dispenser d'un plus mûr examen, et priant le Comité de proposer à l'Assemblée un décret pour parvenir à la vente des livres, tableaux ou monuments, jugés inutiles.

24 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1252.

2358. — Lettre de la Commission des monuments au Comité d'instruction publique au sujet des cartes des bibliothèques des Bénédictins de Beaulieu (Meuse), des Capucins de Coulommiers, de l'abbaye de Vertou et de l'abbaye de Villeneuve (Loire-Inférieure), proposant un moyen expéditif, qui serait d'envoyer successivement à la Commission les feuilles servant au travail bibliographique des bureaux du Comité, qui seraient retournées avec un G ou un V, pour l'indication des livres à garder ou à vendre, et priant de faire connaître à la Commission le nombre d'établissements d'instruction ou de littérature projetés, afin de marquer par un chiffre correspondant au nombre des établissements l'opinion de la Commission sur les exemplaires à conserver en certain nombre, les initiales GA serviraient à indiquer les ouvrages à garder en totalité, comme les Elzévirs, avec ré-

ponse du Comité, donnant son adhésion au moyen proposé, ne pouvant rien assurer au sujet du nombre des établissements, mais prévoyant un séminaire par département, ce qui permet déjà d'indiquer le nombre des livres théologiques à conserver.

24 juillet 1792.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1252.

2359. — Lettre du Comité d'instruction publique à la Commission des monuments, adressant divers inventaires d'établissements religieux de la Haute-Saône, du Gard, des Côtes-du-Nord, de Saône-et-Loire et de la Haute-Marne, où se trouvent des notices de monuments de peinture et de sculpture, et signalant tout particulièrement les notices de l'abbaye de Saint-Urbain et du chapitre de Joinville, intéressantes «par le tombeau et l'épitaphe du bon sire de Joinville, l'ami et l'historien de Saint-Louis ».

24 juillet 1792.

Original, signé de M. Quatresolz de Marolles, l'un des commissaires du Comité, *A. N.*, F^{17} 1252.

2360. — Lettre du Comité d'instruction publique à la Commission des monuments, soumettant à son jugement les cartes et catalogues des bibliothèques des Bénédictins de Beaulieu, des Capucins de Coulommiers, des abbayes de Vertou et de Villeneuve et des Minimes de Passy, expliquant le sens des marques mises en haut des cartes: AJ signifiant *ajouter*, TR *trouvé*, AV *à vérifier*, pour les titres d'ouvrages inintelligibles, et priant la Commission d'indiquer par un G les volumes à garder, et par un V ceux à vendre, en observant toutefois qu'il peut être à propos de ne pas désigner comme devant être vendu un ouvrage paraissant unique.

24 juillet 1792.

Original, signé de M. Quatresolz de Marolles, *A. N.*, F^{17} 1252.

2361. — Lettre de M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, au ministre de l'intérieur, lui envoyant l'état des peintures, sculptures et gravures provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc, district de Bergues, adressé par le directoire du département du Nord, et le priant, dans le cas où il y aurait lieu d'ordonner la conservation de quelques-uns des monuments qui y sont désignés, de lui en faire passer le relevé; mais, quant au local proposé par le district de Bergues pour servir de dépôt aux tableaux dont il s'agit, estimant que la question doit être traitée entre le ministre de l'intérieur et celui des Contributions publiques, avec réponse du ministre de l'intérieur, portant que l'état de ces peintures a été communiqué à la Commission des savants, qui a été invitée à indiquer ceux de ces monuments qu'il serait avantageux pour les arts et les sciences de transférer dans le Museum de la capitale, et que, suivant son avis, l'Assemblée nationale ordonnera la vente ou la conservation de ces monuments.

24 juillet, 26 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1039.

2362. — Examen par MM. Mouchy, Boizot et Pajou, membres de la Commission des monuments, de divers inventaires adressés par le département de la Haute-Saône (districts de Lure et de Gray), le directoire de Pont-Saint-Esprit, le département de la Haute-Marne (district de Joinville), signalant quelques tableaux anciens peints sur bois, dans la maison des Cordeliers de Gray, et tous les objets se trouvant dans la collégiale de Saint-Laurent de Joinville, qui méritent d'être conservés avec le plus grand soin et envoyés au Dépôt général des Petits-Augustins.

27 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1263.

2363. — Rapport sur le cabinet de physique du collège et du petit séminaire d'Autun, déclarant que les instruments de physique, quoique très médiocres, devront être conservés pour être placés dans le lycée ou l'établissement national qui sera établi à Autun.

(Juillet 1792.)

Original non signé, *A. N.*, F^{17} 1263.

2364. — Avis (de dom Poirier) sur l'inventaire des titres du bénéfice de Sarrians au Comtat Venaissin, demandant la conservation de tous les cartulaires et des titres antérieurs à 1500.

(Juillet 1792.)
Original non signé, *A. N.*, F[17] 1263.

2365. — Lettre de l'abbé de Saint-Léger à M. Leblond, l'informant qu'un rendez-vous d'affaires, qu'il ne peut remettre, l'empêche d'assister à la séance de ce jour.

2 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

2366. — Procès-verbal de transport de MM. Leblond et Mongez, membres de la Commission des monuments, au couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques, et de l'enlèvement des tableaux déposés dans une cour du cloître, ainsi que des tombeaux de Louis, comte d'Evreux, et de Marguerite d'Artois, sa femme, se trouvant dans la vieille église.

3 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4228.

2367. — Lettre de M. Blondel, secrétaire général du Département, à la Commission des savants, adressant un mémoire par lequel Mesdames de Chastillon, de Crussol et de Tarente réclament au Directoire, comme tableau de famille, un grand tableau qui se trouvait dans le grand cloître des Chartreux, et qui a été transporté au Dépôt des Petits-Augustins, ledit tableau représentant 14 chartreux, que Jeanne de Chastillon, comtesse d'Alençon, qui fit bâtir, en 1290, 14 cellules aux Chartreux, présente à la sainte Vierge.

9 août 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F[17] 1035.

2368. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'enlèvement des statues, bas-reliefs, inscriptions et autres monuments en bronze, et chargeant expressément la Commission des monuments de veiller à la conservation des objets qui peuvent intéresser essentiellement les arts, et d'en présenter la liste au Corps législatif, pour être statué ainsi qu'il appartiendra.

14 août 1792.
Copie collationnée pour minute, *A. N.*, C 156, n° 307.
Archives parlementaires, t. XLVIII, p. 116.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 381.

2369. — Procès-verbal de transport des commissaires, nommés en vertu du décret du 11 août, au Louvre, et inventaire des tableaux se trouvant dans le magasin des tableaux, situé dans le nouveau Louvre, du côté de l'eau.

15 août 1792.
Original, signé de MM. Reboul, Grandpré, Mulot, Robert, Jollain, Courtois, P. Cossard, J.-B.-E. Cossard, secrétaire de la Commission, *A. N.*, F[17] 1263.

Le décret du 11 août créait une commission spéciale chargée d'inventorier le mobilier de la couronne, qui se composait de MM. Reboul, Broussonnet, Courtois et Mulot, adjoints à 4 membres nommés par l'administration municipale; cette commission devait dresser l'inventaire des tableaux, statues et autres monuments intéressant les Beaux-Arts.

2370. — Mémoire des commissaires chargés de l'examen des feuilles bibliographiques envoyées par le Comité d'instruction publique, posant les bases principales qui doivent servir pour le jugement à porter sur chaque ouvrage à conserver, déclarant d'abord qu'il y a lieu de prévoir 83 collèges, 83 bibliothèques publiques et peut-être 83 séminaires, ensuite qu'il y a lieu de conserver les livres antérieurs à 1500, les éditions princeps, les exemplaires sur vélin, en grand papier, remarquables par les gravures et la reliure, par des notes marginales de savants ou d'hommes célèbres, les livres imprimés par les imprimeurs en renom, tels que les Aldes, Elzévirs et autres, les livres en langue étrangère, indiquant enfin dans la théologie, la jurisprudence, les sciences et arts, les belles-lettres, l'histoire, quels sont les livres à garder.

16 août 1792.
Original, *A. N.*, F[17] 1035.

2371. — Lettre de M. Lemonnier (au ministre de l'intérieur), déclarant qu'il se trouve à Rouen depuis le mois d'avril, occupé à placer dans l'église de Saint-Ouen 40 grands tableaux d'histoire de bons maîtres, qui, avec plus de 100 autres tableaux de proportion moyenne, formeront un beau Museum à joindre à la bibliothèque publique, et demandant un logement au Louvre, qu'un décret de l'Assemblée nationale vient de consacrer de nouveau aux savants et aux artistes, qui occuperont les appartements des créatures de M. d'Angiviller, rappelant qu'en 1787 il fut désigné pour la survivance du logement de M. Vernet, et, qu'au mois de février dernier, le logement vacant par le décès de M. Brenet ayant été donné à son ancien, M. Renaud, il obtint de M. de Laporte la promesse formelle de la première vacance, avec lettre de M. Lemonnier à M. de Laporte, du 23 février, sollicitant le logement vacant au Louvre par la mort de M. Brenet, qui serait très précieux pour lui, ayant été obligé de louer depuis plusieurs années un atelier à l'hôtel Soubise.

18 août 1792.

Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2372. — Procès-verbal de transport des commissaires, nommés en vertu du décret du 11 août, au château de Saint-Cloud, avec les sieurs Jean-Harmand Fallot, procureur de la commune, et Jean-Charles Montenier, maire de Saint-Cloud, et inventaire des tableaux et autres objets faisant partie du mobilier de la Couronne audit château, déposés en l'église paroissiale de Meudon, où ont été transportées plusieurs des statues de bronze qui ornaient les jardins du château, puis aux châteaux de Meudon et de Bellevue.

21 août 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1263.

2373. — État des tableaux des châteaux vieux et neuf de Meudon, ainsi que des bronzes et figures de la galerie de Meudon.

22 août 1792.

Copie, *A. N.*, F^{17} 1263.

2374. — Demande adressée au Comité d'instruction publique par des commissaires à la conservation des monuments, pour l'interprétation du décret qui ordonne la fonte des monuments de cuivre et de bronze, attendu l'intérêt qu'il y aurait de veiller à la conservation de plusieurs bronzes qui représentent les plus belles statues de l'antiquité, et nomination de M. Romme en qualité de rapporteur, avec mission de faire son rapport dans le plus court délai possible.

22 août 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.* AF* I 17, fol. 100.

Éd. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 379.

2375. — Mémoire de M. Camus, proposant de prendre des mesures efficaces à l'effet de sauver de la destruction les bronzes des maisons royales, fondus d'après l'antique et dus aux meilleurs maîtres, tels que le *Laocoon* de Marly, le *Gladiateur* de Meudon, les bronzes de Versailles et de Fontainebleau, et d'envoyer des commissaires à Fontainebleau, Versailles, Marly, Meudon et Saint-Denis pour dresser l'inventaire des bronzes qui paraîtront devoir être conservés.

Août 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1035.

2376. — Procès-verbal de transport au Garde-Meuble des commissaires, nommés en vertu du décret du 11 août, avec ceux de la Municipalité, assistés de MM. Gaspard-Michel Leblond, bibliothécaire du collège Mazarin, et Antoine Mongez, garde des antiques de Saint-Geneviève, en présence de M. Alexandre Crécy, garde général, et de M. Restout, à l'effet de procéder au récolement des bijoux, diamants et autres objets précieux renfermés audit Garde-Meuble, des diamants dits de la Couronne, ainsi que des bronzes et statues dudit Garde-Meuble.

31 août-6 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1263.

2377. — Lettre des administrateurs provisoires du Directoire du Département à M. Roland, ministre de l'intérieur, rappelant que leurs prédécesseurs avaient demandé, le 21 janvier précédent, le payement des dépenses occasionnées par le transport des monuments existant dans les établissements supprimés, et que la difficulté de réunir les mémoires avait empêché de les arrêter et de les envoyer au ministre, estimant que ces dépenses devaient être payées comme celles relatives aux Bibliothèques nationales, conformément à la loi du 15 février, et priant le ministre de leur faire savoir s'ils pouvaient sans inconvénient arrêter ces mémoires et les lui adresser.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1039, n° 1.

2378. — Lettre de M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, à M. Roland, ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 26 août, déclarant que, d'après l'avis de la Commission, l'importance des tableaux de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc semblerait exiger leur examen sur place par un artiste envoyé de Paris, mais observant que, suivant son avis personnel, il serait préférable d'expédier ces tableaux à Paris, si le département du Nord consent à la réunion de ces monuments au Muséum national, qu'alors les artistes, membres de la Commission, feraient le triage des tableaux à conserver pour le Muséum et mettraient les autres en réserve pour être vendus quand le moment serait venu.

2 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1039, n° 1.

2379. — Lettre de M. Berthelot, procureur général syndic de la Commission administrative élue par le peuple, au ministre de l'intérieur, l'avisant de la présence au Val-de-Grâce et aux Carmélites d'objets infiniment précieux par le travail, véritables chefs-d'œuvre de l'art, dignes d'être conservés au Museum national, et demandant des instructions pour les commissaires de la section de l'Observatoire, chargés de l'apposition des scellés dans ces maisons, avec réponse du ministre de l'intérieur, portant que la marche à suivre par les sections consiste à procéder à l'inventaire de tous les objets de cette nature et à lui envoyer les états qui en auront été dressés, pour faire déposer ensuite les différents monuments, suivant leur nature, au Garde-Meuble, à la Bibliothèque ou aux galeries du Louvre.

3, 6 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[17] 1039, n° 1.

2380. — Lettre de la Commission élue par le peuple pour remplacer le Directoire du Département au ministre de l'intérieur, annonçant que les administrateurs du district de Saint-Denis, ayant voulu comprendre dans les inventaires des maisons religieuses les cercueils de plomb qui s'y trouvent, n'ont pu pénétrer dans les caveaux de l'abbaye, dont les portes sont fermées par des barres de fer et des cadenas, les ex-prieur et cellérier ayant déclaré que les clefs se trouvaient à la Liste civile, attendu que ces caveaux renferment les cendres de la dynastie, avec réponse du ministre, portant qu'il ignore entre quelles mains ces clefs étaient déposées et autorisant les administrateurs provisoires du Département à faire ouvrir les caveaux et à en extraire les matières qui, dans les conjonctures présentes, paraîtraient devoir être d'une véritable utilité, en veillant à ce que les caveaux soient refermés avec soin et qu'il n'en puisse être rien tiré qui ne soit mentionné dans le procès-verbal dressé à cette occasion.

4, 15 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[17] 1263.

2381. — Lettre de M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, à M. Roland, ministre de l'intérieur, faisant observer que depuis 2 ans des entrepreneurs et des ouvriers sont chargés du transport des monuments des maisons ecclésiastiques supprimées au Dépôt provisoire des Petits-Augustins, ainsi que de leurs arrangement et restauration, que

leurs mémoires ont été réglés par des experts ou visés par des membres de la Commission des monuments, que jusqu'ici il n'a pu obtenir ni leur payement ni même d'acompte, déclarant que, les frais se multipliant de jour en jour, les entrepreneurs ne peuvent continuer leurs opérations, si l'on ne vient pas à leur secours, et priant le ministre de se faire représenter ces mémoires, qui sont entre les mains de M. Moreau, l'un des chefs de bureau du Directoire.

7 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2382. — Procès-verbal de transport des commissaires, nommés en vertu du décret du 11 août, au Louvre, et inventaire des tableaux se trouvant dans un magasin au rez-de-chaussée, donnant sur la cour du Vieux Louvre, à main droite, en entrant par la colonnade (au nombre de 212), puis de ceux existant dans l'atelier, dit des rentoilages, enfin dans l'atelier de restauration.

8, 10 septembre 1792.
Original, signé de MM. Courtois, Mulot et Cossard, *A. N.*, F^{17} 1263.

2383. — Lettre de M. Lenoir à la Commission des monuments, envoyant le 3e mémoire de ses avances pour le Dépôt, qui montent ensemble à 744 livres 4 sols, et priant de prendre en considération qu'il est accablé de travail, pressé de toutes parts pour les transports et qu'il n'a plus d'argent.

11 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1280^{1}.

2384. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il sera procédé, sans délai, par les soins de la Commission des monuments, au triage des statues, vases et autres monuments, placés dans les maisons ci-devant dites royales et édifices nationaux, qui méritent d'être conservés pour l'instruction et la gloire des arts.

16 septembre 1792.
Minute annexée au procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 368.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 51.
J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 382.

2385. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Commission, nommée en vertu du décret du 11 août pour la recherche des tableaux, statues et autres objets précieux dépendant du mobilier de la Couronne, est et demeure réunie à la Commission des monuments, nommée en vertu des décrets de l'Assemblée constituante.

16 septembre 1792.
Minute annexée au procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 368.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 52.
J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 382.

2386. — Lettre du sieur Strasbeaux, peintre, au ministre de l'intérieur, exposant l'affreuse situation à laquelle il est réduit, dénué de toutes ressources et à la veille de mourir de faim, et demandant s'il ne pourrait être employé par la Commission des monuments, avec réponse du ministre, portant qu'il a communiqué sa lettre à la Commission et prié M. Leblond de trouver les moyens de l'occuper dans les travaux que peut exiger la collection des monuments de peinture, provenant des maisons supprimées, et lettre à M. Leblond, déclarant que la détresse de cet artiste doit être un titre pour l'employer de préférence à tout autre.

17 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2387. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la Commission des monuments fera transporter sans délai dans le dépôt du Louvre les tableaux et autres monuments relatifs aux Beaux-Arts, qui se trouvent actuellement dans les maisons royales et autres édifices nationaux, et que les statues existant dans les jardins de Versailles resteront en place jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

19 septembre 1792.
Copie collationnée, *A. N.*, F^{17} 1252 ; minute, *A. N.*, C 162, n° 369.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 151.

2388. — Délibération des curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Ouen de Rouen, exprimant toute leur gratitude à M. Lemonnier, membre de l'Académie de peinture et de la Commission des monuments, pour avoir restauré avec art et placé dans leur église 40 tableaux, dont l'énumération détaillée est donnée, qui avaient considérablement souffert, tant par vétusté que par suite de leur déplacement; parmi lesquels tableaux se trouvent des toiles de Barthélemy, Lemonnier, Simon Vouet, de Saquépée et d'autres artistes Rouennais.

20 septembre 1792.

Copie conforme, signée de M. Lemonnier, *A. N.*, F^{17} 1035.

L'énumération des tableaux placés par les soins de M. Lemonnier dans l'église de Saint-Ouen a été publiée par M. Ch. de Beaurepaire, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VII (1886), p. 15-18.

2389. — Lettre de M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, à M. Roland, ministre de l'intérieur, représentant l'urgence de faire procéder, par les soins de la Commission des monuments, au transport des objets précieux se trouvant dans les maisons ecclésiastiques supprimées, transport suspendu par ordre de l'administration des Biens nationaux, observant que tout est actuellement dans une agitation et un désordre incroyables, la plupart des maisons étant remplies de soldats qui les dégradent, aussi que toute l'activité de la Commission ne suffira pas, même avec l'autorisation qu'il réclame, pour mettre en sûreté les monuments.

20 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2390. — Rapport de la Commission des monuments au ministre de l'intérieur au sujet de l'ordre demandé par M. Leblond, secrétaire de ladite Commission, pour le transport immédiat aux Petits-Augustins des monuments précieux des Carmélites et du Val-de-Grâce, qui sont exposés à être volés, les maisons en question étant évacuées, posant en principe que, d'après l'exposé de M. Leblond, l'isolement de ces maisons, le défaut d'une garde suffisante, l'exemple du vol du Garde-Meuble sont autant de motifs pour déterminer le ministre à donner cet ordre, que la Commission a cru de son devoir, comme de l'intérêt de la Nation, de solliciter sur-le-champ.

(20 septembre 1792.)

Minute, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2391. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, faisant remarquer que c'est sans doute en vertu de la loi du 15 septembre, qui charge le ministre de l'intérieur de la conservation de tous les objets existant dans les maisons nationales, que la Commission a été invitée par l'administration des Biens nationaux à suspendre l'enlèvement des monuments, que les dispositions de cette loi exigent que les membres de la Commission lui fassent connaître les opérations qu'ils ont à poursuivre, relativement à la translation de ces monuments, néanmoins donnant, vu l'urgence, l'autorisation de transporter de suite aux Petits-Augustins les monuments des Carmélites et du Val-de-Grâce, observant, en ce qui concerne la conservation des 4 anges d'argent de l'église de Saint-Louis-de-la-Culture, chefs-d'œuvre de Sarrazin et de Coustou, portés à la Monnaie pour la fonte, qu'il serait très désireux de concilier la réclamation adressée par la Commission avec la pénurie du Trésor et la nécessité urgente du numéraire pour l'entretien des armées, et demandant s'il ne serait point possible de faire mouler et convertir en bronze ces monuments remarquables.

21 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2392. — Lettre de M. Leblond, secrétaire de la Commission des monuments, à M. Roland, ministre de l'intérieur, annonçant que, de concert avec M. de Vitry, commissaire municipal, et le garde du Dépôt des Augustins, il a fait expédier des Carmélites 3 voitures chargées de tableaux, pendant que le sieur de Vitry transportait à la Monnaie plusieurs pièces de vermeil

et d'argent, servant d'ornements au tabernacle, mais ajoutant que le sieur Lefèvre, membre de la section de l'Observatoire, s'est opposé à tout enlèvement nouveau, tant que le sort des Carmélites ne serait pas fixé ; profitant de l'occasion pour plaider la cause de ces religieuses, qui n'ayant qu'une paillasse et une chaise, n'ont distrait aucun objet précieux, et proposant de leur abandonner le linge de leur sacristie avec quelques orangers dont on leur offre 900 livres ; enfin, demandant une autorisation pour emporter 7 à 8 tableaux déposés dans la chapelle de Sorbonne, remplie maintenant « de nos frères d'armes, qui n'ont pas tous l'amour et le goût des arts, et qui s'amusent souvent à percer les tableaux à coups de baïonnette, sous prétexte qu'ils représentent des aristocrates ».

22 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2393. — Procès-verbal dressé à Versailles par les commissaires, nommés en vertu du décret du 11 août, à l'effet de faire transporter à Paris les tableaux se trouvant dans le magasin de la Surintendance, opération entravée par les sections de la commune de Versailles et suspendue par le décret de la Convention du 21 septembre, avec l'inventaire desdits tableaux, auquel il avait été sursis le 18 août, au nombre de 573, et formant avec ceux de la Ménagerie un total de 652, laissés à la garde de M. Durameau, garde desdits tableaux.

23-28 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{17} 1263.

2394. — Lettre du ministre de l'intérieur à son collègue des Contributions publiques, lui communiquant une lettre de M. Leblond, qui réclame au nom de la Commission des monuments la conservation des 4 anges d'argent provenant de l'église de Saint-Louis-de-la-Culture, transportés à la Monnaie pour être fondus, déclarant que ces anges ne produiraient à la fonte que 60,000 livres, tandis qu'ils sont évalués plus d'un million par la Commission, et le priant de donner des ordres au directeur de la Monnaie pour surseoir à la fonte jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait statué à cet égard.

21 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2395. — Lettre de M. Leblond au ministre de l'intérieur, lui demandant au nom de la Commission des monuments l'autorisation de faire transporter au Dépôt provisoire des Petits-Augustins 4 belles colonnes de marbre vert d'Égypte et deux statues de marbre blanc, représentant des jésuites, attribuées à Coustou, existant dans l'église du noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer.

26 septembre 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2396. — Lettre de M. Leblond au ministre de l'intérieur, rendant compte du déménagement des objets d'art des Carmélites, notamment de l'enlèvement de 35 reliquaires, de quatre voitures chargées de tableaux, et observant qu'il restera encore à enlever de l'église la statue en marbre du cardinal de Bérulle, par Sarrasin, 10 colonnes de marbre, tous les bronzes, enfin l'épitaphe en marbre de Mme de La Vallière, qui, toute simple qu'elle est, mérite d'être conservée et placée près de son portrait original trouvé dans la même maison.

26 septembre 1792.
Minute signée, *A. N.*, F^{17} 1039, n° 1.

2397. — Lettre de M. Leblond au ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 21 septembre, faisant observer que, si la Commission des monuments s'est hâtée de procéder à l'enlèvement des tableaux et autres objets dans les maisons des Carmélites et du Val-de-Grâce, c'est qu'elle y a été invitée par un avis de la Municipalité, du 10 septembre, que quant à l'état général des monuments déjà rassemblés par les soins de la Commission, demandé par le ministre, il s'agit d'un travail immense, impossible en ce moment, mais qu'il existe néanmoins deux registres ouverts, l'un pour l'inscription

des tableaux, l'autre pour celle des statues, qu'il visite le Dépôt des monuments 5 à 6 fois par jour et se loue beaucoup de l'activité de M. Lenoir.

26 septembre 1792.
Minute signée, *A. N.*, F[17] 1039, n° 1.

2398. — Lettre de M. Leblond au ministre de l'intérieur, envoyant la liste de plusieurs tableaux déposés dans la chapelle de Sorbonne, savoir : du *Baptême du Christ*, par Paul Véronèse ; de *Saint Jean dans l'île de Patmos*, par le Dominiquin; du *Repos en Egypte*, du *Martyre de sainte Ursule*, de la *Pentecôte* et de la *Cène*, par Romanelli ; du *Christ*, par Philippe de Champagne, et d'un christ en bronze sur le modèle de Girardon, pour l'enlèvement desquels la Commission des monuments demande l'autorisation du ministre.

26 septembre 1792.
Minute signée, *A. N.*, F[17] 1039, n° 1.

2399. — Lettre de M. Leblond au ministre de l'intérieur, demandant son autorisation pour faire enlever dans l'église des Grands-Augustins sept colonnes de marbre de brèche violette, attendu que les entrepreneurs des ustensiles de fer blanc pour l'armée, qui occupent l'église, demandent qu'on les en débarrasse, ainsi que de cent tableaux environ, représentant des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, empilés près de la sacristie, qui, bien que mauvais, doivent être recueillis pour être joints à d'autres semblables déjà portés au Dépôt, avec lettre conforme du ministre de l'intérieur.

26 septembre, 4 novembre 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[17] 1039, n° 1.

2400. — Lettre de M. Courtin, agriculteur, de la Société libre d'agriculture de Tours, au président de la Commission des monuments, offrant de coopérer gratuitement aux travaux de la Commission, pour l'examen des manuscrits précieux de la bibliothèque de l'église de Saint-Gatien, que doit connaître M. de Bréquigny, ainsi que pour ceux de l'église de Saint-Martin et des abbayes de Marmoutiers, Fontevrault et Bourgueil.

Sans date (1792.)
Original signé, *A. N.* F[17] 1035.

2401. — Pétition des citoyens Dussaux et Lemaire, peintres décorateurs, à la Commission des monuments, exposant qu'ils ont loué, en avril 1792, l'église des Minimes, place des Fédérés, pour y peindre des décorations destinées au théâtre que la citoyenne Montansier fait construire rue de Richelieu, que depuis plusieurs mois ils se sont prêtés à la démolition des monuments se trouvant dans cette église, mais que l'enlèvement du rétable du maître autel obligerait les ouvriers à passer sur les rideaux de fond des décorations qui se peignent sur un plancher construit à cet effet, ce qui leur causerait un dommage considérable, priant en conséquence de suspendre cette opération pendant 2 mois, jusqu'à l'achèvement de leurs travaux.

Sans date (1792.)
Original signé, *A. N.*, F[17] 1035.

I. — MANUFACTURES DES GOBELINS ET DE LA SAVONNERIE

Manufacture des Gobelins.

2402. — Certificat délivré par MM. Clément-Louis-Marie-Anne Belle et Jean-François Peyron, peintres du Roi, inspecteurs de la manufacture des Gobelins, à Pierre Paraud, orfèvre, à l'effet d'attester qu'il a travaillé dans l'enclos de la manufacture, depuis le 30 juin 1785 jusqu'au 1er octobre 1791, en qualité de maître orfèvre, en vue de son admission dans la communauté des orfèvres, avec lettre d'envoi par M. Guillaumot du certificat en question, nécessaire au sieur Paraud pour gagner maîtrise, quoique les corporations en général soient détruites par les nouvelles lois, les anciens règlements concernant l'état d'orfèvre subsistant encore.

25 octobre, 12 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, O[1] 2053.

2403. — Mémoire de la peinture faite par M. Drabot, pour les réparations des

tableaux de l'*Histoire de Psyché et des Indes*, ordonnées par M. Vien, premier peintre du Roi, et M. Guillaumot, directeur des Gobelins, sous l'inspection de MM. Belle et Peyron, mémoire arrêté à 504 livres, le

1er novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2404. — Lettre de M. Guillaumot, intendant général des Bâtiments, directeur des Gobelins, à M. de Laporte, lui exposant qu'il a conseillé à M. Van Spaendonck, jeune, de différer la prise de possession du logement laissé vacant par le sieur Paraud, orfèvre, eu égard à l'état de fermentation des esprits, et à la demande de ce même logement par plusieurs ouvriers, non encore logés ou logés trop à l'étroit, ajoutant qu'il s'occupe en ce moment d'une revision générale de tous les logements de la maison, et qu'il espère en trouver 2 ou 3 d'augmentation et conserver en même temps la destination du logement du sieur Paraud, en faveur d'un artiste, avec réponse de l'intendant de la Liste civile, approuvant les réflexions suggérées par les circonstances au sujet du logement, que laisse vacant le départ du sieur Paraud, et qui est réclamé par M. Van Spaendonck, jeune, et annonçant qu'il attendra pour se prononcer sur cette demande le résultat de la revision des logements.

12, 15 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2405. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, lui exprimant le désir de faire exécuter encore quelques pièces de la tenture de l'*Histoire de Henri IV*, qu'il a vue aux Gobelins, et le priant de charger M. Vincent de trouver à cet effet quelques sujets de l'histoire de ce roi, propres à être rendus en peinture, de façon à composer de 4 à 6 tableaux, entre lesquels il fera un choix.

15 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2406. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, lui apprenant que cinq jeunes ouvriers des Gobelins, très indociles et très inappliqués d'ailleurs, ont quitté la manufacture pour se rendre sur les frontières, avec réponse de M. de Laporte, déclarant que le départ de ces jeunes gens seconde son projet de réduire le nombre des ouvriers et qu'il est d'avis de ne point les réintégrer à leur retour dans les ateliers, y ayant plus de monde qu'il n'est nécessaire.

30 janvier, 2 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2407. — Lettre de M. Guillaumot, directeur de la manufacture des Gobelins, à M. de Laporte, exposant que le sieur Foucault, ouvrier de l'atelier de M. Audran, étant devenu fou il y a 4 ans, a été mis à Bicêtre, en continuant à jouir de sa paye de 9 livres par semaine, mais que les ouvriers l'ont porté à 12 livres par semaine, et annonçant qu'il l'a remis sur le pied de 9 livres, avec réponse de M. de Laporte, approuvant cette mesure, qu'il trouve fort juste, n'étant pas naturel de faire bénéficier un ouvrier, qui ne peut plus rendre aucun service à la manufacture, des augmentations accordées aux ouvriers travaillant.

2 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2408. — Lettre de la dame Moulin à M. de Laporte, sollicitant l'autorisation de se procurer aux Gobelins un petit assortiment de laine, attendu qu'elle ne pourrait en trouver à Paris d'aussi belle, et lettre de M. Guillaumot, objectant qu'il n'est point dans les usages d'en céder, d'autant plus qu'on fait venir cette marchandise de Tourcoing-en-Flandre, qu'elle renchérit à vue d'œil, de telle sorte qu'il presse beaucoup le fournisseur de compléter promptement la quantité nécessaire à la consommation de l'année courante.

23, 25 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2409. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, l'instruisant du

choix par le Roi de sujets de l'histoire de Henri IV, que doit fixer sur la toile M. Vincent, le priant d'en suivre l'exécution et de le tenir au courant des progrès, attendu que le Roi paraît y prendre un intérêt particulier et que cette tenture est très propre à faire le bien de la manufacture.

31 mars 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2410. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Guillaumot, le prévenant que le Roi a fait choix de plusieurs sujets de l'histoire de Henri IV pour la continuation de la tenture représentant divers traits de cette histoire, sujets dont l'exécution est confiée à M. Vincent, et le priant, sitôt qu'il y en aura un de prêt, de le faire mettre sur le métier, en exprimant le désir que l'exécution de ces sujets en tapisserie soit suivie avec toute la promptitude que les circonstances permettront.

31 mars 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2411. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vincent, lui annonçant qu'il vient de mettre sous les yeux du Roi les sujets par lui proposés, représentant six traits principaux de l'histoire de Henri IV, et que le Roi a fait choix des sujets indiqués dans la note jointe à sa lettre, le priant de s'en occuper avec l'activité nécessaire pour fournir à la manufacture des Gobelins des tableaux, si intéressants par eux-mêmes et si propres à lui donner par le talent de l'artiste du ressort et de l'activité.

31 mars 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2412. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, l'informant des offres d'acquisition par M. Louis Champenois, négociant, rue Sainte-Appoline, de tentures de tapisseries pour une cathédrale d'Espagne, avec un état estimatif des cinq tentures choisies par ce négociant, savoir, une très ancienne tenture d'*Esther*, en 7 pièces, d'après M. de Troy, très passée, une 2ᵉ tenture d'*Esther*, mieux conservée, une ancienne tenture du *Nouveau Testament*, en 8 pièces, d'après Jouvenet, très passée, une 2ᵉ tenture du *Nouveau Testament*, plus fraîche, une tenture de l'*Ancien Testament*, en 3 pièces, d'après Antoine Coypel, lesdites tentures ayant coûté 248,853 livres 19 sols 1 denier, estimées dans leur état actuel, relativement aux manufactures marchandes, 87,015 livres, et proposées pour le prix de 114,000 livres, prix accepté par le négociant, et demandant s'il peut conclure l'affaire, avec réponse de M. de Laporte, approuvant le marché proposé, quoique le rabais soit considérable, mais eu égard à ce que ces tapisseries, plus ou moins passées, sont de vrais garde-magasins, et qu'il faut saisir l'occasion d'en débarrasser la manufacture.

5, 6 mai 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2413. — Lettre collective de MM. Audran, Cozette père et Cozette fils, entrepreneurs des tapisseries à la manufacture des Gobelins, à M. de Laporte, exposant que, par suite des dispositions nouvelles adoptées depuis le 1ᵉʳ janvier 1791, sur la demande réitérée des ouvriers, concernant la mesure des ouvrages, le payement des ouvriers et les heures de travail, leurs honoraires, basés sur la quantité d'ouvrage qui se faisait, se trouvent réduits de moitié et même davantage, déclarant avoir remis à M. Guillaumot leurs réclamations avec états à l'appui, et demandant une prompte décision, étant véritablement dans le besoin.

6 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2414.—Lettre de M. de Laporte à M. Guillaumot, lui soumettant la réclamation des entrepreneurs de la manufacture des Gobelins, à l'effet d'obtenir une augmentation d'honoraires, estimant que les raisons invoquées par eux ne sont pas entièrement dénuées de fondement, mais, envisageant l'augmentation énorme du prix des ouvrages, à laquelle viendrait encore s'ajouter celle des honoraires des entrepreneurs, qui ne sont plus tenus de

faire aucune avance, et priant d'examiner sérieusement leur demande pour concilier les intérêts du Roi avec la réclamation des entrepreneurs.

6 mai 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 2053.

2415. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, déclarant que la réclamation des entrepreneurs des Gobelins est fondée sur les promesses de M. d'Angiviller et sur la justice, et proposant d'allouer à chacun d'eux une indemnité calculée de façon à équilibrer leurs honoraires de 1790 et 1791, qui se sont montés pour M. Cozette père, à 4,447 livres en 1790 et à 3,099 livres en 1791, à raison de l'aunage, pour M. Audran, à 3,787 livres en 1790 et à 2,005 livres en 1791, pour M. Cozette fils, à 2,855 livres en 1790 et à 2,384 livres en 1791, priant M. de Laporte d'approuver le rôle des gratifications aux ouvriers montant à 2,042 livres, rendues encore plus nécessaires par la suppression de l'allocation que payaient les habitants du quartier pour être exemptés du logement des anciens gardes françaises, ajoutant que, malgré le renchérissement de l'aune de tapisserie, il faut, pour la gloire des arts, porter la fabrication au plus haut degré de perfection, et y tendre d'abord par la réduction successive du nombre des ouvriers, ensuite par la réunion de la Savonnerie aux Gobelins, mais que cette seconde réforme nécessiterait quelques augmentations aux bâtiments des Gobelins, et que cette dépense pourra peut-être se faire sans grever la caisse de la Liste civile, au moyen de la vente de quelques tentures qui encombrent les magasins, enfin estimant qu'il faut abandonner pendant quelque temps les sujets trop graves de l'histoire et traiter des sujets plus gais.

19 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2053.

2416. — Lettre de M. Guillaumot (à M. Montucla) demandant une prompte décision au sujet de la réclamation des entrepreneurs des Gobelins, en insistant pour qu'elle soit favorablement accueillie, déclarant au surplus qu'il vaudrait mieux abandonner les manufactures que de ne pas viser à la plus grande perfection, et ne croyant pas que cette perfection puisse s'obtenir par d'autres moyens que ceux qu'il a proposés.

19 mai 1792.
Original, *A. N.*, O[1] 2053.

2417. — Lettre de M. de Laporte à M. Guillaumot, lui annonçant qu'après examen attentif des motifs militant en faveur d'une indemnité aux entrepreneurs de la manufacture, il consent à accorder à M. Cozette la somme de 1,345 livres, à M. Audran, celle de 1,782 livres, et à M. Cozette fils, celle de 1,471 livres, pour que leurs honoraires de cette année atteignent ceux de 1790, mais faisant remarquer par la comparaison des honoraires de MM. Audran et Cozette père, que l'atelier de M. Audran n'a livré que 33 aunes de tapisseries, tandis que celui de M. Cozette en a produit plus de 50, et demandant si les ouvrages exécutés dans le premier sont de nature à exiger plus de temps, ou si les ouvriers ne sont pas suffisamment inspectés, et encore si des sujets moins sévères que ceux qu'on exécute depuis longtemps aux Gobelins ne seraient pas propres à faciliter la vente des ouvrages.

22 mai 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 2053.

2418. — Observations sur le mémoire relatif à la manufacture des Gobelins (attribué à l'un des entrepreneurs) et sur les réponses de M. Guillaumot, mémoire présenté à l'effet de démontrer que le nouveau mode de payement nuit à leurs intérêts : 1° constatant que M. d'Angiviller avait bien prévu l'augmentation énorme qui en résulterait, mais qu'il n'avait pu s'y refuser davantage, « les ouvriers abusant de l'empire que le peuple a pris partout »; 2° déclarant que si l'augmentation se réduisait à celle de l'atelier de M. Cozette père, où le prix de l'aune de haute lisse est de 5 à 600 livres, elle serait supportable, mais remarquant l'extrême disproportion entre le prix des ouvrages de l'ate-

lier de M. Audran et de celui de M. Cozette père, l'aune de haute lisse étant revenue pendant les 3 derniers trimestres chez M. Audran à 1,132 livres, et ajoutant que cette disproportion provient apparemment de ce que ses ouvriers « sont toujours de garde ou de club ».

24 mai 1792.
Minute, de la main de M. Montucla, *A. N.*, O[1] 2053.

2419. — Pétition du sieur Langlois, ancien tapissier en basse lisse de la manufacture des Gobelins, exposant qu'il a été appelé à la manufacture d'Aubusson, pour en perfectionner les travaux, puis à celle de Beauvais pour y occuper un poste de chef, mais que sa place ayant été supprimée, il se trouve sans emploi et sans ressources avec une famille de dix enfants, et demandant sa rentrée à la manufacture des Gobelins, pétition apostillée par MM. De Lafond, Joseph Cornudet, Laumont, Guyès et Ballet, députés du département de la Creuse, qui attestent les grands services rendus à la manufacture d'Aubusson par le sieur Langlois, avec lettre d'envoi de M. Guyès, qui déclare que cet artiste intéressant est dans l'impossibilité absolue de subvenir aux besoins de sa femme et de ses dix enfants.

9 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, O[1] 2053.

2420. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, au sujet de la réintégration du sieur Langlois, reconnaissant qu'il est bien difficile de refuser à cet ancien ouvrier sa réintégration dans une maison d'où il n'était sorti qu'avec la permission de ses supérieurs pour occuper dans la manufacture d'Aubusson, puis dans celle de Beauvais une place supprimée par suite de la Révolution, mais faisant observer que cela crée un fâcheux précédent, qui sera invoqué par les ouvriers partis pour les frontières sans autorisation, et déclarant qu'il lui semble indispensable de soumettre le sieur Langlois à l'examen et à la décision de l'atelier de basse lisse où il demande à rentrer, pour savoir dans quelle classe il sera placé, ajoutant que l'on devra garder le silence sur les recommandations qui ont favorisé sa rentrée, et la fonder uniquement sur ses charges de famille, avec réponse de M. de Laporte, portant que les inconvénients de la rentrée du sieur Langlois l'avaient déjà frappé, lorsqu'il s'y était refusé, et autorisant sa réadmission, sous les conditions indiquées par M. Guillaumot.

16 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2053.

2421. — Lettre de M. de Laporte à M. Guyès, député à l'Assemblée nationale, en réponse à sa lettre de recommandation pour le sieur Langlois, ancien ouvrier des Gobelins, parti en 1764, annonçant qu'il se détermine à l'y réintégrer, eu égard à sa situation malheureuse, quoique cette rentrée ne soit pas sans inconvénient, la manufacture ayant beaucoup plus d'ouvriers que ne l'exige le besoin du service, et déclarant que, si le Roi conserve la manufacture, « c'est pour ne pas laisser sans subsistance un grand nombre d'ouvriers et ne pas laisser anéantir un établissement dont les ouvrages font tant d'honneur aux arts français et à la Nation ».

18 juin 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 2053.

2422. — Lettre de M. de Laporte à M. Guillaumot, lui soumettant une nouvelle réclamation des entrepreneurs de la manufacture, qui se plaignent de la fixation de l'indemnité pour la diminution d'ouvrage provenant du nouveau mode de fabrication, et paraissent surtout désirer un traitement fixe et indépendant de la quantité d'ouvrage fabriqué, en le priant d'examiner la question et de lui communiquer ses réflexions de façon à leur faire une réponse décisive.

30 juin 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 2053.

2423. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, annonçant que le sieur Langlois, ouvrier réintégré dans la manufacture, a été installé dans l'atelier de basse lisse et

admis par les ouvriers de cet atelier dans la classe de 12 livres par semaine.

1er juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2424. — Lettre de M. de Laporte à M. Guillaumot, au sujet d'un mémoire adressé par le sieur Guyot, ancien ouvrier de haute lisse, qui, à l'exemple du sieur Langlois, sollicite sa rentrée dans la manufacture, déclarant, conformément à une note sur ce mémoire, que le cas n'est pas le même, d'abord qu'il y a en haute lisse plus d'ouvriers que n'en comporte le service du Roi, ensuite que le sieur Langlois était sorti des Gobelins pour rendre service à la manufacture d'Aubusson, avec congé et en quelque sorte mission de ses supérieurs (quoiqu'en réalité il ait été débauché par le sieur Le Menou, entrepreneur d'Aubusson), et concluant au refus de la demande du sieur Guyot.

7 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2425. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, annonçant la mort du sieur Carbonel, ouvrier écharpilleur attaché à la teinturerie, et proposant, d'après l'avis de M. Belle, de ne pas le remplacer, ce qui procurera une économie de 9 livres par semaine, de plus donnant à entendre que M. Van Spaendonck, dans l'espoir d'obtenir un logement au Louvre, occupé par un officier de la maison du Roi, ou celui que laisse vacant la mort de M. Caffiéri, renoncerait à occuper aux Gobelins le logement de M. Paraud, orfèvre, avec réponse de M. de Laporte, approuvant la suppression de la place d'ouvrier écharpilleur, et déclarant que M. Van Spaendonck se fait illusion en jetant son dévolu sur le logement d'un officier de la maison du Roi, qui se trouve non aux galeries du Louvre, mais au Louvre même, ou sur celui de M. Caffiéri, déjà promis, et qu'il ferait mieux de prendre possession de celui qui lui est accordé aux Gobelins, en attendant qu'une occasion mette à portée de le traiter plus favorablement.

11, 19 juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2426. — Pétition du sieur Pierre Roby, employé de père en fils aux Gobelins, ouvrier tapissier de l'atelier de M. Cozette père, travaillant aux figures, à l'effet d'obtenir sa réintégration dans la manufacture qu'il a quittée depuis 5 ans pour servir dans le régiment de la Martinique, pétition renvoyée par M. de Laporte à M. Guillaumot, avec réponse de M. Guillaumot, faisant observer que si on admettait tous les ouvriers sortis des Gobelins et qui demandent à y rentrer, parce que le nouveau régime leur est beaucoup plus avantageux que l'ancien, la dépense de l'établissement n'aurait plus de bornes, surtout en ce qui concerne ceux qui ont pris un état de nature à leur faire perdre une partie de leur talent, ce qui est le cas du sieur Roby, dont la demande doit être rejetée.

20, 27 juillet 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2427. — Réponse au mémoire adressé à l'intendant de la Liste civile par les entrepreneurs de la manufacture pour se plaindre de la médiocrité de l'indemnité accordée à raison de la diminution de leurs honoraires, lesquels faisaient remarquer que cette année, par l'effet des circonstances, avait été moins fructueuse que la précédente, et demandaient que cette indemnité fût portée à un taux proportionné à l'augmentation de tous les besoins de la vie, avec proposition de M. Guillaumot de former une année moyenne d'honoraires, calculée sur les 7 dernières années depuis 1784, et d'accorder sur ces bases au sieur Cozette 4,760 livres, au sieur Audran 4,391 livres et au sieur Cozette fils 3,324 livres, ce qui nécessiterait une allocation nouvelle de 1,369 livres pour compléter les 3,600 livres déjà accordées.

26 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2428. — Pétition du sieur Louis de Vos, fils de Firmin de Vos, ouvriers de père en fils aux Gobelins, travaillant dans l'atelier de M. Cozette père, à l'effet d'obtenir sa rentrée dans la manufacture, d'où il n'est sorti que pour faire son service militaire,

pétition renvoyée par M. de Laporte à M. Guillaumot, qui estime que le sieur de Vos se trouve dans le cas de plusieurs autres anciens ouvriers des Gobelins dont la réadmission a été refusée, l'exemple de M. Langlois ne pouvant être allégué par eux, puisqu'ils n'ont pas, comme lui, quitté la manufacture avec la permission de leurs supérieurs.

27, 30 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2053.

2429. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, annonçant que le sieur Tournillon, apprenti basselissier aux Gobelins, dans la 5e année de son apprentissage, s'est engagé et est parti pour les frontières, mais ajoutant que, d'après ce qu'on lui a dit, ce n'est pas une perte pour la manufacture.

30 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2053.

2430. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, l'informant que les nommés Roussel et Fournier, ouvriers de la 1re classe, l'un dans l'atelier de M. Cozette père, l'autre dans celui de M. Audran, viennent de s'engager et de partir pour les frontières, avec réponse de M. de Laporte, portant qu'il n'est nullement peiné de cette désertion, qui concourt avec ses vues de réduire les ouvriers au nombre strictement nécessaire pour les besoins, et ajoutant qu'en ce qui concerne les sieurs de Vos et Roby, ce sont des gens qui ont abandonné la manufacture par légèreté ou pour chercher un meilleur traitement, et qui ne sont nullement dans le cas d'y rentrer.

1er, 6 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O[1] 2053.

2431. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, annonçant que M. Van Spaendonck renonce définitivement à son logement des Gobelins, moins à cause de son éloignement qu'en raison des désagréments qu'il craint d'y éprouver de la part des ouvriers, dans l'ordre actuel des choses, et qu'il préfère attendre des circonstances plus favorables, pour être logé au Louvre, et demandant l'autorisation de disposer de ce logement avec les autres vacants, au profit de ceux des ouvriers de la maison qui sont dans le cas d'obtenir cette douceur.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2053.
Une note en tête de la lettre porte : « Il allait être répondu à cette lettre, lorsqu'est arrivé le funeste événement du 10 août, qui a eu les suites connues de tout le monde. »

2432. — Etat des traitements et appointements des personnes employées à la manufacture nationale des Gobelins, certifié par M. Audran.

10 août-31 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 883.

2433.—Etat de propositions pour traitements et appointements présenté par M. Audran, comportant la création d'une place de commis pour la comptabilité à 1,200 livres, le maintien de M. Belle, peintre de l'Académie, surinspecteur, en qualité de professeur de dessin à 2,400 livres, la suppression de la place de M. Peyron, inspecteur, la fixation des honoraires des trois entrepreneurs ou chefs d'ateliers (MM. Cozette, père et fils, et Audran) à 5,000 livres chacun, des appointements de M. Drabot, dessinateur, chargé de prendre les traits pour la haute lisse, à 2,000 livres, de ceux du concierge Delagarde au même taux, du traitement de M. Moreau, chirurgien, à 600 livres, de celui de Vavoque père, tapissier rentrayeur chargé du soin des magasins des tapisseries, et des magasins des soies et laines, à 1,200 livres, de celui du portier à 1,000 livres, à condition de conduire gratis les étrangers, avec mentions en marge pour l'adoption ou suppression de chacun des articles, ou réduction des chiffres proposés (le chirurgien notamment supprimé).

10 août 1792.
Original, *A. N.*, O[1] 2053.

2434. — Mémoire des ouvriers des trois ateliers de la manufacture des Gobelins, représentés par les sieurs Desroy, Laforest et Fuzy, au ministre de l'intérieur,

déclarant que pour la plupart ils n'envisagent point l'événement qui les distrait d'une Liste civile supprimée pour les placer dans la main de la Nation, comme capable de porter atteinte à leur sort, mais demandant néanmoins qu'un mot du ministre les éclaire à cet égard et confirme l'espoir que leur inspire l'équité de l'Assemblée nationale.

20 août 1792.

Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2435. — Invitation adressée par le ministre de l'intérieur à M. Audran, directeur de la manufacture des Gobelins, à l'effet de conférer au sujet du mémoire présenté le 20 août, au ministre, par les ouvriers de la manufacture, qui demandent, en raison de la suppression de la Liste civile, qu'il soit statué sur leur sort.

24 août 1792.

Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2436. — Lettre des fondés de pouvoirs des trois ateliers de la manufacture des Gobelins (au ministre de l'intérieur), plaçant sous ses yeux la copie du mémoire qu'ils vont soumettre aux commissaires de leur section, et sollicitant ses bons offices auprès de la Commune et de l'Assemblée nationale, lorsqu'il s'agira d'obtenir une décision.

(24 août 1792).

Original, signé de Louis Foliau, Laronde, Coullondon, Mangelschot, Bouverot et Claude, *A. N.*, O¹ 2053.

2437. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des domaines d'une lettre de M. Clavière, ministre des Contributions publiques, qui fait part à l'Assemblée des précautions qu'il a prises pour que les opérations des manufactures de Sèvres, des Gobelins et de la Savonnerie n'éprouvent aucune interruption, lesdites manufactures étant une dépendance de la Liste civile, de l'administration de laquelle il est chargé par le décret du 12 août, et qui demande l'approbation de sa conduite.

25 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 300.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 694.

2438. — Lettre du ministre des Contributions publiques à M. Gerdret, le chargeant, en vertu du décret du 12 août qui lui a confié l'administration des domaines et bâtiments dépendant de la Liste civile, de se rendre incessamment aux Gobelins pour y recueillir tous les éclaircissements sur les richesses que renferme cette manufacture, sur son administration actuelle, ses produits et les dépenses qu'elle entraîne, afin de connaître promptement l'état actif et passif de cet établissement, avec lettre du même ministre à M. Audran, directeur de la manufacture, lui recommandant de satisfaire à toutes les demandes de M. Gerdret, de l'aider dans ses recherches et de veiller à ce que tous les artistes et ouvriers se soumettent à l'autorité conférée à M. Gerdret pour remplir la mission dont il est chargé.

27 août 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2439. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par la Commune de Paris, au nom des ouvriers tapissiers de la manufacture des Gobelins, exposant l'intérêt qu'il y a de conserver un établissement unique, jalousé par les puissances étrangères, en avisant aux moyens de payer les artistes se trouvant dans la situation la plus critique par suite de la suppression de la Liste civile, et qui n'ont jamais dérogé au patriotisme, comme le prouvent leur service dans la garde nationale, leurs dons patriotiques ainsi que la présence de 10 d'entre eux combattant aux frontières, et demandant à l'Assemblée de soumettre la question aux Comités de commerce et d'instruction publique, en les chargeant d'en faire un prompt rapport.

28 août 1792.

Copie, *A. N.*, O¹ 2053.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 53.

2440.—Renvoi par l'Assemblée législative aux Comités d'instruction publique et de commerce de la pétition de la Commune de Paris relativement à la manufacture des Gobelins.

28 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 301.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 53.

2441. — Envoi au ministre de l'intérieur par les ouvriers tapissiers de la manufacture des Gobelins d'une copie de la pétition présentée à l'Assemblée nationale par la Commune de Paris, à l'effet d'obtenir la continuation provisoire du traitement de 9,000 livres par mois dont ils jouissaient, sur lequel est imputé celui destiné aux apprentis, avec prière de recommander leur requête aux Comités qui doivent autoriser la continuation de ce payement et d'accélérer la décision à cet égard.

30 août 1792.

Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2442. — Lettre de M. Gerdret au ministre des Contributions publiques, lui rendant compte de ses démarches à la manufacture des Gobelins et transmettant les renseignements donnés par M. Audran avec beaucoup de clarté et de précision, desquels il résulte qu'il n'y a ni caisse ni caissier, point de fonds pour payer les ouvriers le 31, qu'il leur est dû 5 semaines et qu'il était d'usage de les payer toutes les 4 semaines, chacun des chefs recevant à cet effet de M. de Laporte une ordonnance de 3,000 livres, payable à la Caisse de la Liste civile; que les ouvriers sont au nombre de 105 à 110, y compris les apprentis; que les journées commencent à 7 heures et se terminent à 6 heures, été et hiver, et qu'on n'y travaille plus à la lumière, depuis que les ouvriers ne sont plus aux pièces; qu'ils gagnent de 32 à 9 livres par semaine, suivant leur talent; qu'on ne fabrique guère que 145 aunes de tapisserie par an, et proposant de faire payer les ouvriers le 31, sur des états certifiés par MM. Cozette et Audran, mais pensant que, pour les honoraires des chefs et supérieurs, on pourrait attendre jusqu'à la fin de septembre, ce qui compléterait leur quartier, quoiqu'à dire vrai, ils soient dans le besoin.

30 août 1792.

Original, *A. N.*, O¹ 2053.

2443. — Note portant qu'à la date du 23 août, M. Roland a autorisé M. Gerdret à faire de ses deniers le payement provisoire des salaires dus aux ouvriers des Gobelins et de la Savonnerie, et que, le même jour, a été remis au même M. Gerdret une supplique des ouvriers des Gobelins.

31 août 1792.

Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2444. — Mémoire remis par les ouvriers de la manufacture des Gobelins aux commissaires de la section du Finistère pour préparer leur rapport sur la manufacture, exposant que la dépense pour le salaire des 110 ouvriers est de 9,000 livres par mois, sans y comprendre les indemnités de logement, ce qui représente par tête 82 livres, et estimant qu'aux seules dépenses de réparations locatives près, l'établissement peut se soutenir avec une dépense annuelle de 150 à 160,000 livres au plus, somme qui suffira aux payements des ouvriers et des matières à employer, à la conduite des ateliers et au traitement raisonnable des chefs.

Août 1792.

Copie, *A. N.*, O¹ 2053.

2445. — Répartition des gratifications qui sont conservées à plusieurs personnes employées aux Gobelins, à dater du 1er janvier 1791 jusqu'au 10 août 1792, montant à 2,304 livres 2 sols 9 deniers.

Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2446.—Répartition des indemnités de logement et d'argent attribuées aux citoyens ouvriers de la manufacture des Gobelins, désignés dans l'état, pour solde de l'année 1790, l'année entière 1791 et 7 mois 10 jours de 1792, avec les deux bordereaux de liquidation de la Liste civile.

Minutes (3 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2447. — Répartition des sommes reçues pour les apprentissages des ouvriers de la manufacture des Gobelins, pour solde de l'année 1790, l'année entière 1791 et les 7 premiers mois et 10 jours de 1792, avec 2 bordereaux de liquidation de la Liste civile.

Minutes (3 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2448. — Pétition des ouvriers tapissiers des Gobelins au ministre de l'intérieur, exprimant le vœu de n'être point soustraits à la direction du ministère et abandonnés à d'avides spéculateurs, mais de rester dirigés par de célèbres artistes et maintenus dans la classe honorable que l'équité assigne aux Beaux-Arts ; au moment surtout où la Nation se propose de faire retracer par la manufacture et mettre dans tous les auditoires publics les tableaux touchants des grands événements qui ont fixé notre Révolution, à la place de ces vains monuments d'orgueil qui y étaient étalés avec tant d'ostentation.

1er septembre 1792.
Original, signé de MM. Mangelschot, Bouveret et Coullondon, délégués des tapissiers des Gobelins, *A. N.*, O¹ 2053.

2449. — Lettre de M. Audran à M. Roland, ministre de l'intérieur, représentant qu'il y a nécessité de nommer un administrateur ou directeur provisoire, à l'effet de procéder à l'inventaire des tapisseries en magasin ou sur les métiers, des tableaux, des soies et laines, ainsi que des teintures, de dresser les états des personnes logées dans la maison, tant chefs qu'ouvriers, avec leurs traitements et appointements, en ayant soin de faire numéroter les logements, déclarant qu'il est prêt à accepter cette mission, si on l'en juge capable, et que, dans le cas contraire, si un autre que lui est désigné, il fournira tous les éclaircissements en son pouvoir.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2450. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Audran, lui annonçant sa nomination à la place de directeur provisoire de l'administration des Gobelins, et l'invitant à se livrer avec la plus grande activité à tout ce qu'exige cette nouvelle fonction, à s'occuper tout d'abord de faire procéder à l'inventaire des tapisseries se trouvant soit en magasin, soit sur les métiers, de faire une description exacte des tableaux, de constater la nature et quantité des soies et laines, de dresser des états nominatifs des personnes logées, enfin d'établir un ordre propre à donner le plus d'ensemble et de régularité possible aux détails concernant cet établissement, et priant de lui envoyer immédiatement l'inventaire demandé.

4 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2451. — Lettre de M. Gerdret à M. Roland, adressant les états des sommes qu'il a avancées pour le payement des salaires des ouvriers des Gobelins, jusqu'au 25 août, et de la Savonnerie jusqu'au 1er septembre, montant ensemble à 9,488 livres 17 sols 6 deniers, priant de lui faire parvenir l'ordonnance de remboursement, et offrant ses services pour suivre l'exécution de l'inventaire et des opérations y relatives, avec accusé de réception par le ministre, qui transmet ces états à son collègue des Contributions publiques, et lettre à M. Clavière, à ce sujet.

6, 26 septembre 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, O¹ 2053.

2452. — Lettre de M. Belle à M. Audran, directeur des Gobelins, rappelant que M. Pierre lui a enlevé arbitrairement la garde des tableaux de la manufacture et le professorat de l'Ecole de dessin, en faveur du sieur Peyron, et le priant d'intercéder auprès du ministre pour être rétabli dans ses places, afin d'en assurer la survivance à son fils, faveur qu'il ambitionne d'autant plus que les arts ont beaucoup eu à souffrir de la Révolution, et qu'il n'a rien à laisser à son fils du côté de la fortune.

8 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2453. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Audran, le priant, au sujet des sommes avancées par M. Gerdret pour le payement du salaire des ouvriers des Gobelins et de la Savonnerie, de vérifier les faits et de lui rendre compte du résultat de la vérification, ainsi que de l'usage établi relativement au payement des ouvriers de ces manufactures, avec réponse de M. Audran, renseignant sur le mode de

payement en vigueur, qui se fait sur un état de semaine réglé et arrêté par M. d'Angiviller, où les heures de travail sont fixées et où l'on décompte à chaque ouvrier les manques de travail calculés par quart, moitié ou totalité de la journée, et terminant au sujet des offres de service de M. Gerdret par une critique acerbe du même Gerdret, « riche marchand de toiles mousselines, administrateur du Département et ambitieux de gloire, d'ailleurs fort honnête homme, qui peut très bien convenir pour être le caissier ou le trésorier de M. Clavière, mais point du tout pour nos manufactures ».

10, 11 septembre 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, O[1] 2053.

2454. — Lettre de M. Audran à M. Roland, ministre de l'intérieur, l'assurant de la satisfaction générale des ouvriers, et en ce qui concerne l'ordre à établir dans la maison, afin d'obtenir la plus grande assiduité aux travaux, proposant d'y loger le plus d'ouvriers possible et de supprimer tous les logements donnés par faveur, dont il joint l'état à sa lettre, et demandant l'autorisation de faire faire par des ouvriers à la journée les réparations nécessaires dans tous ces logements.

11 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2053.

2455 — Feuilles de paye des ouvriers des sieurs Cozette, Audran et Cozette fils, pour le mois d'août 1792, et du sieur Audran, pour le mois de septembre, certifiées par MM. Cozette père, Cozette fils et Audran.

11 septembre 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, O[1] 883.

2456. — Pétition du sieur Decurel à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant qu'il a été, il y a 6 ans, placé à la manufacture par M. Pierre, premier peintre du Roi, que pour y entrer il a rompu une association formée avec un teinturier de Paris, et se voyant menacé de perdre sa place, dont M. Audran, directeur provisoire, se propose de le destituer, il sollicite son maintien dans les fonctions qu'il remplit avec toute la capacité voulue, comme en témoignent ses 6 années de service.

17 septembre 1792.
Original, *A. N.*, O[1] 2053.

2457. — Inventaire des tapisseries, tant anciennes que nouvelles, de haute et basse lisse, des tableaux, soies et laines et autres objets composant le fond de la manufacture nationale des Gobelins, fait par ordre du citoyen Roland, ministre de l'intérieur, par le citoyen Audran, nommé à cet effet.

18 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, O[1] 2053.

2458. — Lettre de M. Audran à M. Roland, ministre de l'intérieur, envoyant un état de propositions pour les traitements et appointements des personnes indispensables à la manufacture, qui devront, à son avis, se payer tous les mois, sauf pour les ouvriers qui pour la plupart ne peuvent attendre un mois, demandant à cet effet qu'on lui confie au commencement de chaque mois une somme de 12,000 livres, dont il compterait sur un état de dépenses appuyé des quittances, et par exception, pour le présent mois, 15,000 livres, attendu qu'il y aura 5 semaines à solder aux ouvriers, et, quant au travail qui a produit, en 1791, 145 aunes carrées, déclarant qu'il n'en promet pas autant pour cette année, vu les pertes de temps forcées par les circonstances, mais que, la tranquillité et l'ordre rétabli, il pourra s'en faire beaucoup plus, et assurant qu'il y apportera toute son attention, avec réponse du ministre, invitant M. Audran à dresser des états détaillés et nominatifs des appointements et salaires dus à la fin de septembre aux entrepreneurs et ouvriers de la manufacture, qu'il fera passer à M. Clavière, chargé des dépenses relatives aux établissements faisant partie de la Liste civile, afin d'expédier une ordonnance de payement sur la Trésorerie nationale.

18, 26 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O[1] 2053.

2459. — Lettre de M. Audran à M. Grandchamp de Fauchy, le priant de rappeler à M. Roland sa promesse de s'occuper incessamment des objets urgents à décider pour remettre l'ordre dans la manufacture, et de lui faire également observer que, dans les payements des mois d'août et de septembre, il n'y avait strictement que la solde des ouvriers.

20 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2460. — Lettre de M. Audran à M. Roland, ministre de l'intérieur, au sujet de l'emploi d'un terrain assez considérable dépendant de la manufacture, exposant qu'une partie est louée 300 livres à un jardinier et qu'on est venu lui en offrir 600 livres, somme qui pourrait être portée à 800 et même 1,000 livres, que ce loyer devait servir à payer le curage de la rivière, mais rentrait dans la poche des deux inspecteurs, aussi qu'il a défendu de payer le terme courant, ajoutant qu'une autre partie de ce terrain est divisée en plusieurs jardins, dont chacun des chefs de la maison a la jouissance, qu'un des plus grands va se trouver vacant par la suppression du poste de M. Peyron et occasionner des compétitions entre les ouvriers, qui prétendront en avoir chacun une portion, proposant de vendre ou louer ces terrains, et de faire en sorte que chacun de ceux qui ont des jardins en payent les loyers proportionnellement à leur grandeur, ce qui fera cesser tous murmures.

21 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2461. — Lettre de M. Audran à M. Roland, ministre de l'intérieur, l'informant que, la veille au soir, dans l'assemblée de la section, la chapelle de la manufacture a été désignée au maire de Paris, parmi les locaux vacants propres à loger les fédérés qui viennent travailler au camp, le priant d'écrire au maire pour empêcher l'occupation de cette chapelle, et proposant d'en faire le magasin général des tableaux, actuellement répartis en plusieurs pièces.

20 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2462. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Pétion, maire de Paris, lui représentant tous les inconvénients qui empêchent de faire servir à des logements militaires la chapelle des Gobelins, en raison des effets précieux que renferme cet établissement appartenant à la Nation, de la surveillance qu'ils exigent, ainsi que du régime à maintenir dans les ateliers, et déclarant qu'il l'a destinée à former un magasin nécessaire à la manufacture, que d'ailleurs, d'après la loi du 15 septembre, aucune maison nationale ne doit être affectée à des casernements.

21 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2463. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Delagarde, concierge de la manufacture des Gobelins, déclarant, pour l'intérêt général et le bien du service, que les logements autrefois donnés par faveur ne seront plus accordés qu'à des ouvriers attachés à la manufacture, recommandables d'ailleurs par leurs vertus civiques et morales, et l'invitant à prévenir les particuliers dénommés dans l'état joint à sa lettre, que la Nation est rentrée en possession de l'appartement occupé par chacun d'eux, qu'ils aient à le quitter dans le plus bref délai et à lui en remettre les clefs, ajoutant que M. Audran, nommé directeur provisoire de la manufacture, fera connaître ses ordres ultérieurs.

26 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2464. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Cuvillier, ex-principal commis de l'intendant des bâtiments du Roi, l'invitant à remettre au délégué du ministre tous les papiers dont il est dépositaire relativement aux manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, et de lui communiquer les renseignements qu'il peut avoir sur la situation de ces deux établissements, pour accélérer le compte qu'on doit rendre de leur administration.

26 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2465. — Lettre de M. Audran à M. Grandchamp de Fauchy, le priant de présenter le plus tôt possible au ministre le rapport de l'état des appointements, adressé le 18 courant, pour que M. Roland puisse l'arrêter, attendu qu'il se propose de demander un acompte, en remettant les états de payements à faire aux ouvriers pour le mois de septembre.

27 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

2466. — Mémoire pour le Conseil, portant que la manufacture des Gobelins occupe cent et quelques ouvriers, qui y sont de père en fils et sont répartis sous 3 chefs qui se succèdent également de père en fils, que depuis le 1er janvier 1791, en vertu d'un règlement arrêté par M. d'Angiviller, les ouvriers sont payés à la journée, ce qui constitue une dépense de 9,000 livres par mois, dont les chefs doivent rendre compte, qu'on ne peut en ce moment se permettre aucune observation sur la gestion de cette maison, le point essentiel et urgent étant de subvenir aux besoins des ouvriers.

27 septembre 1792.
Original, *A. N.*, O¹ 2053.

2467.—Lettre de M. Cuvillier au ministre de l'intérieur, déclarant qu'il n'a jamais eu que voix consultative dans l'administration des Gobelins et de la Savonnerie, sans prendre aucune part à l'exécution qui était confiée au citoyen Montucla, et engageant le ministre à recourir aux lumières du citoyen Guillaumot, chargé de la direction des Gobelins à la mort de M. Pierre, c'est-à-dire en avril 1789, qui s'est acquitté de sa tâche avec zèle, et, en ce qui concerne les papiers relatifs aux maisons nationales, ne pouvant signaler que la correspondance existant entre les mains des inspecteurs respectifs et les plans qu'ils possédent, ensuite les mémoires d'ouvriers, et tout ce qui touche à la Liste civile, dont la liquidation est attribuée au ministre des Contributions publiques, qu'il a du reste avisé des payements les plus urgents à effectuer.

29 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2468. — Lettre du sieur L. Malaine, peintre aux Gobelins (au ministre de l'intérieur), présentant quelques observations au sujet de l'ordre qu'il a reçu de quitter les Gobelins, dont les logements doivent, dit-on, être réservés à ceux qui ont fait preuve de civisme durant la Révolution, déclarant qu'il a fait son service personnel dans la garde nationale, et que la mesure qui l'atteint va l'obliger à porter à l'étranger son industrie et ses talents, ce qui, en raison des peintres et graveurs qu'il occupe, occasionnera une perte de 15 à 18,000 livres, et, comme il va bientôt se trouver chargé de 4 enfants, priant qu'on le laisse attendre un temps plus favorable pour se mettre en voyage avec sa famille.

29 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2053.

2469. — Mémoire des ouvrages de menuiserie faits et fournis à la manufacture royale des Gobelins, en vertu des ordres de MM. de Laporte et Guillaumot, par Leschaudelle, menuisier ordinaire de la manufacture, pendant les 6 premiers mois de l'année 1792, mémoire certifié conforme à l'original, le

11 octobre 1792.
Copie, *A. N.*, O¹ 2053.

2470.—Mémoire d'un tableau commandé par M. de Laporte, intendant de la Liste civile, à M. Suvée, peintre du Roi, et par lui exécuté pendant l'année 1791 et les 6 premiers mois de 1792, tableau destiné à être exécuté en tapisserie, aux Gobelins, de 13 pieds de long sur 10 de haut, représentant *Cornélie, mère des Gracques, recevant la visite d'une dame Campanienne,* etc., etc., estimé 6,000 livres.

(29 novembre 1792.)
Minute, *A. N.*, O¹ 2053.

Manufacture de la Savonnerie.

2471. — Pétition adressée à M. de Laporte par le sieur Denis Leclerc, ancien ouvrier de la Savonnerie, où il avait été reçu en 1763, et d'où il était sorti à deux

reprises différentes, afin d'obtenir sa rentrée dans la manufacture.

10 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2472.—Lettre de M. de Laporte à M. Guillaumot, exprimant le regret ne pouvoir accéder à la pétition du sieur Leclerc, ancien ouvrier de la Savonnerie, qui demande à y rentrer, cette manufacture, par suite du nouveau mode de payement adopté, étant devenue très coûteuse, il a le dessein de réduire le nombre des ouvriers au strict nécessaire, avec réponse de M. Guillaumot, portant qu'il va notifier cette décision au sieur Leclerc, de plus annonçant que, durant les 4 premiers mois du nouveau régime, il a été fabriqué 25 aunes d'étoffes, ce qui supposerait 75 aunes pour l'année, et observant qu'il a fallu perdre du temps afin de ramener les ouvriers à une bonne fabrication, procédé dont ils avaient perdu l'habitude.

10, 12 novembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2473.— Lettre de M. Duvivier à M. Guillaumot, au sujet de la réclamation par les ouvriers Le Roy et Joannès père, d'une somme de 21 livres représentant le temps perdu par eux pour les démarches relatives à la liquidation de leur pension, et de la demande d'un secours pour le sieur Denis, ouvrier toujours infirme, secours qu'on lui avait fait espérer il y a 4 mois.

29 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2474. — Feuilles de semaine des ouvriers de la Savonnerie, certifiées conformes aux registres de M. Duvivier, directeur des ouvrages, par M. Gibert, inspecteur de la manufacture.

Janvier-août 1792.
Originaux signés de MM. Duvivier et Gibert (9 p.), *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2475. — Liste des ouvriers de la manufacture royale de la Savonnerie, dans l'ordre de leur entrée à la manufacture (le doyen des ouvriers étant entré le 6 avril 1745) au 1ᵉʳ janvier 1792.

Minute, *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2476. — État des ouvriers et apprentis de la manufacture royale des tapis de la Couronne dite la Savonnerie, contenant leurs noms, âges et dates de leurs entrées en ladite manufacture, dressé au commencement de l'année 1792, et certifié par M. Gibert, inspecteur de la manufacture.

2 janvier 1792.
Copies (3 p.), *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2477. — État des payements faits aux ouvriers, mois par mois, avec colonnes comparatives des mois complets, pendant les 8 derniers mois de l'année 1791, certifié véritable par M. Gibert, inspecteur.

8 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2478. — État de l'ouvrage en tapis fait à la manufacture royale de la Savonnerie par les ouvriers, au nombre de 20 (dont deux n'ont pu travailler pour cause de maladie, du 1ᵉʳ mai 1791 au 1ᵉʳ janvier 1792), pendant les huit derniers mois de 1791, se montant à 44 aunes carrées 15 bâtons, 13 3/4, état dressé par M. Duvivier et certifié par M. Gibert.

8 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2479. — Supplique de la veuve du sieur Denis, ouvrier de la Savonnerie, à M. Guillaumot, exposant qu'elle vient de perdre son mari après quinze mois de maladie, et qu'elle a été obligée de s'endetter de 477 livres auprès de M. Duvivier, entrepreneur, sans compter ce qu'elle doit au médecin qui a soigné son mari, à M. Greuzard, chirurgien des Bâtiments du Roi, pour médicaments fournis par lui, et à divers fournisseurs, et sollicitant l'allocation d'un secours ou la continuation du traitement de son mari jusqu'à ce qu'elle ait pu s'acquitter de ses dettes.

9 janvier 1792.
Original, *A. N.*, O¹ 2057ᵃ.

2480. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, exposant la situation critique dans laquelle se trouve la veuve du sieur Pierre-Georges Denis, ouvrier de la Savonnerie, qui est redevable envers M. Duvivier, entrepreneur, de 477 livres et de plus de 200 livres envers divers fournisseurs, et dénuée de toutes ressources pour subsister, et faisant observer que la mort du sieur Denis et du sieur Sivry laissera vacantes 2 payes d'ouvriers à 15 livres par semaine, qui, jusqu'au mois de juillet, époque à laquelle 2 apprentis passeront ouvriers, produiront une disponibilité de 750 livres, avec laquelle on pourrait peut-être venir en aide à la veuve Denis sans grever la manufacture.

9 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2481. — Lettre de M. Duvivier à M. Guillaumot, lui donnant les éclaircissements qu'il a demandés au sujet de l'ouvrage fait en 1791, déclarant que, sauf un tapis encore sur le métier, tout ce qui est sur le mémoire a été livré à M. Gibert et se trouve en magasin, et lui expliquant la signification des termes employés ainsi que la composition de l'aune carrée, des bâtons et des seizièmes.

10 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2482. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, adressant l'état de la dépense de la Savonnerie pour les années 1790 et 1791, duquel il résulte qu'elle a coûté 10,156 livres 14 sols 3 deniers de moins dans la dernière année, mais la manufacture des Gobelins ayant coûté 21,759 livres 9 sols 1 denier de plus qu'en 1790, il en résulte que la dépense réunie des deux manufactures excède de 11,602 livres 14 sols 10 deniers celle de 1790, et ajoutant qu'il a l'intention de proposer les moyens les plus propres à diminuer les dépenses des 2 établissements et à en retirer quelque utilité.

11 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2483. — État des ouvrages et effets qui sont au magasin du Roi, en sa manufacture de tapis, dite la Savonnerie, au commencement de l'année 1792, certifié véritable par M. Gibert.

15 janvier 1792.
Original signé (en double) 2 p., *A. N.*, O[1] 2057[a].

2484. — Lettre de M. de Laporte à M. Guillaumot, lui renvoyant le mémoire du sieur Gallardon, ouvrier de la Savonnerie, qui demande l'admission de son fils, âgé de 13 ans, à l'apprentissage, et faisant observer à ce propos que la réduction du nombre des ouvriers entraîne celui des apprentis, qui, leur apprentissage terminé, ont le droit d'être admis au nombre des ouvriers.

18 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2485. — Lettre de M. Duvivier à M. Guillaumot, annonçant qu'il a fait part aux ouvriers de la manufacture des intentions de M. de Laporte au sujet du service militaire national, et qu'il est convenu qu'à partir du 1[er] janvier 1792 ce service, soit personnel, soit fait par remplacement, sera à la charge des ouvriers et qu'il en sera seulement fait mention sur les registres des journées, de plus donnant son avis sur la réclamation d'une somme de 208 livres 4 sols 3 deniers par un nommé Leclerc, ancien ouvrier de la manufacture, réclamation qu'il juge mal fondée, considéré le mauvais ordre que cet ouvrier a toujours eu dans sa conduite et dans ses affaires, et « la crapule dans laquelle il vit ».

20 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2486. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, observant, au sujet de la demande du sieur Gallardon, que la Savonnerie n'a que cinq apprentis, qui seront réduits à 3 au mois de juillet, par suite du passage de 2 d'entre eux dans la classe des ouvriers, et inclinant à admettre le fils de Gallardon comme apprenti à cette époque; proposant d'appliquer aux apprentis le même régime qu'aux Gobelins et de leur donner 2 livres par semaine, d'abord, avec augmentation progressive jusqu'à 6 livres,

ajoutant qu'on payait, jusqu'ici, à l'entrepreneur 150 livres par an pour la nourriture de l'apprenti, soit 900 livres pour 1 an, ce qui avec les 430 livres pour l'apprentissage faisait 1,330 livres; proposant encore d'établir à la Savonnerie, comme aux Gobelins, une classe de 12 livres par semaine pour les ouvriers les plus faibles, même une de 9 livres, dans laquelle seraient placés pendant 2 ans les nouveaux ouvriers au sortir de l'apprentissage, avec réponse de M. de Laporte, ne partageant point la manière de voir de M. Guillaumot, déclarant qu'il verra sans peine la Savonnerie sans apprenti, attendu la nécessité absolue de réduire le nombre des ouvriers, et se souciant peu d'établir de nouvelles classes d'ouvriers, de crainte que cela n'excite de la fermentation parmi eux, mesure qui serait d'ailleurs inutile, eu égard à la résolution de ne point admettre de nouveaux apprentis dans les 2 manufactures.

22, 29 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O[1] 2057[a].

2487. — Détail relatif à un petit tapis fabriqué à la manufacture royale de la Savonnerie pour milord Beckford, d'après un modèle peint par M. Malaine, peintre de fleurs, exécuté par les ouvriers de 2[e] classe Noblet et Brunet, qui l'ont commencé le 23 septembre 1791, l'ont terminé le 23 mars 1792, et ont reçu pour leurs journées 1,126 livres, avec l'observation qu'en y ajoutant les frais matériels, le tapis revient à 1,278 livres 16 sols, et compté à l'ancien prix de 220 livres l'aune, serait revenu à 406 livres 5 sols 4 deniers, ledit détail fourni par M. Duvivier, entrepreneur de la manufacture.

23 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2488. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, le consultant au sujet de l'évaluation d'un tapis exécuté sur commande pour M. Beckford, contenant une aune, 13 bâtons 8 seizièmes 3 quarts, et qui, suivant le tarif de 220 livres l'aune, vaudrait 406 livres 5 sols 4 deniers, pensant, ainsi que M. Duvivier, que l'on pourrait en demander 600 livres, prix bien inférieur à ce qu'il a coûté, mais rappelant que la commande a été acceptée dans le but de faire connaître en Angleterre la perfection du travail de la Savonnerie et provoquer par là quelques commandes qui diminueraient d'autant le poids de la dépense de l'établissement, avec réponse de M. de Laporte, s'en rapportant à ce que décidera M. Guillaumot de concert avec M. Duvivier, et approuvant, en tout cas, le chiffre de 600 livres, quoique le prix de revient soit plus élevé.

24 mars 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, O[1] 2057[a].

2489. — Lettre de M. Guillaumot à M. de Laporte, lui annonçant que milord Beckford a pris livraison du tapis qu'il avait commandé, a payé le prix fixé et a témoigné à M. Duvivier toute sa gratitude pour le sacrifice pécuniaire consenti en sa faveur, ajoutant qu'il se propose de venir à la Savonnerie en vue de la fabrication d'une autre pièce et doit se rendre également aux Gobelins, où on lui a donné à entendre qu'il trouverait des sujets deux ou trois fois répétés, qui lui seraient cédés à des conditions avantageuses.

29 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2490. — Bordereau des sommes reçues par le sieur Duvivier pour le service du travail de la manufacture royale de la Savonnerie et de l'emploi desdites sommes pendant les 3 premiers mois de l'année 1792, montant à 5,546 livres 12 sols 6 deniers, certifié véritable par M. Gibert, inspecteur, avec un autre bordereau des sommes reçues depuis le 1[er] mars 1791 jusqu'au 1[er] avril 1792.

3 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, O[1] 2057[a].

2491. — Etat de l'ouvrage qui a été fabriqué en tapis à la manufacture royale de la Savonnerie, sous la conduite du sieur Duvivier, par les 18 ouvriers y travaillant, pendant les 3 premiers mois de l'année

1792, certifié véritable par M. Gibert, inspecteur, avec un autre état des ouvrages faits à la Savonnerie durant ces 3 mois sur les tapis dits de Marigny, de la Reine, tapis rond et de Fontainebleau.

3 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O^1 2057ª.

2492. — Etat de l'ouvrage qui a été fait en tapis de la Savonnerie à ladite manufacture royale par les 18 ouvriers, pendant les 3 mois d'avril, mai et juin 1792, arrêté par M. Gibert, inspecteur.

3 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, O^1 2057ª.

2493. — Etat des recettes et dépenses faites par M. Duvivier à la manufacture royale de la Savonnerie durant les 6 premiers mois de 1792, comprenant en recettes 10,600 livres et en dépenses 11,026 livres 10 sols, savoir : en payes d'ouvriers 8,939 livres 10 sols, en fournitures de laine 1,655 livres 15 sols, le surplus en menues dépenses, état certifié par M. Gibert, inspecteur.

4 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, O^1 2057ª.

2494. — Lettre de M. Duvivier, entrepreneur de la Savonnerie, à l'intendant de la Liste civile, exposant la situation critique où il se trouve et les sacrifices qu'il s'est imposés depuis 15 ans pour soutenir la manufacture, en ne laissant jamais manquer les ouvriers, ni d'argent, ni de travail, et réclamant une allocation pour les 5 apprentis restés à sa charge, quoique leur travail ne lui rapporte plus rien, une indemnité pour les meubles et ustensiles servant journellement à la fabrication et le remboursement des laines qu'il a fournies, eu égard au renchérissement progressif des laines et à la cherté excessive des vivres.

8 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, O^1 2057ª.

2495. — Etat et relevé des sommes reçues de l'administration de la Liste civile et employées par M. Duvivier, entrepreneur de la manufacture de tapis de la Savonnerie, depuis le 1er mai 1791 jusqu'au 1er août 1792, comprenant en recette 34,100 livres et en dépense 32,983 livres 9 sols 2 deniers.

(1er août 1792.)
Original, *A. N.*, O^1 2057ª.

2496. — Lettre de M. Duvivier à M. Guillaumot, l'avisant du renvoi par milord Beckford du tapis qu'il avait choisi, dont le coloris ne s'harmonise pas avec la décoration de son salon, blanc et or, et ajoutant que ce lord anglais s'était enquis si l'on s'occupait de l'exécution du tapis devant faire pendant au premier, dont il est toujours content, se proposant de commander pour son salon de Londres deux nouveaux tapis, l'un d'un fond vert simple avec bordure, l'autre d'un fond mordoré ou laqué avec des fleurs dessus.

14 août 1792.
Original signé, *A. N.*, O^1 2057ª.

2497. — Lettre de M. Duvivier, entrepreneur de la manufacture des tapis façon de Perse et du Levant, de Chaillot, à M. Guillaumot, déclarant qu'il recevait autrefois 1,000 écus par mois de la Liste civile pour satisfaire au payement de 25 ouvriers et qu'il voit avec peine le mois s'écouler sans que l'on ait rien fait pour payer ces ouvriers, qui n'ont pas d'autres ressources et ne peuvent se soutenir plus d'un mois sans rien recevoir, demandant, eu égard à l'impossibilité où il se trouve de faire aucune avance, une allocation pour les salaires de ce mois, en attendant que l'on ait statué sur le sort de cette manufacture, d'où dépend absolument celui de 30 personnes.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, O^1 2057ª.

2498. — Lettre du ministre des Contributions publiques à M. ***, le chargeant de remplir à la Savonnerie la même mission qu'il a confiée à M. Gerdret aux Gobelins, et de constater la situation de la manufacture, ainsi que son actif et son passif, le plus promptement possible.

(27) août 1792.
Minute, *A. N.*, O^1 2057ª.

2499. — Pétition des ouvriers de la manufacture des tapis, dite de la Savonnerie, établie à Chaillot, à M. Roland, ministre de l'intérieur, représentant qu'ils recevaient de la Liste civile, tant pour leur paye que pour les fournitures de laines et autres objets nécessaires au travail, la somme de 3,000 livres par mois, et, la Liste civile étant suspendue, demandant la continuation des payements qu'ils avaient coutume de recevoir chaque mois, en faisant observer que celui d'août touche à sa fin.

29 août 1792.
Original, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2500. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Gibert, employé à la Savonnerie, l'avisant de sa nomination en qualité de directeur provisoire de cette manufacture, avec la mission de procéder à l'inventaire des matières premières et ustensiles existant dans les ateliers, de faire dresser des états nominatifs de toutes les personnes logées, tant chefs qu'ouvriers, en indiquant leurs traitements et appointements, et de se faire remettre les plans des terrains et emplacement de la manufacture ainsi que de la distribution des bâtiments.

4 septembre 1792.
Original, signé de M. Roland, *A. N.*, F[13] 1460; minute, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2501. — Lettre de M. Duvivier à M. Guillaumot, lui annonçant que M. Audran, entrepreneur des Gobelins, est venu le trouver pour lui apprendre sa nomination en qualité de directeur et commissaire de la manufacture des Gobelins, et lui a demandé s'il n'avait pas reçu une mission analogue, comme c'était à peu près arrêté avec M. Roland, déclarant n'en avoir point entendu parler, demandant s'il pouvait se considérer comme l'un des créanciers de la Liste civile et s'adresser au sieur Henry, transmettant à M. Guillaumot la requête de deux ouvriers enrôlés et devant partir le 24 septembre, qui désireraient obtenir une indemnité d'une quinzaine pour subvenir à leur engagement et à leur nourriture, enfin annonçant le départ d'un jeune ouvrier et d'un apprenti, enrôlé le 5 septembre, et de 2 autres apprentis, enrôlés le 10 avec l'ouvrier J.-B. Caillot.

22 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2502. — Etat des ouvrages et effets existant au magasin de la manufacture nationale des tapis de la Savonnerie, le 25 septembre 1792, et état des effets de la chapelle, certifiés par la veuve Gibert, en l'absence de son fils, inspecteur de la manufacture.

6 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2503. — Mémoires des avances faites pour la manufacture des tapis dite la Savonnerie, par M. Gibert, inspecteur : 1° pendant les 6 premiers mois de l'année 1792 ; 2° du 1er juillet au 10 août 1792, certifiés par Mme veuve Gibert, mère dudit sieur Gibert.

6 octobre 1792.
Copies (2 p.), *A. N.*, O[1] 2057[a].

2504. — Etat de l'ouvrage qui a été exécuté en tapis à la manufacture royale de la Savonnerie par les 18 ouvriers qui s'y trouvaient pendant les 7 premiers mois 1792 jusqu'au 10 août, certifié par Mme veuve Gibert en l'absence de son fils, inspecteur de la manufacture.

21 décembre 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2057[a].

2505. — Mémoire des dépenses créées relativement aux travaux de la manufacture de la Savonnerie, tant en laines qu'autres matières nécessaires, pendant les 8 derniers mois de 1791 et les 7 premois de l'année 1792 jusqu'à l'époque du 10 août, mémoire certifié par Mme veuve Gibert en l'absence de son fils, inspecteur de la manufacture.

21 décembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, O[1] 2057[a].

2506. — Mémoire des avances faites à la Savonnerie, depuis le 10 août 1792, par le citoyen Gibert, inspecteur de la manufacture, certifié par lui et montant à 163 livres 10 sols.

5 janvier 1793.
Original, signé du sieur Gibert et vérifié par le sieur Duvivier, *A. N.*, F[13] 1460.

§ 3. — Théâtres et Spectacles.

2507. — Réclamation à l'Assemblée législative par le sieur Sarrazin, costumier des théâtres et des peintres, d'une indemnité pour l'enlèvement de plusieurs espèces d'armes antiques fait à son préjudice le jour de la prise de la Bastille.

20 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 106.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 250.

Cette réclamation fut renvoyée au Comité d'instruction publique qui chargea, le 7 mars suivant, M. Romme d'examiner la pétition du sieur Sarrazin et d'en faire un rapport. (V. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 142.)

2508. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique, d'une pétition de comédiens de divers spectacles, qui réclament contre les décrets rendus en faveur des auteurs dramatiques.

27 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 107.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 391.

2509. — Nomination par le Comité d'instruction publique de M. Quatremère, en qualité de commissaire chargé de préparer un projet de décret pour régler le différend entre les auteurs dramatiques et les directeurs de spectacles.

6 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 15.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 47.

2510. — Demande adressée au Comité d'instruction publique par les entrepreneurs de spectacles, à l'effet d'être entendus contradictoirement avec les auteurs dramatiques, exposé de leurs réclamations, et délai de 8 jours accordé aux auteurs dramatiques pour déduire leurs moyens, soit par écrit, soit verbalement.

9 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 15.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 48.

2511. — Admission par le Comité d'instruction publique des auteurs dramatiques au sujet de leur différend avec les entrepreneurs de spectacles, lecture par M. Caron de Beaumarchais d'une pétition tendant à établir le droit de propriété des auteurs contre lesdits entrepreneurs, considérés comme usurpateurs de cette propriété, communication de mémoires de MM. Dalayrac et Grétry, à l'appui de la réclamation des auteurs, et ajournement, par le Comité, de la discussion, au lundi 26 décembre.

23 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 21.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 63.

V. Pétition à l'Assemblée nationale par Pierre-Auguste Caron Beaumarchais, contre l'usurpation des propriétés des auteurs par des directeurs de spectacles, lue par l'auteur au Comité d'institution (*sic*) publique, le 23 décembre 1791, imprimerie Du Pont, imprimé de 37 pages in-8°, *A. N.*, AD VIII, 44.

2512. — Lecture devant le Comité d'instruction publique et exposé par MM. Dalayrac, Chénier, Sedaine, Cailhava et Dubuisson de mémoires, à l'effet de réfuter les raisons alléguées par les directeurs de spectacles et défendre la propriété de leurs œuvres, et lecture contradictoire par l'un des entrepreneurs de spectacles d'un mémoire tendant à établir que les auteurs qui avaient fait imprimer leurs pièces

n'avaient plus rien à réclamer pour droit de représentation.

26 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 22.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 66.

V. Réponse des auteurs dramatiques à la pétition présentée à l'Assemblée nationale par des directeurs de spectacles. — Paris, imprimerie Du Pont, 1791, imprimé de 32 pages in-8°, *A. N.*, AD VIII, 44.

2513. — Lecture au Comité d'instruction publique par M. Quatremère du rapport dont il a été chargé sur les réclamations des entrepreneurs de spectacles, et d'un projet de décret, dont le Comité arrête les deux premiers articles, et discussion au sujet de l'interprétation de la période de 5 années, pendant laquelle les entrepreneurs de spectacles auront la jouissance gratuite des pièces représentées par eux.

2, 6, 9 janvier 1792.

Extraits du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 24, 25.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 76, 78, 79.

2514. — Lettres de M. Pétion, maire de Paris, à M. Gillet, président de la section de la Bibliothèque, au sujet de la carte d'entrée aux théâtres de la rue Feydeau et de la rue de Louvois, par eux demandée, afin d'y exercer la surveillance nécessaire, déclarant que ce soin incombe exclusivement aux commissaires de police des sections.

10, 20 janvier 1792.

Originaux signés (2 p.), *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. fr. 2660, fol. 16.

2515. — Lecture au Comité d'instruction publique d'une lettre de M. Flachat, entrepreneur de spectacles, qui a demandé que le rapport du Comité fût communiqué aux entrepreneurs de spectacles ainsi qu'à quelques membres de l'Assemblée nationale, et arrêté du Comité, décidant la modification du projet de décret, à l'effet de faire jouir les auteurs dramatiques de leurs droits à partir du 8 avril.

13 janvier 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 26.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 83.

2516. — Lecture au Comité d'instruction publique, par M. Quatremère, d'une nouvelle rédaction du projet de décret sur les réclamations des entrepreneurs de spectacles, et seconde lecture de son rapport sur cet objet, avec décision du Comité, maintenant son arrêté, qui fixe au 16 avril l'époque à laquelle les auteurs commenceront à jouir de leurs droits.

23 janvier 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 31.

Ed. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 94.

2517. — Décret de l'Assemblée législative, honorant des témoignages de son estime MM. Laplace, Goldoni et Favart, qui viennent réclamer sa justice au nom de toute la littérature dramatique, et chargeant son Comité d'instruction publique de lui présenter, le jeudi 8 février, un rapport sur cet objet.

5 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 157.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 183.

J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 96.

2518. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique de la dénonciation par un député (M. Henry-Larivière) de la licence des spectacles et des pièces antipatriotiques.

25 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 76.

2519. — Lettre de MM. Barré, directeur du théâtre du Vaudeville, et Léger, auteur de la pièce intitulée : *l'Auteur d'un moment*, qui a occasionné du tumulte audit théâtre, adressant au président de l'Assemblée législative un exemplaire de cette comédie, à l'effet de prouver à la France qu'il n'y a pas un mot dans cet ouvrage de nature à blesser les mœurs, la Loi et la Constitution.

28 février 1792.

Original signé, *A. N.*, C 143, n° 167.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 190.

2520. — Vote par l'Assemblée législative de l'ordre du jour au sujet d'une lettre de l'auteur d'une pièce de théâtre intitulée *l'Auteur d'un moment*, faisant parvenir à l'Assemblée un exemplaire de cette pièce, dont le renvoi au Comité d'instruction publique est rejeté.

29 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 190.

Cf. le tome IV de notre Répertoire, n° 149.

2521. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, lui adressant et recommandant à son patriotisme une pièce de théâtre dont les principes ne peuvent que nourrir le feu sacré de la Liberté, à en juger d'après le rapport favorable des commissaires de la Commune chargés d'en faire l'examen, le priant d'inviter le sieur Gaillard, directeur du théâtre de la rue de Richelieu, à recevoir cette pièce et à la mettre en scène, l'intention de l'auteur étant d'ailleurs d'abandonner aux soldats de Châteauvieux la part entière qui lui reviendra sur les recettes.

28 mars 1792.

Minute, *A. N.*, F^{17} 1000^{9}, n° 38.

2522. — Lettre de M. Cailhava au Comité d'instruction publique, exposant qu'il a consacré sa vie entière à l'art dramatique, que ses jeunes rivaux trouvent dans son *Art de la comédie* des préceptes sûrs, qui leur permettent de se familiariser avec les chefs-d'œuvre de tous les âges, de tous les pays, et demandant comme récompense la gloire de leur continuer ses services dans l'enseignement public, avec réponse de M. Romme, président du Comité, assurant que le Comité connaît trop l'influence des Beaux-Arts et de l'art dramatique en particulier, pour ne pas leur donner une place distinguée dans le système général de l'enseignement, et trouvant légitime que ceux qui joignent l'exemple au précepte se présentent aux places qui vont être créées.

4, 5 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1692.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 267.

2523. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les pièces imprimées ou gravées, mises en vente avant le décret du 13 janvier 1791, qui ont été jouées, antérieurement à cette époque, sur les théâtres autres que ceux de Paris, sans convention écrite des auteurs, et cependant sans aucune réclamation légalement constatée de leur part, pourront être jouées sur ces mêmes théâtres sans aucune rétribution pour les auteurs, décidant en outre que les traités passés, à la suite de l'abrogation des règlements et arrêts du Conseil concernant les théâtres de Paris, par le décret du 13 janvier 1791, entre les théâtres de Paris et les auteurs, seront exécutés dans toute l'étendue de leurs dispositions, en conséquence que nul autre théâtre de Paris, que celui auquel l'auteur aura permis la représentation de ses pièces, ne pourra les jouer, mais qu'à l'avenir les auteurs seront tenus, en vendant leurs pièces aux imprimeurs ou graveurs, de stipuler formellement la réserve de leur droit de faire représenter lesdites pièces.

30 août 1792.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 157, n° 320.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 107.

J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 96.

2524. — États de payement des sujets de la musique du Roi pour les quartiers d'octobre 1791 à juillet 1792 jusqu'au 10 août.

Originaux signés de M. de Laporte (4 p.). A. N., O¹ 842, n° 4.

2525. — État général de la musique des Champs-Élysées pour le Roi, certifié véritable par M. Francœur.

2 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, O¹ 842, n° 4.

2526. — Ordres de payement au trésorier de la Liste civile : 1° de 176 livres aux hautbois de la Chambre du Roi, pour leurs étrennes de 1791 et 1792 ; 2° de 186 livres aux trompettes de la Chambre du Roi, pour leurs étrennes de 1791 et 1792.

3 avril 1792.
Ampliations, signées de M. de Septeuil, *A. N.*, O¹ 842, n° 4.

2527. — Ordre de payement au trésorier de la Liste civile de 90 livres aux pages de la musique du Roi pour leurs étrennes de 1791 et 1792.

Juin 1792.
Ampliation, signée de M. de Septeuil, *A. N.*, O¹ 842, n° 4.

2528. — État des gratifications accordées par le Roi aux musiciens de sa chapelle.

17 juin 1792.
Original, signé de M. de Laporte, *A. N.*, O¹ 842, n° 4.

2529. — Lettre de M. Janson aîné, artiste musicien, à l'Assemblée législative, annonçant la composition d'une messe en musique à grand orchestre intitulée : *Messe pour Mirabeau et les représentants de l'Empire qui ont bien mérité et mériteront de la patrie*, et demandant qu'elle soit exécutée à Saint-Eustache, le 2 avril 1792, aux frais de la Nation et en présence d'une députation de l'Assemblée, et qu'après l'exécution la partition soit déposée dans les archives de l'Assemblée.

7 décembre 1791.
Original non signé, *A. N.*, C 141, n° 135.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 626.

École de musique des Menus, ou École royale de chant et de déclamation.

2530. — Pétition des professeurs de l'École de musique des Menus adressée au président de l'Assemblée législative, exposant qu'au mois d'avril 1791 le Roi leur a fait annoncer par l'intendant de la Liste civile qu'il ne comprendrait plus l'École des Menus dans les dépenses de sa maison à partir du 1er juillet 1791, et sollicitant provisoirement une allocation de 16,000 livres pour les six derniers mois de cette année.

15 novembre 1791.
Original, *A. N.*, F¹⁷ 1692.

2531. — Mémoire concernant les professeurs de l'École de musique des Menus, établie en 1784 sous le titre d'*École royale de chant et de déclamation*, à l'effet d'obtenir de l'Assemblée nationale non seulement la confirmation de son institution, mais encore la fixation de la somme que l'on jugera à propos de déterminer pour la soutenir.

(15 novembre 1791.)
Original, *A. N.*, F¹⁷ 1692.
A ce mémoire sont annexés divers tableaux : 1° des professeurs de l'École royale de chant lors de son établissement au 1er avril 1784 ; 2° des professeurs en exercice au 1er janvier 1790 ; 3° des professeurs restés en exercice depuis la suppression ; 4° du personnel nécessaire pour la réorganisation projetée.
Éd. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 70.

2532. — Pétition des professeurs de l'École de musique des Menus au Comité d'instruction publique, le priant de prendre en considération la demande par eux adressée, le 15 courant, à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir une allocation de 32,000 livres pour les dépenses annuelles de l'École jusqu'à son organisation définitive, et un fonds de 16,000 livres pour l'acquit des 6 derniers mois de l'année 1791.

19 novembre 1791.
Original, *A. N.*, F¹⁷ 1692.

2533. — Nomination par le Comité d'instruction publique de MM. Roux, Quatre-

mère, Prieur et Lacépède, en qualité de commissaires, au sujet de la demande de secours adressée par l'École de déclamation de Paris, tout payement par la Liste civile se trouvant suspendu à partir du 1er juillet, avec mission d'examiner si l'Ecole a été établie dans les formes légales usitées autrefois.

30 décembre 1791.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 23.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 68.

2534. — Présentation par M. Quatremère au Comité d'instruction publique de son rapport sur les réclamations de l'Ecole de chant et de déclamation, et adoption par le Comité d'un projet de décret pour le payement des appointements des professeurs.

3 février 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 33.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 106.

2535. — Rapport et projet de décret relatifs au payement des appointements dus aux professeurs de l'Ecole publique de chant et de déclamation, présentés au Comité d'instruction publique par M. Quatremère.

3 février 1792.

Extrait du registre des projets de décrets du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 16, fol. 26.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 107.

2536. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les appointements dus aux professeurs de l'Ecole de chant et de déclamation pour les 6 derniers mois de 1791, montant à la somme de 16,000 livres, leur seront, d'après les états de l'année 1790, payés par la Trésorerie nationale, et que le même traitement sera continué provisoirement aux maîtres de cette Ecole jusqu'à l'organisation de l'instruction publique.

22 mai 1792.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 148, n° 236.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 11.

J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 109.

2537. — Pétition d'un sieur ** chargé des différents détails relatifs à l'École nationale de chant et de déclamation, au Comité d'instruction publique, exposant que la cherté affreuse de tous les objets de première nécessité ne lui permet pas de subsister, ainsi que sa femme et sept enfants, avec son traitement de 1,000 livres, et sollicitant une augmentation.

Sans date.

Original, *A. N.*, D XXXVIII 2, n° 24.

Le nom et la signature du pétitionnaire ont été déchirés.

École de musique du sieur Clareton

2538. — Pétition du sieur Jean-Joseph Clareton, originaire d'Avignon, professeur de musique, au président de l'Assemblée législative, exprimant le désir de faire hommage de ses vues pour l'établissement d'une *Nouvelle École de musique*, par des moyens qui ont reçu l'approbation de Grétry, Gossec, Rey, La Houssaye, Blasius et Puppo, et offrant d'admettre gratuitement à ses leçons 12 élèves choisis dans les deux sexes et pris dans la classe des citoyens qui n'auraient pas la faculté de payer ses très modiques honoraires, avec prospectus imprimé, intitulé : *Nouvelle École de musique*.

18 décembre 1791.

Originaux signés et imprimé (3 p.), *A. N.*, F^{17} 1692, D XXXVIII, 2, n° 24.

En tête de la pétition se trouve cette note :

Renvoyé au Comité d'instruction publique, le 19 janvier 1792 (signé) Daverhoult, président.

Cette pétition fut renvoyée au Comité d'instruction publique par décret du 18 décembre.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 232.

2539.— Nomination par le Comité d'instruction publique de MM. Baudin et Lacépède, en qualité de commissaires pour

aller chez M. Clareton prendre connaissance de son établissement, afin de faire ensuite leur rapport au Comité et de pouvoir préparer la réponse sur la pétition de cet artiste, à raison de son école de musique.

4 mai 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 68.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 267.

2540. — Rapport présenté au Comité d'instruction publique par l'un de ses membres (M. Baudin) sur la méthode de chant et de déclamation inventée par M. Clareton, et décision du Comité, portant qu'il sera fait mention au procès-verbal du témoignage avantageux qu'ont rendu de M. Clareton des artistes célèbres, pour le signaler à la Commission des gens de lettres et artistes qui doivent travailler à la perfection de l'instruction publique.

16 mai 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 76.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 297.

2541. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité d'instruction publique, d'une lettre du sieur Clareton, instituteur de la nouvelle école de musique, qui adresse des observations à l'Assemblée sur les moyens de perfectionner cet art.

10 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 272.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 499.

J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 377.

2542. — Arrêté du Comité d'instruction publique, chargeant M. Baudin, l'un de ses membres, de présenter à l'Assemblée nationale le vœu du Comité à l'effet d'obtenir, en faveur du sieur Clareton, un emplacement dans l'un des domaines nationaux existant à Paris, pour que le sieur Clareton, ayant la faculté d'y réunir un grand nombre d'élèves, puisse y développer toutes les ressources et tous les moyens d'enseignement de son art, dont le perfectionnement et les avantages sont démontrés.

6 août 1792.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 17, fol. 50.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 374.

2543.— Rapport présenté par M. Theule au nom du Comité d'instruction publique, avec projet de décret, sur la pétition du sieur Clareton, inventeur de la nouvelle école de musique, chargeant la commune de Paris de procurer audit sieur Clareton, dans l'un des domaines nationaux de la capitale, un local, où il ait la faculté de réunir un grand nombre d'élèves et où il puisse développer et montrer toutes les ressources dans l'enseignement de son art, à la charge, suivant l'offre faite par le sieur Clareton, d'élever gratuitement 48 élèves choisis dans chacune des sections de la capitale et 15 au choix des représentants de la commune de Paris.

19 août 1792.

Extrait du registre des projets de décrets du Comité d'instruction publique, *A. N.*, AF* I 16, fol. 165.

Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 378.

A. — THÉATRE DE L'OPÉRA

2544.— État matrice des appointements de tous les sujets employés à l'Académie royale de musique en 1790 et 1791, 1792 et 1793, pendant l'entreprise de MM. Francœur et Cellerier.

Originaux (2 registres in-fol.). Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 57.

2545. — État des loges louées à l'année pour l'année 1791 à 1792.

Minute (cahier in-fol.). Arch. de l'Opéra (États divers), carton n° 14.

2546. — État des élèves de l'École de danse qui ont quitté l'École depuis les années 1791 et 1792.

Minutes (2 p.), Arch. de l'Opéra (Rapports), carton n° 44.

2547. — État nominatif des objets dus par la Municipalité à l'administration de l'Opéra.

1791-1792.
Minute, Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2548. — Registre des recettes faites journellement à la porte.

1791-1792.
Imprimé rempli, Arch. de l'Opéra, n° 98.

2549. — Registre de décisions du Comité et enregistrement de la correspondance.

26 avril 1791-30 septembre 1792.
Original (in-fol.), Arch. de l'Opéra, n° 100.

2550. — Tableau des recettes de l'Opéra, jour par jour, avec l'indication des pièces représentées.

1er octobre 1791-mars 1792.
Minutes (1 doss.), Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2551. — Lettre du Comité de l'Opéra à M. Candeille, compositeur de musique, déclarant que sa réclamation au sujet du retard apporté à la représentation de la tragédie de *Ladislas*, dont il a été chargé d'écrire la musique, est un peu prématurée, attendu que l'*Adrien* de Méhul a été reçu avant sa pièce, estimant qu'il est indispensable, pour assurer le succès du nouvel ouvrage, de laisser un intervalle de quelques mois entre *Castor* et l'opéra de *Ladislas*, qui sera certainement représenté l'hiver prochain, et faisant observer que la demande d'une pension pour les ouvrages qu'il a composés n'est point du ressort du Comité, mais devra être adressée à la Municipalité.

1er octobre 1791.
Copie, *A. N.*, F17 1000¹, n° 75.

2552. — Lettre du Comité de l'Opéra à M. Lebœuf, auteur du poème de la tragédie de *Roxane et Statira* ou *Les Veuves d'Alexandre*, lui annonçant que ce poème, lu le 12 octobre à l'Académie royale de musique, a été reçu et que le Comité l'engage à le confier le plutôt possible à un compositeur distingué, promettant d'en faire une répétition très soignée dans l'automne de 1792 et, si le mérite du compositeur égale celui du poète, de mettre cet ouvrage au répertoire et de le représenter, dès que ses ressources lui permettront de le monter d'une façon convenable, attendu qu'il exige beaucoup de dépenses.

19 octobre 1791.
Copie, *A. N.*, F17 1001¹, n° 75.
Une note en tête signée de Candeille porte : « Cet ouvrage a été mis en musique en 1792, il m'a coûté un an de travail. »

2553. — Mémoires de fournitures de mercerie, gants, perles, bas de soie, gazes et linon, par divers marchands, et de nettoyage de taffetas et satin.

Octobre-Décembre 1791.
Minutes (1 doss.), Arch. de l'Opéra (Fournisseurs), carton n° 59.

2554. — Mémoire des fournitures de couronnes et guirlandes faites au magasin de l'Académie royale de musique par la veuve Nattier dans le courant de

Novembre et décembre 1791.
Minutes (2 doss.), Arch. de l'Opéra (Fournisseurs), carton n° 59.

2555. — Délibération du Corps municipal, prise sur le rapport de M. J.-J. Leroux, administrateur au Département des Etablissements publics, sur la situation critique de l'Opéra, dont le déficit annuel est de 360,000 livres, décidant : 1° que le Maire, les administrateurs des Etablissements publics, avec MM. Etienne Leroux et Borie, commissaires nommés à cet effet, seront chargés d'examiner tout ce qui est relatif à l'Opéra et d'en rendre compte au Corps municipal ; 2° que le Directoire du Département sera prié de nommer des commissaires pour se livrer au même examen, de concert avec ceux du Corps municipal ; 3° que ces commissaires réunis seront autorisés à traiter directement avec les ministres du Roi, l'administrateur de la

Liste civile, ou toutes autres personnes, avec lesquelles ils croiraient nécessaire de s'occuper de l'Opéra : 4° que, d'après le rapport qui lui sera fait par ses commissaires sur ce qui aura été proposé par la Commission entière, le Corps municipal prendra un parti définitif.

16 novembre 1791.
Copie, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.
Le rapport présenté par J.-J. Leroux au Corps municipal, le 17 août 1791, fut imprimé et forme une brochure de 9 pages, *A. N.*, AD VIII, 44.

2556. — Délibération du Directoire du Département, nommant, conformément à l'arrêté du Corps municipal du 16 novembre, MM. Anson et Brousse des Faucherets en qualité de commissaires chargés de procéder à l'examen de tout ce qui est relatif à l'administration de l'Opéra.

25 novembre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2557. — Lettre de M. J.-J. Leroux, administrateur des Établissements publics, à M. de La Chapelle, commissaire général de la maison du Roi, lui adressant, comme à M. de Laporte, copie des arrêtés des 16 et 25 novembre, et demandant un rendez-vous avec M. de Laporte et lui, mercredi matin, pour les commissaires qui le prient d'appuyer leur requête et se flattent que M. de La Chapelle sera chargé de traiter avec eux de ce qui a rapport à l'Opéra.

5 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2558. — Description des décorations scéniques pour le ballet de *Bacchus* (décors et accessoires) [n° 387].

11 décembre 1791.
Minute, Arch. de l'Opéra (Mises d'ouvrages), carton n° 55.

2559. — Arrêté du Corps municipal, autorisant ses commissaires, MM. Cousin, Le Camus, J.-J. Leroux et Borie à continuer de se réunir avec ceux du Directoire : 1° pour former auprès du Roi la demande de la jouissance du terrain mentionné dans la lettre de M. de Laporte; 2° pour effectuer l'échange de jouissance du terrain et des bâtiments, situés rue Saint-Nicaise et formant le magasin actuel de l'Opéra, contre le terrain et les bâtiments connus sous le nom d'Écuries du Roi, entre la rue Saint-Honoré et la cour du Manège ; 3° pour passer tous actes relatifs à cet échange, décidant que les plans déposés sur le bureau seront paraphés par les commissaires et déposés, ainsi que le rapport, au secrétariat de la Municipalité, enfin chargeant les commissaires d'examiner les soumissions qui ont été faites et d'en présenter leur rapport.

21 janvier 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2560. — Lettre de M. J.-J. Leroux, administrateur des Établissements publics, à l'intendant de la Liste civile, lui adressant une copie de l'arrêté du Corps municipal, du 21 janvier, la copie officielle se trouvant entre les mains de M. Anson, qui doit la soumettre au Directoire du Département, afin de réunir mercredi toute la Commission et de faire au Roi la demande, au nom des deux corps administratifs, conformément au désir exprimé par Louis XVI.

23 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2561. — Arrêté du Directoire du Département, approuvant la délibération du Corps municipal, du 21 janvier, qui autorise les commissaires de la Municipalité à se réunir à ceux du Directoire, pour passer l'échange de jouissance des terrains de la rue Saint-Nicaise contre ceux connus sous le nom d'Écuries du Roi, aux conditions proposées par l'administrateur de la Liste civile, le 13 janvier, sauf le recours à l'Assemblée nationale pour la consommation définitive de l'échange de jouissance.

24 janvier 1792.
Copie conforme, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2562. — Lettre de M. Dorfeuille à M. Anson, président du Directoire du Département, exposant ses vues pour l'installation de l'Opéra dans son établissement, où au lieu d'une salle provisoire, construite à grands frais, dans laquelle il sera étran-

glé, une compagnie toute prête réunira les 9 millions nécessaires pour une salle spacieuse, qui sera un véritable palais, à condition que le Département et la Liste civile réunis protègent ouvertement cette création, qui pourra être réalisée au bout de 2 ans, ajoutant que si, pendant ces 2 années, l'Opéra est à charge à la Municipalité, elle pourra le confier à des mains sûres, qui, sans aucun secours, garantiront son existence.

24 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, O[1] 629, n° 6.

2563. — Lettre de M. Dorfeuille à M. de Laporte, lui adressant copie de la lettre qu'il a envoyée à M. Anson, président du Directoire du Département, au sujet des nouveaux projets sur l'Opéra, exposant tout l'inconvénient de le transférer dans une salle provisoire et de négliger l'occasion et le moyen de le rétablir pompeusement, et déclarant qu'aux Petites-Écuries, il serait trop à l'étroit et trop voisin du Louvre, son incendie au Palais-Royal montrant le danger d'avoir ce théâtre pour voisin, dans des circonstances surtout où le mal se commet avec impunité, jugeant d'ailleurs que Paris ne pourrait supporter deux spectacles de ce genre.

26 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 629, n° 6.

2564. — Exposé présenté par les commissaires de la Municipalité et du Département, à l'effet de démontrer que l'Opéra ne peut se soutenir plus longtemps, s'il reste au boulevard Saint-Martin, et qu'une nouvelle salle doit être élevée au centre de la ville, non loin de la Cour, et de demander l'échange des terrains et bâtiments des magasins de l'Opéra, rue Saint-Nicaise, contre ceux des Écuries du Roi et de Monseigneur, rue Saint-Honoré, qui seraient concédés pour 30 années à la Municipalité, arrangement qui permettrait de consentir la cession du nouveau terrain à des entrepreneurs, lesquels s'engageraient à construire sur cet emplacement une salle d'Opéra et des magasins à côté, d'après les plans agréés par le Roi, avec la jouissance des ateliers, magasins et théâtre de répétition des Menus-Plaisirs, jusqu'à l'achèvement de la construction.

29 janvier 1792.
Original, signé de MM. J.-J. Leroux, Cousin et Le Camus, administrateurs des Etablissements publics, P. Borie, Anson, vice-président du Directoire, et Brousse, *A. N.*, O[1] 629, n° 6.

2565. — Lettre de M. Anson, vice-président du Directoire du Département, à M. de Laporte, lui envoyant, au nom des commissaires du Département et de la Municipalité, avec leurs délibération et arrêté, la demande officielle au nom des deux corps de l'échange de jouissance pour la nouvelle salle projetée d'Opéra.

31 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 629, n° 6.

2566. — Lettre de M. de Laporte à M. Anson, vice-président du Directoire du Département, annonçant qu'il va mettre sous les yeux du Roi les pièces relatives au projet de construction d'une nouvelle salle d'Opéra, et qu'il espère pouvoir, dans 2 ou 3 jours obtenir l'approbation, qu'en attendant il a donné l'ordre de placer dans les magasins des Menus les effets se trouvant dans ceux de la rue Saint-Nicaise, qu'il est instant de faire évacuer pour y transporter ce qui existe dans les Ecuries du Roi.

1er février 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 629, n° 6.

2567. — Lettre de M. J.-J. Leroux à M. de Laporte, annonçant qu'il vient de visiter à l'hôtel des Menus-Plaisirs, avec MM. Francœur, Paris et Houdon, le local désigné par M. de Laporte comme devant être cédé à l'administration de l'Opéra, et déclarant que la Commission du Département et de la Municipalité n'attend que sa lettre pour commencer le déménagement des magasins de la rue Saint-Nicaise.

1er février 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 629, n° 6.

2568. — Rapport de M. de Laporte à Louis XVI, plaçant sous ses yeux la délibération par laquelle les commissaires réunis du Département et de la Munici-

palité demandent, en échange des terrains et bâtiments du magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise, la concession pour 30 années de ceux des Ecuries du Roi et de Monseigneur, entre la rue Saint-Honoré et la cour du Manège, à l'effet de construire sur cet emplacement une salle d'Opéra, ledit rapport approuvé par le Roi, avec lettre au Directoire du Département, annonçant l'agrément donné par Louis XVI à l'échange proposé, à condition que le Directoire tienne la main à ce qu'aucun entrepreneur ne procède à la démolition des établissements existants, avant d'avoir justifié de la possession des fonds nécessaires pour mener les travaux projetés à bonne fin.

4, 12 février 1792.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2569. — Délibération du Corps municipal, approuvant les démarches faites par ses commissaires pour l'échange de jouissance des terrains et bâtiments du magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise, contre les terrains et bâtiments des Ecuries du Roi et de Monseigneur, autorisant également ses commissaires à accepter la soumission du sieur Francœur et Cie, en date du 22 janvier, et de contracter en son nom avec ledit Francœur pour la cession de l'entreprise de l'Opéra, aux clauses et conditions exprimées dans ladite soumission, et décidant que le Maire, les commissaires (MM. Cousin, Le Camus, J.-J. Leroux, Etienne Leroux, Borie, Canuel et Lardin) et le procureur de la Commune se réuniront pour rédiger, conclure et signer tous actes et traités relatifs à la consommation définitive de la cession de l'Opéra.

13 février 1792.
Extrait conforme, signé de M. De Joly, *A. N.*, F¹³ 3587; copie, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2570. — Acte de cession et transport par le Roi à la municipalité de Paris, en présence des commissaires du Directoire, pour 30 années, des terrains et bâtiments situés entre la rue Saint-Honoré et la cour du Manège, dénommés Écuries du Roi et de Monseigneur, et acceptation en échange des terrains de la rue Saint-Nicaise, dénommés Magasin de l'Académie de musique, libres de tous frais à supporter pour le déménagement dudit magasin, et sous réserve de la portion du mobilier de l'Opéra appartenant au Roi.

20 février 1792.
Copie et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2571. — Lettre de M. Anson, vice-président du Directoire du Département, à M. de Laporte, le priant de lui envoyer la lettre officielle sur l'Opéra, adressée au Directoire, qu'il avait annoncée, afin de terminer cet objet.

(20 février 1792.)
Original signé, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2572. — Lettre de M. J.-J. Leroux à M. de Laporte, annonçant que les commissaires du Département et de la Municipalité se réunissent aujourd'hui pour rédiger les articles relatifs à l'entreprise de l'Opéra, dont ils ont fait cession à MM. Francœur et Ce, et qu'avant de signer l'acte de cession, ils désireraient lui soumettre leur travail.

20 février 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 629, n° 6.

2573. — Etat des journées des tailleurs employés aux travaux des ateliers et aux représentations de *Castor* et *Pollux*, d'*Alceste* et *Psyché*, d'*Œdipe* et *Bacchus*, etc.

26 février-24 mars 1792.
Minutes (5 p.), Arch. de l'Opéra (Fournisseurs), carton n° 59.

2574. — Acte notarié de la cession de l'entreprise de l'Opéra par les Maire et officiers municipaux à MM. Louis-Joseph Francœur, surintendant de la Musique, et Jacques Cellerier, architecte.

8 mars 1792.
Expédition signée, Arch. de l'Opéra (Arrêtés, délibérations, règlements), carton n° 47.

2575. — Etat des avances faites par MM. Cellerier et Francœur à la Municipa-

lité, montant à 12,326 livres 19 sols 6 deniers.

18 mars-20 avril 1792.

Minute, Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2576. — Mémoire de fournitures de chaussures à l'Académie royale de musique pendant le mois de mars par le sieur Bertrand.

31 mars 1792.

Minute, Arch. de l'Opéra (Fournisseurs), carton n° 59.

2577. — Bordereaux et aperçus de la situation de la caisse, certifiés par M. Ch. Le Camus, caissier de l'Opéra.

Avril-août 1792.

Minutes (9 p.), Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2578. — Etat des recettes pour le compte de l'administration des citoyens Francœur et Cellerier.

Avril-octobre 1792.

Minute, Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2579. — Relevé des sommes qui restent dues par la Municipalité sur l'état de l'arriéré de l'Opéra, jusqu'au

1er avril 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{17} 1298; Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2580. — Bordereau général ou récapitulation générale des comptes de l'administration de l'Opéra, par les citoyens Francœur et Cellerier, concessionnaires de l'entreprise de ce spectacle.

1er avril 1792-17 septembre 1793.

Minutes (2 p.), Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2581. — Inventaire des pièces justificatives du compte de l'Opéra pour l'administration des citoyens Francœur et Cellerier, concessionnaires de l'entreprise de ce spectacle.

1er avril 1792-17 septembre 1793.

Minute, Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2582. — Etat des sommes versées à la caisse par les citoyens Cellerier et Francœur, du 10 mai au 22 octobre 1792, montant ensemble à 220,460 livres.

Minute, Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2583. — Lettre adressée au nom du Comité de l'Opéra à M. de la Suze, déclarant que, Mme Ponteuil étant la seule qui n'ait point chanté depuis l'ouverture, le Comité, désireux de permettre à tous les sujets d'exercer leurs talents, a décidé qu'elle remplirait dimanche le rôle d'Antigone dans *Œdipe*.

19 mai 1792.

Original. Arch. de l'Opéra (Administration et correspondance), carton n° 47.

2584. — Lettre de M. de Watteville, secrétaire-général de l'Académie royale de musique, à Mlle Simon, aînée, l'invitant, au nom du Comité de l'Opéra, à donner une *réponse précise*, et à déclarer si elle compte assister à la prochaine répétition des ballets de *Corisande*, ayant par son absence fait manquer les répétitions de M. Gardel, sous peine d'encourir la sévérité du règlement.

31 mai 1792.

Original signé, Arch. de l'Opéra (Administration et correspondance), carton n° 47.

2585. — Quittances de diverses sommes reçues par M. Le Camus, caissier de l'Opéra, de MM. Cellerier et Francœur.

4 juin-11 septembre 1792.

Originaux signés (7 p.), Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2586. — Rapport au Comité sur le service de l'éclairage général de l'Opéra, en vue du marché à passer avec l'entrepreneur.

12 juin 1792.

Minute, Arch. de l'Opéra (Fournisseurs), carton n° 59.

2587. — Oppositions faites par ministère d'huissier et signifiées à M. Le Camus, caissier de l'Opéra, au payement de toutes sommes dues : 1° à la demoiselle Allard,

pensionnaire du Roi ; 2° au sieur De Paris, ancien musicien de l'Académie royale de musique ; 3° au sieur Joinville, pensionnaire à l'Opéra, à la requête du sieur Garnier, tonnelier, principal locataire d'une maison, rue de Beauvais, réclamant 101 livres 17 sols pour loyers échus.

20, 25 juin 1792.
Copies (3 p.), *A. N.*, F^{17} 1000[1], n° 74.

2588. — Lettre de M. Francœur, envoyant l'état des marchés à l'année, montant à 5,593 livres, lesquels n'ont encore été payés, afin de le transmettre à M. Le Camus.

25 juillet 1792.
Original signé, Arch. de l'Opéra (registre des décisions), n° 100 (folio 81).

2589. — Lettre du sieur Le Pescheux, entrepreneur de l'éclairage (au Comité), demandant la rectification d'une erreur de 196 livres à son préjudice, et se plaignant du retard mis au règlement des 832 livres qu'on lui doit, ce qui lui fait perdre beaucoup de temps, au point qu'il préférera renoncer à la fourniture de l'entreprise.

28 juillet 1792.
Original signé, Arch. de l'Opéra (Administration et correspondance), carton n° 47.

2590. — Vote de l'ordre du jour par l'Assemblée législative sur une pétition de plusieurs négociants qui se disent créanciers de la municipalité de Paris, pour une somme de 5 à 600,000 livres, à cause des fournitures qu'ils prétendent avoir faites pour le spectacle de l'Opéra.

30 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 275.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 271.

2591. — Comptes des avances aux sujets de l'Opéra, faites du 11 avril au 5 juillet 1792.

1er août 1792.
Minute, Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

2592. — Lettre du sieur Le Prince, tenant le magasin de bougies du Mans, au Comité de l'Opéra, s'excusant du retard apporté à une fourniture de bougies et réclamant le règlement immédiat d'un mémoire arriéré remontant à janvier 1792, de la somme de 117 livres.

8 août 1792.
Original signé, Arch. de l'Opéra (Administration et correspondance), carton n° 47.

2593. — Billet des cinquièmes loges, côté de la Reine (loge de 3 places).

28 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 58, n° 1535.

2594. — Lettre circulaire du Comité, annonçant que, par suite des augmentations subites et énormes du cours des marchandises, de l'abandon de l'Opéra par les personnes les plus attachées à ce spectacle, de la perte d'un nombre considérable de représentations, il se trouve obligé à une économie sévère, et prévenant tel ou tel artiste qu'à partir de Pâques prochain, son engagement ne sera pas renouvelé.

29 septembre 1792.
Minute, Arch. de l'Opéra (Administration et correspondance), carton n° 47.

2595. — Résultat du compte des 6 premiers mois 1792 de l'administration des citoyens Francœur et Cellerier.

9 novembre 1792.
Minute, Arch. de l'Opera (Comptabilité) carton n° 56.

2596. — Plans du magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise (rez-de-chaussée, premier et deuxième étages), vus et reconnus conformes le

22 novembre 1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, F^{13} 324.

2597. — Compte rendu par le citoyen Le Camus, caissier de l'Opéra, aux citoyens Francœur et Cellerier, d'après la vérification faite par eux des pièces à l'appui, à commencer du 1er avril 1792 jusqu'au 17 septembre 1793.

10 fructidor an III.
Minute, Arch. de l'Opéra (Comptabilité), carton n° 56.

B. — COMÉDIE-FRANÇAISE

Théâtre-Français de la rue de Richelieu.

2598. — Pétition des artistes du théâtre de la rue de Richelieu au Conseil exécutif suprême, exposant la situation critique où ils se trouvent, qui va les obliger à suspendre leurs représentations, s'ils n'obtiennent un secours momentané, et déclarant qu'un prêt de 30,000 livres suffirait pour parer aux besoins les plus pressants, prêt que le sieur Gaillard, entrepreneur, s'engagerait à rembourser par portions égales, de mois en mois, à partir de janvier prochain.

1er septembre 1792.

Original, signé de MM. Vestris, Monvel, Dugazon, François Talma, Derozières, Devigny, tous commissaires à la vérification des recettes, et Gaillard, entrepreneur, *A. N.*, AA 14, n° 700.

2599. – Appel adressé par un certain nombre de députés à tous les amis de la Liberté, à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'esprit public, pour empêcher la clôture du théâtre de la Révolution (annexé à la pétition précédente).

1er septembre 1792.

Original, signé de MM. Basire, Rudler, Musset, Dusaulx, Condorcet, Lacépède, Rovère, Torné, Vardon, Cl. Fauchet et autres députés, *A. N.*, AA 14, n° 700.

2600. — Avis de M. Gaillard, entrepreneur du théâtre de la rue de Richelieu, déclarant que le théâtre de la Liberté et de l'Egalité croit devoir proportionner le prix de ses places aux circonstances fâcheuses où l'on se trouve, et qu'en conséquence les places de la galerie, qui étaient à 4 livres, ne seront plus qu'à 3 livres, les troisièmes, dont le prix était de 3 livres, seront réduites à 2 livres 10 sols, et que, sur des demandes multipliées, les dames seront libres, comme ci-devant, de se placer au parquet.

1er septembre 1792.

Original, signé de M. Gaillard, *A. N.*, AA 14, n° 700.

Théâtre de la Nation.

2601. — Registres des recettes journalières de la Comédie-Française, avec l'indication des pièces représentées.

1er avril 1791-30 mars 1792, 16 avril 1792-27 mars 1793.

2 registres in-folio, Arch. de la Comédie-Française, nos 68, 69.

2602. — Registre des locations des places de la Comédie-Française, avec l'indication des pièces représentées.

1er avril 1791-31 mars 1792.

Original, signé de M. Deplan, contrôleur de la caisse. Arch. de la Comédie-Française, n° 66.

2603. — Précis pour la Comédie-Française (contre Talma, Dugazon, Mmes Vestris, Desgarcins).

2 avril 1792.

Imprimé in-4° de 23 pages. Paris, imprimerie Prault, *A. N.*, AD VIII 44.

C. — THÉATRE FEYDEAU

2604. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant, sur le rapport du Comité de surveillance, le ministre des Affaires étrangères à délivrer des passeports aux acteurs et actrices du théâtre Feydeau qui, ayant résilié leur engagement, demandent, soit à se rendre en Angleterre, soit à se retirer dans leur patrie.

16 septembre 1792.

Copie collationnée, signée du président et des secrétaires, *A. N.*, A 118, n° 1379.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 51.

D. — THÉATRE MOLIÈRE

2605. — Mémoire de Jean-François Boursault, entrepreneur du théâtre national de Molière, aux ministres Danton, Lebrun, Clavière et Servan, sollicitant un prêt hypothécaire sur son théâtre, qui lui a coûté 377,000 livres, afin de le sauver de la ruine, rappelant sa conduite patriotique à Marseille, qui lui fit perdre la direction du théâtre de cette ville, et à Paris où, dans la journée du 20 juin, à la tête des sans-culottes, de concert avec M. Santerre, il fit planter un mai dans la

cour des Feuillants, avec une apostille de la main de Chaumette, recommandant tout particulièrement ce mémoire aux ministres, eu égard à l'utilité d'un théâtre patriotique national, tel que celui dirigé par M. Boursault.

3 septembre 1792.
Original signé. *A. N.*, F¹⁷ 1069, nº 11.

2606. — Mémoire de M. Jean-François Boursault, entrepreneur du théâtre dit de Molière, adressé aux ministres, déclarant qu'il s'est toujours fait un devoir de ne donner que des pièces propres à bien diriger l'opinion publique, à éclairer les esprits, à échauffer le patriotisme et à propager des principes de liberté et d'égalité qui peuvent seuls assurer le succès de la Révolution, et qu'il est sur le point de tomber entre les mains de créanciers avides qui veulent profiter des pertes que son patriotisme et les derniers événements lui ont occasionnées pour entraîner sa ruine, en conséquence demandant la nomination d'un expert patriote qui prendra connaissance de ses affaires, et dont le rapport déterminera sans doute à consentir au sieur Boursault un prêt hypothécaire sur un théâtre aimé du public.

(13 septembre 1792.)
Original. *A. N.*, F¹⁷ 1069, nº 11.

2607. — Lettre de Danton, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, lui adressant un mémoire du sieur Boursault, entrepreneur du théâtre dit de Molière, qui réclame des secours afin de prévenir sa ruine, et l'invitant à apprécier dans sa sagesse jusqu'où peut s'étendre, dans ces moments de pénurie, la générosité de la Nation envers un théâtre qui n'a jamais présenté au public que des pièces propres à accélérer les progrès de la Révolution.

13 septembre 1792.
Original signé (griffe), *A. N.*, F¹⁷ 1069, nº 11.

2608. — Renvoi par l'Assemblée législative au pouvoir exécutif de la réclamation des artistes du théâtre de Molière contre l'entrepreneur de ce spectacle, qui retient une partie de ce qui leur est dû et qu'ils ont offert depuis un an en don patriotique, et dépôt par l'un de ces artistes, sur l'autel de la Patrie, d'une somme de 12 livres en argent.

20 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal. *A. N.*, C 162, nº 369.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 177.

2609. — Pétition du citoyen Boursault, directeur du théâtre de Molière, exposant tout l'intérêt de la réouverture d'un théâtre aussi dévoué au patriotisme, dans un moment où l'on ne saurait employer trop de moyens pour éclairer le peuple, fixer son esprit et le garantir des manœuvres ainsi que des suggestions perfides qui le travaillent en tous sens, déclarant qu'il a épuisé toutes ses ressources et n'a de moyen de s'acquitter à l'égard des entrepreneurs de sa salle, de ses acteurs et de ses autres créanciers que par la reprise de son spectacle, ce qu'il ne pourra faire sans le secours de 30,000 livres qui lui a été promis.

(20 septembre 1792.)
Original signé, *A. N.*, F¹⁷ 1069, nº 11.
D'après une note en tête : Sur le rapport du ministre de l'intérieur, le Conseil provisoire a approuvé qu'il fût accordé au sieur Boursault une somme de 30,000 livres à titre de prêt.

2610. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire, décidant, à l'effet de préserver le Théâtre-Français de la rue de Richelieu, et le théâtre de Molière, d'une ruine totale, qu'il sera accordé : 1º aux entrepreneurs du Théâtre-Français de la rue de Richelieu 25,000 livres, pour être distribuées aux acteurs, employés et gagistes se trouvant dans le besoin ; 2º au citoyen Boursault, entrepreneur du théâtre de Molière, pareille somme de 25,000 livres pour satisfaire aux engagements qu'il peut avoir contractés avec ses créanciers et pour prendre tels autres arrangements propres à soutenir cet établissement.

25 septembre 1792.
Copie conforme, signée de Grouvelle, *A. N.*, F⁴ 1241.

2611. — Projet de cirque national et de fêtes annuelles, proposé par le sieur Poyet, architecte de la ville de Paris.

1792.
Paris, imprimerie de Migneret, imprimé de 23 p. in-8º, *A. N.*, AD VIII 44.

CHAPITRE V

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

§ 1. — Voie publique. — Edifices et monuments. Enceinte de Paris.

A. — OUVERTURE DE VOIES PUBLIQUES

2612. — Lettre des commissaires à l'administration des Biens nationaux aux administrateurs des Travaux publics, demandant l'envoi du plan des rues à ouvrir sur les marais dépendant des Filles-Dieu, entre les rues Poissonnière et du Faubourg-Saint-Denis, notamment de la rue d'Hauteville, qui doit déboucher sur celle Basse-Porte-Saint-Denis, ledit plan étant nécessaire pour l'évaluation des indemnités dues aux propriétaires dont les bâtiments et terrains entrent dans l'alignement des rues projetées, avec réponse, annonçant l'envoi d'une copie de ce plan, et demandant de prendre jour pour être procédé à la reconnaissance des repères et au nivellement du pavé, avec lettre du Département des Travaux publics à M. Verniquet, le priant de lui envoyer le plan en question.

14, 26 octobre 1791.

Original, signé de M. Hardy, et minutes (3 p.), *A. N.*, F^{13} 320-321.

2613. — Lettre des commissaires à l'administration des Biens nationaux aux administrateurs des Travaux publics, rappelant leurs lettres des 13 août, 9 septembre et 14 octobre, relatives au percement des rues d'Enghien et d'Hauteville, à travers les marais dépendant des Filles-Dieu, entre les rues Poissonnière, du Faubourg-Saint-Denis, de l'Echiquier, d'Hauteville et Basse-Porte-Saint-Denis, et priant, avant l'achèvement de ces opérations, de faire jalonner la rue d'Enghien, qui n'est que projetée, et l'extrémité de la rue d'Hauteville, du côté de la rue Basse-Porte-Saint-Denis, puis de marquer les bâtiments et terrains que ces rues doivent traverser, afin de traiter des indemnités avec les propriétaires, s'il y a lieu.

29 octobre 1791.

Original, signé de M. J.-J. Hardy, *A. N.*, F^{13} 320-321.

2614. — Projet pour la communication de la rue d'Hauteville avec le quartier Saint-Denis par la rue Basse-Porte-Saint-Denis, dressé par M. Duchemin.

Mai 1792.

Minute de plan en couleur, *A. N.*, F^{13} 320-321.

2615. — Premier mémoire explicatif d'un projet de communication des rues Basse-Porte-Saint-Denis, de l'Echiquier et d'Hauteville avec le boulevard Poissonnière, présenté aux administrateurs des Travaux publics par M. Duchemin, inspecteur général du pavé, qui expose que

la communication actuelle du boulevard Poissonnière par la rue Basse avec les rues d'Hauteville et de l'Echiquier n'est pendant la nuit qu'un refuge de malfaiteurs, et qu'une compagnie se chargerait de réaliser le projet en achetant de la Ville, pour 150,000 livres, le terrain du boulevard compris entre la contre-allée et l'escarpement de la rue Basse-Porte-Saint-Denis, que la dépense totale, tant pour acquisition d'immeubles que pour construction du mur de soutènement du boulevard, s'élèverait à 180,000 livres, par conséquent, que la Ville aurait à payer 30,000 livres en sus du prix de la vente de son terrain, avec lettre d'envoi dudit mémoire par M. Duchemin.

9 mai 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[13] 320-321.

2616. — Second mémoire explicatif du projet de communication des rues Basse-Porte-Saint-Denis, de l'Echiquier et d'Hauteville avec le boulevard Poissonnière, présenté par M. Duchemin aux administrateurs des Travaux publics, proposant l'acquisition d'une partie de maison à l'extrémité de la rue Basse-Porte-Saint-Denis, et la construction d'un escalier en pierre pour faire communiquer cette rue avec le boulevard, ce qui entraînerait une dépense de 60,000 livres, avec lettre d'envoi de M. Duchemin, rapport de M. Callet, inspecteur général de la Voirie, à la suite, discutant le projet de M. Duchemin et déclarant qu'au lieu d'escalier, il serait nécessaire de pratiquer une voûte assez large pour le passage de 2 voitures et des piétons, qui aurait d'une part pour point d'appui le boulevard et de l'autre le sol élevé de la rue d'Hauteville, disposition beaucoup plus favorable pour les propriétaires des maisons de ce quartier, totalement neuf et sans débouché, qui pourrait s'effectuer avec partie du produit des terrains à vendre et des contributions volontaires.

16 mai, 20 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 320-321.

2617. — Lettre de M. Duchemin, chargé de procéder, conjointement avec M. Verniquet, à l'établissement des repères et au nivellement des rues projetées d'Enghien et d'Hauteville, priant d'envoyer le procès-verbal de cette opération.

19 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 320-321.

2618. — Rapport de l'inspecteur général du pavé de Paris, relatif au procès-verbal rédigé par M. Verniquet pour l'établissement de la rue d'Enghien.

20 juin 1792.
Minute, signée de M. Duchemin, *A. N.*, F[13] 320-321.

2619. — Lettre des administrateurs des Travaux publics à M. Duchemin, l'invitant à s'entendre avec M. Verniquet pour l'envoi du procès-verbal relatif au nivellement des rues d'Enghien et d'Hauteville, afin de pouvoir terminer les opérations relatives à l'ouverture et au pavage de ces deux rues, qui traînent depuis trop longtemps.

2 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 320-321.

2620. — Lettre de M. Gentil, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, aux commissaires à l'administration des Biens nationaux, au sujet d'une nouvelle demande de prorogation de bail par le sieur Le Pareillé, locataire de la maison rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 28, déclarant que cette prorogation est avantageuse, si elle ne contrarie point le percement de la nouvelle rue Mably, et qu'elle ne devrait être accordée que pour un terme indéterminé, c'est-à-dire jusqu'au moment de la démolition de la maison, avec lettre d'envoi de celle de M. Gentil par les commissaires des Biens nationaux aux administrateurs des Travaux publics, afin de donner leur avis à ce sujet, et réponse du Département des Travaux publics, portant que cette prorogation de bail ne pourrait être faite que pour un temps indéterminé, et que le locataire sans doute n'acceptera point cette clause.

9, 18, 29 septembre 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F[13] 320-321.

2621. — Devis des ouvrages à faire pour la communication de la rue d'Hauteville avec la rue Basse-Porte-Saint-Denis et avec le boulevard Bonne-Nouvelle, et détail estimatif de la dépense, montant à 13,565 livres 11 sols, dressés et présentés par M. Duchemin.

11 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 320-321.

2622. — Projet de communication du boulevard Bonne-Nouvelle avec les rues Basse-Porte-Saint-Denis, d'Hauteville et de l'Echiquier, dressé par M. Duchemin, avec copie exécutée par M. Nogaret, dessinateur du bureau de la Voirie.

11 septembre 1792.
Plan en couleurs, original et copie (2 p.), *A. N.*, F[13] 320-321.

2623. — Nouveau mémoire présenté par M. Duchemin, inspecteur général du pavé, au sujet du projet de communication du boulevard Bonne-Nouvelle avec les rues adjacentes, proposant l'acquisition d'une maison à l'extrémité de la rue Basse-Porte-Saint-Denis, à démolir pour le prolongement de la rue d'Hauteville, et la construction d'un mur de soutènement pour former deux rampes qui donneront aux voitures la facilité de communiquer du boulevard avec les rues d'Hauteville et Basse-Porte-Saint-Denis, opérations qui occasionneront à la Ville une dépense totale de 50,000 livres, compensée par l'offre d'acquisition, moyennant 140,000 livres, du terrain sur le boulevard, compris entre la contre-allée et l'escarpement de la rue Basse, faite par une compagnie.

20 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 320-321.

2624. — Lettre des administrateurs des Travaux publics à M. Callet, lui soumettant le nouveau projet de M. Duchemin, et le priant de l'examiner et de donner son avis, tant sur le projet en lui-même que sur l'estimation des dépenses, avec rapport à la suite de M. Callet, déclarant qu'il ne voit nullement la nécessité de vendre à une compagnie le surplus du terrain disponible, tandis que la Commune pourrait réaliser elle-même le bénéfice pouvant résulter de la vente, faisant entrevoir la possibilité d'obtenir des propriétaires qu'ils se décidassent à supporter en commun la dépense de 80,000 livres, suivant l'estimation de M. Duchemin, qu'il juge insuffisante, approuvant d'ailleurs le projet de M. Duchemin, sauf en ce qui concerne la largeur des rampes d'accès, qu'il porterait à 40 pieds au lieu de 30.

11 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 320-321.

2625. — Réponse de M. Blin, ingénieur des Ponts et Chaussées, à l'observation du Directoire du Département au sujet du rétablissement du chemin conduisant de la rue de Sèvres au Gros-Caillou, avec devis de la dépense qu'occasionnera ce projet.

19 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 987.

2626. — Lettre du Directoire du Département au Maire et au Département des Travaux publics, transmettant un mémoire des habitants de Vaugirard, q insistent sur la nécessité d'achever chemin pavé conduisant de la rue Sèvres au Gros-Caillou, en remplaceme de celui qui a été intercepté par la clôtu de Paris.

17 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 987.

2627. — Lettre des administrateurs d Domaine et Finances à leurs collègue des Travaux publics, leur renvoyant u mémoire et un plan adressés par l sieur Cœillet, à l'appui de la réclamatio d'une indemnité de 20,000 livres pour l non-jouissance de terrains loués par l Ville, les priant d'examiner la question e de donner leur avis motivé, afin de le mettre à même de rendre compte de l question au Corps municipal.

14 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 983.

2628. — Addition au mémoire présent par le sieur Cœillet, portant qu'il offr

120 toises de terrain à l'occasion de l'ouverture d'une rue entre la rue Amelot et la rue de Popincourt, près de Saint-Ambroise, et observant qu'il a été obligé de dépenser plus de 14,000 livres pour reprendre en sous-œuvre plusieurs bâtiments et relever le terrain afin de conduire les eaux dans la rue Amelot et éviter la construction d'un branchement d'égout.

25 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 983.

2629. — Pétition du sieur François Cœillet, marchand mercier, rue de l'Université, aux Maire et administrateurs de la ville de Paris, réclamant, à titre d'indemnité pour le reste du bail des fossés de la porte Saint-Antoine jusqu'à celle du Pont-aux-Choux, 20,000 livres, représentant ses déboursés, avec la cession de la portion de terrain devant sa maison, au prix vendu à M. Desecoutes dans le même quartier, pétition accompagnée de plans et d'une lettre d'envoi des administrateurs des Travaux publics à M. Poyet, le priant d'examiner et d'apprécier les motifs de la réclamation et d'en donner son avis.

25 avril 1792.
Originaux et minute (1 doss.), *A. N.*, F[13] 983.

2630. — Demande par M. Poyet à M. Champion de la copie d'une sentence du Bureau de la Ville, du 4 octobre 1695, donnant à bail au sieur André Crassou tous les fossés, berges et glacis, depuis la Porte Saint-Antoine jusqu'au Pont-aux-Choux, lettre du Département des Travaux publics à M. De Joly, secrétaire de la Municipalité, afin d'avoir expédition de cette sentence, lettre de M. Legrand de Laleu, garde des Archives de la Commune, envoyant la copie demandée, et réponse des administrateurs des Travaux publics à M. Poyet, adressant le dossier de cette affaire composé de 3 pièces, notamment la sentence du 4 octobre 1695.

1er juin, 24 juillet 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F[13] 983.

2631. — Rapport adressé à M. Poyet, architecte de la Ville, par M. Madin, inspecteur des Bâtiments, au sujet de la réclamation d'une indemnité par le sieur François Cœillet, pour ce qui lui restait à jouir du bail emphytéotique des fossés, berges et glacis compris entre la porte Saint-Antoine et la rue Saint-Louis, dite du Pont-aux-Choux, établissant que l'insalubrité de ces fossés, par suite de la stagnation des eaux, a mis la Ville dans la nécessité de les reprendre pour y construire un égout couvert et les combler, tant pour éviter la formation de cloaques que pour empêcher les malfaiteurs de s'y embusquer, que cette opération a été une nécessité d'ordre public et dispense la Ville de tous dommages et intérêts, que le sieur Cœillet est mal fondé à réclamer à la Commune une indemnité pour les 11 années restant à courir de son bail, que l'offre de 6,000 livres par la Ville était purement gracieuse, enfin que le Bureau de la Ville était en droit de vendre le terrain disponible devant la maison du sieur Cœillet, au Pont-aux-Choux, rapport approuvé par M. Legrand, contrôleur des bâtiments de la Municipalité, et visé par M. Poyet.

27, 30 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 983.

2632. — Rapport de M. Poyet, démontrant l'exagération et l'illégitimité des demandes d'indemnité par M. Cœillet, pour la suppression de la jouissance des herbages provenant des glacis, berges et fossés de la porte Saint-Antoine, pris en location par bail emphytéotique en 1695, bail resilié de plein droit par l'effet des lettres-patentes de 1777, qui ont chargé le Bureau de la Ville de procéder au comblement des fossés Saint-Antoine, de percer diverses rues et de construire des murs de terrasse le long de la rue Amelot pour soutenir le boulevard Saint-Antoine, toutes opérations d'utilité publique, jugeant aussi le sieur Cœillet nullement fondé à se plaindre de l'obligation qui lui aurait été imposée d'acquérir la portion de terrain sise entre sa maison et la rue Amelot, attendu que, par la suppression de la rue Contrescarpe, plusieurs maisons situées avant le comblement des fossés sur cette

rue donnent maintenant sur la rue Amelot, dont elles sont séparées par des portions de terrains provenant de l'ancienne rue Contrescarpe, ou dépendantes des fossés et glacis, et que le sieur Cœillet, comme les autres propriétaires, a fait sa soumission pour l'achat de ce terrain, avec plan annexé au rapport.

25 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 983.

2633. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Poyet, lui annonçant que M. Cœillet a reconnu que ses prétentions à une indemnité pour résiliation du bail des fossés de la porte Saint-Antoine étaient peu fondées et qu'il se borne à demander pour toute indemnité l'abandon du terrain au devant de sa maison, priant en conséquence M. Poyet de le renseigner sur l'offre des 6,000 livres qui aurait été faite par l'ancien Hôtel de Ville à M. Cœillet, et, dans le cas où elle aurait été réellement faite, estimant qu'on pourrait, sans léser les intérêts de la Commune, céder ce terrain.

24 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 983.

2634. — Délibération du Bureau municipal, décidant : 1° que le cul-de-sac Taitbout aboutissant sur la rue Taitbout sera converti en rue et, en conséquence, prolongé aux frais des propriétaires riverains dudit cul-de-sac jusques sur le boulevard, sur 30 pieds de largeur; 2° que le prolongement dudit cul-de-sac sera dirigé sur les emplacements bâtis et non bâtis appartenant à MM. Giraud, Vatebled, Chantoiseau et Deprestre, qui seront tenus d'abandonner les portions des terrains nécessaires audit prolongement, moyennant une juste et préalable indemnité; 3° que les propriétaires des terrains traversés par ledit prolongement pourront faire élever de chaque côté de cette nouvelle communication tous édifices que bon leur semblera; 4° que la Municipalité se réserve de donner un nom à la nouvelle rue, arrêtant les dispositions pour le pavage, le nettoyement et l'éclairage de la nouvelle voie.

5 mai 1792.
Extrait, *A. N.*, F[3] II, Seine, 3.

2635. — Rapport au Bureau municipal, proposant de réduire à 14,000 livres l'indemnité de 29,900 livres réclamée par M. Dupré-Saint-Maur, pour la démolition d'un pavillon avec murs de clôture en forme de tour ronde, construit rue Richer vers 1770 sur la superficie de l'égout, démolition qui avait été ordonnée le 17 décembre 1789, en raison des alternatives de saillies et de retraits qui offraient aux malfaiteurs la facilité de se mettre en embuscade pour attaquer impunément les passants.

Sans date (1792).
Copie inachevée, *A. N.*, F[13] 983.

B. — DÉMOLITIONS POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

2636. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de M. Debranges, décidant qu'il sera fait fonds par les commissaires de la Trésorerie nationale, entre les mains de M. Vallet de Villeneuve, trésorier général des dépenses de la Ville, de la somme de 202,805 livres 17 sols 6 deniers, pour être employée au payement provisoire des intérêts échus qui peuvent être dus aux anciens propriétaires des maisons démolies sur le Pont-au-Change, le Pont-Marie, les rue et quai de Gesvres, les rue et quai de la Pelleterie, depuis et y compris l'année 1784 jusques et y compris le semestre échu le 1er juillet 1792.

15 septembre 1792.
Imprimé, signé de M. Debranges, *A. N.*, C 163, n° 380.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 667.

C. — SUPPRESSION DES ARMOIRIES

2637. — Pétition du sieur Lamour, commis à la Liquidation générale, à l'Assemblée législative, demandant la suppression dans les églises des épitaphes décorées des armoiries des ci-devant nobles et

remplies de qualifications insultantes pour la Constitution.

8 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 247.

2638. — Lettre du président du Comité de la section de la Fontaine-Montmorency à celui de la Bibliothèque, déclarant que, si les armoiries des Montmorency subsistent encore au fronton de la fontaine de ce nom, c'est que la Municipalité a jusqu'ici répondu négativement à toutes les démarches faites en vue de leur suppression.

15 juin 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 41.

2639. — Lettre des administrateurs du Département des Travaux publics à la section de la Bibliothèque, demandant la nomination de commissaires chargés de rechercher et de relever dans les temples et lieux publics de la section les monuments, restes de la féodalité, qui devront disparaître, suivant le décret du 14.

22 août 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr. 2660, fol. 61.

2640. — Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits pour le Domaine de la ville de Paris, à la fin de mars 1792, sous les ordres de M. Poyet, architecte de la Ville, par M. Armand, entrepreneur de bâtiments, en vue de la suppression des armes et signes de féodalité sur une maison, rue des Marais, Faubourg Saint-Martin, appartenant à la citoyenne Martinet, épicière.

14 décembre 1792.
Original signé, *A. N.*, M 666, n° 5.

D. — LOGEMENTS DU LOUVRE ET DES TUILERIES

2641. — Etat des appointements, gages et entretiens des bâtiments nationaux du ci-devant Roi dans la classe des dépenses fixes et annuelles, dressé par M. Heurtier.

11 août-30 septembre 1792.
Original, *A. N.*, F^{13} 719.

2642. — Etat des différentes maisons nationales, sises rues Saint-Nicaise, du Dauphin, Saint-Honoré, Fromanteau, du Champfleury, d'Angiviller, place du Carrousel, rue des Orties, état donné par M. de Laplaine.

5 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 719.

2643. — Etat de toutes les maisons et édifices qui étaient à l'entretien du Roi comme lui appartenant, et qui sont situés tant dans l'intérieur de Paris qu'à peu de distance en dehors, dressé par M. Brébion.

(Septembre 1792.)
Original, *A. N.*, F^{13} 719.

2644. — Etat des appartements et différents logements qui composent le corps du château des Tuileries et des autres bâtiments qui en dépendent dans les cours et jardins, dressé par M. Brébion.

(Septembre 1792.)
Original, *A. N.*, F^{13} 719.

Louvre.

2645. — Note sous forme de rapport à M. de Laporte, proposant la suppression de la place de concierge des basses-cours du Louvre (bâtiments sis place du Louvre) vacante par le décès du sieur Caresme, ainsi que de l'indemnité de logement de 400 livres dont il jouissait, place jugée de toute inutilité.

7-8 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, O^1 1669, n° 3.

2646. — Rapport à M. de Laporte au sujet d'un grenier au Louvre, situé au-dessus du ci-devant appartement des pairs, indiqué par l'abbé de Rochon à M. Brébion, où il serait possible de transporter les papiers du Grand Conseil.

26 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, O^1 1671^a.

2647. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Brébion, à l'effet d'être renseigné sur un emplacement assez vaste formant grenier au Louvre, qui pourrait convenir pour débarrasser les salles de

l'ancien Grand Conseil des papiers qui y sont déposés.

26 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, O[1] 1671[a].

2648. — Pétition de M. Van Spaendonck jeune, de l'Académie royale de peinture, à M. de Laporte, intendant de la maison du Roi, rappelant qu'en 1790 M. d'Angiviller avait bien voulu disposer en sa faveur d'un logement au Louvre, faisant partie de l'atelier de M. Vernet, mais que ce logement fut accordé pour le service du Roi à M. Bourlet, et sollicitant un logement qui se trouve vacant aux Gobelins, et qui ne peut convenir qu'à un artiste.

2 novembre 1791.
Original, *A. N.*, O[1] 1674, n° 17.

2649. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M[me] Dumont, lui rappelant qu'elle n'habite que par pure tolérance le petit logement dépendant de l'atelier de M. Dumont, dont M. de Seine n'a joui jusqu'ici que par intérim, comme agréé de l'Académie, annonçant que, M. de Seine venant d'obtenir le titre d'académicien et de sculpteur du Roi, le Roi lui accorde à demeure la jouissance de l'atelier de feu M. Dumont, avec ses dépendances, et l'invitant à prendre les arrangements convenables pour céder le local qu'elle occupe à cet artiste.

30 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2650. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Vien, l'informant, en raison des prétentions que M[me] Dumont et son fils forment sur le logement qu'elle occupe comme ancienne dépendance de l'atelier de feu M. Dumont, que le Roi a jugé à propos de le rendre à sa première destination, savoir, d'aider un artiste académicien dans l'exercice de son talent, et en dispose en faveur de M. de Seine, qui vient d'être admis à l'Académie de peinture.

30 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2651. — Lettre de M. de Laporte à M. de Seine, annonçant qu'eu égard à son admission à l'Académie de peinture, le Roi avait jugé convenable de lui assurer, pour l'exercice de son talent, l'atelier qu'il n'occupait qu'à titre précaire, et qu'il avait disposé en sa faveur de l'atelier dont jouissait feu M. Dumont.

30 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2652. — Suppliques de la veuve Dumont à M. de Laporte, se plaignant de la perfidie et trahison de M. de Seine, qui a été en pension chez elle pendant 8 ou 9 ans, et qui ne craint pas de lui retirer le petit logement qu'elle occupe, représentant que son fils, pensionnaire de l'Académie de Rome depuis 4 ans, est sur le point de revenir en France et sera navré d'apprendre la mesure prise contre sa mère, et faisant observer que la bâtisse intérieure de l'atelier de M. Dumont a été construite à ses frais et a coûté 4 à 5,000 livres, qu'elle réclame à titre d'indemnité, sans préjudice d'une autre somme de 457 livres.

4, 6 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2653. — Lettre de M. de Laporte à M. Vien, déclarant qu'eu égard à la jouissance de 15 années du logement occupé par M[me] Dumont, et en présence de l'offre grâcieuse de M. de Seine de lui en laisser la jouissance, il consent à ce qu'elle le garde, pour elle seule et son fils, élève de l'Académie, pourvu que M. de Seine ait, avec son atelier, les commodités nécessaires pour l'exercice de son talent, notamment la disposition de quelques pièces pour s'y retirer et y recevoir quelques élèves.

15 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2654. — Pétition de la dame Lagneau, femme Durup, femme de chambre surnuméraire de M[me] Victoire, à M. de Laporte, exposant que son père, M. Lagneau, contrôleur du gobelet de Mesdames, qui vient de mourir à Rome, avait obtenu, à l'hôtel de Limoges, un logement où il avait fait pour plus de 8,000 livres de dépenses, et sollicitant, à titre provisoire, la

jouissance de ce local, avec mémoire exposant que le logement en question, qui avait été demandé, sur le bruit de la mort de M. Lagneau, par M. Choin, commis des Bâtiments, est occupé par la veuve Schouler, âgée de 80 ans, tante de la dame Lagneau, et que la situation de la pétitionnaire, sans ressources par l'éloignement de Mesdames et chargée de famille, est digne d'intérêt.

4, 27 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 1674, n° 11.

2655. — Lettre de M. Jeaurat de Bertry, membre de l'Académie de peinture, à M. de Laporte, sollicitant le logement que laisse vacant la mort de son confrère M. Brenet, et invoquant à l'appui de sa demande son ancienneté dans l'Académie de peinture.

22 février 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1674, n° 11.

2656. — Lettre de M. Lemonnier, peintre de l'Académie, à M. de Laporte, sollicitant les logement et atelier devenus vacants par la mort de M. Brenet, rappelant ses travaux, l'incommodité qui résulte pour lui de se rendre en toutes saisons à l'hôtel Soubise, où il a été obligé de louer un local, enfin l'injustice dont il a déjà été victime, M. d'Angiviller lui ayant réservé, il y a quatre ans, la survivance de l'atelier de M. Vernet, qui fut donné par M. de Saint-Priest, sur la demande de la Reine, à un peintre en miniature.

23 février 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1674, n° 11.

2657. — Lettre de M. Vien à M. de Laporte, annonçant que la mort de M. Brenet rend vacants deux ateliers, l'un qu'il occupait et l'autre réservé à ses élèves, et proposant de donner la jouissance de ces deux ateliers à M. Regnault, chargé de beaucoup d'élèves, afin de laisser libre celui de M. Ménageot, directeur de l'Académie de France à Rome, accordé provisoirement à M. Regnault, et autre lettre du même, demandant s'il ne serait possible de faire bénéficier d'une portion de la pension de 800 livres, dont jouissait M. Brenet, sa veuve et ses trois enfants, plongés dans la plus profonde misère, avec réponse de M. de Laporte, déclarant qu'il est impossible de concéder cette pension à la veuve de M. Brenet et ajoutant que le Roi accorde à M. Regnault la jouissance de ses ateliers.

23, 27 février 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, O¹ 1674, n° 11.

2658. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Regnault, lui annonçant la concession du double atelier que laisse vacant la mort de M. Brenet, ce qui permettra de rendre à sa première destination l'atelier occupé provisoirement par le même M. Regnault.

27 février 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 1674, n° 11.

2659. — Lettre de Mme de Boulogne à M. de Laporte, lui recommandant M. Chaise, peintre du Roi, qui désirerait obtenir le logement-atelier vacant par la mort de M. Brenet, avec réponse de M. de Laporte, objectant que les grâces de cette nature ne sont accordées qu'à des membres de l'Académie déjà un peu anciens, ou chargés de grands travaux, et faisant observer que M. Chaise n'est agréé à l'Académie que depuis assez peu de temps, en outre que des promesses ont déjà été faites à des académiciens plus anciens que lui, observant que, d'ailleurs, le Roi a déjà disposé de l'atelier de M. Brenet, par suite de la nécessité de rendre au directeur actuel de l'Académie de Rome son atelier au Louvre, attendu son prochain retour.

5, 12 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O¹ 1674, n° 11.

2660. — Exposé par M. Mique d'un projet de restauration des écuries du Roi sous la grande galerie, de façon à les transformer en écuries à double rang, en supprimant les piliers du milieu et en donnant une nouvelle direction aux voûtes, dont la réfection occasionnerait une dépense de 18,500 livres, avec avis conforme

des officiers de l'administration des Bâtiments, réunis en comité chez M Mique.

10, 14 mars 1792.
Copies (2 p.), *A. N.*, O[1] 1670, n° 3.

2661. — Pétition de M. Charles-Edouard Chaise, peintre du Roi, peignant l'histoire, à M. de Laporte, intendant de la maison du Roi, à l'effet d'obtenir le logement qui se trouve vacant au Louvre, par suite du décès de M. Brenet, ou tout autre qu'il plaira au Roi de lui accorder, faisant valoir, comme titre à cette faveur, qu'il est père de famille et peu fortuné.

12 mars 1792.
Original, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2662. — Rapport relatif à la demande, par M. Jeaurat de Bertry, du logement de M. Doyen, absent, demande qu'on juge inadmissible, en observant que M. Jeaurat n'a aucun des titres pouvant lui faire attribuer un logement aux galeries, attendu que depuis 30 ans il n'a fait que copier au Cabinet des tableaux du Roi et que, malgré son ancienneté à l'Académie, « il n'a jamais été promu par le vœu de ses confrères à aucune des charges qui sont l'apanage des gens à talents ».

12 mars 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2663. — Lettre de M. de Laporte à M. Jeaurat de Bertry, déclarant qu'il ne peut en aucune façon accéder à sa demande et lui accorder la jouissance par *intérim* du logement de M. Doyen aux galeries du Louvre, l'Administration n'ayant point l'usage de disposer des logements des artistes absents par congé du Roi, M. Doyen ayant même, selon toute apparence, laissé des effets dans ce logement, en chargeant quelqu'un de veiller à leur conservation.

12 mars 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2664. — Observations à l'intendant de la Liste civile sur le mémoire présenté à Louis XVI par un sieur Sapin contre le sieur Latour, mari de M[lle] Montucla, survivancière du sieur Montucla, par brevet du Roi, au sujet d'un logement occupé par ledit sieur Sapin dans une maison du Roi, logement dont il ne payait point de loyer, ce qui ne l'avait pas empêché d'user de procédés vexatoires envers ledit Latour, et de l'actionner en justice avec réclamation d'une indemnité de 28,000 livres.

14 mars 1792.
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2665. — Lettre de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, à M. Mique, l'informant que le Roi donne son agrément au rétablissement des écuries au-dessous de la grande galerie du Louvre, conformément aux vues exposées par M. Mique, et qu'il désire également voir le grand bassin octogone des Tuileries rétabli cette année, comme les deux bassins du parterre refaits l'an dernier, ainsi que les deux salles existant au milieu des massifs, ornées de statues, et le priant d'étudier ce projet de décoration et de se concerter avec M. Vien pour le choix des statues.

5 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 1670, n° 3.

2666. — État des employés du ci-devant gouvernement du Louvre, de leur ancienneté et du traitement dont ils jouissaient jusqu'au

30 juin 1792.
Original, signé de M. Bartouilh, ci-devant inspecteur du Louvre, *A. N.*, F[13] 719.

2667. — Lettre de M. de Saint-Aubin à M. de Laporte, faisant valoir ses titres au logement de feu M. Caffieri aux galeries du Louvre, rappelant qu'il est de l'Académie, agréé depuis 20 ans, que ses deux gravures comme morceaux de réception sont à peu près terminées, que MM. Cochin, Vernet jeune, Bervic, qui ont obtenu des logements au Louvre, n'étaient qu'agréés, ajoutant qu'il a 55 ans passés, point de fortune, ayant négligé toutes spéculations commerciales et n'ayant jamais eu en vue que d'atteindre la perfection dans son art.

8 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2668. — Lettre de M. de Laporte à M. Lemoyne, premier valet de chambre du Roi, estimant qu'il ne saurait être tenu de payer à la Caisse des domaines nationaux le loyer du logement que le Roi lui a accordé dans une de ses maisons, rue du Dauphin, et annonçant qu'il s'occupe en ce moment des moyens de faire déclarer ces maisons, ainsi que les personnes qui les habitent pour le service du Roi, affranchies de ce payement de loyer.

12 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, O¹ 1679ᵃ.

2669. — Lettre de Mᵐᵉ Moreau, femme du dessinateur et graveur du Roi, à M. de Laporte, sollicitant une prompte solution relativement à la demande du logement de M. Caffieri aux galeries du Louvre, et rappelant les 22 années de service de son mari auprès du Roi, ainsi que tous les grands travaux peu lucratifs qu'il a faits.

18 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1674, nº 11.

2670. — Lettre du sieur J.-J. Foucou, artiste sans fortune, à M. de Laporte, annonçant que M. Dubois, dentiste du Roi, son parent, a demandé pour lui l'atelier vacant par la mort de M. Caffieri, et faisant observer que, si l'on a réservé à M. Julien l'atelier et le logement attenant de M. Caffieri, celui qu'on lui a promis aux galeries deviendra superflu.

2 août 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1674, nº 11.

2671. — Lettre de Mᵐᵉ Moreau à M. de Laporte, rappelant qu'il a fait espérer un bon du Roi pour le premier logement qui se trouvera libre en faveur de son mari, et faisant observer que celui de M. Julien, qui va devenir vacant, si on lui accorde les atelier et logement de M. Caffieri, conviendrait tout particulièrement à son mari, qui, dans son état de santé, pourrait difficilement en occuper un plus élevé.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1674, nº 11.
Note de M. Montucla en tête de la lettre : « M. de Laporte m'a dit qu'il n'y avoit aucune réponse à faire. »

2672. — Lettre de Mᵐᵉ Guyard à M. de Laporte, sollicitant un logement au Louvre, et le priant d'intercéder en sa faveur auprès du Roi, « à qui il est difficile de parler en ce moment », et observant que si quelque chose peut diminuer le chagrin que Sa Majesté éprouve de ne pouvoir faire le bonheur général, c'est le bien qu'il peut faire aux particuliers.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1674, nº 11.

2673. — Lettre de M. Camille Van Spaendonck jeune à M. de Laporte, adressant copie d'une lettre de M. Vien, directeur de l'Académie de peinture, en date du 31 mai 1790, par laquelle il lui annonce que M. d'Angiviller vient de disposer en sa faveur d'un logement au Louvre, et espérant que cette grâce ne lui aura pas été accordée inutilement.

6 août 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, O¹ 1674, nº 11.

2674. — Note relative aux personnes qui sollicitent le logement de M. Caffieri : 1º M. Julien, qui se fonde sur la promesse à lui faite du premier logement vacant, promesse restée déjà deux fois sans effet, en faisant remarquer par conséquent qu'il serait difficile de repousser sa demande ; 2º M. Saint-Aubin, appuyé par M. d'Ormesson, mais qui n'est encore qu'agréé à l'Académie ; 3º Mᵐᵉ Guyard ; 4º M. Sauvage, protégé par la Reine, sans compter M. Faur, secrétaire du duc de Richelieu, qui sollicite la permission d'occuper le logement dépendant de l'atelier de M. Caffieri.

(6 août 1792.)
En marge se trouve cette réflexion : M. Caffieri est mort ? quand ?
Minute, *A. N.*, O¹ 1674, nº 11.

2675. — Pétition de M. Faur, homme de lettres, à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant qu'il occupe depuis 13 mois une partie du logement qu'avait obtenu son parent, M. Caffieri, sculpteur, aux galeries du Louvre, dans lequel il a fait beaucoup de réparations à ses frais, qu'il est mis en demeure, par M. Lagrenée,

de déménager de suite, et demandant qu'on lui accorde un délai jusqu'au 10 octobre, avec lettre du ministre de l'intérieur à M. Lagrenée, peintre de l'Académie, le priant d'avoir pour M. Faur les égards que méritent ses talents, ce littérateur invoquant « la fraternité universelle, qui a toujours dû exister entre les gens de lettres et les artistes, attendu que l'estime mutuelle les engage à se conduire ensemble comme étant de la même famille ».

19 août, 14 septembre 1792.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, F[17] 1000[9], n° 52.

2676. — Lettre de M. Brébion, adressant l'état des logements du Louvre et de ceux de la galerie des artistes, ajoutant que l'état des logements des Tuileries a déjà été envoyé et qu'il ne reste à transmettre que celui des autres maisons et édifices, qui précédemment étaient à l'entretien du Roi.

5 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 719.

2677. — Lettre de M. Brébion, accompagnant l'envoi du 3e cahier qui complète l'état général des édifices, maisons d'habitation et autres ci-devant entretenus par l'administration des Bâtiments du Roi.

8 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 719.

2678. — Délibération de la section du Louvre, décidant l'envoi de commissaires au ministre de l'intérieur pour le prier d'accorder dans le Louvre un local suffisant pour tenir les assemblées générales de la section, installer les membres du comité, établir un tribunal de paix et un corps-de-garde, loger le juge de paix et le commissaire de police, avec avis de M. Heurtier, architecte, à la suite de la délibération, concluant au rejet de la demande, le Louvre ayant été consacré jusqu'à présent aux arts et aux sciences, et la raison autant que le goût s'opposant à ce qu'aucuns tribunaux soient placés dans l'intérieur de ce monument.

9, 18 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[13] 719.

2679. — Lettre de Mme Quinault (au ministre de l'intérieur), lui exprimant toute sa gratitude pour la conservation de son logement au Vieux Louvre, protestant de son patriotisme et déclarant que le grand âge auquel elle est arrivée (95 ans) permet de conjecturer que la succession d'abus, qui se sont multipliés sous ses yeux, amènera infailliblement un nouvel ordre de choses, avec le doux espoir de voir bientôt renaître la félicité générale.

13 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1000[9], n° 52.

2680. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la section du Louvre, exprimant le regret de ne pouvoir accueillir leur demande d'installation, dans le Louvre, du lieu de leurs séances et du tribunal de paix, le Louvre étant une propriété absolument nationale, tous établissements autres que ceux appelés par le vœu de la Nation doivent en être écartés, ajoutant qu'il n'est autorisé à y loger que les hommes célèbres qui professent les arts et les sciences, et à y déposer les productions du génie les plus remarquables dans tous les genres.

(18 septembre 1792.)
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2681. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la section des Tuileries, leur communiquant un mémoire et des pièces à l'appui adressés par le sieur Pogain, à l'effet d'obtenir une place de portier à la porte du Pont-Royal aux Tuileries, et les priant de vérifier les faits allégués par le sieur Pogain dans son mémoire, notamment si la place qu'il sollicite est réellement occupée par un étranger, et si elle peut lui être accordée de préférence, avec deux lettres du sieur Pogain.

20, 22 septembre 1792.
Minute et originaux signés (3 p.), *A. N.*, F[13] 719.

2682. — Lettre de M. F.-J. Heurtier, à M. Lanthenas, secrétaire général du ministère de l'intérieur, adressant un projet de lettre qu'il serait peut-être à propos

de faire écrire par le ministre à la section du Louvre, dans laquelle il y a, paraît-il, un peu de fermentation et beaucoup de mécontentement au sujet du refus qu'elle attend et que lui ont fait pressentir ses commissaires.

21 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2683. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la section du Louvre, à la Samaritaine, exposant que M. Minière, logé aux galeries du Louvre, est chargé de la fabrication de bijoux destinés à l'ambassade de Constantinople, qu'il doit livrer dans la première quinzaine d'octobre, et leur recommandant de laisser M. Minière jouir sans trouble jusqu'au 15 octobre de l'appartement qu'il occupe aux galeries du Louvre, pour qu'il puisse achever cette fabrication déjà trop retardée, au témoignage du ministre des Affaires étrangères, sans préjudice du parti qu'il conviendra de prendre à l'égard de M. Minière, lors de la décision définitive sur l'emploi de chacun des logements du Louvre.

Septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2684. — Lettre de M. de Laporte à M. Vien, au sujet du désir exprimé par M. Ménageot d'abandonner jusqu'à son retour à M. de Paroy la jouissance de l'atelier occupé par M. Regnault, et qu'il a laissé libre pour prendre celui de M. Brenet, déclarant qu'il n'y met point obstacle et priant M. Vien d'en aviser M. de Paroy.

(1792.)
Minute, *A. N.*, O[1] 1674, n° 11.

2685. — Plans des hôtels de Brionne et de La Vallière au Carrousel (rez-de-chaussée, premier, deuxième étage et mansardes).

1792.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, F[13] 324.

Tuileries.

2686. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les sieurs Percier, Bassant et Blondel, portiers du Pont-Tournant des Tuileries, conserveront leurs logement par provision, et chargeant le Comité d'inspection de la salle de lui faire rapport des mesures définitives qui pourraient être adoptées, tant pour les pétitionnaires que pour tous ceux qui, par suite des événements, sont privés du même secours.

16 août 1792.
Copie certifiée, *A. N.*, F[13] 719.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 290.

2687. — Mémoire du sieur François Alixand de Maux et de Jeanne-Catherine Quinault-Dufresne, sa femme, à l'effet d'être remis en possession et jouissance d'un logement dans l'enceinte du château des Tuileries, près du garde-meuble de la Grande Ecurie, qui leur avait été concédé en 2 parties actuellement réunies, par brevet du Roi du 15 avril 1747, et par Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, le 3 mars 1753, logement dont ils ont été expulsés le 10 août par la force publique, et réclamant, dans le cas où leur demande ne serait pas accueillie, 1° une indemnité de 20,000 livres, attendu qu'ils ont fait plus de 40,000 livres de dépenses pour rendre le local habitable; 2° la liberté de retirer de leur logement les meubles qui le garnissent, avec copie du brevet et plans du logement.

25 août 1792.
Original signé, copie et 3 plans (5 p.), *A. N.*, F[13] 719.

2688. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Sevestre, le chargeant de prendre connaissance de la nature et de la propriété de tous les effets que divers particuliers seraient dans le cas de comprendre dans leur déménagement des appartements nationaux occupés par eux, et de procéder à cette vérification d'après les notes et états existant dans les bureaux de l'administration des Bâtiments, et lui recommandant d'y apporter les plus sévères précautions, la moindre négligence pouvant engager sa responsabilité ainsi que celle de M. Heurtier.

15 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2689. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires chargés de la surveillance du château des Tuileries, leur annonçant qu'il étend à l'ensemble des propriétés nationales formé par les Tuileries, le Louvre et les galeries, le service qui leur est confié, et les invitant à se concerter avec MM. Restout, inspecteur du Garde-Meuble, Heurtier et Sevestre, contrôleur et inspecteur des bâtiments du Louvre, à l'effet de procéder à la vérification des meubles, des boiseries ou autres objets qui ont pu être fournis par le Garde-Meuble, ou placés aux frais de l'ex-administration des Bâtiments du Roi, opération importante et urgente qui seule permettra de surveiller efficacement les distractions que l'on pourrait faire des objets nationaux, avec note, proposant la nomination d'un commissaire spécialement chargé de constater la remise et de recevoir le dépôt des objets précieux provenant du Garde-Meuble, en faisant appel pour les vérifications et récolements à une commission d'artistes joailliers.

17 septembre 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 719.

2690. — Lettre du sieur Philpin, traiteur, rue Saint-Florentin, n° 677, au maire de Paris, renouvelant la demande qu'il lui a adressée de la garde d'une des portes des Tuileries, en particulier de celle qui ouvre sur le Petit Carrousel, près de la maison de Brionne, ou de tout autre local près de la Convention nationale, ajoutant qu'il est ravi de le voir nommé à la Convention, car, dit-il, «c'est des hommes tels que vous qu'il nous faut», avec lettre d'envoi de M. Pétion au ministre de l'intérieur.

22 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 719.

2691. — Notes des commissaires du Comité de surveillance établi au château des Tuileries sur la conduite, principalelement lors du 10 août : 1° de M. Liouville, garçon de la vaisselle de Louis XVI; 2° de M. Victor, Suisse de la cour de Marsan; 3° de M. Rosset, autre Suisse de la cour des Suisses; 4° de l'abbé Gallois, chapelain des Tuileries: 5° de M. Pogain.

24 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 719.

2692. — Lettre de MM. Guyès et Huguet, députés du département de la Creuse à l'Assemblée et à la Convention nationale, au maire de Paris, demandant pour le sieur Etienne Debesle, limonadier, excellent patriote, l'une des loges de portiers du Pont-Tournant des Tuileries, vacantes depuis le 10 août, et dont la concession appartient à la commune de Paris, avec lettre d'envoi de M. Pétion au ministre de l'intérieur.

26 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 719.

2693. — Avis, signé des sieurs Boursault, Ferrières, Duchosal, Gonchon, Colmar et Aristide Valcourt, commissaires chargés de la surveillance des Tuileries et du Louvre, déclarant que la demande des sieur et dame de Maux n'est pas recevable, étant fondée sur un abus qui meurt dans la main de celui qui jouissait du logement en question, attendu que la « Nation, rentrée dans ses droits, a celui de reprendre le bien qui lui appartient partout où elle le trouve, et 39 ans de jouissance peuvent dédommager les sieur et dame de Maux des dépenses qu'ils ont dû avoir faites pour rendre plus commode un logement, qui ne leur coûtait rien et qui leur était accordé à titre de don ».

29 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 719.

2694. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Pétion, maire de Paris, représentant la nécessité de rétablir le corps de garde existant autrefois au cul-de-sac de l'Orangerie, dont l'attentat commis au Garde-Meuble fait vivement regretter la suppression, et le priant de donner les ordres les plus prompts, tant à l'administration municipale des Travaux publics qu'au Commandant de la garde nationale,

pour installer un corps de garde dans une baraque servant de cabaret ou de repaire, située en face du Garde-Meuble et adossée à la balustrade de la place, dont la conservation devient inutile depuis que les constructions du pont de Louis XVI sont très avancées, à moins de remettre un poste à cheval dans l'ancien corps de garde attenant à la fontaine de l'Orangerie.

Septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2695. — Lettre du ministre de l'intérieur à son collègue de la justice, au sujet des difficultés soulevées pour l'exécution de la loi du 15 septembre relative à la surveillance et à la conservation des objets existant aux Tuileries et dans les autres maisons nationales, difficultés tenant à ce que cette loi semble n'avoir pas été officiellement notifiée à la municipalité de Paris, le priant de prendre très promptement des mesures pour l'envoi de cette loi et sa transcription sur les registres de la Municipalité.

Septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2696. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires chargés de la surveillance du Louvre et des Tuileries, envoyant copie de la lettre qu'il vient d'adresser au maire de Paris, et leur recommandant expressément de veiller à ce que, sous aucun prétexte, aucun individu se disant député ou commissaire de la municipalité de Paris ou de quelque section que ce soit, n'intervienne en aucune manière dans la surveillance qui leur est confiée.

(Septembre 1792.)
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2697. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires chargés de la surveillance du Louvre et des Tuileries, annonçant l'adjonction à leur Comité d'un nouveau membre, M. Boursault, qui se recommande par son civisme et son intelligence, et qui leur présentera M. Valcourt, dont les talents et le patriotisme permettront de rendre de très grands services, en les priant de lui donner dans leurs bureaux l'emploi le plus convenable à ses facultés.

Septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2698. — Nomination par le ministre de l'intérieur du citoyen Jean-François Boursault, en qualité de commissaire chargé de la surveillance du Louvre et des Tuileries, par adjonction aux citoyens Colmar, Duchosal, Ferrières, Larivée, Roussel et Gonchon, précédemment commis à cette surveillance, lequel sera, au même titre qu'eux, chargé de toutes les opérations relatives à leurs fonctions, avec ordre à la force publique de reconnaître en cette qualité le citoyen Boursault.

Septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2699. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires chargés de la surveillance du Louvre et des Tuileries, les invitant à s'entourer de tous les renseignements propres à faciliter l'exercice de leurs fonctions, et leur recommandant d'employer les femmes des frères Gonchon, tous deux excellents citoyens, dont l'un est leur collègue, lesquelles sont parfaitement aptes à s'occuper des dentelles et autres objets de cette nature.

Septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2700. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires chargés de la surveillance du Louvre et des Tuileries, les avisant que, d'après le compte à lui rendu de la conduite et des services des citoyens Victor, Suisse de la cour de Marsan, et Rosset, Suisse de la cour des Suisses, il ne lui paraît point convenable que ces deux particuliers continuent à être employés au service des Tuileries, et déclarant qu'ils auront à évacuer les lieux qu'ils occupent.

(Septembre 1792.)
Minute, *A. N.*, F[13] 719.

2701. — Plan d'une maison située cour de l'Orangerie (rez-de-chaussée et premier étage), levé dans le courant de l'année

1792.

Originaux (2 p.), *A. N.*, F^{13} 324.

2702. — Plan de la maison occupée par le citoyen Pétion, située cour de l'Orangerie, vu et approuvé par M. Pétion.

1792.

Original, *A. N.*, F^{13} 324.

2703. — Plan d'une basse-cour donnant sur la cour de l'Orangerie des Tuileries, vu et approuvé par M. Pétion, et rendu conforme le

19 octobre 1792.

Original, *A. N.*, F^{13} 324.

Baraques du Carrousel.

2704. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à Mlle Mouton, l'informant avec regret que le Roi, ayant besoin pour son service de la totalité des petits bâtiments construits sur la place du Vieux Louvre, contre le fossé attenant au pavillon de l'Infante, est obligé de lui retirer la concession qui lui avait été faite d'une partie de ces bâtiments.

20 septembre 1791.

Minute, *A. N.*, O^1 1679b.

2705. — Lettre de M. de Laporte à M. Duchesne, prévôt des Bâtiments du Roi, le chargeant de se transporter dans les petits bâtiments de la place du Louvre, pour la plupart occupés par des concessionnaires, sur l'existence et la demeure desquels òn n'a aucune notion précise, et d'en aviser les locataires que dorénavant ils auront à justifier de leurs droits, au commencement de chaque année, en rapportant au bureau de la Direction générale leur certificat de concession pour y être visé.

23 octobre 1791.

Minute, *A. N.*, O^1 1679b.

2706. — Mémoire du sieur Bouchard, élève de feu M. Soufflot, intendant général des Bâtiments du Roi, à M. de Laporte, à l'effet d'obtenir la jouissance d'une petite baraque sise sous le passage de l'Orangerie des Tuileries, accordée par brevet à Mlle Bouchard, sa tante, décédée, avec rapport, demandant à M. de Laporte s'il entend que cette baraque soit fermée, et faisant observer qu'étant pratiquée dans un renfoncement, sa suppression prêtera à la facilité d'y faire et déposer des ordures, et note en marge du mémoire, déclarant que l'intendant de la Liste civile ne voulait point disposer de cette baraque, qu'il avait même l'intention de les supprimer toutes un jour, et qu'en attendant elle resterait fermée.

13 décembre 1791.

Minutes (2 p.), *A. N.*, O^1 1682.

2707. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Renard, l'informant de la concession à la dame Allard, veuve d'un ancien commis du contrôle du Département de Paris, d'un emplacement vacant sur la place du Carrousel, contre le mur de la Cour royale, pour y édifier une baraque à l'instar de celles qui sont construites le long de ce mur.

6 juin 1792.

Minute, *A. N.*, O^1 1679b.

2708. — Lettre de M. Renard à M. de Laporte, lui envoyant le plan d'un emplacement vacant sur la place du Carrousel, à côté de l'état-major de la garde suisse du Roi, mesurant 17 pieds 6 pouces de largeur sur 6 pieds 3 pouces de profondeur, emplacement destiné à Mme veuve Allard.

9 juin 1792.

Minute et plan (2 p.), *A. N.*, O^1 1679b.

2709. — Brevet de la concession par M. d'Angiviller à Catherine-Angélique Roussel, veuve de Jean-Charles-Philibert Allard, ancien commis du contrôle du Département de Paris, d'un emplacement sur la place du Carrousel, de 17 pieds 6 pouces de largeur sur 6 pieds 3 pouces de profondeur, adossé au mur de la Cour royale du Palais des Tuileries, tenant d'un bout au pavillon de l'état-major des Suisses, et de l'autre à la boutique donnée à la dame Gosselin.

26 juin 1792.

Minute, *A. N.*, O^1 1679b.

E. — ÉDIFICES PUBLICS (CONSTRUCTIONS ET RÉFECTIONS D')

2710. — Rapport présenté au Conseil général du Département de Paris sur les monuments publics, traitant notamment de l'érection d'un monument sur les ruines de la Bastille, d'un palais pour l'Assemblée nationale, d'un monument durable au Champ de la Fédération, de l'achèvement du Louvre et de l'établissement du Muséum.

15 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 103, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

2711. — Arrêté du Conseil général du Département de Paris, décidant la nomination de 4 commissaires chargés d'examiner le rapport sur les monuments de Paris, de classer les divers édifices de Paris suivant leur destination et d'en estimer l'entretien annuel, enfin de faire observer à l'Assemblée nationale que l'édifice, destiné jusqu'ici à l'église de la Madeleine, peut devenir, sans beaucoup de frais, un palais national, qui serait occupé par les représentants de la Nation, que la position de cet édifice, la magnificence de son architecture et l'état des travaux semblent se réunir en faveur de ce projet.

15 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 116, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

2712. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant de verser dans la caisse du sieur Baron, pour le payement des travaux exécutés dans le courant du mois de décembre, sur le fonds de secours, la somme de cent mille livres, ayant pour objet la réparation des quais, versement qui portera à 610,000 livres le montant des sommes payées sur le million de secours.

5 janvier 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F[4] 1301.

2713. — Rapport au ministre de l'intérieur sur la demande par le Directoire du Département d'une somme de 390,000 livres, complément des 610,000 livres délivrées sur le million accordé comme fonds de secours par la loi du 16 juin 1791 pour de grands travaux publics, proposant d'attendre que l'état de situation des ouvrages soit adressé au ministre, de crainte que les 390,000 livres ne soient absorbées par le Directoire pour payer les ouvriers qui se présenteraient, et de n'allouer pour le moment qu'une somme de 110,000 livres.

8 mars 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F[4] 1301.

2714. — Rapport au ministre de l'intérieur, constatant que le Directoire du Département n'a encore pu envoyer l'état de situation des travaux exécutés sur le fonds d'un million, mais a seulement adressé un état de recette et de dépense, duquel il résulte que, sur les 710,000 livres reçues, il a dépensé environ 643,000 livres, et qu'il demande de mettre à sa disposition les 290,000 livres restant, proposant d'ordonner un nouveau payement de 100,000 livres à verser dans la caisse du sieur Baron pour la continuation de ces travaux.

16 mai 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F[4] 1301.

2715. — Rapport au ministre de l'intérieur au sujet de la demande par le Directoire du Département de la somme de 190,000 livres formant le complément des fonds accordés par la loi du 16 juin 1791, déclarant que, d'après l'état de recette et dépense produit, il a été dépensé une somme de 768,000 livres sur les 810,000 livres versées jusqu'à ce jour, et qu'il sera suffisant d'allouer un nouveau crédit de 100,000 livres, d'autant qu'il reste disponible 42,000 livres sur les derniers fonds alloués, ce qui portera à 910,000 livres les sommes payées sur le million accordé.

19 juillet 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F[4] 1301.

2716. — Rapport au ministre de l'intérieur statuant sur la demande, par le Directoire du Département, de ce qui

reste à toucher du million accordé le 16 juin 1791, en raison des réclamations d'un nombre considérable d'ouvriers qui se plaignent de ne pas avoir d'ouvrage, et proposant de faire verser sans délai, par la Trésorerie nationale, les 90,000 livres formant le complément des fonds attribués.

27 février 1793.
Original, signé de M. Garat, *A. N.*, F^4 1301.

2717. — Mémoire proposant, à titre de mesure d'ordre et d'économie, de confier à un architecte *ad hoc* l'examen des plans d'ouvrages projetés, la vérification de ceux achevés et finalement le règlement de tous les mémoires d'entrepreneurs et d'ouvriers, en raison des dépenses énormes occasionnées par l'établissement des bureaux du Trésor public, de la Caisse de l'Extraordinaire, de la Liquidation, des Assignats, des ministres de l'intérieur et des contributions, dont les travaux ont été dirigés par un architecte qui, l'année précédente, n'en était que le menuisier, par conséquent le camarade des mêmes entrepreneurs dont il arbitre aujourd'hui les bénéfices, mémoire apostillé par M. Lecointre, député à l'Assemblée législative, en ces termes : « L'intérêt national étant la suprême loi, je recommande à la sollicitude de M. le ministre de l'intérieur les observations contenues au présent mémoire. »

21 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 719.

2718. — Lettre des administrateurs du Département des Domaine et Finances au ministre de l'intérieur, rappelant leur lettre du 28 août au sujet de la réclamation des entrepreneurs qui avaient été chargés des travaux relatifs à la cérémonie funèbre du 26 août, et priant de vérifier si l'Assemblée nationale n'a point rendu un décret allouant 6,000 livres pour ces frais, avec accusé de réception de la réponse du ministre et ordonnance de payement de 6,000 livres, pour être employées aux frais occasionnés par la cérémonie qui a eu lieu à l'effet d'honorer les mânes des victimes du despotisme dans la journée du 10 août.

12, 25 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^4 1017.

Palais de Justice.

2719. — Lettre de M. Deforges à M. Turpin, agent général du Trésor public, au sujet de la réclamation présentée par les sieurs Rolland et Brunet, ci-devant entrepreneurs de la maçonnerie du Palais, l'informant que leurs mémoires, ainsi que les règlements qui en avaient été faits, furent remis à M. Petit-Radel, expert nommé par le ministre, et les pièces produites par ces entrepreneurs à leur avocat, et l'invitant à s'adresser à M. de Saint-Priest, rapporteur de l'arrêt du Conseil du 23 décembre 1790, qui le renseignera exactement à ce sujet.

7 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, O^1 1692.

2720. — Avis des commissaires de la Régie nationale de l'Enregistrement, Domaines et Droits réunis, sur le mémoire présenté par le sieur Pierre-Jacques Chaillou, habitant de Savigny-sur-Orge, propriétaire, du chef de Marie-Madeleine Degrais, sa femme, d'une boutique au Palais, détruite lors de l'incendie de 1776, estimant que, quoique les titres de concession de cette boutique aient été égarés, la propriété en est suffisamment établie par les actes rapportés dans ce mémoire, et qu'il y a lieu de le dédommager par la concession d'une autre boutique dans la salle Mercière, mais que cette espèce d'échange ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, et concluant au renvoi de la demande du sieur Chaillou au Comité des Domaines.

Juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 16, n° 820.

2721. — Lettre du ministre des Contributions publiques au Directoire du Département, faisant passer un mémoire adressé par le sieur Chaillou à l'effet d'obtenir, en remplacement d'une boutique

au Palais, anciennement située dans la galerie des Prisonniers, à l'image Saint-Claude, la concession d'une autre boutique dans la galerie Mercière, n° 8, à moins qu'on ne lui rembourse le prix de cette boutique, avec les intérêts depuis janvier 1776, et priant les administrateurs de lui envoyer leurs observations sur cette demande, ainsi que leur avis.

6 août 1792.
Minute, *A. N.*, AA 16, n° 820.

2722. — Lettre de la Commission administrative élue par le peuple pour remplacer le Directoire du Département de Paris, au ministre des Contributions publiques, demandant communication de divers actes produits par le sieur Pierre-Jacques Chaillou, habitant de Savigny-sur-Orge, à l'appui de sa pétition tendant à obtenir, en remplacement d'une boutique dans la galerie des Prisonniers, au Palais, dont il était propriétaire et qui a été détruite lors de l'incendie de cet édifice, en 1776, une autre boutique au Palais, dans la salle dite Mercière, avec réponse de M. Clavière, accompagnant l'envoi des pièces demandées, au nombre de 4.

15, 29 septembre 1792.
Original, signé de MM. La Chevardière, Dubois, Leblanc, Salmon, Picquemart, et minute (2 p.), *A. N.*, AA 16, n° 820.

2723. — Lettre de M. Clavière au Directoire du Département, rappelant la lettre d'envoi, par son prédécesseur, du mémoire du sieur Chaillou, et priant de lui faire passer le plus promptement possible son avis, afin de procurer au sieur Chaillou la décision qu'il sollicite avec beaucoup d'insistance.

17 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, AA 16, n° 820.

Hôtel de la Caisse de l'Extraordinaire.

2724. — Ordonnance de payement au sieur Boullée, architecte, de 288,415 livres 3 sols 7 deniers, montant des dépenses occasionnées, tant par l'établissement de la Caisse de l'Extraordinaire dans l'hôtel ci-devant occupé par l'administration des Domaines pendant l'année 1791, que par le règlement et la vérification des mémoires des entrepreneurs, avec le tableau des mémoires d'ouvrages exécutés pour l'établissement de ladite Caisse dans l'hôtel de l'administration des Domaines, au coin des rues des Petits-Champs et Vivienne, en 1791, vérifiés le 7 avril 1792.

6 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1301.

Hôtel de Mesmes.

2725. — Lettre de M. Clavière, ministre des Contributions publiques, à M. Roland, ministre de l'intérieur, au sujet des dépenses qui ont été faites à l'hôtel de Mesmes pour y placer les payeurs des rentes et les commissaires de la conservation des forêts, estimant que celles de ces dépenses concernant le concierge, le Suisse, le frotteur et le jardinier de cet hôtel, devraient être supportées en commun par les deux services, mais que celui des payeurs des rentes est le seul qui y soit installé, les commissaires de la conservation des forêts étant incertains de leur sort, tant que l'Assemblée n'aura pas pris de parti définitif sur un mode quelconque d'organisation forestière, déclarant d'ailleurs que ces dépenses doivent de toute manière être acquittées par la Trésorerie nationale.

21 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1017.

2726. — Tableau des mémoires d'ouvrages exécutés, tant pour l'établissement du bureau de payement des citoyens payeurs de rentes à l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoye, que pour l'entretien jusqu'à la fin de l'année 1792, montant à 19,415 livres 7 sols, avec lettre d'envoi de M. Garat, ministre de l'intérieur, au président de la Convention nationale, demandant la promulgation d'un décret qui lui permette de régler ces mémoires, en lui accordant le crédit nécessaire.

26 juin 1793.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1017.

2727. — Mémoires des ouvrages de maçonnerie exécutés pour l'établissement des bureaux des payeurs de rentes dans l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoye, sous les ordres de M. Bénard, architecte, par le sieur Delécluse; de charpente, par le sieur Bouillette; de couverture, par la veuve Ménageot; de menuiserie, par le sieur Bellanger; de serrurerie, par le sieur de Villepoix; de peinture, par le sieur Prudhomme; de vitrerie, par le sieur Billouard; de poêlerie, par le sieur Cottini; de plomberie, par le sieur Lenoble; de pavé, par le sieur Desfontaine, et pour le rétablissement de la chaumière du jardin.

1792.
Originaux signés (1 doss.), *A. N.*, F[4] 1017.

Églises de Paris.

2728. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que la Trésorerie nationale payera : 1° aux entrepreneurs, constructeurs et ouvriers des églises de Saint-Sulpice, de Saint-Philippe-du-Roule et des Capucins-de-la-Chaussée-d'Antin, le tiers de leurs créances respectives, jusqu'à concurrence de la somme de 297,471 livres 6 sols 5 deniers; 2° aux entrepreneurs, constructeurs et ouvriers de l'église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque, les entreprises de leurs travaux pour le 3e trimestre de 1791 et pour le 4e jusqu'au 8 décembre, époque à laquelle les travaux ont cessé, et chargeant le Directoire du Département de Paris de faire vérifier les travaux exécutés par les entrepreneurs de l'église de Sainte-Geneviève, avant le 16 juin 1791, et ceux de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque depuis 1780 jusqu'en 1790, pour que les sommes qui peuvent leur être dues soient liquidées comme dépenses arriérées.

8 mars 1792.
Minute, *A. N.*, C 144, n° 181.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 507.

Église de la Madeleine.

2729. — Etat de la distribution à faire des 30,720 livres, produit de l'abonnement de la Loterie, du trimestre de juillet à septembre 1791, destiné à la construction de la nouvelle église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque, comprenant 10,000 livres d'acompte à M. Taboureux, charpentier, pour échafaudages, et 16,970 livres à MM. Pasquier et Villetard, entrepreneurs de maçonnerie, acompte de leurs ouvrages, état dressé par M. Couture, architecte.

10 octobre 1791.
Copie, *A. N.*, F[4] 1301.

2730. — Billet de M. Couture, priant les administrateurs du Directoire du Département de Paris de faire payer aux entrepreneurs dénommés dans l'état de distribution y joint la somme déterminée pour chacun d'eux.

10 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, O[1] 1689, n° 5.

2731. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. De Lessart, annonçant que la Trésorerie nationale a acquitté sur les fonds dénommés *indemnités des petites loteries*, dont 122,877 livres 11 sols 9 deniers sont annuellement consacrés à la construction de la nouvelle église de la Madeleine, les trimestres de janvier et d'avril, formant en totalité la somme de 61,440 livres, et priant de donner des ordres pour que la somme de 30,720 livres, montant du trimestre de juillet, soit incessamment remise à M. Baron, afin que le payement des entrepreneurs et ouvriers employés à l'édifice dont il s'agit n'éprouve aucun retard.

12 octobre 1791.
Original, signé de MM. Anson, Glot, Davous, Thion de la Chaume, *A. N.*, F[4] 1241; minute, O[1] 1689, n° 5.

2732. — Ordonnance de payement délivrée par le ministre de l'intérieur à M. Baron, de la somme de 30,720 livres, pour être employée au payement des entrepreneurs et ouvriers qui travaillent à la construction de la nouvelle église de la Madeleine, pour le quartier de juillet 1791.

17 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F[4] 1241.

2733. — Lettre de M. Couture à M. Anson, le priant de ne pas oublier de faire

alimenter la caisse de M. Baron, pour les travaux de l'église de la Madeleine, et d'envoyer un mot à M. Dufresne, pour accélérer le versement du troisième trimestre de 1791, après lequel les entrepreneurs soupirent.

26 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2734. — Lettre de M. Baron au Directoire du Département, l'informant du refus par les commissaires de la Trésorerie nationale d'acquitter le mandat de 30,720 livres délivré par M. De Lessart pour le payement du quartier de juillet, destiné aux entrepreneurs et ouvriers de la Madeleine, sous prétexte qu'il ne portait point l'énonciation du décret en vertu duquel le payement des travaux de cette église devait être fait, avec copie du mandat refusé.

29 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2735. — Lettre des administrateurs du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, manifestant leur surprise du refus formel, à la Trésorerie nationale, de payer le mandat du trimestre de juillet, alors que ceux de janvier et avril avaient été payés sans difficulté, représentant que les entrepreneurs de l'église de la Madeleine ont déjà fait des avances considérables et ne peuvent en faire de nouvelles pour payer, au jour le jour, le salaire de leurs ouvriers, et rappelant que la somme de 122,877 livres 11 sols 9 deniers, destinée annuellement à la construction de l'église de la Madeleine, est prise sur les bénéfices des petites loteries, que cette destination, dont l'origine remonte à l'année 1764, a été confirmée par un arrêt du Conseil du 31 décembre 1777, et qu'aucun décret n'a supprimé cette dépense, que même, par celui du 10 septembre 1790, l'Assemblée nationale s'est réservée de statuer sur les édifices sacrés commencés, avec réponse du ministre, partageant le sentiment du Directoire et annonçant qu'il a donné les ordres les plus formels aux commissaires de la Trésorerie pour que le mandat soit acquitté sans délai.

4, 19 novembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2736. — État des recettes et dépenses faites au 15 novembre 1791, par le Directoire du Département, sur les fonds assignés aux travaux de la nouvelle église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque, montant à 61,440 livres.

15 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2737. — Mémoire de M. Pasquier, entrepreneur de maçonnerie, adressé en son nom et en celui de M. Villetard, son associé, au Directoire du Département, représentant que le retard apporté au payement du 3ᵉ trimestre de la somme accordée pour la construction de l'église de la Madeleine, les met dans l'impossibilité de faire face aux engagements pris avec leurs fournisseurs de matériaux et de solder leurs ouvriers, dont la paye, échéant le 26, est de 4,000 livres, aussi qu'ils se trouveront dans la dure nécessité de les congédier, alors qu'ils auraient pu les occuper encore un mois, au moyen de leurs approvisionnements de matériaux, avec mémoire analogue envoyé, le 11 novembre, à M. De Lessart.

22 novembre 1791.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2738. — Invitation du Conseil du Département à M. Couture, pour une conférence au sujet de l'église de la Madeleine, le jeudi suivant, au second bureau, à l'hôtel du Département.

29 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2739. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, déclarant qu'il convient de suspendre les travaux de l'église de la Madeleine, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait pris une décision au sujet des églises et autres édifices sacrés

commencés, mais toutefois qu'il lui paraît juste de faire payer les entrepreneurs des 30,720 livres, sur lesquelles ils ont dû compter pour le trimestre de juillet, avec réponse du ministre, portant que les commissaires de la Trésorerie nationale, se basant sur l'article IX du décret du 10 septembre 1790, ont jugé à propos de suspendre la remise des fonds, jusqu'à ce qu'il ait été statué à cet égard par l'Assemblée nationale.

5 décembre 1791.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1301, O¹ 1689, n° 5.

2740. — Lettre du Directoire du Département à M. Couture, architecte, chargé des travaux de l'église de la Madeleine, l'informant qu'il a décidé de faire cesser les travaux à compter du 8 décembre, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait pris une décision à cet égard, et exprimant le vœu que les circonstances permettent d'achever un monument qui fait honneur aux arts et embellit la capitale.

5 décembre 1791.
Copie, *A. N.*, F⁴ 1301.

2741. — Ordonnance de payement à M. Baron, receveur du district de Paris, de la somme de 30,720 livres pour le payement des travaux de construction faits pendant le trimestre de juillet 1791 à la nouvelle église de la Madeleine, savoir : 10,000 livres au sieur Taboureux, charpentier, et 16,970 livres aux sieurs Pasquier et Villetard, maîtres maçons, et 3,750 livres à l'architecte, tant pour ses honoraires que pour les appointements des inspecteurs et dessinateurs employés aux travaux, avec lettre de M. Baron, accusant réception de cette ordonnance.

25 mars 1792.
Minutes (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1301, O¹ 1689, n° 5.

2742. — Etat des fonds assignés aux travaux de la nouvelle église de la Madeleine, ainsi que des sommes remises sur ces fonds et des payements faits aux entrepreneurs ou autres personnes employées à cet édifice, du 28 juin 1791 au 28 mars 1792.

Minute, *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2743. — Etat et aperçu des ouvrages de maçonnerie faits par les sieurs Pasquier et Villetard, en l'église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque, pendant les 9 premiers mois de 1791, présenté par M. Couture et arrêté par le Directoire du Département, avec un plan de la moitié de la nef et d'un bras de la croix, dressé par M. Couture, avec l'indication des parties de constructions exécutées en 1791.

1ᵉʳ, 3 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2744. — Etat et aperçu des ouvrages de charpente pour la construction et l'établissement des grands échafauds de l'intérieur de l'église de la Madeleine, à l'époque du 1ᵉʳ octobre 1791, lesdits ouvrages faits par M. Taboureux, maître charpentier, dressé par M. Couture et arrêté par le Directoire du Département, avec 2 plans également dressés par M. Couture.

1ᵉʳ, 3 avril 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

2745. — Observations et réclamations du citoyen Jourdain, toiseur et vérificateur des travaux pour la construction de l'église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque, adressées à la Commission des Travaux publics, à l'effet d'obtenir une gratification de 10,000 livres pour les services qu'il a rendus de 1780 à 1792.

25 mai 1793.
Original, *A. N.*, O¹ 1689, n° 5.

Eglise de Sainte-Geneviève et Panthéon français.

2746. — Lettres du sieur Thiboust à M. Quatremère, déclarant qu'il a été occupé aux travaux de Sainte-Geneviève depuis l'année 1772 jusqu'au 12 septembre 1791, époque de son renvoi, et demandant qu'on veuille bien le reprendre.

13 septembre, 20, 26 octobre 1791.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F¹³ 325ᵃ, nᵒˢ 48, 60, 66.

2747. — Lettre de M. Soufflot le Romain à M. Quatremère, lui envoyant la note des plans, coupes et profils en grand relatifs à la nouvelle église de Sainte-Geneviève, qui se trouvent, tant dans son portefeuille que dans son cabinet, et demandant que la nouvelle administration s'occupe de son traitement et lui fasse payer les 1,200 livres qui lui sontdues.

19 septembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^a.

2748. — Arrêté du Directoire du Département, portant que le devis des ouvrages nécessaires pour achever promptement le Panthéon français, suivant sa nouvelle destination, sera envoyé sans délai à l'Assemblée nationale; 2°-3° que l'Assemblée nationale sera sollicitée de décréter, avant la fin de ses travaux, une somme de 1,520,000 livres pour le prompt achèvement de cet édifice, somme qui sera versée, par payements échelonnés sur 2 années, dans la caisse du trésorier du Département; 4° que l'Assemblée nationale sera également priée d'autoriser le versement de 150,000 livres sur celle de 160,023 livres 3 sols 6 deniers due aux employés de l'Administration du Panthéon français, ainsi qu'aux entrepreneurs, artistes et ouvriers.

26 septembre 1791.
Original signé et copie conforme (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1935.

2749. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Périer, l'informant que l'Assemblée nationale a décrété, le 4 avril, la gravure d'une inscription conçue en ces termes : *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante*, que le Directoire fera placer au-dessus du portique, et l'invitant à se concerter avec elle pour y apporter toute la perfection possible.

28 septembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1936.

2750. — Lettre de M. Germain-Garnier, suppléant du procureur-général syndic du Département, à M. Quatremère, le priant d'examiner un mémoire d'ouvrages de terrasse faits par le sieur de Maison-Haute sur la place du Panthéon français, en supplément de ceux qui lui avaient été adjugés à la Ville pour le passage du corps de Voltaire, mémoire accompagné du règlement de l'inspecteur des ateliers de secours, avec réponse, déclarant que, d'après les renseignements recueillis auprès de M. Soufflot, il n'avait jamais donné d'ordre pour l'enlèvement des terres devant le portail du Panthéon français.

3, 14 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 47, 333^a.

2751. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Blondel, secrétaire général du Département, accompagnant les envois des états de distribution pour les travaux du Panthéon et pour les traitements des employés dans cette administration.

4, 19 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1937.

2752. — Rapport de M. Bourdon, vérificateur du Département, sur la demande formée par M. Mitis, sculpteur, travaillant au Panthéon français, à l'effet d'obtenir une indemnité pour la perte du temps qu'il a employé, en vertu de convention avec M. Guibert, à surveiller et retoucher l'ouvrage des sculpteurs, indemnité que M. Bourdon fixe à 74 livres, avec pétition du sieur Mitis.

5 octobre 1791.
Originaux signés et copie (3 p.), *A. N.*, F^{13} 1138, 1938.

2753. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, annonçant que les deux premiers acomptes de 50,000 livres, versés par la Trésorerie nationale dans la caisse de M. Baron, sont presque dépensés, et le priant de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour le versement d'un troisième acompte, afin que le payement des ouvriers ne subisse aucun retard, avec l'ordonnance de payement de la somme en question.

5, 7 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^4 1241.

2754. — Mémoire du sieur Jacques-François Desvaux, ancien conseiller au Conseil souverain de Pondichéry, au Directoire du Département, exposant qu'il est propriétaire pour un tiers d'une maison, sise rue Saint-Jacques, acquise par le Roi, en 1764, moyennant 21,000 livres, pour former la place de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, et réclamant le payement de la somme de 7,000 livres lui revenant sur cette vente, avec lettre renvoyant ce mémoire à M. Quatremère.

5, 24 octobre 1791.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1935.

2755. — Quittances délivrées par MM. Blondel, Soufflot le Romain, Beauvillain, Bourdon, Lefebvre et autres employés de l'Administration du Panthéon français, pour leurs traitements pendant les années 1791 et 1792.

6 octobre 1791-5 juillet 1792.
Originaux signés (1 dos.), *A. N.*, F^{13} 1937.

2756. — Lettre de M. Quatremère à M. Delanoye, le prévenant que l'intention du Directoire est qu'il ne soit fait à l'avenir aucun ouvrage de sculpture dans le Panthéon français, qu'au préalable les prix n'en aient été fixés par l'Administration et acceptés par les sculpteurs.

11 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ª.

2757. — Lettre de M. Quatremère à M. Durouseau, juge de paix de la section de Sainte-Geneviève, manifestant sa surprise du jugement qu'il a rendu en faveur des ouvriers du Panthéon français, congédiés par ses ordres, lui faisant observer que, s'il fallait prévenir les ouvriers quelques jours à l'avance, on s'exposerait dans cet immense atelier à des coalitions dont les suites seraient dangereuses, et l'invitant à suspendre l'exécution de son jugement et à renvoyer les réclamants à se pourvoir devant le Directoire du Département.

11 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ª.

2758. — Lettre de M. Quatremère à M. Rondelet, le priant : 1° de donner à M. Poncet les instructions nécessaires pour faire remplir les passages des pans coupés extérieurs du Panthéon français; 2° de faire exécuter le cénotaphe de Mirabeau d'après le plan de M. Soufflot, qui a été adopté.

11 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ª.

2759. — Lettre de M. Quatremère de Quincy à M. Cellerier, l'invitant à terminer le cénotaphe consacré à Voltaire, qui par sa destination présente exige un couronnement, et ajoutant que ce monument est descendu dans le souterrain qui doit servir d'asile aux restes précieux des grands hommes.

11 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ª.

2760. — Lettre de M. Germain-Garnier, suppléant du procureur-général syndic du Département, à M. Quatremère, renvoyant à son examen un mémoire par lequel le sieur de Baran sollicite la place de concierge-greffier du Panthéon français, avec une notice des services rendus par ce citoyen dans les premiers temps de la Révolution.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325ª, n° 46.

2761. — Mémoire du sieur Alexandre de Baran aux administrateurs du Département de Paris, sollicitant la place de concierge-greffier du Panthéon français, avec notice imprimée des services qu'il a rendus en 1789 en préservant de l'incendie les archives et effets de la Bastille, et réponse de M. Quatremère, portant qu'il apprécie les services rendus par M. de Baran, mais qu'il ne sera pas question de sitôt de la création de la place en question.

12, 14 octobre 1791.
Originaux (1 doss.), *A. N.*, F^{13} 333ª, F^{13} 1935.

2762. — Lettre de M. Quatremère à M. Anson, lui rappelant que le Directoire a jugé indispensable d'opérer, sans délai, une diminution dans le nombre des ou-

vriers employés au Panthéon français, surtout à l'approche de la mauvaise saison, et, en ce qui concerne le sieur Chevalier, qui se plaint de son renvoi, observant qu'il existait dans son atelier une coalition contraire au bon ordre, et que le moyen le plus efficace pour la faire cesser a été l'éloignement dudit Chevalier, eu égard au danger « de perpétuer dans les ateliers l'esprit de propriété que quelques ouvriers ont cherché à y introduire ».

13 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2763. — Mémoire de sculpture pour le monument de Sainte-Geneviève commencé par l'entablement du chœur, envoyé à l'examen de M. Bourdon par M. Quatremère, accompagné d'une note du Département des Travaux publics, déclarant que, pour reconnaître les soins particuliers de MM. Soufflot et Guibert, il se proposait d'allouer au premier une gratification de 2,200 livres, au second une de 1,000 livres, plus 500 livres au dessinateur de M. Soufflot, avec un plan du monument de Sainte-Geneviève.

13, 29 octobre 1791.
Original, *A. N.*, F^{13} 1138.

2764. — Etat des prix fixés par l'Administration des travaux du Panthéon français pour les ouvrages de sculpture dans la nef du fond ou orientale, au grand arc et au dôme, acceptés par les sculpteurs, état arrêté par MM. Quatremère, Soufflot le Romain et Bourdon.

19 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1936.

2765. — Lettre du sieur Saillard, malade à l'hôpital de la Charité, à M. Liger, conducteur des travaux de sculpture de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, lui annonçant que son mal de jambe est en voie de guérison, exprimant la crainte d'être renvoyé avant son parfait rétablissement et priant de le recommander au père prieur de la Charité.

21 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^a.

2766. — Lettres de M. Quatremère à M. Périer, lui demandant l'envoi du devis des lettres qui doivent former la grande inscription du Panthéon français et de modèles en bois de ces lettres.

21 octobre-7 novembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1936.

2767. — Lettre de M. Quatremère à M. Thiboust, fondeur-doreur, déclarant que, par raison d'économie, on fera fondre les lettres qui doivent former l'inscription du Panthéon français dans un atelier tout préparé pour ce genre de travail, et que, quant aux autres travaux, il ne sera possible de s'en occuper que lorsque l'on pourra disposer de fonds plus considérables.

22 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2768. — Lettre de M. Germain-Garnier, suppléant du procureur-général syndic du Département, à M. Quatremère, le chargeant au nom du Directoire d'examiner la réclamation par M. Desvaux d'une somme de 7,000 livres pour le tiers du prix d'une maison, rue Saint-Jacques, acquise par le Roi en 1764 pour former la place de la nouvelle église de Sainte-Geneviève.

24 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 49.

2769. — Observations présentées par M. Quatremère au Directoire du Département, à l'occasion de la réclamation de M. Desvaux, établissant qu'il ne pourra se prononcer que lorsqu'il aura à sa disposition tous les titres et papiers qui concernent le Panthéon français, par lui inutilement réclamés au maire de Paris, qui en a dans ses bureaux la majeure et la plus précieuse partie, et à M. Cuvillier, premier commis des Bâtiments du Roi, également détenteur de certains papiers, insistant sur l'urgence de se faire remettre tous ces titres, afin d'écrire l'historique du monument et de les utiliser pour la suite des opérations actuelles, le règlement de plus de 5 millions de mémoires étant impossible, tant qu'on n'aura pas sous les yeux les anciens mémoires pour éviter

les doubles emplois, avec rapport conforme.

29 octobre 1791.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F^{13} 333^a, F^{13} 1935.

2770. — Lettre de M. Quatremère à M. Anson, déclarant avoir pris en considération le mémoire du sieur Albert, qui a déposé au Bureau d'administration du Panthéon français plusieurs échantillons de marbre, et observant qu'il ne sera pas question de sitôt du pavé de ce monument.

Octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2771. — Rôles et états des acomptes distribués aux sculpteurs travaillant au Panthéon français.

Octobre 1791-juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, F^{13} 1938.

2772. — Etats de distribution des sommes à payer pour partie des travaux faits au Panthéon français.

Octobre 1791-septembre 1792.
Originaux, signés de M. Quatremère (1 doss.), *A. N.*, F^{13} 1937.

2773. — Etats de distribution pour le traitement des employés dans l'Administration du Panthéon français.

Octobre 1791-septembre 1792.
Originaux, signés de M. Quatremère de Quincy (1 doss.), *A. N.*, F^{13} 1937.

2774. — Lettre du sieur Muraz à M. Quatremère, proposant une machine de son invention pour le sciage du marbre qui doit former le pavé de Sainte-Geneviève, et déclarant qu'il pourra la faire fonctionner, dès que les eaux un peu abondantes auront succédé au froid et à la glace qui commencent à se faire sentir vivement.

7 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 57.

2775. — Lettre du sieur Désar à M. Quatremère, se plaignant de la disparition d'un candélabre de son atelier, dont il avait remis les clefs à M. Soufflot, et déclarant que l'on s'est permis de détruire pour ainsi dire le creux de ce candélabre, action qui n'est pas des plus délicates.

10 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 65.

2776. — Lettre du sieur Richard, secrétaire de M. Périer, à M. Francin, architecte, au sujet des opérations relatives à la fonte des lettres de l'inscription du Panthéon français, qui a coûté 4,196 livres 15 sols.

10, 16 novembre 1791, 28 janvier 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F^{13} 325^a.

2777. — Lettre de M. Quatremère à M. Poncet, l'invitant, en raison de l'insuffisance des sommes accordées par l'Assemblée constituante pour continuer les travaux du Panthéon français, à réduire de moitié le nombre des ouvriers, à partir de la fin de cette quinzaine.

11 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2778. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Delanoye, l'invitant, quoi qu'il soit d'usage de suspendre, vu la saison, les travaux de sculpture du Panthéon, à terminer les ouvrages commencés, mais à ne pas en entreprendre de nouveaux.

11 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2779. — Lettre de M. Blondel, secrétaire général du Département, à M. Lefebvre, le priant de lui envoyer la note des fonds qui ont été déjà fournis par la Trésorerie nationale pour le Panthéon français, ainsi que celle des mandats de payement expédiés sur ces fonds jusqu'au 15 novembre, avec réponse conforme.

15, 16 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 51, F^{13} 333^a.

2780. — Lettre du sieur De La Marche, premier commis de la Trésorerie nationale, à M. Lefebvre, chef de la compta-

bilité du Panthéon français, le priant de ne point délivrer de certificats collectifs, mais de donner à chaque entrepreneur une attestation séparée.

16 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 53.

2781. — Lettre de (M. Bourdon) chargé de reconnaître et vérifier différentes parties de sculptures, à M. Rondelet, le priant de suspendre l'exécution de l'ordre donné aux tailleurs de pierre de rayer et gratter les noms, remarques et renseignements tracés sur ces sculptures, qui, jusqu'à ce que le Directoire ait prononcé sur le résultat de la vérification, doivent rester à l'abri de toute altération.

17 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2782. — Rapport fait au Directoire du Département par M. Quatremère de Quincy, affirmant l'exactitude rigoureuse du devis pour l'achèvement du Panthéon, montant à 1,519,478 livres 11 sols 10 deniers, devis qui est l'œuvre de M. Rondelet, inspecteur de la construction depuis plus de 20 ans, de M. Soufflot, inspecteur des ornements depuis 1780, et de M. Bourdon, vérificateur, mais observant que, dans ce devis, ne sont pas compris les accessoires du monument, savoir, ce qui doit décorer ses alentours, et ajoutant qu'il est dû aux employés 9,550 livres et aux entrepreneurs 150,533 livres 3 sols 6 deniers.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1935.

2783. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, lui envoyant le devis général remis par M. Quatremère, qui porte la dépense, pour l'achèvement du Panthéon français, à 1,519,478 livres 11 sols 10 deniers, le priant d'obtenir de l'Assemblée nationale le crédit nécessaire, et faisant observer que les 200,000 livres accordées provisoirement, pour le Panthéon, par les décrets des 15 août et 27 septembre, seront bientôt consommées, et qu'on ne pourrait, sans graves inconvénients, suspendre les travaux de cet édifice, avec projet d'arrêté du Directoire.

21 novembre 1791.
Original signé et minutes (4 p.), *A. N.*, F^{13} 1935, 1937, D VI 62, n° 71.

2784. — Projet de lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, rappelant que le devis pour la construction du Panthéon français, dressé par M. Rondelet, inspecteur de la construction, par M. Soufflot, inspecteur des ornements, et Bourdon, vérificateur, devis montant à 1,520,000 livres, doit se trouver dans les papiers du Comité des finances, représentant que les fonds provisoirement affectés pour les travaux de ce monument seront épuisés sous peu, et que l'on se trouvera obligé de fermer les ateliers, dans une saison où les journaliers sont sans ressources et dans l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance, avec lettre d'envoi de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Anson.

21 novembre 1791.
Minutes (3 p.), *A. N.*, F^{13} 1138, F^{13} 1935.

2785. — Arrêté du Bureau d'administration du Panthéon français, décidant : 1° que le montant des journées d'ouvriers employés directement au compte de l'Administration pour les ouvrages qui ne sont pas susceptibles d'être toisés, sera payé à l'expiration de chaque quinzaine; 2° que le bénéfice sur le montant desdites journées d'ouvriers sera fixé à 6 pour cent desdites journées, de même que pour les dépenses courantes; 3° que les sommes résultant du bénéfice ci-devant fixé seront payées à l'entrepreneur tous les 3 mois.

23 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1138.

2786. — Rapport de M. Quatremère au Directoire du Département sur le mémoire des sculptures pour le monument de Sainte-Geneviève, commencé par l'entablement du chœur, établissant que le montant des ouvrages détaillés dans le mémoire n'est pas exact, qu'il ne doit

point être porté à la somme de 34,998 livres 9 sols, mais à celle seulement de 29,430 livres 9 sols, parce qu'il se trouve un double emploi de 5,568 livres, et que l'administration de la Municipalité serait en droit de répéter la somme de 2,471 livres 11 sols, estimant en conséquence qu'il y aurait lieu de demander au Département des Travaux publics le détail complet des travaux faits du 28 février au 30 juillet 1791, avec pièces justificatives des payements, ledit rapport accompagné d'une lettre de M. Quatremère, envoyant copie du mémoire, et lettres y jointes, avec projet de lettre au Département des Travaux publics, conforme au rapport.

26 novembre-7 décembre 1791.
Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, F^{13} 1935.

2787. — Lettre de M. Quatremère à M. Poncet, l'invitant à faire l'examen de l'état des boulins, madriers, écoperches, et chableaux employés au Panthéon français pour les échafauds, afin de répondre aux vues de l'Administration, qui se propose de les lui passer en compte.

29 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ᵃ.

2788. — Invitation adressée par MM. Périer, frères, à M. Quatremère, à l'effet d'assister, le jeudi 1er et le samedi 10 décembre, à la fonte, dans l'atelier de Chaillot, des lettres en bronze destinées à l'inscription du Panthéon français.

29 novembre, 7 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325ᵃ, nᵒˢ 55, 56.

2789. — Etat de distribution relatif aux frais faits pour l'établissement du Bureau d'administration du Panthéon français, dans le collège Mazarin, et aux dépenses diverses et journalières du bureau, depuis le 17 août jusqu'au 30 novembre 1791.

30 novembre 1791.
Original, signé de M. Quatremère de Quincy, *A. N.*, F^{13} 1937.

2790. — Lettre de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, l'invitant, de la part de M. Démeunier, à prendre des époques fixes pour l'envoi de ses états de distribution au Directoire du Département.

1er décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325ᵃ, nᵒ 63.

2791. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, lui adressant les pièces relatives à la demande formée par le Directoire du Département de Paris, pour obtenir l'autorisation de continuer les ouvrages nécessaires à l'achèvement du Panthéon français, avec son avis, estimant que le monument, consacré par le vœu public à la gloire de la Nation, ne peut demeurer plus longtemps dans l'état d'imperfection où il est, et qu'il y a lieu d'autoriser le Directoire du Département à faire continuer, conformément au devis, les ouvrages nécessaires pour amener à perfection le Panthéon français.

2 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VI 62, nᵒ 71.

2792. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Delanoye, l'invitant, en raison de l'impossibilité de se procurer des assignats de cent sols, pour effectuer la paye de la quinzaine, à se pourvoir de billets de la Caisse patriotique et de la Maison de secours, qui sont acceptés dans tous les ateliers.

2 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ᵃ.

2793. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des dépenses publiques de la lettre du ministre de l'intérieur, qui adresse, avec son avis, les pièces relatives à la demande formée par le Directoire du Département de Paris à l'effet d'être autorisé à faire continuer les ouvrages relatifs à l'achèvement du Panthéon français.

3 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, nᵒ 122.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 552.

2794. — Lettres de M. Baron, payeur des dépenses du Département, au Directoire, accusant réception des sommes reçues par lui de la Trésorerie nationale, à valoir sur les 1,519,478 livres 11 sols 10 deniers décrétées par l'Assemblée nationale.

3 décembre 1791-21 août 1792.
Originaux signés (1 doss.), *A. N.*, F[13] 1937.

2795. — Arrêté du Bureau d'administration du Panthéon français, portant: 1° que, lors du règlement des ouvrages de maçonnerie à l'entreprise exécutés pendant le cours des mois d'août et de septembre 1791, il sera tenu compte à M. Poncet de la somme de 52 livres 16 sols pour le montant de 22 journées de tailleurs de pierre, payées par lui, du 1er août au 12 septembre, à différents ouvriers qui faisaient le service militaire dans la garde nationale parisienne; 2° que, quant aux journées payées par le sieur Poncet du 21 août au 31 juillet, il se pourvoira par devant qui de droit, lorsque l'Assemblée nationale ou le Département de Paris auront statué sur les ouvrages exécutés au Panthéon français pendant le premier semestre de 1791.

12 décembre 1791.
Original, signé de M. Quatremère de Quincy, *A. N.*, F[13] 1138.

2796. — Lettre de M. Brébion à M. Quatremère, déclarant que, pour ce qui reste dû sur son traitement, il n'a, ainsi que M. Delagrange, à réclamer que jusqu'au 25 août 1791, époque à laquelle M. Pastoret, procureur-général syndic du Département, a fixé le terme de ses fonctions et de ses appointements.

12 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 325a, n° 64.

2797. — Procès-verbal de la translation du corps d'Honoré Riquetti-Mirabeau, d'un caveau situé dans le cloître de l'abbaye de Sainte-Geneviève dans le souterrain du Panthéon destiné aux mânes des grands hommes, et du corps de Marie-François Arouet de Voltaire, de l'un des caveaux du Panthéon dans le souterrain susdésigné, sous la nef du chevet, procès-verbal dressé par M. Jean-Louis Brousse, membre du Directoire du Département.

13 décembre 1791
Copie conforme, signée de M. Blondel, *A. N.*, F[13] 1935.

2798. — Lettre de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, le prévenant qu'il tient à sa disposition contre une décharge les pièces émanant de la Municipalité, à l'effet de constater les dépenses faites au Panthéon-Français du 28 février au 30 juillet 1791.

14 décembre 1791.
Original signé, *A. N.* F[13] 325a, n° 62.

2799. — Arrêté du Directoire du Département, ordonnant le rétablissement sur l'état des employés de l'Administration du Panthéon français, dressé le 28 septembre, du sieur Beauvillain, l'un des inspecteurs des travaux, aux appointements de 3,500 livres par an, et décidant en conséquence que le traitement annuel des employés sera, au lieu de 19,000 livres, de 22,500 livres.

16 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1935.

2800. — Pétition des ouvriers sculpteurs et tailleurs de pierre de la nouvelle église de Sainte-Geneviève (Panthéon français) à l'Assemblée législative, exposant la situation critique dans laquelle ils vont se trouver à l'entrée de l'hiver, par suite de la suspension des travaux, et demandant qu'il soit constitué des fonds pour l'achèvement de ce monument, aujourd'hui leur unique ressource.

20 décembre 1791.
Original, en double (2 p.), *A. N.*, D VI 62, n° 71.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 279.

2801. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité de l'ordinaire des finances de la pétition des tailleurs de pierre qui ont travaillé à l'édifice de Sainte-Geneviève, maintenant le Panthéon français,

et sont venus réclamer un décret pour la continuation de leurs travaux.

20 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 279.

2802. — Arrêté du Bureau d'administration du Panthéon français, précédé d'un rapport de M. Bourdon, vérificateur du Département, décidant que le sieur Poncet, entrepreneur de maçonnerie, remettra incessamment entre les mains de M. Lefebvre, chef de la comptabilité, une reconnaissance de 6,536 livres 16 sols, souscrite au profit du Directoire du Département, pour le remboursement de tous les échafauds, autres que ceux de charpente, qui ont été fournis dans le monument devenu le Panthéon français, tant par la Municipalité que par le Directoire du Département, avec un état des boulins, madriers et chableaux employés au Panthéon français pour les échafauds de ragrément, ainsi pour que ceux des sculpteurs, état dressé le 5 octobre 1791.

22 décembre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1138.

2803. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Désar, le prévenant qu'il trouvera dans le magasin où l'on dépose les bosses et plâtres d'ornement le modèle du candélabre qu'il réclame.

22 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, F^{13} 333^{a}.

2804. — Lettres de M. Quatremère et de M. Lefebvre à M. Thiboust, doreur, lui expliquant que la fonte des lettres de l'inscription confiée à M. Périer n'entraîne en aucune sorte la conséquence qu'on ait songé à lui retirer l'entreprise du monument, cette fonte devant être faite plus rapidement et à meilleur compte dans les ateliers de M. Périer, mais l'assurant que cette commande n'a aucun rapport avec les travaux dont il est chargé, qu'il continuera dès que les fonds le permettront.

22, 23 décembre 1791.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333^{a}.

2805. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, au Directoire du Département, lui adressant une reconnaissance des pièces relatives aux dépenses faites au Panthéon français du 25 février au 30 juillet 1791, sous la direction de la municipalité de Paris, conformément à la lettre adressée le 20 décembre à M. Quatremère.

23 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 1035.

2806. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'une somme de 50,000 livres sera versée par la Trésorerie nationale dans la Caisse du receveur qu'indiquera le Directoire du Département de Paris, pour être employée pendant le mois de janvier aux travaux du Panthéon français, sous la surveillance et les soins du Département, comme dépense nationale.

24 décembre 1791.

Projet de décret imprimé, *A. N.*, C 140, n° 127.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 366.

2807. — Recommandation de M. Bonnemère, de Saumur, député de Maine-et-Loire, à M. Poncet, entrepreneur du Panthéon français, en faveur du sieur Jacques Bourgué, tailleur de pierre, qui a déjà été occupé aux travaux de ce monument et a été licencié, faute d'ouvrage.

28 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 333^{b}-334.

2808. — Détail des logements, tant des entrepreneurs et inspecteurs de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, que des boutiques ou échoppes du pourtour dudit bâtiment, en commençant à droite par l'entrée de la rue de la Vieille-Estrapade et terminant par la gauche au sortir de ladite rue.

(Fin 1791.)

Minute, *A. N.*, F^{13} 1138.

2809. — Mémoires d'ouvrages de couverture, serrurerie, menuiserie, peinture, marbrerie et charpente faits et fournis pour le Panthéon français par les sieurs Sainte-Beuve, couvreur, Jean Gé-

rard et Mottard, serruriers, Susse, menuisier, Petit, peintre, Bouillette, charpentier, et Leterrier, marbrier, avec leurs quittances.

1791-1792.

Minutes (1 liasse), *A. N.*, F^{13} 1938.

2810. — Etat comparatif des employés à l'édifice de Sainte-Geneviève sous les différentes administrations, savoir, sous l'administration de M. d'Angiviller, sous celle de la Municipalité et sous celle confiée par le Directoire à M. Quatremère de Quincy.

(1791-1792.)

Minute, *A. N.*, F^{13} 1138.

2811. — Supplique du sieur Jean-Pierre Bonnet, tailleur de pierre, aux représentants du département de la Haute-Loire, ses compatriotes, à l'effet d'être recommandé à M. Quatremère pour être occupé au Panthéon, supplique apostillée par M. Reynaud, député de la Haute-Loire.

(1792.)

Original signé, *A. N.*, F^{13} 333^b-334.

2812. — Recommandation de M. François Lobjoy, député de l'Aisne, en faveur du sieur Pierre-Louis Douce, sculpteur, originaire de Laon, qui demande à être employé comme ouvrier dans les travaux du Panthéon.

(1792.)

Original signé, *A. N.*, F^{13} 333^b-334.

2813. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, au sujet du dommage causé à M. Laulaigne, par suite de remblais faits auprès de son jardin, rue de Biron, le priant de vérifier si ces terres proviennent des déblais de la place de Sainte-Geneviève, si elles doivent y rester déposées, et d'établir si le préjudice qu'elles occasionnent à M. Laulaigne mérite considération et justifie l'allocation d'une indemnité.

3 janvier 1792.

Original, signé de MM. La Rochefoucauld, Thion de la Chaume, Germain-Garnier, Démeunier, Davous et Brousse, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 71.

2814. — Lettre de M. Née, graveur du Roi, à M. Quatremère, lui recommandant le sieur Alexandre Inguet, tailleur de pierre, qui a travaillé depuis plus de 20 ans à Sainte-Geneviève, où il fit une chute de plus de 20 pieds de haut, à la suite de laquelle il fut alité durant 2 mois, et qui sollicite d'y être de nouveau occupé.

4 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 333^b-334.

2815. — Recommandation de M. Seranne, député de l'Hérault, à M. Quatremère, en faveur d'un jeune tailleur de pierre, nommé Chantron, qui a travaillé toute l'année précédente au bâtiment de Sainte-Geneviève, et demande à être compris de nouveau sur l'état des ouvriers qui vont y être employés.

5 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 333^b-334.

2816. — Lettre de M. Cartier-Douineau, député d'Indre-et-Loire, à M. Quatremère, le priant de vouloir bien s'intéresser au sieur Pinparé, qui désirerait être employé de nouveau aux travaux du Panthéon français.

5 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 333^b-334.

2817. — Notes de la fourniture faite par MM. Périer, frères, pour l'inscription destinée à être placée sur la frise du frontispice du Panthéon, comprenant 37 lettres en cuivre percées et 144 crampons, montant à la somme de 1,823 livres, avec invitation à M. Rondelet de vérifier le nombre des lettres et crampons.

5 janvier 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F^{13} 1936.

2818. — Pétition du nommé Laurent Gingeot, tailleur de pierre, sans occupation depuis que les travaux des quais de Paris ont cessé, à M. Pétion, afin d'être, ainsi que son fils, employé au monument de Sainte-Geneviève.

7 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 333^b-334.

2819. — Lettre de M. Le Chapelier à M. Quatremère, recommandant à sa bien-

veillance le jeune Le Roy, sculpteur, qui travaille depuis quelques mois au monument de Sainte-Geneviève et désire beaucoup être conservé.

7 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2820. — Pétition du nommé Roussel, tailleur de pierre, employé en cette qualité pendant 11 mois au Panthéon français et compris dans la réforme du mois de novembre, à l'effet d'y rentrer, pétition apostillée par M. Panckoucke.

8 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2821. — Pétition des sieurs Guérard et Lapierre, tailleurs de pierre sans ouvrage depuis la cessation des constructions des ports et quais, au maire de Paris, à l'effet d'être occupés aux travaux de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, où ils ont déjà travaillé, ayant été renvoyés par suite du manque d'argent.

9 janvier 1792.
Original, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2822.— Recommandation de MM. Crestin, député de la Haute-Saône, à M. Quatremère, en faveur du sieur Perrin, habile sculpteur, qui désire être employé aux travaux du Panthéon.

9 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333-[b]334.

2823. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, le priant d'envoyer : 1° l'état de toutes les personnes dépositaires de papiers et renseignements concernant le Panthéon français, en faisant connaître quelle est la commission particulière du 18 juin 1791, en vertu de laquelle M. Cuvillier, premier commis des Bâtiments, conserve la garde d'une partie de ces papiers; 2° un état indicatif de toutes les maisons dépendant du Panthéon français, avec le nom de tous les citoyens qui les occupent, l'énoncé du titre en vertu duquel la jouissance a été accordée, le prix du loyer à l'égard de ceux qui payent et l'époque du dernier payement.

10 janvier 1792.
Original, signé de MM. La Rochefoucauld, Anson, Germain-Garnier, Démeunier et Davous, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 72; minute, *A. N.*, F[13] 1935.

2824. — Lettre de M. de Lacépède à M. Quatremère, lui recommandant l'un de ses compatriotes qui, après avoir été employé aux travaux du pont de Louis XVI, désire l'être dans ceux du Panthéon, et donnera toutes les preuves désirables de son habileté et de sa bonne conduite.

10 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2825. — Lettre des administrateurs du Département aux maire et officiers municipaux de Paris, les priant d'envoyer promptement tous les titres, papiers et renseignements pouvant exister dans les bureaux de la Municipalité concernant les acquisitions de maisons et de terrains dont l'emplacement devait être employé pour le Panthéon français, ou autres dépenses anciennement faites pour ce monument, et d'y joindre un état indicatif des maisons en question, ainsi que des loyers perçus, avec réponse de M. Pétion à M. Rœderer, déclarant que les titres demandés se trouveront probablement dans les anciens dépôts de la Police, et qu'il vient de transmettre à ce Département la lettre du Directoire.

10, 13 janvier 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[13] 1935.

2826. — Rapport de MM. Rondelet, inspecteur des travaux du Panthéon français, et Bourdon, vérificateur du Département, sur les réclamations de M. Laulaigne (envoyées le 4 janvier), motivées par l'exhaussement de la rue de Biron, à la suite du dépôt de terres et graviers provenant de la place de Sainte-Geneviève, et l'écroulement des murs de son jardin occasionné par deux fontis de carrière, déclarant que l'objet des plaintes de M. Laulaigne ne peut concerner l'Administration du Panthéon français, et que le payement d'une

indemnité serait à la charge de l'Administration investie de la surveillance des carrières, avec lettre au Directoire.

11 janvier 1792.
Copies (3 p.), *A. N.*, F[13] 333[a], F[13] 1138.

2827. — Délibération de l'Administration du Panthéon français, décidant qu'au-dessus de la principale porte d'entrée, il sera inscrit, en lettres de cuivre dorées, ces mots : *Panthéon français, l'an 3 de la Liberté*, et chargeant M. Thiboust, doreur-fondeur, d'exécuter ce travail, en employant les lettres de l'ancienne inscription, au prix de 25 sols la livre pesant, et en fournissant et façonnant la nouvelle, à raison de 45 sols, y compris la dorure de 9 des plus grandes lettres, le tout pour 130 livres, dans le délai du 15 février prochain, avec un état estimatif et rapport de M. Rondelet.

11 janvier 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F[13] 1936.

2828. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Quatremère, lui renvoyant les mémoires qui lui ont été adressés par diverses personnes, dans la pensée que c'était à la Municipalité qu'appartenait la direction des travaux de Sainte-Geneviève, qui incombe au Département.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2829. — Lettre de M. Guillois, député du Morbihan, à M. Quatremère, lui adressant le nommé Dumesnil, tailleur de pierre, qui demande à être employé dans les travaux du Panthéon français, et a longtemps travaillé à Lorient.

13 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2830. — Certificat du sieur Dargent, inspecteur, constatant que le nommé Trutet, tailleur de pierre, a travaillé pour le sieur Cottier, entrepreneur du quai des Augustins, et désirerait être admis aux travaux de Sainte-Geneviève.

14 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2831. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à MM. Delagrange et Puisieux, les informant qu'ils sont portés sur l'état de distribution des employés du Panthéon français pour juillet et les 25 premiers jours d'août 1791, et les invitant à se rendre au bureau de l'Administration pour recevoir le montant de leur traitement.

14 janvier 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2832. — Rôles et attachements des tailleurs de pierre employés à la taille et ragrément en pierre dure et tendre de l'intérieur et à l'extérieur du Panthéon français, au service de M. Poncet, entrepreneur, et des ouvriers qui ont travaillé à la construction.

16 janvier-7 avril 1792.
Originaux (6 doss.), *A. N.*, F[13] 1937.

2833. — Lettre de M. Quatremère au Directoire du Département, en réponse à sa lettre du 10 janvier, adressant un état des diverses personnes auprès desquelles il a été fait des démarches pour le recouvrement des papiers concernant le Panthéon français, et de celles auprès desquelles il pourrait être utile d'en faire de nouvelles (savoir, MM. Brébion, architecte, Delagrange, vérificateur, Beauvillain, ancien inspecteur, Soufflot, inspecteur de l'ornement, Rondelet, inspecteur de la construction, Poncet, entrepreneur de la maçonnerie, Puisieux, fils de l'inspecteur, Girard, premier commis de la Liquidation, Rouillé de L'Etang, trésorier, Cuvillier, premier commis des Bâtiments, Cottin, premier commis des Finances, Bailly, maire de Paris) et conseillant d'écrire à M. Cuvillier pour lui demander copie de la commission en vertu de laquelle il refuse communication de ses papiers, ainsi qu'à M. Bertin, receveur de la Régie des Domaines nationaux, chargé des papiers relatifs aux maisons dépendant du Panthéon français, avec rapport à ce sujet.

17 janvier 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, F[13] 1935, F[13] 333[a].

2834. — Lettre de M. Quatremère au Directoire du Département, le prévenant qu'en ce moment le Bureau du Panthéon français, placé provisoirement au collège Mazarin, ne pourrait se transporter ailleurs, ni partager son local avec aucune autre Commission du Département, et le priant de maintenir ce bureau dans le local actuel jusqu'à ce que la promulgation d'un décret au sujet du Panthéon permette de louer un emplacement convenable pour le recevoir.

17 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F[13] 333[a].

2835. — Lettres de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, l'invitant à une conférence au sujet de la charpente du monument consacré aux grands hommes, et le priant de se concerter avec M. Bourdon, afin de procéder à la vérification de l'échafaud de la colonnade extérieure du dôme.

17, 20 janvier 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 333[a].

2836. — Autorisations du Bureau de l'administration du Panthéon français à M. Bouillette, de payer au sieur Duthé, dit Carnaval, 24 livres pour sa gratification de l'année précédente, et à M. Poncet, de payer au sieur Allut, dit Montpellier, appareilleur du Panthéon, 100 livres pour gratification des 6 derniers mois de l'année.

18 janvier 1792.
Copies conformes (2 p.), *A. N.*, F[13] 1138.

2837. — Certificat des commissaires de la section du Marché-des-Innocents, en faveur du sieur Guichard, sculpteur, chargé de 6 enfants, avec prière aux administrateurs du Panthéon français de le conserver dans les travaux de cet édifice, et lettre d'envoi de ce certificat par M. Quatremère fils, cousin de M. Quatremère.

18 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2838. — Arrêté du Bureau de l'administration du Panthéon français, infligeant au sieur Compagnot, l'un des sculpteurs occupés au monument, une suspension de travail de 8 jours, par forme de punition, pour s'être permis de couper un morceau de bois de charpente.

18 janvier 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F[13] 333[a].

2839. — Ordre à M. Delanoye de faire exécuter des raccords à un talon orné de trèfles de la corniche extérieure du portail et à la baguette taillée en perles.

18 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F[13] 333[a].

2840. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Bouillette, charpentier, le convoquant à l'effet de vérifier contradictoirement ses mémoires de travaux exécutés au Panthéon français pendant les 6 derniers mois de 1791.

19 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333[a].

2841. — Lettre du Département de Police au Directoire du Département de Paris, en réponse à une demande de renseignements relativement aux travaux et aux dépenses qui ont eu lieu anciennement pour l'édifice de Sainte-Geneviève, déclarant que le rôle du lieutenant de Police se réduisait à bien peu de chose, et que M. d'Angiviller seul dirigeait tout, de concert avec M. Brébion, architecte, par conséquent que ses bureaux peuvent seuls fournir des renseignements sur les maisons achetées pour former l'emplacement du Panthéon français, ajoutant que les bureaux de la Mairie possèdent néanmoins un compte et des pièces à ce sujet qui sont à la disposition du Directoire, et rapport à ce sujet.

20 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 1935.

2842. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Delanoye, sculpteur, chargé de la surveillance des sculptures, l'invitant, en raison de la démolition prochaine de l'échafaud de la colonnade extérieure du dôme, à prendre les mesures nécessaires pour l'achèvement des chapi-

teaux et à poursuivre avec la même activité les ouvrages du grand arc doubleau orné de feuilles de chêne, ainsi que les caissons et rosaces qui languissent depuis trop longtemps.

20 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333[a].

2843. — Rapport de M. Vignon au Directoire du Département, proposant de faire conduire, dans les magasins des Menus-Plaisirs, rue Bergère, le char de grande dimension, qui avait servi lors de la cérémonie de la translation de Voltaire, et que l'on avait remisé sous le péristyle du Panthéon français, hors de portée du public et à l'abri des intempéries, mais que l'on est obligé de déplacer en raison de l'exécution de travaux sous ce péristyle.

23 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1935.

2844. — Lettre du Directoire du Département à M. Forestier, principal du collège Mazarin, le prévenant qu'aussitôt la promulgation du décret qui doit accorder les sommes nécessaires à l'achèvement du Panthéon français, la Commission placée provisoirement dans le collège Mazarin s'installera dans un autre local.

26 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 1935.

2845. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, lui demandant s'il est nécessaire d'enlever le char ayant servi lors de la translation de Voltaire, qui se trouve déposé sous le péristyle du Panthéon et pourrait gêner les travaux de cet édifice, et le priant d'indiquer le lieu où l'on pourrait le remiser, l'hôtel des Menus proposé *ad hoc* par M. Vignon, délégué de la Municipalité, allant être repris par le Roi et ne pouvant servir de dépôt pour les objets appartenant à la Nation.

26 janvier 1792.
Original, signé de MM. de La Rochefoucauld, Anson, Davous, Démeunier, Thion de la Chaume et Beaumez, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 73 ; minute, *A. N.*, F[13] 1935.

2846. — Récapitulation des recettes et dépenses faites pour le Panthéon français, depuis que l'administration de cet édifice est sous la direction du Département de Paris, au 19 décembre 1791.

27 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1938.

2847. — Rapport de M. Quatremère au Directoire du Département, déclarant que le char qui a servi à la cérémonie de la translation de Voltaire, au Panthéon français, ne gênera nullement les travaux du monument, et qu'il a pris les mesures nécessaires pour la conservation de ce char, estimant d'ailleurs que tout ce qui a contribué à donner de la pompe et de la grandeur aux honneurs décernés à ce grand homme, doit rester en dépôt près de ses cendres.

1[er] février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1935.

2848. — Lettre de M. Schirmer, député du Haut-Rhin, à M. Quatremère, lui recommandant l'un de ses compatriotes, Jean-Baptiste Roussel, sculpteur, qui a été employé jusqu'à présent aux travaux de Sainte-Geneviève, et désire être compris parmi les artistes que l'on occupera ultérieurement.

2 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2849. — Lettre de M. Glot, administrateur du Département, à M. Quatremère, le priant de réintégrer, dans les travaux du Panthéon, un sculpteur du nom de Couché le Comtois, qui n'a été empêché d'y rentrer que par suite d'une similitude de nom ayant amené une confusion.

4 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2850. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, accompagnant l'envoi d'un rapport, avec pièces à l'appui, adressé par la municipalité de Paris, au sujet du payement des travaux faits, au mois de juillet précédent, par M. de Maison-Haute, pour le déblaiement de la place du Panthéon français, et demanmandant si le règlement de la dépense, montant à 1,100 livres, devra être im-

puté sur les fonds du Panthéon français ou sur ceux destinés à la translation de Voltaire, à moins de le payer sur les deux crédits, la translation de Voltaire ayant rendu nécessaire et accéléré l'enlèvement des terres et gravois qui encombraient la place du Panthéon, avec réponse, portant que le règlement est équitable, mais doit être imputé sur les fonds relatifs à la translation de Voltaire, sous peine d'avoir à demander un crédit spécial à l'Assemblée nationale.

11, 14 février 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 325[a], n° 69, F[13] 333[a].

2851. — Admission à la barre de l'Assemblée législative des ouvriers du Panthéon français, qui présentent une pétition par laquelle ils sollicitent de la justice de l'Assemblée un nouveau décret pour la continuation des ouvrages du Panthéon, avec décret de l'Assemblée nationale, portant que le Comité d'instruction publique se concertera à cet effet avec la Commission centrale.

12 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 464.

2852. — Lettre de M. Huguet, évêque et député de la Creuse, à M. Poncet, lui recommandant le nommé Silvain Jolivet, tailleur de pierre, qui désirerait avoir du travail au Panthéon français.

14 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2853. — Certificat de M. de Beauvais, député à l'Assemblée nationale, médecin de l'hospice de la Charité, en faveur du sieur Mouton, sculpteur, anciennement employé aux travaux de Sainte-Geneviève, qui pourrait être de nouveau utilement occupé au Panthéon français.

15 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2854. — Lettre du Directoire du Département à M. Cahier, ministre de l'intérieur, le priant de donner les ordres nécessaires pour que la somme de 50,000 livres, affectée par le décret du 24 décembre 1791 aux travaux du Panthéon français pendant le mois de janvier, soit incessamment versée dans la caisse de M. Baron, commis à l'acquit de ces dépenses.

18 février 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 1937.

2855. — Décret de l'Assemblée législative, précédé du rapport de M. Laffon, ordonnant le payement par la Trésorerie nationale, à raison de 50,000 livres par mois, de la somme de 1,469,478 livres 11 sols 10 deniers, formant, avec celle de 50,000 livres décrétée le 24 décembre 1791, le montant du devis estimatif des travaux d'achèvement du Panthéon français, pour être employée à l'achèvement du Panthéon, sous la surveillance et la responsabilité du Directoire du Département, qui rendra compte chaque mois au ministre de l'intérieur des progrès des travaux et des dépenses qui auront été effectuées.

18 février 1792.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 143, n° 163; copie collationnée, *A. N.*, F[13] 1935.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 643.

2856. — Lettre de M. Just Dupin à M. Quatremère, le priant instamment de vouloir bien remettre en activité dans les travaux du Panthéon les sieurs Charpentier et Avisse, déjà inscrits à cet effet.

22 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-331.

2857. — Lettres du Directoire du Département à M. Quatremère, le prévenant de la demande de gratification formée par un ouvrier victime d'un accident, et le priant d'examiner si l'on peut sans inconvénient accorder un secours de 24 livres à cet ouvrier, en outre de faire avertir l'atelier qu'aucune réclamation pour cause de blessure ne sera admise, si l'accident n'a été constaté à l'instant même par l'un des chefs de l'atelier.

23, 28 février 1792.

Original, signé de MM. de La Rochefoucauld,

Anson, Germain-Garnier, Davous, Brousse, Démeunier, Thion de la Chaume et Beaumez, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 74.

2858. — Pétition du sieur Jean-Paul Péché, tailleur de pierre, travaillant au Panthéon français, blessé par suite d'une chute, à l'effet d'obtenir une gratification, certificat à l'appui et lettre de M. Quatremère au Directoire du Département, déclarant que, le pétitionnaire ne s'étant pas blessé en travaillant, sa réclamation n'est pas susceptible d'être prise en considération, et que ce serait ouvrir la porte à de très grands abus, avec réponse, priant de faire avertir l'atelier qu'aucune réclamation pour cause de blessure ne sera admise, si l'accident n'est pas constaté à l'instant même par l'un des chefs de l'atelier.

23-28 février 1792.

Originaux signés (1 doss.), *A. N.*, F[13] 1935, F[13] 334[a].

2859. — Pétition du sieur Pierre Ollivier, tailleur de pierre, occupé depuis 25 ans aux travaux de Sainte-Geneviève, à M. Pétion, maire de Paris, à l'effet d'obtenir la place de garde-magasin du chantier de ladite église, avec lettre du Département des Travaux publics, renvoyant cette pétition, les travaux du Panthéon étant sous la surveillance immédiate du Département, lettre de recommandation de M. Pétion à M. Rœderer, et réponse de M. Quatremère à M. Rœderer, déclarant que la place est vacante depuis plusieurs années et ne sera pas rétablie, le magasin étant désormais au compte des entrepreneurs.

23 février-21 mars 1792.

Originaux signés (1 doss.), F[13] 325[a], F[13] 333[b], F[13] 1935.

2860. — Lettre de M. Quatremère à M. Delagrange, l'invitant à rassembler et à lui faire parvenir tous les papiers ayant rapport au Panthéon français, notamment tous les attachements de maçonnerie, de charpente, des sculpteurs, tant figuristes que d'ornements, enfin ceux de tous les entrepreneurs, artistes et ouvriers, les opérations de l'Administration actuelle ne devant pas se borner aux travaux qui restent à faire pour conduire le monument à perfection, mais encore à l'examen de tout ce qui s'est fait depuis l'origine de la construction.

24 février 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 333[a].

2861. — Lettre du sieur Désar à M. Quatremère, manifestant l'espoir que, par suite de la promulgation du décret réglant l'organisation définitive du Panthéon français, l'entreprise de sculpture du monument lui sera rendue, déclarant qu'il tient à honneur de terminer un monument commencé par son père, il y a 23 ans, et qu'il a continué depuis 8 ans.

27 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 75.

2862. — Arrêté du Directoire du Département, considérant qu'eu égard aux changements que la ci-devant église de Sainte-Geneviève doit subir pour devenir le Temple de la Patrie et le monument des grands hommes, il convient de substituer aux anciens emblèmes qui ornaient les parties les plus apparentes de ce monument, des allégories qui répondent à sa nouvelle destination, et décidant que le bas-relief sculpté dans le fronton sera remplacé par un autre qui représentera l'image de la Patrie distribuant des couronnes à la Vertu et au Génie, et que M. Moitte, dont le projet est approuvé, sera chargé de cet ouvrage.

28 février 1792.

Original et expédition, signée de M. Blondel (2 p.), *A. N.*, F[13] 1935.

2863. — Lettre de M. Le Roulx de La Ville, administrateur au Département des Travaux publics, à M. Quatremère, lui recommandant de nouveau le sieur Thiébaut, l'un des sculpteurs employés l'année dernière à l'église de Sainte-Geneviève, et le priant de vouloir bien l'occuper dès la reprise des travaux.

28 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2864. — Résumé du devis estimatif des ouvrages nécessaires pour achever le monument destiné aux grands hommes, sous la dénomination de Panthéon français, montant ensemble à 1,519,478 livres 11 sols 10 deniers.

(28 février 1792.)

Minute, *A. N.*, F[13] 1936.

2865. — Lettre de M. Boscary, député de Paris, à M. Quatremère, lui recommandant le sieur Bénard, sculpteur, qui a déjà été occupé à Sainte-Geneviève et désire y continuer ses travaux.

28 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2866. — Lettre de M. Corpet, curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, à M. Quatremère, recommandant l'un de ses paroissiens, qui désirerait entrer aux travaux de Sainte-Geneviève en qualité de tailleur de pierre.

29 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2867. — Devis et marché des fournitures du pavé à compartiments en carreaux de marbre blanc de la seconde qualité et marbre bleu turquin, à faire et à fournir pour le Panthéon français par M. Leterrier, sculpteur marbrier, boulevard des Invalides.

29 février 1792.

Original, *A. N.*, F[13] 1936.

2868. — Questionnaire relatif à ce qui reste à faire en sculpture d'ornement, au prix des parties que l'on entreprendra, données à la tâche ou à l'entreprise, avec réponses en regard des questions.

29 février 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 1936.

2869. — Pétition des nommés François-Xavier et Pierre-Joseph Boischard, sculpteurs à Versailles, ayant travaillé dans les Bâtiments du Roi, à M. Lecointre, à l'effet d'être occupés aux travaux de sculpture pour l'achèvement du Panthéon français, pétition apostillée par MM. Lecointre et Bassal, députés.

1er mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2870. — Lettre du sieur Prévost, sculpteur, à M. Quatremère, rappelant qu'on lui avait promis de le reprendre, lorsqu'il y aurait une place vacante, et signalant plusieurs vacances par suite de décès.

1er mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2871. — Lettre de l'abbé Mallet à M. Dupin, député de la Nièvre, le priant d'employer son crédit auprès de M. Quatremère pour faire rétablir, sur la liste des ouvriers qui doivent reprendre le travail au Panthéon, le sieur Avisse, qui a été rayé

1er mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2872. — Lettres de l'Administration du Panthéon français à MM. Soufflot et Delanoye, les chargeant de veiller à l'exécution des arrêtés pris les 14, 24 et 28 mars relativement à l'admission de compagnons sculpteurs, et au prix d'ornements de sculpture.

1er mars-6 avril 1792.

Minutes et extraits (8 p.), *A. N.*, F[13] 333[a].

2873. — Lettre de M. Couillaud de Saint-Gilles à M. Quatremère, lui recommandant le sieur Genuy, de la section du Temple, sculpteur, employé aux travaux de Sainte-Geneviève, afin qu'il ne soit pas compris dans la suppression que l'on se propose de faire.

2 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2874. — Renvoi par l'Assemblée législative, au Comité des pétitions, de celle présentée par le sieur Guibert, sculpteur, qui dénonce les abus que se permettent les entrepreneurs des ouvrages publics, et notamment ceux du monument que l'Assemblée constituante a consacré aux grands hommes.

4 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, nº 178.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 380.

2875. — Autorisation du Bureau de l'administration du Panthéon français à M.

Poncet, à l'effet de payer au sieur Jean Péché, tailleur de pierre, 24 livres à titre de gratification.

5 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F[13] 1138.

2876. — Lettre du sieur Constant, président de la section du Faubourg-Montmartre, à M. Quatremère, recommandant le sieur Dudon, habile sculpteur, qui a été employé aux travaux du Panthéon jusqu'à leur interruption, et qui, n'ayant pas été repris, se plaint d'être victime d'un passe-droit.

5 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2877. — Pétition du sieur Sale, ouvrier occupé aux travaux du Panthéon français, à M. Quatremère, à l'effet d'être compris parmi les ouvriers qui devront rentrer le 5 mars, eu égard à sa situation de chargé de famille.

(5 mars 1792.)
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.
Une note en tête de la pétition porte : Est entré le 5 mars 1792.

2878. — Compte sommaire des sommes versées dans la caisse du receveur du Département pour les travaux du Panthéon français, du 1[er] juillet 1791 au 5 mars 1792, ainsi que de l'application et de l'emploi de ces sommes aux ouvrages qui ont été faits, compte rendu au Directoire du Département par son commissaire, chargé de la direction des travaux.

(5 mars 1792.)
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 1938, F[4] 1248.

2879. — Requête adressée par le sieur Lequint, sculpteur, à MM. Liger et Delanoye, afin d'obtenir de M. Quatremère sa réintégration dans les travaux du Panthéon français, conformément au mémoire qu'il a présenté à M. de La Rochefoucauld.

(5 mars 1792.)
Minute, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2880.—Pétition du sieur Jacques Lecoq, sculpteur, au maire de Paris, à l'effet d'être recommandé à M. Quatremère, pour rentrer aux travaux du Panthéon français, où il a été occupé, suivant certificat de MM. Delanoye et Liger.

6 mars 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2881. — Lettre du sieur Trémebœuf à M. Quatremère, le priant de s'intéresser à un nommé Legendre, sculpteur, que l'on a oublié de comprendre sur la liste de ceux qui doivent être employés au Panthéon français.

6 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2882. — Lettre de M. Lasource à son collègue, M. Quatremère, intercédant en faveur du sieur Viel, sculpteur, père de famille indigent, qui désirerait être employé de nouveau dans les travaux du Panthéon français, avec certificat de M. Delanoye, attestant que le sieur Viel a travaillé au Panthéon de septembre à décembre 1791 et a fait des rosaces, et lettre du sieur Rouanet en faveur du même.

6 mars 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2883. — Avis de M. Blondel à M. Lefebvre, portant que, dès le 18 février, le Directoire a demandé au ministre les 50,000 livres affectées par la loi du 21 décembre aux travaux du Panthéon français, et qu'il renouvellera cette demande.

7 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 76.

2884. — Pétition du sieur Fourrier, sculpteur, de la section de la Rue-de-Montreuil, à M. Quatremère, à l'effet d'être employé « à l'embellissement du Temple où reposeront les cendres des bienfaiteurs de la Patrie et de l'Humanité », avec certificats à l'appui.

7 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2885. — Lettre de M. Thibaut, député de l'Oise, à M. Quatremère, lui recommandant un jeune sculpteur, élève de M. Rousseau, sculpteur à Versailles, qui

désirerait entrer aux travaux de Sainte-Geneviève.

7 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 333b-334.

2886. — Lettre de M. Morichon, sculpteur, occupé ci-devant au Panthéon français, à M. Quatremère, afin d'obtenir d'être employé de nouveau aux travaux de ce monument, avec certificat de M. Delanoye, attestant que le sieur Morichon a fait deux moitiés de chapiteaux et que ses ouvrages ont été très bien exécutés.

7 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333b-334.

2887. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, renouvelant sa demande du 18 février précédent et le priant de mettre le plus tôt possible à sa disposition les 50,000 livres en question, nécessaires pour la paye des ouvriers pendant la première quinzaine de mars.

8 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1937.

2888. — Lettre de M. Quatremère à M. Démeunier, administrateur du Département, déclarant qu'il s'occupe tous les jours des moyens de conduire le plus promptement possible le Panthéon français au degré de perfection qu'il doit avoir, suivant sa destination nouvelle, mais qu'il est de la plus haute importance que le versement partiel de 50,000 livres par mois soit régulièrement effectué, et demandant que le Directoire fasse verser la somme de 50,000 livres pour le mois de février, en attendant que la requête adressée, le 18 février, pour les travaux de janvier ait son effet.

10 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1938.

2889. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, le chargeant : 1° de suspendre le ragrément des escaliers, galeries, et de faire continuer et accélérer celui de tout l'extérieur du dôme, de la coupole ovale dite du chevet, et celui de la nef, qui vient d'être échafaudée à cet effet ; 2° de faire établir divers échafauds pour le ravalement des cadres décorant le mur du fond, au pourtour des nefs, et pour celui de la frise du péristyle.

10 mars 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F^{13} 333a.

2890. — Lettre du sieur Fortin à M. Quatremère, lui recommandant le sieur Olivier, sculpteur-ornemaniste, employé l'année précédente aux travaux du Panthéon français, et qui désire y être occupé de nouveau.

13 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 333b-334.

2891. — Pétition du sieur De La Guépière, sculpteur, employé depuis 1785 à l'église de Sainte-Geneviève, qui se plaint d'avoir été injustement exclu des travaux de sculpture du Panthéon français, quoiqu'il fût sur la liste des 50 premiers, avec certificat de son travail par M. Delanoye, et lettre de recommandation en sa faveur de M. Sedillez.

13, 14 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333b-334.

2892. — Lettre de M. Privé, sculpteur, originaire de Besançon, à M. Quatremère, lui rappelant sa promesse de le faire entrer l'un des premiers aux travaux du Panthéon français, avec lettre de recommandation de M. de Narbonne.

14 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333b-334.

2893. — Lettre de M. Jahan, député d'Indre-et-Loire, à son collègue, M. Quatremère, recommandant le sieur Sylvain Charrion, qui désire travailler à la construction du Panthéon, en qualité de tailleur de pierre, et se flattant « que le marteau d'un Tourangeau ne contribuera pas peu à la perfection de l'édifice ».

14 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 333b-334.

2894. — Lettre de M. Jaucourt, maréchal de camp, député de Seine-et-Marne, à M. Quatremère, le priant instamment d'employer aux travaux du Panthéon français le sieur Nicolas Mongison, tail-

leur de pierre, en se basant sur ce que le Panthéon est un atelier de charité et que les ouvriers manquant d'ouvrage ont le droit d'y être reçus, quand il y a de quoi les occuper.

14 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2895. — Pétition du sieur Cotte, commis au Panthéon français, au Directoire du Département, afin d'obtenir la remise de 24 livres, montant de 8 journées qui lui ont été retenues pour une absence occasionnée par une maladie.

14 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 81.

2896. — Arrêté du Bureau de l'administration du Panthéon français, chargeant MM. Rondelet et Bourdon de faire un rapport sur l'emploi des bois de charpente qui ont servi à la décoration de la grande coupole.

14 mars 1792.
Extrait, *A. N.*, F[13] 333[a].

2897. — Ordonnance de payement à M. Baron, receveur du district de Paris, de la somme de 1,519,478 livres 11 sols 10 deniers, pour être employée à l'achèvement du Panthéon français, à la mémoire des grands hommes, qui, conformément au décret du 18 février, auront servi la Patrie.

18 mars 1792.
Copie conforme, signée de M. Baron, *A. N.*, F[13] 1937.

2898. — Second état de distribution pour les dépenses diverses et journalières du Bureau de l'administration du Panthéon français, depuis le 1[er] décembre 1791 jusqu'au 19 mars 1792.

19 mars 1792.
Original, signé de M. Quatremère, *A. N.*, F[13] 1937.

2899. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Rœderer, lui transmettant et appuyant une lettre de recommandation de M. Lhuillier, commissaire de la section de la Grange-Batelière, en faveur de M. Gravereau, sculpteur en ornement, employé au Panthéon français jusqu'au 16 décembre 1791, époque de la suspension des travaux, et qui sollicite sa réintégration, avec rapport de M. Quatremère, déclarant qu'il avait cru devoir placer à la fin de la liste des compagnons sculpteurs à employer M. Gravereau, objet de plaintes assez graves pour son peu de subordination et dépourvu de talents supérieurs, mais ajoutant qu'il n'a point prononcé d'exclusion contre lui et qu'il lui fera donner de l'ouvrage à son retour d'Etampes.

22 mars-3 avril 1792.
Originaux signés et minute (1 doss.), *A. N.*, F[13] 333[a], F[13] 1935.

2900. — Lettres de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, l'avisant que, malgré les réclamations réitérées du Directoire, M. Baron n'a pas encore touché les 50,000 livres affectées aux travaux du Panthéon français par le décret du 24 décembre 1791, et annonçant en dernier lieu qu'il est en possession des fonds.

22, 24 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 325[a], n[os] 82, 83.

2901. — Recommandation de M. Dumas à M. Quatremère en faveur de M. Gosse, architecte, chargé de famille, et dont les vœux seraient exaucés, s'il était du nombre des artistes qui doivent embellir le Temple de mémoire.

23 mars 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2902. — Recommandation de M. Quatremère de l'Epine à son fils, M. Quatremère de Quincy, en faveur du nommé Morel, sculpteur en bâtiment.

23 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2903. — Lettre de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, accompagnant l'envoi d'un arrêté du Directoire, qui charge M. Moitte des travaux de sculp-

ture à exécuter dans le fronton du Panthéon français.

24 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325ª, nº 84.

2904. — Lettre de M. Rœderer à M. Quatremère, le priant d'occuper à Sainte-Geneviève le sieur Guillaume Rond, tailleur de pierre, dont la bonne conduite et la capacité lui sont certifiées.

26 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 333ᵇ-334.

2905. — Certificat du commissaire de la section des Enfants-Rouges en faveur du sieur Charles-Antoine Ketter, sculpteur, chargé de sept enfants, avec prière aux administrateurs et préposés aux travaux du Panthéon de vouloir bien lui accorder du travail, certificat revêtu d'une apostille de M. De Joly, secrétaire-greffier de la municipalité de Paris.

26 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 333ᵇ-334.

2906. — Lettre du procureur-général syndic du Département à M. Quatremère, au sujet de l'adjudication annoncée pour le 31 mars par la Municipalité, d'une maison sur la place de l'Estrapade, faisant partie de celles acquises par les commissaires du Roi en vue de la construction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, et occupée par Mᵐᵉ veuve de la Bonnetrie, demandant si la vente en question peut être consommée et si cette maison ne doit pas être réservée pour l'exécution de la place du Panthéon français, avec réponse donnant à entendre que la vente de la maison en question et de celles qui l'avoisinent pourrait occasionner des regrets et qu'il serait bon de surseoir à cette opération.

29 mars 1792.
Original, signé de M. Blondel, et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325ª, nᵒˢ 85, 108.

2907. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, lui transmettant une lettre de M. Lhuillier, commissaire de la section de la Grange-Batelière, au maire de Paris, en faveur de M. Gravereau, sculpteur en ornements, employé au monument du Panthéon français jusqu'au 16 décembre 1791, époque de la suspension des travaux, et qui désirerait y être réadmis, en le priant de vérifier les motifs qui ont pu empêcher la rentrée du sieur Gravereau, dont on rend le meilleur témoignage, avec réponse, expliquant que M. Gravereau a été placé l'un des derniers sur la liste de ceux qui seront repris, en raison de plaintes assez graves sur son peu de subordination.

29 mars, 3 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325ª, nº 86, F^{13} 333ª.

2908. — Billet de M. Démeunier à M. Quatremère, le priant de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du décret relatif à la vérification des dettes de l'église de Sainte-Geneviève.

(Mars 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{13} 325ª, nº 78.

2909. — Lettre de M. Quatremère à M. Démeunier, administrateur du Département, insistant sur la nécessité de faire verser très exactement, chaque mois, dans la caisse de M. Baron, les 50,000 livres allouées, en raison de la grande activité qui règne dans les travaux du Panthéon français et de l'avantage qu'il y a de contenter à temps les entrepreneurs, artistes et ouvriers, et le priant de faire en sorte que le Directoire forme auprès du ministre la demande d'un versement de 100,000 livres pour les travaux de février et mars.

2 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1938.

2910. — Lettre de M. Lefebvre, chef des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, l'avisant que M. Cottin, de la Trésorerie nationale, lui délivrera sans difficulté des bons pour la somme de petits assignats nécessaire au payement des ouvriers du Panthéon français.

2 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325ª, nº 87.

2911. — Mémoire des sieurs Dejoux, Boichot, Roland, Fortin, Chauvet, sculpteurs du Roi, et Lesueur, ancien pen-

sionnaire de l'Académie de France à Rome, adressé au Directoire du Département, à l'effet d'exposer que le Panthéon français est la seule ressource qu'ait en ce moment la sculpture historique, et afin d'obtenir : 1° la prompte répartition des travaux de sculpture, à mesure qu'ils pourront être livrés au ciseau des sculpteurs ; 2° une équitable répartition, qui fasse participer à ces ouvrages le plus grand nombre possible d'artistes dont les talents sont connus.

4 avril 1792.

Original signé (en double), (2 p.), *A. N.*, F[13] 1935.

2912. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, lui envoyant l'état des recettes et dépenses, pour le Panthéon français, depuis que le Directoire a pris l'administration de cet édifice jusqu'au 31 décembre 1791, déclarant, attendu que les travaux ne peuvent souffrir ni retard ni interruption et qu'il faut payer exactement les ouvriers tous les 15 jours, qu'il est indispensable de mettre, chaque mois, à la disposition du Département, les fonds que l'Assemblée nationale a consacrés à cette dépense par son décret du 18 février, ajoutant que les 50,000 livres accordées par le décret du 24 décembre 1791 seront absorbées d'ici peu de jours, et qu'il y aura bientôt à payer les 89,000 livres restant dues sur 1791, par conséquent qu'il est urgent de faire mettre promptement à sa disposition les 100,000 livres affectées aux travaux de février et mars, et 50,000 livres pour le mois d'avril.

10 avril 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 1937.

2913. — Pétition du sieur Augustin Desormeaux, dit Verdun, tailleur de pierre, au maire de Paris, afin d'être occupé au bâtiment de Sainte-Geneviève, sous la direction de M. Poncet, avec lettre d'envoi de M. Pétion à M. Poncet.

10 avril 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 333b-334.

2914. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Quatremère, lui recommandant le sieur Descours, sculpteur, père de famille et malheureux, qui sollicite son admission dans les travaux du Panthéon français, avec lettre du même Descours à M. Pétion.

11 avril 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 333b-334.

2915. — Lettre de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, déclarant qu'il est du nombre des curieux qui désireraient visiter, le 14 avril, le Panthéon français ainsi que le dôme, et demandant une permission écrite à cet effet, avec réponse de M. Quatremère, conforme à ses désirs.

13 avril 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 325a, n° 88, F[13] 333a.

2916. — Lettre de M. Blondel à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, lui demandant de faciliter la visite du Panthéon et du dôme de Sainte-Geneviève à des personnes de sa connaissance, si toutefois cela est possible dans l'état des travaux, avec réponse, portant que toutes les mesures ont été prises pour faciliter la visite du monument par M. De Joly et sa compagnie.

14 avril 1792.

Original signé et minute (2 p), *A. N.*, F[13] 325a, n° 89; F[13] 333a.

2917. — Lettre de M. Quatremère à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, au sujet de la difficulté de se procurer des petits assignats pour le payement des ouvriers, la caisse de M. De la Marche étant fermée, et M. Cottin ayant déclaré qu'il lui serait impossible d'en délivrer, le priant de représenter au Directoire que le plus léger retard dans la paye des ouvriers de l'atelier en question, si susceptible de fermentation, entraînerait des suites fâcheuses, et observant que M. Baron pourrait peut-être encore cette fois tirer d'embarras.

14 avril 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 333a.

2918. — Arrêté du Directoire du Département, autorisant son commissaire chargé

de la direction des travaux du Panthéon français, à louer, pour y placer le Bureau du Panthéon, un local dont la valeur locative ne pourra excéder 1,800 livres, avec lettre d'envoi à M. Quatremère.

14 avril 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F^{13} 1935, F^{13} 1138.

2919. — Lettres de M. Pétion, maire de Paris, à M. Quatremère, lui transmettant avec sa recommandation plusieurs lettres du sieur Oury, qui désirerait être employé aux travaux du Panthéon français en qualité de tailleur de pierre.

14, 23 avril 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F^{13} 333^b-334.

2920. — Lettre de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, annonçant qu'il a conféré avec M. Blondel au sujet de la nécessité de s'assurer de petits assignats pour la paye des ouvriers du Panthéon.

16 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 90.

2921. — Arrêté du Directoire du Département, portant que le Bureau des travaux du Panthéon français, établi provisoirement et gratuitement au collège Mazarin, sera transféré dans un local loué *ad hoc*, dont la valeur locative ne pourra excéder 1,800 livres.

17 avril 1792.
Original signé, et copie conforme, signée de M. Blondel (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1935.

2922.—Décision du Bureau de l'administration du Panthéon français, accordant, sur le rapport de M. Bourdon, une indemnité de 21 livres 2 sols à répartir entre quatre sculpteurs d'ornement, et recommandant à M. Soufflot, inspecteur de l'ornement, et à MM. Liger et Delanoye, chefs des sculpteurs, de distribuer l'ouvrage entre les sculpteurs, de façon à ce que celui qui aurait exécuté un ornement moins avantageux soit dédommagé par un autre plus lucratif, afin d'éviter à l'avenir toute réclamation de la part des ouvriers, avec rapport à l'appui.

18 avril 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1137, F^{13} 1938.

2923. — Devis et soumission faits par Corbet fils, marbrier, pour le carrelage en compartiment à exécuter au Panthéon français, tant en marbre blanc de la seconde qualité qu'en bleu turquin, le tout d'après le dessin dont il a pris connaissance chez M. Soufflot.

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1936.

2924. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au Directoire du Département, au sujet du payement qu'il a sollicité, le 19 avril, de 100,000 livres pour acquitter la dépense des travaux du Panthéon français en février et en mars, annonçant qu'ils viennent de communiquer cette demande au ministre de l'intérieur, afin d'en comprendre l'objet dans la première distribution.

20 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1937.

2925. — Billet de M. Démeunier à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, le prévenant de sa visite à ce monument pour le surlendemain, et exprimant le désir d'y rencontrer M. Quatremère.

23 avril 1792.
Original, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 92.

2926. — Lettres de M. Quatremère à M. Hubert, réclamant, au nom du Directoire, le char de Voltaire, prêté pour la fête donnée aux Suisses de Châteauvieux, et l'invitant à faire reconduire ce char au Panthéon dans les 48 heures.

23, 26 avril 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333^a.

2927. — Lettre de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, envoyant une copie du procès-verbal relatif à la translation

tion de Mirabeau et de Voltaire dans le souterrain du Panthéon, et annonçant que le Directoire renouvellera sa demande d'un versement de 100,000 livres pour le Panthéon, en y comprenant les 50,000 livres pour le mois d'avril.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 94.

2928. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, renouvelant la demande des 100,000 livres qu'il lui a adressée, le 10 avril, et des 50,000 destinées à l'acquit des dépenses du mois d'avril, et le priant de faire donner les ordres nécessaires pour que le versement de ces 150,000 livres dans la caisse de M. Baron n'éprouve aucun retard.

26 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 1937.

2929. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Rondelet, lui envoyant deux mémoires de M. Thiboust, fondeur, et de M. Désar, qui ne peuvent avoir d'authenticité que par sa signature.

27 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333[a].

2930.—Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au Directoire du Département, annonçant que la somme de 100,000 livres, précédemment demandée pour la continuation du Panthéon français, a été comprise dans la distribution des payements du 16 au 21 avril courant, et que celle de 50,000 livres, demandée pour le même édifice, fera partie de la distribution du 30 avril au 5 mai.

28 avril 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F[13] 1138, F[13] 1937.

2931.—États des mémoires comprenant les travaux relatifs à la ci-devant église neuve de Sainte-Geneviève, exécutés par les divers entrepreneurs de ce monument, lesquels mémoires ont été vérifiés, réglés et arrêtés avec décompte par les citoyens Legrand, Molinos, Rondelet, Bourdon et Lefebvre, en vertu de la délibération du Directoire du Département de Paris, en date du 14 avril 1792, prise en exécution du décret du 8 mars.

(Avril 1792.)
Originaux (4 tableaux in-fol.), *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2932. — État sous forme de tableau des recettes et dépenses faites sur les fonds destinés au Panthéon français, du 1[er] septembre 1791 au 5 avril 1792.

(Avril 1792.)
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[13] 1938.

2933. — Lettre de M. Quatremère au Directoire du Département, adressant le compte sommaire des sommes versées pour le Panthéon français dans la caisse de M. Baron, du 5 mars au 30 avril, ainsi que de l'emploi de ces sommes dans le même espace de temps, avec les comptes sommaires jusqu'au 30 septembre et un précis pour chaque compte.

1[er] mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1938.

2934. — Recommandation de M. Chappe à M. Quatremère, en faveur des nommés Lusson et Duhait, tailleurs de pierre, sans travail, afin de les employer le plus tôt possible.

1[er] mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333[b]-334.

2935. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Rœderer, accompagnant l'envoi d'un mémoire que lui ont remis les ouvriers congédiés du Panthéon, qui sollicitent leur réintégration, avec lettre du Directoire, chargeant M. Quatremère de l'examen de trois mémoires adressés par les artistes et les ouvriers, et réponse de M. Quatremère à M. Germain-Garnier, déclarant qu'avant la réception de la lettre du Directoire, il avait pris la pétition des ouvriers renvoyés en considération et autorisé M. Poncet à leur payer les journées employées depuis leur renvoi.

1[er]-12 mai 1792.
Originaux signés et minute (1 doss.), *A. N.*, F[13] 333[a], F[13] 1935.

2936. — Devis du pavage en compartiment à faire en marbre bleu turquin et blanc de la seconde qualité pour le Panthéon français, donné par Corbet père, marbrier, rue Taibout.

2 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1936.

2937. — Lettre de M Quatremère à M. Poncet, au sujet de la continuation des travaux des ouvriers congédiés, le prévenant que, si ces ouvriers persistent à travailler, il ne lui sera point tenu compte de leurs journées, et l'invitant à recourir à la force publique, même, si le commandant du bataillon ne prête pas mainforte, au Directoire du Département.

5 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333ª.

2938. — Arrêté du Directoire du Département, décidant qu'eu égard à la nécessité de diminuer progressivement le nombre des ouvriers tailleurs de pierre, 1° M. Poncet, entrepreneur de maçonnerie du Panthéon, sera autorisé à faire telle réduction d'ouvriers que le besoin des circonstances exigera; 2° que tout ouvrier tailleur de pierre, renvoyé par M. Poncet, qui persistera à travailler dans le chantier, ne pourra plus être porté sur les rôles et cessera d'être payé.

8 mai 1792.
Placard imprimé, *A. N.*, F[13] 1935.

2939. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, lui adressant et le priant d'examiner trois mémoires, par lesquels différents artistes et ouvriers forment des demandes et réclamations au sujet des travaux du Panthéon français.

8 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 325ª, n° 96.

2940. — Lettre de M. Quatremère à M. Poncet, l'autorisant à payer les tailleurs de pierre qui ont continué à travailler jusqu'au jour de la publication de l'arrêté du Directoire.

11 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333ª.

2941. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, le chargeant de faire procéder au remplissage des portes latérales du péristyle et à la suppression des chambranles de ces portes, ainsi qu'à celle des cadres des inscriptions intermédiaires, et le priant d'envoyer au Bureau le devis de cette opération, également de faire tracer les caissons octogones de la grande coupole, conformément au dessin de M. Soufflot, afin de les livrer de suite aux tailleurs de pierre.

16 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 333ª.

2942. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Rœderer, recommandant M. Delamotte, sculpteur, qu'une maladie avait obligé de quitter les travaux du Panthéon français, avec rapport de M. Quatremère, déclarant que M. Delamotte a subi le sort de tous ceux qui, ayant terminé leur ouvrage, sont obligés d'attendre qu'une nouvelle besogne leur soit préparée, qu'il a chargé M. Soufflot, inspecteur de l'ornement, de l'inscrire sur la liste, et qu'incessamment il pourra avoir de l'occupation.

16-24 mai 1792.
Originaux signés (1 doss.), *A. N.*, F[13] 1935.

2943. — Arrêté du Directoire du Département, décidant, afin de remplacer les bas-reliefs représentant la *Vie de Sainte-Geneviève*, sous le péristyle du Panthéon français, que MM. Boichot, Chaudet, Lesueur, Fortin, Roland et Dejoux seront chargés des ouvrages extérieurs de sculpture, savoir : M. Boichot, du bas-relief du milieu du péristyle, représentant la *Déclaration des Droits*; M. Chaudet, du bas-relief représentant le *Dévouement à la Patrie;* M. Roland, du bas-relief représentant l'*Obéissance aux lois;* M. Lesueur, du bas-relief représentant l'*Instruction publique;* M. Fortin, de celui qui représentera la *Législation*, et M. Dejoux de la statue colossale qui remplacera le couronnement actuel de la coupole.

17 mai 1792.
Copie conforme, signée de M. Blondel, *A. N.*, F[13] 1935.

2944. — Lettre du Directoire du Département à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant que l'allocation de 100,000 livres, accordée, et celle de 50,000 livres, promise, ne tarderont pas à être absorbées par le payement des 89,000 livres dues pour solder les dépenses de l'année 1791, ainsi que par celui des ouvrages courants, et qu'il sera nécessaire de faire verser dans la caisse de M. Baron, à la fin de ce mois, la somme de 50,000 livres, correspondante aux travaux du mois de mai.

17 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1937.

2945. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Gérard, serrurier, annonçant la prise en considération de la réclamation du nommé Bridault, compagnon serrurier, blessé en travaillant au Panthéon, et l'allocation d'une gratification de 66 livres.

17 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^{a}.

2946. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, accompagnant l'envoi de 7 copies de l'arrêté pris, le 17 mai, relativement aux ouvrages extérieurs de sculpture à faire au Panthéon français, et le priant de remettre 6 de ces copies aux artistes chargés de l'exécution de ces ouvrages.

19 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^{a}, n° 98.

2947. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Soufflot, le priant de faire remettre au Bureau le dessin du pavé qu'il a projeté, afin d'arrêter définitivement, avec les marbriers et d'après leurs soumissions, le prix de cette entreprise et le choix de ceux à qui elle sera confiée.

19 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^{a}.

2948. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Le Camus, à l'agence des Biens nationaux, déclarant qu'il résulte de l'examen de la maison de Mme de la Bonnetrie, place de l'Estrapade, qu'elle est entièrement hors des limites qui doivent déterminer l'enceinte du monument consacré aux grands hommes, et que rien ne s'oppose à sa vente.

19 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^{a}.

2949. — Lettre de M. Quatremère au Directoire du Département, approuvant les vues des commissaires chargés de la vérification de l'arriéré des travaux de l'église de Sainte-Geneviève, et proposant de procéder à la vente des bois provenant de la démolition des échafauds, ainsi que des autres matériaux inutiles, pour en prévenir le dépérissement inévitable et les déprédations que la surveillance la plus exacte ne saurait empêcher.

19 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1938.

2950. — Observations sur la vente des bois et autres matériaux du Panthéon français, que la confection journalière des travaux rend inutiles.

(19 mai 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{13} 1938.

2951. — Lettre de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, annonçant : 1° qu'il a été écrit, le 17, à M. Roland, ministre de l'intérieur, pour qu'il ordonnât le versement des 50,000 livres correspondant aux travaux du mois courant; 2° que M. Baron a reçu les 50,000 livres destinées au Panthéon pour le mois d'avril.

20, 26 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325^{a}, n°s 99, 100.

2952. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, le chargeant de faire faire le réincrustement des pierres nécessaires à l'exécution du bas-relief dans le fronton du Panthéon, qui caractérise sa nouvelle destination, bas-relief confié à M. Moitte, sculpteur, en adressant un aperçu de la dépense, et de procéder à la suppression de tous les emblèmes qui ornent les milieux des plafonds des bas-côtés des nefs, en ayant soin de

confier ce travail à des ouvriers intelligents, qui n'outrepassent pas le changement convenu.

22 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2953. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, adressant un mémoire de M. Delamotte, sculpteur, cidevant employé au Panthéon français, qui expose qu'une maladie l'a obligé de quitter ses travaux et demande à les reprendre, et priant d'examiner cette requête, avec réponse de M. Quatremère, déclarant que M. Delamotte et les autres ouvriers dans son cas ne pourront rentrer qu'à tour de rôle, suivant la règle établie par l'Administration, pour éviter toutes les préférences et les privilèges, qui sont la source de jalousies entre les ouvriers et nuisent à l'ordre et à la tranquillité de l'atelier.

22, 24 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 97; F^{13} 333^a.

2954. — Arrêté du Directoire du Département, ordonnant la vente publique par adjudication, des bois dont se composent les échafauds et des autres matériaux, qui sont actuellement et deviendront successivement inutiles par l'avancement quotidien des travaux.

26 mai 1792.
Extrait, *A. N.*, F^{13} 1938.

2955. — Lettre de M. Cuvillier à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, lui adressant l'état authentique des appointements qui se payaient aux divers employés dans la gestion et administration du monument devenu le Panthéon français, se montant à 23,000 livres.

26 mai 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F^{13} 1935.

2956. — Lettre de M. Germain-Garnier, suppléant du procureur-général syndic du Département, à M. Quatremère, lui soumettant une pétition de 7 ouvriers du Panthéon français, renvoyés de leurs ateliers il y a cinq jours, et qui réclament chacun la paye de 3 journées, faites depuis leur renvoi, l'arrêté du Directoire ne leur ayant été notifié que ce matin, avec le texte de la pétition.

Mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 325^a, nos 95, 95bis.

2957. — Pétition d'artistes sculpteurs au Directoire du Département, à l'effet d'être compris dans la distribution des ouvrages de sculpture qui restent à entreprendre à l'intérieur des voûtes du Panthéon français, pétition, suivant laquelle ils déclarent qu'au milieu de la pénurie actuelle des travaux de leur art, ils ne voient aucune autre ressource.

(Mai 1792.)
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1935.

2958. — Soumissions des sculpteurs Guillaume Boichot, Philippe-Laurent Roland, Jacques-Philippe Lesueur, Auguste Fortin et Denis-Antoine Chaudet, d'exécuter et de livrer dans les délais fixés, savoir avant la fin de novembre, les bas-reliefs dont l'exécution leur a été confiée par l'arrêté du Directoire du Département, du 17 mai 1792.

1er juin 1792.)
Originaux, signés des sculpteurs et approuvés par le Directoire (5 p.), *A. N.*, F^{13} 1936.

2959. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Talamona, entrepreneur, lui envoyant un nouvel exemplaire du devis des ouvrages de marbrerie à faire pour le Panthéon, avec prière d'indiquer les prix.

2 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2960. — Lettre de (M. Quatremère) à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, adressant les originaux des marchés des 6 sculpteurs figuristes, chargés de l'exécution des bas-reliefs, et priant de les faire approuver par le Directoire le plus tôt possible, l'un des sculpteurs, M. Moitte, ayant terminé son modèle et réclamant le payement d'un acompte.

4 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1936.

2961. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, lui transmettant : 1° un mémoire de M. Guibert, adressé par le maire de Paris, à l'effet d'être réintégré dans l'inspection du Panthéon français qui lui avait été confiée; 2° un imprimé intitulé : *Examen impartial de la demande faite au Conseil général de la Commune par les sculpteurs en ornements*; 3° un nouveau mémoire de M. Guibert, avec imprimé intitulé : *Notes de M. Soufflot*, le priant d'examiner ces 4 pièces et de lui donner son avis sur l'attention que peuvent mériter les réclamations de M. Guibert.

5 juin 1792.

Original, signé de MM. de La Rochefoucauld, Anson, Demeunier, Germain-Garnier, Davous, Thion de la Chaume, *A. N.*, F[13] 325[a], n° 101.

2962. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Poncet, au sujet du supplément à son mémoire des 6 derniers mois de 1791, lui rappelant que ses additions ne doivent point dépasser 10,000 livres.

6 juin 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 333[a].

2963. — Lettre de M. Barré au Directoire du Département, annonçant qu'il accepte la mission qui lui est confiée et que, dès qu'il aura vu M. Quatremère, il avisera M. Moreau du jour de l'adjudication des matériaux inutiles et de la rédaction du procès-verbal.

9 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 1938.

2964. — Lettre de M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, accusant réception du compte sommaire des travaux de ce monument, constatant que, par suite de l'encaissement par M. Baron des 50,000 livres correspondantes aux dépenses du mois de mai, les versements opérés montent à 450,000 livres et les payements à 298,359 livres 15 sols 4 deniers, ce qui donne une encaisse de 151,640 livres 4 sols 8 deniers, annonçant enfin que le Directoire a envoyé à M. Quatremère l'arrêté pris pour la vente des matériaux inutiles, qui ne tardera pas à s'effectuer.

11 juin 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 325[a].

2965. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, à l'occasion de la suppression des plombs qui couvrent l'empâtement au pourtour extérieur du dôme, opération qui regarde l'arriéré et ne peut être faite que mémoire du plombier en main.

11 juin 1792.

Minute, *A. N.*, F[13] 333[a].

2966. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Quatremère, lui adressant une lettre de Marie-Anne Voisin, femme Duté, qui sollicite la réintégration de son mari, Gabriel Duté, dit Carnaval, gâcheur employé depuis 18 ans dans les travaux du Panthéon français, avec supplique du sieur Duté à M. Quatremère.

11 juin 1792.

Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F[13] 325[a], n° 114.

2967. — Troisième, quatrième et cinquième états de distribution pour les frais de déménagement, dépenses diverses et journalières du Bureau du Panthéon français, depuis le 19 mars 1792 jusqu'au 17 août inclus.

11 juin, 9 juillet, 17 août 1792.

Originaux, signés de M. Quatremère (3 p.), *A. N.*, F[13] 1937.

2968. — Lettre de M. François-Valentin Mulot, député de Paris, au président du Directoire du Département, annonçant qu'un sculpteur employé à Sainte-Geneviève, victime de l'injustice et de la calomnie, le sieur Guibert, a adressé à l'Assemblée une pétition qui a été renvoyée au Comité de surveillance, que, pour examiner les inculpations calomnieuses dirigées contre le sieur Guibert, il a demandé, nonobstant le refus opposé par M. Lefebvre, et demande encore communication au Directoire de toutes

les pièces relatives à l'administration du Panthéon.

13 juin 1792.
Copie, *A. N.*, F^{13} 1137.

2969. — Lettre de M. Quatremère au Directoire du Département, en réponse au troisième mémoire de M. Guibert, sculpteur, qui prétendait avoir été atteint dans son honneur et sa subsistance par le retrait des fonctions qu'il exerçait, déclarant que, si M. Guibert n'avait pas été repris dans les ateliers du Panthéon, c'est qu'il y avait fomenté l'insubordination et le désordre par ses discours et son exemple, insulté gravement à plusieurs reprises les personnes chargées de surveiller les travaux, observant que son nouveau mémoire est un tissu d'inepties, d'absurdités et de faux raisonnements, et ajoutant qu'il n'a pas encore rendu compte à la Municipalité de l'emploi d'une somme de 30,000 livres à lui remise, du 12 mars au 30 juillet 1791, pour le payement des compagnons sculpteurs, dont il aurait dû justifier en produisant les rôles de chaque quinzaine.

16 juin 1792.
Copie, *A. N.*, F^{13} 1137.

2970. — Réclamation par le sieur Simon, sculpteur, de 96 livres pour l'exécution d'une rosace, dont le travail a été particulièrement difficile, avec attestation de M. Soufflot le Romain, portant qu'eu égard à la qualité de la pierre, cette rosace valait trois fois le prix des autres, de même que les deux pieds de feuilles d'eau.

18 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1138.

2971. — Observations adressées par M. Quatremère au Directoire du Département au sujet des créances des employés dans l'ancienne administration de l'église de Sainte-Geneviève.

19 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1935.

2972. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, déclarant être disposé à payer ce qui est dû aux employés de l'ancienne administration du Panthéon français pour leurs appointements, échus le 1er juillet 1791, sur le produit de la vente des échafauds inutiles aux travaux journaliers du Panthéon, mais priant de vérifier si la somme de 9,550 livres forme la totalité de ce qui est dû pour les appointements dont il s'agit, attendu que, si cette dépense était plus considérable, le Directoire ne pourrait adopter les mesures dont il s'agit.

19 juin 1792.
Original, signé de MM. de La Rochefoucauld, Anson, Germain-Garnier, Davous, Thion de la Chaume, Démeunier, D'Ailly, *A. N.*, F^{13} 325a.

2973. — Lettres des commissaires à l'administration des Biens nationaux aux administrateurs du Panthéon français au collège Mazarin, demandant s'ils peuvent mettre en vente une maison, place de l'Estrapade, attenante à celle de Mme de la Bonnetrie, avec ses dépendances.

19 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325a, no 103.

2974. — Lettre du sieur Huin à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, déclarant que, depuis le 1er janvier 1792, il n'a fait au Panthéon Français que du dévitrage dont il pourra envoyer le mémoire.

20 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325a, no 115.

2975. — Lettre du sieur Albert, entrepreneur de marbrerie, à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, demandant des éclaircissements au sujet des devis des ouvrages de marbrerie, notamment s'il y a des formes favorables pour éviter des déchets.

23 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325a, no 104.

2976. — Devis estimatif et soumission pour les ouvrages de marbrerie à faire au Panthéon français, en ce qui concerne le pavé de ce monument, par le sieur Jacques Leterrier.

25 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1936.

2977. — Lettre de M. Budelot à M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, renouvelant la réclamation qu'il avait faite de la gratification annuelle à lui accordée pour les travaux de l'ancien monument de Sainte-Geneviève.

25 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325^{a}, n° 116.

2978. — Procès-verbal d'estimation de matériaux provenant de la ci-devant église neuve de Sainte-Geneviève, bois de charpente comprenant 403 pièces, estimés 1,524 livres 6 sols 4 deniers, plombs pesant 26,401 livres, estimés 11,524 livres.

26 juin, 31 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1938.

2979. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Quatremère, lui adressant le premier procès-verbal d'estimation des matériaux provenant de l'ex-église de Sainte-Geneviève, ainsi qu'un projet d'affiches, et déclarant qu'il est indispensable de procéder rapidement à la vente des bois, afin d'en empêcher la dilapidation, et de remettre à 15 jours l'adjudication des plombs.

28 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1938.

2980. — Devis estimatif et soumission pour les ouvrages de marbrerie à faire au Panthéon français, en ce qui concerne le pavé, par les sieurs Corbet père, rue Taitbout, et Corbet fils, rue Basse-du-Rempart.

28 juin, 2 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1936.

2981. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, le chargeant de faire élever sur-le-champ les échafauds pour servir à la démolition de la lanterne qui couronne le dôme du Panthéon, de faire supprimer les meneaux en pierre dans les arcs doubleaux de la nef méridionale, et de présenter un rapport sur la quantité de vitraux à exécuter et leur emploi, par suite de la suppression des croisées, en les adaptant aux croisées de la coupole.

30 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^{a}.

2982. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, le chargeant de veiller à l'exécution des caissons octogones adoptés pour l'ornement de la coupole du dôme, avec toute la célérité possible, afin de pouvoir y placer les sculpteurs et terminer le travail dans la belle saison.

Juin 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^{a}.

2983. — Devis et soumission pour les ouvrages de marbrerie à faire au Panthéon français concernant le pavé de ce monument, par M. Jean-Antoine-Gervais Talamona, entrepreneur de sculpture et marbrerie, rue et faubourg Saint-Martin.

3 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1936.

2984.—Soumission de M. Jean-Guillaume Moitte, sculpteur, d'exécuter et livrer au degré de perfection, en vertu de l'arrêté du Directoire du 28 février 1792, à la fin d'août 1793, le bas-relief du fronton qui doit représenter l'*Image de la Patrie distribuant des couronnes à la vertu et au génie*, et pour lequel il recevra la somme de 28,000 livres en divers payements.

5 juillet 1792.
Original, signé de M. Moitte et approuvé par le Directoire du Département, *A. N.*, F^{13} 1936.

2985. — Devis estimatif et soumission des ouvrages de marbrerie à faire au Panthéon français, en ce qui concerne le pavé, par le sieur Leprince, marbrier, rue Poissonnière, remis au Bureau de l'administration, le

10 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1936.

2986. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Moreau, le priant de procurer à M. Delanoye, chef des compagnons sculpteurs de ce monument, les gros sols qui lui sont nécessaires comme appoint dans la

paye qu'il fait chaque quinzaine à près de cent artistes.

10 juillet, 1er septembre 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333a.

2987. — Lettre du Directoire du Département à M. Quatremère, le priant de mettre à la disposition des officiers municipaux, chargés de la direction de la fête de la Fédération, les diverses décorations, restant dans les magasins, du triomphe de Voltaire et de la fête de la Loi, décorations qui seront rétablies dans les magasins immédiatement après la Fédération.

11 juillet 1792.
Original, signé de MM. Anson, Talleyrand-Périgord, Démeunier, Davous et D'Ailly, *A. N.*, F^{13} 325a n° 107.

2988. — Lettre de M. Mulot, député à l'Assemblée nationale, au président du Département de Paris, demandant communication des toisés des maîtres maçons, entrepreneurs du Panthéon français, de leurs mémoires et des conventions actuelles avec les artistes et ouvriers, et exprimant le désir de voir par lui-même le monument, accompagné de plusieurs députés de la Commission des arts, afin de se rendre compte, par la communication des pièces et la visite des lieux, du traitement infligé à M. Guibert et des abus qui se sont glissés dans les travaux, avec réponse, portant que les pièces demandées sont à sa disposition au Bureau du Panthéon français, rue du Bac, de plus que M. Rondelet, inspecteur de l'édifice, est prévenu de sa visite, et lettres à ce sujet à MM. Quatremère et Rondelet.

12 juillet 1792.
Original signé et minutes (4 p.), *A. N.*, F^{13} 1935.

2989.— Lettre de M. de La Rochefoucauld, président du Directoire du Département, à M. Quatremère, l'informant que M. Mulot, député, après avoir pris communication des réponses faites aux réclamations de M. Guibert, insiste pour qu'il lui soit donné connaissance des toisés et mémoires fournis par les maîtres maçons, entrepreneurs du Panthéon, des conventions actuelles avec les artistes et les ouvriers, ajoutant que M. Mulot demande également à voir le monument dans son état actuel et à y être reçu avec plusieurs députés de la Commission des arts.

12 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325a, n° 108.

2990. — Devis et soumission pour les ouvrages de marbrerie à faire au Panthéon français, concernant le pavé de ce monument, par le sieur Albert, au magasin des marbres.

12 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1936.

2991. — Dessin représentant la moitié d'un des grands vitraux circulaires pour les nefs orientale et septentrionale, dont deux sont commandés au sieur Gérard et trois au sieur Mottard, d'après la décision de l'Administration, du

13 juillet 1792.
Original, avec bon pour exécuter, signé de M. Quatremère, *A. N.*, F^{13} 1936.

2992. — Lettre de M. Moitte à M. Quatremère, se plaignant de ce que l'on ne veut lui remettre de mandat de payement que contre la livraison du modèle, et le priant de se rendre compte de l'état de son travail, attendu que ces exigences l'obligent à hâter le moulage, au lieu d'y consacrer encore 15 jours.

13 juillet 1792.
Original, *A. N.*, F^{13} 325a, n° 109.

2993. — Ordres de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet de commander de suite à M. Mottard les vitraux de la nef méridionale et de faire exécuter par M. Gérard, serrurier, les pilastres en fer divisés en vitraux, pour remplacer les meneaux en pierre supprimés dans les grands arcs doubleaux des nefs.

13 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333a.

2994. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, le priant de prévenir M. Poncet, entrepreneur de la maçonnerie, qu'il ait à faire de suite

les approvisionnements de pierre nécessaires à la construction du piédestal et de la figure qui doivent remplacer la lanterne, vu l'urgence de hâter l'exécution de ces travaux pour prévenir les dangereux effets de la mauvaise saison sur les voûtes.

13 juillet 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2995. — Instructions données par l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, pour l'exécution de divers travaux, notamment pour la suppression de plusieurs sculptures d'ornement et des guirlandes au-dessus des bas-reliefs de MM. Fortin et Chaudet, avec lettre d'envoi.

13 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333^a.

2996. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à MM. Scellier et Lebrun, marbriers, les invitant à remettre, dans le plus bref délai, leur soumission relative à l'entreprise de la marbrerie de ce monument.

16 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1936.

2997. — Lettre de M. Lefebvre, chef de la comptabilité du Panthéon français, à M. Bouillette, charpentier, l'invitant à rapporter le livre des attachements de ses ouvriers, en raison des différences entre le nombre des journées portées sur son mémoire et celui contenu dans le livre en question.

17 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333^a.

2998. — Devis et soumission pour les ouvrages de marberie à faire au Panthéon français, concernant le pavé de ce monument, par M. Antoine Brun, sculpteur marbrier, rue des Fossés-Saint-Victor.

21 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1936.

2999. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Delanoye, lui adressant les dessins adoptés pour la décoration de la voûte ovale au fond du Panthéon, ainsi que les prix fixés aux sculpteurs qui seront chargés d'exécuter ces ornements.

21 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333^a.

3000. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Poncet, l'autorisant à laisser exceptionnellement les tailleurs de pierre travailler le dimanche prochain pour compenser la perte résultant de la journée du 14 juillet, mais déclarant que « la nécessité d'un jour de repos par semaine est reconnue de tout le monde et que, quand d'anciens usages ne consacreraient pas le dimanche à cet effet, il appartiendrait à une sage police et à une bonne administration de maintenir cette habitude pour l'avantage et la santé des ouvriers ».

21 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 333^a.

3001. — Lettre de M. Mulot, député à l'Assemblée nationale, au président du Directoire du Département, annonçant qu'il a visité, le 25 juillet, le Panthéon, avec les commissaires de la Commission des arts, et priant de faire suspendre jusqu'au dépôt très prochain de leur rapport la démolition de la lanterne et des ornements intérieurs, ajoutant que les réflexions, qui se trouveront consignées dans ce rapport, jetteront une grande lumière sur les opérations du Panthéon, et sur l'économie des deniers nationaux, avec lettre d'envoi du procureur syndic à M. Quatremère, déclarant qu'il ne voit pas d'inconvénient à cette suspension et qu'il ne décidera rien sans l'avoir entendu.

26, 29 juillet 1792.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, F^{13} 1935, F^{13} 325^a, nos 111, 112.

3002. — Envoi par M. Lefebvre à M. Quatremère de quelques exemplaires de l'affiche pour la vente des matériaux du Panthéon.

28 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 325^a, n° 116.

3003. — Lettre des experts vérificateurs pour les dépenses arriérées de l'église de

Sainte-Geneviève au sujet de la vente, fixée au 1er août, des matériaux inutiles aux travaux du Panthéon, se plaignant du défaut de publicité et de la négligence des afficheurs, et proposant de remettre la vente à huitaine, de l'annoncer dans les papiers publics et de faire apposer de nouvelles affiches, avec lettre d'envoi de M. Lefebvre à M. Barré, commissaire du Directoire, chargé de suivre la vente.

31 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[13] 1938.

3004. — Lettre des experts vérificateurs pour les dépenses arriérées de la ci-devant église de Sainte-Geneviève au Directoire du Département, adressant le procès-verbal d'estimation des matériaux provenant de cette église, relatif aux plombs qui doivent être vendus.

31 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1938.

3005. — Lettre de M. Quatremère à M. Rœderer, procureur-général syndic du Département, en réponse à la suspension demandée par M. Mulot de quelques-uns des travaux du Panthéon français, déclarant : 1° en ce qui concerne la démolition de la lanterne, que cette opération, approuvée par tous les gens de goût, ne peut être ajournée, en raison des difficultés et même de l'impossibilité de ce travail dans une saison plus avancée; que d'ailleurs le modèle de la Renommée, qui doit remplacer cette lanterne, est déjà ébauché, et que les travaux ne sauraient être arrêtés sans perte d'argent considérable; 2° que pour ce qui est de la suspension de la suppression des ornements intérieurs, on n'a touché qu'à de menus ornements, bouquets, têtes de chérubins et autres misérables puérilités qui, aux yeux des gens de goût, ont toujours déparé le monument, observant que deux espèces d'individus se sont ligués contre l'achèvement du Panthéon, ceux qui voient avec peine arriver à sa fin un monument devenu celui de la Révolution, et ceux qui n'ont pas vu avec moins de peine enlever au culte catholique une superbe église.

1er août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1935.

3006. — Procès-verbaux dressés par M. Alexandre Barré, administrateur du Département, à l'effet de procéder à la vente par adjudication des bois de charpente et des plombs inutiles aux travaux du Panthéon français, partagés en onze lots, et de constater la remise à huitaine, faute d'adjudicataires.

1er, 3 août 1792.
Minutes signées (2 p.), *A. N.*, F[13] 1938.

3007. — Devis et soumission pour les ouvrages de marbrerie à faire au Panthéon français, en ce qui concerne le pavé de ce monument, par le sieur Scellier, entrepreneur marbrier, rue Saint-Jacques.

6 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1936.

3008. — Certificats de M. Quatremère, constatant que MM. Fortin et Chaudet ont terminé les modèles des bas-reliefs sous le péristyle du Panthéon, dont ils sont chargés, et que par conséquent ils peuvent toucher les 1,500 livres stipulées dans leurs marchés.

6, 7 août 1792.
Copies conformes (2 p.), *A. N.*, F[13] 1138.

3009. — Lettre du procureur-général syndic du Département à M. Baron, payeur des dépenses du Département, l'invitant à faire les diligences nécessaires auprès de M. Bergeron, pour toucher les 50,000 livres destinées à l'acquit des dépenses du mois de juillet, et pour obtenir le versement, à la fin de ce mois, des 50,000 livres affectées aux travaux du mois d'août, attendu que les payements à effectuer à cette époque pour le Panthéon exigent des fonds assez considérables.

7 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 1937.

3010. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, l'invitant à faire démolir sans retard l'écha-

faud qui a servi à exécuter les ornements de la nef septentrionale du monument, afin d'en procurer très promptement la jouissance au public, ainsi que des deux autres nefs, aussitôt que leurs ornements seront terminés.

7 août 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ᵃ.

3011. — Lettre du procureur-général syndic du Département aux Maire et Département des Travaux publics, les priant d'adresser au Directoire le compte détaillé que doit leur rendre le sieur Guibert pour les travaux de sculpture exécutés au Panthéon français, accompagné des rôles tenus chaque quinzaine, vérifiés et signés de chacun des compagnons sculpteurs, le sieur Guibert n'étant point entrepreneur, mais distributeur des fonds à lui confiés et paraissant être redevable d'une somme assez forte, avec lettre d'envoi par M. Berthelot à M. Quatremère, qui est prié de présenter ses observations à cet égard, et réponse du Département, déclarant avoir fait exactement payer les états de dépenses sur les certificats de M. Soufflot le Romain, inspecteur général des travaux, et avoir dressé un compte général des dépenses du 28 février au 31 juillet 1791.

7 août, 5, 13 septembre 1792.
Copies et original signé (3 p.), *A. N.*, F^{13} 325ᵃ, nᵒˢ 118, 119, 120.

3012. — Lettre de M. Sergent, administrateur de Police, à M. Gouniou, substitut du procureur-général syndic, le priant de donner des ordres pour qu'il puisse, avec les administrateurs des Travaux publics, disposer des objets se trouvant dans le Panthéon et qui ont servi à la cérémonie de l'inauguration de Voltaire ainsi qu'à la fête en l'honneur de Simonneau, objets qu'il désirerait utiliser pour la fête civique qui sera donnée cette semaine, avec ordres à M. Rondelet de délivrer les objets en question, et réponse du procureur-général syndic à M. Sergent, lui envoyant les ordres ci-dessus, en le priant de dresser et de remettre à l'inspecteur du Panthéon un état des objets qui lui seront confiés.

21, 22 août 1792.
Original signé et minutes (1 doss.), *A. N.*, F^{13} 1935.

3013. — Lettre du procureur-général syndic du Département à M. Cottin, premier commis de la Trésorerie nationale, le priant de faciliter le payement des ouvriers du Panthéon français, en procurant à MM. Poncet et Delanoye pour 10,000 livres d'assignats de 5 livres.

23 août 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1935.

3014. — Lettre du sieur Lesueur à M. Quatremère, au sujet du bas-relief dont l'exécution lui est confiée et qu'il pourra mettre en œuvre de suite, bien que le tailleur de pierre n'ait pas encore terminé son travail, le priant de venir à son atelier voir le modèle, afin de pouvoir en commencer l'ébauche.

27 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 325ᵃ, nᵒ 113.

3015. — Demande par M. Rondelet d'une autorisation à l'effet de faire démolir et supprimer les armoiries extérieures et intérieures, pour donner satisfaction aux différents commissaires des sections qui se présentent à toute heure pour cet objet.

29 août 1792.
Original, *A. N.*, F^{13} 333ᵃ.

3016. — Ordre de l'Administration du Panthéon français à M. Rondelet, afin de faire procéder sans délai à la suppression des chiffres qui décorent les tympans des frontons des parties latérales et du chevet, ainsi que des médaillons portant l'effigie de rois et reines qui ornent les plafonds des bas-côtés, au pourtour des nefs de l'intérieur du monument.

30 août 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 333ᵃ.

3017. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à MM. Liger et Delanoye, les invitant à prendre désormais connaissance des changements que les sculpteurs d'ornements pourront désirer

dans les échafauds pour faciliter l'exécution de leurs travaux, et à ne permettre qu'il en soit fait aucun sans en avoir avisé M. Rondelet.

1er septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F13 333a.

3018. — Lettre du Département des Travaux publics de la Municipalité au procureur-général syndic du Département, en réponse à sa lettre du 7 août, exposant la marche qu'il a suivie dans les opérations relatives au Panthéon, confiées à ses soins du 28 février au 31 juillet 1791, et déclarant avoir remis à M. Lefebvre, chef du bureau des Travaux publics au Département, le compte général accompagné de toutes les pièces et des états propres à constater la dépense de l'édifice du Panthéon.

5 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F13 1137.

3019. — Lettre de l'Administration du Panthéon français à M. Delanoye, lui envoyant les prix fixés par l'Administration pour les rosaces et ornements des caissons qui doivent décorer la coupole du dôme, et le priant d'en donner connaissance aux sculpteurs.

5, 6 septembre 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F13 333a.

3020. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, aux administrateurs du Panthéon français, ratifiant la nomination du sieur Olivier à la place de portier du Panthéon français, juste récompense de ses services.

7 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F13 325a, n° 117.

3021. — Lettre de M. Quatremère à MM. Rondelet et Bourdon, les chargeant de se transporter dans les ateliers des sculpteurs marbriers, soumissionnaires pour le pavé du Panthéon français, à l'effet de viser et vérifier les quantités de fournitures de marbre, que chacun d'eux peut effectuer présentement, avec rapport fait en conséquence.

7 septembre, 6 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, F13 1935.

3022. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le corps de Beaurepaire, commandant du 1er bataillon de Mayenne-et-Loire, sera transporté de Sainte-Menehould à Paris et déposé au Panthéon français, et que l'inscription suivante sera placée sur sa tombe : « Il aima mieux se donner la mort que de capituler avec les tyrans. »

12 septembre 1792.
Copie collationnée, *A. N.*, F13 1935.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 592.

3023. — Lettre du sieur Dejoux, chargé de la figure colossale de la Renommée qui devra remplacer la lanterne au-dessus du dôme du Panthéon français, demandant un acompte sur son modèle déjà très avancé, uniquement afin de sauvegarder ses droits dans le cas où l'on ouvrirait un concours pour la sculpture.

14 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F13 325a, n° 121.

3024. — Lettre de M. Quatremère à M. Rondelet, l'avisant que l'Administration du Panthéon français est à la veille de rendre compte au Directoire du Département de l'emploi des deniers dépensés pour ce monument, le priant en conséquence de faire terminer les petits détails de ragrément qui restent à exécuter, et de procéder avec toute la célérité possible à la démolition des échafauds des nefs, afin d'en faciliter le libre aspect et de mettre les travaux dans toute leur évidence.

20 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F13 333a.

3025. — Pétition du sieur Ruel, sculpteur, originaire d'Avignon, domicilié depuis 20 ans dans la section de la Croix-Rouge, aux administrateurs du Département des Travaux publics, à l'effet d'obtenir d'être employé aux travaux du Panthéon français, où plusieurs places se trouvent vacantes.

(1792.)
Original signé, *A. N.*, F13 325a.

3026. — Compte général que rend au Département de Paris le citoyen Quatremère, son commissaire pour la direction

et l'administration du Panthéon français, des sommes versées dans la caisse du citoyen Baron, pour les travaux du susdit monument, ainsi que de l'emploi et application de ces sommes, tant aux ouvrages, fournitures et travaux auxquels elles étaient destinées, qu'aux frais d'administration, du 15 août 1791 au 9 juillet 1792, et du 9 juillet 1792 au 8 juillet 1793, arrêtés par le Département le

21 ventôse an II.
Originaux (2 cahiers in-fol.). *A. N.*, F^{13} 1938.

Salle de la Convention nationale (construction de la).

3027. — Questions et observations à faire à MM. les représentants de l'Assemblée nationale, relativement à l'établissement d'une nouvelle salle pour la Convention nationale, par M. Perrard, architecte du Grand Prieuré.

11 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1240.

3028. — Rapport de MM. Allais, P. Vignon et Perrard, architectes, chargés par le ministre de l'intérieur de disposer une salle pour la Convention nationale au château des Tuileries.

12 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1240.

3029. — Rapport de M. Heurtier, architecte, sur le projet de construire une salle pour la Convention nationale dans le local connu sous le nom de Salle des Machines, aux Tuileries.

13 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1240.

3030. — Lettre (du ministre de l'intérieur) à M. Santerre, commandant général de la garde nationale de Paris, appelant son attention sur la présence de près de 200 ouvriers pour les travaux de la salle en préparation aux Tuileries, destinée à la Convention nationale, et sur la nécessité d'un poste suffisant pour les contenir, s'il se produisait quelques désordres, proposant de réunir en un seul les trois postes existant aux Tuileries et de les placer sous les ordres d'un seul officier responsable, demandant également, pour empêcher l'introduction aux Tuileries de gens malintentionnés, que les portes du jardin soient fermées dès 9 heures du soir; de plus, que les postes chargés de la garde de l'Assemblée fournissent des sentinelles pour la garde du jardin pendant la nuit.

18 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F^{13} 1240.

3031. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le ministre de l'intérieur à faire vendre, au plus offrant et dernier enchérisseur, tous les vieux bois et matériaux, à l'exception du plomb, du fer et autres métaux, qui se trouvent dans la partie du Louvre destinée à devenir le lieu des séances de la Convention nationale, et décidant que le prix qui proviendra de cette vente sera déduit sur la somme mise à la disposition du ministre pour la construction de la salle.

19 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F^{13} 1240.
Éd. *Archives parlementaires*, t. L, p. 136.

3032. — Réclamations des sieurs Perrard et Allais, architectes, contre la préférence donnée au sieur Vignon, pour l'établissement de la salle de la Convention aux Tuileries, et transmettant leur plan pour le comparer à celui de leur compétiteur, avec lequel ils s'étaient, dans le principe, mis d'accord pour présenter un plan commun.

22 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 1240.

3033. — Observations sur le projet pour construire une salle d'Assemblée nationale dans le palais des Tuileries.

(Septembre 1792.)
Minute, *A. N.*, F^{13} 1240.

3034. — Mémoire à l'appui des plans présentés par M. P. Vignon, architecte, pour placer la Convention nationale dans

la partie du palais des Tuileries occupée par la Salle des Machines.

(Septembre 1792.)
Original, signé de M. Vignon, *A. N.*, F[13] 1240.

3035. — Pétition du sieur Blaise Lando à M. Roland, ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir une place d'inspecteur des travaux de la salle destinée à la Convention nationale, ou de concierge surveillant au château, pétition apostillée par MM. Pétion, maire de Paris, Reverchon et Musset, députés, ce dernier le déclarant victime de l'aristocratie.

(Septembre 1792.)
Original signé, *A. N.*, F[13] 1240.

Terrain et place de la Bastille.

3036. — Soumission adressée au Département des Travaux publics pour la construction de murs de clôture devant fermer le magasin d'artillerie et l'atelier établi à la Bastille, avec offre d'exécuter les travaux moyennant 4,050 livres 10 sols, au lieu de 4,466 livres 10 sols, en raison de l'existence dans les magasins de la Bastille de bois de charpente, ainsi que de différents matériaux, ignorés des personnes qui ont fait le devis.

27 septembre 1791-25 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[13] 1242.

3037. — Arrêté du Bureau municipal, ordonnant la continuation des travaux concernant le mur de clôture du parc d'artillerie et le hangar nécessaire pour abriter les ouvriers en temps de pluie, et autorisant les commissaires au Département de la Garde nationale à se concerter à cet égard avec le Département des Travaux publics, à l'effet d'accepter la soumission faite par M. Tirel, entrepreneur, d'exécuter ces ouvrages moyennant 3,800 livres.

11 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F[13] 1242.

3038. — Etat de la dépense nécessitée par la construction d'un mur de clôture pour fermer le magasin d'artillerie et l'atelier établis à la Bastille et d'un hangar couvert, en prolongation et alignement dudit atelier, pour servir de chantier aux charrons et pour mettre à couvert leurs différents effets, lesquels ouvrages seront construits en vieux moellons de la Bastille et partie en vieux bois pris dans les magasins.

(1791.)
Minute, *A. N.*, F[13] 1242.

3039. – Mémoire des travaux de serrurerie faits pour le compte de M. Tirel, entrepreneur, à l'atelier de l'artillerie de la garde nationale parisienne, à la Bastille, dans le courant de l'année 1791, mémoire réglé à 900 livres, le

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[13] 1242.

3040. — Lettre du ministre de l'intérieur au Département de Paris, au sujet de l'exécution du décret du 16 juin, qui ordonne la formation, sur l'ancien terrain de la Bastille, d'une place dite de la Liberté, et l'érection d'une colonne, dont la première pierre sera posée le 14 juillet prochain, le priant de s'occuper sans délai des préparatifs de cette cérémonie, et le prévenant que le sieur Palloy, qui a pris l'initiative de la pétition à l'Assemblée nationale pour l'érection du monument dont il s'agit, lui a témoigné le désir d'assister à la cérémonie afin d'y présenter la truelle à celui de MM. les députés qui posera la première pierre.

6 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[3] II, Seine, 22.

3041. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, envoyant l'expédition collationnée du décret de ce jour, qui met à la disposition du ministre la somme de 3,000 livres pour subvenir aux frais qu'entraînera la pose, par une députation de l'Assemblée nationale, de la première pierre de la colonne élevée sur les ruines de la Bastille, ajoutant que cette somme sera payée à M. Vallet de Villeneuve, trésorier de la Municipalité, et priant de faire l'avance de

cette somme, les caisses de la Trésorerie nationale devant être fermées les 14 et 15.

13 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{1} II, Seine, 22.

Château de la Muette, au bois de Boulogne.

3042. — Ordre de M. de Laporte à M. Beaupré, miroitier du Roi, de se transporter au château de la Muette, bois de Boulogne, à l'effet d'y démonter toutes les glaces qui lui seront indiquées par M. Brébion, inspecteur, comme appartenant au Roi, et de les faire reporter dans les magasins de Paris, en laissant celles qui sont sur les cheminées des chambres occupées par Mesdames de la Chapelle et Filleul.

27 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 312^{2}.

3043. — Lettre de M. Le Roy, de l'Académie des sciences, à M. de Laporte, envoyant copie de la lettre de M. Thierry, de Ville-d'Avray, qui constate le don fait, en 1787 par le Roi à cet académicien, de la propriété des meubles prêtés par le Garde-Meuble au Cabinet de physique de la Muette, et donnant les dimensions des deux glaces qui garnissent l'appartement, qui sont de minime valeur et forment un tout avec le mobilier donné par le Roi.

1er novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, O^{1} 1584, n° 6.

3044. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Le Roy, de l'Académie des sciences, exprimant le regret de ne pouvoir comprendre les glaces qui garnissaient son logement au Cabinet de physique de la Muette dans le don du mobilier qui lui a été fait par le Roi, mais déclarant que ces glaces ne sauraient être enlevées sans une sorte de dégradation du local, et qu'elles sont indispensables au service des Bâtiments du Roi, qui en fait une grande consommation.

12 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, O^{1} 1584, n° 6.

3045. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Brébion, annonçant qu'en raison de l'adjudication très prochaine de l'hôtel de Passy, où est le Cabinet de physique du Roi, il se trouve dans la nécessité de faire incessamment enlever les machines et instruments qui le composent, et le priant de voir avec l'abbé de Rochon si le local du Louvre, proposé pour y placer les papiers du Grand Conseil, ne pourrait être utilisé à l'effet de recevoir ce dépôt, avec lettre analogue à l'abbé de Rochon, l'invitant à visiter le local en question sans perte de temps, dans le cas où il y aurait quelque légère appropriation à y faire.

18 juin 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, O^{1} 1584, n° 6.

3046. — Lettre de l'intendant de la Liste civile à M. Le Roy, de l'Académie des sciences, l'avisant du prochain transport du Cabinet de physique de la maison de Passy dans une portion de la grande galerie du Louvre, où l'on entre par le Grand Salon, et le priant de vouloir bien veiller au transport et au placement des objets de mécanique et de physique qui sont sous sa garde, comme l'abbé de Rochon s'occupera de la partie optique et astronomique, en y employant le sieur Carrochez, ingénieur mécanicien du Cabinet.

30 juin 1792.
Minute, *A. N.*, O^{1} 1584, n° 6.

3047. — Extrait du procès-verbal de vente du château de la Muette par le directoire du district de Saint-Denis, en ce qui concerne la désignation des glaces qui ornaient les appartements.

2 juillet 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F^{13} 312^{2}.

3048. — Ordre de M. Cuvillier à M. Beaupré, miroitier du Roi, de démonter et de rentrer dans le magasin de Paris les glaces momentanément laissées dans les logements de la Muette lors du premier déménagement, et sur lesquelles les ventes récemment adjugées au district de Saint-Denis ne donnent point de droits aux acquéreurs.

7 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 312^{2}.

F. — PONTS ET QUAIS (TRAVAUX DES)

3049. — Rapport au ministre de l'intérieur et ordonnancement de 112,000 livres à M. Baron, receveur des contributions de la ville de Paris, savoir : de 12,000 livres pour la continuation du canal devant Passy; de 30,000 livres pour réparation des quais, de 40,000 livres pour les quais en amont et en aval du pont de Louis XVI, et de 30,000 livres pour la construction d'une gare au-dessous du pont de Charenton.

10 décembre 1791.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F^4 1241.

3050. — Ordonnancement de 120,000 livres au Département de Paris pour les ouvrages d'art aux différents quais dans l'intérieur de la capitale.

10 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, F^4 1241.

3051. — Ordonnancement à M. Baron, receveur des contributions de la ville de Paris, de cent mille livres pour les travaux de réparation des quais, sur le million accordé au Département de Paris, par la loi du 16 juin 1791, en vue de différents travaux.

14 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, F^4 1241.

G. — ENCEINTE ET PLANS DE PARIS

3052. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de liquidation d'une lettre du ministre des Contributions publiques concernant les mesures à prendre pour la liquidation des dépenses relatives à la clôture de Paris.

9 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 104.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 719.

3053. — Lettre du Directoire du Département à M. Tarbé, demandant communication aux experts nommés pour l'estimation des terrains et bâtiments de la clôture de la Ville, de la collection des plans des barrières de Paris, déposée dans les bureaux de M. Tarbé par M. Antoine, architecte.

26 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, F^2 II, Seine, 1.

3054. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la remise sans délai, par l'archiviste au Comité de liquidation, de toutes les pièces relatives à la clôture de Paris.

18 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 142.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 481.

3055. — Décret de l'Assemblée législative portant que tous créanciers, entrepreneurs et ouvriers employés aux travaux de la clôture de Paris présenteront leurs mémoires et titres de créance au ministre des Contributions publiques, qui les fera vérifier et les ordonnancera.

25 février 1792.

Minute, *A. N.*, C 143, n° 163.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 74.

3056. — Adoption par l'Assemblée législative d'une nouvelle rédaction du décret du 25 février, sur la liquidation des mémoires des entrepreneurs, fournisseurs et créanciers de la clôture de Paris.

11 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 200.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 499.

3057. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des domaines d'une motion de l'un de ses membres, à l'effet de vendre les matériaux de la clôture de Paris, dont l'entretien coûte 35,000 livres par an, dont la construction a coûté jusqu'à présent plus de 13 millions, et dont le prix pourra s'élever à 8 ou 10 millions par l'augmentation du prix des matériaux.

11 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 254.

3058. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Verniquet, le prévenant que le Directoire désire que l'élargissement et le redressement des rues de la capitale soit tracé d'une manière définitive, et qu'il y ait à cet égard des plans légalement arrêtés, et lui demandant à

quelle époque tous les plans seront achevés.

30 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F³ II, Seine, 2.

3059. — Arrêté du Conseil général du Département, décidant que le Directoire réclamera, en faveur de la Municipalité, un exemplaire du plan détaillé de la ville de Paris, exécuté par M. Verniquet, par ordre du Roi et sur des fonds tirés du Trésor public.

15 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 120, *A. N.*, F¹ᵉ III, Seine, 13.

3060. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Verniquet, déclarant que la nécessité de conserver au Palais-Cardinal les plans des rues de Paris ne permet pas de les laisser aux Cordeliers, et l'invitant à y faire transporter les plans particuliers levés par lui, tant de chacune des rues dont la capitale était composée avant le reculement de ses barrières, que de celles dont Paris s'est accru par l'éloignement de ses limites.

9 juin 1792.

Original, signé de M. Champion, *A. N.*, F³ II, Seine, 2.

§ 2. — Pavage et nettoiement.

A. — PAVAGE (TRAVAUX DE) ET NETTOIEMENT

3061. — Lettre de M. De Mautort, administrateur du Département de Paris, à l'un de ses collègues, lui rappelant qu'à deux pas de la rue des Grésillons se trouve une voirie exhalant un air si infect que les armes des soldats de la caserne de la rue de la Pépinière se rouillent du matin au soir, insistant pour la suppression de ce cloaque, en même temps que pour le pavage de la rue, et déclarant que l'emplacement de la voirie conviendrait à merveille pour un marché nécessaire au quartier.

11 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F¹³ 987.

3062. — Pétition des propriétaires de la majeure et principale portion des maisons, bâtiments et terrains de la rue des Grésillons, à la Pologne, aux administrateurs des Travaux publics, exposant que cette rue, n'étant point pavée, est remplie d'ornières et de trous si profonds que les piétons ne peuvent y passer qu'en se mettant dans la boue jusqu'à mi-jambe, et que plusieurs essieux et roues de charrettes s'y sont cassés, demandant que la partie de la rue au devant de leurs immeubles soit pavée à leurs frais, et que certains propriétaires récalcitrants soient contraints judiciairement à contribuer aux frais de pavage de la partie qui les concerne.

17 février 1792.

Original signé, *A. N.*, F¹³ 987.

3063. — Arrêté du Bureau municipal, autorisant les administrateurs au Département des Travaux publics à commettre de nouveaux inspecteurs des décharges publiques qui, avec les deux actuellement entretenus par la Commune, surveilleront les gravatiers, dresseront des procès-verbaux contre ceux qui déposeront des décombres ailleurs que dans les décharges publiques, ou dont les voitures n'auront pas de plaque indicative, traduiront les délinquants devant les commissaires de police, et les chargeant de régler le service de ces quatre préposés, de manière qu'ils marchent toujours deux ensemble et qu'ils dressent conjointement les procès-verbaux des contraventions par eux constatées.

12 avril 1792.

Extrait conforme, signé de M. Lemoine, *A. N.*, F¹³ 983.

3064. — Pétition des propriétaires de droite et de gauche des bâtiments, qui forment la rue des Grésillons à la Petite-Pologne, au Département des Travaux publics, exposant que cette rue n'est com-

posée que de terres rapportées et mouvantes, que l'abondance des voitures lourdement chargées qui y passent la rend tous les hivers impraticable, que les eaux pluviales y croupissant, rendent leurs maisons infectes et malsaines, demandant la continuation du pavage, qui avait été commencé à leurs frais, en bonne pierre de grès, et qui avait été interrompu.

14 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{13} 987.

3065. — Procès-verbal de transport du commissaire de police de la section du Roule, assisté du sieur Gabriel-Charles Gilet, inspecteur du pavé de Paris, rue des Grésillons, à l'effet de recevoir les soumissions des propriétaires riverains pour le payement de la dépense à laquelle monterait le pavage de cette rue, de relever le toisé de la surface incombant à chaque propriétaire, et à l'effet de constater le refus du sieur Lefrene, l'un des propriétaires, de contribuer à la dépense.

28 avril 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F^{13} 987.

B. — CARRIÈRES ET PLATRIÈRES

3066. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, exposant que la Municipalité, qui actuellement a la surveillance des travaux des carrières, a fait payer à l'entrepreneur chargé de ces travaux une partie seulement de la dépense de l'*intérieur*, les ouvrages faits depuis le 1er janvier 1791, pour l'*extérieur* de Paris, restant dus à l'entrepreneur, déclarant que la Municipalité paraît désirer que l'on sépare entièrement la dépense des carrières de l'extérieur de celle des carrières de l'intérieur, et demandant l'allocation d'un crédit de 50,000 livres, attendu la nécessité : 1° de donner un fort acompte à l'entrepreneur en souffrance depuis longtemps; 2° de pourvoir aux nouveaux ouvrages que la sûreté publique commande impérieusement dans les carrières des environs de Paris.

23 septembre 1791.
Copie, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3067. — Demande du Directoire du Département à l'Assemblée nationale d'une allocation de 50,000 livres, à l'effet de pourvoir au payement, tant des dépenses faites dans les carrières depuis le 1er janvier 1791, que de celles qui auront lieu jusqu'à la fin de l'année.

(Fin septembre 1791.)
Copie, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3068. — 1° État de la dépense des carrières de Paris pendant les mois de janvier et février 1791 et aperçu des fonds à faire relativement auxdites carrières pour l'année 1791 ; 2° aperçu de la répartition à faire entre les trois districts du Département de Paris de la somme de 225,782 livres 13 sols à imposer en 1791 pour les travaux des carrières.

(1791.)
Minutes (2 p.), *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3069. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, lui rappelant la lettre adressée le 23 septembre, à l'effet de pourvoir très promptement à la dépense qu'occasionnent journellement les travaux indispensables qui s'exécutent dans les carrières de l'*extérieur de Paris*, dont la nécessité s'impose, pour satisfaire à la fois aux réclamations de l'entrepreneur et prévenir les accidents qui ne manqueraient pas d'arriver, si les travaux dont il s'agit étaient abandonnés.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3070. — Rapport fait par M. Germain-Garnier au Conseil général du Département sur les carrières à l'intérieur de la Ville et sous une grande partie du Département de Paris.

16 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 24, *A. N.*, F^{1c} III, Seine, 13.

3071. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, renouvelant les représentations contenues dans les lettres des 23 septembre et 12 octobre, restées sans ré-

ponse, déclarant que le danger devient chaque jour plus pressant, que l'inspection générale des carrières a été chargée de prendre provisoirement les précautions les plus indispensables pour prévenir les accidents, mais que ces précautions exigent des travaux que l'on ne peut exécuter sans fonds, et priant le ministre de leur tracer la marche à suivre, afin que les accidents qui résulteraient du défaut du service ne puissent être imputés au Directoire.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3072. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, lui adressant un rapport, avec différentes lettres, sur la demande formée par le Directoire du Département de Paris d'une somme de 50,000 livres pour les travaux, pendant l'année 1791, des carrières de l'extérieur de Paris.

4 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3073. — Renvoi par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, de la demande formée par le Directoire du Département de Paris, d'une somme de 50,000 livres pour les travaux, pendant cette année, des carrières de l'extérieur de Paris, avec les pièces y jointes.

6 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 601.

3074. — Demande d'un rendez-vous à M. Le Roulx de La Ville par MM. Démeunier et Glot, chargés par le second bureau du Conseil du Département de conférer avec les officiers municipaux du Département des Travaux publics, touchant les règles à suivre pour une administration économique et sûre des carrières qui sont dans l'étendue du Département de Paris.

10 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F13 742.

3075. — Arrêté du Directoire du Département, renouvelant et rappelant les dispositions des règlements concernant l'exploitation des carrières à plâtre, à pierre et à moellons, tombés en désuétude dans le cours de la Révolution, les contraventions étant devenues journalières et n'étant accompagnées d'aucune pénalité, avec envoi par M. Démeunier à M. Le Roulx de La Ville.

12 décembre 1791.
Copie et minute (2 p.), *A. N.*, F13 742, F1a III, Seine, 13.

3076. — Lettre à M. Démeunier, accusant réception de l'arrêté du Directoire, qui renouvelle les règlements relatifs à l'exploitation des carrières, mesure bien importante, surtout pour les carrières à plâtre où les désordres se sont perpétués, malgré les condamnations réitérées prononcées par le Tribunal de police.

15 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F13 742.

3077. — Lettre de M. Basselin à M. Le Roulx de La Ville, lui adressant une lettre du Directoire concernant les carrières, avec une autre pour M. Duchemin, et déclarant que, comme le Directoire a fait visiter ces excavations par ses commissaires, il lui paraîtrait convenable que la Municipalité prît le même parti et désignât des commissaires pour procéder à une visite analogue.

(17 décembre 1791.)
Original signé, *A. N.*, F13 742.

3078. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Duchemin, inspecteur général du pavé, le priant de se transporter dans toutes les carrières où se trouvent des ateliers, afin de se rendre compte si la réduction à 40,000 livres des travaux nécessaires, proposée par le Directoire du Département, peut se concilier avec ce qu'exige la sûreté publique, et afin de pouvoir présenter au Corps municipal un rapport, qui lui permette de se prononcer en connaissance de cause.

17 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F13 742.

3079. — Lettre (de M. Le Roulx de La Ville) au maire de Paris et rapport au Corps municipal, au sujet de l'évaluation

à 40,000 livres, par le Directoire du Département, des travaux indispensables dans les carrières sous Paris, à exécuter en 1792, représentant combien il serait injuste d'enlever aux officiers des carrières sous Paris, qui ont été exposés à tant de périls, la surveillance de ces carrières pour la donner aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, « qui n'auraient que les roses, tandis que leurs prédécesseurs auraient eu les épines », proposant la nomination de commissaires pris dans le Corps municipal ou le Conseil général, qui se rendront dans ceux des souterrains existant sous la capitale, pour y examiner : 1° si les ouvrages qu'on y exécute sont d'une nécessité absolue, ou s'ils pourraient être suspendus ; 2° si l'on peut abandonner les fouilles ayant pour objet la découverte d'excavations dont on soupçonne l'existence ; pour voir en même temps les points de ces souterrains où il est indispensable d'entretenir les ouvriers, la nature et la dépense des travaux que l'état de ces carrières exige impérieusement, déclarant que la Municipalité doit veiller à ce que les honoraires d'artistes pour ces travaux n'excèdent point le vingtième de la dépense, attendu qu'il n'est pas rationnel de dépenser 8,100 livres d'honoraires d'artistes pour 40,000 livres de travaux, et qu'il y aurait une économie sérieuse à réaliser en prévision d'une dépense de 120,000 livres pour l'entretien des carrières, avec un arrêté conforme du Corps municipal, chargeant MM. Nizard et Jallier, conjointement avec M. Le Roulx de La Ville et l'inspecteur des carrières, de procéder à cette visite.

(18, 23 décembre 1791.)

Minute et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, F^{13} 742.

3080. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Le Roulx de La Ville, accusant réception de nouvelles réflexions sur les dépenses et la surveillance des carrières et du pavé de Paris, qui lui paraissent devoir être mises sous les yeux du Conseil municipal et faire l'objet de ses délibérations.

19 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 742.

3081. — Lettre convoquant MM. Jallier et Nizard, officiers municipaux, ainsi que M. Duchemin, le mardi 27 courant, au Palais Cardinal, à l'effet de se transporter ensemble dans les carrières sous Paris, pour en constater l'état et pour mettre le Corps municipal à même de demander les fonds nécessaires à cette partie importante de l'Administration dans le cours de l'année 1792.

24 décembre 1791.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F^{13} 742.

3082. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des pétitions, d'une pétition des ouvriers des carrières de Paris, qui se plaignent de la retenue sur leur salaire faite par M. Guillaumot, chargé de leur payement, et demandant que cette retenue leur soit restituée.

25 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 389.

3083. — Aperçu de la dépense à faire annuellement dans les carrières sous Paris, d'après les détails estimatifs joints au devis, présenté par M. Duchemin.

28 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F^{13} 742.

3084. — Lettre des commissaires chargés par le Corps municipal de visiter les carrières sous Paris, à l'effet d'y examiner les travaux urgents qu'il importe d'y faire exécuter, au maire de Paris, annonçant qu'ils ont procédé à une première visite, le mardi 27, mais qu'ils devront faire une seconde visite, et exprimant le regret de ne pouvoir présenter leur rapport au Corps municipal, de façon à lui permettre de répondre au Département avant le 1er janvier.

30 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, F^{13} 742.

3085. — Demande adressée par M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, à M. Le Roulx de La Ville, afin d'avoir communication de la lettre qu'il a reçue, il y a 8 jours, du Directoire du Département.

(Décembre 1791.)

Original signé, *A. N.*, F^{13} 742.

3086. — Lettre de M. Delépine, inspecteur-vérificateur des ouvriers aux travaux des carrières, au Département des Travaux publics, lui soumettant quelques observations, fruit d'une expérience de 7 années, proposant de confier à l'inspecteur chargé de cette surveillance un contrôle rigoureux sur les piqueurs, qui devraient lui remettre, indépendamment d'un état des journées de chaque semaine, un état récapitulatif, et réglementant les rapports de l'inspecteur avec les piqueurs et les ouvriers.

(Décembre 1791.)

Original signé, *A. N.*, F^{13} 742.

3087. — Billet de M. Desmousseaux à M. Le Roulx de La Ville, le priant de lui faire passer le plus promptement possible les deux arrêtés du Département relatifs aux carrières, ainsi que la lettre d'envoi à la Municipalité.

2 janvier 1792.

Original, *A. N.*, F^{13} 742.

3088. — Etat des secours accordés, tant aux ouvriers estropiés et devenus infirmes lors des travaux dans les carrières sous Paris, qu'aux veuves de ceux qui y ont été tués, pour les quartiers d'octobre 1791 et janvier 1792, montant à 1,099 livres, avec l'ordonnancement de cette somme.

7 janvier-1er avril 1792.

Minutes (3 p)., *A. N.*, F^4 1037, F^4 1241.

3089. — Rapport et projet de décret fait et présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité de l'extraordinaire des finances, sur la dépense des travaux des carrières à l'extérieur de Paris, par M. Chazaud, député du département de la Charente, décidant : 1° que les dépenses relatives aux travaux de sûreté publique à exécuter dans les carrières de l'extérieur de Paris seront, à partir du 1er janvier 1792, distraites et séparées de celles relatives aux carrières de l'intérieur, les premières devant être à la charge du Département et les autres supportées par la seule Municipalité; 2° que la Caisse de l'Extraordinaire fera au Directoire du Département l'avance de 50,000 livres pour le payement des travaux exécutés dans les carrières de l'intérieur de Paris pendant l'année 1791.

21 janvier 1792.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 549.

3090. — Certificat des administrateurs au Département des Travaux publics, attestant que les travaux exécutés par le sieur Coeffier, dans les carrières sous Paris pendant le mois de juin 1791, se trouvent monter, savoir : ceux faits à la journée, à 8,108 livres 10 sols 9 deniers, et ceux de maçonnerie à 1,524 livres 13 sols 10 deniers, et que cette somme totale de 9,632 livres 13 sols 10 deniers n'a pu être payée au sieur Coeffier, en raison du refus par les commissaires de la Trésorerie nationale d'acquitter les mandats qui leur ont été présentés, postérieurement au décret de l'Assemblée nationale ordonnant que les dépenses de la Municipalité ne seraient plus payées par le Trésor public à compter du 1er juillet, nonobstant l'observation à eux faite que les dépenses engagées antérieurement à cette époque ne pouvaient être comprises dans l'exclusion, puisqu'elles ne remontaient pas au 1er juillet.

1er février 1792.

Original, signé de M. Le Roulx de La Ville, *A. N.*, F^4 1301.

3091. — Lecture à l'Assemblée nationale d'une lettre de M. Pétion, maire de Paris, qui demande, au nom de la Municipalité, que l'Assemblée suspende sa décision sur la question relative aux carrières, en raison de sérieuses difficultés, jusqu'à ce que la Municipalité ait présenté ses observations à ce sujet, avec décision conforme.

4 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 157.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 122.

3092. — Lettre de M. Jean-François Taillieur, sous-ingénieur, employé depuis 1782 dans l'administration des carrières, au président de l'Assemblée législative, dénonçant l'ineptie et le charlatanisme de

l'administration des carrières, qui n'a jamais su prévenir ni empêcher aucun accident et dont les travaux ont été plus nuisibles qu'utiles, demandant à être entendu par le Comité des finances et se faisant fort de ne dépenser annuellement que 80,000 livres, y compris les frais d'administration, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur, tandis que, l'année précédente, on a dépensé plus de 240,000 livres, lettre accompagnée de plusieurs mémoires et factums imprimés, notamment : 1° d'une pétition à l'Assemblée nationale et au Comité de liquidation, par les sieurs Taillieur, ingénieur, et François George, commis, employé dans l'administration des carrières, à raison de la destitution arbitraire de leurs emplois ; 2° d'une réponse aux prétendues pièces justificatives du sieur Guillaumot, par M. Taillieur, qui prouve qu'il a été destitué de sa place, ainsi que le sieur George, pour avoir fait connaître les abus qui se commettaient dans l'administration des carrières.

9 février 1792.

Original signé et imprimés (1 doss.), *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3093. — Lettre du directoire du district de Saint-Denis au président de l'Assemblée législative, protestant contre les arrêtés du Département de Paris, des 12 et 14 décembre, qui imposent sur les deux districts ruraux une somme de 36,200 livres en sols additionnels pour la dépense à faire, en 1792, dans les carrières, à la charge du Département, représentant que le district de Saint-Denis compte très peu de carrières par cavage, que le peu de plâtrières se trouvant dans l'étendue de ce district sont fouillées en grande partie à découvert et en tranchée ouverte, et déclarant que le district ne bénéficie sous aucun rapport des fouilles de carrières à l'extérieur de Paris, et doit par conséquent être déchargé de cette imposition.

10 février 1792.

Copie conforme, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3094. — Lettre de M. Béville, procureur syndic du district de Saint-Denis, à M. Chazaud, député à l'Assemblée nationale, le remerciant de l'envoi de son rapport sur la dépense des travaux des carrières à l'extérieur de Paris, et lui adressant copie de la lettre des administrateurs du district au président de l'Assemblée nationale, qui établit que les districts ruraux ne bénéficient en rien de la fouille de ces carrières, celui de Saint-Denis ayant très peu de carrières excavées, qui ne se trouvent qu'à Belleville et à Montmartre.

10 février 1792.

Original signé, *A. N.*, D VI 62, n° 71.

3095. — Lettre de M. Guillaumot au Département des Travaux publics, adressant les mémoires des dépenses de bureau de M. Henry, attaché à l'administration des travaux des carrières en qualité de dessinateur de l'inspecteur général, dépenses montant à 547 livres, et estimant que la modicité de son traitement ne permet pas de les laisser à sa charge.

25 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F[13] 983.

3096. — Rapport adressé au Bureau municipal au sujet de la réclamation par M. Henry, dessinateur, attaché à l'administration des carrières, d'une somme de 547 livres 7 sols pour prétendus frais de bureau pendant l'année 1791, réclamation jugée sans fondement vis-à-vis de la Municipalité, en premier lieu, parce que M. Henry est attaché au bureau de M. Guillaumot, qui n'a point demandé, en ce qui le concerne, le remboursement des frais de bureau par trimestre, comme pour d'autres officiers des carrières, ensuite, attendu que M. Henry, étant plus particulièrement employé pour les carrières extérieures, devrait s'adresser au Département.

Fin avril 1792.

Minute et copie (2 p.), *A. N.*, F[13] 983.

§ 3. — Éclairage public.

3097. — Rapport des administrateurs du Département des Domaine et Finances sur l'éclairage des bureaux de la Municipalité, proposant, d'une part, de charger chaque employé de s'éclairer lui-même, en lui payant en argent le prix de sa lumière, soit, à chaque chef, 28 livres de bougies, et à chaque employé, 30 livres de chandelles, d'autre part, de réorganiser le service des bureaux, en les ouvrant au public de 8 heures précises du matin à 3 heures après midi, avec lettre d'envoi.

14 novembre 1791.
Copie, A. N., F^{1c} 3590.

§ 4. — Eaux, canaux, égouts et assainissement.

A. — COMPAGNIE DES EAUX

3098. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des domaines d'une pétition des porteurs d'actions de la Compagnie des Eaux de Paris.

28 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, A. N., C 139, n° 107.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 418.

3099. — Lettre des administrateurs des Eaux de Paris (MM. de Gouy, d'Arthenay, de la Fleurye et Le Couteulx) au ministre de l'intérieur, renouvelant leur démission déjà offerte de leurs places d'administrateurs des Eaux de Paris, qu'ils ne peuvent conserver plus longtemps, demandant, en leur qualité d'administrateurs gérants, que leur compte soit reçu et apuré par des commissaires nommés *ad hoc*, et déclarant que, comme administrateurs non responsables, ils entendent poursuivre la cassation de l'arrêt du Conseil du 3 décembre 1790, qui les rendrait garants de l'arrêt intervenu le 22 septembre en faveur du sieur Périer.

29 février 1792.
Original signé et copie (2 p.), A. N., F^3 II, Seine, 18.

3100. — Lettre des administrateurs des Eaux de Paris au ministre de l'intérieur, l'avisant de la convocation d'une assemblée des actionnaires pour le vendredi 6 avril, afin de remettre entre leurs mains des fonctions qu'ils ne veulent et ne peuvent garder plus longtemps, en raison du silence constant et absolu des ministres, auxquels ils ont offert leurs démissions, et le priant de vouloir bien assister à cette réunion ou d'y envoyer un commissaire aux lieu et place de M. de Corny, décédé.

30 mars 1792.
Original signé, A. N., F^3 II, Seine, 18.

3101. — Lettre des administrateurs des Eaux de Paris au ministre de l'intérieur, annonçant que l'assemblée des actionnaires, fixée au vendredi 6, qui est le vendredi-saint, est reportée au vendredi 13, et le priant d'y assister ou d'y envoyer un commissaire du Roi, aux lieu et place de M. Ethis de Corny, décédé.

4 avril 1792.
Original signé, A. N., F^3 II, Seine, 18.

3102. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, accusant réception des lettres des administrateurs des Eaux qu'il lui a communiquées, au sujet de l'intention, manifestée par eux, de remettre purement et simplement tous leurs pouvoirs aux actionnaires, faisant observer que, le procureur du Roi et de la Ville ayant été nommé, en 1788, commissaire du Roi en cette partie, il semble naturel et même indispensable que le

procureur de la Commune connût directement de l'affaire, et annonçant qu'il a cru devoir le mettre au courant de ce qui se passe.

4 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F³ II, Seine, 18.

3103. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au ministre de l'intérieur, exposant qu'il ne voit rien dans la démission des administrateurs de la Compagnie des Eaux qui puisse intéresser la Commune, que le Roi a nommé, en qualité de commissaire M. de Corny, et non le Procureur du Roi et de la Ville, que cette affaire lui semble particulière entre les administrateurs et les actionnaires, et que, jusqu'à ce que l'intérêt de la Commune lui paraisse lié à cette opération, son ministère ne lui permet de participer en rien à tout ce qui pourra être fait par les administrateurs.

4 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F³ II, Seine, 18.

3104. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs de la Compagnie des Eaux, au sujet de l'accusation qu'ils portent contre le ministre, à raison du *silence constant* et absolu qu'il aurait gardé, rappelant la réponse précise qui leur a été adressée le 10 février 1791, à laquelle il croit devoir se référer.

12 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F³ II, Seine, 18.

3105. — Mémoire adressé aux maire et officiers municipaux de Paris par M. Périer, au sujet du rétablissement provisoire de la pompe Notre-Dame, déclarant que son état nécessite une reconstruction tout entière, par conséquent une dépense considérable, et qu'il serait plus facile d'achever l'établissement de la pompe à feu de la gare, leur soumettant un projet de traité entre la Ville et la Compagnie des Eaux, à laquelle la Commune céderait toutes ses pompes, fontaines, conduites, ainsi que tout ce qui est relatif à la distribution des eaux de la Seine, d'Arcueil et de Belleville, à charge par la Compagnie d'en assurer l'entretien et de former un quatrième établissement du côté de l'Arsenal, combinaison qui permettrait à la Ville d'économiser une dépense d'entretien de près de cent mille livres par an, de supprimer la pompe Notre-Dame et d'éviter une reconstruction, qui occasionnerait une dépense de 600,000 livres, faisant remarquer que l'adoption de ce projet serait le salut des malheureux actionnaires, et soulagerait le Trésor, qui se trouve propriétaire d'un nombre considérable d'actions de la Compagnie des Eaux, se montant à 12 millions.

23 avril 1792.
Copie conforme, signée de M. Périer, *A. N.*, F³ II, Seine, 18.

3106. — Lettre de M. Périer au ministre de l'intérieur, appelant son attention sur les pompes à feu établies pour fournir de l'eau à Paris, lui envoyant le mémoire qu'il vient d'adresser à la commune de Paris, et déclarant que l'arrangement projeté entre la Municipalité et la Compagnie des Eaux aurait pour effet de fournir abondamment tous les quartiers de la capitale, ferait rentrer au Trésor des sommes considérables, sauverait les actionnaires de la ruine et permettrait à l'Administration municipale de réaliser une économie considérable, avec réponse du ministre, accusant réception de son mémoire au Conseil, qui appréciera sans doute les avantages d'un projet dont l'adoption éviterait la reconstruction de la pompe Notre-Dame, faisant observer que son exécution devra être soumise au Directoire du Département, chargé de connaître de tout ce qui a trait à la salubrité et à la confection des ouvrages publics, et qu'il verra avec plaisir la réussite de cette entreprise.

2, 7 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F³ II, Seine, 18.

3107. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport du Comité de l'ordinaire des finances, concernant les créances dues au Trésor public par la Compagnie des Eaux de Paris, déclarant qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur les

pétitions présentées à l'Assemblée nationale par les frères Périer et les administrateurs des Eaux, tant contre le décret du 22 novembre 1790, que contre l'arrêt du Conseil du 3 décembre.

26 juin 1792.

Imprimé, signé de M. Dieudonné, rapporteur, *A. N.*, C 150, n° 263.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 585, 592.

3108. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les effets publics au porteur, soit ceux de l'Etat, soit ceux des compagnies ou sociétés d'actionnaires, comme les actions des Eaux de Paris, seront sujets à la formalité de l'enregistrement, établie par la loi du 19 décembre 1790.

27 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 310.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 29.

3109. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport du Comité des domaines, ordonnant que les administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris remettront dans le mois, au Département, l'état de situation de l'entreprise, dans lequel ils comprendront tout ce qui a été reçu et payé depuis l'origine de la Compagnie, que, lorsque ces comptes auront été apurés par le Département, le ministre des Contributions publiques fera, s'il y a lieu, la recherche des malversations qui ont pu être commises au préjudice de la Nation, dans les différents traités passés avec les agents du Gouvernement, ou dans les opérations faites pour le compte de ladite entreprise, avec ses propres agents ou tous autres particuliers, et renvoyant, après l'apurement des comptes, à statuer sur le sort définitif de l'établissement des pompes à feu, sur les droits des porteurs de quittances et sur la réclamation des sieurs Vachette frères.

9 septembre 1792.

Minute, signée de M. Vincens, rapporteur, *A. N.*, C 163, n° 375.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 495.

3110. — Examen et débat des comptes, tant de l'ancienne que de la nouvelle administration des Eaux de Paris, à partir de l'origine de cette entreprise jusqu'au 10 août 1793, ledit examen fait en vertu de la loi du 9 septembre 1792, sous la surveillance des citoyens Gomé et Regnault, administrateurs du Département de Paris, commissaires en cette partie, et rédigé par le citoyen J.-D. David, liquidateur, ci-devant homme de loi.

Thermidor an II.

Imprimé in-folio de 127 pages, avec 4 annexes, *A. N.*, O¹ 1596, n° 2.

B. — AQUEDUC D'ARCUEIL

3111. — Mémoire sur les eaux d'Arcueil, proposant d'exiger une redevance des concessionnaires des eaux pour l'entretien des aqueducs, à découvert dans plusieurs endroits par suite de fouilles imprudentes dans les carrières, ou rompus sur un espace considérable, mémoire annexé à une lettre de M. Gondouin.

(14 mars 1792.)

Copie, *A. N.*, O¹ 1599, n° 13.

C. — FONTAINES

3112. — Mémoire sur les eaux du château du Louvre et du palais des Tuileries, demandant le rétablissement de la pompe de la Samaritaine, la réfection de la conduite de fer qui laisse échapper l'eau de tous côtés, et l'entretien des aqueducs de Rungis et d'Arcueil, trop négligés à leur source, d'où résulte le tarissement des deux tiers des eaux.

3 février 1792.

Minute, *A. N.*, O¹ 1596, n° 2.

3113. — Lettre des administrateurs au Département des Travaux publics à M. de Laporte, au sujet de l'abandon à la Municipalité de la pompe de la Samaritaine, à charge d'en faire le rétablissement à ses frais et de fournir l'eau nécessaire au jardin et au château des Tuileries, annonçant que le Corps municipal les a chargés, en vertu d'un arrêté du 21 janvier, de se concerter avec lui pour connaître la quantité d'eau dont le Roi désirerait avoir la jouissance, quel prix serait

payé, et pour rédiger le projet d'arrangement à conclure à cet égard.

6 février 1792.

Original, signé de MM. Le Roulx de La Ville et Montauban, *A. N.*, O¹ 1597, n° 8.

3114. — Questionnaire envoyé à M. Gondouin, architecte des Bâtiments, à l'effet de connaître la dépense d'eau par heure des bassins des Tuileries, des cuisines, des écuries du palais, du Louvre, des maisons appartenant au Roi à Paris, avec réponse article par article.

5, 14 mars 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, O¹ 1596, n° 2, O¹ 1599, n° 13.

3115. — Lettre de M. Gondouin, architecte des Bâtiments, déclarant que si l'Administration des Eaux veut s'occuper sérieusement du rétablissement des eaux, il lui fera passer les mémoires qu'il a remis à l'Académie des sciences, en 1787, sur la meilleure distribution des eaux dans Paris, en 1788, sur la réparation des pompes du Pont-Neuf et du pont Notre-Dame, en y joignant de nouvelles réflexions et un nouveau travail, tel que le nouvel ordre des choses, arrivé depuis 1789, l'exige impérieusement.

14 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, O¹ 1599, n° 13.

3116. — Demande de la quantité de muids d'eau par jour nécessaire pour le service de la Bouche, des cuisines du Roi et pour les autres services de la maison du Roi, avec réponse en regard de chaque article.

(Avril 1792.)

Minute, *A. N.*, O¹ 1596, n° 2.

3117. — Note de la consommation journalière d'eau aux offices du Roi, envoyée par M. Simonnet à M. Mique, montant à 2,220 seaux ou 185 muids.

23 avril 1792.

Minute, *A. N.*, O¹ 1596, n° 2.

3118. — Etat du service des Eaux par chaque jour, à la charge des Bâtiments du Roi dans le Département de Paris, Sa Majesté y étant, calculé par muids.

Mai 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, O¹ 1596, n° 2.

§ 5. — Promenades et plantations.

A. — CHAMPS-ÉLYSÉES

3119. — Extrait des mémoires de dépenses faites par l'Administration des Eaux de Paris, afin d'établir 6 voitures pour l'arrosement de l'avenue des Champs-Elysées, sous les ordres de la Municipalité, Département des Travaux publics, en 1791 et 1792.

Extrait, *A. N.*, F¹³ 1015.

3120. — Lettre de M. Fédérici à M. de Montucla au sujet de la substitution du sieur Oudin aux dames Millet et Jacotte, concessionnaires d'un emplacement aux Champs-Elysées, demandant la délivrance d'une permission audit sieur Oudin, pour le placement de chaises, qui deviendront « dans la belle saison une puissante ressource pour abriter le monde dans des surprises d'orage », ajoutant que, dans le cas où le public serait désireux de prendre du lait, M. Oudin en fournirait d'excellent et naturel, tiré des fermes, et non comme celui de ces dames, qui y mettaient de l'eau.

29 septembre 1791.

Original signé, *A. N.*, O¹ 1591, n° 6.

3121. — Lettre de M. Fédérici à l'intendant de la Liste civile, lui annonçant qu'il n'a pu empêcher l'établissement de la baraque de la femme Patris aux Champs-Elysées, mais que cette baraque se trouve ne point faire tache, attendu son peu d'élévation, avec lettre de M. de Laporte à M. Fédérici, déclarant que les circonstances actuelles ne permettent plus cet établissement « pour ne point, d'après

une note à la marge, donner sujet à tracasserie de la part de la Municipalité ».

27 octobre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O^1 1591, n° 6.

3122. — Lettre de M. d'Affry, colonel des Gardes-Suisses, à M. de Laporte, accusant réception de la lettre par laquelle il annonce la suppression, en vertu d'ordre du Roi, du poste de 6 soldats aux gardes, commandés par le sieur Fédérici, qui avait été établi pour la conservation des arbres et pour veiller jour et nuit, par des patrouilles, à la sûreté et à l'ordre publics, annonçant que ce détachement rentrera au régiment le 31 décembre, et recommandant à la bienveillance du Roi le sieur Fédérici, qui commandait ce poste depuis 15 ans, et qui en a rempli les fonctions avec beaucoup de zèle, d'intelligence et de courage, avec réponse de M. de Laporte, assurant que le témoignage de M. d'Affry ne peut qu'ajouter aux dispositions favorables qu'il avait pour M. Fédérici, dont il exposera incessamment la situation au Roi.

19, 30 décembre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, O^1 1591, n° 6.

3123. — Mémoire de M. Fédérici à M. d'Affry, son général, déclarant que, pour « adoucir le coup ruineux qui vient de lui être porté par la suppression de son poste », il espère obtenir une pension de retraite équivalente à celle du sieur Godard, inspecteur du palais du Luxembourg, et conserver son traitement de 800 livres, avec son logement et la baraque en dépendant, et faisant observer qu'en réalité son traitement était de 1,000 livres, en raison de la gratification annuelle de 200 livres que M. d'Angiviller lui avait accordée depuis 1785.

19 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, O^1 1591, n° 6.

3124. — Lettre de M. Boutheroue-Desmarais à M. de Rubéis, chef du bureau du contentieux à la Direction des Bâtiments du Roi, le priant de vérifier si sur le brevet de M. Lassonne, aujourd'hui de M. Randon de la Tour, son gendre, il n'y a pas de clauses interdisant d'élever aucune bâtisse au-dessus des murs de clôture dans le clos concédé par le Roi, situé dans les anciens petits plans de l'Abreuvoir, où un nouveau locataire voudrait construire un bâtiment qui lui resterait en toute propriété à l'expiration du bail.

27 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, O^1 1591, n° 6.

3125. — Rapport de M. de Laporte à Louis XVI, exposant que, par suite de la remise à la municipalité de Paris des Champs-Elysées, le sieur Fédérici, ancien sergent aux Gardes-Suisses, préposé à la garde de cette promenade, se trouve privé de sa place, qu'il a remplie pendant quinze ans, avec une fermeté et une prudence remarquables pour le maintien du bon ordre, dans des circonstances souvent orageuses et fort embarrassantes, et demandant en sa faveur la concession d'une pension en rapport avec la situation qu'il occupait, c'est-à-dire un traitement de 1,000 livres, indépendamment d'un logement dans le pavillon de la garde et de la jouissance d'un autre bâtiment ou baraque dans les Champs-Elysées.

30 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, O^1 1591, n° 6.

3126. — Pétition du sieur Gillerond, chargé de l'entretien de la montagne de l'Etoile de Chaillot et de ses avenues, à raison de 2,000 livres par an, à M. de Laporte, directeur général des Bâtiments, exposant qu'il a fait au commencement de cette année 1792 des démarches auprès de la Ville et du Département de Paris, pour obtenir la continuation de son entreprise, sans succès, « cet objet, lui a-t-on dit, devant être compris dans une des quatre entreprises générales des Travaux publics à l'extérieur de la Ville qui regardent le Département de Paris, dont l'adjudication allait se faire sous peu », représentant sa situation critique à un âge assez avancé, chargé de famille et sans fortune, et sollicitant, à défaut d'un em-

ploi, une gratification à titre de secours, et une lettre mentionnant ses services et le motif de son renvoi.

(1792.)
Original, *A. N.*, O[1] 1591, n° 6.

B. — BOIS DE BOULOGNE

3127. — Poursuites au Tribunal du 1er arrondissement de Paris, contre quatre jeunes garçons, dont trois habitant à Chaillot, et le quatrième resté inconnu, surpris le 28 septembre par le sieur Jean Bazarne, garde du bois de Boulogne, dans un carré de ce parc, près du Mont-Valérien, cassant du bois mort, et qui, lorsque le garde a voulu les chasser, lui ont jeté des pierres.

3 octobre 1791.
Minutes (3 p.), *A. N.*, Z[3] 12.

3128. — Procédure instruite au Tribunal du 1er arrondissement, en 1791, à l'occasion de l'assassinat présumé du sieur Pierre-François-Denis-Gabriel-Henri de Girois, capitaine au régiment de Royal-Bourgogne cavalerie, trouvé mort au bois de Boulogne, procédure terminée par une ordonnance de non-lieu, faute de preuves, le

20 juin 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z[3] 19.

C. — BOIS DE VINCENNES

3129. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le ministre de l'intérieur de la renseigner au sujet de l'adjudication d'une coupe de bois assez considérable, dépendante du domaine de Vincennes, qui doit se faire au profit du Roi, suivant une lettre du directoire du district de Versailles.

17 mars 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 58.

3130. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, par laquelle il annonce avoir renvoyé à celui des Contributions publiques l'extrait du procès-verbal du 17 mars, qui le charge de procurer des renseignements sur une vente de bois du domaine de Vincennes, qu'on a annoncée devoir être faite au profit du Roi.

20 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, C 145, n° 180.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 354.

CHAPITRE VI

FINANCES ET DOMAINE

§ 1. — Finances, Caisse d'escompte, Assignats et Billets de confiance.

A. — BUDGET ET DETTE DE LA VILLE

3131. — Rapport présenté au Conseil général du Département par M. Germain-Garnier, au nom du Directoire : 1° sur les dépenses générales à la charge du Département; 2° sur les dépenses de la ville de Paris.

16 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département, fol. 29 v°, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3132. — Compte général de l'emploi des fonds dont le Directoire du Département a eu la disposition, présenté au Conseil général du Département par M. Germain-Garnier, et nomination de quatre commissaires chargés d'examiner les pièces de ce compte et d'en faire rapport.

17 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département, fol. 37, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3133. — Rapport adressé au Conseil général du Département sur la situation des finances de la ville de Paris et les comptes de l'administration municipale, avec l'examen des dépenses extraordinaires résultant des circonstances, savoir : 1° celles relatives à la Révolution; 2° celles relatives aux subsistances; 3° celles concernant les établissements de la garde nationale.

9 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département, fol. 68 v°, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3134. — Nomination par le Conseil général du Département de MM. Gouniou, Montesquiou, D'Ailly et Kersaint, en qualité de commissaires chargés d'examiner les comptes de la Municipalité.

9 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département, fol. 50, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3135. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant : 1° le payement par la Caisse de l'Extraordinaire de la somme de 719,800 livres faisant partie de l'emprunt de la ville de Paris de 30 millions, créé par édit de septembre 1786, sortie en remboursement par le cinquième tirage.

5 février 1792.

Minute, signée de M. Bry, rapporteur du Comité de l'extraordinaire des finances, *A. N.*, C 143, n° 160.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 177.

3136. — Lettre des administrateurs du Département des Domaine et Finances à leurs collègues du Département des Eta-

blissements publics, leur recommandant de se conformer strictement à l'arrêté du Corps municipal, du 9 janvier précédent, et de n'employer les ressources disponibles qu'au payement des journées d'ouvriers et des dépenses les plus urgentes, jusqu'au moment où il aura été pris par l'Assemblée nationale un parti définitif sur l'état des finances de la Commune, leur rappelant que la Commune n'a d'autres revenus pour faire face à ses dépenses de 1792 que les sols additionnels qui lui seront accordés par le Directoire du Département sur les contributions foncière et mobilière, et que, pour satisfaire dès à présent à ces dépenses, il n'y avait que les fonds existant dans la caisse de l'arriéré à laquelle, il faudrait les emprunter, jusqu'au moment de la rentrée des revenus de 1792, priant enfin de suspendre l'expédition et la délivrance au public de toute ordonnance sur la Caisse municipale, qui aurait pour objet d'autres dépenses que celles indiquées dans l'arrêté du 9 janvier.

17 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F⁴ 1241.

3137. — Décret de l'Assemblée législative relatif au payement des rentes dues par la municipalité de Paris, ordonnant le versement dans sa caisse par la Trésorerie nationale, qui en sera remboursée par la Caisse de l'Extraordinaire, jusqu'à concurrence de la somme de 991,712 livres 10 sols, formant la moitié des arrérages annuels de ses rentes viagères et perpétuelles, à titre d'avance et par imputation sur ce que la Municipalité pourrait avoir à réclamer au Trésor public, et sur le seizième du prix de vente des Biens nationaux par elle acquis, pour être ladite somme employée au payement d'un semestre des rentes dues par la Municipalité.

14 mai 1792.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 148, nº 235.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 358.

3138. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant le versement à la Caisse municipale de Paris, par les percepteurs des recettes des contributions, de la somme de 1,800,000 livres des premiers deniers de leurs recettes, à titre de continuation de secours pour les besoins urgents de la capitale et particulièrement pour les subsistances, à charge par la Municipalité de restituer ladite somme sur le restant des sols additionnels de 1791 et sur ceux des six premiers mois de 1792.

17 septembre 1792.

Minute, signée de M. Tartanac, *A. N.*, C 164, nº 381.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 95.

3139. — Mémoire sur les dépenses relatives au local occupé par le Comité des payeurs de rentes, depuis le mois de juillet 1789, qu'il a quitté l'Hôtel de Ville pour aller successivement aux Petits-Pères, au Palais-Cardinal, aux Grands-Augustins, et enfin à l'Hôtel de Mesmes, où il se trouve présentement installé.

8 avril 1792.

Original, *A. N.*, F⁴ 1001.

3140. — Rapport et projet de décret présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité de l'ordinaire des finances, par M. Baignoux, tendant à la suppression des offices des 40 payeurs de l'Hôtel de la ville de Paris et de leurs contrôleurs, à partir du 1er juillet 1792, et à la liquidation de leurs offices.

(1792.)

Imprimé, *A. N.*, AD XVIIIc 179, nº 28

B. — CONTRIBUTIONS

3141. — Rapport fait au Conseil général du Département par M. Germain-Garnier, au nom du Directoire : 1º sur le recouvrement de l'arriéré des anciennes impositions pour tous les exercices antérieurs à 1791 ; 2º sur l'assiette et la perception des nouvelles contributions, établies, à compter du 1er janvier 1791, sous le nom de contribution foncière et de contribution mobilière ; 3º sur la perception des contributions indirectes ; 4º sur la répartition pour 1792.

16 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général

du Département de Paris, fol. 5, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3142. — Rapport adressé au Conseil général du Département, au nom de son premier bureau (des finances), sur le répartement des contributions foncière et mobilière pour 1792.

9 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 76 v°, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3143. — Arrêté du Conseil général du Département, rendu sur le rapport de son bureau des finances, décidant que la répartition des contributions de 1792 sera faite suivant la même méthode que celle de 1791, que le district de Bourg-la-Reine sera augmenté de la somme de 69,933 livres, et celui de Saint-Denis diminué de la même somme.

9 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 79, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3144. — Rapport adressé au Conseil général du Département, au nom de son bureau des finances, sur la forme de la perception des contributions publiques dans la ville de Paris.

13 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 83 v°, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3145. — État des dépenses à la charge générale du Département de Paris pour l'année 1792, à répartir par sols et deniers pour livre additionnels au principal de chacune des contributions foncière et mobilière de ladite année, arrêté par les administrateurs du Département.

15 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 121, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3146. — État du répartement des contributions foncière et mobilière pour 1792, arrêté par les administrateurs composant le Département de Paris.

15 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département de Paris, fol. 123, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13.

3147. — Décret de l'Assemblée législative, portant que, en présence des difficultés qui existent entre le Département de Paris et la Municipalité relativement à l'assiette des impositions, le ministre des Contributions publiques rendra compte dans trois jours de l'état du recouvrement des impositions dans la capitale.

1er mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 141, n° 178.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 260.

3148. — Mémoire adressé à l'Assemblée législative au nom de la Municipalité par M. Pétion, maire de Paris, afin de la justifier de l'accusation de lenteur et de négligence dans l'assiette et le recouvrement des impositions, portée contre elle, et mettant sous les yeux de l'Assemblée nationale le résultat de ses nombreuses opérations en matière de contributions, mémoire duquel il résulte que la ville de Paris a fourni aux besoins de l'État une somme totale de 43,362,514 livres 18 sols 2 deniers.

7 mars 1792.

Original, signé de M. Pétion, *A. N.*, D VI 64.

3149. — Adresse du Conseil général de la commune de Paris à l'Assemblée législative, se plaignant des empiètements des commissaires pour le contentieux des impositions, délégués par le Département, qui s'arrogent le droit de donner des ordres et des instructions aux visiteurs des rôles, tandis qu'ils ne devraient juger que les réclamations des contribuables, et déclarant que c'est le plus souvent par les journaux ou par la notoriété publique que les arrêtés et avis aux citoyens, pris par le Directoire du Département, parviennent à la connaissance des officiers municipaux.

27 mars 1792.

Copie conforme, signée de M. De Joly, *A. N.*, D VI 64.

3150. — Rapport de la Commission municipale des impositions, en réponse à l'arrêté du Département, du 15 mars 1792.

25 avril 1792.

Ce rapport est signé de MM. Tiron, Dacier, Houssemaine, Charon, Lesguilliez, Le Vasseur; Paris, imprimerie Delormel, 1792, imprimé in-4° de 67 pages, *A. N.*, AD XV, 500.

3151. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le ministre des Contributions publiques rendra compte, par écrit, sous trois jours, de l'état de la perception des contributions directes dans la municipalité de Paris et des causes qui s'opposent à la confection des rôles.

6 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 638.

3152. — Compte rendu par M. Clavière de l'état de la confection des rôles et du recouvrement des contributions directes dans la ville de Paris, avec décret de l'Assemblée législative, renvoyant le mémoire du ministre des Contributions publiques et la lettre du procureur-général syndic du Département, qui y est jointe, au Comité de l'ordinaire des finances, et fixant à samedi le dépôt du rapport à présenter par les Comités de législation et de l'ordinaire des finances.

11 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 94.

3153. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le ministre des Contributions publiques rendra compte de l'état de la confection des rôles des contributions foncière et mobilière de la municipalité de Paris, pour 1791.

10 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 272.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 302.

3154. — Présentation à l'Assemblée législative, par les commissaires de la Commune, des rôles des contributions publiques de la ville de Paris pour 1791, avec promesse de mettre ceux de 1792 en état d'être recouvrés avant la fin d'octobre, et décret de l'Assemblée, déclarant qu'il sera fait mention honorable, au procès-verbal, de la conduite et des travaux des commissaires, que le discours contenant leur pétition sera imprimé et renvoyé au Comité des finances, qui sera tenu d'en déposer le rapport dans la huitaine.

18 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 298.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 339-343.

La pétition des délégués de la Commune fut imprimée par ordre de l'Assemblée nationale, sous ce titre : « Adresse des administrateurs des domaine, finances et impositions de la ville de Paris à l'Assemblée nationale, suivie des adresses des receveurs des contributions et des commis aux contributions de la même ville, par M. Osselin, l'un des officiers municipaux, administrateur des Domaine et Finances, lue le 18 août 1792. Imprimerie nationale, s. d., in-8°, 16 pages, *A. N.*, AD IX, 500.

Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, n° 13586.

3155. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression et la distribution d'un projet de décret présenté par le Comité de l'ordinaire des finances, relatif aux dispositions particulières destinées à rendre applicables à la commune de Paris la nouvelle organisation de la contribution foncière pour 1791, proposée par ledit Comité.

21 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 555.

3156. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des finances, d'une lettre du procureur-général syndic du Département de Paris, qui annonce que les rôles de la contribution sont terminés, et que leur recouvrement excède de deux millions la somme demandée.

16 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 368.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 51.

3157. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la municipalité de Paris à imposer 2,071,042 livres en sus du montant de la contribution mobilière de 1791, qui s'élève à 7,735,279 livres, à charge par la Municipalité de rendre compte au Directoire du Département de l'emploi de l'excédent.

17 septembre 1792.

Minute, signée de M. Tartanac, *A. N.*, C 164, n° 381.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 95.

3158. — Mémoire du sieur Légal, ancien receveur général des domaines et bois de l'Auvergne, proposant de frapper les convois d'une taxe somptuaire sur les corbillards et tentures, qui produirait, à raison d'un convoi par jour, pour chacune des 33 paroisses, 297,000 livres, et de distribuer le produit de cette taxe aux ouvriers employés au balayage des rues, avec lettre d'envoi au ministre de l'intérieur, à l'effet de recommander ce mémoire aux Comités de législation et des finances, et accusé de réception du ministre, qui assure que les députés prendront en considération un projet tendant au soulagement des pauvres, par un tribut prélevé sur le plus vain de tous les luxes, celui qui mêle de l'ostentation aux idées même du néant.

27 mars, 2 avril 1792.

Originaux et minute (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3159. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, à M. Légal, déclarant donner toute son approbation au projet « de faire contribuer l'orgueil fastueux au profit de l'indigence, et de tirer parti de l'un et de l'autre pour la salubrité et la propreté de la capitale, et ajoutant qu'un impôt sur la vanité ne peut être que très productif. »

8 mai 1792.

Copie conforme, *A. N.*, F⁴ 1059.

3160. — Lettre de M. Légal (au ministre de l'intérieur), lui renvoyant un mémoire analogue à celui qu'il avait déjà adressé, en le priant de le faire parvenir, avec sa recommandation, à l'Assemblée nationale, et déclarant qu'il jugera par la réponse de M. Duranthon que ce ministre partage son opinion au sujet de ce projet de loi.

5 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, F⁴ 1059.

3161. — Projet de décret à proposer à l'Assemblée nationale sur les convois funèbres, portant établissement d'une taxe pour droits de tentures en faveur des pauvres, faisant suite au mémoire du sieur Légal, adressé par le maire de Paris au Comité de législation, avec faculté de le modifier à sa guise, accompagné d'une lettre d'envoi de M. Légal et de M. Pétion, maire de Paris.

8, 15 juin 1792.

Copies, signées du sieur Légal, *A. N.*, F⁴ 1059.

3162. — Lettre de M. Légal au ministre de l'intérieur, renouvelant ses instances au sujet du projet de décret concernant le luxe des convois, et lui exposant que l'un des membres du Comité de législation, M. Deverneilh, est depuis 2 mois chargé du rapport de cette affaire, avec lettre du ministre au président du Comité, déclarant qu'il ne fait point difficulté d'appuyer les vues saines et morales d'un projet qui a pour but de rappeler les citoyens à l'égalité et de forcer l'ostentation à contribuer pour l'indigence.

20, 26 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3163. — Lettre des commissaires de la Comptabilité au ministre de l'intérieur, l'informant qu'il y a deux places de commissaires vacantes dans les bureaux de la Comptabilité, l'une par le décès de M. de Prizye, l'autre par le non remplacement de M. de Beaulieu, et que le bien du service paraît exiger qu'il soit incessamment nommé à ces deux places.

16 août 1792.

Original, signé des commissaires du bureau de la Comptabilité, *A. N.*, F¹ᵇ II, Seine, 7.

C. — OCTROI (EMPLOYÉS SUPPRIMÉS DE L')

3164. — Dénonciation portée à l'Assemblée nationale par le sieur Devaulx, ex-officier municipal de Saint-Quentin, contre M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, qui refuse de lui communiquer des pièces se trouvant dans ses bureaux, très importantes pour la discussion d'un procès avec les ci-devant fermiers généraux, avec lettre d'envoi.

17, 19 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 145, n° 191.

3165. — Pétition à l'Assemblée nationale législative, présentée par les ci-devant employés aux fermes et régies du Département de Paris, supprimés le 4 mars 1792.

Imprimé in-4° de 4 pages, *A. N.*, C 197, n° 160[44].
Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, n° 13658.

3166. — Lettre du sieur Champion, employé pendant 25 ans aux entrées de Paris, à M. Pétion, dénonçant l'injustice révoltante commise à l'égard de nombre de ses collègues qu'on laisse dans la plus affreuse misère, tandis que d'autres, privilégiés, sont occupés à la confection des assignats nationaux et gagnent 9 livres par jour pour 4 à 5 heures de travail, sans préjudice d'un secours de 50 livres par mois qu'ils ont reçu pendant 8 mois.

1er mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.

3167. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au Comité des assignats, adressant une lettre du sieur Champion, ancien employé aux barrières de Paris, qui se plaint de ce que plusieurs de ses camarades, occupés dans les bureaux des assignats, gagnent 9 livres par jour, sans compter un secours de 50 livres par mois, et annonçant qu'il l'a fait inscrire sur le registre tenu à la Municipalité pour le remplacement des commis supprimés.

1er mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.

3168. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les forts de la douane de Paris, au nombre de 26, supprimés par un précédent décret, et qui ont cependant continué leurs fonctions jusqu'à présent, en demeurant responsables des effets confiés à leur garde, recevront pour toute indemnité chacun une somme de cent livres par mois, qui leur sera payée par la Caisse de l'Extraordinaire, du 1er mai au 1er septembre, et chargeant la municipalité de Paris de faire vendre, au profit du Trésor public, dans le délai d'un mois, les effets conservés à la Douane de Paris et non réclamés.

15 août 1792.
Minute, signée de M. Pyrot, rapporteur, *A. N.*, C 156, n° 308.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 153.

D. — FRAPPE ET CIRCULATION DU NUMÉRAIRE — AGIOTAGE

3169. — Lettre de M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, au maire de Paris, annonçant qu'il est obligé de réduire à 4,000 livres par jour la portion de monnaie émise à Paris et distribuée par la voie des sections, afin de pouvoir faciliter les achats d'approvisionnements de bois et de charbon que font les habitants de la capitale pour l'hiver.

26 septembre 1791.
Copie, *A. N.*, F[3] II, Seine, 49.

3170. — Lettre de M. De La Marche à la section des Invalides, la priant de suspendre les distributions d'assignats, jusqu'à ce que les moyens d'échange puissent permettre de les reprendre, faisant observer que le décret du 20 septembre a donné lieu à une infinité de demandes toutes justifiées, en outre, que la distribution aux sections n'a pour objet ni les manufacturiers, ni les cultivateurs, et n'empêche point celle qui se continue aux ateliers de secours, et déclarant en résumé qu'il est bien loin de pouvoir suffire à toutes les réclamations.

6 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[3] II, Seine, 49.

3171. — Lettre de M. Pottin de Vauvineux au président de l'Assemblée nationale, annonçant qu'il a été assez heureux pour trouver un moyen simple de mettre l'assignat au pair avec l'argent, ainsi qu'une manière non équivoque de découvrir les faux assignats, et qu'il s'est adressé aux 83 départements et aux 48 sections de la capitale, pour qu'ils voulussent bien nommer chacun un commissaire chargé de surveiller ses opérations, annonçant en outre que dans quinze jours il commencera à faire payer à 8 0/0 et au mois de janvier à 5.

8 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, D VIII 1, n° 2.

3172. — Lettre de M. G.-C. Sauer au président de l'Assemblée législative, annonçant son intention de donner communication d'une découverte qu'il a faite relativement à la fabrication des gros sols avec le métal des cloches, décrétée par l'Assemblée constituante, et demandant son admission à la barre, accompagné de M. Stévenot, qui lui servira d'interprète.

29 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 598.

3173. — Moyens proposés par M. Pottin de Vauvineux, chef de la Banque française, pour opérer la décharge de 23 millions d'impôts : 1° par une suppression de rentes viagères, dont le travail ne devait paraître qu'en 1792, mais qui a été nécessité par le décret ordonnant une nouvelle émission d'assignats ; 2° par une loi sur les hypothèques, avec lettre d'envoi des députés de la Banque française qui, en même temps, donnent avis qu'il y a 10 jours que l'on paye à bureau ouvert et que l'on change des assignats de 5 livres à 8 0/0.

5 novembre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 1, n° 2.

3174. — Lettre des directeurs de la Banque française au président de l'Assemblée nationale, faisant part de l'offre de M. Pottin de Vauvineux de procurer au Trésor public 6 millions en espèces à 14 0/0 au mois de décembre, soit 86,000 livres d'argent pour 100,000 en assignats, au moyen de 4 échanges intermédiaires et d'un cinquième en deux parties, avec le projet en question de M. de Vauvineux.

20 novembre 1791.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 1, n° 2.

3175. — Mémoire sur les moyens de diminuer la masse du numéraire absorbé par le payement des troupes, avec lettre d'envoi des commissaires de la Trésorerie nationale au président de l'Assemblée législative.

20 novembre 1791.

Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, D VI 1, n° 2bis.

3176. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies d'une pétition de M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau, qui, menacé par le ministre des Contributions publiques d'être destitué de son emploi, s'il ne retournait pas le 25 à Pau, demande à prouver que sa présence est nécessaire à Paris, où il s'est rendu pour une dénonciation essentielle et pour présenter des plans d'économie monétaire.

22 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 106.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 285.

3177. — Lettre du sieur Petit au président de l'Assemblée législative, relative à l'agiotage, à la rareté du numéraire et au danger de l'introduction en France de la monnaie de billon de M. Mosneron.

25 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3178. — Observations sur les finances, principalement sur les moyens d'empêcher l'agiotage, envoyées par une citoyenne à la Société des Amis de la Constitution, à sa séance du 27 novembre, proposant, en ce qui concerne Paris : 1° de confier aux sections le soin d'échanger les assignats de 50 jusqu'à cent

livres contre ceux de 5 livres, qu'elles recevraient jour par jour de la Caisse de l'Extraordinaire, sans passer par l'intermédiaire de M. De La Marche; 2° de suspendre toute fabrication de monnaie d'argent et de ne frapper que des sols en métal de cloche pur; 3° de réunir la Maison de secours à la Caisse patriotique, observations transmises par la Société au Comité des assignats et monnaies de l'Assemblée nationale.

27 novembre 1791.
Copie collationnée, signée de M. Simonne, secrétaire, *A. N.*, D VIII 2, n° 76.

3179. — Lettre de M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, à M. De Lessart, son collègue à l'intérieur, au sujet de la demande de 1,200 livres de petite monnaie, en échange d'assignats de 5 livres, pour les appoints des payements à faire aux rouliers amenant des farines à Paris, demande adressée par M. Filleul, administrateur des Subsistances, et M. Vallet de Villeneuve, trésorier de la Commune, lettre par laquelle il déclare qu'il a renvoyé M. de Villeneuve à la caisse de M. De La Marche, destinée à faciliter les payements des sections et ceux des entrepreneurs chargés de l'approvisionnement de Paris.

28 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1013.

3180. — Lettre de M. Pottin de Vauvineux au président de l'Assemblée législative, rappelant son offre de procurer au Trésor 6 millions en espèces, renvoyée le 28 novembre précédent, par l'Assemblée, à son Comité des monnaies, avec désignation de M. Pierre comme rapporteur, renouvelant cette offre en abaissant le taux de 14 à 10 0/0, priant de soumettre son projet aux commissaires que l'Assemblée voudra bien désigner, et déclarant qu'il y a urgence de prendre un parti.

6 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 1, n° 2.

3181. — Lettre du sieur Rouvière-Boisbarbot au président de l'Assemblée législative, demandant à être admis à communiquer ses réflexions au sujet de la pétition de M. Clavière, qui ne tend qu'à augmenter le discrédit de la Nation et à raréfier de plus en plus le numéraire, en le portant à un prix excessif.

8 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 656.

3182. — Lettre du sieur Gilbert au président de l'Assemblée nationale, affirmant que la hausse extrême, que vient encore d'éprouver l'argent, provient de l'accaparement par le sieur Baron, agioteur connu pour avoir été l'agent de M. de Calonne, de 4 millions de traites sur l'étranger, ce qui a occasionné une augmentation extraordinaire du prix du change et accentué la rareté de l'argent, proposant, afin de déjouer ces infâmes menées, la création de 4 à 500 millions de petits assignats de 10, 15, 20 et 25 sols.

12 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3183. — Lettre du sieur Revol, receveur de rentes, rue Phelipeaux, au Comité des assignats, demandant que, sans interrompre la fabrication des assignats de 5 livres par Didot aux Grands-Augustins, pour retirer les gros assignats, il en soit fabriqué de 200, 100, 90, 80, 70, 60, 50 et 25 livres, et de 10, 20, 30 et 40 sols pour servir de monnaie, de cinq couleurs différentes, ceux-ci étant destinés à circuler dans les mains de gens ne sachant pas lire, jugeant également nécessaire d'arrêter la fabrication actuelle des écus de 3 livres et d'en frapper de 3 et de 6 livres à l'effigie et au titre des pièces de 15 et de 30 sols.

12 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3184. — Lettre de M. Bayard, homme de loi, au président de l'Assemblée nationale, exposant succinctement les embarras auxquels donnera lieu l'émission d'assignats au-dessous de 5 livres, et proposant, pour empêcher l'agiotage qu'oc-

casionne la circulation de toutes sortes de papiers de confiance, d'ordonner le remboursement de ces billets par les compagnies dans le plus court délai, ainsi que la distribution de coupures d'assignats par les directoires dans tous les chefs-lieux de districts.

13 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3185. — Adresse du sieur Pépin, citoyen actif de la section de la Bibliothèque, à l'Assemblée législative, faisant ressortir les graves inconvénients qui résulteraient de l'émission projetée d'assignats au-dessous de 5 livres, dont l'accaparement et la vente publique au Perron, à 5, 6 et 7 0/0, sera le moindre des fléaux que produira leur émission, qui sera encore désastreuse pour les Caisses de confiance ou patriotiques, notamment la Maison de secours, lesquelles ont rendu la vie au commerce, avec lettre d'envoi.

15 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 6.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 156.

3186. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une motion demandant que le ministre des Contributions publiques remette dans la quinzaine l'état des pièces d'or, d'argent, de cuivre et de bronze, provenant des églises et maisons supprimées, qu'il justifie des obstacles qui ont empêché l'exécution du décret du 3 août et des mesures qu'il a prises pour accélérer la fabrication des monnaies et particulièrement de la monnaie des cloches.

23 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 328.

3187. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité des assignats, appelant son attention sur les moyens imaginés par M. Douillard aîné, de Hauterive (Orne), pour arrêter les funestes effets de l'agiotage, et qui méritent d'être recommandés au milieu « des innombrables et souvent ridicules projets dont le Comité doit être assailli et qui, mettant sa patience à une cruelle épreuve, lui font perdre des moments infiniment précieux ».

24 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VIII 1, n° 5.

3188. — Mémoire sur les moyens de diminuer le besoin du numéraire, applicables à Paris et à chacune des grandes villes commerciales du royaume, proposant l'émission, par la Municipalité, de 10 millions de billets de 25 livres et de 6 livres, et l'établissement de 3 caisses, sous l'inspection de la Municipalité, pour l'échange des billets, mémoire présenté au Comité de la section de la Place-Vendôme et signé par de nombreux citoyens de cette section.

Sans date (1791).
Original signé, *A. N.*, D VI 2, n° 68.

3189. — Réflexions sur la monnaie coulée faite avec la matière des cloches, proposition de M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau, afin d'employer cette matière dans la fabrication de la monnaie nécessaire pour l'échange des assignats, d'une manière à tous égards plus avantageuse pour la Nation.

Sans date (1791).
Original, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3190. — Mémoire du sieur Louis-Félix Flagy, maître-fondeur, rue du Cimetière-Saint-Nicolas, à l'Assemblée nationale, annonçant qu'il s'est appliqué, par différents essais, à séparer, de la manière la moins dispendieuse, les métaux des cloches pour en tirer le cuivre, et déclarant qu'il a déposé au Comité des monnaies le résultat de son dernier essai, qui permet, non pas de frapper, mais de mouler la matière des cloches, en rendant le métal aussi clair que de l'argent.

Sans date (1791).
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3191. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par le sieur Chevalier, capitaine pensionné, au nom des invalides

de tout grade pensionnés et payés à l'Hôtel, pour se plaindre de n'avoir été payés pour ainsi dire qu'en assignats, tandis que les troupes soldées à Paris reçoivent le tiers de leur prêt en argent, représentant que l'or et l'argent français circulent en abondance à Worms et à Coblentz, tandis qu'en France on en est privé, et déplorant le décret qui a ouvert la porte à l'agiotage et amené le renchérissement de toutes les denrées de première nécessité.

1er janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.

3192. — « Projet du sieur Menu pour anéantir le monopole qui se commet dans toute l'étendue du royaume, qui oblige l'espèce métallique à rentrer en force dans la circulation », en surhaussant la valeur du marc d'argent fin et en mettant l'écu à 3 livres 18 sols, de façon à ne donner que 70 livres en argent pour un assignat de cent livres, moyen de faire reparaître l'argent en France et de détruire du même coup les marchands d'argent.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3193. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les flans provenant du métal des cloches, fabriqués dans les villes de Besançon, Clermont-Ferrand, Arras, Dijon et Saumur, y recevront, sans déplacement, l'empreinte monétaire, et qu'il sera établi, dans chacun des établissements formés dans lesdites villes, une machine destinée à frapper les flans, suivant le procédé adopté par la ville de Paris.

26 janvier 1792.
Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 142, n° 149.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 674.

3194. — Adresse et lettre du sieur Dieulefit-Beaulieu, président du district de Saint-Germain-en-Laye, au président de l'Assemblée nationale, proposant, pour remédier à l'agiotage, de supprimer dans les payements la monnaie d'or et d'argent, jusqu'aux pièces de 30 sols exclusivement.

28 janvier, 12 février 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3195. — Mémoire de M. Lefebvre, commissaire de la section du Louvre, à l'Assemblée législative, mettant en garde contre les manœuvres des accapareurs qui, le samedi précédent, ont fait monter le prix de l'argent de 29 à 46, et se promettent de le faire hausser encore sous peu de jours, demandant que la vente de l'argent soit prohibée sous les peines les plus rigoureuses, et déclarant que la section du Louvre avait établi une caisse pour l'échange des assignats contre des écus, que cette ressource a été très utile pendant 2 mois, mais qu'elle est épuisée.

30 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 651.

3196. — Exposé à l'Assemblée législative, par un membre du Comité de surveillance (M. Basire), des nouveaux procédés mis en œuvre chaque jour pour faire sortir le numéraire, notamment au moyen des médailles de confiance de MM. Mosneron, qui ont été creusées et renferment des doubles louis, dépôt sur le bureau d'une de ces médailles, et décret de l'Assemblée nationale, décidant que le rapport sur l'exportation du numéraire sera fait le lendemain.

4 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 157.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 134.

3197. — Lettre du ministre de l'intérieur à son collègue des Contributions publiques, au sujet de la vente de morceaux de cloches, proposée par un chaudronnier du Faubourg-Saint-Antoine aux entrepreneurs de la fonte des cloches aux Barnabites, avec réponse de M. Tarbé, qui déclare n'avoir point reçu le procès-verbal dressé à ce sujet par

M. Verpy, juge de paix de la section de Popincourt.

13, 18 février 1792.

Minute et original signé (2 p.), A. N., F^{4} 1059.

3198. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le ministre des Contributions publiques de rendre compte, sous trois mois, des motifs de l'inexécution des lois des 10, 19 avril et 30 septembre 1791, relatives aux nouvelles empreintes des monnaies, inexécution constatée par l'un des membres de l'Assemblée, qui présente un écu de 6 livres de 1792, frappé sur les anciens modèles.

14 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 495.

3199. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité des monnaies et assignats, faisant passer une lettre de M. Colombart, de Beaune, qui indique des moyens d'empêcher l'agiotage et l'exportation du numéraire à l'étranger.

17 février 1792.

Original signé, *A. N.*, D VIII 1, n° 5.

3200. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies d'une lettre du ministre des Contributions publiques, contenant des renseignements sur l'inexécution des lois relatives aux nouvelles empreintes des monnaies.

19 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 650.

Mémoire remis à l'Assemblée nationale, le 18 février 1792, par le ministre des Contributions publiques (Tarbé) sur les nouvelles empreintes des monnaies. Paris, 1792, in-4°, imprimé de 4 pages.

Cf. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, n° 13305.

3201. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, d'un mémoire de M. Lefèvre sur les finances, l'agiotage et les accaparements.

19 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 651.

3202. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une proposition tendant à décréter une fabrication plus considérable de monnaie de cuivre et à ne plus regarder l'or et l'argent que comme marchandise.

26 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 118.

3203. — Renvoi, par l'Assemblée législative, aux Comités de l'ordinaire et de l'extraordinaire des finances, d'une pétition de la section des Lombards, qui réclame une loi sévère sur les accaparements, l'accélération de l'émission des petits assignats, la proscription de tous billets des caisses particulières, une loi contre l'exportation du numéraire à l'étranger, avec défenses à tout particulier de faire frapper en son nom aucune espèce.

4 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 178.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 377.

3204. — Réflexions du sieur G.-F. Blondel, architecte, sur la rareté du numéraire, proposant la conversion en monnaie de cuivre ou de bronze des tombeaux, bustes et armoiries des églises et monastères, qui forment des masses énormes de matières, et offrant de diriger cette opération.

(14 mars 1792.)

Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3205. — Présentation à l'Assemblée législative, au nom du Comité des assignats et monnaies, d'un rapport sur les moyens d'accélérer et d'améliorer la fabrication des monnaies de bronze, avec décret, ordonnant l'impression de ce

rapport et son renvoi à la Commission centrale.

15 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 24.

Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité des assignats et monnaies, sur les moyens d'accélérer et de perfectionner la fabrication des monnaies de bronze, lu à la séance du soir du 15 mars, par Henri Reboul, député de l'Hérault, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, in-8°, 20 pages, *A. N.*, AD IX, 536.

Le décret réglementant la fabrication de la monnaie provenant du métal de cloches fut rendu le 14 avril.

3206. — Lettre du sieur Caseneuve, orfèvre à Paris, rue de la Verrerie, au président de l'Assemblée législative, demandant son admission à la barre, à l'effet de présenter une pétition de la plus haute importance sur la monnaie et plus avantageuse que tout ce que l'on a proposé jusqu'ici.

17 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 145, n° 191.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 82.

3207. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité des assignats et monnaies, transmettant une lettre du sieur Sors, citoyen d'Aix, qui témoigne ses inquiétudes au sujet de la disparition du numéraire, les ennemis du bien public amassant jusqu'à la monnaie de cloches pour la faire passer à l'étranger, et proposant, pour remédier à cet abus, de donner à la monnaie de cuivre une valeur fictive, de moitié ou d'un tiers plus considérable que la valeur réelle.

19 mars 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3208. — Dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale d'une pièce de monnaie fictive, mise en circulation par un particulier, et renvoi de cette pièce au Comité des assignats et monnaies.

2 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 79.

3209. — Décret de l'Assemblée législative, portant règlement pour la fabrication de la monnaie de bronze des cloches, avec l'addition d'un sixième de cuivre, et décidant le transport des cloches des églises des maisons religieuses aux ateliers de fabrication de ces monnaies.

14 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 200; imprimé, *A. N.*, C 146, n° 205.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 724.

3210. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression du discours de M. Crestin, qui présente des vues sur les maux causés par l'agiotage et sur les moyens d'y remédier, ainsi que de son projet de décret, et ajournant la discussion à huitaine.

14 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 200.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 598.

3211. — Motion de M. Masuyer, demandant le renvoi au Comité des assignats et monnaies des pièces de 12 et 24 deniers, frappées en contravention à la loi du 10 août 1791, qu'il dépose sur le bureau de l'Assemblée, et la production par le ministre des Contributions publiques, de tous les marchés faits par son prédécesseur, pour la fabrication des flans et la vente des cloches, afin que le Comité puisse rendre compte de tous les abus existant dans la fabrication des monnaies.

14 avril 1792.

Minute signée, *A. N.*, C 146, n° 205.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 605.

3212. — Adresse du sieur Bellanger, volontaire de la section du Jardin-des-Plantes, au président de l'Assemblée nationale, proposant, pour mettre un terme à l'agiotage, la promulgation d'un décret qui interdise à tout Français de traiter en numéraire, si ce n'est avec l'étranger, et de passer aucun marché où il puisse être exigé plus de 5 livres en numéraire.

22 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3213. — Délibération du Corps municipal, nommant MM. Le Roulx de La Ville, Le Camus et Patris pour assister à la sup-

pression, qui doit être faite incessamment, des coins de l'ancienne monnaie.

23 avril 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[12] 3587.

3214. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par le sieur Acher, tendant à faire cesser l'agiotage, à rétablir la circulation du numéraire, par conséquent à remettre toutes les denrées sur l'ancien pied, et à rendre l'activité à l'industrie et au commerce, pétition renvoyée au Comité de l'ordinaire des finances.

24 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 321.

3215. — Projet du sieur Thibouret, citoyen demeurant rue Saint-Antoine, adressé à l'Assemblée nationale, concernant l'emploi qu'il serait encore possible de faire du métal des cloches qui reste à fondre, pour en fabriquer une nouvelle monnaie, composée moitié argent fin, et moitié métal de cloches, monnaie qui ne reviendrait qu'à 36 livres le marc et serait émise à 72 livres, ce qui permettrait de retirer tous les assignats.

29 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3216. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président du Comité des assignats, lui transmettant une pétition de M. Volland, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale de la Haute-Saône, relative à l'agiotage sur les assignats et aux moyens de l'empêcher.

10 mai 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3217. — Demande faite par l'un des secrétaires de l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'offrande patriotique d'une monnaie mise en circulation par de simples particuliers (Lefèvre et Lesage), afin que le Comité de l'extraordinaire des finances examine pourquoi le décret qui interdit cette sorte de monnaie n'est pas exécuté, avec renvoi de cette demande au Comité des assignats et monnaies.

21 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 617.

3218. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre du ministre des Contributions publiques demandant la suspension de la loi qui fixe à 15 millions la fabrication des pièces de 15 et de 30 sols, comme étant absolument nécessaires à la solde des troupes.

22 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 2.

3219. — Mémoire du sieur Antoine Azaïs de la Serre, ancien soldat invalide, proposant une nouvelle fabrication de monnaie grise, renvoyé au Comité des assignats et monnaies.

22 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 5.

3220. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les Hôtels des Monnaies continueront, jusqu'à nouvel ordre, la fabrication et l'émission des pièces de 15 et de 30 sols, sous la surveillance du ministre des Contributions publiques.

26 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 149.

3221. — Décret de l'Assemblée législative, relatif à la fabrication des monnaies de cuivre, portant que ces espèces seront dispensées de la formalité de l'article 8 de la loi du 8 septembre 1791, et monnoyées sans distinction des semestres où elles auront été fabriquées.

29 mai 1792.
Minute, signée de M. Lucia, *A. N.*, C 148, n° 238.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 263.

3222. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les commissaires de la Trésorerie nationale continueront à diriger, sous la surveillance du Comité de l'ordinaire des finances, les opérations relatives à l'achat du numéraire ; qu'aucun agent des ministères, administrations et régies ne pourra faire à Paris d'achat de numéraire ou de matières d'or et d'argent pour le compte desdites administrations.

20 juin 1792.

Minute, signée de M. Laffon, rapporteur, *A. N.*, C 150, nº 262.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 427.

3223. — Pétition présentée à l'Assemblée nationale par les sieurs Lefèvre, Lesage et Cie, qui demandent l'autorisation d'émettre les médailles de confiance en argent qu'ils ont fabriquées, et la levée des scellés que la municipalité de Paris a fait apposer sur leur établissement, renvoyée au Comité des assignats et monnaies, avec mémoire imprimé.

25 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, D VIII 3, nº 6.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 578.

3224. — Mémoire pour les sieurs Lefèvre, Lesage et Cie, à l'effet de protester contre l'apposition des scellés, le 9 juin, par 3 officiers municipaux, sur tous les effets de leur Société, tant sur les ateliers de fabrication que sur le bureau de distribution, apposition qu'ils déclarent illégale, et à l'effet d'obtenir de l'Assemblée nationale la continuation de leurs opérations, qui n'ont point le caractère d'agiotage, attendu que leur caisse, qui émettait des valeurs réelles sous forme de médailles ou jetons d'argent, au titre de 8 deniers 6 grains, sous des fractions de la valeur de 5, 10 et 20 sols, ne pouvait en aucune façon être assimilée à une caisse de secours, émettant billets de confiance qui représentent des valeurs fictives.

25 juin 1792.

Original et imprimé de 7 pages (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, nº 6.

3225. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant l'addition qui a été faite du bonnet de la Liberté au type des écus de 6 livres, et décidant que la même addition sera appliquée à celui des coins de 3 livres.

22 juillet 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, nº 274.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 47.

3226. — Présentation à l'Assemblée législative d'un projet de décret tendant à interdire aux particuliers la fabrication de monnaie de métal, projet dont l'impression est ordonnée.

6 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, nº 294.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 518.

Cf. le projet de décret sur les monnaies des particuliers, présenté à la séance du lundi 6 août 1792, par M. Grégoire, député du département de la Seine-Inférieure, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, in-8º, 2 pages.

3227. — Décret de l'Assemblée législative relatif à la fabrication de la monnaie de billon, décidant qu'il ne pourra plus être fabriqué de monnaie de cuivre ou de bronze, dans laquelle l'alliage du cuivre puisse excéder la proportion du quart du poids des matières employées, admettant l'emploi du cuivre du Pérou, et accordant au sieur Guillaume-Christian Sauer une somme de 6,000 livres à titre d'indemnité, pour les dépenses occasionnées par les expériences de son procédé.

7 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, nº 304.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 551.

V. le rapport de Reboul sur la fabrication de la monnaie de billon, du 2 mai 1792, et les opinions de Juéry et Lucia, du 11 juin 1792, imprimés, *A. N.*, AD IX, 536.

3228. — Hommage à l'Assemblée législative par le sieur Labaudunais, Breton, citoyen de Paris depuis dix ans, d'une somme de 384 livres en numéraire, pour servir à l'acquit de ses impositions échues et à échoir pour les années 1791 et 1792, avec mention honorable au procès-verbal.

14 août 1792.

Extrait du procès-verbal, collationné et signé du président et des secrétaires, *A. N.*, C 156, nº 307.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 115.

3229. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant son Comité des assignats et monnaies de faire incessamment son rapport sur la monnaie de billon et sur celle du métal de cloches, et de lui présenter un projet de décret pour remplacer l'effigie de Louis XVI sur les monnaies.

15 août 1792.

Minute, signée de M. Romme, *A. N.*, C 156, n° 308.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 180.

3230. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la fabrication, pour le compte de la Nation, de pièces de bronze de 3 et de 5 sols, représentant d'un côté le buste de la Liberté, sous les traits d'une femme aux cheveux épars, ayant à côté d'elle une pique surmontée d'un bonnet, et au revers une couronne de chêne, avec la désignation de la somme représentée par chaque pièce.

25 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 317.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 706.

3231. — Décret de l'Assemblée législative, décidant : 1° que la municipalité de Paris fera procéder, sans délai, à la levée des scellés apposés, le 9 juin dernier, sur les ateliers, effets et caisse appartenant aux sieurs Lefèvre et Lesage; 2° que les sieurs Lefèvre et Lesage retireront de la circulation, dans le délai d'un mois, les pièces d'argent qui y ont été mises jusqu'à ce jour, sous le titre de monnaies de confiance, et les échangeront, à bureau ouvert, contre des assignats et au pair, ainsi qu'ils s'y sont soumis; 3° que les poinçons et matières qui ont servi à la fabrication seront portés et déposés à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

27 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 318.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 31.

3232. — Rapport de M. Lavigne et décret de l'Assemblée législative, décidant que la Commission générale des monnaies fera, sans délai, travailler à la préparation des nouveaux poinçons pour la fabrication des pièces de 3 et 6 deniers, qui pourront être faites avec le même alliage de bronze de cloches et de cuivre que la monnaie des pièces de 2 sols et d'un sol, et indiquant *le remède*, suivant lequel seront fabriquées à l'avenir les pièces de 3, 6, 12 et 24 deniers.

2 septembre 1792.

Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 160, n° 371.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 220.

3233. — Décret de l'Assemblée législative, interdisant aux particuliers de fabriquer ou de faire fabriquer des monnaies de métal, sous quelque dénomination que ce soit, et enjoignant aux individus qui ont émis de telles monnaies de les retirer de la circulation dans le délai d'un mois et de les échanger au pair contre des assignats, à bureau ouvert.

3 septembre 1792.

Imprimé avec additions manuscrites, *A. N.*, C 163, n° 372.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 233.

3234. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies d'une pétition de M. Héray, contenant un projet relatif aux nouveaux coins à employer pour la frappe des monnaies.

8 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 475.

3235. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant que l'argenterie des églises et des maisons dépendant de la Liste civile sera portée aux Hôtels des Monnaies pour être monnoyée, et observations d'un député à ce sujet, qui déclare « qu'il est enfin temps que notre monnaie porte l'emblème et l'empreinte de la Liberté et qu'elle ne conserve aucun vestige de l'ancienne tyrannie », observations renvoyées par l'Assemblée nationale au Comité des assignats et monnaies pour en être fait rapport incessamment.

9 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 509.

3236. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre du ministre des Contributions publiques, qui rend compte de l'état actuel de la fabrication des assignats et des monnaies.

10 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 367.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 533.

3237. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale aux administrateurs du Département des Établissements publics, exprimant le regret de ne pouvoir donner satisfaction à leur demande, observant que, l'emploi des assignats-monnaie leur ayant été prescrit, ils ne peuvent en changer la destination sans y être autorisés par l'Assemblée nationale, et assurant qu'ils ont le vif désir de concourir au succès de leur administration et de faire cesser les embarras qu'elle éprouve.

11 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, F[15] 3587.

3238. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Roland, ministre de l'intérieur, le priant de veiller à la prompte et parfaite exécution de la loi du 31 août, qui ordonne de faire remettre à l'Hôtel des Monnaies les matières d'or et d'argent retirées des maisons royales ou des églises par les commissaires de l'Assemblée, de la Commune ou des sections, et déclarant qu'ils vont faire imprimer des états qui indiqueront le nom de la personne qui opérera la remise, le lieu d'où l'objet aura été tiré et la nature de l'objet, ainsi que son poids, avec lettre d'envoi d une copie de cette lettre au Directoire du Département pour assurer l'exécution de la loi.

14, 17 septembre 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[4] 1059.

3239. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre du ministre des Contributions publiques, accompagnée de 3 états relatifs à la fabrication des monnaies jusqu'au 9 septembre.

18 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.

Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 116.

3240. — Pétition du sieur André Corchamp, fondeur-mécanicien, l'un des vainqueurs de la Bastille, au Comité des monnaies, à l'effet d'obtenir une place dans les travaux relatifs à la fonte des cloches ou du billon.

Sans date (1792).

Original, *A. N.*, D VIII 1, n° 5.

E. — ÉMISSION ET CIRCULATION DES ASSIGNATS

3241. — Lettre de M. Filleul, administrateur au Département des Subsistances, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, se plaignant de ce que tous les payements effectués par la Caisse de l'Extraordinaire ou par la Caisse nationale à la Municipalité se fassent en gros assignats de 500 livres, ce qui est très incommode pour acquitter les dépenses de son département, et demandant la désignation d'une caisse où ces gros assignats puissent être échangés contre des assignats de 100 et de 50 livres.

1er octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, F[4] 1059.

3242. — Lettres de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, annonçant le brûlement, à la Caisse de l'Extraordinaire : 1° de 11 millions d'assignats; 2° de 10 millions; 3° de 7 millions, ce qui porte à 312 millions la somme totale des assignats brûlés.

12-26 octobre 1791.

Originaux signés (3 p.), *A. N.*, C 139, n° 100.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 189, 288, 415.

3243. — Renvoi, par l'Assemblée législative, aux Comités des assignats et de commerce réunis, d'une motion de l'un des représentants (Lequinio), tendant à faire décréter par l'Assemblée qu'il n'y

ait plus dorénavant d'assignats au-dessus de 300 livres.

18 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 94.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 274.

3244. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant : 1° l'émission de cent millions d'assignats, qui porteront à 1,400 millions la somme d'assignats en circulation; 2° la fabrication et l'impression du papier nécessaire pour 300 millions d'assignats de 5 livres, qui sera déposé aux Archives nationales au fur et à mesure de la fabrication; 3° l'affectation des cent millions d'assignats de 5 livres qui seront fabriqués à l'échange des assignats de 2,000, 1,000 et 500 livres, lesquels seront annulés et brûlés en présence des commissaires du Comité des assignats.

1er novembre 1791.

Minute, *A. N.*, C 140, n° 108.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 568.

3245. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats, d'un projet d'article additionnel au décret du 1er novembre 1791, proposé afin d'établir deux bureaux d'échange, le premier pour échanger les nouveaux assignats de 5 livres contre les assignats depuis 50 jusqu'à 300 livres, et le second pour l'échange de ces mêmes coupures contre des billets de 500, 1,000 et 2,000 livres.

2 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, C 140, n° 108.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 589.

3246. — Lettres de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, annonçant le brûlement d'assignats, ce qui portera, à la fin de novembre, à 344 millions la somme totale des assignats brûlés.

2-30 novembre 1791.

Originaux signés (5 p.), *A. N.*, C 140, n° 115.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 603; t. XXXV, p. 78, 287, 335.

3247. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant l'archiviste à tirer des Archives la matrice du coin du timbre des assignats de cent sols pour la remettre au sieur Gatteaux, graveur, qui fera deux nouveaux coins et sera tenu de rétablir cette matrice aux Archives immédiatement après l'exécution de son travail.

3 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, C 140, n° 108.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 606.

3248. — Lettre de M. Poissault à l'Assemblée législative, adressant par duplicata deux mémoires, l'un pour l'obtention de patente en vue de l'établissement d'un commerce national, l'autre pour celui d'un bureau d'échange des assignats nationaux, et priant de les recommander aux Comités (renvoyée au Comité des assignats et monnaies par celui des pétitions).

4 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3249. — Lettre de M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, au Comité des assignats, demandant d'urgence la fourniture immédiate d'une grande quantité d'assignats de 5 livres, les ateliers du numérotage et de la signature chez M. Le Couteulx se trouvant inoccupés.

8 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, C 140, n° 115.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 708.

3250. — Procès-verbal des commissaires du Roi et de l'Assemblée, constatant qu'il a été tiré à la Monnaie des Médailles deux épreuves sur acier du poinçon original de l'effigie du Roi, servant de timbre sec aux assignats de cinq livres, et que M. Gatteaux, graveur du Roi, a remis au Comité des assignats les deux empreintes de ce poinçon original, lequel a été réintégré aux Archives nationales.

10, 16 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.

3251. — Récépissé par M. Le Couteulx, trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, des commissaires du Comité des assi-

gnats, de deux nouveaux coins du timbre sec pour les assignats de cinq livres.

16 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.

3252. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le Comité des assignats de procéder au compte et au recensement des assignats de 5 livres émis en vertu du décret du 6 mai précédent, qui se trouveront hors d'état de servir par quelque vice dans le numérotage ou le timbrage, et de les faire brûler dans la cour de la Caisse de l'Extraordinaire.

19 novembre 1791.
Minute et imprimé avec additions manuscrites (2 p.), *A. N.*, C 140, n° 110.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 147.

3253. — Lettre de M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, adressant la liste des personnes déléguées à la signature des 600 millions de billets décrétés le 19 juin 1791, déclarant que 6 personnes seulement ont coopéré à la signature des assignats de 200 et 300 livres, substitués à ceux de 70, 80 et 90 livres, et annonçant que, le Roi ayant approuvé cette liste, il le prie de la livrer à la publicité dans l'étendue du royaume, avec réponse du ministre, faisant remarquer que les signataires des assignats de 500 livres, indiqués sur cette liste, sont au nombre de sept, tandis que le décret du 8 juillet n'en désigne que six, et demandant également si la substitution des signataires employés aux assignats de 300 et 200 livres, au lieu et place de ceux des assignats de 70, 80 et 90 livres, résulte de quelque décret particulier.

20, 30 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1013.

3254. — Lettre de M. Filleul, administrateur au Département des Subsistances, à M. De Lessart, le priant de vouloir bien donner l'ordre d'échanger à la Monnaie 1,200 livres d'assignats de 5 livres contre des gros sols, nécessaires à la Caisse de la Municipalité pour payer les appoints aux voituriers qui apportent des farines à Paris et pour autres dépenses journalières du Département, et représentant le besoin extrême de petite monnaie qu'éprouve la Caisse de la Ville, avec réponse et lettre de M. De Lessart à M. Tarbé, son collègue des Contributions publiques, lui recommandant cette requête.

22, 25 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3255. — Lettres du ministre de l'intérieur à M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, exposant l'embarras dans lequel se trouve le greffier des prisons de l'hôtel de la Force, obligé de payer tous les deux jours les aliments des débiteurs et de recevoir les consignations faites pour ces aliments par les créanciers, en assignats de toute valeur qu'il ne peut refuser, se voyant en conséquence dans la nécessité de suspendre les payements ou d'acheter le numéraire qui lui est indispensable pour les effectuer, avec lettre à M. Du Port, ministre de la justice, annonçant qu'il en réfère au ministre des Contributions.

25 novembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3256. — Rapport et projet de décret présentés à l'Assemblée nationale par M. Dorizy, vice-président du Comité des assignats et monnaies, le 11 novembre, à l'effet de délivrer au caissier de la Caisse de l'Extraordinaire 25 millions prélevés sur les assignats actuellement fabriqués et prêts à être mis en circulation, pour être appliqués aux besoins journaliers de cette Caisse, contre des assignats de 500, 1,000 et 2,000 livres, qui seront brûlés suivant le mode ordinaire.

28 novembre 1791.
Imprimé, *A. N.*, C 140, n° 111.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 407-413.

3257. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les commissaires de la Trésorerie nationale à fournir, comme ci-devant, des assignats de 5 livres à la

caisse des échanges du sieur De La Marche sur les 15 millions dont le versement a été ordonné à la Trésorerie par décret du 28 courant.

30 novembre 1791.

Copie, collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, C 140, n° 112.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 158.

3258. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, exprimant leurs craintes en raison de l'approche du terme de l'émission des 1,800 millions d'assignats décrétés par l'Assemblée constituante, sur lesquels il reste à peine 30 millions à mettre en circulation, à un moment l'année où les dépenses publiques sont de considérables, déclarant que la nouvelle émission des assignats de 5 livres dont on s'occupe activement ne saurait être d'une grande ressource, parce qu'ils n'ont été décrétés qu'à titre d'échange et en remplacement de gros assignats, que d'ailleurs la lenteur inévitable de la fabrication, du numérotage et de l'application du timbre, ne permettrait pas de suivre le courant des dépenses publiques, ajoutant que le Comité de surveillance de la Trésorerie partage leurs craintes, et qu'il y a lieu de songer à continuer sur-le-champ la fabrication du papier destiné à une prochaine émission.

30 novembre 1791.

Copie, *A. N.*, D VI 1, n° 2bis.

3259. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre et d'un mémoire imprimé du sieur Fiquenel, relatif aux moyens d'assurer la circulation des assignats.

2 décembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 508.

3260. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Guyton-Morveau, président du Comité de Trésorerie de l'Assemblée législative, envoyant copie de la lettre écrite, le 30 novembre, à M. Tarbé, sur l'embarras que va incessamment provoquer l'épuisement prochain des 1,800 millions d'assignats décrétés par l'Assemblée constituante, et observant que M. Tarbé, interrogé à ce sujet, ne croit point pouvoir prendre sur lui d'ordonner, sans un décret, une nouvelle fabrication de papier, ne connaissant point le système de fabrication ni la division des assignats que l'Assemblée se propose d'adopter, le priant d'en référer à M. Dorizy qui s'occupe de cet objet, pendant qu'ils se concerteront avec M. Amelot.

2 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 2bis.

3261. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Guyton-Morveau, président du Comité de Trésorerie, au sujet de la discussion du projet de décret relatif à la distribution des assignats de 5 livres, envoyant un état des payements qui resteront indispensablement à faire chaque mois, par la Caisse de la Trésorerie, en petits assignats, et qu'il serait d'autant plus dangereux de discontinuer ou d'affaiblir, qu'il en résulterait une augmentation dans l'emploi du numéraire, dont les frais, si onéreux pour la Nation, exigent la plus grande économie.

2 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 2bis.

3262. — Aperçu des échanges d'assignats de 5 livres qu'il a été nécessaire d'effectuer, soit par quartier, soit par mois, tant pour les frais du culte que pour satisfaire aux demandes des départements, et particulièrement pour soutenir les fabriques, les manufactures, l'agriculture et les travaux publics, montant par mois à 7,029,300 livres (dont 245,700 livres pour la garde nationale parisienne, et 3,556,655 livres pour les échanges opérés par M. De La Marche).

2 décembre 1791.

Original, *A. N.*, D VI 1, n° 2bis.

•3263. — Aperçu de l'emploi des assignats de 5 livres à faire indispensablement par la Trésorerie nationale pour les différents services publics qui lui sont confiés, savoir la Liste civile, la Guerre, la Marine, les rentes, les coupons, intérêts

de la Dette publique et les Ponts et Chaussées, formant un total de 9,443,025 livres.

2 décembre 1791.
Original, *A. N.*, D VI 1, n° 2bis.

3264. — Lettre et observations de M. Sarot, ancien avocat, de la section des Thermes-de-Julien, adressées à l'Assemblée nationale, au sujet du mode de répartition des assignats de 5 livres entre les 83 départements, à raison de la population, du commerce et de la contribution foncière et mobilière de chaque département, avec un arrêté imprimé de la section des Thermes-de-Julien, du 2 juillet 1791, et une adresse imprimée de M. Sarot.

3 décembre 1791.
Original signé et imprimé (2 p.), *A. N.*, D VIII 2, n° 75.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 526.

3265. — Lettres de M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, au président de l'Assemblée législative, annonçant le brûlement d'assignats, ce qui porte à 369 millions la somme totale des assignats brûlés à la fin de décembre.

7-26 décembre 1791.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, C 141, n° 131.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 646; t. XXXVI, p. 76, 256, 401.

3266. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'à partir du 15 décembre la confection, l'émission, l'échange, l'annulation et rentrée des assignats feront l'objet d'une administration expresse, sous la surveillance de l'Assemblée, confiée à 4 commissaires nommés par le Roi, et dont le premier soin sera de réduire les frais de la fabrication des assignats et de prendre note des abus, commissaires qui recevront un traitement annuel de 5,000 livres.

8 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 125.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 652.

3267. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il sera procédé de suite à la fabrication du papier nécessaire pour cent millions en assignats de 10 livres et cent millions en assignats de 25 livres, sans que cette fabrication puisse retarder celle des assignats de 5 livres, et chargeant le Comité de l'extraordinaire des finances de lui présenter un rapport sur la question de savoir s'il sera fabriqué des assignats au-dessous de 5 livres.

8 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 125.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 652.

3268. — Lettre du sieur Joseph-Silvain Poissault, habitant rue Saint-Louis, au Marais, à l'Assemblée législative, annonçant qu'il vient d'obtenir un brevet d'invention pour l'établissement, dans tout le royaume, de bureaux d'échange d'assignats nationaux contre d'autres billets depuis 100 livres jusqu'à 12 sols 6 deniers, avec coupons d'intérêt de 2 0/0, répartis en 14 classes, offrant d'en faire de 5 sols moyennant un de 7 sols, qui comprendra les 2 0/0 d'intérêt pour un billet de cent sols, avec copie du brevet en question, en date du 20 novembre 1791.

11 décembre 1791.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3269. — Lettre du sieur Gobert à l'Assemblée législative, proposant d'exiger de ceux qui se présenteront pour échanger des assignats de 50 à 2,000 livres contre ceux de 5 livres, la justification du payement de leurs impositions de 1790, d'un acompte sur celles de 1791, et des deux premiers tiers de la Contribution patriotique; 2° d'obliger les caissiers chargés de faire les échanges à tenir un registre pour l'inscription des noms et qualités des personnes se présentant à l'échange, de la valeur de l'assignat remis et de la quotité de ceux donnés en échange.

11 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3270. — Rapport sur la demande par M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, de l'insertion dans la proclamation du ministre de l'intérieur, parmi les signataires des assignats de 500 livres, du nom de M. Jean-Pierre Ha-

nesse, qui en a signé quelques-uns et qui a dû se retirer, pour raison de santé, et d'un décret pour déterminer le nombre des signataires des assignats de 2 et 300 livres, substitués à ceux de 70, 80 et 90 livres, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée nationale.

15 décembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1013.

3271. — Décret de l'Assemblée législative, portant de 1,400 à 1,600 millions la somme d'assignats à mettre en circulation, et décidant que les 300 nouveaux millions seront composés de 100 millions d'assignats de 25 livres et de 100 millions d'assignats de 5 livres.

17 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 126.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 178, 181.

3272. — Pétition du sieur Savar, ancien commis des finances mis en réforme, citoyen de la section de l'Arsenal, au Comité des assignats, à l'effet d'être employé au travail des assignats, en attendant sa pension de retraite.

19 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3273. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il y aura des coupures d'assignats de 50 sols, de 10, de 15 et de 25 sols, et que le Comité de l'extraordinaire des finances lui présentera un projet de fabrication pour 40 millions de coupures de 10 sols, pour 60 millions de coupures de 15 sols, pour 100 millions de coupures de 25 sols et pour 100 millions de coupures de 50 sols.

23 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 324, 327.

3274. — Décret de l'Assemblée législative, stipulant que le ministre des Contributions publiques et les commissaires du Roi à la fabrication des assignats sont suffisamment autorisés à faire, dans les formes prescrites par le décret du 8 décembre, toutes conventions relatives à la fabrication des assignats de 10 et de 25 livres.

31 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 127.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 697.

3275. — Décret de l'Assemblée législative portant : 1° qu'il sera procédé de suite, sous la direction et la responsabilité du ministre des Contributions publiques et sous la surveillance du Comité des assignats et monnaies, à la fabrication de 40 millions en assignats de 20 sols, de 60 millions en assignats de 15 sols, de 100 millions en assignats de 25 sols, et de 100 millions en assignats de 50 sols; 2° que l'émission de ces assignats ne pourra avoir lieu que lorsqu'il y en aura pour 50 millions de fabriqués, et qu'ils ne pourront être employés qu'à l'échange d'assignats de plus forte somme actuellement en circulation; 3° que le ministre des Contributions publiques rendra compte, tous les 15 jours à l'Assemblée, des progrès de la fabrication des assignats, ainsi que de la fabrication et distribution de la monnaie de cuivre ou de cloches.

4 janvier 1792.
Minute, signée de M. Cambon, *A. N.*, C 142, n° 145.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 67.
Musée des Archives nationales, n° 1250.

3276. — Lettre de M. Amelot au président de l'Assemblée nationale, annonçant le brûlement d'assignats à la Caisse de l'extraordinaire, qui porte à 398 millions la valeur des assignats brûlés.

4-31 janvier 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, C 142, n° 150; C 143, n° 165.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 62, 657.

3277. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, d'une lettre de M. Amelot, qui donne connaissance des différentes natures d'assignats brûlés à la date du 1er janvier 1792, et de ceux qui ont dû ou doivent entrer dans la circulation, et

joint un tableau présentant l'état général des assignats des différentes créations, des brûlements qui ont été faits au fur et à mesure de leur rentrée à la Caisse de l'Extraordinaire, par l'effet des ventes de Domaines nationaux ou par échange contre des assignats de 5 livres, et sur ce qui reste de ces créations au 1er janvier 1792.

4 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 140.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 62.

3278. — Procès-verbal du brûlement à la Caisse de l'Extraordinaire, rue Vivienne, de 3,159 assignats de l'émission de 1,200 millions, et de 1,755 assignats de l'émission de 600 millions, renfermés par M. Jean Le Couteulx, trésorier de ladite Caisse, dans la cage de fer destinée à cette opération.

7 janvier 1792.

Copies conformes, signées de M. Le Couteulx (2 p.), *A. N.*, C 142, n° 151.

3279. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le ministre des Contributions publiques et le commissaire du Roi rendront compte, chacun à leur égard, à l'Assemblée nationale, des marchés passés pour la fabrication de 300 millions d'assignats de 5 livres, et qu'elle se réserve de statuer sur ce compte après le rapport qui lui en sera fait par son Comité des assignats et monnaies, qui sera tenu de l'instruire de ce qu'il a arrêté sur cette fabrication.

10 janvier 1792.

Minute, signée de MM. Delacroix et Dorizy, *A. N.*, C 142, n° 147.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 203.

3280. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant l'archiviste à tirer des Archives nationales le poinçon original du timbre des assignats de 5 livres, pour le remettre au sieur Gatteaux, graveur, qui est chargé de fabriquer trois nouveaux coins, à charge de le réintégrer, immédiatement après la fabrication des coins, aux Archives nationales.

10 janvier 1792.

Minute, signée de M. Dorizy, *A. N.*, C 142, n° 147.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 201.

3281. — Déclaration de M. Gatteaux, portant qu'il a reçu de M. Camus le poinçon par lui gravé pour le timbre sec des assignats de 5 livres, qu'il s'engage à rétablir, dès que les trois nouveaux coins auront été frappés.

11 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, D 1 § 1, 8, n° 24.

3282. — Procès-verbal de transport de MM. Robert-François-Joseph Quesnay et Henri Reboul, députés et commissaires du Comité des assignats et monnaies, à l'Hôtel de la Monnaie et des Médailles, où il a été procédé en leur présence et en présence de M. Gatteaux, à la frappe de trois carrés avec le poinçon-matrice du timbre sec des assignats de 5 livres, carrés qui ont été remis à M. Gatteaux pour en terminer le travail par l'empreinte de la petite figure représentant la Justice, qui doit être gravée au moyen d'un poinçon particulier.

12 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.

Note : Ce poinçon a été anéanti, le 25 brumaire an II, en exécution du décret du 10 du même mois.

3283. — Procès-verbaux de brûlement, à la Caisse de l'Extraordinaire, de 6,837 assignats de la création de 1,200 millions, et de 3,404 assignats de celle de 600 millions.

13 janvier 1792.

Copies conformes, signées de M. Le Couteulx (2 p.), *A. N.*, C 142, n° 151.

3284. — Procès-verbal constatant la remise entre les mains de M. J. Le Couteulx, trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, de 56,000 assignats de 500 livres, 54,000 de 60 livres et 136,500 de 50 livres, formant ensemble la somme de 15,665,000 livres, pour être mis en circulation.

13 janvier 1792.

Copie conforme, signée de M. Le Couteulx, *A. N.*, C 142, n° 151.

3285. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'impression et le renvoi, au Comité des pétitions, d'une pétition des citoyens qui s'intitulent Hommes du 14 juillet et insistent pour que le Comité des finances et les agents du pouvoir exécutif soient tenus de presser la fabrication des petits assignats.

15 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 142.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 131.

3286. — Lettre de M. Gay-Vernon, président de la Commission pour la surveillance de la fabrication des assignats, au président de l'Assemblée nationale, demandant, au nom de la Commission, qu'il soit procédé, le soir ou le lendemain matin, au renouvellement de la Commission, qui est en activité depuis 2 mois et dont plusieurs membres sont dans l'impossibilité de continuer ce service.

27 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, C 147, n° 149.

3287. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Couturier, président du Comité des pétitions, accusant réception du mémoire de MM. Dutruy et Forest, en annonçant le renvoi au Département de Police, afin qu'il examine si les mesures proposées dans ce mémoire, pour la vérication des assignats et billets, peuvent être adoptées.

28 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL 3, n° 60.

3288. — Lettre de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, rappelant qu'il a été fait, le 3 janvier, au nom du Comité des assignats, un rapport dont l'objet était de presser la rentrée des coupons d'assignats, afin de préserver promptement la classe la moins fortunée des citoyens des inconvénients de leur falsification, et que le décret faisant suite à ce rapport a été approuvé, déclarant en outre qu'il importe de mettre un terme à ce genre de remboursement.

29 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, C 142, n° 150.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 10.

3289. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de M. Lavigne, décidant que les coupons d'assignats adaptés aux assignats de la création des 400 premiers millions décrétés, cesseront d'avoir cours le 1er avril prochain, que ceux desdits coupons encore en circulation ne seront payés, à bureau ouvert, à la Caisse de l'Extraordinaire, que jusqu'au 1er mai 1792, que les coupons d'assignats qui seront reçus dans les caisses publiques, en payement de contributions directes ou indirectes, ne seront plus remis dans la circulation et seront envoyés au Trésor public, enfin que, passé le 1er mai, les coupons d'assignats, qui n'auront pas été présentés au remboursement, seront refusés dans toutes les caisses publiques et particulières.

30 janvier 1792.

Imprimé avec additions manuscrites, *A. N.*, C 142, n° 149.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 14.

3290. — Décret de l'Assemblée législative concernant la forme à donner à l'assignat de 25 livres et aux coupures de 50, 25, 15 et 10 sols, avec l'indication du papier employé, la description des figures et bordure de l'assignat, et les caractères de l'impression, gravés par M. Firmin Didot.

4 février 1792.

Minute, signée de M. Dorizy, *A. N.*, C 143, n° 160.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 133.

3291. — Marchés passés entre MM. Nicolas Desmarets, l'un des commissaires du Roi chargés de surveiller la confection des assignats, et Pierre-François Didot, jeune, propriétaire de la papeterie d'Essonnes, pour la fourniture du papier nécessaire à la fabrication des assignats de 25 livres, de 10 livres et de 50 sols.

7, 24 février 1792.

Copies, signées de M. Tarbé (3 p.), *A. N.*, C 142, n° 156.

3292. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée législative, déclarant que c'est à tort que MM.

Dutruy et Forest lui ont présenté un mémoire proposant de soumettre tous les assignats du royaume à la revision d'un bureau central établi à Paris, qui les marquerait d'un signe reconnaissable pour distinguer les faux d'avec les vrais, et faisant observer que cette proposition est de la compétence du Comité de l'extraordinaire des finances.

13 février 1792.
Original signé, *A. N.*, D XL 3, n° 60.

3293. — Lettre de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, au sujet des 50 millions en assignats décrétés le 19 juin 1791, à l'effet de savoir si on devra émettre 833,333 assignats, ou 833,334, attendu que 833,333 assignats de 60 livres ne représentent qu'une somme de 49,999,980 livres, plus faible de 20 livres que celle décrétée, demandant que la question soit tranchée par l'Assemblée.

20 février 1792.
Original signé, *A. N.*, C 143, n° 165.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 689.

3294. — Marché passé entre MM. Nicolas Desmarets, commissaire du Roi, chargé de surveiller la confection des assignats, et François et Pierre Johannot, frères, fabricants à Annonay, pour la fourniture du papier nécessaire à la fabrication des assignats de 25 sols.

24 février 1792.
Copie, signée de M. Tarbé, *A. N.*, C 142, n° 156.

3295. — Marché passé entre M. Nicolas Desmarets, l'un des commissaires du Roi chargés de surveiller la confection des assignats, et MM. Barthélemy-Louis et Jean-Louis Delagarde, frères, propriétaires des papeteries de Courtalain et du Marais (département de Seine-et-Marne) et locataires de celle de Langlée, près Montargis (département du Loiret), pour la fourniture du papier nécessaire à la confection des assignats de 15 sols.

24 février 1792.
Copie, signée de M. Tarbé, *A. N.*, C 142, n° 156.

3296. — Marché passé entre M. Nicolas Desmarets, l'un des commissaires du Roi chargés de surveiller la confection des assignats, et M. Etienne-Alexandre-Jacques Anisson, propriétaire de la papeterie de Buges, près Montargis, pour la fourniture du papier nécessaire à la confection des assignats de 10 sols.

24 février 1792.
Copie, signée de M. Tarbé, *A. N.*, C 142, n° 156.

3297. — Décret de l'Assemblée législative, décidant : 1° que sur les 215 millions d'assignats de 5 livres destinés à l'échange d'assignats de plus forte somme, il sera pris la somme de cent millions pour être employée au service de la Caisse de l'Extraordinaire; 2° que ces cent millions seront remplacés par 50 millions en assignats de 25 livres et par 50 en assignats de 10 livres, à prendre sur la création faite par l'article 3 du décret du 17 décembre dernier, lesquels serviront à retirer de la circulation les assignats de plus forte valeur, qui seront indiqués par l'Assemblée nationale.

28 février 1792.
Minute, *A. N.*, C 143, n° 163.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 188.

3298. — Pétition du sieur Poissault, citoyen de Paris, à l'Assemblée nationale, déclarant que les bureaux d'échange d'assignats qu'il a été autorisé à établir par brevet ne peuvent être compris dans la proscription des établissements de ce genre, en raison de l'impossibilité réelle d'imiter ses billets, et de la garantie résultant du contrôle permanent des officiers municipaux, qui doivent chaque semaine prendre connaissance de ses opérations et en faire certifier le tableau qui sera affiché tous les mois.

3 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3299. — Décret de l'Assemblée législative, portant : 1° que ceux de ses membres qui seront envoyés à Annonay pour surveiller la fabrication des papiers destinés

aux assignats de 25 sols, dont sont chargés MM. Johannot, y résideront pendant deux mois; 2° que les marchés passés par le commissaire du Roi à la surveillance de la fabrication des assignats, avec MM. Delagarde, Didot, Johannot et Anisson, les 7 et 24 février, seront déposés aux Archives nationales.

4 mars 1792.

Minute, signée de M. Dorizy, *A. N.*, C 144, n° 181.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 376.

3300. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le Roi sera prié de nommer trois nouveaux commissaires qui seront chargés de surveiller, dans les papeteries et imprimeries, concurremment avec ceux précédemment établis et avec les commissaires de l'Assemblée nationale, les formes, fabrication et impression des assignats, jusqu'à leur versement à la Caisse de l'Extraordinaire.

4 mars 1792.

Minute, signée de M. Dorizy, *A. N.*, C 144, n° 181.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 376.

3301. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le Comité des assignats proposera, dans trois jours, un projet de décret sur le traitement des commissaires du Roi chargés de suivre la fabrication du papier et l'impression des assignats.

4 mars 1792.

Minute, signée de M. Dorizy, *A. N.*, C 144, n° 181.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 376.

3302. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Commission chargée de la surveillance de la fabrication des assignats sera réunie au Comité des assignats et monnaies, dont elle formera une section, et que cette Commission sera renouvelée d'après l'inscription des membres de l'Assemblée qui auront manifesté leur vœu sur le registre du Comité.

4 mars 1792.

Minute, *A. N.*, C 144, n° 181.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 373.

3303. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin d'activer le timbrage des assignats, que l'archiviste tirera des Archives nationales la matrice du coin destiné au timbre des assignats de cent sols, pour la remettre au sieur Gatteaux, graveur, lequel fera 4 nouveaux coins, et, immédiatement après l'exécution de son travail, rétablira cette matrice dans les Archives.

9 mars 1792.

Minute signée, *A. N.*, C 144, n° 181; copie collationnée, signée des secrétaires, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 513.

3304. — Procès-verbal de la remise par M. Camus, en présence des commissaires du Comité de l'extraordinaire des finances et de M. Amelot, à M. Nicolas-Marie Gatteaux, du poinçon du timbre sec destiné à marquer les assignats de 5 livres, lequel timbre a été rapporté par M. Gatteaux.

10, 13 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.

3305. — Lettre du Comité des assignats et monnaies à M. Lesage, en réponse à sa demande du 26 février, le prévenant qu'il n'a qu'à se présenter à la Caisse de l'Extraordinaire, avec la somme en gros assignats qu'il désire échanger contre des petits assignats de 5 livres.

14 mars 1792.

Original, signé de M. Dorizy, *A. N.*, AA 49, n° 1414.

3306. — Lettre de M. Pottin de Vauvineux au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il fait hommage de 50,000 livres en assignats destinés à être brûlés.

18 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 145, n° 191.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 116.

3307. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire à délivrer une somme de 1,200 livres, qui sera employée, sous la surveillance du Comité des assignats et monnaies et des commissaires du Roi, à

la construction d'une machine destinée au numérotage des assignats.

20 mars 1792.
Minute, *A. N.*, C 144, n° 183.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 188.

3308. — Lettre de M. Pottin de Vauvineux au président de l'Assemblée nationale, annonçant qu'il désire offrir cent mille livres d'assignats et informer l'Assemblée qu'avant le 16 avril prochain l'assignat sera au pair.

25 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, C 145, n° 191.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 482.

3309. — Décret de l'Assemblée législative, portant règlement pour l'émission des assignats de 10 livres et des coupures inférieures à 5 livres, et fixant le type adopté pour chacun de ces assignats, ainsi que le papier, les filigranes et les inscriptions qui seront employés.

3 avril 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, n° 203.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 112.

3310. — Décret de l'Assemblée législative, élevant à 1,650 millions au lieu de 1,600 la somme des assignats à mettre en circulation, et décidant que les 50 millions destinés à augmenter la masse des assignats en circulation, ainsi que ceux nécessaires au remplacement des brûlements, seront pris sur les cent millions d'assignats de 5 livres restant de la création du 1er novembre dernier, affectés à l'échange d'assignats de plus forte somme, que ces 50 millions d'assignats de 5 livres seront suppléés, moitié par des assignats de 25 livres, et moitié par des assignats de 10 livres, à prendre sur la création du 17 décembre.

4 avril 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, n° 203.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 180.

3311. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre du ministre des Contributions publiques, relative au choix d'un artiste pour la gravure des caractères nécessaires aux assignats.

5 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 223.

3312. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que dans le titre du décret du 4 février précédent, relatif à la gravure des caractères pour l'impression de l'assignat de 25 livres, il sera retranché ces mots : *gravés par M. Firmin Didot.*

10 avril 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, n° 204.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 412.

3313. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité des assignats, recommandant la pétition du sieur Damoy, notable de la Commune, qui désirerait être employé au numérotage des assignats.

11 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3314. — Procès-verbal de dépôt aux Archives nationales, par les commissaires du Comité des assignats, d'un poinçon et d'une matrice pour l'impression des assignats de 15 sols (poinçon et matrice qui ont été détruits en exécution du décret du 10 brumaire an II).

12 avril 1792.
Original, signé de MM. Montaut des Isles, Pieyre et Camus, *A. N.*, C 144, n° 174bis.

3315. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats, d'un mémoire présenté par l'un des membres de l'Assemblée, relatif à une nouvelle émission d'assignats et à l'adoption d'une machine pour les rendre inimitables.

14 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 200.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 636.

3316. — Etat des poinçons, matrices et autres objets ayant servi à la fabrication des assignats, qui se trouvent déposés aux Archives nationales, à l'époque du

16 avril 1792.
Minute, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.
Etat envoyé au Comité des assignats et monnaies, le 17 avril.

3317. — Délibération des commissaires de la Trésorerie nationale : 1° autorisant M. Garat, caissier général, à recevoir les sommes que des citoyens pourraient apporter en espèces à la Trésorerie et à leur remettre l'équivalent en assignats; 2° le chargeant de tenir registre de ces versements et des noms des personnes qui les auront effectués, avec lettre d'envoi au Comité des finances, demandant s'il ne trouve aucun inconvénient à cette mesure et s'il ne jugerait pas à propos de lui donner quelque publicité.

23, 24 avril 1792.

Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.

3318. — Décret de l'Assemblée législative, décidant une nouvelle création d'assignats, à concurrence de la somme de 300 millions, savoir : de cent millions en assignats de 5 livres, de cent millions en assignats de 50 livres et de cent millions en assignats de 200 livres, et stipulant qu'une partie des cent millions d'assignats de 5 livres sera formée avec 59 millions 600,000 livres en assignats de même valeur, de la création du 1er novembre précédent, qui ne sont point encore en circulation, et qu'on fera usage pour ceux de 200 livres de 95 rames de papier de cette coupure, déposées aux Archives nationales.

30 avril 1792.

Imprimé et minute, *A. N.*, C 146, n° 207; copie collationnée, signée des secrétaires de l'Assemblée, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 534.

3319. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant que les 300 millions d'assignats de la création du 30 avril dernier porteront le même timbre que ceux de cent sols, décrétés l'année précédente, et, qu'à cet effet, on employera les poinçons gravés par le sieur Gatteaux (représentant l'effigie du Roi), décret précédé du rapport de M. Clauzel, fait au nom du Comité de l'extraordinaire des finances.

5 mai 1792.

Minute, signée de M. Clauzel, *A. N.*, C 149, n° 233.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 32.

3320. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre du ministre des Contributions publiques, contenant un mémoire sur l'urgence de former un établissement où toutes les parties de la fabrication des assignats soient concentrées.

10 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 198.

3321. — Projet de décret adressé à l'Assemblée nationale par le sieur J.-A. Châtillon, demeurant Faubourg Saint-Martin, qui se déclare indigent, suivant lequel les assignats devraient être endossés : 1° par le trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire; 2° par le receveur général de chaque département; 3° par celui de chaque municipalité; 4° par celui de chaque district; 5° par celui qui le recevra en payement; de plus, proposant l'établissement, dans chaque district, de bureaux où se feraient les payements en assignats, et où ceux qui les recevraient les endosseraient en exhibant leur certificat de domicile, avec tenue d'un registre par le greffier de chaque bureau pour l'inscription des assignats, et lettre d'envoi.

11, 12 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

Renvoyé au Comité des assignats et monnaies, le 13 mai 1792.

3322. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de M. Clauzel, chargeant les commissaires qui seront nommés *ad hoc* par les Comités de l'extraordinaire des finances et des assignats et monnaies, de procéder au compte et recensement de la 8e création des 600 millions d'assignats, décrétée le 19 juin 1791, décidant que le papier resté en blanc et tous les assignats, qui n'ont pu servir ou se trouveront excéder le nombre fixé pour l'émission, seront brûlés publiquement dans la cour de l'hôtel de la Caisse de l'Extraordinaire, de même que ceux des assignats de cent sols qui n'auront pas été utilisés, et approuvant le

brûlement fait le 23 mars dernier, dans la même cour, de 47,850 assignats défectueux de 500, 300, 200 et 100 livres.

17 mai 1792.
Minute, signée de M. Clauzel, *A. N.*, C 149, n° 235.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 508.

3323. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre des Contributions publiques rendra compte, par écrit, des motifs qui retardent la mise en circulation des petits assignats, et indiquera l'époque précise où elle s'effectuera.

21 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 648.

3324. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'à partir du 1er mars chaque commissaire du Roi, chargé de surveiller la confection des assignats, recevra un traitement annuel de 6,000 livres, à raison de 500 livres par mois, pendant la durée de l'exercice de ses fonctions.

29 mai 1792.
Minute, signée de M. Lucia, *A. N.*, C 149, n° 238; copie conforme, signée de M. Duranthon, *A. N.*, F4 1013.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 263.

3325. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, d'une lettre de M. Amelot, du 31 mai, relative à l'urgente nécessité de déterminer le nouveau mode d'administration qu'exige la fabrication des coupures d'assignats.

31 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 232.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 378.

3326. — Décret de l'Assemblée législative, décidant l'impression du rapport fait au nom des Comités de l'extraordinaire des finances et des assignats et monnaies, sur l'établissement d'une nouvelle administration pour la confection des assignats, et ordonnant que le ministre des Contributions publiques rendra compte par écrit, dans le jour, de la cause du retard qu'éprouve la fabrication des petits assignats.

31 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 14[7], n° 232.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 37[5]

3327. — Décret de l'Assemblée législative, interdisant l'établissement formé pa[r] les sieurs Jacques-Auguste Dutray et Jean Mathieu Leleu, citoyens de Paris et d[e] Versailles, sous le nom de bureau d[e] contrôle pour les assignats nationaux et défendant à toute personne d'ouvri[r] aucun établissement tendant à appose[r] aux assignats des signes de contrôle e[t] de vérification.

1er juin 1792.
Minute, *A. N.*, C 150, n° 259.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 431

3328. — Décret de l'Assemblée législative, portant suppression du numérotage pour les assignats au-dessous de cen[t] sols, et déclarant que ces assignats seron[t] divisés en séries de 40,000 billets chaque savoir : pour les assignats de 50 sols mille séries; pour les assignats de 25 sols deux mille séries; pour ceux de 15 sols deux mille séries; pour ceux de 10 sols deux mille séries.

4 juin 1792.
Minute, signée de M. Montaut des Isles, *A. N.*, C 150, n° 259.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 543

3329. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les ministres des Contributions publiques et de l'intérieur rendront compte par écrit, dans les 24 heures, de l'inexécution des lois des 1er mai et 30 avril, relatives aux coupures d'assignats et billets de confiance, et renvoyant l'examen du tout aux Comités des Douze et des finances.

8 juin 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 699.

3330. — Lecture par le ministre des Contributions publiques d'un rapport sur les détails et les causes du retard de la fabrication des assignats, et décret de l'Assemblée législative, chargeant le mi-

nistre des Contributions publiques de suivre provisoirement toutes les opérations relatives au timbrage des petits assignats et de prendre dans celui des bâtiments nationaux, jugé le plus convenable, toutes les dispositions nécessaires pour la continuation desdites opérations.

9 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 19.

3331. — Lettre de M. Clavière, ministre des Contributions publiques, à M. Roland, ministre de l'intérieur, annonçant qu'il a besoin, pour le timbrage des six coupures d'assignats actuellement en fabrication, des deux salles du couvent des Grands-Augustins où sont déposées les archives du ci-devant clergé, et le priant de faire transporter ces papiers avec la plus grande célérité, lui rappelant que rien n'est plus urgent que l'émission des assignats de 10 et de 15 sols, qui s'imprimeront cette semaine et devront être timbrés sur-le-champ, avec lettre du ministre de l'intérieur aux officiers municipaux, leur transmettant la lettre de M. Clavière, et les priant de donner les ordres nécessaires pour le transport de ces papiers dans un autre local, et réponse de M. Roland à M. Clavière, l'avisant des mesures concertées par la mairie de Paris avec l'agence des Biens nationaux pour l'enlèvement immédiat de ces archives.

10 juin 1792.

Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1013.

3332. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant que l'administration de la Caisse de l'Extraordinaire est autorisée à émettre la quantité d'assignats nécessaire pour effectuer les dépenses et versements décrétés par l'Assemblée nationale, jusqu'à ce que la somme des assignats en circulation s'élève à 1,800 millions.

13 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 172.

3333. — Lettre de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, le prévenant qu'il ne reste plus que 2,431,682 livres pour atteindre le maximum de la circulation fixée à 1,700 millions, et qu'il serait urgent de décréter une nouvelle émission d'assignats de 5 livres, attendu que, pour ce mois et le mois suivant, on prévoit que le service de la Trésorerie en absorbera la valeur de 60 millions, qu'il n'y a plus que 32 millions disponibles, à la fabrication desquels on travaille tous les jours, et estimant qu'en raison des tentatives de contrefaçon, il serait peut-être bon d'opérer quelques changements dans leur fabrication.

13 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 151, n° 266.

3334. — Décret de l'Assemblée législative, établissant, pour la fabrication des assignats, une administration particulière, sous le nom de : *Direction pour la fabrication des assignats*, qui sera composée de trois commissaires nommés par le Roi, laquelle dirigera les opérations et passera tous les marchés nécessaires pour la confection des assignats, avec règlement de leurs attributions, suivant le rapport de M. Fouquet.

13 juin 1792.

Imprimé, avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 150, n° 260.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 182.

3335. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, d'une lettre de l'administration de la Caisse de l'Extraordinaire, qui prévient qu'il est nécessaire d'ordonner une nouvelle émission d'assignats de 5 livres.

21 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 258.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 453.

3336. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, lui transmettant la réponse de l'administration des Biens nationaux, pressentie au sujet du transport des papiers du clergé, laquelle a déclaré que les papiers en question ne pourraient être confondus avec ses

propres archives établies au Saint-Esprit, qui ne renferment que des titres de propriété des Biens nationaux, le local contenant ces archives étant d'ailleurs trop peu spacieux pour y recevoir de nouveaux dépôts, et que par conséquent elle se trouve dans l'impossibilité d'évacuer les salles des Grands-Augustins.

21 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1013.

3337. — Pétition du sieur Desmarets, regratier, rue Lenoir, Marché-Neuf, Faubourg Saint-Antoine, à l'Assemblée nationale, exposant qu'il possédait 600 et quelques livres, tant en assignats que billets de la Caisse patriotique et de la Maison de secours, conservés dans une armoire, que les rats ont percée par derrière et n'ont laissé de ces papiers que des miettes, et sollicitant le remboursement, à titre gracieux, de cette somme, avec certificat délivré par M. Watrin, juge de paix de la section des Quinze-Vingts, contresigné de MM. Jurie, commissaire de police, Maignet, président des commissaires de la section, et Santerre, commandant du bataillon.

22 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, C 152, nº 270ter.

3338. — Décret de l'Assemblée législative, décidant : 1º que les assignats-coupures seront provisoirement transportés aux Archives de l'Assemblée nationale au fur et à mesure de leur impression, après avoir été mis en ballots, comptés, vérifiés et scellés en présence d'un des commissaires de l'Assemblée et d'un commissaire du Roi ; 2º qu'ils seront déposés dans une chambre attenant aux Archives de l'Assemblée, sous la garde spéciale de l'archiviste.

23 juin 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 150, nº 262; copie collationnée et signée, *A. N.*, D I § 1, 8, nº 24.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 497.

3339. — Pétition du sieur Jean-Simon Boverat, compagnon bijoutier, à l'Assemblée législative, exposant qu'il a trouvé, il y a un an, dans la rue près du Palais-Royal, 300 livres en assignats, que, ces assignats n'ayant pas été réclamés après l'année révolue, il vient de se présenter au Comité de la section du Palais-Royal, qui a prétendu ne pouvoir lui délivrer que la moitié de cette somme, réservant un quart pour la Nation et un quart pour les pauvres, et déclarant qu'il réclame toute la somme, s'en rapportant à la sagesse de l'Assemblée pour le don qu'elle croira devoir lui inspirer comme contribution aux frais de la guerre, ayant lui-même l'intention de s'enrôler dans les canonniers, avec certificat de la section du Palais-Royal, constatant le dépôt des assignats.

25 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 152, nº 270ter.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 572.

3340. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la fabrication de cent millions de livres d'assignats de cent sols, sous les formes et dimensions observées jusqu'à ce jour, pour lesdits assignats être employés à l'échange d'assignats de plus forte valeur.

27 juin 1792.
Minute signée, *A. N.*, C 150, nº 263.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 611.

3341. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les commissaires du Roi, Directeurs généraux de la fabrication des assignats, sont autorisés à retirer des Archives les formes des assignats de 5 livres pour servir à la fabrication du papier destiné aux cent millions d'assignats de 5 livres décrétés le 27 juin, à charge de rétablir les formes dans le dépôt des Archives aussitôt après la fabrication du papier.

1er juillet 1792.
Copie collationnée et signée, *A. N.*, D I § 1, 8, nº 24.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 21.

3342. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant : 1º le Département de Paris de faire évacuer l'emplacement qu'occupent les archives du ci-devant clergé, dans l'ancien couvent des Grands-Augustins, et de le remettre à la disposi-

tion des Directeurs généraux de la fabrication des assignats; 2° la Municipalité de pourvoir, par l'établissement, dans ledit couvent, d'un corps de garde de 13 hommes au moins, à ce que les travaux relatifs à la confection des assignats n'y soient point troublés et puissent s'exécuter avec sûreté.

5 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, C 153, n° 276.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 128.

3343. — Décret de l'Assemblée législative, ratifiant : 1° le marché passé avec Mme Delagarde, copropriétaire avec ses fils des papeteries de Courtalain et du Marais, pour la fourniture du papier destiné à l'émission des cent millions d'assignats de 5 livres, décrétés le 27 juin ; 2° approuvant le marché passé avec M. Didot, le 2 juillet 1791, pour l'impression des premiers assignats de 5 livres, qui continuera d'avoir son effet pour la fabrication des cent millions d'assignats ci-dessus; 3° décidant que le trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire sera tenu de remettre, le 12 du mois courant, aux Directeurs généraux de la fabrication, tout l'emplacement occupé dans l'ancien couvent des Petits-Pères par l'atelier où se pratiquent le timbrage et le numérotage des assignats, avec tout le mobilier; 4° chargeant le Comité de l'extraordinaire des finances de procéder sans délai au comptage et au brûlement des assignats défectueux qui se trouvent dans ledit atelier.

5 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, C 153, n° 276.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 128.

3344. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les commissaires du Roi, Directeurs généraux de la fabrication des assignats, à retirer des Archives de l'Assemblée nationale, le poinçon portant ces mots : *Loi du 4 janvier 1792*, faisant partie de l'assignat de 15 sols, à la charge par eux de le rétablir dans les Archives immédiatement après s'en être servis pour la fonte nécessaire à l'assignat de 15 sols.

17 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, C 153, n° 277; copie, collationnée et signée des secrétaires, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 576.

3345. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, d'une lettre du commissaire du Roi à la Caisse de l'Extraordinaire, annonçant que le brûlement des assignats, à la date du 20 courant, représente une somme totale de 581 millions, et que la masse des assignats en circulation s'élève à 1,758 millions 84,616 livres 15 sols.

24 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 274.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 118.

3346. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant, à l'effet d'accélérer l'émission des cent millions d'assignats de 5 livres, les commissaires du Roi, Directeurs de la fabrication des assignats, à retirer des Archives de l'Assemblée le poinçon du timbre sec des assignats de 5 livres pour en faire tirer les carrés suffisants à la garniture des ateliers du timbrage des Petits-Pères, à la charge de rétablir ledit poinçon aux Archives, immédiatement après s'en être servis.

27 juillet 1792.
Copie certifiée, signée de M. De Joly, *A. N.*, D I § 1, 8, n° 24.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 208.

3347. — Décret de l'Assemblée législative en vue du renouvellement des assignats de 5 livres, ouvrant un concours entre les artistes ou entrepreneurs qui voudront participer à la fabrication et fourniture du papier actuellement employé pour les assignats, ou faire des propositions relativement à l'impression, gravure et timbrage des assignats, et décidant que les soumissions à cet effet seront reçues par le Comité des assignats et monnaies et inscrites sur son registre, qui sera clos le 30 septembre prochain, et que la préférence sera donnée, sur le rapport du Comité, à celui qui aura présenté les résultats les plus certains et les plus avantageux pour la Nation.

31 juillet 1792.
Imprimé avec corrections manuscrites, signé

de M. Brémontier, rapporteur, *A. N.*, C 153, n° 282.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 309.

3348. — Décret de l'Assemblée législative, portant création de 300 millions d'assignats, pour les besoins extraordinaires de la Trésorerie nationale, pour le payement des dépenses de la Guerre et des créances liquidées au-dessous de 10,000 livres, création qui sera composée des cent millions d'assignats de 5 livres décrétés le 27 juin, de 50 millions d'assignats de même somme, dont l'Assemblée prescrit la fabrication, de 50 autres millions d'assignats de cent livres et de 50 millions d'assignats de 50 livres.

31 juillet 1792.
Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 153, n° 282.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 315.

3349. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats, d'une lettre des commissaires-directeurs généraux de la fabrication, insistant pour la nomination de commissaires chargés de reconnaître les imperfections de la machine qui sert à appliquer le timbre des assignats de 10 et de 25 sols, et décret portant que ces commissaires seront désignés incessamment.

1er août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 293.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 333.

3350. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin de remédier à la défectuosité du papier fabriqué à Essonnes pour les coupures d'assignats de 50 sols, que tout ce papier sera retiré des Archives et reporté à une autre manufacture pour y être refondu en totalité, et chargeant le pouvoir exécutif de faire procéder, sans aucun délai, à une nouvelle fabrication de papier destiné aux coupures d'assignats de 50 sols.

2 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 302.
Ed. *Archives parlementaires*, t, XLVII, p. 393.

3351. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la comparution, à sa barre, de l'ex-ministre Tarbé et de l'ex-commissaire du Roi Desmarets, à l'effet d'être entendus sur les clauses contradictoires du marché passé, le 26 février dernier, pour la fabrication destinée aux coupures d'assignats de 50 sols, et décidant que ledit Desmarets rendra compte, en outre, des causes qui ont occasionné la mauvaise fabrication de ce papier et de sa négligence à l'arrêter ou rectifier, ainsi que de l'existence du marché qu'il a dû passer avec la dame Delagarde en vue de la fabrication des assignats de 5 livres de la première création.

2 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 302.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 394.

3352. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant le versement par la Caisse de l'Extraordinaire, à la Trésorerie nationale, de 500,000 livres en vue du payement des dépenses faites ou à faire pour la fabrication des assignats.

4 août 1792.
Minute, signée de M. Fouquet, *A. N.*, C 156, n° 302.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 461.

3353. — Décret de l'Assemblée législative : 1° autorisant les commissaires-directeurs de la fabrication des assignats à passer des marchés avec la dame Delagarde et ses fils, et avec le sieur Didot, imprimeur, pour les papiers destinés aux assignats de 50 et de 100 livres, au prix des marchés précédents, sous la condition que chaque feuille desdits papiers contiendra 4 assignats au lieu de 3; 2° autorisant également les mêmes commissaires à retirer des Archives de l'Assemblée nationale les formes qui ont anciennement servi à la fabrication des mêmes papiers, à faire usage des filigranes qui se trouveront les meilleurs, à la charge de rétablir au dépôt desdites Archives tant ces anciennes formes, que celles qui pourraient être faites pour la fabrication du nouveau papier.

7 août 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 156, n° 304.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 550.

3354. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre des commissaires-directeurs généraux de la fabrication des assignats, qui rendent compte des progrès de ce travail.

14 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 113.

3355. — Pétition du sieur Fiquenel au président de l'Assemblée nationale, afin d'obtenir que le Comité des assignats fasse la 3ᵉ lecture de son rapport sur le moyen qu'il a proposé pour assurer la circulation des assignats par la poste.

14 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 350.

3356. — Décret de l'Assemblée législative, abrogeant les dispositions de l'article 2 de la loi du 4 avril, qui portent que les assignats de 10 livres seront numérotés à la presse, et décidant qu'ils recevront un numéro de la même manière que ceux de 25 et 5 livres, en outre, que les séries des assignats de 25 et 10 livres seront composées de 5,000 billets et indiquées par des chiffres arabes, ainsi qu'il est prescrit pour les assignats de 15 et 10 sols, enfin qu'il y aura 800 séries d'assignats de 25 livres et 2,000 de 10 livres.

18 août 1792.

Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 156, n° 311.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 339.

3357. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre des Contributions publiques reprendra sous sa surveillance immédiate la fabrication des assignats et tout ce qui concerne cette partie de l'administration publique.

18 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 298.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 334.

3358. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant que la Commission de surveillance des assignats sera réunie aux membres restant du Comité des assignats et monnaies, et que ce Comité ainsi formé suivra, de concert, les opérations attribuées à l'un et à l'autre.

18 août 1792.

Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 156, n° 311.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 339.

3359. — Lettre des Directeurs généraux de la fabrication des assignats à M. Caillasson, président du Comité de l'Extraordinaire des finances, le priant de vouloir bien désigner ceux des membres du Comité qui, conformément à la loi du 19 juin, devront assister, à partir du 20 août, aux versements à la Caisse de l'Extraordinaire des produits de la fabrication, qui doivent se faire jour par jour.

18 août 1792.

Original, signé de MM. De Surgy, De La Marche et Delaitre, *A. N.*, D VI 1, n° 1ᵇⁱˢ.

3360. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au pouvoir exécutif, de la lettre de M. Martin, peintre de l'Académie, qui signale le danger de l'établissement d'une forge dans une des salles des Grands-Augustins, précisément au-dessous de l'appartement qui renferme les assignats parvenus à leur perfection, danger d'autant plus grand que le plancher qui sépare le feu d'avec les assignats n'a que 4 pouces d'épaisseur, est d'un bois très sec et par conséquent fort combustible.

21 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 560.

3361. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les 300 millions d'assignats-coupures, actuellement en fabrication, seront affectés, savoir : 100 millions au service de la Trésorerie nationale et les 200 millions restant aux échanges dans les 83 départements, et réglant le mode d'envoi, de versement et de répartition.

24 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 681.

3362. — Décret de l'Assemblée législative, approuvant le point de reconnaissance en forme de cercle placé à la partie supérieure de l'angle gauche des assignats de 50 sols, qui se fabriquent actuellement à la papeterie d'Essonnes.

27 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, nº 318.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 32.

3363. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il sera versé par la Caisse de l'Extraordinaire à la Trésorerie nationale et mis à la disposition du ministre des Contributions publiques, une somme de 800,000 livres, pour être employée, sous sa responsabilité, au payement des dépenses relatives à la fabrication des assignats.

28 août 1792.

Copie, collationnée et signée du président et des secrétaires, *A. N.*, C 157, nº 319.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 79.

3364. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin que les coupures d'assignats puissent tenir lieu de numéraire pour les payements de la Trésorerie nationale, que le trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire comptera à la Trésorerie nationale une somme de 2 millions en assignats-coupures de 10 et de 15 sols, à titre d'avance de celle de 12,500,000 réservée à la Trésorerie sur la première émission de coupures, lesquelles seront employées, par les commissaires de la Trésorerie, aux appoints de leurs payements.

29 août 1792.

Minute, signée de MM. Lavigne, rapporteur, et Aréna, secrétaire, *A. N.*, C 157, nº 319.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 92.

3365. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la conversion des 50 millions d'assignats de cent livres et des 100 millions d'assignats de 50 livres, décrétés le 31 juillet précédent, en 100 millions d'assignats de 200 livres et en 50 millions d'assignats de 50 livres, et décidant que les formes et autres instruments nécessaires à la fabrication desdits assignats, déposés aux Archives, en seront incessamment tirés et remis aux commissaires-administrateurs de la fabrication des assignats.

31 août 1792.

Minute, signée de M. Duhem, *A. N.*, C 157, nº 321.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 140.

3366. — Rapport de M. Lavigne et décret de l'Assemblée législative, décidant : 1º qu'il sera sans délai passé des marchés pour la fourniture de 300 millions de papiers d'assignats, dont la fabrication commencera immédiatement après la ratification desdits marchés; 2º que les filigranes et couleurs des papiers ci-dessus seront les mêmes que ceux employés pour les assignats de 300 livres, de la création du 12 septembre 1791, et pour les assignats de 25 livres actuellement en cours de fabrication, mais que ceux du papier de 300 livres ne porteront pas la valeur de l'assignat; 3º que les papiers fabriqués seront déposés au fur et à mesure de leur préparation aux Archives nationales.

31 août 1792.

Minute, de la main de M. Lavigne, *A. N.*, C 157, nº 321.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 142.

3367. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les administrateurs de la Caisse de l'Extraordinaire commenceront, à partir du 5 septembre, les envois d'assignats-coupures dans les départements, en commençant par ceux qui se trouvent les plus éloignés de Paris et en continuant successivement dans les départements plus rapprochés, au fur et à mesure que les coupures leur seront apportées de l'atelier du timbrage.

31 août 1792.

Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 157, nº 321.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 143.

3368. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant, eu égard à la difficulté des transports, que les administrateurs de la Caisse de l'Extraordinaire commenceront sur-le-champ l'envoi des coupures de 10 et de 15 sols dans les départements, qu'ils mettront la plus grande célérité dans leurs expéditions, et les continueront

successivement, à mesure que les coupures leur seront apportées du timbrage.

31 août 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 157, n° 321.

3369. — Lettre de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a été brûlé, la veille, à la Caisse de l'Extraordinaire, pour 4 millions d'assignats provenant des recettes sur les Domaines nationaux, lesquels, joints aux 607 millions déjà brûlés, forment un total de 611 millions, de plus, que la masse des assignats en circulation n'est plus que d'un milliard 826 millions 687,975 livres 9 sols 6 deniers, et en y ajoutant les 7 millions 604,200 livres de billets de caisse ou promesses, qui remplacent encore les assignats dans le commerce, la véritable circulation est d'un milliard 834 millions 292,175 livres 9 sols 6 deniers, et qu'il manque, par conséquent, 165 millions 307,824 livres 10 sols 6 deniers pour atteindre 2 milliards.

2 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 164, n° 385.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 198.

3370. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les commissaires nommés par les Comités de l'Extraordinaire des finances et des assignats et monnaies, pour faire le comptage des assignats défectueux de la création de 600 millions, du 19 juin 1791, et de celle des 300 millions de 5 livres, de mai à novembre 1791, à procéder au brûlement de ces assignats dans la cour du couvent des Petits-Augustins, qu'occupe le sieur Didot, en présence du public et d'un commissaire-directeur à la fabrication.

3 septembre 1792.
Minute, signée de MM. J.-M. Fabre et Marant, *A. N.*, C 163, n° 372.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 231.

3371. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant que la Caisse de l'Extraordinaire délivrera sans délai, à chacune des 48 sections de Paris, une somme de 10,000 livres en petites coupures d'assignats pour une égale valeur en assignats de plus forte somme, qui seront remis dans ladite Caisse.

5 septembre 1792.
Minute, signée de M. Laffon, *A. N.*, C 163, n° 373.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 731.

3372. — Lettre de M. Foucher, commissaire de l'Assemblée nationale pour la fabrication des assignats à la manufacture de Courtalain, et de M. Guérin, inspecteur de la fabrication, au président de l'Assemblée législative, annonçant que, la gendarmerie nationale ne pouvant plus escorter le papier-assignat envoyé aux Archives, ils ont requis les municipalités de Pommeuse, Lagny et Vincennes de faire accompagner la voiture par deux gardes nationaux, qui seront payés de ce service extraordinaire, et décret conforme.

5 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 164, n° 386.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 488.

3373. — Dépôt à l'Assemblée nationale, par le ministre des Contributions publiques, d'un rapport du Directeur général de la fabrication des assignats, sur la pétition de M. Martin, manifestant des inquiétudes relativement à la présence d'une forge dans les bâtiments des Grands-Augustins, rapport qui constate que les assignats sont hors de toute atteinte du feu de cette forge.

5 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 352.

3374. — Lettre de M. Clavière, ministre des Contributions publiques, au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a substitué à la Commission chargée de diriger la fabrication des assignats un administrateur unique, assisté d'un sous-directeur ayant pour mission de s'occuper des détails, choisi parmi les citoyens les plus recommandables par leur civisme, leur zèle pour le succès de la chose publique et leur attachement connu pour la cause de la Liberté et de l'Egalité, ajoutant qu'il rendra compte à l'Assemblée des réformes qu'on aura introduites.

5 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 164, n° 385.

3375. — Décret de l'Assemblée législative, exemptant du service de la garde nationale de jour et de nuit, les serruriers et fondeurs en caractères, employés au travail des machines à timbrer et à la fonte des caractères des assignats.

7 septembre 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, rapporteur, *A. N.*, C 163, n° 374.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 424.

3376. — Décret de l'Assemblée législative, interdisant aux ouvriers employés à la fabrication des papiers d'assignats dans les fabriques de Courtalain, du Marais, d'Essonnes et de Buges, de quitter leurs ateliers, même pour s'enrôler et marcher aux frontières.

7 septembre 1792.
Minute, signée de MM. Lavigne, rapporteur, et Henry-Larivière, secrétaire, *A. N.*, C 163, n° 374.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 424.

3377. — Décret de l'Assemblée législative, affectant aux ateliers de fabrication des assignats la maison nationale dite des Capucines, en face de la place Vendôme, qui servira exclusivement d'atelier général pour tous les travaux de cette fabrication.

7 septembre 1792.
Minute, signée de MM. Lavigne, rapporteur, et Henry-Larivière, secrétaire, *A. N.*, C 163, n° 374.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 423.

3378. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant le Directeur général de la fabrication des assignats à se faire remplacer par le sous-directeur qui lui a été adjoint, pour tous les objets où son concours est nécessaire, aux termes des décrets.

7 septembre 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, rapporteur, *A. N.*, C 163, n° 374.

3379. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ministre des Contributions publiques, le commissaire-directeur de la fabrication des assignats et le trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire se concerteront pour présenter dans la huitaine à l'Assemblée nationale, chacun en ce qui le concerne, un mémoire énonciatif de la situation, au 1er septembre 1792, de la fabrication et du compte des assignats provenant des différentes fabrications ou créations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, avec tableau comparatif annexé audit mémoire, et ordonnant qu'à partir du 10 septembre il sera procédé de suite et sans interruption, par le Directeur de la fabrication, au comptage et brûlement des assignats fautés, tant au timbrage qu'à l'impression, en présence des commissaires de l'Assemblée nationale, brûlement qui sera fait à la Caisse de l'Extraordinaire.

8 septembre 1792.
Minute, signée de M. Fillassier, secrétaire, *A. N.*, C 163, n° 375.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 452.

3380. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, des observations de M. Amelot, au sujet des coupons d'assignats, dont la circulation a dû rigoureusement cesser le 1er mai, et qui se trouvent encore entre les mains de la classe la moins aisée, coupons représentant une valeur d'environ 160,000 livres.

11 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 367.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 563.

3381. — Lettre de M. Santerre, commandant général provisoire de la garde parisienne, au président de l'Assemblée législative, demandant que la Trésorerie nationale soit autorisée à lui délivrer, dans la proportion d'un dixième de ses payements, des coupures d'assignats, afin de faire compter le prêt aux volontaires enrôlés, tant pour les frontières que pour le camp sous Paris.

12 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 164, n° 387.

3382. — Décret de l'Assemblée législative, portant que, jusqu'au 1er janvier 1793, les receveurs des Contributions publiques et la Caisse de l'Extraordinaire recevront en payement les coupons d'intérêts d'assignats, qui, après avoir été échangés à la

Caisse de l'Extraordinaire contre des assignats de 5 livres et de plus faibles, seront brûlés dans les formes ordinaires, et permettant auxdits receveurs de prendre dans leurs caisses les coupons avec le millésime de 1791.

12 septembre 1792.
Minute, signée de M. Marbot, *A. N.*, C 163, n° 377.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 593.

3383. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les administrateurs de la Caisse de l'Extraordinaire à délivrer, en échange d'assignats, à la section du Théâtre-Français, la somme de 10,000 livres en coupures, pour les appoints des avances faites par la section aux volontaires partant aux frontières, autorisant également l'échange, par semaine, de 3,000 livres de coupures de 10 et 15 sols contre des assignats, en faveur des directeurs des Postes, pour faciliter le service des Postes.

13 septembre 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 163, n° 378.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 602.

3384. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il sera, sans délai, passé des marchés pour la fabrication de 750 rames de papier d'assignats de la forme des assignats de 200 livres, et de 3,000 rames de la forme des assignats de 50 livres, et que ces deux sortes de papiers seront préparées en blanc et dans la grandeur ordinaire, c'est-à-dire à raison de 4 assignats par feuille.

13 septembre 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, rapporteur, *A. N.*, C 163, n° 378.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 601.

3385. — Décret de l'Assemblée législative, ratifiant le marché passé, le 20 août, avec M. Pierre-François Didot, jeune, pour la fourniture du papier des assignats de 50 sols, celui passé, le même jour, avec la dame veuve Lejay et le sieur Patris, imprimeurs, pour l'impression des assignats de 50 et de 25 sols, ceux passés, le 20 août, avec les sieurs Pierre Didot et Eleuthère-Irénée Dupont, fils, pour l'impression des assignats de 15 et de 10 sols, ceux passés, le 21 août, avec la dame Delagarde, pour la fourniture du papier des assignats de 200, 100, 50 et 5 livres, celui passé, le 26 août, avec le sieur Aze, pour l'impression en taille-douce des assignats de 25 et de 20 livres, ceux passés, les 10 et 11 septembre, avec MM. Pierre Didot et Patris, pour l'impression des assignats de 25 et de 10 livres, et résiliant les marchés passés, le 21 août, avec Mme Delagarde, pour la fabrication du papier des assignats de 100 livres du 31 juillet, convertis en assignats de 200 livres.

13 septembre 1792.
Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 163, n° 378.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 601.

3386. — Lettre de M. Cast, limonadier, au président de l'Assemblée législative, le priant de donner des ordres pour qu'on lui échange 10,000 livres en petits assignats, conformément au décret du 13 septembre, attendu les besoins urgents de la section du Théâtre-Français et de Marseille.

15 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 167, n° 412 (15).
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 30.

3387. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au président de l'Assemblée législative, afin de faire autoriser par un décret M. Amelot à leur remettre chaque semaine, par voie d'échange, 500,000 livres d'assignats de 10 et de 15 sols, les deux millions d'assignats de cette valeur mis à leur disposition, pour diminuer autant que possible la consommation du numéraire dans le service de la Guerre, étant presque complètement épuisés.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 161, n° 388.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 91.

3388. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant la Caisse de l'Extraordinaire à verser chaque semaine, dans la caisse de la Trésorerie nationale, une somme de 500,000 livres en assignats de 10 et de 15 sols, somme qui sera imputée sur celle de 12,500,000 livres de ces assi-

gnats, affectée par chaque livraison au service de la Trésorerie nationale, afin de lui procurer le moyen de faire les appoints des payements en économisant le numéraire.

17 septembre 1792.
Minute, signée de M. Tartanac, *A. N.*, C 164, n° 381.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 91.

3389. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Bureau de comptabilité, du compte définitif des Directeurs de la fabrication des assignats.

17 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 68.

3390. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les commissaires de l'Assemblée qui surveillent actuellement la fabrication du papier des assignats, continueront cette surveillance jusqu'à ce que la Convention nationale ait organisé son Comité des assignats et monnaies et envoyé de nouveaux commissaires, en outre que leur indemnité leur sera continuée pendant la durée de leurs fonctions.

19 septembre 1792.
Minute, signée de M. Haussmann, secrétaire, *A. N.*, C 164, n° 382.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 135.

3391. — Renvoi, par l'Assemblée législative, aux Comités réunis de l'Extraordinaire des finances et des assignats, d'une lettre du ministre des Contributions publiques, qui demande que le Directeur de la fabrication des assignats soit autorisé à pratiquer l'échange des petites coupures d'assignats se trouvant déjà fabriquées.

19 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 144.

3392. — Décret de l'Assemblée législative, arrêtant que le ministre des Contributions publiques demeure autorisé à délivrer, sous sa responsabilité, les ordonnances sur la Trésorerie nationale pour toutes les dépenses relatives à la fabrication des assignats.

19 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 164, n° 382.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 151.

F. — CONTREFAÇON DES ASSIGNATS

3393. — Déclaration faite par le sieur Vains-Desfontaines, élève en pharmacie chez M. Vassal, apothicaire, quai de Gesvres, à M. Richard, ancien secrétaire du Comité des rapports, au sujet de la fabrication de faux assignats, au Châtelet, par des prisonniers dans la chambre des infirmiers, au 3e étage, et dans celle des malades, affirmant qu'une perquisition permettrait de s'assurer de la réalité des faits, et rapport de M. Bossenet, constatant que trois prisonniers travailleraient dans l'infirmerie des hommes à cette fabrication, avec la connivence de l'infirmier, qui est un prisonnier, et peut-être même des guichetiers, et reconnaissant que les faits sont exacts, mais jugeant exagérées les prétentions de M. Vains-Desfontaines, qui ne réclame rien moins que 25 ou 30,000 livres, et se propose de s'adresser même au ministre de l'intérieur, si les commissaires de la Trésorerie ne peuvent lui allouer cette somme.

2, 8 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F4 1059.

3394. — Lettre de M. Emmery, ancien député à l'Assemblée constituante, au ministre de l'intérieur, demandant, eu égard à la pénurie de la caisse de la municipalité de Dunkerque, d'accorder des fonds, afin de faciliter l'instruction d'un procès criminel par le tribunal du district de Bergues, séant à Dunkerque, contre des falsificateurs d'assignats, qu'il a lui-même arrêtés au péril de sa vie, et de faire un exemple qui effrayera les malveillants et ranimera la confiance dans les assignats.

8 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F4 1013.

3395. — Lettre du sieur Lagoutte au ministre de la justice, afin d'obtenir une audience et de lui signaler de vive voix ce qu'il avait déjà dénoncé par écrit

dans un mémoire, lorsqu'il était prisonnier à la Force, sur la contrefaçon des assignats au Châtelet, sur la conduite abominable des guichetiers et le régime défectueux de cette prison, et annonçant qu'il vient d'envoyer un mémoire aux administrateurs de la Municipalité, à l'effet de signaler les faits incroyables qui se passent tant à la Force qu'au Châtelet.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3396. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, adressant une demande de M. Vains-Desfontaines, élève en pharmacie dans les prisons du Châtelet, qui annonce avoir contribué à la découverte d'une fabrication de faux assignats, estimant que M. Vains-Desfontaines a droit à une récompense pour le service qu'il a rendu, mais que ses prétentions sont exagérées, avec le mémoire de M. Vains-Desfontaines, et lettre de M. Bossenet à M. Lavoisier à ce sujet.

14 octobre 1791.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3397. — Lettres du sieur H.-G. Dulac à M. De Lessart, réclamant une somme de 3,000 livres pour les débours occasionnés par la découverte d'une fabrique de faux assignats et par l'arrestation du sieur Poupart de Beaubourg, et lettre des commissaires de la Trésorerie au ministre de l'intérieur, déclarant que cette affaire est antérieure à leur administration et a été traitée avec le Comité des recherches, que, d'ailleurs, ils n'ont pas de fonds pour satisfaire à cette réclamation, la somme de cent mille livres mise à leur disposition par le décret du 7 novembre devant s'appliquer au procès de deux faussaires de Dunkerque et nullement à des dépenses antérieures, qu'en ce qui concerne le sieur Lieutaud et sa découverte d'une fabrique d'assignats en pays étranger, des fonds lui ont été remis pour le défrayer de son voyage, avec lettre du sieur Lieutaud à M. Dulac.

12 novembre-18 décembre 1791.
Originaux signés (6 p.), *A. N.*, F⁴ 1013.

3398. — Pétition du sieur Jannot, receveur du district d'Orléans, à l'Assemblée législative, afin d'être déchargé d'un assignat de 500 livres, qu'il avait reçu en payement de Domaines nationaux et qui a été reconnu faux par M. Le Couteulx, trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, avec lettre de M. Amelot, administrateur de cette Caisse, qui refuse de recevoir ce billet, accompagnée du faux assignat en question.

13 novembre 1791.
Original signé, copie et faux assignat (3 p.), *A. N.*, C 140, n° 109.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 47.

3399. — Lettre du Département de Paris à M. Lavoisier, l'un des commissaires de la Trésorerie nationale, lui communiquant la lettre du sieur Cholat, détenu dans la prison du Grand-Châtelet, qui offre de découvrir sous peu de jours les fabrications de faux assignats préparées dans cette prison, estimant que cet homme pourrait être très utile et ne voyant pas d'inconvénient à solliciter pour lui les adoucissements qu'il désire obtenir.

22 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, BB³ 199.

3400. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de la justice, en réponse aux détails donnés par le sieur Cholat, détenu au Châtelet, sur une fabrication de faux assignats, déclarant qu'ils assistent de toutes leurs forces M. Grouvelle, commissaire de police de la section des Gravilliers, qui s'occupe de cette surveillance, mais que, malheureusement, les guichetiers des prisons s'entendent avec les falsificateurs, leur facilitent la vente des faux assignats ou se prêtent à leur émission, de telle sorte que, malgré toutes les précautions, les faussaires sont toujours avertis par des signaux convenus, toutes les fois qu'on se présente pour procéder à des visites, aussi que les perquisitions fréquentes sont presque toujours restées infructueuses et n'ont servi qu'à inspirer plus de méfiance aux fabricateurs, avec lettre du ministre de la justice aux administrateurs du Département de Police, exposant les faits en ques-

tion, les invitant à concourir de tout leur pouvoir à déraciner le mal, qui subsistera toujours, tant qu'il existera une collusion criminelle entre les prisonniers et les guichetiers, et les priant de l'instruire des mesures qu'ils auront adoptées.

26 novembre, 9 décembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3401. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de la justice, déclarant que les prisons même, où l'on renferme les fabricateurs de faux assignats, sont les endroits où ces faussaires exercent avec le plus d'activité leur détestable talent, qu'ils communiquent aux autres détenus, et proposant d'incarcérer et d'isoler tous les prévenus de cette fabrication dans une seule et même prison, celle de Saint-Eloy, rue Saint-Paul, où les faussaires pourraient être renfermés dans des chambres séparées, sous la surveillance de gardiens sûrs, sans pouvoir communiquer entre eux ni avec les personnes du dehors, avec réponse du ministre, se rangeant à leur opinion et annonçant qu'il a écrit au chef de la municipalité de Paris pour faire faire les réparations à cette prison, exigées par sa nouvelle destination.

5 décembre 1791.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3402. — Lettre du ministre de la justice à M. Pétion, l'informant que les commissaires de la Trésorerie proposent de renfermer tous les prévenus, ou capables par l'art ou le métier qu'ils exercent, de fabriquer de faux assignats, dans une seule et même prison, et indiquent celle de Saint-Eloy, rue Saint-Paul, comme propre à remplir cet objet, au moyen de quelques réparations qui en augmenteraient la sûreté, et le priant d'engager la Municipalité à donner les ordres nécessaires pour que l'on mette la prison de Saint-Eloy en état de recevoir les accusés de fabrication de faux assignats.

(5 décembre 1791.)
Minutes (3 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3403. — Lettre du sieur Aragon, agent du commerce et de la marine de France en Angleterre, au ministre de l'intérieur, renouvelant la demande d'une récompense pour la découverte d'une fabrication de faux assignats, en conformité de la loi du 6 mai 1791, avec rapport adressé au président de l'Assemblée nationale, constatant que deux faussaires ont été découverts et arrêtés par les soins de M. Aragon, et estimant qu'il est juste d'accorder sans retard, à cet agent, l'indemnité qu'il réclame, de façon à lui permettre de retourner à Londres, où il est plus que personne à portée de découvrir les contrefacteurs d'assignats qui peuvent encore y exister.

10 décembre 1791, 17 janvier 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1013.

3404. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de l'intérieur, appelant son attention sur la dénonciation de fabricateurs de faux assignats et billets, faite par un prisonnier de la Conciergerie devant M. Boulanger, juge du cinquième Tribunal criminel, dénonciation qui révèle une particularité importante, savoir, que les faussaires tireraient le papier propre à la fabrication des faux assignats de la manufacture de L'Escallier, près d'Angoulême, et de celle de Jouy, en Lorraine, et priant de faire exercer une surveillance à cet égard par les directoires des départements, avec lettre-circulaire à ce sujet aux directoires des départements de la Charente, de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle.

20, 30 décembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3405. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Du Port, ministre de la justice, relativement à la remise d'une lettre de crédit sur Londres, de 15 à 20,000 livres, demandée pour faciliter à M. Aragon, consul de France en Angleterre, la recherche de faussaires, annonçant que la lettre de crédit est prête, mais qu'ils désireraient recevoir

une lettre collective des ministres des affaires étrangères, de la justice et de l'intérieur, nécessaire pour constater d'une manière régulière, auprès du Comité de Trésorerie, la mission dont M. Aragon est chargé, avec la lettre en question, du 25 janvier 1792, demandant la lettre de crédit et rappelant que l'Assemblée nationale a mis à la disposition du Comité de Trésorerie une somme de 100,000 livres pour être employée à la recherche des fabricateurs de faux assignats.

29 décembre 1791.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3406. — Rapport du sieur Soltho-Douglas, agent de police, signalant diverses fabriques de faux assignats : 1° à Londres, dans la maison de Mlle d'Eon, une fabrique de faux assignats de 2,000, de 1,000 et de 500 livres, qui sont adressés par une dame Falconnet à son neveu, M. Faton, chargé de les mettre en circulation; 2° à Meaux, une fabrique de faux assignats de 500 et de 300 livres, par un prisonnier, le sieur Papon, qui les fait passer par un marchand de draps à Paris; 3° à l'hôtel de la Force, une fabrique de faux assignats de 500, de 300, de 50 et de 5 livres, par le sieur Grandmaison et l'abbé Bardy, ajoutant qu'il se méfie du sieur de La Reynie, qui lui a fait entendre qu'il connaissait une fabrique d'assignats, où il y en avait déjà pour 13 ou 14 millions de fabriqués.

Sans date (1791).
Minute, *A. N.*, W 251, n° 1.

3407. — Pétition du sieur Louis Le Petit, négociant, rue Saint-Denis, à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir le remboursement d'un faux assignat de 1,000 livres, parfaitement imité, saisi, le 20 août précédent, à la Caisse de l'Extraordinaire, suivant procès-verbal de M. Sallior, commissaire de police de la section de la Place-de-Louis-XIV, alléguant qu'il a reçu cet assignat de bonne foi et déclarant qu'il en consacrera le montant au payement de sa contribution patriotique.

9 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.

3408. — Lettre du sieur Hachon au président de l'Assemblée législative, soumettant une composition typographique en plusieurs couleurs, à l'effet d'empêcher les contrefaçons des billets, avec spécimens.

10 janvier 1792.
Original signé et 2 feuilles de spécimens (3 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3409. — Lettre de M. Legier, juge de paix de la section des Postes, au président de l'Assemblée législative, le prévenant que la multiplicité des faux assignats de 500 livres effraye le commerce et peut porter le plus grand tort au crédit national, et proposant de décréter qu'ils n'auront point cours dans le commerce, mais pourront être échangés à volonté, soit à la Caisse de l'Extraordinaire, soit dans celles des receveurs de districts.

11 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3410. — Adoption, par l'Assemblée nationale, d'une motion tendant à charger le Comité de législation de présenter incessamment un projet de décret qui rende prompte et facile l'arrestation des fabricateurs et distributeurs de faux assignats, et qui puisse se concilier en même temps avec le principe de la liberté des citoyens et le respect dû à leur asile.

19 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 142.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 524.

3411. — Pétition de M. Pierre-Mathieu Parein, homme de loi, vainqueur de la Bastille, à l'Assemblée législative, demandant une place dans les bureaux de M. Le Couteulx pour travailler aux assignats, et faisant valoir comme titre qu'il a dénoncé et arrêté lui-même des fabricateurs de faux assignats, et a reçu pour cette dénonciation 12,500 livres de l'Assemblée constituante.

26 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3412. — Rapport de M. Fortin, capitaine de la gendarmerie, à M. Marchais, son lieu-

tenant-colonel, sur une descente à l'hôtel de la Force, faite par un détachement de gendarmes, accompagné de M. Herbault, commandant du bataillon du Petit-Saint-Antoine, et de M. de Saint-Venant, commissaire de police, constatant la mise au cachot de plusieurs prisonniers, fabricateurs de faux assignats, et la saisie d'un assignat faux de 200 livres, vendu par l'un des prisonniers pour 60 livres, d'une planche de cuivre non gravée, jetée de la chambre Saint-Joseph dans la cour des Pailleux, de feuilles de papier de Hollande pour tirer de faux assignats, d'une feuille de papier serpente vernie, propre à calquer les assignats qui ne s'impriment pas, mais se dessinent en noir au moyen d'encre de Chine, et de divers instruments et outils, avec lettre d'envoi au ministre de la justice, et accusé de réception, rendant hommage au zèle et à l'activité de la compagnie de gendarmerie chargée de la garde des prisons.

3, 22 février 1792.
Copie conforme, original signé et minute (3 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3413. — Rapport de M. Fortin, capitaine de la gendarmerie, à M. Marchais, son lieutenant-colonel, rendant compte d'une visite à la Conciergerie, faite avec M. Etienne La Rivière, juge de paix, chargé de perquisitionner des faux assignats, visite qui a amené la découverte à l'infirmerie, sur le nommé Roussel, d'une planche de bois propre à la fabrication des billets de 10 livres de la Caisse patriotique et de divers outils, et signalant une tentative d'évasion des prisonniers du préau par le moyen de fausses clefs des portes du corridor conduisant au cachot et dans une serre où aboutit un escalier mettant en communication avec le parquet de la Grand' chambre, tentative qui aurait pu faire échapper les trois quarts des prisonniers, rapport accompagné d'une lettre d'envoi au ministre de la justice.

18 février 1792.
Copie conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3414. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de l'intérieur, au sujet de l'envoi auprès des officiers municipaux d'Arcueil du sieur Lapointe, chargé de rechercher une fabrique de faux assignats dans le village de Cachan, le priant de leur transmettre les renseignements que les officiers municipaux d'Arcueil auront pu se procurer sur cette affaire, avec réponse, exprimant le regret de ne pouvoir donner les éclaircissements demandés.

25 février, 17 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3415. — Lettre de M. Fortin, capitaine de la gendarmerie, au ministre de la justice, rendant compte de la visite et perquisition qu'il a faite, de minuit à 7 heures du matin, dans la prison de la Conciergerie, où l'on signalait l'existence d'une fabrique de faux assignats, accompagné de 50 gendarmes et des juges de paix, visite et perquisition qui ont amené la découverte d'une quantité assez considérable de faux assignats et billets de la Caisse patriotique, cachés notamment dans la paille d'une chaise, de 2 planches et d'ustensiles propres à leur fabrication, se plaignant par la même occasion de la décision prise par le Comité militaire, de ne point créer de place de lieutenant-colonel, mais de l'autoriser à en remplir les fonctions, et déclarant qu'il est inadmissible de mettre 400 hommes sous le commandement d'un simple capitaine, et que, s'il reste simple capitaine, il ne peut et ne doit faire d'autres fonctions que celle de son grade.

4 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3416. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de la justice, déclarant que M. de La Reynie soupçonne l'existence, au dehors de Paris, de papier analogue à celui qui a été saisi avec les fabricateurs de faux assignats dans une maison de Passy, et demande que M. Bosquillon, juge de paix, qui a pratiqué la saisie, soit autorisé à lui délivrer un carré de chacune des espèces de papiers saisis, pour lui fournir un prétexte de pénétrer dans la fabrique qu'il

a en vue, avec lettre du ministre à M. Bosquillon, conçue dans ce sens.

19, 27 mars 1792.
Original signé et minutes (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3417. — Lettre du ministre de la justice aux administrateurs du Département de Police, leur transmettant une lettre de M. Boulanger, membre du 5e Tribunal criminel provisoire, au sujet des fabrications de faux assignats dans les prisons, qui entre dans des détails vraiment effrayants pour la confiance et la sûreté publique, et réponse des administrateurs dudit Département, déclarant qu'ils ne cessent de s'occuper des recherches nécessitées par ce genre de délit très commun dans les prisons, et qu'ils y font des visites très fréquentes, ajoutant que M. Vigner, l'un de leurs collègues, qui s'est particulièrement chargé de ces détails, est continuellement dans les prisons et a fait, dans la nuit du 17 au 18, une perquisition à la Force, où il a découvert plusieurs faux assignats et presque pris en flagrant délit deux faussaires, les nommés Julien Hary et Pierre Dartens, qu'on a mis au secret.

23 mars 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3418. — Lettre de M. Moreau, accusateur public du 5e Tribunal criminel, au ministre de la justice, l'informant que les fabricateurs de faux assignats se multiplient d'une façon vraiment alarmante, et qu'il est urgent de prendre un parti vigoureux sur la police des prisons, transformées en tabagies et en lieux de débauche, et déclarant qu'il faudrait réunir dans une seule prison les fabricateurs, qui sont tous connus, des artistes, et en confier la garde, non à des prisonniers, mais à des personnes sûres, écarter tous marchands de vins et tous marchands d'argent, qui emportent chaque jour et distribuent les faux billets, avec réponse du ministre.

27 mars, 10 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3419. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de l'intérieur, accusant réception des lettre et pièces adressées par le maire de Nancy, au sujet de la découverte par M. Jolivet, chargé des affaires de France à Liège, d'une fabrique de faux assignats, et annonçant qu'ils viennent de demander au ministre des affaires étrangères des détails sur cette fabrication et sur son auteur.

31 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1013.

3420. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de l'intérieur, lui communiquant 2 lettres du maire d'Arcueil, en date des 10 et 13 février, au sujet d'une fabrique de faux assignats dont on soupçonnait l'existence dans le village de Cachan, lettres qui ne révèlent rien de positif, et le priant d'engager les officiers municipaux d'Arcueil à continuer leurs recherches.

31 mars 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3421. — Lettre du ministre de l'intérieur aux maire et officiers municipaux d'Arcueil, déclarant que leurs lettres des 10 et 13 février laissaient espérer des éclaircissements plus décisifs sur la fabrique de faux assignats signalée à Cachan, les priant de redoubler de surveillance et de zèle à cet égard, et si leurs recherches sont couronnées de succès, de lui faire part de leurs découvertes, « ces mesures étant commandées à tous les bons citoyens par l'intérêt public, que tant de manœuvres criminelles compromettent dangereusement. »

6 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1059.

3422. — Lettre de M. Gaudin, l'un des six commissaires de la Trésorerie nationale, à M. Roland, ministre de l'intérieur, accusant réception des quatre échantillons de papiers destinés à la fabrication de faux assignats, que le Comité de Trésorerie avait demandés.

9 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3423. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de la justice, ne réponse aux observations de M. Moreau, accusateur public près le 5e Tribunal criminel, déclarant : 1° que si l'état des prisons de la capitale ne permet pas d'en affecter une entièrement aux fabricateurs de faux assignats, en tous cas ils seront placés dans un quartier particulier; 2° que c'était par un abus qu'à la Conciergerie le service des garçons de guichet était confié à des prisonniers, et qu'on vient d'augmenter le nombre des guichetiers; 3° que la gendarmerie fait bien souvent des perquisitions dans les prisons, mais qu'il est difficile, dans la législation actuelle, d'empêcher l'introduction des étrangers; 4° qu'il n'y a point de marchands de vins à l'intérieur des prisons, mais qu'on ne peut leur interdire d'apporter du vin aux guichets, et que c'est aux officiers municipaux qu'il appartient de restreindre la délivrance des permissions et de surveiller le commerce des marchands de vins, avec lettre du ministre à M. Moreau, l'avisant des mesures adoptées par le Département, indiquées ci-dessus.

12, 25 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3424. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de la justice, réclamant la délivrance par M. Bosquillon, juge de paix, d'une copie du procès-verbal qu'il a dressé lors de l'arrestation des fabricateurs de faux assignats de Passy, à l'effet de permettre à M. de La Reynie d'appuyer sa demande de la récompense promise par la Loi, et ajoutant que la remise de cette pièce est d'autant plus pressée que M. de La Reynie, qui a connaissance d'un crime analogue à l'étranger, n'attend que ce procès-verbal pour aller s'occuper du soin de le faire réprimer, avec réponse du ministre et lettre du même à M. Bosquillon, le priant d'envoyer sans retard l'expédition de ce procès-verbal.

21, 22 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3425. — Lettre du sieur Tabouet, homme de lettres, citoyen actif de la section Poissonnière, au président de l'Assemblée législative, indiquant un moyen aussi simple qu'infaillible d'empêcher la contrefaçon des assignats, l'emploi d'un papier marbré au dos du blanc destiné à imprimer les caractères distinctifs de la valeur des assignats, marbré qui ne pourrait jamais être imité, de sorte que le talon qu'on conserverait en faisant la coupure, deviendrait la pierre de touche pour connaître la vérité ou la fausseté du billet.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

3426. — Décret de l'Assemblée législative, accordant, à titre de récompense, pour avoir dénoncé une fabrique de faux assignats, au sieur Maillard, une gratification de 12,000 livres, au sieur Thieble, une de 1,200 livres, et 300 livres à chacun des deux préposés de Police qui ont été employés dans cette affaire.

28 mai 1792.
Copie collationnée, *A. N.*, F⁴ 1302.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 214.

3427. — Certificat du Comité de surveillance, attestant que les deux citoyens auxquels l'Assemblée nationale a accordé, par décret du 28 mai, une gratification de 300 livres pour la découverte, dans les prisons de la Force, d'une fabrication de faux assignats, sont MM. Bachelu et Azur.

31 mai 1792.
Original, signé de M. Bernard, président, et de M. Basire, secrétaire, *A. N.*, F⁴ 1302.

3428. — Lettre du Comité des assignats au ministre de la justice, accusant réception de l'envoi de la procédure contre les fabricateurs de faux assignats (de Passy), où il pense trouver tous les renseignements nécessaires pour proposer à l'Assemblée nationale la récompense due au dénonciateur de cette contrefaçon.

5 juin 1792.
Original, signé de MM. Montaut des Isles et Reboul, *A. N.*, BB³ 198.

3429. — Ordonnancement de la somme de 12,000 livres au sieur Maillard, pour la gratification qui lui a été accordée le 28 mai, en considération du service important qu'il a rendu à la chose publique, en dénonçant une fabrique de faux assignats et en favorisant l'arrestation des coupables.

10 juin 1792.

Minute, *A. N.*, F⁴ 1302.

3430. — Ordonnancement de la somme de 1,200 livres au sieur Thieble, pour la gratification qui lui a été accordée le 28 mai, en considération du service important qu'il a rendu à la chose publique en dénonçant une fabrique de faux assignats.

10 juin 1792.

Minute, *A. N.*, F⁴ 1302.

3431. — Ordonnancement de 300 livres, pour chacun, à MM. Bachelu et Azur, préposés à la police de Paris, pour avoir coopéré à la dénonciation et à l'arrestation de fabricateurs de faux assignats, conformément au décret du 28 mai 1792.

10 juin 1792.

Minute, *A. N.*, F⁴ 1302.

3432. — Lettre du sieur Coche au président de l'Assemblée législative, déclarant que depuis 3 semaines il sollicite en vain son admission à la barre, et renouvelant sa demande, qui intéresse le bien public, puisqu'il y est question d'une découverte de fabricateurs et de distributeurs de faux assignats.

11 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 152, n° 270⁴.

3433. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de l'intérieur, lui envoyant copie d'une dénonciation anonyme adressée au président du Comité de surveillance, contre des particuliers dont il donne les noms et le signalement (les sieurs Méricourt, Longueval, Gerval, de Saint-Félix et autres), habitant Suresnes et suspectés de fabriquer et distribuer de faux assignats, déclarant que la surveillance exercée n'a jusqu'ici produit aucun résultat, et, comme ces individus entretiendraient des correspondances avec Rouen, Lyon et Besançon, priant d'envoyer cette dénonciation aux différents directoires des départements du Doubs, de Rhône-et-Loire et de la Seine-Inférieure, avec copie de la dénonciation, en date du 1er juin.

23, 29 juin 1792.

Original signé, minute et copie (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

3434. — Déclaration du rapporteur du Comité des assignats et monnaies à l'Assemblée nationale, observant que, parmi les effets saisis à la fabrique des faux assignats de Passy, il se trouve pour 12 à 13 millions de papiers de différentes coupures destinés aux faux assignats, avec des poinçons et des planches, qu'il importe de faire brûler, et proposant la lecture du rapport sur cette fabrique de faux assignats, proposition décrétée par l'Assemblée.

5 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, C 153, n° 276.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 128.

3435. — Déclaration de l'abbé Claude Geoffroy, reçue à la Conciergerie par M. Etienne Lambert, commissaire de police de la section de Henri IV, portant dénonciation : 1° de la fabrication de faux assignats de 500 livres, parfaitement imités, par un nommé Dussossoie, de complicité avec le sieur Ferrari, vulgairement connu sous le nom du *Grand Italien*, et autres ; 2° de l'existence dans la salle Saint-Christophe de la Conciergerie d'une planche en buis assez mal faite servant à fabriquer des assignats de 5 livres ; 3° de la fabrication à la main d'assignats de différentes sommes par le nommé Beaupré, prisonnier de la pistole à la Conciergerie, enfin appelant l'attention sur une fabrication d'assignats, soit à Argenteuil, soit à Asnières, soit à Colombes, par les abbés Jansac, Pramenou et le sieur Delamortie, ancien garde du corps du Roi et capitaine des chasses du duc d'Orléans.

7 juillet 1792.

Copie conforme, *A. N.*, AA 46, n° 1365.

En marge se trouve cette note : Renvoyé au

Comité de législation pour en faire son rapport, ce soir, ce 11 juillet, 4e de la Liberté. Signé : Vincens.

3436. — Décret de l'Assemblée législative : 1° accordant au sieur de La Reynie, dénonciateur de la fabrique de faux assignats établie à Passy, à titre de récompense nationale, la somme de 100,000 livres, au sieur Malapeau, graveur, 6,000 livres, au sieur Delaborde, citoyen de la section de la Halle-au-Blé, officier de police, 3,000 livres, à la dame Cerclerond et à la demoiselle Desgranges, à chacune 3,000 livres; 2° déclarant que le sieur de La Reynie a rendu un grand service à la patrie, et que MM. Regnault, juge de paix de la section des Thermes-de-Julien, et Bosquillon, juge de paix de la section de l'Observatoire, ont, dans cette occasion, pleinement justifié la confiance du peuple et fidèlement rempli leurs fonctions; 3° ordonnant que les poinçons, planches, gravures, papiers et pâtes saisis dans la maison de Passy, actuellement déposés au greffe du Tribunal criminel de Paris, seront transportés à la Caisse de l'Extraordinaire, fondus ou brûlés, le 15 du présent mois.

11 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, C 153, n° 277.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 328.

3437. — Lettre de M. Treilhard, président du Tribunal criminel du Département de Paris, au président de l'Assemblée législative, déclarant qu'il lui semble convenable de surseoir à la destruction des papiers, poinçons et planches ayant servi à la fabrication des faux assignats, qui doit se faire en vertu d'un décret de l'Assemblée, jusqu'à ce que le Tribunal de cassation ait statué sur l'appel des sieurs Vimal, Sauvade et Guillot, condamnés pour cette affaire, que, pour le même motif, on doit ajourner les rapports sur les récompenses accordées aux dénonciateurs, qui deviendraient sans objet, si le Tribunal de cassation annulait le jugement et si un nouveau tribunal prononçait un acquittement.

16 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 154, n° 292[4].

3438. — Lettre des sieurs Chalier, Weber et Mongie, libraires au Palais-Royal, au président de l'Assemblée législative, à l'occasion de la suspension du décret qui accorde cent mille livres au sieur de La Reynie pour avoir dénoncé une fabrication de faux assignats à Passy, le signalant comme un vil intrigant qui n'a été porté à faire cette dénonciation que par l'appât du gain, et « n'a cherché pendant la Révolution qu'à se tourner alternativement du parti auquel il y aurait le plus à gagner », et adressant plusieurs de ses productions imprimées ou manuscrites, avec le regret de ne pouvoir envoyer son ouvrage contre les mœurs, intitulé : *Essai sur la vie de Marie-Antoinette, seconde partie*, et un libelle sous le titre de *Mémoires justificatifs de Mme de Lamotte*.

17 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 154, n° 292[4].
En tête de la lettre figure cette note : Passé à l'ordre du jour, attendu que la dénonciation n'est pas légale, le 17 juillet 1792. Blanchard.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 574.

3439. — Mémoire adressé au Comité des assignats et monnaies par le sieur George, graveur, employé à la découverte des faux assignats de Passy, qui, ayant contribué pour une large part à la réussite, n'a pas été compris dans la dernière distribution, et réclame le complément des frais qu'il a été obligé de faire, avec la récompense promise aux citoyens qui ont rendu de pareils services à la Patrie.

20 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, BB[3] 198.

3440. — Lecture à l'Assemblée législative d'une lettre de M. de La Reynie, dénonciateur de la fabrique de faux assignats, découverte à Passy, qui se plaint des inculpations dont il a été l'objet dans le sein de l'Assemblée, discussion soulevée à ce sujet et vote de l'ordre du jour.

27 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 275.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 204.

3441. — Décret de l'Assemblée législative, accordant aux dénonciateurs dans

l'affaire des faux assignats et faux louis de Romainville une indemnité proportionnée aux services qu'ils ont rendus, attendu que les fabricateurs et complices n'ont pas été arrêtés, mais que les instruments de la fabrication ont été seulement saisis, savoir : au sieur Deglane, 900 livres; au sieur Lieutegard, 600 livres; au sieur Geunot, 300 livres; à deux préposés du Département de Police, à chacun 200 livres; au sieur Champion, autre préposé, 100 livres; et décidant que mention honorable sera faite du zèle, de l'intelligence et de l'activité que la municipalité de Romainville, les commissaire et secrétaire-greffier de police de la section de la Place-Vendôme, MM. Rameau et Marotte, ainsi que la gendarmerie nationale, ont déployés dans cette affaire.

5 août 1792.

Minute, signée de M. Lecointre, *A. N.*, C 156, n° 303.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 500.

3442. — Lettre et mémoire de l'abbé Sauvade, prisonnier à la Conciergerie, à l'Assemblée législative, faisant l'offre d'un papier de sûreté propre à fabriquer des assignats, et déclarant que la pâte de matière préparée, contenue dans les barils saisis rue Pierre-Sarrazin, pouvait servir à fabriquer tout au plus 7 ou 8 mains de papier couronne, et nullement pour faire 25 millions de papier d'assignats, comme on l'a prétendu avec une criminelle affectation.

9 août 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VIII 1, n° 1.

3443. — Décret de l'Assemblée législative, accordant au sieur Germain Coche, tailleur d'habits, rue Saint-Denis, une récompense de 2,400 livres pour avoir dénoncé et fait arrêter au mois de février précédent le sieur Jean-Baptiste Delaunay, marchand de vins, demeurant rue Saint-Benoît, lequel a été condamné à mort par jugement du Tribunal criminel du 16 juin dernier, comme distributeur de faux assignats.

10 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, n° 305.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 26.

3444. — Renvoi, par l'Assemblée législative, à son Comité de surveillance, d'une proposition des commissaires de la Commune tendant à séparer les prisonniers inculpés de fabrication de faux assignats des prisonniers détenus pour autres délits, attendu les dangers de la communication, avec mandat donné audit Comité de faire son rapport le lendemain matin.

14 août 1792, 9 h. du soir.

Minute, signée de M. Goujon, *A. N.*, C 156, n° 307.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 128.

3445. — Projet de décret proposé par M. Lecointre, au nom du Comité de surveillance, afin de faire accorder aux sieur et dame Girardin et à leur fils, une récompense de 1,200 livres, à partager par tiers, pour avoir dénoncé une fabrication de faux assignats au Châtelet.

17 août 1792.

Minute, signée de M. Lecointre, *A. N.*, C 156, n° 310.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 316.

3446. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant le versement, par la Caisse de l'Extraordinaire à la Trésorerie nationale, d'une somme de 100,000 livres, qui sera à la disposition des commissaires de ladite Trésorerie, à l'effet d'être employée, sous leur responsabilité, aux frais et dépenses nécessaires pour la recherche des fabricateurs de faux assignats et de fausse monnaie.

23 août 1792.

Minute, signée de M. Albitte, secrétaire, *A. N.*, C 157, n° 316.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 663.

3447. — Décret de l'Assemblée législative, précédé du rapport de M. Lavigne, réglant les récompenses accordées par son décret du 17 juillet au sieur de La Reynie et autres citoyens, pour la découverte de la fabrique de faux assignats de Passy, réduisant à 30,000 livres la récompense attribuée au sieur de La Reynie, portant à 10,000 livres celle du sieur Malapeau,

graveur, à 25,000 livres celle de la dame Cercleroud, conservant en entier celle de 3,000 livres pour la demoiselle Desgranges, et attribuant au sieur George, graveur, 12,000 livres, au sieur Petit, graveur, 3,000 livres, toutes lesquelles sommes seront payées sous déduction de celles que la Trésorerie nationale a avancées pour faciliter la découverte.

7 septembre 1792.

Minute, signée de M. Lavigne, rapporteur, *A. N.*, C 163, n° 374.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 432.

3448. — Ordonnancement de la somme de 103,000 livres au sieur de La Reynie et autres citoyens dénommés pour la gratification accordée à chacun d'eux par le décret du 7 septembre, en considération des peines et soins qu'ils se sont donnés relativement à la découverte qu'ils ont faite de la fabrique des faux assignats de Passy.

16 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, F^4 1304.

3449. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de M. Gastellier, accordant au dénonciateur (dont le nom ne peut être divulgué), des frères Sellier et Gaudebert, fabricateurs de faux assignats de 50 et de 5 livres, dont le matériel a été saisi rue de Rohan, suivant procès-verbal de M. Formentin, juge de paix de la section de Bonne-Nouvelle, une gratification de 10,000 livres, qui sera payée par la Trésorerie nationale, sous déduction de la somme de 500 livres qu'elle a avancée pour faciliter la découverte, eu égard aux débours du dénonciateur, montant à 4,276 livres.

16 septembre 1792.

Minute, signée de M. Gastellier, *A. N.*, C 164, n° 381.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 33.

3450. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, de la pétition du sieur Jean Collard, canonnier de la section des Lombards, qui réclame la récompense promise par la Loi à ceux qui dénoncent des fabricateurs de faux assignats.

18 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.

Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 108.

3451. — Lettre anonyme à M. Pons de Verdun, juge du premier Tribunal, déclarant que le refus par ce Tribunal de juger les contrefacteurs d'assignats, pris en flagrant délit, ou avec les pièces à conviction, produit le plus détestable effet dans les esprits, que les ennemis de la Révolution en tirent un parti prodigieux, que les patriotes gémissent et se découragent, et que les scélérats voient d'avance l'impunité de leurs crimes.

Sans date (1792).

Minute, *A. N.*, BB^3 198.

G. — PROCÉDURES POUR FABRICATION ET ÉMISSION DE FAUX ASSIGNATS

3452. — Lettres de M. Polverel, accusateur public près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, adressant les notes des actes d'instruction faits dans les procédures relatives à des fabrications de faux assignats, du 28 septembre au 15 octobre 1791, avec accusé de réception.

3, 17, 25 octobre 1791.

Originaux signés et extraits conformes (11 p.), *A. N.*, BB^3 198.

3453. — Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, demandant la mise à la retraite du nommé Daffrenville, gendarme, puni de prison pour faute grave dans son service, et déclarant qu'eu égard à tous les genres de séduction tentés tant au dehors qu'au dedans par les prévenus de fabrication de faux assignats, il faut tout le zèle et toute l'intelligence de MM. Fortin et Archier pour que plusieurs ne se soient pas encore échappés, mais ajoutant qu'il faut aussi que ces officiers soient soutenus par tous les moyens de prudence et de sûreté que les circonstances rendent nécessaires, et qu'ils puissent voir de temps en temps le

ministre pour le tenir au courant des manœuvres employées, avec lettre de M. Du Port à M. Duportail, lui transmettant celle de M. de Montillet, et expliquant que le nommé Collier, détenu à la Conciergerie pour fabrication de faux assignats, a profité pour s'évader du moment où les cavaliers de gendarmerie s'étaient endormis, et que cette compagnie est trop peu nombreuse pour suffire aux exigences de son service.

7, 10 octobre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3454. — Lettre de M. Cellier, accusateur public près le 2ᵉ Tribunal criminel séant au Palais, au ministre de la justice, exposant qu'un particulier, prévenu de fabrication de faux assignats et arrêté, a subi un interrogatoire, que ses réponses dénotent des complices, qu'il s'agit de les décréter, mais que l'on soulève la question de savoir si les décrets doivent être rendus publiquement ou dans la chambre du Conseil en présence des adjoints, avec réponse du ministre, déclarant qu'un décret ayant été rendu contre l'un des accusés, qui a subi un interrogatoire, la procédure doit être publique, même à l'égard des autres accusés, absents ou présents, mais néanmoins que les juges peuvent faire retarder la publicité, s'ils craignent l'évasion de certains accusés, jusqu'à ce qu'ils se soient assurés de leurs personnes.

6 décembre 1791, 4 janvier 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3455. — Renvoi, par l'Assemblée législative, aux Comités des assignats et monnaies et de législation réunis, de la proposition du ministre de la justice, tendant à renvoyer à un seul tribunal toutes les affaires relatives à l'émission de faux assignats, pendantes devant les différents tribunaux de Paris.

2 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 140.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 119.

3456. — Lettre de M. Polverel, accusateur public près le Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement, à M. Du Port, ministre de la justice, adressant la note des actes de procédures faits dans les affaires de fabrication ou de distribution de faux assignats, pendantes à son tribunal, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée nationale.

7, 12 janvier 1792.

Original signé et minutes (4 p), *A. N.*, BB³ 198.

3457. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, à M. Prouveur, lui transmettant deux notes des actes de procédure faits dans les affaires de fabrication ou de distribution de faux assignats, pendantes au Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement, envoyées par l'accusateur public de ce tribunal.

12 janvier 1792.

Original signé et extraits conformes (3 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3458. — Notes des actes de procédure faits dans les affaires de faux assignats, par le Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement.

15 janvier-1ᵉʳ février 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3459. — Lettre-circulaire du ministre de la justice aux commissaires du Roi près les tribunaux de Paris, les avisant que l'Assemblée nationale doit s'occuper le lendemain du mode de procédure à suivre contre les accusés de fabrication de faux billets, et demandant l'envoi immédiat d'un état sommaire des procès de cette nature pendants devant les tribunaux auprès desquels ils exercent le ministère public.

18 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, BB³ 198.

3460. — Lettre de M. de La Fleutrie, commissaire du Roi près le Tribunal du 5ᵉ arrondissement, au ministre de la justice, déclarant qu'il n'existe à ce tribunal aucun procès relatif à la fabrication de faux assignats, attendu qu'il ne peut ranger dans cette catégorie le procès instruit contre M. de Mantelon, prévenu

d'avoir fabriqué de faux brevets de chevaliers de Saint-Louis.

18 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3461. — Etat sommaire des procès, au nombre de 20, relatifs à la fabrication de faux assignats ou billets, pendants au 5e des six tribunaux établis au Palais, dressé par le commissaire du Roi près ce tribunal, en conséquence de la lettre du ministre de la justice, du 18 janvier.

19 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, BB³ 198.

3462. — Lettre de M. Garnier, commissaire du Roi près le Tribunal du 3e arrondissement, au ministre de la justice, en réponse à sa lettre, lui transmettant l'état sommaire des procès pendants devant son Tribunal contre les accusés de fabrication de faux assignats.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3463. — Lettres de MM. Cauche et Mitouflet, commissaires du Roi près les Tribunaux des 4e et 6e arrondissement, au ministre de la justice, déclarant que leurs tribunaux ne sont saisis d'aucune procédure relative à la fabrication de faux assignats.

19 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3464. — Lettre de M. Faure, commissaire du Roi près le 3e Tribunal criminel, au ministre de la justice, envoyant l'état des procès pendants en son tribunal contre les fabricateurs de faux assignats ou billets.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3465. — Lettre de M. Cellier, commissaire du Roi près le 4e Tribunal criminel, au ministre de la justice, adressant l'état des procès pendants contre les fabricateurs de faux assignats, et déclarant que le tribunal désirerait qu'il y eût une décision à l'égard des distributeurs, attendu que plusieurs d'entre eux viennent d'être conduits et jugés au Tribunal de police correctionnelle.

19 janvier 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3466. — Lettre de M. Lesueur, commissaire du Roi près le Tribunal du 2e arrondissement, au ministre de la justice, envoyant l'état sommaire des procès dont l'instruction a été commencée audit tribunal contre les auteurs, fabricateurs et distributeurs de faux assignats.

20 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3467. — Lettre de M. de Ferrières, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, annonçant qu'en poursuivant ses recherches après l'absence du sieur Cotillon, commis-greffier, il a retrouvé les minutes du procès Vidaud, Marcou, Lamy-Evette, et qu'il ne reste d'établi que le vol des assignats de comparaison et de quelques pièces de monnaie, qu'il fera insérer dans la feuille du soir une lettre qui mettra le public en garde contre les calomnies qu'on ne manquerait pas d'imprimer dans les journaux.

26 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3468. — Décret de l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de M. Prouveur, décidant : 1° que tous les procès criminels commencés par les tribunaux de Paris jusqu'au 1er janvier 1792, pour fabrication de faux assignats, seront instruits et jugés par le Tribunal du 1er arrondissement de Paris ; 2° que les prévenus de ces délits seront transférés et gardés dans des prisons particulières d'un même emplacement, qui sera désigné par le Directoire du Département de Paris ; 3° que ces procès criminels seront jugés, même en appel et en cassation, aussitôt que leur instruction sera terminée, sans attendre le tour de rôle réglé pour les autres procès.

28 janvier 1792.
Imprimé, signé de M. Prouveur, rapporteur, *A. N.*, C 152, n° 149.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 717.

3469. — Lettre de M. Cellier, commissaire du Roi près le 4e Tribunal criminel, au ministre de la justice, envoyant le certificat de lecture, publication et enregistrement de la loi concernant les fabricateurs de faux assignats, et annonçant qu'il va s'occuper sans délai du renvoi des procès qui sont dans le cas d'être portés au Tribunal du 1er arrondissement.

31 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3470. — Lettre de M. Millet, président du Tribunal du 1er arrondissement séant au Palais, au ministre de la justice, déclarant que le Tribunal ne pourra accepter l'attribution de la connaissance des procès pour fabrication de faux assignats décrétée par l'Assemblée nationale, tant que l'on n'aura point complété le Tribunal par l'adjonction de quatre juges suppléants, chargés d'instruire les 50 et quelques procès en matière de faux assignats, et de quatre commis-greffiers criminels rétribués, et tant qu'on n'aura pas obtenu un nouveau local, moins insuffisant que celui qu'il occupe, en attendant qu'on l'ait transféré dans l'emplacement, soit de la Cour des Aides, soit de la Chambre des Comptes, avec réponse du ministre, faisant observer qu'à son avis le Tribunal n'est pas libre d'accepter ou de refuser une attribution prononcée par la Loi, mais reconnaissant qu'il serait dans l'impossibilité d'exécuter cette loi, s'il n'était pas composé d'un nombre de juges suffisant pour les instructions, s'il n'avait pas un local qui y soit approprié, et s'il était privé des autres moyens indispensables pour la célérité des instructions, aussi qu'il s'est lui-même préoccupé de la question, a écrit à ce sujet au Département et s'est concerté avec plusieurs membres du Comité de législation.

1er, 12 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3471. — Lettre de M. Fréteau au ministre de la justice, demandant si la loi qui renvoie les procès en faux assignats à un même tribunal est sanctionnée et si l'envoi en a été fait au Tribunal du 1er arrondissement, cette mesure étant appelée par les vœux de tous les malheureux prisonniers, notamment du sieur Doizy, détenu depuis 11 mois, avec réponse du ministre, déclarant que le sort des prisonniers qui soupiraient après la promulgation de cette loi a attiré son attention, et qu'il a donné les ordres les plus précis pour en assurer la prompte exécution, que le décret remis le 30 dans ses bureaux a été expédié le même jour et transmis manuscrit aux 6 Tribunaux provisoires, et se trouve à l'impression depuis ce moment.

4, 8 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3472. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, afin d'accélérer les procédures sur faux assignats, que le Tribunal du 1er arrondissement est autorisé à s'adjoindre des juges suppléants rétribués pour coopérer à l'instruction des procédures, et pourra nommer 4 commis-greffiers à l'effet de vaquer à ces instructions, au traitement de 150 livres par mois.

9 février 1792
Minute, *A. N.*, C 143, n° 161.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 328.

3473. — Lettre du ministre de la justice au Directoire du Département, représentant l'urgence d'instruire avec la plus grande célérité les nombreux procès pour fabrication de faux assignats, dont la connaissance est attribuée au Tribunal du 1er arrondissement, et déclarant qu'il importe de demander à l'Assemblée législative la création d'un 6e juge, de nommer les deux suppléants qui manquent et de pourvoir le Tribunal d'un local convenable, où il y ait plusieurs chambres d'instruction et les pièces indispensables pour le directeur du jury, le commissaire du Roi et le greffe, toutes questions dont la solution ne peut admettre aucun retard.

10 février 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 199.

3474. — Lettre du ministre de la justice au procureur-général syndic du Départe-

ment, insistant sur la nécessité de hâter l'élection des suppléants manquant au Tribunal du 1er arrondissement, depuis que l'Assemblée, par son décret du 9 février, a autorisé le Tribunal à s'adjoindre les suppléants en question pour coopérer à l'instruction des nombreuses procédures qui lui sont renvoyées, le priant de presser l'exécution de cette mesure afin de mettre le Tribunal à même de hâter le jugement d'affaires, dont la décision contribuera au rétablissement de la confiance publique.

12 février 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 199.

3475. — Lettre de M. Archambault, directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, l'informant que l'accusateur public lui a remis la dénonciation et la lettre de la Municipalité relatives à la fabrication de faux assignats, récemment découverte dans les prisons du Châtelet, mais déclarant qu'il ne peut rien faire, le délit ne s'étant point commis dans l'étendue du 1er arrondissement, jusqu'à ce que la loi qui établit dans son tribunal le jury d'accusation pour ces sortes d'affaires lui soit parvenue, et priant le ministre de le mettre en état de répondre au zèle de la Municipalité et à l'impatience du public.

23 février 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3476. — Observations sur la nécessité de renvoyer à un même tribunal toutes les affaires concernant la fabrication de faux assignats et de fausses promesses d'assignats, nées et à naître dans le Département de Paris, jusqu'à l'établissement du jury (présentées par M. Archambault).

Sans date (23 février 1792.)
Minute, *A. N.*, BB³ 14.

3477. — Projet de décret présenté à l'Assemblée nationale par M. Prouveur, député du Nord, sur les poursuites et procédures contre les fabricateurs et distributeurs de faux assignats et de fausse monnaie, décidant que dans le Département de Paris il n'y aura pour cette espèce de crime qu'un seul tableau de jurés d'accusation, qui seront au nombre de 16, et donnant pleins pouvoirs aux directeurs des jurés, juges de paix et officiers municipaux, pour faire toutes perquisitions et saisies chez les gens suspects et décerner mandats d'arrêts.

24 février 1792.
Original, signé de M. Prouveur, *A. N.*, C 143, n° 163.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 85.

3478. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de la justice, au sujet de la saisie, le 9 courant, dans la prison du Châtelet, par M. Cuvilliez, commissaire de police de la section de Henri IV, de planches en bois gravées, de faux assignats, déclarant que, les prisons de Paris étant devenues depuis longtemps le réceptacle de ces sortes de fabrications, il importe d'effrayer les prisonniers par un prompt jugement, et le priant de recommander à M. Polverel, accusateur public du Tribunal du 1er arrondissement, chargé d'instruire le procès, de faire toutes diligences, avec lettre du ministre de la justice à M. Polverel, l'invitant à poursuivre activement cette procédure, étant donné que, la fabrication des faux assignats s'étendant d'une manière alarmante et les prisons devenant des ateliers de faussaires, la célérité de l'instruction et du jugement pourra seule en imposer aux prisonniers qui se mêlent de contrefaçons.

25 février, 20 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3479. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de surveillance, d'une lettre du ministre de l'intérieur, relative aux procédures suivies par le Tribunal du 1er arrondissement de Paris contre les fabricateurs de faux assignats.

5 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 228.

3480. — Certificat de M. Millet, président du Tribunal du 1er arrondissement, attestant que Marie-Jean Legris, Pierre

Jallifier, Anne Ducray et Antoine-Balthasar Coulon sont employés à l'instruction des procès criminels pour faux assignats, dont la connaissance a été attribuée au Tribunal par le décret du 28 janvier 1792, et qu'ils y ont travaillé, les deux premiers du 14 février aux 10 et 18 avril, et les deux autres du 18 février au 18 avril.

20 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1301.

3481. — Lettre de M. Salivet, accusateur public près le 4ᵉ Tribunal criminel, au ministre de la justice, signalant à son attention plusieurs prisonniers qui se trouvent à même de fournir des renseignements sur des fabrications de faux assignats, notamment un nommé Léonard, détenu à la Force, qui lui a indiqué les moyens d'arrêter un individu jouissant par état de la confiance des tribunaux et favorisant l'émission des faux assignats, ensuite un certain Lallemand-Lhoury, condamné par son tribunal à 8 ans de fers, qui lui a promis de faire prendre des fabricateurs d'assignats, notamment le graveur et possesseur du timbre sec, avec réponse du ministre à M. Salivet, l'invitant à se concerter de suite avec le directeur du jury du 1ᵉʳ arrondissement, chargé de connaître des procès pour crimes de faux assignats, afin qu'il reçoive les déclarations qui pourront être faites par les prisonniers en question, lesquels deviendront par cela même témoins nécessaires dans la procédure, et devront présenter une requête en cassation pour leur propre jugement.

25, 26 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3482. — Lettre de M. Salivet, accusateur public près le 4ᵉ Tribunal criminel, au ministre de la justice, faisant observer combien il importerait d'engager par des récompenses les prisonniers, *seuls* témoins de fabrications de faux assignats, à se rendre dénonciateurs, et, citant comme exemple un sieur Boivin, dont le procès s'instruit à son tribunal, et qui offre, à condition d'obtenir sa grâce, de faciliter les prises les plus importantes, mais déclarant que la voie du jury, qui lui a été indiquée, n'est pas celle qui convient en pareille circonstance, et que le bien public exige souvent qu'on s'écarte des formes légales.

8 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3483. — Lettre du ministre de la justice au président de l'Assemblée législative, lui envoyant copie de la lettre adressée par M. Salivet, au sujet de la grâce promise par le décret de l'Assemblée aux dénonciateurs des fabrications de faux assignats, qui ne paraît s'appliquer qu'aux complices même de la fabrication et non à un individu déjà condamné pour un crime différent, déclarant qu'il n'ose rien promettre et encore moins saisir l'Assemblée d'une demande qui donnerait l'éveil aux coupables, et demandant à être autorisé à faire cette promesse et à laisser aux juges la faculté d'employer tous les moyens que leur dicteront leur sagesse pour découvrir les instruments du crime, avec réponse de M. Lacuée, président de l'Assemblée nationale, exprimant le regret de ne pouvoir accorder l'autorisation en question, et lui conseillant de s'adresser au Comité de législation, qui s'empressera sans doute de le seconder dans les vues par lui développées.

10 mai 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3484. — Lettre du ministre de la justice au président du Comité de législation, lui soumettant la proposition faite, le 8 mai, par l'accusateur public près le 4ᵉ Tribunal criminel, et le priant de vouloir bien en conférer sans délai avec le Comité, puis de l'instruire du parti qu'il croit convenable de prendre dans une circonstance aussi pressante et d'un aussi grand intérêt.

10 mai 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 199.

3485. — Lettre de M. Blésimare, accusateur public près le tribunal du district de Saint-Germain-en-Laye, à M. Duranthon, ministre de la justice, l'entretenant du résultat heureux de ses démarches et

de celles de M. Salivet, accusateur public près le 4e Tribunal criminel, au sujet de la fabrication de faux assignats dans les prisons du Châtelet, où 5 à 6 planches ont été saisies, déclarant qu'il reste encore à découvrir celles qui s'emploient dans l'intérieur de Paris, d'où il sort tous les jours pour 50,000 livres d'assignats faux, et priant de ne pas oublier que tous ces résultats s'obtiennent par l'entremise du prisonnier du 4e Tribunal, dont il a révélé le nom, et de faire étendre au délit dont il est accusé le bénéfice de la loi relative aux personnes qui renseignent sur la fabrication des faux assignats.

24 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3486. — Lettre (du ministre de la justice) au président de l'Assemblée nationale, lui envoyant une lettre adressée par le président du Tribunal du 1er arrondissement, afin de savoir si c'est le Département de Paris ou le ministre des Contributions publiques qui doit payer le traitement accordé par l'article 3 de la loi du 12 février 1792 aux juges suppléants adjoints à l'instruction des procès concernant les faux assignats, et le prévenant qu'il croit devoir soumettre cette question au Corps législatif.

29 mai 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 198.

3487. — Pétition du sieur Grimont, citoyen de la section de Beaubourg, au ministre de la justice, afin d'obtenir une audience en qualité de défenseur officieux des nommés Le Roux et Collard, prisonniers de la Force, qui ont dénoncé à M. Musset, commandant du bataillon du Petit-Saint-Antoine, une fabrique de faux assignats au Châtelet, procuré la saisie de planches d'assignats de 2,000, 500 et 300 livres, et sont à même de faire une dénonciation plus importante, mais demandent leur liberté provisoire.

2 juin 1792.
Original, *A. N.*, BB³ 198.

3488. — Lettre du ministre de la justice à M. de La Saudade, commissaire du Roi près le 2e Tribunal criminel provisoire, l'invitant à prendre les mesures les plus efficaces pour accélérer le jugement des nommés Le Roux et Collard, détenus à la Force, qui demandent leur liberté provisoire, basée sur la dénonciation qu'ils ont faite d'une fabrique de faux assignats dans la prison du Châtelet, et sur celle plus importante qu'ils promettent de faire.

8 juin 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 198.

3489. — Lettre de M. Barré, commissaire du Roi près le tribunal de Châteaudun, au ministre de la justice, au sujet de l'appel interjeté par le sieur Lamarre, imprimeur à Mer, condamné à mort le 2 mai 1792 pour fabrication de faux assignats de 5 livres, à l'effet de savoir si le procès sur cet appel sera renvoyé au Tribunal du 1er arrondissement de Paris ou si le tribunal de Châteaudun devra en rester saisi, dans ce cas demandant l'envoi d'un assignat de cent sols, chiffré D, numéroté 1390 et certifié à la Caisse de l'Extraordinaire, pour servir de pièce de comparaison, avec réponse du ministre, estimant que le tribunal de Châteaudun doit continuer d'instruire et juger l'affaire du sieur Lamarre, et annonçant qu'il écrit à M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, pour l'envoi de l'assignat demandé.

11 juin, 6, 28 juillet 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3490. — Lettre du Comité des assignats et monnaies au ministre de la justice, le priant de lui faire délivrer un extrait de la procédure instruite contre les falsificateurs d'assignats de 5 livres, arrêtés, il y a quelques semaines, rue de Rohan, par MM. Dorival et Dossonville, officiers de paix de la section de Bonne-Nouvelle, et demandant l'envoi par le Tribunal du 1er arrondissement d'un extrait de chacune des procédures qu'il instruira contre les fabricateurs de faux assignats, nécessaires au Comité pour fixer le chiffre de la récompense à allouer aux dénonciateurs, avec réponse conforme et lettre au com-

missaire du Roi du Tribunal du 1er arrondissement, le priant d'envoyer immédiatement la copie de chacune des procédures pour crime de faux assignats, et en particulier de celle contre les fabricateurs des assignats de 5 livres de la rue de Rohan.

15, 22 juin 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3491. — Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, déclarant que le greffier se trouve dans l'impossibilité matérielle de faire faire les copies des procédures demandées par le Comité des assignats, attendu que, dans l'espace de quelques jours, elles doivent passer à la fois devant le jury d'accusation et devant le Tribunal criminel du Département, et qu'il est plus naturel de s'adresser à ce tribunal, où les affaires restent toujours au moins un mois.

26 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3492. — Lettre du Comité des assignats et monnaies au ministre de la justice, le priant d'ordonner au Tribunal du 1er arrondissement de joindre aux extraits des procédures qu'il doit envoyer au Comité, l'extrait des jugements, notamment celui rendu contre le sieur Blondel et la demoiselle Prieur, avec réponse portant que, en présence de l'impossibilité où se trouve ce Tribunal de faire ces expéditions, il les demande au Tribunal criminel du Département, et lettre adressée dans ce sens au commissaire du Roi près ce Tribunal.

3, 9 juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3493. — Lettre de M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, au ministre de la justice, envoyant un assignat de 5 livres, n° 104, série D, certifié véritable, pour servir de pièce de comparaison dans le procès dont le tribunal du district de Châteaudun est saisi par appel, contre des fabricateurs d'assignats de 5 livres, et déclarant ne pouvoir disposer d'assignat, n° 5 de la même série, depuis longtemps en émission.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3494. — Lettre de M. Millet, président du Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, exposant l'impossibilité, depuis vendredi, d'avoir des gendarmes nationaux pour amener au Palais les prévenus de fabrication ou de distribution de faux assignats, détenus dans différentes prisons, ce qui a forcé d'interrompre les instructions, et montrant le danger du transfèrement de ces prisonniers au Palais, jusqu'à ce que la tranquillité publique soit parfaitement rétablie.

13 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1059.

3495. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, à son collègue, M. Roland, lui adressant la lettre du président du Tribunal du 1er arrondissement, et le priant de prendre les mesures nécessaires pour faire assurer les translations au Palais des prisonniers prévenus de fabrication ou de distribution de faux assignats, et éviter ainsi la suspension du cours de la justice criminelle, avec lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, déclarant que le danger le plus grave serait la suspension de la justice criminelle, et s'en rapportant à sa sagesse, ainsi qu'à sa connaissance de l'esprit de la liberté, pour les moyens à employer afin de suppléer à l'appareil militaire par une force morale, celle du respect à la Loi, dont quelque signe frappant pourrait sans cesse rappeler l'observation au peuple lors de la conduite des prisonniers.

20, 21 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1059, BB³ 198.

Affaire Lamy-Evette, Dunand, Vidaud et Marcou.

3496. — Lettre de la femme Hubert, concierge de la Conciergerie, au ministre de la justice, annonçant que trois prévenus de fabrication de faux assignats, les

nommés Marcou, Dunand et Lamy-Evette, transférés à l'Abbaye, ont confié au sieur Roussel, prévenu également de fabrication d'assignats et logeant avec eux, une planche d'assignats de 5 livres, qu'ils devaient faire reprendre et qui vient d'être saisie par le commissaire de police de la section de Henri IV, et insistant sur la nécessité de séparer les prisonniers, et de lui donner deux guichetiers supplémentaires pour redoubler de surveillance dans un moment où les prisonniers disposent de fausses clefs.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[3] 199.

3497. — Lettre de M. De La Varenne, défenseur officieux, au ministre de la justice, se plaignant de ce que trois de ses clients, accusés de fabrication d'assignats (les sieurs Lamy-Evette, Dunand et Marcou), transférés de la Conciergerie à l'Abbaye, y sont mis au secret le plus rigoureux, et qu'il n'a obtenu la permission de les voir qu'après avoir été indécemment fouillé, et sollicitant leur translation à la Conciergerie, où ils pourront recevoir quelques secours de leurs parents et amis, avec lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, demandant à être renseigné sur les motifs qui ont déterminé la translation à l'Abbaye des clients de M. De La Varenne.

22-28 octobre 1791.
Originaux signés et minute (4 p.), *A. N.*, BB[3] 199.

3498. — Requête du sieur Pierre Thomé au ministre de la justice, exposant qu'il se trouve impliqué dans l'affaire du sieur Lamy-(Evette), soupçonné d'avoir fabriqué de faux assignats, pour une simple visite faite chez cet individu, sans aucune preuve, et sollicitant sa mise en liberté, avec lettre de M. de Montillet au ministre de la justice, déclarant que la requête du sieur Thomé a été jointe au fond du procès et qu'il n'a que la voie de l'appel du jugement qui ordonne cette jonction.

28 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, BB[3] 199.

3499. — Lettre du sieur Paul de Marcou, détenu à l'Abbaye, au ministre de la justice, se plaignant des vexations sans nombre qu'on lui fait éprouver, de la précipitation avec laquelle on a fixé au 17 le rapport de son affaire, sans qu'il ait eu le temps de voir son coaccusé, M. Vidaud, et n'ayant obtenu qu'au bout de 10 jours, grâce à l'honnêteté d'un administrateur de la Municipalité, la permission de voir son défenseur, déclarant que les secours de l'amitié lui sont refusés, alors qu'à la Conciergerie, prison affreuse d'où il sort, le malheureux, même rayé de la société, reçoit des visites et des consolations.

6 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[3] 199.

3500. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, l'instruisant des plaintes du sieur de Marcou, au sujet du traitement dont il est l'objet, lui communiquant le mémoire adressé par cet inculpé, le priant de vérifier les faits qui y sont exposés et de procurer à ce prisonnier tout ce qui peut se concilier avec les règles de l'ordre judiciaire et les sentiments de l'humanité.

20 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, BB[3] 199.

3501. — Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, déclarant que M. de Marcou a deux conseils, MM. Ader et Savart, qu'il voit M. Savart toutes les fois que ce défenseur se présente, le premier n'étant venu qu'une fois et n'ayant point reparu, que si M. de Marcou n'a pas eu communication plus prompte de la procédure, c'est qu'elle est restée un peu longtemps entre les mains du sieur Vidaud, son coaccusé, que néanmoins il a pu en prendre connaissance utilement pour sa défense, comme en témoigne le mémoire justificatif qui vient de paraître.

24 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[3] 199.

3502.—Jugement du Tribunal du 1er arrondissement du Département de Paris, déclarant : 1° le sieur Charles-François Lamy-Evette, dûment atteint et convaincu d'avoir chargé le sieur Boichut, peintre, de lui procurer un graveur pour la fabrication d'une planche propre à faire des assignats, d'avoir fourni au graveur qui lui a été procuré un assignat de 500 livres pour servir de modèle, d'avoir commandé audit Boichut une imitation d'assignat de 2,000 livres; 2° le sieur Antoine Dunand, dûment atteint et convaincu d'avoir eu pleine connaissance de la fabrication d'assignats entreprise par ledit Lamy-Evette, et d'y avoir coopéré; 3° le sieur Joseph-François Vidaud, également convaincu de complicité dans ladite fabrication d'assignats, et condamnant ces trois individus à être pendus et étranglés à une potence qui sera plantée sur la place du Palais-Royal, ordonnant en outre que les 3 faux assignats fabriqués, les poinçons de cuivre et empreintes de plomb seront brûlés et brisés, en présence du commissaire du Roi, par le greffier du Tribunal, avec lettre d'envoi de ce jugement par M. de Ferrières au ministre de la justice.

19, 21 décembre 1791.
Copie collationnée et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

Affaire Poupart de Beaubourg, Vanney, Férat, Mathieu, cadet, *Laforest de la Chassagne.*

3503. — Lettre de M. Rutledge au ministre de la justice, annonçant avoir reçu d'une manière assez extraordinaire, du fond d'un cachot, un pouvoir tracé avec du sang, par un malheureux qui le charge de sa défense, le sieur Poupart de Beaubourg, lequel attribue le déni de justice dont il est victime au sieur Polverel, accusateur public, lié d'amitié et d'intérêt avec le sieur Barthe, agioteur très connu, avec réponse du ministre, portant qu'il va prendre des renseignements sur les motifs qui peuvent retarder le jugement de ce particulier, et lettre au commissaire du Roi près le tribunal duquel M. Polverel est accusateur public, pour faire une enquête à ce sujet.

24 septembre, 15 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3504. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, le priant de s'informer des causes du retard dont se plaint le sieur Vanney, accusé de fabrication de faux assignats et détenu à l'Abbaye, et de lui procurer prompte et bonne justice, avec réponse de M. de Montillet, traçant la marche de la procédure, déclarant que le sieur Vanney a été interrogé le 3 octobre, le sieur Mathieu, cadet, son beau-frère, le 5, et le sieur Poupart de Beaubourg, leur coaccusé, le 6, et ajoutant qu'il lui semblerait bon de tenir les accusés au secret jusqu'à ce que leurs interrogatoires soient terminés, avec d'autant plus de raison qu'ils paraissent être de fort mauvaises têtes.

3, 7 octobre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3505. —Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, plaçant sous ses yeux, pour répondre aux plaintes du sieur Poupart de Beaubourg, la marche de la procédure depuis l'arrestation dudit Poupart, en date du 26 mai, jusqu'aux interrogatoires subis par les accusés, les 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 octobre, et affirmant que depuis 6 jours l'accusateur public s'occupe constamment de l'examen, de la combinaison des interrogatoires des accusés, ainsi que des pièces à conviction trouvées sous les scellés, et de la rédaction d'une plainte additionnelle.

20 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3506. — Lettre du sieur Mathieu, cadet, prisonnier à l'Abbaye, à M. Archambault, exposant qu'au lieu d'être retenu dans les fers, il mériterait plutôt une couronne civique pour avoir feint de s'associer aux desseins criminels du sieur Férat, gra-

veur, tandis qu'il voulait le livrer à la justice, montrant toutes les souffrances qu'il a endurées, étant innocent, lorsqu'il a entendu les imprécations du peuple sur son passage, qui criait : *Point de grâce à ces coquins-là qui volent tout le monde*, et priant de lui accorder au moins la levée du secret, s'il ne peut obtenir sa liberté provisoire.

20 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3507. — Lettre de M. Rutledge au ministre de la justice, le priant de lui faire connaître si, conformément à la Loi, M. Poupart, prisonnier à l'Abbaye, a été interrogé, et déclarant, comme on lui a affirmé qu'il pourrait voir son client en demandant une permission au sieur Joly ou au sieur Perron, qu'il croirait outrager la Loi en s'adressant à l'un ou à l'autre de ces individus, avec réponse du ministre, assurant que les juges ont mis à l'instruction du procès toute la célérité possible.

21 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3508. — Lettre du sieur Mathieu, cadet, prisonnier à l'Abbaye, au ministre de la justice, se plaignant de l'injustice de sa détention, ainsi que de la lenteur de ses juges, et demandant la levée du secret où il est tenu depuis 5 mois, avec lettre du ministre de la justice à M. Archambault, lui renvoyant cette lettre *extraordinaire*, et priant de faire connaître si les plaintes de ce prévenu sont fondées.

21, 24 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3509. — Lettre de M. Archambault au ministre de la justice, au sujet de la lettre assez longue et assez extravagante qui lui a été adressée par le sieur Mathieu, cadet, et qu'il fait passer au ministre, annonçant qu'il a soumis au Tribunal la requête de ce prisonnier, à l'effet d'obtenir sa liberté provisoire, ou du moins la levée du secret qu'il sollicite, sous prétexte qu'il ne s'était joint aux autres accusés que pour recueillir des preuves contre eux et les dénoncer ensuite, mais que le Tribunal n'a pas jugé à propos de lui accorder ni l'une ni l'autre, et préfère que l'instruction suive son cours, observant en outre que le sieur Mathieu n'a aucun sujet de plainte contre lui, avec accusé de réception du ministre, qui croit devoir laisser le Tribunal juge de décider si le maintien du secret est nécessaire.

25 octobre, 6 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3510. — Lettre du sieur Mathieu, cadet, au ministre de la justice, protestant de son innocence, et affirmant de nouveau qu'il a feint d'entrer dans les vues du sieur Férat, graveur, pour sauver l'État d'une contrefaçon des plus habiles, ajoutant qu'il languit depuis plus de cinq mois dans les prisons de l'Abbaye, sans pouvoir obtenir justice, ni même la levée d'un odieux secret, qui ne tend qu'à faire périr l'innocence en étouffant la vérité.

29 octobre, 10 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3511. — Lettre de M. Poupart de Beaubourg au ministre de la justice, se déclarant ironiquement *l'auteur de tous les assignats faux qui peuvent circuler*, proclamant qu'il les a fabriqués à lui seul, et qu'il est également *criminel de tous les délits* dont on l'accuse, demandant que l'on hâte son supplice, et puisqu'il n'a pas eu le privilège accordé à tout citoyen *accusé* de pouvoir se *défendre publiquement*, qu'il ait celui que la Loi ménage au plus odieux criminel, *tout à fait condamné*, qu'on lui accorde avant son exécution un conseil et un notaire, avec copie d'une lettre adressée au Comité des pétitions, et lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, transmettant cette pièce et priant de lui dire si le sieur Poupart est au secret en vertu d'un jugement du Tribunal, et s'il est vrai qu'il n'ait pas encore été interrogé.

23, 30 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3512. — Lettre de M. Vanney au ministre de la justice, se plaignant d'avoir passé près de sept mois en prison et au secret, alors que le secret aurait dû être levé, suivant la Loi, après son premier interrogatoire, et déclarant que son arrestation est absolument illégale.

3 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3513. — Lettre de M. de Ferrières, substitut du commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, mettant sous ses yeux la marche de la procédure contre le sieur Poupart de Beaubourg, telle qu'elle lui a été fournie par l'accusateur public, du 24 août au 26 novembre 1791, mentionnant notamment l'interrogatoire de cet accusé, commencé le 6 octobre, et qui a duré 4 jours, ainsi que l'arrestation et l'incarcération à l'Abbaye du sieur Férat, graveur, qui travaillait à la planche des faux assignats.

7 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3514. — Réclamation adressée à l'Assemblée législative par Rosalie Couppey, femme Vanney, afin d'obtenir la levée du secret qui pèse sur son mari, détenu à l'Abbaye depuis près de sept mois, sans même avoir été interrogé, ainsi que sa mise en jugement, avec décret de l'Assemblée, portant que le ministre de la justice rendra compte par écrit, dans trois jours, de cette affaire.

25 décembre 1791.
Extrait collationné et signé du secrétaire de l'Assemblée, *A. N.*, BB³ 198.

3515. — Lettres du ministre de la justice à M. de Montillet, lui rappelant que 2 mois se sont écoulés depuis l'interrogatoire des sieurs Vanney, Mathieu et Poupart, et que le sieur Vanney se plaint d'être toujours au secret, priant de le mettre au courant des motifs qui peuvent déterminer le Tribunal à user d'une aussi grande sévérité envers cet accusé, et de l'informer dans quel état se trouve la procédure, qui a dû être continuée depuis ces interrogatoires, l'exhortant enfin à accélérer sa réponse, en raison du décret rendu le 25 décembre.

27 décembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3516. — Exposé de l'état actuel de l'affaire de M. Vanney, présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de la justice, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée.

29 décembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3517. — Lettre de M. de Ferrières, suppléant de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, déclarant que la capture de M. Férat, graveur des planches dans l'affaire Poupart, a nécessité des interrogatoires très longs et le maintien des mesures sévères prises à l'égard des accusés, afin d'éviter le dépérissement des preuves, eu égard à la nature du délit et au danger des correspondances.

30 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3518. — Lettre du ministre de la justice au président de l'Assemblée législative, l'informant de la capture du nommé Férat, prévenu d'avoir gravé les planches, qui a donné lieu à des interrogatoires très longs, et justifie les mesures très sévères prises par le Tribunal à l'égard des accusés, en raison de la nature du délit et du danger des correspondances, ajoutant que le Tribunal doit entendre le rapport sur la procédure lundi prochain.

3 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 198.

3519. — Lettre de M. Jean-Baptiste Mathieu, cadet, au ministre de la justice, le priant d'intervenir auprès du directoire du département de la Côte-d'Or, pour lui faire restituer son bien que sa famille détient injustement, avec lettre du ministre au commissaire du Roi près le tribunal du district de Dijon, le priant d'examiner la réclamation du sieur Mathieu, cadet, et de lui donner son avis, et

réponse, établissant que rien n'est moins fondé et moins exact que l'assertion de cet individu, qui tendrait à faire croire que plusieurs de ses parents se seraient rendus coupables de spoliation, et exposant sa situation financière à la suite de la mort de son père, Adrien Mathieu, notaire à Dijon, en 1788.

29 janvier, 6, 9 mars 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, BB^3 198.

3520. — Lettre de M. Vanney au ministre de la justice, réclamant la copie de toutes les pièces de sa procédure qu'il demande en vain depuis 4 mois, et déclarant qu'en présence de ce mauvais vouloir il est bien décidé à dénoncer le Tribunal et le greffier à l'Assemblée nationale, avec réponse, constatant que, le 10 avril, le greffier a remis à M. De Chaillou, conseil du sieur Poupart, son coaccusé, 20 pièces qui forment la presque totalité de la procédure, et qu'il doit s'adresser à cet avocat, une seule copie du procès ne devant être délivrée, quel que soit le nombre des accusés.

18 avril, 2 juin 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB^3 198.

3521. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, lui transmettant la réclamation du sieur Vanney, qui impute le retard mis à la délivrance de sa procédure à l'insouciance des juges du Tribunal et à l'avidité des greffiers, avec réponse de M. de Montillet, déclarant que les plaintes de M. Vanney sont mal fondées, que la copie de la procédure en question a été remise à M. De Chaillou, avocat-conseil, qu'en raison de la détention de M. Poupart à Orléans, les juges ne peuvent donner aucune suite à l'instruction de l'affaire jusqu'à son retour, et qu'on ne saurait mettre plus d'activité de la part des uns et plus de désintéressement de la part des autres, puisque trois procès ont été jugés pour faux assignats, dont les prévenus ont été condamnés à mort et les procédures communiquées en expéditions à leurs défenseurs officieux.

14, 19 mai 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB^3 198.

3522. — Lettre de M. Vanney au ministre de la justice, se plaignant de nouveau du retard apporté au jugement de son procès, par suite de l'absence de M. Poupart de Beaubourg, qui se trouve impliqué dans l'affaire du sieur Varnier, et demandant que la Haute-Cour nationale renvoie le sieur Poupart de sa prison devant le Tribunal du 1er arrondissement, avec réponse à M. Vanney, avec lettre au commissaire du Roi près la Haute-Cour, le priant de mettre la lettre du même Vanney sous les yeux de la Haute-Cour, pour qu'elle puisse prendre le parti que la justice et l'humanité lui suggéreront, et réponse de M. Tassin de Villepion, déclarant que le sieur Poupart de Beaubourg ne peut être renvoyé en ce moment, étant assigné comme témoin dans le procès des nommés Varnier, Tardy et Noirot, qui pourra être jugé dans 3 semaines.

29 juin, 7 juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB^3 198.

3523. — Lettre de M. Vanney au ministre de la justice, exposant sa déplorable situation, rappelant qu'il est détenu depuis 14 mois, pendant 8 mois au secret, et le priant d'écrire derechef au commissaire du Roi près la Haute-Cour, dans la persuasion où il est que si la Haute-Cour savait que 3 infortunés gémissent dans les fers depuis 14 mois, et que leur jugement est empêché par le sieur Poupart de Beaubourg, elle s'empresserait de le renvoyer à ses premiers juges.

15 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, BB^3 198.

3524. — Lettre du sieur Poupart de Beaubourg, ci-devant citoyen français, ancien capitaine de dragons, détenu dans les prisons de la Haute-Cour, au ministre de la justice, se plaignant d'être enseveli dans ces prisons depuis plus de 4 mois,

sans décret d'accusation, « au milieu de tous les poignards et de toutes les alarmes », et d'avoir été arraché, sous de vains prétextes, au Tribunal du 1er arrondissement, et le priant d'enjoindre au commissaire du Roi de le réclamer impérieusement.

25 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3525. — Pétition de M. Vanney, prisonnier à l'Abbaye depuis 15 mois, sous le règne de la Loi, à l'Assemblée législative, exposant qu'il languit toujours dans les fers, dans l'attente d'un jugement, et que tous les siens sont réduits à l'indigence et lui au désespoir.

27 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3526. — Lettre de M. Vanney au ministre de la justice, demandant s'il faut qu'il périsse dans les fers en attendant l'arrivée du sieur Poupart de Beaubourg, son coaccusé, et priant de lui faire part des nouvelles qu'il aura reçues du commissaire du Roi près la Haute-Cour.

5 août 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3527. — Lettre de M. Tassin de Villepion à M. De Joly, ministre de la justice, annonçant que la Haute-Cour a rendu un jugement qui ordonne que M. Poupart de Beaubourg, transféré à Orléans à la fin de mars, pour être entendu dans le procès de Varnier, Tardy et Noirot, sera renvoyé à Paris, et qu'il partira probablement le lendemain.

11 août 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

Affaire Bordier (faussaire de Limoges).

3528. — Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, le prévenant que le Tribunal a l'intention de commencer le rapport de l'affaire des assignats le lendemain de sa rentrée, et que le sieur Bordier, inculpé, réclame son renvoi devant les juges de Limoges, arguant de ce qu'il a été transféré à Paris sur un décret rendu au rapport de M. Voidel, pour sa prétendue complicité avec le sieur Vidaud, que, dans cette occurrence, les juges ont pensé devoir se réunir, malgré les vacations, pour statuer sur la demande de cet accusé.

15 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3529. — Lettre de M. Carouge, juge du Tribunal du 1er arrondissement et présidant la chambre des vacations, au ministre de la justice, en réponse à la lettre qu'il a adressée à M. Millet, afin d'être fixé sur le renvoi, devant les juges de Limoges, requis par le sieur Bordier, accusé de falsification d'assignats, pour décider la question de savoir si le commissaire instructeur fera le voyage de Limoges ou si l'on fera venir les témoins à Paris, annonçant que M. Bordier a été débouté de son déclinatoire, d'après la loi qui attribue nommément le procès de ce particulier au Tribunal du 1er arrondissement, avec réponse du ministre, émettant l'avis qu'il serait préférable d'envoyer à Limoges le commissaire instructeur, et lettre à M. De Lessart, déclarant que le voyage des témoins, dans l'affaire Bordier, coûterait au moins 7,500 livres, et qu'il sera moins dispendieux d'envoyer à Limoges le juge du Tribunal du 1er arrondissement chargé de l'instruction, ainsi qu'un accusateur public, un greffier et le prisonnier, et demandant l'avance de ces frais de voyage.

5, 13 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.). *A. N.*, BB³ 199.

3530. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, demandant l'avance par le Département de Paris des frais de voyage à Limoges, estimés 7,500 livres, de la délégation du Tribunal du 1er arrondissement, qui sera chargée d'entendre les témoins, au nombre de plus de 30, dans l'affaire du sieur Etienne Bordier, ingénieur géographe, accusé de fabrication de faux assignats, avec réponse de M. De Lessart, priant de lui faire connaître le

montant des frais, la dépense en question devant être supportée par le Trésor public, et nouvelle lettre de M. Du Port, déclarant que les raisons qui viennent de lui être données par le Tribunal du 1er arrondissement de Paris l'engagent à modifier ses résolutions et à faire venir les témoins de Limoges à Paris, parti le plus sûr et qui ne sera pas plus dispendieux que le voyage à Limoges du commissaire instructeur, des officiers de justice et de la garde des prisonniers.

13, 27 novembre 1791.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F[4] 1013.

3531. — Lettre de M. Millet, président du Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, lui soumettant quelques objections relativement à l'envoi d'un commissaire instructeur à Limoges, qui serait peut-être obligé de faire un double voyage, ce qui entraînerait des frais, et en raison de la garde nombreuse et vigilante qu'il serait nécessaire de placer auprès de M. Bordier, pour empêcher une nouvelle tentative d'évasion, qui serait favorisée, comme la première, par la famille du prévenu, faisant en outre observer que le Tribunal ne pourrait envoyer à Limoges qu'un de ses suppléants, qu'il faudrait indemniser de la perte de temps qu'occasionnerait ce déplacement, et annonçant que dans cette hypothèse le Tribunal désignerait M. Babille.

18 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[3] 199.

3532. — Lettre de M. De Lessart, ministre de l'intérieur, à son collègue de la justice, le priant de lui indiquer le montant de la somme nécessaire pour le voyage du juge, de l'accusateur et du greffier, qui doivent se transporter à Limoges pour l'affaire de M. Bordier, afin de pouvoir faire expédier l'ordonnance de payement, et réponse de M. Du Port, déclarant qu'il a renoncé à l'envoi d'un commissaire informateur à Limoges, en raison d'une première évasion de l'accusé des prisons de Limoges, qui nécessiterait une garde nombreuse et vigilante, et des difficultés que rencontrerait le juge du Tribunal du 1er arrondissement pour remplir sa mission, aussi qu'il n'hésite pas à faire venir les témoins de Limoges à Paris, leur voyage ne devant pas être beaucoup plus coûteux que celui des officiers nécessaires à l'instruction du procès et à la garde du prisonnier, avec avis conforme du ministre de l'intérieur.

19, 27 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB[3] 199.

3533. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, à M. Du Port, ministre de la justice, déclarant qu'il partage son avis et trouve préférable de faire venir de Limoges les témoins qui sont dans le cas de déposer dans l'affaire du sieur Bordier.

4 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[3] 199.

Affaire Phelipponneau et Simoneau (faussaires de Londres).

3534. — Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, rappelant sa lettre du 10 septembre, où il rendait un compte détaillé des procédures instruites au sujet des faux assignats, et où il annonçait, à l'égard de celle du sieur Phelipponneau, que l'information était commencée, mais que les témoins les plus importants se trouvaient à Londres, et qu'une conférence avait été tenue à ce sujet avec le ministre de l'intérieur, et déclarant qu'il y avait urgence de prendre un parti, en présence du mémoire adressé par le sieur Phelipponneau et de sa requête en élargissement, que les juges du Tribunal seraient obligés d'admettre, si l'Administration ne mettait pas le Tribunal en état de suivre l'instruction du procès.

15 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[3] 199.

3535. — Lettre de M. Polverel, accusateur public près le Tribunal du 1er arrondissement, à M. Du Port, ministre de la justice, le priant de concerter avec M. Aragon, agent du commerce de France

en Angleterre, et M. De Lessart, les mesures à prendre pour faire venir, de Londres à Paris, le graveur qui avait fait la planche dont Phelipponneau et Simoneau ont été trouvés saisis, l'individu qui a servi d'interprète pour commander cette planche au graveur, ainsi que les deux employés de la police de Londres qui ont arrêté les deux accusés, afin d'arriver à se former une conviction dans cette affaire.

27 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3536. — Lettre de M. Hirsinger, chargé d'affaires de France à Londres, à M. De Lessart, ministre des affaires étrangères, au sujet de la saisie d'une quantité assez considérable de papier propre à la fabrication d'assignats de 500 livres, opérée dans une prison de Londres sur un certain Gill, dont les intelligences avec l'un des faussaires détenus à Dunkerque, le sieur Bruner, paraissent bien établies, sous le prétexte que le sieur Gill, lors de sa banqueroute, n'avait point déclaré à ses créanciers ce papier comme faisant partie de son actif, demandant des instructions pour sa conduite ultérieure dans cette affaire et pour la récompense à accorder au dénonciateur qui avait empêché un particulier de faire graver une planche et d'employer ce papier, avec lettre du ministre de la justice à M. Hirsinger, le priant de charger M. Wright de traiter avec les créanciers du sieur Gill, de la remise du papier saisi.

27 janvier, 1er, 22 février 1792.
Copies et minutes (3 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3537. — Lettre du chevalier Wright, juge de paix de Londres, au ministre de la justice, annonçant qu'il consent à envoyer à Paris les deux hommes de son bureau qui avaient arrêté, le 13 avril, les deux Français, fabricateurs de planches d'assignats, pour qu'ils puissent témoigner en justice, et exprimant le regret de n'avoir pu décider le graveur à faire ce voyage, quoique M. Aragon lui eût donné une récompense de 60 guinées, et promis 100 guinées de plus, outre ses frais payés, avec réponse du ministre, acceptant l'offre en question, ainsi que l'envoi de la déposition du graveur, et remerciant M. Wright de ses bons offices et de ses soins dans cette affaire.

28 janvier, 11 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3538. — Lettre du ministre de la justice à M. Polverel, accusateur public près le Tribunal du 1er arrondissement, lui communiquant la lettre confidentielle du chevalier Wright, et demandant s'il croit utile de profiter de son offre, avec réponse de M. Polverel, rappelant qu'il avait été question du voyage de 4 témoins à Paris, qui devaient être expédiés en 3 jours, annonçant sa démission, qu'il faisait pressentir, il y a deux mois, dans le cas où l'on ferait du Tribunal du 1er arrondissement un tribunal d'attributions pour les faux assignats, et priant le ministre de s'entendre avec son successeur, afin que le Trésor public ne soit pas grevé par la prolongation du séjour des 4 témoins et par les indemnités supplémentaires qui en résulteraient.

6 février 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3539. — Lettre du ministre de la justice à M. Lavoisier, commissaire de la Trésorerie nationale, lui envoyant copie de la lettre confidentielle du chevalier Wright, de Londres, l'informant que les magistrats du Tribunal du 1er arrondissement sont d'avis de profiter de ses offres et de faire venir à Paris les individus dont parle le juge de paix anglais, et priant d'envoyer dès le lendemain, à M. Aragon, l'autorisation nécessaire pour les frais qu'exige ce voyage, avec réponse conforme de M. Lavoisier.

8, 10 février 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3540. — Lettres de M. Aragon au ministre de la justice, 1° le prévenant, comme il est autorisé par les commissaires de la Trésorerie à faire venir de Londres les deux témoins, qu'il l'instruira du jour de

leur arrivée, pour que l'accusateur public ait à se tenir prêt, leur séjour à Paris devant être de la moindre durée possible, en raison des services qu'ils rendent journellement à M. Wright; 2° annonçant l'arrivée de ces policiers pour le 22, et demandant qu'ils soient entendus de suite, au moyen d'un interprète.

12, 19 février 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3541. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de la justice, déclarant, pour ce qui est de la marche à suivre dans la question du papier saisi par les créanciers de M. Gill, que, conformément à l'avis de M. Aragon, M. Hirsinger pourrait charger M. Wright de traiter avec les créanciers de la remise de ce papier, et que, quant au chiffre de la récompense à allouer au dénonciateur, elle avait été fixée, dans un cas analogue, à 50 guinées, avec lettre du ministre de la justice au chevalier Wright, juge de paix de Londres, dans le sens indiqué par les commissaires de la Trésorerie.

18, 22 février 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3542. — Mémoire de M. Jean-Louis Aragon, agent de la marine et du commerce de France en Angleterre, au Comité des assignats, à l'effet de se justifier des inculpations dirigées contre lui par M. Chabot, dans son discours prononcé à l'Assemblée législative, le 21 février, où il a demandé la question préalable sur le projet de décret qui lui accorde une récompense de 25,000 livres, parce qu'à son dire les premiers dénonciateurs dans l'affaire sont les sieurs Major et Paas, et parce que les planches d'assignats n'ont pas été envoyées avec les prisonniers, déclarant que les faussaires sont partis pour Calais le 13 avril, et que les planches ont été expédiées le lendemain, à M. De Lessart, par un affidé, spécialement chargé de cette mission, ajoutant qu'il connaît bien l'un des individus dont parle M. Chabot, le graveur Major, mais que Paas lui est complètement inconnu, enfin déplorant la dénonciation lancée contre lui, dans toute l'Europe, où il est représenté comme ayant voulu surprendre la bonne foi et la religion de l'Assemblée nationale, et ne pourra plus retourner à son poste, à moins que la justification ne soit aussi notoire que l'accusation.

24 février 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3543. — Lettre de M. Aragon au ministre de la justice, annonçant l'arrivée des deux témoins d'Angleterre, exposant la situation critique dans laquelle il se trouve par suite de la dénonciation portée contre lui, à l'Assemblée, par M. Chabot, lors de la seconde lecture du projet de loi qui lui accorde une récompense, où il est accusé d'avoir voulu surprendre la religion de l'Assemblée, et priant le ministre de prendre sa défense, l'informant qu'il doit venir, ce soir, ainsi que M. Chabot, au Comité des assignats, dont la plupart des membres sont bien disposés en sa faveur.

24 février 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3544. — Déposition du sieur Jean Delafontaine, officier du bureau de police du chevalier Wright, de Londres, au sujet des questions posées au sieur Major, graveur, après l'arrestation des faussaires Phelipponneau et Simoneau, par un certain sieur Marta ou Martin, qui, sur son refus de répondre, l'avait beaucoup effrayé en menaçant de le faire pendre, s'il venait déposer à Paris contre les contrefacteurs, que ces menaces avaient contribué à empêcher le voyage, en France, du graveur Major, rapportant que le même personnage était venu chez le sieur Wright, et s'y était comporté avec beaucoup d'insolence.

25 février 1792.
Copie conforme et traduction, certifiée de M. Aragon, *A. N.*, BB³ 198.

3545. — Lettre de M. Aragon au ministre de la justice, annonçant que le Comité des assignats a examiné le nommé Marta, dont les allégations ont paru très futiles, et a été tellement indigné des

manœuvres criminelles dénoncées dans la déposition communiquée par le même Aragon, qu'il est très résolu à soutenir son premier rapport.

28 février 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3546. — Lettre de M. Aragon au ministre de la justice, faisant connaître que les deux agents du chevalier Wright ont terminé l'affaire qui les avait appelés à Paris, et demandant à lui présenter le mémoire des dépenses, pour être revêtu de son approbation, avant de le remettre aux commissaires de la Trésorerie.

4 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3547. — Lettre de M. Hirsinger, chargé d'affaires de France à Londres, à M. Du Port, lui retournant la lettre pour M. Wright, dont il n'a pas eu à faire usage, ayant traité simplement avec le solliciteur des créanciers du nommé Gill, qui ont consenti, moyennant cautionnement, à restituer les papiers saisis avec le cadre qui a servi à les fabriquer, papiers qu'il renvoie, et observant que cette affaire n'a entraîné d'autres frais que ceux de la procédure dans le double interrogatoire subi par le sieur Gill, se montant à 27 livres sterling 11 schellings, plus 4 guinées de faux frais, et qu'il est resté 20 guinées disponibles, qui ont été remises au dénonciateur, avec lettres de M. Dumouriez, ministre des affaires étrangères, accompagnant l'envoi de cette lettre et de 3 petites caisses qui lui ont été adressées de Londres, et réponse.

18-20 mars 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3548. — Lettre du ministre de la justice aux commissaires de la Trésorerie nationale, leur envoyant deux caisses et un ballot, adressés de Londres au ministre des affaires étrangères, et qui doivent renfermer les objets indiqués par M. Hirsinger dans sa lettre, avec réponse des commissaires au ministre, annonçant qu'ils ont fait ouvrir, en présence de M. Delorme, juge de paix de la section de la Bibliothèque, les caisses et le ballot en question, que le ballot contenait le papier propre à la fabrication d'assignats de 500 livres, saisi sur le nommé Gill, à Londres, l'une des caisses renfermait la forme garnie de son cadre, ayant servi à la fabrication de ce papier, l'autre caisse contenait également une forme analogue, dont on n'a pu déterminer l'usage, ajoutant que dans un petit paquet ficelé, remis par les soins du ministre des affaires étrangères, se trouvaient 11 petits paquets de caractères propres à l'impression des assignats, et les modèles confiés au graveur pour les graver, que procès-verbal a été dressé par M. Delorme, qui a fait transporter tous les objets y décrits, dans un carton scellé, au greffe du Comité central des juges de paix.

20, 24 mars 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

Affaire de Romainville.

3549. — Plainte déposée au greffe de la municipalité de Romainville, par M. Marie-Charles-Ignace de Coligny, contre ceux qui l'ont dénoncé comme fabricant ou favorisant la fabrication de faux louis et de faux assignats, et déclaration portant qu'il a acheté différents outils et ustensiles pour établir, au nom du sieur Berlier, fabricant de bijouterie à Paris, une fabrique de boutons nationaux et bijouteries en or et argent, avec protestation contre la perquisition faite par la maréchaussée de Dôle et de Salins, en son château de Marnoz, département du Jura, où il avait donné asile au sieur Berlier, obligé de quitter Paris à cause de ses dettes, avec lettre d'envoi de cette déclaration par le sieur de Coligny au président du Comité de surveillance.

7 décembre 1791.
Copie conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, C 156, n° 303.

3550. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Claude Fauchet, président du Comité de surveillance, l'in-

formant que, dès l'origine, ils avaient chargé MM. Minot et Desroches, préposés de la Police, de surveiller la fabrique de faux assignats et de faux louis, que M. de Coligny préparait à Romainville, que M. Minot s'était adjoint le sieur Deglane qui, de son propre mouvement et sans en prévenir son chef, avait pris les mesures nécessaires pour opérer la saisie, qu'à cet égard, ledit Deglane n'est nullement en droit de réclamer le payement d'avances qu'il prétend avoir faites, étant alors aux appointements de M. Minot.

11 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3551. — État des procès-verbaux dressés par MM. Rameaux, commissaire de police de la section de la Place-Vendôme, et Marotte, secrétaire-greffier de police de la même section, du 28 mars 1791 aux

15-16 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 303.

3552. — Observations adressées par le sieur Minot, préposé du Département de Police, au Comité de surveillance et à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, sur la saisie d'un cylindre, d'une balance, de plusieurs matrices et autres ustensiles propres à la fabrication de la fausse monnaie dans la maison habitée par M. de Coligny, à Romainville, à l'effet de signaler la conduite suspecte du sieur Deglane, l'un de ses commis, qui a empêché l'arrestation de ce faux monnayeur, en le prévenant de façon à ce qu'il pût se soustraire à l'action de la justice.

17, 19 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1059, C 156, n° 303.

3553. — Procès-verbal de transport de M. Champion, préposé au Département de Police, à Romainville et de perquisition dans la maison du sieur de Coligny, qui a amené la découverte d'un balancier, d'un tour et d'autres outils servant à faire de la fausse monnaie, ainsi que de différentes matrices propres à fabriquer de faux doubles louis, des louis, des écus de 6 livres et de 3 livres, tous objets qui ont été saisis, conduits à Paris et remis à l'accusateur public du Tribunal du 4e arrondissement, constatation de l'absence du sieur de Coligny, de sa femme, du graveur, et arrestation des femme de chambre et cuisinière.

15-16 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3554. — Procès-verbal dressé par M. Jacques Rameaux, commissaire de police de la section de la Place-Vendôme, contenant les déclarations de Jean-Baptiste Deglane, blanchisseur de linge, Nicolas Geunot et Louis Lieutegard, anciens cochers, perquisition dans la maison de M. de Coligny, à Romainville, par les officiers municipaux de ce lieu, assistés dudit commissaire, découverte et remise au même de tous les objets servant de pièces à conviction pour la fabrication de faux louis.

15-16 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3555. — Lettre des officiers municipaux de Romainville à M. Pétion, maire de Paris, annonçant l'arrivée par la grande poste de deux lettres, l'une à l'adresse de M. de Coligny, l'autre à l'adresse du sieur Aubin, directeur de la poste, qui est chargée, et demandant s'il faut les rendre à la poste, ou les lui envoyer, avec lettre de M. Jozeau, secrétaire de la Mairie, en l'absence de M. Pétion, au Comité de surveillance, lui transmettant la lettre ci-dessus et l'interrogeant sur le parti à prendre.

22 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 156, n° 303.

3556. — Lettre de M. Robin du Closeau, procureur de la commune de Romainville, à M. Jozeau, secrétaire de la Mairie de Paris, demandant si la municipalité assemblée peut ouvrir la lettre chargée et une autre lettre simple adressées à M. de Coligny, afin de voir s'il n'y a rien qui puisse concerner l'accusation de faux monnayage qui pèse sur lui, et si on peut les remettre, recachetées du sceau de la municipalité, au gardien des scellés.

22 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3557. — Lettres des officiers municipaux de Romainville au Comité de surveillance, annonçant l'arrivée de lettre et paquet chargé à l'adresse de M. de Coligny, que réclame le directeur des postes de Paris, et réponse du Comité de surveillance, déclarant que, suivant leur décision du 23 janvier, les lettres et paquets adressés au sieur de Coligny, prévenu du crime de faux monnayage, doivent être retirés de la poste et renvoyés cachetés à l'accusateur public, qui en donnera décharge à la municipalité de Romainville.

24, 25 janvier 1792.

Originaux signés et copies (4 p.), *A. N.*, C 156, n° 303.

3558. — Lettre des officiers municipaux de Romainville au Comité de surveillance, annonçant qu'en vertu des ordres donnés par MM. Godart et Comparet, directeurs généraux des postes de Paris, les paquets chargés, à l'adresse du sieur de Coligny, ont été renvoyés par le directeur des postes de Romainville à la grande poste de Paris.

26 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3559. — Lettre du sieur Spire à M. (Lecointre), député, en réponse aux renseignements demandés par M. Delaborde sur la conduite du nommé Deglane, dans l'affaire de Romainville, envoyant copie de la lettre adressée à M. Fauchet, le 11 février, par les commissaires de la Trésorerie nationale.

25 février 1792.

Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3560. — Déclaration du sieur Bachelu, préposé du Département de Police, constatant que, lors de la recherche qui se faisait à Romainville, il fut chargé par MM. Pétion et Vigner de se transporter, rue du Chantre, avec un officier de paix et cinq cavaliers de la gendarmerie nationale, à l'effet d'arrêter M. Coligny et M. Goissét, homme de loi, qui n'y étaient plus.

28 février 1792.

Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3561. — Note des sommes remises à MM. Goisset et Deglane pour l'affaire de Romainville, soit 180 livres au premier et 110 livres au second, avec lettre d'envoi de M. Spire à M. Lecointre, député à l'Assemblée nationale.

3 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3562. — Lettre de M. Salivet, accusateur public près le 4ᵉ Tribunal criminel, à M**, déclarant que le commissaire Rameaux lui a remis par erreur les objets provenant de la saisie chez M. de Coligny, entre autres un gros balancier à frapper monnaie et couper le métal, une forge, un laminoir, un banc à tirer, et autres outils se trouvant dans une charrette attelée de 3 chevaux, et que M. Rameaux a dû les déposer au greffe du 3ᵉ Tribunal.

14 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

3563. — Lettre de M. Rameaux, commissaire de police, à M. Claude Fauchet, président du Comité de surveillance, rappelant qu'il est responsable, envers la municipalité de Romainville, des pièces à conviction trouvées dans la maison de M. de Coligny, lors de la saisie du 16 janvier dernier, et qu'il désirerait voir cette affaire terminée, ayant donné récépissé du procès-verbal et des objets saisis au maire de Romainville.

2 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 156, n° 303.

En tête se trouve une note de Cl. Fauchet pour M. Bernard de Saintes, son successeur au Comité de surveillance, attestant avoir, à trois reprises différentes, demandé la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Lecointre, sur cet objet.

3564. — Rapport présenté (par M. Lecointre) sur une fabrication de faux louis et de faux assignats à Romainville, maison du sieur de Coligny, sur les récompenses graduées qu'il convient d'accorder aux sieurs Deglane, blanchisseur de linge, ex-domestique de M. de Gouvion, Geunot et Lieutegard, anciens cochers, et sur l'attribution au Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement

de cette affaire de faux louis et de faux assignats, avec projet de décret.

5 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 303.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 500.

3565. — Pétition de MM. Rameaux et Marotte, commissaire de police et secrétaire-greffier de la section de la Place-Vendôme, au Comité de surveillance de l'Assemblée législative, à l'effet d'établir qu'ils sont les seuls fonctionnaires publics, officiers de police, qui se soient rendus à Romainville, dans la nuit du 15 au 16 janvier, pour saisir les objets servant à la fabrication de faux louis d'or dans la maison de M. de Coligny, et à l'effet d'obtenir que dans le rapport qui va être incessamment présenté par le Comité à l'Assemblée nationale, mention soit faite du zèle, du courage et du patriotisme qui les ont guidés dans l'accomplisssment de cette opération.

Sans date (août 1792).
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, C 156, n° 303.

Affaire de Passy.

3566. — Lettre de M. Archambault, directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, le prévenant que, l'affaire de Passy ayant passé le jeudi précédent au jury d'accusation, le commissaire du Roi a donné l'ordre de porter les informations et toutes les autres pièces au greffe du Tribunal criminel du Département, et que l'expédition demandée par le ministre pour l'Assemblée nationale lui sera délivrée par les soins du président du Tribunal, avec lettre du ministre à M. Jehanne, commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département, le priant de lui faire connaître l'état de la procédure dans l'affaire des faux assignats de Passy et d'y joindre une copie des informations, afin de pouvoir renseigner le Corps législatif à ce sujet.

13 mai 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3567. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département, renouvelant sa demande de l'expédition des informations faites contre les fabricateurs de faux assignats arrêtés à Passy, qu'il est surpris de n'avoir pas encore reçue, avec réponse de M. Jehanne, s'excusant du retard qu'il a mis à lui envoyer la copie des informations en question, qui est énorme et vient seulement d'être terminée, et déclarant que l'affaire est en état d'être jugée, si le Tribunal n'admet point la requête en prorogation, présentée par quelques-uns des accusés.

31 mai, 2 juin 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3568. — Lettre du ministre de la justice au président du Comité des assignats et monnaies, transmettant l'expédition de la procédure contre les fabricateurs de faux assignats, arrêtés à Passy, qui comprend 15 pièces, et observant que le retard de l'envoi n'a d'autre cause que le volume de cette procédure, dont la copie a demandé un temps considérable, avec note sur la marche du procès depuis la saisie des faux assignats et l'arrestation des prévenus, le 12 mars, jusqu'au 13 mai.

3 juin 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 198.

Affaire Letouzé de la Neufville.

3569. — Lettres du sieur Letouzé de la Neufville, ancien officier de cavalerie et ancien lieutenant de police à Lunéville, détenu à la Force pour fabrication de faux assignats, au ministre de la justice et à M. de Favre, son défenseur, protestant contre le renvoi projeté de son procès devant le Tribunal du 3e arrondissement, qui serait obligé de recommencer l'instruction, alors que le tribunal du Châtelet est sur le point de statuer et que l'accusateur public conclut à son élargissement provisoire, avec réponse du ministre, déclarant qu'en effet, comme le fait observer le sieur Letouzé de la Neufville, d'après la loi, les procès relatifs à

la fabrication des faux assignats continueront à être instruits et devront être jugés par les tribunaux devant lesquels ils auront été portés.

11, 30 octobre 1791.
Originaux et minute (3 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3570. — Lettre de M. Letouzé de la Neufville au ministre de la justice, à l'occasion du renvoi de son procès au premier Tribunal, le priant d'accorder une audience à son défenseur, qui montrera la partialité du Tribunal du Châtelet à son égard, et demandant que le ministre désigne lui-même le tribunal auquel son procès sera déféré.

1ᵉʳ novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3571. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 3ᵉ arrondissement, lui transmettant les plaintes du sieur Letouzé de la Neufville en raison du renvoi de sa procédure au Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement, et de sa détention, quoiqu'il n'existe point de décret de prise de corps contre cet accusé, et réponse de M. Garnier, expliquant que le procès en question a été renvoyé, en vertu d'une loi rendue sur le rapport de M. Voidel, qui attribue au Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement la connaissance de tous les crimes ayant pour objet les faux assignats.

10, 17 novembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3572. — Lettre de M. Garnier, commissaire du Roi près le Tribunal du 3ᵉ arrondissement, au ministre de la justice, le consultant sur le parti qu'il doit prendre au sujet de M. Letouzé de la Neufville, détenu depuis plus de 5 mois à la Force sous l'inculpation d'avoir coopéré à l'émission de faux assignats, exposant que l'accusateur public conclut à son élargissement provisoire, mais que son jugement est retardé par la difficulté de déterminer le Tribunal qui doit en connaître, et joignant une lettre très pressante du sieur de Favre, défenseur dudit Letouzé de la Neufville, avec réponse du ministre, déclarant que l'article 2 de la loi du 29 septembre lève toute incertitude sur la question de compétence, et recommandant de veiller à ce que le procès du sieur Letouzé de la Neufville soit continué devant le Tribunal du 3ᵉ arrondissement et promptement jugé, afin de faire oublier des retards trop pénibles pour l'accusé et trop effrayants pour le public.

3, 18 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

Affaire Girardin.

3573. — Lettre de M. Grouvelle, commissaire de police de la section des Gravilliers, au ministre de la justice, intercédant en faveur d'un malheureux détenu depuis plus de 3 mois au Châtelet, le nommé Girardin, arrêté comme porteur de faux assignats et qui ne peut obtenir d'être jugé, le Tribunal du 3ᵉ arrondissement et le premier Tribunal criminel se renvoyant alternativement l'affaire, avec réponse du ministre, assurant qu'il ne négligera rien pour procurer au sieur Girardin prompte et bonne justice.

23 décembre 1791, 15 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3574. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement, lui demandant de s'enquérir des motifs qui ont retardé l'instruction et le jugement de la procédure contre le sieur Girardin, détenu comme suspect de fabrication de faux assignats, et qui se plaint de ne pouvoir obtenir d'être jugé, et lui rappelant que la loi du 19 septembre porte expressément que tous les procès relatifs à la fabrication de faux assignats continueront à être instruits par son Tribunal.

15 janvier 1792.
Extrait, *A. N.*, BB³ 199.

Affaire Vignault.

3575. — Mémoire du sieur Antoine Turpin, citoyen actif de la section du Palais-Royal, au ministre de la justice,

exposant que le sieur Vignault, domicilié rue des Bons-Enfants, lui ayant remis, le 20 novembre, un assignat faux de 1,000 livres pour le négocier, fut arrêté le 22 novembre et trouvé porteur de plusieurs assignats faux de pareille somme, mais qu'il a obtenu, le 28, son élargissement provisoire sous caution, que par conséquent il peut, enhardi par l'impunité, continuer la négociation de ses faux billets, tandis que lui plaignant est en butte aux insultes, aux menaces et aux poursuites mêmes du criminel.

30 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3576. — Lettre du ministre de la justice à M. de Saint-Venant, commissaire de police de la section de la Halle-aux-Blés, l'invitant à lui rendre compte de l'affaire du sieur Barthélemy Vignault, arrêté le 22 novembre dernier et mis en liberté, à lui marquer s'il y a eu une procédure commencée et quel en a été le résultat, et à lui donner son avis sur l'accusation intentée au sieur Vignault, avec rapport de M. de Saint-Venant, faisant connaître que, lors de l'arrestation du sieur Vignault, qui fut trouvé porteur de deux faux assignats de 1,000 livres, cet inculpé déclara d'abord qu'ils lui venaient du perron du Palais-Royal, ou d'une banque de jeu tenue par la dame Latour, puis qu'ils lui avaient été remis par le sieur Turpin, par substitution à de vrais assignats, et ajoutant que ledit sieur Vignault fut mis en liberté sous la caution du sieur de la Jouairie, chirurgien, le 28 novembre, par ordre des administrateurs du Département de Police.

11, 12 janvier 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3577. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 2ᵉ arrondissement, lui renvoyant le mémoire du sieur Turpin, avec la réponse faite par M. de Saint-Venant, et demandant des éclaircissements à ce sujet avec un avis motivé, et réponse de M. Lesueur, déclarant qu'après vérification au greffe de son Tribunal, le procès-verbal du sieur Vignault n'y a pas été envoyé et doit se trouver au deuxième Tribunal criminel au Palais.

29 janvier, 2 février 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3578. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le deuxième Tribunal criminel, lui demandant des éclaircissements sur l'affaire Vignault, et réponse de M. Verrier, portant que les pièces sont déposées au Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement, et que, lorsque le procès-verbal d'arrestation lui est parvenu, il a rendu plainte en qualité d'accusateur public contre le sieur Vignault, ses complices et adhérents.

18, 23 février 1792.
Minute et original signé (2 p), *A. N.*, BB³ 199.

Affaire Teissier.

3579. — Lettre de M. Pouchet, homme de loi, ancien avocat au Grand Conseil, au ministre de la justice, appelant son attention sur la situation du sieur Bernard Teissier, incarcéré au Châtelet, depuis le 27 septembre dernier, sous l'inculpation d'avoir distribué de faux assignats, attestant qu'il a cherché à le voir pour se charger de sa défense, que le concierge du Châtelet lui a refusé l'entrée et l'a renvoyé à la Mairie, que des bureaux de la Mairie on l'a adressé au Tribunal des Petits-Pères, de là à M. Bayard et à M. Verrier, que celui-ci lui a écrit n'avoir fait aucune poursuite contre le sieur Teissier, la dénonciation reçue par la section de Bonne-Nouvelle contre cet individu étant fausse, ajoutant que la femme et les enfants de ce malheureux sont dans la plus affreuse misère, sans pain, avec lettre de M. Verrier à M. Pouchet, du 19 décembre 1791.

12 janvier 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3580. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi du 2ᵉ arrondissement, demandant l'état de la procédure contre le sieur Bernard Teissier, incarcéré depuis 4 mois pour crime de faux assi-

gnats, et le priant de vérifier les faits relatifs à la réclamation de l'avocat-conseil de cet accusé, qui se plaint des refus qu'on lui oppose lorsqu'il veut conférer avec son client, avec réponse de M. Lesueur, commissaire du Roi, déclarant que le sieur Bernard Teissier et deux autres sont prévenus de négociation d'un faux assignat de 2,000 livres, et que l'information est achevée, et lettre du ministre à M. Pouchet, lui communiquant cette réponse, de laquelle il ressort qu'il n'y a pas lieu d'incriminer les juges du Tribunal du 2e arrondissement, et que pour conférer avec l'accusé, le défenseur devra s'adresser à la Municipalité.

26, 28 janvier, 18 mars 1792.
Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, BB3 198.

3581. — Mémoires présentés au ministre de la justice par le sieur Pouchet, au nom de Bernard Teissier, et par Bernard Teissier lui-même, à l'effet d'obtenir un prompt jugement de son procès, renvoyé le 10 février du Tribunal des Petits-Pères à celui du 1er arrondissement, et de faire observer que l'accusation d'avoir fabriqué et distribué de faux assignats, qui pèse sur ce malheureux, quoiqu'il ne sache ni lire ni écrire, est fausse et calomnieuse, avec lettre d'envoi de ces mémoires par le ministre de la justice au commissaire du Roi du 1er arrondissement, le priant d'examiner si les plaintes en question sont fondées et de lui en rendre compte, et réponse de M. de Montillet, portant que les informations, dans le procès du sieur Teissier, étaient terminées et le décret de prise de corps décerné contre cet inculpé, lorsque l'accusateur public a reconnu, dans ce commencement d'instruction, un cas de nullité, qui a obligé d'en faire une nouvelle.

25 février, 6, 12 avril 1792.
Originaux et minutes (6 p.), *A. N.*, BB3 198.

Affaire Perbal.

3582. — Mémoire de M. Jean-François Perbal, maître boucher à Paris, père de 9 enfants, détenu depuis plus de 2 mois, au ministre de la justice, se plaignant d'avoir été arrêté, le 9 août, pour avoir reçu dans son commerce un billet de 15 livres faux, et demandant que le Tribunal du 1er arrondissement statue sans perte de temps sur son affaire et prononce sa mise en liberté.

4 février 1792.
Original signé, *A. N.*, BB3 199.

3583. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, lui envoyant le mémoire du sieur Perbal, qui excipe de sa bonne foi et assure avoir désigné, au moment de son arrestation, la personne de laquelle il tenait le faux assignat de 15 livres, et le priant de vérifier les faits, avec réponse de M. de Montillet, déclarant que les allégations contenues dans le mémoire du sieur Perbal sont fausses, et que le Tribunal est occupé de l'instruction de son procès, qui sera jugé incessamment.

16, 18 février 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB3 199.

Perbal étant décédé le 9 mars, à la Conciergerie, sa veuve fit présenter, le 17, à l'Assemblée législative, par M. Buirette-Verrière, une dénonciation contre les tribunaux de Paris.

Affaire Dupont.

3584. — Mémoire du sieur François Dupont, marchand de chevaux, détenu à la Conciergerie, pour avoir mis en circulation de faux assignats, au ministre de la justice, exposant que son commerce le met dans le cas de recevoir des assignats falsifiés, qu'il ne peut reconnaître, ne sachant ni lire ni écrire, et réclamant justice, avec lettre du ministre à M. de Montillet, demandant s'il y a une procédure commencée contre ce particulier ou un jugement de condamnation, et réponse du commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, retournant le mémoire et annonçant que le procès du sieur Dupont vient d'être envoyé depuis peu de jours à ce Tribunal.

1er, 20 mars, 17 avril 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, BB3 199.

3585. — Nouveau mémoire du nommé François Dupont au ministre de la justice, exposant qu'il est détenu depuis le 2 janvier et qu'il n'entrevoit point le jugement de son procès, quoiqu'il ait écrit plusieurs lettres à ses juges.

6 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

Affaire Cade.

3586. — Lettre du ministre de la justice au directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, lui envoyant une lettre du sieur Billaud, directeur du jury du tribunal de La Rochelle, au sujet de la détention du sieur Charles Cade, négociant, impliqué dans une affaire de faux assignats, et réponse de M. Archambault, déclarant que cette affaire ne lui semble pas avoir de rapport avec aucunes de celles dont il a été saisi pour crime de faux assignats, et qu'il avait ouï dire qu'on avait dernièrement amené à Paris une personne soupçonnée d'entretenir des relations très intimes avec le sieur Cade et ses complices.

30 juin, 2 juillet 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3587. — Lettre du ministre de la justice au Département de Police, lui transmettant une demande de renseignements au sujet de l'affaire du sieur Cade, négociant de La Rochelle, impliqué dans une fabrication de faux assignats, et réponse des administrateurs de ce Département, déclarant qu'à leur connaissance personne n'a été arrêté à Paris pour cette affaire, et que rien n'indique que le foyer de la fabrication des faux assignats en question fût à Paris.

3, 10, 11 juillet 1792.
Minutes et original, signé de MM. Perron et Panis (3 p.), *A. N.*, BB³ 198.

Procédures diverses.

3588. — Procédure au premier Tribunal criminel, contre le sieur Mayer Ruoff, juif, inculpé de vol d'assignats, suivant procès-verbaux du commissaire de police de la section de la Place-Vendôme, des 1er et 15 juin 1791, déchargé de l'accusation, le

2 décembre 1791.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 13.

3589. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi du premier Tribunal criminel, envoyant un mémoire du sieur Vidal, poursuivi comme suspect de fabrication de faux assignats, qui se plaint de ne pouvoir obtenir justice, et le priant de s'enquérir des causes qui ont pu retarder l'instruction et le jugement de cette procédure, attendu qu'une détention prolongée au delà du temps strictement nécessaire pour l'instruction et le jugement, deviendrait une peine pour l'accusé.

5 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 199.

3590. — Procédure instruite au 2e Tribunal criminel, séant au Palais, contre l'abbé Claude Geoffroy, ancien grand vicaire de l'évêque de Dijon, prévenu de fabrication et distribution de faux assignats de 5 livres et de faux billets de 40 sols de la Maison de secours.

11 janvier-25 février 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 41.

3591. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, lui envoyant un mémoire par lequel le sieur Raymond, détenu depuis un an dans les prisons de la Force, demande son élargissement provisoire et fait observer que l'accusation de fabrication de faux assignats intentée contre les sieurs Lefebvre et Berger, lui est absolument étrangère, et qu'il n'a pris aucune part à cette escroquerie.

15 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, BB³ 199.

3592. — Lettre du ministre de la justice au commissaire du Roi près le 3e Tribunal criminel, lui renvoyant une lettre adressée par le nommé Godefroy, amidonnier à Pontoise, détenu depuis 42 jours au Châtelet, comme coupable d'avoir dis-

tribué de faux assignats, et qui demande sa mise en liberté.

17 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, BB^3 199.

3593. — Procédure contre Antoine-Brice Houdart, dit Chevalier, modeleur-sculpteur, Daniel Houzel, commis de commerce sans emploi, Jean Murry, horloger, et Alexandre-François Deschanets, prévenus, les 3 premiers, de fabriquer et de distribuer, dans la prison de la Force, de faux assignats, et d'être les agents dont les autres prisonniers se servent pour les finir, le dernier, accusé d'avoir vendu de ces faux assignats, avec jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant Murry et Houzel à la peine de mort et acquittant Houdart et Deschanets.

17 avril 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, BB^3 14.

3594. — Procédure contre Pierre-Séverin Hunout, François Orry et Jacques-André Girardin, accusés d'avoir travaillé dans la prison du Châtelet à la contrefaçon des assignats de 200 livres, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant le sieur Hunout à la peine de mort et acquittant les sieurs Orry et Girardin.

18 avril 1792.
Expédition conforme (1 doss.), *A. N.*, BB^3 14.

3595. — Actes de la procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Jean Le Roux, marchand de parasols, prévenu de distribution de faux assignats de 100 sols et de faux billets de la Maison de secours, et acquittant Marguerite Sabattier, femme de Michel Gisrolin, accusée de complicité.

19 avril 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, BB^3 14; minutes (1 doss.), *A. N.*, BB^3 197.

3596. — Jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Jean-Baptiste Guérin, marchand, convaincu d'exposition et de distribution d'un écu faux de 6 livres et de faux coupons d'assignats de 15 livres, ainsi que d'un faux billet de 50 sols de la section de l'Arsenal.

25 avril 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, BB^3 14.

3597. — Procédure contre Julien Harry et Louis Darthuis, prisonniers de la Force, dans la chambre de l'Étoile, prévenus de fabrication et de distribution de faux assignats, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, les condamnant à la peine de mort.

16 mai 1792.
Expédition conforme (1 doss.), *A. N.*, BB^3 14.

3598. — Procédure contre Jean-Baptiste Delaunay, marchand de vins-traiteur à Paris, rue du Théâtre-Français, et Jacqueline-Nicole Adde, femme de Jean Auger, rempailleur de chaises, prévenus de distribution de faux assignats et de faux billets de la Caisse patriotique, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant le sieur Delaunay à la peine de mort et acquittant la femme Auger.

16 juin 1792.
Expédition conforme (1 doss.), *A. N.*, BB^3 14.

3599. — Actes de la procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Marie Torterat, garde-malade, convaincue de distribution de faux assignats de 300 et de 200 livres, qui se fabriquent à la prison de la Force, et déchargeant de l'accusation Martin Mésange, marchand de toile et de mousseline.

16 juin 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, BB^3 14 et minutes (1 doss.), BB^3 197.

3600. — Procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant Antoine Béverlet, étudiant en médecine, Jean-Baptiste Jouan, prisonnier de la Conciergerie, à la peine de mort, pour fabrication dans ladite prison de faux assignats de 50 livres, Natalis Duquesne, marchand brocanteur au Mont-de-Piété, et Pierre Le Roux, marchand

forain, à 6 ans de fers pour fabrication de faux billets de 10, 20 et 25 livres de la Caisse patriotique.

17 juin 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14, BB³ 197.
Dans la *Chronique de Paris*, du 20 juin, Béverlet est qualifié de fils d'un émigré parlementaire de Dijon.

3601. — Procédure contre Claude Margottin, garçon jardinier, prévenu d'avoir distribué de faux coupons d'assignats de 25 livres, de faux écus et d'avoir concouru à l'émission des fausses monnaies qui se fabriquent au Châtelet et qui circulent dans Paris, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, le condamnant à la peine de mort.

20 juin 1792.
Expédition conforme (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14.

3602. — Procédure contre Philippe La Bonne, commis marchand, ancien secrétaire du prince de Conti, Jean-Baptiste Guerdeur, et contre les sieurs Brun et Berry, absents et contumax, les deux premiers, prévenus d'avoir, de complicité avec le nommé Berry, cherché à escroquer des marchandises aux sieurs Jacques Guay cadet, et Hébert, à l'hôtel d'Aligre, en les payant avec 51 faux assignats de 2,000 livres chaque, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, les condamnant à la peine de mort et ordonnant que les 51 faux assignats, déposés au greffe comme pièces à conviction, seront brûlés en présence de l'un des juges du Tribunal.

23 juin 1792.
Expédition conforme (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14.

3603. — Procédure contre Louis-Joseph Blondel, ancien capitaine d'infanterie, et Marie-Nicole-Eugénie Prieur, ci-devant attachée à l'Académie de musique, demeurant rue de l'Arbre-Sec, prévenus, le sieur Blondel, de fabrication et de distribution de faux assignats de 2,000 livres, et la demoiselle Prieur, de connivence et de complicité avec lui, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant le sieur Blondel à la peine de mort, acquittant la femme Prieur et ordonnant que les faux assignats de 2,000 livres, ainsi que les ustensiles ayant servi à la fabrication, seront lacérés, brûlés et détruits.

23 juin 1792.
Expédition conforme (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14.
D'après une note annexée à la procédure, le Tribunal de cassation annula le jugement et renvoya Blondel devant le Tribunal de Seine-et-Marne, mais Blondel profita de la journée du 2 septembre pour s'évader, ne fut pas repris, et la procédure ne fut pas transmise à Melun.

3604. — Procédure contre Jean-Pierre Pelletier, déchargeur de bois à brûler, prévenu d'avoir cherché à émettre de faux assignats de cent sols et de faux billets de la Caisse patriotique de 40 sols, avec jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, le condamnant à la peine de mort.

19 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, BB³ 197.

3605. — Procédure contre Pierre-Joseph Bassignot, domestique sans place, prévenu de distribution de faux assignats de cent sols, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, le condamnant à la peine de mort.

19 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14, BB³ 197.

3606. — Procédure contre Pierre Legros, toiseur de bâtiments, prévenu de distribution de faux assignats et de faux billets de confiance, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, le condamnant à la peine de mort.

24 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14.

3607. — Actes de la procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Richard-Thomas Saint-Martin, scieur de pierre, prévenu d'être l'auteur ou le complice de la contrefaçon et de l'exposition de faux assignats de cent sols.

27 juillet 1792.
Copie collationnée, *A. N.*, BB³ 14; minutes (1 doss.), *A. N.*, BB³ 197.

3608. — Procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Pierre Noblet, garçon tailleur, convaincu d'avoir distribué de faux assignats de 200 livres.

28 juillet 1792.

Expédition conforme, *A. N.*, BB³ 14; minutes (1 doss.), BB³ 197.

3609. — Actes de la procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Jean-Baptiste Fournier, domestique sans place, brocanteur, prévenu d'émission de faux assignats, et acquittant Jean-Pierre L'Hyver, ancien domestique, son complice, détenu à la Conciergerie depuis 22 mois.

15 août 1792.

Expédition conforme, *A. N.*, BB³ 14; minutes (1 doss.), BB³ 197.

3610. — Procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Claude Thuret, journalier, pour distribution de faux assignats, et acquittant Thomas-Joseph Botte, garçon cordonnier, ainsi que Françoise Feret, veuve de Joseph Toullon, marchande à la Halle, prévenus du même crime.

15 août 1792.

Expédition conforme, *A. N.*, BB³ 14; minutes (1 doss.), BB³ 197.

3611. — Procédure contre Jacques Collot, marchand bijoutier, et François Batonnier, négociant en horlogerie, prévenus d'avoir cherché, de concert, à mettre en circulation un faux assignat de 2,000 livres, absents, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, les condamnant par contumace à la peine de mort.

19 août 1792.

Expédition conforme (1 doss.), *A. N.*, BB³ 197.

3612. — Procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort Jacques-Alexis Sallomont, dit Polus, tablettier, prévenu de fabrication et de distribution de faux assignats, et acquittant Laurent Place, coutelier, accusé de complicité.

21 août 1792.

Copie collationnée et minutes (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14, BB³ 197.

3613. — Procédure et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, condamnant à la peine de mort François Sellier, horloger, Antoine-François Sellier, fondeur, ciseleur et graveur, et Jean-François-Claude Gaudibert, prévenus de fabrication et de distribution de faux assignats de 50 livres, de 5 livres et de faux billets patriotiques.

29 août 1792.

Copie conforme, *A. N.*, BB³ 14; minutes (1 doss.), *A. N.*, BB³ 197.

3614. — Procédure contre Geoffroy-Pierre Réalle des Perrières, bourgeois de Paris, arrêté le 30 mars 1792, sous la prévention de fabrication et de distribution de faux assignats, et jugement du Tribunal criminel du Département de Paris, le condamnant à la peine de mort.

29 août 1792.

Expéditions (1 doss.), *A. N.*, BB³ 14.

H. — OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ESCOMPTE

3615. — Procès-verbal de transport des officiers municipaux et membres du Conseil général de la Commune, commissaires chargés d'exécuter la loi du 30 mars sur les billets de confiance de 25 livres, au siège de la Caisse d'Escompte, rue Vivienne, à l'effet d'examiner sa situation relativement à l'émission des billets de 25 livres, de vérifier, coter et parapher les registres de cet établissement.

7 mai 1792.

Copie conforme, signée de M. Royer, *A. N.*, F¹⁸ 101.

3616. — Etat certifié par les administrateurs de la Caisse d'Escompte, constatant que la création des billets de 25 livres par cet établissement s'est élevée en totalité à un million de livres, que, depuis le décret interdisant toute émission nou-

velle de billets de confiance de 25 livres et au-dessous, l'administration de la Caisse a détruit la planche de ses billets et s'est constamment occupée à les retirer de la circulation, de sorte qu'il ne reste dans le public que 17,794 billets de 25 livres, formant ensemble 444,850 livres, somme représentée par des assignats de 5 livres et mise de côté dans une armoire, pour le remboursement des billets à rentrer, avec engagement de fournir tous les mois, à la municipalité de Paris, l'état des billets de 25 livres qui auront été retirés de la circulation et de les annuler aussitôt leur rentrée.

7 mai 1792.

Copie conforme, signée de M. Royer, *A. N.*, F^{15} 101.

3617. — Certificat de M. Vincens, administrateur et directeur général de la Caisse d'Escompte, constatant que, le 7 mai, le montant total des billets de 25 livres, émis dans le public, était de 444,850 livres, qu'il est rentré, depuis le 7 mai, 2,271 billets représentant 56,775 livres, et qu'il n'existe plus en circulation que 15,523 billets, formant la somme de 388,075 livres.

31 mai 1792.

Copie conforme, signée de M. Royer, *A. N.*, F^{15} 101.

3618. — Délibération du Conseil général de la commune de Paris, décidant qu'expédition, tant du rapport des commissaires chargés de la surveillance des différentes caisses établies dans la capitale, que de l'état de situation de la Caisse d'Escompte, sera incessamment envoyée par le Maire au Comité des finances de l'Assemblée nationale et au ministre des Contributions publiques.

9 juin 1792.

Extrait conforme, signé de M. Royer, secrétaire-greffier, *A. N.*, F^{15} 101.

3619. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre des Contributions publiques, lui adressant l'extrait d'un arrêté du Conseil général de la Commune, auquel se trouve joint un état de situation de la Caisse d'Escompte, certifié par les administrateurs de cet établissement.

19 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{15} 101.

3620. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des finances, d'une proposition de M. Clavière, ministre des Contributions publiques, tendant à décréter que les actions des compagnies, comme celles de la Caisse d'Escompte, soient converties, ainsi qu'à Londres, en inscription sur les registres, et d'une proposition de l'un des députés, tendant à la suppression de la Caisse d'Escompte, pour en faire rapport le lendemain.

25 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 300.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 702.

3621. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les billets de la Caisse d'Escompte et les autres papiers-monnaie ne seront point assujettis au droit d'enregistrement, mais seulement les actions de ces différentes compagnies.

25 août 1792.

Minute signée, *A. N.*, C 157, n° 317.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 702.

3622. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre des commissaires de la Trésorerie nationale, à l'effet d'être autorisés à accepter la proposition d'échange de 900,000 livres en espèces contre des assignats de 15 sols et au-dessous et monnaie de cuivre, qui leur a été faite par les administrateurs de la Caisse d'Escompte.

9 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 498.

3623. — Décret de l'Assemblée législative, autorisant les commissaires de la Trésorerie nationale à effectuer l'échange de 900,000 livres, proposé par les administrateurs de la Caisse d'Escompte, et à y faire entrer en coupures d'assignats et en monnaie de cuivre la somme que les

administrateurs eux-mêmes jugeront nécessaire aux appoints des payements de la Caisse d'Escompte, par versements successifs, et déclarant qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de l'acte civique et désintéressé des administrateurs de la Caisse d'Escompte.

11 septembre 1792.

Original, signé de M. J. Lavigne, *A. N.*, C 163, n° 377.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 566.

I. — CONTREFAÇON DES BILLETS DE LA CAISSE D'ESCOMPTE

3624. — **Jugement du Tribunal du 6e arrondissement du Département de Paris, séant à l'Abbaye, qui condamne Hugues Cholat, bijoutier, à être conduit à la chaîne et aux galères à perpétuité, comme convaincu d'avoir fabriqué de faux billets verts de la Caisse d'Escompte, de 200 livres chacun.**

14 octobre 1791.

Imprimé, *A. N.*, BB³ 199.

3625. — **Requête adressée au ministre de la justice par Barbe-Françoise Maréchal, femme de Pierre Delbarre, bijoutier, arrêtée et détenue pendant 21 mois, sous l'inculpation de complicité avec le sieur Cholat, fabricateur de faux billets de la Caisse d'Escompte, exposant qu'ayant été déchargée de cette accusation par jugement du Tribunal du 2e arrondissement, elle ne peut obtenir la restitution des effets lui appartenant, consignés au greffe, savoir : 336 livres en argent, une chaîne et une croix d'or, dont elle aurait le plus grand besoin, étant malade à la suite de sa longue captivité.**

15 novembre 1791.

Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3626. — **Lettre du ministre de la justice à M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, le priant de prendre les mesures nécessaires pour la restitution des effets réclamés par la femme Delbarre, avec réponse de M. de Montillet, faisant connaître que le procès de la femme Delbarre, dont il retourne le mémoire, a été instruit au Châtelet et n'a pas été attribué au Tribunal du 1er arrondissement, par conséquent qu'il ignore à quel Tribunal provisoire il a été renvoyé.**

27, 30 novembre 1791.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3627. — **Lettre de M. Lesueur, commissaire du Roi près le Tribunal du 2e arrondissement, au ministre de la justice, le prévenant que le sursis d'un mois pour l'exécution du jugement du nommé Hugues Cholat, condamné aux galères à perpétuité, est expiré depuis le 5 décembre, et demandant s'il faut encore attendre, avec réponse du ministre, déclarant que les motifs qui l'avaient engagé à surseoir d'un mois l'exécution de ce jugement ne subsistent plus, et qu'on peut le faire exécuter.**

12 décembre 1791, 4 janvier 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3628. — **Présentation, à l'Assemblée législative, au nom du Comité de liquidation, d'un projet de décret sur la récompense à accorder aux sieur et dame Barthélemy, pour avoir dénoncé, en février 1790, le nommé Cholat, fabricateur de faux billets de la Caisse d'Escompte, avec impression du projet de décret.**

27 janvier 1792.

Minute, signée de M. Soret, *A. N.*, C 142, n° 149.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 691.

3629. — **Deuxième lecture, à l'Assemblée législative, d'un projet de décret présenté au nom du Comité de liquidation, sur les récompenses à accorder aux dénonciateurs d'une fabrication de faux billets de la Caisse d'Escompte.**

4 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 157.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 124.

3630. — **Pétition présentée à l'Assemblée législative par le sieur Rocheblave,**

négociant à Alais, exposant que, le 22 décembre 1790, étant à Paris pour ses affaires, il reçut de MM. Cottin, Jauge et Girardot, banquiers, Chaussée-d'Antin, un billet de la Caisse d'Escompte de 1,000 livres, que, le lendemain, ayant voulu donner ce billet en payement, il fut reconnu faux, et que les banquiers refusèrent de le reprendre, mais que le directoire de son district voulut bien l'accepter en payement de son don patriotique et l'envoya à M. Le Couteulx, trésorier de l'Extraordinaire, qui le retourna en le marquant faux, ledit Rocheblave priant l'Assemblée de l'autoriser à remettre le billet en question pour le don patriotique de sa maison.

10 février 1792.

Original signé, accompagné du faux billet de la Caisse d'Escompte (2 p.), *A. N.*, C 143, n° 167.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 131.

3631. — Décret de l'Assemblee législative, accordant au sieur Denis Barthélemy et à Louise Bouckenheim, sa femme, une gratification de 3,000 livres, pour avoir dénoncé, au mois de février 1790, un fabricateur de faux billets de la Caisse d'Escompte, dont les billets à cette époque étaient réputés effets publics et devaient être reçus en payement dans toutes les caisses publiques et particulières, avec l'ordonnancement de la somme en question, en date du 2 septembre 1792.

11 août 1792.

Copie collationnée, signée des secrétaires de l'Assemblée, et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1304; imprimé, *A. N.*, AD IX 496.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 27.

3632. — Décret de l'Assemblée législative, accordant au sieur Jean-Baptiste Denis une gratification de 3,000 livres, pour avoir dénoncé, suivant procès-verbal du commissaire Chenu, du 14 juillet 1790, une fabrication de faux billets de la Caisse d'Escompte, mis en circulation par le sieur Bernard et ses complices, avec l'ordonnancement de la somme en question, en date du 2 septembre 1792.

11 août 1792.

Copie collationnée, signée des secrétaires de l'Assemblée, et minute (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1304; imprimé, *A. N.*, AD IX 496.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 27.

Caisse des parties casuelles.

3633. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le sieur Bertin, ci-devant receveur général des parties casuelles, versera sans délai, à la Trésorerie nationale, la somme de 400,000 livres qui est dans sa caisse, provenant des divers objets de sa recette, dont il ne comptait pas à la ci-devant Chambre des Comptes.

10 août 1792.

Minute, signée de M. Ille, rapporteur, *A. N.*, C 156, n° 305.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 673.

J. — BANQUE FRANÇAISE OU BANQUE POTTIN DE VAUVINEUX

3634. — Adresse de M. Pottin de Vauvineux à l'Assemblée législative, rendant compte des principales opérations de la Banque française, en ce qui concerne les matières d'or et d'argent et les assignats, avec explications relatives aux droits qu'elle prélève sur le public, et demandant la nomination de commissaires.

18 mars 1792.

Minute, *A. N.*, C 145, n° 191; imprimé de 3 pages, *A. N.*, AD XVIII^c 181, n° 21.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 116.

3635. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des pétitions, d'une lettre du sieur Caffin, se disant porteur d'un titre de créance sur M. Pottin de Vauvineux, qui prie l'Assemblée de ne point accepter les offres d'un citoyen sur lequel des créanciers peuvent encore exercer des répétitions.

18 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 117.

3636. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'ordinaire des finances, d'une lettre des notaires de Paris, qui annoncent qu'ils n'exercent aucune

surveillance sur la banque de M. Pottin de Vauvineux.

25 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 180.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 482.

3637. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant la pétition de M. Pottin de Vauvineux au Comité de l'ordinaire des finances, ordonnant le dépôt à la Caisse de l'Extraordinaire des assignats par lui offerts en don patriotique, l'impression des éclaircissements donnés par M. Pottin de Vauvineux, et l'ajournement du projet du Comité sur la Banque française, après la distribution de la pétition.

25 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 180

Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 460.

3638. — Lettre de M. Pottin de Vauvineux au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il a promis aux porteurs des lettres de sa banque 20 pour cent de bénéfice, et que le Corps municipal, ayant manifesté de vives inquiétudes au sujet des intérêts de ses actionnaires, a nommé, sur sa proposition, des commissaires qui ont pris connaissance de ses opérations, le soir même, et ont constaté la présence, dans sa caisse, de plus de 1,200 louis d'or et de plus de 300 marcs d'argent, vaisselle, en lingots pour être portés à la Monnaie, et de valeurs en or, argent et assignats, supérieures à ce que la banque doit au public.

1er avril 1792.

Original signé, *A. N.*, C 147, n° 218.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 162.

3639. — Rapport sur la banque de M. de Vauvineux, fait, au nom des Comités de l'ordinaire et de l'extraordinaire des finances, par M. Fouquet, député du département du Cher, le 24 mars 1792, et décret de l'Assemblée législative, ordonnant la restitution, au sieur Pottin de Vauvineux, des assignats, montant à la somme de 175,000 livres, par lui déposés à la Caisse de l'Extraordinaire, et provenant de pertes particulières, au bénéfice desquelles la Nation ne peut vouloir participer.

3 avril 1792.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 146, n° 203.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 112.

Voir le rapport fait au nom des Comités de l'ordinaire et de l'extraordinaire des finances, par M. Fouquet, le 24 mars 1792, imprimé de 8 pages, *A. N.*, AD XVIIIe 181, n° 18.

3640. — Lettre du sieur Chavard, citoyen de la section des Innocents, au président de l'Assemblée législative, représentant le danger de tolérer plus longtemps la Banque française et de laisser M. Pottin de Vauvineux continuer ses funestes opérations, dont pâtit la classe la moins fortunée du peuple, victime de ses faux calculs, annonçant que le sieur Pottin de Vauvineux change tous les jours ses opérations et convertit ses actions de 600 et de 200 livres en actions de 50 livres, à la seule fin d'augmenter le nombre de ses créanciers.

18 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, C 147, n° 220.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 124.

D'après la *Chronique de Paris*, Pottin de Vauvineux fut arrêté le 27 avril et les scellés apposés chez lui.

3641. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité d'instruction publique, pour revoir la loi sur les brevets d'invention, d'une lettre du sieur Lair-Duvaucelles, actionnaire de la Banque française, qui remet à l'Assemblée un plaidoyer contre le sieur Pottin de Vauvineux, chef d'une banque autorisée par brevet d'invention.

2 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 228.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 640.

3642. — Pétition présentée à l'Assemblée législative par les intéressés en la compagnie de la Banque française, au sujet de l'erreur qui avait transformé en dépôt aux mains du trésorier de l'Extraordinaire, une simple remise de confiance faite par le sieur Vauvineux entre celles du président de l'Assemblée nationale, demandant de rapporter le décret du 3 avril et de décider que restitution pure et simple sera faite audit sieur Vauvineux et

sa Compagnie des 175,000 livres offertes à la Nation, à charge de justifier à l'Assemblée dans un délai quelconque de l'emploi des fonds au payement des créanciers de ladite banque.

15 juin 1792.

Original, signé de M. Grouber de Groubenthal, président et administrateur de la Compagnie, *A. N.*, D VI 62, n° 72.

3643. — Billet de M. Grouber de Groubenthal à M. Laffon, le priant de l'informer s'il a pu faire la veille son rapport au Comité des finances et, dans ce cas, quel jour il se propose de présenter son rapport à l'Assemblée.

1er juillet 1792.

Original, *A. N.*, D VI 62, n° 72.

3644. — Lettre de M. Pottin de Vauvineux au président de l'Assemblée législative, pour l'interprétation du décret du 3 avril, ordonnant à M. Le Couteulx, trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, de restituer à M. de Vauvineux et à ses cointéressés à la Banque française, les 175,000 livres qui lui avaient été remises, et faisant observer que 500 personnes attendent ce moment et lui ont encore adressé, le matin même, les menaces les plus vives.

2 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D VI 62, n° 72.

3645. — Rapport du Comité de l'ordinaire des finances sur une somme de 175,000 livres, appartenant au sieur de Vauvineux et à la Banque française, déposée à la Caisse de l'Extraordinaire et dont la remise a été ordonnée par décret du 3 avril, déclarant que les intéressés à la Banque française pouvaient faire valoir leurs droits devant les tribunaux et que le pouvoir judiciaire était seul à même de discuter la validité ou la nullité des oppositions dont ce dépôt a été frappé.

10 juillet 1792.

Minute, *A. N.*, D VI 62, n° 72.

3646. — Décret de l'Assemblée législative, décidant, après avoir entendu le rapport de son Comité de l'ordinaire des finances sur la pétition du sieur Vauvineux et de ses cointéressés à la Banque française, relativement aux oppositions faites entre les mains du trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire sur une somme de 175,000 livres offerte en don à l'Assemblée par le même de Vauvineux, et dont la restitution a été ordonnée par décret du 3 avril, qu'il n'y a lieu à délibérer.

10 juillet 1792.

Minute, signée de M. Laffon, *A. N.*, C 153, n° 277.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 300.

3647. — Pétition présentée au Comité de l'ordinaire des finances par les commissaires des créanciers porteurs de lettres et bulletins du sieur Vauvineux, à l'effet de mettre opposition aux démarches que pouvait faire M. de Vauvineux afin d'obtenir la remise des 175,000 livres se trouvant à la Caisse de l'Extraordinaire, attendu que, cette somme étant leur seul gage liquide, ils ont l'intention d'adresser une pétition à l'Assemblée pour que ces fonds ne soient délivrés à M. de Vauvineux que lorsqu'il aura donné quelque sûreté pour répondre de leurs créances.

16 juillet 1792.

Original, signé de MM. Legrand et Delafosse, commissaires, *A. N.*, D VI 62, n° 72.

K. — CAISSES PATRIOTIQUES OU DE SECOURS — BILLETS DE CONFIANCE

3648. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une lettre de la municipalité de Paris, appelant l'attention de l'Assemblée sur le mémoire qu'elle avait présenté à l'Assemblée constituante, au sujet de la multiplication des billets de confiance, et d'une pétition d'un citoyen de Paris sur le même objet.

21 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 329.

3649. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité des assignats et monnaies, d'une pétition des citoyens de la section des Postes, concernant la multi-

plicité des billets de confiance en circulation, pour en faire incessamment le rapport.

27 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.

Cf. Archives parlementaires, t. XXXIV, p. 437.

3650. — Lettre des administrateurs de la Caisse patriotique au président de l'Assemblée nationale, demandant, en raison des inquiétudes manifestées par la Municipalité au sujet de la masse des billets de confiance en circulation dans la capitale, la nomination de commissaires, soit du Département, soit de la Commune, pour examiner la situation de la Caisse patriotique, bien qu'elle ait toujours dans sa caisse des valeurs suffisantes pour rembourser ses billets, indépendamment des 6 millions déposés entre les mains de la Municipalité.

6 novembre 1791.

Original, signé de MM. Germain, Thion, Lavit et Rodier, *A. N.*, C 140, n° 117.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 670.

3651. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, informant le Comité des assignats de la venue des officiers municipaux, porteurs des renseignements demandés sur les billets de confiance.

12 novembre 1791.

Minute, *A. N.*, D VIII 2, n° 3.

3652. — Renvoi, par l'Assemblée législative, aux Comités des assignats et monnaies et de l'extraordinaire des finances, de deux propositions faites par des députés, la première à l'effet de décréter que les caisses patriotiques des maisons de secours, banques et sections, soient surveillées par les corps administratifs, et que l'Assemblée s'assure de la quantité des billets émis et du gage qui doit en assurer le payement, la seconde, afin que la Municipalité fasse vérifier sans délai les Caisses patriotiques et de secours pour savoir si les effets qui constituent le gage des échanges y existent réellement.

26 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 143.

Cf. Archives parlementaires, t. XXXVII, p. 687.

3653. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité de l'extraordinaire des finances, lui faisant passer une sorte de consultation sur les billets de confiance, demandée à la municipalité de Paris par celle de Laigle, signalant cet objet important à sa surveillance, et le priant d'accélérer le travail relatif aux billets de confiance.

30 janvier 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3654. — Lettre de M. Pépin, citoyen actif de la section de la Bibliothèque, faisant hommage d'un opuscule intitulé : *La Caissomanie dévoilée, ou Avis sur les dangers de la multiplication des caisses d'échange*, dont le but est de mettre en garde contre les caisses d'échange d'assignats, qu'il faut se garder de confondre avec la Caisse patriotique et la Maison de secours.

12 février 1792.

Original signé et imprimé de 4 pages, de l'imprimerie du Patriote français (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 6.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 599.

3655. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les Comités des assignats et monnaies et de l'extraordinaire des finances feront, le lendemain, un rapport sur la suppression et le remplacement des billets circulant sous le nom de billets patriotiques.

24 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 159.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 57.

3656. — Rapport présenté à l'Assemblée nationale par M. Cambon, au nom des Comités des assignats et monnaies et de l'extraordinaire des finances, touchant la suppression et le remplacement des billets de confiance.

25 février 1792.

Minute abrégée (placée à la date du 17 mars), celle de la 2e lecture du projet de décret, *A. N.*, C 144, n° 183.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 86.

Cf. le rapport sur les billets dits de confiance, de secours ou patriotiques, fait au nom du Comité des finances par M. Cambon, le 25 février 1792, imprimé de 15 pages, *A. N.*, AD IX 495.

3657. — **Pétition de la section des Lombards à l'Assemblée législative, exposant que l'une des causes principales du renchérissement des denrées réside dans l'émission excessive des billets de confiance mis en circulation par une multitude de caisses prétendues patriotiques, qui se sont établies à Paris et ont abusé de la confiance publique en infectant de leur papier bigarré la capitale et les campagnes, et demandant de hâter la création des petits assignats, de proscrire toute émission de billets de caisses particulières, sous telle dénomination que ce soit, et de fixer un temps très limité aux administrateurs de ces caisses pour le remboursement de leurs billets en circulation.**

4 mars 1792.

Original, avec une page de signatures, *A. N.*, D VI 62, n° 72.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 377.

3658. — Renvoi, par l'Assemblée législative, aux Comités de l'ordinaire des finances et des assignats et monnaies réunis, d'un mémoire du Conseil général de la commune de Montargis sur la situation déplorable des habitants de cette ville et de la campagne, résultant de l'énorme quantité de billets patriotiques qui y circulent et qui, n'étant pas acceptés par les receveurs des Contributions publiques, retardent et empêchent le payement de l'impôt.

12 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 590.

3659. — Adresse des actionnaires de la Caisse patriotique à l'Assemblée législative, en réponse au rapport des Comités des finances réunis sur la pétition du Corps municipal, tendant à la suppression des billets de confiance, en particulier de ceux de la Caisse patriotique, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée.

17, 18 mars 1792.

Imprimé et minute (2 p.), *A. N.*, C 145, n° 191.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 111.

3660. — Décret de l'Assemblée législative, décidant : 1° que les municipalités seront tenues de vérifier l'état des Caisses patriotiques ou de secours qui ont émis des billets de confiance, de secours, patriotiques, ou sous toute autre dénomination, de 25 livres et au-dessous, ainsi que des gages qui devaient en répondre ; 2° que les municipalités constateront par des procès-verbaux le montant et le nombre desdits billets mis en circulation, se feront représenter les fonds existant en caisse, et prendront toutes les mesures pour prévenir et arrêter toutes nouvelles fabrications et émissions, qui seront prohibées à partir de la même époque ; 3° exceptant de ladite prohibition celles qui ont été ou sont directement établies par les municipalités ou autres corps administratifs, sous leur surveillance immédiate, et dont les fonds représentatifs ont été ou sont déposés en assignats ou numéraire.

30 mars 1792.

Minute, signée de M. Tardiveau, *A. N.*, C 144, n° 186.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 12.

Cf. l'opinion et projet de décret de M. Damourette sur les caisses patriotiques et les billets de confiance, imprimé de 15 pages, *A. N.*, AD IX 495.

3661. — Lettre du sieur Pierre Bourdeau, frère d'un député à la Constituante, au président de l'Assemblée législative, signalant à son attention les troubles fomentés dans Paris par les marchands d'argent, agioteurs et tripoteurs, qui cherchent à exciter une panique pour spéculer sur les billets des Caisses patriotique et de secours, demandant, afin de remédier à la situation : 1° que les administrations de ces caisses remettent chaque jour, dans 8 ou 10 sections de Paris, une somme déterminée, pour le remboursement paisible de ces billets ; 2° que la Municipalité affiche, aussitôt que possible, le bon état de ces caisses, résultant de leur bilan, et, dans le cas improbable de déficit, que les auteurs soient sévèrement punis.

30 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, C 147, n° 218.

Le député de la Constituante en question est Étienne-Augustin Bourdeau, négociant à Nogent-le-Rotrou.

3662. — Rapport des commissaires de la Municipalité, constatant qu'à la date du 3 avril, il avait été émis pour 23,760,753 livres 15 sols de billets patriotiques, sur laquelle somme était rentrée celle de 6,115,941 livres 10 sols, qu'il y a en circulation pour 17,660,812 livres 5 sols, et que, pour couvrir cette somme, il existe en assignats 5,062,500 livres; en lettres de change, à échoir du 4 avril au 31 mai, 8,390,150 livres 6 sols 7 deniers; en effets publics, déposés à la Ville, 4,670,614 livres; en effets publics, dans la caisse de la Compagnie, 4,921,715 livres; en effets commerçables, 1,294,800 livres; en créances sur particuliers, 151,000 livres, avec arrêté du Corps municipal, ordonnant l'impression, l'affichage et l'envoi dudit rapport aux Comités des 48 sections.

4 avril 1792.

Imprimé, *A. N.*, C 151, n° 265.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 102.

3663. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les ministres de l'intérieur et des Contributions publiques rendront compte par écrit, dans les 24 heures, de l'exécution des lois des 1er mai et 30 mars dernier, relatives aux coupures d'assignats et billets de confiance, et renvoyant l'examen du tout aux Comités des 12 et de l'ordinaire des finances.

8 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 699.

3664. — Lettre des administrateurs de la Caisse patriotique au ministre de l'intérieur, envoyant l'arrêté de la Municipalité, du 4 avril, qui constate la vérification de l'état de la Caisse patriotique, et faisant observer que depuis sept mois les remboursements effectués au public sont considérables.

11 juin 1792.

Copie, *A. N.*, C 151, n° 265.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 102.

3665. — Lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, à la section de la Bibliothèque, demandant à être renseigné sur les maisons qui continuent la fabrication et le commerce des billets de confiance, en contravention à la loi du 1er avril, qui prohibe toute émission nouvelle de ces billets.

11 juin 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss, nouv. acq. fr. 2660, fol. 40.

3666. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée législative, faisant passer copie d'une lettre des administrateurs de la Caisse patriotique, du 11 juin, et l'arrêté de la Municipalité concernant l'état de cette Caisse, constatant que les billets patriotiques, en circulation au 4 avril, se montaient à 17,660,812 livres 5 sols, somme qui n'était couverte que par 5,062,500 livres d'assignats, et le surplus en lettres de change et effets divers, d'où l'on peut conclure que cette caisse a jeté dans la circulation, en augmentation de numéraire, la somme de 12,598,312 livres 5 sols, et rappelant que l'objet des billets patriotiques n'a été et n'a dû être que de faciliter l'échange des assignats d'une plus forte somme, et que les assignats échangés devaient simplement représenter les billets émis par les administrateurs de cette Caisse.

12 juin 1792.

Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, C 151, n° 265.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 102.

3667. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, de la pétition des canonniers de la section du Mail, qui demandent que les bénéfices réalisés par la Caisse patriotique soient versés au Trésor national pour les frais de la guerre et pour combler le déficit de la Maison de secours.

29 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 301.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 97.

3668. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que les compagnies, banques, caisses ou citoyens, qui ont émis des billets de confiance de 50 sols et au-dessous, sous quelque dénomination que

ce soit, feront concurremment le dépôt de 2,400,000 livres en assignats destinés à l'échange des coupures, dans la proportion de leurs émissions respectives de billets de confiance, somme qui leur sera remboursée en billets de leurs caisses, au fur et à mesure qu'ils auront été retirés et échangés dans les sections, et, après l'épuisement de cette première somme, il en sera versé une pareille et successivement jusqu'à l'extinction totale des billets de confiance, mais, préalablement à un nouveau versement, les sections devront justifier que toute la somme en coupures mise à leur disposition a été exclusivement employée à échanger les billets de confiance; autorisant les compagnies, banques, caisses ou citoyens, dont les billets doivent être retirés, à adjoindre aux commissaires des sections des commissaires ou agents à eux pour surveiller la fidélité des billets, arrêtant enfin que les billets de confiance échangés seront immédiatement annulés, pour qu'ils ne puissent plus sous aucun prétexte être remis en circulation.

14 septembre 1792.

Minute, signée de M. Lavigne, *A. N.*, C 163, nº 379.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 635.

Caisse de commerce.

3669. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de commerce d'une pétition présentée par les Dames de la Halle en faveur de l'établissement connu sous le nom de *Caisse de commerce*.

19 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, nº 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 652.

Le siège de cette caisse se trouvait rue d'Antin, nº 8. Cf. MAURICE TOURNEUX, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, nºs 13782-13784.

3670. — Pétition des gendarmes nationaux à pied et à cheval du Département de Paris à l'Assemblée législative, déclarant qu'ils s'unissent à tous les bons citoyens pour réclamer la consolidation de la Caisse de commerce, en butte aux attaques d'infâmes détracteurs, laquelle rend les plus grands services en détruisant l'agiotage, en mettant un frein à l'avidité des accapareurs et en venant au secours de l'honnête citoyen.

31 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, D VI 1, nº 1.

3671. — Pétition des citoyens des sections de Bondy et du Faubourg-Saint-Denis à l'Assemblée législative, à l'effet de prendre la Caisse de commerce sous la protection de la Loi, de déjouer les projets des agioteurs, qui répandent les calomnies les plus atroces contre cet établissement, et de réprimer de tels brigandages.

31 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, D VI 1, nº 1.

3672. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, de deux pétitions souscrites, l'une par plusieurs citoyens des sections de Bondy et du Faubourg Saint-Denis, l'autre par plusieurs gendarmes nationaux, en faveur de la Caisse de commerce.

31 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, nº 180.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 15, 16.

3673. — Plainte adressée à l'Assemblée législative par M. Lacornée, administrateur général de la Caisse de commerce, au sujet de la violation de propriété commise par la municipalité de Paris et le juge de paix de la section de la Bibliothèque, qui, escortés de la force armée, ont envahi sa maison et se sont emparés de ses planches, de ses presses, de ses livres, de ses billets et de ses papiers, qu'ils ont placés sous scellés, faisant observer que c'est en vertu d'un brevet qu'il a ouvert, le 28 décembre dernier, cette caisse, destinée à venir en aide aux commerçants, laboureurs et artistes, embarrassés dans leurs affaires, moyennant 6 0/0 par an, qu'il n'accepte en échange de ses billets aucune espèce de monnaie, et estimant que la loi du 30 mars dernier ne s'étend pas aux caisses particulières de banque et de commerce, que tout ci-

toyen a le droit d'ouvrir, en prenant, une patente.

19 juin 1792.

Original, signé de M. Lacornée, et imprimé de 6 pages, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3674. — Adresse des administrateurs de la Caisse de commerce à l'Assemblée législative, protestant contre l'apposition des scellés sur la Caisse de commerce, sous prétexte que les billets de cet établissement, considérés comme papier-monnaie, étaient assimilés à ceux des Caisses de secours et patriotiques, et sollicitant la justice et l'appui de l'Assemblée en sa faveur, avec prospectus de la Caisse de commerce, reproduisant un spécimen des billets de 25 livres, délivrés sur effets de commerce déposés à la Caisse.

19 juin 1792.

Original, revêtu de nombreuses signatures, et imprimé de 11 pages (2 p.), *A. N.*, D VI 1, n° 1.

Une note en tête de cette adresse mentionne le renvoi au Comité de l'ordinaire des finances pour en faire le rapport incessamment, décret du 19 juin : Signé Cambon, fils aîné, mais le procès-verbal de l'Assemblée ne parle point de ce renvoi.

3675. — Pétition adressée par des marchands à l'Assemblée législative en faveur de la Caisse de commerce, qui verse ses bienfaits sur les citoyens honnêtes et industrieux, « repousse au loin l'usure, l'agiotage et le malheur », et pour laquelle le peuple réclame à grands cris la protection de la Loi.

(Juin 1792.)

Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3676. — Lettre de M. J.-N. Méard, administrateur provisoire de la Caisse de commerce, à M. Laffon, président du Comité de l'ordinaire des finances, lui adressant un mémoire délibéré par l'administration de la Caisse, dont la situation, à la veille de la Fédération, est des plus critiques, attendu qu'elle reste absolument paralysée, dans le moment où de toutes parts on vient toucher sur elle ou lui faire des payements.

11 juillet 1792.

Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3677. — Mémoire de l'administration provisoire de la Caisse de commerce au Comité des finances, proposant de régler à un sol le timbre des billets de 25 livres, qui ne pourraient être assujetis au timbre de 5 sols sans grever fortement la classe la moins fortunée, et déclarant, que si cette offre est agréée, le directeur remettra sur-le-champ au Comité la soumission de la Compagnie.

(11 juillet 1792.)

Copie, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3678. — Pétition adressée au nom de plusieurs citoyens à l'Assemblée législative, à l'effet de représenter que les scellés apposés depuis près de 2 mois sur la caisse du sieur Lacornée, portent un préjudice considérable au public, notamment à ceux qui ont des billets de cette Caisse échus, jettent le discrédit et occasionnent des désordres sérieux en province, déclarant que le rapport du Comité des finances, confié à M. Dieudonné, est prêt.

1er août 1792.

Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3679. — Décret de l'Assemblée législative : 1° décidant que, les billets de la caisse dite : *Caisse de commerce*, n'étant pas de ceux dont l'émission est prohibée par le décret du 30 mars 1792, elle pourra continuer à en émettre sous la surveillance de la municipalité de Paris, qui, après avoir levé les scellés qu'elle a apposés dans les bureaux de cet établissement, prendra connaissance des sûretés qu'il présente au public pour le remboursement desdits billets ; 2° déclarant nul et non avenu le brevet d'invention obtenu par le sieur Lacornée pour l'établissement de la *Caisse de commerce*, comme n'ayant pour objet aucune découverte d'utilité publique, et chargeant le pouvoir exécutif de veiller à ce que les billets émis et à émettre par cette caisse soient présentés au timbre.

18 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, n° 311.

Éd. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 330.

3680. — Pé ion des marchands et entrepreneurs de Paris à l'Assemblée législative, afin de faire rapporter le décret du 18 août relatif à la Caisse de commerce, qui expose les administrateurs de cette Caisse à être non seulement ruinés et déshonorés, mais encore à être victimes de soulèvements populaires, provoqués par les porteurs de billets non échus, que le décret rend exigibles, déclarant que la Caisse de commerce a pour elle les marchands de la capitale, la gendarmerie nationale, les Dames de la Halle, les marchands bouchers et boulangers, qui ont manifesté leurs vœux par plusieurs pétitions.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3681. — Pétition des administrateurs de la Caisse de commerce à l'Assemblée législative, la conjurant, au nom de la justice et de l'humanité, de faire rapporter le décret rendu, sans discussion, le 18 août, qui enlève une propriété acquise en vertu de la Loi, et expose la compagnie de la Caisse de commerce non seulement à être ruinée et déshonorée, mais encore à être victime de la fureur populaire.

(26 août 1792.)
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3682. — Notice sur la Caisse de commerce, rédigée par l'administrateur général de la Caisse, exposant qu'elle est la caisse du peuple, utile au Trésor public, en raison du timbre et des patentes, utile au commerce, qui n'a plus, grâce à elle, à redouter l'usure, le Mont-de-Piété et les faillites, utile aux arts et à l'agriculture, ajoutant qu'elle détruit l'agiotage, et proposant un projet de décret qui déclarerait que c'est par erreur que la Municipalité et les juges de paix y ont apposé les scellés, et qu'elle est mise sous la sauvegarde de la Loi.

(26 août 1792.)
Original, signé de M. Chaillac, administrateur général de la Caisse de commerce, et minute (2 p.), *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3683. — Pétition d'habitants de toutes les sections à l'Assemblée législative, à l'effet de rapporter le décret rendu le samedi 18, et de maintenir dans toute son intégrité la Caisse de commerce, qui leur est très utile, ainsi qu'à leur industrie.

(Fin août 1792.)
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3684. — Lettre des employés de la Caisse de commerce au président de l'Assemblée législative, faisant observer que depuis deux mois le rapport concernant cet établissement est à l'ordre du jour, et que 10,000 individus, porteurs de billets de ladite Caisse, sont exposés à la perte de leur crédit et flottent entre l'incertitude et l'espoir, qui, toujours reculé, n'en devient que plus cruel, déclarant enfin que leur propre sort est entre les mains de l'Assemblée.

(Août 1792.)
Original signé, *A. N.*, D VI 1, n° 1.

3685. — Décret de l'Assemblée législative : 1° chargeant le pouvoir exécutif de faire lever les scellés apposés par la municipalité de Paris sur l'établissement connu sous le nom de *Caisse de commerce*, et de nommer deux commissaires, qui, de concert avec les administrateurs de ladite Caisse, en vérifieront l'état actuel et en suivront la liquidation, conformément au prospectus de l'établissement, sans aucune garantie ou responsabilité de la Nation; 2° fixant au 1er janvier prochain le délai dans lequel les billets émis devront être présentés au timbre.

20 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 164, n° 383.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 185.

Caisse ou Maison de secours.

3686. — Renvoi, par l'Assemblée législative, au Comité de l'extraordinaire des finances, d'une lettre de M. Guillaume, directeur de la Maison de commerce et de secours, sur la pétition des députés extraordinaires d'Eure-et-Loir.

4 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 157.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 123.

3687. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Caisse de l'Extraordinaire tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 3 millions, qu'elle remettra au Directoire du Département, à titre d'avance, pour être ensuite versée dans la Caisse de la municipalité de Paris.

30 mars 1792.

Minute, *A. N.*, C 144, n° 186.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 4.

3688. — Décret de l'Assemblée législative, portant que, sur la somme de 3 millions dont le versement a été décrété dans la caisse du Département de Paris, pour y être, sous la surveillance du Directoire, à la disposition de la municipalité de Paris, il en sera provisoirement délivré, dans le jour, celle de 500,000 livres, que le Directoire mettra, à l'instant même, à la disposition de la Municipalité.

30 mars 1792.

Minute, *A. N.*, C 144, n° 186.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 11.

3689. — Observations présentées à l'Assemblée nationale par M. Rœderer, procureur général syndic du Département, au sujet du décret relatif aux avances à faire à la Maison de secours, déclarant que, comme les billets de la Caisse de secours circulent hors du Département de Paris, le Département ne doit pas porter tout seul le poids du remboursement, comme le stipule le décret de ce jour.

30 mars 1792.

Minute, *A. N.*, C 144, n° 186.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 8.

3690. — Lettre de M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, à M. Roland, retournant l'expédition du décret qui ordonne le versement d'une somme de 500,000 livres à la municipalité de Paris, et annonçant que cette somme lui sera délivrée, sitôt que l'on se présentera de sa part.

31 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F^{15} 101.

3691. — Lettre de la femme Gond, veuve Boulliaud, au président de l'Assemblée législative, représentant que les craintes manifestées par elle à M. Camus, lors de l'établissement de la Caisse patriotique, se réalisent malheureusement, et rapportant la conversation qu'elle a tenue la veille avec beaucoup de femmes de la Halle, au sujet de la banqueroute de la Maison de secours et du départ du sieur Guillaume, ainsi que le moyen qu'elle avait proposé pour ramener à 20 sols la valeur des billets de 40 sols, en faisant supporter à chaque détenteur une perte de 2 liards, qui serait indiquée par une barre au verso du billet.

31 mars 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, C 147, n° 218.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 104.

3692. — Vote, de l'ordre du jour, par l'Assemblée législative, sur une motion relative à l'arrestation du sieur Guillaume, en vue de l'exécution de la Loi qui veut que tout détenu soit interrogé ou élargi dans les 24 heures.

31 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 180.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 42.

3693. — Mémoire présenté à l'Assemblée législative par le sieur Zollikofer, Suisse, domicilié à Paris, rue Poissonnière, sur les billets ou bons au porteur, déclarant que si les billets de la Caisse de secours, eu égard à la modicité des sommes qu'ils représentent, peuvent être considérés comme du papier-monnaie, les billets, tels que les bons de mille livres de la Caisse d'Escompte, ne peuvent être rangés dans cette catégorie, et approuvant le retrait des billets de la Caisse de secours et de tous autres analogues, décrété le 28 mars précédent, avec lettre d'envoi.

3 avril 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, D VI 1, n° 1bis.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 412.

3694. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, annonçant que les commissaires chargés de la surveillance de la Maison de secours préparent la note de ce qu'ils ont pu décou-

vrir jusqu'à présent et qui donne quelqu'espoir de recouvrement, mais déclarant que, pour connaître le montant des billets en émission, il faut qu'ils soient autorisés à lever les scellés, à l'effet de vérifier l'étalon et faire l'inventaire des billets.

11 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 101.

3695. — Lettre de M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, aux administrateurs du Département de Paris, déclarant que le payement des 500,000 livres délivrées à la Municipalité sur le fonds de 3 millions, destiné à faciliter le remboursement des billets de la Société de la Maison de secours, doit, dans la comptabilité de M. Le Couteulx, se trouver appuyé d'un bon du ministre de l'intérieur, insistant, en vue de la parfaite régularité de ce payement, pour l'envoi de ce bon, le besoin pressant de la Municipalité n'ayant pas laissé le temps d'accomplir cette formalité.

13 avril 1792.
Copie, *A. N.*, F^{15} 101.

3696. — Délibération du Corps municipal, chargeant le Maire de demander l'autorisation du Département, à l'effet d'obtenir le versement d'une nouvelle somme de 500,000 livres dans la Caisse de la Municipalité, pour continuer le remboursement des billets de la Maison de secours, et lettre de M. Pétion au Directoire du Département, réclamant d'urgence l'envoi de cette autorisation, afin de ne pas mettre le public dans le cas d'éprouver des retards qui deviendraient infiniment préjudiciables.

13, 17 avril 1792.
Extrait conforme et copie (2 p.), *A. N.*, F^{15} 101.

3697. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, regardant comme insuffisante la demande d'un versement de 500,000 livres faite par le Corps municipal, sans l'autorisation du Conseil général de la Commune, mais consentant, pour ne pas occasionner des retards préjudiciables à la tranquillité publique, la remise à titre provisoire de 100,000 livres à la Municipalité, avec réponse du ministre, déclarant partager l'avis du Directoire et présumant que la Municipalité a été informée de la nécessité de provoquer la délibération exigée.

17, 18 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 101.

3698. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, envoyant copie de la lettre de M. Amelot, du 13 avril, pour la délivrance d'un bon, signé de M. Roland, daté du 1er avril, autorisant le payement d'un acompte de 500,000 livres en vue du remboursement des billets de la Maison de secours, avec réponse du ministre, accompagnant l'envoi du bon en question et copie de ce bon.

17, 18 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 101.

3699. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, le priant de donner l'autorisation nécessaire pour le versement, dans la Caisse de la Municipalité, des 100,000 livres provisoires, dont elle a le besoin le plus urgent, avec réponse du ministre, portant qu'il a devancé la demande de la Municipalité en adressant, dès le 18, un bon de 100,000 livres au Directoire du Département.

19 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 101.

3700. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, annonçant l'envoi par la Municipalité de l'autorisation du Conseil général de la Commune pour toucher, sur le fonds de 3 millions destiné au remboursement des billets de la Maison de secours, un nouvel acompte de 500,000 livres, et le priant de faire passer un bon de 400,000 livres, qui, avec celui de 100,000 livres récemment délivré, complètera ladite somme, et réponse conforme.

20, 21 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 101.

3701. — Rapport de M. Laffon sur les caisses d'échange ou patriotiques et décret de l'Assemblée législative, ordonnant : 1° que le ministre de l'intérieur lui rendra compte demain des mesures qu'il a prises pour l'exécution du décret du 30 mars dernier, concernant les caisses patriotiques ou de confiance; 2° qu'il lui rendra également compte de l'emploi des trois millions accordés au Département de Paris, le 30 mars, pour être versés dans la Caisse de la municipalité de Paris, de l'état actuel de la caisse dite *Maison de secours*, ainsi que des établissements formés dans la ville de Paris pour l'émission des billets de toute valeur, et particulièrement de ceux au-dessous de 10 sols.

1er mai 1792.

Minute, signée de M. Laffon, *A. N.*, C 148, n° 333.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 593.

3702. — Lettres du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, demandant la délivrance d'un bon pour toucher 300,000 livres à la Caisse de l'Extraordinaire, en conformité d'un arrêté du Corps municipal, revêtu de l'approbation du Conseil général de la Commune, avec le bon en question.

3, 4, 12 mai 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F15 101.

3703. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 8 juin, regrettant de ne pouvoir donner d'éclaircissements précis sur la Maison de secours, en l'absence de M. Bidermann, qui s'occupe plus particulièrement des opérations de cette Caisse, mais affirmant que la Commission de surveillance s'acquitte avec zèle et intelligence de ses fonctions, avec lettre du ministre aux Maire et officiers municipaux, les priant de le mettre à même de rendre, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale un compte exact et circonstancié des opérations de la Caisse de secours.

10 juin 1792.

Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F15 101.

3704. — Aperçu de situation de l'actif de la Maison de secours, montant à 919,205 livres, avec état des objets faisant partie de l'actif de la même maison, considérés comme douteux, s'élevant à 690,294 livres.

12 juin 1792.

Minutes (2 p.), *A. N.*, F15 101.

3705. — Lettre des commissaires municipaux chargés de surveiller la Maison de secours, au maire de Paris, adressant l'état de situation de la caisse de cette maison au 9 juin, et annonçant qu'il sera remis incessamment aux commissaires du Département un compte détaillé, arrêté au 15 juin, des recettes et dépenses de cette caisse, avec lettre d'envoi de M. Pétion au ministre de l'intérieur.

12, 14 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F15 101.

3706. — Lettre du Directoire du Département à M. Roland, ministre de l'intérieur, accompagnant l'envoi de copies de deux lettres des commissaires municipaux chargés du remboursement journalier des billets en émission, qui annoncent que leur compte définitif ne pourra être arrêté que le mardi suivant, et donnent un aperçu de l'emploi des fonds accordés par l'Assemblée nationale, ainsi que des recouvrements, tant bons que douteux, qui forment l'actif apparent de la Maison de secours.

12, 14 juin 1792.

Original signé et copies (3 p.), *A. N.*, F15 101.

3707. — Etat des fonds provenant des sieurs Guillaume, Protot et Valvin, d'après la déclaration de M. Delorme, juge de paix de la section de la Bibliothèque, à l'époque du 30 mars 1792, état arrêté à 60,205 livres 15 sols par les commissaires chargés de la surveillance de la Maison de secours.

16 juin 1792.

Original, signé de MM. A. Raffy, Le Roux, Tassin, Le Sould et P. Borie, *A. N.*, D VI 62.

3708. — État des remboursements des billets de la Maison de secours, du 30 mars 1792 au 1er juin suivant, sous la

surveillance de MM. Bidermann, Tassin, Raffy, Ét. Le Roux, Le Sould, Borie, Dreu, officiers municipaux, arrêté à 1,816,843 livres, 2 sols.

16 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 62.

3709. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, adressant deux états remis par les commissaires municipaux chargés de la surveillance de la Maison de secours, le premier intitulé : *État des fonds provenant des sieurs Guillaume, Protot et Valvin*, et relatif à la gestion de la Maison de secours avant le 30 mars, se chiffrant par un excédent de 40,692 livres 3 sols ; le second, intitulé : *État des remboursements des billets de la Maison de secours*, comprenant en recette les fonds touchés à la Caisse de la Municipalité, depuis le 30 mars 1792 jusqu'au 17 juin, soit, 1,800,000 livres, et en dépense les remboursements effectués avec ces fonds, montant à 1,816,843 livres, se soldant par un déficit de 16,843 livres 2 sols, et annonçant qu'il lui reste à fournir les renseignements demandés sur les autres caisses établies dans le Département de Paris, après vérification des opérations faites par la Municipalité, avec accusé de réception de ces états par le ministre, qui demande à être renseigné sur le montant des billets en circulation.

23, 29 juin 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^{15} 101.

3710. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, transmettant une délibération du Conseil général de la Commune, envoyée par le Maire, à l'effet d'obtenir le versement dans la Caisse de la Ville de 300,000 livres pour continuer le remboursement des billets de la Maison de secours, et demandant un bon de cette somme sur la Caisse de l'Extraordinaire.

30 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F^{15} 101.

3711. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, déclarant qu'il ne lui a pas encore été possible de se procurer des renseignements sur le montant des billets de la Caisse de secours en circulation, par suite de l'enlèvement ou de la destruction des registres de cette maison avant la faillite des directeurs, et annonçant qu'ils n'ont trouvé jusqu'ici qu'un état des billets de confiance imprimés pour la Maison de secours, par l'imprimeur du Patriote français, du 28 août au 28 février, comprenant 1,580 rames de billets de différentes valeurs, dont le total se monte à 8,927,000 livres, et que, du 28 février au 28 mars, il peut en avoir été imprimé pour un million, mais observant que dans la Maison de secours même il y avait 3 presses, et qu'on ignore jusqu'ici la quotité et la nature des billets qu'elles ont imprimés.

10 juillet 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, F^{15} 101.

3712. — Rapport du ministre de l'intérieur à l'Assemblée nationale, relatif à l'exécution des décrets du 30 mars sur les billets de confiance de la Maison de secours de Paris et des Caisses de secours du royaume, exposant, en ce qui concerne la maison de Paris, combien il est difficile de se rendre compte de sa situation, quand les livres, les registres, la correspondance même de cette caisse n'existent plus, que pour les Caisses de secours des départements il a envoyé circulaires sur circulaires en termes pressants, mais que l'Administration se heurte au mauvais vouloir des municipalités, qui mettent peu d'empressement, surtout lorsque certains officiers publics sont en même temps à la tête des établissements suspectés.

Juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F^{15} 101.

3713. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, annonçant la réception d'une délibération du Conseil général de la Commune, à l'effet d'obtenir le versement dans la Caisse de la Ville de 300,000 livres pour continuer le remboursement des billets de la Maison de secours, avec réponse du ministre, faisant observer que le nouveau mandat

de 300,000 livres porte à 2,600,000 livres la totalité des fonds mis à la disposition de la Municipalité, demandant l'envoi d'un état de situation de la Caisse de secours au 1er avril, et priant de veiller à ce qu'à l'avenir toute demande nouvelle soit accompagnée d'un état de situation analogue, qui établisse d'une manière authentique les nouveaux besoins de la Caisse.

2 août 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F15 101.

3714. — Précis pour le ministre de l'intérieur à l'effet d'attacher à ses bureaux M. Colmar, citoyen actif de la section de la Croix-Rouge, collaborateur des commissaires municipaux chargés du recouvrement de l'actif de la Maison de secours, qui offre de produire un plan d'administration économique pour la rentrée et l'amortissement des billets de cette maison, au moyen duquel on serait dispensé de fournir de nouveaux fonds pour l'échange de ces billets, sans que le public en fût lésé.

3 août 1792.

Minute, *A. N.*, F15 101.

3715. — Lettre du ministre de l'intérieur aux maire et officiers municipaux de Paris, appelant leur attention sur l'emploi des fonds assignés pour le remboursement des billets de la Caisse de secours, dont il ne reste plus que 400,000 livres disponibles, les engageant, en raison du bruit répandu de nouvelles émissions de ces billets, à redoubler de zèle et d'activité pour empêcher des infractions aussi criminelles à la loi du 1er avril, et les priant de lui adresser, sans délai, un tableau de l'état de la caisse, ainsi qu'un exposé des moyens les plus convenables pour purger la circulation de ce numéraire détestable, dont bientôt la valeur va porter à faux, et pour prévenir les agitations qu'une circonstance si malheureuse pourrait occasionner dans la capitale, avec lettre de M. Pétion, annonçant l'envoi de la lettre du ministre aux commissaires chargés de la surveillance de la Maison de secours, qui sont invités à fournir les états de situation de la Caisse.

21, 25 août 1792.

Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F15 101.

3716. — Mémoire des commissaires municipaux de la Caisse de secours, adressé au maire de Paris, exposant que leur rôle, depuis le 1er mai, se borne à surveiller l'emploi des 3 millions accordés par l'Assemblée nationale, que la partie de la liquidation et des recouvrements a été confiée par le Directoire du Département à M. Guérin, déclarant que les billets nouvellement émis proviennent de fausses fabrications et qu'il s'en débite en feuilles dans les prisons et aux Porcherons, faisant remarquer que les circonstances sont bien critiques pour suspendre les échanges, attendu que les porteurs des billets se trouvent dans la classe la plus indigente du peuple, qui a d'autant plus de confiance dans ces billets que le premier secours accordé par la Nation a fait croire que la caisse était devenue pour ainsi dire nationale, de plus qu'il est difficile de retirer de la circulation un papier-monnaie sans le remplacer immédiatement par des petits assignats, dont l'émission paraît retardée, avec lettre de M. Pétion au ministre de l'intérieur, accompagnant l'envoi du mémoire et représentant combien il est urgent d'accorder de nouveaux secours.

28 août, 7 septembre 1792.

Originaux signés et copies (4 p.), *A. N.*, F15 101, D VI 62.

3717. — Rapport fait au procureur général syndic du Département par M. Guérin, chef du bureau d'administration de la Maison de secours, avec résumé présenté au ministre de l'intérieur, donnant un aperçu de la situation de ladite Maison, relativement à ses billets et aux fonds accordés par la Nation.

3 septembre 1792.

Minute et copie (2 p.), *A. N.*, F15 101.

3718. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs et procureur

général syndic du Département, exprimant sa surprise du retard mis par la Municipalité à lui envoyer un exposé fidèle de l'état actuel de la Maison de secours, les invitant à s'occuper sans retard de la levée des scellés, et à nommer des commissaires chargés de présider à cette opération, d'autant plus urgente que, sous les scellés, se trouvent pour plusieurs millions de billets non encore émis, ou rentrés précédemment à la Caisse, qu'il importe d'annuler, et leur demandant de redoubler de zèle et d'activité, attendu que les intérêts de la Nation sont déjà compromis pour des sommes considérables.

6 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[15] 101.

3719. — Lettre de la Commission administrative élue par le peuple pour remplacer le Directoire du Département au ministre de l'intérieur, déclarant que les commissaires municipaux chargés de surveiller l'emploi des 3 millions accordés par l'Assemblée nationale ont offert de rendre leurs comptes, mais demandent à être déchargés des 2 millions de billets retirés de la circulation, dont M. Amelot a refusé de recevoir le dépôt à la Caisse de l'Extraordinaire, et annonçant que le Conseil général de la Commune vient de prendre une délibération à l'effet de provoquer le versement des 400,000 livres restant à toucher sur les 3 millions, avec réponse du ministre, accompagnant l'envoi d'un bon de 400,000 livres sur la Caisse de l'Extraordinaire.

11 septembre 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[15] 101.

3720. — Lettre de la Commission administrative élue par le peuple pour remplacer le Directoire du Département à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant que, par suite des lenteurs des recouvrements de la Maison de secours, on ne peut compter sur cette ressource pour continuer le remboursement des billets de cette maison, lorsque la somme accordée par l'Assemblée sera épuisée, c'est-à-dire très prochainement, que la suspension du payement des billets de cet établissement pourrait avoir des suites fâcheuses dans la fermentation actuelle, parce que ces billets se trouvent entre les mains de la classe la plus indigente du peuple, qui, ayant vu la Nation venir au secours de cette maison, la considère pour ainsi dire comme nationale, et que ce serait gêner considérablement le commerce que de retirer de la circulation ces billets sans pouvoir les remplacer immédiatement par des assignats, dont l'émission paraît retardée, déclarant qu'il est urgent d'obtenir très promptement un nouveau secours, au moins momentané, pour entretenir l'échange des billets de la Maison de secours, et évaluant à 2 millions la somme nécessaire encore pour retirer les billets restant en circulation, avec lettre d'envoi par le ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale.

13 septembre 1792.
Original signé et minutes (4 p.), *A. N.*, F[15] 101, D VI 62.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 9.

3721. — Rapport du ministre de l'intérieur sur la situation de la Maison de secours, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée législative, insistant pour que l'affaire relative à cette maison soit promptement rapportée, attendu que les 3 millions avancés au Département de Paris pour secourir l'établissement dont il s'agit et alimenter ses payements vont bientôt être entièrement dépensés.

13 septembre 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F[15] 101, D VI 62.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 596.

3722. — Renvoi, par l'Assemblée législative, à la Commission extraordinaire, d'une pétition concernant la Caisse de secours et le sieur Guillaume, pour faire son rapport séance tenante.

14 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 367.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 633.

3723. — Décret de l'Assemblée législative, portant : 1° que le sieur Guillaume,

ci-devant administrateur de la Caisse dite de secours, rendra les comptes de son administration dans le délai d'un mois, et fournira en même temps aux commissaires chargés de vérifier la situation de cette caisse tous les renseignements nécessaires pour opérer la rentrée des créances, notamment d'une somme de 1,700,000 livres, due en Angleterre; 2° qu'à l'expiration de ce délai, les commissaires présenteront les comptes de l'administration du sieur Guillaume à la Municipalité, qui les vérifiera; 3° que si, d'après la vérification de ces comptes, le sieur Guillaume est présumé coupable de divertissement de deniers, la municipalité de Paris le dénoncera à l'accusateur public du Tribunal criminel du Département; 4° que faute par ledit Guillaume de rendre ses comptes, il sera dénoncé par le procureur de la Commune et poursuivi; 5° que le pouvoir exécutif prendra les mesures les plus promptes pour que les sommes à recouvrer ne puissent être compromises par l'évasion du sieur Guillaume.

15 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 380.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 17.

3724. — Billet des commissaires de la Municipalité chargés de la surveillance de la Maison de secours, rappelant au ministre de l'intérieur qu'il serait urgent d'obtenir de l'Assemblée nationale une nouvelle allocation pour les échanges de cette maison, le remboursement devenant de plus en plus considérable et la Caisse de la Ville ne contenant plus que 200,000 livres, ce qui peut mener 12 ou 15 jours au plus.

20 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F^{15} 101.

Billets de parchemin de la Compagnie de Commission.

3725. — Mémoire des administrateurs de la Compagnie de Commission, établie à Paris, rue des Bons-Enfants, qui a mis en circulation des billets de parchemin, dont l'utilité est reconnue, comme étant les plus durables et les plus commodes, adressé à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir la nomination de commissaires chargés de surveiller et d'examiner ses opérations, mesure qui mettra les citoyens à l'abri de toute inquiétude, avec lettre d'envoi.

10, 12 décembre 1791.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, C 141, n° 135, D VIII 2, n°s 71, 72.

3726. — Lettre des administrateurs de la Compagnie de Commission au président de l'Assemblée nationale, déclarant que le mémoire par eux adressé à l'Assemblée doit lui être parvenu et envoyant un modèle de chaque nature des billets sur parchemin émis par la Compagnie, qui donne le spécimen des billets de 5 sols, de 10 sols, de 15 sols et de 20 sols, billets conçus en ces termes :

Bon pour ... sols payable à vue en billets patriotiques de 10 livres par la Compagnie de Commission, rue des Bons-Enfants, n° 24.

10 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 141, n° 135.

3727. — Adresse de la dame Gond, veuve Boulliaud, à l'Assemblée législative, déclarant que l'apposition des scellés sur la Caisse des billets de parchemin a occasionné une grande fermentation, et demandant la promulgation d'un décret qui ordonne le remboursement intégral de ces billets, vrais ou faux, en observant que c'est à la Nation en masse à supporter la perte, les sans-culottes de la capitale ayant bien mérité de la Patrie, avec lettre d'envoi au président.

14 septembre 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, D VIII 3, n° 5.

3728. — Décret de l'Assemblée législative, rendu à la requête de M. Guiraut, commissaire de la Commune, investi du mandat de lever les scellés apposés sur la caisse de la Compagnie qui a émis des billets de parchemin, décidant que M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, fera remettre aux officiers municipaux chargés de surveiller l'administration et le remboursement des billets de parchemin de la Compagnie de Commission, 10,000 livres de coupons

d'assignats en échange de pareille somme en assignats, afin de satisfaire aux remboursements de cette caisse, et que l'emploi en sera justifié par un procès-verbal de brûlement, dont copie sera déposée à la Caisse de l'Extraordinaire.

18 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 118.

Billets de la section des Thermes-de-Julien.

3729. — Adresse de M. Sarot, ancien avocat, de la section des Thermes-de-Julien, à l'Assemblée nationale, proposant un mode pour faciliter le recouvrement des impôts et contributions par la création d'assignats de 10, 25 et 30 sols, de façon à remettre en échange de chaque assignat de 5 livres, quatre assignats de 10 sols, deux de 15 sols et un de 30 sols, suivant le procédé employé par la section des Thermes-de-Julien, avec une feuille spécimen de billets-citoyens de 10, 15 et 30 sols, à échanger contre des assignats de 50 livres et au-dessous, chaque feuille étant divisée en 4 colonnes, et chaque colonne comprenant 7 assignats, savoir 4 de 10 sols, 2 de 15 et 1 de 30, les quatre colonnes représentant 20 livres.

19 décembre 1791.
Original signé et tableau (2 p.), *A. N.*, D VI 3, n° 6.

Billets de la Caisse de commerce de la rue de Bussy.

3730. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, annonçant que M. Mariel, juge de paix de Tonnerre, a arrêté la circulation de billets de 25 livres d'une Caisse de commerce, établie rue de Bussy, à Paris, et que, d'après sa lettre, la somme totale des billets interdits s'élève à 2,400 livres, et demandant des renseignements sur la situation de cette caisse, afin de savoir si la mesure prise par ce juge de paix doit être définitive, avec réponse du Directoire du Département, réclamant la lettre de M. Mariel mentionnée dans celle du ministre, et envoi de cette pièce par M. Terrier.

6, 12, 20 juillet 1792.
Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1059.

L. — CONTREFAÇON DES BILLETS DE LA CAISSE PATRIOTIQUE ET AUTRES

3731. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Jean-Louis Jouard, compagnon graveur, accusé d'avoir fabriqué de faux billets de 100 sols de la Caisse patriotique, et arrêté dans la cour du Mont-de-Piété.

25 juillet 1791-16 avril 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 56.

3732. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Pierre-Séverin Hunout, prévenu d'avoir contrefait un billet de 5 livres de la Caisse patriotique.

26 juillet 1791-15 février 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 57.

3733. — Procès-verbal de dépôt entre les mains du commissaire de police de la section des Gobelins d'un faux billet sur papier jaune de la section des Gobelins, remis par le sieur Lecoq, boucher, cloître Saint-Marcel, qui l'avait reçu d'une laitière.

2 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, Z³ 84.

3734. — Procédure instruite au 2e Tribunal criminel contre le sieur Joseph Petit, commissionnaire, prévenu d'avoir, le 8 janvier 1791, donné un billet faux de la section des Lombards au sieur Launay et, le 14 du même mois, remis au même une pièce de 12 sols fausse.

14 novembre 1791-7 janvier 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 40.

3735. — Lettre du ministre de la justice au maire de Paris, lui transmettant une lettre, aux termes de laquelle le sieur Roussel, infirmier à la Force, est accusé de fabriquer de faux billets de la Caisse patriotique, avec réponse de M. Pétion, annonçant qu'il fait passer cette lettre au Département de Police, afin que l'on

prenne les mesures nécessaires pour vérifier si l'accusation est fondée et, dans ce cas, pour s'emparer des coupables ainsi que des instruments qui peuvent constater le délit.

17, 18 novembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3736. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Jean-Pierre Godefroy et François Juel, porteurs de faux billets de la section des Lombards, décédés dans le cours de l'instruction, le premier, à la Force, le 31 mars 1792, et le second, au Châtelet, le 21 février 1792.

18 novembre 1791-31 mars 1792.
Minute (1 doss.), *A. N.*, Z³ 57.

3737. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre Claude Camus, élève de l'École vétérinaire d'Alfort, prévenu d'avoir présenté, dans un café de la rue Vieille-du-Temple, un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique.

21-26 novembre 1791.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 57.

3738. — Lettre des administrateurs du Département de Police au ministre de la justice, annonçant que la visite par eux faite cette nuit a amené la découverte de quatre billets patriotiques faux, de 10 livres chaque, et observant qu'on ne peut procéder à des visites de jour, de plus qu'il y a tant d'intéressés à ces falsifications qu'il est difficile de les prendre sur le fait.

22 novembre 1791.
Original, signé de M. Maugis, *A. N.*, BB³ 199.

3739. — Procédure instruite au 6e Tribunal criminel contre Louis Mercier, jockey, arrêté à Bourg-la-Reine, comme détenteur d'un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique.

29 novembre-16 décembre 1791.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 107.

3740. — Procédure instruite au 5e Tribunal criminel contre Léonard Bertrand, marchand d'habits, arrêté pour avoir laissé tomber dans un cabaret, rue des Sept-Voies, 2 billets de 25 livres de la Caisse patriotique, et s'être trouvé nanti d'un faux billet de 5 livres, ainsi que d'une lettre prouvant sa complicité avec des fabricateurs de faux billets.

26 novembre 1791-19 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 86.

3741. — Lettre du sieur Pierre-Joseph Roussel au ministre de la justice, se plaignant d'être depuis deux ans en prison, sans pouvoir être jugé, et demandant que le 4e Tribunal mette fin à une situation aussi insupportable, attendu qu'il préfère la mort à une pareille détention.

28 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3742. — Procédure instruite au 1er Tribunal criminel contre Marie-Anne Potiquet, marchande de volailles, arrêtée pour avoir cherché à faire passer chez différents marchands plusieurs billets faux de 25 livres de la Caisse patriotique, et trouvée saisie de 6 billets faux de même valeur.

3 décembre 1791-28 juin 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 19.

3743. — Procédure instruite au 5e Tribunal criminel contre François Marvy, compagnon maçon, et Jean-François Remier, coiffeur de femmes, arrêtés pour avoir mis en circulation de faux billets de 25 livres de la Caisse patriotique.

3 décembre 1791-26 janvier 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 86.

3744. — Procédure instruite au 4e Tribunal criminel contre Jean Rondeleu, garçon menuisier de profession, sans domicile, prévenu d'avoir distribué dans le commerce des faux billets de la Caisse patriotique de 25 livres.

8 décembre 1791-25 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 70.

3745. — Procédure instruite au 6e Tribunal criminel contre Jean Pisson, piqueur aux travaux publics, accusé d'avoir présenté à un marchand de tabac, rue de

Sèvres, un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique, ledit Pisson, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 23 février 1792.

17 décembre 1791-4 février 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 108.

3746. — Procédure instruite au 6e Tribunal criminel contre Françoise Prevot, marchande de fruits, prévenue d'avoir donné en payement un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique.

17 décembre 1791-6 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 111.

3747. — Procédure instruite au 1er Tribunal criminel contre Marie Le Saul, femme d'Antoine Maître, marchande fripière, rue de l'Arcade, et Simon-Jude Maître, son fils, âgé de 11 ans et demi, prévenus d'avoir mis en circulation plusieurs faux billets de la Caisse patriotique, sachant qu'ils étaient faux.

20 décembre 1791-24 avril 1792.
Minutes (1 doss.); *A. N.*, Z^3 16.

3748. — Procédure instruite au premier Tribunal criminel contre François Schlegel, ancien tambour aux gardes Suisses, ouvrier à la manufacture d'indienne de Saint-Denis, prévenu d'avoir voulu mettre en circulation, à Boulogne, un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique.

21 décembre 1791-5 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 20.

3749. — Procédure instruite au premier Tribunal criminel contre Jean-Baptiste Decombes de Saint-Geniès, ancien capitaine de cavalerie, et Victoire Billet, blanchisseuse de bas, sa maîtresse, déguisée en homme, qui avaient, chez un confiseur du Faubourg Saint-Honoré, remis en payement de boîtes de confitures sèches un faux billet de 20 livres de la Caisse patriotique.

21 décembre 1791-31 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 20.

3750. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre le sieur Jean-Marie Chaumont, garçon limonadier, prévenu d'avoir mis en circulation un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique.

27 décembre 1791-21 juin 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 59.

3751. — Procédure instruite au 5e Tribunal criminel contre Barthélemy Bureau, jardinier fleuriste, et Michelle Feuillerade, marchande de légumes, accusés d'avoir donné en payement un faux billet jaune de 20 livres de la Caisse patriotique.

28 décembre 1791-30 avril 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 85.

3752. — Procédure instruite au 5e Tribunal criminel contre Thomas Courcottelle, marchand forain, accusé d'avoir donné en payement un faux billet de 20 livres de la Caisse patriotique.

30 décembre 1791-11 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 87.

3753. — Procédure instruite au 6e Tribunal criminel contre Jean-Joseph Bahy, commissionnaire de courtier de change, arrêté pour avoir mis en circulation un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique.

30 décembre 1791-22 août 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 112.

3754. — Lettre de M. Cellier, commissaire du Roi près le 4e Tribunal criminel, au ministre de la justice, mettant sous ses yeux l'état exact de l'affaire du nommé Roussel, qui a déguisé la vérité, lorsqu'il a dit dans son mémoire, *que, détenu dans les prisons depuis 2 ans, il n'est pas plus avancé que le premier jour*, attendu qu'il a subi des interrogatoires, les 21 et 30 novembre, expliquant les causes du retard au jugement du procès du sieur Roussel, qui a été accusé d'abord de supposition de décret de l'Assemblée nationale, et impliqué ensuite dans une fabrication de faux assignats à la Force, pour laquelle il a été décrété de prise de corps, le 15 novembre précédent, et déclarant que, si quelques délais sont indispensables pour le complément de l'instruction, le Tribunal ne

perdra pas un instant pour terminer ce procès, surtout dans les circonstances où l'on se trouve.

6 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3755. — Procédure instruite au 5ᵉ Tribunal criminel contre Casimir Lhôtellier, marchand de fruits, prévenu d'avoir présenté en payement chez un boulanger un faux billet de 20 livres de la Caisse patriotique.

7 janvier-10 février 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 88.

3756. — Lettre de M. Salivet, accusateur public près le 4ᵉ Tribunal criminel, au ministre de la justice, lui représentant que dans l'affaire Roussel, il doit user de beaucoup de circonspection, cet accusé très prolixe ayant trouvé moyen d'inculper plus de 20 personnes, et étant entouré de gens très suspects, recevant dans sa prison les visites d'une femme, vêtue en paysanne, qui lui apporte soit des outils, soit tout autre chose, et qui dans le monde est très élégante, ajoutant que « devant s'assurer des gens indiqués par Roussel, devant le veiller lui-même, on ne doit rien précipiter pour s'assurer des auteurs d'un délit, devenu une épidémie universelle », attendu que « les faux assignats se fabriquent dans les prisons avec autant de liberté et presque en aussi grand nombre que les gros sous de la fonte des cloches ».

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3757. — Rapport fait à M. Fortin par deux gendarmes, conduisant du Tribunal correctionnel à Bicêtre le sieur Jean Devaux, lequel leur a déclaré qu'il connaissait l'existence à la Force d'une fabrique de faux billets patriotiques, et de l'endroit où les planches et ustensiles servant à la fabrication étaient cachés, qu'il les révèlerait, mais demandait pour prix de sa dénonciation sa mise en liberté.

16 janvier 1792.
Copie conforme, signée de M. Vigner, *A. N.*, BB³ 199.

3758. — Procédure instruite au 5ᵉ Tribunal criminel contre Pierre-Jean-Baptiste Gaillard, frotteur, prévenu d'avoir donné en payement un faux billet de 20 livres de la Caisse patriotique.

16 janvier-8 février 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 87.

3759. — Procédure instruite au 5ᵉ Tribunal criminel contre un sieur Pierre ou François Chevalier, prévenu de fabrication de faux billets patriotiques et trouvé nanti de 2 billets de 10 livres et d'un de 25 livres, avec un morceau de bois portant d'un côté les mots Caisse patriotique et de l'autre les numéros 5, 10 et 25, le sieur Pierre Chevalier étant décédé à l'Hôtel-Dieu le 9 juin.

19 janvier-15 février 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 88.

3760. — Lettre des administrateurs du Département de Police au ministre de la justice, envoyant copie de la déclaration faite à deux gendarmes par le sieur Jean Devaux, mais observant que, comme cet individu demande sa liberté pour prix de ses dénonciations, ce qu'ils n'ont pas droit d'accorder, ils s'adressent au ministre pour savoir ce qu'on peut lui promettre de sa part.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.
Une note en tête de la lettre porte : Répondu le 20 que le garde des sceaux les recevrait, le lendemain matin, à 10 heures, et leur dirait les motifs qui ne lui permettaient pas de faire pour le sieur Devaux ce qu'ils paraissaient désirer.

3761. — Procédure instruite au 1ᵉʳ Tribunal criminel contre Joseph Chambrier, domestique, prévenu d'avoir mis en circulation un faux billet de la Maison de secours, sachant qu'il était faux, et plusieurs autres.

23 janvier-7 août 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 21.

3762. — Procédure instruite au 6ᵉ Tribunal criminel contre Antoine Massy, vigneron, et Philippe Girodon, berger et marchand de vins à Chevilly, prévenus d'avoir mis en circulation de faux billets

de la Caisse patriotique de 20 et de 25 livres.

31 janvier-26 juin 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 111.

3763. — Procédure instruite au 4ᵉ Tribunal criminel contre Mathieu Arnould, Mathieu Legrand et Maurice Sivet, terrassiers, arrêtés à Montreuil, pour avoir mis en circulation des billets faux de 25 et de 10 livres de la Caisse patriotique.

1ᵉʳ février 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 71.

3764. — Rapport de M. Fortin, capitaine de gendarmerie, à M. Marchais, son lieutenant colonel, exposant qu'en regardant dans la cour de la Conciergerie, un de ses gendarmes a vu plusieurs prisonniers dans les chambres de la Galiote travaillant à de faux assignats, qu'il a fait la même constatation, qu'il s'y est transporté avec M. Formentin, juge de paix de service au Bureau central, et qu'il a trouvé différents particuliers nantis de faux billets patriotiques de 5 à 25 livres, avec plusieurs planches et autres objets nécessaires à la fabrication, lettre d'envoi au ministre de la justice et accusé de réception.

13 février 1792.
Copie et original signé (3 p.), *A. N.*, BB³ 199.

3765. — Procédure instruite au 5ᵉ Tribunal criminel contre Benoit Pessiot, boulanger, Charles-Antoine Dubois, garçon boulanger, et Adélaïde-Marguerite Roger, marchande de verdure à la Halle, trouvés saisis de faux billets de la Caisse patriotique, après en avoir donné plusieurs en payement.

29 février-6 mars 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 89.

3766. — Lettre du ministre de la justice aux administrateurs du Département de Police, les avisant de l'arrestation, dans le district de Saint-Fargeau, d'individus surpris mettant en circulation des faux billets de confiance fabriqués à la Force, afin qu'ils puissent rechercher les auteurs de délits aussi répréhensibles, avec réponse du Département, déclarant que ce délit était excessivement fréquent dans toutes les prisons, que des perquisitions continuelles sont faites et des mesures prises pour isoler et surveiller les prisonniers soupçonnés de se livrer à la fabrication des faux assignats, et que rien ne sera négligé pour arrêter le cours d'un désordre qui compromet aussi essentiellement la fortune publique et les intérêts des particuliers.

10, 16 mars 1792.
Minute et original, signé de MM. Perron et Sergent (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3767. — Procédure instruite au 5ᵉ Tribunal criminel contre Pierre-Mathieu Bontemps, vannier et épicier à Saint-Leu-Taverny, et Nicolas Orry, défenseur officieux près les tribunaux de Paris, prévenus d'avoir donné en payement de faux billets de la Maison de secours.

16 mars-2 avril 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 89.

3768. — Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement, au ministre de la justice, annonçant que l'on continue l'instruction du procès contre le sieur Raymond, accusé de contrefaçon de billets de caisse, renvoyée du 3ᵉ Tribunal criminel provisoire au Tribunal du 1ᵉʳ arrondissement, et qu'il ne peut encore donner d'avis sur la grâce que sollicite ce prévenu.

30 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 199.

3769. — Lettre de M. Cellier, commissaire du Roi près le 4ᵉ Tribunal criminel, au ministre de la justice, au sujet de la suspension de la procédure commencée contre Marie-Jeanne Marot, prévenue d'avoir mis en circulation de faux billets de la Caisse patriotique, par suite de renseignements particuliers qu'a demandés l'accusateur public.

14 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

3770. — Lettres de M. Moreau, commissaire du Roi près le tribunal de Saint-

Fargeau, au ministre de la justice, annonçant l'arrestation à Lévis, district d'Auxerre, et à Châtillon-sur-Loing, district de Montargis, de 2 individus, surpris mettant en circulation de faux billets de confiance, et d'un troisième dans le district de Saint-Fargeau, nommé Philippe Gruet, brocanteur à Paris, qui a déclaré dans son interrogatoire que les billets de confiance dont il était porteur lui avaient été remis à l'Hôtel de la Force, le vendredi 20 avril, et ajoutant que les billets de confiance et assignats de 50 livres, contenus dans un portefeuille qu'il avait sur lui, sont faits à la plume, avec une dextérité capable d'abuser les gens de la campagne.

26 avril 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3771. — Lettre de M. Moreau, commissaire du Roi près le tribunal de Saint-Fargeau, au ministre de la justice, adressant un extrait de l'interrogatoire subi par le sieur Gruet, distributeur de faux assignats et billets, et l'un de ces billets faux de 50 sols de la Caisse patriotique, saisi dans le commerce.

1er mai 1792.

Originaux signés, avec le billet faux en question (3 p.), *A. N.*, BB³ 198.

3772. — Lettre de M. Moreau, commissaire du Roi près le tribunal de Saint-Fargeau, au ministre de la justice, l'instruisant du conflit de juridiction soulevé par le tribunal de Montargis, qui revendique les deux prisonniers, François Coupet et Michel Gruet, arrêtés pour émission de faux billets de confiance, alors que la procédure est commencée à son Tribunal.

8 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, BB³ 198.

§ 2. — Domaine de la Ville. — Acquisition par la municipalité de Paris de biens domaniaux et ecclésiastiques.

A. — DOMAINE DE LA VILLE

3773. — Etat des cens de la ville de Paris, par quartiers et par rues.

1792.

Originaux (registres in-folio), *A. N.*, *Q² 216-220.

3774. — Etats de cens relevés par les inspecteurs des domaines (Archevêché, abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, chapitres de Saint-Merry et de Saint-Marcel, cour Lamoignon au Palais).

1792.

Minutes, *A. N.*, *Q² 221.

B. — SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DES BIENS NATIONAUX ET ESTIMATIONS

3775. — Soumission de M. Philippe Raffetin, marchand mercier, rue de Poitou, au Marais, pour l'achat d'une maison, rue du Temple, n° 85, occupée par un vannier et faisant partie des biens de la fabrique de Saint-Jean-en-Grève.

5 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, Q¹ 1220.

3776. — Soumission de M. Pierre-Charles-Casimir Pécourt, citoyen de Paris, rue Montmartre, pour l'achat d'une maison, rue de Grenelle-Saint-Honoré, occupée par M. Hénard, marchand épicier, faisant partie des biens de la fabrique de Saint-Eustache.

6 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, Q¹ 1191.

3777. — Soumission de M. Louis Corbières, entrepreneur de bâtiments, rue des Petits-Carreaux, pour l'achat d'une maison, rue Poissonnière, au coin de celle de Cléry, occupée par M. Bertaux, épicier, faisant partie des biens des Dames de Sainte-Catherine.

7 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, Q¹ 1207.

3778. — Soumission de M. Joseph-Antoine de Savergue, demeurant rue des Fossés-du-Temple, pour l'achat d'une maison, rue Saint-Denis, attenante, d'un côté à M. Deschamps, teinturier, et, de l'autre, à un éventailliste, faisant partie des biens de la fabrique de Saint-Leu.

14 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1216.

3779. — Soumission de M. Louis Le Prince, doreur, rue de Seine, pour l'achat de 4 maisons, sises rue Sainte-Marguerite, en face la rue Childebert, comprises sous les n°s 36 à 42, occupées, savoir : le n° 42 par M. Alais, limonadier, le n° 41 par M. Picot, parfumeur, le n° 39 par M. Busquet, marchand d'indienne, le n° 38 par Mme veuve Barré, mercière, le n° 37 par M. Jacob, ci-devant marchand de draps, et le n° 36 par M. Prud'homme, marchand de robes d'enfant, faisant ci-devant partie des biens de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec rapport de M. Paly, expert du Département, déclarant avoir reconnu que ces maisons joignaient le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés et qu'elles étaient estimées dans le procès-verbal dudit palais, du 16 février 1791.

3 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1290.

3780. — Soumission de M. Jacques-Alexandre-César Charles, professeur de physique, demeurant place des Victoires, n° 16, pour l'acquisition de l'église des Grands-Augustins, d'environ 200 pieds de long, sur près de 60 de large, ce qui donne en superficie environ 350 toises carrées, plus la sacristie, d'environ 16 toises carrées, à condition que le cloître restera dans ses dimensions actuelles, quelles que soient les concessions que l'on fasse, de manière à ce que les jours du chœur de l'église ne puissent être interceptés, lesdits objets faisant ci-devant partie des biens des Grands-Augustins, avec rapport des sieurs Coquéau et Percenet, experts du Département, estimant que la partie de l'emplacement visée par la soumission du sieur Charles ne peut être aliénée sans nuire absolument à la vente du terrain, ladite partie devant absorber la face la plus précieuse, et laisser le surplus sans issues ni faces.

16 novembre 1791, 19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1293.

3781. — Soumission de M. Joseph Doré, huissier-commissaire de l'Hôtel de Ville, rue de la Mortellerie, pour l'achat d'une maison, rue de Sèvres, dépendant ci-devant de la location générale du sieur Chauley, sous-louée en partie au sieur Fayard, tenant par le fond à l'église et non estimée, faisant partie des biens des Dames de l'Abbaye-aux-Bois.

18 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1278.

3782. — Soumission de M. Pierre-Nicolas Boudin, vigneron, rue de Picpus, pour l'achat d'un demi-arpent de terrain, situé à Picpus, lieu dit le Jeu de Paume, lequel terrain, planté en vignes, lui a été loué et est sous-loué 40 livres au nommé Bazile, vigneron, faisant partie des biens de la Sainte-Chapelle.

22 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[2] 117.

3783. — Soumission de M. Jacques Lecouteulx, jardinier, rue de Montreuil, pour l'acquisition de 5 quartiers ou environ de terre, plantés en vignes, situés derrière les murs des Dames de Picpus, tenant d'un bout à l'enclos des Fermiers, d'autre bout à l'avenue des Soupirs, d'un côté à la veuve Hyver, et d'autre aux Dames de Picpus, et faisant partie des biens de la Sainte-Chapelle.

27 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[2] 117.

3784. — Soumission du sieur Christophe Charpentier, citoyen de Paris, rue de la Huchette, pour l'acquisition d'une maison, sise rue des Grands-Augustins, adossée au passage donnant dans le cloître du côté de la salle du couvent des Grands-Augustins, ci-devant occupée avec bail à vie par Mme veuve Daniel, laquelle est décédée le 8 novembre 1791, moyennant 6,000 li-

vres par an, faisant ci-devant partie des biens des Grands-Augustins, avec rapport du sieur Percenet, expert du Département, déclarant que cette maison ne peut-être vendue séparément, sans les bâtiments claustraux auxquels elle est contiguë.

2 décembre 1791, 19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1293.

3785. — Soumission de M. Henry Riboutté, contrôleur des rentes, Grande-Rue-du-Faubourg-Saint-Denis, pour l'achat de l'église dite de la Jussienne et du terrain sur lequel elle est construite, avec ses dépendances, sise rue Montmartre, au coin de celle de la Jussienne, faisant partie des biens de la communauté.

5 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1170.

3786. — Soumission de M. Albert-Marie-Louis Gaudechart-Dequerrieu, rue de l'Arcade, pour l'acquisition d'un terrain faisant partie du jardin du couvent des Bénédictines de Notre-Dame-de-Grâce, situé rue de l'Arcade, donnant au couchant sur la même rue, ayant 7 toises de façade sur ladite rue, borné au nord par l'habitation du feu prince de Soubise, au midi par le jardin des religieuses, et au levant par le mur de clôture dudit couvent, faisant partie des biens desdites Dames Bénédictines.

5 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[2] 117.

3787. — Soumission de M. René-Alexandre-François Frère-Montizon, pour l'acquisition de l'église des Minimes de Chaillot, avec le terrain sur lequel elle est construite et la cour conduisant à ladite église, le tout situé au haut de la montagne des Minimes de Chaillot et à eux appartenant.

13 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1136.

3788. — Soumission de M. Jacques Cellerier, demeurant boulevard Montmartre, pour l'acquisition d'une maison, sise rue de Vaugirard, vis-à-vis celle de Bagneux, où étaient les bureaux des commis des anciennes barrières, en observant que cette maison ne peut être estimée que pour la superficie du bâtiment, le terrain dépendant de l'hôpital des Incurables, avec avis de M. Coquéau, expert, concluant à l'ajournement de la vente du terrain, comme bien provenant des hôpitaux de Paris.

16 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[2] 117.

3789. — Soumission de M. Albert-Louis Gaudechart-Dequerrieu, rue de l'Arcade, pour l'achat de 902 toises 4 pouces de terrain, formant un arpent, dépendant d'une pièce de 12 arpents, vendue à vie par les Mathurins au duc de Charost, lesquelles 902 toises ont été cédées au maréchal de Soubise, ledit terrain situé rue de l'Arcade, qui le borne au couchant, et confronté au midi par la propriété de la succession Soubise, faisant partie des biens des Mathurins, Chaussée d'Antin.

17 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[2] 117.

3790. — Soumissions de M. Alexis Clabault-Bauclard, épicier-distillateur, rue de la Grande-Truanderie, pour l'achat d'une maison, sise même rue, n° 34, servant actuellement de caserne, faisant partie des biens de la communauté des frères Cordonniers et estimée par les experts 75,000 livres.

19 décembre 1791, 4 janvier 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, Q[1] 1210.

3791. — Soumission de M. François Marie, marchand fruitier oranger, rue Mondétour, pour l'achat d'une maison, rue de la Cossonnerie, dont M. Egasse est principal locataire, moyennant 1,600 livres par année, faisant partie des biens des Minimes de Passy.

20 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1182.

3792. — Soumission de M. Nicolas Bérenger, nourrisseur de bestiaux, rue de Picpus, pour l'acquisition d'environ 36 perches de terre plantées en vignes, si-

tuées terroir de Paris, tenant d'un bout au clos des religieuses, d'autre bout au sieur Desouches, d'autre côté à la veuve Hyver, tenues à loyer du sieur Boudin, fermier, moyennant 31 livres 4 sols, faisant partie des biens de la Sainte-Chapelle.

21 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q^2 117.

3793. — Soumission de M. Joseph Delavau, traiteur, rue du Sépulcre, pour l'acquisition d'un gros pavillon avec tourelle en saillie, situé dans une partie de jardin clos par des murs très hauts provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'encoignure des rues du Colombier et de Saint-Benoît et faisant partie des biens desdits religieux.

21 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q^2 117.

3794. — Lettre de M. Jean-François-Xavier Fabre-Dubosquet, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs (à l'Agence des biens nationaux), déclarant renoncer à la soumission par lui faite le 21 février précédent, pour la maison conventuelle des Capucins de la rue Saint-Jacques, dont l'estimation dépasse de beaucoup ses ressources, qui, d'ailleurs, ne sont plus disponibles.

21 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q^2 1346.

3795. — Soumission de M. Louis-Albert Gaudechart-Dequerrieu, pour l'achat d'un terrain de 300 toises, situé derrière la nouvelle église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque, clos de murs et ayant un hangard, borné au midi par les ateliers des ouvriers de ladite église, au nord par le jardin du feu maréchal de Soubise, au levant par un verger, et au couchant par le jardin des religieuses de la Ville-l'Évêque, ledit terrain faisant partie des biens de la fabrique de la paroisse de la Madeleine.

21 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q^2 117.

3796. — Soumission de M. Pierre-Henry-René Lemit, demeurant rue des Poules, à l'Estrapade, pour l'acquisition d'un pavillon appelé le pavillon de la Cour abbatiale, situé sur le préau de la foire Saint-Germain et sur la cour du Marché, dans lequel bâtiment est pratiquée une arcade qui communique aux deux cours, ensemble deux échoppes attenantes audit pavillon, situées entre le susdit et le passage qui conduit rue des Quatre-Vents, le tout faisant partie du bail général passé à M. Dideron et des biens de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec rapport des sieurs Paly et Desjardins, experts, qui déclarent que l'on ne peut estimer cette maison avant que l'on ait arrêté ce que l'on doit faire de l'enclos du préau de la foire Saint-Germain, tant à cause des échoppes qui l'avoisinent qu'à raison des servitudes dont cette maison pourrait être grevée.

21 décembre 1791, 27 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^1 1290.

3797. — Rapport des sieurs Chabouillé et Feuillet, experts du Département, au sujet de la soumission du sieur Jean-Nicolas Piat, marchand épicier, principal locataire d'une maison, rue de Paradis, provenant des Blancs-Manteaux, déclarant que la maison claustrale des Blancs-Manteaux, celles du sieur Piat et du sieur Bouilleri, attenantes, doivent être jointes ensemble pour ne faire qu'une seule et même vente du tout, ou des ventes particulières, d'après un projet de division qui serait adopté, et que la Municipalité doit ordonner l'estimation de ces deux immeubles, comme inséparables de la maison claustrale, et joindre le prix de cette nouvelle estimation à celui même de la maison claustrale, qui a été fixé à 329,612 livres.

22 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q^1 1221.

3798. — Soumission de M. Pierre-Samuel Dupont, ancien député à l'Assemblée nationale constituante, demeurant rue du Petit-Musc, nº 27, pour l'achat de l'église de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, des lieux claustraux, du jardin et des bâtiments en dépendant dans les cours et jardin de la même maison, faisant partie

des biens du chapitre de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

30 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1221.

3799. — Soumission de M. François-Claude Ménard, menuisier, rue de Charenton, pour l'achat d'une maison, sise rue du Marché-aux-Poirées, occupée par Mme Courcel, herboriste, et dont M. Fauvel est principal locataire, faisant partie des biens du chapitre de Notre-Dame.

4 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1182.

3800. — Soumission de M. Jean-Baptiste Cottin, jardinier, rue de la Muette, pour l'acquisition de 28 perches 3/4 ou environ de terre plantées en jardinage, séparées par l'avenue du Bel-Air, situées terroir de Picpus, près le Jeu de Paume, tenant d'un bout aux murs des Dames de Picpus, d'autre bout aux murs de clôture, d'un côté à la veuve Beauce et de l'autre à Pierre Cottin, tenues à loyer du sieur Boudin, moyennant 23 livres par an, faisant partie des biens de la Sainte-Chapelle.

10 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q² 117.

3801. — Soumission de M. Pierre Cottin, jardinier, rue de Charonne, pour l'achat de 32 perches ou environ en 2 pièces, séparées par l'avenue du Bel-Air, situées terroir de Picpus, près le Jeu de Paume, tenant d'un bout aux murs de clôture, d'un côté à M. Sion, jardinier, d'autre côté à M. J.-B. Cottin, ledit terrain tenu à loyer du sieur Boudin, moyennant 25 livres par an, et faisant partie des biens de la Sainte-Chapelle.

10 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q² 117.

3802. — Soumission de M. Joseph Fourat, homme de loi, rue Saint-Honoré, maison du Café-Militaire, pour l'achat de la maison située rue du Champ-Fleury, dite l'hôtel de Poitou, garni, faisant partie des biens domaniaux.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1172.

3803. — Soumission de M. Antoine Daguin de Villette, demeurant rue de la Ville-l'Évêque, pour l'acquisition d'une petite maison avec une cour, sise rue de la Madeleine, vis-à-vis la rue de la Ville-l'Évêque, occupée par une dame et faisant partie des biens des religieuses de la Ville-l'Évêque.

14 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q² 117.

3804. — Soumission de M. Antoine de Savergue, demeurant rue des Fossés-du-Temple, pour l'achat de l'église de Saint-Jacques-l'Hôpital, ensemble le cloître et le corps-de-garde, circonstances et dépendances, le tout sis à l'encoignure des rues Saint-Denis et de Mauconseil.

30 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1210.

3805. — Soumissions de M. Jean-Baptiste Babot, jardinier à Grenelle, près l'École militaire, pour l'acquisition d'un terrain cultivé en marais et des bâtiments construits dessus, contenant 3,958 toises et demie de superficie ou environ, ledit terrain situé à Grenelle, tenant d'un bout au pavé de l'École militaire conduisant à la rivière, d'autre bout sur la place de Grenelle, qu'il tient à loyer de l'École-Militaire et occupe avec les sieurs Losoy et Serin, estimé par les experts la somme de 5,438 livres, faisant partie des Domaines du Roi, avec renonciation à la soumission.

4 février, 22 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, Q¹ 1280.

3806. — Soumission de M. Jacques Molinos, architecte, rue du Grenier-Saint-Lazare, pour l'achat de la Halle aux tripes et ses dépendances, sise rue au Lard, donnant d'un bout dans la rue de la Lingerie, par une arcade, et de l'autre, vis-à-vis la boucherie de Beauvais, faisant partie des Domaines du Roi.

6 février 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1182.

3807. — Soumission de M. Charles-Jacques Brébion, demeurant rue de la

Verrerie, pour l'achat d'une portion de terrain du couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, savoir : toute la partie à gauche en entrant par le cul-de-sac de Sainte-Croix, depuis le corps de logis où sont les salles de ventes, les bâtiments appentis qui y sont construits et ensemble le jardin dans toute son étendue, à la charge par la Municipalité de continuer à ses frais ledit cul-de-sac de Sainte-Croix dans toute la profondeur dudit terrain, ce qui procurera des faces au grand bâtiment de MM. de Sainte-Croix, et aussi de supprimer la porte cochère actuelle pour le débouché du cul-de-sac, faisant partie des biens de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, rue des Billettes.

14 février 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1221.

3808. — Rapport du sieur Croissant. expert estimateur, nommé par le Directoire du Département de Paris, déclarant qu'une petite maison, sise à Paris, rue des Quatre-Fils, faisant ci-devant partie des Capucins du Marais et attenante à leur maison claustrale, pour laquelle le sieur Adrien-Pierre Cavilier a fait une soumission le 26 août 1790, ne peut être vendue en raison de toutes ses servitudes, qu'avec la maison claustrale des Capucins.

17 février 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1221.

3809. — Soumission de M. Pierre-Joseph Finot, assesseur du tribunal de paix de la section de la Grange-Batelière, demeurant rue des Martyrs, pour l'achat d'une petite pièce de terre appartenant ci-devant à la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Montmartre, extra-muros, et actuellement à la Nation, contenant 20 ou 25 perches, située terroir de Montmartre, extra-muros, lieu dit les Bourdonnes dans les champs, tenant par un bout au terrain du sieur Dupuis, aboutissant sur la rue de la Tour-d'Auvergne et à un terrain des sieur et dame Coupart.

20 février 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[2] 117.

3810. — Soumission de Charlotte-Julie Picot, demoiselle majeure, demeurant rue Saint-Honoré, nº 834, pour l'acquisition d'une cour, compris les baraques y construites, tenante aux murs du jardin clos de murs et terrain en marais, estimé par M. Descemet 5,584 livres 5 sols, ci-devant occupé par M. Dauvergne et situé à Grenelle, près l'Ecole-Militaire, faisant partie des Domaines du Roi.

23 février 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1280.

3811. — Soumission de M. Jacques-Pierre Gisors, architecte-expert, rue de Bourbon-Villeneuve, pour l'achat d'un petit bois et d'un potager donnant sur la rue des Récollets, le tout enclos de murs et situé Faubourg Saint-Martin, plus une petite pièce de terre donnant contre le bois, aussi enclos, et faisant partie des biens des Récollets.

2 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1204.

3812. — Soumission de M. Nicolas Javary, marchand de vins traiteur, barrière Saint-Denis, à l'enseigne du Point-du-Jour, pour l'achat d'une maison et petit terrain, enclos d'un côté par les murs de clôture, sis Faubourg et barrière Saint-Denis, lesdits maison et terrain non occupés et ci-devant achetés par la Ferme générale pour la construction desdits murs, faisant partie des Domaines du Roi.

2 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1200.
Au bas se trouve la mention suivante : Renoncé à la présente soumission, attendu la cherté de l'estimation, 19 novembre 1792.

3813. — Soumission de M. Jean-Joseph Charon, ancien notaire au Châtelet de Paris, rue Saint-Dominique, pour l'acquisition d'une maison, sise rue du Plâtre-Saint-Jacques, nº 25, n'ayant qu'un étage, louée au sieur Arnoult, peintre, et faisant partie des biens de MM. de Saint-Jean-des-Vignes, près Soissons.

3 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Q[1] 1346.

3814. — Soumission de M. Antoine Cousin, ancien contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville, rue de Chabanais, pour l'acquisition d'une maison et dépendances, située à Saint-Mandé, louée à M. d'Orléans, prince français, moyennant 1,200 livres, et faisant partie des Domaines du Roi.

12 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Q² 126.

3815. — Soumission de M. Pierre-Charles Pétiot, marchand gazier, rue du Banquier, pour l'acquisition d'un corps de bâtiment, situé entre deux cours derrière la caserne de la rue Mouffetard, Faubourg Saint-Marcel, faisant partie des biens du chapitre de Saint-Marcel et des Domaines du Roi.

12 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1346.

3816. — Soumission faite par le sieur Boussod pour l'acquisition de différents bâtiments et de deux petites cours dans le terrain provenant du couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, avec demande de la concession en toute propriété d'un passage le long de la grille fermant le jardin.

17 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1221.

3817. — Soumission de M. Nicolas Simonnot, marchand de vins, rue Jean-Jacques-Rousseau, pour l'acquisition en totalité ou en partie de huit arpents de terre ou environ, sis canton de Grenelle, entre le Champ de la Fédération et les murs de Paris, et loués aux sieurs Julien, Bennier et Leclerc, maraîchers, faisant partie des biens de l'Ecole militaire, avec renonciation à ladite soumission.

31 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1280.

3818. — Soumission de M. Louis-Simon Lempereur, demeurant rue et porte Saint-Jacques, pour l'acquisition d'une maison avec jardin, sise place de l'Estrapade, attenante à celle de Mme de La Bonnetrie, louée sans bail et faisant partie des biens de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

11 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1346.

3819. — Soumission de M. François-Gabriel Courrejolles, demeurant rue du Coq-Saint-Honoré, nº 6, pour l'acquisition de deux corps de bâtiment composant la barrière de Grenelle, sis sur le grand chemin qui conduit de l'Ecole militaire à la plaine de Grenelle, et faisant partie des Domaines du Roi.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1280.

3820. — Soumission de M. François-Gabriel Courrejolles, demeurant rue du Coq-Saint-Honoré, pour l'acquisition des bâtiments composant la barrière de l'Université, sis plaine de Grenelle, proche les marais de l'Ecole militaire, au bord de la rivière, et faisant partie des Domaines du Roi.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1280.

3821. — Soumission de M. Jean-Etienne Monsion, pâtissier-traiteur, rue Bordet, pour l'acquisition d'un terrain joignant par derrière la maison qu'il occupe susdite rue Bordet, et sur lequel est construit un hangar, faisant partie des biens de l'abbaye de Sainte-Geneviève, avec note du sieur Percenet, expert du Département, portant que ce terrain ne peut être vendu séparément, ni détaché de la masse générale du lieu claustral.

27 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, Q¹ 1316.

3822. — Soumission de M. Claude Laurent, maître plombier à Saint-Denis, manufacture des plombs, pour l'achat de la nue-propriété d'un terrain sur lequel il a fait construire une maison, sise rue Neuve-des-Mathurins, près la Chaussée-d'Antin, dont il est propriétaire par bail emphytéotique de M. Pasquin, qui le tenait des Mathurins, et faisant partie de biens desdits religieux.

21 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, Q³ 117.

3823. — Soumission de M. Jean Tardy, ex-employé des Fermes au Gros-Caillou, pour l'acquisition d'un terrain sur lequel

est construite une maison lui appartenant, à laquelle est adossé un petit bureau servant autrefois de recette, qu'il désire également acquérir, le tout situé Isle des Cygnes, sur le bord de l'eau, au bout de l'égout de la rue de la Vierge-du-Gros-Caillou, le tout faisant partie des Domaines du Roi.

22 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^2 117.

3824. — Soumission de M. Jean-Baptiste Armand, entrepreneur de bâtiments, rue Neuve-Saint-Roch, pour l'achat de maisons et des terrains sur lesquels elles sont construites, sises rue du Petit-Bourbon, vis-à-vis le Louvre, à compter du passage conduisant à Saint-Germain-de-l'Auxerrois et au Louvre jusqu'à l'entrepôt du sel, lesdites maisons occupées par les sieurs Boudin, Mazure et Lamotte, et faisant partie des Domaines du Roi.

12 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^1 1173.
Nota : Ne peuvent être vendues à cause du projet que la Convention nationale a pour former une place en face du Louvre.

3825. — Soumission de M. Joseph Riocourt, demeurant rue de l'Université, pour l'achat d'une maison, rue Saint-Honoré, n° 614, occupée en partie par M. Deroulès, marchand de musique, et faisant partie des Domaines du Roi.

19 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^1 1143.

3826. — Soumission de M. Jean Mauduit de la Rive, demeurant rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, pour l'achat d'une maison, cour et jardin, sise rue du Cherche-Midi, n° 795 de la section, ladite maison ci-devant nommée l'hôtel d'Armagnac, faisant partie des biens des Dames religieuses du Chasse-Midi, et estimée 96,000 livres par MM. Lebrun et Danjou, sous le nom de l'évêque d'Arras.

25 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^1 1290.

3827. — Renonciation du sieur Juquet à la soumission par lui faite, le 23 avril 1792, pour l'achat d'une maison, sise barrière Rochechouart, dont Mme Christophe est principale locataire, et dépendant des Domaines du Roi.

30 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^2 117.

3828. — Soumission de M. François-Joseph Clerbau, brasseur au coin de la rue Saint-Laurent, Faubourg Saint-Lazare, pour l'achat d'une maison, cour et petit jardin, formant une brasserie, située susdite rue Saint-Laurent et rue Saint-Denis, dont il est principal locataire, moyennant 2,000 livres par année, faisant partie des biens de la congrégation de Saint-Lazare.

15 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^1 1200.
A la suite se trouve l'estimation de cet immeuble par le sieur Paly, expert, montant à 37,830 livres, en date du 8 novembre 1792.

3829. — Soumission de M. Jean Ygouf, pour l'achat de 10 perches de terrain avec petits bâtiments, sis à Chaillot, enclos Sainte-Périne, faisant partie des biens des religieuses de Sainte-Périne-de-Chaillot.

15 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, Q^1 1136.

C. — ADJUDICATION DE BIENS DOMANIAUX A LA COMMUNE DE PARIS

3830. — Etats des adjudications définitives auxquelles la Municipalité a procédé, du 26 septembre au 22 octobre 1791, donnant la date des adjudications, la situation des maisons, la nature des biens, le prix des baux, le montant des estimations et celui des adjudications, avec lettre d'envoi de M. Bailly au président de l'Assemblée nationale.

3, 11, 17, 24 octobre 1791.
Minutes et originaux signés (8 p.), *A. N.*, C 139, n° 103.

3831. — Etats des adjudications définitives auxquelles la Municipalité a procédé, du 24 octobre au 5 novembre 1791, avec

lettres d'envoi de M. Bailly au président de l'Assemblée nationale.

31 octobre, 7 novembre 1791.
Minutes et originaux signés (4 p.), *A. N.*, C 140, n° 118.

3832. — Rapport fait par M. Germain-Garnier, au nom du Directoire, au Conseil général du Département, au sujet de la vente des immeubles et du mobilier des Domaines nationaux, des revenus et des charges des biens nationaux.

16 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal du Conseil général du Département, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 13, fol. 5.

3833. — Lettre du sieur Vial, citoyen actif, au président de l'Assemblée législative, protestant contre l'adjudication qui doit se faire en bloc, le 10 courant, de cinq maisons, situées rues Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et des Billettes, sur l'enchère de 94,000 livres, provenant des Carmes-Billettes, et déclarant qu'on pourrait en faire cinq lots, ou du moins ne recevoir l'enchère sur le tout qu'autant qu'elle couvrirait les enchères individuelles ou particulières, avec un numéro du *Journal de la vente des Biens nationaux*, du 3 décembre 1791, accompagné d'une note manuscrite, portant que la vente séparée rentre dans l'esprit des décrets, qui est de faire beaucoup de petits propriétaires, parce qu'ils sont plus attachés à la Constitution que les grands et les entrepreneurs, qui achètent pour revendre plus cher.

9 décembre 1791.
Original signé et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 141, n° 135.

3834. — Lettres de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, adressant le relevé approximatif des Domaines nationaux vendus et à vendre au 1er novembre, dont les états lui sont parvenus du 10 au 24 décembre.

19, 26 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 141, n° 139.

3835. — Lettre du sieur Travanet au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il voudrait proposer à l'Assemblée un projet de nature à rapporter 200,000 livres de rente au Trésor public et, à ceux qui l'ont chargé de faire cette proposition, une plus grande facilité de pouvoir payer une grande quantité de biens nationaux déjà achetés et de pouvoir encore augmenter leurs acquisitions.

27 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 141, n° 136.

3836. — Lettre et mémoire du sieur Poissenet, citoyen de Paris, rue de la Ferronnerie, à l'Assemblée législative, déclarant que la vente des Biens nationaux est en partie arrêtée dans l'étendue du Département de Paris, et demandant que l'Assemblée statue sur la pétition du district de Saint-Denis, tendant à ce que les municipalités de son ressort soient autorisées à acquérir des Biens nationaux et à bénéficier du seizième, quoiqu'elles n'aient pas satisfait à la loi du 24 novembre 1790, ni voulu jouir du bienfait de celle du 14 mai précédent, et réclamant la promulgation d'une loi qui fixe un délai dans lequel les particuliers se prétendant propriétaires en tout ou en partie des biens déclarés nationaux, seront tenus de justifier de leurs titres, et qui désigne les magistrats devant lesquels ils seront tenus de les produire.

Janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 142, n° 152.

3837. — Récapitulation par mois, tant du montant des estimations que des adjudications qui ont été faites, de 833 maisons et terrains, depuis le 18 octobre 1790, jusqu'au 31 décembre 1791, avec lettre d'envoi de M. Pétion au président de l'Assemblée législative, annonçant qu'il fera connaître incessamment celles de janvier.

1er février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, C 143, n° 166.

3838. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au président de l'Assemblée légis-

lative, annonçant que la Municipalité a procédé, pendant le mois de janvier, à l'adjudication définitive de 19 immeubles nationaux, qui ont été estimés 499,775 livres et adjugés 869,800 livres.

7 février 1792.
Original signé, *A. N.*, C 143, n° 166.

3839. — Etat des adjudications définitives auxquelles la Municipalité a procédé pendant le mois de février, montant à 1,241,750 livres, avec lettre d'envoi de M. Pétion au président de l'Assemblée législative.

1er mars 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, C 145, n° 192.

3840. — Lettre de M. Amelot au président de l'Assemblée législative, faisant connaître qu'il n'est survenu aucun changement à l'état approximatif du montant des Domaines nationaux vendus et restant à vendre, adressé le 5 courant.

12 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, C 145, n° 188.

3841. — Etat des adjudications définitives auxquelles la Municipalité a procédé pendant le mois d'avril 1792, montant à 603,730 livres, avec lettre d'envoi de M. Pétion au président de l'Assemblée législative.

4 mai 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, C 149, n° 243.

3842. — Lettre de M. P. Lelièvre au président de l'Assemblée législative, faisant connaître qu'il a acheté pour 100,000 livres de Biens nationaux, de moitié avec un individu qui a depuis émigré, et que le procureur-syndic va poursuivre la revente de la terre entière, dont il offre la moitié du prix, moitié qui est refusée, et demandant devant quelle autorité il doit poursuivre la subrogation à son coacquéreur qu'il est obligé de faire, l'Administration le renvoyant devant le tribunal et vice-versa.

1er juin 1792.
Original signé, *A. N.*, C 152, n° 270[2].

3843. — Décret de l'Assemblée législative, suspendant jusqu'à nouvel ordre l'adjudication à la folle enchère du château de Choisy-le-Roi, fixée au 24 août, en raison des circonstances qui empêchent un grand nombre d'enchérisseurs de se trouver à cette adjudication.

22 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 157, n° 316.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 627.

3844. — Délibération de la section de Notre-Dame, ayant pour objet de demander que le jardin dit le *Terrain*, à la pointe de l'île Notre-Dame, ne soit pas vendu, mais conservé ou attribué à la commune de Paris, comme nécessaire, tant à la promenade des citoyens et de leurs enfants, que pour former une partie des quais qui devront être construits en cet endroit, et de stipuler, dans le cas où il serait loué, que le bail ne soit adjugé que sous la réserve absolue de la promenade pour les citoyens, avec pétition à l'Assemblée nationale, au Département et aux commissaires des Domaines nationaux, par les citoyens de la paroisse métropolitaine de Notre-Dame.

14, 19 mars 1792.
Imprimés (2 p.), *A. N.*, C 152, n° 270[4].

3845. — Délibération de la section de Henri IV, arrêtant la nomination de deux commissaires, chargés d'obtenir de la section de Notre-Dame de plus amples éclaircissements au sujet du jardin dit le *Terrain*, et de protester contre l'offre exprimée dans la pétition de la section de Notre-Dame, d'une prise à loyer par les sections, les sacrifices devant être plutôt supportés par la Commune entière que par une portion de ses membres, qui avaient déjà éprouvé des pertes considérables en raison de la non-communication des deux îles.

22 mai 1792.
Extrait signé, *A. N.*, C 152, n° 270[4].

3846. — Arrêté du Directoire du Département, passant outre à l'opposition de la

section de Notre-Dame, et décidant qu'il sera procédé à l'adjudication du bail du jardin appelé le *Terrain*, situé à la pointe de l'île de Notre-Dame, la location dont il s'agit ayant été provoquée par les offres de divers particuliers, qui proposent de payer un loyer annuel de 3,000 livres, et approuvée par la Commission municipale chargée de l'administration des Biens nationaux.

22 mai 1792.

Extrait, *A. N.*, C 152, n° 270^{4}.

3847. — Délibération de la section de Notre-Dame, décidant : 1° la rédaction d'un mémoire qui sera présenté à l'Assemblée nationale, à l'effet de protester contre la décision du Directoire, qui prétend livrer le terrain du chapitre de Notre-Dame sans avoir stipulé, dans le cahier des charges, le maintien de la jouissance de la promenade aux citoyens de la section de Notre-Dame et de leurs voisins, ainsi que la liberté de l'exercice aux gardes et aux canonniers nationaux de leur bataillon; 2° la nomination de commissaires chargés de porter ce mémoire à l'Assemblée, avec le texte imprimé du mémoire en question.

30 mai 1792.

Extrait conforme et imprimés (3 p.), *A. N.*, C 152, n° 270^{4}.

3848. — Pétition de la section de Notre-Dame à l'Assemblée législative, à l'effet d'interdire de donner à bail un petit jardin, ci-devant appelé le *Terrain* du chapitre de Notre-Dame, contrairement au projet du Directoire du Département, qui n'a en vue que le désir d'augmenter le produit annuel ou momentané des Biens nationaux, rappelant en même temps la nécessité d'un pont mettant en communication les îles de Notre-Dame et de la Cité, et la suppression des tueries des bouchers dans la Cité, avec lettre de M. Oudet, président de l'Assemblée, et la députation de la section de Notre-Dame, demandant son admission à la barre de l'Assemblée nationale.

15 juin 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 152, n° 270^{4}.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

POLICE ET ESPRIT PUBLIC

CHAPITRE II

GARDE NATIONALE PARISIENNE ET CORPS ANNEXES

CHAPITRE III

ASSISTANCE PUBLIQUE, HOPITAUX ET HOSPICES

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS, THÉATRES

CHAPITRE V

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

CHAPITRE VI

FINANCES ET DOMAINE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

(Nota. — Les chiffres marqués renvoient non aux pages, mais aux numéros des articles.)

B

C

D

E

G

H

I

J

N

O

P

S

T

U

V

W

Y

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE



Paris. — Imprimerie Nouvelle (association ouvrière), 11, rue Cadet. — A. Mangeot, directeur. — 158-2





HISTOIRE DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française, par ALEXANDRE TUETEY.

EN VENTE

Tome I. *États-Généraux et Assemblée constituante* (première partie).	10 francs.
Tome II. *Assemblée constituante* (deuxième partie).................	10 francs.
Tome III. *Assemblée constituante* (troisième partie)..	10 francs.
Tome IV. *Assemblée législative* (première partie)..................	10 francs.
Tome V. *Assemblée législative* (deuxième partie)	10 francs.
Tome VI. *Assemblée législative* (troisième partie).................	10 francs.

EN PRÉPARATION

Tome VII. *Assemblée législative* (quatrième partie).

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (Prix Berger, 1901).

Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française, par MAURICE TOURNEUX.

EN VENTE

Tome I. *Préliminaires. — Événements*	10 francs.
Tome II. *Organisation et Rôle politiques de Paris*.................	10 francs.
Tome III. *Monuments, Mœurs et Institutions*.......................	10 francs.

EN PRÉPARATION

Tome IV. *Documents biographiques.*
Tome V. *Table générale.*

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Prix Brunet, 1894).

DÉPÔT CENTRAL DES PUBLICATIONS HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS

H. CHAMPION, libraire, quai Voltaire, 9

